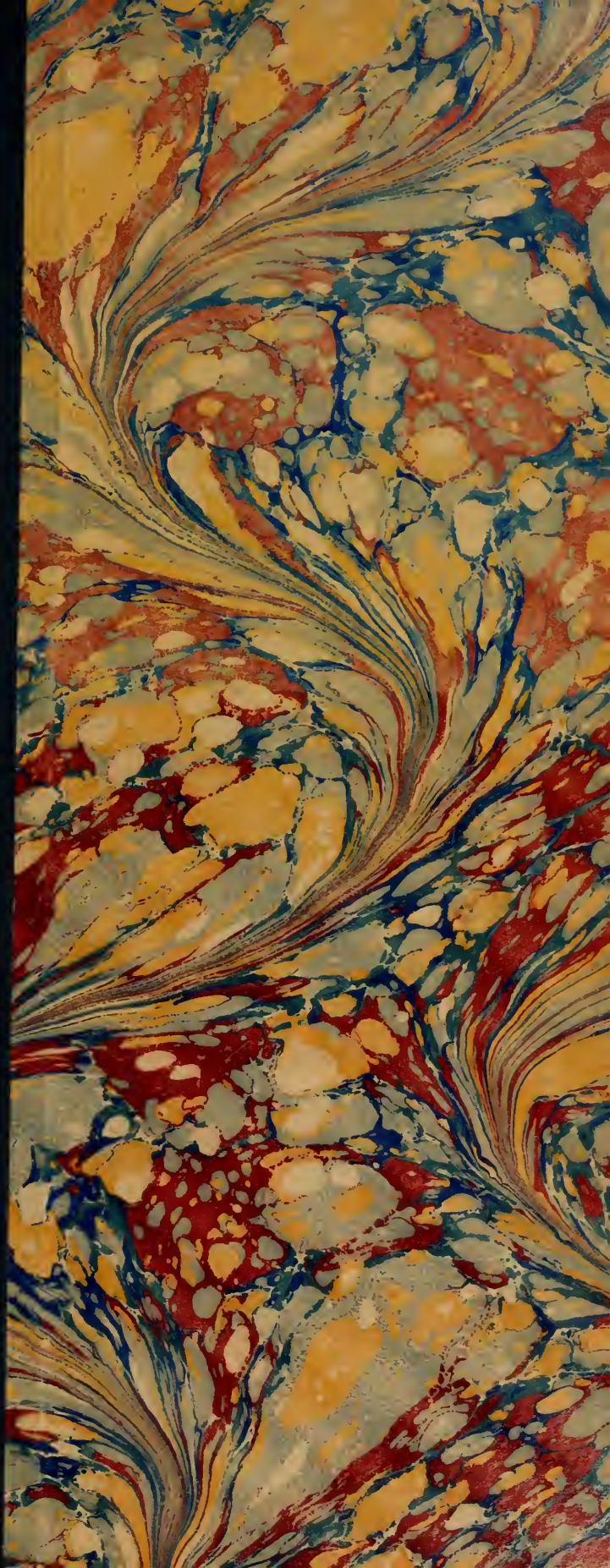

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

QUÆQUE

Cherchez et vous trouverez

SINGULA

LEGENDO

Il se faut entr'aider

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARTISTIQUE
QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, AMATEURS,
BIBLIOPHILES, ÉRUDITS, COLLECTIONNEURS, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

48e ANNÉE — 1912

DEUXIÈME SEMESTRE

VOLUME LXVI

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

31 bis, RUE VICTOR MASSÉ 31 bis

AG
309
I56

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/lintermdiaired66pariuoft

LXVIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 10 Juillet 1912

48e Année — N° 1333

31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Séjour de la cour à St-Germain en 1586. — Je trouve sur la garde d'un livre que la Cour (Henri III étant roi) a fait un séjour à St-Germain (je suppose en Laye) en 1586.

Je désirerais savoir si cette indication est exacte, si ce séjour a eu réellement lieu, et à quelle époque de l'année et si on connaît les noms des personnes de la Cour qui en firent partie. BELLECHASSE.

—

La statue de saint Jacques de Compostelle. Par qui fut-elle enlevée en 1809 ? Soult ou Ney ? — Par qui fut enlevée, fin janvier ou commencement de février 1809, la statue, en métaux précieux, de saint Jacques de Compostelle, qui ornait la cathédrale de la ville de ce nom en Espagne ?

D'après les mémoires du général d'Hautpoul (*Revue de Paris*, de novembre 1904) ce serait le maréchal Ney, dont la femme se serait, un peu plus tard, parée de deux diamants qui figuraient les yeux du saint.

A l'époque de l'enlèvement de la statue que fixe le général d'Hautpoul, si le maréchal Soult se trouvait à Saint-Jacques, le maréchal était à la Carogne.

Il serait très vraisemblable d'imputer cette action au duc de Dalmatie, puisqu'il se trouvait à Saint-Jacques, quand elle fut accomplie et qu'elle cadre vraiment mieux avec son caractère qu'avec celui de Ney.

Néanmoins, nous sollicitons les avis sur cette donnée. Que sait-on de l'enlèvement de cette précieuse statue ? A qui faut-il l'attribuer ? A-t-il été écrit et publié une étude particulière à ce sujet ?

M.

—

Une lettre de marque signée « Louis XVI » en 1793. — Nous avons eu sous les yeux un document qui appelle des observations : c'est une lettre de marque pour le capitaine d'un bâtiment, délivrée en janvier 1793 (an II de la République), au nom de Louis XVI, au Temple depuis des mois, à la veille d'être exécuté, et remplacé par un gouvernement exécutif depuis son incarcération.

La pièce est signée du roi et contresignée par le ministre.

Comment délivrait-on, sous la Convention, des lettres signées au nom du roi prisonnier ?

Y a-t-il d'autres exemples de ce fait étrange ?

On peut supposer avec raison — la griffe du ministre le prouve — que ces documents étaient envoyés en blanc et déjà signés, au port.

Là, on les remplissait selon les besoins du service.

Il n'en reste pas moins extraordinaire, de voir à une époque où la Révolution jalouse de son autorité, tenait pour suspecte toute trace de l'ancienne autorité royale, que des bâtiments circulaient avec des laisser-passer au nom du roi.

V.

—

Lady C. — Lady Stuart. — Il y a une vingtaine d'années, M. Pierre de Lano publia chez H Simonis Empis, un roman fort... fantastique, intitulé : *Un drame aux Tuileries sous le second Empire.* Le rôle principal en est rempli par une « lady Stuart ». A en croire la préface cette femme aurait fourni elle-même les éléments du volume. En 1894, elle aurait encore vécu. « De même âge, à peu près, que l'Impératrice Eugénie dont elle fut la rivale, ayant comme elle, aujourd'hui, des cheveux blancs, elle eut jadis tous les privilèges d'une beauté et d'une situation enviées ».

Comme il est peu probable que cette personne soit encore en vie, j'en demande le nom véritable et les souvenirs qu'on a pu garder d'elle.

M. de Lano prétend l'avoir légèrement esquissée dans ses précédents ouvrages sur le second Empire. En effet, on trouve à son sujet quelques notes dans *Les Bals travestis et les tableaux vivants sous le second Empire* (H. Simonis Empis (1892), page 76. Elle y parait sous le nom de Lady C...

Soudainement jetée hors de la demeure d'un galant homme qui l'aimait et qu'elle avait outragé, elle vint en France, et grâce au nom qu'elle portait, grâce aussi à des complaisances secrètes, elle força le seuil des Tuileries. Le maître la vit et la voulut ; comme elle n'était là que pour être voulue, elle ne fit pas traîner la marche qu'on lui proposait. Elle fouilla le cœur de cet homme éternellement épris de féminité... Mais son rêve fut court. Sedan l'emporta... Elle fut l'une des dernières maîtresses de l'Empereur, et elle montre encore chez elle, en une vitrine, la tasse en laquelle Napoléon III, au camp de Châlons, but son café ; comme aussi le collier de diamants qu'il avait enroulé à son cou, un soir, à Fontainebleau. Après la guerre, elle revint s'établir de nouveau à Paris où elle fit une politique exotique.

Op. cit. p. 76).

Elle garda la mémoire de l'Empereur et porta son deuil. Depuis, elle fut l'amie du duc d'Edimbourg, qui descendait secrètement chez elle, lorsqu'il venait à Paris. Elle en eut deux enfants. Son fils Jack — le fils de l'empereur Napoléon III — est actuellement l'un des plus distingués officiers de l'armée anglaise.

(*Roman cité*, p. 306).

Je demande donc : 1° qui serait lady Stuart et de qui parle M. de Lano quand il désigne lady C... 2° qui était l'amie du duc Edimbourg ?

JOACHIM KÜHN.

[Selon sa nature, la réponse sera ou non transmise directement à l'auteur].

—

Le siège de Paris de 886 : la plaque du Petit Pont. — Lors de la défense de Paris contre les pirates normands en 886, douze Parisiens périrent en défendant le Petit Pont, au milieu duquel avait été élevée une Tour de Bois, qui dura jusqu'en 1309. Le nom de ces douze héros, dit M. le marquis de Rochegude (1903), *Guide pratique à travers le vieux Paris*, page 220) est gravé sur une plaque posée sur l'annexe de l'Hôtel Dieu (place du Petit Pont).

Or cette place a été complètement modifiée, l'annexe de l'Hôtel Dieu a disparu. Qu'est devenue la plaque?

V. A. T.

—

Château de Séverac (Aveyron). — Aux confins de la Lozère et de l'Aveyron, sur la route de Paris à Perpignan, le petit village de Séverac étage ses maisons grises au pied d'une motte féodale que couronnent les ruines encore imposantes d'un château gothique en partie restauré au XVIIe siècle.

Quel intermédiairiste aveyronnais ou lozérien pourrait me dire s'il existe une

histoire du château de Séverac et des familles qui l'ont habité ?

JOSEPH BALLOFFET.

—

Raccourci pour dire un louis. — Sur une liste de souscription faite au club des Jacobins de Belfort le 27 brumaire an II, je vois un des membres s'inscrire pour « un raccourci ». Connait-on d'autres exemples de cette façon de désigner la pièce d'*un louis* après la décapitation du roi ? JOACHIM.

—

Randon de la Tour — Pourrais-je avoir quelques renseignements généalogiques sur la famille Randon de la Tour?

M. A.

—

Randon de Pommery. — Généalogie de cette famille. M. A.

—

Randon du Lauloy. — Généalogie de cette famille. M. A.

—

Randon de Groslier. — Généalogie de cette famille. M. A.

—

Randon de Boisset. — Généalogie de cette famille. M. A.

—

Les Veron, luthiers à Paris. XVIIIe siècle. — J'ai un vieux violoncelle 3/4 portant à l'intérieur une étiquette avec la mention :

Arsène Veron, rüe de la Verrerie, à Paris, 1739.

Pierre-André Veron, son père ou son frère (?) fut aussi luthier à Paris, de 1720 à 1750.

Le Conservatoire possède de ce luthier, un pardessus de viole (n° 179).

Renseignement sur ces deux artistes, sur la valeur et la rareté des instruments sortis de leurs mains.

C. DE ST-M...

—

Angel Thouin. — Quel était cet artiste, qui vivait dans la seconde moitié du XIXe siècle et dont il existait des dessins dans la collection du marquis de Chennevières ? A. B. R.

—

Armoiries sur un tableau à déterminer. — Un tableau porte un cartouche accosté de la date de 1657, avec, en blason suivant : *Parti : au 1 échiqueté d'or et d'azur ; au 2 de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de six étoiles (6) d'or.* A qui ces armes appartenaient-elles ?

C. T.

—

Armoiries à déterminer : à 3 têtes de lion. — Sur le plat intérieur d'un exemplaire des *Liaisons dangereuses* (édition de 1782) que je possède, il y a un simple carré de papier portant :

Ex Libris
Le Bouyer Saint-Gervais

Sous ce papier décollé j'ai découvert les armoiries suivantes :

Ecu rond, encartouché d'acanthe et de laurier ;
Le chef de gueules ;
Le reste d'or aux 3 têtes de lion ou lionne disposées : 1, 2, 3.

Le tout timbré d'une couronne comtale.

Un aimable intermédiairiste pourrait-il me faire savoir à quelle famille appartiennent ces armoiries? Est-ce aux Bouyer Saint-Gervais ? ou bien celui-ci n'est-il qu'un propriétaire postérieur du livre ?

L. DENIQUET.

—

Armoiries de la famille Breuil de La Rochepot. — On désirerait connaître les armoiries de la famille Breuil de La Rochepot (seigneurs de Sordroc, bas Limousin). ALIMNO.

—

René Gueuble — Pourrait-on m'indiquer les armes de René Gueuble, d'une famille du Nivernais, qui fut gentilhomme servant d'Henri III, roi de France, avant son avènement au trône ? S. G. L.

—

« La Vie de M. Pascal ». Exemplaire de Bossuet. J'ai en ma possession un exemplaire, bien conservé, de *La Vie de M. Pascal, escrite par Madame Périer, sa sœur, femme de M. Périer conseiller de la Cour des Aydes de Clermont.* Amsterdam, Abr. Wolfgang, 1684, petit in-12 de 51 pages, lequel est relié en veau plein, granité (reliure ancienne), aux Armes de J.-B. Bossuet, évêque de Meaux, frappées en or sur les deux plats.

L'encre d'impression de la page 48, comme si le volume avait été relié un peu trop tôt, a légèrement maculé sur le blanc de la page 49. — Je m'imagine que ce

précieux petit livre a pu, autrefois, être offert, comme exemplaire de présent, par l'auteur même, à l'illustre Prélat.

Serait-il resté, dans la famille Périer, à Clermont-Ferrand, quelques traces, écrites ou légendaires, de relations qui auraient pu exister, entre Bossuet et Madame Françoise-Gilberte Périer, (Clermont 1620 Paris 1687), sœur aînée de Pascal ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Voltaire — Heuriade. Notes signée K. — Quelques-unes des notes du chant II de la Henriade sont signées K.

On désirerait savoir quel est l'auteur réel de ces notes (Voltaire lui-même ou un autre) et dans quelle édition de la *Heuriade* elles furent imprimées pour la première fois. BELLECHASSE.

—

« Si vous ne me voulez guérir », auteur à retrouver. — D'où sont tirés les vers que voici :

Si vous me voulez guérir,
Ne dites pas, belle Corise,
etc., ? P. LL.

—

Distique latin à identifier : « Quid facies... ». — Quand les traités de morale théologique parlent du vice de la luxure, ils donnent nombre de moyens de l'éviter, mais le meilleur de tous est la fuite des occasions. Or les moralistes citent à cet effet un distique, qui se trouve ordinairement dans les traités de théologie et sent bien son dix-huitième siècle. Il dit « lorsque tu seras en face de Vénus que dois tu faire ? ne t'arrête pas mais va-t-en, de peur que tu ne périsses par elle ».

Quid facies, facies Veneris cum veneris ante.
Ne sedeas, sed eas, ne pereas per eas.

Ce distique latin est un jeu de mots continuel c'est ce qui le rend intéressant. Mais, et voilà où la question devient plus difficile, qui en est l'auteur ? Selon moi, il remonterait au XVIIIe siècle où on affectionnait beaucoup ces jeux de mots, mais je n'ai que cette seule indication, qui est, il faut bien aussi le dire, très vague. Dr A. B

—

Blois et ses habitants. — Dans le médiocre ouvrage anonyme publié par Adrien Baillet sous le titre *Auteurs déguisez sous des noms étrangers, empruntez, supposez...* (Paris. 1690) je lis que Scaliger a désigné sous le nom de Stercorarius un astronome ou chronologiste de Blois nommé Temporarius.

Il est vray [ajoute l'auteur] que ces deux noms ne se rapportent l'un à l'autre que par la terminaison ; mais l'allusion de Scaliger retomboit sur *le mauvais sobriquet que l'on a donné aux habitants de la ville de Blois.*

Quel est ce mystérieux sobriquet ?

RENÉ VILLÈS.

—

Bolivar. — Pourrait-on me dire pourquoi on appelle bolivar ce chapeau de forme évasé qui était si à la mode vers 1820 ? AMERICA.

—

Les sœurs associées. — A propos de Jacqueline Pascal, il y a dans *Port-Royal* une belle page de Sainte-Beuve, sur les sœurs, dont l'influence s'est fait sentir sur la vie et les œuvres des frères. La « sœur Henriette », de Renan, est un exemple admirable de ces sœurs qu'on pourrait appeler des « sœurs associées. »

Pourrait-on citer d'autres noms de sœurs qui aient été dignes de passer à l'histoire *par leur amour fraternel* ?

Sainte-Beuve parle des sœurs du grand Arnauld et de M. de Pomponne, dont je ne sais rien.

Cette question a d'ailleurs la plus grande actualité, puisqu'on pense à la commémoration d'Eugénie de Guérin.

MEDEIROS.

—

Le parti Joconde, à l'Académie française, en 1841. — Dans l'intéressant volume de M. A. de Bersaucourt, récemment édité par le *Mercure de France*, et qui a pour titre : *Les pamphets contre Victor Hugo*, on lit, à la page 20, l'appréciation suivante donnée par Alphonse Karr, dans *Les Guêpes*, au sujet de la réception de l'auteur d'*Hernani* à l'Académie française :

Les difficultés qu'a faites l'Académie pour recevoir M. Hugo l'ont fait plus honnir depuis quelques années peut-être qu'elle ne l'a jamais été. Les Académiciens, du moins le parti Joconde, lui attribuent ces avanies, et l'un deux a dit le jour de la nomination : *M. Hugo entre à l'Académie comme on épouse une fille qu'on a déshonorée.*

Qu'était-ce le « parti Joconde » ?

GROS MALO.

Réponses

La maladie de Louis XV à Metz LXV, 349, 455, 605). — Parmi les innombrables médecins auxquels on a attribué la guérison de Louis XV, il en est un sur lequel M. Pierre s'exprime ainsi dans l'*Intermédiaire* du 10 avril 1912:

Ce miracle serait dû à un vulgaire empirique, dont on s'abstient par conséquent de citer le nom et sur la personnalité duquel on n'est pas absolument d'accord. On dit que c'est un médecin juif de Metz qui lui a fait appliquer des sangsues sur la tête et prendre de l'émétique. *Cette dernière piste est, je crois, la bonne*, etc.

C'est en effet la bonne piste, et je sais le nom de ce médecin, ou du moins le nom sous lequel il était connu. J'expliquerai plus loin cette distinction.

— D'après une tradition constante dans ma famille, cet « empirique » était mon arrière-bisaïeul, Rabbi Gafriel ben Feiberman établi à Metz et qui, quoique juif, était le médecin favori des officiers de la garnison, mais qui, en qualité de juif, ne pouvait habiter que les faubourgs, où il était très populaire parmi ses coreligionnaires. C'est donc avec raison qu'Arsène Houssaye a pu écrire qu'il s'agit « d'un homme très connu de la garnison et des Faubourgs » (*Intermédiaire*, même numéro).

J'ai possédé autrefois copie d'une délibération de la municipalité de Metz qui, en reconnaissance de son succès, lui confère le droit de bourgeoisie et l'autorise à demeurer en quelque point de la ville qui lui conviendra, alors que ses coreligionnaires étaient relégués dans les Faubourgs. Cette copie a disparu en 1870 avec mes autres papiers laissés à Corbeil pendant que j'étais commandant du génie auxiliaire au 22e corps d'armée (Lille) et qu'une compagnie du 3e régiment d'infanterie bavaroise occupait mon habitation en mon absence.

On retrouverait peut-être dans les archives de la ville de Metz l'original de la délibération. La recherche serait facile puisque la délibération a dû suivre de près la guérison qui est, je crois, de 1744. Cette recherche ne m'a pas tenté parce qu'il m'importe peu d'être ou de ne pas être un descendant du véritable guérisseur de Louis XV, mais dès lors que ce problème de petite Histoire a été soulevé, je crois opportun d'y apporter ma contribution.

Il est bon de rappeler qu'avant le décret du 20 juillet 1808 par lequel Napoléon Ier astreignit les juifs à prendre des noms de famille, beaucoup de ceux-ci suivaient la coutume orientale d'après laquelle un fils ne prend pas le nom de son père, mais est désigné par : Un tel, fils (ben) de Un tel. De plus, les Juifs de Metz parqués, sinon dans un Ghetto, du moins dans un quartier spécial, se désignaient entre eux par des sobriquets familiers, si exclusivement employés, que plus d'un d'entre eux aurait été embarrassé de dire le nom officiel de tel de ses amis. C'est peut-être le nom officiel de mon ascendant qui figure dans la délibération, et il est possible que le nom de Rabbi Gafriel, sous lequel je l'ai toujours entendu désigner, soit un sobriquet amical.

Il semble résulter du même article de l'*Intermédiaire*, que d'après *la France médicale*, cet empirique se serait appelé Ladoucette. Cela n'est pas possible. Aucun juif de cette époque ne pouvait s'appeler Ladoucette, et ce nom est encore aujourd'hui inconnu parmi les Juifs.

Ladoucette fut en effet un des médecins qui soignèrent Louis XV à la fin de sa maladie et, comme tous ses confrères, il s'attribua la guérison, à tort ou à raison, mais l'un de ses neveux fut fait par Napoléon Ier, Préfet et Baron de l'Empire, ce qui exclut toute possibilité qu'il pût être juif.

C'est au moment où Ladoucette lui-même désespérait de la guérison, que les officiers de la garnison se décidèrent à signaler à l'entourage du Roi, « l'empirique » juif qui leur donnait habituellement ses soins.

Les fils, petits fils, et arrière petits-fils de Rabbi Gafriel ben Feiberman furent presque tous médecins militaires. L'un d'eux est représenté soignant un blessé sur le champ de bataille, dans la vaste composition d'Horace Vernet : — la prise de la Smala d'Ab-el-Kader — qui orne une des salles du musée de Versailles. Le cartouche indicateur des têtes, placé au bas du tableau, le désigne sous le nom de : Docteur Philippe. — Un autre, Prosper Philippe, fit sa carrière dans les troupes

d'Algérie et la termina comme médecin-major de l'hôtel des Invalides à Paris.

Tous deux avaient été élevés dans la religion catholique. Un troisième, resté israélite et décédé en 1854, Abraham Philippe, fut médecin major du 1er régiment d'artillerie.

PHILIPPE LEROY.

La manufacture de Réveillon au faubourg Saint-Antoine (LXV, 589). — Noel serait-il assez aimable pour m'indiquer l'hôtel des Champs Elysées où je pourrais voir le marteau qui rehaussait la porte cochère de la Folie Titon, et chez quels amateurs ont été dispersées les boiseries et la rampe en fer forge? Je lui en serais très reconnaissant car ces souvenirs m'intéressent spécialement. JACK.

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII; LXV, 106, 209, 265, 413, 602, 655, 698). — Pour répondre au témoignage publié par M. Gall, je résume le document :

Le 13 juillet 1870, un père vint trouver son fils au parloir de son collège et lui dit : « Nous ne nous reverrons plus en cette vie ; c'est pour cela que je désire te communiquer mes dernières volontés. »

« Juste un an après, au jour et à l'heure même » la tombe se referma sur la dépouille du père.

Vingt-huit ans après, le fils « ne possédant aucun document ne put faire connaître le testament de son père que verbalement, et il dit dans une conférence, à Vienne en 1898 : « En 1784, il y eut, à Francfort une réunion extraordinaire de la grande loge éclectique. Un des membres mit aux voix la condamnation à mort de Louis XVI roi de France et de Gustave III, roi de Suède. Cet homme c'était mon grand père. »

Onze ans plus tard, 38 ans après la mort de son pere, le fils vient dire : « Au grand Congres de la franc maçonnerie à Francfort le Grand maitre de la loge de Wetzlar, mon grand-père, proposa l'assassinat de tous les monarques conservateurs de l'Europe. Or, il n'y avait que le souverain catholique Louis XVI et le protestant Gustave III de Suede. Cette proposition obtint force de loi ; deux frères, Bode et Knigge, furent envoyés a Paris et a Stockolm, avec mandat d'exciter les loges des deux pays, à travailler au plan général. A Paris ce fut la Loge des Amis-Réunis, qui se transforma plus tard en Club des Jacobins. »

A ce vote fameux on a assigné quatre dates :

1° Barruel et presque tous les adversaires de la Maçonnerie 1782 ;

2° Le signataire du témoignage 1784 ;

3° Monseigneur Besson 1785 ;

4° Monseigneur Mathieu 1786.

A cet ensemble de faits précis, je réponds :

Il n'y eut pas de grand Congrès de la Franc-maçonnerie à Francfort, ni en 1784 ni en 1785 ni en 1786 ;

Il n'y eut jamais de Grand maître de la Loge de Wetzlar. Ce titre est réservé à des fonctions beaucoup plus élevées que celles de vénérable ou de maître de loge.

Il y avait d'autres souverains conservateurs que Louis XVI et Gustave III de 1782 à 1793 période comprise entre le verdict et la dernière exécution : Charles III et Charles IV en Espagne, Ferdinand IV à Naples ; Victor-Amédée en Sardaigne ; Joseph II, Léopold II et François II en Autriche et enfin Pie VI à Rome.

Bode et Busche vinrent à Paris en 1781, le marquis de Chefdebien et Kollowrath, en 1782 ; leur voyage ne peut donc avoir aucun rapport avec des décisions prises en 1784, 1785 ou 1786.

La loge des Amis réunis ne se transforma pas en Club des Jacobins, celui-ci fut la transformation du Club Breton.

Pour comparer les listes des membres de ces deux Sociétés voir : G. Bord, *Conspiration révolutionnaire* (p. 22 à 24) et *Histoire de la Franc-maçonnerie de France* (I p. 358 à 362). Je n'ai relevé que deux membres des Amis-Réunis dans la liste des membres du Club Breton : Clermont-Tonnerre et Goupil de Prefelne.

Enfin, il ressort du témoignage du fils, que son père étant le beau-frère de Zwack, il me paraît difficile de faire cadrer les possibilités avec les affirmations du témoin.

Dans tous les cas, le père devait être fort âgé, lorsque, prévoyant sa mort, juste un an à l'avance, il vint annoncer à son fils que d'ici là il ne le reverrait plus

Est-ce qu'il s'agit, dans la circonstance,

de Jacques-Frédéric d'Abel, professeur à l'Université de Tubingen (9 mai 1751-7 juillet 1829) et de Charles d'Abel ministre bavarois (né le 17 septembre 1788) qui en 1870 avait, s'il vivait encore, 82 ans?

Je serai reconnaissant à M. Gall, qui peut puiser aux sources, de faire connaître aux lecteurs de l'*Intermédiaire*, si tels sont les noms du grand-père et du père du témoin.

Dans ce cas, il faudrait annoter le témoignage de la mention suivante:

Témoignage verbal, fait 28 ans après un second témoignage verbal, fait par un vieillard de 82 ans, d'après un troisième témoignage verbal datant au moins de 41 ans (1829-1870) fait par une personne âgée de 78 ans et relatif à des faits qui s'étaient passés environ 44 ans avant.

Sans être très exigeant en matière de preuves historiques, il me semble qu'il y en a de plus sûres, quelle que soit du reste la parfaite sincérité des témoins.

J.-G. Bord.

*
* *

Le P. Henri Abel est né à Pafsau, le 19 décembre 1853. P. Darbly.

—

Par qui fut tué Monseigneur Affre (LXIV; LXV, 22, 111). — Nous avons reçu à ce sujet, de M. Denys Fabre, neveu de Mgr Affre, la très intéressante lettre suivante :

Montpellier, 19 juin 1912.

Monsieur,

De toutes les relations qui ont été publiées de la mort de Mgr. Affre, frère de ma grand' mère, celle que je trouve dans le numéro de votre journal, en date du 20 décembre, est la plus conforme aux récits que j'ai entendu faire par mon père et par mes oncles. Ils ont toujours attribué la mort de notre illustre parent, non pas à une balle perdue, mais à un coup de feu, tiré avec intention, d'une fenêtre. Je puis vous donner, appuyé sur les témoignages les plus sérieux, l'épilogue de ce drame sanglant. Il confirme l'opinion admise dans notre famille.

Il y a environ quinze ans, des capucins venus de Toulouse à Montpellier, pour y prêcher une mission, ayant appris que dans cette dernière ville, habitaient des parents de Mgr. Affre, se présentèrent chez une de mes tantes, Mme R. Laurens, veuve de M. Laurens, Conseiller à la Cour. Ils lui racontèrent que le meurtrier de l'Archevêque de Paris, poursuivi par le remord, était entré en religion et faisait, depuis longues années, l'édification de leur couvent par l'austérité de ses pénitences. Il avouait avoir volontairement tiré sur notre oncle, du haut d'une fenêtre dominant la barricade, au moment où son apparition et ses paroles arrêtaient l'effusion du sang. Dès le lendemain du jour où ma tante reçut cette communication, elle m'en fit le récit ; mon cousin, M. G. Laurens, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, a certainement conservé le souvenir de la révélation faite à sa mère par les deux missionnaires ; peut-être même a-t-il assisté à leur entretien.

Ma lettre n'ajoute pas grand'chose aux renseignements que vous possédiez déjà, mais bien que je ne puisse l'appuyer par par une production de documents, j'espère qu'elle suffira à faire écarter toute version qui tendrait à attribuer la mort de Mgr Affre à une cause plutôt accidentelle.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Denys Fabre.

*
* *

Au cours d'un article publié dans *L'Eclair*, le 26 juin, nous avons cru pouvoir nous permettre de publier le principal de cette lettre, par anticipation.

La Croix qui l'a reproduite a publié ensuite l'écho suivant :

Nous citions l'autre jour l'article d'un de nos confrères sur l'hypothèse que l'assassin de Mgr Affre aurait fini ses jours dans la pénitence chez les Capucins.

Un Père Capucin d'Espagne, placé pour être bien renseigné sur ce qui concerne son Ordre, nous fait part du démenti qu'il adresse à ce sujet à notre confrère. Il nie qu'un insurgé quelconque de 1848 soit entré dans un couvent de Capucins, sauf le vénérable Fr. Rufin, qui fut insurgé quelques heures, ne tira pas un seul coup de fusil devint un saint religieux et n'a jamais assassiné un seul être humain, archevêque ou simple laïque. Toute la ville de Toulouse, qui l'a en haute vénération, serait là pour le certifier.

Nous n'avons pas reçu encore la lettre annoncée par cet écho. G. M.

—

L'accent allemand de Napoléon III (T. G. 631. LXII à LXV, 22, 192, 217, 609, 795). — **A Arenenberg.** — Ma tante, Mme Rieter-Biedermann, du Schanzengarten, d'une des premières familles de Winterthur — Lizst, Wagner, Brahms y étaient les hôtes de la famille — m'a raconté, que dans leur jeunesse le prince Louis Napoléon venait de temps à temps d'Arenenberg à Winterthur honorer les

familles de rang de sa présence surtout quand il y avait des bals de famille, et qu'il y a souvent dansé avec elle.

R. F.

—

Dessins du Prince impérial dessinateur LVII, LXIII. — Il y a déjà longtemps, une question avait été posée dans l'*Intermédiaire*, sous une rubrique que je ne me rappelle plus, au sujet des dessins que, tout enfant, le prince impérial s'amusait à esquisser et dans lesquels on voyait poindre le germe d'un véritable talent.

Sur cet objet je signale :

1° Dans la publication *L'Autographe*, n° 1, du 5 décembre 1863, un dessin du jeune prince, tiré de l'album de M. Paul Chenu, représentant trois fantassins marchant de front et un cavalier (un lancier) dans le lointain. Signé : Louis Napoléon le 31 décembre 1862. — Il n'avait pas encore sept ans !

Le jeune prince, dit une note, s'amusait à faire des bonshommes. Une personne ravie de l'entrain de ceux-ci et trouvant qu'ils marquaient le pas avec une *furia* toute *francese*, demanda à S. A. I. de vouloir bien les signer.

2° Dans un volume de M. Adrien Marx, réunissant, sous le titre *Indiscrétions Parisiennes*, des chroniques publiées dans l'*Evénement* (Achille Faure, libraire, 1866), j'ai trouvé au frontispice, un dessin du prince, avec la dédicace « A Monsieur Adrien Marx » et la signature : « Louis Napoléon 9 avril 1866 ». A voir ce croquis, qui ne manque pas de cachet ni de hardiesse d'exécution, pour un enfant de dix ans à peine, on se demande si le rejeton impérial n'aurait pas eu plus beau temps de se préparer à l'Ecole des Beaux-Arts, qu'à l'Ecole de Gouvernement où il ne devait, hélas ! pas finir ses classes ! Peintre ou graveur, il vivrait peut-être encore.

M. Marx (page 148) nous dit qu'il reçut l'esquisse encore tout humide des mains du petit Prince. Pourtant, il semblerait presque qu'une autre main en aurait peigné légèrement les contours un peu diffus, comme on devait encore peigner chaque matin la chevelure de l'enfant Mais ce n'est qu'une supposition car l'écriture de la dédicace et de la signature est ferme et virile.

GROS MALO.

Abbaye de Port-Royal (LXV, 783). — De la *Bibliographie du Cartulaire français* de M. H. Stein :

Port-Royal. — Abbaye (Dioc. de Paris).

Cartulaire de l'Abbaye du Port-Royal ; ms. du XIIIe siècle sur parchemin, in-16. (Biblioth. nationale, ms. latin 10-997, ff. 1-110.

Dates extrêmes : 1204-1248. Le reste du volume contient un censier.

Autre cartulaire du XIIIe siècle, sur parchemin, in-16 de 38 ff. (Biblioth. nationale, ms. latin 10-998.

Dates extrêmes : 1255-1289.

Publ. *Cartulaire de l'abbaye de Porrois au diocèse de Paris, plus connue sous son nom mystique de Port-Royal*, par A. de Dion, I (1204-1280). Paris, Picard et fils, 1903 ; in-8° de XVI-339 p.

Il y avait dans la collection Joursanvault (Catalogue, n°s 1039 et 1042) deux fragments de cartulaires du XIIIe siècle, contenant chacun deux pièces. On ignore où ils se trouvent aujourd'hui.

P. c. c. DE MORTAGNE.

***

Le cartulaire de Port-Royal a été publié par A. de Dion, chez Picard, en 1903.

D. A.

***

Le Cartulaire de Port-Royal n'a pas été publié en entier, mais seulement en partie pour les actes qui vont de 1204 à 1280. L'auteur de ce travail assez considérable, est M. le comte Adolphe de Dion, auquel on doit tant d'études diverses, archéologiques et historiques intéressant surtout la région de Montfort-L'Amaury. L'ensemble du cartulaire ou des actes de Port Royal, existe aux Archiques Nationales où ils occupent plus de trente cartons. On trouvera dans le livre de M. de Dion : *Cartulaire de l'Abbaye de Porrois au diocèse de Paris, plus connue sous son nom mystique Port-Royal*, Paris Alph. Picard, 1903, une *Introduction* pleine de renseignements sur l'état de ce Cartulaire, le classement, le nombre et la diversité des pièces qui le composent. On y verra de plus, que la *Bibliothèque Nationale* possède sous le n° 10997 du fonds latin, un autre Cartulaire de Port-Royal en deux petits volumes. Peut être ceux-ci suffiront-ils à M. Loutville.

E. GRAVE.

***

Pour tout ce qui concerne l'Abbaye de

Port-Royal s'adresser, comme je l'ai déjà conseillé à un collègue, l'an dernier, à l'aimable M. A. Gazier, professeur à la Sorbonne. J. V. P.

—

Le costume des timbaliers (LXIV ; LXV, 161, 316). — En Espagne se voit également cette originalité, du moins existait-elle en 1855. Voilà ce qu'on lit dans *Historia organica de las armas de Infanteria y Caballeria Espanolas desde la creacion del Ejercito permanente hasta el dia* par le lieutenant général Comte Clonard, de l'Académie royale d'Histoire. 16 vol. Madrid 1851-1855.

Régiment de Caballerie Alcantara. — A la tête des trompettes du régiment Alcantara était placé un cavalier sur un très beau cheval portant un costume turc, qui faisait sonner des cymbales. L'origine de ces cymbales n'appartient pas à ce régiment, mais à celui de « Bravante » qui, dans l'action de Sferra-Caballo, en Sicile, contre les impériaux, détruisit le régiment autrichien de cavallerie de Staremberg, et fit prisonnier le turc qui portait ces cymbales. Pour perpétuer à jamais le souvenir de cette action, la bonté de S. M. le roi Philippe V lui accorda, à la date du 17 juillet 1731, le privilège de porter ce trophée devant ses escadrons. Le régiment « Bravante » fut réformé en 1763 et sa troupe versée au régrment « Alcantara », lequel continua, avec le privilège, par ordonnance royale du 11 janvier 1769.

AMERICA.

—

Condé-Folie (LXV, 786). — Condé-Folie (Somme, Picardie) village, succursale, arrondissement et à 5 lieues 1/2 O. N. O. d'Amiens, canton de Picquigny, bureau de poste de Plixécourt 1135 habitants.

Folies (Somme, Picardie) village, succursale, arrondissement et à 3 lieues 1/2 NNE de Montdidier, canton de Rosiers-en-Santerre, bureau de poste d'Hangest 408 habitants.

(*Dictionnaire de la France*, par Briand de Verzé, 1852).

Sur une carte de la Somme, j'ai trouvé Folye au lieu de Folies.

Mais ces deux localités sont trop éloignées l'une de l'autre pour admettre que la première doive son surnom à la seconde.

V. A. T,

*
* *

Cette appellation, comme, aux portes de Paris, celle d'Arcueil-Cachan, résulte du rapprochement des noms de deux agglomérations, Condé et Folie sont deux noms lieux de très répandus sur le territoire français.

Condé est considéré comme provenant d'un mot gaulois Condas, signifiant confluent : dans le cas qui nous occupe, il s'agit du confluent de la Somme et du ruisseau d'Airaines.

Quant à Folie ou la Folie, « depuis « plus de six siècles au moins cette appel- « lation est imposée par le populaire à « des constructions qu'il juge inutiles ou « trop somptueuses, et qui n'ont souvent « qu'une existence éphémère » (Loupion, *Dictionnaire topographique... de la Marne*, introduction, p. III). Le nom de Folie, écart de la commune de Condé-Folie, est traduit dans un document de 1301 par Stulticia. P. ML.

—

Noms des habitants des Etats-Unis (LXV, 170, 317, 367, 467, 559, 706, 756). — Je propose, pour désigner le pays, le nom d'Unistatie, et pour les habitants celui d'Unistatais ou celui d'Unistatien. Les Anglais disaient Unistatemen, etc.

TRÉMONT-LA-TOUR.

—

Famille Bidon, de Bordeaux. (LXV, 783). — Ni l'*Armorial* de 1696 (Registre Guyenne), ni l'*Armorial du Bordelais* par Meller, ni *l'Etat-civil des Familles Bordelaises* par le même ne citent cette famille. Bien plus, ce nom n'est pas inscrit dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Gironde*, série E. supplément. Ce n'est donc pas en Gironde qu'il faut chercher des Bidon parmi les familles notables, antérieures à la Révolution.

GARUMNUS.

*
* *

J'engage le demandeur à se mettre en rapport avec mon excellent confrère, M. Gabriel de Vaux-Bidon, 29 Boulevard de Clichy, à Paris, dont le nom s'est écrit autrefois Bidon de Vaux.

TH. COURTAUX.

—

Cavaignac (Les), sous-préfets de Lesparre (LXII ; LXV, 757). — Je donne ci-après, la citation d'un document qui pourra peut-être aider à élucider la question déjà bien ancienne, posée par M. Darbly, et à laquelle notre collaborateur

Le Lieur d'Avost apporte maintenant sa compétence bien reconnue quand il s'agit d'établir une généalogie.

Voici dans ses parties essentielles l'acte de décès du baron de Cavaignac qui fut longtemps receveur des finances à Montmorillon. J'ai dit « baron de Cavaignac » parce que c'est ainsi que je l'ai presque toujours entendu nommer et désigner dans la Vienne : cependant les actes d'état civil qui le concernent, n'appliquent pas, comme on va le voir, le titre de baron à son nom de Cavaignac.

Le 20 janvier 1871, est décédé Jean-Jacques-Amédée Cavaignac, baron de la Lande, âgé de 73 ans, receveur particulier des finances retraité, chevalier de la légion d'honneur, demeurant en cette ville de Montmorillon, né à Bordeaux, fils de M. le baron Jean-Baptiste Cavaignac, ancien sous-préfet, chevalier de la Légion d'honneur et de dame Marie-Monique Waré ; veuf en premières noces de Marie-Louise de Lestine de Bosc, époux en deuxièmes noces de Mme Jeanne-Louise Bethoirest.

Au même registre et à quelques pages de distance puisque c'est à une date de la même année, on trouve le décès arrivé le 20 septembre 1871, de

Joseph Louis Amédée d'Armaillacq, vérificateur de l'enregistrement, âgé de 42 ans, demeurant à Saintes, natif de Bordeaux etc. époux de dame Marie-Gabrielle-Claire Cavaignac de la Lande, décédé à Montmorillon et dont le corps doit être transporté à Pauillac.

Outre Mme d'Armaillacq, le baron de Cavaignac avait deux autres filles, qui ont quitté le Poitou et y ont conservé peu de relations, bien qu'elles y aient encore quelques parents.

J'ai entendu dire dans plus d'une occasion, que l'ancien receveur particulier de Montmorillon était cousin du général chef du pouvoir exécutif en 1848 et concurrent malheureux du prince Louis-Napoléon.

M. A. B.

—

Famille Certain (LXV, 783). — Ma réponse vise aussi la question posée même colonne, sur la famille Dubois. Il ne s'agit ni plus ni moins que de la famille Certain de Canrobert, à laquelle appartenait le maréchal. Cette famille, de Brives-la-Gaillarde, a sa généalogie imprimée dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1896.

Les manuscrits de Cherin à la Bibliothèque Nationale donnent des détails sur elle. Pierre de Certain, seigneur de la Meschaussée, anobli en 1738, épousa en 1720 Catherine Dubois, nièce du triste cardinal.

PETRACORENSIS.

Dubois : famille du Cardinal (LXV, 783). — Nous recevons la lettre suivante.

Mon cher confrère,

L'*Intermédiaire* s'informe de la famille du cardinal Dubois.

Je lis aux notes qui accompagnent le 15e volume de l'*Histoire de France* de Michelet :

« Deux écrivains se sont imposé de nos jours la tâche de réhabiliter Dubois, M. de Barne (1857) et M. de Seilhac (1862). La gravité magistrale de M. de Barné ne m'impressionne pas... Pour M. le Comte de Seilhac, il est du pays de Dubois, de Brives-la-Gaillarde, il écrit d'après les papiers de Brives et *ceux de la famille Dubois.* »

Un intermédiairiste qui aurait le loisir de retrouver et de consulter l'ouvrage de M. de Seilhac y puiserait peut-être d'intéressants renseignements sur la famille de Dubois.

Michelet indique que cet ouvrage comporte deux volumes, mais n'en donne pas le titre.

J'ajoute que je suivrai avec bien de l'intérêt les communications que vous recevrez sur cette question, car j'ai entendu souvent ma grand-mère maternelle Mme Blachet, née Castelle, affirmer qu'elle appartenait à la famille du cardinal Dubois. Je ne pourrais, malheureusement, fournir à cet égard aucun renseignement, car j'ai successivement perdu ma grand'mère et ma mère dans un âge où je ne songeais guère à l'intérêt de ces retours vers le passé.

Bien cordialement vôtre,

PAUL VERGNET.
Secrétaire général de la *Libre-Parole*

—

Marque Fratin (LXV, 785). — Fratin était un sculpteur de talent vers le milieu du XIXe siècle. Mon père dirigeait à cette époque une des plus importantes maisons de bronzes d'art de Paris : je me souviens des bronzes de Fratin, animalier, je crois

Je vois encore quatre tableaux reliefs représentant un cerf, sa biche et ses petits, un cheval, sa jument et son poulain, le tout de Fratin, si ma mémoire est fidèle.

J. V. P.

∴

Fratin est un bon sculpteur animalier qui tient une place honorable après Mene. On trouve à peine son nom dans

les *Dictionnaires*. Il a passé les dernières années de sa vie à Vétheuil (arrondissement de Mantes) où je crois même qu'il est mort, sans pouvoir l'affirmer. Dans sa retraite, il s'est essayé à des restaurations, de statues dans l'église de Vétheuil, si riche en objets d'art de toutes les époques. Il est mort, aux environs de 1870, et plutôt avant. E. GRAVE.

*
* *

Christophe Fratin, né à Metz le 11 nivôse an IX (1er janvier 1801). mort au Raincy (Seine-et-Oise) le 17 août 1864, est un artiste français, qui « se consacra exclusivement à la sculpture des animaux, et cette spécialité contribua puissamment à établir sa réputation », dit le *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle* par Nérée Quépat [René Paquet], p. 179 (Paris et Metz, 1887). Il figure dans le *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole Française*, par E. Bellier de la Chavignerie (Paris, 1880). METTENSIS.

*
* *

Voir les nos 352 et 361 du journal *la Curiosité Universelle*, où une question analogue resta sans réponse. SIMON.

—

Marcilly (LXV, 404 804). — Comme suite à la réponse faite dans ce dernier numéro, serait-il possible de savoir quelle est celle des deux demoiselles de Champs de Marcilly présentes à St-Cyr en 1689, qui joua un rôle dans la représentation d'Esther de cette année là ?

BELLECHASSE.

—

Descendance de Pradier (LXV, 739). — M. James Pradier, petit-fils de Pradier, l'illustre sculpteur, veut bien nous donner les renseignements sollicités.

Jean-Jacques dit James Pradier, sculpteur né le 23 mai 1790, mort le 4 juin, 1852, fut marié en 1833 à Louise d'Arcet née en 1813, morte le 28 décembre 1885. Il en eut :

I. — Charlotte, née en 1834, décédée en 1854, mariée en 1853 à Léopold Delagarde décédé. Pas d'enfants issus de ce mariage.

II. — Jean-Pierre, dit John, artiste peintre ; né à Paris, le 21 mai 1836, mort le 28 juin 1912. marié en 1867, à Mlle Lina Ackermann, dont postérité plus loin.

III. — Thérèse, née en 1839, mariée à Jules David (actuellement vivante).

Jean-Pierre dit John eut trois enfants :

a). Francis, chimiste, né à Genève 11 février 1869, mort le 29 décembre 1901.

b). Jules, dessinateur, né à Genève 1er juin 1871, mort le 9 septembre 1886.

c). James, dessinateur, né à Paris, le 6 juin 1877, marié à Paris le 28 janvier 1902, à Mlle Amélie-Andrée de Rognier décédée le 2 novembre 1906. Remarié le 21 mai 1908 à Mlle Marguerite Cartaud, d'où deux enfants :

a) Odette, 30 septembre 1909.

b) Andrée, 6 octobre 1910.

Thérèse Pradier, de son mariage avec M. Jules David, eut deux enfants :

a). Louise David, mariée en 1902 à Louis Praud, juge de paix, pas d'enfants.

b). Maurice David né en 1864 ; mort en 1894, ingénieur de la Compagnie de l'Ouest.

*
* *

De l'*Echo de Paris* du 29 juin 1912 :

Nous apprenons la mort de M. John Pradier, artiste peintre, fils du grand sculpteur James Pradier, petit-fils et arrière petit-fils du chimiste Jean-Pierre-Joseph d'Arcet, de Jean d'Arcet et du chimiste biologue Rouelle décédé 6, rue du Presbytère, à Asnières.

P. c. c. J. G. T.

—

Armes d'Arnold de Ville (LXV, 51, 177, 812) — D'après l'abbé F.-J. Poirier (*Metz : documents généalogiques*, p. 637, Paris, 1899), Arnold de Ville, baron libre du Saint-Empire, des deux Maldaves, de Selles, Termoigne et Bennes, seigneur de Brémeré, Frère et autres lieux, gouverneur et directeur général de la machine de Marly et des travaux de la Seine, fils de noble et illustrissime seigneur Wivant de Ville, baron de Selles, etc., et baron libre du Saint Empire, seigneur de Brémeré et de Frère, et de Catherine-Elisabeth, née baronne de l'Erneux, de la paroisse Saint Sulpice de Paris, épousa, à Metz, paroisse Saint-Livier, le 29 avril 1708, Anne-Barbe de Courcelles, dont il eut trois enfants : 1° Barbe-Anne, morte en 1712 à l'âge de 3 ans 1/2 ; 2° Arnould-Charles, né le 14 octobre 1711 ; 3° Anne-Marie-Barbe, née le 25 mai 1713.

METTENSIS.

Grandesse d'Espagne (LXV, 784). — Saint-Simon, que passionnaient les questions de titres, d'honneurs et de préséances, et qui avait eu l'occasion d'étudier la chose sur place, a consacré plusieurs chapitres à la grandesse d'Espagne. On y lit :

La manière de succéder à la dignité de grand n'a rien de distinct de la manière de succéder aux biens ; et comme ils passent tous sans distinction en quenouille et de femelle en femelle à l'infini, aussi font les grandesses, avec la confusion de noms et d'armes qu'entraîne ce même usage, établi parmi les Espagnols, de joindre à son nom tous les autres noms de ceux des biens desquels on devient héritier, surtout avec les grandesses, qui se substituent ainsi à l'infini, à la proximité du sang, sans distinction de mâle et de femelle, sinon du frère à la sœur, ou en quelques maisons ou occasions peu communes, de l'oncle paternel à la nièce.

P. c. c. DE MORTAGNE.

*
* *

Saint Simon (chap. XXI, du vol. II de l'édition Hachette de 1865, page 264) s'exprime ainsi :

La manière de succéder à la dignité de grand n'a rien de distinct de la manière de succéder aux biens ; et comme ils passent tous sans distinction en quenouille et de femelle en femelle à l'infini, aussi font les grandesses..... qui se substituent ainsi à l'infini, à la proximité du sang, sans distinction de mâle et de femelle, sinon du frère à la sœur, etc. etc. V. A. T.

—

Argenture. — Etamage préhistorique (LXV, 646, 770, 861). — Je viens d'acquérir pour notre Musée des antiquités préhistoriques et romaines d'Alsace le résultat d'une fouille de tumuli à Nordhausen datant de la fin de l'époque de Hallstatt du commencement de l'époque de la Tène : grands torques et beaucoup de bracelets en bronze, boucles d'oreilles en or, têtes d'épingles en or et bronze, fibules, etc., etc. Ces dernières montrent des traces indubitables d'étamage, ce qui prouve qu'en Gaule l'étamage était connu dès le 6e ou 5e siècle avant J. C. Dr R. FORRER.

—

Jardins dessinés par Lenôtre (XLV, 448, 560, 614, 714, 819). — Les jardins du château de la Seilleraye près Nantes ont-ils été dessinés par Lenôtre comme je l'ai entendu dire ?

Un intermédiairiste Nantais pourrait peut-être répondre à ma question.

Le château de la Seilleraye propriété de Madame la baronne de Courtavel, femme d'un diplomate du second empire, qui y a réuni une belle collection de tableaux, a été illustré par divers séjours qu'y fit la marquise de Sévigné au cours de ses villégiatures en Bretagne. On y conserve sa chambre et elle a daté plusieurs lettres de la Seilleraye.

Je lis dans l'*Annuaire des Châteaux* de 1910 que le domaine appartient à cette époque à la comtesse de Solages et au baron et à la baronne de Kainlis.

DEHERMANN.

*
* *

Voir : *Dictionnaire de Bretagne*, Ogée, édit. 1843, II, vol. p. 882.

V. Saint-Vougay. Chateau de Kerjean.

... les jardins dessinés par Le Nôtre avaient seuls près de trois hectares de superficie...

Le château de Kerjean a été acquis par les Beaux Arts pour l'Etat en 1911.

EM. G.

*
* *

Le château de Vic-sur-Aisne, situé entre Compiègne et Soissons, est entouré d'un parc dessiné par Lenôtre, dont quelques parties sont demeurées intactes. Deux grands parterres ornés de statues, encadrés par des charmilles et de hautes masses de verdure, s'étendent devant les terrasses et les trois perrons par lesquels on accède au château. La large allée qui les sépare aboutit à une colonnade qui termine la perspective, et, par une disposition qui se retrouve fréquemment dans les dessins de Lenôtre, l'allée va en se rétrécissant vers l'extrémité pour donner l'illusion d'une plus grande longueur. Le Cardinal de Bernis qui passa à Vic-sur-Aisne les cinq années que durèrent sa disgrâce, avait sacrifié au goût du jour en faisant redessiner certaines parties à l'anglaise, mais les grandes lignes ont été conservées dans l'ensemble.

C'est à Vic que le Lieutenant Général Vicomte de Reiset vint épouser, en 1809, Anne-Amélie de Fromont, et, depuis cette époque, le château n'est plus sorti de la famille. Vicomte DE REISET.

—

Conversation des Thuileries (LXV, 764). — Ne s'agit-il pas de « la Soirée

des Tuileries », gravure de Simonet, d'après Baudouin ?

A. G. Fr.

Voir LXIII, 304 et 526.

—

Gravure énigmatique dédiée aux victimes de la Révolution (LXV, 735). — Est-ce que cette estampe ne concerne pas les Suisses massacrés à Paris et en mémoire desquels une chapelle a été élevée et se voit encore à Lucerne, près du fameux Lion ?

A. G. Fr.

—

Chastillon, (Topographie françoise par Claude) (LXV, 778). — Ce titre (Estampe et titres de noblesse) appartient sans doute à une autre question. Aussi la mienne est incompréhensible ! Je prie les collaborateurs d'y substituer cette rubrique : Chastillon (Topographie Françoise par Claude).

Simon.

[C'était, en effet, une erreur de mise en page.]

—

La course des apothicaires dans « Monsieur de Pourceaugnac » (LXV, 644, 814.) — Nos deux aimables correspondants nous disent ce qu'ils ont vu. Je les en remercie. Mais je crois que la course des apothicaires devait être réglée d'une autre façon du temps de Molière, à cause de la disposition des salles de spectacle à cette époque : banquettes sur la scène, parterre debout, balcon peu praticable dans une salle quadrangulaire. M. Maurice Charpentier nous parle de Pourceaugnac revenant sur le théâtre suivi de tous les apothicaires, « par le trou du souffleur ». Cela est possible de nos jours. Du temps de Molière, il n'y avait pas de trou du souffleur. La question a été réglée ici : On soufflait de la coulisse. M. Alexandre Rey a vu, lui, tout récemment à Lyon, ladite course réduite à un défilé au rez-de-chaussée. La vraie tradition nous échappe donc encore, et, à ce propos, combien de fois j'ai regretté que les éditions de nos classiques ne contiennent pas plus d'indications scéniques qui, bien souvent, rendraient le texte plus compréhensible. Je me rappellerai toujours deux passages du *Dépit amoureux* que, fort jeune, je n'avais pas compris. Eraste dit à Gros René : « Voici de quoi délier ta langue. » — Et Gros René, dans sa tirade, dit aussi : « Par comparaison donc, mon maître, s'il vous plaît. » — Ce « s'il vous plaît » m'intriguait.

J'assiste à une représentation du *Dépit*, et je vois Eraste menacer son valet de son épée : « Voici de quoi délier ta langue. » Plus loin, je vois Eraste distrait, impatienté, remonter au fond de la scène pendant le discours de Gros René, et celui-ci, fâché de parler pour lui seul, invitant son maître à redescendre pour écouter la fin de son morceau. « Mon maître, *s'il vous plaît* ».

Tout devenait clair, limpide. En attendant je n'avais trouvé sur aucun livre l'indication de ces deux jeux de scène. Et pour les tragédies ! Combien leur lecture serait moins fastidieuse si l'on nous disait un peu ce que font, ou ce que doivent faire les personnages pendant ces tirades interminables.

On a publié cependant, vers 1905, une édition de Molière, tout au moins, avec des indications scéniques. J'en ai feuilleté un volume à l'étalage d'un libraire, et l'idée m'en paraissait heureuse. Depuis ce temps, je n'ai plus jamais rencontré cette édition. Quelle est-elle ? Nous y trouverions peut être l'explication de notre course d'apothicaires.

Henry Lyonnet.

—

Vers grec palindrome (LXV, 595, 718, 772). — Dans la chapelle du château de Châtillon d'Azergues (Rhône), on peut voir, gravé sur un bénitier moderne, le vers grec récemment cité par Nauticus. Cette même inscription se lisait, autrefois, sur le bénitier de Sainte-Sophie de Constantinople.

Joseph Balloffet.

—

Tatien (LXV, 548, 671, 815). — On aurait tort d'accorder quelque confiance à la « traduction » des *Amours de Leucippe et de Clitophon*, de Tatien, publiée dans la *Revue Bleue* de 1902, par MM. Pierre de Querlon et Charles Verrier. M. J. Nicole a montré, en comparant le texte à la traduction, les étonnantes libertés que les auteurs se sont permises, ajoutant des détails, des passages entiers qui n'existent pas dans l'original. « Leur procédé consiste à inventer des textes... Ce qui est certain, c'est qu'ils se sont moqués du monde... » *Revue des études grecques*,

1905, p. 277 sq. *A propos d'une récente supercherie littéraire.* W. D.

—

Almanachs troyens du XVIIe siècle (LXV, 786). — L'indication donnée par M. Emile Socard est exacte. Les 28 volumes de la collection d'Almanachs du Président de Bailleul existent bien à l'Arsenal sous la cote *Sciences et arts* 9027, in-8. M. F.-R.

*
* *

Les vingt-huit volumes du recueil formé par le président de Bailleul se trouvent bien à l'Arsenal, sous la cote SA. 9027, in-8° D'HEUZEL.

—

Carimara (LXIV ; LXV, 189, 436, 676). — On lit dans *Le Livre des Proverbes français* de Le Roux de Lincy (I, 320) :

Bertangles (arrondissement d'Amiens). Les carimaros de Bertangles.
Carimaro, *Kerimenero* bohémien, sorcier.
L'avocat Patelin, dans son délire s'écrie :
Ostez ces gens noirs marmara
Carimari, carimara.
(Corblet, *Prov. picards*).

P. c. c. DE MORTAGNE.

—

Demander le portement (LXV, 454, 573, 625). — La Curne de Sainte-Palaye (*Dictionnaire de l'ancien langage françois*) donne : Portement, santé, avec des exemples de Montaigne et des « Nuits de Straparole ».

Godefroy (*Dictionnaire de l'ancien langage*) cite au mot Portement, état de santé, deux phrases de *La Petite Fadette* et de *Claudie* de George Sand, outre des exemples d'auteurs anciens.

J. LT.

*
* *

Eh ! mon Dieu ! que vient faire, ici, à propos de ce mot si simple par lui-même, le rappel de la Loi sur l'Instruction primaire, laïque et obligatoire !

A l'*Intermédiaire*, que diable ! nous ne sommes pas, comme à la tribune de la Chambre, pour nous contenter de balivernes.

Laissons-les aux habitués de la politique.

Ce mot de « portement » a son sens net et précis : la manière dont on se porte. Ce n'est nullement là, croyez-m'en, du jargon de paysan, dont il faille, à tout prix, se défaire. Non ! c'est du bon et honnête vieux français des XVIe et XVIIe siècles, et du meilleur, car il porte en soi, mieux que tant d'autres qui ne le valent pas, ses quartiers de noblesse.

Tous nos vieux écrivains sont là, pour le dire :

J'ay expressement depesché Malicorne, a ce que par luy je sois acertainé de ton *portement* sus les premiers jours de ton voyage.
(Fr. Rabelais. *Pantagruel.* — 1546.)

Pour m'adoulcir vostre trop longue absence,
Descrivez-moy tost vostre *portement.*
(F. Habert, de Berry. *Le Temple de Chasteté,* — 1549.)

Libéral, ayant senty le vent de la venue de son compère, ne faillit à l'aller trouver ; et luy donnant mille accollades, remercioit Dieu de son heureux retour et bon *portement.*
(P. de Larivey. *VIe Facétieuse nuict de Straparole.* — 1595.)

Silvery, qui haïssoit souvent Pisard, et voyoit le paisible *portement* de sa belle-sœur, estoit tout estonné.
(Idem. VIIIe *Nuict.*)

Tant y a, qu'elle m'a infiniment resjoui de m'avoir assuré de votre bon *portement.*
(Fr. de Malherbe. *Lett. à Peiresc.* — 1607.)

Si d'autre part, notre contemporaine, George Sand, la « bonne Dame de Nohant », maintes fois l'a cité, ce mot, en s'en servant, dans ses *Romans champêtres*, c'est assurément, qu'il lui revenait, allègre et clair, à la mémoire, qu'il sonnait bien à son oreille et lui disait, nettement, ce qu'il veut dire.

Mais j'y pense ! grave question : Madame Sand, tout illustre qu'elle soit avait-elle bien seulement, son certificat d'études ?

L'un de nos plus aimables collaborateurs (toujours au sujet de ce même mot) s'illusionne à nous dire que « les jeunes gars du Berry qui maintenant gardent les vaches ont presque tous dans leur poche un certificat d'études et veulent parler correctement. »

Ah ! le bon billet qu'ils ont là, dans ce certificat !

Interrogez, pour voir, sur ces jeunes savants, l'un quelconque des chefs de corps de notre brave Armée française ? Tous vous diront non sans quelque amertume que, à l'arrivée des recrues, jamais le nombre des *Illetrés*, n'a été plus grand. ULRIC RICHARD-DESAIX.

Siffler au disque rouge (LXV, 692). — Sur les lignes de chemin de fer, les signaux de protection sont constitués par des disques, blancs d'un côté, rouges de l'autre (Cf. *Larousse* au mot disque).

Le mécanicien d'un convoi qui aperçoit la face blanche du disque peut continuer sa route ; mais celui qui en voit la face rouge est dans l'obligation de s'arrêter et de lancer des appels avec le sifflet de la locomotive jusqu'à ce que, de la station voisine, on ait fait pivoter le disque pour lui donner « voie libre ».

De là est venue l'expression de « siffler au disque » pour attendre, se morfondre, connue de de l'auteur de la question.

F. de Nion n'a fait que préciser cette expression en lui ajoutant le mot rouge.

C. R.

—

Hautie ou Hautil (LXV, 544, 675, 848). — La note de M. H. S. D. règle de la façon la plus heureuse la question des *Authieux*, sépare définitivement ce mot d'*Hautil* et montre combien il est bon de se reporter au texte des chartes et des auteurs latins pour se rendre compte de l'origine de mots plus ou moins scabreux.

A la note si bien rédigée de notre confrère, je me permets d'ajouter les renseignements suivants complémentaires.

La finale latine — *âlis*, — *âles* devient dès les temps les plus anciens le français *els*, et l'on a *talis tels*, *qualis quels*, *hospitalis ostels*, *altalis altels autels*, etc.

Vers le XIIe siècle la vocalisation du groupe *el* en *eus* est la règle et l'on a *talis teus*, *qualis queus*, *hospitalis osteus*, etc., etc.

Il arrive parfois que l'*l* tombe, et l'on a *talis tes tex*, *hospitalis ostes*, *annualis anvés*.

Dès le XIIIe siècle se rencontrent la forme en *ieux* et *iex*, et l'on a *talis tiex tieus*, *qualis qiex*, *quieus*, *altalis autieux*, *hospitalis ostieus*.

Plus tard ces formes en *ieux*, *iex* tombent en désuétude et sont remplacées par des formes refaites sur le modèle du pluriel de l'accusatif *tels*, *quels*, *hôtels*, *autels*, etc.

D'après cela, le nom de lieu *Authieux* date au plus tôt du XIIIe siècle. Il en résulte que la charte dont parle M. H. S. D. datée de 1066 ne peut concerner qu'une localité s'appelant alors *Altels* devenu avec le temps *Auteus*, *Autieus*, *Authieux*.

L'orthographe Philippe d'*Autils*, en latin *de Altaribus* me paraît sujette à caution Rien ne prouve que le latin *ales* soit devenu en normand — *ils*. On doit croire plutôt à une erreur graphique, et qu'il serait plus correct d'écrire Philippe d'*Autels*.

H. LA.

—

Frotel ou Footel (LXV, 150, 676, 770). — Tout bien considéré, et après lecture de *Frotel 770*, je renonce à ma supposition sur *Frotel 676*. Voici ce que je pense.

L'abbaye de Malnoue porta d'abord le nom de *Fautel* ou quelque chose d'approchant, du reste le choix est assez limité, *Fotel*, *Fautel* ou *Foutel*. Les graphies *Frotel*, *Footel* sont irrégulières et proviennent de mauvaises lectures.

Mais il faut faire attention que ce nom *Fautel* n'a rien à faire avec les bois de hêtre pouvant avoisiner l'abbaye. *Fautel* ne désigne qu'un seul hêtre, auprès duquel se sera passé un événement ayant déterminé la fondation de l'abbaye ; telle serait (pure supposition de ma part) une apparition de la Sainte-Vierge et autres saintes, d'où plus tard les noms de Bois-aux-Dames, Notre Dame de *Fautel* (le nom ne *Fauteuil* étant une déformation populaire de l'ancien nom *Fautel* cessant d'être compris).

Je crois, comme cela, satisfaire d'une façon convenable, la curiosité de M. le comte Bizemont, me mettant d'accord, ou à peu près, avec les explications de l'abbé Lebeuf.

H. LARAY.

—

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV, 380, 593, 684, 806, 857 ; LXV, 389). — Il y a à Rio de Janeiro la rue Sachet. Ce nom est celui du machiniste du ballon « Pax », dont l'inventeur, Auguste Severo, est mort à Paris, victime d'un accident terrible.

Il y a à Paris la rue Severo. M.

—

Ce qui tombe dans le fossé (LXV, 148, 391). — M. L. dit en terminant, — qu'il a hospitalisé ce dicton dans un recueil qu'il vient de publier.

Ne pourrait-on connaître le titre exact de ce recueil avec le nom de l'éditeur ?

THOUVENIN.

Bougainville (Supplément au voyage de) (LXV, 598, 716). — *Le Supplément au Voyage de Bougainville*, de Diderot, n'est qu'un tissu de calembredaines cyniques et licencieuses, sans grand rapport avec la réalité. Diderot, lors même qu'il était de bonne foi, s'emballait facilement sur une question qui l'intéressait et se fabriquait les plus étonnantes chimères. C'est ainsi qu'il s'enthousiasma pour le Parlement anglais, dont on venait de lui expliquer le mécanisme, et le regarda, sur-le-champ, comme la mode de gouvernement le plus honnête, à l'heure précisément où il était le plus corrompu : qu'on relise sans rire, si on le peut, sa lettre du 13 octobre 1760 à Mlle Volland.

Il existe plusieurs relations inédites ou peu connues, du voyage de Bougainville, qui permettent d'entrevoir la vérité : celle de Fesch, un volontaire de l'expédition – à propos duquel une lettre de Bougainville, que je ne connais pas, a récemment été vendue en Angleterre (*Cat.* Charavay ; nov. 1910 : 6 Floréal, An VIII) – et celle de Commerson, le naturaliste, toutes les deux au Museum de Paris, mais dont il se trouve, je crois, pour le journal de Fesch, une copie à la Bibliothèque de l'Arsenal ; celle de Caro, le lieutenant de l'*Etoile*, dans la fameuse bibliothèque de feu Sir Thomas Philipps, à Cheltenham, en Angleterre ; celle du Prince de Nassau-Siegen, au Ministère des Affaires-Etrangères, — que se proposait d'éditer M. Louis Farges ; enfin, celle du médecin Vivez, imprimée dans le *Bulletin de la Société de Géographie* de Rochefort, en 1893, sauf quelques coupures nécessitées par les convenances.

Ces relations ne donnent, certes, pas l'idée de l'amoralité absolue des Tahitiennes, dont parle Diderot. A Tahiti, comme chez la plupart des peuples primitifs, — et dans nos grandes villes, maintenant que nous retournons à l'incivilisation première, — les jeunes filles jouissaient d'une liberté complète, mais non pas les femmes mariées. Ces dernières pouvaient, comme nos civilisées, donner des coups de canif dans leur contrat de mariage, mais elles se savaient en faute et se cachaient de leur époux. « Celles qui se trouvaient le plus à plaindre, c'étaient les femmes », écrit Vivez « parce que la jalousie qui règne dans cette partie, comme ailleurs, les oblige à prendre des mesures ».

Cette vue est confirmée par les compagnons de Cook : « On est bien dans l'erreur, me dit le lieutenant Roberts, lorsque l'on croit que ces femmes s'abandonnent toutes au premier venu et qu'elles n'ont point de mœurs ni de retenue ». (Lescallier, Lecture faite à l'Acad. des Sc. Morales et polit., le 17 Fructidor, An IX, dans les *Mém.*, t. IV ; pp. 22-4). Une Tahitienne mariée, fort jolie, amoureuse d'un bel officier anglais de l'état-major de Cook, ne voulut cependant lui rien céder sur l'essentiel ; il n'en eut que son portrait en pied, fait par le peintre de l'expédition.

Cook lui-même, — dont, chose curieuse, on n'a publié que récemment le journal authentique et complet de son premier voyage (édité par le capitaien W. J. L. Wharton ; Londres, Elliot Stock 1893) — me semble avoir assez exactement résumé les mœurs tahitiennes : dès l'enfance, une extrême indécence de gestes et de propos, de jeux et de danses, mais on citerait aisément des faits analogues presque partout ailleurs, par exemple, dans l'Inde, l'Indo-Chine, la Chine et le Japon ; puis, quand la jeune fille, arrivant à la nubilité, se choisit un ami, qui sera probablement suivi de quelques autres, elle se retire de ces jeux inconvenants et prend une attitude extérieure plus mesurée ; enfin, devenue femme légitime, elle doit s'attendre à une bonne raclée (*a beating*), si l'époux constate qu'elle manque à ses devoirs. Le seul trait spécial à Tahiti est l'existence des *Aréois*, groupe ou club dont les mœurs paraissent dépourvues de scrupules, mais qui semble plutôt malthusien, car on y peut vivre comme mari et femme, pourvu qu'on fasse disparaître les rejetons aussitôt leur naissance (pp. 95-96) — par où ce groupe diffère des autres Tahitiens, qui ont toujours eu et conservent encore aujourd'hui, la passion des enfants.

Bancks, dont sir Joseph Hooker a publié de même le journal inédit en 1896 (Londres, Macmillan) remarque aussi chez les indigènes des Mers du Sud, que la femme, en général, ne doit pas manger avec les hommes. Elle le faisait, toutefois, volontiers avec les Européens, pourvu qu'on lui promit de n'en rien révéler

à ses compatriotes, (pp. 141-2). Il en était ainsi des autres choses.

Je dois la communication de ces deux journaux, si peu connus en France, à feu mon ami, le capitaine S. Pasfield Oliver, l'un des critiques de l'*Athenæum* et de la *Revue d'Edimbourg*.

Il existait, du reste et il existe encore à Tahiti, des prohibitions nombreuses de mariage, — ce qui prouve bien que la liberté des sexes n'est pas absolue. Mais, comme en d'autres pays, la femme étant la propriété du mari, celui-ci peut l'offrir à un ami, à un hôte ; la morale consiste à respecter, non la chasteté de l'épouse, mais la propriété de son seigneur et maître, dont on ne doit disposer qu'avec sa permission (Voir la belle monographie de Paul Huguenin, *Raiatéa la Sacrée* ; publiée par la Société de Géographie de Neufchâtel ; éd. de 1902, pp. 173-8).

Vivez préfère croire que la curiosité avait grande part à la facilité des Tahitiennes, regardant les Européens comme plus vigoureux que les hommes du pays. La thèse est contestée par d'autres qui donnent à tous égards la supériorité de force aux Tahitiens, quoique peu laborieux sous un ciel aussi clément (Dr Jacobus X... *L'Amour aux Colonies*, Paris, 1893 ; pp. 364, 372 : ce dernier auteur assure que les indigènes sont d'une jalousie féroce, et nullement disposés à prêter leur propriété féminine). Ce sont ici des questions à traiter dans une société d'anthropologie.

En somme, il y avait, ce semble, presque autant de dévergondage chez les populations espagnoles et portugaises, que visita l'expédition, qu'à Tahiti même. Dans le volume de l'Académie des Sciences morales où le citoyen Lescallier rétablit l'honneur conjugal des Tahitiennes, on peut lire ce que le citoyen Koch raconte des mœurs alsaciennes à la veille de la Réforme, et ce qu'étaient « les hirondelles de la Cathédrale », qui nichaient à Strasbourg dans les tours du vieux Münster où elles exerçaient leur commerce.

Quant à l'influence fâcheuse de la curiosité lancinante sur nos contemporaines, le jour même où j'écris ces lignes, *Le Temps* nous apporte une note piquante. En Allemagne, la police est obligée d'intervenir pour empêcher les femmes de se livrer trop passionnément « à des essais d'acclimatation imprévus », avec les noirs, Cafres ou Bédouins, que la maison Hagenbeck présente au public dans son établissement zoologique de Hambourg. La note vaut d'être lue en entier, avec le commentaire humilié, qu'elle reproduit des journaux allemands (11 juin 1912). Voir aussi les *Débats* du 12 juin).

On peut ajouter que l'immoralité naïve et traditionnelle des Tahitiens n'atteignait pas chez eux les sources profondes de la vie ; tandis que la race paraît condamnée à périr depuis que les Blancs et les Jaunes, les Européens et les Chinois, ont importé dans l'Ile leurs vices, raffinés et pleins de maléfices. Dr Jacobus X···, *ubi supra* ; Henri Lebeau, *Otahiti*, Paris, Colin, 1911).

De toutes les histoires Tahitiennes d'autrefois, je n'en veux retenir qu'une, un peu vive peut-être, mais que l'on me pardonnera, je l'espère, tant elle est amusante et typique. L'art du vol avait atteint chez les Tahitiens un admirable degré ; si bien que, raconte Vivez, « ils tiraient les draps de lit de dessous un de nos messieurs qui était sur son lit en compagnie agréable ». Les *pick-pockets* des Deux Mondes doivent, je le crains, renoncer à jamais battre ce *record* de la dextérité. BRITANNICUS.

—

Belgicismes (LXV, 12, 187, 288, 340, 534, 675. 818). — Renseigner quelque chose à quelqu'un n'est qu'un pitoyable belgicisme, les moindres lettrés n'en peuvent douter ; mais, vu la corruption de la langue, qui fait de si rapides progrès et qui est un tel signe des temps, il n'est pas impossible que nos neveux voyent introduire cette locution dans la littérature française, à la suite de tant d'autres presque aussi ridicules. H. DE L.

—

Le Pavillon de l'Horloge (LXV, 730). — En venant de la « Concorde », le « Café-concert de l'Horloge » était situé : Avenue des Champs-Elysées, (le seul à gauche). Directrice en 1864 : Mademoiselle Anna. Il existait encore en 1893.

A droite, en bordure de l'Avenue Gabriel, les deux autres Cafés-Concert : « Les Ambassadeurs » et l' « Alcazar

d'Eté ». C'est dans ce dernier que Thérésa chantait la « Femme à Barbe », la « Gardeuse d'Ours », etc. ; etc,

Jusqu'à la Liberté des Théâtres,(?), les chanteuses étaient assises en demi-lune, sur la scène. A tour de rôle, elles se présentaient devant le chef d'orchestre.

Le personnel masculin : ténors, barytons, basses, entraient par une issue sans coulisses ; en habit, avec des gants blancs toujours trop longs. Et point de travestissements pour les comiques : un chapeau cabossé si c'était un pochard ; à peine un képi pour le tourlourou. Citons Arnaud, Constant, (le grand et le petit), Joseph Kelm, Pacra, etc. ; etc.

PHILOSAE.

—

Domestiques célèbres et domestiques d'hommes célèbres (LXV, 54, 584, 822). — La vieille servante des frères Goncourt, la célèbre Pélagie, vient de mourir. Edmond de Goncourt a parlé de cette excellente femme en termes délicieux et touchants. Voici trois courtes pages extraites de son journal. Pélagie appartenait à la race presque abolie des domestiques amies de leurs maîtres. C'était Laforêt. C'était Dorine :

Mardi 18 décembre 1877. — Une navrante fin d'année, avec mes quatre-vingt mille francs dont je n'ai aucune nouvelle, avec cette bronchite chronique qui me confine et me calfeutre des semaines entières dans mon intérieur désolé, avec Pélagie, malade au lit d'un rhumatisme articulaire. Je comptais sur elle pour me fermer les yeux. Est-ce que la pauvre fille, la dernière des personnes qui me soit sérieusement attachée est-ce que je vais la perdre, et rester tout seul, tout seul sur la terre, sans une affection, sans un dévouement ? Ce sont des journées toutes noires, en proie à l'angoisse du matin, quand je demande à sa fille des nouvelles de la nuit, en proie à l'angoisse du soir, quand je rentre et que je monte chez elle pour savoir comment elle a passé la journée.

Lundi, 14 janvier 1889. — L'émotion de la bataille théâtrale, je la supporte très bien, excepté au théâtre ; là, mon moral n'est pas maître de mon organisme. Je sentais hier, à l'Odéon, mon cœur battre plus vite sous un gros volume.

On finira par m'exorciser ici, comme le diable du théâtre. Pélagie rougit à la dérobée de me servir, et n'a pu s'empêcher, toutefois, de me dire, aujourd'hui :

— Vraiment, tout le monde, à Auteuil, trouve votre pièce pas une chose propre !

Et cette phrase, dans sa bouche, est comme un reproche de sa propre humiliation. Ah ! les pauvres révolutionnaires dans les lettres, dans les arts, dans les sciences !

Jeudi, 15 octobre 1891. — Une jeune Roumaine frappe à ma porte, demandant à me voir. Sur la réponse que je suis sorti, des pleurs lui montent aux yeux, dans l'impossibilité qu'elle a de repasser mercredi. Elle revient quelques minutes après et dit à Pélagie :

— Est-ce que vous ne pourriez pas me donner quelque chose, venant de M. de Goncourt ?

Et Pélagie, qui ne veut pas me déranger, lui donne le crayon avec lequel elle fait ses comptes de cuisine.

—

Les petits vitriers (LXV, 501, 680, 824). — Les chasseurs à pied ne doivent pas leur surnom à la couleur de leurs épaulettes ; sans parler de l'armée d'Afrique, les compagnies du centre dans l'infanterie de ligne en portaient de presque pareilles qui ressortaient bien davantage.

Cette dénomination vient de l'aspect du paquetage et surtout de la position que les chasseurs affectaient de prendre dans les *poses*. Armés de la carabine Minié, sensiblement plus courte que le fusil d'infanterie, ils la fichaient en terre derrière eux, le bout du canon placé sous le sac, et soulageaient ainsi leurs épaules du poids du *barda*, en imitant les vitriers de notre enfance qui de même appuyaient leur crochet sur la règle.

Telle est l'explication qui avait cours dans l'*arme* à l'époque déjà lointaine où j'avais l'honneur et le plaisir d'y être sous-lieutenant.

Encore un carreau d'cassé...

MADEL.

—

Singuliers jetons de présence (LXV, 598, 775). — Il est de tradition encore aujourd'hui parmi les avoués à la Cour d'appel de Montpellier que tout nouveau membre envoie au moment de sa nomination 34 kilos de sucre aux membres de la chambre des avoués, 17 kilos à chacun de ses confrères et 8 kilos et demi aux greffiers. Un avoué célibataire et qui ne mange pas chez lui peut se trouver ainsi à la tête de provisions de sucre dont il ne sait que faire. J'ignore si la même coutume existe chez les avoués de 1re instance.

S. Q. L.

JOSEPHINE FRIDERICHS ET SON FILS P. K. ALEXANDROFF

Trouvailles et Curiosités

—

Aventure romanesque d'un trottin de Paris : la comtesse Alexandroff. — Joséphine (on l'appelait Fifine) était trottin chez Mme Boudet de Terray, la grande marchande de modes du Paris, à la fin du XVIIIe siècle.

Elle n'était pas jolie, jolie, mais elle avait cet air si affriolant et mutin de la grisette parisienne. Puis elle trottait si gentiment, avec ses cartons, dans de simples atours, son petit nez légèrement retroussé, ses lèvres souriantes, le flot des mèches folles, sur un front ingénu ; avec cela l'élocution rapide et pittoresque de la grisette d'hier et d'aujourd'hui.

Elle était, comme ses compagnes, le plaisir de la rue, où sa jeunesse espiègle passait... Un Anglais d'âge mûr la remarqua. Avisée et ardente, Fifine fit la la coquette. Comme elle n'avait pas quatorze ans, le milord alla trouver son père, un modeste artisan, dont on ignore le nom, lui proposa de faire élever la fillette, de lui donner une bonne éducation, en tout bien tout honneur, puisqu'il se flattait de l'épouser plus tard.

Après quatre ans passés dans une des meilleures pensions de Londres, Fifine était rentrée depuis plus de dix-huit mois auprès de son protecteur qui allait tout simplement lui donner son nom lorsqu'il mourut subitement sans avoir pris de dispositions testamentaires. La pauvre fille se trouva du jour au lendemain, à vingt ans, sur le pavé étranger, précipitée d'une situation fortunée, habitué au luxe, déshabituée du travail.

Un épouseur se présenta, il se disait officier russe habitant Saint-Pétersbourg et propriétaire dans les provinces de la Baltique; il se faisait appeler von Friderichs. Le mariage se fit, mais la lune de miel ne dura pas longtemps, l'officier prétexta son service rentra à Pétersbourg et ne donna plus de ses nouvelles. Joséphine partit le rejoindre, la désillusion l'attendait à Saint-Pétersbourg où elle apprit que le bel officier n'était qu'un simple courrier de cabinet chargé de porter les dépêches du Ministère des affaires étrangères, qu'il n'avait aucune fortune et qu'il n'était point Russe mais Prussien. Dans ces conditions, la vie ne pouvait être que malheureuse, mais Joséphine était d'esprit prompt et de décision rapide. Elle alla, dans un bal se plaindre au grand duc Constantin Pavlowitch le Czarewich, des indignes procédés de son mari. Le grand duc lui promit sa protection et jamais protection ne fut couronnée de plus de succès.

Après avoir obtenu le divorce, elle alla, en 1807, se fixer à Strela, où l'année suivante elle donnait le jour à un enfant qui reçut les noms de Paul Constantinowitch Alexandroff et pour lequel le Czarewitch devait avoir une très vive affection. En 1812, il lui fit conférer la noblesse ainsi qu'à la mère que dans l'intimité il appelait sa chère Julienne Mikhaïlowna. La liaison dura jusqu'au mariage du grand duc, en 1820, et se continua même jusqu'au jour où l'empereur irrité exila la maîtresse loin de Varsovie. Entre temps, le grand duc avait marié Joséphine, devenue comtesse Alexandroff, à un de ses aides-de-camp nommé Alexandre Serguewitch Weiss.

A part quelques personnes, tous ceux qui ont parlé d'elle, font son éloge ; ils signalent ses mérites, sa bonté, sa compassion pour les malheureux, sa belle âme et « son pouvoir de... » modérer les élans de la passion déchaînée... Ils dépeignent sa beauté « ses grands yeux gris d'une bonté souveraine, ombragés de longs cils noirs et disent que, dans l'intimité, elle avait une conversation pleine de bonne humeur ».

Elle est morte à Nice le 5 avril 1824. Son fils le comte Paul Alexandroff, général aide-de-camp, épousa la princesse A. Chtcherbatoff.

Nous devons la révélation de ces faits au bel ouvrage de S. A. I. Monseigneur le Grand Duc Nicolas Mikhaïlowitch : *Les portraits russes*. Il a daigné nous autoriser à reproduire celui de notre héroïne, la jolie grisette parisienne devenue grande dame russe peint par Riesener que nous publions ici.

LÉONCE GRASILIER.

—

Lettre de Mme d'Argental sur Voltaire. — Dans les papiers de Bérard (Auguste-Simon-Louis) député, fondateur des forges d'Alais, directeur général des Ponts et Chaussées, receveur général du Cher, et auteur de publications érudites,

je trouve ce manuscrit préparé pour l'impression et qui a peut-être été imprimé.

L'intérêt de ce manuscrit, c'est qu'il reproduit un certain nombre de lettres de Voltaire, à ce moment encore inédites :

J'ai pu vérifier qu'on les retrouve dans l'édition des œuvres de Voltaire (édition Garnier).

Mais ce qu'on n'y retrouve pas — ou j'ai bien mal cherché — c'est parmi les lettres adressées à Voltaire, une lettre de Mme d'Argental reproduite par Bérard, qui en possédait peut-être l'original. A-t-elle disparu ? N'a-t-on pas trouvé utile de la recueillir ? N'ai-je pas su la découvrir là où elle est imprimée ? Je ne sais.

Mais cette lettre est si curieuse, elle peint si bien le Voltaire de la fin, simiesque et fantasque, que je n'hésite pas à la reproduire d'après le manuscrit de Bérard qui est en ma possession. Il serait dommage qu'elle fût ignorée.

« Cette lettre, observe M. Bérard, doit être de 1736, et avoir rapport à l'*Enfant prodigue*. Elle est fort curieuse, et fait voir en quelque sorte, Voltaire vivant et agissant. »

Lettre de Mad^e D'Argental à son mari qui était allé souper à la campagne, à minuit

Voltaire sort d'ici. Il est arrivé à onze heures comme un furieux. Il m'a conté qu'il avait été à Versailles, à Sceaux, chez des notaires depuis qu'il était revenu, et cent choses avec une volubilité prodigieuse et toujours criant qu'il était au désespoir. Enfin quand il a pu mettre quelqu'ordre dans ses discours, il m'a dit que tout chemin faisant il avait fait non seulement les retranchemens que vous lui aviez demandés, mais même davantage ; et que, comme il ne s'agissait pas seulement de retrancher, mais d'avoir le sens commun en liant les choses, qu'il avait fait des liaisons. Qu'avant été à dix heures porter à Mlle Granval ce qui la regardait, il l'avait trouvée apprenant une leçon que des gens qui ne se fiaient jamais à lui, lui avaient envoyée. Il m'a demandé d'une voix terrible de quoi on se mêlait. Que cela était réparé pour Mlle Granval, mais qu'il fallait qu'il allât réveiller Granval et Mlle Dangeville qui logeaient aux deux bouts de Paris ; qu'il avait fait quinze lieues ; qu'il était tué, excédé ; qu'il fallait qu'il allât demain à Plaisance et qu'il mourrait de la fatigue que tout cela allait lui causer. Enfin je n'ai jamais vu quelqu'un si hors de lui. Je l'ai calmé cependant et tout s'est terminé à me demander pardon et à me supplier de vous écrire avant de me coucher pour vous engager à envoyer de bon matin chez Granval et chez Mlle Dangeville et à leur faire dire de suivre sa leçon ; et puis il m'a fait promettre que je vous engagerais (attendu qu'il ne peut pas être à la comédie avant six heures) à faire répéter devant vous Granval, sa femme, Mlle Dangeville et Minet. La fin de tout ce tapage a été qu'il s'est mis à mes genoux ; qu'il a ri de sa fureur ; qu'il m'a dit que l'humeur le faisait mettre en colère et extravaguer, mais que son cœur n'y avait point de part, et qu'il se jetterait aux genoux de son ange pour le remercier de ses soins paternels ; que pour moi, il m'aimait à la folie et ne saluerait jamais un fermier général jusqu'à ce que j'eusse soixante mille livres de rente.

—

Mort du duc d'Orléans (1842). — A la suite de la mort accidentelle du duc d'Orléans, la lettre suivante fut envoyée à diverses personnalités politiques. Son ton angoissé montre dans quelle perplexité jetait la brusque disparition de ce prince populaire dont la vie était pour la monarchie constitutionnelle une si forte garantie de durée.

La lettre que nous publions était adressée à un député ministériel. L. G.

Paris, le 15 juillet 1842

Cabinet du Ministre de l'Intérieur

Mon cher collègue,

La situation est très grave et réclame impérieusement votre présence. Ne manquez pas de vous trouver ici le 26. Je vous le demande au nom du roi, au nom des plus chers intérêts du pays. La France vient d'éprouver un malheur immense ; il y a des précautions nécessaires à prendre sur le champ pour l'avenir. La consternation est universelle mais tout le monde sent la nécessité de se rallier autour de la dynastie sur laquelle reposent l'ordre, la prospérité et la sécurité de la France. Aucun député ami de son pays et dévoué au Roi ne peut déserter son poste le 26. C'est pour tous un devoir rigoureux de venir contribuer à affermir le gouvernement que nous avons fondé il y a 12 ans. Aucun sacrifice ne doit coûter pour cela. Le gouvernement ne manquera pas ses amis, il compte que ses amis ne lui manqueront pas.

Tout à vous bien sincèrement,
DUCHATEL.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

ROUSSEAU DANS UN TABLEAU

(*sujet à déterminer*)

LXVIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 20 Juillet 1912

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

SINGULA QUÆQUE LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1334 — 31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Rousseau dans un tableau. — Dans la galerie du duc de Portland se trouve un tableau signé Duvivier, qui intrigue le possesseur et tous ceux qui sont admis à voir ce tableau.

Le paysage est celui d'Ermenonville : on voit le tombeau du philosopphe dans l'île des Peupliers.

Un jeune garçon habillé en hussard, rouge — et c'est là évidemment un portrait — a le bras gauche appuyé sur un piédestal.

Ce piédestal supporte deux bustes. Au-dessous de l'un des bustes on lit : *J.-J. Rousseau*, et c'est en effet le buste de Rousseau par Houdon. Sur l'autre buste, représentant une femme, on lit : C. *Dantr...* ou peut-être C. *Danta...* ; le nom est incomplet.

Sur le socle est inscrite cette devise *Vixerunt mira concordia* (Ils vécurent en admirable harmonie).

Cette devise s'applique-t-elle aux parents de l'enfant ?

Mais pourquoi est-elle placée sur un socle qui réunit les images de J.-J. Rousseau et de cette femme appelée C. Dantr... ou C. Danta qui ne correspond à aucune des femmes que Rousseau a connues?

Que signifie cette énigme ?

RICHARD V. GOULDING.

—

Où est enterré le maréchal de Villars (T. G. 195). — Cette question posée dans le volume XXII, est restée sans réponse :

« Le maréchal de Villars est mort à Paris en 1734, mais où a-t-il été enterré? Aucun de ses historiens ne font mention de sa sépulture. »

[Villars est mort à Turin et non à Paris].

—

Le papiers de Laurent. — En 1862, M. de Beauchesne recevait la lettre suivante :

Monsieur de Beauchesne, chef de la section historique des Archives de l'Empire, 23, rue de Beaune, Paris.

Monsieur,

Je vous serais infiniment obligé s'il vous était possible de me remettre les papiers que j'ai eu l'avantage de vous prêter, et relatifs à Laurent, l'un des préposés à la garde de

Louis XVII. Vous savez que je ne suis que l'un des propriétaires de ces papiers, c'est ce qui me fait persister dans ma demande.

Veuillez excuser mes importunités et recevoir l'assurance que je me tiens pour heureux d'avoir pu vous rendre ce bien léger service.

Votre très humble serviteur,

SENEZ.

Je demeure actuellement avec ma nièce Mme de Montravel, rue de l'Ouest [?] 29.

Paris, le 31 octobre 1862.

Sait-on ce que sont devenus ces papiers ? MARASSIN.

—

Portraits de Louis XVII. — Sait-on où se trouvent actuellement :

1° La miniature de Louis XVII par Dumont, qui « dessinée et gravée par Regnault » figure en tête de l'ouvrage de M. de Beauchesne ;

2° Les deux miniatures de Sicardi, représentant le duc de Normandie, provenant de la duchesse de Polignac et qui furent vendues le 1er février 1877, à l'Hôtel Drouot ;

3° Le portrait du dauphin au pastel, par Hoin, qui appartenait en 1867 à M. A. Vitu ;

4° Le tableau que Mme Vigée-Lebrun désigne ainsi (*Souvenirs*, p. 364) :

Monsieur le Dauphin, Madame et M. le duc de Normandie, pour Mme de Polignac (1787) ;

5° Le tableau ainsi désigné par la même (*ibid.* p. 365) :

« M. le duc de Normandie en pied » (1789) ?

MARASSIN.

—

L'emprisonnement de Guillotin. — On sait que d'après l'assertion de tous ses biographes, Guillotin aurait été arrêté avant la chute de Robespierre et n'aurait dû son salut qu'au neuf thermidor.

Dans une récente étude : *le Dr Joseph Ignace Guillotin* (La Rochelle. Noel-Texier, 1908), M. Edmond Jean Guérin a reproduit deux documents contenus dans les dossiers de la police générale (Archives Nationales F. 7, 5736) desquels il résulte d'une manière certaine : 1° Que le fameux médecin Saintais, alors secrétaire de la section de la Halle aux Blés, a été arrêté et conduit, le 16 Vendémiaire an IV, dans la prison dite des Orties, sous l'inculpation d'être « rédacteur et signataire de plusieurs adresses et écrits, contraires aux lois » ; 2° que le 13 brumaire an IV, il a été remis en liberté.

Un intermédiairiste pourrait-il me dire :

1° Quels sont les écrits reprochés à Guillotin, dont il n'est pas fait mention dans la *Bibliographie de l'Histoire de Paris*, pendant la Révolution, de Maurice Tourneux ?

2° Où était située la prison des Orties, dont il n'est pas question dans l'intéressant ouvrage de M. C. Dauban : Les *Prisons de Paris sous la Révolution* ?

P. B.

—

Le comte de C..., envoyé de Perse à la Cour de France. — Je viens de lire l'édition si remarquable que M. Etienne Lamy, l'éminent historien, a publiée, il y a quelques années, des *Mémoires d'Aimée de Coigny, duchesse de Fleury*, et je trouve, page 215, la phrase suivante dont j'ai été, je l'avoue, assez frappé :

... un comte de S... *ancien envoyé de Perse à la Cour de France*, Piémontais par son père, Polonais par sa mère, cocu allemand par sa femme, Anglais par ses alliances, Russe par une cousine, Français par conquête et espion, par goût, état et habitude...

Comment, un envoyé de Perse à la Cour de France au commencement du dix-neuvième siècle ! Il y a ici, évidemment, une double erreur de texte, échappée à la perspicacité de l'érudit académicien, et tout porte à croire qu'il s'agit du marquis Girolamo Lucchesini, né en 1751 d'une famille patricienne de la principauté de Lucca, qui entra en 1780 au service de Frédéric-le-Grand comme chambellan, fut chargé par les successeurs du grand Roi de diverses missions diplomatiques et nommé en 1802 ministre de Prusse à Paris ; il donna sa démission en novembre 1806, lorsque le cabinet prussien rejeta l'armistice qu'il avait conclu avec Napoléon, mais il resta à Paris et reçut de l'Empereur la clef de chambellan de sa sœur, la princesse de Lucca, Elisa Bonaparte. Il mourut en 1825, à Florence. Le marquis Lucchesini était détesté du parti guerrier de la Cour de Berlin. On y voyait avec extrême méfiance l'admiration qu'il portait à Napoléon et l'amitié qui l'unissait à Talleyrand, et on l'accusait ouvertement de ser-

vir plutôt les intérêts de la France que ceux de son pays adoptif, qui l'avait comblé de bienfaits. Le marquis Lucchesini était marié à une demoiselle Tarrach, fille du conseiller intime de finances Frédéric-Guillaume Tarrach et sœur du ministre de Prusse à Stockholm, Frédéric-François de Tarrach (anobli en 1787), ainsi que de la femme du général de Bischoffswerder, le favori tout puissant du roi Frédéric-Guillaume de Prusse.

Dr A. DE WILKE.

—

Régiments Savoya. Wad Ras. — En janvier 1910, je posais une question sur le nom de ces régiments. Les aimables réponses que j'ai reçues n'ont pas pourtant satisfait ma curiosité. Voilà que je trouve dans L'*Historia organica de las armas de Infanteria y Caballeria Espanolas desde la creacion del Ejercito permanente hasta el dia* par le lieutenant général comte Clonard, de l'Académie royale d'Histoire, 16 vol. Madrid 1861-1855, l'historique de ce régiment. Créé en 1633 comme « Tercio de Savoya » avec la base de quelques soldats du « Tercio de Lombardia » et des recrues. Dans la réorganisation de l'armée de 1707, l'infanterie fut organisée en régiments et « Savoya » garda son nom. Mais en 1813 lorsqu'il prend part à l'expédition du Mexique, il reçoit le nom de régiment « Reina Expedicionario ». Rentré en Espagne en 1821, il est réformé en 1823 comme toute l'armée constitutionnelle. Recréé de nouveau en avril 1824, il reprend son nom de « Savoya » et sa vieille devise « El terror. »

En 1724, son colonel, Antonio Sales, prétend faire remonter l'origine du régiment aux bandes du roi Ferdinand le Catholique, mais sa vraie origine ne remonte pas au delà des troupes qui allèrent en Italie, et qui ont formé le « Tercio Lombardia ». Une partie de ces troupes furent destinées à protéger les Etats du Piémont et de la Savoie, dont le duc était l'allié des rois espagnols Charles I et Philippe II.

Voilà, en quelques mots, l'historique de ce régiment, mais dans cet ouvrage, où l'on trouve tous les régiments existants en 1855, on ne trouve rien sur le « Wad Ras ». Donc il a dû être créé après cette date, et peut-être lors de la campagne du Maroc de 1859.

Je pose de nouveau la question : quels chercheurs me diront l'origine du régiment « Wad Ras » ? AMERICA.

—

Rue de la Victoire. — On lit dans l'*Histoire de France populaire* de Henri Martin, page 443, colonne 1 du tome IV de l'édition Furne, Jouvet et Cie, à propos du retour de Bonaparte de Rastadt à Paris, après le traité de Campo-Formio :

Bonaparte vint descendre à Paris dans un petit hôtel qu'il avait acheté rue Chantereine. La municipalité parisienne changea le nom de cette rue en celui de rue de la Victoire.

D'autre part, M. le marquis de Rochegude, dans son *Guide pratique à travers le vieux Paris* (Hachette et Cie, 1903) dit à la page 195, à propos de la rue de la Victoire :

Ex-rue Chantereine. — Les religieux de la Victoire, établis près de Senlis y possédaient des terrains. *Le nom de la Victoire était en souvenir de Bouvines.*

Quelle est la vraie origine du nom de la rue ?

Toujours d'après M. de Rochegude, la maison habitée par Bonaparte était au no 60.

L'hôtel dit de la Victoire dessiné par Ledoux, où habita Talma, puis Joséphine de Beauharnais (18 Brumaire) ; Bonaparte ; général Lefèvre-Desnouettes ; général Bertrand. Abattu en 1860, pour être transformé en maison de rapport !

La façade en est très ornée. Mais une plaque commémorative devrait, sur cette façade, indiquer quels hôtes célèbres ont demeuré sur son emplacement. Comment n'y a-t-on pas pensé, comme on l'a fait sur bien d'autres immeubles reconstruits ? V. A. T.

—

Vienne-le-Château. — Je me mettrais volontiers en rapport avec le collègue A E., signataire d'une demande de renseignements sur Vienne-le-Château (Marne). GÉO RICHARD.

—

Comte de Bellevue. — J'ai acheté récemment à une vente à Paris, par l'intermédiaire de M. Plat, une médaille en argent du diamètre d'une pièce de cinq francs. Elle porte : au droit, un écusson

d'or au chevron d'azur chargé, au sommet d'une croisette, et accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une ancre. Couronne de comte. — Supports : deux sauvages. — devise : « Spes et virtus » — au bas : une croix de saint Louis et une croix de la Légion d'honneur ;

Au revers : « Comte de Bellevue. Souvenir. Né le 7 juin 1787, mort le 25 janvier 1874 ».

L'un de nos collaborateurs pourrait-il me dire à quelle famille appartenait ce comte de Bellevue, qui ne faisait pas partie de la famille des Fournier de Bellevüe, qui est la mienne ?

Marquis DE BELLEVÜE.

—

Comte de Chaléons. — Un collaborateur pourrait-il fournir une notice biographique (avec dates de naissances et de mort) sur le comte Charles de Chaléons, qui avait pris service en Piémont ? En 1837, il était lieutenant au régiment de cavalerie de *Gênes*.

A. L. BERTI.

—

Eugène de Goulard. — Né et mort à Versailles (1808-1874). Elu député des Hautes-Pyrénées en 1847, 1849, 1871. Fut ministre du Commerce en 1872, des Finances cette même année, de l'Intérieur en 1872-1873.

Je serais reconnaissant aux collègues qui me feraient connaître si M. de Goulard a laissé des descendants ; s'il existe des biographies de lui, un recueil de ses lettres, des documents l'intéressant.

DE LOMNÉ.

—

Jean Leger, dit Legeay. — Venu en 1754 à la cour de Frédéric le Grand, cet architecte français a su s'assurer la grâce et l'approbation entières du roi : il reçut plusieurs commandes, entre autres celle d'ébaucher, avec Knobelsdorff, le plan de l'Eglise Sainte-Edwige à Berlin ; mais en 1763, il se brouilla avec le roi (voir à ce sujet les *Souvenirs* de Thiébault) et se retira à Schwerin, puis à Rostock (Grand-duché de Meklembourg-Schwerin). Il parait avoir signé plusieurs gravures ; le *Catalogue du Cabinet Paignon-Dijonval* (rédigé par Besnard, p. 345) en énumère deux. La même collection doit avoir renfermé plusieurs dessins à la plume de Legeay (ou Le Geay) représentant des scènes italiennes (Voir à ce sujet G -K. Nagler, *Neues allgemeines Künstler lexicon*, Munich, 1837, t. V, p. 56, t. VII, p. 398). On le croit collaborateur de l'album *Roma antica e moderna* de Venuti. Il a gravé trois planches in-folio oblong, représentant des intérieurs et la façade de l'Eglise Sainte-Edwige, à Berlin.

Que sait-on de ce personnage ? Quelle est la date, quel est le lieu de sa naissance et de son décès ? Les lexicographes n'en savent rien. JOACHIM KÜHN.

—

J.-F. Périer, évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme (1791). — Le 13 février 1791, les Electeurs du Puy-de-Dôme étaient appelés à donner un successeur à Mgr de Bonal, évêque légitime de Clermont qui, en pleine séance de la Constituante, s'étant prononcé contre la prestation du serment, avait été déclaré démissionnaire. Le 14 Février, dès le premier scrutin, une imposante majorité désigna, pour cette intronisation à l'épiscopat, l'Oratorien Jean-François Périer, supérieur de l'Ecole militaire d'Effiat, près d'Aigueperse, — école alors dirigée par des prêtres de cet Ordre et dans laquelle furent élevés le maréchal Desaix, de Marengo, et ses deux frères.

Né dans le Dauphiné, vers 1740, J.-F. Périer mourut en 1824, sous la Restauration, devenu d'évêque républicain, évêque légitime d'Avignon.

Ce Prélat, ami du pouvoir, — de tous les pouvoirs, — était-il allié à la famille, bien connue, du Conseiller à la Cour des Aydes de Clermont, Florin Périer [1605 † 1672], époux de Françoise-Gilberte Pascal, sœur aînée de l'illustre Bl. Pascal ?

ULRIC R.-D.

—

Seigneurie des Préaux. — François de Joyeuse, fils de Louis de Joyeuse et de Jeanne de Bourbon-Vendôme (fille elle-même de Jean de Bourbon, comte de Vendôme et de Isabelle de Beauveau), qui épousa, en 1506, Anne de Gaste, est qualifié dans les documents qui le mentionnent, de sire de Bothéon, Grandpré, les Préaux.

On désirerait savoir où se trouvaient ces diverses terres, (provinces — dépar-

tements actuels) notamment en ce qui concerne les Préaux. BELLECHASSE.

—

Armoiries à déterminer : trois fasces échiquetées. — 1° *De..., à trois fasces échiquetées de... et de...*

Armoiries d'un prélat de la Régence, Chapeau de cardinal et couronne ducale. Fer de reliure.

2° *De gueules au sautoir d'or* ;

3° *Parti de gueules au sautoir d'or, et d'azur au lion rampant d'argent.*

Ces deux dernières armoiries, peintes sur les pages d'un livre d'heures daté de 1404. XX.

—

Armoiries d'un évêque étranger : arbre et 2 moutons. — A déterminer l'écusson suivant, facture du commencement du XIXe siècle : *d'azur à l'arbre sur une terrasse au pied duquel paissent 2 moutons affrontés, le tout d'argent.*

LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries archiépiscopales : sept épis et tour d'argent. — Quel est l'archevêque étranger, du siècle dernier probablement, qui portait : *parti : d'azur à 7 épis de blé de...* ; *d'azur à la tour d'argent surmontée d'une cigogne du même, tenant en son bec un serpent ; au chef sur le tout : de gueules semé de fleurdelys d'argent au lambel d'or.* ST-SAUD.

—

Fer aux armes des Becdelièvre. — Je possède un livre relié, qui porte sur le plat, dans un cartouche Louis XIV surmonté d'une couronne comtale, l'écusson, sans émaux, de la famille de Becdelièvre (2 croix fichées, coquille). Autour l'inscription suivante : D. D. I. B. BECDELIÈVRE DE. LA. BVSNELAYS. COMP. PROTOP. RÆ.

A qui pouvait-il appartenir ? Que signifient les derniers mots de la légende ? Si D. D. veut dire *doctor divinitatis* (titre qu'on donne de nos jours à des prélats surtout anglais ou américains — *ustatiens* comme on désire qu'il soit dit maintenant) il y aurait des attributs prélatices autour de l'écu. SAINT-SAUD.

—

Sceau à identifier : J. Petri Prioris de Bries. — A qui attribuer un sceau, que je suppose du XVe siècle, qui porte comme inscription :

+ S. PETRI PRIORIS DE BRIES ;

et dans le champ une croix ancrée au pied fiché, cantonnée de quatre fleurs-de-lis ? HENRI DE BRION.

—

Une estampe d'après Watteau : Tobie faisant enterrer les morts. — Je lis dans le *Catalogue de l'Œuvre gravé* de Watteau (Goncourt, *L'art au XVIIIe siècle*) ce titre : « Tobie faisant enterrer les morts » — et je le trouve également dans l'ouvrage de Cellier : *Antoine Watteau.*

Un collègue pourrait-il me renseigner sur cette estampe que je n'ai jamais rencontrée et qui est si peu dans le genre de Watteau ? Elle aurait été gravée par Huquier, toujours d'après Goncourt et Cellier.

J. V. P.

—

Le sourire de l'âme. — Voltaire. — Où Voltaire parle-t-il de « ce sourire de l'âme préférable au rire de la bouche » ?

FRAVAL.

—

« Les fripons ne savent pas rire ». Dumas père. — Où Alex. Dumas a-t-il écrit qu'il y a une catégorie d'individus qui ne savent pas rire : les fripons ?

FRAVAL.

—

Les Te-Deum des rois sont les De profundis des peuples. — Quel est l'auteur de cette pensée ? Est-elle antérieure à celle de l'abbé Grégoire, qui sous une forme différente, exprime la même chose : « Les victoires des rois sont le martyrologe des nations » ?

A rapprocher aussi les deux vers suivants, dont j'ignore l'auteur :

A vaincre tant de fois, nos forces s'affaiblis-
[sent,
Le prince est triomphant, mais les peuples
[gémissent.

AIMÉ THOUVENIN.

—

Trois pour cent. — Quiroga, (noms de vêtements). — Dans le chapitre 263 de ses *Mémoires*, Dumas parle des vêtements politiques, et cite parmi d'autres, des « trois pour cent » et des « quirogas ». Quel est l'intermédiairiste qui aurait la bonté de me dire le sens et le pourquoi de ces noms ? AMERICA.

—

Mariage des médecins. — Dans un curieux petit ouvrage intitulé : *De la*

Charlatanerie des Savants pas M. Menken (à la Haye. 1721) je trouve cette note singulière :

Les Athéniens avaient une loi qui défendait aux esclaves de faire l'amour. A propos... il me souvient d'avoir lu que ce ne fut que sous le règne de Charles VII que les médecins eurent permission en France de se marier.

Quel texte pourrait bien venir à l'appui d'une semblable assertion ?

René Villès.

—

La Reconstitution des actes de l'état-civil parisien. — L'intérêt pratique de la reconstitution de ces actes est trop évident pour qu'il soit nécessaire de le démontrer.

Aussi, une loi du 12 février 1872, ordonna-t-elle de procéder d'office à cette reconstitution rendue nécessaire par suite des incendies de 1871.

Dans un but louable, dont il est facile de comprendre les causes, un délai fut fixé pour procéder à cette reconstitution, aux intéressés et aux administrations qui par leurs fonctions avaient des documents suffisants : paroisses, notaires, enregistrement etc...

Les authentiques ou les pièces pouvant en tenir lieu devaient être examinées, acceptées ou rejetées, le tout gratuitement, par une commission spéciale attachée aux archives départementales. Ces archives conservaient les documents et en envoyaient des copies certifiées au greffe du Tribunal de la Seine.

Cette commission fonctionna régulièrement, et si son travail n'est pas plus complet qu'il ne l'est, ce n'est certainement pas elle qui en est responsable.

Ce travail colossal, concentré et classé au quai Henri IV, est confié à la garde d'un personnel particulièrement compétent.

Les délais assignés par la loi de 1872 étant expirés, la loi du 5 juin 1893 indiqua un nouveau mode d'opérations à suivre pour continuer ces reconstitutions.

Depuis la promulgation de cette loi il a été fait une distinction :

Entre les extraits authentiques qui doivent être déposés directement au greffe du Tribunal de la Seine pour y être conservés et dont le Tribunal n'envoie qu'une copie aux archives départementales, le tout sans frais ;

Et les preuves autres que la production d'un extrait authentique pour lesquelles il faut s'adresser au Procureur de la République afin d'obtenir un jugement dont les frais s'élèvent au minimum à 200 fr.

On se demande pourquoi on confie à un greffier, qui, quel que soit son mérite professionnel n'a peut-être pas toutes les qualités requises pour examiner et recevoir des documents, alors qu'il y a toujours aux archives départementales le même personnel particulièrement compétent.

On se demande aussi pourquoi les authentiques déposés avant 1893 se trouvant aux Archives départementales, on ne donne plus à ce dépôt que des copies depuis cette date.

On se demande enfin pourquoi on met un obstacle grave à des reconstitutions si essentielles en exigeant un acte judiciaire long et coûteux, alors que le personnel actuel des Archives départementales pourrait constituer une commission chargée de faire ce travail, rapidement, sûrement et sans frais.

C'est à tort qu'on a voulu assimiler la situation de l'Etat-civil parisien à celles de l'Etat civil de cités beaucoup moins importantes auxquelles il manque seulement quelques registres.

La situation de Paris est exceptionnelle et doit être exceptionnellement traitée.

Que pourrait-on faire ? J.-G. Bord.

—

La faute à Rousseau. — Où pourrais-je trouver le texte complet de la chanson :

C'est la faute à Voltaire.
C'est la faute à Rousseau...

Quel en est l'auteur ? Sur quel air cela se chantait-il ? Dans quelles circonstances la chanson fut-elle composée ?

Nept.

—

L'encre rouge des vérifications de mémoires. — J'ai sous les yeux un mémoire d'ouvrages de peinture qui a été vérifié et modéré par Capron, architecte expert à Paris, le 15 décembre 1782. Il porte des rectifications à l'encre rouge

L'usage de cette encre par les vérificateurs de mémoire est-il beaucoup plus ancien ? Sy.....

Réponses

—

Le siège de Paris de 886 : la plaque du Petit-Pont (LXVI, 3). — M. André Mesureur veut bien prendre la peine de nous adresser la note suivante :

La plaque du Petit Pont, lors de la démolition de l'annexe de l'Hôtel-Dieu, a été déposée au service des travaux historiques de la ville de Paris (Hôtel Le Pelletier de Saint-Fargeau, rue de Sévigné) où elle attendra la fin de l'opération de voirie, à faire en cet endroit, et la reconstruction d'un immeuble permettant de la réinstaller.

—

Marie-Antoinette : Son protégé Armand. Etait-ce le pauvre Jacques ? (LXV, 829). — Il ne semble pas qu'il puisse y avoir de rapport entre le petit Jacques de Mme de Campan et le pauvre Jacques de Mme Elisabeth. Celui-ci est arrivé en effet de Fribourg, directement, en âge d'être fiancé et capable de mériter toute la confiance de Mme Elisabeth pour la distribution du lait aux pauvres de Montreuil (Cf. M. Antoine Ferrand (*Éloge historique de Mme Elisabeth de France* Paris, Dessenne, 1814 p. 42 et surtout p. 155 une note de Mme de Bombel datée de 1795).

Cet Armand serait-il l'enfant dont parle Montjoye sans le nommer (*Histoire de Marie-Antoinette de France* Paris, Ve Lepetit, 1814, T. I. p 78) ? Il avait trois ans et était orphelin de père et de mère quand Marie-Antoinette le recueillit au village de St-Michel, près Versailles.

La reine permettait, dit Montjoye, qu'il vint tous les jours dans son appartement se livrer sans contrainte à tous les divertissements de son âge... Ce même enfant de trois ans ayant été pris d'un accès de fièvre, qu'on supposa lui avoir été communiqué par une des caresses de son auguste bienfaitrice qui, dans ce moment, était elle-même légèrement incommodée, les poètes s'attachèrent à cette circonstance pour dire à la reine de ces riens agréables, dont sa vanité seule, si elle eût connu cette passion, eût pu être flattée (suivent quelques vers).

À ces enfants qui auraient été recueillis pour être élevés près d'elle, par la bienfaisante Marie-Antoinette, on peut ajouter « le Chevalier Fortuné, jeune enfant que Sa Majesté avait daigné élever jusqu'à l'époque de sa première grossesse » et qui présenta à la Reine, lors de la naissance du Dauphin, des vers écrits par M. D'Aumale de Corsenville (*Cf. Almanach littéraire* ou *Etrennes d'Apollon*, 1787 p. XVI). C. Dehais.

—

Santerre et la mort de Louis XVI (LXV, 741). — Les témoignages concernant la personnalité qui aurait ordonné le roulement de tambours du 21 janvier étant absolument contradictoires, et la réalité de cet épisode étant même contestée, nous ne tenterons pas, après tant d'autres, d'élucider une question sur laquelle on a déjà tant écrit, sans en faire avancer la solution d'un pas.

Nous nous bornerons à exposer certaines réflexions que nous a suggérées la lecture de l'article inséré dans l'*Intermédiaire* du 10 juin.

L'auteur, M. Camille Pitollet, conclut de ce que l'abbé Edgeworth désigne comme ayant ordonné le roulement de tambours « un homme à cheval en uniforme national » que cet homme ne pouvait être Santerre, pour cette raison qu'il devait le connaître, et que, le connaissant, il l'eût nommé si c'eût été lui. D'abord, rien ne prouve que l'abbé Edgeworth connaissait Santerre, et selon nous, cette expression « uniforme national » désigne très clairement l'uniforme de la garde nationale, dont, parmi les généraux présents, Santerre seul pouvait être revêtu, les deux autres mis en cause, Berruyer et Beaufranchet, appartenant à l'armée régulière, ce dernier en qualité de chef d'Etat-major général de l'armée campée sous Paris.

En tout état de cause, il semble tout au moins étrange, et contraire aux règlements militaires, qu'un chef d'Etat-major, en présence et aux côtés de son supérieur hiérarchique, ait *donné* un ordre. A notre avis, si l'ordre a été réellement donné, il a dû l'être par le commandant en chef, et non par son chef d'Etat-major, qui n'a pu que le *transmettre*, ce qui est bien différent.

Mais voici qui est plus grave.

M. Pitollet affirme qu'étant professeur au Collège d'Aurillac, il s'est livré à une enquête fructueuse, appuyée sur un « matériel documentaire irréfutable ». Nous allons voir que les fruits de cette enquête sont absolument contredits par la réalité

des faits, et ce que vaut ce susdit « matériel documentaire irréfutable. »

L'honorable professeur nous dit que le Général de Beaufranchet (qu'il appelle « le sieur Beaufranchet », on se demande pourquoi) se retira au commencement de la Restauration au village d'Ayat, où il termina ses jours, — dans une continuelle terreur de représailles, et que « le bruit des pas d'un cheval, affirme un témoin bien renseigné, était pour lui l'annonce de l'irruption de la gendarmerie, et il finit par succomber de frayeur. »

Or, 1° Ce n'est pas au village d'Ayat, mais au château de ce nom, situé commune de Blot-l'Eglise, qu'habitait le général.

2° Les gendarmes de la Restauration auraient eu grand'peine à l'effrayer, car lorsque Louis XVIII remonta sur le trône, le général dormait depuis longtemps déjà son dernier sommeil, étant mort le 2 juillet 1812.

3° enfin, ce n'est pas à Ayat, mais à Vichy que le général de Beaufranchet termina ses jours. Son acte de décès, en date du 2 juillet 1812, est signé de M. de Bardon, alors maire de cette localité. Il résidait dans une maison appartenant au sieur François Charles, et située dans la Section des Bains.

En présence de preuves et de faits aussi précis, il nous semble inutile d'insister.

F. Arverne.

—

Extrait du Registre des Actes de décès de la Commune de Vichy pour l'année 1812 :

L'an mil huit cent douze, le 2 juillet, par devant nous, Godefroy de Bardon, maire, officier de l'Etat-civil de la commune de Vichy canton de Cusset, département de l'Allier, sont comparus Antoine Guionnet, âgé de 60 ans, cultivateur, et Jacques Sarayer, journalier, âgé de 50 ans, tous deux domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que le deux du présent mois, à 4 heures du matin, Louis Charles Antoine de Beaufranchet d'Ayat, général de brigade, Inspecteur général du Haras de l'Empire, âgé de 55 ans, demeurant en son château situé commune de Blot-l'Eglise, Dt du Puy-de-Dôme, époux de Dame Charlotte Josephine Kempfer de Plobsem, demeurant avec lui, est décédé en la maison du sieur François Charles, Section des Bains, de cette commune de Vichy, et les déclarants, après lecture faite, ont dit ne savoir signer.

Signé au Registre,
De Bardon.

*
* *

Un nommé Rozambeau fut arrêté à Tarbes le 4 janvier 1815 et dirigé sur Paris où il arriva le 31. Une lettre du marquis de Villeneuve, préfet des Hautes-Pyrénées, envoya sur cet individu la note suivante :

Rozambeau a été tambour maître en 1793 et dans la journée fatale du 21 janvier de la même année, il donna en cette qualité le signal du roulement des tambours au moment où Louis XVI voulut manifester sa dernière volonté à son peuple.

Il passa du grade de Tambour-maître à celui de sergent-major du bataillon des sans-culottes. Il abandonna le service militaire pour suivre la partie dramatique dans laquelle il n'a pu obtenir l'approbation publique et à laquelle il a été contraint de renoncer.

J.-G. Bord.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII à LXV, 106, 209, 265, 413, 609, 653, 698, 837 ; LXVI, 11). — Je n'ai échangé que deux ou trois lettres avec le père Abel, au sujet du document en question et, ne le connaissant pas autrement, je trouverais indiscret de lui adresser le questionnaire formulé par M. Zan.

Mais, des trois personnages mis en scène, le premier est un prédicateur célèbre en Autriche, le second (son père) a été premier ministre de Bavière et le troisième (son grand-père) est un franc-maçon notoire, un des premiers disciples de Weishaupt. Ainsi tous les trois ont eu leur vie publique et, à ce point de vue, relèvent plus ou moins de l'histoire. Il sera donc facile à notre confrère Zan, s'il tient à être renseigné sur les questions qu'il pose, de retrouver leur biographie. Je regrette, quant à moi, de ne pouvoir la lui fournir.

Gal.

—

Napoléon a-t-il été à Londres ? (LXV, 832). — Beaucoup d'Anglais prétendent que Napoléon, alors qu'il n'était encore que lieutenant d'artillerie, vint à Londres...

A cette époque, on le sait, Bonaparte était Corse bien plus que Français. Et

c'est pour s'entretenir avec Paoli, le grand patriote de son île natale, alors réfugié à Londres, qu'il se serait rendu dans cette ville.

Malheureusement pour les « tenants » de cette historiette, il existe une lettre de Napoléon à Paoli, datée d'Auxonne 12 juin 1789, qu'a publiée autrefois M. Frédéric Masson (*Napoléon inconnu*, tome II, pages 64 à 66) et qui renferme ce passage :

J'espérai quelque temps pouvoir aller à Londres vous exprimer les sentiments que vous m'avez fait naître et causer ensemble des malheurs de la patrie ; mais l'éloignement y met obstacle. Il viendra peut-être un jour où je me trouverai à même de le franchir.

Or, l'ensemble de cette lettre (avec bien d'autres documents) prouve que Napoléon n'avait jamais vu jusque-là ni Londres ni Paoli. D'autre part, le véritable obstacle, pour lui, à un voyage à Londres, en 1789, c'était son extrême pauvreté — et elle n'avait pas cessé lorsque, en 1790, Paoli revint en Corse. Dès ce moment, le voyage n'aurait plus eu de raison, et, au surplus, à partir de cette année 1790, on connaît pour ainsi dire jour par jour l'emploi du temps de Napoléon.

La légende anglaise, on peut en être certain, n'est donc... qu'une légende !

A. Boghaert-Vaché.

—

Les blessures de Napoléon (LXIV ; LXV, 110, 557). — M. de Mortagne, col. 507, parle du danger où se trouva Napoléon au combat de Brienne, selon O'Meara, dans *Napoléon en exil*. On trouve ce fait confirmé à peu près dans *Der Imperator-Napoléon 1814*, par Charles Bleibtreu, Berlin, s. d. Malheureusement M. Bleibtreu ne donne pas les sources où il a puisé.

Page 21 (le soir du 29 janvier)

...déjà Napoléon se vit obligé devant les cavaliers ennemis de se réfugier chez l'infanterie de Meuniers. L'officier d'ordonnance Gourgaud tua d'un coup de pistolet bien à temps, un cosaque qui menaçait Napoléon de sa lance, l'adjudant général Dejean en tua un autre.

Page 23 (le matin du 30)

... Napoléon même s'était hasardé si loin, que deux fois il fut en danger de tomber au pouvoir de l'ennemi et dut tirer son épée. Bertier même reçut d'un cosaque un coup de lance à la tête.

Page 55 (10 février, bataille de Champaubert)

...Et aussi cette fois l'Empereur se trouva en danger. S'étant hasardé trop loin, avec le maréchal Lefebvre, qui se trouvait sans commandement au quartier général, ils se virent attaqués par les cosaques(?) Le vieux maréchal se battit comme un lion, car les escadrons de service ne se trouvaient pas à leur place comme ils auraient dû.

Comme on voit, M. Bleibtreu ne semble pas très persuadé qu'il s'agissait des cosaques. Plus loin, page 87, on trouve une scène que Napoléon fait à Guyot, commandant les escadrons de service, pour l'avoir laissé sans sa garde, et pour avoir laissé tomber au pouvoir de l'ennemi une batterie qu'il était chargé de couvrir.

America.

—

Napoléon poète T.G. 628.(LXV,832). — On peut hardiment affirmer que les vers

Je suis très las et je voudrais
Un repos champêtre...

ces vers qui font, en ce moment, le tour de la presse, ne sont point de Napoléon.

Pas plus que n'est de lui la fable *Le Chien, le Lapin et le Chasseur*, publiée autrefois par le baron de Coston !

Pas plus que n'est de lui le madrigal à la Saint-Huberti, reproduit partout d'après un texte donné par la duchesse d'Abrantès !

Nous possédons de Bonaparte, alors élève de l'Ecole militaire de Paris (il allait avoir seize ans), des « vers » authentiques, signés fièrement de l'initiale N. et inscrits sur son exemplaire du *Cours de mathématiques* de Bezout. Les voici :

Grand Bezout, achève ton cours,
Mais avant permets-moi de dire
Qu'aux aspirants tu donnes secours.
Cela est parfaitement vrai
Mais je ne cesserai pas de rire
Lorsque je l'aurai achevé
Pour le plus tard au mois de mai ;
Je ferai alors le conseiller.

Que l'on compare ceci à cela !...

M. Frédéric Masson, à qui il faut recourir sans cesse lorsqu'il s'agit de Napoléon, a publié une lettre écrite en 1784,

par Bonaparte à un de ses oncles et où se trouvent cinq vers dont l'orthographe, suivant la remarque de l'éminent historien, suffirait à montrer « qu'il ignorait totalement la prosodie ». « Napoléon a toujours ignoré la prosodie française », répète-t-il ailleurs.

Alors ? A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Les affaires de Parme (LXV, 733, 794). — Les conclusions de l'acte final du congrès de Vienne, que M. Fromm, de l'*Univers*, a eu l'obligeance de résumer pour ce qui a rapport avec le Duché de Parme, ne représentaient plus guère les *vraies intentions* du prince de Malternich 25 ans plus tard. Nous avons raison de croire que l'Autriche ait tenté de prendre possession du Duché dès la mort de Marie-Louise et sans attendre que ce droit lui échût dans le cas que Charles-Louis n'eût pas laissé d'héritier mâle. Au cours de ces intrigues, la diplomatie autrichienne aurait même tenté de méconnaître les droits du roi de Sardaigne sur Plaisance. C'est donc sur ces intrigues, qui représentent les vraies intentions de l'Autriche, que je désire quelques renseignements. A. L. BERTI.

—

Château-Villain (LXV, 833). — C'est à l'époque de la Révolution que Châteauvillain prit le nom de Ville-sur-l'Aujon.

NAUTICUS.

—

Condé Folie (LXV, 786 ; LXV, 117). — Colonne 18, ligne 14, lire *Longnon*, ligne 19, lire *Stultitia*.

—

Famille du Bois de Fiennes (LXV, 49, 323, 663, 854). — Je complète une partie des renseignements fournis sur cette question par M. V. A. T., dans le numéro 1332, col. 854 du 30 juin 1912 ; les prénoms des frères de Wissant étaient : Jacques et Pierre.

ALEXANDRE REY.

*
* *

Dans une réponse antérieure, j'ai donné les noms des six bourgeois de Calais, mais sans les prenoms, que voici : Eustache de Saint-Pierre, Jean d'Aire, Jean de Fiennes, Andrieux d'Ardres, Pierre de Wissant, Jacques de Wissant. V. A. T.

Cavaignac (Les), sous-préfets de Lespare (LXII, LXV, 757 ; LXVI, 18). — Je crois ne pas me tromper en assurant que les noms des enfants de ces deux personnages sont aux Archives nationales, dans le dossier que j'ai consulté. On trouvera la cote de ce dossier dans l'*Intermédiaire*, LXII, 629-630. P. DARBLY.

—

Darance-Navarrot (LXV, 640, 853). — La belle ode sur Roland publiée par Napoléon Peyrat, sous le pseudonyme Napol le Pyrénéen, fut d'abord attribuée par Ch. Asselineau, selon son témoignage, à « un certain Xavier Navarrot, né à Pau, et que l'on vit à Paris après 1830, faisant le coup de feu dans les journaux libéraux ». L'un des noms qui intéressent M. A. B. était donc encore porté, vers 1830, par une famille de Pau.

IBÈRE.

—

L'épitaphe de Madame Favart (LXIII). — Sous cette rubrique, ou sous toute autre rubrique concernant cette artiste, nous nous devons de consigner l'apparition de cette nouvelle œuvre de M. Arthur Pougin : *Madame Favart*, étude théâtrale 1727-1772. Quatorze illustrations documentaires (Fischbacher, 1912).

Cette remarquable étude, si bien présentée au point de vue bibliographique, est de celles qu'il faut consulter quand on veut connaître ce que fut cette reine de l'opéra-comique, l'accueil qu'elle reçut de ses contemporains, la carrière qu'elle poursuivit dans tant de rôles, et ce qu'elle y fut, son talent de composition, son admirable intelligence de la scène, la variété de ses moyens, la souplesse de son talent, et tout ce qui assure à Madame Favart une immortalité si légitime

Mais nous ne savons pas toujours pourquoi ? C'est à un historien du théâtre tel que M. Arthur Pougin qu'il faut le demander. Il est l'un des maîtres en l'art de dessiner ces vies illustres : maître par la netteté du style et par la loyauté et la richesse de sa documentation.

—

D'Harcourt (LXV, 641, 806). — Il existe une *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, par Messire Gilles André de la Roque, Paris, 1662, 4 vol. in f°. DE MORTAGNE.

Le général baron Humbert (Jean-Nicolas) (LXV, 547, 807). — Le général baron Humbert était issu d'une vieille famille messine. Son aïeul, Abraham Humbert, fut « aman de Metz », et son père François-Philippe H., « conseiller du Roi au bailliage » et « échevin de l'Hôtel commun de cette ville ». Du mariage de ce dernier avec Catherine Rose Vaillant naquirent sept enfants, dont Jean-Baptiste-Nicolas, baptisé à l'église St Simplice de Metz, le 10 août 1751, fut le cinquième.

Le 11 avril 1780, celui-ci assiste, dans cette même église St-Simplice, au mariage de sa sœur Madeleine avec Jean Louis-François-Philippe de Cailloux, avocat au Parlement de Metz ; il s'appelle alors Humbert de Fercourt et il est « officier pour le service de la France ». De ce mariage naquirent sept enfants, dont le quatrième, Marie-Laurette, né le 8 septembre 1786, eut pour parrain son oncle maternel « Jean-Baptiste-Nicolas Humbert de Fercourt, lieutenant au régiment de Grenoble du Corps royal de l'artillerie ».

Un de ses frères, Claude-Etienne, né en 1765, mort en 1843, fut avocat au Parlement de Metz, puis président de chambre à la Cour royale de Metz : il s'appelait Humbert de Pommecourt.

Cf. *Metz : documents généalogiques*, par l'abbé F.-J. Poirier, p, 119 et 332 (Paris, 1899) ; *Biographie du Parlement de Metz* par Emmanuel Michel, p. 232 (Metz, 1853).

Voici l'état des services du général Humbert, d'après le Contrôle de l'artillerie :

Humbert (Jean-Baptiste-Nicolas), né à Metz le 10 août 1751.

Enseigne au régiment provincial de Metz, 4 août 1771.

Lieutenant au régiment provincial de Metz, 5 mai 1772.

Réformé, 15 décembre 1775.

Sous-lieutenant au régiment provisoire de Verdun, 10 mai 1778.

Lieutenant en 2e au régiment de Grenoble, 20 juillet 1780.

Lieutenant en 1er au régiment de Grenoble, 6 janvier 1785.

Capitaine au 2e régiment à pied, 27 janvier 1788.

Chef de bataillon, 26 août 1793.

Chef de brigade, 20 pluviose an 2.

Directeur de l'artillerie à Grenoble, 20 pluviose an 2.

Commandant le 7e régiment, 21 floréal an 3.

Directeur de l'artillerie à Mayence, 22 ventose an 8.

Général de brigade commandant l'Ecole d'artillerie à Mayence, 6 novembre 1813.

Admis à la retraite 2806 fr. par ordonnance royale du 12 août 1814.

A été aide de camp du général de Broglie de 1777 à 1780.

Aux armées des côtes de La Rochelle, des Alpes et d'Italie ; à l'armée du Nord ; à l'armée du Rhin ; a commandé l'artillerie Gallo-batave et a conduit les opérations du blocus de la forteresse de Wurtzbourg ; à l'armée de Hanovre (ans 12 et 13) était enfermé dans la citadelle de Hameln ; à la Grande Armée (1806) ; à l'armée du Rhin (1808) ; à l'armée d'Espagne (1809) ; à Mayence (1814).

D'après les *Fastes de la Légion d'honneur*, par Lievyns (t. III, Paris, 1844), le général Humbert fut chevalier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an 12, et officier le 15 prairial suivant.

METTENSIS.

—

Momigny (Gaspard-Joseph de) (LXV, 249, 375, 427, 478, 851). — Nous recevons la lettre suivante :

Caen, 9 juillet 1912.

Monsieur le Directeur,

Par l'intermédiaire de l'*Argus de la Presse* j'ai eu connaissance d'une demande de renseignements sur le compositeur Georges de Momigny, formulée par M. E. B. et insérée dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. A la date du 30 juin, M. A. P. (initiales transparentes) conseillait au solliciteur des dits renseignements de s'adresser à moi pour en obtenir. Je n'ai reçu aucune demande de la part de M. E. B., qui, sans doute, se sera renseigné ailleurs. Autrement, je lui aurais signalé une erreur par moi commise dans l'article : GEORGES DE MOMIGNY, *du Supplément à la Biographie universelle des Musiciens*. J'ai présenté cet artiste comme étant le *fils* du théoricien musical Jérôme de Momigny, alors qu'il n'en était que le *petit neveu*.

Peut-être M. E. B. a-t-il été exactement informé sur ce point ; mais, dans la crainte que l'erreur ne se renouvelât, j'ai cru devoir vous la signaler, en vous priant d'en faire part à vos lecteurs, si vous le jugez utile.

Veuillez agréer, Monsieur Directeur, l'ex-

pression dames sentiments les plus distingués.

JULES CARLEZ.
directeur honoraire
de l'Ecole nationale de musique
de Caen.

—

Orlan de Polignac (LXV, 739,857). — M. A. Varloy pourrait peut-être obtenir les renseignements qu'il désire, en s'adressant à M. d'Orlan de Polignac qui habite Pompey (Meurthe-et-Moselle).

AIMÉ THOUVENIN.

—

Philibert de Chalon, Prince d'Orange (LXV, 831). — Henry de Nassau, né le 12 juin 1483, épousa en 1515, en secondes noces Claude, fille de Jean Gabillon, Prince d'Orange, celle-ci étant morte en 1521, Henry se maria en troisièmes noces avec la fille d'un Mendoza, marquis de Ginetti. De Claude seulement il eut un rejeton, René de Nassau, que son oncle Philibert, sans postérité, adopta. Il devint en 1530 héritier de la Principauté d'Orange. René, mort en 1544, sans enfants, Guillaume de Nassau lui succéda par testament. Ce dernier se contenta de ses possessions dans les Pays-Bas et de la Principauté d'Orange, céda à son frère Jean de Nassau ses possessions rhénanes.

FROMM, de l'*Univers*.

*
* *

Ce n'est pas Claude de Chalon, morte en 1521, qui a hérité de Philibert, son frère, mort en 1530, mais bien le fils de Claude de Chalon, René de Chalon né de son mariage avec Henri de Nassau, et comme René de Nassau-Chalon est mort, tué à St-Dizier en 1544, sans enfant, les biens de Philibert et ses titres ont passé à Guillaume de Nassau, cousin de René, qui a épousé Louise de Coligny. Ces époux ont laissé pour héritier Henri-Frédéric de Nassau, lequel a épousé Marie, fille de Charles Ier roi d'Angleterre, lequel a laissé pour héritiers deux enfants :

1° Guillaume de Nassau, roi d'Angleterre et prince d'Orange, lequel s'est marié à Marie, fille de Jacques II roi d'Angleterre, mort sans enfant ;

2° Louise-Henriette de Nassau qui a épousé Frédéric Guillaume, électeur de Brandebourg, élu roi de Prusse en 1705.

JULES DUFAY.

*
* *

Ce ne fut pas Claude de Chalon, sœur de Philibert, et seconde femme de Henry comte de Nassau, qui fut l'héritière de son frère, mais son fils unique René de Nassau qui succéda, en 1530, à la Principauté d'Orange et à tous les biens de la maison de Chalon, en vertu du testament de son oncle maternel (Philibert) qui l'avait adopté, à condition de prendre son nom et ses armes. Les généalogies ne disent pas que Philibert ait eu une fille. Henry de Nassau eut trois femmes : Françoise de Savoie, Claude de Chalon (fille de Jean de Chalon, prince d'Orange) et Marie Mendoza. Elles n'indiquent pas de mariage pour Philibert qui fut tué au Siège de Florence le 3 août 1530, à l'âge de 28 ans.

NISIAR.

*
* *

Les Tabelles de Hubner, Hambourg 1737 disent : La Principauté d'Orange passa à la maison de Chalon par le mariage de Marie des Beaux, fille et héritière de Raymond V, dernier prince d'Orange, avec Jean IV de Chalon † 1418

dont
Louis de Ch. Prince d'Orange † 1463
dont
Guillaume de Chalon » † 1475
dont
Jean de Chalon » † 1502
dont

Philibert de Chalon, prince d'Orange, mort sans postérité en 1530, n'ayant pas été marié.

De ce fait il institua pour son héritier RENÉ DE NASSAU, fils de sa sœur Claude, († 1521), laquelle avait épousé Henri, comte de Nassau † 1538.

Cet héritier de Philibert, (René de Nassau) devenu prince d'Orange mourut en 1544 ne laissant également aucune descendance : Nassau et Orange passèrent alors à son cousin Guillaume Ier, comte de Nassau.

H. DE B.

*
* *

Philibert de Chalon, né en 1502, fut tué le 3 août 1530, dans un combat devant Florence. N'ayant pas d'enfants, il avait institué pour héritier, non pas sa sœur, Claude ou Claudie de Châlon, épouse d'Henri de Nassau-Dillembourg, mais le fils de cette dernière, — son neveu —, René de Nassau, sous cette condition qu'il portât son nom et ses armes.

C'est ainsi que René de Nassau, né en

1518, devint, en 1530, René de Chalon, prince d'Orange. Il mourut lui-même sans enfants, le 15 ou le 18 juillet 1544, au siège de Saint-Dizier, en combattant dans les armées de Charles-Quint, contre François Ier. Il avait, à son tour, institué pour son héritier son cousin germain, Guillaume Ier de Nassau, dit le Taciturne, né à Dillembourg, le 25 avril 1533, lequel devint ainsi prince d'Orange en 1544. Elu Stathouder de Hollande en 1572, il fut assassiné à Delft le 10 juillet 1584. C'est par lui que le titre de prince d'Orange sortit de la famille de Chalon, pour passer dans celle de Nassau, qui se trouve actuellement représentée par la Reine Wilhelmine de Hollande.

René de Chalon fut, comme on le voit, le trait d'union entre les familles de Chalon et de Nassau. La femme de ce prince, Anne de Lorraine, lui fit élever le monument remarquable, mais peu banal, connu sous le nom de « Squelette de Bar-le-Duc » et se trouvant dans l'église Saint-Pierre de cette ville. Ce monument est dû au ciseau du sculpteur Ligier-Richier ; suivant le désir exprimé par René de Chalon avant sa mort, il donne « sa por« traicture fidèle, non pas comme il était « en ce moment, car on flatte toujours « les grands, mais comme il serait après « son trépas ».

Voir : La Pise, *Tableau de l'Histoire des Princes et Principauté d'Orange*. La Haye 1639, et l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, Vol. LX, col. 81.

A. W.

Même réponse : NAUTICUS.

—

Ida Saint-Elme ; son origine (LXIII). — M. V. A. T. demande si la famille Tolstoy, dont la «Contemporaine», dans ses *Mémoires*, se dit issue, avait une parenté avec la famille du célèbre auteur russe.

Voici ce qu'on lit dans une notice jointe à une lettre, du 24 nov. 1841, du préfet de police, M. Delessert, au ministre des affaires étrangères :

Nous ne savons pas si ce Tolstoy (son père) appartenait à la famille russe dont plusieurs membres exercent, en ce moment, à Paris, des fonctions plus ou moins diplomatiques ; mais ce dont nous sommes assurés, c'est que cette famille repousse énergiquement toute parenté avec la « Contemporaine » et n'a jamais répondu aux lettres dont celle-ci a bien voulu l'honorer.

C. R.

Cf. *Intermédiaire*. Vol XXXV, p. 735.

Peu de questions ont été aussi souvent traitées dans le journal que celles relatives à Ida St-Elme. (vol. II, VIII, IX, XIV, XVIII, XIX, XXXII, XXXV, XXXVI ..)

—

Famille de la Sudrie (LXV, 783). — En Périgord, la famille de Cosson a formé la branche de la Sudrie, qui est généralement connue seulement sous ce dernier nom.

On m'a dit que le baron Ludovic de la Sudrie, décédé à Bordeaux le 20 avril 1902, père d'Albert (décédé avant lui) et père ou grand-père du baron Jean de la Sudrie, n'était pas un Cosson et appartiendrait à une famille des confins du Lot et du Lot-et-Garonne.

Les *Archives Départementales* du Lot-et-Garonne (B, 639) ne citent qu'un Jean de la Suderie en 1606.

Le baron Jean de la Sudrie habite au château de Bellefontaine, par Langon (Gironde). On pourrait s'adresser à lui.

GARUMNUS.

*
* *

Barons de la Sudrie ; seigneurs de Puechguisel, Brocart, Calvairac, Glatens, Campanes. Ancienne famille du Quercy. Filiation 1451. Preuves pour Saint-Cyr 1725. Maintenue 1700. Noblesse de Quercy 1789. Emplois : un capitaine au régiment Bourbonnais, des chevaliers de Saint-Louis. Alliance : de Cadrieu 1498, de Vielcastel 1626, de Durfort, de Bonnefons 1657, de la Raumiguière, de Captan, de Toucheboeuf-Beaumond, de Spens d'Estignols, de Brons 1716, de Giscard 1582, de Carrère 1772, d'Aymer, Chanterre, Delage de Luget 1896, de Faudoas 1592, de Saint-Gresse 1644.

Armes : *d'azur à un lion d'or accompagné de 12 besans de même posés en orle.* (Pierre Meller, *Armorial du Bordelais*, Paris, Champion 1906.)

P. c. c. NISIAR.

*
* *

Une famille de la Sudrie, originaire du Limousin et répandue au XVIIe siècle dans le Confolentais, a fourni les branches de Gamory et de Puyrichard, aujourd'hui éteintes. Nous ne savons si c'est de cette

famille que veut parler M. de la Véronne.

Elle portait : *Ecartelé au 1 d'argent à deux rocs d'échiquier d'azur ; au 2 d'azur à un croissant d'argent ; au 3 d'azur à une coquille d'or ; au 4 d'or à une branche de suriette de sinople posée en pal.*

Alliances : Meaudre de la Pouyade (1570 et 1795), Barbarin de Fonteyroux (1638), Morel de Fromenthal (1705), de Cambourg (1711), de Roussers (1772), de Labrouhe de Vareilles (1802), etc...

Cette famille est aujourd'hui représentée par les : Périgord de Villechenon, de Bonnegens, de la Bardonnie, de Compreignac, de la Guérivière, de Lichy, etc.

Une autre famille de la Sudrie existait à Bordeaux il y a quelques années, mais qui n'avait, à notre connaissance, aucune parenté avec la précédente. XX.

***

Marie-Anne de la Sudrie avait épousé, vers 1725, le comte Jehan de Cambourg ou du Cambout, seigneur de Genouillé de la famille du Cambout de Coislin. — Elle habitait la paroisse d'Esse au diocèse de Limoges. Elle eut pour fils Jean Barthélemy, comte de Cambourg, seigneur de Genouillé, capitaine au régiment de Bourgogne-Infanterie, qui épousa, le 21 septembre 1756, Marie-Anne-Renée de Brissac, dame du Marais Sur l'acte de mariage célébré à Faveraye (Maine-et-Loire), on voit figurer Jean de la Sudrie, écuyer, seigneur du Chambon, capitaine au régiment de Bourgogne-Infanterie, qui doit être vraisemblablement neveu de la mère de l'époux. — Le portrait de Marie-Anne de la Sudrie, comtesse de Cambourg, peint par Largilliere, se trouve au château de Vic sur-Aisne, (Aisne). Il appartient à la Vicomtesse de Reiset, née Cambourg, dont elle est la quadrisaïeule. Ce portrait provient du château du Marais et fut sauvé de l'incendie du château, brûlé pendant la terreur.

Vicomte DE REISET.

—

Chevalier Tousard (LXV, 203, 331, 429, 514, 811). — Voici ce que je trouve dans *Historical Register and Dictionary of the United States Army*, 1789 1903. Heitman. Washington, 1903 :

Tousard, Louis. France, Joined the Continental Army as a volunteer in the summer of 1777. by the act of 27 October 1778 it was « Resolved, that the gallantry of Monsieur Tousard in the late action on Rhode Island (when he was wounded and lost an arm) is deserving of the highest applause, and that Congress, in consideration of his zeal and misfortune, do promote the said Monsieur Tousard to the rank of Lieutenant-colonel in the service of the United States, by brevet, and that he do receive a pension of 30 dollards per mont, out of the Treasury of the United States, during life ».

Major 1st Artillerists and Engineers, U. S. Army, 26 February 1795; lieutenant-colonel 2nd Artillerists and Engineers, 26 May, 1800. Honorably discharged 1st June 1802, Died 18 September 1821.

Tel est l'état des services de M. Tousard en Amérique. Les dates ci-dessus ne s'accordent pas toutes avec celles données dans les réponses antérieures

Louis Tousard s'est engagé comme volontaire en 1777 ; perdit un bras en 1778 et reçut la même année, avec le grade de lieutenant-colonel par brevet, une pension mensuelle de 30 dollars.

Il reprit du service en 1795, avec le grade de major du 1er régiment d'artilleurs et d'ingénieurs. Le 26 mai 1800, il est nommé lieutenant colonel du 2e régiment d'artilleurs et d'ingénieurs. et congédié le 1er juin 1802. Il mourut le 8 septembre 1821. Dr P.

—

Jardins dessinés par Le Nôtre (LXV, 448, 560, 614, 714, 819 ; LXVI, 23). — Je copie dans le *Voyage pittoresque des environs de Paris, ou des maisons royales, châteaux ou autres lieux de plaisance, situés aux environs de cette ville*, par M. D***, 3e édition, corrigée et augmentée, à Paris, chez De Bure, père, libraire, quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel, à Saint-Paul, 1768, avec approbation et privilège du roi, les renseignements qui suivent :

Château, situé à Issy, de Madame la Princesse douairiere de Conty. Le jardin, dont l'étendue est de 96 arpents, et qui est planté sur la croupe d'un coteau, fait admirer le beau génie de Le Nôtre (1).

Les jardins du château de Meudon, dont Le Nôtre a replanté le parc, offrent de belles productions de son art, tant dans les bas que

(1) En 1787, le château d'Issy appartenait à Madame la Princesse de Chimay. (NAUTICUS)

dans les hauts. C'est ce fameux génie que le P. Rapin peignait dans ces vers :

..... *Augustis unus qui praesidet hortis,*
Ornandi ruris magnus monstrator, et omnis
Egregius culturae hortorum, artisque magister.

HORT. LIV. I.

C'est ainsi qu'entre les mains de Le Nôtre, les jardins de Trianon se sont agrandis, et ont insensiblement formé un parc considérable.

Les jardins de la maison royale de Clagny ont été plantés par Le Nôtre.

Le château de Sceaux est l'ouvrage du grand Colbert, qui chargea Le Brun de tous les embellissements de ce lieu, et Le Nôtre de la conduite des jardins.

C'est donner une idée avantageuse du parc du château de Juvisy, que de dire qu'il a été planté par Le Nôtre.

La maison de Beaurepaire, qui n'est qu'à une demi-lieue de Juvisy, est renommée pour ses Jardins plantés par Le Nôtre.

Le château d'Athis renferme aussi la maison de plaisance de Madame la duchesse de Rohan, nommée Les Carneaux..... Du même côté (du parterre) s'élève un bois de haute futaie, dont les labyrinthes et bosquets décèlent la manière de Le Nôtre.

L'Etoile, les allées du Roule dressées par ordre du grand Colbert sur les dessins de Le Nôtre.

La préface du *Voyage pittoresque* débute ainsi :

Ce n'est pas un paradoxe, d'avancer que les plus beaux jardins de l'Europe sont ceux de France. On sait que le bel art qui apprend à les former, y prit naissance sous le regne de Louis XIV. Ce Prince trouvant dans Le Nôtre un génie capable d'exécuter ses grandes idées, l'envoya en Italie pour se perfectionner. Le voyage que Le Nôtre y fit en 1678 lui fut cependant peu utile. La vue des Jardins de Tivoli, de Frascati, de Colorno, de Sassuolo et de Pratolino, qui passent pour les plus beaux d'Italie, échauffa faiblement l'imagination de ce grand homme. La plupart de leurs fontaines ne sont que de petites grottes, ou des bassins ornés de figures qui jettent des filets d'eau. Il faut en excepter la Vénerie appartenant au roi de Sardaigne, qui a été plantée par un architecte français dans le goût des jardins de Marly. Loin de trouver des modèles en Italie, Le Nôtre y en laissa qu'on ne peut trop étudier ; tels sont les dessins de la Vigne Pamphile, et ceux des jardins du palais Ludovisi à Rome.

NAUTICUS.

Abbés nullius (T. G. 19 ; XLV ; LVIII ; LXIX ; LXV, 737, 842). — Il s'est glissé une erreur dans l'article du savant Dr A. B. (LXV, 845).

Ce n'est pas « l'abbé bénédictin de l'abbaye *nullius* de Notre-Dame des Ermites », en Suisse, qui est « toujours, depuis Grégoire XVI, nommé évêque titulaire de Bethléem », mais bien l'abbé des chanoines réguliers de Saint-Maurice d'Agaune, en Vallais.

H. DE L.

Chère Madame (LXV, 206, 388, 487). — *Chere Madame* suppose un certain degré d'intimité, ou une supériorité quelconque du côté de celui qui s'en sert. C'est alors une expression affectueuse, mais qui serait déplacée en toute autre circonstance. *Ma chère Madame* serait aussi incorrect que *Mon cher Monsieur*, sinon plus.

O. D.

—

Petra quadrata (LXV, 691). — Le minéral dont il s'agit est vraisemblablement le Protosulfure de fer, que l'on trouve fréquemment dans la nature, en cristaux isolés cubiques à reflets métalliques.

Le poids n'est pas tout à fait celui du plomb. Un centimètre cube pèse environ 7 grammes, tandis qu'en plomb il pèserait 10 grammes. Mais il est possible que M. Nauticus ait indiqué ce poids au jugé et sans recourir à la balance.

PHILIPPE LEROY.

—

L'auteur de l'« Imitation de Jésus Christ » (T. G 441 ; LXV, 785). — Ne craint-on pas d'encombrer nos colonnes au sujet de cette question, une des plus connues et... une des plus controversées ? Il y a six ans. Dom Vuillemain, chanoine régulier de Latran, supérieur de la maison de cet Ordre à Liège, a publié une traduction de l'*Imitation*, conçue sur un plan nouveau. Son introduction résume et précise la question de l'auteur de ce livre admirable. Ce petit volume a été édité, je crois, chez Desclées. On peut, en tout cas, se le procurer dans la première librairie catholique venue.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Sur ce sujet, le chapitre intitulé : *L'In-*

ternelle Consolation du livre de Barbey d'Aurevilly (*Philosophes et Ecrivains religieux*, 1re série) qui vient de paraître est intéressant à consulter.

L. R.

*
* *

La Bibliothèque de Valenciennes possède un manuscrit de l'*Imitation* qui est décrit dans le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques. Départements*. Tome XXV. Valenciennes, p. 532.

Martène et Durand, dans le récit de leur visite à l'abbaye de Saint Tron (*Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur*, 2e partie, p. 199), citent ce manuscrit et en donnent l'*explicit* :

Hunc libellum fecit fieri Walterus de Stapel, prior monasterii S. Trudonis, qui perfectus fuit anno Domini MCCCCXXVII (c'est 1437 et non 1427) ; ils ajoutent : Ce qui décide la question touchant Thomas à Kempis, qu'on a fait auteur de cet admirable livre, puisque son prétendu original n'a été écrit qu'en 1442.

J. Lt.

*
* *

Voilà une question que je n'aime pas voir apparaître dans la rubrique de l'*Intermédiaire*, car une fois posée, il n'y a pas de motif pour qu'elle finisse. Si en effet nous prenons dans Ulysse Chevalier la bibliographie de cette question, nous voyons près de quatre colonnes employées à énumérer les différents travaux historiques faits sur ce livre. Et je ne tiens pas compte des diverses traductions ou éditions du texte. On voit donc que la matière ne sera pas de longtemps épuisée. Parmi tous les travaux faits récemment, le plus important est celui de Mgr Puyol, ancien supérieur de Saint-Louis des Français, qui a consacré, on peut dire, sa vie entière à l'étude de l'*Imitation*, et à celle de son auteur. Huit volumes, dont un de planches représentant tous les plus anciens manuscrits, sont consacrés à ce travail, et je crois qu'on peut affirmer que le docte prélat a complètement épuisé la matière.

Toutes les opinions sur l'auteur de l'*Imitation*, peuvent se réduire à trois, en ne tenant compte que des principales.

1° Thomas a Kempis, né en 1380, chanoine régulier au monastère de Mont Sainte-Agnès près de Zwol, où il mourut à l'âge de 91 ans, en 1471.

2° Le chancelier Gerson, de son nom Jean Charlier, né en 1363 et mort en 1429.

3° Un abbé bénédictin de Verceil, Jean Gersen, ami de saint François et qui aurait vécu dans le XIIIe siècle. Ajoutons que les tenants de Thomas a Kempis soutiennent que cet auteur n'a jamais existé, bien que son nom soit dans des manuscrits très anciens.

Causant de cette question avec le savant prélat dont j'ai parlé à propos d'études faites sur ce sujet, je lui développais cette opinion : l'auteur de l'*Imitation* est un homme qui a mis en pratique la devise qui se trouve à la fin du premier livre *Ama nesciri et pro nihilo reputari*. Aime à être ignoré et traité de rien. Et Mgr Puyol ajoutait que toutes ses études l'amenaient à la même conclusion. Les noms mis successivement en avant disparaissent les uns après les autres devant les lumières de l'histoire, et le vrai auteur de l'*Imitation* restera toujours enveloppé dans les ténèbres du passé. Il suffit à sa gloire devant Dieu et devant les hommes d'avoir produit le plus beau livre qui soit au monde, et il a voulu lui-même s'abriter sous cette obscurité qui met encore plus en relief l'action de Dieu dans l'*Imitation de Jésus-Christ*. Dr A.-B.

—

Une clef des « Liaisons dangereuses » (T. G. ; LXV, 645, 765, 864). — Dans la *Vie de Henri Brulard*, p. 65, Stendhal prétend avoir connu dans son enfance, l'original de Mme de Merteuil : ce serait Mme de Montmort, femme boiteuse, riche et spirituelle, qui était liée avec les Beyle et les Gagnon. Elle tomba dans la dévotion sur ses vieux jours, et mourut en 1822, à quatre-vingt-cinq ans. Cécile Volanges serait une demoiselle de Blacons, native de Voreppe, que ses aventures conduisirent au couvent. (Cf. Dard. *Le général Choderlos de Laclos*, Perrin, 1905, p. 49). D'autre part, dans une note de l'*Amour*, p. 216, Stendhal dit avoir lu à Naples, chez le marquis Berio « un manuscrit de trois cents pages du général Laclos, bien scandaleux » donnant la liste de tous les grands seigneurs de 1778, avec des notes prises sur leurs mœurs. M. Dard, en citant cette note, ajoute : « ce précieux manuscrit, qu'on

regrette de ne pas connaître, c'est le dossier des *Liaisons dangereuses*. » (La question a déja été étudiée dans l'*Intermédiaire*, au moins en ce qui concerne les *Mémoires de Tilly*. Voir III, p. 168.)

AD. PAUPE.

—

Moabit (LXII, — Il me semble qu'il serait utile de signaler ici l'intéressante étymologie donnée par M. Maurice Charpentier sous la rubrique « Mots allemands dérivés du français » (LXV, 867).

QUISETTI.

—

Kerr (LXV, 646). — Le kerr est un phénomène découvert en 1875, par le docteur Kerr de Glascow.

Il se produit lorsqu'on électrise un corps isosant, et consiste en ce que ce corps isolant devient biréfringent, lentement s'il est solide, et brusquement s'il est liquide.

P. CORMAN.

—

Patagon (LXV, 740, 873). — Autre exemple, que ne je vois cité dans aucun *Dictionnaire* : « Leur désintéressement fut si complet que dans tout le voyage je n'ai pu trouver à placer un patagon. » J.-J. Rousseau. *Nouvelle Héloïse*. Lettre XXIII.

J. P.

—

Huque ou Hugne (LXV, 99, 786, 864). — Le huge, le hugon, le huguenot, où l'huguenoterie, est une sorte de fantôme qui au dire des habitants de Tours, et de toute la région, parcourait nuitamment toute la campagne, et les remparts, maltraitant tous ceux qu'il rencontrait : on l'appelait aussi le roi Hugon, ou le roi Huguet.

P. CORMAN.

—

Hautie ou Hautil (LXV, 544, 675, 8181; LXV 29). — Leglay, dans son *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, définit dans les remarques sur les titres énoncés dans ce volume (Chartes des xe et xie siècles), un autil : une cure ou église (concédée à un chapitre ou à un monastère) ; ces églises étaient libres ou soumises au personnat, c'est-à-dire concédées à perpétuité ou soumises à une prestation ou rachat lors de chaque vacance de la cure.

E. ROUZÉ.

Saint-Frusquin (LXV, 596, 724,772, 876). — Parmi les 22 bans qui formaient « le Val de Metz » du pays messin, figurait celui d'Hauconcourt, village de la rive gauche de la Moselle, ancienne terre de la famille Remiatte de Raigecourt. Sur ce ban se trouvait la ferme d'Amelange, ancien bien ecclésiastique de l'abbaye de Justemont. Or, près de cette ferme il y avait une chapelle, dite chapelle de Saint-Frusquin, citée dans des actes publiés encore au xviie siècle.

Les *Statistische Mittheilungen* sur l'Alsace-Lorraine, cahier XXX, page 733 mentionnent cette chapelle de Saint-Frusquin sur le ban de Hauconcourt.

FROMM, de l'*Univers*.

—

Donjon, étymologie (LXV, 359, 574, 674, 820, 870). — Je ne voudrais pas intervenir dans la question de l'origine d'un mot d'origine certainement française, donc probablement de langue d'Oil. Mais je ne puis que protester contre une phrase de M. H. La, disant « le gaulois «Dunon» était une expression militaire, etc... » Il y a un trop grand nombre de villes ou de villages gaulois portant le nom de Dun, Verdun, Melun, Lyon, Yverdon (en Suisse) Londres (en Angleterre). etc. etc. pour que le mot traduit en latin par *dunium* ou *dinum* ne fût pas aussi populaire que *bourg* ou *ville*... La terminaison on ou ion est un diminutif qui provient vraisemblablement de ce que j'appellerai, à côté du singulier et du pluriel, *l'individuel* Kymrique *en* ou *yn* (On dit parfois *singularissime*). Ce diminutif se retrouve couramment en français : aiglon, poisson, pigeon, cotillon etc. Le mot gaulois a donné en français : dune, hauteur ; en gallois : din, forteresse ou ville ; en anglais : town (peut-être) donjon signifierait : petite forteresse.

E. L. E. A.

—

Mon colonel (LXI ; LXIII). — Il a été demandé, il y a quelque temps, si, dans cette expression, le mot « mon » est une abréviation de monsieur, ou s'il est possessif.

Je transcris le passage suivant d'un article de tête du journal l'*Eclair* (25 avril 1911) paru sous la signature du général Cherfils, l'écrivain militaire bien connu :

Sous l'ancien régime, l'officier était encore

pour ses inférieurs un monsieur, sinon même un seigneur. Il a fallu les guerres de la Révolution et de l'Empire avec l'amalgame réalisé par la conscription nationale pour en faire, aux yeux de ceux qui le regardaient d'en bas, « leur officier ».

Maintenant, un usage séculaire fait que le titre que l'inferieur donne à un de ses supérieurs est précédé de l'adjectif doucement possessif « mon » et que cet inférieur dit : mon capitaine, mon général avec un air de respect presque filial... avec la tendresse qui fait dire : « mon père ».

Le général Cherfils ne donne aucune référence, et aucun texte ancien n'a été apporté à l'appui des réponses précédentes, peu nombreuses, d'ailleurs. Cette question serait-elle donc dépourvue d'intérêt pour les savants chercheurs de l'*Intermédiaire* ?

*
* *

Dans l'une des réponses parues, l'auteur cite le dialogue de Chevert et du sergent Pascal, avant l'assaut de Prague (26 nov. 1741). Le sergent ponctue chaque indication de son chef de : « Oui, mon colonel. »

MM Chadenet et Jolly, dans leur histoire de Chevert (1), rapportent avec les mêmes termes cette anecdote.

Le journal *La France Militaire* reproduisait, ces jours derniers, le même récit qui avait servi de sujet de composition à l'examen d'admission d'une école militaire. Ici, Pascal répond : « Bien, mon colonel. »

Mais un autre historien de Chevert, Mlle Buvignier-Clouet, (2) donne, en monologue, les instructions de Chevert au grenadier Pascal.

Un collaborateur complaisant voudrait-il vérifier la forme exacte du récit dans les *Mémoires* du chanoine de Lacombe qui le premier, croyons nous, l'a raconté et « assure tenir ces détails de Chevert lui-même ». C. R.

Sous la corde des saints (LXV, 42, 235, 384, 474, 534, 724, 771, 869). — M. Daron, certainement, ne m'a pas compris ; je vais essayer d'être plus clair.

Il est absolument impossible qu'un grec σῆμα, puisse devenir le français *sine* par l'intermédiaire d'une forme *sem* qui n'a jamais existé, et cela d'autant plus que σῆμα n'a jamais signifié cloche ; soit en grec ancien, soit en grec moderne et n'a pas de dérivés rappelant le sens de cloche.

Au préalable, je tiens à relever l'assertion purement fantaisiste de notre collègue qui dit : j'ai fait remarquer que l'*a* final de *sema*, non accentué tombait... Il oublie qu'en grec et en latin, l'*a* final, bref ou long, est toujours non accentué, et que, néamoins, il ne tombe jamais. Il se maintient dans les langues italienne, provençale, espagnole et portugaise tel qu'il est ; il devient *o* en provençal moderne, et *e* en français. Cette règle est absolue et ne souffre aucune exception, quelle que soit la déformation que peut subir le mot avec le temps.

Donc σῆμα ne peut devenir *sem*.

Ceci acquis, je vais montrer, par des exemples, ce que devient le suffixe grec neutre μα dans le latin et les langues romanes.

Les mots grecs entrent dans le latin et les langues romanes, par deux voies, la voie savante ou la voie populaire.

Dans le premier cas, pour les mots en μα, le latin conserve le mot grec tel qu'il est ; il suit la 3e déclinaison, reste neutre, et a une tendance au pluriel, a prendre la 2e déclinaison neutre, — *mata*, *orum*, *is*.

Dans le second cas, le mot en μα, devient féminin et suit la 1re déclinaison, *ma*, *mae*.

Dans les langues romanes, les mots grecs en *ma* deviennent uniformément *ma* en italien, provençal, espagnol et portugais, et *me* en français ; mais dans le premier cas, le mot prend le genre masculin, dans le second il devient féminin

Ces règles sont absolues et ne souffrent aucune exception. Ex. : ἐμβλημα — latin *emblêma*, *atis* et *emblêma*, *æ* — sont masculins, ital. esp. port. *emblema*, français *emblème* ; est feminin l'espagnol *emblema*.

σχῆμα — latin *schêma*, *atis* et *schema*'*æ* — sont masculins l'italien *schema*, le français *schème* ; sont féminins l'espagnol *esquema*, le portugais *schema*.

αποστημα latin *apostêma atis* et *apostêma*, *æ* sont masculins le portugais *apostema*, le français *apostème* : sont féminins l'italien et l'espagnol *apostema*.

---

(1) *Chevert* par MM. Camille Chadenet et Jolly. Verdun, 1888, chez Laurent.

(2) *Chevert* par Mlle Buvignier-Clouet, Verdun, 1888, chez René-Lallemant.

Je ne pousse pas plus loin — il en résulte que le grec σῆμα, s'il était entré dans les langues romanes avec le sens de cloche, devait devenir en italien, espagnol, portugais *sema*, en français *sème*, soit masculin ou féminin. C'est ce qui n'a pas eu lieu : donc le grec *sèma* n'est pas le générateur du nom de la cloche dans les langues romanes. Suis-je assez clair?

Je dis maintenant que c'est du latin *signum* que viennent le français *sein*, et les mots de même sens et de même forme dans les autres langues romanes.

Je décompose *signum en s + ignu + m* et l'on sait que le latin *ignu* devient en italien *egno*, en provençal *enh*, en français *ein*, *in*, *ain* Et alors
le latin *signum* cloche devient l'italien *segno* cloche, de la même manière que le latin *dignus* digne est devenu *degno*, le latin *lignum* bois est devenu *legno*, le latin *pignus* gage est devenu *pegno*.
le latin *signum* cloche devient le provençal *senh* cloche, de la même manière que le latin *dignus* digne est devenu *denh*, le latin *lignum* bois est devenu *lenh*.
le latin *signum* cloche devient le français *sein*, *sin*, *sain* de la même manière que le bas latin *designum* verbal de *designare* désigner, dessiner est devenu *dessein*, *dessin*, le bas-latin *disdignum* verbal de *disdignare* dédaigner est devenu *dédain*.

Enfin, le portugais *sino* cloche a pris cette forme à une époque relativement récente où le groupe *gn* est devenu *jn*, c'est-à-dire *n* précédé du jod, lequel disparut plus tard en donnant le timbre *i* à la voyelle le précédant ; donc là, et d'une façon évidente, le portugais *sino* cloche se ramène au latin *signum* cloche

Suis-je assez clair ? Notre collegue M. Daron fera bien d'accepter ces explications sans y contredire. D'après ce que j'ai lu dans notre publication, c'est l'opinion de nous tous. C'est l'opinion aussi de tous les savants dont la science linguistique s'honore depuis Diez, le rénovateur de la science moderne jusqu'aux plus jeunes de nos jours, qu'ils soient français, allemands, anglais, italiens ou d'ailleurs. H. La.

P.-S. — Le latin *signum* a le sens de cloche dans les textes mérovingiens : Qui dum per plateam præterirent, *signum* ad matutinas motum est : erat enim dies dominica... dit Grégoire de Tours (3, 15). *Dictionnaire* de Brachet, page 527. — Que pense M. Daron de ce *signum motum*. Il n'osera pas, je pense, prétendre que ce *signum* confirme sa théorie. Dans tous les cas, il saura qu'au 6e s. on se servait du *signum*, on le mettait en branle *motum est* pour sonner mâtines. H. La.

[M. Daron répondra peut-être à cette note : mais nous croyons que ce sera en ce cas la dernière sur une polémique très intéressante, mais qui, désormais a atteint son maximum de développement].

—

Midi et demi (LXIV ; LXV, 39, 290, 340, 438). — Je viens mettre aussi mon grain de sel, dans l'histoire de *midi et demi* ; ceci pour répondre à l'article de M. Daron.

Je vois tout d'abord que M. Daron attribue une énormité à M. Littré. Jamais ce savant n'a pu écrire que *midi* fût formé du latin *dimidius diês*. Il n'y a qu'à ouvrir son dictionnaire, volume 3, pages 554 et 551 pour y lire que *midi* vient de *mi* et *diês*, et que *mi* vient de *medius*.

Donc Littré admet, et avec raison que *midi = mi + di = medius diês*.

C'est ensuite, à tort, que M. Daron critique l'étymologie donnée par Littré, de *demi*. Rien n'est plus régulier et plus conforme aux lois phoniques de notre langue En effet, la voyelle *i*, brève ou longue, dans la syllabe protonique, tend régulièrement à devenir *e* en français, ex. : *divinus devin*, *divisum devis*, *finîre fenir*, *primârius premier*, etc. donc *dimidius demi*.

Le français *mi* vient aussi très régulièrement de *medius*, par l'intermédiaire d'une forme *miei*. En effet *me* donne *mie*, comme dans *merum mier*, *mel miel*, *gelu giel*, *pedem pié*, etc. Quant à *di* intervocalique, il perd son élément dental et devient *i*, comme dans *gaudia joie*, *appodiare apnier*, etc. *Um* final, devenu atone, tombe comme dans *murum mur*, *colapum coup*, etc.

Donc *medium* devient *miei* ; mais comme la triphthongue *iei* était difficile à prononcer, elle s'est réduite, par la chute de la voyelle médiale *e*, à la voyelle *i*. On peut faire la même remarque dans les exemples suivants : *legit* il *lieit*, il *lit*, *pretium prieis pris* prix, *ceresia cerieise cerise*, *eclèsiam eglieise église*, etc. En conséquence *medium miei* aboutit à *mi*.

A mon avis, rien n'est plus faux que le raisonnement de M. Daron pour établir que *di* n'a rien à faire avec *diês*. M. Daron dit que *di* dans *diês* est une syllabe brève et *ês* une syllabe longue ; or, la syllabe longue d'un mot ne tombe jamais, car elle est l'âme du mot. M. Daron oublie que dans *diês*, la syllabe radicale est *di*, syllabe qui ne bouge pas, et que *ês* est une syllabe casuelle, essentiellement variable et qui devient brève à l'accusatif.

Or, la plupart du temps, les substantifs de notre langue proviennent de l'accusatif, et dans ce cas, le cas sujet se forme par l'adjonction de *s*. Exemple *fil* fils qui fait au cas sujet *fils*, différent de *fieus* = *filius*. Et c'est aussi ce qui se présente pour *di* qui devient *dis* au cas sujet.

Le latin *diês* n'a laissé aucune trace dans les langues romanes, et c'est de l'accusatif *diem* qu'elles ont tiré le substantif *di*, le latin *ie* se contractant en *i*, de même que le latin *ue* se contracte en *u*, ex. : *fuerent furent*, etc.

Cette contraction *ie* en *i* se présente dans le roumain *zi*, l'italien, l'engadinois, le frioulan, le provençal et le français *di* : dans un seul dialecte, le logoudorien, la contraction ne se produit pas et l'on a *die*.

Plus tard, dans plusieurs dialectes, la forme *di* ayant un aspect masculin, on la fit passer à la première déclinaison pour lui donner un aspect vraiment féminin, et l'on eut le français *die*, et dans les autres dialectes *dia*. Un exemple identique existe ; le latin *gruem* grue, devenu *gru* dans les langues romaines, prit la forme *grue* en français et *grua* dans les autres langues.

Donc le français a *di* = *die* cas régime, *di* = *die* + s cas sujet, et die = *die* + *a* = *dia* forme féminisée.

La seule concession que je puisse faire à M. Daron est celle-ci.

Au fond, le latin *diês* et le grec *Zeus* sont à peu près le même mot. Dans la langue indo-européenne le nom du dieu du jour, le jour naturel ou divinisé se déclinait ainsi : nominatif singulier *Diêus*, vocatif *Dieu*, accusatif *Diêm*, locatif *Dievi*, génitif *Divos* ou *Dives*, etc. Dans la langue italiote, l'accusatif *diêm* devenu régulièrement *diem* en latin, donna lieu à la création d'un nominatif *diês* : le même fait se produit dans certains dialectes grecs où l'on eut *Zês*. C'est la même raison qui a fait que l'indo-européen occidental *bôus* est devenu en latin et en dorien *bôs*.

Revenons à *mi* = *medius* ; ce mot est absolument différent du grec *hêmi* et les langues romanes en font bien la distinction : ce qui est évident par le tableau ci-dessous.

latin *hêmigrânia* ; *medius dies*.
italien *emigrania* ; *mezzodi*.
français *migraine* ; *midi*.
espagnol *migrana*; *mediodia*.
portugais *hemicrania* ; *meiodia* ;
provençal *migrano* ; *megdia*.
Catalan *migranija* ; *miljorn*.

Pardi n'a jamais voulu dire par Jupiter. Ici, *di* est une variante de *dieu* qui se présente chez les auteurs sous les formes variées *di*, *deu*, *dé*, *dié*, *diu* etc.

Enfin les mots suivants *minuit*, *mijour*, *milieu* ne sont nullement du grec.

Tout le monde sait que *nuit* = latin *noctem* cf. *cuit* = *coctum*, *mauduit* = *male doctum*, etc.

Que *jour* = latin *diurnum* cf. *Aubour* = *alburnum*, *four* = *furnum* etc.

Que *lieu* = latin *locus*, cf. *jeu* = *jocus*, *feu* = *focus* etc

On voit, en conséquence, et d'une façon très certaine, que dans ce groupe de mots *mi*, *midi*, *demi*, le grec n'a rien à faire. Dans la très forte majorité des mots de notre langue, on n'a qu'à remonter au latin pour en trouver la source. Certes, dans notre langue, existent des mots grecs venus, soit par la voie populaire ou la voie savante, mais traiter cette question augmenterait la longueur de cette note, question, du reste, connue de tous ceux qui ont fait leurs études classiques, c'est dire de tous les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

H. La.

*
* *

Il est inutile, je crois, d'ergoter plus longtemps sur la question de savoir s'il faut écrire midi et demi ou midi et demie : cette expression est inexacte et incorrecte, car le terme midi, employé comme mesure du temps, ne saurait, ainsi que l'heure, supporter de divisions ; midi et demi signifie, à mon avis, midi plus la moitié de midi, soit 6 heures du soir ou 18 heures (nouveau style). On devrait dire tout

simplement, en suivant l'énumération des heures du cadran, 12 heures et demie pour le milieu du jour et 30 minutes pour l'heure correspondante de la nuit A l'état civil, par exemple, il est de règle de mentionner : « cet enfant est né aujourd'hui à 30 minutes », expression très juste et plus logique que minuit et demi, qui est un véritable non-sens. GELIDUS.

—

Jeux aux XVIe et XVIIe siècles (LXI). — Peut-être trouverait-on quelques renseignements utiles dans :

— *L'Académie universelle des Jeux*, 1737, 1763 et 1777.

— *L'arbitre des Jeux*, par Mery, Paris Gonet 1847.

— *Les jeux publics en France*, par G. Driolle. Paris, Amyot.

— *Dictionnaire des jeux de l'enfance*, par J. F. — AY. Paris, Barbon, 1807.

— *Les jeux de quadrille et de piquet*, Manille, 1737,

— *Académie des jeux*, par Van Tenao, Paris, Garnier.

— *Les jeux et les joueurs*, par Ch. Virmaitre. Paris, 1872. J. G.

—

Le bien qui a été dit du pélican (LXI ; LXIII, 481, 771). — Je me rappelle avoir, il y a 56 ans, entendu réciter le curieux boniment que voici :

« Venez voir, messieurs et dames, le grand pélican blanc, qui tous les dix ans, se perce les flancs, pour nourrir ses petits enfants ! L'animal est carnivore — et dévore — les petits enfants ! Mais, pères et mères sensibles, ne craignez rien ! L'animal a déjeûné, et de plus, il est empaillé ! » V. A. T.

—

Orgue des saveurs (LXV, 694, 823). — Il s'agit de parfums, mais il s'agit aussi de la gamme et c'est pour rapprocher de la question. La doctoresse Hélina Gaboriau, dans le *Journal de la Beauté*, écrit :

De même que pour la musique, il y a des accords parfaits et des fausses notes ; le savant chimiste anglais Piessé disait que chaque parfum correspondait à une note de musique, c'est-à-dire qu'une odeur produisait une sensation analogue sur l'organisme, à un son musical.

Il a ainsi composé des bouquets harmonieux formant des accords dont voici quelques exemples :

Bouquet, accord de do

Do : santal ;
Do : géranium ;
Mi : acacia ;
Sol : fleur d'oranger ;
Do : camphre.

Bouquet, accord de fa

Fa : musc ;
Do : rose ;
Fa : tubéreuse ;
La : fève Tinka ;
Do : camphre ;

—

Femmes. Conquête des diplômes masculins (LIV à LXV, 774). — La première femme député en Autriche.

De la *Correspondance Tchèque* :

La première femme-député en Autriche. La première en Autriche, et, à la seule exception de la Finlande, la première dans toute l'Europe, Madame *Vikovà-Kunèticka* (Vikovà-Kongnetitskà) a été élue député dans un des arrondissements du parti jeune-tchèque, à Mladà Boleslav en Bohême. Déjà cette première candidature féminine avait soulevé de nombreuses objections et controverses, et l'élection de Madame Vikova-Kunèticka ne veut pas encore dire qu'elle sera réellement autorisée à occuper son siège de député à la Diète de Bohême, car c'est une question encore à trancher, selon l'interprétation de la loi électorale qui n'est pas absolument claire sur ce point. Mais en tout cas, cette proclamation éclatante de l'égalité des droits de l'homme et de la femme est une victoire des idées progressistes, et les Allemands de l'Autriche, qui se vantent tant de leur libéralisme, en sont tout penauds.

Une Tchèque a été la première étudiante de lycée en Autriche, une Tchèque a été la première femme-docteur en médecine en Autriche, une Tchèque a la première été élue comme député en Autriche — vraiment et incontestablement, la Bohême marche en tête du progrès en Autriche !

—

Le cor de Roland (LXV, 783). — J'ignore si Roland eut un cornet d'ivoire et un oliphant ; ou seulement un oliphant dont il sonna avant d'expirer.

Dans le cas où ces deux appellations ne s'adresseraient qu'à un objet unique, j'informerai D. A. qu'on peut le voir au Musée Saint-Raymond à Toulouse, et que le gardien nous le donne comme authentique, cela va sans dire.

H. T.

*
* *

Les renseignements suivants sont tirés de l'*Histoire de l'Ile Barbe de Lyon*, par Niepce, 1890.

Le Cor de Roland appartint longtemps à l'abbaye de l'Ile Barbe. En 1745, lors de la suppression de cette abbaye, le cor fut transporté à l'archevêché. En 1791, il fut restitué à la famille du Mont-d'Or, qui prétendait descendre de Roland. En 1829, cette famille en fit hommage au Comte de Chambord. Le Comte de Bardi, son neveu et héritier, le conserve sans doute.

Le cor était en ivoire ; il portait diverses inscriptions et la date 1491.

FXT.

*
* *

Le cornet (olifant de Roland) doit être encore dans une vitrine du salon rouge à Frohsdorf. C'est une belle pièce d'ivoire massif très sculpté à l'extérieur ; elle est lourde ; l'extrémité la plus petite, celle par laquelle on devait souffler, a une section très nettement faite. Dans le milieu du rond d'ivoire ainsi produit, se trouve une ouverture carrée de 0,02 de côté, environ. Vu la forte épaisseur de l'ivoire, un souffle humain, si puissant qu'il fût, ne pouvait obtenir des vibrations sonores ; il devait donc y avoir une monture intérieure en métal facilitant la production du son.

La présence de cette pièce dans la vitrine où figurent de précieuses reliques de la famille royale, — entr'autres les souliers du sacre de Louis XIV dont les talons sont peints par Mignard, — indique bien une origine sérieuse. Tout cela, comme le château de Frohsdorf, appartient aujourd'hui à Don Jaime de Bourbon.

SAINT-PERDOUX.

*
* *

Le cor d'ivoire de Roland qui avait été légué au comte de Chambord, se trouve encore à Frohsdorf où il est soigneusement conservé par S. A R. Mgr le Duc de Madrid, à côté d'autres précieux souvenirs historiques : le panache blanc de Henri IV, le livre d'heures des rois de France, les souliers portés par Louis XIV à son sacre, l'épée du Duc de Berry, etc. Ces intéressantes reliques qui n'ont jamais été reproduites en photographie ou en gravure, sont placées dans une vitrine du cabinet de travail faisant suite au salon gris, où le comte de Chambord rendit le dernier soupir au rez de chaussée du château.

Vicomte DE REISET.

Cinéma : origine du mot (LVI ; LVII). — Le mot *cinématographe*, dont le peuple, toujours abréviateur en vertu de la loi du moindre effort, a fait *cinéma*, a été inventé par les inventeurs du procédé MM. Lumière, de Lyon. La lettre suivante que leurs successeurs nous adressent le confirme.

Lyon le 10 juillet 1912.

M. Georges Montorgueil, directeur de l'*Intermédiaire des Chercheurs*.

Monsieur,

Messieurs Auguste et Louis Lumière ont eu connaissance de votre honorée d'hier par laquelle vous leur demandez l'origine du mot « cinématographe » et nous nous empressons de vous répondre. Ce néologisme a été employé par MM. Lumière au moment où ils ont inventé les premiers appareils de projection animée et a été composé par eux-mêmes en 1895.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

P. l'un des administrateurs-directeurs.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Ouvriers et patrons. La Saint-Lundi en l'an 13. — Le document qu'on va lire fera sourire par ce temps de syndicalisme outrancier, de grève perlée et de sabotage. Il y a un siècle, ces moyens, devenus depuis les armes des travailleurs conscients, étaient inconnus dans les métiers. D'ailleurs, une législation sévère les régissait. Elle condamnait le débauchage ; elle condamnait, sinon la Saint-Lundi, du moins les troubles qui pouvaient en résulter.

C'était un saint très chômé par ceux que Denis Poulot devait nommer les « sublimes ». C'est pour nous rappeler une chanson célèbre au faubourg :

Vive le bon Dieu qui créa le lundi
Pour cuver les cuites du dimanche,
Vive le bon Dieu qui créa le mardi
Pour cuver les cuites du lundi.

Mais M. Leclerc, le célèbre entrepreneur de peinture, ne l'entendait pas de cette oreille. Contre les mauvais ouvriers qui faisaient le lundi et chômaient encore le mardi, et prétendaient imposer ces façons à l'atelier, il demandait le secours des pouvoirs publics, qui le lui prêtaient.

Ce trait de mœurs ouvrières, en l'an 13, est à rapprocher de ce que nous voyons ; il est bien propre à montrer quel chemin, le socialisme, qui n'est pas au bout de ses conquêtes, a, depuis ce temps, parcouru.

LÉONCE GRASILIER.

23 Fructidor An 13.
(10 septembre 1805).

Il résulte d'une plainte faite par M. Leclerc, imprimeur rue de la Parcheminerie n° 2 que depuis quelque tems, n'ayant pu obtenir de ses ouvriers qu'ils travaillassent le Lundi, il avait pris le parti, le 8 de ce mois, de supprimer une presse afin de les intimider. Que les ouvriers de trois autres presses voyant que deux de leurs camarades venaient d'être renvoyés, avaient, sur le champ, abandonné l'atelier ; Que le lendemain il se pourvut de 8 autres ouvriers, mais que ceux qu'il avait renvoyés la veille, réunis à plusieurs autres, s'étaient permis de rentrer dans son atelier et de forcer ces 8 nouveaux ouvriers à cesser le travail. Enfin que le sieur Leclerc a signalé comme les plus coupables, dans cette circonstance les nommés Amblard, Florentin, Gauthier, Lebrun fils, Bertrand et Berthé.

Deux d'entre eux ont été arrêtés savoir : François Amblard, âgé de 20 ans, né à Clermont département du Puy-de-Dôme, demeurant rue Charretière n° 19 et François Gauthier, âgé de 35 ans, né à Orléans, dépt du Loiret, demeurant rue de l'Hirondelle, tous deux porteurs de livrets Ces deux ouvriers sont convenus que M. Leclerc les avait renvoyés parce qu'ils n'avaient pas voulu travailler le lundi ; ils ont avoué aussi que le lendemain, ils avaient bu avec plusieurs autres imprimeurs, mais ils ont contesté s'être rendus chez M. Leclerc et avoir forcé ses nouveaux ouvriers à cesser le travail.

Attendu qu'il est constant d'après les rapports du commissaire de Police de la division des Thermes, que les 6 ouvriers susnommés ont bu pendant toute la journée du mardi 9 du courant, qu'ils ont réuni avec eux seize autres compagnons imprimeurs pour soutenir leur entreprise et empêcher de travailler tous autres ouvriers à leur place, malgré qu'ils fussent convaincus qu'il y avait urgence, puisque le papier trempait depuis le vendredi précédent,

Attendu que le commissaire affirme que, pendant leur réunion au cabaret, ils en sont sortis succesivement en gesticulant et s'agitant et qu'ils n'ont cessé de s'occuper de leur coupable entreprise,

Attendu enfin que Gauthier est connu à la préfecture de Police pour un perturbateur qui a déjà été envoyé à Bicêtre pour ce fait,

j'ai décidé que les nommés Amblard et Gauthier seraient envoyés à Bicêtre pour 15 jours. J'ai jugé que cette mesure était nécessaire et qu'elle ne pouvait produire qu'un bon effet.

Je prie S. E. le Sénateur, Ministre de la police générale, de vouloir bien l'approuver.

Le conseiller d'Etat chargé, etc.

DUBOIS.

(*Rapport du préfet de police au ministre. Archives nationale F⁷ 3122*).

—

Lettre de Proudhon à Adolphe Blanqui. Le différend Barbès-Blanqui — Les lettres de Proudhon sont toujours intéressantes. La plume du terrible polémiste a le don de la vie. Dans tout ce qu'il écrit, il mêle la caresse à la rudesse, la douceur à la brutalité : et ce n'est pas le moindre de son charme ardu. Sa finesse de dialectique est d'une extraordinaire puissance ensorceleuse, mais on y sent toujours, quand on échappe au sortilège, cette contradiction qui déroute et irrite.

Proudhon, dans la lettre qu'on va lire et qui est adressée à l'économiste Blanqui, accepte d'être à la fois ce qu'on lui reproche d'être « athée, anarchiste et socialiste » et il se proclame en même temps, l'élève de son correspondant, Blanqui l'économiste, admirable observateur de la condition ouvrière, mais de principes traditionnels et conservateurs.

Il y a dans cette lettre un passage particulièrement piquant : il touche à cette accusation que le parti de Barbès avait portée contre Blanqui, le frère de l'économiste : dénoncé comme traître (c'est le propre des factions d'avant-garde que ces suspicions intestines), il fut traduit devant la justice des comités révolutionnaires d'où la lumière n'est jamais sortie. Nous connaissions mal le rôle qu'avait joué Proudhon dans cette circonstance. Il fut cependant capital. Il laisse entendre, dans cette lettre, que son jugement de rapporteur fut moins dicté par la conduite d'Auguste Blanqui n'avait pas grand chose à redouter dit-il que par « la considération » qu'il avait pour la personne et le nom du frère.

Qu'en déduire de positif ? C'est la caractéristique de Proudhon d'être, quoi qu'il fasse ou dise, déconcertant,

L'ensemble de la lettre, en dépit ou à cause de ces contradictions, est un document du plus haut intérêt pour la connaissance intime de Proudhon.

Monsieur Blanqui,

Votre lettre m'a été extrêmement sensible. Ce que vous me reprochez, est, en bon français, de l'ingratitude : la contradiction que vous prenez la peine d'établir entre une phrase de journal et celles de la 2e préface de mon livre sur la *Propriété* ne signifie pas autre chose.

Si j'étais ce que vous paraissez craindre, car je ne veux pas encore dire ce que vous paraissez *croire*, un ingrat, je me bornerais à vous répondre, avec le rédacteur en chef du *Représentant du peuple*, dont je vous adresse inclus la lettre, que je ne suis que le collaborateur du *Représentant du peuple*, que tout ce qui vient de moi dans ce journal est signé de mon nom ou de mes initiales, que je suis quelquefois trois jours sans paraître au bureau de la rédaction, et sans prendre connaissance des articles, qu'enfin je n'ai aucun titre de censure sur la rédaction générale.

Mais, à vous que j'ai reconnu pour mon maître, à vous à qui j'ai voué à la fois reconnaissance, admiration et estime, je dois dire quelque chose de plus.

L'article dont vous vous plaignez a passé, à mon grand regret, dans l'un de ces intervalles, où, absent du bureau, je ne pouvais réclamer pour votre personne le privilège d'un peu plus de bienveillance. L'auteur de cet article, à qui je me suis plaint immédiatement et qui m'autorise à le nommer ici, est M. Jules Lechevalier, qui, d'ailleurs, se propose de vous écrire à cet égard.

J'ai si peu oublié depuis 1842, mes sentiments pour vous, Monsieur, qu'en 1846, dans l'ouvrage intitulé : *Système des contradictions économiques*, chaque fois que j'ai eu à vous citer, je l'ai fait avec une telle prédilection pour votre personne, qu'il m'en est venu des reproches. Ces reproches m'ont été précieux, car ils m'ont prouvé à moi-même que mes sentiments pour vous, au milieu même de la critique, n'avaient pas changé.

En dernier lieu (permettez-moi, Monsieur, pour ma justification, de vous rappeler ici des faits désagréables) membre du club Barbès, faisant partie d'une commission chargée de faire une enquête sur la fameuse pièce apocryphe attribuée à votre frère, et chargé moi-même de présenter un rapport, j'ai réussi à empêcher la commission de publier les résultats de son enquête, non que votre frère eût grand chose à redouter de cette enquête, mais afin d'arrêter le scandale. Votre nom, la considération de votre personne, ont été un motif grave pour moi, et qui m'a fait insister avec plus d'énergie que je n'eusse fait peut-être, sur la nécessité de renoncer à une publicité d'ailleurs imprudente et injuste.

Vous affectez de dire que je suis *quelque chose* et que vous n'êtes *rien*. Hélas, Monsieur, vous n'êtes point si ignorant de la triste situation où nous sommes pour ne pas voir que ce titre de *représentant du peuple* que je porte aujourd'hui n'est guère autre chose pour moi qu'un asile contre la proscription. Vos amis sont à peu près les maîtres de la République, et seront bientôt au pouvoir, moi, au contraire, calomnié à outrance, chargé de tous les péchés d'Israël, athée, anarchiste, ennemi de la propriété et du propriétaire, si, après avoir été traduit à la barre, je ne suis pas placé sous la sauvegarde de la prison, le moins qui m'attende est d'être massacré par vos gardes nationaux. Ah ! Monsieur, si l'un de nous deux devait en ce moment solliciter la recommandation de l'autre, certes ce ne serait pas vous.

Pour vous prouver avec quelle franchise je voulais faire droit à vos plaintes, je vous dirai en finissant que j'eusse fait insérer, sans hésiter, votre lettre dans le *Représentant du peuple*, si vous n'aviez point mêlé à une question personnelle la question sociale, devenue depuis dix jours la question des insurgés.

Je n'accepte pas plus que vous la responsabilité des massacres : les raisons que vous me donnez ont été jadis celles des payens contre les chrétiens, des papistes contre les réformés, des nobles contre les bourgeois. Il n'y a pas eu de réforme qui n'ait eu son baptême de sang : je soutiens que la vieille économie politique est seule coupable, vous affirmez que c'est le socialisme : rien que cette opposition doit vous avertir que le débat ainsi posé, est impossible.

Daignez, Monsieur, m'accuser réception de la présente, et me dire que vous me rendrez votre ancienne estime, que vous me pardonnerez la funeste méprise qui a contristé votre âme. C'est l'effet des révolutions : et si vous me connaissiez ou me jugiez mieux, vous sauriez que je ne les aime pas plus que vous.

Je suis, Monsieur, malgré tout, votre toujours obligé et reconnaissant.

P. J. Proudhon.

9 juillet 1848.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume — *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* — 30 Juillet 1912

48e Année — N° 1335

31bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — *Cherchez et vous trouverez* — Bureau : de 3 à 6 heures

QUÆQUE SINGULA LEGENDO — *Il se faut entr'aider*

31bis, r. Victor-Mass — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Député ou députée. — Une femme député : comment doit-on écrire députée ? avec ou sans e muet ? Et par extension, peut-on dire une *députée ?* V.

—

L'Eugénique. — C'est l'expression que désigne la science tendant à l'amélioration de l'espèce humaine par la sélection scientifique.

Quelle est l'explication de ce mot et l'origine de cette science ? V.

—

Les enseignes de la Rue de Rivoli. — Il n'est pas douteux que la rue de Rivoli est astreinte à diverses servitudes. La commission du Vieux-Paris l'a établi victorieusement sur tous les points. Reste la question des enseignes qui fut si aiguë sous la Restauration, que les commerçants se plaignirent de ne pouvoir s'annoncer.

Quels sont les textes précis à ce sujet, où les trouver : au Domaine, aux Beaux-Arts, aux Archives nationales ? V.

—

Les portraits de La Bruyère. — M. Monmerqué, nous apprend Edouard Fournier (*Comédie de J. de la Bruyère*, 2e édition, 1872, p. 599, note I), possédait un portrait de La Bruyère, qu'à tort, bien évidemment, il attribuait à Philippe de Champagne. « L'auteur des *Caractères* disait, en parlant de ce portrait, Mme de Saint-Surin, plus tard Mme Monmerqué, est représenté écrivant un passage de son livre ; son regard respire un dédain plein de finesse et de malice. » (*Miroir des Salons*, p. 88). Sait-on ce qu'est devenu ce portrait ?

A. de Boislile, d'autre part (*Mémoires da Saint-Simon*, tome III. p. 84) a vu au château de Mouchy une toile qui, dit-on, représente La Bruyère. A-t-il été question de ce portrait ailleurs que dans une note d'A. de Boislisle ? S. G.

—

Diamants et bijoux de Marie-Antoinette (XV, 74). — M. Germain Bapst a posé cette question dans le n° du 10 février 1882 :

La reine Marie-Antoinette possédait de nombreuses parures de diamants. Au dire de Mme Campan, elle avait une paire de Girandoles, payées en 1774, 360.000 francs.

En plus le Roi lui avait donné une parure rubis et diamants et deux bracelets de 200,000 francs.

Que sont devenus ces différents diamants lors de la Révolution ?

Il n'a pas été répondu à cette intéressante question. Depuis, l'historien des diamants de la couronne, n'a-t-il rien appris lui-même concernant le petit problème qu'il cherchait à résoudre ?

—

Textes de traités franco-espagnols. — De 1856 à 1860 ou 1862, une série de traités furent passés entre le gouvernement impérial et celui de la reine Isabelle, concernant la délimitation de la Groutière dans les Pyrénées. Des bornes furent plantées là où on le jugea nécessaire.

Ces traités ont-ils été imprimés sous forme de brochure ? Si oui, quel est leur titre ? Où se les procurer ? Sinon, peut-on indiquer les numéros ou dates du *Moniteur officiel*, où ces accords ont paru ?

UN PYRÉNÉISTE.

—

Pont d'Austerlitz : les noms des officiers. — M. de Rocheguide nous apprend, à la page 228 de son *Guide à travers Paris*, que le pont d'Austerlitz, construit en 1802 et rebâti en pierre en 1805 (ouvert aux piétons en 1806, aux voitures en 1807) conserve dans ses ornements l'inscription des noms des officiers tués à Austerlitz.

Dans quels ornements ? Combien de noms ? Quels sont-ils ?

Le colonel Valhubert, tué à Austerlitz, a donné son nom à la place où le pont se termine. Mais quels sont les autres, et où ? Je n'ai rien vu sur le pont, qui n'a pas d'ornements.

V. A. T.

—

Un Conseiller, Secrétaire du Roy, de Clermont-Ferrand, du nom de Blaise Pascal (1666). — J'ai sous les yeux, un reçu autographe, signé, pour « le premier quartier de ses gages (année 1666) » délivré à Clermont, par « Je, Blaise Pascal, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, du Collège des Soixante-six soussigné », lequel est daté du « sixiesme jour de septembre mil-six-cent-soixante-six. »

Ce reçu, très détaillé, entièrement imprimé, en largeur, sur une petite feuille de peau de vélin, petit in-8°, est composé de dix-huit lignes, imprimées en petit texte Des blancs, laissés à cet effet dans le corps de l'impression, ont permis au signataire du reçu, d'y ajouter ses nom et prénom et d'y préciser exactement la désignation des dates.

De plus, tout à la fin de la pièce, le Conseiller Blaise Pascal, pour compléter encore la garantie de l'acte, avant de le signer, a reproduit de sa main, en deux lignes, écrites à l'encre noire comme l'est la signature, l'énoncé complet de la somme dont il donne ainsi la quittance.

Le Père de l'illustre auteur des *Provinciales*, Blaise Pascal [Juin 1632 † Septembre 1662], se nommait, lui, Estienne Pascal, et sa mère, Antoinette Begon, — Quel degré exact de parenté peut donc avoir existé entre les deux « Blaise Pascal », de Clermont-Ferrand, en question, le grand écrivain et le Conseiller du Roy, de 1666 ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Le sculpteur Dumont. — Il fut l'auteur d'une statue de Pichegru, statue de marbre brisée en 1830 sur la place de Lons-le-Saunier. Peut-on en retrouver une reproduction ? Existe-il une lithographie de Dumont ?

LED.

—

Hüe de Miromesnil. — Connaît-on une bonne source d'informations sur le garde des sceaux Hüe de Miromesnil, qui recueillit le duc de Penthièvre pendant la Révolution ?

Sait-on s'il a laissé des descendants ? Le nom est éteint, mais la postérité féminine peut subsister.

RENAUD D'ESCLES.

—

Philippe Charles de La Fare — Maréchal de France mort le 4 septembre 1752. On désire connaître le lieu et la date de sa naissance ainsi que ses états de service.

B. F.

—

Famille et papiers de l'abbé Sieyès. — Il vient de mourir à Lausanne, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, une petite-nièce de Sieyès. Existe-t-il encore des membres de la famille du célèbre conventionnel ?

Les papiers ont-ils été détruits ?

TEMPLI.

Titres sous l'ancien régime. — Dans un article paru dans l'*Intermédiaire* du 30 novembre 1905, je lis la phrase suivante :

Beaucoup de gentilshommes d'ancienne noblesse portaient des titres de marquis et de comte, sous lesquels ils étaient connus à la Cour, bien que sans érection régulière, laissant aux anoblis de fraîche date le soin de provoquer des concessions régulières de marquisat ou de comté — signé : A. E.

Il serait intéressant de savoir si cette assertion repose sur des fondements solides ; trouve-t-on notamment dans les *Mémoires*, souvenirs, correspondances du temps, des preuves ou indications de ce dédain des anciennes familles pour la régularisation des titres qu'ils portaient.

C'est une question fort importante, elle expliquerait pourquoi beaucoup de familles très anciennes, très considérables, très bien en cour, très influentes et qui, par suite, auraient facilement obtenu des concessions régulières de titres, n'ont rien demandé, se contentant de porter les titres qu'elles avaient depuis longtemps et que personne, pas même le roi, ne songeait à leur contester. BELLECHASSE.

—

Armoiries octroyées par le Premier Empire. — La composition des armoiries octroyées par le premier Empire ne paraît pas avoir été assujettie, en dehors des francs quartiers divers, à des règles définies. Il semble que les unes aient été déterminées d'office, les autres au gré des intéressés.

Il serait curieux, aujourd'hui, que la prescription centenaire va être atteinte, de connaître les détails de l'organisation d'un service qui a dû avoir son importance, et qui a nécessairement donné lieu à une correspondance intéressante, d'autant que les hasards de la guerre tenaient souvent fort éloignées de Paris ceux qui étaient l'objet des faveurs impériales. N'existe-t-il pas, aux archives du sceau, des documents qui pourraient être intéressants à consulter à ce sujet ? M. S.

—

Ruban d'une croix de Saint-Louis avec nœud. — A quel grade correspondait, à l'époque de la Restauration, une croix de Saint-Louis accompagnée sur le ruban d'un nœud étroit semblable à celui que portent actuellement les légionnaires d'un ordre ?

On croit que cet insigne devait appartenir à Alphonse Louis, comte Gentil de saint Alphonse, lieutenant général (12 novembre 1820), grand officier de la Légion d'honneur, né à Versailles le 6 décembre 1777, mort à Toulouse le 7 août 1837, époux d'Amélie Filleul de Beaugé.

R. C.

—

Ex-libris à déterminer : D'azur à la croix d'argent. — *D'azur à la croix patée d'argent chargée en abîme d'un chevron de gueules, en flancs d'une molette d'éperon de..., et en pointe d'une rose au naturel.*

Ecu ovale posé sur un manteau d'hermine, timbré d'une couronne de marquis surmontée d'un mortier de magistrat.

Supports : deux licornes affrontées.

GEO FILH.

—

Fer de reliure à identifier. — *Ecartelé aux 1 et 4 de... à trois bandes de... ; aux 2 et 3 de... à la hure de sanglier de...* A quelle famille appartient cet écusson frappé sur une reliure du XVIIe siècle ? D. A.

—

Bague avec portraits. — J'ai vu, il y a peu de temps, une petite bague en or, formée d'un simple jonc dont le chaton rond mesurant environ quatorze millimètres de diamètre, représente quatre têtes opposées les unes aux autres en sautoir ; ces têtes sont finement peintes et protégées par une glace. Le chaton est relié au jonc de chaque côté par une petite fleur de lys d'or.

Une de ces têtes paraît représenter le profil de Louis XVIII, les autres pourraient être celles de membres de la famille Royale, le duc et la duchesse d'Angoulême, et le duc de Berry.

Connaît-on d'autres bagues semblables à celle-là ? SAINT-CLÉMENT.

—

Membres de trois académies de l'Institut. — Un grand nombre de membres de l'Institut ont appartenu ou appartiennent à deux académies. Ceux qui ont appartenu à trois académies sont plus rares.

Je citerai Guizot, Duruy, Biot, le duc d'Aumale, et encore ces trois derniers n'étaient que membres libres d'une des trois. Serait-il possible à quelque aimable collaborateur de compléter cette liste ? A. E.

Les Mémoires de Russ. — M. Joachim Kuhn dit (LXV, 840) que Russ a laissé des mémoires fort intéressants. Ces mémoires n'ont assurément jamais été imprimés. Qui possède le manuscrit ? Je doute du reste que M. Kuhn soit exactement renseigné. J'ai fréquenté Mathias Duval, l'éminent professeur d'histologie de la Faculté de médecine de Paris. Il avait fait ses études à Strasbourg, y avait été reçu docteur. C'est lui qui a rédigé et publié, en 1872, le cours de physiologie de son maître Strasbourgeois Russ. Je me rappelle parfaitement l'avoir entendu déclarer que Russ n'avait livré à l'impression que deux thèses et un travail sur l'Inflammation. Russ avait dirigé le parti rouge dans le Bas-Rhin de 1848 à 1852 ; il avait été poursuivi et acquitté à propos du 13 juin 1849. Après le 4 septembre, il devint maire de Strasbourg, fut élu le 8 février 1871 à l'Assemblée nationale. Il se rendit à Bordeaux quoique malade, s'y alita, et y mourut le 1er mars. Ses mémoires offriraient de l'intérêt au point de vue de l'histoire de l'Alsace ; mais assurément, de septembre 1870 à fin février 1871, il n'a pas eu le temps de rédiger quoi que ce soit. P. M.

—

Prévoyable ? — J'ai eu quelque sursaut, l'autre jour, en lisant, dans un livre d'un écrivain distingué, le mot « prévoyable » accolé comme qualificatif au mot malheur : « un malheur prévoyable ».

J'aurais préféré : « malheur prévisible ». Mais ni prévisible, ni prévoyable ne se trouve dans les dictionnaires français, ce qui oblige à la circonlocution : malheur à prévoir » ou « qu'on pouvait prévoir ».

Il semble bien que le génie de la langue voudrait « prévisible ». Qu'en pensent les grammairiens professionnels ?

RUSTICUS.

—

Rampeau. — Quelle explication étymologique de ce mot, de l'expression : *faire rampeau*, signifiant, point égal au jeu, coup nul ? SIMON.

—

Quelle est l'étymologie de : « Guilhen » ? — De quelle région provient ce nom ?

FERNAND R. DE LISLE.

Du port de l'alliance en Allemagne. — Menacé de perdre mon alliance à la suite d'une longue indisposition, force me fut de la changer de main, et cela fit dire dans mon entourage que je la portais *à droite comme en Allemagne.*

Serait-il donc vrai que la bague de mariage se voit à l'annulaire de la main *droite* de l'autre côté du Rhin, et non à celui de la main gauche comme chez nous ?, Si cette différence existe, saurait-on en donner la raison ? LÉDA.

—

Le mai (T. G., 547). — A Pont-Aven (arrondissement de Quimperlé) pendant le mois de mai, jeunes gens et jeunes filles tressent avec des feuillages et des fleurs un « mai » couronné qu'ils suspendent ensuite sur la place publique.

Le soir venu, réunis sous le mai, ils forment, en se donnant la main, un grand cercle, puis, chantant de vieux airs, et malheureusement, aussi de nouveaux, ils exécutent suivant la cadence, tantôt une ronde, tantôt un mouvement qui consiste à faire alternativement deux pas à droite et deux pas à gauche accompagnés d'un balancement des bras en avant et en arrière.

Il m'a été certifié que cet usage n'existait en Bretagne qu'à Pont-Aven où on considère cette coutume comme un restant de paganisme et les jours de fête religieuse (notamment le 19 mai, fête de Jeanne d'Arc) le recteur interdit cette innocente réjouissance.

Peut-on dire l'origine de cette charmante coutume ?

Y a-t-il en France ou à l'étranger d'autres villes où elle se pratique ?

GASTON HELLEVÉ.

—

L'Ermitage. — Je possède la photographie d'une charmante petite construction Louis XV dont j'ai souvent admiré l'élégante architecture. Au-dessous se lit cette indication : Fondation Debrousse. Pavillon de l'Ermitage (Ancien château de Bagnolet).

Or, d'Argenville, dans sa *Description des environs de Paris*, 1768, parle d'un rendez-vous de chasse élevé en cet endroit. Dans le salon se trouvaient des peintures représentant « La vie d'Abraham et des différents saints et saintes du désert », ce qui valut à ce pavillon d'être dénommé l'Hermitage.

N'est-ce pas cette propriété que posséda le baron de Batz en 1793 et qu'il habita ? ou bien demeurait-il dans une maison toute voisine et englobée, je crois, comme le pavillon, dans l'ancien parc de Bagnolet ?

Cette dernière existe-t-elle encore ? Enfin les peintures, dont il est fait mention plus haut, sont-elles toujours en place dans le salon du pavillon et y voit-on quelques vestiges de l'ancien temps ? A quoi sert cette jolie construction, de nos jours ?

Devant la façade se trouve une grille, est-elle ou non de l'époque ? il est difficile de s'en rendre compte sur la photographie.

C. DE LA BENOTTE.

—

Le Cubisme. — C'est une mode en peinture, un peu surprenante. Ne convient-il pas que l'*Intermédiaire* en garde, dans ses colonnes, le témoignage, par quelques textes authentiques qui seront de l'histoire, un jour ?

Dr L.

—

Le Futurisme. — Je pose la même question pour le futurisme. Nous savons tous aujourd'hui ce que c'est. Nos arrière-neveux se le demanderont. Publions son état civil pendant que ses pères vivent encore.

Dr L.

—

La défense héroïque du fort de Brusco. — Mon grand-père paternel, né en 1789 à Montreuil-sous-Bois, accomplit son service militaire de 1809 à 1815, et comptait au nombre de ses campagnes celle d'Espagne.

Comme tous les soldats de Napoléon, il aimait à rappeler les vieux souvenirs des misères endurées, et à raconter d'abondantes anecdotes relatives aux combats aux quels il avait pris part. Au nombre des épisodes se rattachant à cette campagne d'Espagne, la défense héroïque du fort de Brusco, près de Santander, je crois, est des plus émouvantes.

Occupé par un détachement de soixante Français, ce fort essuya plusieurs assauts qui furent repoussés. Les Espagnols qui l'entouraient étaient au nombre de 5000. Le cinquième jour de grand matin, torturés par la faim et manquant de munitions, les Français, au nombre de vingt-deux survivants, parmi lesquels quelques blessés, se résignèrent à abandonner leur position.

Ces vingt-deux héros sortirent par une brèche faite par les boulets ennemis et ce, en surprenant un poste de 25 soldats espagnols qu'ils massacrèrent.

En arrivant au camp du général Bonnet, ils reprochèrent à cet officier supérieur de n'avoir rien tenté pour les délivrer. — « Mes braves, leur répondit-il, vous étiez sacrifiés ; nous ne pouvions vous secourir. Infailliblement c'était nous exposer à perdre trop de monde. A votre retour en France vous serez tous décorés ! » Les événements se succédèrent : la désastreuse campagne de Russie amena la chute de l'Empire. Louis XVIII, monta alors sur le trône et ces braves furent oubliés.

Ce récit, avec plus de détails, est-il confirmé par quelques historiens s'étant spécialisés dans l'histoire de la campagne d'Espagne ? Leurs noms sont-ils cités ? Lequel consulter de préférence ?

Etait-ce bien sous les ordres du général Bonnet que servaient ces vaillants soldats ?

L. CAPET.

—

Ministres de l'ancienne monarchie appartenant à des familles d'ancienne noblesse. — Je crois que les ministres appartenant à des familles nobles d'origine chevaleresque (c'est-à-dire dont la noblesse était considérée comme remontant avant 1399) ont été extrêmement rares sous l'ancienne monarchie.

Pourrait-on en dresser la liste depuis Henri IV par exemple (ou même plus haut) jusqu'à la Révolution ?

C'est un travail qui, je crois, n'a jamais dû être fait.

USSON.

—

La cour de Philippe-Egalité. — Pourrait-on, en dehors de Vatout, de Mme de Genlis, des ouvrages sur Choderlos de Laclos et des pamphlets révolutionnaires, m'indiquer un bon ouvrage sur la *Cour* de Philippe-Egalité et de L. Adélaïde de Penthièvre au Palais Royal, à Villers Cotterets et au Raincy ?

RENAULT D'ESCLES.

Réponses

—

Contrats de mariage signés par le Roi, avant la Révolution (LXV, 450, 558, 701). — Il y a peut être, en réalité, moins de contradiction qu'on ne le pense entre les deux réponses qui ont été données pour les contrats de mariage — ou, plus généralement, pour les honneurs de la Cour, c'est-à-dire, aussi pour la présentation, avec le droit de monter dans les carrosses du Roi, — et les preuves de noblesse. L'une se rapporte au temps de Louis XIV ; l'autre, à la fin du règne de Louis XVI. Entre les deux époques, il avait passé presque autant d'idées dans le cerveau des Français que d'eau sous le Pont-Neuf.

Une chose me paraît assez probable, c'est que les réformations de noblesse, au XVIIe siècle, entreprises dans un but fiscal, aboutirent à rendre le second ordre de l'Etat plus distant et plus rigoriste, en lui donnant lieu de mieux connaître ses titres. Peut-être, d'ailleurs, le développement de la bourgeoisie contribua-t-il à cet éloignement, — on trouverait là-dessus des observations piquantes et judicieuses de M. d'Estourmel dans ses *Souvenirs*. Le phénomène se reproduit immanquablement toutes les fois que deux groupes peu sympathiques de nature — castes, classes, ou races, — se trouvent en contact forcé. On l'observe aujourd'hui sur toute la ligne : dans l'aristocratique Allemagne pour le recrutement des officiers ; en Angleterre, dans la fermeture des milieux mondains, où il devient, pour le jeune homme « talentueux », plus difficile qu'autrefois de pénétrer (Le *Times*, éd. hebd., 26 janvier 1912 ; p. 69) ; aux Etats-Unis, dans la raideur des castes qui se multiplient (André Tardieu, *Notes sur les Etats Unis* ; ch. III) ; enfin, jusque dans les démocraties populaires, en Amérique, en Australie, dans le Sud-Afrique, aussitôt que blancs, noirs et jaunes se heurtent en masses hostiles, — l'ouvrier blanc n'acceptant même pas que, à travail égal, l'ouvrier de couleur reçoive un salaire égal au sien. On scrute jusqu'aux généalogies, pour écarter des écoles blanches les enfants qui ont la moindre goutte lointaine de sang étranger. (Le *Times*, *Ibid*, 8 septembre 1911 ; pp. 721-2). C'est ainsi que, durant le XVIIIe siècle, la noblesse tendit de plus en plus à se retrancher dans ses privilèges de naissance. On peut se rappeler ici, pour l'armée, les règlements du maréchal de Ségur ; dans la marine, l'exclusivisme du corps rouge ; et les Parlementaires ne demandaient qu'à suivre le mouvement, déjà très sensible chez celui de Rennes (Le conseiller Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, pp. LIX-LXII).

Il y eut du reste, quelque peu de ce phénomène en Angleterre, où les classes inférieures ne furent jamais plus dédaignées qu'au milieu de ce même siècle (*Rev. d'Edimbourg*, janv. 1909, p. 15). L'Angleterre, dès cette époque, était mûre pour une révolution ; elle en fit l'économie, parce que la nôtre, éclatant la première, décontenança vraiment les amateurs.

Voilà comment, tandis que d'Hozier, au XVIIe siècle, se contentait, comme preuves de noblesse, de copies plus ou moins authentiques, plus ou moins légalisées, (A. de Boislisle, *Revue des Questions Historiques*, oct. 1897 ; p. 446), on va voir que Chérin professait des scrupules bien plus sévères, pour ne pas dire jansénistes.

Donc, en 1784, le Comte du Botdéru s'occupait à faire établir sa noblesse en France, — en Bretagne, elle était incontestée, — pour entrer dans l'ordre de Saint-Lazare. Il s'efforçait en même temps d'obtenir, pour son fils Victor, une commission de capitaine, par l'intermédiaire de son ami, M. de Guichen, le célèbre chef d'escadre ; après quoi l'on produirait le jeune homme à la Cour.

Le 21 juillet, Bougainville, devenu son neveu par alliance, lui écrit :

> J'ai eu dimanche dernier, une fort longue explication avec M. de Saint-Paul. Je ne lui ai pas laissé ignorer combien la noblesse des provinces était mécontente et dégoûtée, et combien tout ce qu'on faisait paraissait fait exprès pour produire leur dégoût (*sic*)... J'ai reçu, ces jours-ci, une lettre de M. Wasington, (*sic*) confirmant, au nom de la Société des Cincinnati, mon admission. La lettre est fort honorable. Je vais m'occuper de voir M. Chérin et des démarches pour Saint-Lazare. Il y a aussi pour cet objet un bien grand nombre de concurrents : mais il faut toujours demander...

Le 23 juillet, le chevalier de Silans, beau-frère du comte du Botdéru (il avait épousé en secondes noces sa sœur, Mme de Montendre, la belle-mère de Bougainville) lui écrit de même :

Je joins ici la note de M Chérin relative à la nature des titres à produire pour être admis dans l'ordre de Saint-Lazare, où le généalogiste convient que vous avez de beaux droits.

Suit, en annexe, la note écrite d'ailleurs par M de Silans.

M. Chérin m'a montré, sur le registre de Bretagne, la suite des Botdéru pendant douze degrés. Il m'a même dit que, par Mme la comtesse du Botdéru, votre très honorée femme, vous étiez parent du duc de Richemond au degré nécessaire pour en porter le deuil ; mais la pièce que vous m'avez confiée ne peut servir que comme une seule pièce, pour entrer dans l'ordre de Saint-Lazare. Il ne peut faire les preuves que de neuf degrés ; mais chaque degré doit être prouvé par trois titres originaux, savoir : contrats de mariage, partage, foy et hommage, testament, aveux, minute, vente, achat, échange, transaction, procuration, etc. Il sera bon d'y joindre les commissions, brevets, provisions de charges, s'il y en a. D'ailleurs, il vaut toujours mieux mettre tous les degrés que l'on a. Il faut être colonel pour être admis dans l'ordre, et il y a grande presse. Bougainville vous prie de communiquer cette note au chevalier du Botdéru, [le frère puîné du comte, capitaine de vaisseau], dès que l'on commencera à se mettre en règle, les démarches s'en suivront auprès de Monsieur.

Pour comprendre le début de cette note qui expose les principes de Chérin, il faut savoir que Mme du Botdéru était née Thomase de Plœuc. Or, les Ducs de Richmond descendent de Louise de Keroualle, duchesse de Portsmouth, dont la mère était Plœuc. (Cf. Denis de Thézan, *Hist. Gén. de la Maison de Plœuc* : Beauvais, Laffineur, 1873, pp. 295 et suiv.) — Les Richmond d'Angleterre reconnaissent la parenté ; il y a deux ou trois ans, un membre de leur famille a fait des recherches en Bretagne pour établir la filiation.

J'ignore ce qu'il advint de la négociation pour l'ordre de St-Lazare, la correspondance ayant été fort éprouvée par un long séjour d'abandon, dans un vieux grenier de château. Mais, pour la présentation à la Cour, nous allons retrouver Chérin, et son acolyte Berthier, tout aussi inflexibles, si bien que M. du Botdéru est obligé d'attacher à sa cause un bénédictin, historiographe de France, Dom Berry, — ce qui ne sera pas, pour ce dernier, une sinécure.

D'abord, le bon religieux dut se lancer dans un voyage de découverte, à travers l'actuel Morbihan, pour retrouver l'ancienne terre patronymique de la famille, Boterf — *Boterf* et *Bodéru*, deux mots identiques, signifiant « buisson de chênes » (Cf. Kerviler, *Bio-bibliographie Bretonne*, à ces deux noms). On le renvoyait de Caïphe à Pilate, et « ce n'est pas sans peine » qu'il parvint au but, comme il le raconte dans une lettre datée de Rennes, le 10 avril 1785, que je regrette de ne pouvoir, faute de place, imprimer ici : la terre « était dans la frérie de Locmaria en Plumelin, et relève de la seigneurie et fief de Camors, qui relève prochainement du Duché de Rohan. » D'où nécessité de nouvelles recherches dans les archives des Rohan, soit en Bretagne, soit à la Tour du Louvre, et dans celles de la duchesse de Liancourt, en son château de Quinipilly Enfin, le 8 mai 1786, Bougainville écrit de Paris :

Samedi dernier, j'ai été, avec l'abbé Beri, porter aux Grands-Augustins vos titres mis en ordre et la table correspondante. J'ai de mon mieux harangué MM. Chérin et Bertier pour les engager à expédier. Ils se disent accablés de besogne et me paraissent se faire beaucoup valoir. Nous les presserons autant qu'il sera possible. Il n'y a plus de présentation pour monter dans les carrosses que jusqu'au 15 de ce mois, et, après cette époque, il faut attendre le voyage de Fontainebleau. J'espère que notre affaire sera prête pour ce temps-là ; mais il ne faudra pas perdre ces Messieurs de vüe.

Et le 17 mai, le chevalier de Silans reprend :

Toute notre humeur naturelle doit regarder le ministre très lent à graduer votre fils. Bougainville qui m'écrit du 8 de ce mois, ne me dit mot de ce travail, mais bien de celui du généalogiste auquel il a remis, le 6, les parchats (*sic*) relatifs à la présentation. Il m'ajoute que, quoique l'objet paraisse sans difficultés, et d'une classe pure et claire, on ne peut que suivre son tour et rang pour être expédié.

Des difficultés, tout de même, il y en avait. D'abord, la lenteur causée par l'encombrement. Bougainville, le 7 septembre 1786. écrit, de sa terre de La Brosse (à Fourches, entre Brie et Melun) qu'il va se

rendre à Paris et y rencontrer son jeune cousin, « afin de pouvoir raisonner avec lui sur les démarches qu'il doit faire. Les premières de toutes sont vis-à-vis de M. Berthier, qu'il faut absolument décider à terminer, et qui est tellement chargé de demandes pareilles qu'il ne manque pas de pretextes pour les délais auxquels il condamne souvent ses clients. Sans ce travail fini et son certificat expédié, il n'y a rien à faire. Je l'ai déjà vu et sollicité, et assurément, je recommencerai et presserai de mon mieux. Si cette besogne était finie, le reste irait tout seul, et je verrais M. le duc de Coigny de qui je crois que les arrangements subséquents dépendent. »

« J'ai écrit à M. Berthier », dit aussi M. de Silans, le 27 septembre, et « j'ai passé plusieurs fois moi-même aux Grands-Augustins, pour presser le travail de la généalogie de Victor. Rien n'est encore commencé, et j'ai vu sa liasse, avec deux cents autres dont il y en a qui y sont depuis trois ou quatre ans. Le juge d'armes est écrasé de travail et je doute fort que celui qui nous intéresse soit fini dans l'année...

Ce n'est pas tout. Une fois l'examen commencé, Berthier regimbait sur certains points.

Bougainville, en quittant Paris me mandait que le généalogiste avait rebuté un titre, quoique admis en Bretagne, ce qui avait nécessité le voyage de Dom Béri à Kerdréau.

(Chevalier de Silans, 5 décembre 1786). C'est probablement à cette pièce que fait allusion la lettre suivante, la dernière que je veuille citer ici, — encore ne puis-je la donner en entier.

Le château de Kerdréno, dont on vient de parler, appartenant aux Botdéru, se trouve au nord de Lorient et d'Hennebont, à 15 ou 1800 mètres environ, vers l'est du bourg de Plouay. Vers l'ouest, à la même distance, on rencontre le château de Ménéhouarn (en français *Fermont*) qui appartient aux comtes de Pluvié. Les deux châtellenies, encerclant le bourg, sont, depuis des siècles, dans les mêmes familles, plus d'une fois alliées. Kerdréno même est entré dans la famille des Botdéru par le mariage de Louis du Botdéru avec Catherine de Pluvié en 1567 ; et les Pluvié le possédaient eux-mêmes par échange, depuis 1456. La lettre est adressée à M. le comte de Pluvié, capitaine de Dragons, chez M. le comte de Guibert, rue de Grammont :

Je serais indiscret, Monsieur, de réclamer sans cesse la bonté de vos procédés et vos bons offices, si vous ne m'y aviez pas autorisé par les témoignages d'intérêt que vous voulez bien me donner, pour la réussite de l'affaire qui m'occupe, et pour laquelle M. Berthier est pour moi bien strict et bien sévère. Je dois vous informer de l'état actuel des choses. En attendant la permission de M. le Duc de Liancourt pour voir s'il se trouvera dans ses archives la pièce que M. Berthier exige, j'ai fait, dans les titres que j'ai, de nouvelles recherches Je savais bien que je n'y trouverais que des titres regardant Yvon du Botdéru, mort le 14 janvier 1552, qui a formé ma branche, et que les anciens avaient suivi la branche aînée ; mais je me suis flatté que je trouverais quelques renseignements qui pourraient indiquer où on les pourra trouver.

Suit une longue dissertation généalogique. Et l'auteur termine ainsi :

Auriez vous la bonté de voir l'abbé Béri, et de lui demander s'il ne croit pas avantageux de changer de plan et de prendre pour tige, ce Jean qui a signé le partage de 1425, qui est maintenu à la réformation de 1448, qui laisse sa veuve qui fournit aveu en 1469, et dont le fils figure en 1479, et sur le degré duquel il y a nombre de titres, et le reste va de suite ? Qu'importe que ce soit Alain, Sylvestre, ou Jean qui soit la tige ? C'est toujours la même famille, et, pour des temps aussi reculés, il faut bien s'accrocher où l'on peut ; car on ne saurait trouver tous les papiers, dont un grand nombre a passé dans d'autres maisons par partage et par extinction des branches tombées en quenouille...

Evidemment.

Victor du Botdéru se maria l'année suivante, au printemps de 1788, avec Mlle de Goislin. Le contrat fut-il signé par le Roi ? Je le crois, mais je n'en ai point la preuve dans mes notes. En tout cas, si cette petite promenade dans les coulisses d'une présentation à la Cour intéresse le lecteur, peut-être m'accordera-t-il que mon opinion est plausible. Vers la fin de l'Ancien Régime, le noble tendait à se séparer de plus en plus du bourgeois ; et le bourgeois, Chérin ou Berthier, exigeait de plus en plus que le noble justifiât de ses prétentions. C'était logique.

Cependant, quand il s'agit d'autrefois, — comme d'aujourd'hui, — il convient d'éviter les affirmations trop générales. La noblesse d'Alsace, par exemple, prouvait ses titres avec une facilité spéciale, à

cause des chapitres et des Abbayes nobles. « Il ne se passe pas cinquante ans, » dit un mémoire manuscrit, « sans que quelqu'un de chaque famille ne soit reçu dans les uns ou les autres », avec procès-verbal de la production de ses titres. Aussi, « communément, un simple gentilhomme, en un mois de temps, fera plus aisément une production de 4 ou 500 années, en Alsace, qu'un gentilhomme d'une autre province ou royaume ne la ferait de 150 ans ». On se contentait d'ailleurs, comme en Allemagne, de certificats ou actes de notoriété en forme authentique, délivrés par les Directoires de noblesse, « ce qui serait fort suspect dans des pays moins jaloux de la distinction de la vraie noblesse et plus faciles pour l'expédition de pareilles déclarations ». (Arch. Nat., *Mém. concernant la Province d'Alsace*, dressé en 1701, K. 1142, nos 3 et 4).

Les lettres que nous avons publiées ici appartiennent aux archives du château de Kerdrého, qu'habite la dernière petite-fille de Bougainville, veuve du général comte des Plas. BRITANNICUS.

—

La manufacture de Réveillon au faubourg Saint-Antoine (LXV, 589, 695, 745 ; LXVI, 11). — Le marteau de porte-cochère de la Folie-Titon a été acheté autrefois par M. Délicourt, fabricant de papiers peints. Il en avait orné la porte de son hôtel, au faubourg Saint-Honoré, et non aux Champs-Elysées. Cet hôtel est remplacé aujourd'hui par une maison de rapport, et le marteau n'y est plus. Peut-être la famille Délicourt l'a-t-elle conservé. Quant aux boiseries et à la rampe, on ignore ce qu'elles sont devenues. Je tiens ces renseignements de M. Charles Follot, très documenté sur tout ce qui concerne l'histoire du papier peint. NOËL.

—

Une lettre de marque signée « Louis XVI » en 1793 (LXVI, 2). — Il me serait utile, pour les recherches relatives à la question posée, de connaître le nom du ministre qui figure, sous forme de griffe, dans le document mentionné par V.

NAUTICUS.

—

Clément Thomas : Son rôle en juin 1848 (LXV, 543, 654, 858). — De l'*Echo de Lorraine*, 6 juillet 1912 :

Il n'y a pas de discussion au sujet du complot de Lunéville, de 1834, fomenté contre le gouvernement de Louis-Philippe. Il s'agit simplement du rôle joué par Clément Thomas en juin 1848.

Maxime Du Camp peut en parler en connaissance de cause, car il fut un des combattants d'alors et reçut même la croix pour ce fait d'armes. Mais la citation de l'*Intermédiaire*, forcément sommaire, prend un peu figure de boutade. Je n'ai pas sous la main le texte même de Du Camp, qu'il serait intéressant de connaître.

Il est certain que Clément Thomas n'a pas commandé de « charger la canaille » ; ce n'est pas ainsi que se formule un commandement militaire, et c'est Du Camp qui interprète de cette façon l'état d'âme du commandant général des Gardes Nationales.

Qu'il eût agi en cette circonstance comme le plus « âpre réactionnaire », Clément Thomas y fut bien forcé par les événements, puisqu'il avait mission de rétablir l'ordre, et c'était un gouvernement républicain qui l'en avait chargé. Il agit comme Hoche en Vendée, comme Marmont en 1830, comme, plus tard, Galliffet en 1871, comme le commanderait demain M. Jaurès, si les hasards de la politique en faisaient un président du Conseil. Car il n'y a pas deux manières de rétablir l'ordre.

Comme l'a dit Clemenceau, il faut bien que le pays puisse vivre, et nulle nation ne pourrait vivre sans ordre.

Ce sont des événements regrettables, toujours pénibles, mais qui s'imposent aux plus pacifiques, quand ils ont la responsabilité du pouvoir ou sont commandés par lui.

Et je ne vois toujours pas en cela comment Clément Thomas — et c'est là qu'est toute la discussion — aurait « *fait massacrer des centaines d'ouvriers* ». Il commanda l'attaque d'une barricade, fut même blessé pendant le combat ; mais ce n'est pas là ce qu'on peut appeler un massacre.

Quant à prétendre qu'à un quart de siècle de distance, ceux qui l'ont arrêté le 18 mars 1871, sur la place Pigalle, pour l'assassiner avec le général Lecomte, ont voulu venger les « *massacrés* » de 1848, c'est une hypothèse peu vraisemblable. La Commune prenait ses otages où elle les trouvait, sans trop s'inquiéter de leurs antécédents. Il suffisait de porter une soutane ou une tunique d'officier pour être fusillé dans le tas. Même si l'on avait été toute sa vie, comme Clément Thomas, un très sincère républicain. Car s'il est parvenu à s'évader après le complot de Lunéville, il n'a pas « renié », que je sache, ses co-accusés, et ce n'est évidemment pas « l'insurrection militaire » qui prit « sa revanche contre lui » en l'adossant au mur de la rue des Rosiers.

Nous savons, jusqu'alors, que Clément Thomas commanda la prise d'une barricade, en juin 1848, mais le « massacre » dont on l'accuse reste à prouver.

L'*Intermédiaire des Chercheurs* nous donnera sans doute d'autres réponses que je m'empresserai de publier ici, quelles qu'elles soient. Car lorsqu'on recherche la vérité historique, il faut se résigner d'avance à n'avoir peut-être pas raison.

EMILE DESHAYS.

—

Par qui fut tué Monseigneur Affre (LXIV ; LXV, 22, 111 ; LXVI, 13). — D'après un article du *Bulletin de Saint-André de Montreuil*, reproduit dans *La Semaine religieuse du diocèse de Lyon 21 juin 1912*, l'assassin se nommait Laforce, ouvrier ébéniste, belge d'origine. Parti pour la Californie en 1849, il serait mort, en 1855, aux portes de San Francisco, assailli par une troupe de voleurs et massacré, au moment où il voulait regagner un port d'embarquement pour rentrer en France. Son fils qui l'avait accompagné serait revenu en France en 1856 ; « deux mois après son retour il entrait dans un hôpital. Il a dû y mourir fou ».

D. A.

—

Dessins du Prince Impérial dessinateur LVII ; LXIII ; LXVI, 15. — A l'Exposition de l'Enfance qui se tint en 1901, au petit Palais, et où je fus chargé d'organiser la section rétrospective, M. l'Abbé Misset prêta et exposa une collection fort curieuse et fort complète de dessins du Prince Impérial. Il est probable qu'il les possède encore. A cette collection étaient venus s'adjoindre quelques spécimens de provenances diverses ; on en trouvera la nomenclature dans le catalogue de cette section.

LÉO CLARETIE.

—

Château de Séverac LXVI, 4. — On trouve dans l'ouvrage de M. de Barrau : *Documents généalogiques et historiques sur les familles du Rouergue*, au tome premier, une notice développée sur la famille de Séverac et une description détaillée de l'ancien château avec d'abondants détails historiques.

L'ouvrage de M. de Barrau a été publié à Rodez en 1853 et complété de nos jours d'un volume additionnel.

A. DE CABANIS.

—

Saint Christophe (LXV, 687, 800). — Il y avait une statue colossale de saint Christophe à Notre-Dame-de-Paris ; j'en ai vu de gigantesques et d'un très beau XVIe siècle, peints dans les cathédrales de Séville et de Cordoue. En France l'église abbatiale aujourd'hui paroissiale de Saint-Seine-l'Abbaye, Côte-d'Or, en montre un de grande allure, mais assez dégradé, peint sur la clôture méridionale du chœur, parmi d'autres sujets datant aussi des premières années du XVIe siècle.

H. C. M.

—

Randon de la Tour, de Pommery, du Lauloy (LXVI, 5). — Randon de la Tour (Marc-Antoine-François Marie), contrôleur général de la maison de Mme la comtesse de Provence, garde général des meubles de la couronne, demeurant à Paris au garde meuble de la cour, rue Royale, place Louis XV, épousait, dans la chapelle du château de Marly, le 22 novembre 1744, Marie-Françoise-Marguerite de Lassone, fille mineure du médecin du roi.

Randon de la Tour, 58 ans, ex-noble, cultivateur-propriétaire, ancien administrateur du trésor public et depuis commandant de la garde nationale de Creil-sur-Oise, fut guillotiné, le 7 juillet, 1794 (an II, 19 messidor).

Si cette note peut servir à M. M. A. j'en serai très heureux. Elle a paru dans *Marly-le-Roi. Son histoire*. Paris 1904.

PITON.

* *

En 1766, Randon, receveur général des finances, mariait sa fille à Le Pelletier de Saint-Fargeau, président du Parlement.

En 1769, M. et Mme Randon, M. et Mme d'Hanneucourt, M. et Mme de Saint-Fargeau font part du mariage de M. Randon de Lucenay, leur fils, beau-fils, frère et beau frère, avec Mlle Desbrest.

M. Elie Randon de Massane, écuyer, conseiller du roy, seigneur d'Hanneucourt, Gargenville, etc., meurt place Louis-le-Grand (aujourd'hui Vendôme). Il est enterré le dimanche 28 juillet 1771, service à Saint-Roch. De la part de sa veuve, de ses fils, de son gendre le Pelletier de Saint-Fargeau.

La généalogie des Randon se trouve dans Chérin, 168. Bibliothèque nationale.

Voir : Dossiers bleus et nouveau d'Hozier. PITON.

—

Colbert-Beaulieu (XLIV; XLVII; LXV, 853). — Je relève quelques erreurs dans la réponse du 30 juin :

1° Bellemont, l'acteur, était Jean-Baptiste et non Louis-Stanislas.

2° Louis-Stanislas était tapissier, fils de Jean-Baptiste.

3° Mon grand-père, Frédéric-Amédée, fils de Louis-Stanislas, était confectionneur et non tapissier.

COLBERT-BEAULIEU.

—

Famille Certain (LXV, 783; LXVI, 19). — Je lis dans le numéro du 10 juillet, sous la signature Petracorensis, au sujet de la famille Certain, qu'« il ne s'agit ni plus ni moins que de la famille Certain de Canrobert, à laquelle appartenait le maréchal ». Ainsi formulée la réponse ne me paraît pas entièrement exacte.

Le nom patronymique de la famille était Certain auquel les enfants, pour se distinguer, ajoutèrent des noms de terres. Du mariage contracté en 1768 naquirent trois fils qui furent, Certain de Canrobert, Certain de l'Isle, Certain de la Côte, et une fille, Mlle du Puy.

Disons en passant que, né en 1792, l'illustre Maréchal fut inscrit à l'état civil sous le nom de Certain Canrobert et qu'il fit inutilement des démarches pour obtenir une rectification de son état civil. Il n'y a pas de doute que le bon sens, la logique et l'équité eussent voulu Certain de Canrobert, puisque Canrobert était le nom de quelque domaine, et que, comme tout nom de terre, et comme seulement les noms de terre, il eût dû être précédé de la particule, indice de la possession; le tribunal en décida autrement, ne trouvant pas sans doute assez de documents portant le nom de Canrobert. *Summum ius summa injuria.*

G. DE LA VÉRONNE.

—

Les jambes de Chateaubriand (LXV, 402, 512, 803). — Je possède une épreuve du portrait de Chateaubriand, par Devéria, gravé par Alfred Johannot, quel l'*Iconographie Bretonne* intitule : « Dans la campagne ».

L'écrivain y est représenté appuyé contre un rocher, au milieu d'un joli paysage avec une percée sur le lointain, comme à l'orée d'un bois. Il tient un livre ouvert à la main et semble méditer. Cette image donne l'impression d'un long buste, bien développé, sur des jambes assez courtes, réellement un peu grêles et serrées dans un pantalon collant qui vient s'enfermer dans des bottes vernies montant à mi-mollet. Les jambes sont croisées en bas, la droite sur la gauche, dans une attitude de repos. L'ensemble est fort gracieux et harmonieux et il faut appliquer son attention au détail recherché pour s'apercevoir d'une disproportion physique. Encore est-elle bien visible ? Les artistes sont si adroits !

Même remarque au sujet du portrait gravé par Gustave Lévy, d'après le tableau de Jean Gigoux, et qui se trouve en tête du volume *La Bretagne* par Jules Janin.

Attitude identique de Chateaubriand, représenté au sommet d'une éminence, le dos appuyé contre un rocher : long buste, jambes assez courtes mais tendues et étendues par l'effet des bottes vernies, la gauche croisée sur la droite, avec le pied en pente, stratagème de peintre pour produire une illusion de prolongement. Les nuages semblent tourbillonner autour du front du poète toujours tête nue et les cheveux au vent.

En ce qui concerne la statue de Millet, érigée à Saint-Malo, en 1875, primitivement sur la place du Château et qui a été transportée ensuite extra muros dans le jardin du Casino, Chateaubriand est représenté assis, les jambes drapées dans les plis d'un ample manteau. On aperçoit à peine l'extrémité bottée de l'une d'elles : ce qui est insuffisant comme documentation.

Quant à Girodet, dans son tableau si souvent reproduit, il a esquivé la difficulté. Chateaubriand, toujours appuyé à son rocher, n'y est représenté que jusqu'à mi-jambes ; ce qui ne les raccourcit effectivement ni ne les allonge.

Qu'importent, d'ailleurs, les jambes ! la tête est toujours belle et puissante.

GROS-MALO.

Famille du Bois de Fiennes (LXV, 49, 323, 663, 854, LXVI ; 59). — Dans le catalogue 38 des frères Geoffroy, une estampe est mentionnée qui indique les prénoms souhaités des fameux Bourgeois de Calais :

Jean d'Aire.
Pierre de Wissant.
Jacques de Wissant.
Jean de Fiennes.
Andrieux d'Ardres.

SIMON.

—

La Toison de Rocheblanche (de) (LXV, 404, 515, 613, 760). — Dans le numéro du 10 mai, Le Lieur d'Avost donne à Louis de la Toison, marquis de Rocheblanche, époux de Ursule de Caradeuc, huit enfants dont un fils Jean-Baptiste-Ours-Auguste né en 1774.

De qui était donc fils Laurent Aimable Louis, marquis de la Toison de Rocheblanche (que cite sans plus d'indication Le Lieur d'Avost) et qui épousa Agathe Lucie Musnier de la Converserie, née en 1775 ?

De qui encore était fils Antoine Marie de La Toison, mari de Marie-Louise Lecarocer, dont une fille née en 1797 ?

G. DE LA VÉRONNE.

—

Saint-Sorre (LXV) — Comme suite à ma note (LXV, 543, 714, 770) je relève dans le *Répertoire des sources historiques de M. Ulysse Chevalier (Bio bibliographie)* : « Saint-Sore, bénéd. à Genouillé (Genoliacum), ermite et abbé de Terrasson (*Terracinem*) T. v. 580 Février I »

Ouvrage à consulter : Pergot (A. B.) *La vie de Saint Sour,.., 1er abbé de Terrasson*, avec une notice historique sur l'abbaye de Terrasson. Paris, 1857. 8°

AIMÉ THOUVENIN

—

Angel Thouin (LXVI, 5). — Angel Thouin, fils d'un restaurateur d'Argentan, a habité cette ville pendant longtemps, de 1854 à 1875 environ, et y est peut-être mort. Il a essayé de la peinture, mais sans y réussir, se croyait incompris et était devenu misanthrope.

Je possède de lui deux dessins à la plume assez bons et trois portraits très mauvais.

VIDIMUS.

—

« C'est la faute à Rousseau », (LXVI, 52). — Le refrain popularisé par Victor Hugo, qui le mit dans la bouche de Gavroche est celui d'une chanson qui circulait sous le manteau vers 1827.

M. H. Monin en a retrouvé une copie manuscrite et l'a imprimée dans la *Revue historique de la Révolution française* (juillet 1911). C'est donc à cette source qu'il faut se reporter.

La pièce constitue un « mandement de carême » satirique en 21 couplets. Et dans son numéro du 7 septembre 1911, *Pourquoi pas ?* la jolie gazette publiée, à Bruxelles, par MM. Louis Dumont-Wilden, George Garnir et Léon Souguenet, s'est spirituellement amusé de ces couplets « d'un anticléricalisme archéologique ».

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Maison habitée par Jean-Jacques Rousseau rue Plâtrière (T. G., 590).

M. Valère Fanet, dans le *Figaro* (Supplément) du 13 juillet 1912, publie un article très intéressant sur ce sujet, dont on lira le passage suivant qui met complètement au point la question :

. . . . . .

Où se trouvait, dans la partie septentrionale constituant la ci-devant rue Plâtrière, la maison habitée par Rousseau, toujours, hélas ! avec Thérèse, de juillet 1870 au 27 mai 1778, jour où M. de Girardin vient le chercher en voiture pour l'emmener, par subterfuge, sous prétexte de promenade, chez lui, à Ermenonville ?

Très probablement à cause des séjours différents que Rousseau fit successivement à Paris, presque tous dans le même quartier, la question n'a pas semblé à beaucoup nettement et définitivement résolue. Bien que tous les historiens s'accordent à dire que cette maison était la première à droite, en entrant dans la rue Plâtrière par la rue Coquillière, donc à l'angle de droite de ces deux rues, la question fut remise sur le tapis, vers 1885, par l'*Intermédiaire des Chercheurs*.

Ce trouble, ainsi manifesté alors chez les érudits, trouble qui probablement subsiste encore, ne peut selon nous avoir d'autres causes que les divergences sur l'étage, faciles à relever dans les récits des rares contemporains admis à pénétrer chez Rousseau de 1770 à 1778.

Conduit chez lui par un ami, en juin 1772, Bernardin de Saint-Pierre, le pre-

mier, écrit : « Nous montâmes au quatrième étage. Nous frappâmes, etc .. »

Deux ans plus tard, au mois de mai 1774, Eymar, de Marseille, le futur député de Forcalquier, sur le rapport duquel, nous l'avons dit plus haut, la Constituante votera, le 22 décembre 1790, l'érection d'une statue à Rousseau, — raconte dans une lettre que, le 2 dudit mois de mai, usant du prétexte à la mode, il s'est, pour la première fois, rendu au domicile du philosophe, afin de lui porter de la musique à copier. Et c'est bien encore au quatrième étage qu'il va frapper. Cet étage est tellement bien le quatrième qu'un incident, sur lequel il glisse légèrement, attire deux fois son attention sur l'étage au-dessous, le troisième. En montant l'escalier, il a croisé et salué une femme du monde qui, lorsqu'il redescend, lui offre une hospitalité à laquelle, tout troublé par l'enthousiasme philosophique, il croit devoir se dérober. Il revient quinze jours après, le 17, prendre sa musique (qu'il paye dix sols la page), en rapporte d'autre qu'il viendra rechercher huit jours après et continue, pendant plus d'un mois encore, ses ascensions au quatrième, jusqu'à ce que des intérêts de famille le rappellent inopinément à Marseille.

Près de deux ans encore se passent. Un jour de février 1776, le 29, Manon Philippon, non moins émue qu'Eymar en 1774, s'achemine, « Mignonne sous le bras », vers la sainte demeure :

« J'entre, — écrit-elle à une de ses amies, — dans l'allée d'un cordonnier, rue Plâtrière ; je monte au second et je frappe à la porte... »

Et cette lettre est écrite le jour même de la visite !

Que devenir en présence de cette divergence ? Quel témoin croire ?

Quarante ans environ après la mort de Rousseau, l' « Ermite de la Guyane », Jouy, a donné à ce problème une solution inattendue. Prenant la moyenne, — ou plutôt le milieu, — il fait loger l'auteur d'*Emile* au troisième.

« Jean-Jacques Rousseau, écrit-il en 1817, a longtemps habité une chambre au troisième, dans une maison n° 2 de la rue qui a porté pendant trente ans son nom et à laquelle on voudrait en vain restituer son nom weiche de Plâtrière. »

C'était donc — ici il n'y a divergence, pour ainsi dire, nulle part — la première maison à droite, en entrant par la rue Coquillière. En ce qui concerne l'étage, au lieu d'adopter le moyen ou la moyenne de Jouy, nous préférons donner raison aussi bien à Bernardin de Saint-Pierre et à Eymar qu'à Mme Roland.

Quoi de plus vraisemblable, en effet, que J.-J. Rousseau, logé au quatrième en 1772 et 1774, n'ait eu, en 1776, ses très modestes pénates descendus au deuxième étage ?

Un mémoire, écrit par lui en 1777 et que le *Journal de Paris* insèra dans ses colonnes l'année suivante (*J. de P.*, 1778, p. 803), vient singulièrement à l'appui de cette hypothèse.

J.-J. Rousseau y expose que depuis longtemps sa femme est malade et que, ne pouvant lui-même remplir seul tous les soins du ménage, il a été forcé, pour y pourvoir, d'essayer de lui donner une servante.

De toute évidence, ce grand changement dans la vie intérieure de Jean-Jacques et de Thérèse a dû en nécessiter un autre dans leur installation. Rien donc d'étonnant à ce que, pour adoucir leurs fatigues et aussi avoir une chambre pour la nouvelle venue, ils n'aient, à un moment donné, profité de la vacance d'un appartement un peu plus spacieux et commode à un étage inférieur et qu'ils n'y aient ainsi vécu deux ans, de 1776 jusqu'au départ pour Ermenonville.

Les deux termes de leur existence ainsi modifiée pourraient bien nous être fournis par le n° 37 des *Révolutions de Paris*.

Prudhomme, on le sait, avait, le 20 janvier 1790, ouvert dans son journal une souscription d'un écu pour l'érection d'une statue à Jean-Jacques. Or, à l'une des premières listes, on peut lire :

Mlle Fromont, ancienne servante de Rousseau, chez lequel elle a été depuis le 25 mars 1776 jusqu'au 15 avril 1778... 6 livres.

Si nous nous reportons maintenant au mémoire précité, nous lisons : « . . Dix mois d'expérience m'ont fait sentir l'insuffisance et les inconvénients, inévitables et intolérables, de cette ressource dans une position pareille à la nôtre ».

Ces « dix mois » nous font bien aller de février 1777, à peu près à la date du

25 mars 1776, donnée par la fille Fromont pour son entrée au service de Rousseau et de Thérèse. Seulement, le malheureux Rousseau est forcé de prolonger treize mois encore son existence entre Thérèse et ladite Fromont, peut-être, après tout, plus lettrée et plus avenante que Thérèse.

On n'a pas, ce nous semble, assez approfondi toute l'influence que cette cohabitation à trois a pu avoir sur ses derniers jours ! On ne l'a pas assez étudié, lui, l'homme aux passions célèbres, dont les œuvres mirent tant de cervelles — et parmi elles, tant de jolies — à l'envers, vivant ainsi plus de dix ans entre ces deux maritornes !

De ce qui précède, on peut facilement conclure que le fait des étages différents n'infirme en rien celui de la situation de la maison sur laquelle il ne semble pas y avoir de désaccord sérieux.

En 1885, une dame Magnant, âgée de soixante et un ans, rappelle dans l'*Intermédiaire*, un souvenir d'enfance, ou plutôt une tradition de famille qui semble donner à cet égard toutes les précisions désirables. En 1825, raconte-t-elle, ses parents, logés dans l'ancienne maison, encore debout, et au second étage, reçurent la visite d'un vieillard qui leur demanda « la permission de se reposer un moment là où, durant sa jeunesse, il avait si souvent vu J.-J. Rousseau ».

Il est enfin un document, ignoré, semble-t-il, de tous ceux qui ont pu croire la question susceptible de controverse et qui, à nos yeux, suffirait à lui seul à fixer les hésitants.

En 1808, donc trente ans juste après la mort de Rousseau, un ingénieur géographe, Maire, a dressé de la ville de Paris, un plan en 20 feuilles, beaucoup plus complet et d'une consultation beaucoup plus facile que celui de Verniquet pour toute la période révolutionnaire et impériale. Or, à la planche 7 de ce plan, on peut lire, sur le tracé de la ci-devant rue Plâtrière : « *rue Jean-Jacques Rousseau* », et, au-dessous, à côté de la figuration d'une maison, à l'angle que nous savons : *et « maison idem »*.

Nous trouvons donc, quant à nous, le point définitivement acquis. A l'occasion de la statue de la place du Panthéon, le *Monde Illustré* a publié, en février 1889 (tome 64, p. 86), un très curieux croquis de la maison de la rue Plâtrière avant sa démolition. Telle elle nous est reproduite, avec ses quatre étages et ses deux boutiques du rez-de-chaussée (une épicerie et le café J.-J. Rousseau donnant sur les deux rues), telle on peut la reconnaître sur le plan de Turgot (1734-1739).

. . . . . .

VALÈRE FANET.

—

Valdruche A. J. A. (LXV, 686, 762, 801). — Député de la Haute-Marne à la Convention, s'y prononça avec force contre Louis XVI dès le mois de décembre, vota ensuite la mort de ce prince, et ne passa point aux Conseils après la session. HÉDÉ.

—

Les Véron, luthiers à Paris (LXVI, 5). — Malgré les travaux intéressants et plus ou moins récents d'Antoine Vistal, de Jules Gallay, de M. Constant Pierre, etc., l'histoire de la lutherie française est encore bien obscure et bien incomplète. Il est donc bien difficile de donner des renseignements précis sur tel ou tel luthier d'il y a 150 ou 200 ans. En ce qui concerne les Véron, je ne connaissais même pas, pour ma part, l'existence d'Arsène. Mais il y eut un Antoine Véron, qui demeurait, en 1740, rue de la Juiverie. Quant à Pierre-André, tout ce que je puis dire, c'est que sa lutherie était faite avec soin, et que ses violons, en particulier, ont joui d'une certaine vogue. Il me semble que ces trois artisans, vivant à la même époque, devaient être trois frères; ils étaient contemporains de Claude Pierray, de Jacques Bocquay, de Louis Guersan, de Jean Galland, de Jean et Pierre Louvet, etc., qui pour la plupart étaient « maîtres jurés comptables de la corporation des maîtres luthiers feseurs d'instruments de la ville de Paris » et ne manquaient point de talent. Ces Véron ne durent point avoir de successeurs, car je ne retrouve leurs noms dans aucune des listes de luthiers publiées aux environs de 1780, soit dans l'*Almanach musical* de Luneau de Boisjermain (1783), soit dans les *Tablettes de renommée des musiciens* (1785), soit dans le *Calendrier musical* de Framery (1788). A. P.

Armoiries à déterminer : à 3 têtes de lion (LXVI, 6). — Les armoiries découvertes sous l'étiquette de Le Bouyer Saint-Gervais, sont bien celles de la famille Le Bouyer de Saint-Gervais de Monhoudou, au Maine, qui blasonne : *d'or à trois têtes de lion arrachées d'azur 2 et 1, au chef de gueules.* Le collaborateur L. Daniquet pourra consulter utilement l'ouvrage de M. P. de Farny sur les *Ex-libris des Manceaux* ; il comprendra la raison de ces deux exemplaires.

LOUIS CALENDINI.

*
* *

Cet ex-libris est bien aux armes de Le Bouyer de Saint-Gervais.

NISIAR.

*
* *

L'étiquette est un *cachet* collé pendant la Révolution, pour dissimuler des armoiries qui pouvaient être dangereuses pour leur propriétaire.

L'ex-libris primitif, aux armes des Le Bouyer, a été publié dans les *Ex-Libris Manceaux* de M. P. de Farcy et dans les *Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-Libris*, année 1910. Dans ce dernier ouvrage, M. de Brébisson croit devoir l'attribuer à l'académicien Fontenelle, mort presque centenaire en 1757, ce qui me paraît inadmissible. D'après le style rocaille de cette gravure, il faudrait admettre que Fontenelle attendit d'avoir sa centième année pour marquer les livres de sa bibliothèque.

Le cache révolutionnaire indique bien que c'est dans la branche de Saint-Gervais qu'il faut rechercher le propriétaire de l'ex-libris collé sur un livre de 1782 et l'historique des ex-libris de cette famille est à refaire entièrement.

D. DES E.

—

René Gueuble. Armoiries (LXVI, 6). — M. de Soultrait, dans son *Armorial du Nivernais*, ne donne pas ce nom.

NISIAR.

—

Les hérauts d'armes sous Louis XIII (LXV, 199, 657). — Le *Petit Larousse*, au mot *Camail*, donne le sens d'une pièce de mailles armant le cou et les épaules, ou d'une pèlerine à capuchon, mais ne donne pas ce même mot comme s'appliquant à une médaille.

V. A. T.

L'auteur de l'« Imitation de Jésus-Christ » (T. G., 441 ; LXV, 309, 482, 785 ; LXVI, 70). — Je me permettrai de faire remarquer à ceux de nos collaborateurs qui se plaignent avec raison que les discussions sur l'auteur de l' « Imitation » risquent d'encombrer inutilement les colonnes de l'*Intermédiaire*, que ma question se bornait à demander si l'on n'avait pas retrouvé récemment un manuscrit de l'« Imitation » dont la date ne permet tait pas de l'attribuer à Thomas à Kempis.

La réponse de M. J. Lt me donne pleine satisfaction.

Je n'en suis pas moins reconnaissant à M. La Coussière et surtout au Dr A. B. des intéressants renseignement qu'ils ont bien voulu donner. Il est plus que probable que l'auteur de l'« Imitation »,comme dans un autre ordre d'idées, les architectes d'un grand nombre de cathédrales, a mis en pratique la devise : ama nesciri et pro nihilo reputari.

A. E.

—

« Histoire de la duchesse de C* écrite par elle-même »** (LXV, 309, 482, 765). — Me sera-t-il permis d'apporter mon contingent à cette rubrique ? Le 19 mars 1791, la Comédie-Italienne (ou théâtre Favart, ou Opéra-Comique-National, comme on voudra) donnait la première représentation de *Camille* ou *le Souterrain*, opéra comique en trois actes, paroles de Marsollier des Vivetières, musique de d'Alayrac. Le livret de cet ouvrage, dont le succès fut éclatant, était tiré du roman de Mme de Genlis, *Agnès et Théodore*,et il ne méritait guère sa qualification d'opéra-comique, car il était d'un dramatique poignant, comme on va le voir par ce qu'en disait un critique :

Quoique nous regardions cet ouvrage comme le plus intéressant de tous ceux qu'on a donnés cette année à la Comédie-Italienne, nous n'osons cependant pas faire un crime de leur motif à ceux qui s'en éloignent par sensibilité. Nombre de gens ont été voir *le Souterrain* et n'ont pas voulu le revoir. Les scènes y sont si attachantes, et les acteurs si vrais dans les passions qu'ils expriment, qu'on ne peut s'empêcher de frémir à l'aspect de certaines situations, qui serrent le cœur du spectateur au point qu'il ne lui est pas possible de pleurer. L'auteur a toujours l'adresse de peindre les méchants de manière à faire détester leur méchanceté, et la vertu sous les traits qui la rendent aimable et touchante ; bien différent en cela de nos pré-

tendus philosophes du Théâtre Molière et des Variétés, qui n'offrent jamais au public que des tableaux faits exprès pour inspirer la haine et pour effarouche les bons cœurs.

C'est Mme Dugazon, dont le sentiment pathétique était si puissant, qui jouait le rôle de Camille, où l'on peut dire qu'elle fit courir tout Paris à la Comédie-Italienne. « Madame Dugazon est sublime dans son rôle », disait un chroniqueur ; « Et où cette femme inconcevable pourrait-elle n'être pas parfaite », disait un autre. Quant à la musique de d'Alayrac, elle était empreinte d'un sentiment profondément dramatique et d'une émotion qui faisait couler les larmes. Un compositeur italien, Paër, qui avait la manie de remettre en musique nos opéras français, ainsi qu'il fit pour *Sargines*, du même d'Alayrac, et pour *Léonore* ou l'*Amour conjugal*, de Gaveaux, agit de même avec *Camille* ou *le Souterrain*. Aidé du librettiste Carpani, il donna à Vienne, en 1801, une *Camilla* qui fut jouée ensuite à notre Théâtre-Italien le 5 novembre 1804. La comparaison ici s'imposait, et quoique la partition de Paër fût loin d'être sans valeur, de vives discussions s'engagèrent à ce sujet, d'autant que les années n'enlevaient rien au succès de l'œuvre de d'Alayrac. La preuve en est dans cet article que publiait le *Journal de Paris* dans son numéro du 11 janvier 1814, en réponse à un dilettante italianisant :

Un amateur ultramontain a été fort scandalisé de lire dans un de nos derniers numéros que la *Camille* de Paër n'avait pu faire oublier celle de Dalayrac, qui dans la lutte avec un Italien avait remporté la victoire. Nous reconnaissons avec plaisir le talent de M. Paër ; nous convenons que, dans sa partition de *Camille*, on trouve de grandes beautés, mais nous pensons, et beaucoup de musiciens sont de cet avis, que l'opéra de Dalayrac renferme des morceaux qui peuvent supporter la comparaison avec avantage. Nous nous contenterons de citer les couplets du premier acte, le trio de la cloche, le duo de la jalousie, le final du premier acte, le final du second acte et le grand air chanté par Camille au troisième acte. Nous n'hésitons pas à le dire, ces morceaux sont des chefs-d'œuvre chacun dans leur genre, et plus de vingt années de succès ont confirmé notre opinion. Le goût n'est pas exclusif, l'homme qui n'appartient à aucune coterie se plaît à reconnaître le talent partout où il se trouve ; mais si nous nous montrons justes envers les étrangers, sachons l'être pour nos compatriotes.

Et j'arrête là ce que j'avais à faire connaître sur ce sujet.

ARTHUR POUGIN.

—

Tatien (LXV, 548, 671, 815 ; LXVI, 26). — J'ai été pris, comme bien d'autres, sans doute, à l'article sur Tatien publié dans la *Revue Bleue* qui nous a habitués à plus de sérieux. Enfin, c'est bon pour une fois. Mais un point m'intéressa particulièrement : est-ce que les descriptions de tableaux qui m'auraient tant plu seraient des fraudes littéraires ? Au lieu de rechercher dans la *Revue des Etudes grecques*, que j'aurais difficilement à ma disposition, le collaborateur W. D. voudrait-il me renseigner sur ce point ?

H. C. M.

—

Frotel ou Footel (LXV, 150, 676, 770 ; LXVI, 30) — *Foutel* ou *Fautel* semble assez vraisemblable, sous réserve, bien entendu, de documents qui donneraient l'ancien nom latin de l'endroit. Mais est-il nécessaire de faire la réserve que fait l'érudit H. Laray ? *Foutel* ou *Fautel* est-il nécessairement le diminutif de *fou* ou *fau* (*fagus*), identique, par conséquent, à *fouteau* et ne designant qu'un hêtre ? Ne peut-il se rattacher à l'adjectif latin *fagutalis* ? *fagutale*, ce serait un lieu planté de hêtres ; à Rome, *Fagutal* était le nom du terrain consacré à Jupiter dans le bois de hêtres de l'Esquilin ; *fautel*, en ce cas, serait synonyme de *foutelaie*, qu'on trouve dans certains noms de lieu.

IBÈRE.

—

Bolivar (LXVI, 8). — Le chapeau dont parle America fut baptisé, comme il l'indique, par les libéraux de l'époque, en l'honneur du dictateur sud-américain Bolivar, dont l'adversaire, le général espagnol Morillo, servit à son tour de parrain à une autre forme nouvelle de chapeau d'homme.

NAUTICUS.

⁂

On a donné le nom du célèbre libertador à un chapeau, comme on a appelé *Garibaldi* une blouse de femme, *Mackintosch* un manteau, *Raglan*, un pardessus, *Soubise*, une sauce à à l'oignon, *Richelieu*, une chaussure, *Béchamel*, une sauce à la crème, etc. etc.

En 1819, Bolivar remplissait le monde de sa renommée et la mode sut en profiter.

NISIAR.

***

Ce nom donné à une forme de chapeau à haute forme (genre tromblon) très évasé par le haut et à larges bords retroussés, date de l'émancipation, en 1820, des colonies hispano-américaines, émancipation dont Bolivar fut le protagoniste et où il rencontra plusieurs fois, comme adversaire, le général espagnol Morillo.

En France, à Paris surtout, où ces luttes avaient eu un grand retentissement, les partisans de Bolivar avaient adopté le chapeau qui a porté ce nom. J'ai entendu encore dans ma jeunesse, vers 1860, appliquer souvent cette dénomination aux chapeaux rappelant plus ou moins cette forme.

Les partisans de Morillo avaient par contre arboré un chapeau également de haute forme, en soie ou en paille tressée, *mais à bords plats.*

Je ne crois pas que la lutte entre les deux partis ait pris en France un caractère plus sérieux que cette manifestation « bien parisienne », très pacifique et tout à l'avantage des chapeliers.

Je connais un Morillo de paille brune très bien conservé et retrouvé, il y a 50 ans à peu près, au fond d'un placard dans une vieille gentilhommière bretonne. C'est une coiffure qui semble aujourd'hui absolument grotesque, non moins que le bolivar dont on peut voir une image au *Larousse illustré* à ce nom et sous la rubrique : « Homme coiffé du bolivar. »

DEHERMANN.

***

La date de l'apparition du bolivar et l'origine de l'appellation sont données par un vaudeville-revue de Dartois et Gabriel, *Les Bolivars et les Morillos*, représenté aux Variétés en 1819.

La lutte de Simon Bolivar, le chef des insurgés de l'Amérique du Sud, contre l'Espagne, avait eu un énorme retentissement en France. Et à Paris, l'on avait baptisé du nom de Bolivar et de celui de son adversaire, le général espagnol Morillo, deux nouvelles formes de chapeaux d'homme, comme on baptise aujourd'hui encore, sans préoccupation de rapports quelconques, une foule de fabricants de noms que les événements rendent brusquement célèbres.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

« Le mot date de 1818, époque à laquelle Bolivar, le héros de l'Amérique du Sud, faisait retentir le monde de ses exploits. Les avoués, maintenant, ont des fracs à l'anglaise et des bolivars ; on ne sait jamais à leurs costumes, s'ils vont au bal ou au Palais. »

(Scribe.)

***

« C'était le temps de la lutte des républiques méridionales contre le roi d'Espagne ; de Bolivar contre Morillo. Les chapeaux à petits bords étaient royalistes et se nommaient les morillos ; les libéraux portaient des chapeaux à larges bords qui s'appelaient des bolivars. »

(V. Hugo, *Misérables*).

« Tous les partis (sous la Restauration) eurent leur expression dans ces modes bizarres ; l'opposition avec ses chapeaux à la Bolivar, les royalistes avec leurs chapeaux à la Morillo »

(Baudrillart, *Histoire du luxe*).

« De même qu'en Amérique Morillo combat Bolivar, de même, à Paris, le chapeau Bolivar a bientôt pour antagoniste le chapeau Morillo. »

(*Tableau de Paris*, 1852).

GUSTAVE FUSTIER.

—

Quiroga, nom de vêtement (LXVI, 50). — Encore une dénomination de vêtement qui, comme le Bolivar, a une origine politique et espagnole ?

La quiroga était une espèce de redingote, à plusieurs collets superposés comme le carrick, qui doit son nom au général espagnol Antonio Quiroga. Né en 1784 à Betanços en Galice, Quiroga servit quelque temps sur mer, quitta ce service en 1808 pour passer dans l'armée de terre, devint colonel en 1811 et après plusieurs aventures politiques, fut nommé gouverneur général de la Galice. Après avoir en vain défendu la Corogne contre les Français en 1823, il se réfugia en Angleterre. De retour en Espagne, après la mort de Ferdinand, il fut d'abord accueilli avec enthousiasme. Mais bientôt sa modération déplut aux exaltés et il fut obligé de se retirer en Galice. Il mourut oublié en 1841.

La quiroga devait donc battre son plein vers 1823, année de notre victoire de la Corogne.

Je l'ai vue souvent représentée sur des gravures de modes masculines de cette époque, et le confrère Americ pourra, sans grande difficulté, la retrouver en compulsant les journaux de modes de la Restauration. DEHERMANN.

*
* *

Moi aussi j'ai senti ma curiosité éveillée par ce passage d'une nouvelle de G. Sand.

Mon chapeau à la Bolivar, mes favoris à la Bergami et mon manteau à la Quiroga.

Ces modes devaient se porter vers 1835, époque de la mort de Quiroga.

Cet aventurier qui commença par être berger et mourut, assassiné, président de la République Argentine, après une existence plus mouvementée que celle de Cartouche et de Mandrin, balança quelque temps la gloire de Bolivar et de Bergami, favori de la fameuse reine Caroline, femme de Georges IV.

Quant au Trois pour Cent, spirituelle allusion à l'abaissement de la Rente qui eut lieu à cette époque-là, ce devait être, j'imagine, un vêtement passablement écourté. M. D'A.

—

Cabajoutis (LXV, 693, 818, 875). — Ainsi que le disait ici Pertinax, le 30 juin, ce mot est employé au Maine, mais le plus souvent, sinon toujours, avec cette variante, cagibitis. M. de Montenon, dans son *Vocabulaire du Haut-Maine*, p. 113, indique que ce nom est masculin ; je l'ai presque toujours entendu prononcer comme étant un substantif féminin. Quoi qu'il en soit il indique « une mauvaise baraque, et parfois un mauvais meuble ou la partie inférieure d'un bahu, ou d'un buffet. » LOUIS CALENDINI.

—

Mots allemands dérivés du français (LXV, 360, 720, 857). — L'armée prussienne possède des « avantageurs », jeunes soldats qui doivent devenir officiers. Les expressions françaises sont du reste très usitées dans l'armée ; on dit « train » et on prononce à la française. On dit aussi « à la suite ». Le mot allemand pour quai est « staden » ; à Francfort et à Mayence j'ai cependant trouvé le mot français « quai », mais écrit à l'allemande « kai » ; il se prononce aussi à la française. A Paris, on appelle le service des irrigations et autres administrations agricoles ; « améliorations » agricoles ; à Berlin on dit méliorations. P M.

*
* *

Dans beaucoup de pays germaniques, « garde-robe » a conservé son sens primitif de « vestiaire » : l'autre sens y est inconnu. Le Français voyageant dans ces contrées y entendra assez souvent ses interlocuteurs, parlant même fort correctement sa langue, se livrer à ce sujet à de comiques quiproquos. Dr VOGT.

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LX ; LXI ; LXII ; LXV, 382, 721). — Je lis dans « Les Jouets » par Léo Claretie. Paris, anc. mais. Quantin, s. d, p. 226 : la *Nouvelle arithmétique appliquée à la marine et au commerce*, mise en vers par L. Chavignaud, ex-maître de pension, 1852 » et dont on cite ce fragment :

Le multiplicateur d'un seul chiffre se pose
Sous le multiplicande à la droite, et pour [cause...
Or, pour multiplier six mille huit cent deux
Par six, j'opère ainsi, le fait n'est pas douteux,
En disant : six fois deux font douze ; il faut [ecrire
Deux sous les unités ..

Il est vraiment fâcheux que Léo Claretie n'ait pas donné tout le morceau poétique consacré à cette opération

FRAVAL.

*
* *

Les racines latines, par Joseph Villiers de l'Oratoire, chez Joseph Bardou, 1779, rue et vis-à-vis la grille des Mathurins, avec cette épigraphe :

NISI UTILE EST QUOD FACIMUS
STULTA EST GLORIA

(*Phèdre*, livre III).

Un autre recueil, également en vers, de *Racines latines*, en dizains de vers de huit syllabes, a été publié par Desuere Duplan, et je suis certain de l'avoir fait connaître à l'*Intermédiaire*. Je ne me rappelle pas si ma note a été imprimée.

V. A. T.

—

Poésie monosyllabique (LXIII ; LXIV ; LXV 816). — « Nous aimions mieux réciter les vers monosyllabiques de Jules de

Rességuier, qui nous semblaient être le comble de l'art et de la difficulté vaincue :

Blonde
Nuit !
L'onde
Fuit !
Terre
Brune
Lune
Luit !

Elle et son page étaient, sur la tour, à minuit !

Ces calembredaines nous ravissaient et nous rêvions de faire un poème en vers d'une seule syllabe. Louis de Cormenin s'y essaya et ne tarda pas à reconnaître que ce travail de casse-tête chinois était bon à servir de devises aux mirlitons de la foire de Saint-Cloud.»

(Maxime du Camp, *Souvenirs littéraires*, Tome Ier. Paris, Hachette, 1882, p. 156).

P. c. c. JOACHIM KÜHN.

—

Reliures en peau humaine (T. G., 761). — De M. Jean-Bernard dans l'*Indépendance belge*, 15-16 juillet 1912 :

J'avais longtemps douté que ces sortes de reliure existassent, quand, il y a quelques mois, la *Gazette de Hollande* raconta que M. Marcellin Pellet, ministre de France à La Haye, possédait dans sa bibliothèque si riche en curiosités historiques un exemplaire de l'*Almanach des Prisons* (1793) relié en peau humaine.

Croyant à une plaisanterie lugubre, ou à une erreur, j'écrivis à M. Marcellin Pellet, qui est un savant et qui a écrit sur la Révolution des volumes aussi pittoresques qu'intéressants et qui voulut bien me répondre :

Mon cher confrère,

L'article de la « Gazette » est bien exact. Voici l'histoire de mon bouquin. Mon ami, le savant professeur Auguste Reverdin, chirurgien à Genève, apprit un jour, non sans surprise, qu'un de ses camarades d'enfance, mourant sans héritier, lui avait légué une petite fortune et, incidemment, sa peau. Je crois même que l'acceptation du second legs était la condition du premier. Reverdin, assez ennuyé, se décida à prélever sur la poitrine du défunt un lambeau de peau grand comme la main. Il chercha inutilement à le faire tanner à Genève. Aucun ouvrier ne voulut s'en charger, et il dut l'envoyer à Annecy, où on lui fit payer pour cette mince besogne un prix exorbitant, sous le prétexte plutôt bizarre que les ouvriers étaient dégoûtés. Reverdin l'était un peu, du reste, quand il rentra en possession du morceau de cuir, teint en noir, terne, huileux et, ce qui est surprenant pour un fragment de la peau de la poitrine, fort épais. Mon ami me pria de l'en débarrasser, et c'est ainsi que je suis entré en possession de ce « document humain ». J'en ai revêtu un volume de ma collection révolutionnaire, en demi-reliure. Vous voyez que l'authenticité est absolue. Je pourrais donner le nom du testateur, bien connu autrefois à Genève.

Croyez, mon cher confrère, à mes sentiments dévoués.

MARCELLIN PELLET.

—

« Mon colonel » (LXI ; LXII ; LXVI, 74). — Il n'est pas douteux que le mot « mon » ne soit ici bien possessif.

Oserai-je, à ce propos, sans paraître trop antimilitariste, faire observer qu'il est assez ridicule, au fond, d'entendre les gens qui ne sont point au service, et qui souvent n'y ont même jamais été, user, en pareil cas, de ce « mon », qui marque la subordination ?

Oserai-je, encore à ce propos, ajouter qu'il est aussi ridicule de dire : « Madame la générale, la colonelle, etc... », selon une mode empruntée à l'Allemagne et qui arrive à s'étendre étrangement, depuis 1870, contrairement à la bonne tradition française ?

Les femmes n'ont point part au *grade* de leurs maris ; elles avaient part seulement à la *dignité* de maréchal de France.

LANGOUMOISIN.

—

Soubs la corde des saints (LXIV ; LXV, 42, 235, 384, 474, 534, 724, 771, 869 ; LXVI, 75). — *Toxin*. Il faut dire *Toquesaint*, car en ancien langage français, qui encore est usité en quelques provinces, *saint* signifie une cloche, dont sont dits *saintiers*, les fondeurs de cloches, et de là le proverbe quand on dit le bruit si grand, *qu'on n'oyrait pas les saints sonner*, toquer en langage picard, c'est toucher.

Ordonnances du roy Henri troisième de ce nom roy de France et de Pologne sur les plaintes et doléances faites par les députés des états de son royaume, convoquez et assemblées en la ville de Blois, avec les annotations sur icelles de Maistre Guy Coquille, Sieur de Ronenay. (En date de l'Art. (CCIX).

—

De Longchamps de Montendre (LXV, 445, 547, 809). — Je ne puis répondre complétement à la question posée. D'ailleurs, les renseignements sur les

Lonchamps de Montendre ne doivent pas être très difficiles à rétablir, quoique assez peu clairs jusqu'ici. Ce que j'en puis dire aujourd'hui procédera du connu vers l'inconnu, — le point de départ, suivant la question posée dans l'*Intermédiaire*, ou d'aboutissement, suivant mon système, devant toujours être le fils d'Edme, ou Edmée Julliot.

Flore de Bougainville, qui fut une des plus jolies femmes de son temps, d'après Walckenaër, ce que confirment ses portraits, mourut à Paris le 6 août 1806, ayant langui pendant cinq ans, après avoir vu l'un de ses fils noyé presque sous ses yeux. Sa pierre tombale, au petit cimetière de Saint-Pierre à Montmartre, lui donne 47 ans (*Bullet. de la Soc. d'Archéol. du XIIIe arrondissement*, juillet-oct. 1895, pp. 110-1) ce qui la ferait naître en 1759, et non 1765, comme le dit l'*Hist. généal. de la maison de Lantivy*, (Paris, 1899 ; p. 108). — Elle avait épousé, à l'église St-Louis, de Brest, le 25 janvier 1781, Louis de Bougainville (*Arch. du Finistère* : note communiquée par l'Archiviste, M. de La Rogerie) ; et la chronique familiale raconte que la jeune femme, de 30 ans plus jeune que son mari, n'était jusque-là jamais sortie de sa ville natale.

Son père, Charles-Claude, lieutenant de vaisseau et d'artillerie, mais non capitaine, comme le dit encore l'*Histoire de la Maison de Lantivy*, — avait épousé, à l'Eglise Saint-Gilles d'Hennebont, le 2 juillet 1754, Yvonne-Guillemette-Adélaïde du Botdéru, fille de Jacques-René, lieutenant-colonel des Dragons de la Reine et d'Agathe du Bois de Brullé. (1) Il fut tué d'un boulet anglais, le 16 mai 1760, au large de Belle-Isle, à bord du *Diadème*, commandé par M. de Breugnon, qui conduisait, à Saint-Domingue, un nouvel Intendant, M. de Clugny, le futur contrôleur-général, successeur de Turgot (*Arch. de la Marine*). De son mariage, Charles-Claude avait eu trois filles, dont une mourut au premier âge. L'ainée, Marie-Elizabeth-Hyacinthe, (1755 - 14 décembre 1815), épousa, en 1778, son cousin germain Philippe de Montendre, lieutenant de vaisseau (1751-5 sept. 1818).

Charles-Claude, en effet, fils de Louis de Montendre et de Marie-Françoise de Lantivy, avait deux frères et trois sœurs. D'après un acte aux Archives du Finistère, relatif à la tutelle de ces enfants après la mort de leur père, (7 mai 1721), et d'après quelques autres indications, on pourrait les classer comme il suit :

1° Claude Elizabeth, née vers 1707 ;
2° Françoise-Gabrielle, vers 1709 ;
3° François-Louis (ou Louis-Emmanuel-Clément, d'après l'*Histoire des Lantivy*), baptisé à Lorient, le 13 août 1710 ;
4° Anne, vers 1714 ;
5° Charles-Claude, vers 1715 ;
6° Louis-Jérôme, né en 1716, baptisé à Languidic, le 20 octobre 1717.

Ici je cesse d'être sur un terrain solide. Une note de Flore de Bougainville que j'ai eue sous les yeux, mais dont je ne retrouve que la copie en ce moment, fait de Louis de Montendre, époux de Marie de Lantivy, le fils puiné d'Edmée Julliot, qui aurait eu cinq enfants : trois fils et deux filles. L'aîné des fils, capitaine de vaisseau, marié à Toulon, aurait eu un fils lieutenant de vaisseau, non marié, et une fille morte religieuse à Marseille. Du second fils, nous venons de parler. Le troisième fils aurait porté le nom de Thot de Montendre et se serait marié en Champagne; il aurait eu six fils, dont trois tués à l'ennemi, en Italie, et qui, tous auraient servi dans le même régiment que leur père, celui de Poitou-Infanterie.

Cette note doit se rapprocher de la vérité ; car il y eut, parmi les Montendre, une ou plusieurs victimes, lors de la peste de Marseille, et une branche de la famille, fondue dans celle des Liniers, existe encore en Franche-Comté.

L'*Histoire de la Maison de Lantivy*, au contraire, prétend que Louis de Montendre, époux de Marie de Lantivy, eut un autre Louis, pour père, qui se trouverait alors être le fils d'Edmée Julliot, marié à une demoiselle du Plessis, et deux frères, dont l'un serait le jeune héros de l'épisode du *Saint-Géran*, où prit naissance le roman de *Paul et Virginie* : attribution tout invraisemblable. L'officier en question paraît bien avoir appartenu à la fa-

(1) Il existe en Bretagne des familles portant les unes des noms bretons, les autres des noms français, qui ont la même signification : Exemples, les Coetlosquet, et les Bois-Brulé (ou de Brulle) ; les Penfentenyo et les Chef-fontaines. Cela dit, sans prétendre les rattacher nécessairement les unes aux autres.

mille, d'après une note du fils aîné de Flore, le contre-amiral Hyacinthe de Bougainville ; mais, des nombreux Montendre qui ont servi dans la marine, — j'en connais encore un qui prit part à la guerre d'Amérique, — je ne sais lequel se trouvait sur le *Saint-Géran*. Ce pourrait, d'ailleurs, bien être le jeune lieutenant de vaisseau, indiqué plus haut comme issu du fils aîné d'Edmée Julliot.

Une chose est certaine : c'est que les La Rochefoucauld reconnaissaient la parenté. Adélaïde du Botdéru, veuve de Charles-Claude, avait épousé, le 12 janvier 1769, en secondes noces, le chevalier Augustin de Passerat de Silans, capitaine de vaisseau ; et, de ce nouveau mariage, elle eut une fille, Olympe, marquise du Vivier de Fay-Solignac, grand'mère du cardinal de Cabrières. La duchesse de Liancourt, en 1777, vint à Brest, passer quelques jours, descendit chez ses cousins, M. et Mme de Silans, et prenant Flore de Montendre en affection, déclara qu'elle s'occuperait de son mariage. Ses idées sur l'établissement qui convenait à la jeune fille étaient assez curieuses ; mais les choses se disposèrent autrement qu'elle ne proposait (Lettre du chevalier de Silans à son beau-frère, le comte du Botdéru, 2 oct. 1777). En tout cas, on n'est pas surpris de retrouver Bougainville au dîner que fit Arthur Young, chez le duc de Liancourt, le 15 janvier 1790.

Adélaïde du Botdéru avait deux frères et deux sœurs. De celles-ci, l'une, Félicité, avait épousé le contre-amiral Blanc du Bos ; et l'*Histoire des Lantivy* (p. 125) donne, sans la nommer elle-même, sa descendance répartie entre les familles de Lantivy, de Colbert, et de La Bourdonnaye-Blossac. L'autre sœur, Pauline, eut pour fille la marquise de Faudoas — veuve en premières noces, du vicomte des Cars — et pour petite-fille la Duchesse de Rovigo, sous le Premier Empire. Des deux frères, l'aîné, Jean-Baptiste-René, capitaine aux Dragons de la Reine, époux de Thomase de Plœuc, a vu sa descendance s'éteindre avec son fils, le comte du Botdéru, pair de France, dont nous avons parlé précédemment (LXV, 558).

Du second frère d'Adélaïde du Botdéru, Nicolas-Hyacinthe, capitaine de vaisseau, la descendance existe encore très nombreuse.

Armes des Longchamps de Montendre : *D'or, à l'aigle éployée de sable.*

Un portrait de Charles-Claude de Longchamps de Montendre, ou du moins supposé tel, existe chez le vicomte de Villiers du Terrage, ancien inspecteur des Ponts-et-Chaussées.

Je désirerais, en terminant, savoir, à mon tour, par où Charles de Montendre, auteur de cette famille, se rattache aux La Rochefoucauld, et ce que l'on peut connaitre de précis sur dame Edmée Julliot.

BRITANNICUS.

—

Orgue des saveurs (LXV, 694, 823 ; LXVI, 81). — C'est un phénomène appelé « Olfactim colorée ». Il consiste en ce que deux sens sont simultanément mis en activité par une excitation produite par un seul de ces sens, dans le cas actuel, en ce que le son de la voix ou d'un instrument se traduit par une odeur caractéristique et constante pour la personne possédant cette propriété chrimatique.

Il en est de même pour l'audition colorée et la gustation colorée, comme du reste on en trouve des exemples dans l'*Intermédaire des chercheurs et curieux* dans ses numéros du 25 juin et du 25 septembre 1884.

Théophile Gautier raconte qu'à la suite de l'absorption de haschich, il a éprouvé les sensations suivantes :

« Mon ouïe était prodigieusement développée ; j'entendais le bruit des couleurs ; des sons verts, rouges, bleus, jaunes m'arrivaient par ondes parfaitement distinctes. »

Et à ce propos quel est le poète qui a commencé un sonnet par ce vers :

A noir, E blanc, I rouge, O vert, U bleu, [voyelles...

Dr J. B.

[C'est Arthur Rimbaud].

—

Les petits vitriers (LXV, 501, 680, 844 ; LXVI, 36.)

Bayeux (Calvados) le 19 juillet 1912.

Monsieur le Directeur,

J'a lu avec intérêt dans le n° 21 du dimanche 30 juin du journal « La Terre de France » les réponses à votre curieuse question sur la dénomination de vitriers, appliquée aux chasseurs à pied.

A mon humble avis aucune de ces réponses ne résout virtuellement le problème. —

Permettez-moi donc de vous adresser, bien que tardivement, celle-ci qui, je crois, en corroborant l'une d'elles, complète les réponses dont il s'agit.

Autrefois nombre de vitriers ambulants parcouraient les villes et les campagnes, chargés d'un crochet supportant des feuilles de verre qui généralement arrivaient à composer un poids assez respectable. Ces crochets chargés de verre ressemblaient sensiblement, ou plutôt les sacs encadrés par les piquets de terre de nos chasseurs, rappelaient assez exactement les crochets des marchands vitriers ; là ne s'arrête pas la ressemblance. Les vitriers portaient toujours à la main une canne de forme aplatie qui n'était autre chose qu'un mètre leur servant en même temps de règle, et, lorsqu'ils étaient interpellés par un client, la première chose qu'ils faisaient, c'était de placer leur mètre sous leur charge de verre pour soulager leurs épaules, pendant le temps bref ou long que duraient les pourparlers.

Or, pendant l'Empire, les chasseurs à pied étaient armés de la carabine Minié (dite à tige) dont ils se servaient à chaque halte pour étayer leur sac et reposer leurs épaules, comme faisaient les vitriers de leur canne, la dite carabine était de la longueur voulue pour donner ce résultat. Dans cette position un chasseur à pied avait de loin la parfaite silhouette du vitrier au repos.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes meilleures civilités. ROBIN.

—

Généraux manchots (LXIV; LXV, 68, 223).

J'ai le plaisir de vous adresser les notes sur la blessure du général Boussenard qu'a bien voulu me communiquer le lieutenant colonel de Thuy, son ancien officier d'ordonnance ; il en autorise la publication sous sa signature.

Baron A. H.

***

Les circonstances de la blessure du Général Boussenard ont été fidèlement reproduites par Detaille sur la toile du Panorama de Rezonville,

Le Commandant y est représenté penché sur son cheval, qui gît étendu, frappé par un obus ; il retire de son paquetage les cartes d'état-major que le Maréchal Canrobert vient — précaution bien inutile pour qui connaît le commandant — lui recommander de ne pas abandonner. C'est à ce moment précis qu'un éclat d'obus vient fracasser le coude gauche du second aide de camp du Maréchal.

Le blessé est transporté dans une ferme de Rezonville transformée en ambulance ; il y a encombrement ; on craint que l'accumulation de l'effectif hospitalisé à Metz n'engendre l'infection ; la pratique de l'aseptie et des pansements antiseptiques n'est pas encore courante et l'on manque de tout ce que nécessiterait maintenant la thérapeutique. D'autre part, l'articulation est broyée et comme peut-être on le déciderait encore aujourd'hui, l'amputation est reconnue nécessaire et pratiquée sans retard ; elle cause au patient une souffrance qu'il n'oubliera jamais.

Dans le mouvement de repli sur Metz, l'armée abandonne les ambulances établies sur le champ de bataille, qui sont bientôt au pouvoir des Allemands, un de leurs médecins passe l'inspection des blessés, les interroge et probablement, sans enlever l'appareil du Commandant Boussenard, exprime, deux jours après l'opération, l'avis que les médecins français ont agi trop précipitamment et que le membre pouvait être conservé. Il est difficile maintenant — il l'était déjà en 1870 — de dire si réellement l'opération n'était pas indispensable ; mais pour le premier intéressé le doute était poignant. Comme loin de se prévaloir de sa blessure, le Général en était honteux, se considérant comme un impotent, un homme incomplet, on s'explique la rancune très certaine qu'il a longtemps vouée au corps médical.

Il ne faut pas pourtant s'exagérer les conséquences de cette rancune. Sans doute il faisait la guerre aux officiers du corps de santé qui affichaient des prétentions peu justifiées ; il a toujours, au contraire, soutenu, encouragé et poussé les praticiens esclaves de leur devoir — et l'on sait que c'est la majorité chez les médecins militaires.

Certains que je pourrais citer, ont eu sur lui une grande influence. Loin de « s'exalter avec l'âge et le grade », sa « haine » avait tout à fait sombré. Les médecins que les opérations du Conseil de révision amenaient dans son ermitage de Champlitte étaient, tandis que les membres civils banquetaient politiquement, appelés à sa table et y trouvaient l'accueil le plus courtois.

Lieutenant colonel DE THUY,
ex-officier d'ordonnance du Général Boussenard.

LAMARTINE SUR SON LIT DE MORT
(*D'après nature*)

Ouvriers et patrons : Le saint lundi en l'an 13 (LXVI, 84) — Leclerc était imprimeur, c'était même l'imprimeur de l'archevêché. C'est une correction mal comprise qui en a fait un entrepreneur de peinture, dans le commentaire du document où sa véritable qualité est bien établie.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La mort de Lamartine. Son portrait après décès. — Une plaque a été apposée au n° 109 de l'avenue Henri Martin. Elle porte cette inscription :

LAMARTINE
EST MORT LE 28 FÉVRIER 1869
DANS UNE VILLA
SITUÉE SUR CET EMPLACEMENT

Il habitait alors le petit chalet qui avait été mis à sa disposition par l'Empereur. Il s'éteignit dans la chambre du premier étage, éclairée par deux fenêtres, donnant sur le balcon extérieur, dans un lit carré à colonnes.

Ce fut M. Adam-Salomon le sculpteur, auteur du monument funéraire de Mme de Lamartine, à Saint-Point, qui le posa sur son lit de parade. Pour garder un souvenir du poète, et l'expression de ses traits, il en fit une photographie, dont un artiste de beaucoup de talent, M. Penauille, fit un dessin. Ce dessin qui mérite d'être tiré de l'oubli a paru dans un journal intitulé la *Chronique illustrée* (20 mars 1869). C'est un recueil aujourd'hui dispersé et introuvable. On verra cet intéressant portrait reproduit dans le présent numéro.

—

L'hydropisie de Mme de Staël en 1812. — Le duc de Rovigo a écrit, parlant de Mme de Staël que « certaines histoires dont on s'égayait à Genève furent une des causes de son départ. » Ce n'est que très exact. Mme de Staël avait besoin de fuir, non un lieu que lui rendait intolérable la tyrannie de Napoléon, mais où la faiblesse tardive de sa chair amoureuse venait de l'accuser dans un scandale. Elle avait tout fait pour la dissimuler, avec des airs penchés de victime ; mais en réalité, si elle était victime, c'était de la coquetterie de son arrière saison.

A la fin de l'année 1810 elle avait fait la connaissance, à Genève, d'un officier de hussards, nommé Jean Rocca. Il y guérissait une blessure reçue dans une action militaire. Il avait vingt trois ans, elle en avait trente-six.

« Comme dit M. Paul Gautier dans son bel ouvrage sur *Mme de Staël et Napoléon*, elle voyait avec terreur venir l'âge redoutable où la femme semble n'avoir plus à compter sur l'amour. Elle n'avait jamais été aimée comme elle eût souhaité l'être : qu'était-ce que la sécheresse élégante d'un Narbonne, l'égoïsme d'un Talleyrand, l'inquiétude perpétuelle d'un Benjamin Constant. Elle se disait avec tristesse qu'elle était un être à part, que l'on considérait avec étonnement, avec effroi même, que l'on n'aimerait jamais. Elle fut surprise, touchée, ravie, d'être soudainement aimée pour elle-même. Car Rocca l'aima éperdument, de la façon la plus romanesque. »

Mais sa présence jeta le trouble dans la petite cour de Mme de Staël. Cette intrigue était visible, on en plaisantait. Elle tremblait pour elle, tremblait pour Rocca. Et quand sa taille décéla son entraînement, elle trembla que l'Empereur qui savait tout, ne l'outrageât publiquement. Elle espérait écarter les soupçons en faisant répandre qu'elle devenait hydropique.

Le 17 avril 1812, l'hydropisie céda et l'Empereur qui fut certainement avisé de cet événement ne s'en servit pas contre son ennemie. La lettre du baron de Melun au duc de Rovigo, que nous donnons ici, n'est pas inconnue du biographe de Mme de Staël, mais elle n'a jamais été publiée. (Archives nationales dossier F⁷ 6331/6991.)

Genève, 21 avril 1812.

Le commissaire spécial au Duc de Rovigo.

Monseigneur,

Ne doutant pas de l'intérêt que V. E. prend à la santé de Mme la baronne de Staël, j'ai l'honneur de lui apprendre que l'hydropisie dont cette dame était très incommodée depuis plusieurs mois, s'est heureusement dissipée le 17 avril au château de Copet, et que le résultat de cette fâcheuse maladie est un garçon fort bien portant. On attribue cette cure merveilleuse, à un Genevois nommé Rocca, officier de hussards, très bel homme, mais boiteux, ce qui ne lui ôte rien des qualités nécessaires, est médecin de Mme de Staël, qui croit avoir si grand besoin de ses talents qu'elle ne lui permet pas d'autre séjour que celui qu'elle habite,

Cette production du génie et du courage a reçu le jour au milieu d'une fête que Mme de Staël donnait à sa fille, l'a propos en rendait plus piquant son début dans la société, lui a donné une telle publicité que V. E. en est déjà peut être informée.

L'*Auditeur au Conseil d'Etat, commisssaire spécial*,
BARON DE MELUN.

Dans le pays où l'affaire s'était ébruitée on faisait des gorges chaudes de l'aventure. Ces épigrammes courraient de main en main.

La Cure Merveilleuse

De nos littérateurs et la gloire et l'envie,
Une veuve célèbre, encor chère aux amours,
Tremblait pour ses illustres jours
Menacés par l'hydropisie,
Mais de l'art de guérir les soins miraculeux
Au monde ont conservé la Moderne Aspasie,
En quelques mois l'ont rendue à la vie,
Aux lettres, à nos vœux.
D'une cure aussi propice,
Ah ! bénissons le résultat heureux !
Il est près de Rolle... (1) en nourrice

La Femme Célèbre

Quelle femme étonnante et quel fécond génie,
Tout en elle produit, tout est célébrité,
Et jusqu'à son hydropisie,
Rien n'est perdu pour la postérité.

Perdue dans l'opinion de ses compatriotes, Mme de Staël n'avait plus qu'à se décider à la fuite, ce qu'elle fit.

Quant à Rocca, ne pouvant, à cause du ridicule, l'épouser publiquement, elle l'épousa secrètement deux fois.

LÉONCE GRASILIER.

—

Documents touchant la bataille de Denain. — (*Communication de M. Hyrvoix de Landosle*). — Le Roi apprit, le 26 juillet, la nouvelle de la bataille de Denain, livrée le 24 : « ce jour-là, entre sept et huit heures du matin, le marquis de Nangis arriva à Fontainebleau, apportant la nouvelle de l'action qui s'était passée en Flandres... » (2) Le 27, le Roi écrivait au comte du Luc, son ambassadeur en Suisse (3) :

... Je vous envoie la relation de l'*avantage* que mes troupes, commandées par *les maréchaux* de Villars *et de Montesquiou*, ont remporté sur une partie de mes ennemis, en Flandres. J'ai lieu de croire qu'il pourra contribuer à l'avancement des négociations de la paix, et que les Hollandais pourront enfin ouvrir les yeux sur les suites fâcheuses que leur opiniâtreté à poursuivre la guerre pourrait avoir pour leur Etat.

On remarquera la modération avec laquelle le Roi parle de l'*avantage* remporté pas ses troupes à Denain. C'est, qu'en effet, cette victoire ne prit que par la suite l'importance qu'elle ne parut pas avoir tout d'abord.

J'ai aussi à faire observer que, sur la minute transcrite ici, on n'avait d'abord nommé que le maréchal de Villars ; on a corrigé ainsi après coup : « ... les maréchaux de Villars et de Montesquiou... »

Le marquis de Torcy, écrit le même jour, au même personnage (1), qui était de ses amis particuliers (2) :

... Je crois que vous aurez achevé votre ouvrage (3) plus tôt que celui de la paix générale ne sera fini. Quoique l'Angleterre travaille de bonne foi à la terminer, et que l'entrée des troupes de cette nation dans Dunkerque ait achevé de lever tous les doutes que les malintentionnés voulaient inspirer encore sur la bonne foi de la France, quelques *avantages* pareils à celui qu'on vient d'avoir en Flandres auraient bien avancé les affaires...

« C'est, écrit plus tard M. de Torcy, la levée du siège de Landrecies « qui « achève de rendre complet ce qui s'est passé en Flandres ». (*Torcy à du Luc*, Fontainebleau, 4 août 1712. — A. E. *Suisse*, CCXXXVI, 122).

(1) Petite ville du canton de Vaud (Suisse)

(2) *Mémoires de Sourches* : XIII, 456.

(3) Archives du département des Affaires étrangères : *Suisse*, CCXXXVI, 96 ; minute.

(1) A. E. *Suisse*, CCXXXVI, 97.

(2) Le comte de Luc était proche parent du marquis de Vins, dont la femme, née Ladvocat, était sœur de Mme de Pomponne, mère de Mme de Torcy.

(3) La paix entre les Cantons catholiques et protestants.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DARIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 10 Août 1912

48e Année — N° 1336

31 bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Quel pouvait être le nombre des individus emprisonnés et des condamnés à la peine capitale sous l'ancienne monarchie ?

Quoi ! l'ancien Etat, le monstre royal assurait son empire en emprisonnant chaque année quatre cent mille hommes, en en pendant quinze mille, en en rouant trois mille, et la République hésiterait encore à sacrifier quelques centaines de têtes à sa sûreté et à sa puissance ! Noyons-nous dans le sang et sauvons la patrie.

Ainsi parle Evariste Gamelin, le héros du nouveau roman de M. Anatole France, les *Dieux ont soif* (p. 323). Mais sur quelles données l'auteur se base-t-il pour établir pareille statistique au détriment de l'ancien régime. Voilà ce qu'il serait intéressant de savoir.

Quelque savant confrère pourrait-il m'éclairer à ce sujet ? J. W.

—

Le crâne de Richelieu (T. G. 772). — Où trouver un historique exact des vicissitudes du crâne de Richelieu ?

Dr V.

[L'*Intermédiaire* s'en est occupé, II, III, VIII ; mais, depuis, le crâne a reçu une destination définitive].

—

L'âme de la femme au concile de Mâcon (T. G. 38). — A de nombreuses reprises, l'*Intermédiaire* s'est occupé de cette question. Des références ont été publiées : notamment *Polybiblion*, mai 1886, p. 477. *Revue des Questions historiques*, LVII, p. 653, (oct. 1869) où l'on rappelle un article de M. l'abbé Rambouillet, dans l'*Univers*, numéro du 10 septembre 1869.

La Croix (31 juillet 1912) publie cet écho :

Le 20 juillet dernier, M. du Chaylard, préfet du Cher, présidait la distribution du collège de jeunes filles de Bourges.

Et il a rappelé en termes ridicules la fable suivant laquelle le Concile de Mâcon aurait discuté si les femmes avaient une âme.

Le *Petit Berrichon*, lui, rappelle la vérité historique sur cet incident : Hors séance, quelques évêques s'entretenaient de questions *littéraires et grammaticales*. Or, l'un d'entre eux soutenait que le mot latin *homo* ne pouvait pas désigner les femmes, mais seulement les hommes. Les autres lui démontrèrent que, parfois, les auteurs employaient ce terme pour désigner même une femme. Qui-

conque a fait un peu de latin dans sa vie sait qu'il en est ainsi. *Homo* en latin désigne et l'homme et la femme, comme le mot « être » et celui de « créature », par exemple, s'appliquent à tous deux.

Ce doit être exact. Qu'il nous soit permis de demander toutefois un texte précis.

Où est le texte que vise M. du Chaylard ? — Nous parlons de texte et non d'allusion à un texte.

Ce texte doit être indiscutable — et là encore on ne saurait admettre une affirmation sans preuve, sans témoignage, ce qui revient à dire : quels sont les écrits touchant le concile de Mâcon, contemporains et authentiques.

Car il faut en finir avec cette sempiternelle question par un document précis, irréfutable.

Il serait digne de l'*Intermédiaire* qui a abordé cette question pour la première fois, en 1866, de dire, si c'est possible, le dernier mot qu'on soupçonne : c'est que nous sommes là en présence d'une légende colportée par l'esprit de parti.

—

Le duc Albert de Broglie et « La Révolution » de Taine. — M. Victor du Bled dit, dans *Le Matin* du 26 juillet :

Je répéterais volontiers le mot du duc Albert de Broglie sur le grand ouvrage d'Hippolyte Taine : « M. Taine a rassemblé vingt mille faits contre la Révolution française ; je pourrais lui en opposer autant qui la réhabilitent et la célèbrent ».

Où et quand l'historien ministre du maréchal de Mac-Mahon a-t-il prononcé ou écrit ces paroles ? P. M.

—

Thiers et Gambetta : un prétendu mot de Thiers sur les Alsaciens. — Thiers aurait dit, en présence de Gambetta et de Crémieux, à Tours, en prévoyant l'issue de cette guerre qu'il avait tout fait pour éviter et les exigences d'un vainqueur : « Les Alsaciens étant allemands, ils redeviendront allemands, c'est le jeu de la guerre. »

Cette conversation aurait été racontée par Gambetta : à qui ? où ? B.-H.

—

Le château des Coques. — L'*Echo de Paris* du 18 juillet 1912 contient un très intéressant article de M. le baron A. de Maricourt sur l'enfance de Maurice de Guérin. Dans cet article, il est fait allusion à sa femme Eugénie de Guérin, qui a été châtelaine des Coques.

Ayant lu avec sympathie les écrits d'Eugénie de Guérin, j'ai eu la curiosité, il y a douze ans environ, de visiter le château des Coques, situé sur une colline qui domine la ville de Pougues (Nièvre). Le château situé au milieu d'un joli bois, était alors dans un état d'abandon et de délabrement tout à fait lamentable, avec un balcon à demi arraché, des volets ouverts et battants, une toiture qui semblait menacer de s'effondrer bientôt, comme celle d'une dépendance voisine, laquelle semblait avoir été une chapelle, et dont les tuiles en débris jonchaient le sol.

A-t-il été porté remède à ce lugubre état de choses, ou l'ancien séjour d'Eugénie de Guérin a-t-il achevé de se démolir ?

V. A. T.

—

Marquis de la Carte. — Il vient de mourir à Milan une vieille marquise de la Carte, qui disait n'avoir jamais connu ses parents et qui n'a jamais été mariée.

Dans son *Journal d'Emigration*, le comte d'Espinchal raconte qu'il rencontra à Milan, en 1789, un marquis de la Carte, frère cadet du comte de la Ferté-Jenneterre. Le marquis de la Carte, qui s'était fait chevalier de Malte, était l'amant d'une dame de Milan et l'ami du mari, chez lequel il vivait comme s'il était de la famille. Pourrait-on établir une relation entre ces deux faits ? JÉROBOAM.

—

Famille de Chaumont. — Vers la fin du seizième siècle, Joachim de Chaumont fit bâtir le château de Mornay, existant de nos jours sur la commune de Saint Pierre-de-l'Isle, canton de Loulay, Charente-Inférieure. Le château passa à Aimery de Chaumont (fils du précédent), qui le vendit, en 1633, à Isaac de Ligoure, trésorier de la cavalerie et grand maître enquêteur et informateur des eaux et forêts en Poitou. Un confrère pourrait-il me donner quelques indications sur cette famille de Chaumont, ou, simplement, me faire connaître ses armes ? » C. D'A.

—

Diderot et Madame Roland. — Je lis dans les *Annales*, n° 1516, page 24, colonne 3 :

Lorsque Diderot écrit à Mme Roland, il lui dit en *post-scriptum* : « Partout où vous trouverez des blancs dans cette lettre, lisez que je vous aime. »

Diderot est né en 1713, mort en 1784. La petite Phlippon est née en 1754, morte en 1793. Elle a épousé Roland en 1780.

La lettre de Diderot date donc, au plus tôt de 1780 ; à cette époque Diderot était déjà chargé de 67 automnes ; sa déclaration d'amour, à cet âge, frise le ridicule. Je demande où la lettre citée par les *Annales* a été publiée.

P. M.

—

Comtes et comté d'Harcourt. — Dans la première moitié du xve siècle, les comtés d'Harcourt et d'Aumale étaient entrés dans la maison de Lorraine par le mariage de l'héritière de la branche aînée d'Harcourt avec Antoine de Vaudemont.

Or, dans le cours du xviie siècle — et même plus tard — les terres d'Harcourt, de Lillebonne, d'Elbeuf, etc., étaient encore dans une branche de la maison de Lorraine.

Il en résulterait donc que dans cet intervalle, le comté d'Harcourt était resté constamment en la possession d'un prince lorrain.

Cependant, un passage des Mémoires de Saint-Simon vient contredire cette opinion. Il dit que Catherine de Laval (fille de Gui XVI et de Charlotte d'Aragon) épousa, en 1518, Claude de Rieux, comte d'Harcourt.

Comme on ne peut guère admettre une erreur dans le texte du passage cité ; et que, d'autre part, je crois que René, marquis d'Elbeuf, avait épousé Marie de Rieux, comtesse d'Harcourt, je suis amené à penser que le comté d'Harcourt a pu sortir de la maison de Lorraine et y rentrer plus tard, d'abord par le mariage d'une Lorraine avec un Rieux et ensuite d'une Rieux avec un prince d'Elbeuf.

Si quelque obligeant confrère voulait bien me renseigner sur cette question, je lui en serais très reconnaissant.

O. A. T.

—

Jean de Pleurre et son manuscrit. — Jean de Pleurre, qui vécut dans la dernière moitié du xive siècle, avait laissé un manuscrit contenant des poésies de lui avec divers extraits d'autres auteurs, des proverbes, etc. Grosley possédait ce livre. Qu'est-il devenu ?

L. M.

—

Rousseau (Général Guillaume-Charles). — Sur ce général baptisé à Mareil-en-Champagne, en 1772, je demande les références biographiques, héraldiques ou autres.

L. C.

—

Les papiers de Jean Reynaud. — Que sont-ils devenus ?

V.

—

Suffolk. — D'aimables intermédiaïristes peuvent-ils m'apprendre qui était Marguerite de Suffolk qui, vers 1543, à Fontainebleau, épousa Sibeud de Brenieu, gentilhomme Vivarois, écuyer de la reine Eléonore ? On la dit petite fille de Richard Pool et de Marguerite d'Angleterre, la dernière des Plantagenets, décapitée en 1541. Etait-elle fille de Henri de Montagu, comment portait-elle le nom de Suffolk et comment vint-elle en France ?

E.

—

Villoteau (André). — Sur ce membre de l'Institut, je demande les références bio-bibliographiques.

L.C.

—

Armoiries à identifier : Deux écus accolés. — 1° *D'azur au chevron d'or accompagné de trois chiens (ou chats) d'or assis, deux en chef, le premier contourné, et un en pointe placé de front.*

2° *D'or à trois chevaux cabrés, libres, de gueules 2, 1.*

Couronne de marquis.

HENRY PRIOR.

—

Armoiries à identifier : chevron d'or chargé d'une étoile. — *D'azur au chevron d'or chargé d'une étoile de gueules et surmonté d'un lambel de trois pendants également de gueules.*

Couronne de Comte.

HENRY PRIOR.

—

Fête des Innocents. — Sur cette fête, si en honneur dans les maîtrises du moyen-âge, pourrait-on avoir quelques notes bibliographiques ou même certains détails inédits ?

L. C.

Un discours de M. Paul Deschanel. Le mot de Vauvenargues. — Dans la séance de la Chambre des Députés, du 18 juin 1912, M. le Président Paul Deschanel, prononçant l'éloge funèbre de M. Georges Laguerre, député de Vaucluse, a dit :

Il paraissait une illustration vivante du mot de Vauvenargues, et Renan, dans ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, crayonnait sa fine silhouette.

Quel peut être le mot de Vauvenargues auquel M. Paul Deschanel, de l'Académie française, a fait allusion ? Les mots de Vauvenargues sont nombreux. Le plus classique et le plus connu, *Les grandes pensées viennent du cœur*, ne paraît pas, d'après l'ensemble du discours, trouver ici son application. PHILIPPE LEROY.

—

Vie de Grosley par M. de Lescure. — M. de Lescure préparait, avant 1870, une *Vie* « enfin complète » *de P.-J. Grosley*, suivie d'une réimpression de ses œuvres choisies. Il est mort sans avoir donné suite à ce projet. A-t-il laissé des manuscrits ? Où sont-ils ? L. M.

—

Voyage à l'île de Pâques. — Existe-t-il une relation de voyage spéciale à l'île de Pâques, et, dans l'affirmative, où pourrait-on se la procurer ?

LECLÈRE.

—

« **L'attentat de Versailles** ». — Connaît-on l'auteur de *L'attentat de Versailles* ou *la Clémence de Louis XVI*, tragédie — à Genève et se trouve à Paris, 1790 — en 5 actes et en vers ?

Pièce satirique et politique analogue à celle intitulée *La Cour plénière*.

BELLECHASSE.

—

Napoléon. Les officiers et fonctionnaires français dans l'Italie du Nord.. — Quels sont les mémoires, correspondances, récits de l'époque, dans lesquels se trouvent relatées avec le plus de détails, le plus d'anecdotes, les impressions qu'ont faites sur Napoléon les officiers et fonctionnaires français pendant les campagnes de la Révolution et de l'Empire et pendant l'occupation les villes et paysages, monuments, œuvres d'art de l'Italie du Nord ? M. L.

[En raison de la pluralité des sources, les réponses qui nous parviendront pourront être envoyées directement à l'auteur].

—

Jaulzy, étymologie. — Pourrait-on me renseigner sur l'étymologie de « Jaulzy », petite commune du canton d'Attichy (Oise) ? LECLÈRE.

—

Français et François (T. G. 361). — Tout le monde sait par cœur les quatre derniers vers de la fable de La Fontaine : *Le Vieillard et l'âne :*

Et qu'importe donc, dit l'âne, à qui je sois,
Sauvez-vous et me laissez paître.
Notre ennemi, c'est notre maître.
Je vous le dis en bon françois.

Je demande à plus instruit que moi sur ce point, comment le bon La Fontaine disant sa fable à Madame de la Sablière, devait prononcer le dernier mot.

Le prononçait-il : françois (ois) comme c'était écrit, pour rimer avec le premier vers du dernier quatrain se terminant par sois, ou le prononçait-il : français (ais), à notre façon, quoique cela ne rimât plus du tout ? RUSTICUS.

[T. G. veut dire Table Générale.]

—

Faire le Jacques. — D'où vient cette expression « faire le Jacques » ?

Quels auteurs l'ont employée ?

MALG.

—

La confrérie des Bourras. — De la *Liberté* qui publie les souvenirs d'il y a quarante ans, — une revue bien curieuse de l'histoire d'hier, surtout pour ceux qui l'ont vécue.

Sitbon et Toledano, condamnés à mort pour assassinat, ont été exécutés à Marseille. M. Roch avait dressé deux guillotines l'une à côté de l'autre, afin que les patients soient exécutés simultanément. Aussitôt les corps des suppliciés jetés dans les paniers, la confrérie des *Bourras* est venue les prendre pour les transporter au cimetière. Les membres de cette confrérie ont fait vœu d'inhumer les corps des suppliciés. Ils sont au nombre de 60. Ils se revêtent de robes et de capuchons en toile d'emballage. C'est dans ce costume qu'ils ont escorté, en psalmodiant, les restes des suppliciés jusqu'au cimetière. (Août 1872).

Qu'était-ce que cette confrérie des Bourras ?

Réponses

—

Le cor ou le cornet de Roland (LXV, 783 ; LXVI, 82). — En quoi pourrait bien consister « l'authenticité » du cor d'ivoire, ou olifant (c'est tout un) de Roland ? S'il est probablement exact, comme le rapporte Eginhard, que dans l'arrière-garde de Charlemagne, massacrée au passage des Pyrénées par les Wascons, se trouvait un certain « Hruodlandus, Britannici limitis præfectus », nul ne peut savoir si ce personnage possédait un olifant ; s'il en a possédé un, il n'y a aucune raison pour que personne en ait fait une relique ; l'olifant de Roland, comme l'épée de Roland, ne sont devenus intéressants que le jour où, bien plus tard, s'est constituée la légende développée dans la *Chanson de Roland* ; de même que le paladin Roland, neveu de Charlemagne, est une figure purement légendaire, son olifant et son épée sont des objets légendaires aussi ; il n'y a pas plus à les rechercher que le bouclier d'Achille.

IBÈRE.

—

Portraits de Louis XVII (LXVI. 43). — La marquise de Tholozan Lareinty, née Sabran, a, si je me souviens bien, quantité de portraits, de miniatures du Dauphin, en son hôtel, 12, rue de Beaune, à Paris. Peut-être même la miniature de Dumont ? CASTOR.

—

Rue de la Victoire (LXVI, 46)).

« L'Administration centrale du département considérant qu'il est de son devoir de faire disparaître tous les signes de royauté qui peuvent encore se trouver dans son arrondissement, voulant aussi consacrer le triomphe des armées françaises par un de ces monuments qui rappellent la simplicité des mœurs antiques, ouï le commissaire du Pouvoir exécutif, arrête que la rue Chantereine prendra le nom de rue de la Victoire. » (Séance du 8 nivose an VI, Registre 18, p. 86).

(*Extrait du Dictionnaire des frères Lazare.*)

Quant à l'hôtel habité par Bonaparte, M. Gustave Bord a publié sur son histoire, dans le *Carnet historique* du comte Fleury, un article très documenté ainsi que les écrit toujours notre confrère ; malheureusement je ne me rappelle pas la date de cette publication qui doit remonter à dix ou douze ans. NOTHING.

*
* *

Du *Dict. administratif et historique des rues de Paris* 1844 : Rue de la Victoire. — « Vers 1680, c'était la *ruellette aux marais des Porcherons*. En 1734, la *ruellette des Postes*. Plus tard, elle prit le nom de rue *Chantereine* ».

Séance du 8 nivôse an VI. — L'administration centrale du Département considérant qu'il est de son devoir de faire disparaître tous les signes de royauté qui peuvent encore se trouver dans son arrondissement. Voulant aussi consacrer le triomphe des armées françaises par un de ces monuments qui rappellent la simplicité des mœurs antiques. Ouï le commissaire du Pouvoir Exécutif, arrête que la rue Chantereine prendra le nom de rue de la *Victoire*.

(Registre 18, page 86).

« En 1816, elle reprit le nom de rue Chantereine.

Paris, le 25 novembre 1833. — Monsieur le préfet. J'ai pris connaissance de la lettre du 21 octobre dernier, par laquelle vous proposez de rendre à la rue Chantereine le nom de rue de la *Victoire*, qu'elle reçut de l'autorité municipale, à l'époque où Napoléon, général en chef de l'armée d'Italie, vint habiter l'hôtel qu'il possédait dans cette rue, lorsqu'il apporta au Directoire le traité de Campo-Formio. Cette dénomination, qu'elle a conservée jusqu'en 1816, était un hommage rendu à la mémoire d'un grand homme, et je ne puis qu'applaudir à la proposition que vous avez faite de la rétablir. Recevez, etc... Le ministre du commerce et des travaux publics ; signé A. Thiers.

« L'hôtel que possédait autrefois le général Bonaparte se trouve aujourd'hui compris (1844) dans le magnifique établissement connu sous le nom de *Néothermes*, et portant le n° 48. »

P. c. c. F. JACOTOT.

*
* *

Dans *Les anciennes maisons de Paris sous Napoléon III* par l'historiographe Lefeuvre (Paris 1873) il est longuement question de la rue de la Victoire. Les deux versions données par V. A. T. dans le dernier n° de l'*Intermédiaire* s'y retrouvent, mais page 380. t. II, il est nettement indiqué que la rue de la Victoire doit son nom aux victoires de Bonaparte.

Voici les passages relatifs au nom de cette rue :

Un couvent de la Victoire fut fondé près de Senlis en raison de la bataille de Bouvines

..... L'abbé et les religieux de la victoire, qui étaient de l'ordre de St-Augustin, eurent de temps immémorial un jardin, un marais et un vivier, au-delà de l'égout qui fut établi bien après, dans ce qui devint le quartier de la Chaussée d'Antin. Cela tenait peu de place entre la ferme des Mathurins, les Porcherons et la Grange-Batelière ; cela n'avait même pas l'importance du lieu qui était dit Chantereine dans la même circonscription. Toutefois on les *disait ensemble marais de la Victoire* lorsque Jacob Duval était l'abbé, c'est-à-dire au milieu du XVIIe siècle...

puis page 380 se trouve le passage suivant :

Mais la maison de la Victoire prend part à une gloire impérissable, qui fait pâlir l'ancienne vogue du charlatan (Cagliostro) le plus distingué et de la courtisane (Mlle Dervieux) connue par l'élite des galants de son temps. *Le cri victorieux qui retentit, maintenant encore, à tous les coins de l'ancienne rue Chantereine est celui de l'armée d'Italie à Arcole; mais à force d'y prêter l'oreille, nous distinguons l'écho vieilli de la bataille de Bouvines, qui s'y mêle sans détour.*

L'abbé de la Victoire avait été propriétaire du terrain sur lequel fût bâti l'hôtel de la Victoire, dessiné par Ledoux pour Caritat, marquis de Condorcet. La veuve de Condorcet, sœur du maréchal de Grouchy, vendit cette propriété à Julie Carreau, qui épousa Talma, et le tragédien illustre y eut ses jours de fête, y reçut les Girondins, Dumouriez, Bonaparte. Joséphine Beauharnais en donna 180.000 francs et y devint Mme Bonaparte. *La substitution officielle du nom de la maison à celui de la rue eut lieu le 8 nivôse an VI.* Le général en chef de l'armée d'Italie n'avait depuis quatre ans que cette résidence en ville...

Suivent les renseignements sur l'hôtel de la Victoire en concordance avec ceux donnés le 20 juillet dernier par notre confrère V. A. T.

PAUL T.

*
* *

Il est bien certain que le nom de *Rue de la Victoire*, qui remplaça celui de *rue Chantereine*, fut donné en l'honneur du général Bonaparte, lorsqu'il revint à Paris, après sa glorieuse campagne d'Italie et assisté aux négociations de Rastadt. Bonaparte arriva, à son hôtel de la rue Chantereine, le 5 décembre 1797. Il voulut se dérober, mais ce fut en vain; la foule se trouvait partout où il allait, et partout elle l'accueillait avec des cris d'enthousiasme. Le Directoire ne put pas refuser au héros les honneurs du triomphe et on lui fit des fêtes solennelles.

Dans sa séance du 8 nivôse an VI (28 décembre 1797), l'administration centrale du Département considérant qu'il est de son devoir de faire disparaître tous les signes de royauté qui peuvent encore se trouver dans son arrondissement, voulant aussi consacrer le triomphe des armées françaises par un de ces monuments qui rappèlent la simplicité des mœurs antiques. Ouï le Commissaire du Pouvoir Exécutif, arrête que la rue Chantereine prendra le nom de *rue de la Victoire.*

Puis, on lit cet avis dans *Le Moniteur* du 9 janvier 1798 :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris 19 nivôse an VI (8 janvier 1798).

Le Département de la Seine a arrêté, le 9 Nivôse, que la rue Chantereine, dans laquelle se trouve la maison du vainqueur de l'Italie, sera désormais appelée *Rue de la Victoire.* Les ordres ont été donnés pour que ce changement s'opérât dans la nuit du 10 au 11 Nivôse : ainsi, désormais, l'adresse de Bonaparte sera *Rue de la Victoire.*

En 1816, la Restauration substitua le nom de *rue Chantereine* à celui de *La Victoire.* Mais, sous le Gouvernement de Louis Philippe, en 1833, le nom de *rue de La Victoire* fut rétabli.

DÉSIRÉ LACROIX.

—

Santerre et la mort de Louis XVI (T. G .820; LXV; LXVI, 54. — Le collaborateur *F. Arverne* triomphe un peu hâtivement. Sans doute, je me suis trompé quand, *sur la foi d'un garant que je croyais sûr* — et dont l'indication a été IMPRIMÉE, il y a près de 30 ans, sans soulever, à l'époque, de contradiction — j'ai dit que Beaufranchet — que j'appelais « sieur » à la suite d'un historien, et en reproduisant un texte de l'époque révolutionnaire — était mort sous la Restauration, puisque, en fait, il décéda à Vichy en 1812. Quant à la confusion entre le *village* et le *château* d'Ayat, j'avoue qu'elle n'a d'excuse que mon étourderie et je suis tout à fait reconnaissant à *F. Arverne* de l'avoir redressée. Mais enfin, ces bagatelles sont sans importance, en présence du « matériel documentaire » que j'ai réuni et dont mon contradicteur se gausse, certes, précipitamment, à son tour. Ce n'est pas du lieu où j'écris cette rectification — un village perdu de Suisse — qu'il me serait possible de le produire. Qu'il me suffise de

noter *provisoirement* que l'argument relatif à Santerre, à son uniforme, et à l'abbé Edgeworth, par lequel *F. Arverne* tente d'incriminer une partie de mon raisonnement, n'a nullement la valeur qu'on voudrait lui attribuer. Dans deux mois, donc, je reviendrai sur cette curieuse énigme, à la solution de laquelle j'ai essayé de contribuer, en ranimant un débat qui sommeillait—, par l'introduction d'un facteur relativement nouveau : en l'espèce, le personnage de Beaufranchet — et je reproduirai le témoignage, tout récent, du dernier historien de Santerre, M. F. Weber, lequel a bien voulu, il y quelques jours, m'envoyer, avec une précieuse lettre, les curieuses études qu'il a publiées sur Santerre et sa famille dans un périodique malheureusement inaccessible même aux érudits le mieux informés : *Le Brasseur Français*. Je recommanderai, en attendant, à F. Arverne de ne plus confondre, comme il l'a fait, le *Collège* avec le *Lycée* d'Aurillac. Je ne suis pas assez vieux pour avoir professé au *Collège* et c'est au *Lycée* que j'ai débuté dans l'enseignement il y a 10 années. C. Pitollet.

—

La mort de Lannes (LIX ; LXI ; LXIII). — Dans la toujours si documentée *Chronique Médicale* du Dr Cabanès, le Dr Max Billard publie, sur l'embaumement de Lannes, ce document inédit, fort intéressant :

Ministère
de
la Guerre

—

Bureau
des
Opérations militaires

Rapport à S. M. l'Empereur et Roi (1).
Du 14 mai, an 1810.

Sire,

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que les corps du feu duc de Montebello et du général Saint-Hilaire étaient arrivés à Strasbourg sans que leur embaumement, commencé à l'armée par M. Larrey, eût été entièrement achevé.

D'après l'ordre de Votre Majesté, je pris des mesures pour que cette opération fût terminée ; et le Dr Fortin, pharmacien de la garde impériale, demeuré à Strasbourg, pour la conservation de ces corps, acheva l'embaumement du corps du feu duc de Montebello, d'après un procédé qui lui fut indiqué par M. Larrey lui-même.

(1) *Arch. Nat.* A. F. 1108.

J'apprends aujourd'hui par une lettre du maire de Strasbourg, que le corps du duc de Montebello, déposé dans un des caveaux de l'hôtel de ville, avait donné des signes manifestes de putréfaction, et qu'il était menacé d'une décomposition totale.

On a été obligé, en conséquence, de transporter sur le champ ces restes dans un nouveau cercueil de bois, auquel l'on a ajouté un autre en plomb, afin de prévenir, avec le danger des émanations, une dissolution prochaine, inévitable par une longue attente et dans la saison actuelle.

Il paraît que cet accident est dû à la tentative qui a été faite d'embaumer le corps du duc de Montebello, suivant un procédé nouveau dont l'effet n'a point répondu à ce qu'on s'en était promis ; car le corps du général de Saint-Hilaire, qui a été embaumé d'après les anciens procédés, est dans un état parfait de conservation.

Cet état de choses mettra Votre Majesté à portée de décider s'il n'y a pas lieu de renoncer à l'exécution de l'article du programme qui ordonne l'exposition aux Invalides, pendant trois jours, du corps du duc de Montebello...

Le ministre de la guerre,
Duc de Feltre.

—

Abbés nullius (T. G. 19 ; XLV ; LVIII ; LIX ; LXV ; LXVI, 70, 108). — Je suis bien reconnaissant à M. H. de L. de m'avoir signalé un *lapsus* qui m'a échappé dans l'article consacré à cette rubrique. Il est tellement considérable que son énormité même m'a empêché de le reconnaître à la lecture des épreuves. Il en est ainsi souvent pour les auteurs qui, corrigeant avec soin les petites fautes qui leur échappent, laissent passer sans s'en apercevoir de ces énormités qui déconcertent. Ils imitent sous ce point de vue les pharisiens dont parle Notre-Seigneur (Math. XXIII, 24, qui enlèvent avec soin le moucheron de la coupe où ils boivent, mais avalent sans hésiter le chameau *excolantes culicem, camelum autem glutientes*. Mais au sujet de Saint-Maurice d'Agaune, voici un détail peu connu et qui complètera sur un point le peu que j'en ai dit.

Grégoire XVI, par le bref *In amplissimo apostolicae dignitatis*, en date du 3 juillet 1840, unit perpétuellement l'évêché de Béthléem à cette abbaye, en telle sorte que l'abbé étant régulièrement élu, il était par là même, et sans autre formalité, évêque titulaire de Bethléem, et n'avait plus qu'à envoyer à Rome ses lettres pa-

tentes d'élection pour que le Saint-Siège lui adressât la bulle le nommant évêque de Bethléem.

Cette nomination passa alors sans difficulté. Le premier évêque fut Mgr Bagnoud, à qui, cinquante ans après, succéda, en 1889, Mgr Paccolat, mort lui-même le 6 avril 1909.

Le siège de Béthléem avait été, après la prise de Jérusalem, transporté à Clamecy et y était resté jusqu'à la Révolution française qui détruisit cet évêché avec les autres. Quand le Concordat de 1801 reconstitua l'église de France, le siège de Bethléem ne fut pas relevé en France. Clamecy se trouva alors, par suite du Concordat, dans les limites du diocèse de Nevers, et en 1909, après la mort de Mgr. Paccolat, cet évêché crut le moment favorable pour revendiquer le siège de Bethléem dont il voulait s'unir le titre. Il le réclama donc par un mémoire à la Consistoriale, se basant sur une possession six foissécularire, découlant du fait que l'église de Bethléem à Clamecy se trouvait dans les limites du diocèse de Nevers.

Le mémoire envoyé au Saint-Siège fut donné en communication au monastère de Saint-Maurice d'Agaune pour lui demander de faire valoir ses raisons. Il ne fut pas difficile à ce dernier de répondre. L'Eglise de Bethléem resta longtemps en Palestine, puis, après l'émigration forcée de ses évêques, elle se transporta en Occident et s'établit à Clamecy. Clamecy était bien situé dans le comte de Nevers, mais se trouvait jusqu'à la Révolution dans les limites du diocèse d'Auxerre. Non seulement Nevers n'avait point, comme diocèse, les six siècles de possession dont il se vantait, mais si quelqu'un pouvait prétendre à un droit quelconque, c'était l'archevêque de Sens, dont le diocèse embrassait celui d'Auxerre, dont dépendit le territoire de Clamecy.

La Consistoriale débouta donc l'évêché de Nevers de sa demande, et par bref du 24 juillet 1909, Monseigneur Abbet, élu par le chapitre de Saint-Maurice le 21 avril précédent, était nommé évêque titulaire de Bethléem. Dr A. B.

—

L'Ermitage (LXVI, 96) — M. C. de la Benotte trouvera tous les renseignements nécessaires sur le pavillon de l'Ermitage dans l'ouvrage suivant : « *Administration Générale de l'Assistance publique à Paris, les grandes fondations, la Fondation Debrousse,* (1892-1908) », à Paris chez Berger-Levrault, 1908. (S'il peut venir me trouver à mon cabinet, 3, avenue Victoria, j'aurai le plaisir de lui en faire remettre un exemplaire).

GASTON GRILLET.

—

Chateau de Séverac : (Aveyron) (LXVI, 4, 107). — Voir la Notice parue dans le premier volume des *Documents Historiques et Généalogiques du Rouergue* par H. de Barrau, dont la dernière édition est, me dit-on, épuisée.

Probablement éditée à Rodez, on ne me fixe pas sur ce point. D. WEBER.

—

Seigneurie des Préaux (LXVI, 48). — Bothéon ou mieux Bouthéon, commune du canton de Saint-Galmier (Loire).

Grandpré, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vouziers (Ardennes).

Les Préaux, commune du canton de Satillien (Ardèche). MADEL.

*
* *

Je ne puis répondre qu'à un point de cette question, celle qui concerne Grandpré. Grandpré avait, dès le IXe siècle, le titre de comté. C'était une des 7 comtés-paieries de Champagne.

En 1488, Isabeau d'Halluin porta Grandpré à la maison de Joyeuse. En 1741, ce comté passa du marquis d'Hocqueville par son mariage avec Honorée de Joyeuse.

Grandpré, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

MARIE HUSSON.

—

La reconstitution des actes de l'état civil (LXVI, 51). — M. Gustave Bord, dans sa question sur la reconstitution de l'état civil parisien, travaille à simplifier la besogne des généalogistes. Mais il est une autre lacune bien plus grave que celle des Archives parisiennes et départementales de l'Etat civil, c'est celle des registres des Colonies françaises remontant à la 2e partie du XVIIIe siècle, et à la 1re moitié du XIXe siècle, tenus par les curés, missionnaires ou desservants, dans nos diverses possessions d'outre-mer. L'accès en est même défendu aux historiens consciencieux, ce qui est naturel, beaucoup de précautions devant entourer les naissances plus ou moins légitimes des mulâtres. Tous

les registres de paroisses sont conservés au Ministère des Colonies et confiés à un ancien gardien de bureau, devenu employé de l'Etat civil colonial, d'une instruction limitée, d'une complaisance très inégale, suivant le client. Le Ministre des Colonies ignore sans doute que ce dépôt sacré est livré au tact, à la délicatesse professionnelle d'un subalterne qui a dépassé l'âge de la retraite, alors qu'il faudrait avant tout faire répertorier ces nombreux registres, au moins aussi dignes d'être vérifiés par un Archiviste paléographe, que ceux de l'ex-direction des Cultes. Il y a là un danger à conjurer, et une source de documents à mettre en saine lumière, un dépôt à confier à un agent soucieux de ses droits et de ses devoirs.

CYPRIEN DE LA GUADELOUPE.

—

Damiens T. G. 258; (LXIII, LXIV). — On prétend quelquefois retrouver un descendant du régicide dans un de nos plus sympathiques parisiens, M. Charles Fortin. La biographie suivante qui a été publiée dans le *Bulletin des Parisiens de Paris* éclaire cette question en même temps qu'elle trace un curieux croquis d'une famille de la bonne bourgeoisie parisienne.

Un sieur Damiens, qui était à Versailles, pâtissier à la bouche du Roi, épousa une demoiselle Fortin de cette ville, et crut bien faire, en 1757, après l'attentat commis par son homonyme sur la personne de Louis XV, de changer son nom, en prenant celui de sa femme.

Son fils, et successeur, eut, en 1780, un garçon, Charles-François Damiens, dit Fortin, qu'il plaça, en 1792, comme apprenti à Paris, chez des papetiers de la rue Saint-Nicaise, lesquels acceptèrent « de nourrir, loger, chauffer et blanchir le gamin pendant l'espace de trois années, et de lui apprendre l'état et le commerce de la papeterie, promettant de donner tous leurs soins nécessaires pour y parvenir, le tout pour prix et somme de quatre cents livres ».

Le petit papetier était devenu un gaillard de 1m,99 de taille, lorsque la patrie en danger appela tous ses enfants à la défense de la frontière. Charles-François fait campagne, en Allemagne, dans l'armée de Moreau, se bat à Hohenlinden, marche sur Vienne, tient scrupuleusement compte sur un carnet — encore existant — de ses actes, déplacements et combats quotidiens, et ne rentre en France que réformé, après la paix de Lunéville (1801).

Il se marie alors avec une fille d'un ex-carrossier de Louis XVI, Quesnel, qui avait deux autres filles mariées, l'une au charron de la berline dans laquelle Louis XVI fut arrêté à Varennes, l'autre au sellier royal qui travailla pour les trois frères rois, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, et fut pourtant inquiété lors de l'assassinat du duc de Berry, parce qu'il avait occupé Louvel comme ouvrier.

Une fois marié, Fortin-Quesnel fonda, en 1802, rue Helvétius, — aujourd'hui rue Sainte-Anne, — un petit magasin de papeterie, au-dessus duquel ce géant logeait dans un entresol de 2m,10 de hauteur. Il faut croire qu'il ne s'y trouva pas mal à l'aise, car il y eut et y éleva onze enfants. L'aîné, Charles, succéda à son père dans sa maison de commerce, en 1836. Marié à une parisienne, il eut, au 48 de la rue Sainte-Anne, le 23 septembre 1838, un fils Charles Fortin.

—

Comte de Bellevue (LXVI, 46). — Il s'agit de M. Saturnin Charrier de Bellevue, connu sous le titre de comte de Bellevue, commandant en retraite, mort à Nice en 1874, à l'âge de 86 ans. Il avait adopté M. Désiré-Ernest Lebeau, qui, depuis, fut connu sous le nom de comte de Bellevue et épousa, en juin 1876, Mlle Chanu.

La famille [illegible] de Bellevue, habitant Saint-D[illegible] ut anoblie en février 1786 ([illegible] *uveau d'Hozier* et le *Dictionna[illegible] [illegible]milles françaises*, tome X, pag[illegible]

MADEL.

Eugène [illegible]rd (LXVI, 47). — Il a laissé un fils m[illegible]ié, n'ayant que des filles, qui habite à [illegible]oulouse, 3, Jardin Royal. S'adr[illegible] pour plus amples renseignemen[illegible]

BELLECHASSE.

*

Dans ma c[illegible] de notabilités versaillaises, je [illegible] sur M. de Goulard :

1° Son portrait extrait d'un Journal illustré;

2° un état détaillé des fonctions auxquelles il a été appelé;

3° une petite lettre autographe de lui, datée de 1850, sans grand intérêt;

4° plusieurs lettres beaucoup plus longues et plus intéressantes de son père, administrateur des Domaines à Versailles;

5° une Notice biographique satirique assez amusante publiée par le *Trombinoscope* en 1873.

J'ignore si M. de Goulard a laissé des descendants.

P. F.

(J'ai deux exemplaires de la Notice du *Trombinoscope* et puis en mettre un à la disposition de notre collègue.)

*
* *

Pour Eugène de Goulard, voir le *Dictionnaire des Parlementaires*, qui est à la disposition du public dans la salle de Lecture de la Bibliothèque Nationale. Puis on pourrait continuer les recherches au Bureau d'enregistrement de la ville où il mourut, et, avec la date de son décès, chercher dans les six mois qui suivent, le nom de ceux qui acquittèrent les droits de succession, enfin écrire à l'archiviste départemental de Tarbes. Moyens élémentaires et pratiques.

CROST.

—

Les mémoires de Kuss LXVI, 95). — On a imprimé Russ pour Kuss.

—

Oberkampf et la fabrique de Jouy (LXIV ; LXV). — Le Dr Forrer de Strasbourg a publié des détails sur la fabrique d'Oberkampf et sur ses toiles de Jouy dans son ouvrage sur *Les Tissus imprimés du moyen âge, de la Renaissance etc...* et y a reproduit plusieurs planches avec reproduction de toiles imprimées par Oberkampf. Entre autres le fragment d'une toile avec vue de la fabrique d'Oberkampf et des ouvriers de la fabrique travaillant à la presse, aux rouleaux, à l'eau etc. etc.. Le titre de cet ouvrage écrit en allemand est « R. Forrer, Die Kunst des Zeugdrucks vom Mittel alter bis zùr Empirezeit. Strasbourg 1898, avec 81 planches et beaucoup de clichés dans lè texte ».

—

Philibert de Chalon, Prince d'Orange (LXV ; LXVI, 63). — Frédéric-Henri de Nassau 1584-1647, épousa Amélie de Solms, et non Marie d'Angleterre, fille de Charles I, qui devint sa belle-fille en épousant son fils le Stadhouder Guillaume II. Celui-ci mourut le 6 novembre 1650, huit jours avant la naissance de son enfant unique qui devint plus tard Guillaume III, Stathouder et roi d'Angleterre et mari de Marie, fille de Jacques II.

Frédéric Guillaume, électeur de Brandenbourg 1640-1688, épousa Louise Henriette de Nassau, fille de Frédéric-Henri et par conséquent la tante et non la sœur de Guillaume III. Ce ne fut pas lui, mais son fils Frédéric, qui se fit couronner comme roi de Prusse en 1701.

F. KOCH, Jr.

—

Randon de Pommery, etc. (LXVI, 5). — On trouve dans le volume des Mémoires de Laurette de Malboissière, qui était fille d'un Randon issu de Jean Antoine Randon d'Anduze, une généalogie de cette famille Randon. Je n'ai relevé dans mes notes qu'un Randon de Pommery, cousin du père de Laurette. Le vrai nom de celle-ci était Geneviève-Françoise Randon de Malboissière. L'*Armorial de Dubuisson* donne les armes de Randon de *Bossette* qui est peut-être Randon de *Boisset*. Ce sont les mêmes que celles de Randon de Massane d'Hanneucourt.

E. GRAVE.

*
* *

Les excellents manuscrits généalogiques du duc de Caraman, sur les familles de Fermiers généraux, donnent une filiation consciencieuse des diverses branches des Randon. L'auteur n'a pu souder entre eux tous ces rameaux. Il débute par cette remarque : « Cette famille protestante, originaire d'Anduze en Languedoc, tire sa noblesse de l'office de secrétaire du roi, et de la charge de capitoul de Toulouse. Ce que l'on trouve est si confus et souvent si contradictoire que malgré tout le soin avec lequel elle a été relevée, on ne peut donner que sous réserve la filiation ». Le manuscrit Caraman se trouve à la Bibliothèque nationale, salle des manuscrits coté ainsi : Français, Nouvelles acquisitions, 20533, 534, 535, 3 vol. in-fo. JEHAN.

—

Ulysse Pic (LXIV ; LXV, 376). — Merci aux collaborateurs qui, si aimablement, ont répondu à ma question. N'ayant point à ma disposition *les Confidences d'un journaliste* de Maxime Rude, serait-il indiscret que de demander communication des deux pages consacrées à Ulysse Pic ? D'après les lettres que je possède, il dut être rédacteur au Mans, (*l'Union*) ; à Lyon (*le Rhône*) ; à Nevers, à Nice (*Le Messager*) ; à Dijon (*Moniteur de la Côte-d'Or*). Malheureusement, pour ces divers stages, je n'ai aucune date précise, et serais bien heureux que quelque intermédiairiste des pays que traversa ce journaliste errant, m'en indiquât. L. C.

De la Sudrie (LXV; LXVI, 66). — Une famille De la Sudrie demeurait, il y a quelques années, à Bourg-la-Reine, avenue Victor-Hugo, n° 32. On m'assure qu'elle habite encore Bourg-la-Reine. J'ignore son adresse actuelle. F. A.

*
* *

Voici une généalogie succincte de la famille de la Sudrie, originaire du Limousin :

I. N... de la Sudrie, né vers 1480, eut : 1° Jacques, qui suit ; 2° Junien, vivant en 1570.

II. Jacques, marié vers 1540, à Catherine Vincent dont :

III. Jehan, marié le 23 décembre 1570 à Jehanne Meauldre de la Pouyade, dont :

IV. Barthélemy, marié vers 1600 à Marie Babaud, dont : 1° Barthélemy, qui suit ; 2° Jehan, né en 1602 ; 3° François, chevau-léger de la garde du roi ; 4° Jehanne.

V. Barthélemy, écuyer, seigneur de Puyrichard, conseiller du roi et trésorier de France, né en 1604, marié le 16 mai 1638, à Marguerite Barbarin de Fonteyroux, dont : Joachim, qui suit ; 2° Jacques, écuyer, seigneur de Gamory, trésorier de France ; 3° Marie, religieuse de Ste-Claire ; 4° François, écuyer, seigneur de la Faye, lieutenant au régiment de Varennes, né en 1642, mort à la guerre en avril 1689 ; 5° Pierre, écuyer, seigneur du Chambon, mousquetaire ; 6° Jean, capitaine au régiment du roi ; 7° Madeleine, mariée en 1664 à Jean Gourdin ; 8° Martial ; 9° Marie ; 10° Elisabeth ; 11° Barthélemy, auteur de la branche de Puyrichard ci-après ; 12° Françoise, mariée à François Martin de Bourgon ; 13° Jean.

Branche de Gamory

VI. Joachim, écuyer, seigneur de Chasseneix, chevau-léger de la garde du roi, marié le 22 mars 1691 avec Anne du Boys, dont : 1° Jacques, qui suit ; 2° Marie-Anne, mariée en 1711 à Jean de Cambourg, écuyer, seigneur de la Cour de Genouillé ; 3° Françoise, née en 1693 ; 4° Barthélemy, écuyer, capitaine des grenadiers au régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis.

VII. Jacques, chevalier, seigneur de Gamory, conseiller du roi, marié le 15 mai 1711 à Jeanne Forgerie, dont : 1° Clément, qui suit ; 2° Barthelemy, né en 1716 ; 3° Anne-Thérèse, mariée à Martial de la Sudrie (branche de Puyrichard) ; 4° Jean, écuyer, seigneur du Chambon, capitaine des grenadiers au régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis.

VIII. Clément, écuyer, capitaine au régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis, trésorier de France et pensionnaire du roi, né en 1715, marié en 1748 à Suzanne Moulinier de Puydieu, dont : 1° Jacques, qui suit ; 2° Barthelemy, seigneur du Masrocher, officier au régiment de Lyonnois ; 3° Suzanne, mariée en 1772 à Paul de Rousiers, chevalier, seigneur du Rhus ; 4° Marie, mariée en 1773 à Etienne Gallicher de Veaugoulours.

IX. Jacques, écuyer, officier au régiment de Lyonnois, émigré, marié le 9 août 1770 à Marie-Anne de la Sudrie (branche de Puyrichard), dont 1° Clément, marié le 13 Floréal an XIII à Marcelline des Marais, dont : a) Clémence, mariée à Joseph Périgord de Villechenon ; b) Louise mariée à N... de Bonnegens, 2° Martial, officier au régiment de Royal-Etranger, marié en 1802 à Marie de Labrouhe de Vareilles, dont : a) Caroline, mariée avec Alfred de Mascureau ; b) Louise, mariée à Frédéric de Mascureau.

Branche de Puyrichard

VI. Barthélemy, écuyer, seigneur de Puyrichard, trésorier de France, épousa, le 29 avril 1705, Anne-Marie Morel de Fromenthal, dont : 1° Martial, qui suit ; 2° Barthélemy, écuyer, seigneur de la Faye, capitaine au régiment de Bourgogne, chevalier de Saint-Louis ; 3° Magdelaine, mariée à Jean Thevenin de Ginéty.

VII. Martial, écuyer, seigneur de Puyrichard, né en 1713, marié le 2 mars 1742, avec Anne-Thérèse de la Sudrie de Gamory, sa nièce à la mode de Bretagne, dont : Marie-Anne, mariée en 1770, à son cousin Jacques de la Sudrie de Gamory et morte sur l'échafaud révolutionnaire en 1794.

QUÆRENS.

—

Où est enterré le maréchal de Villars (LXVI, 42). — On ne répond toujours pas à cette question : serait-elle donc insoluble ? Quoi, on ignore où sont les restes du vainqueur de Denain !

L'*Echo de Paris* publie sur ses descendants cette note :

Le maréchal Louis-Hector de Villars, de la branche cadette des Villars de la Chapelle, mort en 1734, n'avait eu de son mariage avec Angélique-Jeanne Roque de Varengeville que deux enfants, deux fils : le cadet, Louis, mourut en 1704, âgé de quelques mois ; l'aîné, Honoré-Armand, né en 1702, épousa en 1721 Amable-Gabrielle de Noailles dont il n'eut qu'un seul enfant, une fille, Amable-Angélique. Celle-ci, née en 1723, fut mariée à Gui-Félix Pignatelli d'Egmont dont elle n'eut pas d'enfants. Après la mort de son époux, elle se fit religieuse du Calvaire, près Luxembourg. Ainsi, finit la descendance du maréchal de Villars.

Il existe aujourd'hui des parents ou des alliés du maréchal, — M. le marquis de Vo-

güé, croyons-nous, — mais plus de descendants.

—

Armes à déterminer : Trois fasces échiquetées (LXVI, 49). — Ces armes sont celles de Pierre de Cambout, cardinal de Coislin, né à Paris en 1636, mort le 5 février 1706. — Pour plus amples détails, V. Guigard, *Armorial du Bibliophile*, t. I, p. 261, et l'abbé Migne : *Dictionnaire des Cardinaux*.

NISIAR.

***

La famille du Camboust de Coislin portait : *de gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur.*

Il semblerait bien qu'il pût s'agir d'elle, mais si le collaborateur, qui signe XX, ne se trompe pas en disant que le prélat qui portait trois fasces échiquetées vivait sous la Régence, je ne vois pas à qui cet écusson surmonté du chapeau cardinalesque, pourrait s'appliquer. En effet, Pierre du Cambout, cardinal de Coislin, évêque d'Orléans (juin 1665) bien jeune puisqu'il était né en 1636), honoré de la pourpre cardinalice en juin 1697, Grand-Aumonier de France en 1700, décéda le 5 février 1706, donc avant Louis XIV.

Le cardinal eut bien un neveu, Henri Charles du C. de C., évêque de Metz en 1697, mort en 1732, et un cousin, Guillaume du C. Beçay, évêque de Tarbes en 1719 ; mais bien que les évêques prissent souvent le chapeau à 10 glands des archevêques et ceux ci timbrassent leur écu d'un à 15 glands (5 rangées), il n'est pas vraisemblable qu'un évêque de Metz ou de Tarbes ait pris les 15 glands. Ou bien il s'agit du cardinal de Coislin, et alors l'empreinte citée est antérieure à la Régence, ou bien d'un cardinal appartenant à une famille différente.

Comte DE ST-SAUD.

***

Ce prélat de la Régence ne peut être que Henry-Charles du Cambout, duc de Coislin, évêque de Metz, pair de France, etc., né à Paris, le 15 septembre 1664, mort dans la même ville le 28 novembre 1732. Son oncle, Pierre du Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, était mort le 5 février 1706. Armes : *De gueules à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur de deux traits.*

P. LE J.

***

La famille de Cambourg en Bretagne porte : *de gueules à trois fasces échiquetées d'azur et d'argent de deux Tires.*

L. DE C.

—

Armes à déterminer : de gueules au sautoir d'or (LXVI). — Rietstap donne 34 familles portant ces armes. Il semble difficile de se décider pour l'une ou l'autre en l'absence d'autres indications.

NISIAR.

—

Armoiries à déterminer : à 3 têtes de lion (LXVI, 6, 117). — Lire M. P. de « Farcy » et « *Ex-libris manceaux.* »

—

Fer aux armes des Becdelièvre (LXVI, 49). — D. D. I B. BECDELIÈVRE-DE. LA. BVSNELAYS. COMP. PROTOPRÆ doit se lire ainsi : *Dominus Dominus Joannes Baptista Becdelièvre de la Busnelays, Computorum protopræses.*

Jean-Baptiste de Bec-de-Lièvre, seigneur de la Bunelaye, fut conseiller au Parlement de Bretagne le 7 juillet 1677, premier président de la Chambre des comptes le 5 septembre 1678 et mourut en 1736.

La seigneurie de Tréambert, que Renée de Sesmaisons lui avait apportée en mariage, fut réunie à plusieurs autres terres et érigée en marquisat, sous le nom de Bec-de-Lièvre, par lettres du mois de février 1717. Le fer de reliure, où les armes sont timbrées de la couronne comtale, est donc antérieur à cette dernière date. Il a été omis, je crois, par Joannis Guigard dans le *Nouvel armorial du bibliophile*.

Les Bec-de-Lièvre portaient : *De sable, à deux croix d'argent, tréflées et au pied fiché, rangées en fasce ; une coquille de même en pointe.*

QUÆSITOR.

—

Marque Fratin (LXV, 785 ; LXVI, 20). — Il y a dans le *Charivari* un portrait-charge de cet artiste.

J'en ai tout récemment vu deux épreuves dans les cartons de M. Geoffroy, le marchand d'estampes de la rue Blanche.

SIMON.

—

Bague avec portrait (LXVI, 94). — Dans une importante collection de médailles de la Révolution et de l'Empire

que je disperserai aux enchères vers novembre prochain, je vois une bague en argent avec les portraits de Marat, Chalier et Lepelletier. J. FLORANGE.

expert à Paris, 17, rue de la Banque.

—

Chastillon (Topographie françoise par Claude) (LXV, 778 ; LXVI, 25). — En effet, la question au titre ainsi rectifié mérite d'être posée !

Que sont en vérité, par exemple, les vues que l'ingénieur châlonnais appelle : Les Evelles sur la rivière de Meuse, Connain, maison plate bastie à la moderne, La Chermoyse, Gorville, Coudria, Inacque, Lenimulle, Nioffre, et... beaucoup d'autres?

La vue de Sommièvre n'est-elle pas celle de Somme-Yèvre (département de la Marne) ?

Enfin Vaul jour représente-t-il Vaujours en Seine-et-Oise ?

Pourquoi, de plus, la plupart des vues de Cl. Chastillon se trouvent-elles avec le blason demeuré en blanc ? ALEX.

*
* *

Le catalogue 23 des frères Geoffroy est intéressant de ce fait qu'il ne comprend que des gravures provenant de la collection du ministre Choiseul.

J'indique la vue intitulée : Cramoyan en la Brie comme étant vraisemblablement Moissy-Cramayel. — Chastillon sur le Marais comme représentant Chatillon-sur Morin. - Four Patur me fait penser à Villepatour. — Je situe volontiers le bastiment de la Tour de Beauté au bois de Vincennes, près de Nogent-sur-Marne. — L'abbaye renommée de Essaune serait une vue de la Bénédictine d'Essomes (Aisne). — Le petit chasteau d'Esclusian me paraît être Eclusier-Vaux, dans la Somme. — La ville de Fougers sans nul doute est Fougères (Ille-et-Vilaine), etc.

D'autres m'embarrassent fort, par leur orthographe fantaisiste.

Il est aussi fort regrettable qu'on ne possède pas le carnet où Chastillon dut inscrire les dénominations des monuments et environs figurés sur ses précieuses vues (dessinées sous Henri IV et publiées sous Louis XIII) par des lettres de renvois qui certainement devaient former des légendes explicatives détaillées à ses gravures, parfois éditées chez Briot ou Poinsart.

L'ICONOLOGUE.

Distique latin à identifier : « Quid facies... » (LXVI, 7). — En 1873, étant à Cauterets, j'y avais pris gîte à l'hôtel de... Il me serait difficile aujourd'hui d'en désigner l'enseigne.

Mais j'ai gardé un très exact souvenir de ce qui suit :

A la table où je prenais mes repas, il y avait plusieurs ecclésiastiques.

Un d'eux particulièrement jovial et amateur de jeux de mots, prenant à partie un de mes camarades et moi, nous poussa cette colle :

Quid facies facies veneris cum veneris ante,
Ne cedeas sedeas, ne per eas pereas.

J'avoue que je fus un moment à chercher l'explication ; et lorsque je crus l'avoir trouvée, j'hésitai à la donner au milieu de tant de « riz et pruneaux ». Je parle comme si « riz et pruneaux » eussent été dès lors inventés par Daudet.

Je me contentai donc, après avoir échangé un coup d'œil avec mon interrogateur, de lui donner, aussi en latin, une construction qui valait, me semblait-il, une traduction.

L'abbé bon enfant, et avec lui toutes les soutanes de la table, me firent des signes qui voulaient être doublement approbateurs.

C'est surtout cette petite scène mimée qui fixa la chose en question, dans ma mémoire.

Je crois bien me rappeler que l'abbé qui avait ainsi lancé entre la poire et le fromage son interrogation un peu scabreuse, était du diocèse de Dijon, ou de celui d'Auxerre.

La maxime moraliste « Quid facies » serait-elle à ajouter aux excellents produits de la Bourgogne? M. A. B.

—

Les Te-Deum des rois sont les De profundis des peuples (LXVI, 50). — La phrase :

Hélas ! le *Te Deum* des rois est toujours le *De profundis des peuples*,

est attribuée par le *Grand Larousse* au dauphin père de Louis XVI.

On peut aussi rapprocher cette phrase des deux suivantes :

On périssait de misère au bruit des *Te Deum* et parmi les réjouissances.

(Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*.)

J'ai battu les Romains, écrivait Annibal aux Carthaginois ; envoyez-moi des troupes ; j'ai mis l'Italie à contribution ; envoyez-moi de l'argent ; voilà ce que signifient les *Te Deum*.

(J.-J. Rousseau, *Projet de paix perpétuelle*). NAUTICUS.

—

Trois pour cent. Quiroga (noms de vêtements) (LXVI, 50, 122). — Le *Quiroga* a sans doute emprunté son nom au général espagnol Quiroga (Antonio), ou à Quiroga (Juan-Facundo), président de la République Argentine.

NAUTICUS.

—

« C'est la faute à Rousseau » (LXVI, 52, 111). — Ce refrain était populaire bien avant la publication des *Misérables* de Victor Hugo. C'est le refrain d'une chanson composée par notre chansonnier national Béranger, en mars 1817, sous le titre : *Mandement des vicaires généraux de Paris*. Cette chanson n'avait alors que 20 couplets. (*Chansons de Béranger* tome V, Bruxelles, 1827). Dans l'édition des *Œuvres complètes de notre chansonnier* Paris, 1834, tome V, il y a un couplet de plus intercalé entre le 3e et le 4e et qui commence ainsi :

Si tant de prélats mitrés
Successeurs du bon saint Pierre.

J. BRIVOIS.

*
* *

Dans un recueil manuscrit, je rencontre la chanson que réclame notre collaborateur Le titre dont elle est précédée satisfera partiellement à ses questions :

Mandement des vicaires généraux de Paris. (Mars 1817).

AIR : *Allez voir à Saint-Cloud.*

En voici le début :

1

Pour le Carême, écoutez
Ce mandement, nos chers frères,
Et les grandes vérités
Que débitent nos vicaires.
Si l'on rit de ce morceau,
C'est la faute de Rousseau.
Si l'on nous siffle en chaire,
C'est la faute de Voltaire.

2

Tous nos maux nous sont venus
D'Arouet et de Jean-Jacques.
. . . . . .
. . . . . .

Comme la pièce ne compte pas moins de vingt couplets d'un esprit douteux et d'une facture plus que médiocre, on me saura gré de n'en pas encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*.

QUÆSITOR.

*
* *

Plusieurs de nos collaborateurs nous ont demandé de publier le texte. Par exception, nous déférons à ce désir, mais que l'été soit notre excuse ! C'est bien long. Ça n'en est pas moins un document, d'une certaine époque et d'une certaine mentalité.

1.

Pour le Carême écoutez
Ce mandement, très chers frères,
Et ces grandes vérités
Que débitent nos vicaires.
Si l'on cite ce morceau,
C'est la faute de Rousseau.
Si l'on nous siffle en chaire,
C'est la faute à Voltaire.

2

Tous nos maux nous sont venus
D'Arouet et de Jean-Jacques.
Satan, qui les avait lus,
Ne faisait jamais ses Pâques.
Eve aima le fruit nouveau,
C'est la faute de Rousseau.
Caïn tua son frère,
C'est la faute à Voltaire.

3

C'est pour réprimer jadis
La liberté de la presse
Que Dieu, de son paradis,
Fit tomber l'eau vengeresse.
S'il a lâché beaucoup d'eau,
C'est la faute de Rousseau.
S'il noie encor la terre,
C'est la faute à Voltaire.

4

Dieu changea la pierre en pain
Pour les bons Juifs qu'il estime,
Avec de l'eau fit du vin
(On payait alors la dîme).
Si le vin se change en eau,
C'est la faute de Rousseau.
Si la farine est chère,
C'est la faute à Voltaire.

5

Borgia jadis en public
Vendait indulgence et bulle.
Il aurait à ce trafic
Vendu jusques à sa mule.
S'il fut marchand de chapeau,
C'est la faute de Rousseau.
En Dieu s'il ne crut guère,
C'est la faute à Voltaire.

6

Si le premier des François
Servit Bellone et les belles,
S'il fut malgré ses exploits
Trop souvent trompé par elles,
S'il gagna certain bobo,
C'est la faute de Rousseau.
S'il gâta son affaire,
C'est la faute à Voltaire.

7

Si Charles, ce roi dévot,
A tiré par sa fenêtre,
C'est que plus d'un huguenot
Avait fâché ce doux maître.
S'il fut un Néron nouveau,
C'est la faute de Rousseau.
S'il écouta sa mère,
C'est la faute à Voltaire.

8

Si par Loyola formé
Un monstre au cerveau malade
Attaque un roi bien-aimé
Chanté dans la Henriade,
S'il le frappe d'un couteau,
C'est la faute de Rousseau.
A Jésus s'il crut plaire,
C'est la faute à Voltaire.

9

Si le plus grand de nos rois
Fit ce qu'on vit à Nîmes,
S'il rendit malgré les lois
Tous ses bâtards légitimes,
S'il prit Louvois pour bourreau,
C'est la faute de Rousseau.
S'il aima La Vallière,
C'est la faute à Voltaire.

10

Son neveu, le bon Régent,
Goûtait fort la paillardise :
Il choisit pour confident
Un des princes de l'Eglise.
Si Dubois fut son Bonneau,
C'est la faute de Rousseau.
S'il fit sa fille mère,
C'est la faute à Voltaire.

11

Afin d'apprendre aux enfants
Qu'ils sont nés pour être esclaves,
A leurs premiers mouvements
On avait mis des entraves.
Si l'homme est libre au berceau,
C'est la faute de Rousseau.
S'il s'éveille et s'éclaire,
C'est la faute à Voltaire.

12

Aux acteurs à double tour
L'Eglise fermait la porte :
Depuis la mort de Raucourt
En triomphe on les y porte.
S'ils sont reçus du bedeau,
C'est la faute de Rousseau.
S'ils vont au cimetière,
C'est la faute à Voltaire.

13

Ces deux suppôts du démon
Font damner l'Eglise entière.
Cottret, notre Cicéron,
Couche avec sa cuisinière,
S'il en a du fruit nouveau,
C'est la faute de Rousseau.
Pucelle est son bréviaire,
C'est la faute à Voltaire.

14

Bonald, embrouilleur de lois,
Appui des vieilles familles,
Au quai Voltaire est par mois
Payé sur l'argent des filles.
S'il prend sa part au gâteau,
C'est la faute de Rousseau.
Si sa prose est peu claire,
C'est la faute à Voltaire.

15

Maréchal « in partibus »
Un duc a la renommée
De traiter mieux les abus
Qu'il ne traite notre armée.
S'il enfle son bordereau,
C'est la faute de Rousseau.
S'il sert bien l'Angleterre,
C'est la faute à Voltaire.

16

Pour avoir des gardiens sûrs
On prodigue l'or aux Suisses.
Nos soldats ne sont pas « purs »,
Ils ont trop de cicatrices.
S'ils étaient à Waterloo,
C'est la faute de Rousseau.
S'ils meurent de misère,
C'est la faute à Voltaire.

17

Laffitte aura beau crier
Sur le budget de la France :
Nous finirons par payer
Les excès et la bombance.
S'ils ont tous l'estomac chaud,
C'est la faute de Rousseau.
Si cela les altère,
C'est la faute à Voltaire.

18

Tous nos « ultras » députés
Sont devenus sans-culottes,
Et tous pour nos libertés
Parlent à propos de bottes.
S'ils ont un masque nouveau,
C'est la faute de Rousseau.
Si nous n'y croyons guère,
C'est la faute à Voltaire.

19

Tout ce que nous n'avons plus
Nous espérions le reprendre,
Nous voulions nos biens vendus,
Et l'on veut encore en vendre.
Nos forêts sont à vau-l'eau,
C'est la faute de Rousseau.
Plus de fagots à faire,
C'est la faute à Voltaire.

20

Confessez-vous tous soudain
Ou craignez notre vengeance.
Nous nous lassons à la fin
D'une longue tolérance.
L'on n'aime Dieu qu' « in petto »,
C'est la faute de Rousseau.
On prie à sa manière,
C'est la faute à Voltaire.

21

A ces causes, nos chers fils,
Dieu permet qu'on vous permette
De manger des salsifis
Et des œufs à la mouillette,
Ceux qui mangent bœuf ou veau,
C'est la faute de Rousseau.
Ceux qui font bonne chère,
C'est la faute à Voltaire.

D'autres couplets, la plupart manuscrits, ont pu être adjoints à cette série anticléricale par l'un ou l'autre : ils n'ajoutent pas grand chose à sa médiocre valeur.

—

Mots allemands dérivés du français (LXV ; LXVI, 123). — Les réfugiés protestants français du XVIIe siècle étaient très familiers avec l'Ancien Testament, et ils ont fort bien pu, se souvenant du chapitre XLVIII du prophète Jérémie (*contre Moab*,) et notamment des versets 8, 9, 18, 28, 38 de ce chapitre, donner eux-mêmes le nom de « Moabit » au terroir ingrat qui fut mis à leur disposition, et qui pouvait leur rappeler ce que Jérémie dit que deviendrait la terre de Moab. V. A. T.

—

Mon Colonel (LXI ; LXII ; LXVI, 74, 126). — On peut trouver dans les papiers de l'*Affaire de l'Œillet*, publiés vers 1860 par Campardon, et singulièrement dans le rapport adressé par l'un des deux gendarmes à Botot du Mesnil, lieutenant-colonel de la Gendarmerie des Tribunaux, le mot : « Mon Colonel ». Ce rapport est du 3 septembre, 1793, je crois; et dans cette suggestive affaire, le mot « Mon Colonel », vu l'époque tout à fait révolutionnaire, a un son suggestif aussi, lui.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

—

Cabajoutis (LXV ; LXVI, 123). — Lire « M de Montesson ».

—

Ce qui tombe dans le fossé (LXV, 148, 391 ; LXVI, 30). — *Essais de folklore local. Proverbes et dictons recueillis dans le département de l'Aube. Nouvelle série*, par Louis Morin ; Grande Imprimerie de Troyes, 1912 ; in-8 de 28 pages (n°s 1260 à 2323)

La première série, qui est épuisée, portait le même titre et avait paru en 1904 (in-8° de 37 pages).

L. M.

—

Donjon (LXV, 359, 574, 674, 820, 870 ; LXVI, 74). — Dans mon article du 30 avril, sur l'origine du mot donjon, j'avais indiqué, comme première forme de ce terme, le grec angon qui signifie, dans l'une de ses acceptions, des pierres qui font saillie, au sommet d'un édifice. Notre confrère, M. H. Laray, nous dit, aujourd'hui, que ce mot n'existe pas dans la langue grecque, et qu'il ne peut pas exister, *linguistiquement* parlant ! Mais alors j'ai eu la berlue, en écrivant cette page, ou bien je suis un faussaire. Ce n'est ni ceci ni cela ; mais notre confrère n'a pas su trouver angon. Angon ou ancon est pourtant dans tous les lexiques, et il est largement expliqué dans le *Thesaurus*, au tome I, col. 358 et suiv.

Quant aux consonnes euphoniques dont notre confrère se raille, elles continueront, quand même, à remplir leur office, et l'on dira, sans doute, encore : va-t-il partir ? Va-s-y et donne-s-en. Ils se regardaient entre quatre-z-yeux, Eh ! que dirait donc M. Laray, si on lui apprenait que dans notre vieille langue, le mot *terre* n'existait pas ; que nos pères ne connaissaient que le terme *era*, dont ils adoucirent insensiblement la prononciation par un *t* préfixe, qu'on trouve dans ce vers de la chanson de Roland ?

Tere de France muet estes dulz païs.

Notre confrère, malgré ses graves objections, me témoigne une bienveillance singulière, dont je dois lui savoir gré. Il me dit, en effet, « qu'il me manque ce qui est indispensable, pour tirer bon parti de ma bibliothèque, c'est de modestes petits écrits sur la science de la linguistique où j'apprendrai que le latin « dumque, dé unde, unde, dicere deviennent, suivant des lois phoniques très régulières, le français « donc, dont, on dira ». M. Laray est en vérité trop confiant. Ces lois phoniques qu'il semble vénérer, comme les Romains vénéraient les lois des douze tables, ne méritent pas deux minutes

d'attention. Est-ce qu'il est possible de dériver dire de dicere ?

Personne n'ignore que Littré tire le verbe *panser* de cet autre verbe *penser*, en raisonnant ainsi : « Pour panser quelqu'un ou quelque chose, il faut d'abord y penser ! »

Puisque les chefs se permettent de telles énormités, que ne feront pas les disciples ? Ils oseront tout ; mais le bon sens finit toujours par avoir raison des bêtises humaines. DARON.

P. S. — Daron n'apprend nullement, comme le dit M. Laray, que le mot angon existait dans la langue des Vandales.

—

Soubs la corde des Saincts (LXIV ; LXV, 42, 235, 384. 474, 534, 724, 771, 869 ; LXVI, 75, 126). — Le *Dictionnaire roman, walon, celtique et tudesque*, publié à Bouillon, en 1777, sans nom d'auteur, n'a, pour nous, aucune autorité. Le véritable auteur, Dom Jean François, bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes, écrit :

Sainteur ou Saintier, serf d'église, homme libre, qui s'est fait serviteur d'un saint, un oblat, dévoué au service d'une église. Ceux qui se faisaient serfs de saints ou saintes, patrons de quelque église. Ils se passaient la corde des cloches au cou et mettaient en signe de leur engagement quelques deniers de chevage ou de tribut sur leurs têtes ou sur l'autel. *Sanctuarius homo*. Ces serviteurs ne devenaient point serfs main-mortables ni hommes de corps.

Cette affirmation, sans preuve à l'appui, est très discutable au point de vue du droit féodal.

La réfutation nous mènerait trop loin.

Qu'il nous suffise de dire que dans les « tailles », on ne trouve pas l'état social de l'individu, mais son « métier ». Jusqu'à la preuve du contraire, sainctier, est le métier de fondeur de cloche, et rien autre.

Quant à « boutier » Dom Jean François écrit : boutier : échanson ; et c'est tout.

Ceci est vrai et faux. Le « boutier » n'est pas, à proprement parler, un échanson, « scancionarius ».

Le « boutz » était un flacon en métal, avec une anse droite, portant un anneau, opposée à un bec par lequel s'écoulait le liquide.

L'office de « boutier » n'existait qu'à la cour du roi, et cet officier effectuait le mélange de la boisson dans un bassin où puisait l'échanson.

Nous connaissons ces détails par le sceau de Jean le Boutier, clerc, notaire et secrétaire du roi (1385-1392), descendant certain d'un « boutier ».

Ses héritiers reçoivent, en 1423, 1500 livres de Jean de Rinel, secrétaire d'Henri VI.

Ce sceau a été mal lu par Demay qui a pris la petite image du « boutier » pour un saint Jean-Baptiste ; et par Roman, qui a appelé les boutz, des « aiguières ». Le « boutz » était rempli de vin et non d'eau. PITON.

Voir : Longnon. *Paris pendant la domination anglaise*, pièce LV, page 107-111. Paris, 1878.

—

Le grec dans la langue française : Bace (LXV, 577). — Mes aimables lecteurs m'excuseront de revenir sur la question *bace*, *basse* déjà traitée ; mais j'aurais quelques précisions à apporter, qui, je crois, pourront les intéresser.

Nous avons vu que *bace basse* répond à un latin *bacia*, que *baiasse*, *bajasse* répond à un latin *bacâcea* ; un autre mot français se présente aussi : *baisselle* jeune fille qui doit s'expliquer par un latin *bacicella* de la même manière que *vaucelle* par *vallicella* Dans *bacicella*, l'*i* atone tombe comme dans *vallicella*, mais le *c* radical de *bac'cella* conserve le son sifflant, et alors on a *baisselle* sonant comme le français *vaisselle* qui est le latin *vâscella*.

Maintenant décomposons les mots *bacia*, *bacâcea*, *bacicella*, nous voyons que l'on a *bacia* = *bac* + *ia* ou *baci* + *a*, *bacâcea* = *bac* + *âcea*, *bacicella* = *baci* + *cella*. Comme il est évident qu'il ne peut y avoir qu'un seul radical, on est amené à établir que le mot latin primitif est de la forme *bâx*, *bâcem*, analogue pour la forme et le genre aux mots bien connus *pâx*, *lûx*, *vôx*, etc. Mais comme il est probable que *bâx* devait avoir comme eux un sens tant soit peu abstrait, on en détermina bien la féminité, en opérant avec lui comme on faisait pour nombre d'autres : *limâx limace*, *jûnix génisse*, *pûlex puce* et *bâx* devint *basse* plus acceptable pour le commun.

Maintenant quel était au juste le sens de *bâx*. Comme nous venons de le dire, c'était probablement une abstraction qu'on appliqua, pour faire image, aux jeunes

femmes déjà formées. Le mot suivant peut à ce sujet nour fournir une indication. A Trieste on appelle *bagola* une petite femme rondelette et on a rapporté ce mot au latin *bâcula*, diminutif de *bâca*.

Comme en somme, *bâca* désigne une foule d'objets de formes rondes, on peut accepter cette étymologie, et au fond *bagola* serait la petite boulotte. On en déduit naturellement que la *bace* est la jeune fille arrivée à un certain développement physique qui la rend apte à supporter les fatigues du service.

Comme *bace* n'a pas de masculin, on en a fabriqué un à l'aide du suffixe *i-er*, *bassier* jeune garçon.

On peut rapprocher ce dernier mot de *bachelet*, même sens. Si *bassier* = *bâci* + *âris*, on aura aussi *bachelet* = *baccal* + *âris*, d'où l'on extrait *baccala* = *bachele* jeune fille. Le *baccalâris* serait donc le jeune homme développé. *Bâciâris* et *baccalâris* sont formés sur le modèle de *puellâris*, *virginâlis*, ce qui leur donne un air d'innocence virginale tout particulier.

Ajoutons que *baccala*, peut être le féminin d'un *baccalus*, mot qui, évidemment, ne peut avoir une origine latine, mais comme on voit que le Gaulois possédait le suffixe — *alos*, on est amené à penser que ces divers mots auraient une certaine ancienneté, et au moins pour *baccalus*, on serait en face d'une survivance pré-latine dans les Gaules.

H. LARRAY.

—

Le grec dans la langue française : Cabane (LXV, 581). — M. Corman a entrepris d'élucider la question *cabane*, je lui offre ma façon de voir à ce sujet.

La question *capanna* est restée l'une des plus obscures de la linguistique.

Isidore est le premier qui cite ce mot : *tugurium parva cosa est ; hoc rustici capanna vocant*. Isidore vivait au 6e et 7e siècle. Au 8e siècle il est devenu *cabanna* et est cité dans les gloses de Reichenau.

Comme en Italie, le mot est resté *capanna*, il faut accepter l'orthographe donnée par Isidore, et la supposer primitive.

On l'a dérivé du latin *capis* contenir ; c'est une dérivation bien incolore dont il n'y a pas lieu de tenir compte.

On l'a aussi regardé comme étant d'origine celtique ; mais quand le mot se trouve dans les langues néo-celtiques, on s'aperçoit bien vite qu'il est emprunté aux langues romanes.

La déterminaison — *anna* empêche de le considérer comme un latin pur ; il n'y a qu'une seule hypothèse acceptable, c'est qu'il appartient à la langue que parlaient ceux des Ariens qui colonisèrent l'Europe occidentale avant la venue des Italiotes et des Celtes. Ce serait donc tout simplement un mot ligure qui, comme beaucoup d'autres, est arrivé jusqu'à nous.

Comme, à côté de *capanna*, l'italien a le masculin *capanno*, imité en cela par le portugais *cabana cabano* et aussi par le patois lorrain *chevâ*, on doit supposer les fermes latines *capanna capannum* qui proviennent certainement d'un adjectif *capannus*, *a*, *um*, dont le féminin et le neutre auront été employés comme susbtantifs.

Alors rien n'est plus clair, la langue ligure présente presque toujours ce cas, le suffixe — *anno* — provient d'un plus ancien — *âno* — participe passif d'un verbe en *ais*, employé très souvent comme adjectif.

On a donc *capanno.s* = *cap* + *anno.s* = *capâ* + *no.s*.

Capâ est un radical verbal dont il faut déterminer le sens.

Le latin ne fournit rien de satisfaisant ; on ne peut rappeler *capâx* spacieux, les cabanes étant plutôt étroites et petites.

Le grec non plus : on a bien καπάνη crèche, κάπητον fourrage, mais ces mots paraissent se rattacher à celui-ci κάπτω le premier à *kap* — contenir ou être creux, avaler ; ce qui n'a aucun rapport avec une cabane.

Le germanique ne donne non plus aucun éclaircissement.

Le slave présente le substantif *Kopa* monceau, tas, d'où *Kopiti* entasser. Le sens ne convient guère. De même pour le verbe *Kopati* creuser, car il faudrait admettre que la *capanna* aurait été primitivement un antre, une caverne, ce qui paraît invraisemblable.

Enfin on a le lithuanien *Kapoti*, le lette *Kapât* hacher menu, apparenté du reste au slave *Kopati*, de sorte que l'on a le ra-

dical indo-européen *gapâ* — creuser, fendre, abattre, couper.

Le participe passif *gapâno.s* signifie creusé, coupé, fendu. Il devient en ligure *capanno.s* d'où le subtantif féminin *capanná*, ce qui est coupé, fendu, planche, branchage, bâtisse faite de branchage, de paille, de roseau ou de planches.

Le passage du sens d'objet taillé à cabane se présente naturellement. Ainsi on a lot *taubla* ; français *taule* maison ; bergamasque *tabia* cabane — germain *borda-n* planche, latin *bordum*, au pluriel *borda*, français *borde* cabane.

Le latin du 8e siècle *cabanna* est devenu le provençal *cabana* passé dans la langue française *cabane*, d'où ensuite le moyen anglais *caban*, *cabane* petite maison et par suite le gallois *caban*.

Dans le midi on a eu la forme masculine *caban* devenu en français *cabain* écrit *cabin*, de la même manière que *tacan* est devenu *taquain*, *taquin*. On en a déduit un féminin *cabine*. Le français *cabin cabine* a donné naissance à l'anglais *cabin*, et à l'italien *cabino*.

Je m'arrête, la dérivation de *capanna* est très considérable et dépasserait les limites raisonnables d'une simple note.

H. LARAY.

—

Alexandre Dumas père (T. G, 296) — **L'Elixir de la vie.** — Du *Monde artiste*, 6 juillet 1912 :

Toutes les formes du théâtre et du roman ont passionné Alexandre Dumas ; et il lui est même arrivé de composer une action tragique destinée à être magnifiée par la musique. C'était en 1860, durant son séjour à Naples. Sollicité par un musicien napolitain en vogue, l'auteur d'*Antony* écrivit un livret dont l'existence vient d'être révélée aujourd'hui seulement. Le manuscrit porte ce titre : *l'Elixir de la vie* — fantaisie tragique — un acte en trois parties d'Alexandre Dumas. — Ce manuscrit était resté dans les papiers du compositeur, et ses héritiers l'auraient laissé enseveli sous les poussières du temps, ou l'auraient déchiré ou brûlé, ou l'auraient vendu pour quelques centaines de francs à un collectionneur d'autographes, si le hasard ne l'avait mis sous les yeux du jeune maestro Lozzi. Celui-ci l'examina, le lut et le jugea digne de retenir toute l'attention des artistes. Quoique écrit en prose, aucun doute n'était possible sur la nature de l'ouvrage. A côté du nom des personnages, de la main même de Dumas, on lit les mots : ténor, soprano, baryton : et, presque à chaque scène, des notes indiquant le commentaire orchestral nécessaire à l'action et l'importance que devait avoir la musique. Au milieu de ces longues didascalies, on lit souvent ce simple mot « Orchestre ».

Il paraît que M. Lozzi a acquis le précieux autographe, et s'est mis en règle avec les héritiers du musicien et avec ceux du célèbre auteur français : puis, il a fait faire la traduction et il en a commencé la partition. Bien que Dumas ait voulu condenser l'action en une seule nuit, les auteurs italiens ont jugé préférable de la diviser en trois parties : la veille, le sommeil, le sang. Le drame se déroule entre un révolutionnaire de la science et un politicien. Dans Paris troublé par les séditions, les complots, les dures répressions, et les audacieux espionnages, vit une jeune fille à laquelle Dumas a prêté une double existence. Belle, d'une beauté divine, subjuguée par les pratiques religieuses qu'une éducation monastique étroite a imposées à son enfance, cette jeune fille mène en réalité une vie qui lui fait horreur : elle aspire à la liberté. On ne lui permet même pas de jeter un regard à travers les barreaux scellés aux fenêtres de la maison : Elle voudrait vivre avec Dieu, et elle doit vivre avec des hommes à qui elle demande vainement un peu de liberté. Cependant, dans une vie factice créée par un état hypnotique, la jeune fille craintive se transforme en femme ardente et sensuelle : elle a besoin de caresses et de baisers, elle aime l'homme qui est près d'elle ; elle lui révèle dans son sommeil les noires intrigues de la Cour, et, vaincue par la passion qui ne lui donne point de trève, elle tombe dans les bras de celui qui l'adore également

—

Grilles des cabarets et des boulangers (LXIV ; LXV, 192, 627, 726, 877). — Voici encore, au coin des rues du Temple et Geoffroy-Langevin, un débit de vins et liqueurs grillé, et présentant, dans le grillage, un lion doré en demi-bosse.

J'en ai signalé un autre, « à l'Enfant Jésus », lequel est représenté debout sur la barre de l'H du monogramme JHS Il se trouve au coin de la rue des Bourdonnais et de la rue Saint-Honoré, où cet immeuble porte le numéro 33, lequel est le *premier numéro impair* de la rue Saint-Honoré.

La rue Saint-Honoré, du côté pair, commence par un numéro 2 bien visible. Mais elle n'a pas de numéros impairs, de 1 à 31. Là où ils devraient être sont les

numéros impairs 1 à 23 de la rue des Halles, laquelle coupe la rue St-Honoré sous un angle à peine sensible.

De même, les maisons 2 à 14 de la rue de Rivoli font face aux numéros 103 à 137 de la rue Saint-Antoine. La première commence rue de Sévigné, et la seconde, qui la prolonge, finit rue de Fourcy. Or les rues de Sévigné et de Fourcy sont *loin* de se prolonger l'une l'autre.

Ne pourrait-on remédier à ces bizarreries ? V. A. T.

—

Pièce de vers à compléter : « Cher ami qu'à demi... » de Scarron (LXV, 692, 862). — Cette pièce se trouve à la page 142 du tome premier des *Œuvres de Monsieur Scarron : suivant la copie imprimée, à Paris 1668.* (Amsterdam, Wolfgang, au Quœrendo, pet. in-12).

Il y a lieu d'ajouter, dans la pièce que reproduit l'*Intermédiaire* (LXV, 863), après ces vers : N'es-tu pas
Barrabas ?
ceux-ci : Busiris ?
Phalaris ?
Ganelon
Le Felon ?
De savoir...

Et plus loin, au lieu de la phrase inintelligible :
Dès demain
Mal sa main...
il faut lire : Dès demain
Mal St-Main
Sur ta peau
Bien et beau
S'étendra...

Le mal St-Main, c'est-à-dire la gale.
J. Lt.

—

Le plus ancien carré de mots. (LXII). — Dans les vieux livres de magie, on trouve souvent le charme suivant :

Pour faire danser qui tu voudras

« Il faut mettre sous le seuil de sa porte, ce qui suit, écrit de sang de chauve-souris :

SATOR
AREPO
TENET
OPERA
ROTAS

C'est là le vrai carré de mots dont parle notre confrère J. P. *Satar* et *Spere* ont été imprimés pour *Sator* et *Opera*.
F. Jacotot.

***

Un carré, d'une forme particulière — pour le lire, on doit commencer par la lettre du milieu, en se dirigeant de n'importe quel côté — peut faire concurrence au *sator Arepo tenet opera rotas* de notre collaborateur Nauticus. L'inscription suivante porte le nom d'un des successeurs de Pélage, le roi Silo, qui régnait dans les Asturies vers la fin du IXe siècle. Elle a été relevée à Santiyanes de Pravia, a 6 lieues d'Oviedo.

T I C E F S P E C N C E P S F E C I T
I C E F S P E C N I N C E P S F E C I
C E F S P E C N I R I N C E P S F E C
E F S P E C N I R P R I N C E P S F E
F S P E C N I R P O P R I N C E P S F
S P E C N I R P O L O P R I N C E P S
P E C N I R P O L I L O P R I N C E P
E C N I R P O L I S I L O P R I N C E
P E C N I R P O L I L O P R I N C E P
S P E C N I R P O L O P R I N C E P S
F S P E C N I R P O P R I N C E P S F
E F S P E C N I R P R I N C E P S F E
C E F S P E C N I R I N C E P S E F C
I C E F S P E C N I N C E P S F E C I
T I C E F S P E C N C E P S F E C I T

Jacques Renaud.

***

Nous avons eu, il y a quelques années, trois pièces imprimées en rouge et en noir par Claude Cramoisy à Paris, au VIIe siècle. C'étaient des planches alphabétiques rappelant les mots carrés si répandus à la dernière page de nos journaux illustrés.

La première était intitulée : *Labyrinthe* (Les privilèges de la Sainte-Croix, le chemin asseuré du Paradis). En partant de l'I central, en se dirigeant, à droite, à gauche, en haut, en bas, on trouvait : « Je suis le port des pénitens, je suis la mort des âmes incurables, je suis le fort des innocens, je suis le sort des misérables ».

La seconde planche était le *Carré de l'Eternité*. En partant du L central on trouvait à droite, en haut et en bas, à gauche, en lisant à rebours : « Vie qui brave le trépas ». De là le titre faisant allusion à la vie sans fin.

La troisième planche était en l'honneur de saint François. Saffroy.

—

Femmes. Conquête des diplômes masculins LIV ; LXV, 774 ; LXVI, 81 — On lit dans le *Soleil* du 9 Juillet 1912 :

Le féminisme triomphe

Peut-être pas encore tout à fait, mais tenez pour assuré que ça marche.

C'est ainsi que le ministère du travail emploie un assez grand nombre de jeunes filles comme dactylographes, ou préposées au service du contrôle des Compagnies d'assurances. Ce département comprend trois sortes de fonctionnaires : les contrôleurs, les vérificateurs et leurs adjoints. C'est à cette troisième catégorie qu'appartenait le personnel féminin du service. On n'avait pas encore permis qu'il s'élevât plus haut

Cette situation vient d'être améliorée. Il a été décidé par M. Léon Bourgeois que désormais les femmes pourront concourir, au ministère du travail, pour l'emploi de vérificateur. Au dernier concours se sont donc présentées un certain nombre de candidates, et l'une d'elles a été choisie La nouvelle « vérificatrice » s'appelle Mlle de la Pommeraye. Elle est la fille du célèbre et regretté critique, mort il y a vingt ans.

D'autre part, c'est une femme, Mlle Charton, qui a été classée en tête des élèves admis cette année à l'Ecole des Beaux-Arts dans la section de peinture.

Et sur les douze premiers admis qui la suivent sont encore cinq élèves femmes : Mlles Aubry, Lesourd, Chantrel, Delage et de Baineul.

L. Capet.

—

Mariage des médecins (LXVI, 50). — Ce fut le cardinal d'Estouteville, Légat du Pape et réformateur de l'Université, qui, en 1452, dispensa les médecins de l'obligation du célibat. (Voir Crévier : *Histoire de l'Université de Paris*, 1761, t. IV, p. 181.)

Langoumoisin.

—

Les sœurs associées (LXVI, 8). — Ne peut-on faire entrer dans cette question, sainte Scolastique, sœur de saint Benoit, et si étroitement unie aux travaux du grand moine? Plus tard, mademoiselle de Scudéry et son frère, furent en étroite collaboration, si bien qu'on ne connaît pas toujours la démarcation de leurs œuvres. Je ne crois pas me tromper, mais il me semble que l'amiral de Ligny fut élevé par sa sœur qui lui fit faire toutes ses études et le poussa vers le haut grade qu'il devait atteindre. Il existe sans doute, beaucoup de ces alliances heureuses du frère et de la sœur ; il suffirait de se souvenir et de chercher.

E. Grave.

Trouvailles et Curiosités

—

Le Buste de J.-J. Rousseau (1790) Des Es angs. J'ai eu l'occasion de fouiller une collection d'autographes où se trouvent de nombreuses lettres de ou adressées à un M. Des Estangs. Celui-ci, dont les biographes ne disent rien, fut médecin, maire d'un arrondissement de Paris, sous le premier Empire, puis *Conservateur des Estampes*. C'était encore un franc-maçon de ce temps-là, en relations avec les plus illustres de ses collègues.

Voici ce qu'il écrivait au mois de juillet 1790, et sa lettre est un document nouveau à ajouter à tous les souvenirs qu'a soulevés le bi-centenaire de J.-J. Rousseau.

21 juillet 90

Mrs

Je revenais de voir la fête qu'on donna hier sur les ruines de la Bastille, lorsque je rencontrai *Le Triomphe*, non pas le plus magnifique, mais le mieux mérité qui soit à ma connaissance. C'était le Buste de J.-J. Rousseau porté par deux citoyens sur un brancard. Je l'ai rencontré à la grève où son *Emile* a été brûlé par le gouvernement. Le peuple qui l'environnait chantait ses louanges et l'appelait d'un commun accord le plus grand des mortels je crois que voilà la première fois que cet éloge est bien appliqué.

Des Estangs.

Maintenant, je poserai une question, qui a peut-être une importance : Que sait-on de ce Des Estangs, dont la correspondance fut si nombreuse et si variée ?

E. Grave.

—

Les Chevaliers de l'Arc. Projet d'en faire des Sociétés de préparation militaire en l'an XIII. — Le très intéressant ouvrage de MM. le Comte de Bertier, V. Cordier et Guglielmini, *Le tir de l'Arc* (Hachette, 1900), a dit tout ce qu'on pouvait dire sur cette curieuse institution, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Nous avons cependant trouvé aux Archives nationales (F^7 3120) un document des plus intéressants qui est inédit : c'est un historique de cette institution, par le préfet de police, conseiller d'Etat, Dubois. Il en trace un tableau très fidèle et propose de rétablir ces anciennes compagnies — avec prudence, — mais en leur

mettant en mains le fusil et non l'arc, arme archaïque.

Il poursuit le double projet de préparer de bons tireurs pour l'armée et de rapprocher, dans ces associations fraternelles, les étrangers que la tourmente révolutionnaires a divisés.

Mais Fouché, Ministre de la Police générale, était hostile à tout projet de rétablissement des sociétés d'arquebuse, ainsi qu'en témoigne une lettre dictée par lui, que nous avons publiée ici-même. Il ajourna *sine die*, la réponse au mémoire du Préfet de police et il n'y fut donné aucune suite sous l'Empire.

Quoi qu'il en soit, le noble jeu de l'arc s'est perpétué avec ses traditions, et cette survivance d'une aussi vieille confrérie avec ses anciens statuts, est fort digne de remarque. Elle a même conservé le caractère religieux qu'elle avait au temps où l'abbé de Saint-Médard, évêque de Soissons, était son grand-maître.

LÉONCE GRASILIER.

10 Pluviose XIII.
(26 février 1805).

Rapport du Conseiller d'Etat au Ministre de la Police générale sur les Anciens Chevaliers du Jeu de l'Arc.

Par leur pétition ils demandent qu'il leur soit permis de se réunir, comme autrefois, et de reprendre leurs exercices.

En me la renvoyant V. E. m'a chargé de prendre des informations et de lui donner mon avis sur la demande des anciens chevaliers de la compagnie du Jeu de l'arc. L'origine des compagnies du jeu de l'arc remonte à une époque assez reculée. Elles furent instituées au commencement du 9e siècle. Leur établissement eut pour objet d'exercer les bourgeois à se servir de l'arc avec adresse dans des tems où la garde de la plupart des villes leur était confiée. Les armes que l'Europe employe aujourd'hui n'étaient point encore connues, et les compagnies du jeu de l'arc durent rendre et rendirent sans doute des services à l'Etat.

Mais vers le milieu du 14e siècle, la poudre à canon qui était trouvée, depuis quelque tems, fut mise en usage. Les armes à feu furent introduites dans les armées et remplacèrent l'arc et la flèche. Alors les compagnies du jeu de l'arc perdirent successivement leur utilité primitive, et ne durent être considérées, depuis, que comme des réunions de plaisir et d'agrément.

Cependant, il paraît qu'elles continuèrent à jouir de quelque considération. Les compagnies du jeu de l'arc avaient d'abord été des confréries sous la protection de saint Sébastien ; elles prirent dans la suite un caractère différent.

L'abbé de Saint-Médard de Soissons fut nommé par une bulle Grand Maître et Seigneur souverain de toutes les compagnies de l'arc du Royaume. Les seigneurs de fiefs, concouraient avec le Grand Maître à leur établissement. Le Grand Maître présidait aux règlements et aux statuts ; mais l'organisation ne pouvait avoir lieu que sous le bon plaisir des seigneurs. J'ai fait rechercher les anciens statuts de ces compagnies, ceux que je me suis procurés ne remontent qu'à 1733 ; mais je pense qu'ils contiennent des renseignements suffisants.

D'après ces statuts, il ne devait y avoir dans chaque ville ou bourg ou village, qu'une seule compagnie et un seul jardin. Chaque compagnie était composée d'un Roi, d'un capitaine connétable, d'un lieutenant, d'un enseigne, d'un receveur, d'un procureur, d'un greffier et d'un certain nombre de chevaliers.

On appelait Roi celui qui avait abattu l'oiseau au dernier tirage. Lorsqu'il l'avait abattu trois fois de suite, on lui conférait la dignité d'Empereur. Le roi avait voix prépondérante aux assemblées ; il pouvait modifier les décisions de la Compagnie.

La capitaine-connétable était à la tête des autres officiers et des chevaliers. Les récipiendaires ne pouvaient être reçus qu'à la pluralité des suffrages. Il fallait qu'ils fussent de la religion catholique, qu'ils eussent 25 ans ou qu'ils fussent mariés. Chaque compagnie fixait le prix de réception. Elle avait un drapeau. Les chevaliers étaient en uniforme, en épée, et portaient une médaille à la boutonnière. Le jour du tirage on faisait un présent au Roi ; ce présent s'appelait « Joyau du Roi » Le receveur en était dépositaire, il le remettait au nouveau roi avec les marques de sa dignité. Je ne rappelle ici que les principales dispositions des statuts des compagnies du Jeu de l'arc. Les autres sont relatives à la discipline intérieure, à la police des jardins, à l'ordre à observer pour le tirage, aux amendes, etc Les prix tirés dans les villes, bourgs et villages n'étaient pas les seuls ; il y avait, en outre, un prix général où l'on n'appelait que les compagnies des villes, et des prix provinciaux où les compagnies des villes et bourgs n'étaient point admises. Mais toutes les compagnies sans distinction étaient assujetties aux règlemens que je viens d'analyser. Quoique les compagnies du jeu de l'arc ayent d'abord été des confréries sous la protection d'un saint, que la puissance pontificale leur ait imprimé un caractère religieux, et que

l'abbé de St-Médard, de Soissons en ait été nommé Grand Maître et Seigneur Souverain par le Pape Eugène, je pense que ces sortes d'institutions avaient essentiellement pour objet de former les citadins ou bourgeois à la défense des villes dont la garde leur était alors confiée. Les compagnies du Jeu de l'arc étaient donc essentiellement militaires ; leurs jeux étaient donc des exercices. Chez les nations guerrières on a senti combien il était important d'inspirer aux hommes en état de porter les armes une utile activité qui les tint toujours préparés à la guerre. Les soldats romains étaient assujettis à des courses fatigantes et à des exercices continuels.

L'exercice du pieu auquel ils se livraient, avait pour objet de leur donner de l'adresse à frapper l'ennemi. La lutte, le saut, le pugilat, la course, le jeu du disque étaient autant d'exercices auxquels les Grecs étaient obligés de se livrer pour acquérir de la force et de l'agilité. En France, les tournois furent institués pour les seigneurs et les gentilshommes. Là ils s'exerçaient à bien manier un cheval, à se tenir ferme sur leurs étriers à bien dresser un coup de lance, à se servir du bouclier, à porter, à parer les coups d'épée, à s'accoutumer à supporter le faix du harnois et autres choses utiles et nécessaires pour bien combattre dans les armées. Le jeu de l'arc fut institué pour exercer quelques autres classes du peuple à la défense des places qui leur étaient confiées.

Je n'examinerai pas si le rétablissement des compagnies du jeu de l'arc est utile aujourd'hui ; l'arc n'étant plus au nombre des armes employées à la guerre, cet examen serait oiseux.

Mais je pense que l'on pourrait substituer au jeu de l'arc un autre exercice qui offrirait une utilité générale pour l'Etat, en même temps qu'il serait pour ceux qui s'y livreraient une source de récréation et de délassement. On m'a assuré qu'avant leur destruction quelques compagnies du jeu de l'arc avaient adopté le fusil dans leurs exercices. Cette arme est en effet la seule qui puisse remplacer l'arc.

Le fusil est employé dans nos armées ; et la substitution qui en serait faite à l'arc, ferait renaître l'utilité de cet exercice. L'usage du fusil doit être pratiqué, pour que le tir soit sûr, et je crois qu'il faut autant d'adresse pour bien manier cette arme que pour lancer une flèche. On pourrait donc autoriser les anciennes compagnies du jeu de l'arc à se rétablir sous le titre de compagnies du tir, par exemple, et à former des élèves. Il me semble qu'il résulterait quelques avantages de l'adoption de cette idée.

Le Jeu du tir formerait des hommes adroits et en état de rendre des services dans les armées. En y entrant, ils réuniraient un coup d'œil juste à la facilité et à l'habitude du maniement du fusil. D'un autre côté, ce serait offrir une récréation morale à ceux qui voudraient se livrer à l'exercice du tir. A la suite des désordres civils, il faut chercher à rapprocher les citoyens et à éteindre l'esprit de parti, le véritable moyen est de leur ouvrir des lieux de réunion où ils puissent se voir et se récréer : là ils apprennent à s'apprécier, à s'aimer, et les plaisirs qu'ils goûtent font insensiblement oublier les peines attachées au souvenir des causes qui les avaient désunies. Je ne crois pas que le Gouvernement ait rien à redouter de ces sortes de réunions On pourrait d'ailleurs commencer par les villes un peu importantes de la France, sauf à autoriser la formation des autres compagnies, un peu plus tard, c'est-à-dire à mesure que les esprits deviendraient plus calmes, et que le Gouvernement acquerrait plus de force et d'ascendant sur toutes les parties de l'Empire ; non que je craigne le retour des ligueurs, des frondeurs et des chouans, mais parce qu'il est sage de consulter l'expérience avant d'aller plus loin.

Ces compagnies seraient comme autrefois sous la surveillance de l'autorité et il serait pris des mesures de police pour prévenir les accidents.

Le conseiller d'Etat
(Préfet de Police)
DUBOIS.

(F7. 3120.)

—

Stendhal et les Lyonnais (1). — Lorsqu'en 1838 Stendhal publia, chez l'éditeur Ambroise Dupont, 7 rue Vivienne, à Paris, ses *Mémoires d'un Touriste*, la description qu'il y donnait de Lyon, de ses monuments, de ses mœurs et de ses coutumes, description très spirituelle, mais évidemment fantaisiste en

(1) Cf. sur *Stendhal plagiaire* notre lettre au *Mercure de France* du 1er février 1910, p. 567-569 et la correction que nous avons donnée au numéro du 1er juin 1910, dans notre lettre sur l'*Empire Libéral*, p. 573, lettre à laquelle a bien voulu se reporter M. E. Barthélemy au n° du 1er décembre 1910. Sur les plagiats de Stendhal et l'Angleterre, il existe maintenant une étude, incomplète, de Doris Gunnell : *Stendhal et l'Angleterre*, thèse de l'Université de Paris parue en 1908 et réimprimée en 1909, dont M. F. Baldensperger a donné une trop rapide analyse p. 77-78 de la *Revue Germanique*, *1910*. M. Jean Mélia, dans *Stendhal et ses commentateurs* (Paris, 1911), ignore, au chapitre : *Stendhal commenté de son vivant*, p. 27-207, le passage que nous exhumons,

plusieurs points, suscita, de la part des littérateurs groupés autour de la très vivante et très intellectuelle *Revue du Lyonnais*, que dirigeait le polygraphe F.-Z. Collombet en union avec l'éditeur Léon Boitel, une protestation que l'on n'a pas songé à exhumer jusqu'à présent et qui est restée enfouie au t. IX (1839) de cet organe. Après avoir réimprimé, p. 48-68, l'essentiel de cette centaine de pages, sous la rubrique : *Littérature*, et avec une *Note du Directeur de la Revue*, qui graphie *Baile* le patronymique de l'auteur incriminé, la *Revue* s'en prit à Stendhal dans deux articles bibliographiques émanant, l'un (p. 69-73) d'Amédée de Roussillac, l'autre (p. 86-89), de H. Leymarie. Ces articles relèvent les incongruités et légèretés des *Mémoires* en termes assez violents.

Il nous a fallu, dit Roussillac — qui prend sérieusement Beyle pour un négociant faisant son tour de France pour vendre du fer, auquel l'idée serait venue de griffonner ses impressions de voyage, mais qui aurait dû s'en tenir là et les garder en portefeuille avec ses comptes et ses bordereaux — notre amour bien connu de la localité et le soin constant qui nous préoccupe de fixer l'attention sur tout écrit ayant trait à notre ville pour lire cet étonnant ramassis de détails communs, de choses banales et d'idées saugrenues. Ce qu'il y a de plus comique dans ce marchand de fer, c'est qu'il veut être léger, spirituel, et sa prétendue légèreté n'est que l'absence de toute maturité de pensée ; il joint à une suffisance baroque un aplomb étourdissant et assommant. Il sautille, il divague, il digresse à tort et à travers ; il dit des riens sur les choses les plus importantes...

Et l'on conclut :

Il nous a donc semblé utile de signaler les *Mémoires d'un touriste* comme une œuvre d'ignorance et de mauvais goût, sinon de mauvaise foi

H. Leymarie s'occupe, naturellement, surtout des bévues archéologiques de Beyle, « à qui l'on doit déjà le roman de *Rouge et Noir*, plus deux volumes sur l'Italie » et en qui, lui aussi, il reconnait « une suffisance et une légèreté incroyables ». On sait que Beyle, dans cet ouvrage, copiait textuellement des pages entières de son ami, Prosper Mérimée, source principale de son savoir archéologique. Mais ce que Leymarie combat surtout, c'est la bizarre conception qu'a l'auteur de problèmes où son incompétence tranche avec cette impertinence cavalière qui le caractérisait, entre tous les écrivains de l'époque.

Il a beau protester de son profond sentiment des arts, il a beau faire semblant de se cacher aux yeux de ses amis de Paris pour parler d'archéologie à son aise, on voit qu'il appartient à cette petite portion de la fashion pour laquelle l'art est un sujet de conversation, rien de plus.

Le gothique, que Beyle appelait un style « qui cherche à étonner », avait, on le sait, à cette date, le dédain des salons parisiens, admirateurs du plein cintre et de la ligne horizontale.

Parlez à M. Bayle (*sic*) du type grec, romain, ou au moins bysantin ; très bien, il est des vôtres ; mais est-il question du style pointu, du gothique orné, de l'art français dans toutes ses branches, oh ! alors, il sourit dédaigneusement et vous tourne le dos.

Au demeurant, à travers les singulières observations de l'auteur, l'on rencontrait de bonnes appréciations du style antique et le fanatisme que professait pour lui Beyle ne laissait pas d'adoucir Leymarie.

Par sa liaison avec l'antiquité romaine, le genre bysantin a trouvé quelquefois grâce devant ses yeux, et l'admiration que nous inspire aussi cette école, diminue un peu pour nous les torts de M. Stendhal. Il ne fallait pas moins, pour nous empêcher de fermer le livre dès les premières pages, tant est grande l'imprudence avec laquelle il tranche les questions dont il n'a fait qu'effleurer la surface...

Nous avons, dans un article de la *Revue des Langues Romanes* (tome LIV, p. 504, *note 2*), déjà relevé la comique bévue de Monsieur Victor Giraud, lequel, à propos précisément des *Mémoires d'un Touriste*, s'imagine, en 1903, que le *Reboul* qui y est cité comme s'étant entretenu avec Mme Roland dans son cachot en 1793, n'était autre que le poète nîmois, auteur de *L'Ange et l'Enfant*, qui naquit en 1796 ! Voilà à quoi sert de professer la littérature dans une Université helvétique.

CAMILLE PITOLLET.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 20 Août 1912

48e Année — N° 1337

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)
Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les Noyades de Nantes. — Est-il vrai que, vu le grand nombre de cadavres ramenés à Nantes par le flux, la municipalité défendit de boire l'eau de la Loire et de manger de son poisson ? U.

—

Louis-Philippe, le 24 février 1848. — Dans quelle voiture a-t-il quitté Paris ? On parle toujours d'un fiacre : était-ce bien un fiacre ?

Question posée pour un croquis d'histoire dessiné. O. M. peintre.

—

Victor Hugo, maire de Paris. — M. Jules Claretie, dans sa dernière *Vie à Paris*, ce tableau philosophique, si animé des événements contemporains, a publié ce post-scriptum :

Un de nos lecteurs me pose une question que j'aurais bien envie de transmettre à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. M. Montorgueil la pourra recueillir. A propos de la promotion qui fait si justement de M. Jean Richepin un officier de la Légion d'honneur, mon correspondant me demande :

— Savez-vous que M. Richepin n'est pas le seul maître poète qui ait été maire et ait eu le droit de porter l'écharpe tricolore ? Dès le lendemain du 24 février 1848, Victor Hugo était nommé maire d'un arrondissement, le 7e, je crois. Pouvez-vous confirmer le fait, dont j'affirme l'exactitude ?

Il est parfaitement vrai que Victor Hugo fut aussi nommé maire, et je me rappelle avoir lu la nouvelle dans les journaux du temps (on pourrait la retrouver). Sans doute le poète n'accepta pas cette fonction. Pourquoi ? Il ne l'a jamais dit, que je sache. Mais l'aimable lecteur qui me pose ce point d'interrogation est bien informé, et avant d'être député de la Seine, Victor Hugo fut maire à Paris en 1848. C'est un détail intéressant et ignoré de l'histoire du poète des *Rayons et les Ombres*.

Comme on le voit, notre éminent confrère, pour répondre, pouvait se passer de nos lumières : il dit tout ce que l'on sait sur cette particularité de la vie du poète illustre, à moins qu'il n'existe quelque part, trace d'une confidence ignorée, qui révèle pourquoi Victor Hugo, maire de Paris, n'accepta pas l'écharpe.

***

Dans le numéro suivant, M. Jules Claretie écrit :

J'ai reçu d'un hugophile très averti, M. Lucien Pallez, le sculpteur, l'auteur de la

Statue de Victor Hugo qu'on voit à Rome, une réponse à la question posée : « Victor Hugo fut-il maire de Paris ? »

M. Pallez s'étonne qu'une page de *Choses vues* où Victor Hugo lui-même conte l'aventure m'ait échappé. Je n'oubliais point cette page. Je voulais constater que la nomination de maire avait été publiée par les journaux.

C'est au huitième arrondissement — celui de la place Royale — que le poète avait été élu.

— Ne refusez pas notre brevet, lui disait Arago.

— Je le prends pour les autographes, répondait Hugo.

Et Armand Marrast, en riant :

— Oui, gardez-le, pour que vous puissiez dire que, du jour au lendemain, vous avez été pair et maire.

Lamartine, plus grave, entraînait son ami dans l'embrasure d'une croisée (à l'Hôtel de Ville), et disait :

— Ce n'est pas une mairie que je voudrais pour vous, c'est un ministère. Victor Hugo, ministre de l'instruction publique de la République !

Peut-être, avant Lamartine, Victor Hugo y avait-il songé. — *J. C.*

—

Rue Madame. — D'après le *Livre commode* de Blégny du Pradel (1) il y avait à Paris, en 1692, une rue Madame que ni La Tynna, ni les frères Lazare ne citent dans leurs dictionnaires. Ce n'est certainement pas la rue Madame actuelle qui ne fut ouverte que dans les dernières années du règne de Louis XVI.

S'il n'y a pas là une erreur de l'auteur du *Livre commode*, peut-on dire où était située cette rue ? H. M.

—

Parc de Neuilly. — Un tableau de Th. Gudin (1802-1879) à Chantilly (collection de Mgr le duc d'Aumale n° 472) représente une « vue du pont suspendu du parc de Neuilly ». Ce pont paraît jeté sur un vaste étang entre une île boisée et la rive. Cet étang existe-t-il encore ? Où était-il situé ? HUMANUS.

—

Le mont Pagnotte. — Je lis dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er Décembre 1881, dans les *Etudes diplomatiques* du duc de Broglie :

Le roi [Louis XV] finit par laisser tomber cette parole indifférente : « Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de rester sur le mont Pagnotte ». A quoi le marquis de Souvré répliqua vivement : « Votre Majesté aura froid, car ses ancêtres n'y ont pas bâti ».

Le mot de Louis XV est caractéristique par sa trivialité même. . page 496.

— Que signifie le mot trivial : *mont Pagnotte ?* Je serais très reconnaissant à l'aimable intermédiariste qui voudrait bien me l'expliquer. PITON.

—

Hélène America Vespucci. — Cette descendante d'Americ Vespuce, issue de la meilleure noblesse florentine et élevée à la Cour de Toscane, poussée par un esprit romanesque et aventureux, quitta Florence en 1834, voyagea en Europe et se rendit à Paris vers la fin de l'année 1836.

D'une beauté, d'un esprit et d'une noblesse dans sa tenue extraordinaires, elle reçut des marques spéciales de protection de la Cour française, notamment de la Reine Marie-Amélie. Elle devint aussi l'amie et la protégée de la comtesse Apponyi, femme de l'ambassadeur d'Autriche. Mais le bruit ayant couru d'une folle passion du duc d'Orléans pour la merveilleuse italienne, elle fut priée, paraît-il, en haut lieu, de quitter Paris.

Si cela est arrivé, on a dû toutefois y mettre des formes, car elle obtint de chaudes lettres de patronage de la Reine, une recommandation pour le corps consulaire français et une autorisation du Ministre de la Marine de prendre passage à bord d'un navire de l'Etat.

Elle débarqua à Rio de Janeiro le 16 mai 1838 ; en automne, elle était à New-York. La presse et le public lui firent un accueil enthousiaste. Elle adressa au Congrès une pétition pour être adoptée par l'Union comme petite-fille de celui qui avait donné son nom à l'Amérique. Des meetings se tinrent, où elle eut des partisans et des détracteurs. Certains Etats, tels que l'Ohio et le Missouri, lui votèrent des dons nationaux ; le sénateur Walker, James Buchanan et autres notabilités se rangèrent parmi ses partisans. Mais le Congrès repoussa le projet de loi, tout en ouvrant des listes particulières de souscriptions en faveur de Mademoiselle Vespucci.

Alors, par une lettre très digne, elle refusa le produit de ces souscriptions qui

(1) Tome Ier, page 105, édit. Fournier.

s'élevait déjà à une somme de 100.000 dollars, disant qu'elle était venue demander un droit d'asile et non une aumône.

Elle passa en 1840 à Cuba. De là en Angleterre, bien reçue par la haute société de Londres. Elle logeait 106 Sloane Street, où elle se lia d'une sincère amitié avec le prince Louis-Napoléon, depuis empereur.

Sa vie a passé presque entière en voyageant de Londres à Florence, de New-York à Madrid, très appréciée dans la société des beaux noms et des hautes intelligences de son époque. Elle était appuyée par la Cour d'Autriche; et la reine d'Espagne l'avait décorée et nommée chanoinesse de l'ordre de sainte Thérèse.

Vers les derniers temps de sa vie, elle se fixa définitivement à Paris, y conduisant une vie respectable et largement aisée. Elle est morte en 1867, à son domicile rue de la Pérouse 27.

On a de cette charmante et singulière femme une autobiographie : *Six années de ma vie*, des publications sur l'*Esclavage américain*, etc., etc.

Je demande à ceux des intermédiairistes et collectionneurs d'autographes, qui auraient eu occasion de rencontrer des lettres et manuscrits de Hélène America Vespucci, de me les signaler, ainsi que tous les détails et épisodes, qui pourraient servir à une plus ample connaissance de cette remarquable personnalité féminine du siècle passé.

COLOCCI.

—

Famille de la Berlouche, ou de la Bertouche ? — Existe-t-il en France quelque descendant du baron de la Bertouche ou de la Berlouche, dont l'une des 12 filles avait épousé un Clary, de Marseille, beau-frère de Joseph Bonaparte et de Bernadotte ? J. M.

—

Bourbel. — Pourrait-on avoir des détails sur un M. de Bourbel qui avait tué en duel le grec Haidé ? Ainsi s'exprime une dame qui écrivait d'Italie à des amis de Paris. Ce M. de Bourbel avait passé l'hiver de 1833 à Florence, où il tenait grand état de maison, recevait et donnait des bals ; mais on le considérait comme un espion du gouvernement de Juillet.

HENRY PRIOR.

Un portrait de Chateaubriand. — Hilaire Ledru, né à Oppy, près Douai, vers 1769, mort à Paris, 6 boulevard Poissonnière le 29 avril 1850 (et non le 2 mai) a exposé au Salon de 1822, un portrait dessiné de Chateaubriand qui lui avait fait obtenir un secours annuel de 600 francs.

Où se trouve maintenant ce portrait ?

On désirerait également retrouver les œuvres originales de Ledru (autres que celles conservées aux musées de Douai et de Lille) et notamment les portraits de Mlles Mezières et de Dalayrac qui figurèrent en 1866 dans la vente Hedouin.

Il avait aussi écrit des notes autobiographiques dont la partie antérieure à 1789 a été publiée dans les *Souvenirs de la Flandre Wallonne* (tome XIII, 1873).

Quel est aujourd'hui le possesseur de ce manuscrit ? CH. S.

—

L'amiral de Lacrosse. — Le tableau de Philippoteaux où il figure. — 1° Qu'est devenu un tableau de Philippoteaux, qui a figuré à l'un des salons de 77 à 80, représentant le capitaine de vaisseau de Lacrosse a bord des « Droits de l'Homme » pendant un combat de 1797.

2° Pourrait-on obtenir des renseignements ou des documents sur l'amiral de Lacrosse (1760-1827) portraits, lettres, armes, brevets, rapports, etc ?

F. DE SOLIÈRES.

—

Famille de Malherbe. — On trouve dans la généalogie des Turgot plusieurs alliances avec des membres d'une famille de Malherbe. Or, François de Malherbe était normand comme les Turgot. J'ai beau consulter les biographes, je ne trouve rien sur les alliances du poète. Jal, toujours si renseigné, n'a pu dire à qui il avait été marié. Pourtant, il eut un fils, Marc-Antoine de Malherbe, qui périt dans un duel La question est digne de l'*Intermédiaire* et je demande à mes collègues, des notes sur les alliances de famille de François de Malherbe, et si je peux le rattacher aux Turgot. E. GRAVE.

—

Famille de Montsaulnin. — Je serais fort obligé si l'on pouvait me dire :

1° De qui était fille Aimée de Montsaulnin, religieuse à Crisenon en 1620 ?

2° De qui était fils Claude de Monsaul-

nin écuyer, demeurant à Monceau en Auxois en 1700, marié à Renée Damoiseau, fille de Claude César, sieur de Montarin, et de Jeanne de Morillon ?

Si de ce mariage il y a eu d'autres enfants que Claude, aussi écuyer et vivant en 1727 ?

Si ce dernier a été marié et a laissé descendance ?

3° Si Antoine de Montsaulnin écuyer, mort à Vic-sous-Thil, le 18 février 1748, a 72 ans, marié à Colombe de Léviston, morte en 1757, à 90 ans, a eu de celle ci d'autres enfants que : 1° Antoine-Charles, curé de Millery ;

2° Anne Colombe mariée (?)

4° Si François de Montsaulnin capitaine, a eu des enfants d'Eugénie Baudouin d'Orville qui fit son testament à Semur en 1754 ?

5° De qui était fille Caroline de Montsaulnin morte le 3 octobre 1817 ?

6° De qui était fils Amable, vicomte de Montsaulnin, marié à Madeleine-Henriette Rollet-Davaux. Enfin si ces derniers ont eu aussi des enfants ? S. G. L.

—

Saint-Aulaire, acteur. — Qu'est-ce que P.-J. Porlier-Pagnon, dit Saint-Aulaire, sociétaire de la Comédie Française, né en 1793, mort en 1864 ? D'où vient son surnom, célèbre dans l'armée, à l'Académie, les ambassades ? Quel rapport plus ou moins lointain avec la famille illustre de ce nom ?

PETRACORENSIS.

—

La Taglioni. — Je désirerais avoir des renseignements, anecdotes, dates, etc. sur les ancêtres de la célèbre danseuse Marie Taglioni ; peut-être quelque aimable correspondant pourra-t-il me répondre ?

P. A. T.

—

Famille de Marie-Angélique Wallon. — Quelle était la famille, c'est-à-dire le père et la mère, et, s'il se peut, les quatre aïeuls de Marie-Angélique Wallon, mariée à Louis Marquet, comte de Montbreton, frère de Norvins ? Celui-ci parle d'elle comme d'une « riche héritière de Picardie », mais je ne crois pas qu'il donne d'autres détails.

Un document de la cour de Vienne que j'ai entre les mains, dit que cette famille figure à l'*Armorial général* — qu'il m'est en ce moment impossible de consulter — que le père de Marie-Angélique était « écuyer du Roi » et son grand-oncle Nicolas Wallon, « chevalier de Saint-Louis. » Quelles étaient les armes ?

Inutile de me renvoyer à ses descendants. BENEDICTE.

—

Tugdual de Karmoisien ; ses armoiries. — Connaît-on le blason de Tugdual de Karmoisien, surnommé *Bourgeois*, bailli de Troyes, qu'Alain Chartier appelait un bon et vaillant chevalier et qui fut tué au siège de Cherbourg en 1450 ?

Il eut pour femme, dit La Roque, Marie de Garencières, dame de Macy, de Croisy, et du Puiset, fille de Jean de Garencières et de Jeanne de Villiers.

De ce mariage était issue Jeanne de Karmoisien qui, au mois d'août 1477, épousa Jean de Gaillon. QUÆSITOR.

—

Armorial du roi Murat. — Existe-t-il un armorial renfermant les anoblissements faits par le roi Murat durant son séjour dans le royaume des Deux-Siciles ? B. P.

—

Standesherren allemands. — On sait que l'on appelle ainsi les anciens princes souverains, aujourd'hui médiatisés. Un confrère érudit pourrait-il m'indiquer les droits qui leur ont été octroyés et laissés jusqu'à nos jours ? Les princes médiatisés sont encore, en quelques points, pour leur rang de noblesse, les égaux des princes régnants ; par exemple les membres de familles régnantes peuvent s'unir à des membres de familles médiatisées sans mésalliance, et cela se voit souvent. Les médiatisés qui ont le titre de prince s'appellent Altesses Sérénissimes ou Durchlaucht ; les comtes sont Messeigneurs ou Erlaucht : tous appartiennent à la haute noblesse (der hohe Adel). De plus les médiatisés siègent de droit et héréditairement aux premières Chambres des Etats particuliers de l'Allemagne. Mais sont-ce les seules prérogatives qui soient restées aux médiatisés dans l'Allemagne contemporaine ? A côté de ces hochets de vanité nobiliaire, ont-ils encore d'autres droits, par exemple le droit de percevoir certaines contributions spéciales sur leurs anciens sujets, ou quelque autre droit,

rappelant leurs anciens droits féodaux et souverains ?

Par la même occasion, pourrait-on me dire la différence exacte qui existe entre les trois formes suivantes de propriété terrienne, vestiges de l'ancienne féodalité, qui subsistent encore en Allemagne : freie Standes herrschaft, fideicommis et bien noble (en allemand Rittergut) ? Quels droits y sont attachés ?

ZWEIROT.

—

Le premier tableau médaillé de Jules Dupré. — Jules Dupré obtint sa première médaille au salon de l'Exposition universelle de 1867 pour un tableau représentant « Un passage d'animaux sur un pont en Berry. »

Ce tableau a-t-il été reproduit par la gravure ou dans un ouvrage quelconque sur l'Exposition de 1867 ?

Dans quelle collection ou Musée se trouve-t-il aujourd'hui ?

N'est-il pas figuré dans la collection du Dr Desmares, oculiste à Paris vers 1870 à 1887 ? C. G.

—

Les encriers célèbres. — Je sais bien que l'*Intermédiaire* a horreur, avec juste raison, des « listes », on ne sait jamais quand ça finit. Cependant je demanderais qu'on nous parle, pour en dresser la revue, des encriers célèbres qui sont conservés. R. B.

—

La genèse du « Rêve » de Zola. — On a prétendu que le *Rêve*, de Zola, qui ne va guère dans la logique de son œuvre, avait été écrit à la suite de l'acquisition que fit le romancier d'un bréviaire.

Que vaut cette légende ? L. V.

—

« Aujourd'hui, Dieu s'est montré bon français » — Quel est le roi de France qui aurait dit, après une victoire : « Aujourd'hui, Dieu s'est montré bon français » ? G. G.

—

Le chien Berganza. — Dans le *Salon de 1846* de Baudelaire, il est question du « chien Berganza » qui « fuit ardemment les bas-bleus » et prononce ces « sages paroles » à propos de Corinne :

Quelque beaux que puissent être son bras ou sa main, jamais je n'aurais pu supporter ses caresses sans une certaine répugnance, un certain frémissement intérieur qui m'ôte ordinairement l'appétit. Je ne parle ici qu'en ma qualité de chien.

Baudelaire ajoute que certains portraits de femmes, par Flandrin, Lehmann, etc., lui font éprouver la même sensation que le « spirituel Berganza »

Quel est ce chien bel esprit et « antiféministe » ? Dans quel livre tient-il ses discours ?

ARSÈNE ALEXANDRE.

—

« Madame Roland », drame. — Dans son opuscule sur la *Comédie Française*, (p 156) Charles Maurice prétend qu'il parut, en 1794, un drame sur *Madame Roland*, qui fut présenté au Théâtre de la République.

Je ne vois nulle part, qu'une pièce de ce genre ait été envoyée aux comédiens de la rue de Richelieu, et encore moins jouée.

Si, toutefois, elle a jamais existé, qui pourrait bien en être l'auteur ?

PAUL EDMOND.

—

Origine du nom de Mistinguett. — On sait comment ce nom est agréablement porté. Ne serait-il pas de vieille souche française ? Je lis, en effet, dans une bibliographie cette indication : *Plaisantes idées du sieur Mistanguet, parent de Bruscambille 1615.* PAUL EDMOND.

—

L'Ordre de la Pomme Verte. — C'était un ordre maçonnique qui fut fondé, vers 1780, en Allemagne, et qui trouva, paraît-il, des adeptes en France. On y admettait également hommes et femmes.

Existe-t-il encore ? Et a-t-on quelques renseignements sur son organisation et ses agissements ? SIR GRAPH.

—

Réactif pour faire réapparaître l'écriture. — Je possède un ouvrage dont il ne reste sur le titre que la signature autographe d'un personnage célèbre.

D'autres notes du même personnage, ont été non grattées, mais effacées par un acide. N'y aurait il pas moyen de faire réapparaître les anciens caractères au moyen d'un réactif ?

L'INGÉNU.

Réponses

—

Jean-Jacques Rousseau: sa mort (T. G., 789 ; I ; IX ; XI ; XIV ; XXIII ; XXXI ; LV). — On pouvait supposer qu'après l'ouverture des tombeaux du Panthéon, on était fixé sur la mort de Rousseau. Il a été constaté, en effet, et procès-verbal en existe, que le corps de Jean-Jacques reposait entier dans son cercueil inviolé, et, en outre, par M. Berthelot, qui l'a dit bien haut, en examinant le crâne du squelette, que ce crâne était intact ; qu'il n'y avait ni trace de fracture, ni trace de perforation ; c'était pour écarter définitivement la thèse du suicide ou de l'assassinat.

Cependant, le docteur Jules Raspail, petit-fils de Xavier Raspail, vient de rouvrir bruyamment cette controverse par une étude fort longue publiée dans la *Revue de Paris* (10 août 1912).

Il soutient dans cette étude que Jean-Jacques Rousseau a été assassiné, et que l'assassin, c'est Thérèse Levasseur.

Pour soutenir le crime, il s'appuie sur l'examen qu'il a fait de l'original du moulage sur nature exécuté par Houdon le jour même de la mort. Cet original est — croit-il — en sa possession.

On sait qu'il existe un autre moulage qu'on prétend également être celui de Houdon qui est au Muséum, et qui provient de la galerie du docteur Gall.

Il y a cependant apparence, que si l'un des moulages est le vrai, c'est celui que possède le Dr Jules Raspail, en ce sens qu'il se rapproche le plus du buste que Houdon a fait d'après ce moulage.

C'est donc sur cette pièce que M. le Dr Raspail base toute son argumentation. Il élève les ecchymoses qu'on y remarque à la hauteur d'une brisure.

On sait que Rousseau, pris de congestion — congestion constatée par les cinq médecins qui l'ont autopsié — était tombé à terre, et qu'il s'était blessé au visage, qu'on le releva tout sanglant. Mais ses blessures étaient superficielles.

Le Dr Raspail, d'après son moulage, est persuadé qu'elles étaient profondes, que le crâne a été défoncé.

C'était l'avis de son grand-père qui disait : « le trou du front est déchiqueté comme le sont les coups portés par un marteau ou un autre instrument contondant ; l'os du front a cédé sous la force du coup. »

Ainsi, le crâne était défoncé, et les cinq médecins qui ont pratiqué l'autopsie n'y ont rien vu, et le sculpteur qui a moulé la tête n'y a rien vu ; et M. de Girardin n'y a rien vu. Tout le monde s'est mis d'accord pour masquer le crime.

Ce crime avait été accompli par Thérèse. M. le Dr Jules Raspail l'accuse formellement. Pourquoi ? « Parce que dans les derniers moments de son séjour à Ermenonville, dit-il, Rousseau avait été informé de l'inconduite de sa compagne : il avait appris ses rapports scandaleux avec un palefrenier de M. Girardin. Thérèse menacée se voyant à la veille d'être chassée honteusement, une scène violente se déroula avec une extrême rapidité ; elle renversa Rousseau, se saisit du premier instrument qu'elle trouva à portée de sa main et en frappa le malheureux à plusieurs reprises. Trois coups portèrent dans la figure : le premier étourdit la victime, l'un des deux autres détermina une blessure mortelle. »

Tel est le roman imaginé par le Dr Jules Raspail.

Mais alors que devient l'observation faite au Panthéon, sur le crâne même, par Berthelot et tous les assistants ? Il fut aisé de voir que le crâne était indemne.

Mon Dieu, c'est très simple. Le squelette qui est dans le tombeau n'est pas celui de Rousseau. On a substitué un autre corps au sien. Qu'a-t-on fait du sien ? mystère. D'où venait le corps qu'on y substitua ? mystère ! qui fit la substitution ? où ? quand ? comment ? mystère !

Nous inclinons volontiers au romanesque, et cette histoire trouve un crédit singulier dans l'opinion et aussi auprès des journalistes.

Quoi qu'il en soit, M. le Dr Jules Raspail demande que l'on ouvre à nouveau le cercueil du Panthéon, et que l'on compare le crâne qui s'y trouve avec le moulage qu'il possède : s'il n'y a pas identité absolue, il s'en tiendra à ses conclusions. Et s'il y a identité, le philosophe aura été secoué une fois de plus. Depuis un certain temps, c'est assez souvent son tour.

Nous nous devons de signaler cette controverse : elle fait suite à celle ouverte

dans nos colonnes il y a quarante-huit ans et que nous supposions définitivement close par le procès-verbal d'ouverture des tombeaux en décembre 1897.

M.

—

Diamants et bijoux de Marie-Antoinette (XV, 74; LXVI, 90). — Voici ce que je sais au sujet de ces diamants :

Parmi les bijoux personnels de l'Impératrice Eugénie, il y avait entre autres, les boucles d'oreilles magnifiques formées de très grosses perles en diamants qui venaient de la Reine Marie Antoinette. L'empereur Napoléon III les avait acquises au moment de son mariage.

Mme Carette, *Souvenirs intimes de la cour des Tuileries*, I, p. 178. Dr J. B.

***

Une partie des bijoux de la reine Marie-Antoinette a été achetée par l'amiral comte Litta Visconti Arese, gentilhomme italien, au service de la Russie. Parmi les bijoux se trouvaient les girandoles qui intéressent M. Germain Bapst. Voici, en effet, ce que l'amiral écrivait de Pétersbourg à un familier qui habitait Milan en 1824 :

Pour le premier de l'an j'ai offert à la Comtesse les fameuses boucles d'oreilles qui appartinrent à la reine de France Marie-Antoinette et dont Madame Campan parle dans ses Mémoires, vol. II, page 2.

A la mort de la Comtesse Litta en 1829, ses bijoux furent partagés entre son mari, sa fille d'un premier lit — la Princesse Bagration — et sa petite-fille, également d'un premier lit, la Comtesse Julie Samoyloff. La part échue à ces deux dernières fut sans aucun doute dispersée avant leur mort.

L'Amiral Litta mourut en 1839 et laissa la presque totalité de sa grande fortune à des parents d'Italie. Les bijoux qui revinrent ainsi dans sa famille subirent naturellement bien des péripéties depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui. Je sais cependant où se trouvent quelques-uns de ces bijoux et, entre autres, une fort belle plaque en brillants, servant de fermoir, et qui provient de la reine. La monture en est merveilleuse de légèreté.

Jéroboam.

—

La cour de Philippe — Égalité (LXVI, 98). — On pourrait trouver quelques renseignements, particulièrement une description du Raincy, dans : Jules Janin, *Paris et Versailles il y a cent ans*, chap. XXXIV, *Une maîtresse de Philippe-Egalité*, page 367, édition in-8°, Didot 1874.

Jules Janin y cite beaucoup Madame Elliot qui pourrait donner d'autres détails. L. Deniquet.

—

Contrats de mariage signés par le Roi, avant la Révolution (LXV; LXVI, 99). — Saint-Simon s'y connaissait. C'était surtout un honneur que le roi entendait faire en signant à un contrat de mariage. Cette manière de voir est confortée par Dangeau. A la date du 2 février 1686, on lit dans son *Journal*, à propos du mariage de Mlle de Tonnerre, fille d'honneur de la Dauphine, avec M. de Mussy, gentilhomme dauphinois :

Le roi refusa de signer son contrat de mariage, en disant qu'il ne vouloit faire cet honneur-là qu'aux personnes dont il avoit été content.

B.-F.

***

Nous devons être très reconnaissants à notre aimable collègue Britannicus de la communication qu'il a faite à l'*Intermédiaire* des documents relatifs à la famille du Botdéru — communication des plus intéressantes, car elle prouve avec quelle soin et quelle rigueur se faisaient, à la veille même de la Révolution, les preuves pour les honneurs de la Cour.

Mais Britannicus nous permettra bien de lui dire que l'assimilation qu'il fait entre les signatures de contrats de mariage et les preuves de cour, aurait besoin d'être prouvée — ce qu'il ne fait pas.

Ce qu'il faudrait en effet démontrer (et c'est là le nœud même de la question que j'ai posée), c'est que la faveur de la signature par le Roi aux contrats de mariage n'était accordée qu'après vérification et examen des énonciations de noblesse contenues dans ces contrats et notamment des titres qui y étaient attribués aux mariés ou à leurs ascendants directs.

Dans cette hypothèse, en effet, la possession de contrats signés par le Roi, et où les mariés ou leurs ascendants seraient qualifiés, par exemple, comtes ou marquis, pourrait être, à bon droit, considérée comme fournissant preuve suffi-

sante de l'existence régulière desdits titres de comtes ou marquis, (ce qui serait des plus importants actuellement, par suite de la disparition presque complète des archives de beaucoup de familles.

BELLECHASSE.

—

L'armoire des cœurs à Saint-Denis — **Le cœur de Henri IV** (XLII ; XLIII ; XLVI ; LXIII ; LXV ; XLVI, 237, 439) — Nous avons déjà parlé de la destruction du cœur de Henri IV. Le Dr Condé, dans les *Annales fléchoises* n° 67 (912), a publié une étude sur le docteur Boucher qui recueillit les restes de ce cœur. Nous y relevons ce passage :

Depuis le 6 juillet 1814, les cendres du cœur de Henri IV (et sans doute celles du cœur de Marie de Médicis, malgré qu'il n'en soit pas question dans la relation de Ch. Boucher), sont donc déposées dans la chapelle Saint Louis du Prytanée et l'on ne peut plus ignorer « ce qu'est devenue la bouteille » qui les contenait.

Quant à l'endroit exact où l'on peut les retrouver, voici ce que disent MM. Calendini à ce sujet dans leur *Guide illustré de la Flèche et de ses environs*. p. 18 : « Du côté de l'Evangile, au-dessus de la porte communiquant derrière l'abside avec la cour d'Austerlitz et la sacristie, « Mausolée de Henri IV ». Ce qui reste des cendres du roi et de la reine est enfermé dans une petite fiole et le tout dans un cœur doré. On le voit au milieu de la niche qu'entourent la Force et la Justice (statues de Sarrazin), portant le canon et l'épée.

« Coté de l'Epître : « Mausolée vide de Marie de Médicis ». La Prudence et la Douceur (statues de Sarrazin). »

—

Billets de Confiance dits Patriotiques (LXIV). — Je possède un petit Billet rectangulaire (9 cent sur 4) dans le milieu duquel se trouve un *Ecu* portant le numéro 6 ; ce billet est ainsi conçu : N° 638. *Bon de six sols* payable a vue en *Billets patriotiques* de *Dix livres*, par la Compagnie de commission, rue des Bons-Enfants n° 34. Con rôle Fol. 238, Enregistré Fol. 238. Signatures : Daire et Tavier.

Ce dit Billet présente la particularité d'être en *parchemin*. Je serais reconnaissant à mes confreres de l'*Intermédiaire* de bien vouloir me faire savoir s'ils connaissent des *Billets de confiance* ou *Patriotiques* imprimés également sur *parchemin*.

La ville de Vire a émis en 1792 d'abord pour *soixante mille livres* de *Billets de Confiance* de *Cinq*, *Dix* et *Vingt Sols*, ensuite la même année d'autres Billets de *Deux Sols six Deniers* ; j'ignore le nombre de ces derniers, n'ayant pas trouvé, dans la délibération du Conseil général de la Commune, le montant de leur émission.

Les *Billets de Confiance de Vire*, imprimés sur papier blanc, signés par deux des douze délégués et contresignés au verso par le Caissier, ainsi qu'il en avait été délibéré, étaient remboursables en *assignats* jusqu'au 1er *juillet 1793*. Leur courtage n'était que de un pour cent. Il n'existe au Musée de Vire que trois de ces Billets, un de *vingt sols* et deux de *Deux sols six deniers* ; le Billet de Vingt Sols présente, au quatrième angle, une petite vignette représentant une *tête typographique* et les Billets de *Deux sols six Deniers montrent* au même endroit *une fleur de Lys*.

La grande rareté de ces *Billets de Confiance* s'explique par l'empressement que les porteurs ont mis à les échanger et par l'exécution du règlement qui forçait les remboursers à les détruire au moment de l'échange.

EMILE BALLÉ.

*
* *

[Sur les billets de confiance, lire l'étude publiée dans la *Révolution française*, 14 juillet et 14 août 1912, par le lieutenant de Cardenal, sous ce titre *Les billets de confiance du département de la Dordogne, 1791-1796*. Cette étude qui sera achevée dans les numéros ultérieurs, est très poussée et peut éclairer l'historique de l'émission de ces billets d'une façon générale.]

—

Généraux manchots (LXIV ; LXV ; LXVI, 131). — Je ne sais si on a cité lord Raglan mort sous Sébastopol en 1855 ; en tous cas la répétition ne tiendra pas une grande place. Mais je réclame une mention pour un vieux Romain du 1er siècle ap. J.-C. Afranius Burrus, le Burrhus de Racine, ce préfet du Prétoire qui, à la mort de Claude, en octobre 54, enleva si prestement l'empire pour son élève Néron. Il passa en son temps pour un type de vertu, ce qui prouve que l'on n'était pas difficile.

Dans une brochure que j'ai lue, mais

que je ne tiens pas sous ma main en ce moment, M. Héron de Villefosse nous apprend que — Tacite, *Annales* XIII, 14 — Burrus avait perdu une main à la guerre, et qu'il était originaire de la Gaule, d'une ville de Provence ou du Comtat dont le nom ne me revient pas à la mémoire. Il est donc un peu nôtre et mérite de figurer, à titre de lointain ancêtre, dans la galerie des généraux mutilés à l'ennemi.

H. C. M.

P. S. — A-t-on pensé à François de Lanoue dit *Bras de Fer*, 1531-1592 ?

—

Clément Thomas (LXV, 543, 654, 858; LXVI, 105). — L'arrestation du général Clément Thomas est racontée tout au long d'après Cattelain, qui fut chef de la sûreté de la Commune, par Edmond Lepelletier dans son très intéressant ouvrage : *Histoire de la Commune en 1871*, t. I, p. 453.

Cattelain cheminait avec son ami, le dessinateur André Gill, entre les baraquements du boulevard de Clichy, à la recherche d'une boutique de pâtissier. Un homme à barbe grisonnante marchait à côté d'eux. Non loin se trouvait un groupe de gardes nationaux qui fumaient en causant...

L'un d'eux se leva et vint à moi :

— Est-ce que vous n'êtes pas Clément Thomas ? dit-il au vieillard.

— Oui, répondit l'ex-général.

— Vous voyez le mouvement ; êtes-vous des nôtres ?

— Mes enfants, j'ai donné ma démission, je ne veux plus me mêler de rien. Je ne suis ni pour vous ni contre vous, vous me connaissez pour un vieux républicain de 48...

Voilà comment fut arrêté Clément Thomas, que Gill, malgré qu'il l'ait dessiné et malgré qu'il possédât de nombreuses photographies de lui, n'avait pas reconnu.

Dr J. B.

—

Thiers et Gambetta : un prétendu mot de Thiers sur les Alsaciens (LXV, 139). — A quel incident fait on allusion ? Peut-être à celui-ci :

Le 27 octobre 1870, à Tours, dans le salon occupé par M. Crémieux, une discussion s'éleva entre Thiers et Gambetta. On prévoyait l'issue fatale, la perte du territoire, Thiers aurait dit : « Peuh, qu'est-ce que cela nous fait les alsaciens ? Ils étaient allemands, ils le redeviendront ; c'est le jeu de la guerre. »

Ce propos est-il vraisemblable ? a-t-il été dénaturé ? Néanmoins, M. Galouye l'aurait tenu de Gambetta lui-même. M. Galouye songeait à combattre Thiers, à l'époque des menées pour la restauration monarchique. Il voulut se servir du propos recueilli, disait-il, de la bouche de Gambetta, et il écrivit à celui-ci, qui était l'un de ses amis de jeunesse, pour en avoir la confirmation écrite.

Gambetta lui répondit par cette lettre :

Mon cher ami,

Je partage pleinement ton opinion sur la valeur patriotique et les efforts libérateurs du chef de la bourgeoisie française ; mais je suis forcé de compter avec les forces, les demi-forces, les quarts de forces qui constituent, elles, toutes la résultante du parallélogramme de la démocratie, dont je suis avant tout le serviteur indéfectible.

Ceci pour te dire que tu peux écrire ce que tu voudras, « citer le propos » si cela te plaît ; mais, jusqu'à ce que le moment propice soit venu (non pour moi) mais pour l'intérêt politique de mon parti, je te prie de ne pas donner mon nom. Rien ne s'oppose à ce que « tu invoques le propos », en te refusant à en faire connaître l'origine.

Le moment viendra où nous pourrons tous raconter ce qui s'est passé entre moi et lui, le 27 octobre 1870, dans le salon que Crémieux occupait à Tours. Mais je te connais assez, et j'ai toujours eu trop de confiance en toi pour insister plus longuement.

Je me résume. Le moment n'est pas encore venu ; il viendra, et, comme je pense que chez toi le patriotisme l'emportera toujours sur les préférences politiques et même religieuses, nous devrons ce jour-là nous entendre.

Tout ceci n'est que pour toi, et je t'envoie mes meilleurs sentiments d'amitié.

L. Gambetta.

Ce vendredi, 3 août 1873.

La lettre ne répétant pas le propos, ne relatant pas les circonstances de l'incident, on en est réduit au seul témoignage de M. Galouye. En somme, la lettre de Gambetta confirme que, le 27 octobre, à Tours, entre Gambetta et Thiers, une discussion a éclaté de laquelle Gambetta a tiré cette conclusion que Thiers n'était pas aussi patriote qu'il eût dû l'être.

D'ailleurs, cet incident eut une suite. Le 16 juin 1877, M. de Fourtou étant à la tribune, récapitulait l'œuvre de l'Assemblée nationale. Il disait : « Nous avons chassé de France les Prussiens. » Une voix tonna

de l'extrême gauche : « Le libérateur du territoire, le voilà !... »

C'était Gambetta que désignait Thiers. On était loin de la lettre à M. Galouye.

Sincérité ou tactique : avec les hommes d'Etat, sait-on jamais ?

Qui était M. Galouye ? V.

—

Textes de Traités franco-espagnols (LXVI, 91). — Au lieu de : *délimitation de la Groutière* dans les Pyrénées, lire : de la *frontière*. Les traités se sont succédé jusque vers 1866. — Une partie de la Navarre espagnole, désignée dans celui de 1856, s'appelle *Quinto Real*. Quelle est-elle au juste ? Le grand *Dictionnaire géographique* de Vivien de Saint-Martin n'en parle pas, à moins qu'il ne s'agisse du *Quint* (Aldudes).

Un Pyrénéiste.

—

Rue de la Victoire (LXVI, 46, 145). — Voici ce qu'on lit dans le *Journal de Paris*, à la date du 19 nivose, an VI (8 janvier 1798) :

Le Département a pris, ces jours derniers, un arrêté portant que la rue Chantereine où est la maison de Bonaparte, s'appellerait désormais rue de la Victoire.

En une nuit, les nouvelles inscriptions ont été placées. Elles consistent en lettres gravées sur un carré long de pierre de taille et peintes en noir, au coin de cette rue qui aboutit à celle du faubourg Montmartre. Une fruitière, ce matin, arrête une de ses camarades et lui fait remarquer la nouvelle dénomination — Ah ! bien, bien, lui dit la camarade, voilà donc qu'on ne nous demandera plus où demeure Bonaparte. Une douzaine de curieux qui étaient aussi arrêtés, ont crié bravo à la fruitière.

Le petit peuple d'Athènes avait-il plus de finesse et de sensibilité ?

Rendez donc à César ce qui est à César, et sous des prétextes spécieux, pourquoi, à l'encontre d'Henri Martin, peu suspect, je l'imagine, vouloir dépouiller Bonaparte au profit des moines de Senlis — ça manque d'abord de justice et, par ce temps de liquidation, tout à fait d'à propos.

Les curieux trouveront l'explication de l'*erreur* qu'a déjà relevée l'*Intermédiaire*, dans l'ouvrage de M. Léon Lecestre : *Lettres inédites de Napoléon* Ier, t. II, p. 33 lettre : 168.

Leonce Grasilier.

Le Desaix de la place Dauphine (T. G. 272; L, 128) — A la colonne 745 de sa note, sous le titre « Santerre et la mort de Louis XVI » notre confrère M. Camille Pitollet nous apprend qu'on a érigé un monument à Desaix, en 1890, à Riom, sa ville natale.

J'ai vu ce monument en 1906 et j'ai reconnu en lui celui que j'avais vu plus de cinquante années auparavant sur la place Dauphine, à Paris, où il surmontait une fontaine, et était accompagné d'une plaque en bronze portant les noms des souscripteurs.

Car ce monument avait été érigé par souscription.

Mais la plaque dont il s'agit n'a pas été envoyée à Riom, ou du moins, elle n'a pas été replacée sur le monument actuel.

Qu'est-elle devenue ?

V. A. T.

[Cette plaque était dans les magasins de la ville de Paris à Auteuil, avant l'envoi de la statue à Riom ; il est à présumer qu'elle y est encore ; il faudrait cependant s'en assurer].

—

L'Ermitage (LXVI, 96, 151). — Comme contribution à l'article de M. C. de la Benotte, je trouve ce qui suit dans E. de la Bédollière : *Histoire des environs du nouveau Paris*, G. Barbier 1860. p. 184, qui modifie un peu, à tort ou à raison, son article en ce qui a trait aux peintures du pavillon.

A l'autre extrémité du parc (du château de Bagnolet, résidence champêtre des ducs d'Orléans) du côté de Charonne, on voyait un pavillon nommé l'Ermitage. Ce pavillon était à l'intérieur peint en grisaille avec motifs représentant la tentation de saint Antoine : le peintre s'était creusé le cerveau pour y représenter le diable sous toutes ses formes.

Et l'auteur ajoute :

Aujourd'hui (1860) la propriété de la famille d'Orléans a été morcelée de mille façons, etc., etc.. et l'ermitage de Charonne maintenant annexé dans Paris est la salle de billard d'une maison bourgeoise.

P. c. c. Dehermann.

*
* *

Dans le compte rendu de la séance du 14 novembre 1901, notre collaborateur L. Tesson, rendant compte d'une excursion

faite à Bagnolet par la première sous-commission du Vieux-Paris, s'exprime ainsi dans son rapport :

Le château de Bagnolet fut bâti par Le Juge, fermier général et reconstruit grandissement par le Régent ; l'on voit encore dans Paris, rue de Bagnolet un très curieux pavillon avec une grille magnifique qui dépend de l'hospice Debrousse.

Un autre pavillon existe à Bagnolet ; il appartient certainement par son architecture avec parties primitives du domaine et remonte au commencement du XVIIIe siècle, il est occupé par une fabrique de cuir verni et l'intérieur ne contient aucun vestige remarquable, si ce n'est quelques fragments en marbre d'une cheminée du XVIIe siècle qui sont déposés sans souci de conservation dans un coin de grenier.

Tout près du château se trouvait le domaine de Malassis dans les dépendances duquel Girardot appliqua *le palissage à la loque* qui fit de la culture de la pêche la fortune de la région.

J'ignore si les peintures dont parle M. C. de la Benotte, se voient toujours dans le salon du pavillon dépendant de l'hospice Debrousse. Mais il me semble qu'en visitant cette intéressante maison hospitalière on peut très bien, voulant satisfaire sa curiosité, solliciter du directeur l'autorisation d'une visite du dit salon.

Pour ma part, si j'étais à Paris en ce moment, je n'aurais pas reculé devant ce petit déplacement qui m'aurait valu d'être plus précis en cette réponse.

L. Capet.

*
* *

« Rien ne subsiste ou à peu près de l'ancienne banlieue, écrit M. Pierre Gautiez dans une de ses charmantes chroniques de l'*Echo de Paris*, sauf un débris du parc de Bagnolet, ce pavillon Louis XV, où fut le billard du régent qui abrita dans la suite le fabuleux baron de Batz et sa fidèle Marie Grand-maison. »

Les peintures dont fait mention d'Argenville n'existent plus ; on voit sur les murs des pochades, fort habilement traitées, représentant des sujets champêtres.

Cette jolie construction sert à l'habitation du sympathique directeur de la maison Debrousse, l'aimable M. Louis Mérelle.

La grille de fer devant la façade sur la rue de Bagnolet, est bien de « l'époque », seulement il y manque l'intéressant fronton en fer forgé qui fut enlevé, sous prétexte de réparations, il y a bien des mois, et n'a plus reparu.

Cette disparition a même fait l'objet, dans un des deux journaux hebdomadaires du XXe arrondissement, d'une question restée, bien entendu, sans réponse.

Sur la façade de l'Ermitage, côté du parc, on a placé, entre les deux portes du rez-de-chaussée, une ancienne peinture en camaieu sous glace, représentant un vase ornemental garni de fleurs.

F.

—

Le château des Coques (LXVI, 139). — Ce château appartenait à Mme Amaury de Maistre, dont le frère avait été camarade de Maurice de Guérin à Stanislas. Eugénie était la sœur de Maurice, et vécut et mourut au Cayla, où viennent d'avoir lieu les fêtes d'inauguration d'un médaillon du frère et de la sœur.

L. R.

[La correction du mot *femme* pour *sœur* avait été indiquée par l'auteur : elle a été oubliée].

—

Monseigneur Bauer (LX ; LXI ; LXII ; LXV). — C'est bien lui, ou je me trompe fort, que visait M. de Pontmartin quand il écrivait (*Nouveaux samedis*, 1878) :

Je rencontrai dans un salon un monsignor apocryphe, apôtre de boudoir à bas plus ou moins violets, lequel, après avoir obtenu d'immenses succès d'équitation, de photographies et de bottes à revers, a essuyé des revers et a disparu à propos de bottes ».

P. c. c. Gustave Fustier.

—

Un discours de M. Deschanel. Le mot de Vauvenargues (LXVI, 143). — Georges Laguerre ayant été célèbre tout jeune, je crois que dans son discours, M. Deschanel a dû faire allusion à cette délicieuse pensée de Vauvenargues : « Les feux de l'aurore ne sont pas aussi doux que les premiers regards de la gloire ». Edmond Thiaudière.

*
* *

Le mot demandé est probablement celui-ci : « Les feux de l'aurore ne sont pas si doux que les premiers regards de la gloire » ; car cet autre : « les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme »,

paraîtrait plutôt comique, appliqué aux débuts d'un politicien. IBÈRE.

***

J'imagine qu'il s'agit de cette maxime : « Les premiers feux de l'aurore ne sont « pas si doux que les premiers regards de « la gloire ». Il me semble que la brillante aurore dont il est question ici ne fut pas suivie d'une journée sans nuages.
H. C M.

—

Eugéne de Goulard (LXVI, 47, 154). — En 1899, M. Marc de Goulard habitait le château de Luscan, par Galié (Haute-Garonne). MADEL.

***

Né en 1808 et mort en 1874, à Versailles, avait épousé Mlle Féraud d'Arreau, dont il a eu trois enfants :

1° Marie, non mariée, décédée à Toulouse, il y a une douzaine d'années.

2° Madame veuve Lasvignes de Touille qui habite le château de Touille et Toulouse.

3° Marc, marié à Mlle Jayr, petite-fille de l'ancien pair de France qui fut préfet du Rhône sous le gouvernement de juillet et dont il y a deux filles, Germaine et Antoinette.

Je ne crois pas qu'il existe une biographie de M. Eugène de Goulard.

Son fils possède quelques lettres et des documents intéressants ; mais rien n'a été publié.

M. Eugène de Goulard avait deux sœurs : la comtesse de Gironde et Mme de Praingy.

SAINT-PERDOUX.

—

Hue de Miromesnil (LXV, 92). — L'*Intermédiaire* a eu plusieurs fois à répondre à des questions touchant Armand-Thomas Hue de Miromesnil, et on pourrait s'y reporter. On dit qu'il est mort à Montalet en 1794 ; d'autre part on dit qu'il est mort à Miromesnil en Normandie. Je n'ai pas trouvé son acte de décès, à Issou, canton de Limay, où il serait s'il était mort à Montalet. Sa femme, Blanche-Rosalie Bignon, est morte à Mantes, en 1818, âgée de 74 ans. Ils avaient un fils qui fut arrêté, je crois, en l'an III. J'ignore ce qu'il est devenu. Je me demande comment Hue de Miromesnil, assez mal en sûreté à Montalet, avait pu recueillir le duc de Penthièvre, alors que celui-ci, défendu par ses vertus, fut laissé assez tranquille dans son château de Bisy, aux portes de Vernon ? On sait qu'il y mourut en 1793. E. GRAVE.

***

Je ne comprends pas très bien comment le garde des sceaux Miromesnil aurait recueilli, pendant la Révolution, le duc de Penthièvre qui ne fut pas inquiété que je sache, et mourut en paix à Vernon, au commencement de 1793. H. C. M.

—

Humbert (LXV, 547, 807 ; LXVI, 61). — En dehors de la famille Humbert dont le général Jean-Baptiste Nicolas fait partie, il y avait encore à Metz une autre de ce nom, dont les descendants se sont établis à Berlin au commencement du XVIIIe siècle où ils occupaient une place prépondérante dans la Colonie française.

Charles Humbert, procureur à la Cour de Metz † 1701, marié à Judith Quien, † 1718, dont e. a.

Charles, procureur à la Cour de Metz, notaire à Metz, puis à Berlin, directeur du Bureau d'adresse à Berlin, 1667-1729, marié à Sara le Coq.

Il laissait une descendance nombreuse e. a. Paul, avocat à Berlin, puis conseiller à la Cour de Justice à Wesel 1695-1763 ; marié à Marthe Jassoy. Son petit-fils Charles Jérémie, officier en service de Prusse, a été anobli en 1795 ; dont descendance.

Charles, notaire à Berlin, conseiller privé, directeur du Bureau d'adresse, 1702-1752, marié à Marguerite Palmié. Sa descendance a été anoblie en Prusse en 1848, et la famille est établie actuellement à Hohenkrânig et Grabow.

Les armes de cette famille sont : *d'argent à la fasce d'azur, chargée de 3 molettes d'argent, accompagnée en chef de deux framboises de gueules, rangées en fasce, tigées et feuilletées de sinople, et en pied de deux tiges de laurier de sinople passées en sautoir.*

Lors de l'anoblissement, les armes ont été changées entièrement. *Ecartelé, au 1 d'azur au chevron d'or accompagné de 3 grappes de raisins du même, aux 2 et 3 de gueules à la croix d'argent, et au 4 d'or au renard passant au naturel tenant entre ses dents une flèche d'argent.*

Les anciennes armes ont été portées également par :

Moïse Humbert, fils de Moïse, teinturier à Metz, 1628-1685, procureur au parlement de Metz, marié : 1° Marie Clasquin ; 2° Madeleine Jassoy. Son fils unique Abraham s'établit comme négociant à Berlin (1659-1731) et avait de son épouse Anne Renaud, plusieurs enfants ; e.a.

Abraham 1689-1761, marié à Amélie-Jeanne Baleer, sans descendance.

Major au service du roi de Prusse, conseiller privé, Membre de l'Académie des Sciences de Berlin, Anobli 1746 avec les anciennes armes, et Moïse, pasteur réformé à Dessau (1744) puis à Angermunde.

Cette famille est éteinte.

Sans doute les familles du général français, du major prussien et du notaire à Berlin sont issues de la même souche.

Peut-on me renseigner à ce sujet?

Une généalogie détaillée des Humbert de Berlin est à la disposition des intéressés. W. H. CROOCKEWIT.

Rotterdam.

—

Philippe-Charles de La Fare (LXV; LXVI, 92). — Philippe-Charles, marquis de La Fare, né en 1687, promu maréchal de France en 1746, mort à Paris, le 4 septembre 1752, fit sa première campagne à quinze ans, la dernière à quarante-cinq et, pendant trente ans fit la guerre chaque année.

Entré aux Mousquetaires en 1701 et en 1703, il est lieutenant au régiment du Roi ; assiste à la prise de Brisach, à la bataille de Spire et à la prise de Landau. L'année suivante, il est enseigne à la colonelle du Roi et fait partie de l'armée de la Moselle ; à dix-sept ans il obtient le commandement du régiment du Roi.

En 1705, il sert en Italie et se distingue à la bataille de Canario et l'année d'après est blessé devant Turin. De 1709 à 1712, il est employé à l'armée du Dauphiné sous les ordres du duc de Savoie, de Villars et de Berwick.

En 1714, il est envoyé à l'armée d'Espagne où il figure jusqu'en 1724. Il ne cesse alors de guerroyer en Languedoc, à l'armée du Rhin, à celle de Bohême et de Bavière.

Il est à la prise de Prague et c'est lui qui conduira l'arrière-garde, pendant la retraite.

Créé maréchal de France en 1756, il parut encore à la bataille de Raucoux.

L. D'HARCOURT.

*
* *

Philippe-Charles de La Fare, comte de Laugère, né en 1685, chevalier des ordres du Roi de la Toison d'or, et chevalier d'honneur de Mme la Dauphine, maréchal de France, mort en 1752. Il avait épousé, le 6 avril 1713 Françoise Paparel, dont est née Françoise-Mélanie de la Fare, mariée, le 13 avril 1735, à Claude Bouthillier de Chavigny, marquis de Pont-sur-Seine, brigadier des armées du roi. La baronnie de la Fare était en Languedoc, elle fut érigé en marquisat en 1646. (La Chesnaye des Bois).

P. c. c. NISIAR.

*
* *

On sait que pour obtenir des renseignements certains sur un militaire, il n'est rien de mieux que de s'adresser au Ministère de la Guerre. Il y a là des dossiers très complets et bien classés. Celui du maréchal de la Fare doit être facilement communiqué. Les La Fare sont du Midi. E. GRAVE.

*
* *

Votre correspondant pourrait s'adresser utilement à la veuve de l'un des descendants du maréchal, comtesse de la Fare 8 *bis* rue Vineuse XVIe, ou à ses beaux-frères MM. D. de Montaigu, château de Vayres par Saint-Georges (Vienne), Dr Lucas, 30 rue Boissière.

HUMANUS.

—

Un Conseiller, secrétaire du Roy de Clermont-Ferrand, du nom de Blaise Pascal (1666) (LXVI, 91). — Ce Blaise Pascal était cousin au 5e degré de l'auteur des *Provinciales*. Leur ancêtre commun, Jean Pascal, marié à Lucques de Bort, eut :

D'une part, pour fils, Martin Pascal, marié à Marguerite Pascal, sa cousine ; et pour petit-fils, Etienne Pascal, époux d'Antoinette Begon, d'où l'illustre écrivain ;

D'autre part, pour autre fils, Etienne Pascal, marié à Jeanne Enjobert, d'où Blaise Pascal, écuyer, seigneur de Montel, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, suivant provisions du 24 décembre 1640, époux d'Anne Servant, mainte-

nu dans sa noblesse, avec ses quatre enfants, par M. de Fortia, Intendant, le 30 mai 1667. (Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, tome V, page 39 — Dr de Ribier, *Recherche générale de la noblesse d'Auvergne*, page 373).

MADEL.

*
* *

Estienne Pascal, père du grand Blaise Pascal, était l'aîné de six enfants, trois fils et trois filles. L'un de ses frères était Blaise Pascal, à qui, lorsqu'en 1630, veuf depuis deux ans, il vint habiter Paris pour l'éducation de ses enfants, il « vendit sa charge de deuxième président à la cour des Aydes et la plus grande partie de ses biens ». (Mémoire par Marguerite Périer, nièce de Pascal, publié dans le premier volume des œuvres de Pascal, édition des *Grands écrivains de la France*). Le signataire du reçu pourrait bien être cet oncle du grand Pascal.

IBÈRE.

*
* *

J'ai eu, j'ai peut-être encore, sans savoir où, deux de ces quittances de rente au nom de Blaise Pascal. Comme elles étaient datées d'avant 1662, je les présentai un jour à M. Charavay qui, sans presque les examiner, me répondit nettement qu'elles n'étaient pas de la main de l'illustre écrivain. Comme celle de M. Ulrich Richard-Desaix, elles étaient petites, mais non imprimées. Il n'est pas douteux qu'elles ne soient d'un assez proche parent de Pascal. Etienne, marié à Antoinette Begon, en venant a Rouen, avait laissé des parents de son nom à Clermont. Le Blaise qui nous occupe, était-il un oncle ou un cousin de Pascal ? Je ne puis rien dire d'affirmatif sur ce point. Ce que je puis assurer, c'est que ces Pascal, de Clermont, sont assez nombreux et se sont continués à Paris où l'un deux épousa une demoiselle Passerat. Ils vinrent à Mantes au moment de la Révolution et le Pascal-Passerat (Jacques-Paul) y occupa le poste de receveur de l'enregistrement. Il y fut même maire en ventôse an III. Son fils, Léon Pascal dit Gerville, élève pour la harpe de Camille Bœcker, l'élève de Madame de Genlis, fut un compositeur distingué; il mourut le 10 mai 1880.

L'étude des Pascal de Clermont, en dehors des Perier, a été faite au point de vue généalogique et M. Richard-Desaix y trouvera tous les renseignements qu'il cherche.

E. GRAVE.

—

Les papiers de Jean Reynaud (LXVI, 142). — Mais ils sont à la Nationale.

Un jour la Bibliothèque reçut une longue et lourde boîte, munie de deux poignées, d'aspect macabre. Elle était hermétiquement close, scellée et soudée, et ne portait pour toute indication qu'une étiquette de parchemin portant cette indication :

Papiers de Jean Reynaud sous séquestre jusqu'au 28 juin 1930.

Ce n'est pas sous cette forme mystérieuse que, d'ordinaire, se font les dépôts des manuscrits les plus indiscrets. Les lettres d'amour de Musset sont disposées sous un fragile cachet ; la correspondance inviolée des Goncourt est en des cartons ouverts ; les papiers de M. Thiers ne sont protégés que par un mince cordon : M. Jean Reynaud, qui n'a jamais que bayé aux étoiles, quand il ne s'attardait pas dans le commerce des petits cailloux dont la variété excitait sa verve de minéralogiste, a ceint d'un triple bastion des papiers sur la portée desquels on se perd en conjectures.

Dans le cabinet où sont déposés les documents qui ne seront communiqués que plus tard, cette malle, dont les flancs opposent à nos curiosités son rigoureux veto, a quelque chose dans son énigme d'irritant et de taquin.

Comme le distingué conservateur des manuscrits, M. Omont, traînait ce meuble pesant et l'amenait à la lumière pour le mieux examiner, nous lui demandions :

— Alors, vous ne savez pas ce qu'il y a là-dedans ?

— Absolument pas... Cela nous est arrivé sans explication, sans inventaire ; c'est lourd, c'est encombrant, et c'est inexpliqué. Secret d'un philosophe, mystère d'une doctrine : c'est tout ce qu'il vous plaira de supposer.

— Mais s'il n'y avait rien ?

— Pour un tel poids ?

— Par ce temps de malle tragique où le crime se cache, l'esprit, volontiers, vagabonde dans le romanesque. Voyez-vous que, dans trente ans, en ouvrant

cette malle, dont l'allure est si singulière, on recule épouvanté !...

Cette supposition ne trouble pas la sérénité des conservateurs. M. Omont sourit. Le nom de Jean Reynaud n'évoque que des images graves et vertueuses. Il fut sage et pacifique. Il n'a jamais nourri de noirs desseins. M. Jules Simon s'en est porté garant, qui n'a jamais parlé des individualités de cette époque sans dire en quelle admiration il tenait le Lyonnais Jean Reynaud « C'est un homme illustre, disait-il finement : quel dommage qu'il soit si peu connu ! » Il n'aurait pas fait l'éloge de la vertu sans faire celui de Jean Reynaud. Qu'est-ce qu'un tel homme peut bien avoir mis dans une telle malle ? Une malle qui a l'air d'un petit cercueil et qui ne devra être ouverte que 67 ans après la mort de celui qui l'a fermée ! Convenez que c'est bien fait pour nous intriguer... Qu'un diplomate qui a été aux écoutes de toutes les négociations, qu'un politicien qui a traversé plusieurs fois les forêts de Bondy parlementaires, qu'un ténor heureux, un poète adulé aient des secrets et les verrouillent, soit : mais Jean Reynaud !

— Oui, il en avait, nous disait un ami de sa veuve : il a vu un monde extraordinaire, que vous ne soupçonnez pas ; il a observé des rivalités philosophiques et des combats d'écoles, qui sont bien oubliés de la génération présente ; il a soulevé des colères. Les pontifes ont fulminé contre ce doux, dont l'indépendance était énergique. Ces graves débats, qui sont l'honneur d'une génération, mettent en cause des personnalités encore vivantes. La phalange s'éclaircit pourtant, tous les jours, de ces hommes distingués, avec lesquels il mena la bataille philosophique. Esprit droit et sincère, il a pu vouloir garder la liberté de ses jugements, et pour les prononcer tout haut, attendre que, pour eux, comme pour lui, la postérité ait commencé ..

La veuve ne nommait personne, mais on pouvait supposer qu'elle faisait allusion aux drames intimes qui déchirèrent le saint-simonisme et firent s'en retirer le prophète. L'ami disait :

— Des esprits intelligents ont pu suivre, un instant, Enfantin et Bazard ; ils ont pu se rencontrer dans la petite salle de la rue Taitbout, où les jeunes gens étaient habillés de bleu et les dames de blanc. Bazard et Enfantin entraient, chacun se levait, saisi d'un respect dévotieux. M. Jules Simon a écrit de bien jolies pages sur ces scènes apostoliques...

Mais Jean Reynaud se détacha de la famille saint-simonienne, le jour où le Père Enfantin prit des allures pontificales, et proclama la liberté de l'amour, cherchant dans des pratiques singulières la femme-déesse, qui, en s'associant à sa destinée, devait régénérer le monde. Ni Carnot, ni Charton, ni Reynaud, ne consentirent à se faire les représentants d'un pathos aussi suspect d'immoralité : ils brisèrent avec éclat. Jamais on ne les vit processionner par les rues où assister aux agapes puériles dans la maison de Ménilmontant.

La bonne dame qu'on a enterrée en 1903, a emporté pour vingt-sept ans, dans sa tombe, le secret de la boîte close déposée en grand mystère à la Bibliothèque nationale. Elle n'a rien voulu dire de son contenu. Au fond, nous soupçonnons pourquoi cette malle étrange et muette a l'air d'un cercueil : c'est que, désabusé, Jean Reynaud y coucha, avec les procès-verbaux des déchirements saint-simonistes, le cadavre d'une religion.

M.

—

Stendhal et les Lyonnais (LXVI, 189). — M. Victor Giraud, l'éminent écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, nous adresse la lettre suivante :

le 12 août 1912,
17, boulevard du Roi

Monsieur le Directeur,

Le *Courrier de la Presse* m'envoie une coupure de l'*Intermédiaire*, où je lis ceci, sous la plume de M. Camille Pitollet :

« Nous avons, dans un article de la *Revue des Langues romanes* (tome LIV, p. 504, note 2), déjà relevé la comique bévue de M. Victor Giraud, lequel, à propos précisément des *Mémoires d'un touriste*, s'imagine, en 1903, que le *Reboul* qui y est cité comme s'étant entretenu avec Mme Roland dans son cachot en 1793, n'était autre que le poète nîmois, auteur de l'*Ange et l'Enfant*, qui naquit en 1796 ! Voilà à quoi sert de professer la littérature dans une Université helvétique ! »

Ces aimables lignes me visent évidemment : car je ne connais pas d'autre Victor Giraud ayant « professé la littérature dans une Université helvétique ». J'ai effectivement, — et j'en suis très fier ! — enseigné la litté-

rature française à l'Université de Fribourg en Suisse, pendant dix ans.

Mais je n'ai jamais collaboré à la *Revue des Langues romanes*.

Et je n'ai jamais rien écrit ni sur les *Mémoires d'un touriste*, ni sur Reboul.

La « bévue » de M. Camille Pitollet doit provenir de ce qu'il m'a confondu avec l'un de mes homonymes. Je la lui signale charitablement. Puisse-t-elle, une autre fois, l'induire à plus d'indulgence envers ses confrères !

Je me permets, Monsieur le Directeur, de compter sur votre courtoisie pour mettre cette menue rectification sous les yeux de vos lecteurs et je vous prie de trouver ici l'assurance de mes meilleurs et plus distingués sentiments.

VICTOR GIRAUD.

—

Famille de La Sudrie (LXV ; LXVI, 66, 157). — M. de la Sudrie, capitaine d'infanterie, dont je m'honore d'avoir été l'ami — s'était retiré avenue Victor-Hugo 32, à Bourg-la-Reine, où il est mort voici plusieurs années déjà. Il fut enterré à Bourg-la-Reine. Son ami, le commandant Sazonoff, prononça l'éloge funèbre.

Il a laissé deux fils, Jacques et Pierre, qui habitent 26 avenue Marceau à Paris.

Le château de Calveyrac appartient encore à la famille.

HENRI CARPENTIER.

—

Les armoiries de Victor Hugo (XLV ; XLVI ; L.) — **(Documents inédits)**. — On sait que Victor Hugo, dont le grand-père était menuisier et le bisaïeul cultivateur, fut le plus heureux des hommes, un jour où un sieur Henri d'Escamps lui apporta un arbre généalogique des Hugo de Lorraine, le persuadant qu'il en était l'un des fruits. La noblesse d'Empire de son père, le général — noblesse d'ailleurs peut-être usurpée aussi, car on n'a jamais établi que le titre espagnol que le général reçut de Joseph ait été reconnu ou confirmé — ne lui suffisait pas. Aussi fut-il tout fier de se voir attribuer les armoiries de cette famille Hugo de Lorraine de vieille noblesse, qui portait pour armes : *d'azur à un chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable.*

Il fit ces armes siennes.

M. Noël Charavay veut bien nous permettre de prendre connaissance d'un document précieux ; c'est un brouillon généalogique tracée de la main de Victor Hugo, probablement d'après l'arbre généalogique des Hugo de Lorraine, sur lequel un flatteur a eu l'adresse de greffer la roture du poète, il se livre à une reconstitution très laborieuse qui chatouille prodigieusement sa vanité.

Il prend la peine de dessiner lui même son blason : (on le trouvera dans la page fac-simile hors texte).

Après ce qu'a écrit Edmond Biré : *Hugo avant 1830*, il n'y a pas grand chose à dire sur le travers nobiliaire de l'illustre poète — néanmoins on lira peut-être, avec curiosité le petit travail suivant qui lui coûta certainement plus de joie à dresser que de peine.

*
* *

Anthoine par la Grâce de Dieu, duc de Calabre, de Lorraine et de Bare, Marches, marquis de Pons, conte de Prouvence, de Vauldormont, etc. à tous, présent et avenir, salut (16 octobre 1537) préambule des lettres qui annoblissent ma famille. (Voir d'Hozier, registre IV°. Armorial de France).

HUGO

Armes de la famille, d'azur à un chef d'argent, chargé de deux merlettes de sable, l'écu surmonté d'un casque de profil, fermé, orné de ses lambrequins d'argent et d'azur ainsi que de son bourlet ; et sommé d'un vol banneret d'azur chargé d'une fasce d'argent.

(*Ici le blason qu'on verra dessiné sur la gravure hors texte*).

Richelieu (argent à 3 chevrons de gueules).

1er degré : 1. Georges Hugo, *jeune homme, ayant veu, traversé et fréquenté les pays et guerres*. (Lettres d'anoblissement de Antoine, duc de Lorraine, 16 octobre 1537).

Maison de Penicourt, par les femmes.

Maison de Blamont par les femmes.

2. Hugues Hugo, seigneur du fief de Rouvroy.

Etc.

2e degré : Claude Hugo, écuyer, sieur de l'Isle en Rigault, gendarme dans la compagnie du prince Nicolas de Lorraine, duc de Mercœur (1582).

Nicolas Hugo, seigneur du f. de Rouvroy, capitaine de deux cents hommes dans le régiment de Phalsbourg, tué en 1635, par les Suédois, après avoir défendu un fort où il commandait près d'Heidelberg.

Jean Hugo, capitaine dans le régiment de Bindricourt, tué au service.

Etc.

IIIe degré : François Hugo, écuyer, épouse Dominique de Taillefumier.

André Hugo, capitaine de cavalerie au

— Hugo —

armes de la famille d'azur à un chef d'argent, chargé de deux mislettes de sable, l'écu surmonté d'un casque de profil, fermé, orné de ses lambrequins d'argent et d'azur ainsi que de son bourlet; et sommé d'un vol bannerat d'azur chargé d'une fasce d'argent.

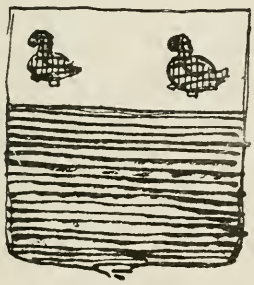

Richelieu (argent à 3 chevrons de gueules)

ARMOIRIES DE VICTOR HUGO DESSINÉES PAR LUI-MÊME

(*Collection Noel Charavay*)

Int. LXVI, col. 215.

service de Charles IV, duc de Lorraine, *ensuite au service du Roi d'Espagne* (1664).

Etc.

IVe degré : Nicolas Hugo, baptisé le 18 avril 1650, lieutenant au Régiment Cardinal pour le service de France, syndic de la noblesse du bailliage de Saint-Mihiel.

Ch.-Louis Hugo, religieux prémontré, historiographe de Lorraine, abbé d'Estival. Sa querelle avec l'évêque de Toul, évêque de Ptolémaïde, écrit beaucoup d'ouvrages de polémique religieuse sous le pseudonyme de Barleycourt (mort en 1739).

Henriette-Thérèse Hugo épousa Bernard de Guilbon, écuyer, seigneur de Chatelat et de Montferat, chevalier de Saint-Louis, capit. de Carabiniers.

Claude-Jeanne-Philippe Hugo, épouse Jean de Massiac, cap. au régiment de la reine, major du fort-Louis sur le Rhin.

Suzanne-Plissinde Hugo, religieuse annonciade-céleste à Saint-Mihiel.

Ve degré : Nicolas-Ignace Hugo conseiller d'Etat et favori du duc Léopold de Lorraine (1715). Jeanne Victoire Hugo, vivait le 10 décembre 1699.

VIe degré : Ch. Hyacinthe Hugo né le 16 décembre 1699, (lui et sa descendance *créés chevaliers* par lettres-patentes de François duc de Lorraine du 20 novembre 1736) épouse Anne L'Huilier de Spitzemberg, fille de Ch. Léopold de Castres, seigneur de la capitainerie de Spitzemberg, capitaine au régiment de Bassigny, enterré à l'église d'Estival (mort le 24 janvier 1738).

VIIe degré : Nicolas Dieudonné Hugo, chevalier, 12 juin 1735.

Louis-Charles Toussaint Hugo, — id. —, 29 mai 1736.

Joséphine-Mectilde Hugo, née le 6 juillet 1737.

VIIIe degré :

Mon père et mes oncles.

IXe degré :

Mes frères et moi.

—

Armoiries octroyées par le Premier Empire (LXVI, 93). — La question est traitée de la plus complète façon dans la Revue intitulée *Heraldica* depuis le numéro de juillet 1911 jusqu'au récent juin 1912, sous les plumes autorisées de MM. de Gassicourt et du Roure.

OROEL.

—

Ex-libris à déterminer : d'azur à la croix d'argent (LXVI, 94). — Ces armes sont celles de la grande famille parlementaire de Le Pelletier qui a formé les branches de Rosambo, de Saint-Fargeau, de Matefontaine et des Forts. La première seule subsiste encore aujourd'hui. L. C. D. L. H.

*
* *

Cet ex-libris est aux armes du Président Le Pelletier de Saint-Fargeau (Michel-Etienne) né le 10 mars 1736, mort en 1778 NISIAR.

*
* *

Appartient à la famille Le Peletier de Saint-Fargeau N° 859 des *Ex-Libris Héraldiques anonymes*, de Léon Quantin.

***.

—

Ruban d'une croix de Saint-Louis avec nœud (LXVI, 93). — Le ruban en question est celui d'un chevalier de l'ordre. B. P.

—

Fer de reliure à identifier (LXVI, 94). — Ces armes sont celles de la famille Fevret de Saint-Mesmin-en-Bourgogne. Guigard les attribue à Fevret de Fontette, conseiller au Parlement de Dijon. NISIAR.

*
* *

Ce sont les armes de la famille Fevret de Saint-Mesmin, en Bourgogne, qui blasonne : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur à trois bandes d'or* (Fevret); *aux 2 et 3 d'argent à la hure de sanglier arrachée de sable, défendue et allumée d'argent, vomissant des flammes de gueules et posée en bande* (Gorgiard).

Ce fer n'est pas mentionné par Guigard qui en donne un autre du XVIIIe siècle, de Claude-Marie Fevret de Fontette.

P. LE J.

—

Jardins dessinés par Le Nôtre (LXV, 448, 560, 614, 714 ; LXVI, 23, 68). — Au-dessus de la ville de Saint-Vallier (Drôme) se trouve le beau château de Chabrillan, des XVe et XVIIe siècles, avec jardins dessinés par Le Nôtre. Aux XVe et XVIe siècles ce château était la résidence des comtes de Poitiers-Valentinois, à la famille desquels appartenait la célèbre Diane de Poitiers, maîtresse d'Henri II. NAUTICUS.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LX ; LXI ; LXII ; LXV ; LXVI, 124). — Puisque M. Fraval s'intéresse à

l'arithmétique en vers, je me fais un plaisir de lui communiquer le couplet sur la multiplication :

De la multiplication par un nombre d'un seul chiffre.

Le multiplicateur d'un seul chiffre se pose
Sous le multiplicande, à la droite et pour cause ;
Il faut multiplier d'abord les unités,
Dizaines et plus tard centaines sont portés,
En joignant l'excédent sur l'unité plus forte :
L'utile résultat en nombre se rapporte.
Or, pour multiplier six mille huit cent deux
Par six, j'opère ainsi, le fait n'est pas douteux,
En disant : six fois deux font douze ; il faut [écrire
Deux sous les unités et de même transcrire
La dizaine à son rang, et puis multiplier
Les centaines, les mille, et ne point oublier
Que chaque retenue à son rang est remise,
Pour que la vérité sur le produit se lise.
Le nombre ici placé marque son résultat ;
Du principe établi, c'est le produit exact.

L'ouvrage entier de Chavignaud compte 101 pages, y compris une introduction en vers et un *hymne à la Marine française*.

En voici les principales divisions : Numération, parties décimales. Les quatre opérations sur les nombres entiers et les fractions, qui sont appelées les humbles fractions parce qu'elles sont plus petites.

Système métrique. Concordance des anciennes mesures avec les nouvelles :

Or, si l'on peut savoir, principe général,
Combien huit aunes font de mètres au total,
Il faut multiplier le rapport salutaire
De l'aune au mètre, afin qu'un produit exem- [plaire
Fixe le résultat : un, cent quatre-vingt-huit,
Pris huit fois donnera cet utile produit.

Suivent : les proportions, les règles de société, d'intérêt et d'escompte, d'alliage ; les progressions arithmétiques et géométriques, et enfin les problèmes récréatifs.

Ce livre est véritablement fort estimable.

En 1852, il avait déjà dix éditions.

Léo Claretie.

*
* *

L'*Introduction à la vie dévote*, *Mise en vers François* par le sieur N. H. E. S. D. M... A Paris, chez Charles de Sercy, 1652.

Ch. Nicolas : *Le Jardin des racines allemandes mis en vers français*. Paris, Hachette, 1838. In-8.

Boscar (LXV, 621) — Il y a toujours profit à lire M. Daron ; on y apprend des mots inconnus, très intéressants et auxquels on ne songe guère. Dernièrement il nous annonçait l'existence d'un mot vandale *angon* : M. Daron en faisait un mot grec, naturellement : aux courses, le français fourmille de mots anglais tels que *starter*, *handicap*, etc., qui sont très bien acceptés. Maintenant c'est le vocable *boscar*, encore un autre mot grec, toujours. C'est à croire que notre langue est la continuation du grec, et que le grec, c'est le vieux français du temps de Démosthène. Le méridional qui a semé le mot *boscar* sur les boulevards, ne se doutait certainement pas qu'il faisait du grec sans le savoir.

Bien plus, *boscar* n'est pas grec, et je le vais prouver.

En germanique existe le radical *bus*, *bûs*, objet de peu de valeur, conservé dans le norvégien actuel *bos*, *bus*, *bys*, *boes*, *boess*, déchet, litière, éclat, souche, le suédois *boss*, le bas-allemand *bôsse*, etc..

Le diminutif *buskan*, *buskan*, nominatif *buska*, *bûska* paraît avoir disparu dans les langues germaniques, mais a donné naissance au latin mérovingien *busca*, *bûsca*, bûche, éclat de bois, branchages, broussailles, d'où le verbe *buscare*, *bûscare*, faire des bûches, chercher du menu bois, se cacher dans les broussailles, d'où bûcher, chercher, guetter.

Ne nous occupons que du sens, chercher du menu bois, chercher en général.

On a : nouveau provençal *busca*, *bousca*, chercher, attraper, extorquer, vieux français *busquer*, chercher, faire des recherches ; italien *buscare* chercher, marauder, obtenir par adresse, se procurer, attraper, escroquer ; espagnol *boscar*, *buscar*, chercher, faire des recherches, voler ; portugais *buscar* chercher, quérir, rechercher, faire des perquisitions.

Le verbe a donné naissance aux substantifs suivants : nouveau provençal *bousco* recherche, perquisition ; italien *busca* recherche, quête, maraude ; espagnol *busca* recherche, *busca* fureteur, chercheur, chien de quête ; portugais *busca* recherche, enquête, investigation, fouille, perquisition, information, visite domiciliaire.

Je laisse de côté les autres dérivés trop nombreux pour les citer ici.

D'après ce que je viens de dire, on comprend le sens et l'origine du provençal *boscar*, dont la vraie orthographe serait *boscard*, *bouscard*, celui qui cherche à attraper ou à extorquer.

Dans tout cela, il n'est pas question du pigeon grec *boscar*. Pour l'explication du provençal *bouscard*, j'ai pris le radical *bousc* à ses origines germaniques et je l'ai suivi jusqu'à notre époque : je voudrais bien voir M. Daron faire la même opération pour son grec *boscar*. Il est bien aisé de prendre deux mots appartenant chacun à une langue différente, et ayant un sens rapproché et affirmer que l'un vient de l'autre, il est plus difficile de prouver son dire. H. LA.

—

Miss (LXV, 621). — Tel est le cas de *miss*. Depuis les temps historiques jusqu'à nos jours ont été en Angleterre, des populations celtiques parlant le dialecte brittonique : les Romains conquérants n'ont pu imposer leur langue aux vaincus ; après leur départ, les Bretons libérés continuent à parler leur langue peut-être augmentée de quelques mots latins ; puis viennent les Anglo-Saxons qui imposent leur langue germanique que modifient assez peu les Normands venus en dernier lieu. Bretons, Romains, Anglo-Saxons, Normands, ne connaissent ni ne parlent le grec. Comment le mot grec d'où vient *miss* est-il entré dans la langue anglaise? Ce n'est certainement pas avant la conquête romaine ; peut-être pendant, mais ce mot grec aurait pris une forme latine alors, quel est ce mot latinisé. Est-ce sous la domination anglo-saxone, mais les Anglo-Saxons n'ont jamais eu de rapport avec les Grecs. Est-ce plus tard, mais alors que M. Daron montre dans le grec du moyen âge ce mot fantôme ; il ne le pourra pas.

La seule solution possible est celle qu'il repousse.

Miss n'est pas le dérivé de *mistress*, c'est *mistress* lui-même et voici comment. *Mistres* madame, a une prononciation différente de celle de *mistress* maîtresse : on prononce *mississ* déformation de *mistress* où le *t* tombe comme dans le nom de lieu *Haskestoc* (13s) devenu aujourd'hui *Hassock* entraînant l'*r* mal soutenu dans sa chute. Plus tard *missis* se contractant, se resserrant à son tour devint *miss*. Tout le monde sait que ce resserrement est dans le génie de la langue. Ainsi le nom de lieu *Crosseness* (13s) est devenu *Crossens*. On dit plutôt *biz* que *busintess* ; *mob* s'abrège de *mobile*, comme *fad* du français *fadaises ; fancy* vient de *fantasy*, *brose* de *browesse* ou *browyce*, *shore* de *sewer*, *Sacristan* est devenu *Sexton*, *Cicely Cis* et *Roger Rodge*, etc. Je laisse de côté les noms de lieux ou de personnes qui subissent des modifications incroyables. Quoi d'étonnant alors que *mississ* devienne *miss*, le raccourcissement se produisant dans un milieu familial et dans un langage légèrement enfantin employé par le personnel domestique, où les syllabes ont une accentuation instable entraînant la chute de la voyelle atone. H. LA.

—

Mousse (LXV, 621). — S'il y a un grec *mos*, je n'en sais rien, j'en doute même. En tout cas, il n'a rien à faire avec notre *mousse*.

Si l'on met en regard nos deux mots *mousse* et *puits* dans les langues romanes, on a :

français *mousse puits* ; provençal *mousso pouz* : italien *mozzo pozzo* ; espagnol *mozo pozo* : portugais *moço poço*.

Comparés aux autres langues, le français et le provençal *mousse mousso* ne sont pas de forme régulière : le fait s'explique très bien si l'on admet que l'italien ou l'espagnol *mozzo mozo* a donné naissance au provencal *mousso* qui à son tour est devenu le français *mousse*.

Comme puits se dit en latin *puteus*, on conclura pour l'autre terme un latin *mutus* ne figurant pas, il est vrai, dans les auteurs, mais dont l'existence est rendue probable pour diverses raisons.

Quel est le sens de ce latin *mutius* ; l'espagnol et le portugais y répondent par les adjectifs *mozo*, *moço* jeune, le français, le provençal et l'italien par les adjectifs *mois*, *mois*, *mozzo* écourté, émoussé, lâche, niais.

Le germain qui a reçu le mot des langues romanes, présente les formes suivantes : vieux hollandais *moetse* qui a la queue, les oreilles ou la crinière coupée, l'allemand *motz*, *mutz*, animal dont la queue est coupée, nabot, sot, d'où les verbes vieux hollandais *moetsen*, *mutsen* mutiler, couper, bas-allemand *mutzen* couper, allemand *mutzen* rogner, tondre, tailler, écourter, etc.

Citons encore l'espagnol *mocho* tondu, taillé, le portugais *mocho* écorné qui représentent un latin *muticulus*.

Il résulte de tous ces rapprochements

que le sens primitif des mots *mousse*, *mousso*, *moꝛꝛo*, *moꝛo*, *moço* est identique à celui du latin *tonsus*. C'est le jeune homme aux cheveux tondus ou raccourcis. Il est bon de se rappeler ce que j'ai dit au sujet de *touse* (LXV, 580).

Je puis ajouter que le grec actuel possède le mot *poûtyos moutꝛos* mousse, emprunté aux langues romanes.

H. LARAY.

—

« Mon colonel » (LXI ; LXII ; LXVI, 74, 126, 167). — En adhérant pleinement à l'opinion exprimée par le collaborateur Langoumoisin, j'ajouterai seulement que les dignités d'amiral et d'ambassadeur passent aussi, en se féminisant, aux femmes des titulaires Mais il n'y a plus d'amiraux en France, seulement comme par courtoisie on dit « amiral » en s'adressant à un vice-amiral, même à un contre-amiral, je me demande si l'usage est d'étendre aux femmes de ceux-ci la même appellation honorifique.

En province, on a longtemps dit la « préfète » et la « sous-préfète » ; Charles de Bernard emploie même ce dernier terme dans un de ses agréables romans : *Un acte de Vertu*. Ces façons de parler ne sont plus guère en usage. On a même dit, mais rarement, la « Première présidente », ce qui était absolument ridicule.

H. C. M.

—

Poésie monosyllabique (LXIII; LXIV LXV ; LXVI, 123). — Ces calembredaines, comme les a justement définies Maxime du Camp, sont plus calembredaines encore quand on élude la difficulté de la rime. C'est le cas dans la citation qui vient d'être faite de Jules de Rességuier :

Blonde
Nuit !
L'onde
Fuit !
Terre
Brune
Lune
Luit !
Elle et son page étaient, sur la tour, à minuit !

Tant mieux. Mais avec quoi rime *Terre* ?

G. DE FONTENAY.

—

Blois et ses habitants (LXVI, 7). — Dans *Le Livre des Proverbes français*, Le Roux de Lincy, après avoir cité l'expression « Les péletiers de Blois », ajoute que l'on disait encore « les foireux de Blois ».

C'est évidemment de l'origine de l'épithète *stercorarius* de Scaliger.

DE MORTAGNE.

—

Membre de 3 Académies (LXVI, 94). — A l'église Saint-Louis d'Antin, on peut voir une urne contenant le cœur du comte de Choiseul :

Gabriel Florent Auguste, comte de Choiseul,
pair de France, ministre d'Etat
Lieutenant-Général des Armées du Roi etc , etc.
Membre de l'Académie française, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de celle des Beaux-Arts etc.
Ancien ambassadeur à Constantinople.

HUMANUS.

—

Distique latin à identifier : « Quid facies... » (LXVI, 7, 162). - La question, qui est l'auteur de ce distique ? est bien difficile. Est-il possible d'y répondre ? Le distique toutefois remonte plus haut qu'au XVIIIe siècle, car je le trouve dans l' « Aenigmatographia sive Sylloge Aenigmatum et Griphorum convivialium ex variis Auctoribus collectorum », par Nicolaus Reusnerus, Pars II, Francfort, 1601 p. 154. En voici d'autres du même genre :

Aeris servus eris, si te species trahat aeris :
Aeri cur haeres ? cras aeris non eris haeres.
Si tibi deficit aes, miser es, praepinguia non [es :
Post res egestas, multos comitatur egestas.

E. BENSLY.

—

Le grec dans la langue française : Cabane (LXV, 581 ; LXVI, 171). — M Corman a entrepris d'élucider la question *cabane*, je lui offre ma façon de voir à ce sujet.

La question *capanna* est restée l'une des plus obscures de la linguistique

Isidore est le premier qui cite ce mot : *tugurium parva casa est* ; *hoc rustici capanna vocant*. Isidore vivait aux 6e et 7e siecles. Au 8e siècle il est devenu *cabanna*.

H. LARAY.

—

Soubs la corde des saincts (LXIV ; LXV ; LXVI, 75, 126, 169). — Une expression similaire se rencontre dans un texte de

1361. A propos du patronage de la chapelle Saint-Nicolas du Trait (à Yanville, diocèse de Rouen), que revendiquaient à la fois les moines de Jumièges et l'archevêque, et de la sentence intervenue aux assises de Caudebec, on voit que l' « at tourné » et procureur des religieux, abbé et couvent de Jumièges s'était rendu à l'église, objet du litige, « et illeuc, heure de messe, ainsi comme le prestre qui la grant messe chanta en ycelle chapelle out fait son pri, se transporta devant le mestre autel d'icelle chapelle du Trait, devant l'autel Notre-Dame d'icelle chapelle, *soulx le cruxefis et soulx les sains d'icelle chapelle*, et en tous yceulx lieux, en la présence de grand foison de bonnes gens, fut leu ledit brief et commission, et, par vertu de ce, adjourna ledit archevesque a estre en ces assises pour respondre aux dis religieux... »

L'une des désignations topographiques employées ici paraît bien être la même que celle qui a donné lieu à la question et s'expliquerait de façon identique.

QUÆSITOR.

—

Normands et termes marins (LXIV; LXV). — Au temps jadis, une batterie était installée à l'avant du bateau, et sur cet emplacement était écrit en grosses lettres le mot « batterie ». Le bord du navire du côté des lettres *bat* s'est appelé babord — celui du côté des lettres *trie* s'est appelé tribord. MARY.

—

Guilhen (LXVI, 95). — Guilhen et mieux Guilhem est un nom occitan, qui signifie Guillaume. B.-F.

—

Cabajoutis (LXV ; LXVI, 123). — Dans la région nivernaise et morvandelle, le masculin *cagibi* (dont je ne garantis pas l'orthographe et que j'écris *phonétiquement*) désigne une sorte de petit réduit, de capharnaüm où l'on entasse, pour s'en débarrasser, les objets les plus hétéroclites. Le mot est populaire, mais je ne le crois pas paysan. C'est un demi-monsieur.

G. DE FONTENAY.

—

Gymkana (LI ; LII). — Du *Figaro* :

Ce mot « gymkana » nous vient de l'Inde de rajahs, où il est employé pour désigner des fantaisies équestres, auxquelles excellent les brillants cavaliers de l'Inde splendide, qui, montés sur leur coursier, parcourent la piste bride abattue, coupant en deux, d'un seul coup de sabre en passant devant lui, un mouton accroché la tête en bas à un poteau.

C'est M. André de Fouquières qui a acclimaté en France le mot « gymkana », qui sert ainsi à désigner brièvement toute une série de divertissements, de jeux, de courses, de sports pratiqués en plein air pendant la belle saison, lors d'une réunion mondaine, le plus souvent en faveur d'une bonne œuvre, et qui trouvent le moyen, tout en soulageant des infortunes, d'amuser aussi bien les petits que les grands, et d'obliger les assistants à déployer toutes les élégances raffinées que nécessitent ces journées « select » entre toutes.

—

Rampeau (LXVI, 95). — Littré donne ce mot avec un, ou plutôt deux sens, tout autres que celui qu'indique M. Simon : « Partie de quilles qui se joue en un seul coup de boule » ; et « second coup de la partie qui se joue en deux coups ». Au premier de ces sens se rapporte celui du verbe « rampeller, jouer au rampeau ; au second, l'emploi du mot rampeau dans la phrase de Montluc que cite Littré : « Je lui manday que je ne voulois pas qu'il fust fait de luy un rampeau du capitaine Arne » ; c'est-à-dire, d'après le contexte, qu'il fut tué comme l'avait été le capitaine Arne ; « rampeau » a ici le sens de « répétition ». Il faudrait chercher ce mot dans Lacurne, à qui Littré emprunte son exemple, et dans le dictionnaire de Godefroy, je ne l'ai pas en ce moment sous la main.

IBÈRE.

*
* *

Godefroy enregistre ce mot avec le sens de partie de quilles qui se joue en un seul coup de boule, et encore : second coup de la partie qui se joue en deux coups, et il cite à l'appui plusieurs textes du XVIe siècle.

Il donne aussi l'extrait suivant où le mot est employé au figuré :

Je luy manday que je ne voulois pas qu'il fust fait de luy un rampeau du capitaine Arne, et qu'il suffisait d'avoir perdu un brave et excellent capitaine et une compagnie de gens d'armes, sans en perdre deux (Montluc, *Mém.*, II, p. 396).

Cet auteur note qu'*être rampeau* se dit aujourd'hui en terme de jeu lorsque deux joueurs sont manche à manche, que dans

le Jura, rampeau se dit d'un jeu de quilles où il s'agit d'abattre d'un seul coup trois quilles rangées obliquement par rapport au joueur, et que dans l'Aunis le mot désigne le jeu de boules.

Dans Littré, mêmes définitions et même texte de Montluc, sans aucune étymologie.

Godefroy donne aussi rampeller, jouer aux quilles, avec un texte de Brantôme.

De Mortagne.

*
* *

Rampeau et aussi *rampo*, *râpeau* signifiait autrefois dans le langage populaire le second coup d'une partie de quilles. On trouve dans Littré qui reproduit la Curne :

Rampeau, second coup de la partie de quilles qui se joue en deux coups. Je luy manday que je ne voulois point qu'il fust faict de luy un rampeau du (capitaine Arne qui venait d'être tué) et qu'il suffisait d'avoir perdu un brave et vaillant capitaine.

(Montluc : *Mémoires*, 1592). Rampeau, dans cet exemple, est pris au figuré.

La Curne et Littré auraient pu citer ce passage de Rabelais où rampeau, rapeau est pris en son sens propre de second coup au jeu de quilles.

Il y eut rapeau et lors mirent tous chascun ung dernier au jeu pour ledit rapeau.

L'ancien français avait aussi *rampeu*, jeu de boules. Dans la Bresse Louhannaise, *rapeau* signifie égalité au jeu ; *être rapeau*, être manche à manche au jeu, dans une partie, avoir parité de points. Ce terme *rapeau*, *rampeau*, second coup au jeu de quilles est aussi très usité dans l'Est, la Bretagne et l'Ardèche où, dit l'*Intermédiaire* (30 mars 1899), les hommes et les enfants l'emploient pour n'importe quel jeu.

L'étymologie de *rampeau* coup au jeu, semble difficile à établir d'une façon précise. *Jouer au rampot*, dans le Lyonnais, c'est, dit Puitspelu, « jouer avec des gobilles (billes) et avec l'aide de trous au nombre de neuf que l'on fait dans la terre. Ce jeu de billes, dans le centre et à Paris, s'appelle jeu de la bloquette. La seconde partie du mot est *pot*, mais la première, se demande Puitspelu, est-elle *rang* ? rang de petits pots? Comparez le forézien *rangrifanchi*, jeu qui se joue avec des rangées de cailloux ; ou bien, *ram* serait-il le préfixe *ra* nasalisé ? Comparez le vosgien *rempeau* pour *râpeau* ». Puitspelu semble avoir confondu ici le jeu de la bloquette avec celui de la balle au pot. Dans la bloquette, un seul pot, un seul trou suffit ; dans la balle au pot, il faut autant de trous que de joueurs et *rang de pots* qu'il propose s'expliquerait alors, sans nous donner toutefois l'explication du sens : point égal, coup nul.

Nous pensons avec M. Guillemant (*Dictionnaire du patois de la Bresse* et l'*Intermédiaire* (30 mars 1899) qu'il faut rapprocher *rampeau* de *rapport*, faire rapport à, égaler ou encore de *rappel*, rappel au but, au début de la partie, renvoi au jeu, comme le propose notre érudit confrère M. Pavot ; mais tout cela est imprécis.

Gustave Fustier.

—

Futurisme et cubisme (LXVI, 97). — Les peintres futuristes ont annoncé leurs intentions révolutionnaires maintes fois déjà, et tout dernièrement dans une brochure de 32 pages publiée à l'occasion de l'exposition de leurs œuvres à Paris, du 5 au 24 février 1912 (*Les peintres futuristes italiens*). La lecture de ce curieux opuscule est instructive, tout autant que l'examen des reproductions de quelques-uns de leurs tableaux qui y sont jointes. On y verra comment ces novateurs, à vouloir à tout prix « commencer une nouvelle époque de la peinture », à haïr systématiquement tout ce qui a été fait avant eux, retrouvent, sans qu'ils s'en doutent, la mentalité de tous les débutants, et aboutissent par un phénomène inconscient de régression, à des formes enfantines dont l'art s'était dégagé depuis des siècles, même depuis des milliers d'années. C'est ce que j'ai démontré dans un article qui a été lu à l'Institut Ethnographique International de Paris le 30 mars, et qui paraîtra dans le prochain fascicule de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* auquel je renvoie le lecteur.

On a écrit cette année de nombreux articles sur les futuristes, articles dont les uns portent aux nues cet art abracadabrant, dont les autres, plus sensés, avouent ne rien comprendre à ce qui est incompréhensible. On trouvera diverses appréciations dans le *Mercure de France*, 1912, février, p. 868, mars, p. 184 ; *La Lecture pour tous*, mai 1912, p. 666 sq. *Futuristes et pompiers*, etc. Les journaux illustrés ont donné de quelques tableaux futuristes des

caricatures moins caricaturales que les originaux, par ex. : *Simplicissimus*, 1912, 6 mai, p. 100.

Le chef de l'école, Marinetti, ne borne pas son ambition à vouloir rénover la peinture ; il veut encore rénover la littérature, et, dans un article de haute fantaisie, il a lancé « le manifeste technique de la littérature futuriste. « Il faut, dit il, abolir l'adjectif, l'adverbe, la ponctuation, la syntaxe... Du haut de l'aéroplane qui lui inspira ces idées révolutionnaires, il a contemplé les luttes italiennes de Tripoli, et, aux sons harmonieux du moteur, il a célébré en phrases d'un lyrisme apocalyptique le carnage africain. « Qu'il est bon de se sentir ainsi dans le canon rayé d'un fusil monstrueux à la fois balle et cible futuriste » ! (*Vers et Prose*, 1912).

Quant aux cubistes, qui disputent aux futuristes l'honneur « d'épater l'bourgeois », il semble toutefois que leurs coups de tam-tam soient moins assourdissants que ceux de leurs rivaux, lesquels du reste les méprisent cordialement et les considèrent déjà comme « vieux jeu » (cf. *Mercure de France*, 1912, avril, p. 639).

W. D.

—

Du port de l'alliance en Allemagne (LXVI, 96). — Que ce soit en Allemagne, en France ou par toute la terre, c'est au doigt annulaire de la main gauche de l'épouse que l'époux passe l'anneau bénit selon les rites de la Sainte Eglise catholique apostolique romaine.

H. DE L.

—

Le mai (T. G., 547 : LXVI, 95). — La coutume du « mai », avec des variantes locales, était antan générale en France. C'est une survivance païenne. Elle a disparu en bien des endroits, mais huy ce n'est pas seulement à Pont-Aven qu'elle est encore en usance.

B.-F.

*
* *

Cet usage est dans tous les cas très répandu à Nice où chaque quartier, dès le 30 avril, voit s'édifier son *mai*. On en compte une vingtaine au moins dans la ville.

Il y a même parfois des concours de *mais* où des récompenses sont accordées à ceux qui ont su édifier les plus beaux.

La jeunesse de chaque quartier se réunit autour de son *mai*, chantant et dansant des rondes chaque soir jusque vers onze heures, à la grande joie des enfants, mais pas toujours des paisibles voisins.

G. DE MASSAS.

—

Les sœurs associées (LXVI, 8, 17). — La jolie lettre suivante de François Coppée, pleurant la mort de sa sœur est citée par M. Jean Monval dans le *Correspondant*. Elle montre quelle admirable association fut celle de ces deux êtres délicieux.

Ma pauvre sœur, — elle aurait quatre-vingt-deux ans au mois d'août prochain, — vient de s'éteindre après une grippe jointe à son état de grande faiblesse.

Quel vide affreux c'est dans ma vie. Elle a joué à la petite maman avec moi, quand j'étais un bébé. Quand ma mère mourut, — j'avais trente-deux ans, — elle a pris sa place. Jamais je ne pourrai assez dire combien elle a contribué à la douceur et à la dignité de ma vie.

Me voilà tout seul, toujours bien malade, — provisoirement infirme, — les médecins l'espèrent du moins, et bien, oh ! bien malheureux !

Ma pauvre et bien-aimée sœur Annette s'est éteinte sans un effort apparent, sans une souffrance sensible. Mais que sait-on devant cet état mystérieux qui précède la mort ?

17 mai 1908.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Bonaparte mort le 18 brumaire. — L'imputation au Père Loriquet d'avoir supprimé le règne de Napoleon et écrit que Bonaparte fut le lieutenant de Sa Majesté Louis XVIII, paraît bien une légende. Mais ce qui n'en est pas une, c'est ceci. On lit dans la *Grande Encyclopédie* de Pierre Larousse, à l'article Bonaparte :

Général de la République Française, né à Ajaccio (île de Corse), le 15 août 1769, mort au château de Saint-Cloud, près de Paris, le 18 brumaire an VIII de la République Française, une et indivisible (9 novembre 1799).

B. — F.

—

Un gilet séditieux.

Tarbes, 8 août 1822.

Le Préfet des Hautes-Pyrénées
au Ministre de l'Intérieur

Monseigneur,

Le sieur Conget, commissaire de Police de Barèges, a saisi le 5, chez un sieur Joseph Soutans, tailleur de Bagnères établi à Barèges pour le temps de la saison des Eaux,

un gilet coupé, mais non cousu, de couleur *violette foncée, parsemé de figures de Bonaparte fort ressemblant, avec des croix d'honneur et des N.* Le tailleur a déclaré que cette étoffe appartenait au sieur Charles Lys propriétaire à Plassac (Charente-Inférieure) arrivé à Barèges le 30 juin dernier. Le procès-verbal rédigé par le sieur Conget ainsi que l'*étoffe saisie ont été adressés par le sous-préfet d'Argelès au procureur du Roi* près le tribunal de Lourdes. J'aurai l'honneur d'instruire V. E. des suites de cette affaire.

Le préfet,
JAHAN.

Qu'advint-il de tout cela ?

La correspondance officielle est muette sur la suite de cette histoire.

Mais si l'on en juge d'après nombre d'affaires semblables, il n'est pas douteux que le Lys de Plassac dût, après avoir payé frais et amende, aller méditer pendant plusieurs mois « sur la paille humide des cachots », sur l'inconvénient qu'il y avait, en 1822, à vouloir faire sensation en s'exhibant avec un gilet séditeux.

LÉONCE GRASILIER.

—

Les adieux au télégraphe Chappe. — Le télégraphe sans fil ne remplacera pas de sitôt le télégraphe avec fil. Quand ce dernier remplaça le télégraphe aérien que Hugo avait chanté à l'âge de dix-sept ans, la satire suivit ses funérailles.

Un vieux journal nous apporte l'une de ces railleries.

Tout se dit avec l'A B C.
L'A B C partout F E T.
Longtemps par le sort K O T.
Nous cesserons de V G T.
Le télégraphe est A J T.
De fureur il est R I C.
Il ne peut surmonter l'I D
Que du monde il est F A C.
Oui, malgré son R E B T.
Trop longtemps il est R S T.
Debout comme une D I T.
Vieillard que le temps A K C.
C'est une affaire d'S I D.
Son F I J est même O T
De lui nous allons R I T.
Car il est enfin D C D.

Quand on inaugura la statue de Chappe, mieux inspiré, M. Alphonse Humbert, qui la recevait comme président du conseil municipal, disait « que la gratitude pour un bienfait dont nous ne jouissons plus n'en est que plus touchante. »

Les fonctionnaires toujours mécontents. — En attendant le statut des fonctionnaires, ceux ci s'agitent terriblement et il y a apparence que ce sera exactement la même chose après le statut.

La Révolution avait été saluée d'enthousiasme par les fonctionnaires ; qu'en espéraient-ils ? Toujours est-il qu'ils furent parmi les premiers déçus.

En voici la preuve dans un document qui pourrait aussi bien être daté de nos jours.

Il porte le cachet du ministère des affaires étrangères :

DÉCLARATION

Nous, soussignés, commis au département des affaires étrangères, amis sincères de la liberté que nous voulons maintenir et servir ; déclarons que, pour résister aux malveillances, aux intrigues, que notre patriotisme, notre franchise, notre fidélité à nos devoirs pourraient nous susciter, nous prendrons respectivement la défense de nos camarades, nous jurons, en cas de destitution arbitraire, de réclamer pour eux la justice que nous croirons leur être due, et de n'abandonner leur cause que lorsqu'il sera prouvé que leur exclusion est fondée sur leur improbité, leur incivisme ou leur négligence. A Paris, le 8 juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatre de la Liberté.

FERAUDEL, YSABEAU, LE BRUN, DARBELET, THOINEVILLE, PASCAL, VITRY.

L'un des signataires de ce curieux engagement collectif n'est pas un inconnu : c'est Lebrun-Tondu ainsi nommé parce qu'il avait été abbé ; défroqué, il fit un soldat. Il vint de Liège à Paris avec Dumouriez, dans une députation de patriotes. Il entra aux Affaires étrangères ; après le 10 août il devint ministre de ce département. C'est donc un prédécesseur de M. Poincaré. Vous avez pu voir, par cette déclaration, que ce bon patriote nourrit un esprit agressif. Il ne veut pas être inquiété par le caprice et l'arbitraire. Il prétend n'avoir pas fait une révolution pour simplement changer de tyran. Cette indépendance ne lui réussit pas. Il est arrêté, comme suspect, il s'évade, il est repris et, en décembre 1793, il est guillotiné.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume — Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois — 30 Août 1912

48e Année — N° 1338

31 bis, r. Victor-Massé — PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez — Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor-Mass — PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUE
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

233 — 234

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Les Guise descendants des Carlovingiens. — Je viens de relire, dans une histoire de la *Ligue*, que la famille de Guise prétendait descendre des Carlovingiens et se disait, par suite, victime de l'usurpation d'Hugues Capet.

Sur quoi reposait cette prétention des Guise ? Par quelle filiation se disaient-ils héritiers légitimes de la couronne de France ?

Etait-ce par ligne masculine ou par les femmes ? BELLECHASSE.

Les drapeaux de Metz en 1870 — Le journal *Le Temps* a publié, dans son numéro du 19 août 1912, deux longues lettres de M. Georges Bazaine, petit-neveu du commandant en chef de l'armée de Metz en 1870. Le signataire de ces lettres, on le devine aisément, prend la défense du condamné de Trianon, « soldat loyal, écrit-il, qui a été la victime choisie offerte en holocauste à la douleur d'un peuple, le martyr des passions politiques de son époque. »

Je n'ai nullement l'intention de répondre à ce panégyrique ni même de l'apprécier, et je n'entends pas rouvrir, sur la culpabilité ou l'impéritie du maréchal Bazaine, un débat auquel l'*Intermédiaire* consacra naguère une très large place dans ses colonnes. L'observation que je me permets de soumettre aux intermédiairistes porte sur un point précis, au sujet duquel il semble possible d'arriver à une certitude absolue. Il s'agit de la pénible « question des drapeaux », que l'on ne peut soulever sans éveiller un douloureux souvenir dans le cœur de tous les Français. A ce propos, M. Georges Bazaine écrit les lignes suivantes :

En ce qui concerne la question des drapeaux, il est vraiment étrange et paradoxal que ce soit *le seul qui ait pensé à leur destruction* qui soit poursuivi de l'accusation de les avoir livrés. Que l'auteur adresse donc ses reproches à ceux qui, ayant reçu l'ordre de les faire porter à l'arsenal *pour qu'ils soient brûlés*, ont « fait le mort » et n'ont pas obéi ou ont obéi avec tant de criminelle mollesse ! Le maréchal ne pouvait-il pas croire ses lieutenants aussi intéressés que lui à la destruction des drapeaux, *alors qu'il donna par trois fois l'ordre de les brûler ? Et tous ceux des régiments qui entouraient le quartier général ne furent-ils pas détruits ?*

Les affirmations si nettes qu'on vient de lire sont-elles absolument conformes à la réalité ? Je le demande à tous ceux qui peuvent se croire en état de répondre aux questions suivantes :

Est-il exact que si cinquante-trois de nos drapeaux sont aujourd'hui à Berlin, on n'en doive accuser que la coupable négligence des chefs de corps ?

Est-il exact que Bazaine ait enjoint à ceux-ci de déposer leurs étendards à l'arsenal de Metz pour qu'ils y fussent brûlés et non pour qu'ils y fussent conservés et inventoriés, ainsi que le prescrivait la note de service adressée, *dès le 27 octobre 1870*, au colonel de Girels ?

Est-il exact que l'ordre de détruire les drapeaux ait été, *à trois reprises, formellement* donné par le maréchal ?

Est-il exact, enfin, que tous les étendards des régiments qui entouraient le quartier général de Bazaine aient été brûlés ?

Voilà quatre questions précises auxquelles il doit être facile de répondre, puisqu'elles portent non sur des appréciations — toujours discutables — mais sur des faits matériels et que, d'ailleurs, beaucoup des témoins et des acteurs du lamentable drame de la capitulation de Metz sont encore vivants. C'est à eux qu'il appartient de confirmer ou de rectifier les assertions de M. Georges Bazaine, qui ne semblent pas concorder avec les faits établis devant le conseil de guerre de Trianon.

O. Spada.

—

Femmes à destination de Madagascar en 1666. — Souchu de Rennefort, dans son *Histoire des Indes Orientales*, nous apprend que la Compagnie des Indes équipa dix vaisseaux qui sortirent du port de La Rochelle le 14 mars 1666, à destination de Madagascar. Cette flotte portait dix chefs de colonie avec leurs colons, trente-deux femmes et quelques enfants.

Dans quelles conditions se faisait le recrutement de ces convois de colons ? Parmi les jeunes filles, il y en avait de quinze ans et originaires de villes distantes du port d'embarquement.

Serait-il possible d'obtenir des renseignements précis sur la provenance des trente-deux femmes ou filles qui partirent sur la flotte du Marquis de Mondevergue le 14 mars 1666, et qui toutes, à l'exception de quatre ou cinq, moururent durant la traversée ? Dr P.

—

La poste aux chevaux de Houdan. — La commune d'Houdan (Seine-et-Oise) est désignée comme relai de poste aux chevaux sur la route de Paris à Brest et sur celle de Paris à Cherbourg (communication d'Houdan à Septeuil pour Mantes). L'embranchement de ces deux routes était à Maulette, village situé à 1200 mètres à l'ouest d'Houdan, où il existe encore une ancienne ferme-château à leur intersection.

J'ai lieu de croire qu'elle a servi en 1830 à l'installation du maître des postes et de ses équipages au lieu d'Houdan même qui figurait sur les listes. Cette opinion serait-elle fondée ?

Sus.

—

Puebla a gaudino. — Que signifie ce lieu dit des environs de Saint-Cergues, (Suisse, canton de Vaud) au sommet du Jura, près d'autres lieux dits tels que : cimetière aux Bourguignons, Passage des alliés ? Y a-t-il là un souvenir de la domination espagnole? L.

—

Milady Didl... — On lit dans le *Journal de la Cour et de la Ville* du jeudi 19 avril 1792, (t. VII, n° 50, p. 399) :

On nous prie de désigner cette femme si intéressante qui, *sous le tissu délicat de la beauté et le frêle réseau des grâces a montré* (à M. Suleau) *une fierté d'âme et un courage d'esprit capables d'exalter jusqu'à l'héroïsme l'homme le plus dépourvu de fermeté.*

Puisque l'auteur, par respect, sans doute, pour la modestie de son modèle, a jugé à propos d'en gazer les traits du voile de l'anonyme, nous n'aurons pas l'indiscrétion de sonder les replis de son cœur : la seule réflexion que nous nous permettons, c'est que si M. Suleau a voulu peindre cette charmante Milady Didl..., qui lui tenait si fidèle compagnie dans la prison de l'Abbaye, il fait ses portraits d'après nature, et nous applaudissons à la vérité de son hommage plus encore qu'à la sensibilité qui le lui a dicté ; car il n'est pas du tout pénible de se montrer reconnaissant envers une si agréable bienfaitrice.

Quelle est cette Milady Didl...? Que sait-on de cette femme ? Quels sont les

ouvrages, *Biographies* ou *Mémoires*, où il est parlé d'elle? L. A. M.

—

De Roget, « signataire de Nouvelles à la main » (1782-1784). — Que sait-on de ce gazetier et de sa gazette ? Je ne connais de celle-ci que la période comprise entre septembre 1782 et fin décembre 1784. A-t-elle duré plus longtemps ? En existe-t-il des exemplaires plus complets ? Merci d'avance à l'aimable confrère qui me renseignera. D. A.

—

Michel Sublet. — Où trouver des renseignements historiques sur Michel Sublet, abbé de Vendôme et de Bellefontaine (Maine-et-Loire) ? Il mourut à Blois en 1643, après avoir établi la congrégation de Saint-Maur à Vendôme (1621) et les Feuillants à Bellefontaine (1642).

X. A.

—

Thomas, évêque d'Archadia et de Hierapetra en Crète — Les archives de l'abbaye de la Boissière possédaient au XVIIIe siècle une charte mentionnant ce prélat, comme donateur à Jean d'Alluye, revenant de la Terre Sainte, d'un morceau de la vraie Croix, lequel morceau Jean d'Alluye aurait remis à la dite abbaye (1241-1244). Existe-t-il une copie de l'acte de donation, dont l'original n'est plus (du moins aux archives de Maine-et-Loire) ? Il semble que nul autre acte ne mentionne cet évêque inconnu à Gams et à Eubel.

D. A.

—

Armes à déterminer : Deux écus accolés. — 1° *De... à la tour de ..*

2° Ecartelé : *aux 1 et 4, de... à trois roses (ou quintefeuillée) de...; au 2, de... à 2 lions affrontés de...; au 3, de..., à un lion de...* Couronne de marquis. J. B.

—

Armes à déterminer : trois trèfles. — *D'azur à un chevron d'or au chef d'argent chargé de trois trèfles de...* (Ces armes sont accolées à celles de Carra de Vaux — *Beaujolais*).

JOSEPH BALLOFFET.

—

Sceau à déterminer. — Sceau de forme ogivale, offrant dans son ensemble tous les caractères du commencement du XIXe siècle ; au centre, écu triangulaire, formé en accolade à la partie supérieure, renfermant un aigle, surmonté d'un triangle dans une gloire ; dessous, sur une banderolle, les initiales H. C. F. trente-huit étoiles en orle ; émaux non figurés. Cet écu repose sur un autre écu de même forme, portant de... *à la croix pattée de gueules*. Ce second écu est entouré d'une cordelière composée de neuf nœuds, sur chacun desquels on voit le monogramme IHS ; à cette cordelière est suspendue une croix de Malte couronnée, chargée d'une croix pattée. Le tout repose sur un manteau richement drapé ; il est surmonté d'une couronne antique, garnie d'une toque et chargée d'une croix pattée ; à la pointe du manteau, sur une banderolle, NANTES ; au-dessus de la couronne, sur une banderolle, la légende INIT. CŒT. PR. NANNET. SIGILL. F. S.

—

Albanay, oiseau héraldique. — La famille Maillard, originaire de l'Albanais, district de l'ancienne Savoie et actuellement éteinte, après avoir produit des gouverneurs généraux, des ambassadeurs, un cardinal etc., portait pour armoiries, *d'azur à un Albanay (ou albanais) d'argent becqué et membré de gueules* ; mais on n'a jamais pu s'entendre sur le genre de ce volatile que M. de Foras, auteur de l'*Armorial nobiliaire de Savoie*, considérait comme inconnu dans le blason et même en histoire naturelle.

Que pensent nos héraldistes de ce problème ? SUS.

—

Château de Saint-Loup. — A quelle famille appartient un ex-libris typographié (moitié du XIXe siècle) qui porte :

Château de Saint-Loup
H
près Decize (Nièvre)

Le nom doit commencer par la lettre H.

NISIAR.

—

Une réplique de la Simplicité, tableau de Greuze. — La *Feuille nécessaire* de 1769, raconte l'anecdote suivante :

M. Greuze vient de se recopier lui-même, d'une manière qui prouve combien cet auteur a de ressources dans son art. Son tableau de la *Simplicité*, exposé au salon du Louvre et appartenant à Mme... ayant plu extrêmement à une dame de la Cour, à laquelle les arts doivent trop pour que rien puisse lui être refusé, la Dame, propriétaire du Tableau,

lui annonça que, dès que ce morceau lui plaisait il lui appartenait.

Le Peintre a voulu dédommager Mme de... d'un sacrifice si flatteur pour lui. Il vient, d'après le même sujet qui lui a servi de modèle et dont les traits naïfs rendent si bien le caractère de simplicité qu'il a voulu exprimer, de composer un Tableau, dans lequel il s'est surpassé lui-même. Il a opposé un fond qui fait mieux valoir le tableau, et y a corrigé quelques légers défauts échappés à sa première composition.

Le catalogue de l'*Œuvre de Greuze*, dressé par M. Jean Martin, donne les noms, d'ailleurs déjà publiés, des dames si éprises des tableaux du maître. La première était Mme de Ménars la seconde, Mme de Pompadour. L'original date de 1759 ; quant à la réplique, elle ne dut être exécutée (la note de la *Feuille nécessaire* le dit du reste) qu'en 1769, soit cinq ans après la mort de Mme de Pompadour. Mais, ici, la question se pose : quelle était cette dame de Ménars ? Nous n'en connaissons qu'une, Mlle Filleul, qu'épousa le frère de Mme de Pompadour, Poisson-Vandières-Marigny, après le décès de sa sœur, dont il avait hérité la propriété et le titre de marquis de Ménars.

Pourrait-on nous donner la solution de cet imbroglio ?

En tout cas, le catalogue Jean Martin dit que la réplique devait appartenir à la collection. Mais alors où serait le tableau cédé à Mme de Pompadour ?

Quelle histoire à écrire, par ces temps de truquage et d'évasion d'œuvres de maîtres que celle des toiles originales et de leurs répliques ! D'E.

—

Bibliothèque de Houlbec. — On rencontre parfois des livres du XVIIIe siècle portant cette marque sur le plat. A quelle maison appartenait-elle ?

Sus.

—

Les archives des Pères Jésuites. — Sont-elles réunies dans un même lieu ? Celles de la fin du 17e siècle, où se trouvent-elles ?

Th.

—

Leuss. — J'ai vainement cherché, dans les nombreux dictionnaires de la langue courante ou scientifiques, dont je dispose, la signification du mot *leuss*, qui figure dans le vers suivant :

Près du rose granit que poudroyait le leuss.

Je m'adresse donc à l'*Intermédiaire* pour avoir l'explication de ce vocable.

Nauticus.

—

Galéjade. — Quelle est l'étymologie de cette expression provençale que, sans être méridionale, tout le monde comprend aujourd'hui ?

G. F.

—

Gorenflot. — C'est le nom de deux villages picards. C'est le nom d'un personnage d'un roman d'Alexandre Dumas. C'est enfin le nom d'un vieux gâteau parisien, genre « échaudé ».

D'où vient ce nom ?

A. D'E.

—

Un symbole politique : Le collier de barbe. — Dans mon enfance, c'est-à-dire vers 1844, les vieux « beaux » portaient encore le collier de barbe relégué aujourd'hui en Auvergne.

Il fut imaginé dans l'Amérique Latine que l'ensemble de cet ornement pileux encadrant la face, qu'on retrouve encore sur les portraits du temps, n'était pas sans ressemblance avec un U majuscule, et l'on en fit un symbole politique, même un signe de reconnaissance ou de ralliement.

La lettre était évidemment l'initiale du nom d'un parti politique : *Union*, *Unité*, peut-être, par analogie avec les Etats-*Unis* du Nord du Nouveau-Monde.

J'ai bien su à quoi m'en tenir, mais l'ai oublié.

Demande est faite en conséquence du nom de ces partisans.

Léda.

—

Sanguin. — Quels sont les descendants d'un François Sanguin, qui était au collège Louis-le-Grand en 1659 ?

Zor C.

—

Mégret (Petrus). — Quels sont les descendants de ce Mégret, qui était supérieur au collège Louis-le-Grand en 1659 ?

Zor C.

Réponses

—

L'âme de la femme au Concile de Mâcon (T. G. 38 ; LXVI, 138). — Que d'encre peut faire couler cette question. Bayle, outre son article « Acidalius », y a consacré, au mot « Gédiccus », plus de trois colonnes de notes ou remarques. Je me garderai bien d'entrer dans un débat, où on avance dès l'abord « que nous sommes en présence d'une légende colportée par l'esprit de parti. » Ce n'est pas bien sûr. Dans tous les cas, l'esprit de parti ne s'en serait pas servi, s'il n'y avait eu au moins une partie de vérité. Bayle repousse avec indignation cette formule que les femmes n'ont pas d'âme ou que *mulieres non esse homines*, et il dit en remarque : Ce que je trouve de plus étrange, est de voir que dans un Concile, on ait gravement mis en question si les femmes étaient une créature humaine (*sic*). Et voici la note dont il appuie ce dernier fait : De Macon v. La *Polygamia tri umphatrix*, page 123, où on lit ces paroles :

Cum inter tot sanctos patres Epis copus quidam... statueret non posse nec debere muliere vocari homines, restanti est habita ut in timore Dei publice ibi ventilaretur, et tandem post multao vexatœ hujus quœstionis disceptationes, concluderetur quod mulieres sint homines.

Le *Petit Berrichon*, est-il une autorité plus grande que Bayle ou le préfet du Cher ? Bayle dit qu'il y a eu discussion et conclusion ; c'est donc que la question fut posée, discutée, décidée. Elle est antérieure au XVIe siècle et s'il est d'un goût douteux de se servir de semblables sujets dans une distribution de prix, l'excuse est pourtant qu'on n'invente rien.

La question ne figure pas dans les canons du deuxième concile de Mâcon (587), mais dans une addition qu'y ajouta l'éditeur des *Conciles*, le P. Labbey : Il nous apprend qu'elle est tirée de Grégoire de Tours, livre VIII chapitre 20.

Voici le texte, sans commentaires :

Synodo quidam ex episcopis qui dicebat muriclem, hominem non posce vocitari. Sed tamen ab episcopis, ratione accepta, quievit eo quod sacer veteris testamentis liber edocerat... Sed et dominus Jesus ab hoc vocitatur filuis hominis, *quod sit filius virginis, id est mulieris*. Multis que et aliis testimoniis hœc causa quievit.

Je voudrais bien savoir, après avoir lu ce texte, comment le *Petit Berrichon* a appris que la question avait été posée « hors séance ». Le mot est bien moderne.

Si j'avais l'autorité couvenable, je dirais qu'au point de vue catholique cette question devait se poser, comme plus tard se posa la question de l'Immaculée Conception : Jésus fils de Vierge ne pouvait être que le fils de l'homme et non d'une femme privée d'âme.

E. Grave.

*
* *

Vraiment est-ce la peine de revenir sur cette ineptie, cent fois réfutée et qu'en dépit des textes les plus formels nos du Chaylards, fussent-ils préfets, comme celui dont on nous parle, continueront, on peut le craindre, de répéter sans rougir ? Allons-y quand même

Tous les détails qui suivent sont tirés de l'ouvrage de Mansi, qui, on le sait, fait foi en la matière : *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio.*

On connaît deux conciles tenus à Mâcon, l'un en 581 et l'autre en 585 (1). Le premier, où siégèrent 21 évêques, porta 19 canons, comme l'on dit dans le langage ecclésiastique ; dans le second 20 furent souscrits par 43 évêques et 20 délégués épiscopaux.

Je viens de les relire avec grande attention. Or, dans les décrets du concile de 581 (Mansi, tomus IX, col. 931-40), si certaines dispositions concernent les femmes, pas un mot, je l'affirme, ne ressemble à la sottise en question. On parle d'elles comme l'on parle des clercs et des évêques, en termes absolument identiques.. Dans les canons de celui de 585 (*op cit.*, col. 947 64). il en va tout à fait de même. Je me trompe : Dans le canon XII, effectivement, le Concile montrant ainsi le cas qu'il fait, non seulement des âmes des femmes, mais même de leurs biens matériels, prononce des peines très sévères contre les juges qui traiteraient les plus abonnées d'entre elles, les veuves, sans assez d'équité.

Donc, cette fois encore, je l'affirme de

(1) J'omets à dessein la réunion de 627 (Mansi, t. X, col. 587-90) : on s'occupa uniquement de l'approbation de la règle de saint Colomban, et le mot *mulier* ou *femina* ne s'y rencontre même pas une seule fois.

nouveau, pas un mot dans la partie officielle qui puisse donner lieu à l'accusation saugrenue qu'on nous rabâche.

J'ai dit dans la partie officielle; que les tenants de la fable ne se hâtent pourtant point de triompher. Qu'ils daignent seulement m'écouter un moment

A la suite des Actes du Concile, Mansi a relaté quelques-unes des annotations qui, plus tard, y furent ajoutées par divers commentateurs. Or, l'une d'elles, la note *w*, a fourni la perle, rare entre toutes, qu'on fait briller à nos yeux. Malheureusement, et j'en suis marri pour les tombeurs de l'Eglise, cette perle est fausse, si radicalement fausse que ne l'avoir pas remarqué et continuer d'en vanter le prix suppose ou bien une incurable cécité, ou bien une étrange malhonnêteté. On en jugera

Par les commentaires dont il s'agit, nous apprenons entre autres choses que quelques évêques furent blâmés et punis par le Concile ; l'un, par exemple, se vit déposer, l'autre, excommunier. Plus tard, Grégoire de Tours, arrivé au récit de ces faits, intercale entre les deux que je viens de rappeler la mention d'un troisième (*Historia Francorum* lib. VIII, cap. 20). Je reproduis le passage tout entier, car ces lignes, et ces lignes seules ont donné naissance à la sotte légende dont je m'occupe. Le grand historien écrit :

Extitit in hac synodo quidam ex episcopis, qui dicebat mulierem *hominem* non posse vocari. Sed tamen ab episcopis ratione accepta quievit : eo quod sacer Veteris Testamenti liber edoceat quod in principio, Deo hominem creante, ait : masculum et feminam creavit eos, vocavitque nomen eorum Adam, quod est *homo* terrenus : sic itaque vocans mulierem seu virum : *utrumque enim hominem dixit*. Sed et Dominus Jesus ob hoc vocitatur filius *hominis* quod sit filius virginis, id est *mulieris* (1). Multisque et aliis testimoniis hæc causa convicta quievit.

Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio. Tomus nonus. Florentiæ, 1763, colonne 959, note w de la ligne 10 à la ligne 15).

Oui, je le répète, voilà le texte dans lequel les ennemis de l'Eglise ont découvert qu'un concile avait enseigné que les femmes n'avaient pas d'âme ! Et cela, quand qu'il s'agit uniquement de savoir si, lorsqu'on dit d'une manière générale, indéterminée, sans que rien appelle une distinction entre les sexes, *L'Homme est mortel*, on veut signifier que les femmes elles-mêmes n'échappent pas à cette loi. N'est-ce pas déconcertant ; surtout n'est-ce pas humiliant pour la libre-pensée réduite à manier de pareilles armes : ce qu'elle fait d'ailleurs en toute occasion, en dépit des éclats de rire qui saluent ses grotesques escrimeurs ? Qui ne voit, en effet, que dans ces lignes de Grégoire de Tours, pas une expression ne peut se plier à l'interprétation fantaisiste qu'on en fait ; que dans tout ce passage, il n'y a qu'une pure question philologique, grammaticale ; qu'on n'y refuse pas plus une âme à la femme qu'on ne nie l'existence de l'Amérique, non encore découverte ; qu'enfin cette petite discussion, toute verbale, n'a aucun caractère officiel, et que l'erreur scientifique émise ne le fut que par un seul évêque, si bien contredit d'ailleurs, si victorieusement combattu par ses collègues qu'il reconnut bientôt sa méprise ?

Il serait temps, semble-t-il, que les savants anticléricaux fissent de même ; que du moins les fonctionnaires de la troisième république, bien que parlant à des petites filles et dans une école laïque, se missent un peu moins lamentablement à l'aise avec la science et la vérité.

P. Bliard.

(1) Les mots soulignés l'ont été par moi.

—

Le crâne de Richelieu (T. G. 772 ; LXV ; 138). — Voici quelques détails : je m'excuse de leur modeste intérêt ; mais en attendant mieux :

Le corps de Richelieu avait été inhumé à la Sorbonne, dans des caveaux qui furent profanés en frimaire an II (décembre 1793). Ce fut un bonnetier de la rue de La Harpe qui se chargea de présider à cette violation. Resté seul, dans l'église, après le départ des ouvriers, il eut l'idée de s'approprier la tête embaumée du ministre

Plus tard, la Terreur passée, il compta sur la protection d'un abbé Armez, en lui offrant son funèbre larcin. Celui-ci conserva comme une curieuse relique la tête de Richelieu, jusqu'au jour où il en fit cadeau à son frère, maire de Plourivo. Le fils du maire, devenu ministre sous Louis-Philippe, emporta à Paris la tête dans ses bagages. Il la montra à Cousin,

à Chaix d'Est-Ange ; il la prêta en 1840 au peintre Bonhomme, chargé de faire le portrait du cardinal pour l'une des salles du conseil d'Etat.

On fit comprendre à M. Armez qu'il serait convenable qu'il rendît cette relique au tombeau d'où elle était sortie ; M. Duruy entama des négociations et en 1866, solennellement, Richelieu, après ces voyages extravagants, revenait à la Sorbonne.

Ce fut l'occasion d'une grande cérémonie célébrée le 15 décembre, en présence du duc de Richelieu, ancien pair de France, de son fils et de son neveu. Devant le grand portail, Mgr Darboy et Mgr de Sura, doyen de la Faculté de théologie, étaient venus recevoir M. Duruy qui apportait la tête de son prédécesseur dans une boîte de citronnier.

Il prononça à ce propos quelques paroles écrites au préalable et dont M. Gréard a donné le manuscrit à Carnavalet.

Monseigneur, je dépose en vos mains ce qui nous reste du grand homme dont le nom est toujours ici présent, parce qu'il pacifia et agrandit la France, honora les lettres et construisit cette maison qui est devenue le sanctuaire des plus hautes études. L'Université et l'Académie accomplissent un devoir filial en réunissant leur hommage au pied de cette tombe qui ne sera plus violée.

Un détail ignoré alors, c'est qu'avant l'anthropométrie, cette tête avait été anthropométrisée. Dans le cabinet de M. Duruy, avec son assentiment, ce masque, en vue de la théorie darwinienne, alors très en vogue, avait été dessiné et mensuré.

L'auteur du travail était un officier distingué, que nous avons eu l'avantage de rencontrer chez un célèbre bibliophile, le colonel Duhausset. M Duruy avait consenti, à cette époque où passionnait la comparaison de l'homme et du singe, à ce qu'on prît pour base un des types les mieux organisés au sommet de l'échelle humaine. Il apporta à son visiteur une petite cassette de chêne et, sortant le masque momifié qu'elle contenait : « Voilà, lui dit-il, tout ce qui reste d'un grand homme. »

Il lui présentait une tête dont la partie postérieure du crâne manquait. Des fils d'argent tenaient en place la mâchoire inférieure, aux tons de vieil ivoire ; les paupières garnies de cils roux étaient abaissées au fond d'une orbite creusée largement ; à partir de la saillie osseuse proéminente, le nez était écrasé, il rappelait la forme que nous montrent les portraits et les bustes ; tendue sur des dents brillantes, la bouche était petite et grimaçante. Les quelques cheveux restant à la partie supérieure du front, les sourcils, les cils, les moustaches peu fournies, ainsi que la barbiche, devaient au liquide conservateur d'être rouges.

M. Duhausset détacha les fils d'argent qui maintenaient en place le maxillaire inférieur de Richelieu et lui fit subir toutes les constatations anthropométriques : elles lui assuraient la note la plus élevée dans l'échelle comparative qu'il s'efforçait d'établir, comme finesse et noblesse de construction.

Il consigna que les proportions des parties composant le visage se rapprochaient d'un beau type par leur régularité. Le front dépassait en hauteur la longueur du nez. Une légère asymétrie de la région frontale troublait un peu l'harmonie générale. A côté des traits généraux de supériorité, le front présentait en haut une légère fuite vers le sommet caractérisant un crâne allongé ; la partie sous-nasale un peu longue, jointe à l'épaisseur de la lèvre inférieure, accusait une certaine sensualité

Veut-on un document plus précis ? C'est le résumé des mesures prises dans le cabinet du ministre.

Hauteur totale du menton à l'insertion des cheveux.	195mm
— frontale	65
Subdivision en nasale	60
— sous-nasale, lèvre supérieure	28
— — menton . . .	42
Largeur frontale en haut.	124
— en bas	114
Distance des apophyses ordinaires externes . . .	124
— — des orbites .	46
— de la racine nasale . . .	18
— des pommettes.	13
Ouverture de la bouche	47
Distance des angles de la mâchoire inférieure	98

Et voilà Richelieu !

Il manquait quatre dents à la branche gauche du maxillaire inférieur. Comme anomalie, il remarqua l'implantation de

la dent de sagesse qui, à droite, au lieu d'être verticalement fixée, avait sa racine enclavée dans la branche montante du maxillaire et présentait horizontalement le bord de sa couronne au lieu de ses cuspides.

M. Duhausset s'attacha à l'étude du maxillaire inférieur, siège de la langue ; car, il avait acquis la conviction, au Muséum, que l'écartement de l'angle descendait progressivement, en se rétrécissant, de l'Européen aux singes, en passant par les hommes les plus primitifs. Or, le maxillaire de Richelieu était, par sa perfection, au point de vue de la construction humaine, digne de figurer en tête

La théorie était donc d'accord avec l'observation directe.

Mensuré, à son honneur, Richelieu réintégra sa petite boîte et depuis 1866, il y était fort paisible, quand, sous différents prétextes, M. Nénot fit ouvrir, en 1895, le tombeau devant l'écrivain qui s'était fait l'historien de Richelieu, M. Hanotaux.

Le fondateur de l'unité française avait passé par l'anthropométrie. On pensa qu'il supporterait le moulage avec la même docilité. M. Talrich l'inonda de plâtre et en fit un masque qu'il offrit à M. Gréard.

C'est ce masque que M. Gréard, a offert à Carnavalet et non la relique — qui est je ne sais où. Cette relique est saisissante, mais lugubre. Elle ne dit rien de la perfection de l'homme qu'aux savants comme M. Duhausset. Le goût de M. Georges Cain a fait de Carnavalet un musée d'enseignement merveilleux. Mais l'image de Richelieu qu'il faut montrer au peuple est celle qu'a faite Philippe de Champagne... Cette face osseuse, sans flamme, sous ses paupières mortes, la barbe rare, le nez cassé, la bouche tendue dans un affreux rictus : ce n'est pas l'Histoire, c'est la Morgue...

EDM. H.

—

Où est enterré le maréchal de Villars (LXV ; LXVI, 42, 158). — De l'*Echo de Paris* :

Cette descendance est éteinte, nous l'avons dit, mais on ne lira pas sans intérêt les renseignements qui suivent et que nous devons à l'obligeance d'un de nos lecteurs, M. Teste. Il s'agit des héritiers du fils du maréchal, le dernier des Villars :

Armand-Honoré, duc de Villars, pair de France, prince de Martigues, marquis de la Nocle (en Nivernais), grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de Provence, etc., laissa pour héritiers du côté paternel :

1° Marie-Sophie-Eléonore de Choiseul, veuve de Jean-Charles-Joseph d'Andigné, comte de Vesins.

Elle avait pour mère Marie-Louise de Villars, mariée à François-Eléonor, comte de Choiseul.

Cette dernière était sœur du maréchal.

2° Messire Pierre de Vogüé, comte de Vogüé, seigneur de Gourdan, etc., dont la mère était aussi une Villars.

Tous les deux étaient, par suite, cousins germains du dernier des Villars.

Du côté maternel, celui-ci n'avait comme héritiers que des cousins issus de germains :

1° Jean de Larlan de Kercadio, comte de Rochefort ;

2° Marie-Françoise-Rose de Larlan de Kercadio, veuve du marquis des Nétumieres ;

3° Thérèse de Larlan de Kercadio, etc., dame de Lignières, etc. ;

4° Eléonor de la Motte, comte d'Apremont ;

5° Jean-Léonor Dubosc, marquis de Radepont ;

6° Le chevalier de Radepont ;

7° Mme Bigot de Sommesnil ;

8° et 9° Mmes Guyot d'Amfreville et de Roncherolles, nées Dubosc de Radepont.

Ces renseignements sont donnés dans le curieux testament du dernier des Villars et dans les pièces qui accompagnent ce testament.

*
* *

Peut-être pourrait-on consulter à ce sujet sa *Vie*, composée par Anquetil en 1784, s'il faut en croire Bouillet.

MAURICE CHARPENTIER.

*
* *

Jal lui même n'a pu dire ni où était né le vainqueur de Denain, ni où reposaient ses restes. Il est bien mort à Turin le 17 juin 1734. Le *Supplément de Moreri*, T. III, 1745, donne l'indication suivante, encore bien incertaine :

Le lieu de la naissance et les noms de baptême de ce maréchal sont aussi des problèmes. Plusieurs prétendent qu'il était né à Moulins en Bourbonnois et que le nom d'Hector ne lui a point été imposé au baptême. Ce qui est certain, c'est que dans l'acte de baptême de Marie-Thérese de Villars, sa sœur, dont il fut parrain en date du 2 fevrier 1661, il est nommé Claude-Louis-Hector de Villars... Sa famille lui fit célébrer

avec un grand appareil, un service solennel dans l'église de Saint-Sulpice à Paris, sa paroisse, le 25 janvier 1735.

Barbier, t. II, p 468, parle bien différemment :

Le maréchal de Villars est mort à Turin, le 17 de ce mois, âgé de quatre-vingt-quatre ans ; il était né dans cette ville, son père ayant été ambassadeur à la cour de Savoie. On dit même qu'il est né et mort dans la même maison.

D'autre part, *Le Chansonnier Historique* lui consacre cette épigramme :

Villars n'est plus le défenseur des lys
Si l'on m'en croit, l'on ne tardera guère
A faire, à Saint-Denis
Tombeau superbe et pompe funéraire ;
Mais des quarante, il était le confrère
Et quel opprobre, hélas !
Si son éloge tombe à faire
Au panégyriste des chats !

Celui-ci était Moncrif.

Et maintenant, Villars est-il resté à Turin, est-il à Saint-Denis ? Je n'ai rien trouvé qui résolve la question.

E. Grave.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII à LXVI, 11, 56). — Je n'ai pas cru devoir questionner le P. Abel sur son état-civil et celui de ses parents ; mais je ne vois aucun inconvénient à lui communiquer les objections élevées contre son témoignage et je lui transmets purement et simplement le numéro de l'*Intermédiaire* où elles sont formulées.

J'ignore, au surplus, quel accueil il fera à cette communication, car on a vu que sa déclaration, livrée par complaisance, avait un tout autre but que celui d'alimenter des discussions de presse.

Quoi qu'il en soit et en ce qui me concerne, je différerai quelque temps les réponses que je pourrais faire d'ores et déjà à la plupart des objections de M. Bord, afin de les coordonner, le cas échéant, avec celles que le P. Abel jugerait à propos de formuler lui-même, notamment sur les questions qui touchent de plus près aux faits et gestes des membres de sa famille. Le mieux sera donc que chacun pour le moment, garde ses positions.

Gall.

Les noyades de Nantes (LXVI, 185). — On lit dans l'*Histoire de France* devenue populaire d'Henri Martin (Furne, Jouvet et Cie) Tome quatrième, page 194, 2e colonne :

La Loire ne gardait pas le secret de ces horreurs ; elle rejetait sur ses rives les cadavres des noyés de Nantes. Les autorités nantaises firent afficher la défense de boire de l'eau de la Loire, infectée par les corps en décomposition.

Un collègue habitant Nantes pourrait peut-être retrouver, dans les archives municipales de cette ville, un exemplaire de cette affiche, ou sa minute. D'après le conteste, elle doit être de frimaire ou de nivôse an II.

Thiers, dans son *Histoire de la Révolution Française* (Furne, Jouvet et Cie, 1876) Tome II, p. 59, 2e colonne dit :

Les poissons étaient repus d'une nourriture qui en rendait l'usage dangereux, et la municipalité avait défendu d'en pêcher.

V. A. T.

*
* *

On afficha dans la ville de Nantes une ordonnance qui défendait de boire l'eau de Loire et de manger de son poisson. (Procès du Comité Révolutionnaire de Nantes. Déposition de Lacour dit Labigne. — *Les noyades ou Carrier au Tribunal révolutionnaire*, par Felhémési ; Méhée fils. — Saint-Edme, *Dictionnaire de la Pénalité*, tome IV, page 429).

Dans son *Histoire de la Guerre de la Vendée*, publiée en 1909, Joseph Clemanceau, ancien juge au Tribunal de Beaupréau, écrit :

Ces affreuses noyades furent faites à plusieurs reprises, mais si on n'a pu connaître au juste le nombre des malheureux qui ont ainsi péri dans les flots de la Loire, il est certain, du moins, qu'il y en a eu considérablement ; ce fut au point que la police de Nantes fit défendre de vendre et de manger du poisson de Loire, qu'on supposait devoir se nourrir de la chair des cadavres. *J'ai vu et lu l'arrêté de l'administration municipale qui faisait cette défense, placardé sur les murs de la ville.*

(Page 212).

Le fait n'est donc pas contestable, mais ce qu'il serait intéressant de retrouver, c'est le texte de l'« arrêté ».

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

La mort de Lannes (LXIII ; LXVI, 149). — Dans l'intéressant ouvrage publié par M. le professeur Bourquelot à l'occasion du centenaire du *Journal de Pharmacie et de Chimie*, on trouve, à propos de Charles-Louis Cadet de Gassicourt, la note suivante :

Cadet avait assisté à la bataille d'Essling, le 22 mai. Quelques jours plus tard, il fut chargé, avec le baron Larrey et Vazétiand, de procéder à l'embaumement du maréchal Lannes qui, blessé pendant la bataille, était mort des suites de l'amputation de la cuisse gauche. Le corps du maréchal fut transporté à Schonbrun ; il était dans un état de putréfaction très avancé. Au cours de l'opération, « on le mit macérer dans une baignore en bois contenant 20 livres de muriate oxyde de mercure (sublimé) en solution dans 200 litres d'eau distillée », macération qu'on fut obligé de recommencer, le premier traitement n'ayant point arrêté les progrès de la putréfaction.

Cadet qui avait passé deux jours à préparer les solutions de sublimé, fut attaqué de coliques dysentériques en même temps que de salivation mercurielle.

(Archives de la Société de Pharmacie, cote 11, n° 15). RHAMNUS.

—

Le rôle de Clément Thomas en juin 1848 (LXV, 543, 654, 838 ; LXVI, 105, 201). — Je n'ai jamais dit ni pensé que les Communards de 1871, lorsqu'ils fusillèrent Clément Thomas, voulussent le punir de son attitude en 1848.

La foule est une grande oublieuse, et le mot de César sera toujours vrai : *Plerique homines postrema meminere*. Mais il est permis de faire le rapprochement, qui dut probablement se présenter à l'esprit du malheureux homme, au moment même où l'on allait l'exécuter.

On ne saurait, en effet, négliger la première partie de sa vie à cause de la seconde. Il faut avouer que le rôle des gens paisibles est ingrat. Qui n'apporte pas à son entrée dans la vie politique des idées plus ou moins subversives est assuré de rencontrer partout le dédain, sinon l'injure ; puis, quand les Rabagas nantis rentrent dans la voie commune, on applaudit à leur sagesse, en négligeant celle des bons citoyens qui ne sont jamais sortis du droit chemin. Il semble que le seul but doive être la conquête du pouvoir, sans qu'il y ait de différence à maintenir entre celui qui y accède honnêtement et celui qui n'y arrive que par une sorte d'escroquerie ou d'abus de confiance.

Maxime du Camp, qui fait le même rapprochement inévitable entre le début et la fin de Clément Thomas, — auquel, d'ailleurs, il rend pleine justice, disant qu'

il sut être à la fois énergique, conciliant et payer franchement de sa personne quand il le fallut, » — déclare cependant que l'élévation du personnage en 1848, « était un choix très maladroit, car il pouvait désagréger ce qui restait de discipline dans l'armée... et il était de mauvais exemple, même en temps de révolution, d'appeler au grade de commandant général des gardes nationales de la Seine un homme qui s'était mis en rébellion ouverte contre la loi et l'honneur militaire. »

(*Souvenirs de l'Année 1848*, pp. 210-1).

Bref, le 12 juin, Clément Thomas

fut accueilli par une bordée de sifflets et d'injures. Il était très pâle ; il se tourna vers nous et cria en faisant un geste violent de la main : « Chargez-moi cette ca- « naille ! » Depuis, il a nié le mot ; je le regrette, car je l'ai entendu. »

(Page 224.)

Il va de soi que l'ordre pour être exécuté, — il le fut assez mollement — devait revêtir une forme plus militaire ; c'était l'affaire des officiers subalternes de le traduire en langage congru. Mais, ici, du reste, Clément Thomas ne s'exprimait pas autrement que le maréchal Canrobert, en 1870, lorsque, aux prises avec des moblots mutinés qui voulaient rentrer à Paris, le vieux maréchal leur criait, rempli d'indignation : « On va vous y renvoyer, canailles ! »

Je ne nourris aucun mauvais souvenir contre Clément Thomas. Je ne le confonds, certes, pas avec le commandant Sapia, qui, le 22 janvier 1871 — je ne sais si le fait a été raconté par les historiens — fut tué au coin de l'avenue Victoria dans une vespasienne, dont la lourde porte de fonte l'abritait comme un bouclier d'autrefois. Plusieurs de mes amis et camarades survivants, dont un collaborateur de l'*Intermédiaire*, se rappellent que nous vîmes, le lendemain, le trou de la balle, tirée d'une fenêtre de l'Hôtel de Ville, qui l'étendit mort sur ce singulier champ d'honneur. Mais peu m'importe qu'un émeutier reçoive à longue ou courte échéance, la récompense de son indisci-

pline : *Iddio non paga il sabato*, disent spirituellement les Italiens, « Dieu ne règle pas chaque samedi les comptes de l'humanité pécheresse ». En réalité, je ne puis m'empêcher, si je me reporte à mes souvenirs d'alors, de réunir les deux hommes en mon esprit pour leur appliquer le mot d'Hamlet :

... T'is the sport to have the engineer
Hoist with his own petar

que l'on me pardonnera de traduire avec un léger anachronisme :

Il est toujours curieux de voir l'ingénieur sauter avec sa propre dynamite.

BRITANNICUS.

Le Cor ou Cornet de Roland (LXV, 783 ; LXVI, 82, 145). — Je suis de l'avis de notre confrère « Ibère ». Le cor que l'on possède n'a aucune raison d'être celui de Roland plutôt que celui de tel ou tel autre guerrier contemporain ; tous les chefs de troupes devaient en posséder à cette époque.

D'autre part, quelle différence fait-on entre un cornet d'ivoire et un oliphant ? Si j'en crois l'étymologie, l'oliphant, par définition, est en ivoire... au moins, comme le dit notre collaborateur « Saint-Perdoux », extérieurement.

MAURICE CHARPENTIER.

Château de Séverac (LXVI, 4, 107, 152). — Depuis ma dernière communication (*Intermédiaire* du 10 août), j'ai pu consulter, à la Bibliothèque Nationale, les *Documents historiques et généalogiques du Rouergue* par H. de Barrau, Rodez 1853-1860, in-8° quatre volumes. Cote Lm2 113. Un chapitre spécial du premier volume renferme, de la page 569 à la page 498, tout ce qui est susceptible de satisfaire la curiosité de l'intermédiairiste que le château de Séverac intéresse, comme il m'a moi-même intéressé alors que j'ai eu occasion de le visiter. De ce chapitre j'ai extrait les notes suivantes :

L'époque du premier établissement du Château de Séverac n'est pas connue ; quelques-uns croient qu'il remonte au temps de la conquête des Gaules par Jules César qui chargea (suivant *Bosc*) deux de ses officiers, Severus et Sergius, de la garde de cette partie du pays des Ruthènes. Le premier aurait construit le château de Séverac, *Castrum Severi*, le second celui de La Roque-Valzergues, *Castrum valeis Sergii*, dont on voit encore les ruines sur un rocher, près de la route de Séverac à St-Geniez.

Le plus ancien document qui fasse mention de Séverac est une Charte du règne de Karles, roi des Français et des Lombards, datée de l'an 883.

En 1103, le château seul portait le nom de Séverac, il fut le berceau d'une illustre race de chevaliers et de haut baronnage qui, après avoir subsisté avec éclat pendant la première période féodale, vit sa descendance masculine interrompue à la fin du douzième siècle et s'éteignit tout à fait en 1427, ayant substitué ses biens aux seigneurs de la maison d'Arpajon, son alliée.

Les barons de Séverac portaient : d'*argent*, *à quatre pals de gueules*.

M. de Barrau fait remarquer que ces armes sont les mêmes que celles de la maison d'Arpajon, dont *Moreri* prétend que les Séverac étaient issus. Plus loin, il ajoute que l'origine des seigneurs de Séverac se perd dans l'obscurité du dixième siècle.

En 1497, un procès fut engagé entre les d'Arpajon et les Chabannes à propos du testament par lequel Guy VII de Séverac avait substitué, en 1390, tous ses biens au deuxième fils de Jeanne, sa fille, mariée à Hugues d'Arpajon, au cas où Guy VIII, son fils, n'eût point de descendance masculine, ce qui était arrivé. Ce grand procès ne fut vidé qu'en 1508, et le vaste patrimoine de la maison de Séverac fut adjugé à Guy d'Arpajon et à sa descendance.

Ce château, dit *Monteil*, cité par M. de Barrau, dont les bâtiments ont un siècle et demi d'existence, fut l'œuvre du duc d'Arpajon qui les éleva au courant du XVIIe siècle sur les débris du vieux château démantelé et en fit à la fois une forteresse et une habitation de grand seigneur.

On remarque sur la porte d'entrée, de style corinthien, l'écusson aux armes d'Arpajon, et sur la voûte de l'ancienne chapelle (qui, actuellement, sert d'écurie) apparaissent encore les armes de la maison de Séverac.

L'ouvrage de M. de Barrau renferme

un chapitre consacré à la maison d'Arpajon. FRANCE WEBER.

—

Le château des Coques (LXVI, 139). — Par suite, évidemment, d'une distraction, l'auteur de la question sur le château des Coques s'est trompé au sujet d'un article que j'ai fait récemment paraître dans l'*Echo de Paris* sur Maurice de Guérin. En parlant de la châtelaine des Coques, je n'entendais certes pas faire allusion à la *Muse du Cayla*, Eugénie de Guérin. Je n'ai plus l'article de l'*Echo* sous les yeux, mais j'y écrivais à peu près ceci : « Maurice de Guérin voua à Louise de Bayne (devenue Mme de Tonnac Villeneuve) un culte aussi pur que celui dont il devait honorer plus tard l'aimable châtelaine des Coques ».

La châtelaine des Coques n'était naturellement ni Mlle de Guérin, ni Mlle de Gervais, mais la comtesse de Maistre même, née Sainte-Marie.

Le château des Coques, au sujet duquel on posait la question, n'est plus maintenant aux mains des Maistre. Il m'a paru en bon état la dernière fois que je l'ai vu — sans le visiter, il est vrai — il y a deux ans. BARON DE MARICOURT.

—

Mademoiselle de Balzac (LXV, 496, 611, 756, 850). — A priori, rien n'engage à croire que cette dame Carpentier soit de la famille du romancier. Il faudrait d'abord savoir où elle naquit. Balzac, par son père et ses ascendants paternels, était originaire de l'Albigeois. Dans une conférence à la « Maison de Balzac » M Jacques de Biez, s'autorisant de documents authentiques, nous parlait, en mars dernier, du grand-père de Balzac, qui s'appelait en réalité Balsa ou Balssa, et naquit en 1716, à la Nougaïrie, petit hameau de la commune actuelle de Montriat, au nord du département du Tarn, sur la paroisse de Canezac. M. de Biez nous conta que de 1693 à 1717 une trentaine de membres de cette famille Balza furent enterrés sur cette paroisse, et nous fit connaître les noms des collatéraux les plus proches, parmi lesquels aucun ne porte un nom semblable à celui de cet Isidore Ternois, qualifié cousin de la dame Charpentier, née Honorine de Balzac. Du reste, ce nom de Balzac, comme le dit très bien Ibère, fut porté par différentes familles étrangères à celle de l'auteur de la *Comédie humaine*. Et l'on peut avancer sans trop de témérité que de tous les Balzac connus, celui qui l'était le moins, c'était encore Balzac, puisque son père s'appelait en réalité Balsa ou Balssa (par un ou deux s, on ne sait pas au juste ; nous n'ignorons pas la part qu'il convient de faire aux erreurs innombrables des scribes de tout état civil, aussi bien sous l'ancien régime que de nos jours). Néanmoins, si l'on s'en tient à la série des actes communiqués à M. de Biez en vue de sa conférence par M. Portal, archiviste du Tarn, le nom de Balsa ou Balssa est régulièrement celui attribué aux ascendants d'Honoré de Balzac, prénommés tous « Bernard » fils d'autre « Bernard ».

Le prénom d'Honorine porté par la dame Charpentier n'est apparemment dû qu'à une coïncidence, car nous savons par Laure de Surville, la sœur de Balzac, que si son frère fut prénommé Honoré, c'est par pure fantaisie du père, à cause du calendrier, et que personne dans la famille n'avait jamais porté ce prénom.

L. R.

—

Diderot et Mme Roland (LXVI, 140). — L'auteur de l'article paru dans les *Annales* — article que je n'ai pas lu — a peut-être commis un *lapsus* ; à moins que ce ne soit une coquille

Ne s'agit-il pas plutôt de la correspondance de Diderot avec Mlle Sophie Volland ?

Je trouve, en effet, au tome 18 des *Œuvres complètes* de Diderot, Paris, Garnier 1876, page 360 une lettre à Mlle Volland, écrite dans l'obscurité et qui se termine par cette phrase :

Partout où il n'y aura rien, lisez que je vous aime.

A. CHESNIER DU CHESNE.

—

Georges-Joseph de Momigny, compositeur de musique (LXV, LXVI, 61). — Voici quelques notes rédigées d'après les causeries d'un témoin oculaire :

Après une jeunesse un peu dissipée, à Paris, Georges de Momigny revint à Vire. Bientôt, il se maria. Sa femme, née Quéruel, originaire de Saint-Quentin, commune voisine de Tinchebray (Orne) ne possédait, certes, ni charme, ni beauté. Une infirmité déformait l'une de ses mains. Mais elle

apportait au compositeur l'aisance nécessaire à tout artiste pour la tranquille éclosion de son rêve. Cette union semblait assez heureuse. Chaque après-midi, avec une régularité bourgeoise, Georges de Momigny faisait une petite promenade, toujours accompagné de sa femme et d'une vieille servante, Marie-Elvire Leroi, type devenu bien rare des fidèles serviteurs d'autrefois.

Mademoiselle de Momigny, sœur de Georges, vivait aussi dans la pittoresque capitale du Bocage Normand. Elle occupait le rez-de-chaussée d'un immeuble de la rue du Calvados. Elle ne pouvait plus voir son frère.

Georges de Momigny habitait la rue Girard, rue étroite et triste où passent tous les convois .. le cimetière est tout proche... Sa maison, assez ancienne, portait, je crois, le numéro 45. Il mourut là, peu de temps avant sa femme.

Quoique un peu enlaidi par un visage haut en couleur, mon compatriote avait fort belle prestance. Le Musée de Vire possède son portrait en pied, œuvre d'un peintre Lyonnais, Aimé-Benoît Marquet.

ALBERT DESVOYES.

—

Rousseau (Général Guillaume-Charles) (LXVI, 142). — Consulter l'*Armorial du premier empire*, par le vicomte A. Révérend. Armes : *D'argent au lion de gueules tenant de la patte dextre une épée de sable, la senestre appuyée sur un cor de chasse du même ; au comble d'azur, chargé de deux étoiles d'or et au franc-quartier des barons militaires.* P. LE J.

—

Ulysse Pic (LXV ; LXVI, 156). — Nous avons vu souvent ce particulier au ministère de l'intérieur, en 1869 et 1870 : il était alors le directeur d'un journal officieux, fondé en vue des élections générales et intitulé l'*Etendard*. Je dis « ce particulier », car c'en était un assez comique, très *midi*, gonflé de son éphémère et problématique importance, et dont les jeunes attachés au cabinet se gaussaient volontiers et ouvertement. Nous le nommions d'habitude : « Moussu Pic. »

Ce pauvre homonyme du père de Télémaque a essuyé, dans la suite, les effets d'une bien fâcheuse aventure...

H. DE L.

—

Armoiries à identifier : Deux écus accolés (LXVI, 142) — Le premier écu est probablement de Micault de Courbeton, en Bourgogne : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois chats assis et posés de front, le premier contourné.*

Le second écu m'est inconnu.

P. LE J.

—

René Gueuble. Armoiries (LXVI, 6, 117). — M. Nisiar se trompe : l'*Armorial du Nivernais*, par M. de Soultrait, nomme bien les Gueuble, mais n'indique pas leurs armoiries. (Dernière édition).

Les Gueubles furent seigneurs en Nivernais des fiefs de Croisy (Lainsecq) du Boulay (Druyes) de la baronnie de Lorme, de Bouhy, Pierre Perthuis, etc. Ils sont alliés aux Bousseval, Blondeaux, Gousseules, Bellanger, Gentil, etc.

S. G. L.

—

Ruban d'une croix de St-Louis avec nœud (LXVI, 93, 218). — Le ruban en question est simplement celui d'une croix de chevalier de St-Louis de la Restauration. A la Restauration, le Roi rétablit les anciens ordres et conserva le nouveau de la Légion d'honneur, et dans la hiérarchie de ces différents ordres, celui du chevalier de St-Louis fut placé sur le même rang que celui d'officier de la Légion d'honneur, un échelon au-dessus de celui de chevalier de la Légion d'honneur. C'est pourquoi, le ruban rouge des deux ordres étant le même, les chevaliers de St Louis portèrent le même ruban que les officiers de la Légion d'honneur, c'est-à-dire le ruban avec une rosette ou nœud. Je possède les croix de chevalier de Saint-Louis de mes deux arrière-grand pères avec leurs rubans datant de la Restauration. L'une, du grand modèle, a un ruban avec une rosette identique au ruban d'officier de la Légion d'honneur tel qu'il se porte encore aujourd'hui ; l'autre, d'un petit modèle, porte sur le ruban un nœud. Ce nœud était du reste conforme à la tradition de l'ancien régime, car les chevaliers de St Louis ne portaient pas leur croix à un simple ruban, mais à un nœud de ruban couleur de feu. C'est ainsi que s'expriment tous les anciens ouvrages parlant des insignes des différents ordres, le fait est confirmé par la représentation de la croix de St-Louis sur tous les anciens portraits de chevaliers de cet ordre datant de l'ancien régime.

Dans l'ordre de St-Louis il n'y eut jamais que des Chevaliers, Commandeurs

et Grand-Croix. Le grade d'officier dans la Légion d'honneur est une création de Napoléon Ier qui désirait avoir plus de trois classes dans son nouvel ordre pour pouvoir davantage graduer les récompenses. M. de F.

—

Ex-libris à déterminer : D'azur à la croix d'argent (LXVI, 94, 217). — Ce sont les armoiries des familles Le Pelletier de St-Fargeau et Le Pelletier de Rosambo.

D'azur à la croix pattée d'argent, chargée d'un chevron de gueules en abîme accosté de deux molettes d'éperon de sable et accompagné en pointe d'une rose d'or. M. de F.

—

« C'est la faute à Rousseau » (LXVI, 52, 111, 163). — Je suis surpris que personne n'ait songé — et, puisqu'on a fait ici à ce fameux refrain l'honneur d'une réimpression intégrale, il semble que cela en eût valu la peine — à rappeler que Philippe Godet, à la page 468 de son *Histoire Littéraire de la Suisse Française*, attribue résolument au chansonnier génevois Jean-François Chaponnière la paternité de la chanson. Les différents *Refrains de Gavroche* réédités en France n'en seraient qu'une imitation. La question est, d'ailleurs, d'un intérêt actuel palpitant, en ce sens que nombre de Français, et des plus intelligents, s'obstinent à ne voir Rousseau qu'à travers les querelles des deux Frances : d'un côté le « malheureux atteint de neurasthénie spasmodique obsédante » (Paul Bourget, dans la *Revue Critique des Idées et des Livres* du 25 juin dernier) ; de l'autre, l'ennemi du peuple qui, s'il eût vécu en 1794, eût mérité, pour un triple délit d'opinion, la peine de mort (Albert Meynier dans son *Jean-Jacques Rousseau révolutionnaire* [c'est-à-dire : et les révolutionnaires].) Et il est certain que si Béranger rimait de nos jours, ce n'est point de « la faute à Rousseau » qu'il eût parlé, mais de « la faute à Robespierre », cause directe, jurerait-on, de la haine qui, par delà le petit clerc d'Arras, devenu le Torquemada révolutionnaire, frappe encore aujourd'hui, dans une portion respectable de notre patrie, l'anti-terroriste qui a écrit :

Qu'on nous dise s'il est bon qu'un seul meure pour tous . Si l'on entend qu'il soit permis au gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que jamais la tyrannie ait inventées, la plus fausse qu'on puisse avancer, la plus dangereuse qu'on puisse admettre et la plus directement opposée aux lois fondamentales de la société...

Camille Pitollet.

—

Voyage à l'île de Pâques (LXVI, 143). — L'*Illustration* des 17, 24 et 31 août 1872 donne le récit : « Journal d'un sous-officier de l'Etat major de la Flore », d'une station à l'île de Pâques du 3 au 7 janvier 1872. Cette relation est signée « Julien Viaud, aspirant de 1re classe ». De nombreux bois, mais qui ne sont pas dérivés de la photographie , accompagnent le texte ; le principal p. 124, porte le nom de Janet Lange et me paraît une interprétation un peu fantaisiste. Les autres, vue d'un cratère, types des naturels, images des têtes colossales et ultra barbares qui sont le grand mystère de cet îlot perdu dans le Pacique, sont plus sérieux et traduisent sans doute des croquis et dessins de l'auteur.

Ce récit très intéressant et d'une jolie plume, est il la première œuvre imprimée de celui qui sera Pierre Loti ?

H. C. M.

*
* *

V. *Revue de Paris*. N° du 15 mars 1899. P. Loti. L'*Ile de Pâques et Comptes-Rendus de la Société de Géographie*, N° d'Avril 1899. T.

—

Noms de Français donnés à des rues à l'étranger (LXIV ; LXV ; LXVI, 30). — Puisque cette rubrique était encore ouverte récemment, qu'il me soit permis de dire que j'ai été étonné de ne pas avoir encore vu citer l'Egypte parmi les pays appelés à figurer sur la liste.

Je ne parlerai pas des villes de l'Isthme de Suez, — Port Saïd, Ismaïlia et Port-Tewfik, — ou l'influence Française, maintenue par la Compagnie du Canal, reste prépondérante à bien des points de vue.

Mais je relèverai, parmi les noms donnés aux rues d'Alexandrie, ceux de Berthollet, de Mariette, de Caffarelli et de Champollion, qui flattent les oreilles françaises, en rappelant les souvenirs de l'Institut et de l'expédition d'Egypte.

Au Caire, nous trouvons : Chariah

Clot-Bey, Chariah et Meidan Mariette-Bacha, c'est-à-dire rue et place Mariette-Pacha, suivant la prononciation populaire qui déforme le P. en B.

Je signale, en passant, pour les amateurs de dialecte pittoresque, Chariah el Espitalia el Fransaoui, — rue de l'Hôpital Français, — et Chariah Ouabour el Fransaoui. — Ouabour ou Babour, déformations de Vapeur, servent à désigner toute espèce d'engin, depuis l'usine jusqu'au paquebot, aussi bien que la locomotive du Chemin de fer.

G. E. S.

Député ou députée (LXVI, 89). — Une femme députée, c'est-à-dire qui a été députée, envoyée, par ses électeurs. Il me semble qu'il n'y a pas de doute possible quant à l'accord. Et pourquoi ne dirait-on pas une « députée », tout court, aussi bien qu'une « employée ? »

MAURICE CHARPENTIER.

*
* *

Le substantif féminin — députée — n'existe pas parce qu'il n'y a pas de femmes ayant ce mandat politique. Seul le substantif masculin existe. Mais le féminin viendra peut-être. Pour le moment les femmes doivent se contenter du participe passé. Elles sont donc députées à... quelqu'un, mais sûrement pas à la Chambre des Députés.

NOËL.

—

Le grec dans la langue française. Cabane (LXIII à LXVI, 171, 224). — La question si importante de *cabane* avait été traitée par moi dans un texte, celui qui figure (LXVI, 171), mais nullement satisfait de ce travail que je trouvais incomplet, erroné et mal ordonné, j'avais fait une nouvelle rédaction que j'envoyais à notre journal. Un malheureux hasard voulut qu'on imprimât l'ancien texte et le nouveau fut jeté au panier.

Je recommence donc mon étude qui, comme on le verra, est plus claire et inspirera une confiance plus grande.

M. Corman a entrepris d'élucider la question *cabane*, je lui offre ma façon de voir à ce sujet.

La question *capanna* est restée l'une des plus obscures de la linguistique.

Isidore est le premier qui cite ce mot : *tugurium parva casa est ; hoc rustici capanna vocant.* Isidore vivait au 6e et 7e siècle. Au 8e siècle, il est devenu *cabanna* et est cité dans les gloses de Reichenau.

Comme en Italie, le mot est resté *capanna*, il faut accepter l'orthographe donnée par Isidore, et la supposer primitive.

On l'a dérivé du verbe latin *capio*, contenir : c'est une dérivation bien incolore dont il n'y a pas lieu de tenir compte.

On l'a aussi regardé comme étant d'origine celtique : mais quand le mot se trouve dans les langues néo-celtiques, on s'aperçoit bien vite qu'il est emprunté aux langues romanes.

La terminaison *anna* empêche de le considérer comme un latin pur.

Il n'y a qu'une seule hypothèse acceptable, c'est qu'il appartient à la langue que parlaient ceux des Ariens qui colonisèrent l'Ouest-Europe avant la venue des italiotes et des Celtes. Ce serait donc tout simplement un mot ligure qui, comme beaucoup d'autres, est arrivé jusqu'à nous.

Alors rien n'est plus clair, la langue ligure présente le suffixe *anno*, *anna* qui provient d'un pré-ligure *âno*, participe passif d'un verbe *aio*, employé très souvent comme adjectif ou substantif féminin.

Comme à côté de *capanna*, l'italien a le masculin *capanno*, imité en cela par le portugais *cabana*, *cabano* et aussi par le patois lorrain *chevâ*, il y a lieu de donner à la forme féminine et la forme masculine la même antiquité, ce qui amène à supposer l'existence d'un adjectif ligure *capannos*.

D'après ce que nous venons de dire, on a donc ligure *annos*, préligure *ânos*.

Et l'on peut poser *cap-annos* = *capânos*

Capâ est un radical verbal dont il faut déterminer le sens.

Ce radical, on le trouve dans les langues baltiques avec un sens bien déterminé. Il faut citer le lithuanien *Kapôti*, lette *Kapàt* hacher, le vieux slave *Kopati* creuser (dans les dialectes hacher, rompre, frapper).

Le latin a dû avoir le verbe **capâre* tailler, couper détacher, fendre, d'où les dérivés *capulare* concidere, spoliare, fun-

ditus tollere, s. cindere desecare, *concipulare, capellare.*

Le grec de même a dû avoir le verbe Καράδ tailler, découper, couper, creuser, d'où le grec Κάπη crèche, le thessalien Καπάνη barre transversale du siège d'un cocher, caisse de voiture, Κάπετος échancrure découpure, creux, Κάπητον fourrage (ce qui est coupé).

Nous venons de constater l'existence d'un radical *qapâ* d'où un verbe *qapàjô* qui a survécu dans les langues baltiques.

Passons maintenant au substantif féminin *qapânâ* et voyons ce qu'il est devenu.

Le bulgare a le substantif *Kopana*, baquet en bois cannelé. En outre, les langues slaves ont les dérivés *Kopanja* auge, barque creusée dans un tronc d'arbre, *Kopanina* fossé, terre novale *Kopanka* hûche, voûte, terre novale.

Nous avons vu le grec Καπάνη dont le sens semble être objet creux taillé.

Ceci établi, nous voyons qu'il a existé dans la langue primitive un radical verbale *qapâ*, verbe *qapâiô* avant le sens général frapper, fendre, tailler, couper, creuser.

Du participe passif *qapânos* on a tiré le substantif féminin *qapânâ* qui a pour signification générale, ce qui est creusé, taillé, coupé.

Ces formes sont devenues en ligure l'adjectif *capannos* et le substantif féminin *capannâ*, cabane.

Nous avons l'étymologie de *capannâ*, mais le sens en est très imprécis La *capannâ* est, nous le savons, tout ce qui peut être taillé, coupé, fendu ; donc ce peut être du bois, des planches, du branchage, de la paille, des roseaux, que sais-je.

Eh bien, cette imprécision ne doit pas nous gêner ; nous savons qu'elle est dans le génie des langues antiques. Il est probable que la *capannâ* était une cabane construite de matériaux divers. Pour les ligures, c'était toujours un abri pour l'homme des champs. Il en est encore de même en Italie, où la *capanna* et le *capanno* sont des constructions assez sauvages, tandis que partout ailleurs la *cabane* est quelque chose presque confortable.

Il n'y a pas lieu de s'étonner du passage du sens d'objet taillé à cabane. Ne dit-on pas, il habite dans le marbre, il vit dans la paille.

Du reste, remarquons le latin *tabula* planche, on en tire le français *taule* demeure, le bergamasque *tabia* cabane.

Le germain *borda-n* planche est devenu le latin *bordum* dont le pluriel *borda* devint le français *borde* cabane.

Le latin du 8e siècle *cabanna* est devenu le provençal *cabana* passé dans la langue français *cabane*, d'où ensuite le moyen anglais *caban*, *cabane* petite maison et par suite le nouvel irlandais et le gallois *caban*.

Dans le midi, le masculin *caban* devient *cabain* écrit en français *cabin*. On a de même *tacan taquain*, *taquin*. On en a déduit un féminin *cabine*. Le français *cabin*, *cabine* a donné naissance à l'anglais *cabin* et l'italien *cabina*.

Je m'arrête, la dérivation de *capanna* est très considérable et dépasserait les limites raisonnables d'une simple note.

H. Laray.

—

Bâbord, tribord (LXV, 622). — *Bâbord* ne veut pas dire bord inférieur, pas plus que *tribord*, côté supérieur. On a dit, il est vrai, *bord de bas*, *bord de tri*, mais, ce furent des expressions employées par des marins cherchant à s'expliquer des mots dont ils ne saisissaient pas le sens. Il en a été de même dans les langues romanes où les mots germaniques employés n'avaient aucune signification bien claire pour le menu peuple.

En particulier, le *tri* grec, employé comme préfixe, peut avoir, à l'occasion, développé l'idée de supériorité dans certains mots composés, mais il n'a jamais existé comme mot simple, ni en grec, ni en latin, et encore bien moins en français.

Du reste, il est nécessaire d'étudier les mots *bâbord* et *tribord* dans les langues germaniques, puis dans les langues voisines On a :

germanique *bak* dos; *steur*, *stûr* gouvernail.

hollandais *backboord ; stuurboord ; bak stuur*

bas-allemand *bakboord ; stûrboord ; bak stûr.*

allemand *backbord ; steuerbord ; bak ; steuer.*

vieux-norse *bakbordhi ; bak ; styri.*

suédois *babord ; styrbord ; bak ; styr.*
danois *bagbord ; styrbord ; bag ; styr.*
anglo-saxon *baecbord ; stêorbord ; baec ; stêor.*
anglais *starboard ; back ; stere.*
russe *babord' ; shtirbord'.*
français *bâbord ; stribord ; tribord.*
italien *babordo ; tribordo.*
espagnol *babor ; estribor.*
portugais *bombordo ; estribordo ; estibordo.*

En examinant ce tableau, nous constatons tout d'abord que babord et tribord n'ont de signification claire qu'au moyen des langues germaniques ; babord est le côté du dos, tribord le coté du gouvernail. Ensuite, nous remarquons que si la syllabe finale reste régulière dans tous les dialectes, la syllabe initiale subit au contraire des modifications assez importantes même dans les dialectes germaniques : ainsi dans la syllabe *bak* la voyelle ne varie que dans le portugais, la palatale *k* tend à s'adoucir en *g* et même disparaît. La syllabe *stur, steur* se modifie profondément, l'armature *st r* se maintient assez fortement cependant, mais la voyelle est très instable ; le son *û, eu* primitif a tendance à devenir *y* et même *i* et la syllabe qui en résulte *stir* a une stabilité assez faible pour devenir finalement *stri* et même *sti* et *tri.*

Vouloir examiner dans chaque langue prise à part les raisons de ce mouvement vocalique serait une œuvre décevante conduisant même à des absurdités. En tenant compte de l'ensemble des langues, l'étude de chaque cas particulier serait très pénible, et finalement on serait amené à conclure que ce sont les marins, (et quand je dis les marins je ne parle pas des officiers), qui ont imposé leur manière de voir et leur prononciation.

Maintenant que signifient ces mots : côté du dos, côté du gouvernail.

On sait que les navires des Grecs et des Romains étaient munis d'un double gouvernail, qu'il y en avait un sur chaque côté du navire et que chaque gouvernail avait un timonier propre. Il n'en était pas de même chez les Scandinaves et les Germains. Il n'y avait qu'un seul gouvernail, lequel ne se tenait pas à l'étambot, mais sur le coté droit du navire. Le timonier se tenait face au gouvernail et tournait le dos au côté gauche. Pour faciliter les mouvements du timonier, le chargement du navire se faisait sur le côté gauche, ce qui explique le nom anglais de babord, *larboard* côté du chargement

Ces dénominations de *babord* et de *tribord* se sont conservées à travers les siècles la signification de ces mots cessant d'être claire, lorsque la direction a été portée à l'arrière du navire. C'est l'histoire du mot *fusil*, arme d'où la pierre à feu a disparu depuis longtemps. H. LA.

—

Tri, tric (LXV, 622). — La supposition que le *tri* du jeu de whist est un mot grec est inadmissible. Je répète sous une autre forme ce que j'ai dit au sujet de *tribord.* Si le *tri* français vient du grec *tri,* on devrait le trouver comme substantif en grec, en latin et surtout en français. Or le jeu de whist est un jeu très récent, et le français *tri* n'apparaît qu'au moment où le jeu s'acclimate en France : M. Daron serait bien empêché de trouver *tri* en France avant Louis XV.

En réalité *tri* est identique à *tric* dont a gutturale s'est amuï comme dans nombre de mots dont les consonnes finales ne se prononcent plus même parfois conservées dans l'écriture, tels que *broc, bris, brou* jadis *broust, clé* jadis *clef, coq, cric, croc* qui se prononcent *có, crî, crô,* etc.

Tri, tric vient de l'anglais *trick,* levée, employé dans les cas suivants *to make, to take a trick* faire une levée, *tomake the odd trick* faire, avoir la levée, faire le trick. Ce mot anon seulement passé en français, mais aussi en allemand *trick* tric, levée au-dessus de 6.

Maintenant, on peut se demander d'où vient le mot anglais. La question est, je crois, avec les connaissances actuelles, à peu près impossible à résoudre.

Si l'on suppose le mot d'origine germanique, *trick* se ramènerait à un radical *trekkj,* avec le sens de levée, tirée, amenée à soi, se rattachant au germanique *trekkan trakjan* tirer Cette explication serait satisfaisante, malheureusement l'anglais *trick* est seul de son espèce dans les langues germaniques, ce qui rend la supposition douteuse.

Si l'on suppose le mot d'origine romane, *trick* se rattacherait au latin *trîcâre triccâre,* ce qui est satisfaisant pour la forme, mais ne convient guère pour la signification. Le latin a une signification

péjorative qui ne se trouve pas dans l'anglais *trick* levée, et qui ne permet aucun rapport entre ces mots. Une seule solution serait acceptable, c'est la confusion entre le germain *trekkan* et le latin *triccâre*. La forme serait latine, la signification germanique.

H. LARAY.

—

Huque ou Hugne (LXV, 99, 786, 864 ; LXVI, 73.) — Si le mot « huguenot » existait déjà dans le dialecte tourangeau, que fait-on de l'étymologie donnée, au point de vue religieux, par Bouillet, et suivant laquelle « huguenot » viendrait du terme allemand « eidgenossen, associés par serment, nom donné d'abord aux habitants de Genève soulevés et ligués contre le duc de Savoie ». (Bouillet) ? Il faudrait alors croire que « huguenot », au XVIe siècle, a été d'abord une injure empruntée aux superstitions de Touraine ? On aurait dit : un huguenot, pour désigner un protestant, comme : un loup-garou ?

MAURICE CHARPENTIER.

—

L'Eugénique (LXVI, 89). — Est-il bien nécessaire de s'occuper ici de cette nouvelle science, pour l'amélioration de l'espèce humaine, qui vient d'être découverte ? On a mainte ant dans toute la presse européenne qui s'en occupe, des détails ; sans compter les périodiques médicaux.

P. CORMAN.

[Les périodiques parlent des choses qui passent. L'eugénique passera : mais les érudits de l'avenir s'en occuperont qui retrouveront trace dans nos colonnes de ce qui fut le problème d'un jour].

***

Je ne vois pas très bien la raison de la question, puisqu'elle définit précisément l'eugénique.

L'explication du terme n'est, par suite, pas davantage nécessaire.

***

On dit aussi Eugénésie : « L'Eugénésie des nègres et des Européens bruns est hors de doute. » L'adjectif est eugénésique, et signifie propre à améliorer la race : « Des croisements eugénésiques. » Nous trouvons un autre exemple d'emploi de ce mot au tome IV, page 243, de la *Revue d'anthropologie* :

Hybridité eugénésique, hybridité où les deux ordres de métis sont chacun indéfiniment féconds entre eux.

Etymologie : Εὖ, bien, et γένεσις, procréation, génération.

NAUTICUS.

***

Ce dont il pouvait s'agir, c'était de la formation du mot. Il est d'origine savante, pairement la plupart des termes scientifiques ; il est trayt du grec εὖ, bien, bon, beau, et γένος, race.

Puisque c'est à propos, je recorde la définition de l'eugénique par sir Galton, qui en paraît le créateur :

L'Eugénique est l'étude des causes, soumises au contrôle social, pouvant améliorer ou affaiblir les qualités de race des générations futures, soit mentalement, soit physiquement.

B.-F.

***

Du grec, eu, bien, et gennân, engendrer. Consulter le *Larousse mensuel*, fascicule 65 — juillet 1912 — qui répond complètement à la question.

NOËL.

***

Au point de vue étymologique, eugénique vient de deux mots grecs : ευ (eu), (bien), et : γίγνομαι (gignomai), j'engendre ; je fais devenir. La même origine pour le prénom « Eugène », et, probablement, pour le nom de « la mère Gigogne », celle qui enfante beaucoup.

MAURICE CHARPENTIER.

—

Le Futurisme (LXVI, 97, 228). — Voici, en réponse à la demande du Dr L., quelques renseignements précis sur le Futurisme, au moins en peinture.

Disons d'abord que le Futurisme, d'origine italienne (son fondateur fut M. Marinetti), n'a jamais fait beaucoup d'adeptes en France.

Tous ses propagateurs restèrent italiens, et, si quelques fumistes et quelques impuissants se joignirent à eux, ce fut pourtant à titre d'école « étrangère » que nous pûmes nous en occuper, et son influence n'a guère eu de conséquences ici, même sur les plus « Indépendants » de nos peintres.

Voici quelques extraits du manifeste lancé par M. Marinetti, que je retrouve

dans un *Editorial* de G. de Pawlowski, paru en 1910 dans *Comœdia*.

La construction des tableaux a été jusqu'ici stupidement traditionnelle ; les peintres nous ont toujours montré les objets et les personnes placées devant nous, nous placerons désormais les spectateurs au centre du tableau.

Pour peindre une figure humaine, il ne faut pas la peindre, il faut en donner toute l'atmosphère enveloppante.

Que de fois, sur la joue de la personne avec laquelle nous causions, n'avons-nous pas vu le cheval qui passait très loin, au bout de la rue.

Nos corps entrent dans les canapés sur lesquels nous nous asseyons, et les canapés entrent en nous. L'autobus s'élance dans les maisons qu'il dépasse et à leur tour les maisons se précipitent sur l'autobus et se fondent avec lui.

On trouverait de semblables théories exposées par les futuristes en matière littéraire ; si le Dr L. veut me faire crédit, je lui ferai part de cette partie de la doctrine futuriste dans un des prochains numéros de l'*Intermédiaire*, en même temps que je compléterai ce que je viens de dire aujourd'hui sur les doctrines de M. Marinetti et de ses séides.

MAURICE CHARPENTIER.

*
* *

Comme nous le disions pour les cubistes, les futuristes ne sont guère cités individuellement par la critique ; ils le sont aussi moins souvent, car la définition de leur titre est beaucoup plus vague. Leur dénomination parait cependant un peu antérieure à la precédente.

Le 17 mai 1910 en effet, le *Matin* dans un extrait qu'il donnait de la revue italienne *Poesia*, publiait un manifeste des peintres futuristes, signé de M. M. F. F. Marinetti ; Umberto Boccioni ; Carlo-D ; Carra ; Luigi Russolo, de Milan ; Giacomo Balla, de Rome et Gino Severini, de Paris. Ce dernier est un habitué du salon des Indépendants.

L'espace n'existe plus, dit ce manifeste d'ailleurs assez long... Des milliers de lieues nous séparent du soleil ; cela n'empêche pas que la maison qui est devant nous soit encastrée dans le disque solaire . Nos corps entrent dans les canapés sur lesquels nous nous asseyons et les canapés entrent en nous.

Et cette phrase dont la première partie est quasi-prophétique :

L'autobus s'élance dans les maisons qu'il dépasse et, à leur tour les maisons se précipitent sur l'autobus et se fondent avec lui...

Enfin

... les ombres que nous peindrons seront plus lumineuses que les pleines lumières de nos prédécesseurs ; nos tableaux, auprès de ceux des musées, resplendiront comme un jour aveuglant opposé à une nuit ténébreuse, etc.

S'il n'est pas contesté que l'ombre en peinture doit être lumineuse, on peut se demander si tout le reste est dit bien sérieusement , quoique le manifeste proclame l'admiration due à Rembrandt, Goya et Rodin.

Le Salon des Humoristes de 1912 offrait aussi un « Futurisme » d'André Maillos, faisant partie, comme le « cubisme » précité, d'une série des Visions de la Grâce aux différentes étapes de la peinture, la dernière école étant l'Avénaïsme (école dite des Toiles Blanches).

C. DEHAIS.

—

Le Cubisme (LXVI, 97). — C'est probablement en parcourant les périodiques d'avant-garde qu'on trouverait le plus de renseignements sur le cubisme. Les revues d'art classiques en font évidemment mention, mais sous une dénomination générale, accompagnée le plus souvent de commentaires fort sévères.

Les quotidiens sont un peu moins sobres de détails et voici ce que, faute de mieux, j'ai pu noter à ce sujet.

Le nom de « Cubistes » ne semble apparaître, dans les compte-rendus de la critique, qu'avec le salon d'automne d'octobre 1910.

Jusque là, tous les peintres de technique aussi spéciale y étaient mentionnés en bloc sous cette rubrique « les Fauves » due à Pierre Veber qui l'employa dès 1906 dans un de ses articles. Et renouvelant à vingt ans de distance l'aventure des décadents, ceux auxquels s'appliquait cette expression nouvelle n'y avaient point contredit.

« Les cubistes, dit M. Léandre Vaillat « (*Echo de Paris*, 30 septembre 1910), « prétendent ne voir dans la nature qu'un « assemblage de cubes et soutiennent « qu'un paysage, un être humain, se ré- « duit à un morceau de sucre candi ».

Leur théorie, ajoute un écho d'*Excelsior* (9 octobre 1911) est tout entière inscrite dans un petit croquis de Walter Crane (reproduit dans le même numéro) qui le publia dans son livre « Lignes et formes » ; et en même temps que ce croquis qui représente un homme et un cheval dessinés par éléments carrés, Walter Crane en donnait d'ailleurs un autre tout semblable dessiné par éléments circulaires.

Les cubistes exposent régulièrement au Salon d'automne et au Salon des Indépendants, qui a lieu au printemps.

Comme illustrations des comptes-rendus du Salon d'automne de 1911, écrits dans *Excelsior* (1er octobre 1911 et jours suivants) par M. Pascal Fortuny, furent donnés les portraits (et dans le numéro du 30 septembre 3 reproductions de leurs œuvres) des cubistes Gleizes, Léger et Metzinger. Ce dernier exposa, au salon des Indépendants de 1910, un portrait de M. Guillaume Apollinaire, un des fervents, dit M. P. Forthuny, de la théorie parallélipipédique.

Voir sur les cubistes les divers livrets du salon d'automne et du salon des Indépendants et, avec celles citées ci-dessus, les appréciations générales de MM. Gabriel Mourey, dans l'*Opinion* (novembre 1911), François Monod dans *Art* et *Décoration* (mai 1912).

Les cubistes n'ont point été sans exercer la verve des dessinateurs humoristes. Dans cet ordre d'idées figuraient au Salon des Humoristes de 1912 « Cubiste » de F. Gottlob, « Cubisme » de A. Maillos. Citons aussi un dessin de Luc dans le *Journal amusant* (novembre 1911), sans oublier l'affiche de Barrère, récemment dessinée à la manière cubiste, pour le Petit Café de Tristan Bernard.

Pour conclure, rappelons le mot de M. Maurice Hamel (*Les Arts*, novembre 1911, p. 28) :

> Quelques cubes ou quelques triangles ne font pas une école. Espérons que ces jeunes gens s'amusent. Quelques-uns ont assez de talent, et tous auront assez de bon sens pour s'évader de la géométrie et rentrer dans la nature.

C. Dehais.

—

Saint Frusquin (LXV ; LXVI, 74).

Frusquin. Pour portion, héritage, patrimoine, bien. Voyez *Crépin* « Il a mangé tout son frusquin à la débauche ». Il a dépensé tout ce qu'il avait vaillant de bien.

Crépin. *Le saint Crépin*. Pour biens, patrimoine, vaillant, héritage. On dit : « cet homme-là a mangé tout son saint Crépin au service du Roi. » Pour dire, cet homme s'est ruiné, a mangé tout son bien au service du Roi.

(*Dictionnaire satirique, critique*, etc. par Philibert-Joseph Le Roux. Lyon 1735).

A l'article Saint (même livre).

On appelle *saint Crespin* tous les outils d'un cordonnier, et figurément tout le bien d'un pauvre homme.

Ed. Martin

—

Les enseignes de la rue de Rivoli (LXVI, 89). — En vertu de l'arrêté du 1er Floréal de l'an X signé Bonaparte, premier consul, un plan fut dressé, le 2 frimaire an XI, par MM. Percier et Fontaine, architectes du palais, et les couvents des Feuillants, des Capucins et de l'Assomption furent mis en vente. La largeur de la rue de Rivoli fut fixée à 20 m. 85 c. Les conditions ci-après furent insérées dans chaque contrat d'aliénation : «Article 1er. De bâtir les façades en pierre d'après les plans et dessins des architectes du palais, approuvés par le gouvernement. Art 2e. De daller en pierre dure le sol de la galerie. Art 3e De paver la rue dans la largeur vis-à-vis chaque division de terrain, conformément aux réglements établis à ce sujet. Art. 4e. Les maisons ou boutiques qui seront construites sur ce lot ne pourront être occupées par des artisans et ouvriers travaillant du marteau. Art. 5e. Elles ne pourront non plus être occupées par des bouchers, charcutiers, pâtissiers, boulangers, ni autres artisans dont l'état nécessite l'usage d'un four. Art. 6e. *Il ne sera mis aucune peinture, écriteau ou enseigne indicative de la profession de celui qui occupera sur les façades ou portiques des arcades qui décoreront le devant des maisons sur la dite rue projetée* »

F. Jacotot.

*
* *

La bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville, et la bibliothèque de la Ville de Paris, rue de Sévigné, possèdent sûrement des ouvrages traitant de cette question.

E. de la Quérière a écrit autrefois un ouvrage : *Recherches Historiques sur les Enseignes*, qui est à consulter. Noel.

Du port de l'alliance en Allemagne (LXVI, 96, 229). — Est-il d'usage de porter l'alliance à la main droite en Allemagne? C'est très possible; je puis au moins affirmer à « Léda » que la coutume est très répandue dans tous les pays flamands, qui, comme on sait, suivent volontiers les modes germaniques.

MAURICE CHARPENTIER.

—

La confrérie des Bourras (LXVI, 144). — Je ne suis aucunement en mesure d'essayer de répondre à la question, mais le récit extrait de la *Liberté* motive mon intervention.

J'ai suivi, à l'époque, avec attention, les comptes rendus que donnèrent les journaux contemporains de l'exécution de Stibon et Toledano. Tous deux étaient israélistes, comme leur victime Greco. Ils étaient assistés par un Rabbin. Celui-ci a dû veiller à leur inhumation et aurait probablement décliné le concours d'une confrérie d'un autre culte. De plus, j'ai le souvenir qu'au dernier moment Toledano tourna la tête à droite et à gauche avec inquiétude et, se voyant seul, demanda pourquoi on avait gracié Sitbon aussi coupable que lui. Le Procureur de la République lui dit que Sitbon était à quelques pas de là, derrière la troupe, et serait exécuté immédiatement après lui; cela me paraît incompatible avec l'emploi, d'ailleurs inusité, de deux guillotines parallèles.

PHILIPPE LEROY.

***

Est-ce que l'exécuteur des hautes œuvres n'a pas seul qualité (si l'on peut ainsi s'exprimer) pour faire jouer le fatal déclic dans les exécutions capitales? Alors, pour guillotiner simultanément Sitbon et Toledano à Marseille, M. Roch aurait donc... opéré tout à la fois de la main droite et de la main gauche? ALPHA

—

Trouvailles et Curiosités

—

Jenny Vertpré à Marseille. — Le 7 septembre 1829, le préfet des Bouches-du Rhône, écrivait au ministre de l'Intérieur:

Monseigneur,

Mlle Jenny Vertpré, artiste du Théâtre de Madame, est venue donner quelques représentions sur le théâtre de Marseille. Le 5 de ce mois, on jouait le vaudeville intitulé l'*Actrice en voyage*, et Mlle Jenny y avait un rôle. Dans une scène où elle parlait des livres, dont elle voudrait composer sa bibliothèque elle a dit: *J'y mettrais les ouvrages dont la France s'honore; par exemple les admirables vers de Waterloo.* Ces expressions n'étaient pas dans son rôle, et en les y ajoutant, ce n'a pu être que dans des intentions répréhensibles. Ces paroles furent saisies avec empressement par quelques spectateurs qui y applaudirent La grande majorité garda le silence.

La conduite de cette artiste méritait une punition immédiate, et la police locale aurait pu la faire conduire après la représentation au violon de l'Hôtel de Ville; mais comme cette mesure aurait pu occasionner des troubles sérieux au spectacle du jour suivant, à cause du grand nombre de partisans que ses talents lui ont faits, et comme, dès lors, c'eût été compromettre la tranquillité du spectacle à l'occasion d'un fait qui n'avait pas été trop remarqué, la police locale crut ne pas devoir provoquer des poursuites qui seraient demeurées sans effet.

Cependant, je ne crus pas devoir moi-même passer sous silence, une conduite aussi blâmable, et je mandai le Directeur des théâtres, à qui je fis une réprimande sévère, mais son excuse ne pouvait qu'être fondée, parce qu'il ignorait que l'artiste se permît d'ajouter de pareilles expressions à son rôle.

Après la représentation, qui était la dernière de Mlle Jenny Vertpré, des couronnes furent jetées sur la scène pour cette actrice, et le régisseur se permit de contrevenir aux règlements en donnant lecture aux spectateurs des vers qui étaient attachés à l'une de ces couronnes, sans en avoir préalablement demandé l'agrément à l'autorité. M. le Maire a fait rédiger procès-verbal de cette contravention contre le Directeur du théâtre responsable du fait de son régisseur, et la condamnation en sera légalement poursuivie.

J'ai cru devoir, Monseigneur, ne rendre compte qu'à vous seul de cette circonstance qui fait supposer des sentiments et des opinions politiques bien blâmables dans une actrice attachée au théâtre de S. A. R. Madame, et laisser à Votre Excellence le soin de signaler sa conduite à ceux qui exercent une autorité sur elle.

Je suis, etc.

Le Préfet,

DE VILLENEUVE

Jenny Vertpré était bonapartiste, ce n'était un secret pour personne. Il y avait tant de raisons pour qu'elle le fût! N'avait-elle pas enfant, étant au théâtre des Jeunes

Artistes été solliciter, à la Malmaison, le tout puissant Napoléon pour son théâtre ? Elle en était revenue bourrée de caresses et de confitures, et avec l'autorisation. N'avait-elle pas donné des représentations à Moscou, l'année fatale ? N'était elle pas revenue avec les vieux grognards protégée comme une cantinière ?

Jenny, comme on l'appelait, était vive, espiègle, cocardière et frondeuse. Scribe obtint de l'attacher au théâtre de Madame ; mais il n'avait aliéné que son talent ; elle était restée libre de disposer de son cœur. A Marseille elle le fit voir par une espièglerie qui ne coûta qu'une lettre inutile à un préfet trop zélé.

Enfin une question : qu'étaient-ce que les admirables vers de Watterloo ?

LÉONCE GRASILIER.

—

Dominique Larrey en 1812. A Borodino età Moscou (*Lettres inédites*) — Dans la correspondance de Dominique Larrey avec sa femme (née Laville) nous avons puisé souvent. Les originaux de cette correspondance dont nous possédons la copie intégrale et dont la place était aux Archives ou à la Bibliothèque nationale, sont maintenant passés en Angleterre. Nous n'avons aucune chance de les revoir jamais. La copie n'en est que plus précieuse puisqu'elle nous garde, au moins, le texte de ces lettres familières, si pleines de renseignements sincères sur la marche de la Grande Armée. Nous en avons démontré l'intérêt dans un article récemment paru (1).

Nous en extrayons aujourd'hui deux lettres inédites auxquels les solennelles commémorations de Moscou donnent une pleine actualité.

Dans une autre lettre, postérieure de plusieurs semaines, Larrey remercie sa sœur qui dessinait et peignait fort joliment, de lui avoir envoyé un croquis représentant son fils Hippolyte, alors âgé de quatre ans. Nous croyons pouvoir dire que c'est celui que nous reproduisons dans ce numéro, et qui ornait, à sa mort, le cabinet du baron Hyppolyte Larrey, auquel il rappelait sa toute petite enfance et la tendresse d'un père illustre.

M.

(1) « Larrey en 1812 ». *Semaine littéraire*, 18 août (5, rue Bayard).

*
* *

A Mojaïsk, le 10 septembre 1812,

Depuis mon départ de Smolensk où je t'ai écrit deux mots, je n'ai pu, très chère amie, te donner de mes nouvelles; je n'ai cessé depuis *Wilna*, d'avoir des blessés et en grand nombre qui ne m'ont pas laissé un seul instant de repos : le petit nombre de chirurgiens que j'ai pu conserver à de si grandes distances, la pénurie de toute chose pour nos blessés ont rendu mes fonctions extrêmement pénibles et tu te figures assez, d'après ces motifs, tout ce que j'ai dû supporter. Certes, sans cette force de tempérament que tu me connais et mon courage, ou plutôt mon amour pour mes devoirs et les blessés, j'aurais immanquablement succombé, mais heureusement la nature m'a favorisé du don précieux d'augmenter progressivement mes forces à mesure que j'en fais usage et au milieu de toutes les fatigues et et de mes misères, je me porte bien ; tranquillise-toi.

Comme tu l'auras appris, ma chère bonne amie, nous avons eu le 7 courant une terrible bataille (1) qui a duré toute la journée ; je ne te donnerai aucun détail de cette affaire, le *Bulletin* vous les fera connaître ; mais comme tu penses j'ai eu à travailler nuit et jour jusqu'à ce moment sans m'arrêter. En outre des généraux blessés que j'ai dû panser moi-même, j'ai été forcé par la pénurie des sujets habiles de faire toutes les opérations graves et difficiles ; je n'en sais pas le nombre, mais je crois en avoir fait plus de 100. Et dans quelle situation ! sur le sol, sous un vent glacial et quelque fois pluvieux ou nébuleux, et ce travail pénible s'est continué les nuits et les jours jusqu'à ce moment. Nous n'avons pas même fini de quelques jours Juge, chère amie, de ma situation ; mais l'humanité exigeait tous les sacrifices de ma part ; je l'ai servie avec zèle et une grande activité, tant pis pour ceux qui ne me rendront pas justice, telle est la vérité. Bien que j'aie porté mes secours au général Montbrun, et autres sur le champ même de bataille, je n'ai couru presque aucun danger et comme je ne cesse de penser à tous mes amis, je l'évite le plus possible ; d'autant que mon ministère employé avec succès exige une sorte de sécurité.

Nous marchons sur Moscou d'où nous ne sommes éloignés que d'une vingtaine de lieues. J'espère que nous y entrerons ; il est temps pour nos blessés et pour nous tous car nous sommes dans une sorte de désert immense et le froid est très rigoureux. Le thermomètre descend déjà pendant la nuit à 5 et 6 degrés au-dessous de zéro.

Je m'empresserai de te donner de mes nouvelles de Moscou.

(1) à Borodino ; c'est le combat de la Moskowa.

HIPPOLYTE LARREY à 4 ans

Pendant nos marches, j'ai reçu, ma bonne amie, tes deux aimables et très tendres lettres des 8 et 10 du mois dernier, à la 1re en était jointe une 3e de mon Isaure (1). La lecture de ces lettres m'a fait le plus grand bien, chère Laville, elles m'ont cependant fait verser bien des larmes. Je sens parfaitement que mon éloignement et nos misères doivent vous donner de l'inquiétude. C'est fait pour cela, mais prends patience, j'ose espérer que ce sera la dernière campagne comme la plus cruelle de toutes celles que nous ayons faites.

J'ai vu avec peine que nos enfants avaient été malades. Je te recommande beaucoup de ne pas laisser coucher ou trop approcher notre Isaure, de sa petite cousine, la coqueluche est une maladie contagieuse ; donne pour conseil à la maman de la faire consulter par M. Chaussier, le seul qui puisse juger de la nature des causes de cette maladie Tu avais mal entendu, chère amie, quand je te disais que je désirais que personne de malade ne couchât dans ma chambre ; c'est pendant votre absence, et je voulais parler des beaux-frères et sœurs dont la santé n'est pas intacte. Certes je coucherais au milieu de vous deux, fussiez-vous à l'agonie, mes pauvres amies, vous savez bien que mon amitié ne connaît aucun obstacle lorsqu'il s'agit d'obliger.

J'ai été vivement touché de tout ce que vous avez dit de flatteur et d'agréable de moi le jour de ma fête ; je l'ai passée bien tristement, ma bonne amie, aussi je la réformerai pour toujours. Remercie bien notre ami Benoist de ses marques d'amitié, je m'en souviendrai et j'attends avec impatience le moment favorable de lui prouver ma reconnaissance. Comme tout ce que tu m'as dit dans tes deux lettres de mon Hippolyte (2) m'a intéressé ; qu'elle intelligence chez cet enfant ! je suis bien content que tu l'aimes. Embrasse-le bien pour moi, embrasse aussi notre aimable Isaure à qui j'écrirai de Moscou ; j'ai à lui rendre compte de notre marche depuis.

Jamais Desgenettes n'a pensé à s'en retourner bien qu'il soit extrêmement fatigué de la campagne. On n'a pas encore disposé de la place de M. Sue, je pense qu'elle sera donnée à Castel qui, par le fait, la mérite. Mais je ne conçois pas la bizarrerie de Contenceau pour vouloir tel ou tel remplaçant à cette place ou à la sienne et surtout pour vouloir venir à l'armée. Pauvre malheureux, une seule nuit de bivouac le tuerait. Nous sommes obligés nous, gens robustes, de battre la semelle toute la nuit et de travailler comme des domestiques pour avoir du feu de l'eau, des fourrages ; moi qui ai été obligé de prendre successivement 4 domestiques, j'ai peine à braver les injures de l'air et à pourvoir à mes premiers besoins. Je suis obligé souvent de mettre la main à la pâte si je veux du pain ; trop heureux quand nous avons de quoi en faire, et un four pour le cuire. Au reste, je lui ai écrit une lettre qui, sans doute l'aura édifié. Il pense peut-être que nous allons être accablés d'honneurs, de richesses ; mais au lieu de tout cela nous nous ruinons par les dépenses, l'usure et les pertes continuelles. J'en suis déjà au 3e cheval acheté que j'ai perdu dans cette circonstance ; presque tous mes élèves ont perdu leurs porte-manteaux et leurs chevaux, nous n'avons aucune espèce d'indemnité, et à compter du 1er août nous allons être payés en papier russe qui n'aura point de valeur ; enfin il faudra nous habiller comme les habitants, et les fourrures à ma grande surprise, sont plus chères ici qu'à Strasbourg. J'ai reçu comme je te l'ai annoncé deux chevaux avec quelques provisions de M. Moreau. Les provisions de bouche m'ont fait grand plaisir et m'ont rendu service ; mais les chevaux m'étaient superflus, j'en ai déjà perdu un de fatigue et l'autre est considérablement appauvri. S'il t'écrit remercie-le de ma part, je loue ses bonnes intentions ; si j'avais reçu tout cela à mon retour, et près de la France, certes c'eût été des présents précieux, mais à sept ou huit cent lieues je te demande ! Cependant j'espère avoir sauvé une calèche que j'avais laissée à Wilna. Je compte qu'un honnête Monsieur te la ramènera ; quand j'en aurai la certitude je t'écrirai

Nous repartons ce soir chère amie, permets-moi de te quitter pour quelques jours, peut-être que notre premier entretien sera plus agréable et te satisfera davantage. Mais toujours mon cœur jouira du plaisir qu'il éprouve à t'exprimer par ma plume toute la tendresse et la pure amitié qu'il t'a vouées pour la vie.

Adieu, ma Laville

Mes compliments à M. Pelletan, M. et Mme Sabatier et toute la famille.

LARREY.

*
* *

De Moscou le 15 septembre 1812.

Chère bonne amie, j'arrive à l'instant dans cette ville, l'une des plus reculées du globe et je puis dire la plus grande de toutes celles que j'ai vues comme la plus belle ; mais elle est déserte, tous les habitants à l'exception de quelques malheureux du peuple l'ont abandonnée ; le feu y prend dans tous les coins et je crains bien qu'elle ne devienne entièrement la proie des flammes et du pillage. En sorte que nous serons privés des ressources qu'elle nous offrait et notre situation sera toujours la même. Je regrette beaucoup une espèce de Palais-Royal où toutes les marchandises anglaises étaient réunies ; ce ma-

(1) Sa fille.
(2) Son fils.

gasin est entièrement brûlé ; j'aurais fait mes emplettes pour vous toutes mes bonnes amies. La meilleure et la seule à faire maintenant serait du pain et de la farine, et je n'en trouve pas ; peut-etre en découvrirai-je d'ici à notre départ dont je ne puis prévoir le moment. L'armée s'est portée en avant de la ville pour poursuivre l'ennemi qui fuit vers la Russie asiatique. J'espère néanmoins que nous sommes au terme de nos courses et que l'Empereur ne voudra pas encore aller poursuivre ces barbares dans les déserts de ces contrées. N'importe, chère amie, du courage et de la patience, il faut espérer que nous nous en sortirons. Nous avions lieu de croire d'après la terrible bataille du 7, dans laquelle plus de trente mille russes ont péri, que cette nation demanderait la paix, mais ils s'obstinent à se faire tous tuer ou à se jeter dans les forêts pour y vivre avec les ours. Au reste, il y a une grande similitude entre ce peuple au physique et au moral et les bêtes féroces ; aussi presque tous les grands en ont-ils plusieurs de privés avec eux, ils mangent et ils couchent ensemble : juge de l'aimable société. Ah ! le vilain peuple qu'il me tarde d'en être sorti.

Je suis extrêmement fatigué, ma bonne amie, cependant je conserve ma santé, ainsi tranquillise-toi.

En entrant dans cette ville, j'ai fait la rencontre d'une personne à laquelle je ne pensais guère, c'est Mme Lamiral, femme du (mot illisible) que tu as connu, cette pauvre femme avec deux demoiselles de la grandeur d'Isaure est dans le désespoir. Son mari a été enlevé par les Russes et conduit avec plusieurs autres en Sibérie. Ils avaient acquis une assez grande fortune qu'ils ont eu la maladresse de placer dans une grande maison meublée à l'orientale, elle sera brûlée comme toutes les autres et juge ensuite de la situation de ces trois malheureuses femmes. Il y a ici beaucoup d'autres Français qui sont dans le même cas. Je ne sais ce qu'ils vont devenir au milieu de ces tableaux déchirants. Je vous vois à travers une lueur plus heureuse, je te vois bonne amie avec tes enfants à la campagne de ta sœur, vous êtes loin de ces calamités, bien tranquilles et à l'abri des vraies et cruelles privations où sont ici tant d'infortunés. Soyez et croyez-vous heureux ; ne faisons qu'un seul vœu, c'est de nous retrouver ensemble pour ne plus se quitter. Nous gagnerons assez pour avoir du pain, pourvu que la Providence me conserve l'usage de mes sens ; après demain 18 courant, je la remercierai de m'avoir donné un enfant et de m'avoir conservé sa tendre mère ; Dieu veuille que cette journée soit heureuse pour moi. O, jour mémorable, combien je te révère ; quand pourrai-je me réjouir avec vous tous en célébrant cette naissance : tu y auras bien pensé, pauvre amie, car tu as assez souffert. Je me rappelle toujours le billet de ma tendre et bonne Isaure dont la lecture faillit me tourner la tête. Tu les embrasseras ces deux enfants et renouvelle à mon Isaure toute ma reconnaissance pour ses soins et son aimable billet.

J'ai reçu la tabatière que S. M. le roi de Saxe m'avait annoncée, je l'ai confiée à un trésorier de l'Empereur dans la crainte qu'elle ne se perde ; elle est assez riche pour te compléter une garniture de diamants. Si j'avais eu le bonheur de voir l'Empereur Alexandre, certes j'en aurais eu bien d'autres, car j'ai sauvé la vie à un grand nombre de ses soldats blessés, par les opérations les plus difficiles et les plus rares. Mais ce prince qui n'a point participé à la guerre s'est retiré à Pétersbourg. je compte voir notre souverain demain ou après-demain au plus tard, je lui ferai un rapport général de mon service ; je verrai ce qu'il me dira. Tu penses que je profiterai de l'occasion pour l'entretenir de nos intérêts et de ceux de Benoist ; en attendant l'issue de cette audience, je vais me séparer de toi, mais ce qui m'afflige c'est de te savoir tout à coup à un millier de lieues de l'endroit d'où je m'entretiens avec toi. Pauvre amie, mes lettres t'arrivent difficilement et fort tard parce que j'ai très peu d'occasions ; profite de celle que te procure M. le Général Periot, c'est le général Egyptien qui a dîné une fois chez nous. Ces lettres me sont remises exactement et elles m'arrivent très vite. Parle-moi toujours de ton amitié, de celle d'Isaure à qui je vais écrire sous peu, de mon Hippolyte et enfin de tout ce qui t'intéresse ; surtout conservez-vous et soignez vos santés.

Mon ami avec qui je m'entretiens souvent de tout ce que nous avons de précieux dans ce monde, me charge de le rappeler à ton souvenir, il se porte bien, il est mon appui et mon consolateur. M. Yvan me donne aussi des grandes preuves d'amitié, j'en suis pénétré de reconnaissance ; enfin j'ai lieu d'être plus content que bien d'autres et en me comparant aux autres compagnons je ne suis pas le plus malheureux.

Tes lettres me font le plus grand bien, ma chère Laville ; écris-moi souvent, tu entretiens ce tendre amour que j'ai toujours eu pour toi et tu ranimes l'amitié pure que mon cœur t'a vouée pour la vie. Adieu chère et tendre amie, donne un baiser à nos enfants et parle-leur quelquefois de leur papa.

LARREY.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Septembre 1912

48e Année

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1339

31 bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureau : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Marquis de Saint-Maurice, ambassadeur. — Qu'était-ce que Saint-Maurice, ambassadeur, du duc de Savoie près de Louis XIV, dont la *Revue de Paris* vient de publier des lettres si intéressantes ? V.

—

Les papiers de Courtois et le duc Decazes. — Les journaux ont relaté dernièrement la découverte, faite par M. Georges Cain, à la bibliothèque de Châlons, du livre de prières de Marie-Antoinette.

Ce livre, sur une page duquel la Reine écrivit quelques lignes avant de monter à l'échafaud, fut recueilli par Robespierre. Au lendemain du 9 thermidor, le conventionnel Courtois chargé d'examiner les papiers du « dictacteur », s'empara du précieux livre et de nombreux documents trouvés chez Robespierre. Il conserva le tout soigneusement dans une cachette jusqu'à la Restauration ; mais, en janvier 1816, le duc Decazes fit envahir par la police la demeure de Courtois et fit saisir tous ses papiers. Sous Louis-Philippe, le fils de Courtois obtint du ministère Casimir-Périer la restitution d'*une partie* des documents saisis : les plus interessants, dit-on, avaient été détruits par le duc Decazes.

Qu'y avait-il donc de compromettant dans ces papiers et quel intérêt pouvait avoir le gouvernement de la Restauration ou, personnellement, le duc Decazes à les détruire ?

Le problème paraît d'autant plus intéressant à creuser en ce moment où plusieurs historiens envisagent la période de la Terreur sous un nouveau jour, et où un écrivain catholique, M. André Godard, a osé tenter une sorte de réhabilitation de Robespierre dans un curieux livre intitulé : *Le procès du neuf Thermidor.* (Paris 1912). J. W.

—

San Martino. La maison de Napoléon à l'île d'Elbe. — On vient de vendre cette propriété où fut installé un musée, autrefois. A ce sujet, une polémique s'est engagée. M. Frédéric Masson a déclaré n'avoir trouvé aucune preuve du séjour de Napoléon Ier dans cette propriété. Le contraire a été soutenu : toute-

fois sans preuves négatives ou affirmatives.

Sait-on des preuves qui permettront de trancher nettement la question ? Y.

—

Un innocent non réhabilité — Je retrouve, dans mes notes de lecture, le fait divers suivant :

Le 16 Brumaire an V, le citoyen Jarry, juge de paix à Besançon, écrivait au *Citoyen Siméon, juge à Paris* :

Entre temps, Siméon fut révoqué. La lettre alla au parquet, traîna, Dieu sait dans quels bureaux ! et finalement échoua au ministère de l'intérieur, le 20 septembre 1832, trente-six ans après.

Or elle contenait la preuve de l'innocence d'un homme guillotiné comme assassin en 1796.

Quelle était cette victime d'une erreur judiciaire ? Et à quelle cause criminelle fait allusion l'anecdote ci-dessus ?

SIR GRAPH.

—

« Quo non ascendam » ou « ascendet ». — Le château de Blandi-les-Tours (Seine-et-Marne) est, on le sait, un des plus précieux vestiges de l'architecture féodale militaire. On est un peu surpris d'y voir relégués, au fond, d'une écurie, d'admirables spécimens de sculpture sur pierre ; entre autres un bel écusson aux armes de Savoie.

Agnès de Savoie fut la femme de François Ier, comte de Dunois, qui habitait le château en 1488. Parmi ces pièces de musée, si négligemment abandonnées, il y a une superbe plaque de cheminée aux armes de Fouquet, dont le château de Vaulx était à un quart d'heure de là. Comment cette plaque est-elle venue ici ? Je ne sais, mais elle est fort belle.

Dans l'écu central, on voit l'écureuil entre les deux lions debout ; la devise en haut est :

Quo non ascendet

Je demande quelle était la devise de Fouquet ?

Acendam, ou *ascendet* ?

Profitons-en pour souhaiter que la municipalité de Blandi fasse un meilleur sort à tous ces documents si précieux.

LÉO CLARETIE.

Baronnie de Tallye. — Le *Dictionnaire des fiefs* de Gourdon de Genouilhac mentionne, en Beauvoisis, une seigneurie de Tallye.

Un des collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il préciser la situation de ce fief et me dire quels en furent les possesseurs durant la première moitié du seizième siècle ?

Il est à remarquer que La Roque (*Hist. de la Maison d'Harcourt*), le P. Anselme, Moreri, les mss. Bigot citent pareillement une baronnie de Tallye, Thalie, Talie, Tollie, etc , dont le nom présente bien des variantes. D'après eux, elle aurait appartenu à Charles ou Jean Le Veneur, mais leur documentation ne me semble pas très assurée.

QUÆSITOR.

—

Seigneurie de Pontillaud. — Je serais reconnaissant au confrère bienveillant qui voudrait bien me donner des indications sur la seigneurie de *Pontillaud* (commune de Pontcombault) Seine-et-Marne, et ses *seigneurs*.

LABRUYÈRE.

—

Famille Barade. — Où pourrais-je trouver des renseignements sur une famille Barade, de Bordeaux ? Etait-elle noble ? Quelles sont ses armes ?

M. S.

—

Un aventurier breton : Jean Charles Boctei, seigneur de Moyaux. — Je possède des notes très curieuses au sujet d'un comte de Tourouvres, aventurier français de la fin du XVIIIe siècle, paraissant, en 1777, à Heilbronn (Souabe) pour y fonder des imprimeries, des journaux, des maisons de jeux, des théâtres, des fabriques, etc. ; il réunit même un convent maçonnique à Heilbronn, mais finit par être dévoilé par M. de la Vibraye, chargé d'affaires français à Stuttgart. C'était, selon M. de la Vibraye, un sieur Jean-Charles Boctei, seigneur de Moyaux, auteur de plusieurs mauvaises brochures intitulées *Le Royaume des Femmes*, *Les Aventures du Vicomte de* ***, etc., et qui avait été condamné par le Parlement de Bretagne, le 29 mars 1768, à être « renfermé pendant le reste de ses jours dans une maison de force telle qu'il plaira au Roi de l'indiquer ». Il fut arrêté

en Bretagne et conduit à Vincennes en avril 1768; on l'y détint jusqu'en janvier 1775, où Malesherbes, alors ministre, lui rendit la liberté.

Où pourrait-on contrôler ces assertions de M. de la Vibraye? Où trouverait-on des renseignements complémentaires sur le personnage et le procès de Jean-Charles Boctei? A-t-on parlé quelque part de ses libelles et de ses aventures? Existe-t-il encore des exemplaires du *Royaume des femmes* qui, parait-il, fut brûlé par le bourreau? Où et quand est-il mort? Etait-il un parent de Charles-Jean-César, vicomte de Moyeaux (1) qui fut chargé d'affaires des comtes de Provence et d'Artois en 1792 (*Moniteur* du 1er avril 1792)?

JOACHIM KÜHN.

—

Boisjourdan. — Je désirerais beaucoup connaître :

1° les noms des parents et grands-parents ;

2° les alliances des deux filles ;

de : Anselme du Boisjourdan, chevalier de l'ordre du Roi, prévost provincial des maréchaux de France à Château-Gonthier, banni d'Anjou en 1671 pour assassinat, exécuté à Metz en 1681, pour avoir fomenté une révolte dans l'armée.

Vicomte DE NOÜEL.

—

Le peintre Champmartin. — A propos de la rétrospective de Champmartin organisée actuellement à Bagatelle par la Société des artistes de Neuilly, M. Maurice Guillemot fait allusion, dans les articles qu'il a consacrés à ce peintre, jadis célèbre, aujourd'hui oublié, à ses lettres écrites de Constantinople et de Jérusalem en 1825, et à un ouvrage relatant l'intimité de Champmartin avec Mme de Mirbel dont il a fait le portrait du Musée de Versailles.

Que sont devenues ces lettres? Quel est ce livre? V.

—

La Juno et Félicien David. — J'ai acquis, dernièrement, à Saint-Germain-en-Laye, la petite propriété où est mort l'auteur du *Désert* et de *Lallah-Rouck*.

Il l'avait achetée vers 1859. Il la céda pour un prix nominal, à son amie, Mme Tastet, la femme de l'helléniste. Sur le pilier de l'entrée sont gravés les mots : « La Juno ».

Des anciens de la localité m'ont dit que les artistes qui étaient reçus par elle nommaient ainsi, amicalement, Mme Tastet. L'amphitryonne avait-elle pris le nom de la propriété, ou, au contraire, le chalet avait-il emprunté l'appellation familière de la maîtresse de maison?

En somme, qu'est-ce que « La Juno » ?

Avant de faire gratter ces mots, moitié français et moitié latin, qui ne me disent rien, je voudrais être sûr que mon ignorance ne va pas détruire un souvenir intéressant. Mes érudits et obligeants confrères m'autorisent-ils à commander le tailleur de pierres? Je compte, dans ce cas, donner à la maisonnette un nom qui rappelle une œuvre du compositeur né en Avignon, d'une famille Angevine rentrée de l'Ile Bourbon. L. V. P.

—

Des Raisins, marquis de Saint-Marc. — Quelque confrère bordelais peut-il me dire si Jean-Paul André des Raisins, marquis de Saint-Marc, né en 1744, mort à Bordeaux sous la Restauration, a laissé des héritiers? En dehors des ouvrages en vers et en prose qui subsistent, n'y aurait-il pas un dossier le concernant, aux Archives de la Gironde?

H. G.

—

L'abbé Maury, académicien. — Dans l'ouvrage de J. Le Fèvre-Deumier : *Célébrités d'autrefois*, Essais biographiques et littéraires (Paris, Amyot, 1853), on lit, pages 84 et 85 :

> Il avait si peu le sentiment des convenances, que même à l'Académie où il s'était fait monseigneuriser, il ne laissait échapper aucune occasion de placer un mot grivois ou une anecdote scabreuse. Arnault racontait que, travaillant un jour au *Dictionnaire*, la commission cherchait un exemple en vers de l'emploi du mot *autres*, et Maury proposa immédiatement un couplet de Collé, qui n'est ni des plus purs ni des plus catholiques. Je suis d'avis d'employer la citation, dit un des assistants, si l'on met dans le *Dictionnaire* qu'elle a été fournie par M. le cardinal.

(1) Ce qui m'oblige de poser cette question complémentaire qui paraîtra, peut-être, inutile, c'est que plusieurs journaux allemands du temps rapportèrent que l'Aventurier était un seigneur de Boctay, *Vicomte de Moyeau*.

Qu'avait donc bien pu oser proposer l'abbé Maury à ses 39 immortels collègues ? SIMON.

—

Portrait de Pascal, par Philippe de Champaigne. — Sait-on quand il a été fait ? L. R.

—

Péron, naturaliste, voyageur. — J'ai lu, je ne sais plus où, que François Péron, de l'Institut, natif de Cérilly (Allier), 1775-1810, *avait vécu en Seine-et-Marne.*

Pourrait-on m'éclairer à ce sujet ?

SIMON.

—

Jean Pupil de Craponne. — Un de nos érudits confrères du Lyonnais nous obligerait infiniment en nous indiquant la généalogie de Jean Pupil de Craponne, dont un fort beau portrait, par Nicolas Largillière, figure au musée de Grenoble. Nous voudrions notamment être fixé sur la parenté qui existe entre lui et :

1° Jean Pupil, seigneur de la Cour-en-Garez, gentilhomme de la grande écurie du Roi, qui avait épousé Catherine Thomé.

2° Barthélemy-Léonard Pupil de Mions, Premier président de la cour des monnaies de Lyon en 1770, lieutenant général du Présidial de Lyon, mort sans postérité à Venise, en 1807, qui avait épousé Charlotte de Loras et était fils de Jean-Claude Pupil de Mions, Premier Président de la Cour des monnaies de Lyon et de Catherine de Sève de Flachère.

Nous serions désireux de savoir à quelle source il nous serait possible de trouver des renseignements précis sur les alliances des Pupil et les charges occupées par les membres de cette maison éteinte aujourd'hui, croyons-nous.

MONTMOREL.

—

Famille de Remilly. — Je demande si l'on connait une famille de Remilly qui au XVIIe siècle, possédait deux fiefs, La Champiniere et le Coudray (où situés ?) et qui a fourni, en la personne de Jean de Remilly, Sgr de la Champinière et du Coudray, un bailli du Vendômois de l'année 1652 à l'année 1708, époque de sa mort, soit pendant 56 ans. Il paraît fils (?) de Claude de Remilly, et de Jeanne Pissier qui, en 1658, habitaient paroisse de Sainte-Gemmes en Vendômois.

Prière de donner l'origine de cette famille et ses armoiries si possible.

SAINT-VENANT

—

Famille Sicard. — Je désirerais savoir quels sont : la famille, les prénoms et les armes, de Mademoiselle Sicard, mariée au Premier Président Séguier, belle-fille de l'avocat-général Séguier, et mère du baron Armand Séguier.

Et les armes des Le Pelletier d'Aunay, sont-ce les mêmes que celles des Le Pelletier St-Fargeau ?

BENEDICTE.

—

Le marquis de Vassé et la marquise, née Broglie. — Alexis Bruno Étienne, marquis de Vassi, lieutenant général, aide-de-camp du prince de Condé, marié à Charlotte de Broglie, a eu un fils que les dictionnaires de la Sarthe disent interdit et se nommant Jules-Alexis-Gabriel. Quand ce fils est il mort ? Dans le *Dictionnaire des Parlementaires*, Bourloton prétend que le marquis de Vassé, député de la Noblesse aux États généraux, créa en émigration une teinturerie à Münden avec M. et Mme de Genouillac, et leur femme de chambre qu'il épousa peu après. Comment se nommait-elle ? et quand mourut la marquise, née Broglie, qui eut aussi deux filles, dont l'une épousa le marquis de Croix, l'autre, le duc de Gramont-Caderousse. S.

—

Preuves de noblesse. — Les preuves de noblesse à fournir sous l'ancien régime pour obtenir certains emplois, certaines distinctions ou entrer dans certains corps ou communautés étaient nombreuses et très variables suivant les cas. (Malte, honneurs de la Cour, Saint-Esprit, Ecoles militaires, Saint-Lazare, chanoines de Lyon, de Brioude, etc., etc...)

On les trouve dispersées et disséminées dans divers ouvrages

Mais existe-il un recueil où l'indication de ces diverses preuves ait été réunie, condensée, résumée ?

Si cet ouvrage n'existe pas, ce serait sûrement un travail utile et digne de tenter la patience et le zèle d'un érudit.

COMMANDAIRE.

Armoiries d'une famille alliée aux des Cars. — Cette alliance est du XIXe siècle et j'avoue que le meuble de l'écu de la famille, que je désire connaître, m'est inconnu. En vain l'ai-je cherché dans les méthodes de blason ou ouvrages héraldiques que je possède. C'est comme une croix latine, la tête en bas, dont 3 des extrémités touchent le haut du chef et les côtés de l'écu. Ces armes sont : *d'or à la...* (meuble en question) *de gueules, chargée de 5 besans de...*

ORGEL.

—

Armoiries d'un conseiller d'Etat (1er Empire). — Je serais heureux de connaître quel est le conseiller qui portait : *Ecartelé, au 1 échiqueté d'or et d'azur* (comte, conseiller d'Etat) ; *au 2 de .. à une tête de cheval* (?) *issant de...* ; *au 3 de gueules au lion passant de...* ; *au 4 d'or à trois fasces de sable.*

LA COUSSIÈRE.

—

Aigle au vol éployé : question héraldique. — Les auteurs ne sont pas du tout d'accord sur cette question. Si l'aigle a le vol abaissé, oui, il faut le spécifier, mais quand on dit par exemple : *d'azur à l'aigle d'argent*, cela ne veut-il pas dire que l'aigle a le vol éployé ? *Oui*, selon la généralité des auteurs. Alors pourquoi des auteurs anciens, comme Menestrier, Dubuisson ; des modernes, comme Rietstap, enseignent-ils que quand on dit : *aigle au vol éployé*, cela désigne une aigle à deux têtes ? Il y a là une contradiction que je ne m'explique pas, puisque l'aigle à une tête sans vol expliqué est à vol éployé.

LA COUSSIÈRE.

—

Ex-libris de la famille de Gallery. — Un ex-libris du XVIIe siècle, signé *I. Toustain*, porte un écu : *Ecartelé : aux 1 et 4 de gueules à l'épée d'argent, garnie d'or, accostée de deux croix de Lorraine du même* (Gallery) ; *aux 2 et 3 d'azur à trois mâcles d'or.* Casque taré de trois quarts et luxueux lambrequins.

On désirerait connaître : 1° à quelle famille appartenaient les armes des 2e et 3e quartiers ; 2° à quelle époque exacte travaillait le graveur Jean Toustain ?

H. G. S.

Propriété littéraire des titres d'ouvrages. — On n'ignore pas que les titres d'ouvrages font partie de la propriété littéraire et appartiennent aux auteurs.

Quel moyen pratique possède-t-on de s'assurer, avant de publier un livre nouveau, qu'on n'a pas involontairement usurpé un titre déjà employé et non encore tombé dans le domaine public ?

E. R. G. O.

—

Les cafés sont les salons de la démocratie. — De qui ce mot connu que d'aucuns attribuent à Gambetta ?

G. F.

—

« Le corps d'un ennemi mort sent toujours bon ». — Mot atroce attribué à

1° Vitellius sur le champ de bataille de Bedriac (Suétone, *Vitellius X*).

2° Charles IX suivant Brantôme.

3° Louis XI. (Walter Scott, *Quentin Durward*).

Voilà une quatrième attribution qui me paraît la dernière en date :

« Pour elles (les abeilles) comme pour les Suisses à Morat, le cadavre, etc. » M. Forreteux, « L'Intelligence des insectes », *Mercure de France*, t. VIII, 1912, p. 506.)

A qui le tour ? DEHERMANN.

—

Chanson bretonne sur Lafayette. — Ma petite jeunesse, il y a 60 ans, a été bercée, en Bretagne, par une chanson dont le refrain d'une poésie toute populaire, était :

Sont sont sont, les gars de Locminé
Qu'ou de Lafayette
Qu'ou de La Fayette
Sont sont sont, les gars de Locminé
Qu'ou de La Fayette
Par sans leurs souliers

Si l'un de nos vieux confrères de l'Ouest a eu connaissance de cette chanson morbihannaise, peut-être pourra-t-il me donner la clef du mystère qui plane pour moi sur le rapprochement qui peut exister entre La Fayette et l'irrévérence des gars de Locminé ?

Faut-il chercher celle-ci dans le peu de goût que ces Bretons auraient eu à suivre La Fayette dans ses campagnes contre la domination anglaise en Amérique ?

ECHARPE.

Un mot nouveau : alaquage, alaquer. — On sait quelles surprises réserve au Français de France un séjour d'études linguistiques dans la Suisse romande et les étranges déformations locales de vocabulaire qu'il a à y constater. Sans parler des contaminations dues à l'influence allemande, sensibles même dans des organes qui se réclament directement de notre culture, avec maintes réserves, s'entend — le grave *Journal de Genève* en tête —, il est frappant d'avoir à relever des italianismes invraisemblables, docilement acceptés par une presse locale à laquelle fait défaut, chaque fois qu'elle ne plagie pas, ou ne reproduit pas des sources françaises, le sens profond de la nationalité, incarné dans un idiome à frontières et à caractères nettement délimités. Je me bornerai aujourd'hui à un exemple entre cent, recueillis au cours de mes pérégrinations dans le canton de Vaud. Ces jours derniers, assistant à un vol d'hydroplane sur le Léman, j'entendis prononcer, par un personnage influent de la région, le vocable alaquage dans le sens d'atterrissage. Comme il ne semblait susciter aucune surprise chez ceux auxquels il s'adressait, comme on parut en comprendre instantanément la signification, je me permis d'exprimer mon étonnement de ce néologisme à celui qui venait de l'employer comme inconsciemment. L'on m'apprit alors que le terme était admis, que des feuilles genevoises l'avaient patronné et qu'en tout état de cause, il eût été ridicule de maintenir l'expression atterrissage pour un appareil qui ne se pose que sur l'eau...

Il ne faut point être grand clerc pour retrouver, dans ce mot nouveau, l'origine italienne : All'acqua. à l'eau, encore que de mauvais plaisants ne manqueraient pas, usant de l'esprit du crû, de n'y voir qu'un dérivé de lac. — Alaquer = descendre sur le lac ! On se demandera, sans doute, si la nécessité d'une création de toutes pieces se faisait, en l'espèce, sentir, après l'insucces de la tentative pour inventer un néologisme qui rendit adéquatement le concept : voler en aéroplane. Mais, dans le cas affirmatif, ne vaudrait-il pas mieux choisir entre les termes suivants : aiguer et aiguage, adiver et adivage, affloter et afflottage ? L'on hésite à en proposer un quatrième : aquerrage et aquerrir, qui, décidément, ressemble trop à acquérir. Le concours est ouvert..... ou, plutôt, le pari.

CAMILLE PITOLLET.

P. S. — La note ci-dessus était envoyée depuis un mois environ à l'*Intermédiaire*, qui n'a pu la publier faute d'espace. Depuis, le choix d'un vocable adéquat semble avoir préoccupé la presse du Léman. Voici, en tout cas, le petit article que publie l'un de ses organes, très répandu dans la région de Vevey :

POUR AFFLOTTER

Quelques journaux, dont un de Genève, ont adopté le mot *affloter*, pour indiquer l'action d'atterrir.. sur l'eau.

Le *Journal de Genève* propose ce matin le mot *aquatir*. Il trouve le mot *alaquer* peu gracieux (1). *Aquatir* l'est davantage, il est vrai, mais dira t-on *aquatage* ou *aquatissage* ? Cela ressemble beaucoup à *décatir* et à *décatissage*, et, trop parent de *aquatique*, cela sent trop... le canard. Pour nous, nous continuerons à employer *afflotter* et *afflottage*, mots à physionomie bien française ; ils peuvent s'employer aussi bien à propos d'un lac que d'une mer.

FEUILLE D'AVIS DE VEVEY, (n° du mercredi 21 août 1912.)

C. P.

—

La couleur des cheveux d'une morte. — On désire savoir, en vue de l'identification d'un portrait, si, à la longue, les cheveux conservés d'une personne morte se décolorent plus ou moins.

Au bout de cent ans, par exemple, des cheveux primitivement noirs ou brun foncé pourraient-ils être devenus châtain foncé ou châtain clair ? Et dans quelle mesure admettrait-on la possibilité de cette modification ? En pourrait-on citer des exemples

Estime-t-on au contraire que la nuance primitive se maintient indéfiniment ?

E R. G. O.

(1) Nous lisions, dans le *Journal de Genève* du mardi 20 août 1912, en effet : « Après un excellent et rapide voyage, Burri « alaquait » dans la rade, près du Jardin anglais, etc. » La mise entre « » du vocable n'indiquant qu'une adoption conditionnelle, le *Journal de Genève* est donc revenu sur la question, dans le n° que cite la *Feuille d'Avis de Vevey* et que nous n'avons pas eu sous les yeux.

Réponses

—

Le crâne de Richelieu (T. G. 772 ; LXVI, 138, 244). — Lire le chapitre consacré par le Dr Cabanès à « l'Odyssée d'un crâne », dans son *Cabinet secret de l'Histoire*, 4e série. Ce chapitre, qui ne contient pas moins de 15 pages, avec de nombreuses notes, donne non seulement la relation de M. Gréard et les mensurations du colonel Duhausset, mais bien d'autres détails curieux ou pittoresques, et la reproduction du moulage même de la tête du cardinal. M.

*
* *

Je lis l'intéressante communication de M. Edm. H. sur le crâne de Richelieu. Je me permettrai d'y relever une inexactitude dont l'importance d'ailleurs est tout à fait secondaire. Le fils du maire de Plourivo, M. Armez, dont il est parlé dans cet article, ne fut pas ministre sous Louis Philippe, mais simplement député des Côtes-du-Nord en 1834, 1837, 1839, 1842 et 1846. Il mourut en 1883. Il appartenait à la famille toujours existante des Armez du Poulpry, dont un membre est actuellement encore député et maire de Plourivo. L'abbé Armez qui recueillit le crâne des mains du bonnetier, fut un des trois commissaires du roi, chargé d'organiser en 1790 les cantons, districts et le département des Côtes-du-Nord.

Comte Emmanuel de Rougé.

—

Où est enterré le maréchal Ney ? (LXV, 42, 158, 247). — M. le Marquis de Vogüé est l'auteur d'un fort intéressant travail sur le Maréchal de Villars, travail qui a paru chez Plon. L'éminent académicien veut bien me mander ce qui suit à propos de la sépulture du vainqueur de Denain :

« ...J'ai le regret de ne pouvoir vous donner de solution satisfaisante. Villars, mort à Turin, y a été enterré avec pompe ; mais toute trace de l'inhumation a disparu, et il m'a été impossible, jusqu'ici, de percer ce mystère .. »

Il résulte néanmoins de cette note, que c'est à Turin qu'il faut chercher la dépouille du célèbre maréchal et, sans doute, il ne faut pas désespérer d'arriver à une solution satisfaisante. S. G. L.

Les noyades de Nantes (LXII ; LXVI, 185, 250). — Le nom de Carrier, qui doit être inscrit parmi ceux des plus vils scélérats qui aient stigmatisé, par leurs forfaits la Révolution Française, est tristement immortalisé par les noyades de Nantes.

Au milieu de brumaire (novembre 1793) les bateaux à soupape ne sont pas encore inventés ; Perdreau, l'un des satellites de Carrier, à Nantes, à cette époque, plaisante ainsi sur les atrocités auxquelles il est associé :

« Cette nuit, j'ai noyé huit cents ecclésiastiques... Lorsque je fais des baignades, je dépouille les hommes et les femmes, je fouille leurs vêtements et les mets dans un grand mannequin ; je les attache par les bras et les fais venir sur les bords de la Loire ; ils montent deux à deux dans mon bateau, deux hommes les poussent par derrière, et les précipitent la tête la première dans l'eau, puis lorsqu'ils veulent se sauver, nous avons de grands bâtons avec lesquels nous les assommons. C'est ce que nous appelons le Mariage Civique. »

Plus tard, Carrier et ses adhérents voulurent se passer le plaisir des noyades ; elles se firent publiquement, à midi, afin que personne n'en ignorât ; c'est alors que les bateaux à soupape furent inaugurés.

La soupape était une large ouverture pratiquée à fond de cale et qui, au signal donné, laissait passage à ceux qui y avaient été jetés.

Carrier les faisait accoupler, de façon qu'un vieillard fût attaché dos à dos, avec une jeune fille, une vieille femme avec un jeune homme. Ces infortunés restaient ainsi sans vêtement, pendant des heures, et c'est au milieu de chants cyniques, vociférés par les noyeurs, que la soupape s'entr'ouvrait pour précipiter par centaines, ces innocentes victimes dans les flots.

« Bientôt l'eau de la Loire, dit Crétineau-Joly, ne fut plus potable ; on en prohiba l'usage, elle était empoisonnée par la décomposition des cadavres. Les bâtiments qui levaient l'ancre en faisaient monter par milliers à la surface. Au bord des deux rives, de Nantes à Paimbœuf, on n'apercevait plus que fossoyeurs enrégimentés. Un arrêt de police défendit même

aux habitants riverains de se nourrir de poisson ».

ECHARPE.

—

Quel pouvait être le nombre des individus emprisonnés et des condamnés à la peine capitale sous l'ancienne monarchie ? LXVI, 137. — Question de statistique assurément difficile à résoudre ; en tout cas la parole citée est de Gamelin, et non de l'auteur faisant acte d'historien dans un roman ; Gamelin, un sectaire, d'instruction superficielle faite de dogmatisme et de phrases classiques. Ce protagoniste de *Les dieux ont soif*, titre emprunté à Camille Desmoulins et repris par Carlyle, est bien, en effet, le type de ces sinistres jobards, nés, peut-être pour des vies très moyennes, pas beaucoup plus méchants que d'autres, qui, par étroitesse d'intelligence non réparée, par un patriotisme ardent mais mal entendu, et griserie d'autorité, en arrivent, dans les révolutions, à commettre plus de crimes que de purs scélérats.

Il est très représentatif de cette espèce d'hommes, ce Gamelin, qui, du reste, va crânement à l'échafaud sans l'ombre d'un remords, persuadé, au contraire, que lui et ses pareils ont été trop faibles et meurent pour n'être pas allés au bout de leur devoir.

La statistique en gros chiffres ronds donnée par Gamelin est donc de tous points fantaisiste et ressemble fort à un document de loge de concierge. Je ne pense pas que la monarchie, à tout prendre assez débonnaire du XVIIIe siècle, ait jamais tenu 400.000 hommes à la fois sous les verrous, moins encore que bon an, mal an, elle en ait pendu 15.000 et roué 3000. Par contre, Gamelin me semble plutôt modéré quand il parle de quelques centaines de têtes tombées sur l'échafaud révolutionnaire. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Une trop vieille habitude de littérature oratoire fait que nous rendons responsables les auteurs de ce qu'ils font dire à leurs personnages de roman ou de théâtre. Or, Gamelin parle comme un fanatique, un ignorant et un sot devenu féroce ; si c'est son caractère, je ne sache pas que ce soit celui de M. Anatole France Il s'en faut même plus que du tout au tout.

H. C. M.

Louis-Philippe le 24 février 1848, s'est-il enfui en fiacre ? (LXVI, 185). — Je lis dans l'ouvrage de A. Vermorel, intitulé *Les hommes de 1848* paru en 1869 [Décembre-Alonnier, libraire éditeur, 20 rue Suger] :

Les courtisans avaient abandonné les Tuileries : la famille royale restait complètement isolée dans ces circonstances difficiles : c'est M. Crémieux, accouru comme M. de Girardin pour annoncer qu'on allait attaquer les Tuileries, qui protège la fuite du roi dans des voitures de place prises sur la place de la Concorde. Nul cortège pour le convoi royal.

La suite de ce récit, relative à la duchesse de Montpensier, dit qu'elle avait été oubliée sur la place.

Je me rappelle très bien avoir vu, en 1848, une caricature représentant Louis-Philippe montant dans un fiacre, et la légende était :

« A l'heure not' bourgeois ? — Non, à la course. »

V. A. T.

***

Ce n'est pas en fiacre que Louis-Philippe a fui devant l'émeute. Ça ne change pas grand'chose aux événements, mais ça peut intéresser ceux qui n'acceptent les mots que pour leur valeur.

Le reportage n'était pas alors perfectionné comme de nos jours. C'est à peine si les journaux du 24 février 1848 consacrent vingt lignes à cet événement qu'est la fuite du roi.

Deux seulement publient le récit fait par un témoin oculaire qui vit sortir Louis-Philippe des Tuileries, ayant à son bras la reine vêtue de noir Arrivés place de la Concorde, le témoin les vit hésiter comme s'ils cherchaient quelqu'un ou quelque chose.

La reine, dit le témoin, saisit le bras de Louis-Philippe ; ils retournèrent sur leurs pas, à peu de distance de là, où stationnaient deux petites voitures basses, noires, attelées chacune d'un cheval. Deux très jeunes enfants se trouvaient dans la première. Louis-Philippe prit la gauche, la reine la droite, les enfants se tinrent debout, le visage collé sur la glace et regardant le public avec une attitude curieuse. Le cocher fouetta vigoureusement. La voiture s'enleva plutôt qu'elle ne partit : elle passa devant moi.

Cette même voiture est décrite dans une relation d'un officier d'état-major de

la garde nationale qui a été mêlé à tous les événements de cette journée.

Je suppliai encore le roi et la reine de passer sans crainte au milieu de ce peuple, ce qu'ils firent avec la plus grande confiance. Au même instant, *un petit coupé bourgeois bleu foncé*, attelé d'un bel et bon cheval noir, qui stationnait avec un cabriolet à gauche du pont tournant, approcha vivement du roi.

Second témoin, seconde déposition : le fiacre n'est toujours qu'une confortable voiture.

Quelle est cette voiture ? Le marquis de Flers, dans ses *Souvenirs*, va nous l'apprendre, d'après M. de Montalivet :

Lorsque l'invasion populaire menaça le château, le 24 février 1848, vers midi, le roi, donnant le bras à la reine, sortit du palais par l'avenue centrale du jardin des Tuileries, accompagnés de six de leurs petits enfants, portés dans les bras, et entourés d'un fort détachement de la garde nationale à cheval, que le général Dumas avait prudemment commandé pour protéger le départ.

A la vue du roi, les gardes nationaux expriment leur sympathie et leurs sentiments de fidélité par les cris de : Vive le roi, vive la reine ! Louis-Philippe *s'attendait à trouver ses voitures à la grille du Pont Tournant*. Il ignorait qu'elles venaient d'être brûlées place du Carrousel par la multitude insurgée. Après quelques minutes d'une pénible attente près de l'Obélisque, au lieu des voitures attendues, parurent deux voitures appelées broughams et un cabriolet à deux roues, *appartenant à la Maison du Roi*. Elles avaient été envoyées, grâce à la prévoyante sollicitude de M. le duc de Nemours qui était resté place du Carrousel. Toutes les personnes de la famille royale y montèrent.

Nous sommes édifiés : le fiacre qui emporte Louis-Philippe en exil est une légende : c'était une voiture de sa maison envoyée par le duc de Nemours.

Mais ce n'était pas sa voiture personnelle qui venait d'être incendiée dans les circonstances suivantes :

Il n'est pas exact de dire que la Révolution a surpris la famille royale : dès le 24 février, les berlines étaient prêtes, non pour la fuite, mais pour le départ de Paris. On avait attelé douze voitures qui devaient se mettre en marche au premier signal du jeune sous-piqueur Hairon. La berline du roi, appelée la *Saverne*, était attelée de huit chevaux. A midi et demi, le 24, l'ordre arriva du château de faire avancer les voitures. Le sous-piqueur avait sa livrée rouge.

Le contrôleur Triel lui conseilla de revêtir une livrée bleue qui le désignerait moins à la fureur des émeutiers : « Baste ! nous passerons bien », répondit-il. Mais à peine avait-il franchi les portes de l'écurie qu'une trentaine d'individus, cachés derrière l'hôtel de Rohan, ouvraient le feu sur les attelages. Le cheval du sous-piqueur tombalt raide mort. Effaré, le jeune homme se dégagea de l'animal et courut vers l'Arc de Triomphe du Carrousel pour y retrouver un refuge. Un des émeutiers s'avança vers ce pauvre diable, affolé et sans armes ; il le tua à bout portant, s'empara de son chapeau galonné, et fit signe à quelques individus de son espèce, qui dépouillèrent le cadavre, pour l'abandonner sur le pavé, sanglant, nu.

Le lendemain, l'homme se présentait à Ledru-Rollin et lui montrait le chapeau galonné du malheureux qu'il avait tué — certificat d'indéniable civisme — et immédiatement il obtenait sa récompense : un emploi de gardien au musée du Louvre.

Les voitures avaient le même sort que ceux qui les conduisaient. On les avait fouillées, bourrées de paille et poussées tout enflammées vers un poste du Palais-Royal pour y consommer l'asphyxie des malheureux soldats qui y étaient enfermés. On s'acharna surtout sur la *Saverne*, la voiture du roi. On en brisa les glaces à coups de crosse de fusil. On en détruisit les armes à coups de baïonnette. « Ohé, les amis, de la paille à force, criait une virago, car celle-ci vaut la peine d'être crânement chauffée ! » Tandis que se consumait la paille, la femme monta sur le siège, des individus de son style se mirent au timon de la voiture en feu, qui recueillit sur son passage des applaudissements frénétiques. Mais, à la stupeur des incendiaires, la paille s'était vainement consumée : le coffre restait intact. On lui asséna des quartiers de pavé et des coups de barre de fer : construite pour la sécurité de la famille royale et à l'épreuve de la balle, cette citadelle roulante conserva sa forme sans fléchir. « A l'eau ! » cria-t-on. On traîna la voiture au pont des Saints-Pères ; à force de bras, elle fut précipitée dans le fleuve. On l'en retira après quatre mois, à l'état de simple ferraille.

Le prix des voitures stupidement détruites ce jour-là monte à plus de 196,000 fr. Mais si ces voitures furent les seules que l'on put trouver, il y en avait d'autres : plus de deux cents, remisées sous la bibliothèque du Louvre, rue du Doyenné ou au parc Monceau. Ce fut parmi celles-là que, voyant incendier la berline royale, le duc de Nemours se hâta d'envoyer chercher la voiture que le roi fut si étonné de voir à la place de celle qu'il attendait.

Le gouvernement provisoire fut le premier à se louer de la discrétion involontaire de l'émeute. Hors Lamartine et Dupont de Nemours, ses membres furent trop heureux de pouvoir, à leur tour, rouler carrosse. Deux cents voitures et trois cent cinquante chevaux furent un équipage qui suffit à l'austérité du nouveau régime. Pour leur seule part, les membres du gouvernement se firent attribuer quarante et une voitures.

Le citoyen Ledru-Rollin avait, à son service, le *Volant*, l'*Hécla*, coupé bas, le *Prince*, coupé de cérémonie, le *Royal*, char-à-bancs de promenade, la *Marquise*, calèche de ville, et le *Phénix*, landau de campagne. Il avait dans ses écuries 25 chevaux ; un piqueur à ses ordres, Millet, celui qui avait arrêté l'assassin Lecomte, à Fontainebleau ; dix cochers, aides-cochers et palefreniers. Sa puissance dura soixante-quinze jours : le contrôle estima sa part dans les frais de ce service à 27,750 fr.

Et telle est la simple histoire du fiacre de Louis Philippe, qui n'est pas un fiacre — mais une confortable voiture envoyée à point pour suppléer à l'absence de la sienne, dont le peuple souverain s'amusait, avec une joie d'enfant terrible.

A. B. X.

*
* *

C'était un *brougham* ; tels étaient les « fiacres » d'alors. A. L.

L'âme de la femme au concile de Mâçon (T. G., 38 ; LXVI, 138, 241. — Prière de corriger, colonne 241 en bas : mulierem, au lieu de muriclen ; posse au lieu de posce ; testamenti, au lieu de testamentis ; edoceat, au lieu de edocerat. Ajouter à la dernière ligne, après hæc causa : convicta, ce qui donne : hæc causa convicta quievit.

A corriger, encore : 585, au lieu de 587.

—

Contrats de mariage signés par le Roi avant la Révolution (LXV ; LXVI, 99, 198). — Notre confrère B. F. m'objecte Dangeau et Saint-Simon. Je lui accorde bien volontiers qu'il ait raison pour l'époque de Louis XIV ; mais ses textes ne prouvent rien pour les règnes suivants. Louis XIV était un autocrate, — « le premier des Jacobins », disait, je crois, le comte de Chambord ; et je sais que Gambetta, très étatiste, l'admirait beaucoup de ce chef ; — il créait, organisait sa Cour et son royaume comme bon lui plaisait. Mais ses successeurs, Louis XV surtout, furent des Princes très « constitutionnels », si j'ose dire, qui ne se risquaient pas souvent à faire montre d'autorité personnelle. Il dut en être des faveurs de Cour comme de la Légion d'honneur, qui n'est certes plus en 1912 ce qu'elle était un siècle auparavant, en 1812. En l'an présent, si j'étais seulement dans l'armée capitaine d'habillement, avec 25 ans de services, je serais assuré de l'avoir à mon tour de rôle. En 1812, il m'aurait fallu, pour décrocher sûrement la décoration, emporter presque à moi seul la redoute de Borodino. Les faveurs anciennes deviennent facilement des droits acquis ; et cela s'appliquerait même à la croix devenue aujourd'hui monnaie électorale.

Quant à la réserve que fait notre confrère Bellechasse, je l'admets dans une certaine mesure. Je ne puis lui donner de preuves mathématiques. Je dirai simplement que l'*Intermédiaire* a déjà, si je me souviens, traité cette question des honneurs de Cour, mais je n'ai pas les volumes sous les yeux. Et j'ajouterai que, si ma thèse est établie pour la présentation, elle me paraît devoir emporter le reste. Car, certainement le Roi ne devait pas signer le contrat de gens qui ne lui eussent pas été présentés dans les règles. Toutefois, si, à la fin de l'Ancien Régime, la qualification de noblesse devait être authentique pour cette présentation, je ne sais si les titres indiqués dans les contrats par les notaires, un peu moins rigoristes sur ce détail, devaient être scrupuleusement exacts. Il eût été naturel que Louis XVI signât au contrat d'un Sévigné ; mais

eût-on qualifié ce Sévigné de « baron, » son vrai titre, ou de « marquis » son titre de courtoisie ? Là serait la vraie difficulté.

La présentation est si bien demeurée le préliminaire essentiel des choses de Cour, que, même au XIXe siècle, un souverain étranger ne pouvait recevoir un personnage non présenté à la Cour de son propre Prince. On doit trouver à cet égard, dans les Papiers des Tuileries publiés après 1848, des récriminations amères de Louis-Philippe contre le Tsar, pour avoir reçu deux gentilshommes légitimistes qui avaient naturellement négligé de se faire d'abord présenter au Roi-Citoyen.

Comment les choses se passent-elles sous le règne du Président Fallières ? Je pense qu'il doit exister sur ce chapitre un aimable négligé, bien que tel de nos ambassadeurs très républicains ne se soucie pas, dit-on, de recevoir ou de présenter le premier-venu. BRITANNICUS.

—

Le cor ou le cornet de Roland (LXV, 783 ; LXVI, 82, 145,253). Dire que « le paladin Roland, neveu de Charlemagne est une figure purement légendaire » me paraît un peu risqué. Je ne crois pas que la *Chanson de Roland* ait été inventée de toutes pièces et que ce soit l'imagination des écrivains du moyen âge qui ait créé subitement et sans raison ce paladin. Qu'on ait brodé, amplifié, dramatisé ce qui concernait le personnage, nul doute. La légende lui attribue des faits dignes des Demi-Dieux de l'Olympe, c'est exact. Mais les peuples pasteurs et sans culture des Pyrénées n'ont pu concevoir des faits imaginaires sans qu'il y ait un fond de vérité, c'est-à-dire l'existence d'un personnage extraordinaire et d'une vaillance toute particulière.

Nombreux sont les points de nos montagnes où un exploit de Roland est rappelé. A Itxassou, c'est le Pas de Roland ; en Espagne près de Lusera, c'est le Saut de Roland, et dans la trajectoire, la Brèche à Gavarnie, puis l'empreinte du genou de son cheval à Lourdes. Ailleurs, c'est le sabot de son coursier, etc.. etc..

Légendes tout cela, certainement ; mais vraiment Roland est-il une « *figure purement légendaire* ? »

UN PYRÉNÉISTE.

Les enseignes de la rue de Rivoli (LXVI, 89, 272). — Les textes précis se trouvent dans le *Recueil d'actes administratifs et de conventions relatifs aux servitudes spéciales d'architecture, aux servitudes non ædificandi et autres grevant les immeubles riverains de certaines places ou voies publiques*, publié sous la direction de MM. Bouvard et Taxil, Paris 1905, in-4°, page 13. On y trouvera, au 7° d'un contrat de vente du 13 floréal, an XI « que l'acquéreur ne pourra mettre (sur l'immeuble) « aucune peinture, écriteau ou enseigne « indicative de la profession de celui qui « occupera sur les façades ou portiques « qui décorent le devant de la maison ».

Les différents contrats de vente se trouvent du reste déposés aux Archives de la Seine, où notre collaborateur pourra les consulter, mais l'article est à peu près le même dans tous les actes.

GOMBOUST.

*
* *

Je verserai aux débats les documents suivants qui répondent, je pense, expressément à la question : je ne les crois pas connus. Ils sont tirés des Archives nationales. LÉONCE GRASILIER.

Ministère
de la Maison
du Roi

—

Paris le 27 janvier 1823.

A S. E. Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 décembre dernier, pour m'informer que quelques-uns des locataires des boutiques de la rue de Rivoli, ont placé en avant ou en travers des arcades, des enseignes qui défigurent la façade et ôtent le jour des entresols, et pour m'inviter à faire cesser cet abus, en vertu des arrêtés qui en concédant les terrains de cette rue, ont prohibé, par une condition expresse, toute enseigne ou tout empiètement de ce genre.

Cet objet a appelé toute mon attention ; j'ai fait faire des recherches à ce sujet, et j'ai reconnu qu'en effet le paragraphe 6 des actes de vente des terreins des rues de Rivoli et de Castiglione porte textuellement. « L'adjudicataire ne pourra mettre aucune peinture, écriteau ou enseigne indicatrice de la profession de celui qui occupera, sur les façades ou portique qui décorent les maisons ». Mais jusqu'à présent l'exécution de cette condition a été surveillée par la préfecture de

police et elle me paraît en effet rentrer par sa nature, dans la petite voierie.

L'ancien préfet de police avait pensé qu'il convenait de tolérer les inscriptions placées au fond du portique, au-dessus des vitraux des boutiques, et même les inscriptions posées sous les arcades extérieures, pourvu qu'elles ne fissent pas saillie. Il serait en effet trop rigoureux d'interdire tout moyen d'annoncer les hôtels garnis et les magasins, et le but du paragraphe précité, me paraît être principalement d'empêcher l'interruption des lignes d'architecture et les disparates choquants que pourraient former des peintures étendues sur les arcades et leurs pilastres en même temps que de prévenir les écarts de fantaisies particulières, et les erreurs de l'ignorance dans la prose des inscriptions.

M. de Lavau, de son côté, a paru croire que l'interdiction stipulée était bornée aux murs de face des maisons et ne s'appliquait point directement aux galeries. Il a pensé en outre que les actes du gouvernement dans cette circonstance ne sont que des actes civils dont l'inexécution doit être poursuivie par la voie judiciaire.

Quoi qu'il en soit à cet égard, les ventes ayant été effectuées par le domaine de l'Etat, ce serait toujours dans ce système, au préfet du département, ou plutôt au préfet de police, comme s'agissant d'un objet de petite voierie, à se pourvoir pour faire prononcer conformément à l'article 1143 du code civil, la suppression des objets posés en contravention aux conditions du contrat.

En aucun cas, il ne saurait y avoir lieu à aucune intervention de ma part ; car si les infractions commises sont considérées comme infractions aux réglements généraux, elles doivent être réprimées par les voies ordinaires, et si au contraire elles sont considérées comme violations aux clauses du contrat, l'administration de la Maison du Roi doit encore y rester étrangère puisqu'elle a été étrangère à la vente.

Je crois en avoir dit assez, Monsieur le Comte, pour décliner ma compétence et j'aime à croire que vous partagerez mon opinion à cet égard, mais quelque soit l'administration qui doive être chargée de ce soin, c'est en tout cas au commissaire de police du quartier à constater les contraventions, et je me plais à reconnaître en cette circonstance le zele et l'intelligence que le sieur Mazug apporte à la surveillance des constructions des rues de Castiglione et de Rivoli.

Agréez, Monsieur le Comte, les assurances de ma haute considération.

Le Ministre Secrétaire de la Maison du Roi.

Paris, le 10 février 1825.

Le Ministre de l'Intérieur au Préfet de police,

M. le Préfet, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre que M. le Ministre de la maison du Roi m'a écrite le 27 janvier, au sujet des enseignes que quelques-uns des locataires des boutiques de la rue de Rivoli ont placées en avant ou en travers des arcades, et qui défigurent la façade tout en interceptant le jour aux entresols.

La prohibition que contient à cet égard le paragraphe 6 des actes de vente des terrains des rues de Rivoli et de Castiglione est trop formelle, pour qu'il puisse y avoir opposition. Il ne s'agit donc que de décider quelle est l'autorité compétente pour réclamer l'exécution de cette clause, et quel moyen elle doit employer à cet effet.

Je vous invite, en conséquence, à examiner les diverses questions qui naissent de l'état actuel des choses, et à me communiquer vos vues sur les mesures qu'il conviendrait d'adopter.

Agréez,

(Minute)

Paris, le 12 février 1823.

Préfecture de Police
3me Division
3me Bureau

—

A. S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat. au département de l'Intérieur
Monseigneur,

J'ai reçu avec la lettre que votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 10 de ce mois, la copie de celle qui lui a été écrite le 27 du mois dernier par S. E. le Ministre de la Maison du Roi, concernant les mesures à prendre pour assurer l'exécution du § 6 des contrats de vente des terrains situés rue de Castiglione et rue de Rivoli.

En faisant observer à Votre Excellence, le 30 novembre dernier, que parmi les conditions imposées aux acquéreurs, il s'en trouvait qui semblaient étrangères aux attributions de la police et dont elle ne pouvait en conséquence requérir l'execution, je la prévenais en même temps que j'écrivais à ce sujet à M. le Baron Mounier, intendant des bâtiments de la couronne, et que je me concerterais avec lui pour déterminer les objets soumis à l'action de la police.

M. le Baron Mounier m'ayant fait connaître dans sa lettre du 3 janvier dernier, son opinion sur la question dont il s'agit, je lui ai répondu le 28 du même mois et j'ai lieu de penser que nous sommes d'accord sur le

principe. Toutefois une ordonnance de police me paraissant nécessaire pour régulariser la marche de l'administration, ainsi qu'on l'a fait à l'égard des galeries du Palais-Royal, j'ai prévenu M. le Baron Mounier que mon intention était d'employer ce moyen. Et afin que cette ordonnance pût comprendre toutes les conditions des contrats de vente qui se rattachent aux attributions de la police, je l'ai prié de vouloir bien me faire parvenir un exemplaire de ces contrats.

Aussitôt que j'aurai reçu cette pièce, je m'empresserai de rendre l'ordonnance dont il s'agit et d'en assurer l'exécution.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de la considération respectueuse avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Conseiller d'Etat, Préfet de Police,

E. DELAVAU.

—

Rue Madame (LXVI, 187). — D'après le *Paris-Hachette* de cette année 1912, page 22, colonne 5 de la 2e partie, consacrée à la liste des 4150 rues de Paris, le nom de la rue Madame actuelle viendrait de la comtesse de Provence. Cette rue n'est pas mentionnée dans le *Guide pratique à travers le Vieux Paris*, de M. de Rochegude. V. A. T.

*
* *

En 1860, il y avait encore une rue Madame qui n'était pas celle actuelle et qui allait de la rue de Paris à la rue Saint-Germain à Charonne. C'était autrefois, dit A. Delvau, (*Dictionnaire des rues de Paris*), une avenue plantée d'ormes qui, du château de Bagnolet, venait en biais gagner le chemin de Charonne et par laquelle Madame, Duchesse d'Orléans, venait à Paris.

Ne serait-ce pas celle dont s'enquiert le confrère H. M. ? DEHERMANN.

—

Château de Saint-Loup (LXVI, 238). — Le château de Saint-Loup près Decize (Nièvre) a été pendant longtemps la propriété de Monsieur Humann, ancien trésorier payeur général, fils du ministre des finances de Louis-Philippe ; l'ex-libris portant l'initiale : H — doit lui avoir appartenu. D.

*
* *

Le château de Saint-Loup, commune de Saint-Germain-Chassenay, à 9 kilomètres de Decize (Nièvre) a été construit par M. Humann, ancien trésorier payeur général à Nevers et à Saint-Etienne, et fils de l'ancien ministre des Finances ; Saint-Loup est resté dans sa famille jusqu'à ces dernières années.

H veut donc dire « Humann ».

J. H.

—

Les prénoms aux Sables-d'Olonne (LXIV : LXV). — Il n'y a pas que moi qui ai été frappé par les prénoms des Sables-d'Olonne. Voici ce qu'on lit, en effet, dans *le Phare de la Loire* du 14 août 1912 :

En Vendée, particulièrement dans l'arrondissement des Sables-d'Olonnes, vous avez beaucoup de : Démétrius, Héliodore, Aramis, Sylla, Omar, Philadel, parmi les hommes ; et de : Almédérine, Damarisse, Athanésie, Amerantia, Arzéline, parmi les femmes.

Je crois que l'auteur de ce passage, M. Martin, avocat à Nantes, et journaliste distingué, a mis un peu... d'imagination dans son énumération ! Mais, si ces prénoms ne sont pas à retenir (je les crois un peu fantaisistes), le fait n'en a pas moins frappé ce spirituel homme de lettres. C'est le principal. MARCEL BAUDOUIN.

—

Famille Certain (LXV, 783 ; LVI, 19, 109). — Je trouve le nom de Certain notaire, (au Blanc, je crois), à la fin du XVIe siècle, au bas d'un acte dont l'originalité me paraît digne d'une citation à l'*Intermédiaire*.

Auj urd'hui dernier jour de may l'an mil cinq cent quatre vingt dix neuf, en l'esglise de nostre Dame de Villesalem à la rive des processions et assemblées du dit lieu s'est présenté René de Brossay escuyer seigneur de Montan ayant charge et commandement exprès de puissante dame Phelippe de Naillet, dame de Moussy, des baronies de Chollet et la Jumelière, des terres seigneuries et chastellenies du Paimpeau, de L'Espinet, de Roche et de Prugny..

Lequel parlant aux dames prieures religieuses du dit lieu de Villesalem, les a sommées et requises de commander aux serviteurs de leur maison de luy monstrer ung lieu establi pour mestre son cheval et celuy de son serviteur, et de luy donner à diner, et à la personne de son serviteur, chevaux chiens et oiseau, come représentant ladite dame de Moussy dame du dict Prugny et suivant la coustume que de tousiours et suivant de longtemps les dames prieures et religieuses du dit couvent avoient de coustume et sont tenues de faire et de donner l

dîsner à la maison susdite, offrant sous cette condition, de leur payer et délivrer à leur recepveur ou autre de leur part, dans les greniers des dits lieux de Roche ou de Prunier, seize boisseaux froment à la mesure du Blanc, de rente annuelle avec les arrerages si aulcuns sont dûs. A quoi les dictes dames ont fait responses qu'elles n'ont point congnoissance du dit debvoir demandé par la dicte dame de Moussy, et qu'elles sont prestes de recepvoir les dits seize boisseaux de froment mesure du Blanc en les apportant ceans avec les arrerages parce qu'elles les ont envoyé demander à la dicte dame par plusieurs et diverses fois, sans pour ce estre tenues de bailler le dit dîsner.

A quoy le dit de Broussay a dit aux dites dames, que si leur aura plu de délivrer les acquis et quittances aux charges et conditions susdites comme ont faict les précédentes dames prieures et religieuses du dict lieu, le dict debvoir de froment au nombre susdict leur eut esté délivré;

Les dictes dames ont dict qu'elles délivront (delivreront) suivant l'ordonnance et coustume du présent pays, l'acquit des dictes rentes et arrerages demandés en leur aprortans ceans, suivant la coustume et ordonnance, et non du dict disner.

Pour de ce que dessus les parties nous ont requis actes par les nottaires soubscripts establis par le Roy nostre sire en la sénéchaussée de Montmorillon et la chastellenie du Blanc pour Monsieur du dit lieu, que leur avons octroyé pour leur servir et valoir en temps et lieu ce que de raison. Les jour et an susdits. Ainsy signé en la mynute de ces présentes, M. Quinault prieure du dict lieu, René Broussay Tuget et Certain.

Et signé sur l'expédition délivrée

CERTAIN, notaire.

(Archives départementales de la Vienne, série H L 41).

Ce nom est encore porté dans le Montmorillonnais, par une famille de braves et très aisés propriétaires cultivateurs : gens aux mœurs patriarcales, ayant des serviteurs, mais se servant aussi eux-mêmes ; bref, de ceux devenus rares, qui honorent la charrue et ne s'en trouvent nullement déshonorés. M. A. B.

—

Famille de Chaumont (LXVI, 140). — Ni dans l'*Armorial de la Rochelle* par Lainé, ni dans les ouvrages sur la noblesse de Saintonge par Brémond d'Ars et la Morinerie, il n'est question de cette famille, qui, en effet, semble avoir tenu bien peu de place en Saintonge. Elle est citée dans le tome 29 des *Archives historiques de Saintonge*. Voici quelques détails, tirés de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (Années 1899, p, 114 et suiv. et 1902, p. 372, 373) sur cette famille, qui, comme on peut le supposer par ses armoiries, pourrait être un rameau inconnu des Chaumont-Quitry.

Elie de Ravard, seigneur de l'Isle, ardent huguenot, avait eu des démêlés avec Joachim de Chaumont, zélé catholique, seigneur haut justicier de Ribemont-Mornay, marié à Renée de Polignac (des Polignac de Saintonge).

Le 30 mars 1596, une transaction était intervenue, sauf en ce qui concernait les droits honorifiques dans l'église de Saint-Pierre-de-l'Isle, ce qui fut cause d'un procès terrible, terminé seulement en 1608 par une nouvelle transaction, qui ne calma pas les haines, car en 1614, dans une rencontre à main armée, les frères Ravard furent, tués. Joachim de Chaumont, accusé d'assassinat, fut conduit en prison, où on le trouva mort le lendemain de son incarcération. Il laissait quatre fils : Emery, dont il va être parlé ; Joachim, seigneur de Cherves (destinée inconnue) ; Catherine, femme de François du Plessis, seigneur de Châteaudun, et Jeanne, mariée à Jean Audouin, seigneur des Brousses.

Emery de Chaumont survécut peu à son père : il décéda en 1618, laissant veuve Anne-Françoise du Grenier, qu'il avait épousée en 1601 et dont il n'eut qu'une fille, Elonore. Celle-ci fut dame de Bignay, de Bellarbre (vendu en 1648) et de Ribemont-Mornay, dont la seigneurie comprenait la paroissee de Saint-Pierre-de-l'Isle. Fille d'honneur de la Reine mère, puis dame d'honneur de la reine d'Angleterre, elle s'allia en Angleterre, le 20 décembre 1640, avec Jacques Le Coigneux, président au parlement de Paris, surintendant des finances de Gaston d'Orléans, dont elle fut la troisième femme (Il aurait été presque nommé cardinal peu auparavant).

Gabriel Le Coigneux, marquis de Bellarbre, fils d'Eléonore de Chaumont, donna une cloche, en 1664, à l'église de Bignay, près de Saint-Jean-d'Angély. La *Revue de Saintonge* attribue à ce sujet, mais avec quelque doute, au Chaumont en question les armoiries suivantes, qui figurent ainsi que celles des Le Coigneux sur cette cloche : *écartelé 1 et 4 de... à*

l'épervier de..., et 2 et 3 de... à trois fasces de... Elle fait observer que les Chaumont-Quitry portaient un fascé d'argent et de gueules, et que Renée de Polignac, aïeule d'Eléonore, portait en écartelé : *d'argent à 3 fasces de gueules.*

Comte DE ST-SAUD.

—

Clésinger. La femme piquée par un serpent (LXV). — La femme piquée date du Salon de 1848, il en existe des reproductions et des clichés.

La présidente s'appelait Mme Sabatier ; elle était la maîtresse du banquier Mosselman — et fut celle aussi de Clésinger, qui, en souvenir de son corps admirable, en fit le modèle de sa statue.

B. DE COURRIÈRE.

—

Famille du Bois de Fiennes (LXV, 49, 323, 663, 854; LXVI, 59, 111). — La généalogie de la famille du Bois de Fiennes se trouve notamment dans le : *Nobiliaire des Pays-Bas et du Comté de Bourgogne*, par le baron de Herckenrode, Gand 1865, éditeur Gyselynck.

P. TAFFIN.

—

Le premier tableau médaillé de Jules Dupré (LXVI, 193) Une eau-forte de Chauvel, éditée par Tooth à Londres, reproduit de Jules Dupré un « Passage d'animaux sur un pont dans le Berri ». Ce doit être le tableau en question.

Cette eau-forte a été elle-même reproduite en hors-texte, format in-4, par la *Revue Illustrée* (L. Baschet, éditeur, 12 rue de l'Abbaye, Paris) dans le numéro du 1er novembre 1889, parmi d'autres illustrations d'une courte notice sur Jules Dupré, due à M. Maurice Hamel.

C. DEHAIS.

—

L'amiral de Lacrosse (LXVI, 190). — On lit dans les *Batailles navales de la France* par Troude (Challamel aîné 1868) tome IV, p. 209, le passage suivant :

Le contre-amiral Lacrosse a dirigé pendant quelques mois un démembrement de l'armée du vice-amiral Bruix. Il n'a servi activement que dans la flottille de la Manche qu'il a commandée en chef. Il a été gouverneur de la Martinique sous la République et préfet maritime à la fin de l'Empire.

Voir aussi dans le même ouvrage, aux pages 280 et 281 du volume II et aux pages 7, 55, 188, 321, 324 du volume III.

V A. T.

—

Philippe-Charles de La Fare (LXVI, 209). — Né le 15 février 1687, Philippe-Charles de La Fare entra aux mousquetaires en 1701 et se trouva à l'affaire de Nimègue (1702). Sous-lieutenant au régiment du Roi en 1703, il assista en cette qualité à la prise de Brisach et de Landau et à la bataille de Spire. Nommé enseigne de la compagnie colonelle du régiment du Roi le 16 janvier 1704, il obtient, le 7 juin de cette même année, le régiment d'infanterie du Gâtinais, qu'il va joindre en Italie, où il prend part aux batailles de Cassano (1705) et de Calcinato (1706). En 1707, il est au siège de Toulon ; de 1708 à 1712, à l'armée du Dauphiné.

Il succéda à son père, Charles-Auguste de La Fare, le 29 mai de cette dernière année dans la charge de capitaine des gardes du duc d'Orléans. En 1714, il est à l'armée d'Espagne, où il se trouve au siège de Barcelone. Fait brigadier en 1716, il obtient le régiment de Normandie en 1717 et est nommé lieutenant général au gouvernement de Languedoc pour le Vivarais et le Velay, en septembre 1718. En 1719, il fit partie de l'armée d'Espagne, prit part aux sièges de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Roses, et fut nommé maréchal de camp le 10 avril 1720. Gouverneur du château d'Alais et des Cévennes le 1er janvier 1721, il fut chargé la même année d'une mission en Espagne, où il obtint le collier de la Toison d'or (21 janvier 1722). Commandant en chef en Languedoc (22 février 1724) et chevalier des ordres du Roi le 13 mai 1731, il servit à l'armée du Rhin en 1734, assista au siège de Philipsbourg et fut nommé lieutenant général le 1er août de cette même année. Il resta à l'armée du Rhin jusqu'à la paix et obtint, le 29 mars 1738, la charge de lieutenant général du comté nantais. En 1741, il fit partie de l'armée de Bavière et de Bohême et prit part au siège et à la retraite de Prague. De 1743 à 1745, il servit à l'armée d'Alsace sous Coigny, puis sous Conti, qu'il suivit aux Pays-Bas en 1746. Créé maréchal de France le 19 octobre de cette même année, il obtint, le 3 décembre 1751, le gouverne-

ment de Gravelines et, comme le dit B. F., mourut à Paris le 4 septembre 1752.

J'ignore le lieu de la naissance de ce personnage militaire. NAUTICUS.

—

Lamartine : où fut composé « Le Lac » (LX). — M. Léon Séché, sur cette question, publiée dans le *Gaulois*, 29 août 1912, un remarquable article d'où nous extrayons le passage suivant :

Il y a trois ou quatre ans, une discussion s'éleva dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* sur le point de savoir à quel endroit précis du lac du Bourget la poésie de Lamartine avait pu jaillir de son cœur. Je suis en mesure de répondre à cette question. On croit généralement que *Le Lac* fut composé sur la colline de Tresserve, à l'endroit qu'on appelle encore aujourd'hui « le bois de Lamartine », bien que ce bois de châtaigniers n'existe plus. C'est une légende que les vers mêmes du poète suffiraient à détruire. Relisons-les plutôt ensemble :

O lac ! l'année à peine a fini sa carrière,
Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
Regarde, je viens seul m'asseoir sur cette pierre
Où tu la vis s'asseoir.
Tu mugissais ainsi sous ces roches profondes,
Ainsi tu te brisais sur leurs flancs déchirés,
Ainsi le vent jetait l'écume de tes ondes
Sur ses pieds adorés.

Or, de l'extrémité de la colline de Tresserve au lac, du côté du Petit-Port, il y a plusieurs centaines de mètres, et le seul endroit du rivage où il y ait des roches profondes et où l'on puisse, étant assis, recevoir l'écume des eaux, c'est le cap Saint-Innocent. Ouvrons, d'ailleurs, le roman de *Raphael* à la page où Lamartine raconte la promenade qu'il fit au bord du lac avec Julie (Charles), la veille de leur départ d'Aix-les-Bains.

« Cette futaie de Saint-Innocent, dit-il, est un cap qui s'avance au milieu des flots dans la partie la plus mélancolique et la plus inhabitable de la rive. Elle se termine à quelques rochers de granit lavés par l'écume quand le vent la soulève, secs et luisants quand le flot est retombé. *Nous nous assîmes chacun sur une de ces pierres contiguës.* En face, l'abbaye de Hautecombe pyramidait en noir devant nous, de l'autre côté du lac. Nous regardions une petite tache blanche qui brillait au pied des terrasses sombres du monastère. C'était la maison du pêcheur où ces flots nous avaient jetés tous les deux pour nous réunir éternellement par le hasard de cette rencontre... »

Cela étant, quoi de plus naturel que Lamartine, en apprenant au mois de septembre 1817 que Mme Charles, mourante, ne pourrait pas le rejoindre à Aix, ait été pleurer sur une des pierres où l'année d'avant ils s'étaient assis tous deux ? A défaut d'une autre indication, je n'hésiterais pas une minute à désigner la pointe avancée du cap Saint-Innocent comme étant « le lieu de l'inspiration du *Lac* ». Mais j'en ai trouvé une autre très précise dans une lettre de Louis de Vignet à Guichard de Bienassis, qui est entre mes mains, et l'on ne saurait mettre en doute la parole de Vignet, puisqu'il était à Aix avec Lamartine quand fut composée l'*Ode au Lac*. C'est bien au cap Saint-Innocent que jaillirent ces stances immortelles. Et voilà pourquoi le monument d'Elvire sera érigé là, pour le centenaire du *Lac*, en 1917...

—

Famille de Malherbe (LXVI, 190). — Le poète François de Malherbe, Ecuyer, sieur de Digny, Gentilhomme de la Chambre (1555-1628), de la branche cadette de Missy, était fils aîné d'autre François et de Louise Le Vallois. Il épousa, en Provence, Madeleine de Coriolis, dont il fut le troisième mari. Celle-ci, fille de Louis de Coriolis, Président au Parlement de Provence, et d'Honorée d'Escalis, était veuve en premières noces de Balthazar de Catin, seigneur de Saint-Savournin, et en deuxième mariage de Jean de Bourdon, seigneur de Boue.

Les auteurs consultés ne constatent qu'une alliance indirecte de la famille de Malherbe avec les Turgot. Dans la branche aînée du Bouillon, Jacques de Malherbe, Ecuyer, seigneur du Bouillon et d'Ecorchebœuf, Lieutenant général et criminel au Bailliage et siège présidial de Caen, épousa, par contrat du 14 février 1580, Marie Auger, laquelle était sœur de Madeleine, femme d'Antoine Turgot, Ecuyer, seigneur de Saint-Clair, Restaudière, Lanteuil, Manneville, etc. (La Chenaye-Desbois, tomes 13 et 19).

MADEL.

*
* *

J'ai dans ma bibliothèque les *Œuvres poétiques* de Malherbe éditées par Prosper Blanchemain en 1877 (Librairie des Bibliophiles, rue Saint-Honoré 338) en tête desquelles il a mis d'assez longues notes biographiques sur Malherbe ; j'y puise pour répondre à la question posée.

François de Malherbe naquit à Caen, en 1555, de François, sieur de Digny, conseiller du roi au siège présidial de Caen et de Louise Le Vallois, mariés le 13 juillet 1554.

A propos de Le Vallois, il existe à Caen un hôtel Le Vallois (ou d'Escoville) que je me souviens avoir vu lors du Congrès archéologique tenu à Caen en 1908. Cet hôtel a été bâti par Nicolas Le Vallois, sieur d'Escoville, mort en 1541.

François de Malherbe fut envoyé successivement à Paris, Bâle et Heidelberg pour compléter son éducation, puis il revint à Caen qu'il quitta pour la Provence où il devint secrétaire de Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II. Il épousa, à 20 ans, Madeleine de Carriolis ou Corriolis, fille d'un Président au Parlement de Provence et veuve de deux maris. Il en eut Henri, né en 1585 à Aix, mort à Caen en 1587. Jourdaine, née en 1591 en Normandie, morte de la peste à Caen en 1599, Marc Antoine né à Aix en 1600, tué en duel en 1626, par Paul Fortia, seigneur de Piles.

A propos des alliances de la famille de Malherbe (seconde partie de la question) je trouve dans mes archives familiales qu'en 1721, Louise Hérault, fille de Gabriel, écuyer, seigneur de Bellesmes, La Petitière, etc., etc., épousa Jacques de Malherbe, écuyer, seigneur et patron d'Augé et de Daltinière, et aussi qu'en 1574 Marie Hérault épousa Charles de Malherbe, écuyer, seigneur des Carrières (on trouve aussi comme date 1er mai 1573).

Peut-être encore Françoise Hérault épousa-t-elle, en 1572, Guillaume de Malherbe, écuyer, seigneur de Clopée.

D'après Chamillart, Michel Hérault, écuyer, seigneur de Brezelle et de la Benastière (1603 † 13 octobre 1675) aurait épousé en premieres noces Isabeau Le Vallois. G. DE LA VÉRONNE.

—

Famille de Montsaulnin (LXVI, 190). — Cette famille est originaire du Dauphiné, mais une branche importante est fixée depuis longtemps dans le Berry, et l'un d'eux y fut député, il y a quelques années. Elle possède, aux environs de Nérondes, le château de Fontenay. Le comte de Montsaulnin, marquis de Montal, baron de Fontenay, a ce dernier château, par Nérondes (Cher). En s'adressant a lui, on obtiendrait certainement tous les renseignements désirés. Sinon, voir à la Bibliothèque Nationale, *Cabinet des Titres*. Armes : *de gueules, à 3 léopards d'or, l'un sur l'autre.* E. GRAVE.

Philibert de Chalon, prince d'Orange (LXV, 831; LXVI, 63, 155. — Voir le livre d'Ulysse Robert (Plon, 1902). Philibert de Chalon, fils de Jean IV et de Philiberte de Luxembourg, mort sans alliance en 1530, avait une sœur aînée, Claude de Chalon, morte en 1521, qui avait épousé, en 1515, Henri de Marsan, dont elle eut un fils, René.

Lire U. Robert (*Philibert-Chalon*) notamment les pages 462 et suivantes sur Philiberte de Luxembourg s'occupant, dans son château de Lons le-Saunier, de régler avec son gendre les questions relatives à la succession échue au jeune René. L.

—

Randon de Pully (LXVI, 5). — A propos de cette famille, je trouve dans l'*Almanach du Poitou* pour 1779 ;

Randon, receveur des tailles des deux exercices de l'élection de Fontenay.

(Page 137).

et parmi les Receveurs généraux des Finances, Randon d'Hannucourt, rue de Richelieu, à Paris, de l'exercice impair.

(Page 159).

Ces Randon étaient-ils parents des Randon de Pully ? G. DE LA VÉRONNE.

—

Jean-Jacques Rousseau. Sa mort (T G. 789 ; I; IX ; XI ; XIV ; XXIII ; LV ; LXVI, 195). — Nous recevons la lettre suivante :

Gouvieux (Oise)

Le 28 août 1912

Monsieur le Rédacteur,

Dans le n° du 20 août de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, vous annoncez, sous la rubrique : « Jean-Jacques Rousseau et son genre de mort », que le Dr Julien Raspail (et non Jules) vient de rouvrir bruyamment cette controverse par une étude publiée dans la *Revue de Paris*, et vous le qualifiez de petit-fils de Xavier Raspail.

Pour des raisons particulières, je tiens à rétablir que le Dr Julien Raspail est le fils de mon frère Emile, décédé en 1887.

Comptant, Monsieur le Rédacteur, que vous me donnerez satisfaction en insérant cette rectification, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

XAVIER RASPAIL.

*
* *

Erratum. L'étude du docteur Julien Raspail a été publiée dans la *Grande Revue*, comme nous l'avons écrit, et non dans la *Revue de Paris*.

—

Maison habitée par Jean-Jacques Rousseau, rue Platrière (T. G., 590 ; LXVI, 112). — Le Comité des Inscriptions Parisiennes n'a jamais pu donner une solution favorable à la question, et quoi qu'en dise M. Valère Fanet, elle n'est pas encore résolue. Les visites de Bernardin de Saint-Pierre, d'Eymar de Marseille, et de Manon Philipon peuvent fort bien, comme il le reconnaît lui-même, avoir eu lieu dans des locaux différents, mais qui prouve que ce soit dans la même maison ? Rousseau a très bien pu, lorsqu'il a donné une servante à sa femme malade, aller dans un autre immeuble. D'après les uns, il demeurait au 2, d'après les autres, au 10 ; or, il a fort bien pu habiter les deux.

A ce propos, je tiens à rectifier ma note de l'*Intermédiaire* du 10 mars 1884 Au lieu du *Moniteur* du 4 juillet 1851, page 1831, col 3. il faut lire : 1er juillet 1851, page 1849, col. 3. L'auteur de l'article, reproduit d'après le *Siècle*, tient pour le 10, et en cela, il est absolument d'accord avec le plan de Maire, qui ne place pas du tout la maison à l'angle de la rue Coquillière, mais un peu plus loin, à droite. GOMBOUST

Voici l'article du *Moniteur* dont il vient d'être parlé :

Beaucoup d'étrangers parmi ceux qui se trouvent en ce moment à Paris, les Anglais principalement, qui ont voué une admiration sincère à Jean-Jacques Rousseau et à ses écrits, se rendent dans la rue qui porte aujourd'hui son nom pour visiter la maison où il a passé les dernières années de sa vie Mal renseignés le plus souvent par les personnes du quartier elles-mêmes, qui pensent, comme beaucoup de Parisiens, que l'illustre Genevois demeura dans la maison portant le n° 2 de cette rue, et qui vient d'être démolie et reconstruite pour l'élargissement de la rue Coquillière, ils s'étonnent à bon droit qu'aucun monument commémoratif ne rappelle le dernier séjour que ce philosophe célèbre a fait dans nos murs.

Nous croyons devoir rappeler à ce sujet ce qui a été dit dans ce journal il y a quelques mois, lorsqu'il fut question de démolir la maison du n° 2. Ce n'est pas dans cette maison que Jean-Jacques Rousseau habita. Celle où il demeura pendant huit années, jusqu'à son départ pour Ermenonville, n'a pas été démolie. L'aspect extérieur n'en a pas été changé, et c'est à peine si quelques légères modifications ont été apportées dans sa distribution intérieure.

Cette maison porte le n° 10 de la rue, presque vis-à-vis de l'hôtel de l'Administration des Postes. C'est là que Jean-Jacques occupait un appartement au 4e étage de cette maison, et où il fut visité par les hommes les plus éminents de la seconde moitié du XVIIIe siècle. (*Siècle*)

—

Rousseau (Général Guillaume-Charles) (LXVI, 142,257).— Né le 27 novembre 1772 ; marié le 8 août 1810 à Geneviève-Charlotte Le Boul ; mort le 1er octobre 1834 ; officier de la Légion d'honneur ; major des fusiliers de la garde ; général de brigade 1813 ; chevalier de l'Empire en 1810 et baron par lettres patentes du 19 juin 1813 ; donataire d'une rente de 7000 fr. sur le Mont-de-Milan 1808, en Illyrie 1811, sur le Trasimène en 1813. — Il eut deux filles dont l'une, Michelle-Mathilde épousa N... Mecquier. — Armoiries : *d'argent au lion rampant de gueules, tenant de la dextre une épée haute de sable et appuyé de la sénestre sur un cor-de-chasse du même ; au comble d'azur chargé de 2 étoiles d'or ; au franc-canton brochant : de gueules à l'épée haute en pal d'argent qui est de :* baron militaire. (*Armorial du 1er Empire*, par Révérend, IV, 182). PETRACORENSIS.

—

Saint-Aulaire, acteur (LXVI, 191). — Ce fut le premier professeur de Rachel. Pierre, Jacques Porlier-Pagnon, dit Saint-Aulaire, était originaire de Rouen, où il naquit en 1793. Nous le trouvons en 1817-18 à Bordeaux, aux appointements modestes de 1500 francs. Visage mâle, taille élevée, bon timbre de voix, mais acteur froid, tel était Saint-Aulaire qui fut relégué dans l'emploi des raisonneurs et des confidents. Appelé à la Comédie-Française, il y débuta le 2 mai 1820 et fut nommé pensionnaire. Le 1er avril 1826, il fut elevé au sociétariat.

Excellent professeur, Saint-Aulaire ouvrit alors un cours de déclamation (aujourd'hui, nous dirions « diction ») au Théâtre Molière, rue Saint-Martin. C'est là qu'il donna les premières leçons à celle

qui devait s'illustrer dans la tragédie sous le nom de Rachel. Contraint de fermer ce cours, parce que, contrairement aux règlements, il y admettait des élèves du Conservatoire, Saint-Aulaire, acteur très utile, continua son service à la Comédie. Mais, comme tous les acteurs utiles, il fut nécessairement beaucoup plaisanté, et c'est à propos de lui et de son camarade Desmousseaux que le sarcastique Samson improvisa un jour cette boutade qui fit le tour des coulisses :

Entre ces deux talents je demeure anxieux :
Quand je vois Desmousseaux, j'adore Saint-Aulaire,
Mais lorsque Saint-Aulaire, hélas ! s'offre à mes yeux,
C'est Desmousseaux que je préfère.

Saint-Aulaire se retira le 1er avril 1841, et mourut à Paris, boulevard des Italiens 4, le 11 mai 1864. Ayant eu une représentation de retraite à la Comédie, il en abandonna le tiers, soit frs 654,55 à la Société des Artistes dramatiques. Le Vaudeville compta dans sa troupe, en 1819, une madame Saint-Aulaire.

On vit au Salon de 1839 une peinture de Planat, représentant Saint-Aulaire dans le rôle de Claudius d'*Hamlet*, et l'on peut voir encore son portrait dans le tableau les *Sociétaires de la Comédie française* en 1840, par Geffroy. Musée de la Comédie.

M. Petracorensis demande pourquoi ce brave artiste avait pris le pseudonyme de Saint-Aulaire ? Mais probablement pour sacrifier à la mode de l'époque qui nous a donné au théâtre Saint-Ange, Saint-Aubin, Saint-Clair, Saint-Elme, Saint-Ernest, Saint-Eugène, Saint-Fal, Saint-Firmin, Saint-Gérand, Saint-Hilaire, Saint-Huberty, Saint-Jules, Saint-Léger, Saint-Léon, Saint-Marc, Saint Martin, Saint-Preux, Saint-Prix, Saint-Romain, Saint-Val, Saint-Victor et Saint-Yves.

HENRY LYONNET.

La Taglioni (LXVI, 191). — On trouvera dans le *Vapereau* de 1870 des indications sur la célèbre danseuse, qui est née à Stockholm en 1804, d'un père né à Milan. Tous les membres de la famille sont des danseurs, et son frère Paul eut une fille, également nommée Marie.

Il existe un portrait d'elle gravé sur acier, par Vidal qui la représente dans le rôle de la « Sylphide ». On trouvera encore, si je ne me trompe, quelques anecdotes sur elle, dans les *Petits Mémoires de l'Opéra* du baron de Boigne. Une lettre d'elle adressée à un M. Laporte, n'a trait qu'à un compte qu'elle désire voir terminer. Elle est datée du 8 octobre 1832.

E. GRAVE.

*
* *

Le petit-fils de la Taglioni est le comte Gilbert de Voisin (45 rue de Lisbonne).

Il est infiniment plus simple de s'adresser à lui.

Tugdual de Kermoysan (LXVI, 192). — Dit : Le Bourgeois, chevalier sous le connétable de Richemont, l'accompagna dans toutes ses guerres ; il se distingua au siège de Saint-Denis en 1435, et entra le premier à l'assaut dans la place ; battit les Anglais l'année suivante, dans la plaine de Saint-Denis ; monta le premier sur la brèche, au siège de Montereau en 1437 ; contribua à la reddition de Meaux en 1439 ; conduisit l'attaque au siège de Caen en 1459 et y fut tué, dans la tranchée, d'un coup de couleuvrine. La famille de Kermoysan, en Cornouailles, seigneurs de Goasmap, du Rumeur, de Kericuff, de Leslech, portait : *de gueules à 7 coquilles d'argent. 3, 3 et 1.* (Pol de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne*). On voit que le lieu et la date de la mort de Tugdual ne sont pas les mêmes que ceux indiqués par Quæsitor, mais quant à la date, c'est P. de C qui se trompe, car Cherbourg et Caen rentrèrent en possession des Français en 1450. Quant au lieu, je n'ai pas les éléments pour choisir entre Caen et Cherbourg.

NISIAR.

*
* *

Jusqu'au XIVe siècle, les Kermoysan portaient le nom de « Bourc'his », en français, « *Bourgeois* ».

Le premier seigneur connu de cette maison qui a possédé les fiefs de Ker-Bourc'his, Kermoysan etc., (en Pommerit-le-Vicomte, Evêché de Tréguier) se croisa en 1248. Bernard donne quittance de ses gages et de ceux de sa compagnie, servant aux guerres de Normandie, à Pont-Audemer, en 1357. Payen ratifie le traité de Guérande en 1381. Guillaume, sénéchal de Cornouailles, en 1382.

Yvon, qui vivait en 1380, est l'auteur de : 1° Jean, marié vers 1409 à Amice de Kermeur, 2° Thugdual ; dit « le *Bourgeois* »,

chevalier, sous les ordres de l'Amiral de Coëtivy et du connétable de Richemont, qu'il accompagna dans toutes leurs guerres. Il défendit, en 1420, le château de Mont-Aiguillon, en Brie, dont il était gouverneur, contre le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre ; se distingua au siège de Saint-Denis en 1435 et entra le premier, à l'assaut, dans la place ; battit les Anglais, l'année suivante, dans la Plaine de Saint-Denis ; monta le premier sur la brèche, au siège de Montereau en 1437 ; contribua à la reddition de Meaux, en 1439 ; fut capitaine de Saint-Germain-en-Laye, en 1443 ; conduisait l'attaque au siège de Caen, en 1459, et y fut tué, dans la tranchée, d'un coup de couleuvrine.

La branche aînée fondue au XVIe siècle dans le Borgne de la Ville Balain, puis du Perrier.

Thugdual portait : *De gueules à sept coquilles d'argent*, 3, 3 et 1. Ecu timbré d'un heaume cimé d'une tête d'aigle : supports : deux aigles. (Sceau appendu à une quittance de gages de Garde de la place de Monteclerc, 10 juillet 1447. Coll. Clair. R. 25, P. 1849).

Bernard, en 1357, à Pont-Audemer, scellait d'un écu portant *trois coquilles, au bâton, en bande, brochant*. (*Ibid*).

Potier de Courcy, indique mêmes armoiries, et aliàs : *De gueules à deux fasces d'argent accompagnées de sept coquilles de même*, d'après un sceau de 1416.

P. LE VAYER.

—

Une réplique de la « Simplicité », tableau de Greuze (LXVI, 238). — Col. 239, ligne 34, lire : « Collection *Morrison* ».

—

La course des apothicaires dans « Monsieur de Pourceaugnac » (LXV, 644, 814 ; LXVI, 25). — Je crois qu'il n'existe aucune édition de Molière donnant d'autres indications, sur la mise en scène de « La Course dee apothicaires », que celles que l'on trouve partout, c'est-à-dire pendant que les deux médecins chantent :

« Piglia lo sù,
Signor monsu ;
Che non ti fara male », etc.

« M. de Pourceaugnac, mettant son chapeau pour se garantir des seringues, est suivi par les deux médecins et par les matassins : il passe par derrière le théâtre, et revient se mettre sur sa chaise, auprès de laquelle il trouve l'apothicaire, qui l'attendait : les deux médecins et les matassins rentrent aussi.

... M de Pourceaugnac s'enfuit avec la chaise, l'apothicaire appuie sa seringue contre, et les médecins et les matassins le suivent. »

Voilà ce qu'a écrit Molière, et ce qui ne semble pas supposer une poursuite dans la salle. Cependant, cette tradition semble déjà assez ancienne, si j'en juge par le fragment suivant, signé Emile de La Bédollière, et découvert dans une édition qui doit dater du milieu du XIXe siècle :

« Cizeron-Rival, auteur des *Récréations littéraires*, prétend que Lulli, ayant encouru la disgrâce de Louis XIV, rentra en faveur en jouant une seule fois le rôle de Pourceaugnac. Après avoir longtemps couru sur le théâtre pour éviter les apothicaires, se voyant serré de près, il sauta sur la boîte du clavecin, qui était au milieu de l'orchestre. Il s'y enfonça jusqu'au cou, de sorte qu'on ne voyait plus que sa tête sortant des débris. Le roi rit et fut désarmé. La tradition veut que, dans la dernière scène de l'acte I, on fasse paraître un nombre considérable de matassins, qui, après avoir poursuivi M. de Pourceaugnac dans tous les recoins de la scène, se montrent avec lui dans les loges le long des galeries. » (Emile de La Bédollière.)

Cependant, je remarque déjà un changement dans la mise en scène actuelle, par rapport aux indications de Molière, contrairement à ces dernières, en effet, l'apothicaire suit Pourceaugnac, et ce sont les deux médecins, restés en scène, qui l'attendent (je veux dire les deux médecins de la scène XI, les médecins grotesques se mettant en effet, avec les matassins, à poursuivre Pourceaugnac).

En ce qui concerne « Le Dépit amoureux », toutes les éditions que je consulte me donnent le jeu de scène : « Eraste, tirant son épée : ... Voici de quoi te déliér la langue. » Celle dont parle M. Henry Lyonnet était évidemment une exception, pour ne pas porter cette indication.

L'édition de Molière à laquelle a fait allusion notre collaborateur est dite « de la Comédie-Française ». Les annotations

en étaient faites, en effet, par des sociétaires, selon les mises en scène traditionnelles du répertoire. Les volumes de cette collection ont, à l'heure actuelle, disparu de la circulation, sans avoir eu, me semble-t-il, le succès qu'ils méritaient. Mais je n'oserais pas affirmer que « M. de Pouceaugnac » ait été édite de la sorte.

MAURICE CHARPENTIER.

Voyage à l'Ile de Pâques (LXVI, 143 260). — Consulter le *Bulletin de géographie* de 1893 ; — *Revue maritime et coloniale*, novembre 1872 ; — le *Bulletin de de la Société de géographie* 1878, 2e semestre et le *Tour du Monde* 1878 p. 225, qui ont publié l'*Exploration de l'Ile de Paques* par Pinart.

OROEL.

—

Distique latin : quid facies... (LXVI, 7. 162, 224).

Quid facies facies Veneris cum veneris ante?
Ne cedeas sedeas, ne per eas pereas

Le distique est bien amusant. Je ne le connaissais pas et suis bien content de le connaître : mais il faut le rectifier de deux façons ; car il est faux de deux manières.

1° Il ne faut pas : *Ne cedeas*, car c'est à la fois un barbarisme, le verbe étant *cedo* et non *cedeo* et il faut *cedas;* — et une faute de quantité — dans *cede ce* étant long (*cedant arma togæ*) et, pour ce encore, il faut *cedas*.

2° D'autre part, il ne faut pas *sedeas;* car le sens serait alors : *pour ne pas céder reste assis;* or on peut très bien *sedens feminæ misceri* et donc le conseil serait absurde. Il faut lire : *sed eas*, ce qui donne : *pour ne pas céder va, sauve toi* (en latin médiocre, mais tolérable). Je crois donc qu'il faut lire :

Quid facies facies Veneris cum veneris ante?
Ne cedas, sed eas, ne pereas per eas.

EMILE FAGUET.

— Réflexions faites, comme il est naturel que l'on réfléchisse sur une si grave question, je propose une troisième lecture du distique. Bien entendu, il ne faut pas lire comme il a été imprimé d'abord : « Ne cedeas sedeas... » pour les raisons que j'ai dites. Mais il ne faut pas lire non plus, comme je l'ai proposé : « Ne cedas, sed eas... » Il faut lire : « Ne sedeas, sed eas... » (Ne t'assieds pas, ne reste pas assis, mais va t'en).

Donc, à mon avis, le distique en son entier doit être lu ainsi :

Quid facies facies Veneris cum veneris ante?
Ne sedeas, sed eas, ne pereas per eas

E. F.

—

Babord, tribord (LXV, 622 ; LXVI, 264). — Interrogez un vieux marin au lieu d'un professeur de linguistique. Il vous dira que sur le pont s'ouvrait la batterie d'avant, dont l'entrée était surmontée d'une large inscription. BATTERIE. BAT à gauche, d'où BABORD. TERIE à droite, d'où TRIBORD. Ce n'est pas plus difficile que cela. Quel dommage pour les étymologies celtiques et autres!

NOLLIACUS.

*
* *

Extrait de *La Famille*, Moniteur des Associations mutuelles, 1re Année n° 1, Janvier 1848. Administration rue Saint-Etienne 15, près le Boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris, page 28, col. 1 :

« Origine des noms Babord et Tribord ».

Tribord et Babord, nom du côté droit d'un bâtiment en regardant de l'arrière à l'avant : les marins disent Tribord pour droite, c'est l'opposé de Babord pour gauche. Voici quelle est l'origine de ces deux mots : on écrivait autrefois en grosses lettres, dans la batterie d'un bâtiment, sur le milieu du banc de l'arrière des cuisines : Basterie, or il arrivait à cause des cloisons et des épontilles du milieu, que, pour peu que l'on fut sur l'arrière, l'œil ne découvrait jamais que la moitié du mot ; d'un côté, c'était Bas et de l'autre Terie, les matelots fabriquèrent Bas-bord et terie-bord ou tribord, et en firent la gauche et la droite du navire.

G. DE M.

—

Le chien Berganza (LXVI, 193). — M. Arsène Alexandre n'a qu'à se reporter à l'une des nombreuses traductions françaises du *Coloquio de los Perros*, l'une des plus amusantes *Novelas Exemplares* de Cervantes, pour être fixé sur ce qu'il désire savoir.

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Un souvenir un peu vague de lecture me donne le chien Berganza pour une création de Cervantes ; c'est, si je ne me trompe, un chien littéraire et l'œuvre dans laquelle il figure une sorte de satire.

Le *Don Quichotte* éclipse tous les autres ouvrages de Cervantes c'est une injustice et je réclame pour les *Nouvelles* qui sont charmantes, pour *Numance*, un drame d'une grandeur épique. Il me semble qu'il est question du chien Berganza dans les *Contes fantastiques* d'Hoffmann. J'indique sous réserve ces références, n'ayant pas les moyens de vérification sous la main. H. C. M.

—

Boscar (XLII ; XLIII ; LXV, 621 ; LXVI, 219).—Cette rubrique a l'air toute neuve, parce qu'elle ne comporte, ainsi orthographiée, que deux renvois. Mais si l'on veut bien restituer au mot le *d* originel (et terminal) que lui avait donné, le siècle dernier, M. Paul Bourget, voici comment l'on devrait marquer les réferences : (XLII, 772, 873, 955, 980 ; XLIII, 108, 203, 492, 695, 792, 840), et il se peut que j'en omette. Si je ne me trompe, c'est à propos de ce vocable que M. Daron, notre savant collègue, s'est manifesté pour la première fois aux lecteurs de l'*Intermédiaire* et qu'il a commencé la prédication de son évangile néo-grec. Quelques personnes protestèrent, parmi lesquelles M. Paul Argelès et moi-même (d'où résulte que je sois si bien documenté) ; et quand on eut imprimé sur le mot *boscard* la valeur de deux fascicules peut être de la revue, M. Daron garda, je crois, pendant une dizaine d'années, un silence à peu près complet. Je supposais à tort que ses idées s'étaient assagies, ou, s'il préfère, modifiées et rapprochées de celles de tout le monde. Je me trompais. Notre collègue fourbissait de nouvelles armes. Il est remonté, voici deux ans passés, sur son... cheval de bataille et il est parti pour la deuxième croisade. Elle paraît avoir d'ailleurs à peu près le même succes que la première, et les mécréants de jadis voient d'un œil amusé — quoique un peu las — leurs successeurs et le toujours ardent champion du *Pampélasgisme* échanger les mêmes arguments (*boscard* compris) qu'il y a une douzaine d'années. — Le grec est comme le cœur, il ne vieillit jamais. Et comme le cœur aussi, il trouve en foule, sous la plume de M. Daron, « des raisons que la raison ne connait pas. »

G. DE FONTENAY.

Mont Pagnotte (LXVI, 187).

Pagnote, adj., qui est sans courage, sans énergie... Mont pagnote, tout lieu élevé d'où l'on peut, sans péril, regarder un combat. Exemple : J'ai oublié de vous dire que, pendant que j'étais sur le mont pagnote à regarder l'attaque, le R. P. de la Chaise étaidans la tranchée et même fort près de l'attaque, pour la voir plus distinctement. RACINE. *Lettre à Boileau*, 18.

(DICTIONNAIRE DE LITTRÉ) J. P.

*
* *

Je suis heureux de pouvoir renseigner M. Piton. J'ouvre pour cela simplement Beschereile :

Pagnote s. m. de l'italien *pagnotta*, petit pain que l'on donnait aux personnes qui se louaient pour escorter les grands dans quelques cérémonies. Poltron, lâche, surtout à la guerre. Tu ne seras jamais qu'un pagnote. Vieux. Prov. et fig. Mont Pagnote. Lieu élevé d'où l'on peut sans aucun péril, regarder un combat. Pendant l'action, il se tint sur le mont Pagnote. Vieux.

Je ne sais si le mot est trivial ; il est seulement oublié. Dans tous les cas, je trouve la répartie de Souvré fort spirituelle. Voltaire a employé le mot Pagnoterie, né de Pagnote. E. GRAVE.

*
* *

Il suffisait d'ouvrir un dictionnaire. « Mont Pagnote, terme de guerre » dit Richelet.

On appelle ainsi un lieu élevé qu'on choisit hors de la portée du canon des ennemis et où se placent ceux qui sont curieux de voir un camp, un siège ou un combat sans être en danger. On l'appelle aussi *le poste des invulnérables*.

Dans une lettre adressée à Boileau, Racine a fait l'emploi de cette locution « mont Pagnotte ».

La langue du XVIIIe siècle connaissait aussi l'expression devenue vieillotte de *pagnoterie* (poltronnerie, lâcheté) et celle de *pagnote*, par laquelle on désignait un homme dénué de courage et d'énergie.

D'après Ménage, « les Italiens appellent *gentilliomini di pagnotta* ces gentilshommes que les seigneurs louent pour leur escorte aux jours de cérémonie, à cause qu'on leur donnait des pains (*pagnotta*) ce jour-là. » (?)

De là, le nom de *pagnotta* avait passé, avec un sens péjoratif, aux soldats d'occasion, dont la bravoure était tenue en mince estime. QUÆSITOR.

*
* *

Ce mont existe dans la forêt de l'Hallate. On y va par Senlis, ou par Creil-Fleurines ou par Chantilly. Il est de fait qu'il n'y a trace d'aucune construction sur ce mont. C. P.

*
* *

Il y a au milieu de la forêt d'Halatte aux environs de Senlis, ancienne résidence royale, une colline boisée connue depuis un temps immémorial sous le nom de mont Pagnote.

De tous temps les rois de France sont venus courre le cerf en Halatte.

Baron DE MARICOURT.

*
* *

Il existe sur le territoire du canton de Senlis, commune de Villers-Saint-Frambourg, un mamelon boisé et froid qui porte le nom de mont Pagnote.

ELEEM DE CANTILIACO.

*
* *

Le mont Pagnote ou Pagnotte a deux significations. Rester sur le mont Pagnotte veut dire rester sans combattre. (Voir pour l'étymologie italienne le *Dictionnaire* de Hatzfeld et Darmsteter). D'autre part, le mont Pagnotte est une éminence située dans la forêt de Hallatte, non loin de la forêt de Compiègne où chassait Louis XV. On voit l'équivoque à laquelle, en pince sans rire, s'amusait le marquis de Souvré. Le sommet du Mont Pagnotte, à 220 mètres d'altitude, est un des points les plus froids du département de l'Oise.

En qualifiant de « trivial » ce mont qu'il a cru imaginaire, en le trouvant « caractéristique par sa trivialité même, » je crains que votre très érudit correspondant n'ait été victime d'une assonance, Pagnote évoquant dans son esprit la *Cagnotte* d'hilarante mémoire. Situé dans une contrée riante, le mont Pagnotte vaut le voyage, mais ne saurait prétendre à un succès du même ordre que celui d'une pièce de Labiche.

Autre particularité curieuse : le mont Pagnotte de la Forêt de Hallatte viendrait de *mons pugnæ*, le mont du combat, juste le contraire de l'expression dérivée de l'italien. POTIQUET.

*
* *

C'est le point le plus élevé de la plate forêt d'Halatte, située, comme on sait dans le département de l'Oise, entre Pont-Sainte-Maxence et Senlis, au nord de la forêt de Chantilly.

Louis XV y chassait, et le mot que cite M. Piton, d'après le duc de Broglie, n'est pas fait pour surprendre les veneurs qui fréquentent cette forêt.

« Rester sur le mont Pagnote » est en effet un moyen bien connu de retrouver la chasse quand on l'a perdue, car elle repasse souvent dans ces parages : c'est en tout cas la dernière chance qui reste à ceux qui ont vainement parcouru la forêt sans la rencontrer.

Sans connaître les circonstances dans lesquelles Louis XV a prononcé cette phrase, je suppose que l'allusion du royal veneur à une particularité dont peut-être il venait de faire la récente expérience, s'appliquait à une situation où l'expectative lui paraissait devoir être employée de préférence à tout autre moyen.

VENATOR.

*
* *

C'est en souvenir des chasses de Louis XV aux environs de Compiègne.

Le mont Pagnote est une colline de 220 mètres du département de l'Oise, qui se trouve dans la forêt de Hallate non loin de Pont Sainte-Maxence.

Le commentaire historique du mot de Louis XV est donné par M. de Broglie dans l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, que cite M. Piton. Le roi pensait avec raison que la France devait adopter, au début de la guerre de la succession d'Autriche, une politique expectante, attendre les événements.

UN BIBLIOTHÉCAIRE.

*
* *

L'expression a beaucoup vieilli ; pourtant, on la trouve encore dans les dictionnaires. Il y a dans *Ménage* une explication du nom de pagnotes donné d'abord aux hommes d'escorte, puis, comme ceux-ci n'étaient guère valeureux, aux poltrons. Un pagnote, c'est un lâche. Des troupes pagnotes, ce sont des troupes qui lâchent pied. La pagnoterie, c'est la couardise. Et l'on appelle familièrement « mont Pagnote » un lieu d'où l'on peut suivre les péripéties d'un combat sans courir aucun risque ; de là, aussi un sens figuré évident.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

Avec des armées relativement peu nombreuses et des armes à portée médiocre, les batailles de l'ancien temps avaient pour théâtre des espaces limités et l'on pouvait aisément embrasser l'ensemble de l'action. Aussi les curieux de spectacles tragiques se donnaient-ils volontiers rendez-vous sur un point élevé d'où l'on pouvait contempler sans danger l'engagement. On appelait ce belvédère le « Mont Pagnotte ». Le mot « pagnote » (*sic*) est dans *Littré* : avec ce sens « Qui est sans courage, sans énergie. Mont Pagnote, lieu élevé d'où l'on peut sans péril regarder un combat ». Il me semblait que le duc Albert de Broglie donnait en note le sens du mot vulgaire mis dans la bouche de Louis XV.

A défaut d'énergie politique, ce dégénéré qu'était Louis XV avait du moins un sens très droit ; il comprenait à merveille que la politique traditionnelle de la France ayant réussi à faire disparaître le péril autrichien, notre intervention dans les affaires de la succession de l'empereur Charles VI devenait sans intérêt national pour nous, sauf à s'assurer le cas échéant quelques avantages diplomatiques. D'ailleurs, le roi Très Chrétien n'avait-il pas garanti la Pragmatique sanction ? Ce sentiment, le roi l'exprima dans ce langage trivial qui était volontiers le sien, et le timide Fleury ne demandait que la paix. M. le duc de Broglie a parfaitement montré, dans son beau livre d'histoire, comme quoi la coterie du maréchal de Belle-Isle entraîna la France dans la plus inutile des guerres, qui nous affaiblit sans compensation aucune, commença la grandeur funeste de la Prusse et contribua fortement à créer contre nous le mouvement national germanique.

H. C. M.

*
* *

Autrefois, dans le langage très familier, pagnote signifiait poltron.

Regarder les choses du mont Pagnote, rester sur le mont Pagnote, c'était donc en quelque sorte faire comme les poltrons dans une bataille : se retirer de la mêlée, se mettre hors d'affaire, se désintéresser.

— Souvré, qui faites-vous Empereur ? (allusion à l'élection de l'empereur d'Autriche). — Ma foi, Sire, dit Souvré, je m'en embarrasse peu ; mais si Sa Majesté voulait, elle nous en dirait des nouvelles mieux que qui que ce soit. — Non, dit le roi (Louis XV), je ne m'en mêlerai pas ; je regarde cela du mont Pagnote.

(Barbier, *Journal* décembre 1740).

C'est ce passage de Barbier qu'a reproduit le duc de Broglie.

Voici un autre exemple :

J'ai oublié de vous dire que, pendant que j'étais sur le mont Pagnote à regarder l'attaque, le R. P. de la Chaise était dans la tranchée... et même fort près de l'attaque pour la voir plus distinctement.

(Racine, *Lettre à Boileau*).

GUSTAVE FUSTIER.

*
* *

Mêmes réponses, arrivées après la mise en page : H. B. ; CH. GRÉGOIRE ; JACOTOT ; L. C. D. L. H.

—

Le grec dans la langue française (LXII à LXVI, 171, 224, 261). — Voulez-vous, à propos du « Grec dans le français » ; me permettre de placer un petit mot ?

MM. Laray et Daron se livrent à une lutte qui, il me semble, ne saurait finir, car ils partent de prémisses contradictoires. Le premier, champion d'une vieille hypothèse allemande, reprise chez nous au siècle dernier, suppose que le français en bloc vient du latin, que les Gaulois abandonnèrent leur langue pour parler latin. Cette hypothèse n'est pas démontrée. Que nos pères aient appris à parler, à écrire en latin, assez vite et même pas trop mal, oui ; mais que le latin fût devenu leur langue habituelle : aucun texte ne le dit. Le Provençal, l'Alsacien, le Breton, ne font pas du français leur langage ordinaire.

Le second, tenant de l'hypothèse française, croit que du latin aux langues romanes, il n'y a pas rapport de filiation ; que les dialectes parlés par les Gaulois, — ne pas confondre avec Bretons — par les Espagnols, par les Italiens, voire même par la plèbe à Rome, étaient proches parents, frères, fils peut-être du dorien, mais de parenté assez éloignée avec le latin, d'importation relativement récente (v : *Enéide*) ; hypothèse assez vraisemblable, à en juger seulement par le fait de l'article, manquant au latin, commun aux langues romanes et même à peu près grec en portugais.

D'autre part, M. Laray s'en réfère presque toujours au dialecte attique, venu d'Asie après les autres, pendant que M. Daron invoque le dorien, l'éolien. Ainsi nul moyen d'entente et controverse indéfinie.

Faut-il ajouter qu'une foule de mots donnés par les dictionnaires comme latins « pur-sang » sont tout bonnement des mots latinisés... par les scribes ? Le scribe parisien d'un ministère francise de même, surtout pour les noms géographiques...

J. CHILLES.

—

Futurisme et cubisme (LXVI, 97, 228, 268). — Les observations si saines et si intéressantes à la fois, présentées par M. W. D. sur le futurisme, permettent de supposer qu'il serait en mesure de donner une définition précise et une théorie du cubisme dont il ne dit que quelques mots. Dans les rares tableaux cubistes que j'ai pu voir, ou du moins qu'on m'a présentés comme cubistes, j'ai vainement cherché à dégager la notion nette du cubisme. Suffit-il qu'une peinture soit lourde et terne pour être cubiste? J'ai vu des portraits où le visage était modelé en facettes, mais je n'ai pas vu de paysages, et je me suis demandé en quoi un arbre pourvu de son feuillage et peint par un cubiste diffèrerait d'un arbre de François ou de Harpignies. Si M. W. D. ne trouve pas ma question inopportune ou indiscrète, il voudra bien apprécier si le sujet mérite les honneurs de l'*Intermédiaire*.

PHILIPPE LEROY,

—

Alezan : dans le sens d'agile (LXV). Ce mot vient de l'espagnol *alazan*, qui est tiré de l'arabe *alb-hassan*, cheval courageux, de bonne race. La couleur de la robe variant par ses teintes du jaune au rouge cerise et au brun marron, n'a aucun rapport avec l'adjectif *alezan* qui signifie autre chose, comme le prouve son étymologie. Un cheval courageux, de bonne race est forcément un animal vif, agile. Un maquignon aura sans doute appliqué ce terme au marché aux chevaux, à des individus lestes et débrouillards, et le mot aura fait son chemin dans certains endroits.

F. JACOTOT.

—

Donjon. Son étymologie (LXV ; LXVI, 74, 168). — Voici à titre de document, l'opinion de F. V. Raspail, dans son almanach la *Lunette du Donjon de Vincennes*, pour 1849 :

Le Donjon de Vincennes s'appelait, dès le principe, *la Tour du Bois de Vincennes*. La nom qu'il a porté depuis est un abréviatif des deux mots latins *domus Joannis*, manoir fondé par le roi Jean. De *domus Joannis*, on a fait, par corruption de langage, *Don Joan*, puis *Domjon*, ensuite *Donjon*.

F. JACOTOT.

—

Prévoyable (LXVI, 95). — A mon avis, *prévisible, prévoyable* sont bien français. Le premier est un mot latin francisé ; c'est-à-dire, il entre dans la langue par la voix savante ; le deuxième se déduit régulièrement du verbe *prévoir*, comme d'autres par exemple les *prévoyants de l'avenir* : on dit *buvable* de nous *buvons*.

Prévoyable est dans le génie de la langue française, qui tend de plus en plus à se différencier du latin et à prendre une vie propre.

H. LA.

*
* *

Je suis d'accord avec « Rusticus » pour l'adoption de « prévisible », de préférence à « prévoyable ». Je ne vois pas pourquoi le mot n'existerait pas : il est très bien formé, de « prévision », comme « visible » de « vision ».

MAURICE CHARPENTIER.

—

Réactif pour faire réapparaître l'écriture (LXVI, 194). — Voici (d'après la *Revue Encyclopédique* du 25 juin 1896, page 120 de la *Chronique universelle*) quelques procédés très simples pour abluer, c'est-à-dire faire revivre une encre qui a été effacée accidentellement ou volontairement.

On plonge dans de l'eau tiède le papier sur lequel on désire voir réapparaître l'encre, puis on le plonge dans une solution d'acide gallique à raison de 5 *centigrammes* de ce sel pour *10 grammes* d'eau.

On peut encore laver le papier à l'eau tiède puis le plonger dans une solution de sulfate de fer dans la proportion de *20 centigrammes* de sulfate pour *10 grammes* d'eau.

Un troisième moyen consiste à appliquer sur la feuille de papier une solution de ferro-cyanure de potassium qui fera réapparaître les caractères en bleu, s'il reste des traces de fer de l'encre primitive.

Enfin, s'il s'agit d'écritures falsifiées, il est encore possible de faire renaître l'écriture originale. On a en effet reconnu que lorsqu'une écriture a été grattée, même avec le plus grand soin, il reste toujours dans la pâte du papier quelques traces d'oxyde de fer, traces suffisantes pour être visibles dans une épreuve photographique. La lumière réfléchie par du papier sur lequel on n'a pas écrit agit sur la matière photographique d'une manière très différente et les endroits qui ont été antérieurement couverts d'encre apparaissent aisément. J. P.

***

Faire photographier les lignes grattées. Sinon s'adresser à un chimiste ; tenter de mouiller avec de l'hydrosulfate d'ammoniaque ; essayer aussi d'une solution de tannin Tout dépendra du papier et de la manière dont l'encre primitive en a pénétré la pâte. Si le livre est précieux, n'agir qu'avec une extrême prudence.

E. Grave.

***

Les archivistes et les paléographes se servent d'un réactif qui est, je crois, l'hyposulfite ; je l'ai vu souvent employer et avec succès, mais sans l'expérimenter moi-même, mes très vieux yeux m'interdisant depuis longtemps tout travail de paléographie. Toutefois, si les caractères dont il s'agit ont disparu par l'effet d'un acide, je doute qu'ils puissent réapparaître. Quoi qu'il en soit, le collaborateur L'Ingénu n'a qu'à s'adresser à un archiviste, peut-être même tout simplement à un bon pharmacien chimiste.

H. C. M.

—

Du port de l'alliance en Allemagne (LXVI, 96, 229, 273). — Notre confrère H. de L. oublie qu'en Allemagne, comme dans tous les pays protestants, les mariages se font selon d'autres rites que dans les pays catholiques. Par exemple, ce n'est pas l'époux qui, de l'autre côté du Rhin, passe la bague à la main de l'épouse, mais le prédicateur. Pour ce qui est de l'alliance, on la porte à la main gauche seulement quand on est fiancé ; chez les mariés, la bague se voit toujours à la main droite. La raison en est probablement que pour jurer, l'Allemand lève la main droite et non la main gauche.

(Berlin). Joachim Kühn.

La confrérie des Bourras (LXVI, 144, 273). — Une Société ou confrérie laïque analogue à celle des Bourras, existe encore à St-Omer, siège de la Cour d'assises du Pas-de-Calais, et, en cas d'exécution capitale, y rend les mêmes services que les Bourras à Marseille. Elle a pris le nom de confrérie de St-Léonard et a fonctionné en dernier lieu à la suite d'une exécution faite à Saint-Pol, petite sous-préfecture du Pas-de-Calais. (Je n'ai pas la date exacte).

Je me borne forcément à signaler l'existence de cette confrérie et pour ses origines, son costume, ses règlements, je me joins à l'interrogateur anonyme « sur les Bourras ».

D. R.

—

Les encriers célèbres (LXVI, 193). — Dans les dernières années du second empire, on parla beaucoup d'un encrier en argent offert par souscription à un agréable écrivain, mort aujourd'hui et bien oublié, Edouard de Laboulaye. Il était de l'opposition tout court, mais plus littéraire que politique, et fut cependant candidat malheureux aux élections législatives, à Strasbourg, je crois. Peu après, il passa ou parut passer à l'opposition dynastique, ce qui fit crier aux puritains : « rendez l'encrier ». Qu'elle est loin, cette tempête dans un verre d'eau !

H. C. M.

***

L'accusateur public, le trop fameux Euloge Schneider, se servait d'un encrier fastueux d'où sortit plus d'une sentence de mort et qui est amplement décrit dans les *Faïences patriotiques sous la Révolution* par Champfleury, (Dentu 1875, p. 346 et suivantes).

Malheureusement il a été détruit dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg où il se trouvait avec bien d'autres richesses pendant le siège de cette ville par les Allemands.

Un ami de Champfleury, M. Charles Mehl, a prié M. Alfred Kampmann de relever à l'aquarelle les principales coupes ainsi que les détails de sculpture de ce curieux monument qui se trouve reproduit à la page 347 du livre de Champfleury.

Un autre très bel encrier en faïence polychrome, pièce de maîtrise d'une fabri-

que de la région auxerroise, portant les deux inscriptions : *Guerre aux tiran* (*sic*) et *Paix aux Chaumière* (*sic*) est figuré page VII de l'avertissement du même ouvrage et a peut être appartenu à un personnage célèbre de la Révolution que je laisse au collègue R. B. le soin de nous révéler. DEHERMANN.

*
* *

L'encrier de Beaumarchais appartient aujourd'hui à M le docteur Abel d'Angerville, demeurant à Varzy (Nièvre).

G. F.

*
* *

Il y a au musée Victor Hugo la table aux quatre encriers.

Ne sont-ils pas là comme les quatre vents de l'esprit ? Mme Victor Hugo, une année, à Hauteville-House, pour une fête de charité, sollicita de ses amis leur écritoire et leurs plumes : ils s'empressèrent de déférer à son vœu ; puis on redouta qu'un hasard maladroit ne fît tomber ces souvenirs précieux en des mains irrespectueuses, et Mme Victor Hugo les conserva.

Seulement, elle les fit disposer dans un meuble bizarre, dont l'ébéniste fut Victor Hugo. Sur une table était posé un plateau, aux angles formant tiroirs. Dans chaque tiroir, était la lettre d'envoi, et sur la tablette : l'écritoire et sa plume.

Or, voilà qui est matière à philosopher, car l'encrier est, plus qu'on ne le supposerait, révélateur du caractère de l'écrivain.

Alexandre Dumas père, méprisant l'élégance du décor, chez lui comme en meublé, jetant, sur de larges feuilles de papier azur, sa grande écriture écolière envoie, comme encrier, la petite topette d'encre achetée chez l'épicier ; elle a encore sur ses flancs l'étiquette du fabricant. La plume est en bois, et vaut un sou. Il écrit :

Je certifie que ceci est bien l'encrier avec lequel j'ai écrit mes quinze ou vingt derniers volumes.

Paris le 20 avril 1860.

A. DUMAS.

L'encrier de Lamartine, au contraire, décèle l'aristocratie des façons de son possesseur et son élégance raffinée jusqu'au féminisme : est-ce un encrier ou une bonbonnière, un drageoir ou un brûle-parfum, ce petit vase de verre rose translucide où courent de fines arabesques d'or ?

L'envoi se complète de cette simple ligne, révérence hautaine du génie au génie :

Offert par Lamartine au maître de la plume.

LAMARTINE.

George Sand a un de ces encriers de poche, en bois, à fermeture hermétique, qu'elle emporte avec soin, dans la hâte des fréquents départs. Il est accompagné de cette lettre :

Chère madame, j'ai cherché depuis deux jours, et je n'ai rien trouvé qu'un affreux petit morceau de bois qui me sert en voyage, je le trouve si laid que j'y joins un petit briquet de poche, guère plus beau, mais qui me sert habituellement, et comme c'est là ce que vous voulez, au moins votre véracité est bien à couvert.

GEORGE SAND.

Cet encrier de voyage et ce briquet de fumeur : n'est-ce pas tout George Sand intime ?

Et maintenant, voici — quatrième vent de l'esprit — Hugo. C'est un encrier de bois sculpté en cathédrale, massif, bien assis, et romantique. Le réservoir est maçonné dans cette construction gothique. La plume qui s'y trempe, flèche hardie, le bec ouvert par l'énergie du choc sur le vélin, est une plume d'oie que revendiquerait l'aigle.

Hugo a écrit :

Je n'ai point choisi cet encrier : le hasard l'a mis sous ma main et je m'en suis servi pendant plusieurs mois. Puisqu'on le demande pour une bonne œuvre, je le donne volontiers.

VICTOR HUGO.

Hauteville-House, juin 1860.

Hugo est tout entier sorti de cet encrier-là.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Aventures de l'un des « Petit-Chapeau ». — Que sont devenus les petits chapeaux de Napoléon ? Hélas ! les couvre-chefs de l'Empereur n'ont pas eu tous une heureuse fin, et bien rares sont ceux qui reposent en des vitrines, offerts à la curiosité publique, à la vénération des fidèles

Voici l'aventure de l'un d'eux qui faillit

avoir le pire destin ; on en jugera par cette simple note du Comte Anglès, préfet de police, au Comte Decazes, son ministre, rendant compte d'une perquisition opérée par le Commissaire Lafontaine et l'officier de paix Yvrié.

23 novembre 1815.

Dufay établi boucher rue Saint-Louis au Marais, n° 3, prévenu d'être dépositaire d'effets précieux et de meubles ayant appartenu à Bonaparte ou à sa famille. Perquisition a été faite ce matin, à son domicile, il n'y a rien été trouvé de relatif aux recherches. Le s^r Dufay a représenté un chapeau à trois cornes qu'il dit lui avoir été donné, il y a environ trois ans par le s^r Charvet conservateur de la Garde-robe de Buonaparte, comme venant de ce dernier, et qu'il a accepté parce qu'il était de castor fin et qu'il comptait le faire retaper pour son usage.

Et le Comte Anglès ajoute :

Le chapeau est déposé à la Préfecture.

Decazes qui, les lecteurs de l'*Intermédiaire* se le rappelleront (vol. LVII, 887), exila en Angleterre, moyennant argent comptant, un buste de Napoléon par Bosio, qui se trouvait à cette même Préfecture de Police, dut certainement exiler de même, fort avantageusement le *Petit Chapeau* dangereux pour la sûreté du royaume.

Les Américains ne collectionnaient pas encore — mais les Anglais étaient grands amateurs et payaient très cher des objets que l'on ne songeait pas alors à truquer ni même à *retaper*.

LÉONCE GRASILIER.

—

Casanova et Mme d'Urfé. — Casanova, dans ses *Mémoires*, prétend que Mme d'Urfé mourut en laissant « un testament bizarre par lequel elle instituait pour son héritier le fils ou la fille qui naîtrait d'elle après sa mort ; elle se croyait enceinte par l'opération du soleil. Un codicille m'établissait tuteur du nouveau né, qui est encore à naître. En attendant l'accouchement posthume, la marquise du Chatelet était entrée en possession des biens de la défunte, évalués à plus de deux millions ». Je viens de découvrir un document qui ne concorde pas précisément avec ce qu'avance Casanova.

C'est le testament olographe de la marquise d'Urfé en date du 2 février 1774, déposé à Me Chavet le 14 novembre 1775 et insinué le 17 janvier 1776 (ARCHIVES DE LA SEINE. *Insinuations*). Il contient les dispositions suivantes :

Lègue aux dames de Bonlieu 1200 livres.

Lègue à Sainte Claire de Montbrison 1200 livres.

Lègue à Sainte Brune, sa femme de chambre, une pension de 600 livres et la moitié de sa garde robe

Lègue à la femme de chambre et à la cuisinière qui se trouveront à son décès l'autre moitié de sa garde-robe et une année de gages.

Lègue au Suisse et autres domestiques, leurs habits et une année de leurs gages.

Fait la dite testatrice le marquis du Chatelet, son petit-fils, son légataire universel et au cas qu'il meure en minorité donne la testatrice au chevalier de Lastic, son filleul, sa maison rue des Deux-Portes, celle de la Nouvelle-France et tous les biens provenant de la succession de sa mère dont néanmoins elle lègue l'usufruit au comte de Lastic, père de son dit filleul, et au cas que ce dernier mourût en minorité ou qu'il fît ses vœux dans l'ordre de Malthe, veut la dite testatrice que ce bien passe à Mlle de Lastic, sœur du chevalier de Lastic pour la propriété seulement laissant également l'usufruit à M. le comte de Lastic. Toutes lesquelles clauses n'auront lieu qu'autant que le marquis du Chatelet décédera en minorité lui laissant à sa majorité la liberté de disposer de son bien.

Lègue à M. le comte de Lastic toutes ses porcelaines et le tableau du prêtre grec (1) qui est dans la chambre de la testatrice.

Lègue sa végétation (*sic*) (2) et trois tableaux à M. le comte de Brizay.

On voit qu'il n'est nullement question dans ce testament d'une clause extraordinaire mentionnant Casanova, et que sa rédaction n'est pas l'œuvre d'une folle ni même d'une excentrique. Madame d'Urfé avantage son petit-fils, voilà tout.

Il y a aussi, aux Archives de la Seine, dans les papiers des Juges Consuls (*Registres des sentences*) des sentences du mois d'août 1759, qui renseignent singulièrement sur les motifs qui obligèrent Casanova à quitter Paris.

GASTON CAPON.

(1) Sans doute du peintre Greco.
(2) Une visitation ?

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Septembre 1912

48e Année

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1340

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Pacification de la Vendée : articles secrets. — Commencée le 12 mars 1793, la guerre de Vendée se termina deux ans après, par les pacifications de la Jaunaie (17 février 1795) et de la Mabilais (20 avril 1795). Y eut-il, oui ou non, des *articles secrets ?*

Un Vendéen.

—

L'émigration en Angleterre sous la Révolution. — Quelles sont les meilleures sources de documentation sur l'émigration en Angleterre et spécialement à Londres, pendant la Révolution ?

Le moine Théophile.

Louis-Philippe surnommé « L'Ordre de chose » et « la Pensée Immuable ». — Le vicomte de Brachet a publié dernièrement, dans le *Bulletin d'études historiques* « Le Pays de Granville » un intéressant travail sur la visite du roi Louis-Philippe à Granville en août 1833. L'auteur cite, à ce propos, quelques-uns des inombrables pamphlets et caricatures par lesquels des écrivains et des artistes de talent cherchaient alors à ridiculiser celui qu'ils appelaient tantôt l'« Ordre de chose », tantôt « la Pensée Immuable ». Et M. de Brachet nous donne la reproduction de deux amusantes, autant qu'irrespectueuses, caricatures du célèbre dessinateur Grandville représentant « Le voyage de *la Pensée Immuable* à travers les populations empressées ».

Quelle était l'origine de ces deux sobriquets donnés à Louis-Philippe ?

J. W.

—

Un officier condamné à mort à Metz. — On lit dans le carnet du général Coffinières de Nordech, siège de Metz ; extrait du *Carnet de la Sabretache*, page 60 :

le 11 septembre 1870 le maréchal ordonne qu'il soit sursis à l'exécution d'un officier condamné à mort par le conseil de guerre.

Quelqu'un pourrait-il nous dire quel est cet officier ? et quel était le motif de sa condamnation et ce qu'il est advenu de lui après la capitulation ?

Baron du Roure de Paulin.

Le nom de l'officier d'ordonnance de Wimpfen. — Quelqu'un pourrait-il nous dire quel est le nom du lieutenant de mobile, officier d'ordonnance de Wimpfen, qui accompagnait le général à l'entrevue de Bismarck et de Moltke le 1er septembre 1870 pour traiter la capitulation de Sedan ?

Le général d'Orcet en parle dans ses lettres et le désigne ainsi : Le marquis de L. Baron du Roure de Paulin.

—

Le général de Villeneuve à Beaumont. — Dans son livre *Batailles-Sedan*, le général Lebrun, commandant le 12e corps, a écrit que le général de Villeneuve, qui commandait, le 20 août, la 2e brigade de la division Grandchamp, « avait disparu » au cours de la bataille (page 72), et qu'il a été remplacé, le soir même, par le colonel Mircher.

Qu'était devenu ce général ? Avait-il été tué, blessé, fait prisonnier ? En ces cas, le général Lebrun aurait mentionné la mort, la blessure ou la capture de son brigadier.

Sit.

—

Rosine Debrou — Sait-on ce qu'est devenue cette actrice qui eut la gloire de créer le rôle de Fortunio, ainsi que M. Mantenay l'indique dans le si curieux article que voici :

Nos théâtres subventionnés s'emparent, les uns après les autres, des drames célèbres de Dumas père. La Comédie Française joue *Antony*, l'Odéon annonce, pour sa réouverture prochaine, la *Reine Margot*.

La pièce a soixante-six ans. Elle fut créée en 1845, au Théâtre Historique. L'auteur voulait avoir une scène à lui, pour jouer les nombreux drames qu'il avait tirés de ses romans. Mais il fallait l'autorisation du gouvernement pour ouvrir un théâtre. La requête que Dumas soumit, à cet effet, au ministre compétent, fut accueillie grâce au bienveillant appui du duc de Montpensier. Le dramaturge aurait voulu, pour témoigner sa gratitude au prince, donner à son théâtre le nom de Montpensier. Louis-Philippe s'y opposa. On appela la nouvelle scène : Théâtre Historique. Elle était située sur le « boulevard du Crime » à peu près à l'endroit où se trouve actuellement la caserne du Château d'Eau.

Dumas n'y joua pas seulement ses œuvres. Il monta, entre autres pièces, le *Chandelier*, d'Alfred de Musset.

La chose est peu connue — si peu connue que les brochures de la pièce portent la mention : « Représentée *pour la première fois* à la Comédie-Française. » A la première page, on indique, comme ayant créé les rôles, les artistes du Théâtre-Français. D'après cette liste, Delaunay aurait établi, à l'origine, le personnage de Fortunio.

Or, si la Comédie-Française joua, en effet, le *Chandelier*, elle ne le monta que plusieurs années après la création faite, en 1849, au Théâtre Historique.

J'ai découvert ce petit fait, ignoré des vieux routiers de théâtre, — comme on découvre ces choses-là, c'est-à-dire par le plus grand des hasards — en compulsant des journaux datant de la seconde République.

Je me rappelle à ce propos que Francisque Sarcey, parlant un jour du *Chandelier* dans son feuilleton du *Temps*, écrivit : « Delaunay, qui créa délicieusement Fortunio, n'a jamais été remplacé dans ce rôle »

Le lendemain, rencontrant « notre Oncle » à une conférence de la Bodinière, je lui fis connaître ma petite découverte. Il parut fort surpris : « En êtes-vous bien sûr ? » me demanda-t-il. — Absolument. — Mais j'avais hier encore le livret sous les yeux ; il indique que la pièce fut créée à la Comédie-Française et que Delaunay joua Fortunio. — En effet, mais c'est une erreur, vous n'avez qu'à consulter les journaux de 1849 et, notamment, le feuilleton de Jules Janin dans les *Débats*. Il y eut même, dans le *Lampion*, un éreintement de l'œuvre par... Xavier de Montépin. — Ça, c'est drôle ! — Certes ! — Et quel est donc le comédien qui créa Fortunio au Théâtre-Historique ? — Ce n'était pas un comédien, c'était une comédienne. — Par exemple ! Fortunio en travesti ! — C'est ainsi. — Et elle s'appelait ? — Rosine Debrou. »

Sarcey fit la moue. « Connais pas ! — Moi non plus. — Elle n'a laissé aucune trace ! — C'est vrai, mais elle n'en a pas moins créé Fortunio. — Et d'où venait-elle ? — Les journaux du temps disent que c'était une ingénue du théâtre de Nantes. — Oh ! une actrice de province ! Elle aura fini ouvreuse quelque part ! — C'est possible, mais les faits sont là. »

Sarcey se gratta furieusement le nez, puis, après une pause : « Voyez-vous, me dit-il, vous n'y changerez rien, c'est Delaunay qui a attaché son nom au rôle, et, pour tout le monde, il restera le créateur de Fortunio. »

Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

—

Hettfleisch von Ehrenhelm. — Pourrait-on me dire s'il existe encore en Autriche des membres de cette famille et dans quelles localités ? P. Royer.

—

Marguerite de Darval-Carrouges. — A cette dame, mariée à Jean Blosset,

est attribuée la fondation de la collégiale de Carrouges, au château de ce nom, dans le diocèse de Séez Que sait-on de la famille de Darval ou d'Arval qui aurait possédé, au xve siècle, la seigneurie de Carrouges? Quelles étaient ses armoiries ?

QUÆSITOR.

—

Famille de Goret. — Quelqu'un pourrait-il me fournir une note biographique sur une famille de Goret, et si elle existe encore ? Armes : *d'argent à 3 hures de sangliers arrachées de sable et mirées d'argent.* Cette famille m'intéresse parce qu'en 1552 Mlle Philippe de Cambourg épouse Jacques de Goret. CAMBOURG.

—

Le salon du marquis de Pastoret de 1802 à 1807. — Pourrait-on me dire quels personnages connus fréquentaient, de 1802 à 1807, le salon du marquis de Pastoret, député de Paris et membre de l'Institut ? V. R.

—

Mlle Gabrielle de la Périne. — Qu'est-ce que c'était que cette demoiselle autour de laquelle il semble qu'on ait fait pas mal de bruit à la fin du second empire, et dont paraît s'être beaucoup occupé le monde du Boulevard ?

EMILE BLONDET.

—

La canne de Rousseau. — *La Révolution Française*, dans ses notes de lecture, publie un article de la *Gazette de France*, (9 thermidor an VIII). Cet article parle d'une canne de Rousseau, montrée aux spectateurs d'une salle ouverte rue Neuve Saint-Augustin Il en coûtait douze sous pour la contempler.

Elle avait 4 pieds, cinq pouces, trois lignes de hauteur. Le jonc avait pu valoir quinze sous, la pomme était de corne et d'os.

On reconnait, paraît-il, sur la crosse, la trace des quatre doigts et d'un pouce du philosophe.

« Or, on sait par l'enthousiaste auteur de l'article que le philosophe de Genève ne se lavait point les mains, qu'il appelait ordinairement ses *pattes* : cette crosse forme sans contredit, la partie la plus précieuse de la canne en ce qu'on est sûr qu'elle a touché de près les mains de Jean-Jacques Rousseau. »

Ce fut un philosophe de Vienne (Autriche) qui en fit l'acquisition.

Qu'est devenue la canne de Rousseau ?

—

Le compagnon de Seurre. — Un des descendants ou parents de M. Seurre, statuaire (né en 1795, mort en 1867) pourrait-il me dire avec quel artiste ou dessinateur amateur Seurre a fait, en mai 1819, un voyage aux environs de Rome?

Je possède une aquarelle représentant Seurre monté sur une mule, et en tenue d'excursion, et j'ignore quel est l'auteur de cette aquarelle, qui l'accompagnait dans son voyage R. GODOT.

—

Thieffries. — Serait-il possible de savoir s'il existe encore des descendants de la famille de Thieffries portant ce nom ?

Le dernier survivant connu paraît être le marquis de Thieffries mort vers 1885, à Enghien-les-Bains. Sa sœur Appolline de Thieffries avait épousé le marquis de Balathier-Lantages. LABRUYÈRE.

—

Ordre de Saint-Michel. — Dans quel ouvrage trouve-t-on la liste des chevaliers de cet ordre ? NISIAR.

—

La curieuse épitaphe du chanoine Vital d'Ardengost. — La tombe du chanoine Vital d'Ardengost, dans la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges, près Luchon (Haute-Garonne), se signale à l'attention des visiteurs par la singulière épitaphe suivante :

Hic jacet in tumba rosa mundi, non rosa [munda
Non redolet, sed olet quod redolere solet

Un de nos savants confrères latinistes pourrait-il me donner le sens de cette curieuse inscription à laquelle je n'ai pu trouver, pour ma part, une traduction satisfaisante ? J. W.

—

Date à déterminer, par lettres et chiffre. — Je désirerais savoir quelle date donnent les lettres et le chiffre suivants, gravés à l'entour d'un puits, au-dessous d'un écu armorié.

C 2
M V

J. B.

—

La plume. — Je lis dans le *Mercure de France*, VIII, 1912 p. 568 : *Deux Académiciens collectionneurs*, par Marcel Forreteux :

En 1701, après avoir pris part aux négociations qui devaient aboutir à la paix de Riswick, François de Callières fut généreusement récompensé. A son retour il reçut le brevet de secrétaire du roi, etc., et enfin en 1701, à la mort de Rose, son collègue à l'Académie Française et successeur de Conrart, on lui confia *la plume* mission délicate qui consistait à contrefaire l'écriture et la signature du roi et rapportait outre 10.000 livres un logement au château. Ainsi s'explique la remarque de Dangeau qu'à sa mort Fr. de Callières laissa une fortune toute d'*acquit*. Il la légua à l'Hôtel-Dieu.

Cette fonction de la plume paraît aujourd'hui assez bizarre, et pour être aussi largement rémunérée devait comporter d'autres obligations que celle ci-dessus indiquée quoique ce fût déjà une mission bien délicate qu'on ne pouvait confier qu'à un homme d'une honnêteté reconnue : contrefaire l'écriture et la signature auguste du Grand Roi !

Quels étaient au juste les devoirs de cette charge qui m'est révélée par l'article de M. Forreteux ? En trouve-t-on mention dans d'autres écrivains anciens ou modernes ? DEHERMANN.

[Voilà peut-être la réponse. On lit dans le dernier Bulletin prix marqués de Noël Charavay :

Rose (Toussaint), secrétaire de Mazarin, puis de Louis XIV, dont il *avait la plume* ; cet exercice consistait, dit Saint-Simon, « à imiter si exactement l'écriture du roi qu'elle ne se puisse distinguer de celle que la plume contrefait », membre de l'Académie française en remplacement de Conrart. — P. s., sur vélin ; Paris 1er août 1699, 1 p. in-4. *Rare.*

Reçu donné au nom de ses petits-enfants mineurs.]

—

Un poète pittoresque. — A propos de la mort de M. Georges Bussières, président de la Chambre à la Cour d'Appel de Lyon, *Le Temps*, dans la nécrologie qu'il a consacrée à ce magistrat, a écrit :

C'était un poète plein de verve et un historien consciencieux. Il passe pour avoir commis dans ses jeunes années un poème héroï-comique encore populaire au Quartier latin.

Un de nos collaborateurs pourrait-il nous dire quel est ce poème héroï-comique et, au besoin, en faire une citation ?

J...

Brenet. — Quelle est l'origine du nom Brenet, très fréquent en Franche-Comté comme nom de famille et que l'on trouve également comme nom de pays : Les Brenets (Jura) ? M. M.

—

Expressions arabes courantes. — On admettra bien que rares sont les Français qui comprennent l'arabe et l'on nous concèdera aussi que nombreux sont les lecteurs de l'*Intermédiaire* qui s'intéressent aux affaires du Maroc. Est-il permis de demander pour eux ce que veut lent dire les expressions usitées tous les jours dans les journaux ?

Voici quelques-unes qui me viennent à la pensée, mais il y en a certainement d'autres : Rekas, Harka, Tabor, Goum, Oulad, Ouled, Ben, Beni, Souk, Oued, Djebel, Cheik, Mehalla, Klalefa, Dar, Magzen, Mogreb (ces deux dernières expressions ont fait l'objet d'une communication en 1903 ; nul inconvénient à y revenir). PETRACORENSIS.

—

Nicée : sources à consulter. — On demande de sérieuses indications bibliographiques sur NICÉE, surtout au point de vue anecdotique, mœurs et civilisation, en dehors de ce qui a trait à l'histoire proprement dite et aux Conciles. On serait désireux de savoir s'il existe, en Grèce ou ailleurs, des ouvrages *en grec*, susceptibles de fournir des renseignements à ce sujet. LE MOINE THÉOPHILE.

—

« Dame aux camélias » Marie Duplessis (T. G., 239 ; XL ; LII ; LXII, LXIV). — Où se documenter, de façon précise, amusante, détaillée, et véridique sur Marie Duplessis (la Dame aux Camélias) en dehors des pages qui lui ont été consacrées par le comte de Contades, dans son livre *Portraits et Fantaisies ?*

LE MOINE THÉOPHILE.

*
* *

[Voir : *La vérité sur la Dame aux Camélias, Marie Duplessis* (chez Ollendorf, 1888), curieux livre, trop peu connu, par un témoin de la vie de Marie Duplessis, par Romain Vienne. *La vie de la Dame aux Camélias*, avec des portraits inédits et des autographes de Marie Duplessis et Alexandre Dumas, par Georges Soteau (Editions de la *Revue de France*. 1898. Intéressante surtout pour une généalogie assez inattendue.]

LE COMTE DE LA MOTTE

Voir *Intermédiaire*. LXVI, 345.

Réponses

Le comte et la comtesse de La Motte (T. G. 491 ; LII). — Il est de tradition d'écrire que Jeanne de Valois-Saint-Rémy, comtesse de La Motte — l'héroïne de l'*Affaire du Collier*, — née à Fontette, le 22 juillet 1756, est morte à Londres le 23 août 1791.

D'abord, est-on absolument certain que la comtesse de La Motte soit morte à Londres ?

Y a-t-on relevé son acte de décès ? Une note de Carlye l'atteste : c'est tout.

Le baron de Baye croit pouvoir dire qu'il a retrouvé sa trace en Russie, ce qui est conforme à ce qu'a soutenu Mme Krudener qui prétend que la comtesse de La Motte est morte en Crimée en 1820, sous le nom de Madame Guacher. (V. *Intermédiaire*, (VI, 39, 115; L, LII, 834, 957).

On veut bien admettre encore, d'une façon générale, que, par son père, elle descendait de Henri de Saint-Rémy, dit de Valois, fils naturel de Henri II et de Nicole Savigny, que l'inconduite avait ruiné sa famille, et « qu'elle épousa un gentilhomme Champenois, Marc-Antoine-Nicolas de La Motte, gendarme du roi ». (H. Monin. *La Grande Encyclopédie*).

M. Funck-Brentano, *L'Affaire du Collier*, établit cette thèse d'après divers dossiers dont le dossier Target (Bibliothèque de la ville de Paris).

Or, en contradiction avec ces assertions, nous trouvons dans les Archives de la police un rapport, établi à l'époque où le comte de La Motte écrivait ses derniers mémoires, qui met en doute l'origine nobiliaire de l'aventurière.

Ce rapport (Archives nationales) daté du *16 juillet 1829*, est du commissaire de police Morlot, attaché au cabinet du Préfet.

Nous n'en publions que ce qui est relatif à l'origine du comte et de la comtesse de La Motte. Si ce qu'il dit sur la généalogie de ces personnages est sujet à caution et manque d'exactitude, les renseignements qu'il fournit sur Lamotte, « dit Lamotte-Collier », sont au moins des plus curieux. Ils sont inédits, et c'est pour ajouter à leur intérêt.

Nous connaissons, depuis notre enfance, le comte *Delamotte*, il est notre compatriote. et nous l'avons vu dans tout l'éclat de sa splendeur, comme dans l'abjection où il s'est enfoncé de plus en plus.

M. Delamotte est le fils d'un simple particulier de Bar-sur-Aube, qui, après avoir fait ses études au Collège de cette Ville, fut placé dans un régiment de Cavalerie, au moyen d'une sous-lieutenance que lui acheta sa famille.

Il était beau militaire, et possédait toutes les qualités comme tous les vices pour réussir dans des intrigues. En reparaissant dans son pays natal, avec les épaulettes d'officier, il se fit remarquer, et on pressentit qu'il était destiné à jouer tôt ou tard, un grand rôle.

En effet, ayant appris qu'une famille, nommée *Valois*, existait misérablement dans un petit village, nommé *Fontette*, à quelques lieues de Bar-sur-Aube, il prit des informations, compulsa les registres de décès et de naissances et en imaginant un arbre généalogique, il mit dans la tête du chef de la famille la Motte la vanité de s'annoncer comme l'un des descendants de l'ancienne branche régnante des Valois. Des mémoires furent rédigés ; des pièces plus ou moins authentiques furent produites, et le bruit qu'on avait découvert la véritable famille des Valois acquit une telle publicité que la Cour en fut promptement instruite, et que la reine Marie-Antoinette voulut que l'enquête la plus scrupuleuse eût lieu.

Le Sr Delamotte, qui tenait le fil de l'intrigue, avait distingué dans cette famille misérable, une jeune fille dont la beauté l'avait séduit. Il se hâta de lui faire quitter ses vêtemens de paysanne, et lui proposa d'entrer dans un pensionnat, pour y recevoir de l'éducation.

Cette jeune personne, ayant de brillantes dispositions naturelles, et à qui l'on procura les meilleurs maîtres de la Capitale, passa promptement de son primitif état de simplicité à celui d'une femme de qualité, capable de figurer avec avantage dans la haute Société.

A peine Mlle De Valois, eut-elle acquis le ton et les manières qu'on ne possède communément qu'avec une grande naissance, que son patron, M. Delamotte, intrigua et réussit à la présenter à la Cour de la Reine.

La jeune et séduisante De Valois plut à Sa Majesté, qui l'honora aussitôt d'une protection spéciale, et voulut que, par des lettres patentes, la noble origine de cette paysanne fût légalement reconnue,

A ce bienfait royal succéda immédiatement le titre de Comtesse. La main de cette heureuse créature ne pouvait appartenir qu'à celui qui l'avait retirée de sa misérable obscurité. Le Sr Delamotte la demanda, l'obtint sans obstacle, et fut ainsi fait Comte.

La vie du Comte et de la Comtesse Delamotte après leur élévation, est devenue trop célèbre pour être racontée.

Toute la France et l'Europe entière la connaissent. Les compatriotes de ces deux personnages en gémissent, et ne peuvent entendre sans indignation que M. Delamotte cherche à soulever le voile sur des turpitudes qui le flétriront à jamais, il en est un, surtout, M. Le Comte de Beugnot, contemporain et condisciple même de cet homme, qui connaît toute sa vie, qui l'a vu au faîte de la prospérité, affichant le luxe le plus effréné, et qui le méprise maintenant au point de lui refuser les secours pécuniers qu'il lui a accordés, pendant plusieurs années.

M. le Comte Delamotte, après l'Affaire du Collier, s'était réfugié à Londres, où il avait emporté des sommes colossales, qu'il y a dévorées, en continuant ses prodigalités.

Il a reparu en France, au commencement du régime impérial, ayant encore quelques débris de son ancienne fortune, et qu'il a dissipés, sans songer au triste avenir qu'il se préparait.

Lorsqu'il a été au bout de son rouleau, il n'a pas eu honte d'implorer la bienfaisance de M. le Comte Beugnot, et celui-ci a eu assez de générosité pour lui procurer des moyens d'existence.

Pendant plusieurs années, il a été placé au théâtre de la Porte St-Martin, aux appointemens de 3000 fr. et ensuite dans les maisons de jeux, avec même rétribution.

Des changemens arrivés successivement lui ont fait perdre ces emplois, et l'ont remis sur le pavé.

En 1816, M. Delamotte nous fut recommandé et les personnages qui nous l'adressèrent nous inspiraient trop de respect, pour que leur recommandation ne fût pas pour nous un ordre souverain.

Nous sollicitâmes pour lui une place d'inspecteur de police, et nous l'avons eu sous nos ordres pendant environ 3 ans, sous le nom de *Delmotte* (il est *facile* de s'en convaincre à la comptabilité, ou au personnel)

Dans le cours de ses fonctions, ce Delmotte nous a servi dans la *Conspiration du bord de l'eau*, et a été assez fidele dans ses investigations. Il nous a été également utile pour découvrir beaucoup de pamphlets, et notamment le *Furet* et le *Moniteur royaliste*.

M. le Duc de Cazes, alors Ministre de la Police, ayant chargé l'Inspecteur général, de la part de S. M. Louis XVIII, de découvrir si le fameux Comte Delamotte existait encore, ne fut pas peu surpris d'apprendre qu'il appartenait à la Police de Paris Le Roi en fut informé, et ordonna qu'on l'engageât à rédiger ses mémoires, que S M voulait lire écrits par lui-même Nous fûmes chargés de pressentir M. Delamotte, et nous parvînmes à le décider à faire ce que le souverain désirait. Mais, au bout de quelques mois, cet original vint nous dire qu'il ne terminerait rien, si, avant tout, on ne lui assurait pas une Pension sur la liste civile.

Cette exigeance déplut au Roi et à son Ministre, et on abandonna M. Delamotte qui, depuis lors, a végété dans la Capitale, jusqu'au moment où le Sr Panisset l'a entrepris et livré à M. le Cte *De Pins*, chef du Bureau particulier, sous l'administration de M. Delaveau.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII à LXVI, 11, 56, 249). — Cagliostro était membre voyageur au service des Loges; lui-même nous l'apprend. Lors d'une excursion qu'il fit de Pologne en France, il s'arrêta à Francfort-sur-le-Mein où il eut des conférences avec les chefs de la secte. Voici ce qu'il dit à l'Inquisition de Rome, d'après les procès-verbaux officiels de ce tribunal :

Je m'en allai à Francfort-sur-le-Mein, où je trouvai Messieurs N. N. et N. N. qui sont chefs et archivistes de la maçonnerie. Ils m'invitèrent à aller prendre le café avec eux; je montai dans leur carrosse, sans avoir avec moi, ni ma femme, ni personne de ma maison, ainsi qu'ils m'en avaient prié, et ils me menèrent à la campagne, à environ trois milles de la ville. A la faveur d'une lumière dont ils se munirent, nous descendîmes, par quatorze ou quinze marches, dans un souterrain, et nous entrâmes dans une chambre ronde au milieu de laquelle je vis une table; on l'ouvrit et au-dessous était une caisse de fer qu'on ouvrit encore, et dans laquelle j'aperçus une grande quantité de papiers. Ces deux personnes y prirent un livre manuscrit, fait dans la forme d'un Missel, au commencement duquel était écrit : *Nous, grand maître des Templiers*, etc. Ces mots étaient suivis d'une formule de serment conçue dans les expressions les plus horribles, que je ne puis me rappeler, mais qui contenaient l'engagement de *détruire tous les Souverains*... Ce qu'on me dit sur le contenu de ce livre, *qui était écrit en français*, et le peu que j'en lus me confirma encore que cette secte avait déterminé *de porter ses premiers coups sur la France*...; qu'ils étaient alors au fort de l'intrigue et que la Société a une grande quantité d'argent dispersé dans les banques de l'Europe. . Enfin ils m'offrirent des secours, en me disant qu'ils étaient prêts à donner jusqu'à leur sang, et je reçus de suite six cents louis. Nous retournâmes ensuite à Francfort d'où je partis le lendemain pour Strasbourg.

On ne peut soupçonner Cagliostro d'avoir voulu, par cette déclaration, se rendre important aux yeux de l'Inquisition; c'eût été jouer trop gros jeu vis-à-vis de ce redoutable tribunal : tout charlatan qu'il était, son audace n'allait pas jusqu'à le priver du bon sens et il aurait évidemment aggravé le malheur de sa situation, s'il eût inventé cette fable.

Que conclure de ce témoignage de Cagliostro, chez qui le jongleur ne fait que cacher l'instrument, parfois un peu fantaisiste, mais toujours bien attitré, de la franc-maçonnerie ?

Il en résulte très clairement que la ville de Francfort était devenue, dans les années qui précédèrent notre Révolution, un centre maçonnique, c'est-à-dire, antimonarchique, de première importance, un foyer régicide très intense au milieu de l'Europe et spécialement par rapport à la France.

Peut-on imaginer une présomption plus forte en faveur de la déclaration publiée dans l'*Intermédiaire*, par le Père Abel ?

LUNY.

—

Santerre et la mort de Louis XVI (T. G. 820 ; LXV; LXVI, 54). — On n'ignore pas trop les *Essais historiquess* de Saint-Foix sur Paris; mais quel est le parisien de ce siècle fallacieux et progressif qui sache que le neveu de cet agréable auteur (qui ne voulut jamais faire ses visites pour l'Académie), a publié, en l'an XIII, une suite à ces essais : il s'appelait Auguste Poullain de Saint-Foix. Or, un hasard aimable me fait trouver à la page 299 du 1er vol. de cet ouvrage :

Un roulement *ordonné par le général en chef de l'armée de l'intérieur, et par suite par le commandant de la garde nationale parisienne* empêcha d'entendre ses dernières paroles.

CHARLES-ADOLPHE CANTACUZÈNE.

*
* *

En attendant l'article de M. Camille Pitollet, notons le passage suivant qui semble appuyer sa thèse :

Santerre (le général). L. a. s, de 1802, adressée au citoyen Chateauneuf... Très curieux pour l'histoire de ce temps. Il y a, au dos, une note de Chateauneuf, dans laquelle il prouve que ce n'est pas Santerre qui ordonna le roulement de tambours qui coupa sur l'échafaud la parole à Louis XVI, mais que ce fut un ancien page de Louis XVI, général républicain : 25 fr. 50.

C'est un extrait du catalogue de la vente Boni de Castellane (25-30 avril 1834) communiqué par M. de Lescure (*Les Autographes et le goût des autographes en France et à l'étranger*. Paris, 1865, p. 77). Qu'est devenue cette lettre de Santerre annotée par Chateauneuf ?

JOACHIM KÜHN.

—

Louis-Philippe, le 24 février 1848, s'est-il enfui en fiacre ? (LXVI, 185, 296). — Ma réponse n'est basée sur aucune preuve, sur aucun document ; c'est une simple anecdote entendue jadis et peut-être publiée.

Le 24 février Louis-Philippe quitta précipitamment les Tuileries avec Marie-Amélie ; il arriva place de la Concorde où l'attendait un coupé. Comme il approchait de la voiture, un monsieur guilleret, empressé, s'élança et ouvrit la portière : « Merci ! fit le roi, merci ! »

— « Oh ! ne me remerciez pas, sire, répondit l'inconnu ; voilà dix-huit ans que j'attends ce moment-là ! »

MARQUISET.

*
* *

296). — Je signale col. 299 dans l'article signé A. B. X. une inadvertance de plume, « Dupont de Nemours » au lieu de « Dupont (de l'Eure) ».

H. C. M.

—

Thiers et Gambetta : Un prétendu mot de Thiers sur les Alsaciens (LXVI, 139, 201). — Le propos que l'on prête à Thiers sur les Alsaciens peut n'être pas vrai, mais il ne paraît pas invraisemblable. Thiers préférait au prestige extérieur du pays le triomphe de ses sentiments libéraux. Nassau Senior, dont les intéressantes conversations sont trop ignorées en France, — je ne vois guère que M. d'Eichtal qui s'en soit servi dans son *Tocqueville* — dînait chez Thiers, le 1er mai 1859. La plupart des invités, ce soir-là, souhaitait l'échec de l'Empereur en Italie.

Comme je m'en allais, Thiers me suivit dans l'antichambre et nous nous promenâmes d'un bout à l'autre, pendant une demi-heure.

« Je lui répétais ce que j'avais dit à Target. — *Thiers* : « C'est parfaitement vrai. « Il y a dix ans, si l'on m'avait prédit qu'un

« jour viendrait où j'envisagerais avec d'au-« tres sentiments que ceux de la plus vive « amertume un échec subi par la France, « combien me serais-je indigné contre une « pareille supposition ! Eh ! bien, ce moment « est venu ! »

(*Conversations with M. Thiers, M. Guizot, and other distinguished Persons during the Second Empire*; Londres Hurst and Blackett, 1878, t. II 239-240. — Se rappeler que Nassau Senior faisait relire à ses *interviewés* leurs propres paroles et que Thiers corrigeait lui-même ce qui le concernait dans ces volumes).

Il est, d'ailleurs, certain que, si nous avions été vigoureusement battus à cette époque, nous n'aurions point gagné Nice et la Savoie, mais nous n'aurions eu contre nous, ni l'unité de l'Italie, ni celle de l'Allemagne, et nous aurions économisé la perte de l'Alsace-Lorraine.

Malheureusement, Thiers mêlait vite à ses sentiments « libéraux » — d'un libéralisme point du tout libertaire, — ses rêves d'ambition et ses convoitises d'intense vanité, auxquels sa duplicité permettait libre cours. Lorsqu'il visita les vieilles cours de l'Europe, en 1870, pour les intéresser à la France vaincue, il gémit en bon apôtre sur la disparition de nôtre monarchie : « Je suis honteux de représenter la République », disait-il aux ministres du Tsar, « c'est le plus grand sacrifice que j'aie pu faire à mon patriotisme, moi, le représentant par excellence de la monarchie constitutionnelle » ! — Mais, au directeur de la vieille et libérale *Revue d'Edimbourg*, le Dr Reeve, le petit homme ouvrait le fond de son âme : « Certainement, je suis pour la République ! Sans la République, qu'est-ce que je serais, moi ? Un bourgeois, Adolphe Thiers » (*Rev. d'Ed.*, Oct. 1898, p. 539). Il ne lui suffisait pas d'avoir été Premier Ministre de la Monarchie. Et cette République, il la voulait pour lui tout seul Il expliquait à M Francis Charmes, qui l'a répété souvent — notamment dans le volume sur le *Centenaire du Journal des Débats* — qu'un roi peut représenter tout son pays, mais qu'un président ne peut représenter que son parti ; dès lors autant vaut lui laisser omnipotence et coudées franches, pour ne lui régler son compte qu'à l'heure de sa réélection.

Il n'est donc pas surprenant que, après le 24 mai, et surtout après le 16 mai, Thiers et son Dauphin Gambetta se soient entendus pour une politique de rapprochement avec l'Allemagne, afin de conserver la République. On peut écrire probablement du premier ce qu'une grande revue anglaise écrivait naguère du second : « Si l'on demandait à l'un de ses amis survivants — M. Hébrard, par exemple — quelle eût été sa décision devant l'alternative de recouvrer l'Alsace-Lorraine ou d'être battu dans les conflits de l'intérieur, on obtiendrait difficilement une réponse, mais il n'y aurait pas de doute sur sa nature » (*Quarterly Review*, octobre 1911). Le Journal du Prince de Hohenlohe est abondamment explicite à cet égard : Thiers et l'ambassadeur d'Allemagne étaient devenus inséparables. Quand le Prince disait à notre ministre des Affaires Etrangères : « Je vais chez M. Thiers », le Duc Decaze répondait : « *On dit que vous n'en sortez pas* » (9 janv. 1877.) On pense bien que les deux Gaspards ne se réunissaient point pour gémir sur les malheurs de l'Alsace ; au contraire, Thiers se montrait plein de reconnaissance pour les bons offices du Prince de Bismarck, lors du traité de Francfort : « *Je ne dis pas cela à mes compatriotes qui trouvent qu'on a été beaucoup trop dur ?* » (16 juillet 1874 : ces phrases sont en français dans le texte) Et Bismarck, qui « gouaillait » Thiers impitoyablement dans l'intimité, le soir où il apprit la mort de l'ex-Président, crut devoir proposer à sa maisonnée de boire silencieusement un verre à la mémoire de cet excellent collaborateur (5 sept. 1877) — *Prosit* !

Je souhaiterais, à mon tour, poser une question.

Quelques mois après la guerre, un de mes plus intimes camarades de classe, fils d'un Inspecteur des Ponts-et-Chaussées, se préparait à la Cour des Comptes, où, du reste, les circonstances ne lui permirent pas d'entrer. Il avait, comme les autres candidats, l'autorisation de compulser les dossiers pour se former à la carrière. Un matin, je le trouve dans sa chambre, devant quelques feuilles de papiers couvertes de chiffres. Il venait de mettre la main sur le dossier de Thiers et d'en tirer des notes curieuses que je regrette infiniment de n'avoir pas co-

piées, puisque les pièces officielles devaient être jetées sous le pilon. Je passe sur les observations de la Cour relatives aux dépenses excessives de Thiers pendant sa mission de 1870 71. La Cour était dans son rôle de les faire ; il serait puéril de s'y arrêter dans le formidable gaspillage d'alors. Mais voici un trait de caractère. L'Assemblée Nationale avait voté un million pour reconstruire l'hôtel de Thiers, rasé par la Commune. Mon ami avait relevé minutieusement les dates et les modalités des versements faits pour cette indemnité. Il établissait que, par divers artifices de trésorerie, Thiers avait dû toucher 12 à 1.300.000 francs, c'est-à-dire, reconstruire son hôtel et garder le million net en poche. Or, c'était le temps où ses journaux faisaient campagne contre les Princes d'Orléans, coupables à ses yeux de réclamer ceux de leurs biens confisqués par Napoléon III, qui n'avaient pas encore été aliénés.

Il y a quelques années, je causais de cette histoire avec un conseiller à la Cour des Comptes. « Mais », me dit-il, « ce sont des choses bien connues ». — Si connues que cela ? Un intermédiariste pourrait-il en indiquer une preuve écrite ? Trop de faits curieux tombent dans l'oubli de l'histoire, faute d'avoir été relevés à temps, quand « tout le monde » les connaissait !

BRITANNICUS.

—

Femmes à destination de Madagascar en 1666 (LXVI, 235). — Les femmes dont parle Souchu de Rennefort dans son *Histoire des Indes Orientales*, et qui furent embarquées avec des colons à destination de Madagascar, provenaient sans aucun doute de la Salpêtrière.

Cet établissement fondé en 1656, sous le nom d'Hôpital général, réunissait à cette époque tous les services affectés à un hôpital et servait en même temps de maison de correction pour filles.

Les notes suivantes extraites du *Petit Journal* du 11 septembre 1903, qui les reproduit d'un de ses confrères, sont très affirmatives sur ce point.

De l'*Echo de Paris* :

Les Anglais n'ont décidément rien innové en s'efforçant, pendant ces dernières années et encore actuellement, d'expédier dans le Sud de l'Afrique leurs nombreuses filles et femmes à marier.

M. Tesson, le savant archéologue parisien, vient de retrouver, dans l'ancien registre de l'Hôpital général, qui échappa par hasard aux incendies de 1871, quelques indications bien curieuses sur l'envoi des filles de la Salpêtrière dans les colonies, vers le milieu du règne de Louis XIV.

On sait qu'à cette époque la Salpêtrière contenait, dans l'un de ses quartiers, surnommé plus tard la « Prison de la Force », des filles absolument incorrigibles. C'étaient celles-là qui étaient expédiées aux colonies, où, disait on alors comme aujourd'hui, « elles pourraient faire des mariages avantageux ».

Voici quelques-unes des notes retrouvées dans l'ancien registre :

21 octobre 1680. — Mlle la supérieure a disposé toutes choses pour l'envoi de 106 filles en Amérique. On l'a priée de tâcher d'en envoyer 150.

4 novembre 1680. — 128 filles sont embarquées au Pont-Rouge pour aller au Havre, et de là être envoyées à la Martinique.

il y a un autre envoi à Saint-Domingue. Et enfin cette note touchante :

30 septembre 1680 — La sœur Saint-Joseph, qui a mené autrefois les filles à Madagascar, étant de retour, a été reçue à la maison ; elle aura chopine de vin par jour, à cause de son infirmité !!!

Il est fort probable que les femmes ou filles qui prirent place le 14 mars 1666 à bord d'un des navires que commandait le marquis de Mondevergne furent expédiées à destination de Madagascar et ce sous la surveillance de la sœur Saint-Joseph qui les accompagnait.

L. CAPET.

—

La poste aux chevaux de Houdan (LXVI, 236). — Les anciens livrets de postes donnent tous Houdan comme bureau. De plus, il est encore désigné comme poste dans le *Pouillé de Chartres* de 1738, où l'indication est donnée pour écrire ou aller dans toutes les cures. Maulette a bien, en effet, une ferme, mais c'est l'ancien château du lieu, qui fut habité depuis les premières années du XVIIe siècle et jusqu'à ces dernières années par la famille des Petau de Maulette. La fille de Salomon de Brosse, l'architecte de Henri IV, était femme de Gédéon de Petau de Maulette, vers 1630. L'ancienne poste de Houdan, se trouvait où est la gendarmerie actuelle, au n° 4 de la rue de Paris.

Les voitures à destination de Mantes ou de Cherbourg, retournaient à quelques centaines de mètres vers Paris, pour reprendre la route, près de Maulette, mais encore assez loin. Le dernier maître de poste se nommait Davoust.

E. GRAVE.

—

Les Guise, descendants des Carolingiens (XVII; LXVI, 33). — Cette prétention est connue et avait cours au temps de la Ligue. Je ne puis ni la soutenir, ni la combattre, mais je crois qu'on trouvera d'utiles indications dans ce qu'on connaît sous le nom de *Mémoires de Condé*, 6 vol. Paris, 1743. Le 6e volume doit contenir, dans une pièce qui a pour titre : *Dom Claude de Guise*, la réfutation de la haute origine des Guise. Je n'ai pas l'ouvrage sous la main et ne puis en dire davantage. E. GRAVE.

*
* *

[La question avait été posée déjà XVII, 673 : elle n'avait pas eu de solution].

*
* *

Alexandre Dumas, dans son roman *La Dame de Monsoreau*, parle de ces prétentions des Guise (voir, édition Michel Lévy 1864, vol. I, pages 248 et 249).

Voici la filiation donnée par Dumas :

Ranier, premier duc de Lorraine, contemporain de Charlemagne.

Guilbert son fils, deuxième duc.	Ricin
Henri son fils, troisième duc,	
	Bonne

épouse Charles connu sous le nom de Charles de Lorraine, fils de Louis IV, roi de France, tige des maisons de Lorraine et de Guise

Or, Charles de Lorraine était héritier de la couronne de France à la suite de la mort de ses frères Louis V et Lothaire. Par suite, les ducs de Lorraine seraient les seuls descendants directs des Carlovingiens et les héritiers légitimes de la couronne de France.

Je ne sais où Dumas a puisé ces renseignements. D'ordinaire la partie historique de ses romans est tirée de mémoires anciens, mais dont l'authenticité est souvent douteuse. C. N.

—

Les Mémoires de Küss (LXVI, 95, 155). — Je m'étais, en effet, trompé en notant que Küss avait laissé des mémoires. En lisant la question d'A. B., je me rappelai avoir parcouru, en son temps, un récit très circonstancié de l'*humiliation* en question ; je crus devoir l'attribuer à Küss lui-même. L'article de M. Paul Muller, inséré dans l'*Intermédiaire* du 30 mai, et qui me parvint seulement alors que j'avais expédié ma petite note, a précisé mes souvenirs : c'étaient les mémoires de Schneegans, et non celles de Küss que j'avais lues. — Je prie donc mes confrères d'excuser ma confusion.

JOACHIM KÜHN.

—

Marquis de Saint-Maurice, ambassadeur (LXVI, 281). — Le marquis de Saint Maurice, ambassadeur du duc de Savoie près de Louis XIII et de Louis XIV, se nommait : Charles Chabod, marquis de Saint-Maurice.

MIGOBERT.

—

Stendhal et les Lyonnais (LXVI, 189, 214). — Notre note sur Stendhal nous a valu trois mentions honorables dans la Presse quotidienne de Paris (*Journal des Débats* du 13 août 1912 : *Stendhal et les Lyonnais*; *Gil Blas* du 23 août 1912 : *Marchand de fer*, par M. Jean Pellerin ; *Les Nouvelles* des 23-24 août 1912 : *Marchand de fer*) et un blâme dans l'*Intermédiaire*. Nous ne savons si les premières sont méritées. Le second ne l'est, à coup sûr, point du tout. Que M. Victor Giraud daigne donc se reporter d'abord à l'article précité de la *Revue des Langues Romanes* (à laquelle nous n'avons jamais prétendu qu'il ait collaboré) et il y verra, avec l'exacte référence bibliographique, la preuve irréfutable que l'erreur que nous lui reprochions est de lui, et de nul autre. Ou bien récuserait il aujourd'hui la paternité de la *Table alphabétique et analytique des Portraits littéraires, Nouveaux Lundis et Portraits Contemporains* de Sainte-Beuve, publiée sous son nom en 1903?

CAMILLE PITOLLET.

—

Michel Sublet (LXVI, 237). — Michel Sublet est de la famille des Sublet des Noyers et d'Hendicourt. C'est le fils de Michel d'Hendicourt et de Marie Boulier. Celui-ci est originaire de Blois, et fut intendant et contrôleur des finances. Son fils Michel fut abbé de Vendôme en 1615,

et de Ferrières. Il mourut à Blois au mois d'août 1649, et non en 1643, suivant le P. Anselme, où je puise ces renseignements. Moréri n'a pas parlé de ce Sublet.

E. GRAVE.

*
* *

On trouvera des renseignements historiques sur Michel Sublet, abbé de la Trinité de Vendôme, qui mourut à Blois, non en 1643, ainsi que le disent les auteurs, mais bien le 7 août 1649... en consultant les ouvrages suivants : *Gallia Christiana*, VIII, p. 1379. — Abbé Simon, *Histoire de Vendôme et de ses environs*, II, pp. 374 à 382. — Abbé Ch. Métais, *Cartulaire de l'Abbaye Cardinale de la Trinité de Vendôme*, Chartes 840, 841, 842 et 856, et t. IV, Charte 977, pp. 200, 1000, et 1001. — Et encore les Notes manuscrites de l'érudit M. Adrien Thibault, à la Chaussée-Saint-Victor, près Blois.

ST-VENANT.

—

Portrait de Pascal par Philippe de Champaigne (LXVI, 287). — Suivant M. A. Gazier (*Les artistes célèbres, Philippe et Jean-Baptiste de Champaigne*, Paris, librairie de l'Art, 1893) ce portrait n'a jamais été fait par Philippe de Champaigne.

M. Gazier s'explique ainsi à ce sujet, p. 44 :

L'on ne saurait dire pourquoi il n'a pas été fait, sans doute l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées* poussait l'esprit de pénitence aussi loin que possible et si les balais lui semblaient des meubles inutiles, il jugeait sans doute que les tableaux ne devaient point paraître chez un chrétien mortifié, *Pascal refusa toujours de se laisser peindre*. Mais Pascal mort appartenait tout entier à sa famille et à ses amis ; son visage fut moulé (ce précieux moulage existe encore. L'*Art* en a donné une reproduction photographique il y a quelques années). Un portrait fut exécuté; mais Champaigne n'en est pas l'auteur. C'est là un de ces petits mystères que la science contemporaine voudrait pouvoir.

P. c. c. DEHERMANN.

—

Pradier. Sa descendance (LXV ; LXVI, 21). — **Madame Drouet.** — On n'ignore pas que Pradier était l'amant de Mme Drouet qui devint la fidèle maîtresse de Victor Hugo.

Elle avait été le modèle du sculpteur. Ils eurent une fille, Claire morte jeune. La liaison de Victor Hugo avec Mme Drouet n interrompit pas les relations – au moins affectueuses — du sculpteur et de son modèle.

La lettre suivante a été écrite deux ans après qu'eut commencé la liaison Hugo. L'artiste s'est résigné à la séparation. Et de l'amour il ne reste plus que l'amitié.

La lettre est inédite. M. Noël Charavay veut bien nous la communiquer :

Chère Juliette,

Je viens par hasard de trouver un petit billet chez le portier, car il faut te dire que n'ayant plus rien à faire que je bats le pavé et l'Exposition jusque dans ses plus petits coins ; j'ai été chez toi l'autre jour, le portier m'a dit que tu venais de sortir, j'étais avec Chaponnière qui va mieux.

J'espère que tu te porte bien, j'espère cependant t'aller voir car chez moi je n'y suis que pour dormir jusqu'à ce que les travaux reviennent. J'irai voir Claire demain. Adieu.

T. à toi.

J. PRADIER.

—

La carrière médicale de Flaubert T. G. (t. XX, XXI). — M. René Descharmes publie, dans le *Mercure de France* (1er septembre 1912), une étude très documentée sous ce titre *Les connaissances médicales de Flaubert* ». Il soutient que Flaubert, contrairement à l'opinion adoptée même par des écrivains spécialistes, n'a jamais fait d'études médicales.

—

André Villoteau (LXVI, 142). — Villoteau fait partie du groupe de savants et d'artistes, que Bonaparte emmena avec lui en Egypte. A titre de compositeur il fut membre de l'Institut du Kaire et de la Commission des Sciences-et-Arts.

A son retour, il publia (dans le grand ouvrage sur l'*Egypte*, je crois, alors, dirigé par Jomard, l'aîné) d'intéressantes Recherches sur les Musiciens et les instruments de musique, chez les Anciens.

Son portrait, de profil a été dessiné et gravé par Du Tertre, pour sa collection de portraits des Membres de l'Exposition d'Egypte. De ce portrait, l'eau-forte originale de Du Tertre, seule est recherchée. Il se retrouve dans la collection, si fâcheusement « ombrée » au burin, de ces mêmes portraits, pour l'*Histoire*

scientifique et militaire de l'Expédition d'Egypte, de l'éditeur Denain. Paris, 1820-26, 10 in-8° et 2 atlas, grand in-4° oblong.

Les amateurs de Costumes pourront remarquer la casquette, — une fameuse casquette ! — dont est coiffé, dans ce portrait, Villoteau. Haute et carrée de forme et quelque peu « cambossée », avec un large bandeau en fourrure de panthère et une vaste visière, protectrice contre le soleil d'Afrique, elle est, assurément, d'un type qui ne se voit pas tous les matins.

Alexandre Boucher, le célèbre violoniste (ancien premier, violon, je crois, à la Cour de Russie) retiré à Bourges, dans sa vieillesse, il y a bien de cela, pour le moins, soixante ans, portait, les dimanches, à la musique militaire du jardin public, de hauts képis, bossués, chamarrés d'or, qui rappelaient par leur excentricité, la casquette, ultra-fantaisiste de l'*Egyptien* Villoteau.

Les Musiciens, dans leur mise, seraient-ils donc, tous, pour le panache ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Famille de Montsaulnin (LXVI, 190, 313). — Aimée de Montsaulnin doit être un des dix enfants de François de Montsaulnin † 1574, seigneur de Cancelles, etc. et de Catherine de Fontenay. Deux des filles Yolande et Claude furent successivement Abbesses de Crisenon.

L. C. D. L. H.

Famille de Marie Angélique Wallon (LXVI, 191). — Armes : *d'or à la bande de gueules*. (Rietstap).

NISIAR.

—

Zola : « La genèse du Rêve » (LXV, 193). — Quand ondispersa la bibliothèque d'Emile Zola, on trouva un bréviaire du milieu du xve siècle, exécuté pour Pierre de Carmain de Nègrepelisse, qui fut abbé de Moissac, de 1449 à 1483. Manuscrit très beau, enrichi de près de 100 miniatures, avec encadrements et lettres ornées ; il a été vendu 4.700 fr.

Voici son histoire :

Lorsque la fortune lui arriva, M. Emile Zola se sentit pris d'un goût très vif pour la brocante.

Un certain jour, qu'à l'Hôtel Drouot on mettait aux enchères des bibelots du moyen-âge dont il était assez friand, un libraire — n'était-ce pas M. Honoré Champion ? — qui l'avait connu petit commis chez Hachette, à ses débuts, et avait conservé avec lui son franc-parler, lui poussa le coude.

— Monsieur Zola, lorgnez-moi donc ce manuscrit, il est superbe. Ce serait une belle pièce dans votre collection moyennageuse.

Le romancier feuilleta le bréviaire : les enluminures l'amusèrent, il fut acquéreur. La possession du chef-d'œuvre lui coûta deux mille et quelques cents francs.

Il s'en alla, son bréviaire sous son bras.

— Vous voilà dehors avec un livre de messe, cela vous change, lui dit son libraire. Que vont penser tous vos Rougon ? Car, à vous dire vrai, vous êtes tombé dans la forêt sociale, sur un fichu arbre... Est-il assez pourri le tronc des Rougon-Macquart !...

Emile Zola fuyait la discussion ; il sourit de cette mercuriale, tendit la main au critique et s'en fut à Médan, avec le manuscrit de Pierre Carmain de Nègrepelisse.

Il faut croire qu'il le contempla, avec une ferveur croissante, puisqu'il en résulta un miracle : sur l'arbre tourmenté des Rougon, aux poussées vénéneuses, une branche fleurit, d'où tombait une ombre mystique.

C'était le *Rêve*.

Qui lui en donna l'idée ? Ce bréviaire que, sur un conseil de libraire, et sans enthousiasme, il avait acquis à une vente publique. Ces délicates et pieuses images l'avaient jeté dans un monde où il pénétra avec une émotion nouvelle.

Relisez le *Rêve*, vous y trouverez la description si exacte du manuscrit, que M. Omont n'aurait pas, à coup sûr, été plus fidèle.

Le volume parut : Zola se hâta d'en envoyer un exemplaire au libraire, son confident de l'Hôtel Drouot. Sur la première page, rompant avec la pratique de ses dédicaces banales, il écrivit : « En souvenir d'une conversation ». C'était l'aveu que le *Rêve* était sorti du bréviaire de Moissac.

Le miracle devait avoir une seconde partie : l'entrée à l'Académie française ; mais, sur ce point, il ne se réalisa pas.

Titres sous l'ancien régime (LXVI, 71, 93). — Les exemples de titres de marquis, comte, vicomte, etc., pris sans autorisation régulière et admis sans contestation sous l'ancien régime, peuvent être fournis en grand nombre.

Ainsi, chez les Chastellux, très ancienne famille bourguignonne. Les titres ordinaires des Chatellux, étaient comtes de Chastellux, vicomte d'Avallon, barons de Quarré les Tombes. Le roi Louis XIII avait érigé en comté, en faveur de l'un d'eux, la vieille baronnie de Chastellux qui leur était arrivée par héritage de la 1re maison de Chastellux ; la vicomté d'Avallon qu'ils possédèrent durant des siècles, provenait d'une acquisition et la vieille baronnie de Quarré figurait dans leurs possessions depuis un temps immémorial.

C'était ce que j'appellerai des titres de bon aloi et jusque vers la fin du XVIe siècle, ils n'en portèrent point d'autres.

Mais Olivier d'une branche cadette ayant hérité de la seigneurie de Coulanges-la-Vineuse, devint le baron de Coulanges et mourut en 1575. Dans la même branche, Alexandre porta le même titre, François, son fils, tué en 1674, au combat de Sintzheim, s'appelait le marquis de Coulanges Guillaume-Antoine est dit aussi (1707) marquis de Chastellux, titre qu'il quitta en devenant le chef de sa maison après la mort de son frère (1718). Il est alors le comte de Chastellux.

Après lui, ce fut l'académicien qui combattit en Amérique aux côtés de la Fayette; né en 1734, il mourut en 1788 Il porta le titre de Chevalier de Chastellux avant de prendre celui de marquis.

Philippe-Louis de Chastellux (1726-1784) prit d'abord le titre de comte de Beauvoir. Beauvoir était le nom primitif de sa famille. Il s'appelle ensuite le marquis de Chastellux Changy Roussillon par suite du testament du dernier des *Changy-Roussillon*, mort en 1772, qui lui laissa sa fortune, à condition qu'il prendrait son nom et ses armes.

C'est lui dont M. Frédéric Masson a fait un Chastellux Changy-Châtillon dans un article, du reste fort intéressant, sur le rôle de la franc-maçonnerie lors du retour en France de Napoléon, prisonnier à l'île d'Elbe Il ne se maria point et ne put, par suite, être le beau-père du général de Labédoyère. Ce fut son neveu. L'éminent académicien a parfois de ces petites distractions.

On pourrait citer bien d'autres familles où les choses se passèrent de la même façon.

Mais l'auteur de la question a sans doute surtout en vue des familles de bonne souche de vieille noblesse, mais n'ayant jamais possédé de terres titrées. Il serait facile d'en citer plus d'une à qui le titre de comte, tout particulièrement, fit plaisir, qu'on leur laissa prendre et que leurs descendants portent toujours. Mais ne serait-il pas un peu délicat de citer ces familles ? S. G. L.

*
* *

Dans le n° du 30 juillet, « Bellechasse » reproduit un extrait d'un article du 30 novembre 1905 et demande si sous l'Ancien Régime les titres de noblesse faisaient l'objet d'une concession régulière.

Tout d'abord on peut dire qu'en fait de noblesse, d'anoblissements, d'appellations ou de titres nobiliaires, il est impossible de donner des règles rigoureusement absolues s'appliquant à toute la France et à tous les siècles Les usages suivis en ces matières ont varié de province à province jusqu'à en être contradictoires. C'est ainsi qu'anciennement en Champagne la femme noble qui épousait un roturier anoblissait ses enfants, tandis que d'une façon générale il était admis que le ventre n'anoblissait pas. C'est ainsi qu'en Béarn, Navarre et toutes régions avoisinantes, l'édit de 1579 était demeuré plus ou moins lettre morte ; l'usage y avait persisté que le possesseur d'une maison noble, d'un fief, quelle que fût sa naissance, soit admis à jouir de tous les privilèges de la noblesse d'ancienne extraction, et c'est de cette manière qu'une famille, aujourd'hui ducale, y naquit à la noblesse en 1640 par l'acquisition d'un fief (Voir *Les Trois Mousquetaires* par J. de Jaurgain, avant-propos, page VI).

Le temps lui aussi, renversait les règles : au Moyen Age l'expression « sire » s'appliquait aux puissants seigneurs terriens, plus tard, employée seule, elle fut réservée au Roi tandis que suivie d'un nom propre elle ne désignait qu'un individu de la plus basse classe. Dans des réponses parues ici même l'an dernier (LXIV, 221 et suivantes) j'ai indiqué combien le terme

de « noble homme » avait changé de sens. Après avoir été au Moyen Age indicatif de noblesse, il avait ensuite perdu de sa valeur, plus ou moins suivant les provinces, jusqu'à devenir souvent exclusif de noblesse, mais pas toujours, puisqu'on trouvait « noble homme et écuyer. »

Ces réserves faites, on peut essayer de donner des indications générales. Mais jamais il ne faudra perdre de vue la fréquence des exceptions. En doit-on conclure, suivant l'adage connu, que la règle s'en trouvait confirmée ? C'est fort douteux. Je crois, au contraire, qu'à la fin de l'Ancien Régime les règles présidant à la naissance des titres étaient souvent violées.

Les annuaires mondains sont, aujourd'hui, remplis de titres pour la plupart irréguliers ou faux. Il n'est pas prouvé que sur cinquante il y en ait un de rigoureusement, vrai, exact, régulier et authentique. Régulièrement les titres ne sont transmissibles que de mâle en mâle par ordre de primogéniture ; ils sont indivisibles. Telles étaient les lois aux temps où ils furent créés, telles elles sont encore aujourd'hui ; l'art. 259 du Code Pénal n'est point abrogé. Si une famille n'a qu'un seul titre, il appartient exclusivement à l'aîné. Les cadets, ou les branches cadettes, n'y ont aucun droit ; en le prenant ils commettent un faux. Et il ne suffit pas aux cadets de faire précéder de leurs prénoms les titres qu'ils s'adjugent pour faire disparaître l'illégalité, ils la soulignent au contraire. Et sauf exception fort rare, les barons Jean, Jacques, ou Gaston, les comtes Pierre, Paul, Henri ou Joseph n'ont aucun droit aux titres dont ils se parent, comme le geai de la fable.

—

Que voit-on pour les titres de Duc et pair ? » Non seulement l'octroi du titre et la constitution d'un duché, mais encore l'enregistrement pour que le titre ait une vie officielle. Je sais bien qu'on pourra objecter le droit des pairs d'entrer au Parlement et leur situation toute spéciale. Il n'en est pas moins vrai que l'enregistrement fixait seul l'ordre d'ancienneté et que plusieurs célèbres querelles de préséances vinrent de ce fait qu'une famille ayant reçu apres une autre le titre ducal, prenait cependant le pas sur la première parce qu'avant celle-ci elle avait fait enregistrer ses lettres patentes. Le duché de Brancas érigé en 1627 ne fut enregistré qu'en 1716, et c'est à cette date seulement, d'après les Almanachs royaux, que les ducs de Villars-Brancas prenaient rang parmi les pairs. Les Mortemart, créés ducs en 1650, ne furent enregistrés que le 15 décembre 1663.

Pour les simples gentilshommes recevant un titre il y avait bien et réellement octroi officiel et la trace s'en rencontre dans les généalogies Bien plus, il y avait même proclamation publique. Chacun sait combien, dans la France si religieuse de jadis, le prône, à la messe paroissiale du dimanche, servait à faire de communications qui n'avaient rien de commun avec la religion, comme par exemple des réunions de fiefs et des érections de terres en comtés ou baronnies.

C'est une grande erreur de penser que les vrais nobles ne se souciaient pas des concessions régulières de titres. Voici pour l'Avrachin, deux exemples qui indiquent le contraire. Dans un opuscule sur la baronnie et les seigneurs de Dorière, feu le savant M. A. de Tesson a publié in-extenso les lettres patentes d'érection de cette baronnie. On y lit :

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présens et à venir Salut, scavoir faisons que nous ayans mis en considération les louables vertus et noblesse qui sont en la personne de notre amé et féal gentilhomme ordinaire de notre chambre Jacques Advenel, escuier, s^r de Challandrey et avec quel zèle et affection il s'est toujours employé... que nous avons jugé raisonnable de luy laisser et à sa postérité quelque accroissement d'honneur... Pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, asseuré que nous sommes que ledit s^r de Challandrey a biens et revenu suffisant en fonds de terre pour entretenir l'estat et dignité de baron, avons de notre grâce spéciale, plaine puissance et authorité royalle les dits fiefs de Bouffiny, la Lande, de Dorières, hault et bas Surlair, du Boisguillaume, Islet de la Sulmonnière et le manoir du bourg St Laurens avec toutes leurs dépendances uniz et incorporez en un seul fief qui sera appellé comme dict est le fief de Dorières, créé, eslevé, érigé, créons, eslevons et érigeons par ses présentes signées de notre main en dignité tiltre, nom et prééminance de baron pour et jouir et user doresnavant plainement paisiblement et à jamais audit tiltre de baron par ledit Jacques Advenel ses successeurs et ayans cause, lequel

nous vouslons estre perpétuellement censé reputé et appellé le baron de Dorières... sans touteffois que pour ladite mutation de tiltre et qualité lesdits vassaulx et tenanciers soient tenuz à aultres charges et debvoirs que de ceux quilz ont esté jusques à présent et à la charge que la justice qui sera exercée par les officiers du dit s^r baron se tiendra au lieu accoustumé dont les appellans ressortiront par devant les mesmes juges ou ils doibvent ressortir et que pour raison de la présente érection il ne sera rien innové en la justice et droict d'aultruy ny gaux nôtres. Si donnons mandement à nos amez et feaux Conseillers les gens tenans notre cour de parlement et chambre de nos comptes à Rouen, viscomte dudit Avranches ou son lieutenant et à tous aultres noz justiciers et officiers qu'il appartiendra que de nos présentes unions de fiefs et création de baronnie de tout le contenu cy dessus ilz facent jouir et user le dit s^r baron de Dorières.., Donné à Chantilly au mois de septembre Lan de grace 1633 et de notre règne le vingt, quatrième.

Signé : Louis.
contresigné : Duhamel.

Le 12 juin 1715, Emmanuel du Quesnoy fit faire lecture et publication des lettres patentes portant érection de la baronnie du Quesnoy en marquisat (*Chr. Avr.* p. 226 227).

—

On voit donc que les titres réguliers avaient une naissance très officielle. Mais comme il y eut toujours des enfants légitimes et des enfants naturels, de même il ne manqua jamais de gens fort enclins à se passer de l'intervention de la puissance légitime. Ils se titraient eux-mêmes, c'était plus simple. D'autres ayant acheté une terre titrée auparavant en faveur d'une famille toute différente en prenaient la qualification. Ce n'était point régulier mais se faisait beaucoup au XVIIIe. Et le nombre des titres dont la naissance se trouve ainsi frappée de batardise est incalculable.

L'origine de l'abus est ancienne.

Dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre 1910, p. 528, M. G. d'Avenel cite le cas de Jean Bertin, bourgeois de Périgueux, qui, enrichi dans la fabrication du fer, acquit en 1730 de la descendance de Brantôme le domaine de Bourdeilles et prit les titres de comte de Bourdeilles, seigneur de Brantôme et premier baron de Périgord.

Un autre auteur (M. J. de Bonnefon, p. 61 de la *Noblesse de France et les Anoblis de la République*) raconte que dès 1671 il y eut un procès entre le maréchal duc d'Humières et une famille du Rouergue qui s'appelait originairement Ulmières, puis Umières, puis enfin Humières.

Le *Dictionnaire de Trévoux*. édition de 1732 (t. V, colonne 246) constate que

Si l'on compare notre siècle avec les précédens, on verra que les titres étaient fort rares et que personne n'était assez effronté pour prendre ceux qui ne lui appartenaient pas : aujourd'hui chacun se les attribue tels qu'il lui plaît.

Et il continue :

Aujourd'hui on prodigue les titres à tous les gens en crédit.

Du haut en bas de l'échelle sociale, du roi au bourgeois, le besoin de titres ou de décorations n'a cessé de s'accroître avec les siècles.

Au moyen-âge le titre de « Majesté » était réservé à l'Empereur, Il ne devint d'une courante appellation pour le roi de France qu'à partir d'Henri. Il Au Congrès de Munster, en 1648, les ambassadeurs de l'Empereur ne voulaient donner au roi de France que le titre de sérénité. On trouve des pièces du XIVe siècle où Charles le Bel est appelé Monsieur le Roi. Ne disait-on pas Madame la Vierge en parlant de la mère de Dieu ?

—

Titres ou qualifications, les usurpations en ont toujours abondé.

D'où la nécessité des « Réformations » impuissantes d'ailleurs à tout remettre en place.

Ce serait un curieux ouvrage qu'un nobiliaire n'acceptant que les pièces et documents authentiques, conçu cependant dans un esprit libéral et largement ouvert de façon à admettre plutôt quelques prétentions d'une douteuse légitimité que de s'exposer à repousser certaines familles que les malheurs des temps ont pu priver de certains documents importants.

Quelles différences entre ces listes de vraies et authentiques gentilshommes et les nomenclatures des annuaires mondains !

On y verrait sans doute figurer en bonne place quelques familles qui n'ont plus peut-être la situation nobiliaire à laquelle leur donnent droit les services de leurs ayeux. Mais, par contre, que d'absences ! Combien de noms que l'audace

et la fortune de leurs porteurs font prendre pour authentiques et qui ne sont que des larcins ou des plagiats ! Combien de bourgeois à particule et armoiries qui se disent nobles (et se croient tels de bonne foi peut-être) ! Combien de parvenus, considérés comme de la meilleure société. Combiens de noms remanies et allongés par la grâce du Conseil d'Etat ! Autant de catégories que l'examinateur le plus large et le plus facile ne pourrait admettre car les roturiers authentiques sont nombreux parmi ceux qui ont aujourd'hui la prétention de représenter l'aristocratie française.

Mais, même en s'en tenant à la noblesse authentique, que de prétentions à restreindre : que de titres à enlever, que de généalogies à raccourcir de plusieurs siècles, que de familles à faire passer de la classe des anciens nobles dans celle des anoblis !

G. DE LA VÉRONNE.

—

Ex-libris de la famille Gallery (LXVI, 289). — Dans le numéro de novembre 1910, page 174 des *Archives des collectionneurs d'ex-libris et de reliures artistiques*, cette question a paru sous la signature de M. Yves des Rosiers. Il fut répondu en janvier 1911 (page 9) par M. Cochon, et en mai 1912 (page 79) par le lieutenant H. de Gallery de Servières. Ces deux réponses sont malheureusement incomplètes, nous en extrayons ce qui suit :

La famille Gallery est originaire de la vicomté de Domfront. On trouve dans l'élection de Rouen la famille Marc du Fresnay qui porte pour armes : *d'azur à trois macles d'or ;* dans l'élection de Mortagne on rencontre les Lanfernat qui portent : *d'azur à trois losanges d'or.*

Il se pourrait que la famille Gallery ait eu des alliances avec une de ces deux familles. Baron DU ROURE DE PAULIN.

*
* *

Les *Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-Libris* se sont occupées de cet ex-libris à diverses reprises (années 1909, 1910 et 1911) ; aucune réponse satisfaisante n'a été apportée. On a pensé que, par suite d'une erreur du graveur Toustain, qui aurait représenté des *mâcles* au lieu de *losanges*, les armes des 2 et 3 pouvaient appartenir à la famille de Lanfernat : *D'azur à trois losanges d'or*, qui, au XVIIe siècle, habitait dans l'élection de Mortagne. Les Gallery étant de l'élection de Domfront, une alliance entre ces deux familles est possible, mais elle n'a pas été prouvée.

Je doute cependant que Jean Toustain, qui était un bon graveur héraldiste et qui a signé un certain nombre d'ex-libris, ait commis l'erreur qu'on veut lui imputer.

Enfin tout récemment, dans la même publication, M. le lieutenant de Gallery de la Servière signalait qu'une famille Marc du Fresnay et du Bosc, dans la généralité de Rouen, portait : *D'azur à trois mâcles d'or*, mais il n'établissait pas la jonction avec celle de Gallery.

P. LE J.

—

La grec dans la langue française. — Cabane (LXIII à LXVI, 171, 224, 261). — Bien que fort mal venu, après les savantes et intéressantes discussions de MM. Corman et Laray, je vais essayer d'apporter ma contribution d'assez ignorant étymologiste. J'avoue donc que la question m'avait toujours paru fort claire, en dépit des lexicographes, et que je me croyais en présence d'un mot oriental à peine défiguré.

Avant tout exposé, je remarquerai, avec M. Laray, qu'Isidore de Carthagène ne devint évêque de Séville qu'en 601, et qu'en conséquence le livre des étymologies a été écrit entre cette date et celle de sa mort, survenue en 636, soit au début du VIIe siècle ; et qu'en outre il est le premier auteur connu, donnant le mot : « *Capanna* ». Remarquons encore, que le chapitre : « *De ædificiis rusticis* » (Originum lib. XV — cap. XII), dont il est ici question, ne donne en somme, sauf pour l'expression du premier verset : « *Casa* », que l'explication de néologismes, ou tout au moins de termes originairement étrangers au latin. C'est ainsi que nous savons positivement par Salluste (Bell. Jug. XVIII-8), que les « *Mapalia* » sont un terme africain pour désigner des huttes, dont la forme était celle d'une carène de navire, (en réalité d'une proue de galère, ou d'un cimier de casque, comme le prouvent les mosaïques découvertes en Afrique, notamment celles du musée du Bardo, et le sarcophage de Phillippeville. — Cf. Babelon ap. *Dictionnaire de Saglio*).

Mais Isidore nous offre l'avantage de restituer l'orthographe correcte du mot défiguré en latin (De verborum significatione de S. Pomp. Festus, d'après Verrius Flaccus, citant Caton, lib. orig. cap IV.— Tite-Live XXIX. 31. — Virg. Georg. III. 340. — Silius Italicus XVII. 89, etc,). Nous voyons ainsi, après les travaux de MM. Basset et de Motylinski (Passim et præsertim in : Notes de lexicographie berbère, dans *Journal asiatique* 1883, 1885, 1886, 1888 ; — « Etudes sur les dialectes berbères » 1894. — « Notices sur les dialectes berbères des Haracta et du Djerid tunisien. » Woking 1892. — « Etudes sur la Zenatia du Mzab de Ouargla et de l'Oued Rir' » 1892. — « Etude sur la Zenatia de l'Ouarsenis et du Maghreb 1895 — « Le Djebel Nefoussa » 1898) que le terme était, non pas punique ; mais lybique, et vient d'un thème encore usité chez nos Berbères, sous les variétés *Ager*, *Agour*, *Aker*, *Iouguer*. *Igour*, etc., purement dialectiques. Ce terme s'est présenté aux Latins, tantôt précédé du préfixe sémite, M, tantôt du préfixe lybique T. C'est pourquoi ils le connaissaient tantôt sous la forme *Mapalia* ou *Magaria*, tantôt *Tuguria*, suivant que le vocable était employé par les Carthaginois sémites, ou par le peuple lybien des campagnes.

C'est la hutte de garde contre les voleurs. Ainsi s'explique la non existence de « *Tugurium* », chez les anciens auteurs ; on ne le trouve en effet guère avant notre ère, sauf une fois dans Cicéron (pro Sestio).

Or, de même que vers le début de notre ère, les expressions, *Mapalia* et *Tuguria*, entrèrent dans la langue latine avec la conquête africaine ; de même. cinq siècles plus tard sansdoute, les paysans de la basse latinité prirent, pour désigner leurs huttes, un terme importé d'Orient par les armées impériales. Et ces expressions, d'abord à sens péjoratif, parce qu'elles venaient de peuples vaincus et considérés comme plus ou moins barbares, firent vite leur chemin, s'introduisant dans la langue. C'est ainsi que de nos jours, nous voyons s'introduire un mot de sens similaire en français, le *gourbi* ; terme donné sans doute avec mépris tout d'abord à quelque humble chaumière, par un vieux soldat de notre armée d'Afrique. C'est là une loi constante, dans les langues des conquérants, de prendre aux vaincus, pour les appliquer chez eux avec un sens péjoratif, des expressions désignant des objets communs ou de peu de valeur. Les exemples abondent, d'abord en argot, puis dans la langue même, où ces expressions finissent par conquérir droit de cité.

Ceci posé, examinons directement la dérivation linguistique du terme *Capanna*, *Cabane*, en partant des langues sémitiques.

Or il existe en hébreu une racine *Qâbab*, avec le sens de courber, façonner en forme courbée d'où vient l'expression *Qoubâb*, i. e., dit Gesenius, « tentorium in tholi modum » Elle est employée au moins une fois dans ce sens au livre des Nombres XXV-8 ; si même elle ne se trouve point deux fois au même passage, comme le pensent certains rabbins, en désaccord avec saint Jérôme, qui y a vu, la seconde fois, la désignation de la partie du corps transpercée par Phinées.

Aucun doute sur la communauté d'origine entre la racine examinée et celle se présentant ailleurs sous la forme *Gâbane*, avec le sens simplement modifié de être courbé être façonné en forme convexe, en dôme. De là l'expression *Gôbane*, bossu, employée au Lévitique XXI-20. Le chaldéen avait du reste (Daniel. VII-6) le mot *Gab*, dos échine. Ezéchiel (XVI-24et 31), ainsi que le livre de Job (XIII-12), l'emploient dans le sens d'habitation, sans qu'on puisse trop dire de quelle sorte. Remarquons en passant que le thème radical existe en français avec le même sens, dans notre mot : « gibbosité ».

Enfin, il convient de rapprocher de ces deux radicaux le mot répandu dans tout l'araméen, aussi bien que dans le cananéen, qui veut dire casque ou cimier de casque *Gobâá*.

Maintenant, si de l'hébreu et de l'araméen, nous passons au groupe méridional des langues sémitiques, nous trouverons en arabe la racine *Qabb*, avec le sens primitif de se dessécher (de l'herbe), couper, abattre, soulever ; mais qui, quittant sa forme sourde, prend avec *Qabab* le sens de courber, façonner en dôme, en arc, en voûte, former une convexité. De là le mot bien connu *Qoubbat*, coupole, dôme, et par extension tombeau,

clocher. Entre autres, à noter l'expression *Qoubbate oush shahadati* m. à m. la tente, la cabane du témoignage, c'est-à dire le *Tabernacle* (des Juifs). Dans le langage vulgaire, tant en Orient qu'en Occident, la même racine a fourni l'expression *Qaboubat*, hutte en forme de dôme, cabane de gaulis, ou de branchages infléchis. Il est remarquable en outre que cette dérivation du sens primitif est constante chez les Sémites pour cette même idée ; c'est ainsi que le mot *Qous* à proprement parler arc, est pris dans le Coran avec le sens, hutte de chasseur, et chez les auteurs postérieurs veut parfois dire une cellule d'ermite.

Mais il existe encore en Arabe littéral une seconde racine, très voisine de la première tant comme son, que comme sens ; qui, chose singulière, se rencontre sous deux aspects, étant tantôt sourde *Kabb*, tantôt quadrilitère *Kabkab*, ayant du reste, sous ces deux aspects, et le même sens, et les mêmes modalités, et les mêmes dérivations. Elle a le sens de culbuter, renverser, répandre, pelotonner, rouler, former en rond. De là les expressions littérales *Kabib*, des pelotes (de ficelle) ; *Koubbat*, un peloton (de cavalerie) ; *Kabab*, des escalopes, des paupiettes ; etc., etc ; et l'expression vulgaire, existant tant en Orient qu'en Occident *Keboubat*, pluriels *Keboubate*, et *Keboubane*, des huttes de feuillage en forme circulaire ou arrondie, comme ci-dessus.

Enfin, en Occident, mais non dans le Maghreb extrême, c'est-à dire en Egypte, en Cyrénaïque, en Tripolitaine, dans le Sud Tunisien, et partie de la province de Constantine, l'argot des tribus a défiguré même l'expression arabe, et la contractant, peut-être sous des influences berbères, en a fait un mot nouveau, qui ne se rattache plus grammaticalement à la langue mère ; mais nous met sur la voie de notre étymologie, qu'il n'y aura plus lieu, je crois, de discuter. En effet, une hutte de garde, de branchages ou de gaulis (par opposition au « *gourbi* » qui est fait partie au moins de mottes ou de pierres) se dit alors *Kib*, pluriel *Kabane*.

EL KANTARA.

—

Français et François (LXVI, 144). — La diphtongue *ei* de l'ancien français (venue d'un *e* ou d'un *i* latin) a, au cours de l'évolution de la langue, changé à plusieurs reprises de prononciation. Elle a passé à *oi*, (sauf dans les mots où elle était suivi d'une nasale ou d'un l mouillé, comme haleine, soleil), et s'y est fixée, pour bien des mots, comme orthographe ; mais non comme son : dans la prononciation, *oé* a passé à *oe*, puis à *oè*, puis, selon les cas, à *è* (surtout devant *e* muet ou *s*), ou à *oa* (*oua*) ; dans l'orthographe, la prononciation *è* s'est traduite, le plus souvent, par la graphie *ai*. Naturellement, au cours de cette évolution, il y a eu des périodes, quelquefois longues, où l'usage a hésité entre deux prononciations ; l'influence des dialectes régionaux, celle des modes, à la cour et à Paris, est intervenue. Au XVIe siècle, au XVIIe, au XVIIIe encore, la prononciation *oè* et la prononciation *è* coexistaient pour bien des mots. C'est au cours du XVIe que la prononciation à la fois normande et populaire parisienne, *tèle*, *vèle*, *Pontèse*, *Francès*, devient de mode à la cour, au lieu de *toèle*, *voèle*, *Ponthèse*, *Françoès* ; Henri Estienne l'a vivement critiquée, et d'autres comme lui.

Le son *è* l'emporta rapidement pour les imparfaits et conditionnels des verbes, et un certain nombre de mots ; pour d'autres il resta en concurrence avec *oè*. Au cours du XVIIe siècle, il s'établit une sorte de convention d'après laquelle, dans la parole soignée, en chaire, au barreau, au théâtre, en lisant des vers, ou même, pour certaines personnes attachées à la tradition, en causant dans un salon, on prononçait *oè*, alors que dans l'usage courant on prononçait *è*. Jusque dans le XVIIIe siècle la prononciation *oè* se maintint ainsi dans le parler d'apparat, et même dans l'usage de certaines familles, alors que *è* (et pour d'autres mots *oa* (*oua*)) devenait de plus en plus prédominant. Quand on trouve *oi* dans les poètes, on peut être sûr, d'une façon à peu près générale, que pour eux il correspond, dans leurs vers, au son *oè* (*ouè*), du moins lorsqu'il s'agit de poètes du XVIIe siècle ; et cela même dans les imparfaits et les conditionnels.

Pour plus de details et de précisions sur cette question, voir Ch. Thurot *De la prononciation française depuis le XVIe siècle*, 2 vol. 1881. IBERE.

Belgicismes (LXV; LXVI, 34). — Une exposition universelle et internationale s'ouvrira à Gand en 1913. Déjà sont lancées dans le public des réclames de toutes sortes en vue des « festivités » de l'an prochain. J'ai sous les yeux plusieurs cartes postales illustrées ; l'une, qui représente une jeune femme au milieu des fleurs, invite à « visiter la ville des fleurs et des vieux monuments et admirer l'Exposition qui s'ouvrira le 26 avril 1913, par les célèbres FLORALIES quinquennales ». « Festivité » est depuis longtemps déjà dans le langage courant, mais je n'avais pas encore jusqu'ici rencontré le mot Floralie.

J. LT.

—

L'étymologie de « Guilhen » (LXV, 95,225). — Que M. Fernand R. de Lisle relise la Préface du *Cid*. Il y est question d'un certain Guillen de Castro. Qu'il compare cette forme romane avec la forme germanique de Guillaume et avec ses divers dérivés en diverses langues indo-européennes ou simplement néo-latines la conclusion sera aisée.

CAMILLE PITOLLET.

—

Frotel ou Footel (LXV, 150, 676, 770; LXVI, 30, 120). — Monsieur Ibère me donne un qualificatif que volontiers je lui retourne en lui disant qu'il l'est quelquefois de trop. Il répugne à M. Ibère que *Foutel* désigne un arbre ; c'est plutôt un bois, et il doit représenter le latin *fagutalis*, foutelaie. Mais oui, cela fait bien, le lecteur ordinaire ne trouvera rien à dire ; c'est bien la bonne explication.

Eh bien! non ; jamais *foutel* n'a signifié foutelaie ; jamais un suffixe latin *talis* n'a été employé dans les langues romanes pour désigner les bois ; jamais *fagutalis* ne pouvait donner un français *foutel*.

Fagutalis a l'accent secondaire sur *fa*, *u* est atone et *t* est placé entre une atone et une voyelle qui a l'accent principal. Qu'en résulte-t-il ? Le *c*, le *g*, le *dj* latin placé entre une voyelle qui a l'accent secondaire et une atone, se transforme en jod qui devient ensuite un *i* ; le *t* s'adoucit en *d*.

Ainsi *cogitare* devient *coidier*, *adjutare* devient *aidier*, *placitare* devient *plaidier*. En conséquence *fatugalis* serait devenu *faidel*.

Mais avec M. Ibère, il y a toujours de la ressource. Le raisonnement est défectueux, mais l'idée peut être juste. Au fond qu'est-ce *foutel* ; c'est un accusatif singulier, c'est un nominatif pluriel. Il se pourrait que *foutel* ait été les foutaux. Pour éclaircir la chose, il faudrait consulter Ducange aux articles *fagutelli*, *fagitelli*, *fautelli*, *foutelli* etc., et voir si on n'aurait pas un *fautelli* = *fautel*. Il est possible qu'on ne trouve rien, mais il se peut qu'on ait *campi* = *champ*.

H. LARAY.

—

Va (LXII). — Va est employé par d'excellents écrivains :

Je lis dans Verlaine :

Va, l'étreinte jalouse, et le spasme obsesseur
Ne valent pas un long baiser, même qui [mente !

(*Poèmes Saturniens* : Lassitude).

Puisqu'à ce point se trouva
Facile ta destinée,
Puisque vers toi ramenée
L'Arcadie est proche, — *Va* !

Va ! le vin dans les feuillages
Fait éclater les beaux yeux
Et battre les cœurs joyeux
A l'étroit sous les corsages... (*Les uns et les* [*autres*, sc. I).

ALBERT DESVOYES.

—

Faire le Jacques (LXVI, 144). — Jacques (Jacques Bonhomme) a toujours été le type du paysan, de l'homme du peuple, français. Faire le Jacques, c'est donc faire le Bonhomme (le « Jacques Bonhomme »), c est-à-dire le naïf, le lourdaud, se donner l'air d'un paysan. A rapprocher de ce mot de jacques : le maître Jacques (Molière n'a pas inventé l'expression), c'est-à-dire le plébéien, bon à tout. On l'appela plus tard jacquet, qui prit vite le sens de domestique, celui qui portait la livrée; et donna, au XVIIIe siècle, le mot... jockey, qui, quoi qu'on en pense, n'a nullement une origine anglaise !

Faut-il, de ce nom si populaire : Jacques, déduire l'inspiration de la jolie et harmonieuse chanson en « canon » : Frère Jacques ?

MAURICE CHARPENTIER.

*
* *

Faire le Jacques, faire l'imbécile. Jacques est un nom péjoré comme Jean, Nicodème et bien d'autres. (Sur cette signification péjorative de Jacques analo-

gue à celle d'autres noms, on pourra consulter : Chevaldin : *Jargons de la Farce de Pathelin*). Le sens primitif est paysan parce qu'autrefois, le jaque était le vêtement ordinaire du paysan. Du sens de paysan on passe aisément au sens de grossier, balourd, imbécile. Au moyen âge, jaques, grossier (V. Du Cange, V° Jaquei). L'ancien français avait aussi jacquet, bouffon.

On trouve dans le *Dictionnaire du bas langage* de Dhautel (1808) :

Gâte-pâte, sobriquet que l'on donne à un mauvais boulanger, à un pâtissier jacques

Le parler auvergnat a Jacqueline, femme sotte ; le Champenois jacquedal (employé en argot). A Démuin (Picardie) et en Saintongeais, un Jacques est un imbécile ; en wallon, jacqueline se dit d'une femme sotte.

C'est cousu de fil blanc, vous me prenez pour un Jacques.

(*Echo de Paris*, 28 février 1897).

Je chine les faiseurs de pallas, les fourneaux, les jaquettes.

(Bruant : *Lanterne*, n° 74, 1898).

Je ne serais pas assez jacques pour aller vous raconter mes petites combinaisons.

(*Journal*, 10 février 1902).

Comme l'a dit jules Lemaître, nous sommes tous un peu Jean-Jacques et même un peu Jacques.

(Hanotaux : *Journal* 10 février 1908).

Quand je pense à la bobine du Jacques qui découvrira ce truc, j'en ai le ventre en persienne.

(Bourget : L'*Etape* 1910).

Vous ne croyez pas que je vais vous chanter les louanges de Listonnet... un grand jackdale.

(C. Pert : *Petit Cady*, 1910).

De là, l'expression du bas langage, faire le jacques, faire l'imbécile qui remonte au moins à la première moitié du XVIIe siècle, témoin cet exemple :

Servir les grands, devenir leur esclave, souffrir leur mauvaise humeur, faire le jacquet.

(*Les jeux de l'Inconnu*, 1640).

Voici d'autres exemples plus modernes.

Il n'était pas payé pour faire ainsi le jacques devant son patron et ses collègues.

(*Journal*, 1er août 1895).

Il ne se soucie pas d'aller faire le jacques devant des potaches.

(*Libre Parole*, 24 octobre 1899).

Il se met à faire le jacques et le fumiste.

(*Vie Parisienne*, 15 décembre 1906).

Le *droit au bonheur* tiré par MM. Camille Lemonnier et Pierre Soulaine d'un roman de M. C. Lemonnier est l'histoire d'un mari qui fait le jacques ; j'entends qui se modèle sur le Jacques de George Sand.

(Faguet ; *Débats*, 27 mai 1907).

De là, encore, par extension, les sens suivants :

1° Faire celui qui ne comprend pas.

Ne fais donc pas le jacques, tu sais bien ce que je veux dire.

2° Travailler, peiner, se donner du mal toutes choses considérées par certaines gens, comme stupides ou inutiles — usité en bas langage.

3° Etre sous les drapeaux, faire l'exercice, être de corvée, sens très usité aussi bien à la caserne que chez le peuple.

Bon sang de bon Dieu ! c'est-y permis de faire le Jacques pendant qu'y a tant d'ouvrage à la maison !

(Descaves : *Sous-offs*, 1889).

Ce n'est pas parce que vous avez fait le jacques sous le premier Empire que je vous laisserai dire des choses pareilles !

(De Flers et Caillavet : *Miquette et sa mère*, 1906). GUSTAVE FUSTIER.

—

Blois et ses habitants (LXVI, 7, 223). — D'après les auteurs locaux, l'épithète « Les Foireux de Blois » aurait été donnée aux Blésois à cause du grand nombre de foires qui leur avaient été concédées par les Ducs d'Orléans et les rois de France. MARTELLIÈRE.

—

Quel pouvait être le nombre des individus emprisonnés et des condamnés à la peine capitale sous l'ancienne monarchie ? (LXVI, 137, 295). — Dans la communication signée de mes initiales, LXVI, 293, une virgule mise intempestivement enlève son sens à une phrase ou plutôt lui enlève tout sens ; au lieu de « ... par étroitesse d'intelligence non réparée, par un patriotisme ardent. . », lisez donc « ... par étroitesse « d'intelligence non réparée par un patrio- « tisme ardent... » sans, après réparée.

H. C. M.

Quand et lui (LXI ; LXII). — Le bon évêque Jacques Amyot emploie maintes fois quand et lui. Voir par exemple sa traduction des *Vies des hommes illustres* de Plutarque. Dans la vie de Thésée j'ai remarqué au moins cinq fois cette expression : « ayant quand et lui Ariane », « firent ce voyage quand et lui », etc.

ALBERT DESVOYES.

—

Le Futurisme (LXVI, 97, 228, 268, 329). — Les collaborateurs qui ont répondu jusqu'ici ne se sont reportés qu'à des publications assez récentes. En ce qui concerne spécialement la littérature futuriste, M. W. D. se réfère à *Vers et Prose* (1912), M. Maurice Charpentier à *Comœdia* (1910), et M. C. Dehais au *Matin* du 17 mai 1910. Il me semble qu'il serait intéressant de remonter plus haut vers la source de cette tentative de création d'une école nouvelle.

Les premiers essais datent, je crois bien, de 1909. Mais, tout aussitôt le manifeste lancé, les plus enthousiastes adhérents, y découvrant des idées jadis caressées, voient les premières manifestations du Futurisme plus loin dans le passé, vers 1906...

J'ai entre les mains le n° 3-4-5 6 de *Poésia*, d'avril, mai juin, juillet 1909, qui contient : 1° un manifeste de F T. Marinetti, chef de l'école futuriste; 2° L'*Interview* de M. Marinetti par un rédacteur de *Comœdia*, reproduit sous ce titre : *Les premières victoires du Futurisme*; 3° une série de lettres émanant de littérateurs connus, sous cette rubrique : *Adhésions et objections*.

Si le Futurisme, en peinture, n'eut que quelques fumistes et quelques impuissants pour adeptes, comme le dit M. Maurice Charpentier, il fut plus heureux en littérature.

Voici quelques extraits des réponses faites à l'enquête du promoteur du Futurisme :

Comment ne pas applaudir au Futurisme, qui se propose d'instaurer le lyrisme de la machine et des miracles scientifiques, toute la gloire neuve du vieux Prométhée, quand on a soi-même tenté de faire comprendre la magnificence de ces formes unies aux puissances des foules ?...

... Mais où je me sépare du Futurisme, c'est quand il veut détruire, abolir, anéantir.

PAUL ADAM.

... Donc le Futurisme existe ou existera. Vous en serez le maître, Monsieur, comme Victor Hugo fut, sans le vouloir, le maître du romantisme français, et comme M Francis Vielé Griffin est encore, délibérément, le maître du symbolisme. Je vous souhaite des élèves dignes de vous ..

CHARLES DERENNES.

... C'est à cette époque que je lançai les *Cités Futures* (1906), non pas un recueil de vers, mais un grand poème de la Révolte exaltée, bénie, rafraîchissante des cœurs et des cerveaux, chantée par les affranchis en route pour les Cités de lumière et d'énergie. *Ce fut, je crois, la première manifestation du Futurisme, en France...*

ANDRÉ IBELS.

Splendide Marinetti !

Me souvenant que j'ai toujours chéri par dessus tout les « Contradictions », symbole de la Dialectique qui constitue le rythme de toute Poésie, partant, de tout Univers, j'adhère volontiers au *Futurisme*.

CHARLES REGISMANSET.

Passons maintenant aux réfractaires :

Vous m'avez tout l'air de ces sauvages qui mangent leurs ancêtres pour éviter l'encombrement, ou de ces révoltés sociaux qui ne veulent pas avoir de pères et se complaisent dans les bâtardises.

JULIETTE ADAM.

J'ai le culte passionné du passé, l'horreur et le dégoût du modernisme. Si vous avez lu une seule ligne de mes livres, comment ne le savez-vous pas et comment pouvez-vous, sans rire, me demander une adhésion, même partielle, à votre manifeste ?

PIERRE LOTI.

La lettre de M. Jules Claretie mérite d'être rapportée en entier :

Cher Poète,

Ne redoutez-vous pas le clignement ironique du regard des étoiles defiées ? Et laissez-nous au moins Montaigne — dont je suis sûr — et Monna Lisa qui maintenant ne trompe plus personne. Son sourire, croyez-moi, fait partie du Futurisme.

JULES CLARETIE.

Il est assez piquant qu'à propos du Futurisme, l'éminent académicien dise à M. Marinetti : « Laissez-nous... la Joconde ! » qui, précisément, devait disparaître quelques mois plus tard.

ADRIEN H.

*
* *

On trouvera tous les renseignements relatifs à cette « école » dans le catalogue publié au début de 1912, lors de l'exposi-

tion de cinq futuristes italiens MM. Boccioni, Carra, Russolo, Balla et Severini, chez Bernheim.

Ce catalogue intitulé : *Les Peintres Futuristes Italiens*. Exposition du lundi 5 au samedi 24 février 1912, Paris, 15 rue Richepance 15, chez MM. Bernheim Jeune et Compagnie, débute par un manifeste : *Les Exposants au Public*.

On y trouvera en outre des reproductions des principales œuvres soumises à l'admiration de nos contemporains.

GASTON L. VUITTON.

—

Le Mai (T. G., 547, LXVI, 95, 229). — La coutume du mai est une pratique de ce qu'on a nommé la magie imitative. Un des moyens des plus anciens que les hommes ont cru trouver pour entrer en rapport avec la Nature a été de faire ce qu'on voulait qu'elle fît. Les pratiques de magie imitative sont très nombreuses et toutes obéissent à cette idée maîtresse.

On en trouvera dans le premier volume du livre de Frazer. *Le Rameau d'or*, de nombreux exemples.

Dans l'intérieur de Sumatra, les femmes ne plantent le riz qu'en laissant pendre les cheveux. C'est une suggestion à la nature pour qu'elle fasse des plantes vigoureuses. Même croyance au Mexique avec le maïs, dont la déesse s'appelait « la mère aux longs cheveux. »

Déjà, pourtant, les Malais adoptent un autre système. Ils ne plantent le maïs qu'au moment ou ils sont avec le ventre bien plein. C'est dire à l'arbuste : « Imitez-nous ! Donnez nous des épis bien gros ! »

A Luçon, le plant des bananiers se fait par des femmes portant un enfant au dos. Le bananier doit comprendre ce qu'on en attend...

Les semeurs de chanvre en Souabe et en Transylvanie sautent dans les champs. Et les champs doivent savoir qu'on leur demande de donner des plantes, qui aillent jusqu'où vont les sauts.

Les habitants de Galeta mettent des jupons aux arbres qui ne donnent pas de fruits Ça veut dire : « Fais comme les femmes ! Accouche de beaux fruits ! »

Il y a comme cela des milliers d'exemples, parce que ce procédé d'entrer en communication avec la nature, est universel.

Dans la Serbie on fait — ou du moins on faisait — aussi le mai. On revêtait une jeune fille nue, de fleurs et de feuilles et on la promenait processionnellement. C'était dire à la Nature : « Voilà ce que nous voulons : couvre toi de fleurs comme cette jeune fille ».

Dans plusieurs endroits on peut signaler une évolution dans cette croyance. On a d'abord admis que certains arbres étaient divines, divines en elles-mêmes. Plus tard, on a humanisé cette croyance et on a admis que ces arbres étaient divines, parce qu'elles abritaient des dieux ou enfin des génies protecteurs de la végétation. On leur faisait des offrandes. Plus tard encore on a chargé quelques personnes, à de certains jours de l'année, de représenter cet esprit. C'étaient toujours des jeunes gens qu'on parait de feuilles et fleurs, pour qu'ils symbolisassent les génies de la végétation. Et ces cérémonies avaient lieu partout (au moins dans l'Europe) au mois de mai.

Je vous ai cité le premier volume du livre de Frazer, *Le Rameau d'or*. Le troisième s'occupe spécialement des cultes agraires et sylvestres. On y trouvera tout ce qu'il y a à ce sujet. MEDEIROS.

—

Les sœurs associées (LXVI, 8, 177, 230) — Il semble aussi que la sœur de Nietsche ait eu sur lui une influence très salutaire.

Où pourrait-on se renseigner non pas sur la philosophie de Nietsche, mais tout particulièrement sur l'influence de sa sœur ?

Puisque la question s'étend aux types littéraires de l'amour fraternel, je crois qu'on pourrait citer l' « Electre » de Sophocle et d'Euripide. Mais l'érudition littéraire des intermédiairistes nous indiquera certainement bien d'autres, dans le roman et le théâtre. H. RON.

—

Les chevaliers de l'Arquebuse (LXVI, 178). — Fouché ne goûta pas les bonnes raisons du Préfet de Police en faveur du rétablissement des Compagnies de l'Arquebuse et le projet d'en faire des sociétés d'instruction militaire. Il répondit le 6 ventôse an XIII, par une interdiction formelle. Nous avons publié cette lettre il y a quelques années ici-même, d'après la minute qui est aux Archives Nationales, F^7, 3004. L. G.

Trouvailles et Curiosités

—

Enseignes littéraires des coiffeurs.— Ce mois passé (août 1912) lors du congrès de l'AFAS a Nîmes, je me suis fait raser chez un coiffeur appelé M. Combet, sur le boulevard Victor Hugo, vis-à-vis l'hôtel Manivet. J'ai été attiré chez lui par une enseigne en latin : ORNATE, JUVENES, SENES, REPARATE CAPILLOS -- et en grec, à côté : Κειρω ταχιστα και σιωπω, ce qui veut dire : je rase très vite et je me tais. — J'ai fait connaître à M. Combet qu'en 1859, j'avais vu la même enseigne grecque à Rochefort (Charente-Inférieure), mais agrémentée, en outre, d'un tableau qui représentait l'artiste en fonctions et son client.

Ce n'est pas la seule enseigne littéraire de coiffeur que j'aie vue : vers 1851, il y avait dans la rue de l Echaudé à Paris, vis-à-vis l'encadreur Dangleterre, un coiffeur appelé DIOT qui arborait ce quatrain :

O têtes sans coiffeur, qui cherchez au hasard
Si votre barbe est longue et vos cheveux sans art
Arrêtez vous ici, vous êtes à l'enseigne
Du merveilleux rasoir et du magique peigne.

Il y avait aussi, au boulevard des Batignolles, l'officine ISOPY, dont Lamartine avait été le client. Mais je crois que la poésie qui décorait son enseigne a déjà paru dans l'*Intermédiaire*, n'est-ce pas? Si non, je me la rappelle, et la rappellerai volontiers. La voici :

Le maître de cette officine
Est ISOPY, qui fut coiffeur
Du grand poète Latmarine
Mort dans sa fleur !
Pour une très modique somme
On peut acheter en ces lieux
Des poils de barbe du grand homme
Ou des cheveux !

V. A. T.

—

Un livre sur le Maroc. — Je viens de trouver au fond d'une bibliothèque de campagne un ouvrage assez intéressant, à notre époque où tous les yeux sont fixés sur la politique nord-africaine. C'est un petit in-18° de 470 pages, édité à Amsterdam, chez Pierre Martin, en 1731, sous ce titre : *Histoire de la Révolution de l'Empire du Maroc depuis la mort du dernier empereur Muley Ismaël.* C'est la relation exacte des événements qui se sont produits dans le pays en 1727 et 1728. Cet ouvrage est traduit du journal anglais du capitaine BRAITHWAITE attaché au consul général anglais John RUSSEL. Une carte très exacte nous montre tous les lieux, villes, montagnes, fleuves, sur lesquels les dépêches attirent chaque jour notre attention. Rien ne ressemble plus aux événements de 1911 et 1912 que ceux des années 1727 et 1728. La mentalité marocaine n'a pas changé. La guerre civile, alors comme aujourd hui, existait à l'état endémique, et après deux siècles, les mœurs sont identiques.

MARCELLIN PELLET.

—

Lettres de Paul Arène à Mistral en 1870. — Notre très distingué confrère M. Georges Niel, nous communique le texte de deux lettres que Paul Arène adressa à Mistral en 1870.

Datées de l'époque de nos malheurs, de l'aube tragique de la troisième République elles portent la marque la plus personnelle de cet esprit délicat Un couplet contre la centralisation outrancière est bien d'un fils de la Provence, qui ne veut abdiquer ni sa langue, ni ses amours.

Mon cher Mistral,

Ecrivez-moi donc. — Je m'ennuie ici, quoiqu'en République ; impossible de rien faire, toujours penser à l'avenir, à la guerre *e de guns en quan parla* (1)

Qu'est-ce que vous faites là bas ?

Je voudrais partir avec des amis et m'aller battre, mais avec des amis ! Si nous allions trouver Quintana pour le ramener volontaire ? — Ce serait beau pour vous, beau pour un poète, de souder ces deux petits anneaux d'or intermédiaires, Provence et Catalogne, dans la forte chaîne des pays latins.

Vous y avez dû penser.

Je vous embrasse, mais écrivez-moi.

Avez-vous des nouvelles de Daudet ?

PAUL ARÈNE.

*
* *

Mon cher Mistral,

Vous vous ennuyez, moi aussi, et ce serait une bonne idée que de mettre pour quelques jours nos deux ennuis ensemble — pour quelques jours, c'est-à-dire pour tant que vous voudrez. — La maison est étroite ici, la vie familiale modeste, un imbécile s'y trouverait serré peut-être, mais Mistral s'y plaira.

(1) et personne à qui en parler.

Venez donc voir les Alpes, au lieu de vous tourner le sang sur place, et nous attendrons, paisiblement que cette pauvre France, qui ne veut pas des poètes comme citoyens, ait besoin d'eux comme soldats.

Votre lettre est belle, quoique triste.

Je pense comme vous à l'endroit de cette centralisation par trop romaine qui ne nous laisse pas de choix entre un empereur à Paris ou bien *Paris-Empereur*... Mais que faire? Dans les circonstances où nous sommes, les idées, les hommes ne sont rien, les événements, tout. Or, que nous voulions ou non, les événements roulent. — Mais ne désespérons pas. La centralisation dites-vous, tue la France en ce moment. Qu'en savez-vous? C'est peut-être la France qui est en train de se guérir de la centralisation. Il fallut bien des malheurs à l'enfant prodigue avant qu'il se décidât, pauvre et meurtri, à revenir frapper à la porte paternelle. Après toutes ses misères présentes, si elle ne meurt pas, la France peut-être reconnaîtra sa maison. Mais je comprends que votre cœur saigne à la suivre ainsi le long des routes.

Quand je considère les hommes, mon cher Mistral, j'ai peur pour la République. On n'imagine pas combien, en général, les âmes sont petites et basses. Les Enfers, *inferi* (si enfers il y a où vont les âmes), doivent ressembler à Lilliput. Je fais mon devoir en attendant pour la servir tant que je peux, sans la compromettre, cette chère République. Si mes concitoyens m'ennuient trop, après ça, je m'engagerai.

Connaissez-vous M. Esménard Dumazet, de Salon-en-Crau, qu'on vient de nommer préfet de Digne? Je l'ai vu hier. Il m'a proposé d'être son secrétaire particulier. Ne le connaissant pas assez je n'ai répondu ni oui ni non. Je vous embrasse — et vais relire dans l'Almanach, vos vers sur la mort de Lamartine; il me semblera que ce sont des vers de Lamartine sur vous.

Salut et fraternité.

PAUL ARÈNE.

—

Une image d'Epinal séditieuse.

Le 6 juin 1821.

Le Ministre
au Préfet des Vosges

Monsieur le Préfet,

Je vous transmets ci-joint un exemplaire d'une gravure sur bois ayant pour titre *Retraite de Moscou*, et paraissant être sortie de l'imprimerie du Sr Pellerin, imprimeur libraire à Epinal. Suivant l'avis anonyme que vous trouverez au dos de l'estampe, le Sr Pellerin la ferait répandre aujourd'hui, avec profusion et gratuitement dans les campagnes. Je vous prie de faire vérifier jusqu'à quel point cet avis peut être fondé et de me communiquer les résultats des informations.

Epinal le 11 juin 1821.

Le Préfet des Vosges
à M. le Baron Mounier, Directeur général
de l'Administration Départementale
de la Police,

Monsieur le Directeur Général,

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois, un exemplaire d'une gravure ayant pour titre: *Retraite de Moscou*. Cette gravure est bien réellement sortie de l'imprimerie du Sr Pellerin, imprimeur libraire à Epinal, dont les ouvrages consistent en grande partie en estampes gravées sur bois, d'un travail des plus communs, de très mince valeur, et qui par cette raison se débitent principalement dans les campagnes

J'aurai l'honneur de vous rappeler au sujet de l'estampe dont il s'agit que la publication et la vente en ont été autorisées conformément à l'article 12 de l'ordonnance royale du 1er Avril 1820.

La déclaration du Sr Pellerin en fut faite le 28 juillet pour 2000 exemplaires d'impression, et le même jour je vous fis, Monsieur le Directeur Général, l'envoi de cinq exemplaires déposés. Cet ouvrage est inséré, sous le n° 542 au journal de l'Imprimerie de la librairie.

D'après cela, M. Le Directeur Général, l'imprimeur se trouve parfaitement en règle; il peut débiter sa gravure en toute sécurité.

Mais s'il était vrai, comme on l'annonce dans l'avis anonyme que vous m'avez transmis, que cet ouvrage fut répandu gratuitement, soit par le Sr Pellerin, soit par tout autre, alors on ne pourrait certainement voir dans ce fait qu'une intention coupable; il est à remarquer, toutefois, que la note qui accuse le Sr Pellerin est bien vague; elle se tait sur les lieux et le tems de la distribution qu'on lui impute.

Je n'ai à cet égard aucun renseignement; rien jusqu'ici au surplus ne m'a donné lieu de croire que l'estampe qui vous a été signalée ait pu attirer l'attention d'une manière particulière. Je vais prendre toutes les informations possibles et je vous prie de compter sur mon empressement à vous en mettre les résultats sous les yeux.

Le conseiller de Préfecture délégué,

PIERRE.

Talleyrand avait raison. Faut du zèle, pas trop n'en faut.

LÉONCE GRASILIER.

Le Directeur-gérant:
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Septembre 1912

48e Année

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1341

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Qui a brûlé Moscou ? Est-ce Rostopchine ? — Que la question se pose encore aujourd'hui, cent ans après l'incendie, en le brasier duquel fondit la couronne impériale, cela paraît stupéfiant, cependant c'est la vérité. Deux versions s'affrontent toujours, l'une qui veut que ce soient les pillards russes, abandonnés dans la ville, qui aient mis le feu, encouragés par la négligence des soldats français s'associant à leurs rapines, (théorie du général russe Nempde,) l'autre qui veut que l'incendie ait été dû à la volonté farouche de Rostopchine.

Le débat vaut la peine d'être rouvert. Nous demandons des documents précis. Evitons les dissertations à côté : c'est de l'obscurité assemblée à plaisir.

Des faits, des textes, des aveux, des preuves. Les Russes sont aujourd'hui nos amis : qu'ils nous aident. M.

—

L'énigme de Valmy. Brunswick. Le vol des diamants en 1792. — M. Maurice Talmeyr, dans le *Gaulois* (du 22 septembre 1912), a publié un article sous ce titre : *L'énigme de Valmy.*

Brunswick à Valmy a-t-il trahi la cause qu'il avait à défendre ? S'est-il fait l'homme des Jacobins sous son titre et son uniforme de général des royalistes ? Napoléon disait ne rien comprendre à la victoire de Valmy, « à moins qu'il n'y ait eu quelque négociation secrète ». M. Maurice Talmeyr le pense. Ses présomptions sont que le duc Charles-Guillaume-Ferdinand de Brunswick, avait des tendances et des relations révolutionnaires avant la Révolution. Son manifeste provocateur a été écrit comme s'il devait servir de prétexte à toutes les horreurs du 10 août. Talonnée par le besoin d'une victoire, la Révolution aurait pu payer celle de Valmy. Avec quoi ? M. Talmeyr observe que dans le même temps, eut lieu le vol des diamants de la couronne, au Garde-Meuble, sur lequel un mystère plane toujours.

Il ne dit pas que les diamants qu'un autre Brunswick étala avec tant d'ostentation en vinssent, mais il est frappé de la coïncidence...

Il termine ainsi son article :

Que s'est-il donc passé d'exact du côté des Argonnes, aux environs du 22 septembre

1792, au moment de la chute de la royauté? Il n'y a pas encore si grand temps, le dernier des Brunswick vivait chez nous en Parisien, où il était surtout fameux par ses merveilleux diamants. Ceux qui l'apercevaient alors à l'Opéra tout scintillant de ses magnifiques pierreries voyaient-ils donc sur ce singulier vieillard les dernières reliques de notre splendeur monarchique? Avaient-ils sous les yeux l'énigme de Valmy? Les archivistes et les érudits n'ont pas fini d'en causer, et l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* aura encore, là-dessus, de curieuses et saisissantes pages à publier!

Nous reprenons très volontiers ce questionnaire dans nos colonnes. Dans le volume XI, (1878) il a déjà été question du vol des diamants de la couronne, dont le prix aurait pu payer le concours de Brunswick. Capefigue a soutenu cette thèse, il y a longtemps. Capefigue n'est pas, il est vrai, une autorité qu'on puisse accepter sans contrôle.

L'énigme de Valmy peut donner lieu à une nouvelle controverse. Comme toujours, nos collaborateurs que la place limite, et qui, en cela, se plient à notre discipline obligée, apporteront surtout des documents — (inédits si c'est possible), à tout le moins authentiques et d'une vertu probante... Une opinion, c'est bien quelque chose, mais ce n'est qu'une opinion.

M.

—

Thiers à Berlin. — Je trouve dans *La Guerre 1870-1871*, par M. Arthur Chuquet, Paris 1895, page 266, une conversation de M. Thiers et du célèbre historien prussien Ranke. M. Thiers déclara que la France n'accepterait jamais la cession de l'Alsace. Ranke répondit :

Vous nous avez arraché deux de nos provinces de l'Ouest, et nous les revendiquons. L'Allemagne a versé son sang; elle sait que la France ne lui pardonnera pas Sedan; elle exige une sûreté pour l'avenir... Nous voulons Strasbourg et Metz; etc., etc.

Cet entretien semble authentique, sauf la phrase du début de Ranke. Ce professeur, historien consciencieux, n'a pas pu prétendre que la France avait arraché l'Alsace à l'Allemagne, par une raison bien simple, c'est que l'Allemagne n'existait pas au XVIIe siècle, qu'il n'y avait qu'une collection d'Etats de race germanique, et un Saint-Empire romain qui, suivant l'expression de Voltaire, n'était ni saint, ni romain, ni même un Empire. Ce qui me paraît sujet à caution, c'est que l'entretien dut avoir lieu à Berlin; M. Chuquet dit que M. Thiers avait touché barre à Berlin. Il est probable que M. Thiers et Ranke se rencontrèrent en dehors des pays engagés dans la guerre franco-allemande, car la police prussienne aurait fait arrêter M. Thiers chargé d'une mission officielle par le Gouvernement du 4 septembre. Je demande s'il existe des traces de ce passage de M. Thiers à Berlin.

A. J.

—

Le Prince Impérial « Roi d'Alger ». — « Dimanche 16 mars (1856). « L'Impératrice est accouchée ce matin, à « trois heures, d'un prince qui portera, dit-« on, le titre de *roi d'Alger*... »

C'est en ces termes que le comte Horace de Viel Castel, dans ses *Mémoires sur le règne de Napoléon III*, annonce la naissance du Prince Impérial.

Où, quand et comment fut-il question de donner ce titre au Prince qui devait mourir victime des Zoulous?

THIX.

—

Grenadiers de la Marine. — Dans la « Correspondance du général de Pully, pendant la campagne de l'an IX à l'Armée des Grisons » publiée par le comte de Pully (*Carnet de la Sabretache* 1912, pages 449 et suivantes) je trouve les phrases suivantes :

... d'autant qu'il y a encore ici un bataillon de grenadiers de la marine qu'on joindra à ceux venant du camp d'Amiens et cela vous fera au moins 2000 grenadiers en bon état... »

(Lettre du général Pully au général Macdonald 25 brumaire an IX).

Citoyen général, la brigade de grenadiers de la marine qu'a amenée icy le général Sarrazin est en état de tous points, bien vêtue, bien armée, très bon esprit, manœuvrant facilement, sa solde n'est point arriérée, tout me fait désirer qu'elle soit destinée à votre armée et de vous la conduire bientôt; envoyez-m'en l'ordre et vous aurez une belle division.

je pourrais joindre aux 2000 grenadiers de la marine les carabiniers de la 16e légère et les grenadiers de la 47e.

(Lettre du général Pully au général Macdonald, 28 brumaire an IX).

Qu'est-ce que les grenadiers de la ma-

rine ? Quand ce corps fut-il formé ? et quand disparut-il ? Quels sont ses états de service ? C. N.

—

Les Dandys sous Louis-Philippe. — Je cherche, en vue d'une prochaine exposition, tout ce qui a trait aux élégances masculines de l'époque de Louis-Philippe. Quelques complaisants intermédiairistes pourraient-ils m'indiquer des costumes, des bijoux, des tableaux, des autographes, etc., susceptibles de prendre place dans cette galerie éphémère, mais curieuse ? Après le XVIIe siècle, après le Premier Empire, l'époque romantique me semble un champ intéressant à explorer, et qui ménage, sans nul doute, d'agréables surprises. HENRI CLOUZOT.

—

Rue des Malades — Dans quelle ville de France se trouvait, dans la première moitié du XIXe siècle, une rue de ce nom ? NISIAR.

—

Thomas Illyricus. — Le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* (chez Fischbacher, 33, rue de Seine), dans son numéro de juillet-août 1912, à la page 380, dit, d'après la *Revue Historique* de juillet-août 1912, que « la « Réforme a d'abord été prêchée, entre « 1516 et 1522, par un moine franciscain « originaire d'Illyrie et appelé pour cette « raison Thomas Illyricus, puis propagée, « à Bordeaux, par les humanistes et no- « tamment par le collège de Guienne, etc.

Or il existe, à Arcachon, une rue Thomas Illyricus, voisine de l'Eglise Notre-Dame, dans laquelle a été englobée la très ancienne chapelle de Notre-Dame d'Arcachon, dont l'existence est bien antérieure à celle de la ville actuelle ; et j'avais toujours cru que Thomas Illyricus était le nom du fondateur de cet antique lieu de culte, et non celui du premier prédicateur de la Réforme en Guienne. — Y a-t-il eu deux Thomas Illyricus, et si oui, à quelle époque vivait le premier, puisque le second prêchait entre 1516 et 1522 ?

V. A. T.

—

D'Arbon. — Je désirerais des renseignements sur les ascendants et descendants de François Pierre d'Arbon de Bellon reçu le 7 février 1720 maître en la chambre des comptes de Paris. — Est-ce à la même famille qu'appartient M. d'Arbon, major de Picardie, lieutenant du Roi à Verdun, en 1690, et commandeur du Roule au faubourg de Paris ? LAB.

—

Le Bulletin de madame de Beaumont (1780-1790). — Un aimable confrère connaîtrait-il l'existence d'un exemplaire de ce bulletin, manuscrit puis gravé, qu'un prospectus, d'octobre 1790 dit « si connu depuis dix ans » ? Et pourrait-il donner quelques détails sur cette Mme de Beaumont, laquelle habitait, 1790-1792, 43 rue de Bièvre à Paris. Jusqu'ici la personnalité de cette dame est absolument ignorée (cf. M. Tourneux, *Bibliographie II n°s 10359-10363*) ; et le premier numéro du bulletin gravé, que l'on connaisse, est du 6 janvier 1787 (*ibidem* n° 10359). D. A.

—

Fr. Bouchard, de Besançon. — Un confrère pourrait-il m'indiquer sur Fr. Bouchard, professeur de médecine à l'Université de Besançon, 1670, quelques documents ?

Est l'auteur d'un livre *Judicium de Metallicis aquis*, Besançon 1677 in-4.

Introuvable ! La Nationale ne le possède pas.

Y a-t-il des ouvrages sur l'Ecole de médecine de Franche-Comté et l'ancienne Université de Besançon ?

A. CALLET

—

André Chénier et Reinhold Dezeimeries. — M. Anatole France présidant une réunion de la Société des « Amis de Montaigne » y porta un toast intéressant qui figure *in-extenso*, dans le journal *le Temps* du lendemain (10 juin 1912) et dans lequel faisant une énumération des « Montaignistes » les plus distingués, il cite :

« le fin et délicat M. Reinhold Dezeimeries, le plus élégant des philosophes, qui apporta un jour au texte d'André Chénier un amendement immortel... »

Parlant devant une assemblée de lettrés, dont beaucoup sont en même temps des bibliophiles, M. Analole France, qui, en d'autres circonstances, a pitié des ignorants et ne les dédaigne pas, n'avait pas besoin de s'expliquer plus amplement Un lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il fournir une précision sur la rectification de

texte à laquelle le grand écrivain a fait allusion ? PHILIPPE LEROY.

—

Descendance actuelle de Fouché. — D'après une note de M. Louis Madelin dans son remarquable livre sur *Fouché*, la fille du duc d'Otrante aurait épousé le comte de Terner. De cette union seraient nées deux filles, qui seraient entrées dans les familles de Castelbajac et de Saint-Roman. Peut-on m'indiquer quelle est la descendance actuelle de ces deux filles ?

RIOUZIC.

—

La reine Pomaré, de Mabille. — Le drame que Busnach a tiré du roman de Zola, *Nana* que l'on vient de reprendre, met en scène la reine Pomaré. Cette reine Pomaré est la fameuse danseuse de Mabille, de son nom *Lise Sergent*, amie et rivale de Mogador. D'après le romancier, elle vécut vieille, et Nana, descendant d'un cabinet particulier à l'aube, la revit, pauvresse balayant le boulevard.

Dans ses mémoires Mme Lionel de Chabrillan (Mogador), raconte que Pomaré mourut, âgée de 21 ans, en pleine gloire et en pleine détresse (six mois d'oubli et dans ce monde-là, c'est tout de suite la misère), et que ce fut elle qui la fit enterrer à Montmartre, qui lui donna un tombeau sur lequel on lisait :

Ici repose Lise Sergent, née le 22 février 1825, morte le 8 décembre 1846. Son amie Céleste.

Soixante ans plus tard, Mogador me confirmait la véracité de ce récit. Elle ajoutait : « Je vais encore au cimetière Montmartre quelquefois lui porter des fleurs ».

J'ai voulu vérifier ses dires :

Il n'y a pas eu de convoi au nom de Lise Sergent, à la date dont il est parlé. Il n'y a pas de concession à perpétuité au cimetière Montmartre pour cette morte.

Mogador a brodé quand elle a écrit et brodé quand elle m'a parlé.

Peut-on dire avec exactitude quand est morte la fameuse Pomaré que Zola conduit jusqu'aux limites de la vieillesse ?

M.

—

Armes à déterminer : d'or à la bande de vair. — *D'or à la bande de vair* : couronne ducale. (Sur une plaque de cheminée au château de la Vrillière, près Blois, ancien château des Phelypeaux). P. DU C.

—

Armes à déterminer : d'azur à la croix d'argent. — *D'azur à la croix d'argent cantonnée aux 1 et 4 de trois larmes d'argent posées 1 et 2 ; aux 2 et 3 d'une étoile d'argent.* P. DU C.

—

Armes à déterminer : chevron de gueules. — *D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de 2 fleurs de... et en pointe d'une épée de... terminée par une fleur de...* P. DU C.

—

Ex-libris à déterminer : Trois têtes de paon. — *D'or à trois têtes de paon, arrachées d'azur, posées 2 et 1.* Ecu sur un manteau doublé d'hermine. Couronne de comte surmontée d'un mortier de magistrat. Supports : deux lévriers affrontés. GÉO FILH.

—

Ex-libris à déterminer : D'azur à trois glands d'or. — *D'azur à trois glands d'or tigés et feuillés de sinople posés 2 et 1, accompagnés d'une étoile d'or en chef.*

Ecu ovale accolé d'une croix de Malte entourée du chapelet portant la croix de l'ordre.

Couronne de marquis. Tenants : deux hercules. GÉO FILH.

—

Boyer de Fonscolombe : gravures qui lui sont dédicacées. — On désirerait savoir si des gravures, autres que celles gravées d'après deux tableaux de Greuze, ou deux gouaches de Baudouin, existent, dédicacées à Boyer de Fonscolombe.

Voici les intitulés de ces gravures :

D'après Greuze : La *Paresseuse* ; Le *Donneur de Sérénade*.

D'après Baudouin : La *Soirée des Thuileries* ; Le *Danger du Tête à Tête*.

SAINT-CARM.

—

Médecins modèles de Grandville. — Quels étaient, vers 1835, les deux médecins célèbres, l'un comme optimiste, l'autre comme pessimiste, qui servirent (à leur insu), de modèles à Grandville pour la fable « les médecins » dans l'édition illustrée des F. de La Fontaine publiée chez Garnier frères. G. DE C.

Je n'ai d'autre parti que celui de mon cœur. — Dans le charmant article de M. Emile Faguet sur « Le vicomte de Launay » (Mme Emile de Girardin) que publie la *Revue des Deux-Mondes*, je lis ceci :

... elle (Mme de Girardin) pourrait dire avec le poète — de qui du reste j'ignore le nom :
Je n'ai d'autre parti que celui de mon cœur.

Quelqu'un de nos collaborateurs pourrait-il nous dire de qui est le vers en question ? H. GOUDCHAUX.

—

Jurons en langue portugaise. — Existe-t-il un ouvrage, ancien ou récent, en langue française ou en langue portugaise, où l'on trouverait les jurons proférés par les marins portugais du moyen âge et par le peuple portugais ?

Doit-on se référer aux jurons espagnols de la même époque ? Et dans ce cas, existe-t-il des ouvrages où le sujet soit spécialement traité ?

JEAN MARQUEROSE.

—

Morvan, origine de noms de villages. — Je passe mes vacances dans un petit bourg du Morvan, de l'arrondissement de Château-Chinon. Le pays est charmant et très pittoresque et mériterait, entre parenthèses, d'être plus visité par les touristes ; mais les noms des localités de ce petit coin morvandiau, pour être aussi pittoresques, manquent néanmoins quelque peu de charme.

Ainsi je suis entouré de bourgs et de hameaux qui portent les noms peu harmonieux de : Ouroux, Chamerelle, Razou, Poil, Moux, Goulou, Boulard, la Machine, Poireaux dessus, Poireaux dessous, etc.

Je me suis informé, auprès des sympathiques habitants, de l'origine de tous ces noms bizarres ; personne n'a pu me renseigner. J'aurai peut-être plus de chance en m'adressant à mes aimables confrères de l'*Intermédiaire*. ROAN.

—

Muets. — J'extrais de *Arthur* ou *Seize ans après*, drame vaudeville en 2 actes, de Dupeuty, Fontan et Davrigny, le fragment de dialogue suivant :

Arthur. — Et bien ! Madame, comment trouvez-vous le parc de Melvil ?

Marie. — Ce que j'en ai vu me donne la plus haute idée de ce domaine. Mylord est donc bien riche ?

Arthur. — Il possède tout un comté, et avant la Réforme, ses fermiers et tenanciers envoyaient régulièrement, chaque année, trois muets à la chambre des Communes.

L'action se passe en Angleterre.

Je désire savoir ce qu'étaient ces muets qui, avant la Réforme, étaient ainsi envoyés à la chambre des Communes.

G. LANTZ.

—

Poème de Corneille sur les champignons. — Je désirerais connaître in extenso ce poème écrit en latin avec traduction française dont Sergines, dans les *Annales politiques et littéraires* du 15 septembre présente année, a donné quelques extraits appétissants.

J'ai en vain feuilleté le volume des poésies diverses de Corneille dans l'Edition des Grands Ecrivains français ; j'ai consulté dans la même édition les tables des Œuvres complètes du grand poète. — J'ai trouvé de petits poèmes sur différentes espèces de fleurs [notamment la fleur de grenade] mais rien sur le Cryptogame dont il fait parait-il un pompeux éloge. Aurait-on découvert cette pièce de vers depuis la publication des Grands Ecrivains ? Où pourrai-je la trouver si elle est réellement de Corneille ?

DEHERMANN.

—

Tijé. — Dans l'article : Stendhal, candidat à Polytechnique, paru dans l'*Opinion* du 14 septembre courant, je lis la phrase suivante :

Je faillis tout quitter. Un adroit et bon tijé aurait pu me convertir à ce moment en commentant cette maxime :...

Le *Grand Larousse* dit au mot tijé : nom indigène du manakin noir huppé, et au mot manakin : genre de passereaux dentirostres d'Amérique. On dit aussi : manaque.

Le sens de ce qui précède et de ce qui suit la phrase citée, ne me paraissant pas s'accorder avec la définition ci-dessus du mot tijé, je demande à l'*Intermédiaire* quelle signification doit être donnée à ce mot, tel que l'emploie Stendhal.

NAUTICUS.

Réponses

Les drapeaux de Metz (LXVI, 233). — Nous avons questionné sur ce sujet l'un des survivants de ce lamentable drame, notre vieil ami le lieutenant-colonel Coste, porte-drapeau, en 70, des zouaves de la garde. Voici son récit ; nos collaborateurs de l'*Intermédiaire* en tireront eux-mêmes les déductions :

« Le 27 octobre, les officiers des zouaves ont su que le commandant en chef de l'armée du Rhin avait prescrit de faire porter le lendemain notre drapeau à l'arsenal. Ils exprimèrent au colonel et au lieutenant-colonel leur angoisse : ils n'avaient plus confiance dans la parole du maréchal Bazaine et craignaient qu'on ne remît le drapeau aux Allemands.

« Le lendemain, 28, à midi, le colonel Giraud mande à l'adjudant major de service, le capitaine Correard, de commander l'escorte du drapeau pour le porter à l'arsenal. Bouleversé par cet ordre, Correard dit de nouveau au colonel les désirs du régiment de ne pas rendre le dépôt sacré qui lui a été confié. Le colonel lutte entre son patriotisme et son devoir de soldat ; il ne sait que décider. Le capitaine Correard emploie un dernier argument pour faire taire les scrupules du colonel et pour gagner du temps. Je suis persuadé, lui dit-il, que le drapeau du premier grenadiers ne sera par rendu (le 1er grenadiers faisait brigade avec les zouaves). Si vous le permettez, je vais en chercher la confirmation ». A demi autorisé, le capitaine Correard s'en va chez le colonel du 1er grenadiers. Pendant qu'il faisait cette demarche, notre drapeau était apporté dans la maison du vigneron où demeurait notre colonel. Officiers, sous-officiers, zouaves, tous se pressaient pour le contempler une dernière fois.

« Correard ne revenait pas, tout le monde s'exaltait. Quelqu'un émit l'opinion que si le drapeau devait être porté à l'arsenal pour y être détruit, personne d'autres que ceux auxquels la garde en avait été confiée en étaient mieux qualifiés pour accomplir ce sacrifice. Le colonel répondit : « Que faire ? Je me vois dans la dure obligation de m'incliner. J'ai un ordre formel ». Alors, dans un moment de rage, j'arrache le drapeau de la hampe, j'en donne la cravate au colonel. Avec des ciseaux, je découpe la soie en bandes en plus de cent lambeaux que je distribue aux assistants. Je garde le morceau du centre sur lequel était écrit : *Sébastopol*, *Magenta*, *Solferino* ; je dévisse l'aigle, enlève le pied carré portant la mention : « Régiment de Zouaves de la Garde Impériale ». Me servant d'un marteau, je fais de ce pied un morceau informe qu'on enterre dans le jardin. J'entoure ensuite la hampe d'un turban pour laisser croire que le drapeau s'y trouve. Toujours accompagné de la garde, je porte ce pseudo-drapeau à l'arsenal.

« Pendant ma captivité, j'ai porté ces reliques dans une ceinture placée sous ma chemise, Notre étendard, reconstitué maintenant en grande partie, est dans la salle d'honneur du 4e zouaves. »

ACCITE.

*
* *

Les témoignages suivants entre beaucoup d'autres, répondent aux deux premières questions posées par notre confrère O. Spada.

Je recueille le premier dans le carnet de notes inédit d'un jeune officier du 66e de ligne, le capitaine Ad. le Flo, fils du général, carnet de notes journalières et brèves, mais saisissantes dans leur laconisme.

Camp de Montigny, 26 octobre.

Nouvelles désastreuses, qui n'ont encore aucun caractère officiel, mais dont le fond serait sûr. Le maréchal [Bazaine] accepterait une convention sans condition. Quelle honte et quelle humiliation !

. . . . . .

28 octobre,

La situation est aussi honteuse que possible. C'est une capitulation à discrétion. On accuse Bazaine de trahison.

Les drapeaux viennent d'être envoyés à Metz où on les brûlera.

Je vais à Metz essayer de trouver le comité d'opposition.

Visite au général Changarnier. Scène poignante.

. . . . . .

[Ici se place une scène très curieuse

dont le récit sera publié plus tard, mais qui est en dehors du sujet].

. . . . . .

29 octobre.

C'est fini. Les armes et le matériel déposés hier dans les forts ont été remis aux commissaires prussiens.

Les drapeaux n'ont pas été brûlés. On nous a trompés. Nos pauvres soldats ont été admirables de dignité, de simplicité, de grandeur. J'ai voulu accompagner ma chère compagnie... etc. »

Second témoignage: je l'emprunte aux *Souvenirs et observations sur la campagne de 1870* du général Devaureix (Lavauzelle, s. d., 8°), alors lieutenant au même régiment, et ami du capitaine le Flo, ouvrage excellent, rédigé en captivité un mois à peine après les événements.

Samedi, 29 octobre.

Dès le matin, lecture, dans tous les camps, de deux ordres émanant directement du grand quartier général :

Le premier prescrit aux commandants de corps d'armée de réunir les drapeaux et les étendards de leurs régiments et de les faire transporter, dans un fourgon d'artillerie, à l'arsenal de Metz, *où ils doivent être brûlés.* Un récépissé doit y être délivré et adressé, en échange, à chaque colonel comme décharge.

Le second ordre exprime les adieux de Bazaine à son armée ; en voici la copie textuelle :

« Ban-Saint-Martin, 28 octobre 1870.

« A l'armée du Rhin.

« Vaincus par la famine, nous sommes contraints de subir les lois de la guerre en nous constituant prisonniers. (P. 423).

. . . . . .

« Soyons dignes dans l'adversité; respectons les conventions honorables qui ont été stipulées, si nous voulons être respectés comme nous le méritons. *Evitons surtout, pour la réputation de cette armée, les actes d'indiscipline, comme la destruction d'armes et de matériel, puisque, d'après les usages militaires, places et armement doivent faire retour à la France, lorsque la paix est signée*... etc. » (P. 424).

Après avoir exprimé son indignation le général Devaureix ajoute :

« Une remarque faite par beaucoup, le jour même, c'est que personne de nous ne connaissait encore les clauses de la capitulation que nous étions cependant condamnés à subir. Pourquoi donc nous les cachait-on ?...

Quant à l'ordre relatif aux drapeaux, il trompa les uns, mais sembla bien suspect aux autres. (P. 425).

. . . . . etc. »

Un peu plus loin, reprenant son récit :

« Puis le colonel ajoute quelques mots relatifs à la remise de notre pauvre drapeau qui, depuis si longtemps et surtout depuis trois mois, a vu mourir tant de braves compagnons d'armes pour sa défense. C'est alors que le capitaine Rivière, faisant un pas en avant vers le milieu du cercle, prononce les paroles suivantes, que je crois entendre encore :

« Mon colonel, permettez-moi de vous soumettre une observation qui n'est pas de moi seulement. Il me semble que l'ordre du commandant en chef, relatif à la remise des drapeaux, n'est pas du tout conforme aux règlements. Pourquoi donc les fait-il transporter à l'arsenal ?

— « *Pour les brûler, répond le colonel, l'ordre le dit d'une manière positive.*

— « Pour les brûler ? dit le capitaine Rivière d'un ton ironique, souligné par son accent méridional. Est-ce bien sûr qu'ils y seront brûlés ? »

— Oh ! réplique le colonel, vous ne pouvez mettre en doute la parole d'un maréchal de France ! »

— « *Eh bien ! mon colonel, je n'ai pas du tout confiance, attendu que, si le maréchal Bazaine tient tant à faire détruire nos drapeaux, pourquoi donc ne charge-t-il pas chaque chef de corps de faire brûler le sien sous ses yeux ? ce serait à la fois, beaucoup plus rapide et beaucoup plus sûr.* » (P. 426).

A la fin du chapitre, l'auteur ajoute l'observation suivante :

Si le capitaine Rivière, d'ailleurs fort intelligent, fit preuve d'une grande perspicacité, la bonne foi du colonel Ameller et de la grande majorité de ses officiers est bien excusable. Qui pouvait sérieusement croire alors qu'un maréchal de France eût le projet bien arrêté de livrer nos drapeaux à l'ennemi, en masquant ce projet sous le plus odieux parjure ? Car nous savons aujourd'hui, hélas! à quoi nous en tenir sur ce point, d'après les récits ultérieurs des journaux allemands et belges. (1)

(P. 447).

---

(1) Le procès de Trianon a fait, depuis, la pleine lumière sur cette fourberie suprême de Bazaine. C'est bien par ordre de ce dernier que l'on mentit aux chefs de corps et qu'on livra ensuite nos drapeaux à l'ennemi. (Note ultérieure) [du général Devaureix].

De tels témoignages, qu'il serait facile de multiplier, prouvent deux choses :

1° L'ordre de Bazaine « aux chefs de corps » spécifiait que les drapeaux devaient être portés à l'arsenal pour y être brûlés.

2° Cet ordre fut exécuté par les chefs de corps, bien innocents de la « criminelle mollesse » que leur reproche M. Georges Bazaine.

Reste à connaître l'ordre donné par Bazaine « à l'arsenal ». C'est le nœud du débat. En tous cas, la juste remarque du capitaine Rivière subsistera toujours : Pourquoi ne pas charger chaque chef de corps de faire brûler son drapeau sous ses yeux ? A. B. N.

*
* *

Paris le 8 septembre 1912.

164, boulevard Péreire. Paris XVII°

Monsieur,

« Dans l'article du 19 août 1912 paru dans *Le Temps*, je n'ai pu, limité par l'espace, donner les preuves de mes affirmations en ce qui concerne la question des drapeaux de l'armée de Metz.

« Permettez-moi de venir vous les apporter avec les témoignages et les documents qui viennent corroborer mes affirmations.

« Les drapeaux faisant toujours partie du matériel de guerre d'une place, si le maréchal Bazaine avait « voulu » les livrer, ainsi que l'affirment encore certains critiques peu documentés, il n'avait qu'à suivre le protocole de la capitulation de Sedan, « qui l'obligeait à les rendre ».

Personne aujourd'hui ne s'étonne que Jules Favre et les deux généraux qui l'accompagnèrent à Versailles pour négocier la capitulation de la garnison de Paris aient rendu les drapeaux avec le matériel de la place. Personne ne songe également à louer le comte d'Hérisson dont la seule initiative les empêcha de tomber entre les mains de l'ennemi (*Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 372 373).

Le maréchal, lui, voulut sauver les drapeaux de son armée. Il usa de ce moyen : faire dire par le général de Cissey au général de Stiehle, lors des négociations officieuses, que les drapeaux avaient été brûlés après la proclamation du 4 septembre, de façon à ce qu'on ne pût s'étonner de ne pas les trouver ; donner ordre en même temps à tous ses chefs de corps de les brûler.

Ainsi, au moment des négociations officielles et de l'envoi du général Jarras, il pouvait, sans mentir, affirmer que les drapeaux n'existaient plus.

Dès le 25, il appert d'une lettre du général de Cissey que l'ordre de brûler les drapeaux a été donné par le maréchal. Le général de Cissey regarde « comme certain » que l'ordre a été donné, sans cela, dit-il, « il eût prescrit à ses quatre colonels de les détruire en présence de « leurs corps d'officiers ». Le 26, avant que le conseil de guerre ne se séparât, le maréchal Bazaine donna l'ordre au général Soleille de recevoir à l'arsenal de Metz toutes les aigles que possédait l'armée et de les brûler. L'extrait du rapport du général d'Autemare au conseil de guerre, les dépositions si formelles et si nettes du noble général Desvaux, « dont la parole est d'or », dit le maréchal Canrobert, « qu'on ne peut pas ne pas croire », viennent confirmer que cet ordre a été donné. Il fut réitéré le 26 au général Soleille devant le capitaine Gudin, qui en déposa au procès de Trianon et s'exprima ainsi : « L'ordre de les détruire a tellement été « donné qu'à propos des aigles le maré« chal a dit au général Soleille, — je me « le rappelle bien, — qu'afin qu'il n'en « reste aucune trace, on fera, a-t-il « ajouté, jeter les aigles dans un des « fourneaux qui doivent se trouver à « l'arsenal et elles seront détruites imméd« iatement. »

Les trois dépositions du général Pé de Arros, du général Picard et du capitaine de Mornay-Soult prouvent également que le maréchal a cru jusqu'au 27, dans l'après-midi, que son ordre avait été exécuté. C'est seulement en recevant une note du général Picard lui demandant pourquoi les drapeaux devaient être transportés à l'arsenal, qu'il connut la non exécution de ses instructions verbales

« Si l'on s'étonne qu'il n'ait pas encore donné d'ordre écrit, c'est évidemment que l'on ne réfléchit pas qu'il ne pouvait, sans rendre inutile son subterfuge, donner à Jarras des instructions officielles pour dire que tous les drapeaux n'existaient plus et en même temps donner des ordres écrits, qui évidemment devaient être

enregistrés, pour dire de les brûler. Il s'exprime fort nettement là-dessus en disant : « Je croyais tous mes chefs de corps aussi intéressés que moi à les faire disparaître ; tout le monde aurait dû s'identifier avec moi pour une chose aussi importante. »

« La communication du général Picard le surprit tellement que devant le capitaine de Mornay-Soult il s'écria : « Mais ils doivent être brûlés ! » et elle le décida à donner, par écrit, des instructions qu'il eût voulu seulement donner verbalement. Le colonel Nugués fut chargé d'envoyer aux commandants de corps d'armée une lettre circulaire pour leur notifier d'avoir à porter les drapeaux à l'arsenal afin d'y être brûlés. Tous les commandants de corps reçurent cet ordre le 27 dans l'après-midi, entre 4 h 1/2 et 5 heures ; mais pour que le prince Frédéric-Charles n'eût pas connaissance de cette lettre signée du maréchal, si nos archives tombaient entre ses mains, sur les observations de Jarras, trouvant sa situation trop délicate, le feuillet fut arraché du registre sur lequel la lettre-circulaire avait été copiée. L'opération de l'incinération des drapeaux aurait dû donc être terminée le 28 au matin ; elle ne le fut pas cependant pour tous les corps, et certains chefs montrèrent dans l'exécution des ordres qu'ils reçurent une mollesse extraordinaire. La déposition du maréchal Canrobert est typique. Il constate que les commandants de corps étaient, tout d'abord, invités à verser leurs étendards à l'artillerie de leurs corps, qui devait les conduire à l'arsenal. « Nous « n'étions pas soucieux, dit-il, de nous « dépouiller de nos drapeaux sur cet or- « dre et on ne l'exécuta pas pour une « affaire aussi grave et l'ordre émanant « seulement du général Soleille (au nom « du maréchal, il est vrai), *nous fîmes le « mort* et nous n'avons rien exécuté. Mais « ensuite arriva un ordre signé du maré- « chal commandant en chef qui disait : « Vous enverrez vos drapeaux par votre « artillerie à l'arsenal de Metz où ils se- « ront brûlés. Une fois que nous eûmes « reçu cet ordre, nous n'avions plus à « nous occuper d'autre chose que de « l'exécuter. »

« Si l'on se rapporte aux interrogatoires du général Soleille, on constate que le directeur de l'artillerie est obligé de convenir « qu'au conseil du 26 octobre il a été « question des drapeaux et que le maré- « chal a témoigné l'intention de les faire « brûler ». A la question du duc d'Aumale lui demandant si le maréchal, après avoir pris cette résolution, avait changé d'avis, il répond : « Dans une question « aussi grave que celle de l'incinération « des drapeaux, je n'avais pas à prendre « de mesures officielles en dehors de celles « présentées par le maréchal et rien n'a « pu et ne peut me faire supposer que le « maréchal ait changé de résolution à ce « sujet ». A cette autre question : « Auriez-vous reçu du maréchal Bazaine des instructions pour passer sous silence dans votre dépêche du 27 l'incinération des drapeaux ? » il répond : « Non, je n'ai « reçu aucune instruction du maréchal « Bazaine pour passer sous silence l'inci- « nération des drapeaux ».

« La vérité, écrit le colonel Melchior, est que si l'ordre du maréchal Bazaine avait été partout et par tous compris ainsi que nous le fîmes nous mêmes, les Prussiens n'eussent pu déployer en trophées aucun des drapeaux de la malheurnuse armée de Metz. » En effet, tous les drapeaux de la garde, qui entourait le quartier général, furent brûlés, et le colonel Melchior, en terminant sa lettre, qui a paru dans *La Légende de Metz*, du comte d'Hérisson (page 185), conclut que « la destruction des drapeaux « de la division Deligny n'a pu être ins- « pirée par d'autres motifs que ceux de « l'exécution sérieuse et des plus impor- « tantes dans ses moindres détails, de « l'ordre donné au nom du maréchal ».

« Le général Soleille avait toujours été opposé à la destruction du matériel et des fusils. Cela ressort très nettement des dépositions du général de Barkheim et de celle du capitaine Gudin. Celui-ci rapportant la conversation, tenue le 26 entre le maréchal et le directeur de l'artillerie, dit ceci : « Le maréchal voulait faire dé- « truire les fusils de l'armée, et de son « côté le général Soleille lui faisait obser- « ver avec insistance que la destruction « des fusils était pour le soldat sa ma- « nière d'exprimer son état d'indiscipline « et que cette mesure pourrait amener les « plus grands dangers après les souffran- « ces endurées par l'armée et les dou- « leurs de la capitulation ». C'est sur le

conseil du général Soleille que les drapeaux devaient être réunis par le commandant d'artillerie et conduits dans des voitures couvertes, accompagnées, à l'arsenal de Metz pour y être détruits.

Metz était plein d'espions ; faire brûler les drapeaux devant le front des troupes devait immanquablement attirer leur attention et l'ennemi pouvait aussitôt en être informé. C'est ce qui se produisit en effet lorsque les généraux Laveaucoupet et Lapasset firent brûler ou détruire leurs étendards par leurs régiments. Le général de Stiehle, ayant ainsi la preuve que les drapeaux existaient encore, écrivit le 28, vers 11 h. 1/2, au général Jarras au nom de Frédéric-Charles une lettre comminatoire, qui fit craindre au maréchal des représailles pour l'armée de Metz, si toutes les clauses de la capitulation n'étaient pas tenues. C'est alors seulement que l'ordre de suspendre la destruction des drapeaux fut donné le 28 dans l'après-midi ; ils auraient dû être sauvés si tous les chefs de corps avaient agi comme le général Desvaux qui obéit à l'esprit et à la lettre de l'ordre, ou comme les généraux Laveaucoupet et Lapasset, qui obéirent à l'esprit de cet ordre. Il est impossible de leur faire un reproche d'avoir contrevenu à des prescriptions de sagesse pour suivre seulement le mouvement généreux de leur cœur.

Le général Lapasset apporte une preuve importante et le plus formel document de l'ordre donné par le maréchal. En effet, dans sa déposition au procès de Trianon, il s'exprime ainsi : « Pour compléter ma déposition et dans l'intérêt de la vérité, je dois dire que dans ma brigade mixte il y avait un régiment de cavalerie, le 5e lanciers, dont suivant l'ordre qui avait été donné au début de la campagne, j'avais fait verser l'étendard à l'arsenal. Cet étendard n'était donc pas dans les rangs de ma brigade ; je voulus qu'il fût brûlé comme les autres et j'ordonnai au colonel du 3e lanciers de se rendre à l'arsenal et de s'assurer qu'il était brûlé. En effet le colonel revint et me remit un procès-verbal, duquel il résulte que le 27 octobre l'étendard du 3e lanciers a été brûlé d'après les ordres du maréchal commandant en chef. J'ai la pièce sur moi ».

« Cette pièce, versée au dossier, est ainsi libellée :

Procès-verbal d'incinération. — L'an mil huit cent soixante-dix, le vingt-sept octobre, Nous, colonel directeur d'artillerie, assisté de Monsieur Grivaux, garde principal d'artillerie, avons procédé à la réception d'incinération de l'étendard du 3e régiment de lanciers, en exécution de l'ordre de Monsieur le Maréchal commandant en chef de l'armée du Rhin. En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal. Signé : Mony, lieutenant-colonel — Grivaux — Thorel, colonel du 3e lanciers.

Ajoutons enfin que par les soins du colonel de Girels tous les drapeaux contenus dans l'arsenal furent brûlés, sauf deux étendards de régiments de dragons.

Quant à la lettre écrite le 27 mais, adressée le 28, au nom du maréchal par le général Soleille au colonel de Girels, les dépositions citées plus haut prouvent bien qu'elle est de son fait. La plaidoirie de Lachaud est tout à fait probante sur ce point.

« C'est le 27, dit Lachaud, qu'il a écrit cette lettre au colonel de Girels. Il l'a gardée par devers lui jusqu'au 28. Pourquoi? S'il était à cette audience, si sa santé ne l'avait pas empêché de venir à ce grand débat, je lui aurais fait une question à laquelle il lui aurait été impossible de répondre. C'est le maréchal, dites-vous, qui vous a chargé le 27 au matin d'écrire au colonel de Girels que les drapeaux seraient compris dans un inventaire ; pourquoi cette lettre que vous avez préparée le 27 au matin, ainsi que cela a été établi d'une manière précise, l'avez-vous gardée jusqu'au 28, à 8 ou 9 heures du matin ? Quel est donc cet ordre qui vous est donné et que vous n'exécutez pas ? Si tout le monde, à l'exemple de la Garde, s'était hâté, *cet ordre serait arrivé trop tard et il ne serait plus resté un seul drapeau.* Voilà ce que je lui dirais, et il serait bien obligé de reconnaître que s'il avait reçu un ordre, en tout cas il ne l'avait pas exécuté ? D'où la conséquence forcée que jamais ordre semblable ne lui a été et n'a pu lui être donné ». — Et comment ne pas s'apercevoir que cette lettre est en contradiction formelle avec les dépositions du général Soleille ! »

Telles sont, Monsieur, très brièvement exposées, les preuves qui m'ont

fait affirmer que le maréchal avait donné par trois fois l'ordre de brûler les drapeaux, que tous les drapeaux de la Garde ont été détruits ainsi que ceux de l'arsenal, que si tous les chefs de corps avaient agi comme le général Desvaux, commandant la Garde, aucun étendard n'eût été livré à l'ennemi et que c'est donc par la mollesse seule dans l'exécution des ordres donnés que 53 drapeaux de l'armée de Metz sont aujourd'hui à Berlin, avec ceux de l'armée de Châlons. G. BAZAINE.

—

San-Martino. La maison de Napoléon à l'Ile d'Elbe (LXVI 282). — Dans le récit du général Bertrand, Grand Maréchal du Palais : *L'Ile d'Elbe et les Cent-Jours* publié dans le XXXIe vol. de la *Correspondance de Napoléon Ier*, il est question de la villa Saint-Martin :

« L'Empereur débarqua à Porto-Ferrajo, le 4 mai, 1814, et il n'y fut guère bien logé à son arrivée. Mais bientôt des artistes, architectes et peintres, arrivèrent de Toscane et de Rome offrir leurs services ; ils arrangèrent un petit pavillon à deux étages où se logea l'Empereur. Il fallut démolir grand nombre de maisons ; les soldats de la Garde y travaillèrent avec zèle. On établit ainsi, en peu de semaines, une plaine et un jardin près du pavillon de l'Empereur. Ce pavillon avait vue sur les côtes de Toscane et de Piombino. On appropria un très beau couvent situé tout près, pour le logement de la Garde. Madame Mère fut logée à la maison Vantini.

La princesse Pauline avait acheté des vignes et fait construire un pavillon ou villa à la mode d'Italie, à trois milles de la ville et dans une position charmante ; elle comptait s'y établir ; mais à son arrivée des eaux de Naples, en septembre, sa villa de Saint-Martin, qui lui avait coûté 100.000 écus, n'étant pas entièrement meublée, elle occupa un appartement dans le pavillon impérial.

La villa de Saint-Martin fut décorée avec beaucoup de goût par de très bons peintres romains qui travaillaient avec beaucoup de zèle, parce qu'ils étaient conduits plus par leur opinion et leurs sentiments que par l'appât du gain.

Avant la fin de l'année Napoléon était passablement logé : il avait un pavillon à Porto-Ferrajo, un à Porto-Longone, la villa de Saint-Martin, où il allait quelquefois et l'ermitage de Marciana, où il s'y plaisait beaucoup ; il voyait de là les Alpes, l'Apennin ligurien, les montagnes de la Corse, et dominait toute la Méditerranée... »

DÉSIRÉ LACROIX.

Preuves de noblesse (LXVI, 288). — S'agit-il de savoir le genre de preuves à faire ? Dans ce cas, ce n'est point un travail de patience qu'il faut solliciter. Cette indication n'est pas longue et se trouve partout.

S'agit-il de connaître les familles qui ont eu des preuves à fournir ? Le gros volume manuscrit du Fonds Français à la Bibliothèque Nationale est là, à la disposition de qui veut consulter cet inventaire, où le nom des familles est classé alphabétiquement.

S'agit-il de connaître toutes les preuves faites ? Dans ce cas il faudrait publier cent volumes, sinon plus. M. Vindry, rien que pour relever le nom des Demoiselles de Saint-Cyr, les identifier, sans donner les preuves nécessaires à leur admission, a travaillé fort longtemps avant de publier le résultat de ses recherches.

En réalité, c'est dans l'inventaire manuscrit, dont je parle ci-dessus et dont la confection ne remonte guère qu'à une quinzaine d'années, qu'on trouvera la réponse au « recueil où l'indication de ces preuves » existe. LA COUSSIÈRE.

—

Une parole de Guillaume Ier (LXIV, LXV, 24). — J'ai demandé (20 septembre 1911) où et quand le roi de Prusse Guillaume Ier, commençant la guerre de 1870, a déclaré « qu'il faisait la guerre, non à la France mais à la dynastie impériale, qu'il attaquait Napoléon et ses soldats, et respectait la nation ». J'ai rappelé les affirmations précises à ce sujet du ministre des affaires étrangères Jules Favre dans la circulaire du 9 septembre 1870 aux agents diplomatiques de la France à l'étranger, et dans le rapport du 21 septembre au gouvernement de la défense nationale. Un seul de nos collaborateurs, M. A. I. a répondu ; il a prétendu, ce qui est aussi mon opinion, que Jules Favre s'est exprimé avec légèreté, a dénaturé le sens d'une proclamation du roi de Prusse, et il a reproduit d'après le *Courrier du Haut-Rhin* du 21 août 1870 une proclamation de Guillaume Ier datée de Sarrebruck.

La légèreté de Jules Favre ne peut pas être niée. Dans sa circulaire du 21 novembre 1870 aux agents diplomatiques du gouvernement de la défense nationale le ministre des affaires étrangères parle de la « trahison de Sedan », ce qui serait déjà

enorme dans une lettre privée et est inadmissible dans une circulaire officielle. On peut se demander comment, si le ministre a rédigé lui-même le texte, la direction des affaires politiques du quai d'Orsay qui s'occupe de la correspondance, a pu laisser passer l'expression « la trahison de Sedan ». Pour ce qui concerne la proclamation du roi de Prusse, Jules Favre a répété son affirmation du 6 septembre et du 21 septembre dans la circulaire du 18 octobre aux agents diplomatiques du gouvernement de la défense nationale à l'étranger : « après avoir solennellement annoncé au monde par la bouche de son roi qu'elle n'en voulait qu'à Napoléon et à ses soldats, la Prusse s'acharne à détruire le peuple français. »

Comme M. A. J. a donné le texte complet de la proclamation du roi de Prusse, je ne reproduis que le passage saillant : Guillaume Ier s'adresse aux habitants des provinces françaises occupées par les armées allemandes :

Je fais la guerre aux soldats français et non aux citoyens de la France. Ceux-ci continueront à jouir d'une sécurité complète pour leurs personnes et leurs propriétés aussi longtemps que, par des entreprises hostiles contre les troupes allemandes, ils ne m'ôteront pas le droit de leur accorder ma protection.

Ce langage est très net ; il indique les usages de la guerre pratiqués par la Prusse et ses alliés ; l'interprétation de Jules Favre, admise encore aujourd'hui par les badauds, est purement fantaisiste.

A la suite de cette proclamation qui enjoignait aux généraux en chef de porter à la connaissance du public, par des ordres spéciaux, les mesures assurant l'exécution des règlements contre les communes et les particuliers qui se mettraient en opposition avec les usages de la guerre, le prince royal de Prusse adressa, le 18 août, l'ordre suivant aux habitants de la Lorraine :

L'Allemagne fait la guerre à l'Empereur des Français et non aux Français. La population n'a pas à craindre qu'on prenne des mesures hostiles contre elle. Je m'occupe de rendre à la nation, et spécialement à la ville de Nancy, les moyens de circulation interrompus par l'armée française. J'espère que l'industrie et le commerce vont être rétablis et toutes les autorités resteront à leur place. Je ne demande pour l'entretien de l'armée que le surplus des provisions non exigées pour la nourriture de la population française. La nation paisible et principalement la ville de Nancy devront compter sur les plus grands ménagements.

Le commandant de la 3e armée.

Frédéric-Guillaume
prince royal de Prusse.

Un ordre du 18 août des commandants supérieurs des armées allemandes s'exprime ainsi :

Vu la proclamation de S. M. le roi de Prusse qui autorise les généraux commandants en chef à établir des dispositions spéciales relativement aux mesures à prendre contre les communes et les personnes qui se mettraient en contradiction avec les usages de la guerre, etc., etc.

1° La justice militaire est instituée. Elle sera établie dans toute l'étendue du territoire français occupé par les armées allemandes à toute action tendant à compromettre la sécurité des troupes, à leur nuire, ou à prêter assistance à l'ennemi.

2° Toutes les personnes qui ne font pas partie de l'armée française et n'établiront pas leur qualité de soldats par des signes extérieurs, et qui serviront l'ennemi en qualité d'espions, égareront les troupes allemandes quand elles serviront de guides, tueront, blesseront, ou pilleront des personnes appartenant aux armées allemandes, détruiront ponts, canaux, chemins de fer télégraphes, routes, incendieront des munitions, des provisions des casernements, prendront les armes contre les troupes allemandes, seront punies de mort. Un conseil de guerre prononcera le jugement ; la mort est l'unique peine. Le jugement sera exécuté immédiatement.

Les communes auxquelles les coupables appartiennent seront passibles dans chaque cas d'une amende égale au montant de l'impôt foncier, etc., etc.

Cet ordre est le corollaire de la proclamation du roi. Guillaume avait déclaré qu'il n'admettait les hostilités que de la part des soldats ; les généraux firent savoir comment ils frapperaient les citoyens. Rien dans ces pièces ne permet de conclure que la Prusse n'en voulait qu'à la dynastie impériale C'était la nation allemande qui se battait contre la nation française. Tous les patriotes allemands, et ils étaient nombreux au sud comme au nord du Mein, appelaient la France l'ennemie héréditaire, l'« Erbfeind », et désiraient l'écraser.

L'opinion émise par Jules Favre n'a pu se répandre que grâce aux souvenirs his-

toriques, à l'évocation des Cent Jours. Après le 20 mars 1815, Napoléon fut mis au ban de l'Europe. Dès le début, Metternich déclara que les puissances ne sauraient souffrir Bonaparte (elles disaient Bonaparte et non pas Napoléon) sur le trône de France, qu'elles lui feraient une guerre à outrance et ne la feraient pas à la France. Le 23 juin, au qnartier général de Heidelberg, le maréchal prince de Schwarzenberg, général en chef des armées impériales autrichiennes et alliées lança une proclamation : « Français, c'est à vous de décider de la paix ou de la guerre. L'Europe veut la paix avec la France ; elle fait la guerre à l'usurpateur du trône français... L'Europe veut la paix, et parce qu'elle la veut, elle ne transigera jamais avec celui qu'elle regarde comme un obstacle perpétuel à la paix... Les armées alliées vont franchir les frontières de la France. Elles protègeront les paisibles citoyens ; elles combattront les soldats de Bonaparte; elles traiteront en amis les princes qui se prononceront contre lui, et elles ne connaîtront d'autres ennemis que ceux qui soutiendront sa cause. » C'est un langage bien différent de celui que 55 ans plus tard Guillaume devait tenir dans sa proclamation de Sarrebruck. En 1870, le roi de Prusse regardait Napoléon III, avec qui il avait eu des entrevues à Bade, à Compiègne et à Paris, comme le souverain régulier de la France.

PAUL MULLER.

—

Rue Madame (LXVI, 187, 305). — Avant de poser une question, je ne saurais trop conseiller à nos collaborateurs de remonter aux sources, c'est-a-dire, dans le cas présent, à l'édition originale de Du Pradel. Or, il y a, page 33 de cette édition publiée en 1692 : dans la liste des « six vingt Huissiers seuls réservez d'entre les Huissiers à Verge par Edit du mois de Février 1691 pour la fonction de Priseurs et Vendeurs de biens meubles en la Ville, Fauxbourgs et Banlieue de Paris » : Nicolas Cabaille : rue Ma— Le reste du nom de la rue est tombé à l'impression. Edoûard Fournier, dans sa réédition, a traduit rue Madame ; le malheur est qu'il n'y avait pas, en 1692, de rue de ce nom. L'édition de 1691 ne contient malheureusement pas la même liste, et il faut recourir aux hypothèses pour se demander quel est le nom dont nous n'avons qu'une moitié. Serait-ce la rue Macon? En tous cas, les intermédiairistes feront bien de renoncer à chercher une rue Madame au XVIIe siècle, ils ne la trouveraient dans aucune nomenclature.

GOMBOUST.

—

La Juno et Félicien David (LXVI, 285). — M. L. V. P. commet une erreur, Félicien David n'est nullement né *en* Avignon, mais à Cadenet, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Apt, Vaucluse. Le territoire de Cadenet touche aux Bouches-du-Rhône et cette petite ville est à 20 ou 25 kilomètres au plus au nord d'Aix. Ce qui explique que David ait commencé son éducation musicale comme élève de la maîtrise métropolitaine de Saint-Sauveur-d'Aix. Il n'était nullement juif comme Drumont l'a jadis soutenu, mais absolument catholique ; l'archevêque d'Aix n'aurait pas admis un juif parmi les enfants de chœur de sa cathédrale.

X.

—

Le crâne de Descartes (III, IV). — On lit dans *Excelsior*, 24 septembre 1912 :

L'Académie des Sciences s'est occupée hier du crâne de Descartes. Voici dans quelles conditions. La savante compagnie ayant reçu un recueil de la correspondance échangée entre Berzélius et Berthollet, M. Darboux fut étonné d'y trouver une lettre qui n'était autre chose qu'un accusé de réception du crâne de Descartes. Il semblait donc indiqué que le squelette du grand philosophe français n'avait pas échappé aux vicissitudes qu'ont connues toutes les dépouilles historiques. Voici, en effet, d'après les renseignements que nous avons pu obtenir, quelle fut l'odyssée de ce crâne célèbre. Disons de suite qu'elle nous fait craindre pour son sort.

Descartes mourut à Stockholm, en 1650, d'une fluxion de poitrine qu'il avait contractée, assurait, hier, M. Darboux, en se déplaçant de bon matin pour aller donner des leçons de mathématiques à la reine de Suède. Notre ambassadeur qui était très lié avec le savant français, fit expédier le corps en France. Louis XIV empêcha, on ne sait pourquoi, que l'éloge funèbre fût prononcé, et l'inhumation fut effectuée en l'église Sainte-Geneviève. Le corps fut déposé ensuite au Musée des monuments historiques, puis dans la chapelle de Saint-François de Sales, et enfin dans l'église Saint Germain des Prés. Mais on croyait la dépouille complète, et on la vénérait comme telle.

En 1821, Berzélius écrivit de Stockholm à Cuvier pour lui offrir le crâne de Descartes, qui était demeuré en Suède, alors que le reste du corps quittait la sépulture royale qui lui avait été donnée pour être dirigé sur la France. Ce crâne portait l'inscription suivante : « *Crâne de Descartes pris par Hanstrom, l'année* 1006, *lorsqu'on devait renvoyer le corps en France.* »

Près d'un siècle plus tard, l'écrivain suédois Anders Anton von Iljermann devenait le possesseur de ce chef et gravait son nom sur la calotte cranienne avec la mention de l'année 1751. Le crâne passa dès lors entre les mains de nombreux propriétaires, parmi lesquels on peut citer Hans Celsius, Hæger, Flyght, Ahgren, Sparmann et Arngren. Ce dernier l'avait même obtenu pour la somme dérisoire de 37 francs.

Le crâne fut reçu par l'Académie des Sciences, qui « accepta, dit Berthollet, avec une déférence religieuse, le présent qui lui était fait ». On compara le crâne, affirme le même auteur, avec un portrait de Descartes, et la comparaison fut jugée assez frappante... Enfin, le crâne fut envoyé au Muséum, si l'on en croit les comptes rendus de l'Académie des Sciences.

Cette présence du crâne de Descartes dans les collections du Muséum d'histoire naturelle sembla étonner les savants et les professeurs de cet établissement que nous pûmes joindre. Nous ayant déclaré ne rien savoir à ce propos, nous primes le parti d'aller consulter les archives, où nous avions quelque chance de trouver une trace de ce dépôt.

C'est au laboratoire de M. Verdeau que nous nous adressâmes. Sur les tables de cet ossuaire scientifique, nous dépouillons les catalogues des richesses où les restes d'un Mérovingien voisinent avec le crâne d'un musicien célèbre et le moulage de Jean-Jacques Rousseau. Dans la célèbre collection Gall, nous trouvons mentionnée, à la cote 82, la « copie en plâtre d'un crâne qui est déposé au Muséum du Jardin du roi et qu'on croit être celui de Descartes ». Ce moulage fut étudié par le célèbre phrénologiste, qui écrivit, à son propos, la consultation suivante : « Les organes les plus développés sont ceux de l'éducabilité, des rapports de l'espace, du calcul. » En marge se lit l'annotation suivante : « *Original venu depuis.* »

Ce moulage fut donné au musée de Boulogne-sur-Mer ; quant au crâne lui-même, nous n'en n'avons trouvé trace nulle part. La trace de son entrée est marquée par l'annotation sus-indiquée, mais, depuis lors qu'est-il devenu ? S'il est encore au Muséum, nous déclara-t-on, il doit être avec la collection dont les inondations de 1910 ont troublé l'ordre, et c'est parmi le tas d'ossements qu'elle constitue aujourd'hui que doit se trouver le crâne de Descartes.

Des recherches nous semblent s'imposer qui permettraient de rendre à la dépouille de Descartes l'intégrité qu'il eût été facile de lui donner, en 1821, lors du retour en France du crâne que des mains sacrilèges lui avaient dérobé.

HENRY VADOL.

—

Capitaine d'Illiers (LXIV). — En consultant la série des annuaires de l'armée, on ne trouve vers 1837 qu'un seul officier de ce nom dans le corps d'état-major : Léon Arthur *Patas d'Illiers*.

Sorti de Saint-Cyr à la fin de 1831 et de l'école d'Etat-Major à la fin de 1833, il est lieutenant au 7e d'infanterie légère à Lyon, puis, vers 1837 au 11e dragons à Paris et ensuite à Vesoul. Capitaine le 5 mars 1838, il figure, en 1839, au 11e dragons (à Huningue) et en 1840 à l'état-major de la place de Paris.

En 1841, il est aide de camp du général de Lamoricière à Oran, poste qu'il conserve en passant chef d'escadron le 24 avril 1845 et qu'il occupe encore en 1847. En 1848, il est toujours aide de camp du général de Lamoricière, devenu ministre de la guerre et représentant du peuple.

En 1849, il est à l'état-major de la division de Lyon, commandée par le général Gemeau

Il ne figure plus sur les annuaires des années suivantes.

Il est chevalier de la légion d'honneur à partir de 1848.

Les Souvenirs du Général du Barail, (tome I, p. 139) portent à son sujet la mention suivante : L'aide de camp du général de Lamoricière était le capitaine Patras d'Illiers qu'une mort prématurée atteignit dans le grade de chef d'escadron.

J. G. T.

—

Le buste de Jean-Jacques Rousseau (1790) — Des Estangs (LXVI, 178). — Jolibois : *La Haute-Marne*, p. 186 longue notice sur Nicolas-Charles Des Estangs. Résumé : né à Allichamps (Haute-Marne) 1766, mort à Paris 1847, son frère, maître de forges. Dès sa jeunesse, idées avancées, assiste à la prise

LES PETITES CÉLÉBRITÉS DU SECOND EMPIRE

GABRIELLE DE LA PÉRINE, la marchande de Journaux

de la Bastille, engagé volontaire au 7e bataillon de Paris, inspecteur des subsistances militaires à Brest. En 1796, fonda une institution à Clignancourt, 1809, inspecteur des domaines français en Autriche, — directeur de l'imprimerie et librairie, 1819 conservateur des estampes jusqu'à 1836, mis à la retraite à cause de ses opinions avancées.

Connu surtout par ses œuvres maçonniques. président de la loge des trinosophes, réformateur de l'ordre.

Un ami a publié un travail de lui inachevé : *Œuvres maçonniques de N. C. Des Estangs*... ornées de son portrait par P. D. Pillot, Paris 1868, in-8.

Noter que cette notice est de Jolibois, ou plutôt de son maître Pierre Laloy, tous deux connus par leurs opinions révolutionnaires ; par conséquent suspects de partialité dans le cas présent.

La famille Des Etangs habite actuellement Andelot (Haute-Marne. Un autre Nicolas-Charles Des Etangs né à Andelot 1801-1876 : avocat, juge de paix à Bar-sur-Aube en 1848.

Est uniquement connu comme botaniste, a publié une quantité (au moins 40) de mémoires sur la flore de l'Aube et de la Haute-Marne.

Sur ce dernier, notice biographique dans la *Flore de la Haute Marne* par Aubriet, p. 60.

Jolibois ne dit pas que N. C. Des Estangs fut médecin, au contraire : il commença dans une étude de notaire. De même il n'y est pas dit qu'il ait été maire d'un arrondissement de Paris, mais ceci est très possible. MARTHE.

—

Gabrielle de La Perrine (IX; XIII; LXVI, 341). — Il a déjà été question de cette personne — qui fut une petite célébrité du Second Empire au même titre qu'Isabelle la Bouquetière — dans les tomes IX et XIII.

Un de nos collaborateurs nous envoie son portrait, publié dans les journaux d'alors — qui étaient pourtant moins que les nôtres, prodigues d'illustrations. Celui que l'on nous communique a paru dans la *Chronique illustrée* du 25 octobre 1868.

Ce n'est pas là tout à fait de l'histoire — c'est cependant un peu de l'histoire de Paris.

Cette demoiselle, dite Gabrielle de La Perrine, était marchande de journaux, simplement, mais le Jockey Club dont son kiosque était voisin l'avait adoptée, comme il avait adopté Isabelle.

Sollicitée de donner quelques renseignements sur sa personne, elle répondait :

Vous avez bien voulu vous intéresser à moi en me priant de vous envoyer quelques notes sur ma bibliographie que vous désirez publier. Je regrette donc aujourd'hui de n'avoir à vous fournir que des renseignements bien courts à cet égard ; et cela d'autant plus que plusieurs journaux s'en sont déja occupés dans leurs colonnes, et que je ne ferais que vous répéter ce que probablement vous devez connaître.

Ainsi qu'on l'a annoncée, je suis née à Séville, où mon père, que des revers de fortune venaient d'atteindre, alla résider ainsi que dans plusieurs autres villes d'Espagne, afin d'essayer de faire fructifier, dans une entreprise commerciale, les quelques débris qui lui restaient encore.

Malheureusement pour lui ainsi que pour moi, il fut encore déçu dans ses espérances et nous fûmes obligés de revenir en France dans un état voisin de la gêne ; gêne qui ne fit que s'accroître avec les charges qu'entraîne une nombreuse famille. Pour comble d'infortune, la mort vint ravir notre père à notre affection : de sorte qu'aujourd'hui je reste seule avec ma mère pour la seconder dans une tâche si difficile à remplir, quand on est pas fortuné, en me dévouant à l'éducation de mes sœurs.

Signé : G. DE LA PERRINE.

Il est visible que cette lettre est un aimable arrangement. Il y a des gens qui se disent espagnols et qui ne sont pas espagnols, mais sa beauté très réelle était un peu d'une andalouse.

Mlle de La Perrine ou plutôt Laperrine, troublée par les attentions dont elle était l'objet, quitta le kiosque doré du Grand-Hôtel et débuta au théâtre sans succès. Elle avait étudié le chant. Elle renonça au théâtre qui l'avait si mal accueillie, fit le commerce des fleurs, fut un peu lingère, puis disparut comme disparaissent ces vagues météores du ciel fantaisiste de Paris

Mais il est probable que ceux qui écriront sur les mœurs et le pittoresque de nos rues, demanderont encore quelquefois et durant longtemps ; « Cette demoiselle de la Perrine, qui était-ce-donc ? » C'est pour eux que l'*Intermédiaire* qui doit avoir réponse a tout, publie ces notes et cette image. M.

Famille de Montsaulnin (LXV, 190, 313, 359. — Le comte de Montsaulnin, ancien député du Cher, est mort depuis plusieurs années ; son frère, le vicomte de Montsaulnin est mort aussi, tous deux sans postérité masculine. Le nom paraît complètement éteint. H.

*
* *

La famille de Montsaulnin n'est pas originaire du Dauphiné comme le pense M. E. Grave, mais du Nivernais dans le comté de Château-Chinon où on la trouve au commencement du XIXe siècle. Par ailleurs le regretté comte de Montsaulnin (François-Charles) est mort en 1910 et son frère Emmanuel-Louis, vicomte de Montsaulnin est décédé le 11 juillet 1912.

Ils n'ont pas laissé de postérité masculine.

Les armes de cette famille sont : *de gueules à 3 léopards d'or couronnés de même l'un sur l'autre.*

Les sources indiquées et bien d'autres ont été consultées. S. G L.

—

Ulysse Pic (LXIV ; LXV ; LXVI, 156, 257). — N'avait-on pas fait venir un journaliste du nom d'Ossian Pic à Rochefort (Charente-Inférieure), en 1869, pour l'opposer, dans le journal officieux d'alors, au journal *Le Contribuable*, fondé par un groupe d'adversaires de l'Empire, lesquels, de leur côté, avaient fait venir, pour le rédiger, le publiciste Charles Habeneck ? Ce dernier eut bientôt un procès de presse dans lequel il fut défendu par Jules Favre, qui vint exprès à Rochefort et y parla dans une réunion publique à La Halle. Ce fut alors, à Rochefort, un événement important. Ossian Pic était-il frère, ou parent, d'Ulysse Pic ? V. A. T.

—

Famille Sicard (LXVI, 288). — En ce qui est des le Peletier d'Aunay et des le Peletier de Saint-Fargeau et de leurs armes il a été répondu par avance dans une note qui n'a pas encore paru dans l'*Intermédiaire*. S. G. L.

—

Le marquis de Vassé et la marquise, née Broglie (LXVI, 288). — Il y a certainement erreur dans le *Dictionnaire des Parlementaires* en ce qui concerne un second mariage du marquis de Vassé, attendu que la marquise née Broglie mourut seulement le 21 octobre 1827, ayant survécu plus de sept ans à son mari décédé 27 mai 1820. *La généalogie de la branche française de la maison de Broglie* à laquelle j'emprunte ces détails, est muette sur la date de décès de Jules, marquis de Vassé, fils des susdits.

D. A.

—

Jenny Verpré à Marseille (LXVI, 273). — Qu'étaient-ce que les « admirables vers de Waterloo » ; que qualifiait ainsi l'enthousiaste Jenny Verpré? Eh! parbleu, c'étaient ceux du virulent petit poème de *Waterloo*, de Méry et Barthélemy, qui, tout justement, à ce moment même, venait d'être publié, avec sa hardie Dédicace, cinglante comme un coup de cravache, en toutes lettres imprimée sur son titre et sur sa couverture : « Au Général Bourmont ».

De ce poème, nous ne citerons que sa seule finale, qui lui sert de conclusion :

Va, rien ne peut casser l'immuable anathême,
Quand le peuple a maudit, son arrêt est su-
[prême,
Sa justice inflexible interdit tout pardon ;
Tu peux, sur ta poitrine, étaler un cordon,
Tu peux fléchir du Roi la bonté paternelle,
Mais, aux regards de tous, la tache est éter-
[nelle,
Quatorze ans ne font point oublier ces forfaits ;
La peine se prescrit, et la honte jamais.

Ce *Waterloo*, naturellement, fut pour, suivi, sur le moment. Les exemplaires-brochés, de sa première édition (Paris, Denain libraire, imprimerie de J. Tastu, 1829, 71 pages in-8°, avec couverture imprimée, et ornés d'une petite vignette emblématique de Henry Monnier, gravée sur bois par Thompson) en sont donc devenus très rares.

Les mêmes poètes, l'année précédente, avaient déjà publié la première édition de leur beau poème : *Napoléon en Egypte*, que rendirent si populaire, les belles éditions illustrées de Raffet (in-8°, 1835) et de Horace Vernet et Hippolyte Bellangé (grand in-8°, 1841, plusieurs fois réimprimé).

Si cette époque était celle des piètres préfets, par contre, elle était bien aussi celle des beaux livres, des beaux vers, et, encore plus, convenons-en, celle... des beaux sifflements de cravache

Ulric Richard-Desaix.

Où est enterré le maréchal de Villars (LXV, LXVI, 42. 158, 247). — Puisque j'en ai l'occasion, j'apporterai quelques précisions à l'article que M. Teste a publié dans l'*Echo de Paris*, au sujet des héritiers du fils du maréchal, le dernier des Villars. Ainsi qu'on l'a déjà dit, Honoré Armand, duc de Villars, n'eut qu'un enfant de son mariage avec Amable Gabrielle de Noailles, une fille qui, veuve de Félix Pignatelli d'Egmont et sans enfants, se fit religieuse du Calvaire.

Elle n'existait plus sans doute, lorsque le 8 octobre 1764, le duc de Villars, prince de Martigues, fit son testament par lequel il institua pour ses légataires universels Eléonore de Choiseul Trades, Comtesse d'Andigné de Vesins, qui avait pour mère Louise de Villars, sœur du maréchal, et Pierre de Vogué, comte de Vogué, dont la mère était Charlotte de Villars également sœur du maréchal. Seul, parmi les héritiers du côté maternel, le marquis de Radepont reçut un legs de 150.000 livres. Le duc de Villars mourut à Marseille le 27 avril 1770.

M. le Marquis de Vogué, l'éminent académicien, ne compte point les Villars parmi ses descendants, comme on l'a publié car il ne descend pas de Pierre de Vogué, mais du cousin de ce dernier, Charles-François Elzéar, marquis de Vogué à qui Pierre mort le 10 juin 1773, par actes des 20 mai 1772 et 28 février 1773 avait assuré le marquisat de la Nocle en Nivernais, avec tous les droits qui y étaient attachés, y compris la grandesse d'Espagne. Ce marquisat faisait partie de la succession du duc de Villars.

Charles-François Elzéar, marquis de Vogué, mort le 15 septembre 1782 et le trisaïeul du marquis actuel.

S. G. L.

—

Armoiries d'une famille alliée aux des Cars (LXI, 289). — Il s'agit ici de la famille Lafond, dont l'auteur, Narcisse-Antoine Lafond, pair de France, député, régent de la Banque de France, fut créé comte romain héréditaire et adopta le blason : *d'or, à la croix haussée, renversée de gueules, chargée de cinq besants d'argent*. Il mourut le 29 décembre 1866, laissant le comte Edmond Lafond, mort en 1875, ayant épousé Mlle Marie-Elise du Temple de Chuvigny, dont deux enfants : 1° Mlle N. Lafond, mariée à Louis de Pérusse, marquis des Cars, fils du duc ; 2° le comte Louis Lafond, marié (L. de Magny : *Armorial des princes, ducs, marquis, barons et comtes romains en France*. Paris, 1879, in-8).

SCOHIER.

*
* *

Ce sont les armoiries de la famille Lafond. Le duc des Cars actuel est veuf depuis le 4 juin 1912, de Marie-Thérèse Lafond, fille du comte Lafond.

Les armoiries ont été concédées par le Saint-Siège avec le titre de comte à Narcisse Lafond aïeul de la duchesse des Cars.

L. C. D. L. H.

—

Armes à déterminer : trois trèfles (LXVI, 237) — Limosin, en Lyonnais, porte : *D'azur au chevron d'argent ; au chef d'or, chargé de trois trèfles de sinople*.

P. LE J.

—

Propriété littéraire des titres d'ouvrages (LXVI, 290). — Je ne vois pas d'autre moyen que de s'informer des titres déjà déposés, auprès d'un des membres des Sociétés des gens de lettres, des auteurs et compositeurs de musique, etc.

MAURICE CHARPENTIER.

*
* *

Le titre d'un ouvrage constitue une propriété d'une nature spéciale, analogue à l'enseigne ou à la marque de fabrique, et, comme tel, il est susceptible de donner naissance à un droit privatif. Il est même des titres qui, par leur originalité, leur caractère de création intellectuelle, peuvent constituer à eux seuls, et indépendamment de l'œuvre, une véritable propriété littéraire. Dans la plupart des cas, le titre fait corps avec l'ouvrage et son usurpation peut être regardée comme une manière de contrefaçon.

Il faut néanmoins excepter une série de titres qui sont du domaine public et ne peuvent être revendiqués par aucun auteur. Pour désigner le même genre d'ouvrages (ouvrages didactiques surtout : Traités, Manuels, etc.) on est obligé de recourir à ces titres passe-partout, d'usage courant, sans qu'il puisse être élevé, là contre, aucune revendication.

Quant au moyen pratique de s'assurer, avant de publier un livre nouveau, qu'on n'a pas involontairement usurpé un titre déjà employé, il n'en existe, à notre con-

naissance, aucun de satisfaisant et pouvant donner une certitude absolue. On n'a guère que la ressource de consulter les répertoires bibliographiques (Lorenz, Le Soudier, Tables de la *Bibliographie de la France*, etc.) et les catalogues d'éditeurs, en aiguillant les recherches dans le sens du genre d'auteurs ou d'ouvrages traitant de la même question ou de questions connexes. Mais il est bien évident que ces recherches ne peuvent donner qu'une sécurité relative, et ne sauraient vous prémunir contre la désagréable surprise, le livre étant paru, de lui découvrir parmi ses ainés un homonyme dont l'auteur serait fondé à protester contre une concurrence fâcheuse.

F. B.

—

La Fontaine et M. de Gourmont. — M. Rémy de Gourmont ajoute à sa dernière « Promenade littéraire » du *Temps*, ce post-scriptum :

P. S. — Privé momentanément de mes livres, j'ai fait quelques attributions et citations inexactes, dans mon article sur *le Caractère de La Fontaine*. Le vers « tenir entre ses bras... » figure non dans les *Fables*, mais dans les *Poésies diverses*. Il faut lire non « Et les sombres attraits.., », mais :

Jusqu'aux sombres plaisirs d'un cœur mélancolique,

ce qui exige un remaniement de la phrase. J'ai déjà eu l'occasion de communiquer ces rectifications à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. — *R. G.*

Nous avons adressé à M. de Gourmont la lettre de celui de nos collaborateurs qui avait fait cette remarque. M. de Gourmont y a répondu avec son obligeance coutumière, et nous avons envoyé la réponse à l'auteur de la question sans la poser.

On sait assez quel est le souci d'exactitude de ce parfait lettré, pour deviner qu'il serait le premier à corriger ce lapsus, et combien ils sont rares sous sa plume!

—

Chanson bretonne : les gars de Locminé (LXVI, 290). — Que le confrère Echarpe permette à un vieux Breton une rectification au texte de la poésie populaire qu'il cite.

J'ai entendu, moi aussi, il y a longues années, le refrain de la chanson et il était celui-ci :

Sont, sont, les gars de Locminé
Qu'ont de la *maillette* (bis)
Sont, sont, les gens de Locminé
Qu'ont de la *maillette*
Sous leurs souliers.

La *maillette* me paraît être synonyme des clous pour sabots et souliers qu'on appelle à Paris des bombés ou des gendarmes.

Quelle est la bonne version ?

DEHERMANN.

*
* *

Je suis né et j'ai passé une partie de ma jeunesse aux environs de Locminé (Morbihan) ; bien des fois j'y ai entendu la chanson dont parle le collaborateur Echarpe. D'un rithme très vif et très dansant, elle était fort populaire et je me souviens que la musique municipale de Josselin, localité voisine de Locminé, la jouait jadis fréquemment.

Mais, à mon avis, il n'est nullement question de Lafayette en tout ceci.

C'est *maillette* ou *mavette* (je n'ai jamais vu le mot écrit) qu'il faut comprendre.

En ce coin de Bretagne, on désigne sous ce nom de *maillette* une sorte de clou, à tige très courte, et dont la tête, fort grosse, est striée et convexe. Les paysans en garnissent eux-mêmes le dessous de leurs sabots et la semelle de leurs souliers ce qui en prolonge la durée.

On dit *mettre des maillettes* ou *de la maillette* à ses sabots.

Le refrain de la chanson en question a toujours été pour moi :

Sont, sont, sont les gars de Locminé
Qui ont de la maillette
Par sous leurs souliers.

Par sous est synonyme de *par dessous*. Il y avait à cette chanson plusieurs couplets que je ne me rappelle plus bien, mais où il n'était certes pas question de la guerre d'Amérique.

Maintenant quel est le sens de cette expression *avoir de la maillette sous ses souliers* ? Est-ce ironique? Il se pourrait, car je crois me souvenir qu'on se moquait un peu des gars de Locminé dans le reste de la chanson.

En tout cas, cette expression serait à rapprocher de *avoir du foin dans ses bottes* et aurait peut-être une signification analogue.

Y. H.

*
* *

Je ne vois pas ce que vient faire dans cette chanson ce pauvre Lafayette ! Le texte réel de cette chanson est :

Sont, sont, sont les gens de Locminé
Qu'on d'la mayette (1)
Qu'ont d'la mayette
Sont, sont, sont les gars de Locminé
Qu'ont d'la mayette
Sous leurs souliers.

Marquis de BELLEVÜE.

*
* *

Voici non pas un éclaircissement, peut-être, mais une variante au couplet relaté par Echarpe. Je me rappelle, en effet, avoir entendu souvent, il y a quelque 70 ans, chanter ce refrain assez étranger, je crois, à Lafayette :

Sont, sont, sont les gars de Lominé,
Qu'ont de la *mayette*,
Qu'ont de la *mayette*,
Sont, sont, sont les gars de Lominé,
Qu'ont de la *mayette*
Par sous leurs souliers.

Sans avoir bien approfondi ce qu'était cette *mayette* ou maillette, il m'avait paru qu'elle devait avoir quelque rapport avec le mailletage des marins, et que ce devait être une sorte de ferrure.

P. DU GUÉ.

*
* *

La Fayette n'a absolument rien à voir avec la célèbre chanson « des Gars de Locminé » (prononcez : « Gâs de Lominé »)

Car voici le refrain textuel :

Yo ! Yo ! Yo ! les gâs de Lominé
qui ont des maillettes
qui ont des maillettes
Yo ! Yo ! Yo ! les gâs de Lominé
qui ont des maillettes
Sous leurs souliers.

Les « maillettes » sont des clous à grosse tête, taillée à facettes.

Les gars de Locminé sont, dans la chanson, très fiers de porter des souliers à clous, au lieu de vulgaires sabots.

Cette chanson se chante du reste en dansant, et au refrain, on lève les pieds très haut pour en montrer les semelles.

Cette chanson, très célèbre, se chante encore dans le pays entre Pontivy et Vannes.

GEORGES MARESCHAL.

(1) De la mayette, de la .... (on devine).

*
* *

Ou le texte donné par notre confrère a été défiguré, ou il est, à mon avis du moins, totalement dépourvu de sens, et je ne vois pas dès lors qu'on puisse y relever trace d'irrévérence à l'égard de La Fayette. Mais voici mieux. Je crains que l'oreille de notre confrère (ou sa mémoire) l'ait singulièrement trahi. J'ai moi aussi, en effet, entendu chanter ce couplet ou ce refrain (si tant est qu'il y ait toute une chanson), mais le texte n'était pas le même ; le voici :

Sont sont sont, les gâs de Locminé
Qu'ont de la maillette,
Qu'ont de la maillette
Sont sont sont, les gâs de Locminé
Qu'ont de la maillette
Sous leurs souliers.

Je dois dire que je ne suis pas très sûr des mots que je souligne, et que peut être aussi, au lieu de « qu'ont de la maillette », il faudrait dire « qui ont des maillettes ».

Quoi qu'il en soit de ces détails, il y aurait donc tout simplement, dans le premier texte, confusion entre *La Fayette* et *maillette* (nom que l'on donne dans le Morbihan — et ailleurs — aux clous à à grosse tête dont on garnit les semelles des souliers et des sabots). Cette sorte de confusion de sons n'est pas si rare, et il en est de fort amusantes. Hugues Le Roux, par exemple, dans les pages qu'il a intitulées *O mon passé* (p. 53. édit Lafitte), nous dit ceci : « J'entendais distinctement dans le *Credo* cette phrase un peu surprenante : » Et ta sœur Titine Sénat. » (*Et ascendit in cœlum*) ! — Voilà de quoi se consoler d'avoir confondu Marie-Joseph-Paul Roch Yves Gilbert du Motier, marquis de *La Fayette* avec une poignée de *maillettes*.

F. VALLÉE.

*
* *

Une bretonne me dit qu'on nomme faillette, en breton, la bride en fer blanc des sabots.

La faillette à leurs souliers voudrait donc dire des brides de fer à leurs souliers.

M.

—

Donjon, étymologie (LXV, LXVI, 74, 168, 329). — *Dunum junctum*, *Dunum*, Elévation, partie haute; *junctum*, jointe, ajoutée au Castellum. Lorsqu'à proximité du Castellum se trouvait un monticule de terre, on le fortifiait en manière d'ouvrage avancé, et cela

s'appelait un Donjon. Exemple : au Mans, le château construit par Guillaume le Conquérant, avec, à proximité, le Mont ou Motte-Barbet (*Mons barbatus*, Mont hérissé) ; la ruelle qui conduit à ce dernier s'appelle encore rue du Donjon. O. D.

—

Mont Pagnotte (LXVI, 187,324). — M. Piton, abonné de l'*Intermédiaire des chercheurs*... a été très intrigué par le passage des *Etudes Diplomatiques* du duc de Broglie paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er déc. 1881, p. 496. Il s'agit des difficultés consécutives à la mort de Charles VI :

« Nous n'avons qu'une chose à faire, dit Louis XV, c'est de rester sur le mont Pagnote ». A quoi le marquis de Souvré répliqua vivement : « Votre Majesté aura froid, car ses ancêtres n'y ont pas bâti... » Le mot de Louis XV est caractéristique par sa trivialité même.

Nous remarquerons de suite :

1° Que la réflexion sur « le mot de Louis XV » est du duc de Broglie et non de M. Piton, bien que l'emploi des guillemets et des caractères différents fait par l'*Intermédiaire*, laisse croire le contraire.

2° Que la question posée par M. Piton « Que signifie le *mot trivial* : Mont Pagnote ! » ne peut être posée ainsi. En effet le « mont Pagnote » est un nom de lieu, c'est-à-dire un nom propre ; il n'est pas plus trivial qu'un nom de rue ou qu'un nom de cascade, etc. Il ne peut être qualifié ni bas, ni vulgaire, ni commun, ni trivial.

Ensuite un mot, dans le sens présent, est une parole mémorable, une phrase courte, simple, typique et pleine d'à propos.

Dans le cas présent le mot de Louis XV est composé uniquement par l'expression « *rester sur le mont Pagnote* », et c'est elle que nous allons étudier.

Ce passage avait frappé un autre lecteur avant M. Piton. Feu le général de Bellegarde, alors qu'il commandait une brigade de dragons à Compiègne en l'année 1900, nous avait signalé ce passage et demandé de faire des recherches sur l'étymologie du Mont Pagnotte à la bibliothèque municipale de Senlis.

Les grands dictionnaires donnent tous « pagnote » comme qualificatif d'origine italienne, synonyme de peureux, couard ; la logique dans les noms de lieu est parfois difficile à trouver et à admettre. Ici la filière sémantique est la suivante. Les seigneurs italiens, de tout âge qui gravissaient un petit monticule pour voir se dérouler à leurs pieds un combat parfois d'assez longue durée entre partisans, — combat genre Combat des Trente, — étaient suivis chacun par un serviteur portant pour un petit pain dit pagnota (de panis, pain) Le nom de pagnote passa ainsi des pains à ceux qui les portaient, et ensuite au lieu de leur rassemblement ; de plus, à cause de leur rôle de témoins inactifs, ce vocable devint qualificatif avec le sens péjoratif de paresseux et de couard.

En France le nom de « Pagnotte » a toujours été orthographié à tort avec deux t sur les vieilles cartes et les modernes. Quant au terme *pain* servant par comparaison à qualifier des élévations de terrain, il se retrouve dans les nombreux lieux dits *Pain-de-sucre* en Normandie et dans nos colonies.

Un mont ne peut être dit couard ou poltron, pas plus qu'un chêne ne peut être qualifié menteur ; il y a pourtant au haut du Mont Pagnotte le carrefour du *Chêne Menteur*.

Un mont peut être dit « des Poltrons » pour des faits historiques quelconques, mais rien d'historique ne peut légitimer cette dénomination dans le cas présent.

Selon une version, les habitants de la contrée l'auraient appelé ainsi jadis parce qu'en temps de périodes troublées à Pont-Saint-Maxence, les habitants effrayés fuyaient se cacher sur cette élévation boisée. Aucun document ne le prouve.

Dans plusieurs anciens manuscrits latins, le mont Pagnotte est appelé mons pugnœ, mons pugnatoria, etc., mais nous n'avons jamais pu trouver la justification de l'existence de ces formes latines, traductions malheureuses de termes très vieux français et non ; aucun fait historique connu ne faisant allusion à un combat quelconque en ces parages.

La plus ancienne forme manuscrite que nous ayons trouvée a été « Mont Paillon » Elle est du XIVe siècle. Elle a fait penser que l'étymologie de ce nom pouvait être Pail, nom celte, signifiant lieu élevé, humide et boisé, dont Prez-en-Pail en Normandie nous donne un exemple, mais on

ne peut se prononcer, car il ne reste aux environs aucun lieu dit comportant la mention « en Pail » D'ailleurs le Silvacum, — et nous y sommes, — a donné Servais et Serval, nom conservé par le village de la Chapelle-en-Serval.

Les grands dictionnaires répètent tous le sens donné au nom commun « mont pagnote », « lieu élevé d'où l'on peut voir un combat sans être forcé d'y prendre part. » Ce sens ne conviendrait guère au Mont Pagnotte. La face Nord est en pente très raide ; sur la face sud, la planimétrie est des plus irrégulières, le terrain, parsemé de fondrières, comme du reste tout autour du Mont Pagnotte, est très impropre à une action de guerre.

Bref la dénomination de Mont Pagnotte peut être, sinon une corruption de mont Paillon, du moins une simple allusion à la forme générale du terrain, petit plateau supérieur allongé dominant toute la forêt et même la région. Quand la chasse passe au nord ou au nord-est de ce terrain, elle y revient presque toujours ; quand on n'a pas le luxe d'un relais, il faut n'en descendre qu'à bon escient sous peine de crever son cheval pour y remonter.

En Hallatte, *rester au mont Pagnotte* c'est attendre pour ménager son cheval en attendant de savoir si la chasse va prendre une des deux principales directions, soit vers l'Ouest, c'est-à-dire vers la route de Fleurines à Pont-St-Maxence en longeant la face Nord, soit vers le Sud sur Chamant en contournant l'extrémité Est du plateau.

Cette élévation indispensable à surveiller pendant la chasse, n'a pas de valeur stratégique. Aussi les rois qui résidèrent beaucoup dans cette région, n'eurent jamais l'idée d'y bâtir.

Pour la même raison, croyons-nous, le château de Saint-Cristophe en Halatte élevé sous Philippe de Valois au commencement du XIVe siècle, fut dit « bâti au sommet de l'Isle de France », bien qu'il soit placé en contre-bas du Mont Pagnotte.

La chasse ne s'y termine presque jamais ; en dix années consécutives l'équipage d'Hallate n'y a pris que trois cerfs.

Le mot de Louis XV et la réponse du Marquis de Souvré font indiscutablement allusion au Mont Pagnotte en Halatte. « Rester sur le mont Pagnotte », dans la bouche de Louis XV nous semble simplement signifier *attendre* le moment favorable pour faire connaître aux puissances, notamment à Frédéric II, la ligne de conduite politique qu'il allait suivre au sujet de la succession d'Autriche. Le marquis de Souvré estimait que Louis XV ne devait pas attendre pour la faire connaître.

Il semble que le duc de Broglie fasse plutôt allusion au sens péjoratif donné ordinairement à l'expression « être sur le mont pagnote ». Louis XV n'en a peut-être pas pensé si long : les mots des rois n'ont pas toujours toute la profondeur que les historiens cherchent à leur trouver par la suite.

Le roi de France était en présence de deux alternatives, « l'une plus conforme aux exigences délicates du point d'honneur, l'autre mieux appropriée...aux légitimes suggestions de l'*intérêt national*... ! »

Promettre à l'avance et préparer l'exécution des engagements pris par le traité de 1735 envers l'ordre de succession réglé par la Pragmatique, ou éviter de s'expliquer sur les moyens de les remplir jusqu'au jour où la nécessité aurait réduit Marie-Thérèse d'Autriche à invoquer le recours des alliés »... Se faire l'ami politique de Marie-Thérèse, alors qu'elle craignait les ambitions de Frédéric II, et « obtenir par la suite un lambeau de ses colonies pour la France..., étaient là sans doute la chance qu'entrevoyait Louis XV et qu'il conseillait d'*attendre*. »

Attendre pour l'avantage d'un peuple, cela peut être qualifié de manœuvre politique, non de trivialité.

Vouloir attendre les événements, comme il attendait au haut du Mont Pagnotte le retour de la chasse, quand elle allait faire une randonnée au nord ou au nord-est de cet observatoire, la comparaison n'offre rien de choquant, ni de déplacé.

« Appliquer la théorie du moindre effort, c'est une manœuvre n'ayant absolument rien de trivial ».

Nous aurons sûrement de notre bord au moins les veneurs d'Halatte, qui, au milieu de la chasse, laissent la meute continuer, l'écoutent de loin et attendent son retour, en restant sur le mont Pagnotte, à l'instar de Louis XV.

Le général de Bellegarde n'a jamais pu comprendre que le mot de Louis XV prononcé au cours d'une conversation politi-

que, ait été si sévèrement apprécié par le duc de Broglie. M. Piton, justement étonné lui aussi, se rangera sans doute à cette opinion comme, sans nul doute, tous les veneurs d'Halatte.

Cap. G. de MAROLLES.

***

Erratum : Au lieu de *gentilecomini*, on a imprimé gentilliomini.

***

Comme contribution plus ou moins directe aux articles déjà publiés sur ce sujet, je hasarde l'expression argotique « se pagnoter (se coucher) et« pagne » (lit) très usitée, je crois, parmi les militaires.

D. R.

***

Ceux qui ont passé par le régiment doivent se rappeler cette expression : aller « se pagnotter », qui voulait dire aller se coucher, se mettre au lit... généralement pour éviter des corvées en un mot pour tirer... au flanc.

Je ne sais si elle est encore en usage actuellement, mais lors de mon volontariat, il y a vingt-cinq ans, elle était très répandue dans mon régiment d'artillerie qui tenait garnison à Orléans.

Ce mot se « pagnotter » tirait peut-être son origine du mont Pagnotte ; je risque d'ailleurs cette opinion bien timidement.

ROAN.

—

La couleur des cheveux d'une morte (LXVI, 292). — Je possède un reliquaire, provenant de la comtesse de Puget, née Conti, qui à sa mort en avait fait don au P. Baufreton.

Entre autres souvenirs royalistes, il contient des cheveux de la famille royale. Les cheveux de Louis XVI sont chatain foncé, ceux de Marie-Antoinette d'un blond cendré très clair, ceux de Mme Elisabeth, d'un blond foncé, ceux de Louis XVII et de Marie-Thérèse sont d'un blond pâle, d'un blond d'enfant.

Nous savons que Louis XVI était châtain et Marie Antoinette blonde. Ces cheveux que j'ai sous les yeux ont ils conservé leur teinte vivante ? Mon impression est qu'ils n'ont pas changé. Nous aimerions qu'un de nos confrères nous donnât un point de comparaison pour conclure à la décoloration ou au maintien de la nuance des cheveux d'une personne morte.

EX-LIBRIS.

***

La question posée soulève un problème très délicat et très complexe de chimie biologique. Il est impossible de donner une réponse précise, mais on peut, en se basant sur les données acquises par la médecine légale, répondre ceci :

1° Les cheveux se conservent très longtemps, et c'est un signe important à observer dans la recherche d'identité d'un cadavre exhumé. Dans l'enfouissement, les cheveux sont placés dans des conditions d'altérations particulières, par suite de la double action des bactéries et des insectes sur le corps, et il peut arriver que la teinte soit modifiée sous l'influence de la putréfaction, or on a constaté dans certaines exhumations tardives que les cheveux tout en étant devenus très friables, avaient conservé leur nuance.

2° Les cheveux conservés sont dans des conditions autrement meilleures pour retarder la désagrégation de la matière organique, et ces conditions sont encore plus favorisées si la conservation a lieu dans une enveloppe imperméable. Sans admettre la pérennité de la conservation, ont peut en concevoir une très longue, Dans certains hygromètres de Saussure, la coloration du cheveu a persisté pendant de nombreuses années.

3° En l'espèce qui nous occupe, on peut rationnellement admettre qu'après cent ans, si les cheveux ont été convenablement conservés, la teinte a peuchangé.

Il est bien évident que cette réponse approximative suppose que les cheveux n'ont pas subi, du vivant de la personne, un traitement chimique pour les colorer ou les décolorer, et qu'aucune affection parasitaire spéciale ne les atteignait.

RHAMNUS.

***

La nature ne crée pas deux choses absolument semblables

Deux chevelures ne se ressemblent pas plus entre elles que deux personnes. Dans une chevelure on rencontre de grandes différences, entre les mèches diversement situées d'abord, puis entre la base et l'extrémité de ces mèches ; enfin dans la même mèche on ne trouve encore que des cheveux dissemblables.

Pour répondre d'une manière valable, il faudrait par conséquent examiner ces cheveux et tenir compte : 1° de leur teinte ;

2° de leur race ; 3° de l'endroit de la chevelure et de la mèche où ils ont été coupés ; 4° de leur grosseur ; 5° de leur porosité ; 6° de l'âge qu'avait la personne lorsqu'on les lui a coupés ; 7° de l'époque à laquelle ils ont eté coupés ; 8° de la condition sociale de la personne ou du milieu dans lequel elle vivait ; 9° de quelle manière et avec quels produits ces cheveux étaient entretenus de leur vivant ; 10° où et comment ils ont été conservés depuis.

Il serait un peu long et sans doute fastidieux, pour le plus grand nombre des lecteurs, de développer le pourquoi de chacune de ces sous questions, dont quelques-unes s'expliquent d'ailleurs assez bien d'elles-mêmes,

D'une manière générale on peut dire que les cheveux coupés changent très peu de teinte, même après cent ans, surtout s'ils ont été conservés dans un endroit tempéré, à l'abri des courants d'air et de la grande lumière. S'ils devaient changer tant soit peu, ce serait évidemment en devenant plus ternes et à peine plus clairs, mais non dans le ton clair des cheveux vivants. Il existe des tonalités spéciales, pour les cheveux coupés depuis longtemps.

On sait que les cheveux plus ou moins blonds contiennent plus ou moins de soufre, comme les plus ou moins bruns contiennent plus ou moins de fer. Ces denx produits finissent à la longue par s'oxyder sous l'influence de l'oxygène de l'air ; de là viennent les légers reflets jaunes ou roux que présentent les cheveux coupés d'ancienne date.

On peut même ajouter que l'air, qui lentement oxyde la couleur des cheveux déchus, finit par désagréger aussi leur texture. Ainsi, certaines chevelures préservées pendant plusieurs milliers d'années par des sarcophages enfouis dans le sable Africain et retrouvées intactes, s'effritent à présent assez rapidement dans les vitrines du British Museum, à Londres. On peut voir là, sur un support, une perruque Egyptienne datant de plus de quatre mille ans, n'ayant rien perdu de sa couleur ; mais, sous ses cheveux pendants et encore frisés, chaque année on recueille dans un bocal voisin les parcelles qui tombent de dessèchement.

Non loin, dans une autre vitrine et datant de la même époque, se trouve un cadavre humain entier, à la peau nue, au crâne encore chevelu. Cette chevelure est crêpue et raccourcie par l'usure; sa teinte est encore brune près du cuir chevelu, mais elle a subi à tel point l'oxydation dont il est parlé plus haut, que graduellement elle arrive au roux brique vers les pointes, dont les plus longues n'ont guère plus de dix centimètres.

A Paris, au musée Guimet, on peut voir sur les momies de Thaïs et autres, bien moins anciennes il est vrai, des chevelures ne paraissant pas avoir souffert dans leur longueur qui est très grande, mais comme on ne les a jamais débarrassées de la chaux et des poussières accumulées, personne ne pourrait dire de quelle couleur elles sont, et encore moins de quelle couleur elles furent.

E. Long.

—

Trouvailles et Curiosités

—

La duchesse d'Abrantès. Lettre inédite à Victor Hugo. — Ecrire, toujours écrire, aura été le lot de cette prodigue à qui la Providence a ménagé toutes les grandeurs et toutes les déceptions. Ecrire des romans, écrire des menaces, écrire des lettres. Sa plume incontinente n'a pas connu d'arrêt.

La lettre qu'on va lire et qui se trouvait chez Mme Juliette Drouet, fait partie du fonds inépuisable de Noël Charavay. Elle a été écrite à Victor Hugo.

Mme d'Abrantès vient d'éprouver une fois de plus l'inconstance du cœur ; Balzac songe à faire une fin. Elle n'est plus jeune, elle se débat contre le temps et contre la gêne. Elle cherche un nouveau personnage illustre. Elle songe à Hugo. Elle rêverait d'un voyage avec lui, en Espagne. Elle cajole, elle le flatte ; elle le prend par son faible. C'est un dieu exclusif et jaloux : elle sacrifie sur son autel, Lamartine. Ruse inutile.

Le poète resta de glace. Il avait ses habitudes, et son souci de l'économie, le gardait des aventures onéreuses.

La duchesse d'Abrantès s'en consola — pour s'en repentir — dans les bras d'un

mauvais sujet : ce fut le dernier rayon de ce cœur vagabond, la dernière épine d'une couronne de roses, avant la mort lamentable, sur un grabat d'emprunt de cette descendante des Comnène qui avait été la femme d'un conquérant du Portugal aux pouvoirs plus étendus que ceux d'un roi...

30 Décembre 1835.

Je sais que vous n'aimez pas ce qu'on peut appeler des intrigues, mais je sais aussi que vous savez compter sur une amie telle que moi. Comment vous ne m'avez pas dit qu'enfin vous faisiez l'honneur à l'Académie de vous présenter — oui, l'*honneur*. Je ne le dis qu'à vous pour ne pas fâcher ou blesser leur orgueil !... et moi qui n'ai pas fini votre biographie !... Si l'on pouvait en mettre un fragment aux débats comme objet de littérature ? Je ne leur en demande rien, seulement qu'ils le mettent et qu'ils le placent à temps et en place opportune à cause de mon attachement pour vous. Ce serait la partie la plus littéraire de l'article.

Venez donc me voir, qu'il y a longtemps que je ne vous ai vu — et Madame Hugo et les petits : il me semble qu'il y a des siècles que je n'ai aperçu tout ce qui vous tient. Quant à vous, mon immortel ami, vous qui survivez comme Homère aux siècles et aux hommes de notre âge, salut à vous à cette fin d'année où vous grandissez encore comme le jour vient après ce crépuscule, cette lueur incertaine que vous avez donnée pour marraine à votre dernière œuvre. Salut à vous, mon immortel ami ! Vous êtes aussi vous comme Homère ! vous êtes le grand Poëte de l'époque... on peut vous traduire dans toutes les langues, vous !... partout vous y serez grand, partout vous y serez compris !... J'ai souvent des luttes, dont au reste je sors triomphante.

Comprenez-vous qu'hier on me disait que M. de Lamartine était jaloux de vous ! Jaloux de vous, bon dieu... et pourquoi ? et de quoi ? a-t-il la prétention d'être poëte ? il fait des vers, à la bonne heure, voilà tout : mais si ce n'est que cela Danglemont rime mieux qu'homme de France. Vous allez vous récrier. Danglemont et M. de Lamartine ! Sans doute c'est un blasphème, mais je ne me traîne pas vulgairement sur les traces du jugement des autres et je ne m'agenouille pas devant M. de Lamartine parce qu'on s'y est agenouillé. Je le lis — il m'ennuie et je le juge. Je ne force personne à prendre mon opinion, je ne l'émets même pas en public. Je me borne à n'en pas parler.

Et le silence alors est la leçon des Rois !

Mais vous mon immortel ami, vous ! vous à qui l'envie ne peut donner que des coups de griffes mal appliqués, quoique bien allongés, vous êtes mon héros de poésie ! mon dieu des vers, de la prose et de la parole *écrite et parlée*. Vos vers renferment des pensées, et ces pensées traduites font la gloire de toutes les littératures. Je ne puis vous dire mieux.

Maintenant que pouvons-nous demander à la littérature ? — des hommes comme vous, mais ils sont rares, mon Dieu !...

M. de Lamartine n'a que du coton dans le cœur. C'est un *cœur de coton et une tête de vent*. Il ne parle que de lui. Voyez plutôt son Voyage en Egypte ? C'est une moquerie et une volerie — d'argent et de temps. Ah ! si vous faisiez un voyage ! Allons à Grenade, voulez-vous ? Allons, je serai votre guide au milieu des Ruines de l'Alhambra et du Généralif J'y ai passé de si longues heures !.. Ah ! que j'y ai été tout à la fois heureuse et malheureuse ! Combien l'époque de ma vie où le cœur me battait au bruit d'un pas, au son d'une voix, se rattache à ces vieilles murailles mauresques dont le marbre blanc aux délicates marguerites, aux versets pieux de l'Alcoran sont encore imprégnés pour ainsi dire du parfum de rose des têtes de jeunes filles qui s'appuyaient contre leurs fraîches saillies. Eh oui partons pour l'Andalousie ! mais comment aller dans ce pays qui est un Eden habité par des Démons ! Hélas ! sommes-nous mieux ? non. — Mais j'avoue que le rêve de ma vie serait de faire avec vous ce voyage, ou celui de Naples ou de Venise ! Allons-y cet été ! voulez-vous ? .. En s'embarquant à Marseille sur le bateau à vapeur, nous y serons en 3 jours. Votre petite *Dédé* et puis *Dine* s'en trouveraient bien et elles auraient deux mères. Allons mon cher Victor, venez ! Quant à moi, j'en serai heureuse comme d'un autre bonheur, et c'est beaucoup dire pour une âme comme la mienne.

Adieu, dites-moi rapidement et promptement ce que vous voulez faire des Académiciens, dites cela à *votre sœur*, C'EST MOI ; dites-moi quels sont ceux que vous craignez, et ceux qui vous aiment. Votre lettre sera brûlée aussitôt, je vous le *jure sur l'honneur*, comme un homme. Et puis une autre chose. Voulez-vous que je vous dédie un ouvrage, un roman que je fais à présent, c'est-à-dire des scènes de la vie espagnole. Dites-moi si cela ne vous déplairait pas ? Ou cela ou un roman de mœurs que je fais dans ce moment.

Adieu, mille amitiés bien tendres,

LA DUCHESSE D'ABRANTÈS.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Octobre 1912

48e Année

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1342

31bis, r. Victor-Mass
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Le second testament de Louis XVI. — M. Henri Rochefort écrit dans la *Patrie* (1er octobre 1912) :

Je viens de faire une découverte qui compte dans la vie d'un homme et même d'un peuple : celle du testament de Louis XVI, écrit tout entier de sa main et portant ces mots : *fait double à la tour du Temple*, le 25 décembre 1792. Ce document provient, paraît-il, des descendants de Cléry, entre les mains duquel il aurait été remis. En tout cas, son authenticité est incontestable, l'écriture de Louis XVI étant d'ailleurs très connue. Il est même à peu près certain que c'est là le premier testament qui a été écrit, comme l'attestent deux ratures, dont l'une assez longue et qu'il m'a été impossible de déchiffrer. C'est à Aix-les-Bains même que j'ai fait cette trouvaille. Autant que je me le rappelle, le testament du roi avait été remis à la Convention par Malesherbes, et c'en est le double qui est aujourd'hui entre mes mains. En effet, Louis XVI, qui pouvait s'attendre à tout, aura tenu à ce que ce précieux papier ne fût pas soit égaré, soit supprimé par elle. Le malheureux y fait mention de son procès, *dont on ne peut prévoir l'issue*. Mais, plus loin, il ajoute : « Si Dieu me conserve la vie », ce qui prouve qu'il ne croyait que vaguement à sa condamnation. N'ayant pas le texte du premier testament sous les yeux, j'ignore s'il est absolument conforme à celui que je possède. Il y affirme de la façon la plus orthodoxe ses croyances religieuses, et s'y proclame soumis sans restrictions à toutes les lois de l'Eglise. A maintes reprises, il revient sur l'obéissance qu'il leur doit. Il est impossible de se montrer plus soumis aux décrets de la Providence.

Le papier de cette pièce historique est très jauni et tant soit peu endommagé, sans qu'il ait souffert de détérioration sensible, car pas un mot n'y manque. On voit dans le filigrane apparaître nettement les armes royales. Or, les rois de France seuls se servaient de ce papier-là. Au surplus, aucun homme un peu versé dans la connaissance des autographes ne songera à discuter celui-ci. Il est possible que le roi, qui n'avait rien à faire dans sa prison, ait modifié ou même refait son testament, mais les corrections qu'il y aurait pratiquées ne le rendraient que plus curieux.

D'ailleurs, cette expression *fait double*, indique qu'il a rédigé deux fois ses dernières volontés. Que serait devenu le second manuscrit, s'il n'était pas resté à Cléry ? Une pièce de cette importance ne se perd pas, il

faut nécessairement qu'elle soit quelque part. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'elle soit chez moi.

C'est peut-être l'occasion de poser cette question : sait-on ce qu'est devenu le double ? M. Henri Rochefort croit qu'il a été donné à Cléry. M. Léon Gaultier, dans son recueil : *L'Histoire de France par le document* dit qu'il fut reçu par Malesherbes qui réussit à le faire passer à l'étranger.

S'il y eut deux testaments, que sait-on, d'exact, sur celui qui n'est pas venu aux Archives ? M.

La voiture de Napoléon à Waterloo. — Où peut-on trouver des renseignements sur la voiture que Napoléon perdit à la bataille de Waterloo et qui, le soir du 18 juin 1815, fut capturée par les Prussiens ? Il est bien entendu que je connais les renseignements donnés sur ce point par H. Houssaye. X. X.

—

Le lieutenant-colonel Stoffel et l'histoire des Cent Jours. — Le lieutenant-colonel Stoffel avait écrit un livre relatif à l'*Histoire militaire des Cent Jours* et dont le manuscrit n'était pas encore livré à l'impression lorsqu'il mourut.

Un de nos confrères pourrait-il nous dire quels sont les héritiers du Colonel qui possèdent actuellement ce manuscrit et s'ils ont l'intention de le faire paraître ? A. D. S.

—

Contrôle sous l'Ancien-Régime. — J'avais toujours entendu dire que le Contrôle, organisé à la fin du XVIIe siècle, (précurseur de l'Enregistrement) ne portait que sur les actes notariés. Or, dans le *Bulletin du Vieux-Papier*, du 1er septembre, on cite une circulaire adressée aux Contrôleurs des actes, où il est dit que le « Relevé des Extraits-Mortuaires est imparfait... préjudiciable à la Ferme .. » Cette circulaire, datée de 1755, vient de Bordeaux. Comment les contrôleurs pouvaient-ils examiner les registres paroissiaux concernant les décès ? Que faisait on de ces extraits mortuaires ? Le *Grand Larousse* ne dit rien du *Contrôle*. GARUMNUS.

—

Famille Le Pelletier de Saint-Fargeau. — Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau, le conventionnel régicide assassiné le 20 janvier 1793, avait un frère, Félix, qui adopta, comme Michel, les principes de la Révolution, fut compromis dans l'affaire Babeuf, dans l'affaire de la machine infernale, exilé par la Restauration et mourut à Paris en 1837. M. Ch. Sellier, *L'hôtel de Saint-Fargeau* (*Corresp. histor. et archéol.*, 1895, p. 290-293), donne à Félix le nom de Le Pelletier des Forts. Je désirerais savoir quelle parenté unissait les deux frères à *Etienne-Ferdinand-Michel Le Pelletier des Forts*, qui épousa Pauline Terray, fille d Antoine-Jean Terray, guillotiné en 1794, et nièce du fameux abbé Terray. Existe-t-il quelque ouvrage ou article sur cette famille ? A. B. R.

[Voir *Révolution Française*, 14 septembre 1912. « Félix Le Pelletier » par Ph. Dally.]

—

Famille Paynel en Normandie. — Existe t-il, en dehors de celle que donnent Lachenaye Desbois et Badier une généalogie des Paynel, seigneurs de Hambye aux XIVe et XVe siècles ? Quels furent les ascendants de Philippe Paynel, abbesse de Mauhuisson (+ en 1390) ? Le tombeau de cette dernière portait quatre écussons : 1° *D'or à deux fasces d'azur et neuf merlettes du même mises en orle, 4, 2 et 3* (PAYNEL) ; 2° *De..... au lion de..... ; 3 De..... plein ;* 4° *Fuselé de..... et de.....* Peut-on identifier ces armoiries d'alliances ? QUÆSITOR.

—

Maison natale de Madame de Stael. — Je ne sais, vraiment, comment témoigner ma reconnaissance à Messieurs les intermédiairistes qui ont bien voulu répondre à ma question sur le *mont Pagnotte*. Qu'il me soit permis, en manière de remerciement, de leur soumettre un renseignement sur l'*Histoire de Paris* que je crois inédit : c'est le lieu de naissance de Madame de Stael.

Necker, associé de Thélusson, se mariait, à Paris, à la chapelle protestante de l'Hôtel de Hollande. Il demeurait alors rue Michel Le Comte. Sa fille, la future Madame de Stael, baptisée à la chapelle de l'Hôtel de Hollande, était née dans cette même rue, en 1766. Il est donc, d'après cela, vraisemblable que Mme de Stael naquit au n° 28 (actuel) de la rue Michel le Comte, dans l'hôtel de la Trousse ou de Bouligneux, charmante demeure

que l'on peut voir encore aujourd'hui, mais il faut se hâter, parce que le prolongement de la rue Etienne-Marcel va le faire prochainement disparaître. Mais les Necker déménagent cette même année, et si Corinne n'est pas née rue Michel le Comte, elle serait venue au monde, rue de Cléry : je ne le crois pas. Dans tous les cas, si elle n'est pas née là, elle y a été connue.

J'ai fait prendre deux clichés de l'hôtel n° 28. A-t-on la preuve de la naissance rue de Cléry ?

PITON.

—

Armoiries de Paris en écartelé. — Je possède l'écusson suivant (gravure sur bois) signé *Millière*, 1777. Dans un cartouche rond entre deux demi-corps de sphinx, les pattes appuyées sur un livre, sont les armoiries suivantes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à 3 fleurdelys d'or, au nuage d'argent mouvant du bord du chef, duquel se détache une main tenant un livre ; aux 2 et 3 les armes de la ville de Paris sans le chef ; au chef, sur le tout, d'azur semé de fleurdelys d'or.*

Il semble qu'il s'agit de quelque collège, ou corporation savante, du XVIIIe siècle. Puis-je le savoir ? ST-SAUD.

—

Archevêque de Rhodes. — Qui était évêque ou archevêque de Rhodes en 1495, portant comme armoiries : *écartelé de... à la croix de... et de... à la croix ancrée de.....?*

LA COUSSIÈRE.

—

Armoiries à déterminer : 3 abeilles — *Au champ d'azur chargé de trois abeilles* (probablement d'or) *posées 2 et 1.*

Couronne de comte. Semble appartenir à une famille bourguignonne.

G. DE MASSAS.

—

Armoiries sur un livre de 1671. — *Au 1 et 4 d'argent, à la fasce de gueules ; au 2 et 3 d'... semé de fleurs de lys d'...* Un autre écu est accolé au premier : *au 1 et 4 d'.. au sautoir d' .. ; au 2 et 3 d'hermine au chef cousu de gueules.*

L'écu double surmonté d'une couronne de duc, manteau de pair, colliers de Saint-Louis, Saint-Michel, etc., etc. Ces armoiries appartiennent à une duchesse, femme d'un pair en 1671.

Qui est elle ? L.-LÉON-DUFOUR.

Plaque de garde-chasse du XVIIIe siècle. Armes à identifier. — *D'argent à trois hures de sanglier de.. accompagné d'argent au chevron d'azur chargé de six fleurs de lys de... et accompagné de 3 coqs hardis de .... timbré d'une couronne de marquis et entouré d'un riche cartouche Louis XVI.* Cette plaque a été trouvée en terre dans les environs de St-Quentin et appartenait probablement à une famille picarde. M. H. B.

—

L'épitaphe de Philibert de Nérestan à Angers. — A-t-on conservé et où puis-je trouver le texte de cette épitaphe, qui existait autrefois, gravée sur un cuivre, dans l'église de la Baumette. C'est en effet là que fut déposé le cœur de ce Nérestan, blessé mortellement à l'attaque du Pont-de-Cé en 1620.

D. A.

—

La « Tribune des Départements » à retrouver. — Je viens vous prier de m'assister dans les recherches que j'effectue en ce moment au sujet d'un journal qui a paru en 1830 et que je ne retrouve ni dans les collections de la Bibliothèque Nationale de France, ni dans celles de Belgique, ni de La Haye, ni au British Museum de Londres.

Je pense ainsi avoir épuisé toute la documentation ordinaire à laquelle je pouvais m'adresser.

Je fais d'autres recherches cependant encore, mais j'ai cru qu'il serait bon de demander l'intervention de votre précieuse revue.

Je recherche une « lettre ouverte » d'un homme politique de la période révolutionnaire belge de 1830, M. de Potter, qu'il a adressée au roi Guillaume de Hollande.

Cette lettre a été publiée dans un organe ou revue dit *La Tribune*, et elle était datée de Paris, le *24 août 1830*.

J'ai recherché dans nos archives, et voici le seul journal qui me paraît répondre à l'appellation donnée par de Potter : « *La Tribune des Départements*, journal politique qui parut, avec quelque interruption, du 8 juin 1829 au 11 mai 1835 et porta successivement le titre de *Tribune des Départements*, *Tribune du Mouvement*, puis *Tribune politique et Littéraire*. Fondée par Auguste et Victorin Fabre, rédigée

avec autant d'habilité que d'énergie successivement par Germain Sarut, Bascans et le brillant polémiste Armand Marrast. »

Où pourrait-on retrouver ce ou ces numéros du 24 août 1830 de l'organe en question, afin d'en avoir communication ou faire copier la lettre ouverte dont il s'agit ? B.

—

Champfleury : plaquette sur H. de Balzac. — Champfleury, dans les dernières années de sa vie, publia une série de petites plaquettes in-16, carré, imprimées sur papier de Hollande, qu'il intitulait modestement : *Documents pour servir à la Biographie de Balzac :* 1° *Balzac propriétaire*, 1875 ; — 2° *Balzac au Collège*, 1878 ; — 3° *Balzac, sa méthode de travail*, 1879 ; — et 4° (celui-ci, annoncé seulement, ainsi sur la couverture des premiers : « Pour paraître prochainement » : *Balzac, l'homme et l'œuvre*, et non publié, que je sache.)

Sait-on si Champfleury, à sa mort, laissa quelques notes dignes d'intérêt, destinées dans sa pensée, aux autres plaquettes balzaciennes, qu'il se proposait de publier ? ULRIC R.-D.

—

La « hanche » du Lièvre et du perdreau. — Chassant en Seine-et-Oise non loin de Rambouillet (mais pas chez notre Président) je demandais à un garde s'il n'avait pas vu giter un lièvre ou « remettre » un perdreau.

— Non, me répondit-il. Le lièvre ? le perdreau ? *On en a perdu la hanche* (sic).

J'ai cru deviner, mais je n'ai pas compris exactement.

Et je voudrais bien comprendre ? A. d'E.

—

Vombrissement. — Ce mot, assez souvent employé en parlant du « chant » des abeilles... ou des feuilles, n'est ni dans le « Larousse » ni dans le « Littré. » D'où vient-il ? A. d'E.

—

Portrait par Guérin à identifier. — Un portrait d'homme (Guérin delineavit B. Roger sculpsit), avec cette légende :

Du feu de son génie il anima la Danse :
Aux beaux jours de la Grèce il sut la rappeler,
Et recouvrant par lui leur antique éloquence,
Les Gestes et les Pas aprirent (sic) à parler.

+

—

Indiculus universalis. — Un de nos confrères pourrait-il me donner le titre plus complet, la date et le lieu de publication et le nom de l'auteur d'un petit volume in-12 ou in-18, publié au XVIIe ou XVIIIe siècle, qui était un dictionnaire français latin des mots représentant des objets dont les romains n'avaient pas eu connaissance ?

Cet ouvrage devait être antérieur à celui que Noël, inspecteur général de l'Université, a critiqué dans la préface de son *Dictionnaire français-latin*, pour être parvenu à grossir son volume en y insérant la traduction (ou la paraphrase) en latin, de mots tels que *alarmiste*, *chouan*, *liberticide*, *ultra-révolutionnaire*. — De ce dernier ouvrage aussi, je serais désireux d'avoir la spécification plus précise. — Je n'ai plus le *Dictionnaire français-latin* de son successeur et concurrent Noël (François Joseph) qui le définit dans sa préface. V. A. T.

—

La chevelure des musiciens. — C'est un fait reconnu que les chanteurs, les pianistes, portent volontiers leurs cheveux plus longs que le commun des mortels. Quelle en est la raison ? Est-elle d'ordre physiologique, psychologique, ou bien faut-il reconnaître la survivance de cette croyance générale et très ancienne qui attribue aux longues chevelures une valeur magique ? (cf. Frazer, *Le Rameau d'or*, trad. Stiebel-Toutain, I, p. 295 sq.). Dans l'Eglise primitive, au VIe siècle, les chanteurs et les diacres aimaient à entretenir leur longue chevelure étalée sur leurs épaules, et Grégoire le Grand dut leur interdire de « nourrir leur chevelure » (Gastoué, *L'art grégorien*, p. 18, 29). W. D.

—

Un temps de demoiselle. — Pourrait-on me donner quelque explication sur le sens et l'origine de cette expression : *Un temps de demoiselle* ? Est-ce un provincialisme ? Si oui, de quelle province ? +

Réponses

—

Louis XVII. Sa mort au Temple : Documents inédits. — Le récit de Bergoeing (T. G., 534 ; XLIX ; LXI ; LXIII à LXV). — On vient de trouver un document qui, en dépit de certaines inexactitudes matérielles, confirmera, une fois de plus, que Louis XVII est bien mort au Temple.

Le document dont il s'agit qui n'a jamais été publié, et dont l'authenticité est indiscutable, nous est communiqué par M. Noël Charavay, qui le détient dans ses riches collections d'autographes. C'est une relation manuscrite, écrite par un inconnu, datée de décembre 1824, et qui reproduit un récit fait à cet inconnu par Bergoeing, des derniers moments du royal prisonnier du Temple.

Bergoeing, chirurgien, était député de la Gironde.

Il avait été nommé, en prairial an III, membre du Comité de sûreté générale. Ce fut à ce titre qu'il s'associa à la désignation de Desault, premier officier de santé de l'Hôtel-Dieu pour visiter le Dauphin dont on venait de signaler le grave état ; qu'il signa l'arrêté du 17 prairial qui nommait Pelletan à la place de Desault mort subitement ; l'arrêté du 19 prairial qui adjoignait Dumangin à Pelletan, et l'arrêté du 20 prairial, permettant aux chirurgiens et médecins de désigner, pour le Dauphin, une garde malade de leur choix.

Enfin, après la mort de Louis XVII, c'est Bergoeing qui, avec Kervélégan, est désigné pour s'assurer que ces derniers ordres ont tous été exécutés.

« A onze heures du soir, sont arrivés les représentants du peuple Kervélégan et Bergoeing, chargés par le Comité de Sûreté Générale, dont ils sont membres, de s'assurer de l'exécution de différents arrêtés pris par le Comité concernant Capet fils. »

(D'après l'extrait fait par Damont, des procès-verbaux du 20 et 21 prairial, et enregistré sur le registre du Temple (aujourd'hui disparu).

Bergoeing entra plus tard au Conseil des Cinq Cents ; il s'y montra anti-royaliste acharné. Il aida le Directoire au 18 fructidor, et donna sa démission après brumaire. Le roi de Naples, Murat, lui confia un emploi dans ses Etats. Au retour des Bourbons, il se tint, à l'écart de la politique. Il mourut en 1829.

Il n'a pas laissé de mémoires. Un de ses amis voulut tenir, de sa bouche, en 1824, le récit de ce qu'il avait remarqué au Temple, en raison de son rôle et de ses missions. Il écrivit la relation suivante d'après les déclarations directes de Bergoeing un peu confuses ou qu'il ne comprit pas toujours très bien.

Détails relatifs à la mort du Dauphin relation que je tiens de Bergoeing, mon ami.

Vers les premiers jours de prairial, l'on vint rendre compte au Comité de Sûreté générale que le Dauphin était malade. Dessault, membre de la Convention, fut chargé d'aller le visiter : en rendant compte de sa mission il s'engagea à le rétablir : mais les troubles qui agitaient la capitale et les dangers qui menaçaient la Convention, le 4 prairial, frappèrent à tel point l'imagination de Dessault qu'il tomba malade et mourut cinq jours après.

Vers le 11 ou le 12 l'on vint annoncer que le Dauphin était mort. Le Comité de Sûreté générale envoya deux commissaires (Bergoeing et Kervélégan) constater le décès et visiter le dongeon pour s'assurer si Mme (la duchesse d'An.....) (1) ne manquait de rien. Les commissaires furent introduits dans une chambre qui avait été pratiquée dans l'épaisseur des murs et qui tirait son jour d'une étroite et haute barbacane non vitrée. La largeur de cette chambre en pointe était d'environ 6 pieds sur 2 de profondeur : elle était fermée par une cloison (B. ne se rappelle pas si elle était en maçonnerie ou en planches) l'enfant, alors âgé d'environ 13 ans, était étendu sur un lit de sangle : il avait toutes les articulations enflées, les commissaires apprirent qu'il avait toujours été réduit à faire ses ordures dans cette chambre : ils visitèrent le dongeon et l'appartement de la Duchesse qui, pendant cette visite, se promenait en bas ; ils trouvèrent tout assez bien ordonné : les cuisines bien propres et bien pourvues de tout ce qui était nécessaire ; le linge beau et en grande quantité.

A la sortie du dongeon, ils trouvèrent la Duchesse appuyée sur la margelle d'un puits : (elle était avec Mme Chanteraine) mon ami lui adressa la parole ; elle lui répondit

(1) L'interlocuteur surcharge cette expression, cherchant à la fois à lui donner le titre qu'elle avait alors et celui qu'elle eut plus tard, ce qui rend le manuscrit peu lisible.

très facilement ; il lui demanda entre autres choses, s'il était vrai que Robespierre fut venu la voir ; elle confirma le fait et lui marqua l'endroit, peu éloigné d'elle, où il était placé, sans mouvement et à la regarder aller et venir ; il avait des besicles. Cette scène muette dura pres d'une demi-heure et pendant ce temps elle craignit plusieurs fois de tomber en faiblesse, il revint une seconde fois ; mais elle était chez elle et ne le vit point.

Bergoeing de retour de sa proscription (il avait été mis hors la loi) rencontra Collot d'Herbois à Orleans ; ils se reconnurent et Bergoeing lui demanda entre autres choses ce qu'ils avaient projeté pour le Dauphin ; la réponse de Collot fut : Ah ! ma foi, nous en avons fait l'affaire des médecins.

Il paraît donc que sa mort a été le résultat de l'intention du Comité de Salut public. et que le choix de la chambre où il était exposé au vent, au fro et à l'humidité, ainsi que la nécessité où il était de faire ses ordures dans le lieu même où il était enfermé, ont été la cause de sa mort.

Bergoeing croit se rappeler que le Dauphin était à deux étages au-dessus de la Duchesse, il ne saurait assurer si sa relation comprend deux visites ou une seule : il croit cependant qu'il a été deux fois visiter cette prison.

Ecrit en décembre 1824.

Bergoeing ne cherche pas à se faire valoir auprès des Bourbons dont il n'attend rien ; c'est à un ami qu'il parle et, il expose le rôle qu'il a joué, sommairement, sans broderies. La date du 11 ou 12 est erronée : c'est un lapsus du fait de sa mémoire ou de celle de son interlocuteur : c'est le 20 que le Comité de Sûreté générale a appris la mort, c'est le 21 que Bergoeing a visité le Temple avec la mission de s'assurer surtout de la manière dont était traitée la sœur du Dauphin.

Il constate l'état du cadavre, et les conditions volontairement cruelles dans lesquelles le pauvre enfant a vécu.

Le mot cynique de Collot d'Herbois « Ah ! ma foi, nous en avons fait l'affaire des médecins » trahit ce que fut la pensée secrete du Comité de Salut public

Il y a des réserves à faire sur le passage qui concerne Marie-Thérèse. Bergoeing place la rencontre de ce dernier avec Madame royale le lendemain de la mort du Dauphin, et c'est en présence de Mme Chanteraine, qu'il parle de Robespierre, alors que la prisonniere « se promenait en bas ».

Que Robespierre soit venu voir la fille de Louis XVI : cela semble certain et d'après les mémoires mêmes de Mme Royale, mais ce fut dans sa chambre qu'entra Robespierre :

« Il vint, un jour, un homme, que je crois, qui était Robespierre ; les municipaux avaient beaucoup de respect pour lui et sa visite fut un secret. Il *vint chez moi*, me regarda insolemment, regarda les livres, et après avoir chuchoté avec les municipaux, il s'en alla. »

D'après le récit de Bergoeing, qui disait tenir ses détails de la bouche de Marie-Thérèse, la scène se serait passée « en bas ».

Or, Marie-Thérèse ne fut autorisée à se promener dans l'enceinte qu'après la mort de son frère. Si Bergoeing a dit l'avoir rencontrée, avec Mme Chanteraine, appuyée à la margelle d'un puits, le 8 juin 1795, il commet, semble t il, une erreur de date, ce ne fut que le 20 juin que Mme Chanteraine fut donnée comme dame de compagnie à Mme Royale ; et c'est seulement le 26 juin que la prisonnière fut autorisée à se promener dans l'enceinte où était située la tour.

Comment expliquer ces inexactitudes ? Par l'effet de la mémoire infidèle de l'interprète, ou parce que les souvenirs d'un homme de 74 ans peuvent être brouillés ?

Plus vraisemblablement, parce que, comme il croit d'ailleurs se le rappeler, Bergoeing n'a pas fait qu'une visite au Temple, mais deux, et que c'est à la deuxième visite, qui a pu être postérieure, que cette rencontre avec la future duchesse d'Angoulême a eu lieu.

Malgré certaines contradictions et certaines défaillances (1) qui se rencontrent dans ce récit, il n'en demeure pas moins un document intéressant, pour ce qu'il fait parler un des témoins les plus directs de ce drame que fut la mort du Dauphin au Temple. M.

—

Les papiers de Courtois et le duc Decazes (LVXI, 281). — J'ignore si une *partie* des papiers saisis chez Courtois a été détruite, mais il est certain que le duc Decazes s'intéressa vivement aux documents recueillis par Courtois. Il en joignit quelques-uns, et non des moindres, à ses

(1) Comme Desault qualifié membre de la Convention.

papiers personnels et l'on pouvait voir dans les archives du feu duc, il y a peu de temps encore, des documents qui ont figuré sur l'inventaire des papiers saisis chez Courtois. Ces documents composent, peut-être, la partie que l'on croit détruite. M. Ernest Daudet pourrait, mieux que qui ce soit, donner des détails précis.

B. (DE CH.).

*
* *

Du dernier catalogue Noël Chavaray :

74050 Louis XVIII (document sur). — Minute aut., avec ratures et correction, d'une lettre du comte de Damas; Paris, 3 novembre 1824, 3 p. in-4.

Curieuse lettre dans laquelle il donne des instructions pour le rachat de lettres de Louis XVIII d'un intérêt particulier, détenues par l'ancien conventionnel Courtois, qui avait inventorié les papiers de Robespierre et qui s'était constitué une curieuse collection de documents révolutionnaires.

—

Pacification de la Vendée : articles secrets (LXVI, 337). — Je crois qu'il n'y eut point d'articles secrets, au traité de la Jaunaie, près Nantes, le 17 février 1795, aussi bien qu'au traité de Saint-Florent-le-Vieil conclu avec Stofflet le 2 mai suivant.

On a dit qu'aux articles publics furent joints des articles secrets par lesquels le gouvernement républicain s'engageait à rendre aux armées catholiques et royales Louis XVII, alors renfermé au Temple. Questionné à cet égard, M. Auvynet, qui était secrétaire intime de Charette en 1795, a toujours répondu que ce fait lui semblait entièrement controuvé ; disant qu'il avait la confiance entière de Charette, et qu'il était persuadé que rien ne s'était passé et n'avait pu se passer en dehors de lui. (*Anjou Historique*, tome X, pages 577-578).

M. Auvynet, député de la Vendée en 1815, devint plus tard sous-préfet des Sables d'Olonne et mourut au mois d'octobre 1853.

F. UZUREAU,
Directeu de l'*Anjou Historique*.

—

L'émigration en Angleterre sous la Révolution (LXVI, 337). Voir l'article intitulé : *Les Emigrés en Angleterre pendant la Révolution*. « Nouvelle revue », de mai 1905.

Je ne me souviens pas si c'est M. Bittard des Portes M. Gustave Bord ou un autre historien de l'émigration, qui cite un registre spécialement affecté à l'état-civil d'une église catholique de Londres, pour les émigrés français. Le renseignement, pour être vague, est facile à vérifier. R. S.

—

L'énigme de Valmy. Brunswick. Le vol des diamants en 1792 (LXVI, 386). — M. Paul Gaulot, dans son livre, *Un ami de la reine*, établit que le manifeste attribué à Brunswick n'est pas de Brunswick, mais d'un émigré, M. de Limon. Le texte fut revu par Fersen, qui y a mis la plupart des violences qui s'y trouvent.

M Paul Gaulot a publié, en décembre 1909, dans la *Revue de Paris*, une étude sur le vol des diamants de la couronne. Des documents consultés par lui, aux archives, il résultait que le vol avait été accompli par de vrais filous, au nombre d'une cinquantaine. On en a guillotiné quelques-uns, ce qui exclut toute hypothèse de vol simulé ; de plus, presque tous les diamants ont été retrouvés. On ne les avait donc pas vendus pour faire de l'argent et payer le concours de Brunswick. Telles étaient les conclusions de l'historien. I.

*
* *

De M. Edouard Drumont (*Libre Parole*) :

Quant au vol des Diamants du Garde-Meuble, c'est l'histoire la plus extraordinaire que j'ai rencontrée, à une époque où toutes les histoires étaient mystérieuses et embrouillées. J'ai publié à ce sujet une étude très documentée dans la revue la *Révolution*, de mon éminent et toujours regretté ami Charles d'Héricault, qui, avec Biré et Sardou, était l'homme de France qui connaissait le mieux la Révolution. Un tirage à part a été fait de cette étude. Je ne puis qu'engager mes lecteurs à se la procurer, quoiqu'elle soit difficile à découvrir aujourd'hui. Ils trouveront là-dedans les personnages les plus bizarres : Sergent-Marceau, qui raconte un épisode fantastique, une mulâtresse qui travaillait à notre émancipation, au club des Jacobins.

Mme Roland était bien convaincue que c'était Danton, avec Fabre d'Eglantine et peut-être Westermann, qui avaient organisé ce vol du Garde-Meuble qui dura longtemps. Pendant quinze jours, des malfaiteurs grimpèrent par un bec de gaz, s'introduisirent dans le Garde-Meuble par la colonnade et

mirent au pillage les trésors que la monarchie avait entassés pendant des siècles et qui, depuis le commencement de la Révolution, avaient été rassemblés là.

On s'abstint d'emporter les diamants trop connus, comme le Sancy et le Régent On n'avait pas encore dans ce temps-là l'aplomb qui a permis d'enlever la *Joconde* au Louvre. D'autres diamants aussi célèbres revinrent au bercail sans qu'on sache comment.

C'est à M. Germain Bapst, qui a déja publié sur ce sujet tant de travaux intéressants, qu'il appartiendrait de nous raconter par quelle filière ont passé les diamants qui avient repris place dans les écrins de la couronne et qui figuraient parmi les richesses nationales jusqu'au jour où une nouvelle République a songé à compléter l'œuvre de pillage et de destruction de la Révolution.

*
* *

Il faudrait cependant en finir avec ces contes historiques :

Les véritables causes de la retraite de l'armée prussienne après la bataille de Valmy étaient connues de Du Mouriez depuis le mois de mai 1792.

Le duc de Brunswick, de Valmy, n'était pas le Grand maître de la Stricte Observance Templière réformée d'Allemagne, ni l'auteur du manifeste, attendu qu'il était mort depuis plusieurs semaines.

Le fameux manifeste qui porte le nom de son neveu a été rédigé par Limon et Fersen.

Les diamants de la couronne étaient, en 1794, entre les mains du Comité de salut public qui les estimait 22 millions.

Pour la démonstration de ces affirmations, voir ma prochaine étude qui paraîtra dans le courant du mois d'octobre : *Autour du Temple*. Tome Ier p. 197 à 203 et III p. 52 et 60.

GUSTAVE BORD.

—

Qui a brûlé Mo cou ? Est-ce Rostopchine ? (LXVI, 385). — Dans une lettre adressée à la *Gazette de France*, le marquis de Ségur, arriere-petit fils de Rostopchine, rappelle l'étude qu'il a écrite sur la question, il y a quelques années, et recueillie dans le volume intitulé *Gens d'autrefois*. Il ajoute :

Je n'ai pas à revenir sur la démonstration que j'ai faite à ce moment, ni sur les différents motifs qui, à mon sens, ne sauraient laisser aucun doute sur le rôle actif et direct du gouverneur de Moscou dans cette grande catastrophe. J'ai dans cette même étude, également expliqué comme quoi depuis six ans exilé de Russie pour cet acte sauveur et farouche, il a cédé, bien peu avant sa fin, à une crise de découragement, qu'excusent suffisamment son âge, sa santé ruinée, son désir de mourir dans la maison paternelle et sur le sol natal, et, désavoué, dans une heure de faiblesse, ce qui est la gloire de sa vie. Il me semble superflu de revenir maintenant sur cette démonstration, et je me borne à y renvoyer ceux que cette question pourrait intéresser.

—

L'affaire Lesurques (LXVI, 283). — Il s'agit de Lesurques, et l'anecdote est racontée dans toutes les relations détaillées de l'affaire du Courrier de Lyon. Mais la lettre ne contenait pas la « preuve » de l'innocence de Lesurques — qu'il serait, et pour cause, bien difficile de fournir ! A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* * *

Il s'agit de l'affaire Lesurques Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans une excellente étude parue au mois de juin dernier, p 412, dans les *Archives d'Anthropologie criminelle* sur l'*Histoire vraie du Courrier de Lyon* par M Appleton, professeur à la faculté de droit de l'Université de Lyon :

Le 16 brumaire an V, quelques jours après l'exécution [de Lesurques], un ancien juge de paix, Jarry, écrivait au député Siméon une lettre où il révélait la personnalité de Dubosc, son passé, ses crimes. Il l'avait fait arrêter en 1788. « L'avant-veille de son jugement, écrivait Jarry, l'accusé escalada les murs de sa prison. Sa femme ne fut pas plutôt à la maison de force qu'il l'en tira, et tous deux sont libres . Eh bien ! cet homme est Dubosc. C'est l'homme indiqué par Couriol. Ce Dubosc avait les cheveux châtains et une perruque blonde. Je trouvai dans sa valise une autre perruque noire. Il en changeait à volonté pour opérer les déguisements qu'il souhaitait ».

Cette lettre fut transmise par Siméon au Directoire. Mais la justice n'en eut connaissance qu'en 1832, trente-six ans après sa date ! Elle était restée, jusque-là, soigneusement enfouie dans les cartons du ministère de l'Intérieur !

A. LAMOUREUX.

—

Billets de confiance dits patriotiques (LXIV, 45, 419, 558 ; LXVI, 199). — Nous ignorons si des billets en parchemin furent émis en province. Le nombre de ceux émis à Paris dut être considéra-

ble. En vertu des articles 3 et 4 de la loi du 9 janvier 1793, un registre fut ouvert au siège de chaque district pour y inscrire tous les dépôts de « Billets dits de parchemin et de la maison de secours ». Nous avons rencontré aux Archives départementales de l'Oise, dans la série L² p., deux de ces registres : celui du district de Beauvais et celui du district de Grandvilliers. Ce dernier, contenant 26 feuillets, cottés et paraphés par le vice-président du district, fut commencé le 15 février 1793 et clos le 10 mars suivant. L. A. M.

—

Le nom de l'officier d'ordonnance de Wimpffen (LXVI, 339. — Cet officier d'ordonnance était le marquis de Laizer. Il a publié un livre sur la catastrophe de Sedan, ayant pour titre : *Sedan, souvenirs d'un officier supérieur*. Ce volume a été édité à Paris, en 1883, par Hinrichsen. ALFRED DUQUET.

Erratum : [Il fallait lire 30 août et non 20 août].

*
* *

Selon toute vraisemblance, le marquis de L., officier d'ordonnance du général de Wimpfem dont la présence est signalée à l'entrevue du 1er septembre 1870 entre le général Bismarck et de Moltke, est le marquis de Laizer, auditeur au Conseil d'Etat.

Par lettre adressée le 3 septembre 1870 au comte de Moltke, le général de Wimpfen demandait à être accompagné en captivité de quatre de ses officiers d'ordonnance dont il donnait les noms :

Comte d'Ollone, capitaine au 12e chasseurs, Daram, lieutenant au 92e d'infanterie, Desgranchamps, lieutenant au 6e hussards, marquis de Laizer, officier de mobiles et auditeur au Conseil d'Etat.

Cette lettre figure dans l'ouvrage du général sur Sedan. PAUL G.

—

Le cor ou le cornet de Roland (LXV, 783 ; LXVI, 82, 145, 253, 301). — Déterminer avec certitude l'élément de réalité que peut renfermer l'histoire de Roland serait à coup sûr malaisé. Mais il ne faut pas, dans cette recherche, invoquer les légendes relatives au paladin, attachées à tel ou tel lieu des Pyrénées. Elles ne sont pas primitives. Gaston Paris, qui a toute sa vie étudié les questions relatives au cycle carlovingien, et joint à l'étude des textes celle des lieux, écrivait en 1901 (*Revue de Paris*, 15 septembre) :

Les lieux appelés aujourd'hui en France Pas de Roland, Brèche de Roland, etc. n'ont reçu ces dénominations qu'à une époque très récente (on n'a trace d'aucune avant le XVIIIe siècle), et les doivent à l'invention de poètes ou d'érudits locaux. Il en est sans doute de même du Salto de Roland en Espagne.

Ceci pour les prétendus souvenirs de Roland gardés dans des lieux très éloignés de Roncevaux, et où à coup sûr, sauf dans le poème d'Alfred de Vigny, les armées de Charlemagne n'ont jamais passé. Mais à Roncevaux même et aux environs, il en est de même.

Les Basques, écrit Gaston Paris, n'ont ni légendes historiques, ni chants historiques ; leur rapide oubli du passé contraste avec leur attachement à leurs vieilles coutumes et à leur genre de vie héréditaire.

Puis, eussent-ils de ces souvenirs, que Roland sans doute n'y aurait tenu aucune place. Ce Roland, préfet des marches de Bretagne, qu'Eginhard (ou Einhard) nomme après deux autres chefs par ailleurs absolument inconnus, comme ayant péri dans la surprise du 15 août 778, — dont, du reste, il ne désigne pas le lieu —, ce Roland nullement apparenté à Charlemagne, qu'était-il pour les vainqueurs, Sarrasins ou Basques ? Un mort anonyme, probablement, un officier supérieur tué entre plusieurs autres, et dont, en supposant qu'ils aient su son nom, ils n'avaient aucune raison de garder un souvenir particulier. Pour qu'au pays même de Roncevaux naquît une légende de Roland, il fallait que cette figure revînt d'ailleurs, grandie, poétisée.

D'où est-elle revenue ? De France, sans doute. Le système, aujourd'hui battu en brèche, qui voit dans la Chanson de Roland et les autres chansons de geste, le remaniement, l'amplification de chants épiques plus anciens, remontant sous leur forme première à l'époque même — ou presque — où ont vécu leurs héros, conduirait naturellement à supposer que la légende poétique de Roland a dû naître, à la fin du VIIIe ou au cours du IXe siècle, dans la seule partie de la France où sa mort, semble-t-il, ait pu produire une émotion vive, dans ces marches de Bretagne dont il était gouverneur. Quoi qu'il en soit de

ce point, de l'avis même de Gaston Paris, qui entre ici dans l'ordre de faits auquel la théorie plus récente de M. Joseph Bédier attribue une si grande importance dans la genèse de nos légendes épiques, cette tradition a été apportée à Roncevaux à l'occasion des grands pèlerinages à St-Jacques de Compostelle. Ni Eginhard, ni les autres annalistes ne nomment, je le disais tout à l'heure, le lieu de la défaite de 778. Le souvenir du nom de Roncevaux s'était-il conservé dans d'anciens chants, d'où il a passé à notre Chanson de Roland ? La présence, dans ces parages, déserts avant le XIIe siècle, d'une antique « chapelle de Charlemagne », que Gaston Paris tenait pour élevée en effet par lui en commémoration du désastre, a-t-elle, très anciennement, donné l'idée aux pèlerins de St-Jacques, qui prenaient presque tous cette route, de localiser là l'événement que de vieux poèmes leur avaient fait connaître ? Toujours est-il que dès le XIe siècle au moins — notre Chanson de Roland remonte à la fin de ce siècle — c'est à Roncevaux qu'à bon droit sans doute les poètes rattachaient la légende des derniers exploits de Roland. Dès qu'au commencement du XIIe siècle eut été construit là un « hospice » où les pèlerinages faisaient une halte de deux jours, on comprend que les pèlerins eux-mêmes, les moines qui les hébergeaient, les jongleurs qui les divertissaient de leurs chants, aient peu à peu, par un travail d'imagination en partie inconscient, en partie volontaire, multiplié les liens qui rattachaient la tradition aux lieux. Comme on montre au Château d'If des souvenirs de *Monte Cristo*, on en vint à montrer, à l'hospice et aux alentours, le cor fendu par le souffle de Roland, la roche ouverte par son épée, la source où il avait bu, son tombeau même, quoique, sur la route de Roncevaux, on le montrât aussi à Blaye, tout un bric à brac, en un mot, qui a en grande partie disparu au cours des siècles, et, comme le dit G. Paris, mérite peu de regrets. Le souvenir même du paladin et de la bataille, s'est affaibli, et ce qui fait aujourd'hui, dit-il encore, la véritable attraction de Roncevaux aux yeux des gens du pays, ce n'est ni Roland, ni la défaite la France, c'est une Vierge en bois tenue pour miraculeuse.

IBÈRE.

Le costume des timbaliers (LXIV LXV ; LXVI, 17). — Voici encore un timbalier assez bizarre et relativement moderne que j'ai trouvé dans un coin obscur (oh, combien !) du Musée de l'Armée — sous le n° 529 F. C.

La lithographie finement coloriée sans date ni signature et d'un travail élégant et soigné dépendait, dit une mention manuscrite, de la collection de Bourquenay. Elle a été éditée par Martinet à Paris.

Son titre : 8e hussards, timbalier « ordonnance création 29 septembre 1841 » et plus loin « ordonnance 11 avril 1852 Fontainebleau ».

Elle représente un tout jeune homme imberbe et ressemblant avec ses cadenettes noires tombant sur les joues plutôt à une femme qu'à un homme (c'était sans doute un enfant de troupe). Son costume consiste en un dolman blanc, une pelisse rouge, bottes rouges et colback sans visière (forme Mirliton comme ceux des hussards de la Monarchie et de la première République) avec flamme blanche et bleu-clair enroulée autour de la forme et aigrette rouge et blanche, gants noirs à crispin. Le pantalon est caché par les housses des timbales. Celles-ci sont blanches avec faisceaux de 6 drapeaux tricolores brodés de chaque côté.

Le timbalier est encadré de 2 hussards portant l'uniforme traditionnel du 8e, c'est à dire le pantalon et le dolman bleus et la pelisse blanche.

Il n'est, pas plus que le timbalier des lanciers que j'ai décrit LXV, 316, compris dans une fanfare et est suivi à grande distance par les autres cavaliers. Les 2 hussards l'accompagnaient sans doute pour tenir les brides de son cheval pendant qu'il jouait et les trois cavaliers paraissent ainsi former un petit groupe isolé.

Cet uniforme ou plutôt ce costume un peu suranné mais élégant devait être d'un piquant effet au milieu de nos soldats à la tenue plutôt sévère de la 2e moitié du XIXe siècle.

DEHERMANN.

—

Généraux manchots (LXIV ; LXV ; LXVI, 131, 200). — Il faut citer, parmi les généraux manchots, le général Durutte, qu'un décret du 3 mai 1812 mit à la tête de la division des *réfractaires*. A Waterloo, il reçut un coup

de sabre qui lui fit une longue cicatrice à la face, et une autre qui lui abattit le poignet, ce qui nécessita une amputation au tiers inférieur de l'avant-bras. Durutte ne mourut qu'en 1827.

Dr Max Billard.

—

Standesherren allemands (LXVI, 192). — La situation des chefs d'état médiatisés en 1806 a été réglée par l'article 14 du Deutscher Bundesact, 8-10 juin 1815. Ils gardaient tous les droits non régaliens. En 1825, un nouvel acte donna aux princes le titre « Durchlaucht ou altesse sérénisisme »; en 1829 les comtes obtinrent le titre « Erlaucht » intraduisible en français, qui les fait appeler en France Monseigneur.

En 1833, tous les membres d'une famille reçurent le titre qui auparavant n'appartenait qu'aux chefs. Aujourd'hui le chef d'une famille princière médiatisée est Fürst, les membres Prinz. Ainsi l'aîné des fils du Chancelier impérial Hohenlohe est Fürst, le second, qui a édité les mémoires de son père, est le Prinz Alexander.

La Constitution impériale de 1871 et le Code civil introduit en 1900 ont respecté les privilèges des seigneurs médiatisés ; ils sont encore aujourd'hui dispensés du service et des charges militaires. Ils étaient exemptés des impôts pour leurs propriétés patronymiques. Mais en Prusse ils ont été indemnisés par une loi du 18 juillet 1892 et sont assujettis à l'impôt sur le revenu depuis le 1er avril 1893 On peut consulter Heffter « die Sonderrechte der souverainen und der mediatisirten, vormals reichsstaendischen Haüser Deutschlands ; Berlin 1871).

Le fidei commis est le majorat.

Le Rittergut, la traduction littérale est bien équestre, est une propriété aliénable, réglementée dans chacun des Etats de la Confédération (l'Empire est une Confédération) qui en possède. L'Alsace-Lorraine, formée de départements français, n'en a pas. En général le propriétaire jouit de quelques privilèges dans l'administration locale.

Quant à la freie Standesherrschaft, j'en ai parlé antérieurement. P M.

—

Famille Barade (LXVI 284). — Il n'existe pas de famille noble du nom de Barade en Bordelais. On trouve dans les registres paroissiaux de cette ville, conservés aux Archives municipales, des Barada, bourgeois. Mais vu l'a final il est douteux qu'il s'agisse de la même famille.

Le registre Guyenne de l'*Armorial de 1696* ne donne pas ce nom. Il indique un Barradas curé de Mairans, qui portait 3 roses. Garumnus.

—

Marguerite de Darval-Carrouges (LXVI, 340). — Voir dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* (*Excursion archéologique dans le Houlme, 24 août 1907*) un intéressant travail sur Carrouges : le fief — les seigneurs — la collégiale (p. 355).

La pierre tombale de Jean Blosset, chevalier, seigneur de St-Pierre et de Carrouges, vicomte de Carlat, conseiller chambellan du Roi, grand sénéchal de Normandie et de ses deux épouses (dont l'une fut Marguerite dé Chateaugiron, dame de Darval et de Malestroit, † le 27 octobre 1493) existe encore près du chapitre de Carrouges.

—

Rosine Debrou (LXVI, 339). — Voici ce que dit Musset à propos du Chandelier : *Œuvres complètes*, édition Charpentier, in-8°, tome IV, page 319) :

Cette comédie publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1835, a été représentée pour la première fois, le 10 août 1848, au Théâtre Historique. Une jeune actrice de grande espérance, mademoiselle Maillet, remplissait le rôle de Jacqueline. — Elle mourut peu de temps après. — *La distribution des autres rôles était si défectueuse et l'exécution si insuffisante, que le public put à peine comprendre la pièce* ; mais le 29 juin 1850, elle reparut sur l'affiche du Théâtre-Français et cette fois elle fut jouée avec une rare perfection : c'est pourquoi l'on peut considérer les artistes de la Comédie-Française comme ayant créé les rôles.

Musset ne semble donc guère avoir été satisfait de l'interprétation du rôle de Fortunio. *Le Chandelier* a tenu l'affiche jusqu'en décembre et on continuait à le donner dans des spectacles coupés.

En outre de Fortunio, Rosine Debrou a joué les rôles de Georgina dans l'*Argent*, drame de Paul de Guerville, Clara dans une reprise d'*Antony*, Marg. Trévor dans les *Mystères de Londres*, de Paul Féval ; elle semble avoir quitté le Théâtre Historique à la fin de l'année.

L'auteur de l'article commet une légère erreur relative à l'emplacement du théâtre qui ne s'élevait pas là où se trouve la caserne du Château-d'Eau, mais à droite de la rue du Faubourg-du-Temple, sur le sol de la place, vers le point de départ des tramways d'Aubervilliers et de Pantin. Je me rappelle avoir vu, en 1862, lors de l'inauguration du boulevard du Prince-Eugène (boulevard Voltaire), le théâtre encore debout, tel qu'il est reproduit dans les photographies du temps. Il était devenu le Théâtre Lyrique, et c'est sous ce nom qu'il a émigré cette même année, place du Châtelet, dans la salle actuelle du théâtre Sarah-Bernhardt.

GOMBOUST.

*
* *

L'article cité de M. Mantenay contient plusieurs inexactitudes. On lit, en effet, à la 6e ligne :

La pièce (la *Reine Margot*) fut créée en 1845 au Théâtre Historique.

Première erreur. La *Reine Margot* fut donnée pour l'ouverture du Théâtre Historique le *20 février 1847*.

On lit à la 20e ligne :

que le Théâtre Historique se trouvait à peu près à l'endroit de la caserne du Château-d'Eau.

Deuxième erreur. Le Théâtre Historique se trouvait *à la droite*, et non à la gauche de l'entrée du faubourg du Temple dont il était encore séparé par un immeuble.

On lit à la 36e ligne :

La création (du *Chandelier*) faite en *1849* au Théâtre Historique, etc.

Troisième erreur. Le *Chandelier* d'Alfred de Musset fut publié par la *Revue des Deux-Mondes* en 1835, et représenté au Théâtre Historique le 10 août 1848 avec la mention : « Comédie à tableaux » en 3 actes. La distribution était la suivante :

Maître André, Matis — Clavaroche, Peupin — Guillaume, Colbrun — Landry, Castel — Jacqueline, Mme Maillet — Fortunio, Mlle R. Debrou — Madelon, Mlle Racine.

Un fait reste donc acquis : c'est que le rôle de Fortunio fut établi la première fois au théâtre par une femme, Mlle R. Debrou, mais le chroniqueur se trompe encore quand il semble croire que cette *première* passa inaperçue, ou à peu près.

M. Mantenay nous dit que Sarcey, ignorait que le *Chandelier* eût été joué au Théâtre Historique avant d'avoir été représenté au Théâtre Français. Eh ! bien, cela prouve tout simplement que « notre oncle » n'avait pas lu les feuilletons de son grand confrère Théophile Gautier, car il n'aurait certes pas oublié les 300 lignes environ que celui-ci consacra à ce chef-d'œuvre à son apparition à la scène (*Histoire de l'art dramatique en France*, 5e série, pages 301 à 305). Tous les historiens de théâtre qui se sont occupés du Théâtre Historique ont parlé de cette représentation du *Chandelier* (L.-Henry Lecomte, *Histoire du Théâtre Historique*).

Voici exactement ce que Théophile Gautier disait de Mlle Debrou : « Fortunio qui, à cause de son extrême jeunesse, a dû emprunter les traits d'une femme, a été joué par Mlle Debrou avec intelligence et sensibilité ; nous aurions préféré que le personnage fût représenté par un jeune homme, car il y a dans ces tirades de passion dites en voix de soprano quelque chose qui contrarie l'esprit, quelque large que soit la part qu'on fasse à l'illusion théâtrale. »

L'on nous demande qui fut cette demoiselle Debrou ? Mlle Clermont-Debrou, Rose (dite Rosine) Euphémie, était fille de comédiens. Sa mère, Mme Clermont-Debrou, Françoise, Catherine, Rosine née Valentin, avait joué les « meres nobles », à Caen 1833, Orléans 1834, et s'était retirée du théâtre en 1838. Devenue veuve, elle accompagnait sa fille dans ses déplacements. En 1858, Mme veuve Clermont-Debrou avait 72 ans, 43 ans de théâtre, et recevait 500 francs de pension de la Société des artistes dramatiques. Nous perdons ses traces après 1868.

Mlle Clermont-Debrou, Rose-Euphémie, sa fille, fut élevée sur les planches. En 1833, à Caen elle jouait déjà des rôles d'enfants, Orléans 1834. Elle fut une des premières adhérentes à la Société des artistes lors de sa fondation (1840). Nous la retrouvons à Nantes comme ingénue, 1846-1847. Au Théâtre Historique, elle ne parut guère que six mois : 10 août 1848, Fortunio du *Chandelier* (création) ; 10 décembre 1848, Georgina de l'*Argent* (création) 17 décembre 1848, Clara d'*Antony* (reprise), 28 décembre 1848, Mary Trésor des *Mystères de Londres* (création).

En 1850-51, elle fait partie du Théâtre

National (ancien Théâtre du Cirque) ; en 1852, elle passe à la Porte-Saint-Martin. Voici en quels termes en parle Darthenay en 1853 : « Il y a dix ans on applaudissait au Théâtre de Nantes une gentille ingénue, Mlle Rosine Debrou. Après avoir passé plusieurs années au théâtre des Folies-Dramatiques, Mlle Rosine Debrou a créé d'une piquante façon, au Théâtre Historique, le rôle de Fortunio dans le *Chandelier* de M. Alfred de Musset. A la Porte-Saint-Martin, elle joue très convenablement les petits rôles dramatiques et comiques. »

Mlle Debrou quitta vers 1855 le théâtre de la Porte Saint-Martin pour aller à Mons, à Bruxelles 1857-62, à Brest 1865, à Genève 1867-72 Elle se fixa à Paris de 1873 à 79, et Eug. Garraud; le rapporteur de 1880 à l'Association des Artistes, annonça la mort de Mme Rose Clermont-Debrou

Mais le cas d'une femme jouant le rôle de Fortunio, n'est pas unique au théâtre, et lorsque le maestro Jacques Offenbach donna aux Bouffes Parisiens sa ravissante *Chanson de Fortunio*, c'est encore à une femme, à Mlle Pfotzer, qu'il confia la partie de son Fortunio.

Ce n'est pas trop nous écarter de notre sujet, croyons nous, que de dire quelques mots de cette charmante artiste si peu connue. Mlle Julia Zoé Pfotzer avait joué à Moscou, puis à Saint-Pétersbourg lorsqu'elle parut au passage Choiseul vers 1861, et M. F. Gittens dans la *Nouvelle Revue Internationale* du 15 mai 1901, nous a conté une bien touchante histoire à propos de la mort du maestro Peter Benoit.

Lorsque Mlle Pfotzer créa le rôle de Fortunio aux Bouffes, Benoit occupait le pupitre. La jeune chanteuse produisit sur lui une impression profonde, mais il n'osa jamais se déclarer Ce grand Flamand était d'une timidité extraordinaire. L'été venu, la troupe des Bouffes partit en tournée, en Belgique, puis en Allemagne. Un jour, Benoît s'en va visiter un musée, et se rencontre devant un chef-d'œuvre de peinture avec Mlle Pfotzer. Les jeunes gens examinèrent longtemps le tableau, échangèrent leurs impressions, et se surprirent se tenant tendrement les mains. L'arrivée de camarades interrompit le tête-à-tête, et quelques heures plus tard, la troupe se séparait. Puis, lorsque quelques mois après, Benoit se décidait à demander en mariage la jolie Pfotzer, il apprenait que la pauvre poitrinaire n'existait plus. Le grand maître Peter Benoit n'oublia jamais cette vision, et ses yeux se mouillaient de larmes à ce seul souvenir. HENRY LYONNET.

—

Comté et comte d'Harcourt (LXVI, 141). — Lorsque Jean VII, comte de Harcourt, mourut en 1452 sans héritier mâle, il laissait deux filles : Marie, qui avait épousé Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, et Marie, femme de Jean, sire de Rieux.

Les deux sœurs ne purent s'entendre au sujet de la succession de leur père, chacune voulant prendre le Comté de Harcourt. On proposa de le partager et, après un arrêt du Parlement qui déclara le Comté divisible, le partage de la succession fut fait en 1493.

Chacune des parties ayant obtenu une partie du Comté de Harcourt, les héritiers des deux sœurs continuèrent à porter le titre de Comte de Harcourt ; c'est ainsi que Claude de Rieux s'intitulait en 1518, comte de Harcourt.

En 1550, René de Lorraine épousa Louise de Rieux, héritière de sa maison et le Comté de Harcourt se trouva reconstitué entre les mains de la maison de Lorraine, qui le conserva jusqu'en 1739.

H.

—

Le Pelletier d'Aulnay (LXVI, 288). — Soultrait (*Armorial du Nivernais*, édition de 1847) donne une mauvaise description des armes de cette famille qui doivent, d'après Poplimont, se blasonner comme suit : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules et en pointe d'une rose du même boutonnée d'or, le dit chevron accosté de 2 molettes de sable sur la traverse de la croix.* (Le Peletier); *aux 2 et 3 d'argent au lion de sable lampassé et couronné d'or* (Mesgrigny).

Soultrait donne la rose comme étant de sable et dit qu'elle accompagne le chevron, alors que sa position sur la croix ne lui confère aucune relation avec celui-ci.

Quant aux Le Peletier (ou Le Pelletier) de Saint Fargeau, ou de Rosanbo, La Chesnaye des Bois donne pour eux les

mêmes armes que celles qui figurent aux 1 et 4 décrits plus haut, mais en commettant la même erreur que Soultrait; Rietstap, à son tour, renouvelle cette erreur dans son *Armorial général*, en ajoutant encore que la croix est pattée et alésée et que la rose est d'or.

La vraie définition des armes Le Peletier est celle de Poplimont.

Elle correspond exactement aux blasons gravés que je connais de cette famille. NISIAR.

—

Jean Pupil de Craponne (LXVI, 287). — Montmorel trouvera les renseignements demandés dans l'*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais, Forez et Beaujolais* (Lyon 1907) pp. 535-536. Jean Pupil de Craponne est le même personnage que Jean Pupil de Craponne seigneur de la Tour-en-Jarez, et grand-père de Barthélemy-Léonard.

D. A.

*
* *

D'après La Chesnaye des Bois, il avait épousé Catherine Thomé.

Il eut pour fils Barthélémy-Jean-Claude Pupil, seigneur de Mions-Courbas, la Tour en Jarret, etc., premier président de la Cour des Monnaies de Lyon en 1726.

Celui-ci eut pour fils Barthélemy-Léonard Pupil, marié à Louise de Loras, fille de N... marquis de Loras et de la marquise née de Merlée.

La Chesnaye des Bois donne les autres alliances de cette famille. On peut consulter aussi : *Notes héraldiques et généalogiques sur le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais*, par M. Poidebard (Lyon 1896). L'*Assemblée de la noblesse du Bailliage de Forez en 1789*, par Henri de Jouvencel; *Armorial des Bibliophiles du Lyonnais* par Poidebard, etc. et *Armorial général du Lyonnais*, par Steyert. NISIAR.

*
* *

I. — Jean Pupil de Craponne, seigneur de la Tour en Jarez, Saint Jean de Bonnefond et La Fay, gentilhomme de la Grande Vénerie (peint par Nicolas Largillière) marié à Catherine Thomé dont :

1° Anne, mariée à Gabriel Dervieu de Villieu (1711),

2° Bonne, mariée à Léonard Bathéon de Vertrieu (1713).

3° Barthélemy Jean Claude qui suit :

II. — Barthélemy Jean Claude Pupil, chevalier, seigneur de Mions, Corbas, la Tour en Jarez, St-Jean de Bonnefond, premier président en la Cour des Monnaies de Lyon (1726), marié en 1722 à Marguerite Sève, fille de Pierre, seigneur de Fléchères et de Marie Vérot, d'où :

1° Barthélemy Léonard, qui suit :

2° Anne, née en 1725 mariée à Arthur Joseph, marquis d'Ornacieux, président à mortier au Parlement de Dauphiné.

3° Françoise, née en 1741, mariée à Claude, marquis de Sarron.

4° Mathieu Gabriel.

5° Pierre Bonne.

6° Marie.

7° Jeanne Marguerite.

III. — Barthélemy Léonard, chevalier, seigneur de Mions, né en 1730, premier président en la Cour des Monnaies de Lyon; il émigra en Italie pendant la Terreur et s'y fixa. Par son testament fait à Mirano (département de l'Abrinta), en 1806, il institue pour héritier Etienne Horace Gabriel, marquis de Sarron, son neveu.

De son mariage avec Louise Charlotte de Loras, il eut :

IV. — Barthélemy Jean Claude, né en 1756, mort jeune.

Pupil de Mions, famille éteinte, portait : *d'azur à trois larmes d'argent, 2 et 1.*

JOSEPH BALLOFFET.

—

Maison habitée par Jean Jacques Rousseau rue Plâtrière (T. G., 590; LXVI, 112, 315). — Dans un petit album devenu assez rare, publié en 1819, sans nom d'auteur, par le comte Charles de Lasteyrie, l'un des premiers initiateurs en France, de l'art lithographique, *Vues de différentes habitations de J. J. Rousseau, avec son portrait et le fac-simile d'un air de sa composition*. Paris de l'imprimerie lithographique de C. de L..., lithographe du Roi et de S. A. R. M. le duc d'Angoulême, in-4°, 12 planches lithographiées tirées hors texte et 25 pages de texte imprimées par Firmin Didot, on trouvera une vue lithographiée (planche VI°) de la maison habitée par J.-J. Rousseau, rue Plâtrière. Larmeau Ft. Lithog. de C. de L..., en hauteur. Cette maison est bien celle qui fait l'angle de la rue Plâtrière et de la rue Coquillière. A son rez-de-chaussée, se voit la boutique de « Henry, au Café de Rousseau. »

Cette planche est accompagnée du texte suivant, que je reproduis parce que, sous la plume d'un contemporain célèbre de Rousseau, son émule en art musical, il peint bien le caractère et les habitudes de vie modeste de l'illustre Genevois :

« Qu'est-ce qu'un savant dans le pays de l'ignorance ? Je dirai plus, qu'est-il pour certaines classes, même au sein des grandes villes ? Jadis, je regardais comme inutile d'apprendre à une jeune fille, que son voisin, qui la visitait, chaque jour, était Jean-Jacques. De quoi lui eût servi d'en être instruite ? elle ne savait pas ce que c'est qu'un sage. Depuis sa mort, cent femmes m'ont dit : J'aurais aimé ce Jean-Jacques, tel vieux qu'il fût... J'ai connu, leur disais-je, une fille très ordinaire que Jean-Jacques allait voir souvent ; elle demeurait dans la même maison que lui, rue Plâtrière. Il y a, me dit, un jour, cette fille, un bon homme logé tout là-haut, qui entre souvent chez moi, lorsqu'en descendant il m'entend chanter. Quel est cet homme, lui dis-je ? Quel est son nom ? Je n'en sais rien ; il m'a dit qu'il me donnerait des avis sur mon talent ; je l'ai regardé en riant. Est-ce que vous chantez, vous, lui ai-je dit ? Oui, m'a-t-il répondu, je compose même quelquefois de la musique. Quelles sont vos conversations ? — Il me regarde beaucoup et ne me dit rien. — Et vous ? Ma foi, je fais mes affaires du ménage ; je chante et le laisse dans son coin. » (Grétry. *Mémoires ou Essais sur la Musique*, t. II, page, 204).

Le bon Grétry, n'avait-il pas là, un gentil brin de plume, voisinant avec son clavecin ? ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Thieffries (LXVI, 342). — Le marquis de Thieffries de Layens est mort nonagénaire, il y a peu d'années, au château de Boucly par Roisy (Somme). Ses deux filles vivent ; elles sont : la Comtesse de Laistre et la Baronne Lucien de Perthuis de Laillevault. Son fils, mort capitaine de cavalerie, (a eu de Mlle de Boisdenemets) deux fils qui habitent Paris, 4 avenue Elisée Reclus, le marquis et le comte de Thieffries de Layens. R. S.

—

Titres sous l'ancien régime (LXVI, 93, 361). — Je lis le très intéressant article de M. de la Vérone. Je serais reconnaissant à ce dernier ou à quelque aimable intermédiairiste de me dire si l'article XII de la deuxième ordonnance royale du 25 août 1817 a été ou non aboli. Cet article est ainsi conçu :

Le fils d'un duc et pair portera de droit le titre de marquis ; celui d'un marquis et pair le titre de comte ; celui d'un comte et pair le titre de vicomte ; celui de vicomte et pair le titre de chevalier. Les fils puînés des pairs porteront de droit le titre immédiatement inférieur à celui que portera leur frère aîné.

Cet article, s'il n'est pas aboli, est en tout cas bien peu observé par les descendants des pairs, si j'en juge d'après ce que je vois autour de moi Ont-ils tort ?

DE ROUGÉ.

—

Preuves de noblesse (LXVI, 287, 406).— Le baron du Roure de Paulin, dans son ouvrage le *Juge d'armes de France et les Généalogistes des Ordres du roi*, paru chez Daragon en 1908, répond entièrement à cette question. Dans son chapitre V, intitulé *Compétence des d'Hozier*, il étudie en détail toute la procédure des preuves de noblesse que l'on faisait devant eux ; puis dans le chapitre VI il s'occupe des preuves qui étaient faites par les Généalogistes des ordres, c'est-à-dire les preuves pour les Ordres du Roi, les honneurs de la Cour, les régiments et la marine.

Enfin, dans un appendice, il donne la liste complète des différentes preuves de noblesse que l'on faisait en France sous l'Ancien Régime. HENRY-ANDRÉ.

*
* *

L'ouvrage demandé par notre confrère « Commandaire » existe parfaitement. Il a pour titre : *La France chevaleresque et chapitrale*, par le vicomte de G [abrielly]. Paris, chez Leroy, libraire, MDCCLXXXVII. 1 vol. in-32. On y trouve l'indication précise des preuves de noblesse à fournir pour les pages, la Marine, l'Ecole Militaire, les maisons de Saint-Cyr, de l'Enfant Jésus, les divers chapitres, etc... BRONDINEUF.

—

Aigle au vol éployé : question héraldique (LXVI, 289). — M. La Coussière est-il bien sûr de ne pas se tromper en nous disant que des auteurs anciens enseignent qu'un aigle éployé veut dire un aigle à deux têtes ? Je crois pouvoir lui

dire qu'au moins en ce qui est du P. Ménestrier il se trompe.

En effet, je trouve dans sa Méthode de Blason les exemples suivants : Ronchivol en Beaujolais : *d'or à l'aigle éployé de gueules membré et bequé d'azur*. La gravure ne représente bien qu'une aigle à une tête. Par ailleurs il dit au sujet d'une aigle à deux têtes. « Gourreau de la Proustière à Paris : *d'or à l'aigle de sable au chef parti*, c'est-à-dire à deux têtes. Les vieux armoriaux blasonnent ainsi les deux têtes d'aigle ». S. G. L.

*
* *

Quand on lit héraldiquement des blasons, on ne doit pas mentionner que les pièces que l'on énonce suivent la règle héraldique ; au contraire on doit énumérer avec soin les particularités et les exceptions aux règles héraldiques. Ainsi quand il y a trois pièces dans un écu elles doivent être placées 1 et 2, il est donc inutile de dire dans une lecture que tels ou tels meubles sont posés 1 et 2, au contraire quand ils sont 2 et 1 il faut le spécifier. De même la règle veut qu'un lion soit rampant, donc quand on voit dans un blason un lion rampant, il est inutile de spécifier qu il est dans cette position ; au contraire, s'il est passant, on aura bien soin de le dire. Pour l'aigle, la règle est qu'elle soit représentée les ailes ouvertes, donc inutile de rien ajouter quand on voit une aigle dans cette position. Le mot qu'il faudrait employer dans ce cas est *déployée*. Quant au mot éployé, chez tous les bons auteurs héraldiques il désigne toujours une aigle à deux têtes ; s'il est utilisé dans une autre acception, ce n'est qu'un fâcheux contre-sens.

Baron du Roure de Paulin.

*
* *

Eployé, veut dire aigle à deux têtes.

Il y en a qui ont pris ce mot pour desplié, qui dirait desployé et de là ils ont cru que quand l'on blasonne une aigle esployée, c'estait à dire qui avait les aisles ouvertes et estendues ; ce qui n'est point ains, ce mot *Esployé* s'entend de la teste et du col, qui estant ouverts et comme séparés en deux, semblent faire deux cols et deux testes, ainsi qu'en l'Aigle de l'Empire que l'on qualifie *Esployée*, autrement à deux testes cerclées, à ce seul sujet et non pas pour avoir les aisles ouvertes, ce qu'il faudrait dire de toutes les aigles, parce qu'il ne s'en présente point en armoiries, sinon fort rarement, qui n'ayent les aisles de cette sorte.

Tel est le passage de Palliot cité par le comte A de Foras (*Le Blason*) qui ajoute : Les héraldistes qui raisonnent se rangeront tous à l'avis parfaitement motivé de l'illustre Palliot. En effet, il est inutile de dire qu'un aigle est déployé ou éployé — en le rapportant aux ailes étendues — puisque c'est la position indispensable du roi des airs. L'aigle est toujours représenté de face, avec les ailes ouvertes et la tête tournée à droite ; dire qu'il est éployé, — dans son sens faux ou vrai, — constitue un pléonasme.

P. c. c. Nisiar.

*
* *

Depuis le XIXe siècle, l'art héraldique est tombé dans une telle décadence que tous les auteurs modernes se contredisent ; les termes n'ont plus la même signification et les pléonasmes, dont le P. Ménestrier a donné le funeste exemple, font de la belle langue héraldique, un charabia souvent incompréhensible. Il est à noter que tous les généalogistes, à commencer par les d'Hozier, furent d'exécrables héraldistes et l'*Armorial Général de 1696* en est un exemple frappant

Le vrai traité de blason reste encore à faire ; il en existe peut-être un, celui du comte de Foras, mais il me reste inconnu, son prix excessif et sa rareté ne le mettant pas à la portée de toutes les bourses.

Pour résoudre la question posée par La Coussière, il n'y a qu'à se reporter aux bons auteurs du XVIIe siècle, et les lecteurs de l'*Intermédiaire* voudront bien excuser ces citations un peu longues, nécessaires pour l'éclaircissement du sujet.

Segoing. — *Trésor Héraldique*, 1657 :

La figure de l'Aigle en matière de Blazon est fort dissemblable à la naturelle, comme on peut voir par les Armes cy-après dépeintes, pour blazonner lesquelles il faut observer les différences et termes suivans : « Lorsqu'il a deux testes et deux ailes estendues il est dit *esployé*, etc... L'Aygle qui n'a qu'une teste n'est point dit esployé, etc .. »

Palliot. — *La vraye et parfaite science des Armoiries*, 1660 :

Pour ceux qui s'en sont servis en Armoiries ils l'ont diversifié, représentant par fois l'Aigle à une teste, tantost avec deux, en ce cas on le qualifie, esployé mais pourtant elle n'a jamais qu'un corps, deux jambes, et deux

aisles tousjours ouvertes et estendues et montrant entièrement l'estomach... »

VULSON DE LA COLOMBIÈRE. — *La Science héroïque*, 1669 :

Et quant à la raison pour laquelle dans les Armoiries l'on peint les Aigles le plus souvent avec les aîles éployées et étendües en haut, et la queüe aussi éparpillée. C'est premièrement pource qu'elles remplissent mieux l'Escu estant posées de la sorte, et que la proportion qu'il faut qu'il y ait entre le champ et l'assiète, y est mieux observée ; secondement, c'est que le naturel de l'Aigle est de se tenir en cette posture, lorsqu'il veut renouveller son plumage et reprendre ses forces, par le moyen de vent de midi, et de la chaleur du soleil, auquel il se présente de la sorte.....

. . . . . .

L'Empire des Romains à présent porte, d'or à l'Aigle de sable à deux testes, diadèmé, langué, becqué et membré de gueules ; quelques Auteurs modernes disent éployé, pour dire à deux testes et disent un Aigle, lorsqu'il n'a qu'une teste ; surquoy je me rapporte à l'usage, et laisse le lecteur à juger lequel est mieux et plus clairement blasonné... »

Il est maintenant facile de conclure :

L'aigle, tout court, se représente à une tête, les ailes étendues dirigées vers le chef ; l'aigle éployée est à deux têtes.

Le vol abaissé, c'est-à-dire les ailes dirigées vers la pointe, doit se spécifier en blasonnant, puisqu'il sort de la position normale.

Aigle au vol éployé est un pléonasme qu'il faut éviter. PALLIOT LE JEUNE.

—

Ordre de Saint-Michel (LXVI 342). — La *Revue Nobiliaire*, tomes XVI et XVII (1879 et 1880), avait commencé la publication du *Recueil historique des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel*, dressé par Jean François d'Hozier. Mais cette publication est restée inachevée.

D. A.

*
* *

Voir : *Les chevaliers de Saint-Michel de la Province de Poitou, depuis la fondation de l'ordre en 1468, jusqu'à l'ordonnance de 1665*. Notices écrites par J. F. L. d'Hozier et publiées avec des notes par le Vicomte de Chabot. Vannes, 1896, in-8.

LOUIS CALENDINI.

—

René Gueuble. Armoiries (LXVI, 6, 117, 258. — J'ai répondu d'après l'*Armorial du Nivernais* de de Soultrait, édition de 1847, qui ne mentionne pas le nom de Gueuble. M. S G. L. m'apprenant, ce que j'ignorais, qu'il y a une dernière édition de cet ouvrage, je lui serai reconnaissant de m'en indiquer la date et le nom de l'éditeur, afin que je puisse me la procurer. Quoi qu'il en soit, d'après mon édition je ne me suis pas trompé, comme l'écrit M. S. G. L. NISIAR.

—

La curieuse épitaphe du chanoine Vital d'Ardengost (LXVI, 342). — J'avais toujours entendu attribuer cette épitaphe à une *Rosemonde*. Etait ce la femme d'Alboin roi des Lombards (567) ou la maîtresse du roi Henri II d'Angleterre (1173) ? Le jeu de mots s'explique alors entre la Rose *du monde* et la Rose *pure*. BÉNEAUVILLE.

—

Le journal de Collé (T. G. 221). — *Charles Collé, Journal Historique inédit, pour les années 1761 et 1762*, publié sur le manuscrit original et annoté par Ad. Van Bever, avec la collaboration de M.G. Boissy, portrait d'après Jeaurat et Carmontelle, 1911, (*Mercure de France*).

—

Documents sur le Concile de Nicée (LXVI, 344). — Voir parmi les derniers travaux, Richert, Turner, Bernoulli, Loescheke, dont les ouvrages sont à la *Bibliothèque nationale*.

M. Eugène Revillout, notre éminent collaborateur, dont l'obligeance est infinie, peut aider. « Le moine Théophile » dans ses travaux.

Lire de lui le *Concile de Nicée* d'après les textes coptes et les diverses collections canoniques (Maissonneuve éditeur).

—

Distique latin à identifier (LXVI, 7, 162, 224, 321). — On trouve de nombreux distiques de ce genre dans les œuvres d'un certain Jean Owen (en latin *Audoenus*) né à Armon, dans le comté de Caernarvon, mort à Londres en 1622. En parcourant ses Epigrammes, on y trouverait peut-être le distique dont le Dr A. B. demande l'identification. Voici quelques distiques de Jean Owen, qui pourront intéresser les latinistes lecteurs de l'*Intermédiaire* :

Est mihi librorum nunc copia : doctior essem
Si mihi librarum copia tanta foret.
Accipit oblatum medicus, dare non solet aurum

Pharmaca dat medicus, non solet accipere.
Ordonner medicos, ægros *or donner* oportet.
Infligat Mars multa licet tibi vulnera, non tam
Mars nocet armatus quam tibi nuda Venus.

Remedium amoris,

Igni subtrahito lignum (jejunia servans);
A muliere sede (sicut ab igne) procul;
Si tuus istorum neutro consumitur ardor,
Uxor ducenda est : hæc erit instar aquæ.
Nascitur in certam miserandus homuncio mor-
[tem,
Ut macer in campo bos, ut edatur, edit.
Rarus amatur amans : ut ameris amabilis est⁰
Omnibus : a nulla vis ut ameris? — ama-
Ut visco capiuntur aves (fiscus quasi viscus
Dicitur) a fisco sic capiuntur opes.
Divitias et opes Hon lingua Ebræa vocavit :
Gallica gens aurum Or ; indeque venit hon or.
Ne siccus, volvente rota, crepet, ungitur axis :
Causidicum mos est ungere, ne taceat.

P. Royer.

*
* *

Il faut d'abord donner la version exacte de ce distique que l'impression comme le fait remarquer M. Emile Faguet semble avoir étrangement défiguré.

Quid facies, facies Veneris cum veneris ante
Ne sedeas, sod eas ; ne pereas per eas.

Que ferez-vous quand vous vous trouverez en face de Vénus ? ne vous asseyez point, mais fuyez, pour ne pas périr par elle.

J'observe d'abord qu'on peut écrire indifféremment la fin du distique *Ne pereas per eas* ou *ne per eas pereas*. Et cette dernière leçon semble plus classique. Mais quelle en est l'origine ? J'ai vainement cherché une indication. Les traités de théologie ont quelquefois cité ce distique, mais ceux que j'ai pu consulter ne sont pas très anciens. En tout cas, voici quelque chose. Le père Jérémie Drexellius, dans son livre *Nicela, ossia il trionfo sulla incontinenza*, chap. VII, § 7, cite ce distique, mais il ne s'en attribue point la paternité. Or ce jésuite, car il appartenait à cet ordre, vivait au milieu du XVIIe siècle.

Ce genre de distique, qui était bien dans le goût de l'époque, me fait souvenir de deux autres liés ensemble comme cause à effet.

Un écolier, au lieu d'aller en classe, avait fait l'école buissonnière et passé toute sa journée au cabaret. C'était une faute grave que les statuts de l'Université punissaient sévèrement. Espérant adoucir son recteur par sa littérature, il lui envoya comme lettre d'excuse les deux vers suivants :

Pinta trahit pintam, trahit altera pintula pin-
[tam
Et sic post pintas, nascitur ebrietas.

Le recteur fit donner, selon l'usage de l'époque, les verges au coupable, et en plus le chassa de l'Université ; mais comme il se piquait, lui aussi, de littérature, il lui signifia son renvoi par ce distique :

Virga trahit virgam, trahit altera virgula
[virgam
Et sic post virgas, nascitur ire foras.

Et le pauvre écolier fut obligé d'aller chercher enseignement ailleurs. Je crois qu'en feuilletant des collections d'*ana* on trouverait bien d'autres exemples de ces jeux de mots, qui ont été à la mode, et aujourd'hui encore ne manquent pas de charme pour les latinistes. Dr A. B.

—

Poésie monosyllabique (LXIII ; LXIV ; LXV ; LXVI, 124, 223). — Maxime du Camp s'est trompé en attribuant à Jules de Rességuier le sonnet monosyllabique dont s'occupe l'*Intermédiaire* et qui est en réalité l'œuvre du comte Paul de Rességuier, fils aîné du comte Jules ; mais il n'est ni le premier ni le seul à avoir commis cette confusion dont le père et le fils étaient fort vexés.

Jules de Rességuier (un vrai poète auquel Léon Séché a consacré plusieurs pages dans le *Cénacle de la Muse Française*), jugeait indigne de lui pareil exercice d'acrobatie, tandis que Paul, qui était cité à la quatrième page des journaux comme devineur de rébus et de mots carrés, se montrait très fier de ce qu'il considérait comme un petit tour de force.

Le vicomte de Bonald.

—

Juré de l'œuvre de cahouet (LXV, 454). — Un « cahouer », que l'on a écrit aussi « caïer », « quaïer », « quehouer » et « quahoer », du latin *quarrellus* (*tax quadrata*, dit Du Cange), était un flambeau de cire. Il y en avait pour le poing, en façon de quatre bougies cylindriques soudées ensemble, et d'autres pour la table, de même forme mais plus petits et n'ayant qu'une seule mèche,

ainsi que l'explique fort bien V. Gay dans son *Glossaire*.

Le corps de métier de « l'œuvre de cahouet » se rattachait donc à celui des Merciers-Ciriers-Chandeliers.

Comme dans les autres corporations, la mission des gardes-jurés, au nombre de deux ou trois et qui étaient élus chaque année, consistait à défendre les intérêts communs, à veiller à l'observation des statuts et ordonnances, à recevoir les nouveaux maîtres et apprentis, à prévenir les procès, à visiter les ouvrages et marchandises pour s'assurer de leur confection bonne et loyale. Ils devaient enfin, selon que le montre la pièce signalée par l'intermédiairiste H. de Brion, percevoir sur les « défaillants » des amendes « à applicquer moitié au Roy... et l'autre moitié aux dictz jurez et maistres du dict mestier, tant pour les affaires d'icelluy mestier que pour autres choses ordonnez et establiz par les dictz jurez et maistres. »

Le « cahuet » fut également un capuchon, la partie de l'aumusse qui couvrait la tête, mais ce terme n'a rien de commun, je crois, avec la question posée.

QUÆSITOR.

—

Leuss (LXVI, 239). — Ce mot, bien connu en géologie, s'écrit ordinairement lœss et se trouve dans la plupart des dictionnaires scientifiques. Le *Nouveau Larousse* le définit ainsi :

« Limon fin, sans stratification ni fossiles, qui recouvre la surface du sol en plusieurs pays ».

J. G. T.

*
* *

On écrivait autrefois ainsi : aujourd'hui les géologues ont adopté l'orthographe *Loess*. Ce terme désigne, sur les bords du Rhin, une terre remaniée, limoneuse, à grain fin, contenant en général beaucoup de fossiles.

Dans la Chine du Nord, le lœss couvre d'immenses espaces, en général très fertiles ; dans les saisons sèches, il s'élève du sol d'épais nuages de poussière impalpable.

Il semble donc évident que le vers qui intrigua *Nauticus* se rapporte à ce genre de terrain.

Dr VOGT.

*
* *

Une citation un peu plus étendue eût peut-être facilité la réponse, mais je crois pouvoir conclure du caractère rythmé de la phrase : « Rose granit que poudroyait le Leuss » que c'est un vers, dont l'auteur a eu besoin d'une rime. Celle que le mot *Leuss* a fournie, ne doit pas être bien riche, et encore, pour l'obtenir, le poëte a-t-il dû en fausser l'orthographe.

Si mes déductions sont exactes, le poète a voulu dire : Granit rose recouvert d'une couche de sable.

Löss, orthographe d'origine allemande qui se prononce *Leuss*, et que le poète a francisée, est un terme employé par les géologues pour désigner une formation quaternaire diluvienne constituée par une couche de sable qui recouvre de vastes étendues de terrain dans diverses parties du monde, notamment en Chine et en Amérique, dans la vallée du Mississipi. On peut le voir, sans aller aussi loin, dans la vallée du Rhin, notamment entre Bâle et Strasbourg. Les Alsaciens l'appellent aussi : *Lehm*.

PHILIPPE LEROY.

*
* *

Leuss, Lehm, ou *Loess*. Dépôt de limon argileux, bien connu en Géologie. Ce dépôt qui date de l'ère quaternaire, époque Pleïstocène, est une boue argileuse à éléments fins, assez fortement chargée de calcaire, et en général de couleur brun-clair ou jaune-foncé. Cette formation, du moins dans le Nord de la France, où elle est très répandue, paraît due à un phénomène de ruissellement. Mais certains géologues lui donnent une origine glaciaire, ou même éolienne, c'est-à dire due au transport et à l'accumulation de poussières par le vent, poussières transformées ensuite en limons par la pluie.

L'*Ergeron* des géologues Belges est une variété de loess, non calcarifère, ainsi que certaines de nos « Terres à briques ».

En Picardie, et dans le bassin de Paris, le loess jaunâtre est souvent recouvert par le « Limon des plâteaux », avec lequel, du reste, il a beaucoup d'analogie.

Les couches de Loëss les plus considérables sont les limons des plaines du Rhin, les pampas de La Plata, et surtout les fameuses steppes du bassin du Hoang-Ho, Chine, appelées « Terre jaune ».

« Là, cette argile très légère est soulevée au moindre vent en nuées de fine poussière » (*La Terre* par Priem). Je cite

exprès cette phrase qui explique le vers dont parle l'intermédiairiste Nauticus dans sa demande.

Enfin ce dépôt de *Leuss* ou *Loess* peut s'observer aux portes mêmes de Paris, notamment à Villejuif, Seine.

P. Taffin.

—

Moabit (LXII; LXVI, 123, 73). — Merci aux intermédiairistes « Quisetti » et « V. A. T. » qui se sont intéressés à l'étymologie de Moabit. Celle que donne V. A. T. est aussi fort vraisemblable. Mais je me demande si le mot « Moabit », prononcé par des Français, avec une différence d'accent tonique très sensible, serait resté intact, sans aucune déformation, jusqu'à nos jours, n'étant plus prononcé que par des Prussiens ? Au reste, je ne défends pas non plus spécialement mon étymologie, que j'ai simplement notée, telle qu'elle m'a été fournie, et à titre de curiosité.

Maurice Charpentier.

—

Origine du nom de Mistinguett (LXVI, 194). — L'ouvrage que cite M. Paul Edmond me fait déjà l'effet de faire allusion à un « sieur Mistanguet » imaginaire. D'où, hélas ! pas d'origine de noblesse pour la gracieuse artiste tant applaudie à Paris. D'autre part — et Mlle Mistinguett seule pourrait répondre — son nom, à elle, n'est-il pas un pseudonyme ? J'en ai peur, et je croirais plutôt que la charmante créatrice du « Bonheur sous la main », des « Midinettes », etc., etc., se serait inspirée d'un vieux mot français (dont j'ignore, du reste, l'origine et la signification), *mistingue*, que je rapprocherais volontiers de misti, mistigris, et du nom de Mistingue, donné par Labiche à l'un des personnages de « L'Affaire de la rue de Lourcine. » A Mlle Mistinguett, donc, de parler, et de nous dire si elle s'est appelée « Mistinguett », de naissance, ou si elle l'est devenue pour affronter la rampe, et remporter les succès que lui ont valus son esprit, son talent et son charme ?

Maurice Charpentier.

—

Réactif pour faire réapparaître l'écriture (LXVI, 194, 330). Dans l'*Albert moderne*, Paris, 1773, on trouvera deux recettes pour « faire revivre la plus ancienne écriture, en redonnant aux caractères presque entièrement effacés leur première apparence et la couleur de l'encre avec laquelle ils ont été tracés. » L'inventeur de la première recette assure l'avoir éprouvée avec succès sur des titres des treizième et quatorzième siècle, presque totalement effacés. Cette recette est utile, dit l'ouvrage en question, non seulement aux gens de lettres, mais à ceux qui ont à fouiller dans les manuscrits anciens, dans les chartes et les vieux actes. Comme elle est un peu longue, en voici une plus courte et moderne :

« On prend de l'acide chlorhydrique étendu dans quatre fois autant d'eau, on passe un pinceau imbibé de cette préparation sur l'écriture effacée afin de dissoudre l'oxyde de fer de l'ancienne écriture ; on trempe ensuite le pinceau dans une dissolution d'hydrochlorate de potasse (prussiate de potasse), et on le passe une seconde fois sur l'écriture et les caractères effacés deviendront visibles ».

Un autre procédé consiste à faire une forte infusion de noix de Galle, dont on imbibe l'écriture que l'on veut faire reparaître.

F. Jacotot.

* * *

Il est peut-être assez difficile de raviver une écriture effacée par un produit chimique quand on ignore la nature du produit employé. Il est probable qu'il s'agit de l'oxalate de potasse, ou de l'acide chlorhydrique. Dans ce cas, l'emploi d'une solution de ferrocyanure jaune peut alors faire réapparaître les caractères, mais avec une couleur bleue. Pour raviver les écritures passées par l'action du temps, on emploie le sulphydrate d'ammoniaque, mais ce produit qui donne d'assez bons résultats est assez désagréable à employer à cause de son odeur infecte.

Martellière.

—

Les encriers célèbres (LXVI, 193, 332). Nous demandons que la « liste » en soit close par la reproduction photographique, dans l'*Intermédiaire*, de l'un de ceux que l'administration de notre *Bibliothèque Nationale* met à la disposition du public, de sa salle de travail avec l'aimable mention, gravée et symbolique, qui s'y lit de la *Bibliothèque Impériale*. Cela est, en vérité, trop peu *Troisième République* pour que l'on nous refuse cette pe-

tite récréation, ou ce petit enseignement. Mais que venons-nous d'écrire ? Les encriers de la *Nationale* ne rappellent-ils point les monnaies que ladite *Troisième République* maintient si bizarrement en circulation, et où l'on voit des Napoléons du Ier Empire à côté d'écus de Bonaparte Ier Consul, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis Philippe, de Louis-Napoléon, de Napoléon III ! Les *sous* eux-mêmes ne sont-ils point encore, pour la plupart, à l'effigie de l'*Empereur des Français*, Napoléon III, déjà cité? C'est ainsi que, malgré l'intérêt politique que l'on devrait éprouver, en haut lieu, à faire disparaître ces souvenirs de régimes déchus, le conservatisme férocement routinier des bureaux semble être seul responsable du maintien en vigueur de tant d'archaïques vieilleries : ce qui cause si souvent les moqueries d'organes étrangers, même de ceux qui apparaissent peu suspects d'inimitié à notre « démocratie » : voyez-en un exemple récent dans la feuille libérale de Lausanne : *La Revue*, numéro du samedi 24 août 1912, à l'article : *Notre monnaie*.

Il est vrai — détail connu des seuls numismates — qu'un certain nombre des louis d'or que frappe, depuis une dizaine d'années, la Monnaie, sont faits *uniquement* de l'or extrait d'anciens écus de cinq francs aux effigies de Napoléon Ier, Louis XVIII et Charles X, qui contiennent dans leur alliage 45 millièmes d'or, raison pour laquelle l'Etat ne les remet pas en circulation, quand ils arrivent aux caisses publiques. La raison, on le voit, est d'ordre trop pratique pour être alléguée contre nous. Et, en tout état de cause, n'est-il pas d'une douce ironie de voir les « despotes » d'antan alimenter encore, bien qu'indirectement, le budget de notre République ?

CAMILLE PITOLLET.

—

Du port de l'alliance en Allemagne (LXVI, 96, 229, 273, 331). — Ce que dit notre collaborateur « H. de L. », sur le rite *catholique* qui impose le port de l'alliance à la main gauche, ne peut guère, me semble-t-il, nous éclairer sur la façon de se comporter, à cet égard, en Allemagne, c'est-à-dire dans un pays dont plus des deux tiers des habitants sont *protestants*.

MAURICE CHARPENTIER.

***

M Joachim Kühn n'avait point parlé des protestants ; aussi ai je simplement rappelé le rite catholique, incomparablement plus intéressant que ceux des protestants, qui varient à l'infini, comme leurs croyances, selon la fantaisie de chaque pasteur ou de chaque « congrégation ».

C'est ainsi que le sacrement même du baptême n'est plus administré validement chez la majorité d'entre eux, et que l'Eglise catholique est obligée, de nos jours, de baptiser, au moins sous condition, la plupart des catéchumènes sortis de leurs rangs pour revenir à elle.

J'ajouterai qu'au point de vue de la liturgie catholique l'anneau matrimonial n'a point sa raison d'être pour l'époux, quoique la plupart des maris ayent pris l'habitude de porter, comme leurs femmes, l'anneau, dit : *alliance*, depuis la Révolution, qui a fait perdre aux choses et aux mots tant de leur vraie signification.

H. DE L.

—

Le Cubisme (LXVI, 97, 270). — Le cubisme est l'art de peindre des ensembles nouveaux avec des éléments empruntés non à la réalité de vision, mais à la réalité de conception.

Il ne faudrait pas pour cela faire à cette peinture le reproche d'intellectualisme. Tout homme a le sentiment de cette réalité intérieure. Il n'est pas besoin d'être un homme cultivé pour concevoir, par exemple, une forme ronde.

L'aspect géométrique qui a frappé si vivement ceux qui ont vu les premières toiles cubistes venait de ce que la réalité essentielle y était rendue avec une grande pureté, et que l'accident visuel et anecdotique en avait été éliminé.

En représentant la réalité conçue, le peintre peut donner l'apparence des trois dimensions, peut en quelque sorte *cubiquer*. Il ne le pourrait pas en rendant simplement la réalité-vue, à moins de faire du trompe-l'œil en racourci, ou en perspective, ce qui déformerait la qualité de la forme conçue.

L'importance que cette nouvelle école française donne au dessin fait comprendre qu'ainsi que j'avais l'honneur de le dire à M. Henry Lapauze, après lecture de son bel ouvrage sur le maître de Montauban, les cubistes peuvent se réclamer d'Ingres

car pour eux, — comme il l'était pour lui —, *le dessin est la probité de l'art.*

Le nom de Cubisme que porte cette nouvelle école lui fut donné en dérision par Henri-Matisse qui venait de voir un tableau représentant des maisons dont l'apparence cubique le frappa vivement.

Cette école que je dus longtemps défendre seul, eut comme fondateurs Pablo Reasso dont les inventions corroborées par le bon sens de Georges Braque qui exposa dès 1908 un tableau cubiste au Salon des Indépendants, se trouvèrent confirmés par les études de Jean Metzinger, qui exposa le premier portrait cubiste au Salon des Indépendants en 1910, et le premier, fit admettre la même année, une œuvre cubiste par le Jury du Salon d'Automne.

C'est en 1910, également, que parurent aux Indépendants des tableaux de Marie Laurencin qui ressortissaient à la même école, et de cette année-là date l'adhésion du peintre Albert Gleizes qui allait prendre une part prépondérante à ce nouveau mouvement, et celle des peintres Le Fauconnier, Robert Delaunay et Fernand Léger.

La première exposition d'ensemble du cubisme eut lieu en 1911, aux Indépendants où la salle 43 réservée aux cubistes causa une profonde impression. On y voyait des œuvres savantes et séduisantes de Jean Metzinger ; des paysages : *l'Homme nu* et *la Femme aux phlox* d'Albert Gleizes ; le *portrait de Mme Fernande X···* et *les jeunes filles* par Marie Laurencin ; la *Tour Eiffel* de Robert Delaunay, l'*Abondance* de Le Fauconnier ; les *Nus dans un paysage* de Fernand Léger.

La première manifestation des cubistes à l'étranger eut lieu à Bruxelles, la même année, et dans la préface de cette exposition, j'acceptai au nom des exposants les dénominations : *Cubisme et cubistes.*

A la fin de 1911, l'Exposition des cubistes au Salon d'Automne fit beaucoup de bruit, les moqueries ne furent épargnées ni à Gleizes (*La Chasse*, *Portrait de Jacques Navral*) ni à Metzinger (*La Femme à la cuiller*) ni à Fernand Léger. Aux artistes s'était joint un nouveau peintre, Marcel Duchamp, et un sculpteur architecte, Duchamp-Villon.

D'autres expositions collectives eurent lieu en 1911, à Paris dans la Galerie d'Art contemporain, rue Tronchet, en 1912, au Salon des Indépendants qui fut marqué par l'adhésion de Juan Gris, au mois de mai, en Espagne où Barcelone accueillit avec enthousiasme les jeunes Français, et enfin au mois de juin à Rouen, exposition organisée par la Société des Artistes normands et qui fut marquée par l'adhésion de Francis Picabia à la nouvelle école

Il faut encore noter qu'un certain nombre de peintres cubistes faisaient, il y a quelques années, partie des Fauves dont ils étaient les plus jeunes.

Ce sont : Mlle Laurencin, MM. Georges Braque, Jean Metzinger, Le Fauconnier, et Robert Delaunay.

Picasso dont l'œuvre était déjà considérable quand il instaura le cubisme, s'était tenu à l'écart du mouvement des Fauves. Quant à MM. Jean Metzinger et Robert Delaunay, à leurs débuts, ils avaient appartenu au mouvement divisionniste de Seurat et de Signac.

Au mois d'octobre prochain aura lieu l'exposition de la Section d'Or, qui sera la plus importante des expositions cubistes.

On y verra, outre les œuvres des artistes déjà nommés, les statues du sculpteur Agéro qui depuis longtemps déjà aurait dû faire partie du nouveau mouvement artistique et les belles gravures de Louis Marcoussis, qui se trouve être le plus nouveau des cubistes. Le plus jeune, M. Georges Deniker, qui fait en ce moment son service militaire dans les aérostiers, n'a pas encore exposé de ses œuvres cubistes et l'on n'a vu de lui qu'une sculpture, à la Nationale, en 1911.

L'art français du cubisme a déjà de l'influence à l'étranger, et particulièrement en Espagne et en Bohême où toute la jeune école de peinture est cubiste, et par une singulière coïncidence l'un des cubistes Tchèques se nomme Kubicsta de son nom véritable. Il y a également des Cubistes en Allemagne où par une coïncidence presque aussi singulière, l'un d'eux se nomme Kubin. J'ai vu dans une revue qui parait à Prague, les photographies de mobiliers cubistes qui ne m'ont point paru sans intérêt.

Dans peu de jours paraîtront chez *Figuière*, deux ouvrages où l'on trouvera des renseignements sur la nouvelle école française de peinture : *Le Cubisme*, par Jean Metzinger et Albert Gleizes, ouvrage avant tout théorique, et les *Méditations*

Le Baron Larrey
pr Chirurgien de la Garde de S.S. M. I. & R.

esthétiques où, après quelques considérations générales, j'ai tenté de caractériser la personnalité de la nouvelle école, les cubistes : Mlle Marie Laurencin, MM. Picasso, Georges Braque, Jean Metzinger, Albert Gleizes, Fernand Léger, Marcel Duchamp, etc., etc.

GUILLAUME APOLLINAIRE.

—

Le Futurisme (LXVI, 97, 228, 268, 329, 377).— Le Futurisme est, à mon sens, une imitation italienne des deux écoles de peinture française qui se sont succédé dans les dernières années : les Fauves et les cubistes. J'ai moi-même fait connaître à M. Marinetti qui fut le premier théoricien de la peinture futuriste, les œuvres des nouveaux peintres français et j'ai raconté dans le *Mercure de France*, la visite des peintres futuristes Boccioni et Sévérini à l'atelier de Picasso.

Ni Boccioni, ni Sévérini ne sont sans talent. Toutefois ils n'ont pas bien compris la peinture des cubistes et leurs méprises leur ont fait instaurer en Italie une sorte d'art de la dispersion, art populaire et tapageur.

Les éléments avec lesquels ils veulent peindre la réalité conçue, les futuristes les empruntent à la réalité de vision, si bien que pour figurer un objet, ils en représentent les différents aspects, comme ont fait quelquefois les images populaires, et tandis que les cubistes groupent les différentes idées qu'ils ont d'un objet, afin de provoquer une seule émotion, les futuristes qui ne pensent pas à tenir compte de la durée, voudraient provoquer autant d'émotions qu'ils se font d'idées d'un seul objet.

Les cubistes peignent les objets non comme on les voit, mais comme on se les représente, et leur art est extrêmement lucide et pur.

Les futuristes qui dispersent dans une toile les différents aspects d'un objet et les nombreux sentiments que provoquent ces aspects arrivent aisément à la confusion.

Une discipline rigoureuse régit l'art des cubistes. L'arbitraire est la règle de l'art futuriste en dépit des explications et des manifestes.

Les artistes futuristes soutenus par la caisse bien remplie du *mouvement futuriste* dont le siège est à Milan, voient leurs affaires prospérer, tandis que la plupart des jeunes cubistes dont l'art est le plus noble et le plus élevé qui soit aujourd'hui, abandonnés de tous, moqués par la presse presque tout entière, végètent dans la demi pauvreté quand ce n'est pas dans le dénuement le plus complet.

GUILLAUME APPOLINAIRE.

—

Le secrétaire de la plume (LXVI, 342) — Roze (Toussaint) était président à la chambre des comptes et secrétaire du cabinet du roi. « Avoir la plume, dit Saint-Simon, c'est être faussaire public, et faire par charge ce qui coûterait la vie à tout autre. Cet exercice consiste à imiter si bien l'écriture du roi, qu'on ne puisse distinguer la copie de l'original, et à écrire de cette sorte toutes les lettres que le roi doit ou veut écrire de sa main sans en prendre la peine. Il y a de ces lettres aux princes étrangers et aux sujets de haut rang pour secret d'affaires, à l'insu des ministres, ou par marque de bonté et de distinction. Il n'était pas possible de faire parler Louis XIV avec plus de dignité, ni plus convenablement à chacun, et sur chaque matière, que faisait Roze. Fidèle et secret, le roi s'y fiait entièrement. Fin, rusé, adroit, il était d'autant plus dangereux pour ceux qui l'offensaient, qu'il avait infiniment d'esprit des saillies et des reparties très salées, beaucoup de liberté et de hardiesse avec son maître. Mazarin le donna à Louis XIV ; il travailla cinquante ans sous celui-ci, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-sept ans, gai, dispos, et doué jusqu'à la fin d'une mémoire nette et admirable qui le rendait fort utile au roi. »

P. c. c. F. JACOTOT.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Dominique Larrey. Lettre (inédite) que lui adresse sa femme après Moscou. — Nous avons publié différentes lettres intimes de Dominique Larrey à sa femme, écrites durant la campagne de 1812. Elle lui répondait avec la même fidélité ; il conservait précieusement ses lettres et malgré les travers du retour, il les rapporta à Paris. Celle qu'on va lire, en dehors des petits détails de la vie domestique, dépeint l'état d'âme

d'une mère et d'une épouse angoissée, et trahit l'inquiétude et la lassitude qui commencent à peser, en général, sur les esprits.

De la Motte ce 8 octobre 1812.

Mon bien cher, que ta lettre de Moscou m'a surprise par la promptitude avec laquelle je l'ai reçue et les détails que tu me donnes. Tout le monde ici partageait mon étonnement et chacun répétait : de *Moscou* cela est-il possible ? En effet, cher ami, cette conquête est un miracle attaché aux roues de l'armée française et surtout de l'inconcevable puissance qui vous conduit. Mais pour acheter ces grandes conquêtes que de maux vous éprouvez et que je partage d'âme et de pensée vos peines, et vos misères. Hélas oui mon bon ami il ne faut faire d'autres vœux que ceux de nous retrouver tous ensemble Peu importe le manque de fortune. Par ma dernière lettre je t'apprenais que mes deux enfants avaient été malades l'un après l'autre et Isaure surtout d'une manière inquiétante. Juge de mes angoisses et de mes soins, je puis te dire à présent et dans la plus grande vérité qu'ils sont remis l'un et l'autre dans une santé parfaite. Combien tu jouirais de voir notre bon petit avec un teint si frais faisant de la journée un emploi charmant et salutaire. On lui a fait faire ici une brouette et des petits instruments de jardinage ; il bêche, il plante et ratisse, il poursuit les moutons, il mange la soupe chez le fermier du domaine, il boit du lait enfin, depuis les maîtres jusqu'aux domestiques et aux paysans, tout le monde est à ses ordres. La belle et bonne Isaure, fait aussi la conquête de tous les cœurs, elle est si douce et si gracieuse que l'on m'assure que l'on voit peu de jeunes personnes si aimables, M. et Mme de Julie qui ont passsé avec nous 10 jours, raffolent de nos enfants et même de leur mère car Mme m'a prise en véritable tendresse elle veut que je l'appelle ma sœur, elle m'invite à aller la voir à Châteaubriant qui est une terre près d'Angers. J'ose croire que mon séjour à la Motte ne peut être important car j'ai achevé de décider Mme de Julie a établir une dotation pour Prosper. Ainsi nous aurons encore un baron dans la famille et ma sœur alors trouvera j'espère que c'est une chose très bien établie que la nouvelle noblesse.

Je n'ai qu'à me louer de la manière franche avec laquelle je suis reçue moi et mes enfants et l'amitié tendre que chacun exprime pour toi, mon cher Larrey. Mme de Julie m'a priee avec les larmes aux yeux de te dire combien elle s'intéresse à toi et à tes succès, son mari m'a montré les mêmes sentiments. Je ne suis pas si contente des Détricher le mari à la vérité tombe en imbécilité et en attaque d'apoplexie ce qui ne le rend pas supportable à voir, les femmes ont la tête perdue excepté la langue car elles parlent sans cesse et me font tourner à la moue quand je vais chez elles où un air méphitique vous saisit dès que l'on y reste un quart d'heure. On nomme leur châtel *les Loges*, mais en vérité il est bien nommé car il est rempli de fous et d'imbéciles, leur fils surtout en est le héros. Nous voyons bonne et grande compagnie M. le compte de Séram était hier ici. M. et Mme de Coilin ci-devant duc, dont la femme est jeune simple et jolie sont nos voisins, elles sont très bonnes amies avec Isaure. Mme Cavai est arrivée hier et nous reste tout le mois, ensuite nous serions heureuses dans cette bonne terre et avec cette aimable compagnie si nous n'avions l'extrême inquiétude qui dirige toutes nos pensées vers toi et cette belle et grande armée sur laquelle tous les regards sont fixés !

Ces féroces russes ont donc mis le feu à leur belle ville et font eux mêmes le malheur de leur peuple plus qu'ils n'auraient eu à craindre de leurs ennemis. Ce bulletin fait horreur contre cette nation et ce que tu me traces de leurs mœurs est aussi curieux que plaisant, assurément ils ont là de jolis animaux domestiques que MM. les ours et les tigres. Cette anecdote peint leur férocité d'un seul trait. Quand sortirez-vous de ce repaire, mes bons amis, car je comprends ton ami, toi et le Grand dans mes vœux. Quand te reverrai-je, mon cher Larrey, et pourrai-je remettre entre tes bras les deux plus aimables, enfants que l'on puisse voir, alors je ne désirerai plus rien il me semble, et leur tendresse et leurs grâces te dédommageront de toutes tes peines, je m'emploierai aussi a tacher de te les faire oublier. Continue à m'écrire mon ami, tes lettres sont des trésors pour moi et les miens et puisque les miennes te font plaisir aussi j'écrirai le plus souvent possible. Assure M. Ribes de mon amitié et crois en ma tendresse. Ton Hippolyte l'autre jour a griffonné sur un petit papier et l'a plié en lettre privée, il a voulu un pain à cacheter et avec un air capable et sérieux il me dit hier : tu enverras à papa ma lettre avec la tiennet. Tout le monde riait aux larmes, et moi je l'ai embrassé aussi avec les yeux baignés mais par un autre sentiment.

Adieu ami, mille tendresses.

[CHARLOTTE LARREY.]

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Octobre 1912

48e Année — N° 1343

31bis, r. Victor-Massé — 31bis, r. Victor-Mass
PARIS (IXe) — PARIS (IXe)

Cherchez et vous trouverez — *Il se faut entr'aider*

Bureau : de 3 à 6 heures — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

481 — 482

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les billets de Marie-Antoinette à Jarjayes. — M. Paul Gaulot, en un passionnant feuilleton du *Figaro* ; M. le comte de Pimodan, dans une brochure d'un vif intérêt, claire et concise, ont parlé du complot Jarjayes, qui aurait permis à Marie-Antoinette de s'évader si son dévouement aux siens ne l'avait retenue.

Que sont devenus les billets que la Reine avait pu faire passer à Jarjayes ?

Dr L.

—

Contribution de Bourgogne. — Quelle était cette taxe pour la répartition de laquelle des rôles furent dressés dans le Verdunois, en 1658 en particulier ?

E. R.

—

Louis-Philippe le 24 février 1848 était-il en fiacre (LXVI, 185, 294, 350). — **Le général Atthalin.** — C'est à dessein que nous plaçons cette question avec ses réponses dans le compartiment des questions, en raison du nouveau point d'interrogation qu'elle pose.

La lettre qu'on va lire est écrite par feu M. Rabaroust, ancien magistrat ; elle met en scène dans cette scène d'histoire, M. Laurent-Atthalin qui, malheureusement, ne pourra répondre à la question posée : la magistrature vient d'avoir la douleur de le perdre.

Mon cher ami,

En lisant l'autre jour un article sur le prétendu fiacre de Louis-Philippe, au 24 février 1848, je me suis rappelé l'anecdote racontée par le cocher, non pas du fiacre, mais de la voiture. J'étais bien jeune. C'est déjà loin, Mais si vous voulez plus de précision, adressez-vous à un confident, plus sérieux que moi, au cocher en question ; à un confident qui pourrait bien en avoir les mémoires écrits ; au petit-fils, M. Laurent-Atthalin, Conseiller à la Cour de Cassation. Car le cocher de la circonstance fut son grand-père maternel, le général Atthalin.

A vous toutes mes amitiés

Rabaroust.

—

Qu'est devenue la bibliothèque de Saint-Cloud ? — Le château fut incendié le 13 octobre 1870. Une partie de la bibliothèque fut sauvée. Le roi de Prusse ordonna à son lecteur, Louis Schneider, de mettre les livres en ordre pour les ren-

dre à Napoléon III, après la guerre Schneider s'occupa du classement jusqu'en janvier 1871. Il dit dans *l'Empereur Guillaume Souvenirs intimes*, traduction française, tome 3, page 45 : « J'ignore ce qu'il est advenu de cette précieuse collection. »

A. B. M.

—

Condamnations pour participation à la Commune. — Où peut-on prendre connaissance des condamnations prononcées pour faits insurrectionnels en 1871 ?

Existe t-il un recueil de ces condamnations ou jugements ? Si un tel recueil a été imprimé, quel en est le titre exact ? qui l'a édité ? et en quelle année a-t il paru ? REMUS.

[M. Gaston Dacosta, dans sa *Commune vécue* a publié la liste des condamnés aux travaux forcés. Je possède, manuscrit, l'état nominal de ces condamnés dressé à l'île Nou (matricules, noms propres, âges, date de la condamnation, motifs) sur lequel M. Dacosta a fait cette publication]. G. M.

—

Plaques commémoratives. — A-t-on le droit de les enlever ? — La ville de Bordeaux s'était honorée jusqu'ici d'avoir jadis donné asile à Goya, et des mains pieuses (Municipalité ? Artistes ? ou Archéologues ? je ne sais) avaient placé sur la maison du grand peintre espagnol — Rue Voltaire 1, à l'angle du Cours de l'Intendance 41, — une plaque de marbre pour rappeler que l'artiste avait habité cette maison et y était mort en 1828.

Survient un industriel qui, pour mieux étaler son enseigne tapageuse, trouve tout simple d'enlever la plaque, et le tour est joué. N'y a-t il pas dans ce fait une profanation historique ? A qui réclamer, et à quel titre ? Il est assez probable que, dans le cas présent, propriétaire et locataire se soucient fort peu de la mémoire de Goya ; mais enfin n'appartient-il pas aux amis des Arts de faire entendre leurs voix, d'autant plus que, sans gêner l'enseigne du nouveau venu, on pourrait très bien replacer l'enseigne à la hauteur du second étage de la maison, du côté de la rue Voltaire. N'étant pas Bordelais moi-même, je n'ai que le droit de constater... et celui de me taire. Mais enfin, je signale le fait à nos amis de la Gironde, si fiers à juste titre de leurs souvenirs. H. L.

—

Le peintre Bypobie. — Je possède un portrait au pastel, fait à Copenhague et signé J. C (entrelacés) Bypobie, pinxit 1774.

Je souhaiterais quelques renseignements sur ce peintre. WALTÉRUS.

***

Mort du conventionnel Courtois. — En quelle année est mort le conventionnel Courtois ?

Voici pourquoi je pose cette question : Je relève dans Bouillet les dates 1756-1816 — dans Larousse — 1750-1816.

Et, d'après la minute autographe d'une lettre du comte de Damas, je vois qu'en novembre 1824, Courtois, le régicide, habite Bruxelles..

Le conventionnel Courtois a t-il laissé des descendants ? COLLINE.

[Le Dictionnaire Robinet précise ainsi : mort à Bruxelles le 6 décembre 1816.]

—

Antoine Crochart. — Que sait-on de ce personnage, âgé de 43 ans en 1689, qui portait comme armoiries ; *de... à l'aigle éployée de.. accompagnée de trois hermines de .. au chef de... chargé d'un soleil de...* ? et de sa famille ?

D. A.

—

Crottus. — Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements sur Elius Julius Crottus, poète latin érotique moderne, dont on trouve des morceaux dans *Erotopaegnion sive Priapeia Veterum et Recensiorum.* Paris, 1798. Je sais seulement que c'était un italien.

R. G.

—

Danquetil. — Victoire Dufour qui épousa à la fin du XVIIIe siècle Louis-Marie Danquetil, conseiller du Roi, à Beaufort (actuellement Maine et Loire) eut-elle postérité ?

Célestin Port signale un hôtel Danquetil à Beaufort et un D, maire de cette ville sous la Restauration.

Comte DE GUENYVEAU.

—

Famille de Dracy. — Existe-t il encore une famille de Dracy, qui aurait été

propriétaire du château de Dracy, dans l'Yonne, avant la Révolution ?

Sinon, quel en a été le dernier représentant ? Etait-elle alliée à une famille de Sampigny ? MASK.

—

Le pupitre de Madame de Genlis. — N'avez-vous pas été frappé d'un curieux détail dans un tableau qui est au Musée de Versailles, et qui représente Madame de Genlis ? Assise dans son fauteuil, devant sa table, où la lampe intime répand une calme clarté, elle écrit. Mais elle écrit le plus drôlement du monde. Son pupitre est sur ses genoux. Elle a évidemment posé pour ce portrait — que l'*Intermédiaire* devrait bien reproduire (1). Ce n'est donc pas un geste symbolique mais habituel.

L'usagea-t-il existé d'écrire de la sorte ? ou n'était-ce qu'une habitude particulière à l'institutrice de Louis-Philippe ?

A. B. X.

—

Le peintre Galard. — Je possède un portrait, à l'huile, fait à Bordeaux et signé : G. de Galard, 1826.

Je souhaiterais quelques renseignements sur ce peintre. WALTÉRUS.

—

Un Portrait en pied de Mme de Hanska, peint par Waldmüller, en 1835. — Dans ce portrait, devenu un « Portrait historique », et que j'ai sous les yeux [HAUT. 79 cent., sur 64 cent. LARG.], la comtesse de Hanska est représentée, assise, sur une terrasse, donnant sur un grand fond de paysage, tout au loin, à l'horizon, borné par une longue chaîne de hautes montagnes. Le corps légèrement tourné à droite et le visage de face, la tête nue, ses beaux cheveux bruns, torsadés sur le chignon et bouchés en spirales, à l'anglaise, sur les côtés, Mme de Hanska est là, en grande toilette de soirée, vêtue d'une robe de soie jaune clair, décolletée, agrémentée de grosses manches bouffantes « à gigots », en mousseline blanche qui laisse entrevoir, sous sa transparence, le rosé des bras nus. Les oreilles, le corsage et le nœud de la ceinture, suivant la mode d'alors, sont ornés de bijoux d'un riche et précieux travail. L'une des mains, posée sur la jupe, tient, tout ouverte, un face-à-main. L'autre, pendante sur le côté, caresse une chienne qui tend, câlinement, son fin museau, vers sa maîtresse. Cette chienne, une épagneule de chasse, blanc et orange, est merveilleusement peinte : on voit, qu'elle aussi, là, est un portrait.

Ce tableau est signé et daté, en très petites lettres : « Waldmüller, 1835. »

Cette date, remarquons-le, est justement celle de l'époque où commença le long flirtage de Mme de Hanska avec H. de Balzac, lequel flirtage devait, quinze ans après, en 1850, se terminer par une légitime union.

L'auteur de ce portrait, F.-G. Waldmüller, peintre autrichien, était professeur de peinture à l'Ecole impériale des Beaux-Arts de Vienne. A l'Exposition universelle de Paris, en 1855, il envoya six tableaux de genre, qu'on trouve mentionnés, sous les numéros 47 à 52, dans le livret officiel de l'époque.

Pourrait-on me dire si ce beau portrait de la future Mme de Balzac a été reproduit par la gravure, la lithographie ou la photographie, — puis, me donner aussi les dates précises de la naissance et du décès de l'auteur de cette peinture F.-G. Waldmüller, — et, de plus, me faire savoir également s'il a peint d'autres Portraits de personnages qui soient connus ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Lanes, seigneur huguenot. — Dans les *Mémoires de Duplessis-Mornay* (Mornay, seigneur du Plessis) écrits au commencement du XVIIe siècle, que je ne puis consulter, il est parlé, paraît-il, de Guy-Odet de Lanes, baron de la Roche, comme un des principaux seigneurs protestants d'Henri de Navarre. Pourrait-on me faire connaître sur ce personnage ce qu'en dit cet auteur et, si la *France Protestante* de Haag en parle, ce qu'elle donne sur lui. Je sais qu'il fut assiégé et pris dans son château de la Roche par Montluc en 1568. SAINT-SAUD.

—

Famille Pillavoyne. — Une branche de la famille de Pillavoyne résidant en Normandie et se disant issue de la Maison de Trie, vint se fixer en Bretagne dans le courant du XIVe siècle. Elle donna son nom à un manoir situé à Pordic, diocèse

(1) Il sera reproduit dans le numéro prochain.

de Saint-Brieuc. Quelqu'un pourrait-il me fournir des renseignements sur cette branche bretonne de la famille de Pillavoyne?

Vicomte DE N.

—

Prévost-Paradol : « Le roman d'un homme politique. » — Dans le numéro de la *Revue de Paris* du 1er octobre 1912, M. Emile Faguet publie un article des plus intéressants, comme toujours, « Le roman d'un homme politique »; cet homme, il ne le nomme pas mais c'est manifestement Prévost-Paradol dont le délicat psychologue analyse de main de maître le caractère très divers. Il s'agit d'une grande passion pour une femme du monde séparée de son mari, qui aima l'écrivain marié et père de famille, mais lui résista vaillamment. Ce serait donc plus par désespoir passionnel que pour des causes politiques que Prévost-Paradol, neurasthénique, d'ailleurs, se serait tué. Elle-même est morte inconsolée en 1909 d'une maladie cruelle et dans la gêne.

Il y a quarante-deux ans de la mort de Prévost-Paradol ; la femme aimée a disparu sans laisser d'enfants, le drame d'amour qui a traversé sa vie la laisse intacte dans sa dignité : serait-il donc indiscret de poser à ce sujet une question et de demander le nom de cette très noble aimée, avec quelques détails de biographie ? Je ne pense pas qu'il puisse y avoir scandale ; on sait tout dire à l'*Intermédiaire* et je n'ai pas besoin d'ajouter que ma curiosité est faite de la plus entière sympathie.

H. C. M.

—

Famille Robilant. — Y a-t-il en Belgique actuellement une famille de Robilant et celle-ci serait-elle parente des Robilant du Piémont ? S. F.

—

Tournemine. — Absent de Paris, je serais heureux d'avoir le renseignement suivant :

Quels sont les degrés et alliances séparant Jean III de T., seigneur de la Guerche, fils de Jean II et de Jeanne de Saffré, — de Julien-René de T, seigneur de la Guerche, époux de Françoise Hingant (1526-1592).

Comte DE GUENYVEAU.

Waldteufel. — Quelle est la nationalité de ce compositeur ? Les biographes ne s'accordent pas. Y eut-il deux Waldteufel ?

ZOPPI.

—

Vir fugiens denuo pugnabit. — J'ai vu citer, à plusieurs reprises, cette sentence comme provenant d'Horace. Cependant, elle ne se trouve point dans son œuvre. Quelque collaborateur obligeant pourrait-il m'en indiquer la source ?

E.

—

Un mot de Bossuet « Deux bras levés au ciel.. ». — J'ai entendu attribuer à Bossuet une pensée analogue à celle-ci : « Deux bras levés au ciel font plus pour obtenir la victoire que les plus nombreux bataillons. »

Je désirerais savoir si cette phrase est bien de Bossuet, et à quel endroit de ses œuvres elle se trouve.

G. G.

—

Le rire de Mirabeau. — Nous lisons, dans les *Conversations* de Gœthe recueillies par Eckermann et traduites par Emile Delérot. (Tome II, page 225) :

Diné chez Gœthe. Il me parle d'une poésie française... Elle a pour titre : *le Rire de Mirabeau*. Cette poésie, a dit Gœthe, est pleine d'esprit et d'audace ;... il semble que Méphistophélis ait préparé l'encre dont s'es servi le poète..

Le traducteur ajoute, en note :

Cette poésie, qui a pour auteur Cordelier-Delanoue, mort en 1854, a été publiée dans un recueil intitulé *les Sillons* (Paris 1855).

Serait-il possible à un obligeant intermédiairiste de me communiquer le texte de cette pièce de vers qui pourrait peut-être, si elle n'est pas trop longue, trouver place dans ces colonnes ?

J. P.

—

Origine du salut masculin. — Au moment où le snobisme invente une formule nouvelle qui consiste, pour les jeunes gens, à se promener nu-tête dans les rues, je désirerais connaitre l'origine du salut masculin, c'est-à-dire, du geste de retirer son chapeau.

ROAN.

Réponses

—

L'énigme de Valmy. Brunswick. Le vol des diamants de la couronne (LXVI, 386, 446). — M. Gustave Bord veut bien citer un article où je suis invité à vider cette question ; je ne crois pas pouvoir mieux faire aujourd'hui qu'en 1888 où j'ai publié : *Un essai sur l'histoire des joyaux de la couronne.*

GERMAIN BAPST.

—

Le second testament de Louis XVI (LXVI, 433). — J'ai vu, avant M. Henri Rochefort, la pièce qu'il a signalée dans la *Patrie*, comme une découverte rarissime, et j'ai le regret de lui apporter une désillusion qui devra lui être pénible.

De prime abord la teinte de l'encre, l'aspect du papier évoquent le soupçon d'un simple fac simile, qui se révèle effrontément par le filigrane très net et très apparent.

Sur la première feuille, en effet, on lit en toutes lettres *Louis XVIII roi de France* inscrit en médaillon autour du buste de ce roi et sur la seconde est tracé l'écusson royal aux trois fleurs de lys

Ce genre de papier était d'ailleurs très en usage sous la Restauration et chacun pouvait l'acheter, à partir de 1814, bien entendu, mais pas en 1793.

J'ai du reste tenu à prévenir l'ancien possesseur qui n'a voulu vendre que sans aucune garantie ce prétendu double document apocryphe, et ne pouvant invalider l'opinion de M. Gaultier. SUS.

[M. Henri Rochefort, dans le document qu'il possède, ne relève que les armes royales].

—

Premier projet matrimonial de Robespierre (LXIV). — Le premier projet matrimonial de Robespierre, envisagé dans l'*Intermédiaire* du 30 décembre 1911, ne doit pas être le premier projet de mariage du conventionnel, puisque d'après une note de mes archives de famille, note dont l'auteur est depuis longtemps décédé, je relève ceci :

Avant la Révolution, Robespierre allait dans le monde. Il était agréable... Il avait demandé en mariage Mlle Eugène, Marie, Joseph Leducq, fille de M. Leducq et de Mlle Ansart de Mouy (cette dernière, fille de Pierre Ansart de Mouy, conseiller de ville, député aux Etats d'Artois)

Les Leducq avaient, à Arras, une grande situation d'avocats à plusieurs générations.

La famille Ansart de Mouy était une vieille famille du Pas-de-Calais.

La note n'indique pas pourquoi le mariage n'eut pas lieu.

Nous savons que les placards des condamnations prononcées par le tribunal criminel et révolutionnaire d'Arras étaient faits dans l'imprimerie du citoyen Leducq.

Ce dernier appartenait-il à la famille des avocats du même nom ? Un intermédiariste du Pas-de-Calais le saurait peut-être ? G... A.

—

Qui a brûlé Moscou ? Est-ce Rostopchine ? (LXVI, 385, 447). — Le général Nempde du Puget, directeur des parcs d'artillerie pendant la campagne de Russie, a publié, en 1826, chez Delauney, une brochure très rare aujourd'hui, sur ce qu'il a vu de l'incendie. Selon lui il fut dû à la négligence tant des Russes que des Français, surtout des Français En effet, dans cette ville de bois, ceux-ci allumaient des fours pour cuire leur pain et négligeaient de les éteindre. L'auteur a constaté lui-même le fait et n'a vu aucun signe d'incendie allumé par ordre et sciemment. On doit se rappeler aussi que Rostopchine s'est toujours défendu d'avoir donné des instructions pour la destruction par le feu de la grande ville, de la ville sainte où les Français s'attendaient à passer commodément l'hiver dans l'abondance de toutes choses.

Il me semble bien que dans « La Guerre et la Paix », ce touffu et prodigieux roman historique, Tolstoï donne la même explication de l'incendie. Mais ce ne serait pas un argument à produire sans réserve, étant donnée la tendance, la manie si l'on veut, de l'auteur, à éliminer des faits historiques le facteur homme et le facteur volonté. Sans supérieur dans la littérature romanesque pour les grands tableaux synthétiques, les mouvements par masses, Tolstoï n'est pas dans le détail des faits un guide très sûr. Ainsi, pour lui la journée de Borodino est une victoire russe, et de fait ce fut la version officielle, si bien qu'il a été frappé une médaille de commémoration et de glorification. Les Russes peuvent, en effet, être

fiers d'une journée où ils firent preuve de leur héroïsme ordinaire. Mais enfin Borodino ou la Moskova, pour conserver à la bataille son nom sonore et français, ne fut pas pour eux une victoire puisqu'ils battirent en retraite et abandonnèrent Moscou. Talleyrand dit dans ses « Mémoires » que Napoléon a « un peu gagné la bataille d'Eylau », ce qui est exact ; il me semble que les Français ont plus qu'un peu gagné la bataille de la Moskova, mais ils y ont eu de la peine.

Je note encore dans « La Guerre et la Paix » l'importance hors de toute proportion donnée à un minuscule échec des Français à Schongraben, dans la guerre de 1805 ; cet imperceptible combat de brigade occupe autant de place qu'Austerlitz.

Mais c'est là une digression et revenant à la question posée par le collaborateur M., je lui signale un article des « Débats » du 10 septembre dernier, sur les causes de l'incendie et la brochure du général Nempde du Puget. H. C. M.

—

San Martino. La maison de Napoléon à l'île d'Elbe (LXVI, 282, 405). — *La Dépêche* de Toulouse a publié, dans son numéro du jeudi 22 août 1912, sous le titre : *San Martino*, un article de M. Gustave Geffroy sur la villa Saint-Martin. D'ailleurs, celle-ci avait déjà été décrite *de visu* par M. Paul Gruyer en 1906 et l'on ne conçoit guère qu'une « polémique » ait pu s'engager à ce sujet. Acquise en 1851 par le prince A. Demidoff — époux de la princesse Mathilde, fille de Jérôme Bonaparte — celui ci y avait installé sa précieuse collection napoléonienne car elle était alors presque vide de souvenirs et d'objets se rapportant à l'Empereur. On sait qu'elle fut vendue aux enchères à la mort du prince, en même temps qu'était dispersée sa collection, dont le *catalogue* est au département des estampes de la *Nationale*. Ce fut un Elbois qui en fut acquéreur. En tout cas, le bruit qu'on a fait lors de la nouvelle vente, décidée par la municipalité de l'île d'Elbe, n'était guère justifié, car cette maison ne possédait plus rien qui pût attirer le visiteur. C'est dans l'île totale, et non entre quelques murs, qu'il faut aller évoquer la figure de son fatidique souverain de dix mois. Cela, M. Gustave Geffroy l'a dit, on pourra s'en convaincre à la lecture, excellemment à la fin de son article.

CAMILLE PITOLLET.

—

Les drapeaux de Metz (LXVI, 233, 395). — On ne saurait voir sans sympathie M. Georges Bazaine se donner à la noble tâche de disculper son oncle, et tout le monde, je pense, applaudira à son généreux effort. Sans préjuger du résultat qu'il obtiendra, il me permettra de ne pas discuter son argumentation, mais de lui demander quelques compléments d'information.

Il cite une lettre du général de Cissey, du 25 octobre et en reproduit une seule phrase : cette phrase est très importante, mais il comprendra qu'elle n'a de valeur qu'avec le texte complet de la lettre, et la date exacte et le destinataire de la lettre.

Il me permettra aussi de lui demander s'il connaît la lettre autographe du général Melchior, reproduite par M. Irisson d'Irrisson, dit le comte d'Hérisson, dans la *Légende de Metz*, et s'il peut affirmer qu'elle est *exactement* reproduite par M. Irisson d'Irrison.

L'authenticité bien établie de ces deux pièces servira beaucoup la cause qu'il a embrassée.

A. C.

—

Une parole de Guillaume Ier (LXIV; LXV ; LXVI, 406). — La proclamation du roi de Prusse est bien celle que l'*Intermédiaire* a reproduite. D'après Schneider, lecteur du roi, qui suivit son maître pendant la campagne (L'*Empereur Guillaume, Souvenirs intimes*, traduction française, tome 2, page 183), elle fut écrite à Saint-Avold, le 11 août, envoyée à Sarrebruck pour l'impression, retournée le 12 à Saint-Avold, afin d'y être affichée et répandue ensuite à mesure qu'on avancerait.

D'après Schneider (tome 2, pages 186 et 187) le 13 août, le quartier général avait envoyé à Frédéric Charles qui demandait à être renseigné sur la situation politique les instructions suivantes : « On enlèvera à la France l'Alsace et toutes les parties de la Lorraine où l'on parle allemand, mais pour les donner à la Bavière ou au grand-duché de Bade ; on pourra adopter également d'autres combinaisons ;

etc. etc. » Le 16, (tome 2, page 191) le roi dit à Schneider : « Le mieux serait de pouvoir conclure la paix avec Napoléon, car ni une république, ni les d'Orléans, ni les Bourbons ne gouverneront le pays aussi bien. Il est vrai que la France ne voudra pas supporter un empereur aussi humilié ». L'opinion affirmant que le roi de Prusse a prétendu faire la guerre à Napoléon III et non à la France ne tient pas debout.

J.A.M.

—

Thiers et Gambetta : un prétendu mot de Thiers sur les Alsaciens (LXVI, 139, 201, 350). — Ce mot a-t-il été prononcé ? Nous ne saurions le dire, mais c'est assez vraisemblable. Nous connaissons une phrase de Thiers qui a quelque ressemblance avec ce prétendu mot. Elle fut prononcée devant M. le comte Chaudordy, délégué du ministère des Affaires étrangères. Dans les marges de l'*Histoire de la diplomatie du gouvernement de la défense nationale* par J. Valfrey, M. le comte de Chaudordy a inscrit de curieuses remarques qui complètent ou rectifient le texte. A la page 72 du Tome Ier on lit le paragraphe suivant :

M. Thiers partit de Londres le 18 (septembre), se dirigeant sur Tours. Par suite d'un accident survenu à la gare de cette ville, il fut obligé de descendre de wagon à Mettray, où il trouva le délégué des Affaires étrangères qui s'était porté à sa rencontre.

En face de ce paragraphe M. de Chaudordy écrit :

M. Thiers a raconté dans sa déposition devant la commission d'enquête que l'accident était arrivé presque au moment de son arrivée à la gare. L'accident était survenu le matin un peu avant la gare, et nous fûmes le chercher avec M. de Franqueville, le soir à Mettray, en voiture. J'entrai dans son wagon et je le réveillai. En revenant avec lui, sa femme et sa belle-sœur en voiture, il me dit, à mon grand étonnement, qu'il valait mieux céder des territoires que de l'argent, parce qu'on pouvait reprendre les territoires, mais l'argent on ne le retrouverait plus. Il ajouta qu'il fallait diminuer la marine qui n'était plus très utile.

Dans le n° du 20 septembre, Britannicus nous rappelait la proposition de Bismarck « de boire silencieusement un verre à la mémoire de cet excellent collaborateur » lorsqu'il apprit la mort de Thiers. A ce sujet voici ce qu'écrivait M. de Chaudordy sur un exemplaire de l'*Histoire diplomatique de la guerre Franco-Allemande* par Albert Sorel, T. II, p. 79 :

Thiers bavard avait fait comprendre à M. de Bismarck que Paris n'avait que très peu de vivres. — D'après les récits que M. Thiers me fit à son retour à Tours, de ses entrevues et de ses conversations répétées avec M. de Bismarck, il en résulta que M. Thiers avait été plus utile à celui-ci que beaucoup d'espions.

J. R. Marboutin.

—

Vitesse du cours de la Seine (LXV). — Il me paraît difficile de pouvoir donner des précisions à cet égard puisque la vitesse est variable suivant la hauteur des eaux et suivant l'endroit où elle est calculée.

Des expériences ont été faites au Pont des Arts, pendant les inondations de 1910, par le service technique de la Navigation. Ces expériences ont permis de constater des vitesses variant de 0 m. 85 à 1 m. 98 à la seconde suivant les arches sous lesquelles les appareils étaient placés, la plus grande vitesse étant naturellement constatée sous les arches du milieu du fleuve.

Mais il s'agit ici, bien entendu, de vitesses exceptionnelles. Quand les eaux sont basses, la vitesse du courant est, en moyenne, de 0,50 à la seconde, soit 1 k. 800 à l'heure.

Eugène Grécourt.

—

Rue des Malades (LXVI, 389). — La rue des Paris, à Lille portait, il y a soixante ou soixante-dix ans, le nom de « Rue des *Malades* ». G. Plaisant.

—

Le château des Coques (LXVI, 139, 255). — Le château des Coques appartenait en effet à la baronne Amaury de Maistre née Sainte-Marie et sœur de M. de Sainte-Marie, le camarade de Maurice de Guérin au collège Stanislas.

M. de Ste-Marie et sa sœur la baronne de Maistre, que j'ai connus dans ma très prime jeunesse, étaient des personnes d'infiniment d'esprit ayant tout ce qu'il fallait pour sympathiser avec les Guérin. La baronne de Maistre eut deux filles, l'une morte jeune et l'autre qui épousa le comte de Mauduit. C'est le fils de ces derniers

qui possède aujourd'hui le château des Coques toujours un peu délabré.

S. G L.

—

Contrôle sous l'ancien régime (LXVI, 435) — Les anciens registres du contrôle étaient conservés dans les bureaux d'Enregistrement avant leur versement *très récent* aux archives départementales, d'autant plus urgent que souvent plusieurs des bureaux d'enregistrements actuels se trouvent compris dans leur ancien périmètre très étendu qui ne correspond avec aucune circonscription *administrative*, *judiciaire* ou *fiscale* et qui leur est absolument *propre*

Un bureau de contrôle qu'il m'a été permis d'étudier datait de 1644, quoique ses archives ne remontassent qu'à 1694 (cfr. l'Edit. de 1693).

Le receveur qui débitait la formule (papier timbré) fut successivement chargé de la marque des *cuirs*, des *toiles et toileries*, etc.

Il faut bien supposer que les officiers de l'Etat civil, c'est-à dire les curés, leur donnaient connaissance des décès dans les paroisses, je ne vois pas quels autres officiers auraient pu en être chargés dans les campagnes, car pour les syndics ou sénéchaux, cela me paraît fort douteux.

J'ajoute que ce relevé des décès leur devait bien être communiqué. Comment autrement auraient-ils pu établir les droits afférents aux successions, centième denier ou autres ?

Et maintenant, de ce que ces relevés des extraits mortuaires ont certainement été fournis aux contrôleurs, il n'en résulte nullement qu'ils aient été conservés.

Ont-ils même jamais compris les noms des décédés qui ne laissaient après eux aucune succession payable ?

J'en augure, pour cette raison et beaucoup d'autres, qu'ils ne peuvent que très imparfaitement suppléer aux Etats civils perdus.

P. c. c. Léda.

—

Bureau général des falots (LXV, 496, 657). — Le privilège accordé à l'abbé Laudati était perpétuel mais par lettres enregistrées le 26 août 1665, il fut réduit à 20 ans, et subordonné aux prescriptions suivantes :

« Tous les flambeaux dont se serviront « les commis seront de bonne cire jaune, « achetés chez les épiciers de la Ville, ou « par eux fabriqués et marqués des armes « de la Ville ».

Les cierges étaient divisés en 10 portions et coûtaient 5 sous par portion. Les porte-lanternes étaient distribués par stations éloignées chacune de 100 toises. Ils recevaient 1 sou d'un poste à l'autre, ou 3 sous par quart-d'heure.

L'accompagnement d'un carrosse coûtait 5 sous par quart-d'heure.

Le Bureau des falots était située rue St-Honoré, à proximité des piliers des Halles.

Eugène Grécourt.

—

Fr. Bouchard, de Besançon (LXVI, 390). — François Bouchard, médecin à Besançon, ne pouvait être « professeur de médecine à l'Université de cette ville, en 1670 », parce que Louis XIV transféra l'Université de Dôle à Besançon en 1691 et qu'avant cette date il n'y eut point d'université à Besançon.

Le 1er juillet 1671, il envoyait à un journal publié en Allemagne et intitulé : *Miscellanea curiosa medico-physica Academiæ naturæ curiosorum*, six observations médicales rédigées en latin, lesquelles parurent dans le tome III (année 1672, pp. 11 à 16) dudit journal (Il figure en tête du volume, parmi les collaborateurs, avec le titre de *Professor regius, ab Hispaniae rege designatus*).

Son livre introuvable sur les eaux minérales de Besançon est mentionné dans le *Dictionnaire minéralogique et hydrologique de la France* par Buc'hoz (t. I, partie Ire, p. 179, Paris, 1772) de la façon suivante : « Pendant l'été de l'année 1677, on a découvert à Besançon une source d'eau minérale, sur laquelle François Bouchard, docteur en medecine, a porté son jugement dans un ouvrage qui a pour titre : *Francisci Bouchard, D. M. Bisuntini, judicium de metallicis aquis Vesuntione inventis, per mediam aestatem anni* 1677. *Vesuntione*, 1677, in-4° »

On rencontre le nom de François Bouchard dans un article des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* (6e série, 5e volume, 1890, p 251) : « L'Ecole de médecine et de pharmacie de Besançon, ses origines et ses vicissitudes, sa réorganisation, par le Dr Chapoy », qui indique

parmi les « ouvrages et travaux » qu'il a consultés : *Les Universités de Franche-Comté* par Beaune et d'Arbaumont, Dijon, 1870 ; « Les Médecins à l'Université de Franche-Comté » (*in Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1880) ; etc.

Dr Maxime.

—

Famille de Chaumont (LXVI, 140, 307). — Me serait-il permis de poursuivre la question tout en la faisant un peu dévier à propos de l'alliance de Chaumont-Lecoigneux de Bellarbre (vulgo Belâbre).

J'ai quelques notes sur cette seigneurie de Belâbre, et les Lecoigneux eux-mêmes, notes que j'aime à étendre et compléter à chaque occasion qui s'en présente.

En 1458, Pierre de Pocquières est seigneur « de Belâbre » et en cette qualité, il reçoit le 28 juillet par son procureur Tando, aveu de Gillot Savary « pour le « lieu de Forges et autres bénéfices tenus « dudit seigneur dans les paroisses de « Journet, La Trimouille et Thollet ».

En 1539, la même seigneurie est encore possédée par la même famille, et Jacques de Pocquières, fils de Préjend de Pocquières, en fait l'aveu avec dénombrement à Monseigneur l'évêque de Poitiers à cause de sa baronnie d'Angles (8 mars 1539).

En 1598 (le 30 juillet) Claude de Chausy, écuyer seigneur de Belâbre, ayant conclu un accord au sujet de cette seigneurie avec Louis de Chazerac gouverneur du Berry, seigneur de Courtevrault où il demeure, celui-ci remet les titres concernant ladite seigneurie de Belâbre le 28 octobre de la même année 1598.

En 1624 (le 15 février) aveu avec dénombrement est fait par Léon de Durfort chevalier seigneur de Bors, Belâbre et les Châtelliers à Monseigneur l'évêque de Poitiers baron d'Angles.

A sa suite : Maximilien-Armand-Léon Dufort qui fut inhumé le 16 septembre 1658 dans la chapelle de son château de Courtevrault (reg. par^al de Liglet) n'est point qualifié seigneur de Belâbre, mais prince seigneur de Bors et surintendant des fortifications de France.

A cette époque, c'est-à-dire entre 1624 et 1658 ; ou plus exactement encore, entre 1624 et 1648, en 1648 même, d'après M. de Saint-Saud, doit se placer la vente qui fit passer la seigneurie de Belâbre, des de Durfort aux Lecoigneux.

Mes propres notes sur les Lecoigneux seigneurs de Belâbre, sont une confirmation de ce fait. En 1665 le 14 août, Antoine Jacquet, sieur des Aages, ayant acquis la terre du Grand Ajoux, la mention de la perception des droits de lods et ventes porte : « pour monseigneur le prési- « dent Lecoigneux : (signé) Marcilly ». Mais celui qui est appelé ici président, aurait été Gabriel, fils de Jacques Lecoigneux et d'Eléonore de Chaumont.

J'ai donc tout lieu de croire que M. de Saint-Saud est parfaitement informé sur les Lecoigneux de Belâbre aussi bien que sur les de Chaumont. Aussi lui serais-je vraiment reconnaissant s'il voulait bien répondre aux questions suivantes :

Cette vente de 1648 à laquelle il se réfère, fut-elle faite, comme mes notes me porteraient à le croire, par un Durfort ?

En second lieu : Gabriel Lecoigneux fut-il investi de la même magistrature que son père, c'est-à-dire président au parlement de Paris ?

Je remercie d'avance le comte de Saint-Saud, s'il veut bien donner satisfaction à un confrère de l'*Intermédiaire*, qui est en même temps son confrère aux Archives historiques du Poitou. M. A. B.

—

La Juno et Félicien David (LXVI, 285, 410). — Je n'ai fâcheusement aucune solution à donner au petit problème qui s'est posé relativement au nom de la villa Juno, où l'auteur du *Désert* est mort à St-Germain, le 29 août 1876. Mais cette villa, située dans la direction de Versailles et portant le n° 29 de la rue des Monts Grevets, n'appartint jamais, que je sache, à Félicien David, comme le croit son nouveau propriétaire. Je lis, dans un journal publié à l'époque de sa mort : — « On sait que Félicien David, ami intime de M. Tyrtée Tastet, un homme de lettres à qui l'on doit, entre autres ouvrages, *les Quarante Fauteuils de l'Académie française*, avait reporté sur sa veuve la sincère amitié qui les liait tous les deux. L'habitation de Mme Tastet avait de quoi séduire Félicien David, qui aimait à cultiver les roses et à s'occuper de jardinage en amateur... » Il semble bien, d'après

ces mots, que David ne fut jamais en possession de la villa *Juno*, dont le nom reste d'origine mystérieuse.

Félicien David n'était nullement juif, comme l'affirme justement notre collaborateur X ; mais était il « absolument catholique », comme ajoute celui-ci? Il y a lieu d'en douter. Je suppose volontiers qu'il était déiste ; mais, en sa qualité d'ancien Saint-Simonien, il était assurément libre-penseur. Ce qui le prouve, c'est qu'à l'approche de sa fin il refusa le ministère d'un prêtre, et qu'il voulut être enterré civilement, sans passer par l'église, ce qui donna lieu au scandale dont furent l'objet ses funérailles, lorsqu'on refusa à son convoi la présence et le concours de l'armée, dus à cet officier de la Légion d'honneur. A. P.

—

Le crâne de Descartes (III ; IV ; LXVI, 410). — En déposant sur le bureau de l'Académie des sciences le crâne, que l'on croit être celui du grand philosophe Descartes, M. Edmond Perrier s'est exprimé *textuellement* en ces termes :

Ces jours derniers, à la suite de la présentation d'un ouvrage relatif à Descartes, on s'est demandé ce qu'était devenu un crâne envoyé par Berzélius en 1821 à l'Académie des sciences, et que le savant chimiste avait acheté à Stockholm comme étant celui du grand philosophe et mathématicien français. Ce crâne fut déposé par Cuvier dans la collection d'anatomie comparée du Muséum ; mais la plupart des professeurs du Muséum étant, à ce moment de l'année, en congé régulier, on s'est demandé, sans qu'il fût possible d'y répondre, si ce crâne existait encore dans la collection, et l'on est allé jusqu'à supposer qu'il avait été égaré.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, avec tout le respect dû à cette précieuse relique, même au cas où elle ne serait pas apocryphe, le crâne que Berzélius a renvoyé en France, ainsi que les originaux de deux lettres de ce chimiste célèbre, l'une datée du 6 avril adressée à Berthollet, l'autre du 30 juillet 1823, adressée à Cuvier, qui relatent quelques-unes des circonstances de l'acquisition de ce crâne. Ce crâne, quoi qu'on en ait dit, n'a jamais été égaré ; en 1872, il faisait partie des collections d'anatomie comparée du Muséum dont M. Paul Gervais avait la charge et il fut représenté en tête du premier volume de son *Journal de zoologie* qui parut cette année-là. En 1878, il passa dans les collections d'anthropologie, alors dirigées par M. de Quatrefages, il n'en est pas sorti depuis, et le professeur actuel d'anthropologie du Muséum, M. le docteur Verneau, m'a prié de le présenter tel qu'il est à l'Académie en même temps qu'il m'a donné sur ses origines les indications qui suivent. Le crâne de Descartes aurait été *pris* en 1666 par le capitaine des gardes Israël Plaastrœm qui avait été chargé de présider à l'exhumation du corps du grand philosophe qui devait être transporté en France. Un autre crâne avait été substitué au crâne véritable, ce qui explique le bruit répandu et, dit-on, sur l'aveu même du coupable, que le crâne revenu en France avec le reste du squelette aurait été lui-même détourné et aurait servi à découper des bagues distribuées à des cartésiens notoires, le vrai crâne étant resté en Suède

Quoi qu'il en soit, Berzélius a acheté à Stockholm, en 1821, pour 37 fr. 5 , d'un nommé Arngren, tenancier d'une maison de jeu, secrètement tolérée, un crâne que celui-ci avait payé le même prix à la vente aux enchères du mobilier et de la bibliothèque du voyageur Sparrman et qui passait pour le crâne de Descartes ; c'est le crâne que je présente aujourd'hui à l'Académie. Sparrman tenait ce crâne d'Arkenholtz, qui le tenait lui-même d'Hægerflycht, venant des mains d'Olaus Celsius fils, évêque de Lund, après avoir passé entre celles d'Anders Anton von Stjermann, lequel était son possesseur en 1751. Le nom de chacun de ces personnages est inscrit sur ce crâne et il n'y a aucune raison de supposer que cette profusion de signatures soit le fait d'une imposture. Entre cette date de 1751 et l'année 1666, qui fut celle de l'exhumation de Descartes, soit pendant quatre-vingt-cinq ans, on ne sait quelle fut la destinée de notre relique. Mais on s'explique assez bien que la famille du capitaine Plaastrœm n'ait pas été très soucieuse de révéler son pieux larcin. Le nom du capitaine se trouve d'ailleurs egalement sur le crâne ainsi qu'une inscription latine, parfaitement lisible, sur le frontal. Si l'on admet l'hypothèse d'une substitution, les difficultés qu'a pu présenter cette opération ne sont pas suffisantes pour établir, en présence de l'aveu de celui qui prétend l'avoir faite, qu'elle n'a pas été faite, et tous les arguments de Delambre tombent d'eux-mêmes, ainsi que tous ceux qui ont été présentés depuis contre l'authenticité de ce crâne. Il reste la comparaison faite par Cuvier entre les caractéristiques du crâne envoyé par Berzélius et celles des portraits authentiques de Descartes, comparaison qui, pour Cuvier, parut convaincante.

Le crâne parvenu en 1821 au Muséum n'a d'ailleurs jamais fait partie de la collection de Gall, qui n'en possédait qu'un moulage. Cette collection fut achetée 200 francs par le

Muséum seulement en 1831. Malgré l'intérêt qu'elle peut présenter, au point de vue historique, elle n'est pas exposée dans les galeries publiques parce que des crânes ou des moulages de crânes de personnages illustres dont les familles existent encore y voisinent avec ceux d'individus dont la notoriété n'a rien d'enviable. Cette collection était placée dans les vitrines des beaux sous-sols des galeries construites par Dutert, en bordure de la rue de Buffon ; ces galeries ont été inondées, submergées par 1 m. 50 d'eau durant les inondations de 1910, et il a fallu déménager en hâte ce qu'elles contenaient ; mais elles n'ont pu encore réintégrer leur place parce que les réparations nécessitées par les inondations ne sont pas encore terminées.

—

Famille du Bois de Fiennes (LXV, 49, 854 ; LXVI, 59, 111, 309). Le dernier tenant de cette famille jadis illustre — originaire des environs d'Ardres et de Juines — s'est éteint il y a une vingtaine d'années dans le petit village de Lefaux (près d'Etaples, Pas-de-Calais) où il s'était fait construire une petite « gentilhommière ». C'était un vieux garçon, à la barbe broussailleuse, au teint coloré, à l'abord facile et bon. Il était estimé et aimé de tous. Passionné du cheval... et de la pipe, on le voyait constamment caracoler seul, sur les routes de l'Ouest-Artois, la pipe à la bouche. On l'appelait le « Chevalier de Fiennes » C'était une « figure d'un autre âge », l'un des derniers de nos *Boyaux Rouges* d'Artois !...

HECTOR HOZIER.

La descendance actuelle de Fouché (LXVI, 391). — Le duc d'Otrante n'eut qu'une seule fille, mariée au comte de Thermes.

De ce mariage, vinrent : un fils mort à vingt ans sans alliance, et une fille qui épousa le comte de Castelbajac, dont elle a laissé deux filles. L'ainée a épousé le comte de Saint-Roman.

La descendance masculine du duc d'Otrante est fixée en Suède (V. le *Gotha*).

BENEDICTE.

*
* *

On peut trouver la descendance de Fouché dans Révérend, *Titres de la Restauration*. La comtesse de Termes eut une fille qui épousa le comte de Castelbajac, et fut la mère de la comtesse de Saint-Roman dont on trouvera la descendance dans les documens généalogiques sur les familles du Rouergue par le vicomte de Bonald.

—

La famille de Goret (LXVI, 341). — Cette famille portait, d'après Jouffray d'Eschavannes : *d'or à 3 hures de sanglier de sable*. A dire vrai, ce n'est point trois hures de sanglier qu'il faut dire, mais : *trois têtes de porc*. En effet, un porc se disait (et se dit encore dans le peuple) en vieux français de l'ouest de la France *goret*. On est donc en présence d'armes parlantes. Il y avait, d'après cet auteur, des Goret en Bretagne et des Goret à Paris. Ces derniers ne portaient qu'une seule tête de porc de sable sur champ d'argent. Rietstap indique des *Goret de la Couldre* avec les 3 hures sur fond d'or. Il semble que c'est dans les nobiliaires de Bretagne qu'il faut chercher les Goret, alliés aux Cambourg.

LA COUSSIÈRE.

*
* *

Goret, seigneur du Gravier, de la Talmanchère, du Tartre-Barré, de la Grande Rivière, de la Tandourie, de la Coudre, des Ormes, des Marsinais, etc., sous Saint-Malo, Paramé et Fougères.

Famille fort ancienne de la ville de Saint-Malo, qui fut maintenue dans sa noblesse en 1698 et 1704. Elle produisit dès le commencement du XVIe siècle des armateurs et des capitaines de vaisseau, puis des secrétaires du Roi et des Colonels garde-côtes.

Elle s'est alliée entre autres aux de Seré, Trublet, Descartes, de Trémereuc, et s'est fondue à la fin du XVIIIe siècle en Rogon de Carcaradée et Fournier de la Pommeraye.

Elle s'armait : *d'or à trois hures de sanglier de sable*. Jacques Goret, époux, en 1552, de Philippe de Cambourg, devait être le frère d'Etienne Goret, seigneur du Gravier, époux, en 1554, de Françoise Hamon, et dont la descendance s'est perpétuée jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Marquis de BELLEVÜE.

—

Georges-Joseph de Momigny, compositeur de musique (LXV ; LXVI, 61, 256). — Weckerlin, dans son *Nouveau Musiciana*, cite la réclame que

s'était faite M. de Momigny dans l'article sur le mot « trio » (*Encyclopédie méthodique*, série musique) :

La bourgeoisie musicale connaît plus le trio de Razetti en *fa* que ceux *des grands maîtres qui sont encore trop au-dessus des amateurs médiocres*. La reconnaissance me fait un devoir de ne pas terminer cet article sans parler de l'élégance et de l'énergie avec laquelle Mme de Lanoue exécute *mon trio* de piano en *ut mineur* accompagnée de son mari, véritable amateur, et de M. Vidal, violon plein d'habileté, de délicatesse et d'esprit.

Mme Céleste Boucher et M. Alexandre Boucher son époux, sont les premiers qui, par leurs rares talents réunis, ont fait goûter ce trio, dont *ils rendent la grandiose et la noblesse* avec cette largeur de style qui caractérise les grands artistes.

Il faut bien prévenir nos lecteurs, conclut Weckerlin, que les bourgeois du commencement de ce siècle n'étaient pas aussi crétins en musique que M. de Momigny veut le faire accroire ; on préférait le trio de Rasetti au sien, parce qu'il était encore un peu moins mauvais, et non parce que la musique des grands maîtres (comme Momigny) était trop au-dessus de la portée des amateurs.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Famille de Montsaulnin (LXVI, 190, 313, 359, 415). — Col. 415, ligne 12, au lieu de « au commencement du XIXe siècle » il faut lire « au commencement du XIVe siècle ». S. G. L.

—

Le compositeur Paër, le 20 mars 1815 (LXV). — Il ne s'agit pas d'un incident particulier auquel aurait été mêlé Paër, le 20 mars 1815, mais d'une simple demande de renseignements sur la conduite du compositeur le jour du départ de Louis XVIII et de la rentrée de Napoléon à Paris.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que Paër ait été suspect à la Restauration, puisqu'il était directeur de la musique des concerts et du théâtre de la Cour Impériale depuis 1806.

Voici, à titre de curiosité, la copie de son acte d'engagement :

Article premier. — M. Paër dirigera la musique des concerts et du théâtre de la cour, et composera toutes les pièces de musique qui lui seront commandées par l'ordre de S. M. I.

Art. 2. — Il jouira d'un traitement annuel de 28.000 francs payés en 12 parties égales, de mois en mois.

Art. 3. — L'engagement que prend M. Paër est pour toute la durée de la vie, et il conservera, en conséquence, sa vie durant, le titre de compositeur de S. M., ainsi que le traitement susmentionné.

Art. 4. — Il entrera en jouissance à partir du 1er janvier 1806, date à laquelle son service a commencé.

Art. 5. — Lorsque M. Paër devra suivre la Cour dans ses voyages, il recevra une indemnité, calculée sur le pied de 10 fr. par poste, de 24 fr. par jour.

Art. 6. — Il lui sera accordé, chaque année, un congé pendant les mois de juin, juillet et août.

Art. 7. — M. Paër recevra, pour frais de voyage de Varsovie à Paris, la somme de 3 000 fr.

. . . . . .

Varsovie le 1er janvier 1807.
Signé : Ch. Maurice de Talleyrand, prince de Bénévent. Ferdinand Paër.

Approuvé :
Napoléon.

Napoléon ajoutait, en outre, une gratification annuelle de 12.000 francs, et faisait une pension de 6.000 francs à Mme Paër.

Paër fut également directeur de la musique de la Cour, sous Charles X.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Portrait de Pascal, par Philippe de Champaigne (LXVI, 287, 357). Le plus beau, sans conteste, et, peut-être bien aussi, le plus ressemblant, des Portraits de Blaise Pascal, est celui qui fut gravé par Gérard Edelinck, pour *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, de Charles Perrault. Paris, 2 vol. in-folio, 1696-1700.

C'est, en effet, ce portrait là qui a servi de modèle, pour presque tous les portraits de Pascal (et ils sont légion !) qui, depuis cette lointaine époque, ont été publiés.

Tout comme pour le portrait de Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, de ce même ouvrage, ce portrait de Pascal eut à subir de fâcheuses vicissitudes. L'un et l'autre, purement et simplement, furent « supprimés », le texte des notices biographiques qui les accompagnait ayant

eu la malchance d'encourir les rigueurs de la Censure.

Dans la plupart des exemplaires de ces *Hommes illustres*, ces deux portraits furent subtilement remplacés, aux chiffres mêmes de leur pagination, par les vies et portraits de Thomassin et de Du Cange.

De là, provient la cause de leur réciproque rareté, actuelle.

De ce portrait de Pascal, d'Edelinck, dont j'ai sous les yeux deux bonnes épreuves, anciennes, l'une sur papier ordinaire, l'autre sur papier fort et d'un superbe tirage, je constate que toutes les deux ne portent, avec les noms et les armoiries symboliques de Blaise Pascal, surmontées d'un casque empanaché (*D'Azur, à l'Agneau pascal d'Argent*), que les seuls nom et titre du graveur, ainsi disposés : « Edelinck sculp. C. P. R. », sans qu'il y soit fait aucune mention du nom du peintre, auteur de ce dit portrait.

Par contre, pour les portraits, du même ouvrage, de Antoine Arnauld, tant des épreuves ordinaires que des épreuves de luxe, — et ces portraits de Arnauld, remarquons-le, sont, au nombre de deux, absolument différents entre eux, et d'expression et de physionomie, l'un gravé par Lud. Simonneau, assez médiocre d'exécution, l'autre gravé par G. Edelinck, et qui est un pur chef-d'œuvre, — chacun d'eux porte, nettement indiqués, avec le nom respectif de son graveur la mention toute spéciale du nom de son peintre : « Champagne pinx. »

D'où je conclus que, si l'original du portrait de Pascal d'Edelinck eût été de Ph. de Champaigne, le graveur n'eût, certes, pas négligé de mentionner cette importante particularité. S'il ne l'a pas fait, c'est que ce portrait, tout beau qu'il fût, n'était pas de Philippe de Champaigne.

N'est-ce pas là, l'évidence même ?

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Stendhal et les Lyonnais (LXVI, 189, 214, 356). — M. Victor Giraud nous adresse la lettre suivante

Paris le 25 septembre 1912.

Monsieur le Directeur,

J'ai donc à m'accuser publiquement d'un double crime :

1°) J'ai confondu deux Reboul différents dans ma *Table analytique* de Sainte-Beuve ;

2°) J'ai commis un contre-sens sur une phrase de M. Camille Pitollet.

Faut-il maintenant plaider coupable ?

Voici d'abord la phrase de M. Camille Pitollet :

« Nous avons, dans un article de la *Revue des Langues romanes*, déjà relevé la comique bévue de M. Victor Giraud, lequel, à propos précisément des *Mémoires d'un touriste*, s'imagine, en 1903, que le *Reboul* qui y est cité comme s'étant entretenu avec Mme Roland dans son cachot en 1793, n'était autre que le poète nîmois, auteur de l'*Ange et l'Enfant*, qui naquit en 1796 ! »

Si j'avais encore l'honneur d'être professeur de rhétorique, j'oserais faire observer à M. Camille Pitollet que sa phrase est un peu .... embarbouillée ; que le mot « relever », tel qu'il l'emploie, est amphibologique ; et que l'on est donc un tantinet excusable de ne pas bien entendre sa pensée.

Il reste que M. Camille Pitollet ayant relevé, — pardon ! découvert, une erreur dans ma Table de Sainte-Beuve, a cru devoir la relever, — pardon ! signaler, — dans la *Revue des Langues romanes*, et qu'il a éprouvé le besoin de la relever encore, — pardon ! dénoncer, — dans l'*Intermédiaire*.

O fière intransigeance, ô acharnement inexorable de la jeunesse ! Car il faut être bien jeune pour relever, — pardon ! flétrir, — aussi vertement les erreurs de ses devanciers.

Pour moi, qui ne suis plus tout jeune, je fais ici un vœu Peut-être quelque jour arrivera-t-il à M. Camille Pitollet lui-même de composer, pour les vingt-et-un gros volumes d'une œuvre encyclopédique comme celle de Sainte-Beuve, une *Table alphabétique et analytique :* travail utile et ingrat entre tous ! Evidemment il ne se trompera jamais ; et les quatre mille fiches qu'il aura à manier seront toutes impeccables. Mais enfin, s'il n'en était pas ainsi ; si la Némésis venait à lui jouer un de ces tours dont elle est coutumière ; si je venais à découvrir dans sa Table quelque menue ou même grosse inadvertance, eh bien !... je la garderais pour moi, ou plutôt, je la signalerais discrètement à son auteur ; — et je me garderais bien d'en prendre à témoin les lecteurs de deux Revues successives.

Veuillez trouver ici, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs et plus distingués sentiments.

VICTOR GIRAUD.

M. Camille Pitollet ayant témoigné le désir de répondre à cette lettre, nous la lui avons communiquée.

Voici sa réponse :

Nîmes, (villa Pellet, à la Tour Magne), le 5 octobre 1912

Monsieur le Directeur,

M. V. Giraud reconnaît sa *bévue*. Pourquoi fallait-il qu'il la niât d'abord? Nous avions dans la *Revue des Langues Romanes* (t. LIV, p. 504, *note* 2), à propos de confusions dont fut victime Jean Reboul, écrit : « ...L'anachronisme, toutefois, était moins considérable que celui qu'a commis, à l'endroit de ce pauvre Reboul, M. Victor Giraud, professeur de littérature française en Suisse, lequel — dans sa *Table alphabétique et analytique des P. L., N. L. et P. C. de Sainte-Beuve* (Paris, *s. a.* [1903, 2e éd. 1904], p. 295) — s'imagine que le *M. R[eboul]* dont parle Stendhal dans ses *Mémoires d'un Touriste* comme s'étant entretenu avec Mme Roland dans son cachot en 1793, était le poète nîmois, né en 1796 (cf. *Nouveaux Lundis*, t. VII, p. 261). . » Si M. V. Giraud s'était, avant de réclamer une première fois à l'*Intermédiaire*, reporté à ce passage, il eût évité le « contre-sens » sur notre phrase du 1.° du 10 août. Mais ce « contresens », y avait-il lieu de l'avouer? Ouvrons Littré, II, 1580, *s. v. Relever*. Nous y lisons : « 20. *faire remarquer en bien ou en mal... 22 noter, consigner, enregistrer*. — *O fière intransigeance, ô acharnement inexorable de la jeunesse*, s'écrie, sur le mode lyrique, cet ex-professeur de rhétorique. Nous prenons, cependant, le *Lorenz*, t. XXI, p. 626, et y trouvons que M. Victor Giraud, professeur en congé de l'Université catholique de Fribourg, rédacteur à la *Revue des Deux-Mondes*, vit le jour à Mâcon en 1868. Que M. Victor Giraud consulte le même répertoire, au t. suivant p. 334, il constatera que nous sommes né en 1874. Notre jeunesse est, on le voit, relative et ce n'était point à lui, en tout cas, à en tirer argument. Il lui eût suffi, peut être simplement, de nous accabler sous le poids moliéresque de l'épithète que, par deux fois, il lui a plu d'appliquer à Stendhal, et qui est celle de *pauvre homme*!

Daignez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Qu'il nous soit permis de redire que la courtoisie est de règle stricte dans nos controverses et que nous entendons garder la bonne habitude d'appeler les erreurs, des erreurs, tout simplement.

Nous ajouterons que nous estimons avoir mieux à faire qu'à relever celles d'autrui : c'est d'éviter d'en commettre nous-mêmes.

C'est en partant de ce principe que nous avons supprimé une rubrique « inadvertances » trop libéralement ouverte, ce dont nos collaborateurs se sont unanimement félicités. M.

—

Villoteau (André) (LXVI, 142, 358). — Je possède deux lettres de Villoteau qui, ainsi qu'il le dit lui même, fit partie de la Commission des Sciences et Arts comme membre de première classe, lors de l'expédition militaire destinée pour l'Egypte, et fut membre associé correspondant de diverses Académies et Sociétés savantes. Ces deux lettres dont copies ci-après pourront intéresser le collaborateur L. C.

G. LANTZ.

Tours 9 décembre 1825.

Monsieur,

C'est avec un très sensible regret que je me vois en retard pour répondre à la lettre flatteuse que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 1er novembre dernier, ne l'ayant pu recevoir qu'à mon retour de la campagne où j'ai été obligé de me réfugier et de demeurer pendant tout le temps qu'a duré la maladie contagieuse dont était infestée la maison que j'habite à la ville et où je ne suis rentré qu'après l'avoir fait bien nétoyer (sic) et parfumer dès que le malade a eu succombé à sa fatale maladie.

Je dois donc m'empresser de répondre aux différents points de votre lettre, et je vais faire mon possible pour les suivre avec ordre et ne rien omettre de ce que vous semblez désirer par ce que vous me mandez.

En vous occupant du soin de composer un nouveau *Dictionnaire historique des Musiciens*, plus complet et plus exact que celui qu'ont publié MM. Choron et Fayolle, votre entreprise mérite la reconnaissance de tous les musiciens et en général de tous les littérateurs philosophes qui savent apprécier l'importance de tous les ouvrages qui tendent à encourager les progrès des arts et des sciences, en faisant connaître par quels moyens ceux qui s'en sont occupés le plus particulièrement ont plus ou moins réussi. Cette production que vous annoncez ne peut être que le fruit des longues recherches et des travaux assidus d'un musicien littérateur aussi instruit que zélé pour la gloire de son art. C'est surtout dans un ouvrage de la nature d'un Dictionnaire en quelque sorte Biographique, où un auteur est obligé d'allier l'exactitude, la franchise à la délicatesse des convenances, qu'on peut juger des qualités de son cœur et de son esprit, en même temps qu'on a la juste mesure de l'élévation de son âme et de la rectitude de son jugement. Je ne doute nullement Monsieur de votre succès, sous tous ces rapports les précautions que vous avez prises pour l'assurer, et la mo-

destie avec laquelle vous vous énoncez en sont les plus surs garants.

Je n'ai communiqué à MM. Choron et Fayolle aucune note sur les circonstances de ma vie. Certes la manière un peu satyrique dont a été rédigé l'article qui me concerne dans leur dictionnaire prouve assez que ces Messieurs ne m'ont pas consulté en le composant, car je les aurais prié de s'abstenir au moins du persiflage qui ne pouvait que déshonorer et avilir la dignité d'auteur à laquelle ils s'élevaient.

Les Epoques très variées de ma vie ne sont pas moins honorables que remarquables. Fils d'un homme de lettres professant les arts et d'une famille respectable, musicien dès l'enfance avec des dispositions qui m'ont assuré dès lors une réputation que j'ai toujours eu à cœur de justifier, j'ai été tonsuré à l'âge de dix ans et j'ai obtenu en même temps un bénéfice simple ecclésiastique qui me donnait le titre de chanoine. Je fis mes études au Collège du Mans sous les pères de l'Oratoire. Après avoir terminé mon cours de philosophie, voulant me soustraire aux sollicitations pressantes de mes parents, de mes protecteurs et de mes amis qui voulaient me déterminer à me faire prêtre quelque fut la répugnance que je leur témoignais pour embrasser un état qui exigeait une perfection dont je ne me sentais pas capable, je me mis à voyager comme musicien, ce qu'en langage de cette profession, dans les cathédrales on appelait *Vicarier* quand on s'y faisait entendre. Poursuivi partout je n'imaginai d'autre expédient pour éviter qu'on ne me contraignit à la fin à souscrire à ce que l'on exigeait de moi, que celui de m'enrôler dans un régiment de Dragons. Mais ayant appris combien mes parents étaient profondément affligés des démarches que l'on faisait pour me frustrer de mon bénéfice par dévolu étant sensé y avoir renoncé de fait, s'il eut été prouvé que je l'eusse abandonné depuis un an et un jour, je m'occupai aussitôt de négocier mon congé avec le chef du corps où j'étais aidé des secours empressés et des bons offices d'un chanoine de mes amis qui était intimement lié avec la famille de ce chef qu'il connaissait d'ailleurs très particulièrement, et je réussis à faire limiter par la date de mon congé, la durée de mon service de Dragon, au tems (*sic*) convenable pour avoir la faculté de rentrer en jouissance de mon bénéfice. Depuis on me laissa libre, et je continuai de professer l'art de la musique et d'enseigner les connaissances que j'avais acquises dans le cours de mes études, d'abord en province, puis à Paris où j'entrepris de faire mon *Quinquennium* dont deux ans de Philosophie au Collège de Montaigu et trois ans en Sorbonne où j'ai pris mes grades après avoir suivi les cours de MM. les docteurs de la Hogue et Asseline sur l'Ecriture Sainte e sur l'interprétation du texte hébreu dont on nous enseignait en même temps la langue, qui plus tard m'a beaucoup facilité l'étude des langues orientales à laquelle je me suis livré tant en Egypte qu'en France.

Je ne me serais cependant jamais dégagé peut-être entièrement de l'état ecclésiastique si la révolution ne m'en eut en quelque sorte arraché en me privant pour toujours des ressources et des expectatives qui m'y étaient assurées. Privé de mes moyens d'existence, il m'en fallut chercher de nouveaux pour subsister. Je les trouvai dans le culte de Thalie et successivement dans celui de Polymnie au grand Opéra, où je partageais avec Laïs le même emploi, sans cesser pour cela de m'occuper des belles-lettres, ce qui me fit nommer membre de la Société « L'Athénée des Arts ». Quelques années après je fus choisi et nommé pour faire partie de la commission des Sciences et Arts comme membre de première classe, lors de l'expédition militaire destinée pour l'Egypte. Je remplis ma mission comme je le devais à la satisfaction du gouvernement. Dans le même temps je reçus de diverses Académies et Sociétés savantes des diplômes de membre associé correspondant. Mais ces succès furent bientôt troublés.

Assailli inopinément et coup sur coup par des malheurs et des revers de toute espèce, sentant l'inutilité de mes efforts pour adoucir la rigueur de l'injustice et de la mauvaise foi qui m'enlevaient inhumainement tout ce que j'avais acquis, par mes travaux, par mes services et par mes économies, je pris la résolution de me retirer à la campagne dans la Touraine, là, je partageai mon tems entre mes travaux littéraires, ceux de l'agriculture et diverses fonctions gratuites d'administration publique qui m'ont été confiées jusqu'à ce jour. Plus de seize ans se sont écoulés depuis que je vis relégué dans ce pays. L'âge m'a contraint de renoncer à mes occupations géoponiques, et je me suis rendu à la ville où je réside depuis environ sept années.

Quelque singulière que puissent paraître les vicissitudes dont ma vie a été sans cesse agitée, les circonstances qui les ont amenées et celles qui les ont accompagnées et suivies, offrent des détails non moins intéressants que peu communs bien dignes des méditations des philosophes qui se livrent à l'étude du cœur humain ; mais ils dépasseraient les bornes d'un simple article historique, et ne pourraient être contenus dans une seule lettre.

Les ouvrages que j'espérais publier si les circonstances ne s'y étaient opposées, sont :

1° Un mémoire que j'ai composé où je donne l'explication de l'objet allégorique et

du sens naturel qu'il donne au motif des fêtes dans l'antique Egypte lesquelles étaient toutes relatives aux travaux de l'agriculture et aux observations astronomiques qui servaient à les diriger dans toutes les époques de l'année auxquelles ils convenaient.

2° Un autre également composé sur la nature et le caractère des divers genres de chants et de poésie en usage dans l'antique Egypte. Tous deux eussent depuis bien des années fait partie du grand ouvrage de la Commission de Sciences et Arts d'Egypte.

3° Un autre sur les mœurs et les usages des Egyptiens d'après ce que j'ai eu l'occasion d'observer par moi-même et ce que j'ai pu apprendre dans le pays ; sur les diverses dignités et les divers états de la vie religieuse ou de la vie civile : sur les cérémonies religieuses et civiles, sur les mosquées, sur les fondations qui y sont établies pour leur entretien, pour celui des Imans qui viennent y annoncer les heures de la prière, pour ceux qui doivent y présider et y enseigner la morale religieuse, pour les diverses confréries de religieux connus sous le nom de Fogarah, etc., sur les principales fêtes religieuses, civiles et particulières, telles que sont celles des *Mauled ;* de la Fête du prophète ; celle des Saints mulsulmans ; celle du Ramadan, celle du mahmal ; celles du Baptême ; celles de la circoncision ; celles du mariage ; celles qui se font à l'occasion de quelqu'événement heureux ; celle qui a lieu tous les ans lors de l'ouverture des canaux et du renversement de la digne qui arrête l'écoulement des eaux du Nil jusqu'à ce que ce fleuve soit parvenu à sa plus grande élévation ; sur les cérémonies funèbres ; sur les principales parties de l'enseignement public ; sur les lieux où il se fait ordinairement, sur la marche et le mode de l'Enseignement qu'on y suit, sur les écoles pour les enfants ; sur les divers jeux d'exercice, sur ceux de récréation de plaisir et de calcul, sur les divers jeux d'enfants ; sur les jongleries, sur les superstitions populaires.

Mes notes sur tous ces points ne sont pas encore complètement ordonnées ni rédigées : mon âge avancé ne me permet guère d'espérer de pouvoir terminer ce travail avec le peu de loisir et de moyens pécuniaires dont je puis disposer Ce sera probablement mon fils qui, quand il sera en âge de l'entreprendre, exécutera un jour cet ouvrage. Il en sera probablement de même d'un Dictionnaire musical de tout ce qui concerne la théorie et la pratique de la musique Orientale, comme la traduction et l'explication des termes techniques de la musique Arabe, Turque, Persane, Ethiopienne, Arménienne et Grecque moderne, les noms des divers instrumens, celui des inventeurs, des auteurs et des artistes en musique. Pour cet ouvrage les matériaux sont presque tous préparés, il me reste peu de chose à faire pour achever de les mettre en ordre.

Je m'occupe en ce moment d'un travail qui est le fruit des recherches et des méditations les plus suivies pendant la plus grande partie de ma vie et le résultat d'une expérience de plus de 50 ans. C'est un traité où je démontre la propriété expressive des sons et des inflexions de la voix humaine d'après des faits que l'expérience journalière permet à chacun de vérifier et de constater sans peine et à chaque instant, ce qui me donne lieu d'établir une théorie de la propriété expressive des divers sons et des divers intervalles dont se compose l'étendue de la voix, et des diverses qualités que son timbre reçoit dans les différentes affections de joie ou de douleur. Cette théorie est d'ailleurs fondée sur des principes reconnus incontestables par tous les savants Physiciens, Physiologistes et Médecins les plus célèbres. Elle ne sera pas moins utile aux orateurs, aux comédiens et aux tragédiens qu'aux musiciens. Ainsi que tous les ouvrages didactiques elle sera d'un faible secours à la vérité pour les progrès et les élans du génie, mais elle servira à le diriger dans ses premiers essais et le préservera des écarts auxquels il est assez naturellement porté à s'abandonner.

Je ne pourrais vous donner, Monsieur, d'autre détails sur la Musique Orientale et sur les auteurs Arabes, Turcs, Persans, det cet art, que ceux que j'avais consignés e-rassemblés dans un grand Tableau synoptiz que des divers systèmes de l'art musical che-les Orientaux, où l'on trouve rangés par ors dre et en regard dans des colonnes parallèle- et correspondantes, le nom, l'origine de chas cun des douze modes, leur analogie avec le, quatre tempéraments, le bilieux, le sanguins le phlegmatique et l'atrabilaire ; avec le, quatre élémens, le feu, l'air, l'eau et la terre, avec les douze signes du zodiaque ; avec le sept planètes ; avec le jour et la nuit des sept jours de la semaine et même avec les vingt-quatre heures du jour. Dans ce tableau sont rassemblés tous les détails curieux sur le système musical des Orientaux suivant les divers auteurs. On y distingue d'un seul coup d'œil, les rapports qu'ils ont entre eux ou les différences qui les distinguent les uns des autres. Par ce moyen on peut facilement juger de ce qui appartient réellement à l'art et de ce qui a été causé par la désuétude ou par l'ignorance des copistes qui en trancrivant les uns après les autres ce qu'ils ne comprenaient pas ont accumulé erreur sur erreur sans le prévoir ou même en cherchant à corriger ce qui leur paraissait vicieux, mais qu'ils ne connaissaient pas assez pour le notifier convenablement.

Les quatre premiers systèmes de ce tableau sont sans nom d'auteur parce que je ne les ai trouvés que dans des tableaux particuliers, qui n'étaient accompagnés d'aucun traité de Théorie qui les concernent spécialement.

Le cinquième est celui du traité en arabe sur la musique par Kodja-abd-el-gadry-el-Roumy, traduit en français par moi

Le sixième est extrait du traité en arabe sur la musique par Nycha-Poury, traduit en français par feu M. Auguste Herbin.

Le septième est extrait du traité arabe sur la musique par Say-Daouy, traduit également par feu M. Auguste Herbin.

Le huitième est extrait du traité en arabe sur la musique, intitulé, *L'arbre couvert de fleurs*, dont les calices renferment les principes de l'art musical, traduit à ma prière en français par M. Sédilot.

Le neuvième est extrait du traité arabe sur la musique par Djemal-ed-Dyn-el-Mardyny, c'est-à-dire de la ville de Mardine (en Diarbec) traduit également en français, à ma prière par M. Sédilot.

Le dixième est extrait du traité en arabe sur la musique par l'illustre Muzifer, fils de Houcein el Ashafy, le musicien, traduit à ma prière en français par M. Sylvestre de Sacy et en italien par Dom Raphaël, prêtre grec natif habitant du Kaire.

Le onzième est extrait d'un manuscrit arabe de la Bibliothèque Royale cotté n° 1152 (?) contenant un traité de musique arabe, traduit en français par feu M Auguste Herbin.

Le douzième est extrait d'un autre manuscrit cotté n° 1054 contenant un traité de musique arabe, traduit en français par feu M. Auguste Herbin.

Le treizième est extrait du traité de musique arabe de Moulana-Sefy-ed Dyn-abd-el moumen.

Le quatorzième est extrait du traité de musique à l'usage du Roi Duruchikou, manuscrit du XVIIe siècle traduit également en français par feu M. Herbin.

Tels sont les systèmes contenus dans le grand tableau synoptique que j'avais composé pour faire suite à mon mémoire sur la musique des Orientaux ; mais qui a paru être d'une trop grande étendue par ses nombreux détails, pour être imprimé dans le grand ouvrage de la commission, vu qu'il aurait dépassé par sa forme celle du format adopté pour le texte de cet ouvrage

Vous choisirez ce qui vous semblera le plus utile pour votre objet dans cette lettre, et vous le rédigerez comme il vous plaira, n'ayant pu moi-même y apporter tout le soin que j'aurais désiré à cause de la multiplicité des réponses que j'ai à faire aux lettres qui sont restées à Tours pendant mon séjour à la campagne et que j'ai trouvées accumulées à mon retour en ville.

La longueur de la présente missive, quelque précaution que j'ai pris pour être concis, me justifiera sans doute auprès de vous, Monsieur, si sans le vouloir j'ai omis quelques points sur lesquels vous auriez désiré des renseignemens.

Je ne puis cependant terminer encore avant de vous avoir prié d'agréer mes remercimens pour le cadeau que vous me proposez et que je recevrai avec reconnaissance pour mon instruction, de même que j'en ai reçu un du même genre de mon intime ami feu M. Langlé

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération.

Monsieur
Votre très humble serviteur
Signé : VILLOTEAU
Rue des Acacias n° 14
faub. Le Riche.

A Monsieur
Monsieur Fétis
Professeur de Composition
de l'Ecole Royale de Musique
Rue Montholon n° 20
à Paris, départ. de la Seine

P. c. c. G. LANTZ.

Titres sous l'ancien régime (LXVI, 93, 361,461) — Décidément, je ne suis pas heureux avec les protes de l'*Intermédiaire* : j'ai eu beau m'appliquer, à deux fois différentes, pour que l'on ne confonde pas Chaugy avec Chanzy, j'ai perdu mon temps. On a mis partout Changy.

Or, il faut lire « Il s'appelle ensuite le marquis de Chastellux-Chaugy-Roussillon par suite du testament du dernier des Chaugy-Roussillon, etc., et ne rien changer à la phrase « c'est lui dont M. Frédéric Masson a fait un Chastellux-Changy-Châtillon, etc. »

Cette rectification faite (il y en aurait bien encore quelques autres à faire mais elles n'ont point d'importance) j'ajouterai que je trouve les réflexions de M. G. de la Véronne fort justes en général. Cependant, je n'irais pas aussi loin que lui, car il fut un temps, sous la Restauration par exemple, où il fut admis, même « officiellement », que les enfants pouvaient prendre les titres inférieurs à celui que portait leur père. Ainsi, du vivant du marquis de Chabannes de Vergers, son fils aîné est qualifié de comte dans toutes les pièces officielles qui le concernent. J'ai même une vague souvenance d'une ordonnance réglant cette question.

Maintenant, lorsque dans une famille,

il y a un titre bien authentique, je serais moins sévère que M. de la Véronne et je ne crois pas que, dans ce cas, il y ait grand abus à ce que les frères prennent le même titre en le faisant suivre de leur prénom, aujourd'hui, surtout, que les titres ne sont plus attachés à une terre proprement dite, mais sont purement honorifiques.

En Lorraine, il était admis que tous les membres de la même famille, même les filles, puissent le titre attaché à leur nom patronymique. Ainsi, les Sampigny d'Issoncourt, d'origine lorraine, prennent tous le titre de comte ou de comtesse et, cela, d'une façon régulière.

Sous l'ancien régime ce qui distinguait surtout l'aîné d'une maison, c'est que lui seul avait le droit de porter pleines les armes de sa maison : tous les autres membres de la famille devaient les briser d'une façon ou d'une autre.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce chapitre. Aujourd'hui c'est une loi complètement ignorée ou mise de côté en France, même par les princes de la maison royale qui devaient porter les armes du duché ou du comté dont ils prennent le nom ou tout au moins les écarteler avec celles de leur maison. Ils sont tout surpris quand on leur rappelle cette loi héraldique.

S. G. L.

—

Armoiries d'une famille alliée aux des Cars (LXVI, 289, 417). — Oui, les armes : *d'or à la croix de St-Pierre ou renversée de gueules chargée de cinq besants d'argent* sont bien celles des comtes Lafond.

Ce fut M. Edmond Lafond, fils de M. Narcisse Lafond, député de la Nièvre, puis pair de France en 1846, qui reçut du pape Pie IX le titre héréditaire de Comte. Les meubles héraldiques de son blason sont un souvenir de l'organisation de l'Œuvre du Denier de St-Pierre à Paris due en grande partie à l'initiative du très regretté comte, père de la duchesse des Cars.

S. G. L.

*
* *

C'est Edmond Lafond et non Narcisse son père, qui fut créé Comte Romain en Décembre 1869. La devise de ses armes est : « Semper pro Petri sede. »

P. DU C.

Armes à déterminer : Bande vair sur or (LXVI, 391). — L'*Armorial général* ne donne pas de bande de vair sur or : il ne mentionne que la famille Roffin ou Raffin (Cambrésis), qui porte *d'or à une bande de contre-vair.*

NISIAR.

—

Ex-libris à déterminer : D'azur à trois glands d'or (LXVI, 392). — Ce sont les armes de la famille Bocaud, en Languedoc.

P. LE J.

*
* *

Bocaud. Languedoc, porte *d'azur à 3 glands d'or, les queues en bas, accompagnés en chef d'une étoile du même*

NISIAR.

—

Albanay (LXVI, 238). — L'oiseau qui figure dans les armes Maillard de Tournon dans l'*Armorial de Savoie* du comte de Foras, a tout à fait l'air d'une grue.

La définition de l'*Armerista* : *Oiseau aquatique avec un long bec, semblable pour le reste à un canard*, ne concorde pas avec l'oiseau en question, qui n'a certes pas des pattes de canard !

Il me paraît difficile de faire dériver Alby, Albani ou Albanay de Albran (soit halebrand) qui signifie petit canard sauvage de l'année.

Il est possible que l'on ait désigné par le mot Albanus (de albus, blanc) quelque oiseau d'argent héraldique, mais les traités n'en parlent pas. La présence de cet oiseau sur l'écu des Maillart s'expliquerait par le fait qu'ils étaient marquis d'Alby.

NISIAR.

—

Ex-libris à déterminer : d'azur à la croix d'argent (LXVI, 94, 217, 259). — Les le Peletier et non le Pelletier étaient originaires du Mans. Outre les branches citées, cette famille a formé aussi la branche des le Peletier d'Aunay encore représentée dans la personne du sénateur comte d'Aunay. Les armes de cette branche sont : *Ecartelé : aux 1er et 4 d'azur à la croix pattée d'argent chargée en cœur d'un chevron de gueules accompagné en chef de deux molettes de sable et en pointe d'une rose du 3e émail* qui est le Peletier *et aux 2 et 3 d'argent au lion de sable* qui est Mesgrigny.

Cette branche des le Peletier tient le

comté d'Aunay dont elle prit le nom, des Mesgrigny à qui cette terre était arrivée par une fille du maréchal de Vauban.

S. G. L.

—

Poème de Corneille sur les champignons (LXVI, 394). — Le poème en question n'est pas de Corneille, il est de Pierre de Marcassus comme je l'ai démontré dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*. Il est, en effet, annoncé dans le privilège des *Réflexions morales et chrétiennes*, Paris, 1662, in-12, dudit Marcassus. Ce dernier ouvrage est en vers.

LACH.

Champfleury : plaquettes sur H. de Balzac (LXVI, 439). — Dans les papiers de Champfleury, on n'a rien trouvé, après sa mort, de relatif à cette suite, projetée par lui, de plaquettes sur Balzac L'inventaire en fut fait par Paul Eudel et par celui qui signe en ce moment cette réponse à M. Ulric R.-D.

JULES TROUBAT.

—

Quel est l'auteur de la brochure : Comme quoi Napoléon n'a jamais existé ? (T. G. 629). — Cette plaquette, qui est très connue, et dont une réimpression a paru récemment, porte comme nom d'auteur : « Feu M. J.-B. Pérès, Bibliothécaire de la ville d'Agen ».

Or, le journaliste Balathier de Bragelonne, toujours si bien renseigné sur le monde littéraire du XIVe siècle, a écrit, dans le journal *le Voleur*, 11 décembre 1884, p. 785 : « La plaquette *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé* n'est pas de M. l'abbé Pérès ; elle est l'œuvre d'un petit professeur de province, absolument inconnu, mais dont on pourrait retrouver le nom dans la collection du journal *le Cabinet de lecture*, où l'article parut pour la première fois en 1834 ou 1835. Communiquée au rédacteur en chef par Leroux de Lincy, bibliothécaire à l'Arsenal, la brochure, qui s'appelait alors Napoléon mythologique ou quelque chose d'approchant, reçut le nouveau baptême, qui lui valut la moitié de son succès. »

Les recherches que j'ai faites dans le *Cabinet de Lecture* (dont, en 1834 et 1835, Balathier de Bragelonne était, je crois bien, rédacteur, sinon rédacteur en chef), ont été infructueuses. Quelque lecteur de l'*Intermédiaire*, d'après les dernières réponses faites, aurait il trouvé à cette brochure un autre auteur que Pérès ?

ALBERT CIM.

—

Téjé (LXVI, 394). — Je ne pense pas qu'il faille être commentateur de Henry Beyle le Milanais, pour savoir que dans son imaginative « téjé » était le renversement partiel de : « Jésuite ».

D. A.C-HC

*
* *

Sans manquer le moins du monde au respect que je lui dois, mon vénérable confrère Nauticus me pardonnera-t-il de lui dire que sa question, agrémentée de ses recherches, va causer une douce gaieté aux Stendhaliens ? Il faut n'avoir pas lu une seule ligne de l'*Autobiographie* d'Henri Beyle pour ignorer que « tejé » (imprimé tijé par erreur) est l'anagramme, employé couramment par Stendhal, pour désigner un « jésuite », genre d'oiseau qui n'a rien de commun avec le « manakin noir », même « huppé ».

A. PAUPE.

—

Une poésie pittoresque de Georges Bussières (LXVI, 343). — Georges Bussières naquit à Brantôme en 1844. Il écrivit l'histoire de cette petite ville du Périgord, et au moment où la mort est venue le frapper il publiait, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, une étude d'art sur sa curieuse localité natale. Il tournait les vers de merveilleuse façon. Le poème héroï-comique demandé serait-il *La Truffe ?* ou bien certaine poésie lue au banquet de la St-Charlemagne du Lycée Louis-le-Grand en 1863 ? Il doit s'agir plutôt d'une poésie, peut-être poème, un peu licencieuse qui, je crois, ne fut jamais imprimée. *La Truffe* a été imprimée en 1898, chez Joucla à Périgueux. On a du même auteur : *Brantôme et Marguerite*, poème également.

PETRACORENSIS.

*
* *

Les versions de cette « joyeuseté » célèbre qui se dit par cœur et se transmet depuis quarante-huit ans de bouche en bouche sont toutes fautives et défigurées à plaisir. Il n'en existe que deux exemplaires exacts : un manuscrit qui est entre les mains d'un médecin de Paris, compatriote de Bussières, si je ne me trompe, et une épreuve d'imprimerie,

Cette épreuve est corrigée de la main même de l'auteur en vue d'une publication qu'il se serait probablement décidé à faire après sa mise à la retraite.

Cette épreuve, qui constitue évidemment le seul texte *ne varietur* est en la possession d'un de mes amis qui fut le camarade d'études de Bussières et qui, au Quartier latin, en 1864 et 1865, avait assisté à la composition successive des différentes parties du poème qui comprend 408 vers.

Il n'est guère possible, à mon avis, d'en faire des citations même partielles, et il est peut-être aussi difficile d'en donner le titre Mais en voici la dédicace, qui, d'ailleurs, est loin de donner une idée de la verve de l'auteur. A Jv.

à Léon R.....
Etudiant en médecine

A toi, mon vieil ami, l'épopée en deux chants
Qui naquit sans forceps, en nos jours de bon temps.
Dans ce morceau gaulois, rarement je caponne
Devant la crudité de mots à la Cambronne
Et j'ai même engagé le curé du quartier,
A ne pas le produire au prône en son entier.

Ce n'est pas toutefois comme on pourrait le croire,
Une farce de pitre ou d'histrion de foire.
Tu trouveras, par ci par là, quelques propos
Où la verve est moins crue, où le sel est moins gros.

J'aurai d'ailleurs atteint le but auquel j'aspire,
Si j'ai pincé chez toi la corde du gros rire,
Car l'homme qui fait rire un autre homme est pour moi
Plus grand qu'un philosophe et plus riche qu'un roi.

Paris 20 décembre 1865.

—

Expressions arabes courantes (LXVI, 344).

Ben (pluriel Beni) : fils.

Souk : Marché. Souk el Arba, marché du 4e jour.

Oued : rivière. Oued el Kebir : la grande riviere(en Espagnol Guadalqnivir).

Djebel : montagne.

Dar : maison.

Djenan : jardin.

Bir (pluriel Biar) : puits.

Kantara : port (d'où, en Espagnol Alcantara).

Ksar : fort (d'où l'Espagnol Alcazar).

PIERRE T.

***

Rekas : courrier.

Harka : troupe irrégulière peu nombreuse.

Mehalla : armée ou détachement nombreux.

Tabor : bataillon ou escadron réguliers.

Goum : Troupe indigène de police, commandée par des officiers des affaires indigènes.

Cheik, s'écrit cheikh : chef élu de tribu ou de fraction.

Caïd : chef supérieur au cheikh.

Khalifa : calife ou lieutenant d'un grand chef ou du sultan.

Maggen, s'écrit Makhzen : gouvernement.

Dar : maison, palais.

Souk : marché.

Oued : rivière.

Djebel : montagne.

Mechra : village.

Zaouïa : Ecole et édifice religieux où elle se tient

Bir : puits.

Bab : porte.

Hadjar : pierre, rocher.

Chabet : ravin.

Koubba : coupole qui surmonte un tombeau.

Djemaa (Berbère) : conseil municipal, mosquée.

Ouled, *ben* (pluriel Oulad, beni) : fils. Il y a lieu d'observer que 99 fois sur 100, beni s'applique à une tribu berbère, oulad à une tribu arabe.

Mogreb est un mot arabe estropié.

Magrib : Maroc.

Maghreb ou *Marreb* : occident ou coucher du soleil.

Noter en outre que gh correspond à une seule lettre arabe, qu'on écrit r' dans la transposition actuelle. L'apostrophe n'est pas un signe d'élision, mais un signe pour faire distinguer les deux lettres r' et r'. Cette dernière se prononce comme un r grasseyé fortement.

Aïn : source, pluriel aïoun.

Mouley : maître.

Bou : Se traduit généralement par père de.

En réalité, ce mot veut dire qui a un rapport avec. Ainsi on surnomme un homme Bou Sebsi, cela ne peut vouloir dire le père de la pipe, mais l'homme à la pipe.

FXT.

—

Frot l ou Footel (LXV, 150, 676, 770 ; LXVI, 30, 120, 373). — Je n'ai dit nulle part qu'un suffixe talis eût fourni, dans les langues romanes, des

mots servant à désigner les bois. J'ai noté ce fait, qu'un mot dérivé de l'adjectif fagutalis a existé à Rome comme nom propre d'un certain bois de hêtres ; et je me suis demandé si ce mot, dont nous ne connaissons que cet emploi, n'avait pas été dans le latin populaire d'un usage courant, et n'avait pu donner le dérivé foutel ou fautel.

Maintenant, à cette dérivation, M. Laray oppose les lois de l'évolution phonétique. Je reconnais avoir prêté à cette critique en parlant d'une forme fagutale comme antécédent possible de l'hypothétique foutel. Encore pourrait-on remarquer que fouteau, désignant un hêtre, est, semble-t-il, dérivé d'un fagutellus auquel le raisonnement, théoriquement juste, de M. Laray, devrait s'appliquer aussi ; là comme dans fagutale, l'*u* devait tomber, le *g* devenir jod, le dérivé être faidel ; mais le mot qui existe est fouteau ; et s'il est né contrairement aux lois ordinaires de la dérivation — qui ne sont pas sans connaître, çà et là, quelques exceptions — pourquoi, dans la même famille de mots, le cas ne se serait-il pas produit deux fois ? Dira-t-on que fouteau s'est formé de fou (hêtre) en français, directement, par addition du suffixe dérivé du latin ellus ? Mais alors d'où viendrait le t ? pourquoi le dérivé n'a-t-il pas été fouel, ou foel ?

Quoi qu'il en soit de ce point, l'argumentation de M. Laray, si elle vaut, au moins théoriquement, pour fagutale, ne vaut plus, ce me semble, pour fagutal, qui est précisément la forme constatée en latin, comme nom de la hêtraie de l'Esquilin. Ici *u* n'est pas la contre-finale atone qui doit tomber, il est la voyelle accentuée qui reste ; et devant cet *u* accentué, c'est le *g* intervocalique qui tombe, comme dans augurium devenant heur (eür), comme dans legumen devenant en vieux français leün.

Mais peut-être est-ce bien longuement, même en matière étymologique, argumenter sur des hypothèses (je n'ai pas donné ma suggestion pour autre chose). N'oublions pas, le titre de la question le rappelle. que le foutel, ou le fautel, dont nous cherchons l'origine, est lui-même hypothétique. IBÈRE.

—

Prévoyable (LXVI, 95, 330). — Ni prévoyable, ni prévisible. C'est par un tour qu'il faut rendre cette idée. A quoi bon compléter par analogie les séries verbales ? Manquons-nous à ce point de moyens d'écrire avec monotonie ? Et quel écrivain raffiné nous ne parlons pas de philosophes, dont le jargon a adopté prévisible et imprévisible voudrait user d'un tel néologisme ? Trouverait-on bonne grâce à des phrases de cette sorte : C'était un danger redoutable, mais prévisible ? Par grâce ! quand l'absence d'un terme oblige les plus négligents auteurs à varier leur style, et par conséquent à y ajouter un agrément, n'allons rien faire contre ce bienfait.

Au reste, est-ce bien à nous qu'il convient de forger des mots nouveaux ? Je ne le pense point ; bien plus, je crois que toute assemblée, si docte soit-elle, qui entreprendrait une pareille besogne se donnerait un ridicule.

Qu'il serait d'un intérêt plus plausible, de rechercher ceux qui naissent, ou d'observer ceux qui se transforment. Et à ce propos je me permets de poser ici une question.

Autour des aérodromes, dans les milieux les plus populaires, j'ai bien des fois observé la forme *aéroplane*, et son diminutif *aéro*, employée pour aéroplane, et aéro. Je serais obligé à quelque confrère qui aurait vu ces formes nouvelles *écrites*, s'il me les signalait.

+
—

—

Quiroga, nom de vêtement (LXVI, 50, 122, 163). — M. M. d'A. n'est pas exactement informé sur Juan Facundo Quiroga. C'est très mal le connaître que de le comparer à Cartouche et Mandrin. M. d'A., sans doute, s'inspira du *Grand Dictionnaire Larousse* où l'on rencontre parfois des erreurs, car Quiroga ne fut jamais ni berger, ni président de la République. Maria Paz ne le fut jamais non plus quoique le *Grand Larousse* le dise, ils furent simplement gouverneurs d'une province.

D'ailleurs, M. d'A. n'a qu'à lire la dernière édition du *Larousse illustré* pour être mieux renseigné.

Si M. d'A. s'intéresse à l'histoire de Juan Facundo Quiroga, je lui recommande de lire sa vie dans *Civilisation et Barbarie, mœurs, coutumes, caractères des peuples. Vie de Juan Facundo Quiroga*, par Do-

mingo Faustino Sarmiento, qui a été traduit en anglais, par M. Horace Mann, en français par A. Giraud en 1853, et en italien en 1889. Il voudra lire aussi la très intéressante critique que M. Charles de Mazade fit de cet ouvrage dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 Novembre 1846.

AMERICA.

—

L'orgue des saveurs (LXV, 694, 823; LXVI, 81, 130). — Havelock Ellis, dans son ouvrage sur *Le Monde des Rêves*, (trad. G. de Lautrec, *Mercure de France*, 1912). rapproche des cas d'associations colorées, dont il cite la bibliographie récente, les cas de *gustation auditive*, auxquels appartient « l'orgue des saveurs », et mentionne sur ce sujet le travail de M A. M. Pierre, dans *American Journal of Psychology* 1907. (Havelock Ellis, op. l, p. 188, note 1).

W. D.

—

Voyage à l'île de Pâques (LXVI, 143). — Je ne sais s'il existe de volume spécial sur l'île de Pâques, mais on pourra consulter : John Tarbell : « Voyage fait autour du monde.. dans lequel il a visité les îles principales de l'Océan Pacifique » (Paris 1807) — Les Voyages de Kotzebue — J. Mac Carthy : « Choix de Voyages. Voyages dans la Mer du Sud, » tome Ier, (Paris 1822) — « L'Univers Pittoresque. Malaisie et Polynésie, etc. » Paris, Didot 1836-37 ; 3 vol. in-8 — « La relation de l'expédition du « Seignelay », en 1877 — le *Bulletin de la Société de Géographie de Paris* (1878) — Henri Mager : « Le Monde Polynésien » (Paris, Schleicher 1902).

B — F.

—

« Quo non ascendam » ou « ascendit » (LXVI, 283). — La devise de Fouquet était *Quo non ascendam*.

B. - F.

—

Fête des Innocents (LXVI, 142). — Sur la fête des Innocents, consulter : chanoine Louis Le Gendre : « Les Mœurs et Coutumes des Français » Paris, Jacques Collombat 1712 — (de La Chesnaye des Bois) : « Dictionnaire historique des Mœurs, Usages et Coutumes des Français » Paris, Vincent 1767 — d'Artigny : « Notice générale sur la Fête des Fous » (in Mémoires 1749-1756). — Le Grand d'Aussy : « Histoire de la Vie privée des Français. » Paris, Ph.-D. Pierres 1782 — (Marquis de Pimodan ?) : « Précis d'une Histoire générale de la Vie Privée des François » (Tome III des « Mélanges tirés d'une Grande Bibliothèque, » par Contant d'Orville, Paris, Moutard 1769) — C. Leber, J.-B. Salgues et J. Cohen : « Collection des meilleures Dissertations, Notices et Traités relatifs à l'Histoire de France. » Paris, J. G. Dentu 1826. Tome IX — baron de La Fons-Mélicoq : « Cérémonies dramatiques et Anciens Usages dans les églises du nord de la France. » Paris, Victor Didron 1850 — J.-X. C. de Busserolle : « Notice sur la Fête des Anes et des Fous », Rouen, D. Brière s. d. — Eugène Cortet : « Essai sur les Fêtes religieuses et les Traditions populaires qui s'y rattachent. » Paris, Ernest Thorin 1867 — Alfred des Essarts : « Les Fêtes de nos Pères ». Paris, Dupray de la Mahérie et Cie 1863. — C. M. Guechot : « Les Fêtes Populaires de l'ancienne France. » Paris, Charles Bayle 1889. — Collection de la revue : « La Tradition-Revue du Traditionnisme. »

B. — F.

—

Le quatre de chiffre. — Chiffre énigmatique (T. G., 741, XLIII ; LXV ; LXVI, 524). — A cette étude, qui a fait pâlir tant d'érudits, pour ne pas nous livrer le mystère de ce chiffre, le Dr Jourdin, dans *La Revue de Bourgogne*, n° 5, année 1912, a apporté une contribution de la plus haute importance. Déjà on a pu lire de lui un travail au sujet du signe 4 des commerçants (*Bibliographie de la France*, 1912. N° 19 et suivants).

Sa thèse très séduisante, et qui pourrait approcher de la vérité tant cherchée, est celle-ci : le 4 de commerce, est un signe religieux, l'évocation des trois personnes divines, pour lequel le Dr Jourdin propose le nom de *Signe de la Trinité*.

Il a eu la bonne fortune de découvrir un grand nombre de ces signes dans les minutes d'actes notariés du XVIe siècle, des Archives de la Chambre des Notaires de Dijon, et il en a reproduit les plus caractéristiques à l'appui de sa thèse. *La Revue de Bourgogne* a la gracieuseté de nous prêter l'une des planches qui a accompagné son travail : celle qui a trait aux monogrammes isolés :

« Les monogrammes isolés (fig. 1 à 12) dit-il, semblent avoir été employés

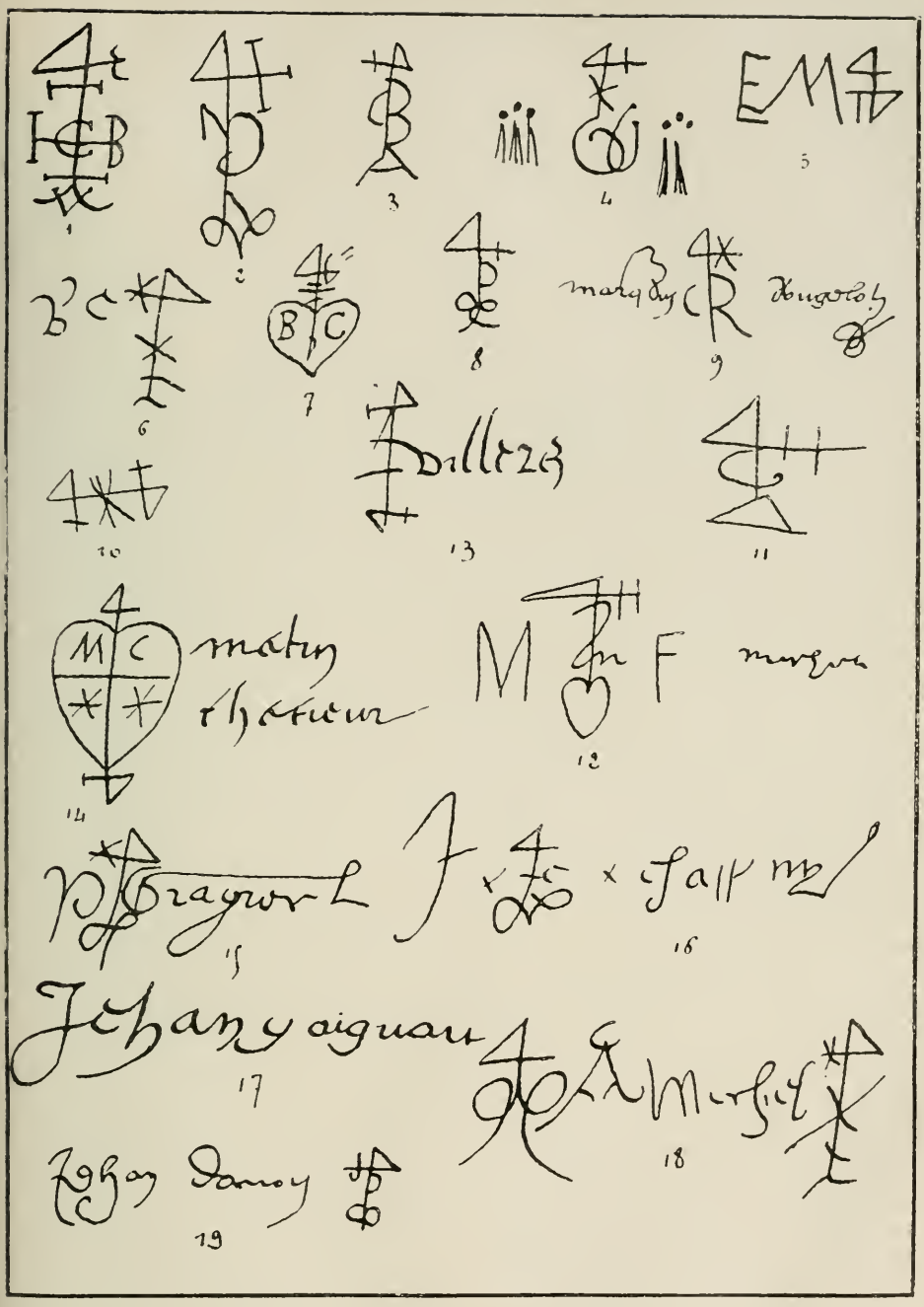

LE SIGNE DE LA TRINITÉ

(*cliché de la « Revue de Bourgogne »*)

Voir Intermédiaire XLVI col. 524

pour les illettrés : ils consistent dans un signe de la Trinité auquel sont adjointes une, deux ou trois initiales, la troisième étant celle du surnom (fig. 1). Ces initiales sont placées sur la branche verticale du signe, ou de chaque côté.

« Les notaires désignaient ces monogrammes sous le nom de *marques*, soit dans le texte de la minute, soit à côté de la signature, comme je l'ai reproduit dans les figures 9 et 12).

« Les marques, adjointes aux signatures, leur servaient en quelque sorte de paraphe ; aussi les rencontre-t-on rarement en avant du nom (fig. 13 à 16). Elles sont placées le plus souvent en arrière de la signature (fig. 17 à 29). Dans celle de Pierre Pichard (fig. 33), la marque se trouve entre le prénom et le nom ».

Le Dr Jourdin signale la fréquence des signes doubles auxquels il a attaché une importance spéciale, du fait que l'un d'eux reproduit le signe de la croix, d'où il a fait dériver sa théorie de la Trinité.

Il a une preuve encore que ce signe avait une signification religieuse avant de devenir emblème du commerce, dans une figure qui reproduit la signature de Jacques Thomereau, vicaire de Villemer, en 1594.

D'autre part, son attention a été attirée par la fréquence de l'emploi des chiffres dans les signatures des XVIe et XVIIe siècles, et notamment du chiffre 3, qu'il considère comme une évocation des trois personnes divines.

Le judicieux et ingénieux travail du docteur Charles Jourdin a été l'objet d'un tirage à part. (*Le signe de la Trinité dans quelques signatures bourguignonnes*. Imprimerie Darantière, à Dijon).

—

Muets (LXVI, 393). — La réforme dont il s'agit doit être la réforme électorale qui eut lieu en Angleterre à la fin du dix-huitième siècle, je crois, et qui supprima les bourgs pourris. On appelait ainsi d'anciennes villes, devenues villages ou même disparues complètement qui avaient conservé le droit d'envoyer des députés à la Chambre des Communes. Certains grands seigneurs qui possédaient dans l'étendue de leurs fiefs un ou plusieurs des emplacements de ces anciennes villes se trouvaient, par le fait, maîtres d'un ou plusieurs sièges au parlement. C'est évidemment ce que veut dire Arthur en parlant des « trois muets envoyés à la Chambre des Communes ».

C. N.

*
* *

Mais il s'agit évidemment, selon moi, de ces députés silencieux, de ces machines à voter que les bourgs pourris envoyaient aux Communes avant la réforme de 1832. Il y a de ces « muets » là dans tous les parlements, seulement ils étaient plus nombreux encore aux Communes avant la réforme opérée par le ministère whig de lord Grey et de lord Brougham, au temps où l'on disait communément que les élections se faisaient dans les salles à manger des lords grands propriétaires. Ce qui n'empêchait pas, d'ailleurs, les Communes d'Angleterre d'être parfaitement représentatives de l'esprit national.

H. C. M.

—

Reliures en peau humaine (T. G., 761 ; LXVI, 12). — Le professeur Cornil, décédé il y a quelques années, était, paraît-il, un amateur passionné de ces reliures bizarres.

Il recherchait plus spécialement les peaux humaines tatouées, et il était parvenu à réunir une collection de reliures parsemées de dessins d'une originalité particulière.

EUGÈNE GRÉCOURT.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Une fabrique de fausses lettres de Mme de Pompadour. — En ce moment, on fabrique avec une ardeur, sans doute récompensée, de fausses lettres de Mme de Pompadour. Il en court partout. Nous en publions une qui nous est tombée sous les yeux. Le papier est grossier, la salissure maladroite, l'écriture n'est pas même étudiée, et un cachet placé à contre sens, porte des fleurs de lis. Le faussaire y montre une connaissance aussi superficielle de l'histoire que des usages de la cour.

Les lettres qui ont trompé des honnêtes gens, sans parler de quelques érudits, ont un même auteur. Il est si habile à se dissimuler, qu'il n'a pas encore été surpris.

Voici l'une de ses mystifications ;

Cher Marquis de Beaussac,

Les Russes savent obéir ; mais ils savent aussi se défaire de leurs maîtres, qnand ils osent abuser de leur pouvoir.

La révolution de 1740, à laquelle il doit sa couronne, est un exemple récent et terrible qui le retiendra peut-être, la défection du Prince Pierre III serait surtout déplorable dans la circonstance, car l'Alexandre du Nord est perdu, si la guerre dure seulement quatre mois.

Tachez donc de parer au coup, s'il est possible de le parer.

Les fourrures que vous m'avez envoyées sont fort belles et je vous remercie bien de vos peines. Elles valent mieux que celles du Canada, mais, hélas ! celles du Canada étaient à nous.

Le Roi est fort satisfait de votre conduite : il a beaucoup de confiance dans vos lumières et personne ne doute que si le Czar abandonne ses amis, vous n'aurez rien négligé pour l'empêcher.

Je vous salue bien, mon cher de Beaussac, portez-vous bien et aimez vos amis.

La Marquise de Pompadour.

Paris 25 juillet 1762.

Cette fausse lettre de Mme de Pompadour que nous citons comme exemple de truquage, a pour pendants des lettres d'Henri IV qu'un journal de province a publiées cette semaine.

—

Les cloches des Tuileries.

Daru, Conseiller d'Etat, Intendant Général de la maison de l'Empereur

A Mrs Le Curé et Administrateurs de la fabrique de Saint-Sulpice

Paris, 31 juillet 1806

J'ai reçu, Messieurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois, relativement aux trois cloches servant à l'horloge du Palais des Tuileries et qu'on vous a assuré avoir appartenu autrefois à l'ancienne sonnerie de votre église.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des renseignements que je me suis procurés à cet égard, qu'une seule des trois cloches de cette horloge a appartenu à l'église St-Sulpice et qu'elle a été prise pour cet usage, il y a plus de 10 ans.

Vous concevrez facilement, Messieurs, la difficulté qu'il y aurait à remplacer aujourd'hui cette cloche qui *parmi plus de 600* s'est trouvée la seule qui fut d'accord avec les deux autres.

Agréez, etc.

—

La résignation philosophique des vieux grognards. — Un aimable correspondant nous adresse cet extrait typique des *Mémoires* d'un vieux grognard de Napoléon, le *sergent Sicateau*, natif de La Flotte en l'île de Ré.

J'ai vu que les Egyptiens à défaut de fourchettes, se servaient des quatre doigts et du pouce. J'ai campé dans la vallée de Josaphat où nous devons tous nous réunir au jugement dernier. Au siège d'Arc, Napoléon nous a fait distribuer trois figues sèches, pour ration d'un jour, après une longue marche dans le désert. C'est pour nous désaltérer l'estomac. Après vingt cinq jours de privation de pain, nous sommes arrivé au Caire. Notre ration se compose de 120 grammes de café pour nous purifier de nos péchés. Fait prisonnier par les Anglais, je rentre en France après avoir parcouru 4205 lieues, 8 capitales, 48 villes, 80 bourgs, 267 villages.

En partant, j'avais l'espoir de revenir maréchal de France, je suis sergent major !

—

Les gants de Louis XVI à Varennes. — Il n'est pas de petite contribution à l'histoire, et ce certificat donné à une paire de gants royaux a sa valeur relative comme témoignage sur les détails de la Journée de Varennes.

Je soussigné déclare sur mon honneur que ces gants sont conservés depuis 53 ans dans ma famille et regardés comme les mêmes dont il est question dans l'Etat de service de feu mon père, dernier Colonel du régiment des Hussards de Chamboran, où il est dit : « Après l'arrestation du Roi à Varennes le baron de Malzen a recouvert les bijoux de Mme Elisabeth et les a envoyés aux Princes par le Lieutenant Boudet, du régiment de Lauzun, qui leur a demandé pour le colonel de Malzen la permission de conserver les gants du Roi qui étaient dans son habit et que Monsieur a reconnus pour avoir été portés par le Roi le jour de la Fédération, d'après le rapport que lui en fit le sieur Boudet.

Stuttgard, le 21 janvier 1845.

Le baron de Malzen, chevalier de Justice de l'Ordre de Malthe, Envoyé Extraordinaire, Ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière à la Cour de Wurttemberg. L. S.

Les gants et le certificat annexé sont conservés à Bourges, 28 rue Gambon, par Madame de La Ferrière, qui répondra volontiers à toute communication à leur sujet. S. C.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Octobre 1912

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1344 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Tribut annuel du roi de Naples au pape.

« Clément XIV profita de tous ces moyens pour ne rien ignorer. Il lui importait de connaître les Cours et leurs agents, et encore plus utile de se les attacher. Il y réussit au-delà de ses espérances. Le roi d'Espagne le pria d'être parrain de son petit-fils, et le roi de Naples qui, encore irrité des procédés du dernier Pontificat, eût refusé à tout autre pape le tribut annuel de la haquenée et des douze mille écus romains, laissa subsister cet ancien usage, par considération pour Ganganelli ».

(*La Vie du pape Clément XIV*).

A quelle époque remontait l'usage de ce tribut, et à quelle époque cet usage a-t-il pris fin?

NAUTICUS.

Le Directoire a-t-il été payé par l'Espagne ? — Je lis dans Villiaumé (l'*Esprit de la guerre*, Paris 1870, page 99) :

Le gouvernement espagnol payait aux Directeurs de la République française des sommes annuelles considérables, de peur qu'on ne lui déclarât la guerre. Ceux-ci commettaient un abus de confiance envers la République, parce qu'ils conservaient pour eux-mêmes cet argent.

P. M.

La promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII. — La loi du 11 janvier 1800 ordonna à tous les ministres du culte de faire la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII. Ainsi les prêtres fidèles qui avaient échappé à la guillotine ou aux fusillades pouvaient reprendre leur ministère : on ne leur demandait que de garder obéissance au Gouvernement établi. Dans l'Ouest, comme les prêtres répugnaient à toute espèce de serment, le Premier Consul usa de ménagement, et le 14 mai 1800, Fouché manda aux préfets des départements de l'Ouest qu'il s'en rapportait à leur prudence personnelle sur la conduite à tenir à l'égard des prêtres. Où se trouve cette circulaire de Fouché ?

UN VENDÉEN.

L'Anniversaire du 21 janvier. — Je lis dans les *Mémoires de Lafayette* (T. IV, p. 358) l'anecdote suivante :

A Londres, en 1795, des émigrés oublièrent tellement la mort du roi que l'anniversaire du 21 janvier fut choisi par dis-

traction, et maintenu par embarras, pour une fête chez M. de ***, ancien favori de la reine. Le mot du proverbe qu'on y joua fut *Il n'est pas d'éternelles douleurs.*

Le fait est-il exact ? La dernière phrase surtout le rend invraisemblable. En tout cas, quel pouvait bien être cet « ancien favori de la reine », qui s'était fait l'ordonnateur d'une telle fête ?

D'E.

—

Le géant de Waterloo. — Quel est le nom du soldat qui brisa la porte de la ferme d'Hougoumont. H Houssaye dit que ce géant surnommé l'*enfonceur* était le lieutenant Legros, du 1er léger ; Canrobert, dans le tome I de ses *Mémoires*, rapporte qu'il rencontra, en Algérie, le commandant du génie Vieux, un géant, héros de Waterloo, qui enfonça cette porte d'un coup d'épaule. B. J. B.

—

Régiments Nérestang, Saint-Forgeux. — Un aimable confrère pourrait-il m'indiquer l'existence de monstres du régiment de Nérestang vers 1600, et du régiment de St-Forgeux, 1629-1636 ?

LAB.

—

Hôpital militaire du Roule. — En 1850, Paris possédait 4 hôpitaux militaires : deux qui existent encore, le Val de-Grâce et l'hôpital St-Martin, rue des Récollets, et deux qui ont disparu, l'hôpital du Roule et le Gros-Caillou.

Un intermédiairiste pourrait-il me dire l'emplacement exact de l'hôpital militaire du Roule, situé dans le faubourg du même nom, près des Champs-Elysées. — A quelle époque fut-il démoli ? — Quelle était son importance ? Quel était le nombre de ses lits ? Dr BONNETTE.

—

Dizy-le-Gros. Prieuré. — Pourrait on me renseigner sur un Prieuré ayant existé à Dizy-le-Gros (Aisne), avant la Révolution ?

De quel ordre était il ? Sa date de fondation ?

La liste de ses Prieurs Réguliers et Commendataires ? LA SANGLIETTE

—

Henri Archereau et l'éclairage électrique. — Qui pourrait m'indiquer des sources officielles ou scientifiques, concernant ce savant malheureux ?

Il a, non seulement réalisé pratiquement le premier — bien qu'on le lui ait maladroitement contesté — l'éclairage électrique du Passage des Panoramas et de la place de la Concorde ; mais encore la fabrication des agglomérés de charbon, dont le brevet lui fut volé par des Anglais. C'est grâce à lui que les hôpitaux de Paris purent être chauffés pendant le siège de 1870-71.

J'ai les brochures de MM. Docteur Marcel Baudouin et René Vallette et les documents publiés par la famille Archereau et par le *Figaro*.

CAMILLIACUS.

—

Courbon de Blénac et La Roche-Courbon. — On désirerait savoir si la famille de Courbon de Blénac et de la Roche-Courbon, une des plus illustres de Saintonge, compte encore des représentants. Cette famille était représentée au milieu du XIXe siècle par Charles-Hippolyte, comte de Courbon, décédé sans alliance en 1859, que Beauchet-Filleau dit avoir été le dernier de son nom, et par ses cousins, Théodore, né en 1800, et Arnould, né en 1809, qui peuvent très bien avoir laissé des descendants. LASCOMBES.

—

Famille Le Boiteulx. — Que connait-on sur la famille Le Boiteulx et en particulier sur Charles Le Boiteulx, ecclésiastique, et Jean-Baptiste Le Boiteulx, écuyer ? Ce dernier a un ex libris avec les armes simples de Le Boiteulx, et un autre : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à 2 fasces d'argent au chef de gueules, chargé d'un lion naissant d'or ; aux 2 et 3 écartelé en sautoir en grêlé de gueules accompagné en chef et en pointe d'une tour d'argent (?) sur champ d'azur, et aux côtés d'un lion rampant de sable, celui de dextre contourné, sur un champ d'argent ; sur le tout, de gueules, au lion rampant d'or, au chef d'argent chargé de 3 quintefeuilles de sinople : Le Boiteulx.*

Mêmes armes pour l'ecclésiastique.

L. DE S.

—

Letellier. — Quel intermédiairiste aurait l'obligeance de me documenter sur le normand Letellier qui se fit tuer bravement pour le roi Louis XVI pendant la nuit du 10 août ? Spécialement, a-t-il laissé postérité ? J. DE V.

Famille Mestayer. — Charles Mestayer et, après lui, son fils ou son neveu Jacques M... ont été greffiers en chef de l'Election de Paris, entre 1674 et 1715. Où pourrais-je trouver des renseignements biographiques et généalogiques sur cette famille ? Appartenaient-ils à la famille Mestayer de la Rancheraye habitant le pays de Richelieu depuis, au moins, le XVIIe siècle ? Un membre de cette dernière famille fut sénéchal de l'Isle Bouchard. Un M. Gaston Mestayer, de Paris, se distingua pendant la guerre de 1870-71, dans les Eclaireurs du Corps-Franc de Cathelineau ; notamment en avant d'Orléans et à la bataille du Mans.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Marquis de Mondran. — Je serais désireux d'avoir quelques renseignements sur la famille et les armes de Joseph Louis, marquis de Mondran, grand maître des eaux et forêts de la Normandie, mari de Charlotte-Louise Masson et père de Louise-Alexandrine, née en 1776 à Paris, qui le 5 mars 1800, épouse, à Milan, le comte Octave Ernest Fanzi. Ces Mondran sont-ils identiques avec ceux que Rietstap dit être originaires du Languedoc ? A. VON DOERR.

—

Famille de Pardieu. — A plusieurs reprises, dans mon enfance, j'ai entendu raconter qu'un Pardieu avait assisté à la bataille de Bouvines, et qu'un autre avait été le compagnon de Tancrède de Hauteville. J'ai même eu sous les yeux, des livres où se trouvait reproduite cette double affirmation. Faut-il pourtant la tenir comme légendaire ? J. DE V.

—

Petitot de Boispréau. — Dans le dernier catalogue de M. Geoffroy, marchand d'estampes à Paris, je vois un portrait en gravure de ce Petitot. Un collaborateur pourra, j'espère, me donner des renseignements biographiques et généalogiques sur ce personnage peu connu, je crois. Est-il de la famille de Jean Petitot, le peintre en émail de Charles Ier et de Louis XIV ? XVI B.

—

Henri Plessis. — Quelque confrère pourrait-il me donner des renseignements sur la date et le lieu de naissance, ainsi que sur la date de la mort, de Henri Plessis l'artiste de café-concert bien connu ?

E. H.

—

Famille de Sabatier en Provence, — J'ai trouvé la généalogie de la famille de Sabatier, seigneur de l'Armeillère, près d'Arles, pendant les XVIe et XVIIe siècles par les preuves pour la grande écurie faites par Pierre de Sabatier en 1700.

Ce Pierre était fils de Marc-Antoine de Sabatier, seigneur de l'Armeillère ; et de Marie-Thérèse Roy de Vaquières ; je voudrais savoir avec qui ce Pierre se maria et quelle fut sa descendance.

Cette famille dut se continuer au moins pendant tout le XVIIIe siècle au cours duquel elle s'allia aux d'Antonelle et d'Arlatan.

Quelqu'un au courant des familles de Provence pourrait-il me donner cette généalogie ? L. J.

—

Chapitres de l'ordre de St-Lazare et de N. D. du Mont-Carmel. — A partir de quelle époque ces chapitres se tinrent-ils dans la maison conventuelle des Carmes du Saint Sacrement des Billètes ? Gautier de Sibert mentionne un traité conclu entre les Carmes et l'Ordre, sans indiquer la date. Un aimable confrère pourrait-il me renseigner ? m'indiquer où se trouve l'original de ce traité ?

D. A.

—

Armoiries à identifier : corps de lion. — A quelle famille appartenaient les armoiries suivantes : *De gueules à trois quintefeuilles de* (métal invisible) ; supports ; deux animaux à tête d'aigle et corps de lion ; cimier : couronne de marquis, armoiries sur une plaque de cheminée Louis XIII ou Louis XIV trouvée à Auxonne ou environs. SAINT-ELME.

—

Armoiries à identifier : trois roses. — A quelle famille appartiennent les armoiries suivantes : *de gueules à trois roses de* (métal invisible) ? SAINT-ELME.

—

Armoiries à déterminer : soleil d'or. — *D'argent au chevron d'azur accompagné de trois abeilles de sable posées deux et un ; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.* Couronne de comte. Le cachet qui porte ces armes n'est peut-être pas français. BIBL. MAC.

Fer de reliure à identifier en pointe d'un rocher. — *De... au chevron de... accompagné en chef de deux croissants de... et en pointe d'un rocher de ..* Supports : deux griffons ; couronne de marquis ; cimier : un griffon naissant. LAB.

—

Tableau de Cermak : « Guerre du Monténégro ». — Au Salon de 1873, le peintre J. Cermark exposait une remarquable toile intitulée :

« Episode de la guerre du Monténégro, en 1862 ».

Pourrait-on me dire où se trouve actuellement ce tableau que la maison Goupil et Cie a reproduit en photographie dans son Album de 1873, planche n° 13 ?

VICTOR DESÉGLISE.

—

La Vénus de Milo (T G). — M. Voutier, dans un renvoi au bas de la page 15 de sa notice *Découverte et acquisition de la Vénus de Milo*, Paris 1874, parlant de dessins faits par lui, au moment de la découverte dit : « Je possède encore ces dessins *ainsi que la vue du lieu de la découverte.* »

Les dessins de la Vénus et des deux Hermès qui l'accompagnaient sont reproduits dans l'ouvrage de M. Ravaisson : *La Vénus de Milo.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, Tome XXXIV première partie), mais il n'est pas question de la « vue du lieu de la découverte. »

Ce dernier document a-t il été publié ? Existe-t-il encore ? La famille de M. Voutier l'a-t-elle en sa possession ? Connaît-on quelque document iconographique de même nature ? GEORGES PELISSIER.

—

Une « Histoire de la famille de Rothschild ». — On lit dans le journal *La Liberté* du 16 octobre 1872 :

On parle de la prochaine publication d'une *Histoire de la famille Rothschild* par un de ses membres, M. Nathaniel de Rotschild Ce livre contiendrait des lettres inédites de Napoléon 1er et de plusieurs autres personnages célèbres.

Le livre a-t-il paru ? G. F.

—

Marcadé-Marcadal. — J'ai trouvé ce nom appliqué à une voie publique dans le voisinage d'un *marché* à Lourdes.

Je l'ai retrouvé, non sans surprise, à Abbeville et à Hesdin. Serait-ce un vieux souvenir de l'occupation espagnole ? A. d'E.

Mme Loyer de Maromme. — M Casimir-Périer en 1862, dans la *Revue des Deux-Mondes*, incomplètement, et M. Pierre Calmettes en 1898 dans la *Revue hebdomadaire*, *in-extenso*, ont publié les *Souvenirs* intéressants, — parfois inexacts, — de Mme Loyer de Maromme, sur la jeunesse de Charlotte Corday.

Ces deux éditeurs n'ont pas renseigné sur l'identité de l'auteur du manuscrit par eux publié. Mais, s'il fallait croire Chéron de Villiers, — qui certainement se trompe — Mme Loyer de Maromme serait née Loyer. Il est acquis qu'elle mourut au début de l'hiver 1860, Casimir-Périer le dit. Tandis que Mme Loyer née Loyer mourut au Houlme seulement en janvier 1875, et son mari en 1880. De plus, son nom était Le Vaillant.

Peut-on savoir ses prénoms, le lieu et la date de sa naissance, de son mariage et de son décès ? X.

—

Les Souvenirs de Massenet. — A propos de ce livre récemment paru en librairie, notre confrère Arthur Pougin écrit dans le *Ménestrel* du 14 septembre :

Si le pauvre Massenet avait pu voir son livre, publié comme il l'est, avec son nom ainsi inscrit en tête du titre JULES MASSENET, il serait entré dans une de ces fureurs bleues que lui causait la vue de ce prénom dans un article de journal, ou sur une lettre à lui adressée. Nul de ceux qui le connaissaient, n'ignorait cette bizarrerie, dont quelques-uns d'entre nous seulement savaient la cause.

Serait-il indiscret de chercher à la connaître ? ALPHA.

—

Notes manuscrites de Gousselin. — Dans son beau livre sur *1815*, le regretté Henry Houssaye cite fréquemment, à titre de de référence, ces notes manuscrites qui devaient être rédigées par le journaliste révolutionnaire Rousselin de Saint-Albin.

Henri Houssaye les donne comme faisant partie de la collection Bégis, lorsqu'il écrivait *1815* — de 1892 à 1895, autant qu'il m'en souvienne.

Depuis, la collection Bégis a été dispersée. Sait-on ce que sont devenues les notes de Rousselin et si leur propriétaire actuel autoriserait à les consulter ?

D'E.

Réponses

—

Les billets de Marie-Antoinette à Jarjayes (LXVI, 481). — Le *Figaro* publie (numéro du 25 octobre 1912) l'intéressant écho suivant :

Au mois de mars 1793, un officier municipal nommé Toulan et le chevalier de Jarjayes formèrent un complot pour délivrer la famille royale, prisonnière au Temple. La Reine fit alors tenir à Jarjayes divers billets par l'entremise de Toulan.

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* pose, à ce sujet, la question suivante : « M. Paul Gaulot, en un passionnant feuilleton du *Figaro*, M. le comte de Pimodan, dans une brochure d'un vif intérêt, claire et concise, ont parlé du complot Jarjayes, qui aurait permis à Marie-Antoinette de s'évader, si son dévouement aux siens ne l'avait retenue.

« Que sont devenus les billets que la Reine avait pu faire passer à Jarjayes ? »

Ces billets ont eu des sorts divers ; quelques-uns, reproduits en fac-similé par le baron de Goguelat, à la suite de son récit sur la fuite de Varennes, ont été détruits. Les autres appartiennent à une personne qui les tient d'un descendant, par alliance, du chevalier de Jarjayes.

De ces billets, le plus noble et le plus touchant, celui où la Reine déclare renoncer à un projet qui la séparerait de ses enfants, et ajoute, pour consoler les serviteurs dévoués, que cette « idée ne lui laisse pas de regret », a été donné en 1873 au comte de Chambord. On ne sait ce que ce billet est devenu ; à la mort du comte de Chambord, il n'a pas été retrouvé parmi ses papiers.

Disons à ce propos que, à part la correspondance de la Reine avec Marie-Thérèse, correspondance qui se trouve dans les Archives impériales à Vienne, les autographes de Marie-Antoinette sont très rares. Le baron Zanglacomi, conseiller à la Cour de cassation sous l'Empire, en possédait un grand nombre.

Pendant la Commune, des individus, qui se souvenaient que le baron Zangiacomi avait fait partie des commissions mixtes, instituées au moment du coup d'Etat, mirent le feu à son appartement et brûlèrent sa précieuse collection.

Et l'infortuné Reine se trouve ainsi avoir été une victime indirecte de la Commune de Paris.

Dans toute la correspondance de la Reine — dont on a si peu de chose — rien n'est plus précieux que ces billets. Et le plus précieux de tous venu aux mains du comte de Chambord, a disparu. Il n'est peut-être qu'égaré, et M. François Laurentie, qui a obtenu de la libéralité et de la bonne grâce des héritiers du comte de Chambord, si soucieux d'établir, en toutes choses, la vérité historique, le droit d'explorer les papiers de la maison de Bourbon, ramènera peut-être, au jour, ce billet.

Les autres billets, qui ont servi au baron Goguelat à publier les fac-similé, ont été, « quelques-uns » du moins, détruits par leur possesseur. Combien nous devons regretter cette inexplicable décision.

Heureusement qu'il en reste encore. Ne les voudrait-on point mettre au jour, comme autant de reliques d'un prix inestimable, auxquels l'ombre ne convient point ?

Enfin, puisqu'on a soulevé un coin du voile, qu'on aille jusqu'au bout. Quelle est la personne qui tient d'un descendant, par alliance, du chevalier de Jarjayes, ces billets émouvants? On en a tant parlé qu'il est bien naturel qu'on soit désireux de les voir. Dr L.

—

Santerre et la mort de Louis XVI (T. G. 820 ; LXV ; LXVI, 54, 349). — J'ai promis de reprendre, en octobre, la question Santerre dans l'*Intermédiaire*. Et voici qu'au moment de la rédaction définitive de mon matériel documentaire, je m'aperçois que la masse déborderait trop sensiblement l'espace restreint qui pourrait m'être concédé ici. Or le problème, à peine effleuré par Louis Combes, négligé par M. le marquis de Beaucourt — qui eût peut-être été à même de l'amener à une solution satisfaisante, — escamoté par le comte Fleury, est de ceux qui doivent être traités à fond, ou laissés là, comme tant d'autres « énigmes » historiques, sur lesquelles l'histoire courante, celle des manuels et des vulgarisations, passe cavalièrement, ayant pour elles une solution *ne varietur*, celle de la « tradition » et du « bon ton », jusqu'à ce que l'effort d'un érudit contraigne l'attention générale et décide les faiseurs de livres — pas toujours — à se corriger eux-mêmes. En essayant de rouvrir la discussion à cette place et en orientant l'attention des collaborateurs de l'*Intermédiaire* vers le pseudo-bâtard de Louis XV. — *Cf.*

l'article de feu Ch.-L. Chassin : *Un bâtard de Louis XV général républicain en Vendée* dans la *Revue Bleue* du 13 septembre 1890, p. 335-339 (1) et la rectification de M. E. Welvert dans les Archives historiques, artistiques et littéraires du 1er novembre 1890 : *Un pseudo-bâtard de Louis XV général républicain* — que fut le général Charles-Antoine Beaufranchet d'Ayat, mon but était d'amener la production de sources de moi ignorées relatives à la conduite de ce personnage lors de l'exécution de Louis XVI, plus encore que toute autre chose. J'y ai partiellement abouti, puisque, dans le numéro du 20 juillet 1912, « F. Arverne » a produit l'acte de décès authentique de Beaufranchet et que, dans le numéro du 20 septembre, M. Joachim Kühn a communiqué une découverte véritable.

Avant, donc, de livrer moi-même, en un article cohérent, au public le resultat de mes recherches — j'indiquerai, ici, plus tard, où il aura paru — je crois qu'il ne sera pas inutile de fournir préalablement à « F. Arverne » l'indication « imprimée il y a près de 30 ans » dont je parlais dans la petite réplique que je fis, de Suisse, dans le numéro du 10 août. Elle se trouve dans un journal nîmois, alors rédige par le père de M. Joséphin Péladan, Adrien Péladan : *Le Châtiment*, n° 57, numéro du dimanche 20 juillet 1873, p. 42 :

Il est faux que ce soit Santerre, toutefois d'horrible mémoire, qui ait ordonné le roulement de tambour lorsque Louis XVI voulut parler au peuple du haut de l'échafaud. En Auvergne, on s'est toujours accordé à attribuer cet ordre à M. Beaufranchet, gentilhomme du bourg d'Ayat, arrondissement de Riom, etc., etc.

L'auteur de ces « précieuses notes inédites » était le frère de M. Joséphin Péladan, le Dr Adrien Péladan fils, mort à Nimes dans des conditions si tragiques. Il affirme que son récit « est une certitude en Auvergne ». Il ignorait, à coup sûr, qu'en 1847, Lamartine ayant écrit, au t. V, p. 113, de son *Histoire des Girondins* que

le chef d'état-major des troupes de camp sous Paris, Beaufranchet, comte d'Oyat (*sic*), fils de Louis XV et d'une favorite nommée Morphise, ordonna aux tambours de battre,

le neveu du « sieur » Beaufranchet, le vicomte Beaufranchet de la Chapelle, avait publié une réclamation, qu'Alfred Nettement avait accueillie en janvier 1848 dans son volume : *Les Historiens de la Révolution. Etudes critiques sur les Girondins.* Mais déjà Bertrand de Molleville — dont M. Aulard reconnaît (*Grande Encyclopédie*, VI, 470) que l'ouvrage contient « une foule de détails intéressants » — n'avait-il pas, au t. V, p. 430, note de son *Histoire de la Révolution de France*, parue à Paris de 1801 à 1803 en 14 vol. in-8° et publiée originairement en anglais à Londres 1800 sous le titre : *Annals of the french Revolution*, attribué nettement à Beaufranchet le fameux roulement ?

Quant à M. Joachim Kühn, je lui dois les plus cordiaux remerciements. Sa note m'est d'autant plus précieuse qu'elle me permet de déterminer en toute certitude la provenance de la lettre de Santerre possédée par Guilbert de Pixerécourt et citée, en 1840, dans le *Catalogue* de ses autographes et manuscrits, au n° 867, comme a bien voulu me le transcrire l'aimable et très érudit bibliothécaire municipal de Nantes, M. Marcel Giraud-Mangin :

867. Santerre (Claude), brasseur dans le faubourg Saint-Antoine, devenu général divisionnaire — Paris, 5 vendémiaire an 10 ; aut sig. - 3 pag. — Au citoyen Chateauneuf, littérateur et historien. Cette lettre contient des détails sur la journée du 10 août et un panégyrique complet de la conduite du général Westermann pendant la Révolution. On lit au verso, à la date du 29 juin 1822, une page autographe, signée par M. de Chateauneuf, et contenant ces mots remarquables : « Il [Santerre] assista au supplice de Louis XVI, et ce fut M. B... d'A..., ancien page de Louis XVI, qui ordonna le roulement des tambours pour empêcher le monarque de parler au peuple. » — Cette assertion, tout à fait nouvelle, renverse les idées reçues jusqu'alors sur ce grand crime. Cependant Santerre était mort tranquillement depuis 1808 : personne n'avait réclamé la priorité du forfait. L'Europe tout entière était convaincue de l'épouvantable parricide du général républicain. Quel intérêt, si ce n'est la vérité jusqu'ici inconnue et révélée soudain au bout de 30 ans, a pu porter

(1) Voyez sur le Nantais Ch.-Chassin (1831-1901), l'étude documentaire de M. H. Monin commencée dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars et non encore achevée.

M. Châteauneuf à publier cette anecdote ? Point historique à décider.

Cette « vérité jusqu'ici inconnue », l'auteur de l'*Eloge funèbre de Louis XVI du nom* (Neufchastel, 1796, in-8°), le Montjoie auquel j'en appelais dans mon article du 10 juin, l'avait-il déjà annoncée, lorsqu'en termes voilés, il disait au t. III (Paris, 1796) de son *Histoire de la Conspiration de J.-Ph.-Jos. d'Orléans, surnommé Egalité*, que l'initiative du roulement appartenait, non à Santerre, mais à un « monstre » qu'il n'était point encore temps de nommer ? (1) C'est ce que nous verrons en détail dans le travail que je vais rédiger.

En fait, ce travail n'eût-il d'autre mérite que celui d'apporter un « confirmatur » typique à l'ancienne et toujours nouvelle certitude de la « relativité » de l'histoire, qu'il vaudrait d'être entrepris. Quand M. de Mortagne m'opposait, au numéro du 30 juin, les citations tirées du t. I du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur* d'E. Biré, j'ai seulement regretté qu'il ne se fût pas donné la peine d'élargir le champ de son investigation et de rapporter, d'après les originaux et après consultation personnelle de ceux-ci, les témoignages bizarres — dont quelques-uns émanent d'auteurs nettement suspects — recueillis par un écrivain dont l'ouvrage, inutile et ennuyeux, n'est, du point de vue de l'histoire véritable, valable que par ses notes, et pas toujours (*cf.* R. Reuss dans la *Revue historique* de mai-août 1898, p. 121-122). Cette besogne nécessaire et primordiale, faut-il noter ici que ç'a été la première que j'aie entreprise ? Elle donnera, je l'espère, la mesure de la partialité de Biré dans le choix de ses sources, de Biré qui, en 1895, en était toujours à juger l'ambitieux brasseur de Saint-Michel-en-Tiérache, Antoine-Joseph Santerre, comme un individu sans aveu, le rangeant parmi les « gens perdus de crimes » (*La Bastille sous Louis XVI*, dans *Légendes Révolutionnaires* [Paris, MDCCCXCV] p. 63) et se gaussant à l'étourdie du « patriote Santerre » (*La Vérité sur les Girondins*, *Ibid.*, p. 133). Que ne lisait-il, dans la peu suspecte *Quotidienne* du 27 janvier 1827, l'article, réimprimé des *Affiches et Annonces de Lille*, où était consigné le « fait précieux à recueillir » suivant :

> Il n'est pas inutile de réparer ici une injustice que l'opinion publique commet envers un homme trop malheureusement célèbre, et né dans notre département. Il est question du brasseur Santerre, né à Cambrai (*sic*), et établi ensuite dans le faubourg Saint-Antoine à Paris. On a dit, on a imprimé, et tout le monde croit que le roulement de tambours qui a empêché Louis XVI d'être entendu de la multitude avait été ordonné par Santerre ; il n'en est rien, etc.

Que ne lisait-il — lui qui lisait tout — dans l'une des deux éditions de *Santerre général de la République française, sa vie politique et privée, écrite d'après les documents originaux laissés par lui et les notes d'Augustin Santerre son fils aîné*, par A. Carro (Paris, 1847, in-8°, avec portrait ; réimprimé, mais sans portrait, en 1869 à Meaux par Jules Carro, fils du Breton A. Carro), le passage où il est dit que « quelques personnes, existant encore sans doute », entendirent affirmer par le maréchal Mortier, duc de Trévise, que c'était en vertu d'une « inexactitude » que l'initiative du roulement était imputé à Santerre ? Parmi ces personnes, Carro mentionnait l'abbé Frignet, chanoine de la cathédrale de Meaux, oncle de Mortier, auquel celui-ci en avait fait la confidence, en présence de nombreux invités, dans un banquet, sous la Restauration. Que ne lisait-il la note manuscrite de Santerre reproduite par ce même Carro et dont l'affirmation est si catégorique ? Que ne lisait-il la version « authentique » des *Mémoires* de l'abbé Edgeworth de Firmont, « recueillis par C. Sneyd Edgeworth et trad. de l'anglais par le traducteur d'Edmund Burke « [Dupont, conseiller

(1) *Op. cit.* III, p. 105, en note au passage relatif aux dernières paroles du roi :..... *mais un homme féroce lui arracha cette dernière consolation en ordonnant le roulement continuel des tambours*, Montjoie a mis : « *On croit généralement que cet homme féroce ce fut Santerre, on est dans l'erreur : Santerre ne put retenir ses larmes. Il n'est pas temps encore de dire le nom du monstre qui priva Louis de donner aux Parisiens un dernier témoignage d'intérêt...* » L'édition de 1796 et celle de 1800 ont été lues dans l'exemplaire de la *Bibliothèque Nationale*, (Lb, 41888).

d'Etat], et parus à Paris en octobre 1815 (1) p. 93 :

Il [Louis XVI] allait continuer, mais un homme à cheval, et en uniforme national [ce qui ne signifie pas : en uniforme de la garde nationale, comme le croit « F. Arvernes », qui ne semble pas soupçonner que le confesseur de Louis XVI connaissait parfaitement, *de visu*, Santerre, qu'il nomme p. 81] fondant tout à coup l'épée à à la main, et avec des airs féroces sur les tambours, les obligea de rouler... ? »

Je dis : version « authentique », parce que, malgré, ce qu'en pense M. de Beaucourt (*Captivité et derniers moments de Louis XVI*, t. I, [Paris, 1892], p. LVII), je considère la version de Bertrand de Molleville, « rédigée de mémoire », produite pour la première fois en 1797 et légèrement remaniée en 1802 et en 1816, comme suspecte en quelques détails. Que ne lisait-il ceci, que ne lisait-il cela !

Mais il faut clore ces notes préliminaires. A bientôt, je l'espère, la réalisation complète de ma promesse, qui prouvera que j'ai lu ce qu'il importait, avant d'écrire, de lire. Au demeurant, je ne me dissimule pas que la première affaire Santerre est beaucoup moins piquante que la seconde, dont A. Daudet a tiré un parti si piquant dans ses *Rois en Exil* (cf. sur elle le *11e Supplément* du Larousse, XVIII, p. 1815). CAMILLE PITOLLET.

*
* *

Le roulement de tambour a été attribué, dans l'*Intermédiaire*, au cours de polémiques qui ont duré plusieurs années, et qui ne sont pas closes à ce que je vois, à Santerre, à Beaufranchet d'Ayat, à Dugazon, à Berruyer, à Pierrard (tambour-major).

Les auteurs de ces réponses ont renvoyé, comme sources, à Charles-Maurice Descombes, *Le Théâtre Français* (1860) ; Dauban, *Paris de 1794 à 1795* (Note écrite par Chateauneuf sur une lettre de Santerre) ; Lamartine, *Les Girondins* ; la Biographie Didot ; Louis Combes, *Episodes et Curiosités révolutionnaires* (qui cite l'abbé Edgeworth) ; Carro, *Vie politique et privée du général Santerre. La Quotidienne*, (article du 27 janvier 1827). *La Biographie universelle. Le Patriote français. Le Journal de Marat. Le Républicain. Le Journal de Perlet. Le Journal des Amis. Les Révolutions de Paris* (consultation négative). *Mémoires du comte d'Allonville...*

De tout cela, il n'est rien sorti de précis — pas même que l'anecdote du roulement de tambour ordonné pour couper la parole au roi avant qu'on lui coupât la tête est authentique.

Je crois, vieil abonné qui a l'habitude de ces redites, la question insoluble.

Mais comme dit la chanson du jambon de Mayence, si cette histoire vous amuse, vous pouvez la recommencer.

UN INTERMÉDIAIRISTE DEPUIS 1867.

*
* *

[Notre ancien collaborateur — qui est chartiste — doit savoir qu'une controverse qui n'a pas atteint son but n'est jamais close ; nous ne demandons à ceux qui le peuvent que d'y introduire des éléments nouveaux, et de nous épargner les raisonnements, les hypothèses et les déductions. L'*Intermédiaire* est avant tout documentaire ; toute digression y est superflue, toute critique personnelle et même toute expression critique sur les œuvres et les hommes n'y a point place, ou y est déplacée. Nous devons notre durée à cette doctrine — et nous aurons tantôt cinquante ans.]

—

L'énigme de Valmy. Brunswick. Le vol des diamants en 1792 (LXVI, 386, 446, 489). — Je n'ai pas un seul instant visé M. G. Bapst dans ma réponse du 10 octobre, mais l'article visé dans la question du 30 septembre.

J'ai signalé dans *La Conspiration révolutionnaire de 1789*, p. 30, que Charles Guillaume Ferdinand de Brunswick (1735-1806), l'auteur du manifeste, et le général prussien commandant à Valmy n'était pas le chef de la f.·. m.·. ; que le chef, non de la f.·. m.·. mais le G.·. M.·. de la Stricte Observance Templière réformée d'Allemagne, avec lequel on le confond, était Ferdinand, duc de Brunswick-Lunebourg (1721-3 juillet 1792) mort avant le manifeste et par conséquent avant Valmy. G. BORD.

[C'est M. Edouard Drumont qui deman-

(1) L'édition anglaire : *Memoirs of the abbé Edgeworth, containing the narrative of the last hours of Louis XVI, by C. Sneyd Edgeworth*, est entre mes mains. Elle parut à Londres en 1815 chez R. Hunter, in-8° de IV et 223 pages. La traduction française est fidèle.

dait à M. Germain Bapst ce renseignement, dans l'article de la *Libre Parole*, reproduit au-dessus de l'article de M. G. Bord. L'important était la réponse de M. Germain Bapst très précise quant à la question posée par M. Drumont].

—

Les papiers de Courtois et le duc Decazes (LXVI, 281, 444). — Consulter sur cette question : *Le Testament de la Reine Marie-Antoinette, Histoire de sa découverte*, par le baron A. de Benoist. Thonne-les-Prés, autographie Albertine, 1890, grand in-8°. BIBL. MAC.

—

Qui a brûlé Moscou ? Est-ce Rostopchine ? (LXVI, 385, 447, 490). — M... demande l'aide des Russes pour éclaircir cette question. Le compte rendu suivant, extrait de la *Revue de la Société impériale d'Histoire militaire russe* (fascicule V, 1910) lui donnera, je l'espère, satisfaction.

Le 5 novembre 1910, le « Cercle des Amis du souvenir de 1812 » tenait à Moscou sa réunion générale mensuelle. Un de ses membres, M. Kouzminsky, y donna lecture d'un substantiel rapport sur les causes de l'incendie de Moscou. En s'appuyant sur les sources historiques imprimées et manuscrites, Monsieur Kouzminsky établit avec précision les dates auxquelles furent allumés des incendies et leurs auteurs. Il fit ressortir que, le feu ayant été mis en divers endroits et à plusieurs reprises, dès le 14 septembre et avant l'installation des Français à Moscou, cette ville fut bien incendiée par les Russes. Cette assertion souleva de vives discussions dans l'assistance, dont une partie vivait sur le souvenir de la tradition populaire russe (corroborée par Rostopchine lui-même), qui fait retomber la responsabilité du sinistre sur les troupes napoléoniennes. Mais l'auteur du rapport fut énergiquement soutenu par certains membres éclairés et la citation d'un passage des *Chroniques de famille* de la comtesse de Lydie Rostopchine (Paris 1909) mit fin au débat.

La comtesse affirme dans cet ouvrage que son oncle écrivit en 1823 sa fameuse brochure *La vérité sur l'incendie de Moscou* sous l'influence de sa femme ou, pour mieux dire, à l'instigation des jésuites qui inspiraient celle-ci et que, contrairement à ce qu'il y laisse entendre, ce fut bien *par son ordre* que le feu fut mis à la ville, lorsqu'il fut avisé par Koutouzov qu'elle serait livrée sans combat. Devant ce témoignage, la majorité de l'assemblée s'accorda à reconnaître que les habitants avaient pu mettre le feu eux-mêmes pour soustraire à l'ennemi les richesses de la ville, mais elle exprima le désir que des recherches fussent faites pour élucider complètement la question.

A la réunion suivante, 9 décembre, le débat fut repris. On examina successivement les témoignages de divers auteurs russes, et étrangers : tous, sauf les Russes, attribuaient aux habitants l'incendie de Moscou, et cette version fut acceptée, sans protestation cette fois, par les « Amis du souvenir de 1812 ».

Ainsi « la question, restée en suspens pendant près d'un siècle, a été définitivement tranchée à la veille du centenaire de 1812, à la plus grande gloire des Russes, qui, dans un sentiment patriotique, n'hésitèrent pas à sacrifier tous leurs biens pour exterminer l'envahisseur et sauver leur honneur, sans céder à la force. »

On sait d'ailleurs que Rostopchine donna l'exemple, en mettant de sa propre main le feu à sa propriété de Voronovo. EU. C.

—

La voiture de Napoléon à Waterloo (LXVI, 435). — X. X. connaît le passage d'Henry Houssaye dans *Waterloo* (3e édition, Paris, 1898, pages 420-421). Je lui signalerai encore celui de Léon Van Neck dans *Waterloo illustré* (1re édition, Bruxelles, 1903, pages 155-156). Van Neck reproduit la notice du catalogue du Musée Tussaud, à Londres, et illustre son texte de deux « Capture of Napoleon's carriage at Genappe », d'après deux artistes anglais : Hillingford et Crofts.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

—

Iles de Paris (LXV). — Dulaure dit, en effet, qu'il n'existait, autrefois, que cinq îles, à Paris, mais c'est une inexactitude car, en réalité, on en comptait au moins une dizaine sous Philippe-Auguste, savoir :

I. — L'île *Louviers*, ou île aux *Javiaux*, île *Bouteclou*, île aux *Ourmetiaux*.

Cette île qui, en 1468, appartenait à Nicolas Louviers fut acquise par la ville en 1700, et en 1847, le petit bras qui la séparait de la rive droite, devant l'Arsenal, fut comblé et remplacé par le quai Morland ;

II. — Les îles *Notre-Dame* et aux *Vaches* aujourd'hui *Ile Saint Louis*.

Ces deux îles étaient séparées par un canal (emplacement actuel de la rue Poulletier).

C'est en 1614, qu'un entrepreneur nommé Marie, obtint avec l'aide de deux financiers, Regratier et Poulletier, l'autorisation d'y élever des constructions à la condition de réunir les deux îles en une seule.

III. — L'île *de la Cité*.

IV. — L'île *du Palais* qui se trouvait à la pointe occidentale de la Cité et qui était elle-même divisée en 2 : la plus grande, dite île aux *Treilles* ou aux Juifs, et la seconde, île de la *Gourdamé* ou de *Buce*.

Ces deux îles furent réunies en 1578, lorsque Henri III fit construire le Pont-Neuf.

Henri IV en fit dôn au président de Harlay qui, à son tour, les réunit à la Cité et en forma la Place Dauphine et l'éperon du Pont-Neuf.

V. — Ile *du Louvre*. Banc de sable disparu lors de la construction du port St-Nicolas

VI. — Iles *aux Treilles* et *de la Seine*, situées entre le pont de la Concorde et le pont des Invalides.

Vendues en 1645 pour être réunies à la rive gauche. Elles occupaient une superficie de 20 arpents.

VII. — Ile du *Gros-Caillou ou des Cygnes*. Banc de sable à proximité de la pompe à feu de Chaillot, détruit en 1820.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Parc de Neuilly (LXVI, 187). — Il n'y avait pas d'étang dans le parc de Neuilly. Le pont suspendu, — construit par les frères Séguin — traversait la rivière et menait aux îles. On peut avoir des renseignements sur le parc de Neuilly dans le volume *Château de Neuilly, Domaine privé du Roi*, 1836. Imprimerie de Pihan Delaforest (Morinval), 34 rue des Bons-Enfants. Ce livre est, je crois, très rare. L'exemplaire que je possède porte le cachet de la bibliothèque du Palais-Royal. La planche n° 21 (en couleurs) représente le pont en question.

W. KATENEFF.

L'âme de la femme au concile de Mâcon (T. G. 38 ; LXVI, 138, 241, 299). — Voici, d'après les *Questions actuelles*, qui veulent bien s'intéresser à l'enquête de l *Intermédiaire* (5 octobre 1912) sur cette même question, l'article inséré dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* (fascicule VI, col. 1897 et 1898) et dû au célèbre historien belge GODEFROID KURTH :

Une légende opiniâtre veut que le Concile de Mâcon ait délibéré sur la question de savoir si les femmes avaient une âme, et même qu'il la leur ait formellement refusée. On va voir ce qui en est.

Il s'agit du deuxième Concile de Mâcon, en 585. Saint Grégoire de Tours (*Historia Francorum*), VIII, xx) raconte en ces termes un incident qui s'y produisit :

Il y eut dans ce Synode un évêque qui disait que la femme ne pouvait pas être appelée homme (*homo*). Cependant, il se tint tranquille lorsque les évêques lui eurent fait entendre raison, en alléguant le passage du Vieux Testament qui dit qu'au commencement, quand Dieu créa l'homme, il les créa mâle et femelle et leur donna le nom d'Adam » *Genes.*, V. 2) ce qui veut dire homme de terre, appelant ainsi du même nom d'*homo* la femme et l'homme. D'ailleurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ est aussi appelé le Fils de l'homme, parce qu'il est né de la Sainte Vierge qui est une femme. Lorsqu'il changea l'eau en vin, il lui dit : « Femme, qu'y a-t-il entre toi et moi ? » Elucidée par beaucoup d'autres témoignages, cette question fut ainsi assoupie.

Tel est l'unique témoignage par lequel nous connaissions l'incident. Les actes du Concile de Mâcon, qui sont conservés et qui se composent de vingt canons (SIRMOND, *Concilia Galliæ*, t. I. MAASSEN, *Concilia* t. I. p. 163 sq. dans *Monumenta Germaniæ historica*, collection in-4°) se rapportant aux plus importants devoirs des fidèles et du clergé, n'y font pas la moindre mention. Il est manifeste que ce n'est pas au Concile même, mais dans des conversations privées, en dehors des séances, que la question aura été discutée. Un seul évêque a contesté à la femme le titre de *homo*, mais convaincu par les arguments de ses collègues, il n'insista pas et tout fut dit.

Nous pourrions donc clore ici l'article relatif au débat du Concile de Mâcon sur l'âme des femmes, s'il n'était essentiel de montrer par un exemple saisissant comment se forment les légendes, surtout celles qui calomnient l'Eglise. Comme on le voit par Grégoire de Tours, la difficulté soulevée par un évêque anonyme était d'ordre grammatical et non théologique. Pour la bien comprendre, il faut se rappeler certains faits linguistiques, tandis que le français, comme toutes les langues néo-latines, ne possède pas de terme générique pour désigner tous les individus humains sans différence de sexe et se voit obligé de reprendre celui des deux ter-

mes pacifiques qui désigne l'individu mâle (*homme*), le latin, comme le grec et comme l'allemand, possede, outre les deux termes spécifiques (*vir*, *fémina*, ἀνήρ, γυνή. — *mann*, *weib*), un terme générique désignant tout individu appartenant à l'espèce humaine (*homo* ἄνθρωπος *mensch*). L'existence de ce terme générique est un avantage pour les langues qui le possedent : il augmente la clarté, empêche la confusion et facilite la discussion philosophique et théologique.

Seulement, il arrivait en latin qu'on ne gardât pas toujours au mot *homo* son sens générique et qu'on l'employât pour désigner tantôt un personnaage masculin, tantôt une femme. De la première de ces deux acceptions les exemples sont tellement nombreux qu'il est inutile d'en citer; de la seconde, au contraire, ils sont relativement rares, si rares, qu'on pouvait, à première vue, les considérer comme des exceptions (Ciceron, *Pro Cluent.*, LXX ; *Ad Familiares*, IV, v ; Ovide, *Fast.*, V. 620 ; Juvénal, VI, 282 ; Pline, *Hist. Nat.* XXVIII, ix, 33). Les grammairiens latins toléraient cet usage, mais ils n'admettaient pas que dans ce cas on allât jusqu'à donner au mot *homo* le genre grammatical féminin.

Heres, *parens*, *homo* — écrit Charisius, etsi in communi sexu intelligantur, tamen masculino genere semper dicuntur. Nemo enim aut *secundam herenem* dicit aut *bonam parentem* aut *malam hominem*, sed masculine, tametsi de femina habeatur (Dans Keil, *Grammatici latini*, t. I. p. 102).

Les écrivains latins du haut moyen âge ont plus d'une fois fait usage de la liberté accordée par Charisius. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, IX, xxvi, écrit, en relatant une visite, faite par lui à Ingeberge, veuve du roi Charibert : *Accessi*, *fateor vidi* HOMINEM *timentem Deum*, *qui cum me benigne excepisset* etc. (Voir encore le même, *Mirac. Martini*, II, xxx ; Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 515, n° 641 ; *Vita sanctæ Gertrudis*, III, 12, dans *Acta Sanctorum*, 17 mars, p. 597, n° 12 *Vita Sanctæ Julianæ*, dans le même recueil, 5 avril, p. 467b.) Le langage féodal dans lequel le mot *homme* est synonyme de *vassal*, devait particulièrement favoriser l'acception dont il s'agit ; aux chartes françaises de 1225 et de 1241, citées par moi dans la *Revue des questions historiques*, t. LI, p. 558, note 2, j'en puis ajouter plusieurs autres ; v. Molanus, *Historiæ lovaniense*, IV. 4, éd. de Ram, t. I, p. 170 (*Quod mulieres sint etiam homines sancti Petri*) ; Duvivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, t. II, p. 395 (*Sire*, *si vos requier com vostre cousine et vostre hom*, écrit la comtesse Marguerite de Flandre à saint Louis ; *Chronique artésienne*, éd. Funck-Brentano, p. 2 (*jou contesse estoie hom monseigneur le roy*).

On voit maintenant sur quoi portait l'observation de l'évêque dont parle Grégoire de Tours. Il protestait contre un usage rare, sans doute, mais néanmoins autorisé qui consistait à employer le mot *homo* pour désigner un individu du sexe féminin. Lorsqu'on lui eut montré, par des exemples tirés de l'Ecriture Sainte elle-même, que sa critique n'était pas fondée, il la retira, et l'incident n'eut pas d'autres suites pour lors. Les modernes qui ont voulu lui en donner auraient été bien avisés si, avant d'attribuer une monstruosité et une absurdité à un Concile, ils avaient pris la peine de se renseigner. On peut dire la même chose des écrivains catholiques qui ont été assez impressionnés par la légende pour en garder une partie, admettant, par exemple, que l'évêque en question ait dénié une âme aux femmes, mais proclamant qu'il resta seul de son avis.

—

Crottus (LXVI, 484). — Lire *sive* et non *sir e*.

—

Rosine Debrou (LXVI, 339, 454). — Rectifions d'abord une erreur, à propos de *la Reine Margot*. La pièce n'a pas soixante-six ans et ne fut pas créée au Théâtre Historique en 1845, comme il est dit dans l'article cité ; cela par une bonne raison : c'est qu'en 1845 ce théâtre n'existait pas. Le Théâtre Historique inaugura son existence, avec ce drame superbe, seulement le 20 Février 1847. Un an après éclatait la révolution qui renversait le trône du « roi citoyen », et cet événement, bientôt suivi d'un autre plus sanglant, l'insurrection de Juin, vint mettre le désarroi dans toutes nos entreprises dramatiques, dont certaines furent acculées à la faillite. Le Théâtre-Historique dut, comme tous ses confrères, fermer ses portes pendant quelque temps, et, pour occuper ses artistes, eut l'idée de les envoyer à Londres, où ils essayèrent de donner, au théâtre de Drury-Lane, des représentations qui furent le signal de troubles violents et de véritables émeutes, et qu'ils durent cesser en présence de l'hostilité dont ils étaient l'objet.

La tranquillité rétablie ici, le Théâtre-Historique rouvrit ses portes le 20 juillet, en donnant quelques représentations du fameux drame de Balzac, *La Marâtre*, dont pourtant la chute récente avait été éclatante. C'est alors qu'il mit à la scène le *Chandelier*, de Musset, que la Comédie

Française lui disputait, mais qu'il sut pourtant s'approprier. Mais la prose exquise de Musset ne convenait guère aux spectateurs du boulevard du Temple, et la carrière du *Chandelier* fut courte alors, bien qu'on ait cru devoir le flanquer, sur l'affiche, d'une grande scène lyrique, *Atala*, dont les paroles étaient le début au théâtre d'Alexandre Dumas fils, et dont la musique, chantée par Montaubry, Junca et Mlle Moisson, était l'œuvre de Varney, le chef-d'orchestre du théâtre, et l'auteur du *Chant des Girondins* qui avait produit tant d'effet dans *le Chevalier de Maison-Rouge*.

Nous voici loin du *Chandelier* et de Rosine Debrou. J'y reviens, pour faire connaître d'abord, rien de ce qui concerne Musset n'étant indifférent, la distribution complète du joli chef-d'œuvre au Théâtre Historique ; la voici :

Clavaroche	Peupin (pour ses débuts).
Maître-André	Matis
Guillaume	Colbrun
Landry	Castel
Jacqueline	Mme Maillet
Fortunio	Mlle Rosine Debrou (pour ses débuts)
Madelon	Mlle Racine.

Rosine Debrou était une gentille comédienne, dont l'histoire théâtrale paraît avoir été courte. Darthenay, qui était alors un des feuilletonistes dramatiques du *Siècle*, publiait en 1853 sous ce titre : « *Les acteurs et actrices de Paris*, biographie complète, » une brochure d'une centaine de pages, dans laquelle il passait en revue tous les théâtres, avec quelques mots sur chacun de leurs artistes. Voici, en parlant de la Porte-Saint-Martin, où elle était alors, la petite note qu'il consacrait à Rosine Debrou : « Il y a dix ans on applaudissait au théâtre de Nantes une gentille ingénue, mademoiselle Rosine Debrou. Après avoir passé plusieurs années au théâtre des Folies-Dramatiques, mademoiselle Rosine Debrou a créé, d'une façon piquante, au Théâtre-Historique, le rôle de Fortunio dans *le Chandelier* de M. Alfred de Musset. A la Porte-Saint-Martin, mademoiselle Rosine Debrou joue très convenablement les petits rôles dramatiques et comiques. »

C'est tout. Et j'ai beau chercher, je ne trouve rien, par la suite, sur cette artiste restée obscure. A. P.

***

L'*Intermédiaire des chercheurs* m'a fait l'honneur — honneur que j'apprécie, mais que je n'avais point sollicité — de reproduire un article que j'avais publié sur le *Chandelier* de Musset.

Je disais — fort modestement — dans cet article, que j'avais appris *par hasard*, en feuilletant de vieux journaux, que Fortunio fut créé au théâtre historique par une femme, Mlle Rosine Debrou. J'ajoutais que le fait était peu connu, et que j'ignorais ce qu'était devenue cette actrice.

Or, M. Henry Lyonnet relève mon article avec un... manque de courtoisie et une aigreur qui ne sont pas dans les traditions de l'*Intermédiaire*, et dont j'ai le droit d'être surpris :

Il écrit :

L'article cité de M. Mantenay contient plusieurs inexactitudes. On lit, en effet, à la 6e ligne :

La pièce (la *Reine Margot*) fut créée en 1845 au Théâtre Historique.

Première erreur. La *Reine Margot* fut donnée pour l'ouverture du Théâtre Historique le *20 février 1847*.

On lit à la 20e ligne :

que le Théâtre Historique se trouvait à peu près à l'endroit de la caserne du Château-d'Eau.

Deuxième erreur. Le Théâtre Historique se trouvait *à la droite*, et non à la gauche de l'entrée du faubourg du Temple dont il était encore séparé par un immeuble.

On lit à la 36e ligne :

La création (du *Chandelier*) faite en *1849* au Théâtre Historique, etc.

Troisième erreur. Le *Chandelier* d'Alfred de Musset fut publié par la *Revue des Deux-Mondes* en 1835, et représenté au Théâtre Historique le 10 août 1848 avec la mention : « Comédie à tableaux » en 3 actes. La distribution était la suivante :

Maître André, Matis — Clavaroche, Peupin — Guillaume, Colbrun — Landry, Castel — Jacqueline, Mme Maillet — Fortunio, Mlle R. Debrou — Madelon, Mlle Racine.

Un fait reste donc acquis : c'est que le rôle de Fortunio fut établi la première fois au théâtre par une femme, Mlle R. Debrou, mais le chroniqueur (*sic*) se trompe encore (*sic*) quand il semble croire que cette première passa inaperçue, ou à peu près.

Je réponds :

M. Henry Lyonnet commet plusieurs inexactitudes :

Première erreur.

Je n'ai jamais dit que la « première » du *Chandelier* passa inaperçue. L'œuvre fut, au contraire, très remarquée, mais plus tard quand elle passa à la Comédie-Française, on oublia les artistes de la création.

Seconde erreur :

J'ai dit incidemment que le Théâtre historique se trouvait *à peu près* à l'endroit de la caserne du Château d'Eau. J'ai dit vrai. M. Henry Lyonnet écrit que ce théâtre se trouvait à la droite et non à la gauche de l'entrée du faubourg du Temple. Pure ergoterie en dehors de la question.

Troisième erreur.

En parlant, tout à fait incidemment, de la *Reine Margot*, j'ai cité la date de la création : 1847. Une coquille m'a fait dire : 1845 ; mais même si j'avais commis cette légère inexactitude, cela serait encore en dehors de la question.

Quant aux indications que nous donne un peu abondamment M. Henry Lyonnet sur la *Chanson de Fortunio* d'Offenbach, ce sujet est de plus en plus en dehors de la question, mais je me garderai de discuter ses dires par la simple raison que cela ne me regarde pas. Je ne me permettrais de demander la parole que si j'avais sur ce point des renseignements particuliers à soumettre à l'*Intermédiaire* et je n'en ai pas. J. MANTENAY.

*
* *

[M. J. Mantenay, qui est l'un de nos plus distingués confrères, ses chroniques quotidiennes dans l'*Univers* témoignent, dans un style toujours si courtoisement surveillé, de la curiosité la plus instruite, peut être persuadé que tous ses collaborateurs, à l'*Intermédiaire*, apprécient son talent et son érudition. M. Henry Lyonnet dont la science dans les choses de théâtre est si grande et l'autorité si incontestable, n'a certes pas voulu donner à ses assertions un caractère direct et agressif ; sans lui avoir soumis la riposte, nous l'attestons pour lui. Et la suite de leur double et cordiale collaboration si précieuse à l'œuvre commune, en sera le meilleur témoignage]

—

Le Chevalier de Guer (LXV, 353, 513, 666). — Ce personnage, dont l'*Intermédiaire* a reproduit un billet « ironique », fut un agent royaliste, des plus actifs, et des plus adroits, car, maintes fois soupçonné, dénoncé, signalé dans les rapports de police, il parvint toujours à se soustraire, sinon aux recherches, du moins, semble-t-il, à la prison.

L'avis qu'il envoya, de Montpellier, le 5 janvier 1791, à l'*Ami du Roi*, et que cette feuille publia dans son n° XII (12 janvier 1791), nous apprend que les journalistes l'avaient accusé d'avoir pris part à une conspiration, et que ses « bons amis » les révolutionnaires décachetaient les lettres à lui adressées de Paris, sans y trouver, d'ailleurs, la moindre preuve d'une complicité.

Pour mettre fin à ces dénonciations et à cette surveillance gênante, le chevalier de Guer déclare — ce qui est vrai — qu'il « n'a point été arrêté ». Il ajoute qu'il « n'a pas couru un seul instant le risque de l'être, et n'a pas pu le courir parce qu'il n'a donné aucun prétexte, etc. etc. »

Qu'est-ce que vaut ce démenti ?

Président à mortier au Parlement de Rennes, intrépide et obstiné défenseur des Etats de Bretagne, le chevalier de Guer avait eu, en 1788, « les honneurs de la Bastille », pour avoir fait prêter, par la Noblesse bretonne, le serment de maintenir la « Constitution de la province », « sans céder à *des ordres évidemment surpris* ».

Ayant ainsi poussé, jusqu'à braver le roi, la défense des anciens privilèges, le chevalier de Guer demeura un contre-révolutionnaire ardent. Au mois de juillet 1790, il rejoignit à Turin le comte d'Artois et les Condé. Les princes travaillaient à soulever les provinces du Midi, de l'Est et de l'Ouest. Le moment venu, ils devaient passer les Alpes, à la tête des gentilshommes émigrés et d'un corps de volontaires piémontais fournis par le roi Victor-Amédée III, puis se rendre à Lyon, où de nombreux royalistes, appuyés par les troupes du maréchal de camp de La Chapelle, auraient arboré le drapeau blanc et « commencé la contre-révolution ».

Au mois d'octobre, des émissaires du prince de Condé se jetèrent dans la place, afin de sonder l'opinion des Lyonnais et de hâter les préparatifs de l'insurrection. Le chevalier de Guer les suivit bientôt. Il intriguait à Lyon vers la fin de novembre, à la veille de l'explosion générale.

Mais, déjà, la conspiration était éventée. Dénoncés par des agents subalternes, un des chefs royalistes lyonnais, Guillin de Pougelon, et deux émissaires de Condé, le chevalier Terrasse de Tessonnet et le marquis d'Escars, furent arrêtés le 10 décembre au matin et enfermés au château de Pierre-Scize. D'autres étrangers suspects étaient conduits à l'Hôtel-de-Ville et interrogés.

A leur réveil, les gentilshommes rassemblés à Lyon apprirent que la conspiration était découverte. Craignant une perquisition générale, une foule d'entre eux quittèrent précipitamment la ville et allèrent se cacher dans les faubourgs ou les campagnes voisines ; les plus compromis, sous divers déguisements, essayaient de gagner la Savoie.

Le chevalier de Guer fut au nombre des fugitifs. Il se dirigeait vers Pont-de-Beauvoisin, par la route de Bourgoin. Parvenu à Saint-Laurent-de-Mure, à une petite distance de Lyon, il aperçut, entre les mains des gardes nationaux, qui venaient de l'arrêter, un gentilhomme lyonnais, le chevalier de Silans, capitaine de vaisseau, marié à une bretonne, Yvonne de Botdéru. Payant d'audace, l'ex-président au Parlement de Rennes harangua la milice villageoise, et réussit à faire relâcher le mari de sa compatriote. Lui-même poursuivit son chemin, sans être inquiété (*Docum. inéd.*).

Vers les premiers jours de janvier 1791, le chevalier de Guer se trouvait dans le Languedoc. Il avait sans doute l'intention de se joindre aux contre-révolutionnaires, du Midi, au moment où le comte d'Artois, qui partait pour Vienne, se serait assuré le concours de l'empereur Léopold II. Mais les royalistes du Vivarais, las d'attendre, se soulevèrent avant l'heure, et le mouvement partiel n'aboutit qu'à un échec.

L'histoire de ces premières tentatives de Contre-Révolution sera prochainement racontée en détails.

Quant au chevalier de Guer, s'il passa « aux eaux de Spa » les mauvais jours de la Terreur, il reparut à Lyon peu après Thermidor. On l'y voit de nouveau conspirer, en 1795 et 1796. Jusque sous le Consulat, l'entêté Breton jouera sans répit, son rôle d'agent royaliste. Il mourra, peut-être, de l'effondrement de ses rêves, à l'heure où Bonaparte escaladera les marches du trône.

EMMANUEL VINGTRINIER.

—

Le pupitre de madame de Genlis (LXVI, 485). — J'ai entendu souvent conter par mon père qu'une dame, veuve, je crois, du maréchal Dode de la Brunerie mort en 1851, écrivait ainsi fréquemment, sur ses genoux, et qu'il en résultait des lignes d'une obliquité ascendante accentuée. SGLPN.

*
* *

Je ne sais pas précisément s'il a été une habitude générale d'écrire à la manière de Madame de Genlis. L'usage cependant a existé aussi en Allemagne. Les amateurs d'autographes savent que toutes les lettres d'Alexandre de Humboldt sont écrites en direction oblique : c'est parce que l'auteur du *Kosmos* aimait à mettre sur ses genoux la feuille à laquelle il voulait confier sa missive.

JOACHIM KÜHN.

—

Randon de Pully (LXVI, 5, 314). — Je conserve dans mes papiers, daté du 7 mars 1838, le transport à M Guillaume-Raoul Randon de Pully, propriétaire, demeurant aux Graines Vaillières commune de Saint-Sauveur-la-Foucaudière, près de Châtellerault (Vienne), d'une rente annuelle et perpétuelle de 296 fr. 25, à capital de 5.925 fr. (6000 livres tournois), faisant partie d'une plus forte rente due par Mme Marie-Renée-Sophie Fournier de Boisairault, veuve de M. Charles-Marie-Jean-Baptiste Daubery, demeurant à Poitiers, rue de la Comédie, qui en avait été chargée par l'acte de vente à elle faite par M. Charles-Pierre Le François Descourtis, marquis de la Groie, et dame Agathe-Louise-Renée Sahuguet Amarzit d'Espagnac, son épouse non commune en biens avec lui, demeurant en leur terre de Landonnière, commune de Saint-Maurice, canton de Gençay, arrondissement de Civray, et Dlle Antoinette-Dieudonnée Lefrançois Descourtis, demeurant au même lieu, du fond et superficie de la Forêt de la Groie qui s'étend dans les communes de Laigny, Oiré, Ingrande, Dangé et autres, circonvoisines, arrondissement de Châtellerault.

A cette même famille appartenaient :

a) Jeanne-Pauline-Louise Randon de Pul-

LA COMTESSE DE GENLIS

et son pupitre

Voir Intermédiaire. LXVI, Colonne 556

ly mariée : 1° à Jean Louis-Henri, comte Greffulhe ; 2° par contrat du 11 octobre 1821, à Pierre Raymond-Hector d'Aubusson, dit le comte de la Feuillade, Chambellan de l'Impératrice Joséphine, ambassadeur à Naples en 1807, pair de France, etc., etc.

Elle est morte à Paris le 21 mai 1859, âgée de 83 ans.

b) William-Enguerrand Randon, comte de Pully, mort en juillet 1892, petit-fils du lieutenant général de ce nom, comte de l'Empire (12 novembre 1809), et époux : en premières noces de Laure-Marie de Voyer de Paulmy d'Argenson, morte au château de Puygirault (commune de Saint-Pierre-de-Maillé, Vienne) le 23 décembre 1852, d'où Charles-Marc Randon, vicomte de Pully, décédé à Paris le 24 novembre 1909 sans postérité ; — et, en secondes noces, de Marie-Caroline Clairet, veuve depuis 1858 de Jacques-Charles Lecoigneux, marquis de Bélâbre, morte à Puygirault le 19 septembre 1905. De cette dernière union étaient nés trois enfants, dont Jeanne-Marie-Geneviève Lecoigneux de Bélâbre mariée en janvier 1870 à Charles-Marc Randon de Pully susnommé.

Les Randon de Pully portaient : *d'azur à la fasce d'or* (alias *d'argent*) *chargée d'un cœur de gueules, accompagnée en chef de deux gerbes d'or et en pointe d'une ancre d'argent.*

Les Randon d'Hannecourt et les Randon du Lauloy étaient de la même famille puisqu'on retrouve, à part de légères variantes dans les émaux, les mêmes meubles dans leurs armes.

Mais il est à noter que celles des Randon de Massane, aussi en Poitou, et des Randon de la Randonnière diffèrent et se décrivent : *Echiqueté d'or et d'azur, de 12 pièces ; à une tige de trois lis de jardin au naturel, brochant sur le tout.* — Différentes encore celles des Randon de Groslier (ou Grolliet) et des Randon du Thil qui sont : *d'or, à l'arbre d'azur, et au renard d'argent brochant sur le tout.*

PIERRE.

—

Où est enterré le maréchal de Villars (LXVI, 42, 158, 247, 417). — Javais accepté, sans la contrôler, la note parue dans l'*Echo de Paris* et reproduite dans l'*Intermédiaire* (LXVI, 158) concernant les descendants du maréchal de Villars. D'après cette note le fils du vainqueur de Denain aurait eu de sa femme Amable Gabrielle de Noailles, une fille, Amable Angélique, mariée au comte d'Egmont.

La vérité est quelque peu différente.

La comtesse d'Egmont, bien que portant le nom de Villars, était en réalité la fille illégitime de la duchesse de Villars née Noailles et du chevalier d'Orléans, enfant bâtard, puis légitimé, que le Régent avait eu de Mlle de Séry, comtesse d'Argenton.

Voici du reste, ce que raconte Madame Duhausset dans ses *Mémoires* (p. 199, Ed. Baudoin) concernant la comtesse d'Egmont, comme le tenant de Mme de Pompadour :

> Le dernier comte d'Egmont avait épousé la fille du duc de Villars, mais la duchesse n'avait jamais habité avec son mari, et la comtesse d'Egmont est fille du chevalier d'Orléans. A la mort de son mari, belle, jeune, aimable et héritière d'une immense fortune elle étoit l'objet des vœux de tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la Cour. Le directeur de la mère de la comtesse d'Egmont entra un jour chez elle et lui demanda un entretien particulier ; alors il lui révéla qu'elle étoit le fruit d'un adultère dont sa mère faisoit depuis vingt-cinq ans pénitence. Elle ne pouvoit, dit le directeur, s'opposer à votre premier mariage dont elle a gémi ; Dieu n'a pas permis que vous ayez eu des enfants ; mais, si vous vous remariez, vous courez, Madame, le hasard de faire passer dans une famille étrangère des biens immenses qui ne vous appartiennent pas et qui sont le produit du crime.
>
> Madame d'Egmont écouta ce détail avec terreur. Sa mère entra au même instant, fondant en larmes et demanda à genoux à sa fille de s'opposer à sa damnation éternelle.
>
> Madame d'Egmont tâchoit de rassurer sa mère et elle-même et lui dit : « Que faire ? » Le directeur lui répondit : « Vous consacrer entièrement à Dieu et effacer ainsi le péché de votre mère. »
>
> La comtesse qui étoit tout effrayée promit ce qu'on exigeoit et forma le projet d'entrer aux Carmélites. J'en fus instruite ajoute Mme de Pompadour, et je parlai au Roi de la barbarie que la Duchesse et le Directeur exerçoient sur cette malheureuse femme, mais on ne savoit comment l'empêcher. Le Roi, plein de bonté, engagea la reine à lui offrir une place de Dame du Palais, fit parler alors adroitement à la Duchesse par ses amis pour qu'elle détournât sa fille d'entrer aux Car-

mélites. Tout fut inutile et la malheureuse victime fut sacrifiée.

Certes, il est incontestable que la pauvre comtesse n'était pas du tout obligée de s'enterrer dans un cloître, surtout en faisant choix d'un ordre aussi austère que celui des Carmélites, mais la pécheresse impénitente qu'était la Pompadour était-elle bien qualifiée pour apprécier ce qu'il convenait de faire dans une situation aussi délicate ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que ni dans le testament du dernier Villars, en date d'octobre 1764, ni dans les deux codicilles qui suivirent, il n'est question de la comtesse d'Egmont et qu'il est à peine fait mention de la Duchesse sa mère dans ce même testament et, seulement, en raison de son douaire.

Néanmoins, par son codicille du 29 avril 1769, codicille dont c'est le principal objet, le Duc lègue à celle qui porte son nom, les deux tiers d'un domaine en Provence, part qu'il estime valoir 70.000 livres. C'était peu de chose, vu l'énorme fortune du duc de Villars, prince de Martigues, marquis de la Nocle, et cela était donné dans une forme bien sèche : « Je « donne et lègue à madame la Duchesse de Villars, mon épouse, etc. » Mais, sans doute, l'indulgente pitié du testateur, si long qu'eût été le repentir de la malheureuse, ne crut pouvoir faire davantage.

S. G. L.

*
* *

Col. 417, ligne 17, il faut lire : « Eléonore de Choiseuil *Traves* et non *Trades*. A la fin du même article, il faut lire encore Charles-François Elzéar, marquis de Vogué, mort le 15 septembre 1782, *est* le trisaïeul du marquis actuel.

S. G. L.

—

Villoteau (LXVI, 42, 358, 508). — M. G. Lantz annonce deux lettres, mais n'en donne qu'une. La seconde sera sans doute reproduite dans un prochain numéro. Fétis, à qui s'adresse la lettre du 9 décembre 1825, s'en est servi pour rédiger l'article *Villoteau* dans sa *Biographie universelle des musiciens*, où il en donne même un fragment textuel.

G. Allix.

*
* *

Voir la seconde lettre :

Paris Juillet 1831

Monsieur

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à Tours il y a quelques années, m'a fait concevoir tout ce que j'aurais à gagner en faisant votre connaissance, et je m'empresse de vous annoncer que je suis arrivé à Paris où je resterai peu de tems. Je désire beaucoup de profiter de cette occasion pour avoir avec vous une entrevue concertée réciproquement ; car ne m'arrêtant presque pas à l'Hôtel d'Amiens rue des Vieux Augustins où je demeure, l'on m'y trouverait difficilement si je n'étais prévenu d'avance que quelqu'un doit venir m'y trouver tel jour et à telle heure.

J'ai apporté avec moi un ouvrage manuscrit que je compte livrer à l'impression incessamment ; il a pour objet la démonstration rigoureuse et mathématique de la propriété expressive des sons naturels de la voix en ce qui concerne les divers arts du ressort de cet organe et des instrumens de musique, par conséquent en tout ce qui appartient au chant, à la récitation poëtique, à la déclamation, à la prononciation et à l'élocution oratoire, au simple discours, à la conversation, à la lecture à haute voix et enfin à la musique instrumentale. Je n'emploie d'autres raisonnemens que ceux de l'exposition et de l'explication des faits eux-mêmes, constatés par l'expérience de chacun et qu'on peut avoir occasion d'observer et de vérifier presque à chaque instant du jour. Mon ancien ami Lesueur qui a lu ce travail en a saisi parfaitement l'ensemble et les détails ; il en a senti toute l'importance ; car ce travail ne tend à rien moins qu'à rétablir entre la musique, l'art oratoire, les sciences, la philosophie, la morale et la politique toutes connaissances où elle entra jadis comme partie intégrante. En effet, comme toutes ces connaissances n'existent que par l'homme et pour l'homme, elles exigent nécessairement pour être bien comprises et devenir profitables que l'on fasse une étude particulière de l'homme ; et quel autre moyen peut être plus favorable à cette étude que la connaissance exacte du langage des passions ? Et ce langage peut-il être intelligible pour celui qui ignore absolument la propriété expressive des sons naturels de la voix ? Aussi combien de mauvais orateurs ! combien de chanteurs extravagants ! combien de compositions musicales insignifiantes ! Mais le mal est assez connu, il fallait chercher le remède et je crois l'avoir découvert et assez clairement indiqué : On en jugera. Excusez s'il vous plait mon bavardage ; car quoique déjà fort vieux, je suis encore tout artiste : je sens et je

m'émeus promptement lorsque les choses m'intéressent.

J'attends votre réponse avec un vif désir et vous prie de croire à la haute estime avec laquelle je suis

Monsieur
Votre très humble
et très obéissant serviteur
VILLOTEAU

A Monsieur
Monsieur Fétis
bibliothécaire de l'Ecole Royale
de musique et de Déclamation
lyrique
A Paris.

P. c. c. G. LANTZ.

—

Archevêque de Rhodes (LXVI, 437). — Le siège archiépiscopal de Kolossi (île de Rhodes) fut occupé de 1475 à 1506 par un nommé Marc, dont on ignore la famille (*Eubel*, II, 148).

D. A.

*
* *

Ces armes appartiennent à Pierre d'Aubusson, grand-maître de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem (1476-1503). Elles se blasonnent : *Ecartelé* : *aux 1 et 4 de* l'Ordre : *De gueules à la croix d'argent ; aux 2 et 3* d'Aubusson : *D'or à la croix ancrée de gueules.*

P. LE J.

*
* *

Les armes de la maison d'Aubusson sont : *d'or à la croix de gueules ancrée.* Pierre d'Aubusson, dit *le Bouclier de l'Eglise*, de la maison de la Feuillade (1423 + 1505), se fit recevoir chevalier à Rhodes, fut élu grand-maître en 1476 et devint cardinal-diacre.

F. JACOTOT.

—

Aigle au vol éployé, question héraldique (LXVI, 289, 462). — Puisque M. S. G. L. cite le P. Ménestrier, je me permettrai de lui donner la définition fournie par cet auteur lui-même : « De tous les oiseaux, le plus commun dans le blason, est l'aigle. S'il a deux têtes il est éployé. *Nouvelle méthode raisonnée du Blason* Lyon, Bruyset-Ponthus, 1770, p. 147). Il ne faut pas, en héraldique, prendre pour évangile les blasons gravés, les artistes ayant commis de nombreuses erreurs. *D'or à l'aigle de sable, au chef parti*, ne signifie pas, comme le croit M. S. G. L. que l'aigle a deux têtes, car la tête d'un aigle ne se nomme pas chef ; en outre le terme *parti* correspond à une division en deux par une ligne verticale et non au dédoublement d'une pièce ou d'un meuble.

Je suis pleinement d'accord avec la réponse de M. du Roure, sauf en ce qui concerne l'indication concernant le placement des pièces dans un écu ; c'est lorsque les pièces ou meubles sont placés 1 et 2 que cette disposition anormale doit être signalée, et non lorsqu'ils sont placés normalement c'est-à-dire 2 et 1.

NISIAR.

*
* *

M. le baron du Roure de Paulin, qui a publié plusieurs ouvrages héraldiques estimés, a commis une erreur qu'il est à peine besoin de relever, la plume ayant sûrement travesti sa pensée. Trois meubles dans un écu se posent 2 et 1 (position normale que l'on ne doit pas blasonner) et non 1 et 2, que l'on désigne par le terme *mal ordonnés.*

Je ne comprends pas qu'on puisse citer le P. Ménestrier comme référence en matière héraldique. Ce fut un auteur néfaste et les éditions successives de sa *Méthode raisonnée du Blason* ont empoisonné le XVIIIe siècle, préparant ainsi la décadence de l'art héraldique.

PALLIOT LE JEUNE.

—

Armoiries sur un livre de 1671 (LXVI, 437). — Les Béthune-Charost portent *d'argent à la fasce de gueules.* Le deuxième quartier des Béthune-Sully est *d'azur semé de fleurs de lys d'or.* Il est donc fort probable que ce fer de reliure a appartenu à un membre de la famille de Béthune, qui a compté douze officiers des ordres du roi. En recherchant des alliances, on trouvera les armes du second écu.

NISIAR.

*
* *

Le premier écu appartient à un membre de la famille des Béthune de Sully. Les 1 et 3 sont les armes de famille ; les 2 et 3 doivent se lire : *D'azur semé de fleurs de lis d'or ; à la tour d'argent brochante sur le tout.* Ces armes furent données par Henri IV à son fidèle Maximilien de Sully, lorsqu'il érigea en sa faveur la principauté souveraine d'Henrichemont et Boisbellé, dans le Berry.

P. LE J.

*
* *

Les d'O, seigneurs de Franconville, de Menou et de Courteille, portent : *d'hermines au chef ou dentelé de gueules.*

NISIAR.

—

Armoiries de Paris en écartelé (LXVI, 437). — Ce sont les armoiries de l'Université de Paris.

Comte PASINI FRASSONI.

Mêmes réponses : P. LE J. ; NISIAR.

—

Armes à déterminer : trois abeilles (LXVI, 437). — Les familles qui portent *3 abeilles d'or sur azur* sont : Barberini, Brugières, Melet de Saint-Martin, Portière de Beaujours, Regnon de Chaligny et Simon.

(Rietstap, *Armorial général.*)

NISIAR.

*
* *

Ne serait-ce pas les armes de l'illustre famille italienne des Barberini (dont un pape), qui blasonne : *D'azur à trois abeilles d'or ?*

Je ne connais pas en Bourgogne de famille portant des armes semblables.

P. LE J.

—

Ex-libris à déterminer : Trois têtes de paon (LXVI, 392). — Appartient à la famille Ponnat, en Dauphiné. Un autre ex-libris anonyme de cette famille, porte les armes de Ponnat écartelées de celles de Garcin de Larnage : *Ecartelé d'azur et d'or ; à la fasce d'argent, brochante sur l'écartelé et chargée de trois molettes de sable.*

P. LE J.

*
* *

Deux familles portent *d'or à 3 têtes de paon d'azur* : Marchant de la Chatelaine et Ponat ou Ponnat. Rietstap dit ces Marchant francomtois.

J'ajoute pour eux, que le *Nobiliaire de Franche-Comté* par de Lurion dit que les têtes de paon sont de sable, avec filiation du xve siecle à 1858. La Chesnaye-des-Bois, lui, dit les têtes de sinople.

PETRACORENSIS.

—

Un ex-libris inconnu (LXIII, 303). — C'est la marque de J. Liber, l'auteur des *Pantagruéliques.*

GRAMADOCH.

Plaque de garde-chasse du XVIIIe siècle. Armes à identifier (LXVI, 438). — La description donnée par M. M. H. B. n'est pas compréhensible, héraldiquement parlant. *D'argent... accompagné d'argent... et accompagné de trois coqs* n'a aucun sens.

NISIAR.

—

« Quo non ascendam » ou « ascendit » (LXVI, 283, 523). — La devise de Fouquet était *Quo non ascendam.*

B. — F.

—

La curieuse épitaphe du chanoine Vital d'Ardengost (LXVI, 342, 466). — L'inscription *Hic jacet in tumba...* m'est depuis longtemps connue. Je l'ai lue tant de fois sur les murs du cloître attenant à la cathédrale de l'antique évêché de Comminges (506) ! Le regretté baron d'Agos s'en est fort savamment occupé dans son ouvrage sur saint Bertrand. J'en pourrais donner la traduction, mais le confrère J.-W. a tout intérêt à recourir à la *Vie et miracles de saint Bertrand*, avec une notice historique... par Louis de Fiancette d'Agos, Saint-Gaudens, 1854, in-12 que, malheureusement je n'ai plus à ma disposition.

F.

*
* *

Je ne sais si, pour décacher le sens de cette épigraphe, je suis un « savant latiniste », mais il m'a l'apparoir assez facile à expliquer. Pour ce, je cuide qu'il ne faut pas s'en tenir à la signifianse strictement littérale de certains mots, mais à un sens en rapport, ainsi que cela arrive moultes fois. Il y a un jeu de mots d'une ironie macabre sur le parfum de la rose du monde et celui qu'elle exhale devenue cadavre :

Ici gît dans la tombe une rose du monde,
non une rose pure.
Elle n'exhale pas de parfum, mais elle
sent ce qu'elle a coutume de sentir.

B. — F.

—

Poésie monosyllabique. (LXIII ; LXIV ; LXV ; LXVI, 123, 223, 468). — Il va sans dire qu'au lieu de *terre*, il faut lire *une*. Je n'ai pas eu l'occasion de revoir les épreuves.

JOACHIM KÜHN.

—

Indiculus universalis (LXVI, 440). — L'indication donnée par Fr. Noël relati-

vement au *Dictionnaire français-latin* qui avait admis, selon lui, trop de néologismes, n'est pas très précise ; au moins dans sa 3e édition, que j'ai sous les yeux. Il l'appelle d'abord « le *Dictionnaire* publié par M. Villiers, de l'Oratoire » et plus loin : « la dernière édition de Lallemant par M. Villiers » ; et il en indique la date : 1805 Il s'agirait donc d'une édition remaniée du *Dictionnaire* publié d'abord à Rouen en 1760 (d'après Vapereau), par Lallemant, sous ce titre : *Le petit apparat royal ou Nouveau dictionnaire français-latin*, ouvrage adopté au XVIIIe siècle par l'Université de Paris, et plusieurs fois réimprimé.

IBÈRE.

*
* *

Il s'agit sans doute de l'ouvrage suivant : « Indivclvs vniversalis Rerum fere omnium quæ in Mundo sunt, Scientiarum item Artiumque nomina Aptè breuiterque colligens. L'Vnivers en abrégé, Où sont contenus en diuerses Listes presque tous les Noms des Ouurages de la Nature, de toutes les Sciences, et de tous les Arts, auec leurs principaux Termes. Par le P. F. P. de la Compagnie de Iesus. A Lyon, chez Antoine Molin, M.D.C. LXVII. » (In-12, pp. 276, sans les dédicaces et les liminaires. Dédié au Dauphin).

Les initiales F. P. désignent le jésuite François Pomey (1618-1673), natif de Pernes (Vaucluse), longtemps professeur d'humanités et de rhétorique, puis préfet des études au collège de Lyon, où il mourut âgé de 55 ans. Cet *Indiculus*, de 1672 à 1703, fut souvent réédité ou réimprimé, à Lyon surtout, mais aussi à Liège, Rouen, Douay, Toulouse, Bordeaux, Châlons (1692, pp. 486), Limoges, Pau. Il fut traduit en italien (1680), flamand, anglais, allemand, portugais, espagnol, et même en chilien. (Voir pour le détail : Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 986-9, n° 13). En 1754-55, l'abbé Dinouart en publia une édition « corrigée, augmentée et mise dans un nouvel ordre » (Paris, pp. 520).

DASSERC.

[Même réponse : F. B. (qui a la bonne grâce de mettre son exemplaire à la disposition de l'intermédiairiste qui le désirerait) ; G. Q. B. ; BOGHAERT-VACHÉ ; DEHERMANN].

Les Mocos et la Mocotie (LXV, 596). — Voici l'explication que donne Mistral dans *lou Tresor dou Felibrige* :

Comme les Provençaux emploient fréquemment la locution *'m' acò* — (*emi acò*, avec cela, ensuite) — qu'ils prononcent quelquefois *'m' ocò*, les marins des ports de l'Océan désignent par le sobriquet de *mocò* les Provencaux du littoral et ceux de Toulon en particulier. Les officiers de marine prétendent que le matelot *mocó* est incivilisé, raisonneur et peu disciplinable.

Les Toulonnais sont encore appelés *manjopoupre*, mangeurs de poulpes.

D'HEUZEL.

—

La « hanche » du lièvre et du perdreau (LXVI, 439). — M. A. d'E... n'aurait-il pas dû entendre la « ranche » au lieu de « hanche ? » En Bourgogne, ranche veut dire sillon, piste, rang, rangée.

BIBL MAC.

—

Guilhem (LXVI, 95, 225, 373). — Une famille *Guilhem* originaire du Languedoc existait au Moyen Age ; elle alla habiter en Bretagne. . Elle avait pour devise :

Tel cret guilha Guilhem, que Guilhem le guilho.

Tel croit vaincre Guilhem, c'est Guilhem qui le vaincra.

Guilhem ou Guilhem signifie vainqueur ;

C'est la souche de Wilhelm et de Guillaume.

G. DE MAROLLES.

—

Chanson bretonne : « Les Gars de Locminé » (LXVI, 290, 419).

Sont, sont, sont, les Gas de Locminé,
Qu'ont de la maillette,
Qu'ont de la maillette,
Sont, sont, sont, les gas de Locminé,
Qu'ont de la maillette
Dessous leurs souliers.

C'est *dessous* leurs souliers qu'il faut dire, et non *sous*. La mesure n'y serait pas, d'ailleurs.

La maillette est une monnaie ancienne, qui se confond avec la maille. C'était une menue monnaie : « être sans sou ni maille ». Il y avait, cependant, en Lorraine, des mailles d'or.

Ce doit être une très vieille chanson, que celle des Gas de Locminé, et probablement d'origine basse-brète ; car cet air est très connu dans la Bretagne breton-

nante. Le rythme en est fort beau, quand, au lieu d'en faire un air de danse, on le chante un peu lentement, en le scandant avec énergie. Alors, la chanson prend les allures d'un chant de guerre ; et je ne serais pas surpris qu'à l'origine il en fût ainsi.

FRÉDÉRIC LE GUJADER.

—

Origine du nom de Mistinguett (LXVI, 194, 471). Mlle Mistinguett a répondu elle-même dans une interview :

— ... Enfant dès mon tout jeune âge, je ne grandis que plus tard, en apprenant à jouer du violon. Un jour, j'ai rencontré « un auteur ». qui m'a dit : « Toi, tu as le genre anglais, tu devrais t'appeler miss... « J'ai justement une chanson... *la Mistinguo*... » Et c'est en chantant :

O la Mistinguo,
O la Mistinguette !

que je devins Miss Tinguette, puis Mistinguett tout court, court comme mes cheveux.

L. CAPET.

—

Mont-Pagnotte (LXVI, 187, 324, 423). — Erratum : col. 427, lire : *gentiluomini*.

—

Tejé (LXVI, 394, 518). — M. Paupe a déjà répondu à ma question, en termes identiques, dans le *Mercure de France* (n° du 16 octobre courant, p. 872), et bien que je ne sois pas Stendhalien — avec un grand S — son amusante réponse me cause cependant une douce gaieté, par l'explication qu'il donne de la devinette, « et non anagramme » contenue dans le mot « tejé ». Je dis : « et non anagramme », car mon vénérable confrère A. Paupe, bien que stendhalien — avec un petit s, cette fois, — n'a certainement pas lu la définition de l'anagramme : « transposition des lettres d'un mot ou de plusieurs mots d'une phrase, de telle façon que ces lettres forment un autre ou d'autres mots ayant une signification toute différente ».

Les anagrammatistes auront donc quelque peine, malgré toute leur bonne volonté, à reconnaitre dans « tejé », dont l'anagramme unique est « jeté », celle de « jésuite » ; et l'ignorance de M. Paupe, relativement à la signification exacte du mot anagramme, leur causera une douce gaieté, que partagera, dans sa tombe, l'auteur de la *Chartreuse de Parme*. Quel dommage que les manakins noirs, huppés ou non, ne lisent pas le *Mercure de France* ou notre cher *Intermédiaire* : eux aussi poufferaient de rire, j'en suis certain !

J'habite le pays de la galéjade (galéger : *gallus agere*), et je suis le premier à déplorer mon ignorance coupable de l'autobiographie d'Henri Beyle, que tout Français devrait évidemment savoir par cœur. Cette ignorance — *felix culpa* ! — aura cependant eu pour effet d'apprendre à un certain nombre de mes confrères de l'*Intermédiaire*, ce que savent tous les stendhaliens, mais ce qu'on a peut être le droit d'ignorer en dehors de leur cénacle, où l'on paraît se complaire à l'aimable jeu de la devinette, Par contre, cette même ignorance m'aura permis d'apprendre à M. Paupe ce qu'est une anagramme.

NAUTICUS,
de la tribu des dentirostres.

* * *

Nauticus qui sait tant de choses et les répand dans nos colonnes, avec une libéralité si généreuse, pouvait bien ignorer ce que *tejé* veut dire. Nous l'ignorions, nous aussi, qui avons laissé passer sa questions. M. Remy de Gourmont, dans le charmant petit entrefilet qu'il a consacré à ce sujet, s'en est aperçu avec indulgence, et nous connaissons trop M. Paupe, stendhalien fervent et passionné, pour avoir attaché à la rectification qu'il a faite et qui nous atteint de surcroît, comme éditeur responsable, un sens désobligeant qui n'est pas dans sa manière. C'est dans cet esprit que le *Mercure de France*, qui est le miroir le plus fidèle des idées depuis vingt trois ans, en France, et qui ne cesse de nous prodiguer les marques de sa précieuse confraternité a souligné cette petite polémique. [Elle a eu, du moins, l'avantage de répandre dans le public — car la presse s'en est emparée — ce tejé signifiant mystérieusement jésuite et qui était peut-être une anagramme tout de même pour Stendhal].

—

Reliures en peau humaine (T. G., 761 ; LXVI, 12, 526.) — Le professeur Cornil n'était pas le seul *amateur de peaux humaines tatouées*. Nous lisons, en effet, dans le *Journal* (n° du 8 octobre dernier) sous ce titre : *Les collections bizarres* :

Une respectable dame américaine collectionne les tatouages. Elle propose des sommes considérables aux personnes qui portent sur le corps la déclaration indélébile qu'« *Adèle est leur bien-aimée* » ou qui « *la classe* » *est souhaitable*, moyennant quoe plusieurs de ces obscurs illustrés ont consenti à se laisser découper le fragment d'épiderme révélateur.

P. c. c. F. BARGALLO.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Les Noailles rentrent d'émigration : on les dépouille de leurs insignes. — C'est un curieux dossier que celui que nous publions Nous regrettons que le cadre de la revue ne nous permette pas de lui apporter tous les éclaircissements nécessaires.

Nous voyons débarquer à Calais, Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, duc de Mouchy, prince de Poix, qui a été gouverneur de Versailles, capitaine des gardes du roi, maréchal de camp, qui est chevalier de la Toison d'or et grand d'Espagne, avec sa femme, Anne-Louise-Marie de Beauvais, et leur fils Antoine-Claude-Dominique-Just comte de Noailles, qui sera duc de Mouchy et prince de Poix, qui deviendra chambellan de Napoléon 1er, puis ambassadeur de Louis XVIII en Russie.

Ces personnages sont parmi les premiers gentilshommes de grande noblesse, qui crurent pouvoir rentrer en France, à la faveur des excellentes dispositions du Consulat, qui rouvrait si largement la porte aux émigrés.

Mais l'administration n'est pas débarrassée de son personnel jacobin ; et l'un des plus représentatifs et des plus pittoresques échantillons de cette espèce, est le citoyen Mengaud, commissaire de police à Boulogne. Son pouvoir nocif est sensiblement diminué, mais il peut encore, au nom des principes qui l'animent, tracasser ceux en lesquels il voit des hommes de l'ancien régime, et exercer contre la noblesse les sarcasmes d'un esprit qui n'est pas de premier choix.

Les Noailles-Poix, à cette rencontre, ne perdirent que les insignes de leurs dignités ; c'est peu de chose en considération de ce qu'ils eussent perdu, en de pareilles circonstances, cinq ou six ans plus tôt. LÉONCE GRASILIER.

Le Commissaire de Police au Ministre de la Police générale.

Calais 30 prairial an 8

CITOYEN MINISTRE,

Je vous ai dit dans mon n° 87, qu'une des raisons qui m'ont empêché de mettre Le Beigne en détention, d'une toute autre manière que j'ai été forcé de le faire, a été à cause du monde logé dans la maison d'arrêt depuis la veille. Voici quel est ce monde :

Un soi-disant Martin, muni d'un passeport de la fabrique de Jacobi à Londres et que j'ai bientôt reconnu pour un ancien officier de la marine royale ; ensuite, le commandant et trois matelots d'une espèce de paquebot qui était déjà venu ici avec des passagers et à qui il avait été défendu de récidiver sous peine d'arrestation du navire et de l'équipage, ce que je viens de faire, en quoi j'ai été secondé par le Commissaire de marine qui doit en avoir écrit à son Ministre. Je vous en écrirai plus au long, sitôt mon expédition à Boulogne terminée.

La même embarcation nous a fait *le cadeau de Philippe Noailles, ex-prince de Poix ; au moins se prétendant tel, et se disant de plus rayé sous ce dernier nom*, de la personne duquel je n'ai pu m'assurer qu'au moyen du cautionnement par écrit d'un négociant. Comment aurais-je pu faire autrement ? La prison ou maison d'arrêt est pleine ; il n'y a point de gendarmes ici, (ceux qui ont conduit Duperou n'étaient point encore de retour) que le brigadier Pierredon, qui ne vaut rien, l'ivrogne Dorlé qui a laissé échapper Duperou et un autre mauvais sujet, nommé Ravaut, qui pourrait bien être la première cause de la fuite de Duperou, ce que je m'occupe d'éclaircir. C'est cependant ce même Ravaut que je suis obligé de placer chez Le Begue, n'osant en confier la garde aux appariteurs dont il y aura tout à l'heure deux de destitués sur quatre qu'ils sont, sans qu'on puisse encore voir où l'on prendra pour les remplacer. On n'attend que mon retour pour renvoyer Lamote, celui qui parait avoir partagé les sottises du brigadier Pierredon, lors de la conduite de Berlioz et de la femme Chalamet. Je vous avoue que, vu le désir que j'aurais de bien travailler et de voir chacun, comme moi, n'écouter que son devoir, je me trouve dans une situation fâcheuse. Contrarié par un polisson de commandant de place, gêné par les petites considérations individuelles des membres de l'administration, dénué de l'autorité supérieure nécessaire, je vous donne ma parole d'honneur de l'impossiblité où je suis de rester ici, à moins que la gendarmerie, sauf deux et le commandant de place, ne soit

transplantée ailleurs. Quant à ce dernier sur lequel je vous écrirai plus amplement, rien de plus aisé. Qu'au nom de la Constitution qui fixe un général de brigade pour l'importante place de Calais, il aille végéter dans sa nullité, là où elle ne pourra nuire à la chose publique. Que voulez-vous qu'on fasse d'un commandant de place et de gendarmes amenés ici par des intérêts de famille. Ou ils sont du pays,ou ils sont mariés avec des femmes qui en sont. Ces réflexions seraient fort inutiles s'il s'agissait d'un autre poste que Calais, qui semble être aujourd'hui le pont le plus fréquent des ennemis de la République. La multitude des voyageurs allant et venant sous toutes sortes de prétextes, le tripotage de passeports de Jacobi et de Talleyrand, auquel il parait que le Ministre de Danemarck à Londres, s'est associé, la contrebande, etc... tout semble exiger que le service dans Calais soit fait par des hommes probes et inaccessibles à toute autre considération que celle de la chose publique.

M. le Prince de Poix, témoin de la manière dont j'ai fait fouiller le prétendu marchand Martin, ancien officier de la marine française, me prenait, me serrait la main, voulait m'entretenir en particulier, quand il s'est aperçu de la paralysie de mes affections morales au sujet de ces démonstrations, il a mis en avant son nom, ses jadis qualités que des lettres de recommandation trouvées sur lui sembleraient annoncer comme devant en faire de rechef l'un des satellites d'une planète monarchique ; moi, de mon côté, j'ai mis en avant ces deux talismans effrayants pour les gens comme il faut et que Talleyrand répète tous les jours *du plus profond de son cœur*: *Liberté, Egalité, nous sommes tous libres, tous égaux sous la loi et par cela même elle est une pour tous, je ne connais qu'une balance, qu'une mesure* En conséquence je me suis permis de faire fouiller et déshabiller Monseigneur, homme fort aimable d'ailleurs, tout comme on avait fait à M. Martin, marchand de soie allant à Francfort-sur-l'Oder, en vertu de la toute puissance de M. Jacobi, qui voulait y envoyer Duperou. Vous me demanderez d'où vient que je n'ai pas traité la principauté comme le serviteur de Neptune, quant à la détention. D'abord Philippe Noailles ou le Prince de Poix, comme on voudra, je ne le connais point, s'est annoncé d'une manière aussi franche que Lajard, il s'est dit émigré, rentrant parce qu'il se croyait rayé et je crois qu'il restera aussi tranquille que ce dernier en attendant vos ordres, au lieu que M. l'officier de marine nous en a imposé d'une manière si évidente que l'administration n'a pas cru lui devoir les mêmes égards qu'à Noailles ; et dans la nécessité de prendre des mesures de réclusion, surtout quand le local est restreint, il est toujours plus juste de trapper le coupable que celui qui n'est que présumé. Au reste, à mon retour de Boulogne, j'aurai peut-être quelques lumières sur Lajard et Noailles dont je vous ferai part. Je verrai le C^n *républicain* sous-Préfet qui me dira probablement quelque chose aussi des *protections puissantes* dont ces MM. m'ont parlé, et au moyen desquelles on est sûr d'obtenir, de faire de grandes *choses bien précieuses pour la République*. Les incurables sont toujours incurables. Jusqu'à présent, je n'ai rien trouvé dans les papiers de Noailles. Il ne reste plus qu'à examiner le contenu de sa malle, ce qui se fera cette nuit.

Sur le même bâtiment,est arrivé un M. Rivier, négociant d'Aubonne, canton Léman en Helvétie,dont le passeport était tombé entre mes mains depuis 15 jours et que je vous envoie. A l'arrivée de ce particulier, qui paraît être de très bonne foi et à qui il n'a été donné un surveillant pour l'accompagner à Paris, guère que pour la forme, j'ai soumis son passeport à l'examen de l'administration, tous ont été d'accord qu'il portait une empreinte de faux, quant à l'écriture à la main qui paraît avoir été placée sur des ratures. Vous jugerez peut-être à propos, Citoyen Ministre,d'en conférer avec le M. Helvétique afin d'éclaircir ce qu'il en peut être. En parlant de passeports me ferez-vous une réponse sur ceux qui font l'objet de mon n° 37. J'en aurais d'autant plus besoin que je suis très décidé à faire ce que je vous annonce dans mon n° 83.

J. Mengaud.

(Archives nationales. F 7. 7749. D^r 5740.)

Calais 1er Messidor an 8

Le Maire de Calais
au Ministre de la Police générale,

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le bâtiment danois le *Mercure*, capitaine Bachusen,est entré le 19 dernier en ce port et a débarqué les passagers suivants : F. Martin, mis dans la maison d'arrêt Rivier et son épouse, négociant d'Aubonne. Noailles et son domestique mis en surveillance sous le cautionnement du citoyen Becquet de Calais.

Vous recevrez du Commissaire de Police les passeports des trois premiers et divers renseignements qui les concernent.

Salut et Respect,
Signé Blanquart.

(F. 7, 7746. D^r 5726)

Boulogne 2 Messidor an 8,

Le Commissaire de Police au Ministre de la Police Générale.

Citoyen Ministre,

Présumant, d'après l'expédition d'un cour-

rier pour atteindre la malle et qui a couru jusqu'à Luzarches, que l'ordre concernant les nommés Butler et Maclet, du 28, n'admettait aucun délai, j'ai remis à mon retour de Boulogne à Calais, l'examen des effets de ceux des débarqués détenus, dont je vous parle dans mes lettres d'hier et d'avant hier. Cependant au moment de partir, il a fallu céder au besoin qu'ils avaient de leurs nippes et en conséquence je fis procéder à l'ouverture et perquisition des malles. Tous les papiers, sans distinction, ont été mis de côté et en sûreté et avec eux d'autres objets aussi que j'ai cru devoir déposer à la municipalité qui m'en a délivré une reconnaissance et qui sont la propriété du ci-devant prince de Poix : 1° une toison d'or avec son grand collier et autres accompagnements tels que cela se porte les jours de cérémonie, 2° deux petites décorations idem à chaînettes pour la boutonnière ; 3° une croix de St-Louis, 4° idem de Malte, 5° une grande pièce (crainte de disette les manufactures de cet objet n'allant plus en France) de plusieurs aunes de cordon rouge. Il ne manquait pour compléter cette intéressante collection que le licou et le crachat du St Esprit.

Si, ainsi que je vous l'ai mandé en vous parlant de l'arrivée du seigneur porteur de ces joujoux qui, matériellement, ne valent pas 30 louis, mais qui semblent avoir conservé leur valeur idéale, nous avions eu du monde, et une prison et moi des moyens suffisants d'autorité, et quoique avant la découverte de ces emblèmes contraires à l'esprit d'égalité, j'eusse consenti à laisser M. de Poix sous le cautionnement d'un négociant, je ne me serais cependant pas arrêté à l'éloquence mielleuse de M. notre Maire, et j'aurais fait coffrer Monseigneur que je trouve par trop original de rentrer sans passeport et de venir solliciter sa radiation avec de pareils titres. Au reste, comme pour avoir donné mon consentement à la surveillance sous cautionnement et qu'à cet égard j'ai tort, autant que notre sensible et très respectueux Maire, je vous engage Citoyen Ministre, à nous envoyer une mercuriale telle que nous la méritons tous deux. Cela fera qu'une autre fois, dans pareil cas, le citoyen Maire ne transformera plus les délibérations en séances de l'Institut, et que moins gêné par des talents oratoires que je n'ai point, je pourrai abréger et tout faire décider strictement au nom de la loi et des principes. En voyant l'étalage de tous ces précieux bijoux, le Maire a *finement* observé que tout ce que Monseigneur le Prince de Poix avait à faire de mieux, pour réparer ce *défaut de prudence*, était de déclarer qu'il ne les avait conservés qu'afin d'en faire hommage en preuve de son républicanisme. Un pareil conseil, tout simple qu'il est, eût été digne du généralat parmi les frères de Jésus. Comme il ne faut faire de la peine à personne, et que l'ordre entier des successeurs de Jason pourrait prendre pour une pollution, le maniement fréquent que je ferais des marques honorifiques d'une société aussi utile, je vous prie de donner des ordres directs à l'administration, sur la destination de ces amulettes de la charlatanerie monarchique.

Salut et fraternité,
J. Mengaud.

Le Commissaire de Police au Ministre de la Police générale.

Calais 5 Messidor an 8

Citoyen Ministre,

Pendant les deux fois vingt quatre heures que j'ai passées à Boulogne, le citoyen Noailles ex-prince de Poix a écrit à l'administration une lettre qu'elle vient de me communiquer, dans laquelle il fait l'offre à la commune, en faveur des pauvres, des décorations matérielles dont je vous ai parlé dans mon n° 92. Présumant qu'une destination de cette nature ne peut qu'obtenir votre suffrage, j'ai cru devoir consentir, d'autant que ces objets passeront sous le marteau pour être réduits à la valeur du poids. Cependant il ne sera pris aucune décision avant votre réponse.

Salut et fraternité,
J. Mengaud.

Calais 5 Messidor an 8e de la R. F.

Le Maire de Calais au Ministre de la Police générale.

Citoyen Minstre,

J'ai eu l'honneur de vous informer que Philippe Noailles a débarqué en ce port le 29 dernier, sur l'assurance qui lui a été donnée qu'il avait été rayé de la liste des Emigrés.

Il a été trouvé dans sa malle des ordres de la Toison d'or et autres dont il a déclaré vouloir faire un don en faveur des indigents de cette ville.

La valeur de ces différens objets déposés à la municipalité est d'environ trois cents francs. J'ai répondu à celui qui en était le possesseur qu'en connaissant le grand nombre de mes concitoyens dont la misère réclamait une portion de ce don, je ne pouvais cependant l'accepter sans avoir été autorisé à en faire un semblable emploi. Je vous prie donc, Citoyen Ministre, de permettre que ces vaines décorations soient consacrées aujourd'hui à un but de bienfaisance. Elles seront brisées en présence de la municipalité et du Commissaire de police et vendues par conséquent pour leur seule valeur intrinsèque, dont l'argent sera déposé au bureau de charité.

Je ne prétends pas que les pauvres de cette commune aient plus de titres que d'autres à cette distribution, mais trop répartie, elle de-

viendrait insensible et peut être est-il bon que quelques individus s'en ressentent.

Salut et respect.

A.-J. Blanouard.

Ministere
de la police générale
1re Division
5e Bureau

Note pour le Ministre,

Philippe Noailles est débarqué à Calais venant d'Angleterre, sur la certitude qu'on lui avait donnée qu'il était rayé ; le Ministre a donné sur-le-champ des ordres pour qu'il puisse pénétrer dans l'intérieur.

Le maire de Calais rend compte que lors de la visite de sa malle on a trouvé des ordres de la Toison d'or et autres objets dont Noailles a déclaré vouloir faire don aux indigents de Calais ; la valeur se monte à peu près à 300 francs.

Le Maire annonce qu'il n'a pas voulu accepter sans y avoir été autorisé en consultant le ministre, à cet égard, il observe qu'il serait convenable de distribuer cette somme entre les plus nécessiteux seulement.

Je pense que le ministre ne peut pas désapprouver la conduite du maire et qu'il peut s'en rapporter à sa prudence et à sa sagesse pour la plus juste distribution de la somme.

Le Commissaire de Police au Ministère de la Police générale.

Calais, 10 Messidor an 8

Citoyen Ministre,

Conformément à vos ordres il a été délivré un passeport au citoyen Noailles, pour continuer sa route sur Paris et que j'ai signé. J'ignore s'il est parti, mais je le présume d'après ce que la voix publique répand de l'arrivée et du départ d'une dame et d'un jeune Monsieur que l'on dit être, l'une l'épouse, l'autre le fils du citoyen Noailles-Poix. Je ne puis rien vous affirmer à cet égard, n'ayant eu aucune communication des passeports de ces deux individus qui, logés chez Grandsine y auront appris, peut-être, comme tant d'autres que l'obligation aux lois et règlements n'est pas une affaire de nécessité.

Le citoyen Noailles-Poix paraît avoir laissé entre les mains du maire, les ornements dont je vous parle dans mes nos 92 et 95, afin, a-t-il été dit, d'être passés sous le marteau, pour le produit en être distribué aux indigens. Cependant, je serais assez d'avis que vous demandassiez l'envoi entre vos mains de ces objets Vous me direz que cela ne s'accorde guère avec ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire à ce sujet dans mon n° 95. Voici de quoi expliquer cette contradiction apparente.

Le citoyen Noailles-Poix avait un registre de correspondance dans lequel il se trouvait, tant en lettres originales qu'en copies, des preuves de son dévouement à la famille royale et des preuves qu'il a été sacrifié par elle, en ayant reçu sa démission de capitaine des gardes, mais cependant avec la reconnaissance d'un brevet de retenue de 500.000 frs., laquelle reconnaissance collée contre un des feuillets de ce registre et toute de la main de Louis XVIII, en a été détachée pour être conservée par le citoyen Noailles-Poix, qui sans doute y attache probablement encore quelque importance, ne fut-ce que celle de se faire rembourser en dédommagement de ses frais de rentrée en France. Sous tous les rapports, je pensais que le registre en question, malgré son peu de volume devait vous être renvoyé, d'autant qu'il était en plus d'un endroit très avantageux au citoyen Noailles-Poix. L'opinion du Maire a été qu'il fallait le détruire et j'en ai vu effectuer, non pas la lacération, mais l'enlèvement des feuillets écrits et j'ignore ce qu'ils sont devenus. Au reste, ils ont été détachés du livre avec le plus grand soin par M. le Maire lui-même, qui déjà avait eu celui de... (*sic*)

Salut et fraternité,

Mengaud.

— *Calais, 29 Messidor an 8*
Le Maire de Calais
au Ministre de la Police générale,

Citoyen Ministre,

D'après l'autorisation que vous m'avez donnée par votre lettre du 17 de ce mois, je viens de faire vendre à un orfèvre de cette ville, les ordres dont le citoyen Philippe Noailles avait disposé en faveur des indigents de cette commune, lors de son arrivée à Calais.

Cette vente, qui a eu lieu en présence des deux adjoints et du Commissaire de Police, a produit 250 fr., qui ont été versés dans la caisse du bureau de charité.

Ce secours, tout léger qu'il est, nous est arrivé fort à propos pour soulager quelques malheureux, et je vous prie d'agréer leurs remerciements pour le consentement que vous avez donné à l'emploi de cette somme.

Salut et respect,

Blanquart.

Le Directeur-gérant :

GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chamson, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Novembre 1912

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1345 — 31bis, r. Victor-Mass PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

577 578

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Rodolphe Gerltier. Une prophétie sur la chute de l'empire de Mahomet. — La *Revue des Deux-Mondes*, dans son numéro du 15 septembre 1855, publiait un article de John Lemoine. Cet auteur est peu suspect de ce que l'on appelle aujourd'hui cléricalisme, et peu tendre pour les prophéties qui dénoncent, de par leur essence, l'action d'un être supérieur pour qui le présent et le futur ne sont qu'un seul acte de vision saisissant immédiatement ce qui a été, ce qui est et ce qui sera. Dans une note, qui tient bien la moitié d'une page, M. John Lemoine cite une prophétie très curieuse. Il n'en est pas le découvreur, car il l'a lue dans un ouvrage, intitulé *The End* (la fin), de Cumming, auteur anglais qui écrivait ce livre entre 1850 et 1854. Cet auteur disait avoir trouvé le texte de cette prophétie dans un livre *De fluctibus mysticæ navis*, imprimé à Augsbourg en 1675, et qu'il avait vu à la bibliothèque *Angelica* de Rome. Voici le texte que publie John Lemoine et que j'ai soigneusement collationné sur la *Revue des Deux-Mondes*.

Je sépare par un alinéa les différentes périodes pour mieux diviser la série des événements qui sont énoncés.

Ante medium seculi XIX seditiones undique in Europa. Erigentur respublicæ, occidentur reges, optimates, ecclesiasti et regulares cœnobia sua deserent ; fames, pestitentiæ et terræmotus plures devastabunt civitates.

Roma amittet sceptrum propter obsessiones pseudo phuilosophorum ; Papa a suis captivabitur, et sub tributo ponetur Ecclesia Dei quæ bonis temporalibus exspoliabitur.

Post breve tempus, Papa non erit. Princeps Aquilonarius cum ingente exercitu percurret Europam, respublicas avertet, rebellesque omnes exterminabit. Eius gladius, motus a Deo, Ecclesiam Dei acriter defendet, fidem orthodoxam propugnabit, et imperium mahumetanum sibi subiiciet. Novus pastor finalis e littore per signum cœleste veniet in cordis simplicitate et doctrina Chisti, et pax erit reddita sæculo.

De ce texte le premier alinéa ne contient que des choses générales qui peuvent plus on moins s'appliquer à toutes les époques. Une homélie de saint Grégoire le Grand qu'on lit au Bréviaire romain disait de son temps les mêmes cho-

ses au peuple qui l'écoutait, et ces malheurs lui semblaient le prélude de la fin du monde.

Le second alinéa est, au contraire, non pas de la prophétie, mais de l'histoire et il serait difficile de définir plus brièvement et plus exactement l'ensemble des événements qui ont abouti à la captivité de Pie IX en 1870 et à la spoliation complète du Saint-Siège. Or ces événements ne pouvaient pas être humainement prévus quand Cumming a découvert cette prophétie qu'il a insérée dans son livre.

La troisième partie est à réaliser, et il est à remarquer qu'elle prédit la ruine de l'empire de Mahomet par un prince, ou qui est du nord (aquilonarius), ou qui aurait un aigle dans ses armes. Il serait bien difficile de savoir qui est désigné, car on ne voit pas le Tzar de Russie défendre la foi catholique, que l'auteur appelle orthodoxe et rétablir le Pape sur son trône après avoir protégé l'Eglise de Dieu.

Mais ce que je voudrais savoir est la solution du petit problème suivant.

M. Cumming déclare avoir vu ce volume de Rodolphe Gerltier (Gualterius, Geltherius) dans la bibliothèque Angelica à Rome. Cette bibliothèque, qui appartenait aux Augustins et se trouve à côté de l'église dédiée à ce grand docteur, a été naturellement prise par le gouvernement Italien, mais il a conservé les religieux augustins qui avaient le soin de la bibliothèque. J'y ai fait des recherches pour retrouver cet ouvrage de Rodolphe Gerltier, mais ni dans la Bibliothèque, ni dans les anciens catalogues qui contiennent des ouvrages qui n'existent plus, je n'ai pu en trouver trace. Pensant que peut-être un certain nombre de volumes avaient émigré à la Bibliothèque Victor Emmanuel où ont été centralisées (avec de nombeuses pertes, vols ou détournements) les bibliotheques des religieux, j'ai fait des recherches qui n'ont pas abouti J'y ai trouvé un certain nombre d'ouvrages de Gerltier, ce qui me prouve qu'il était un auteur fécond, mais n'ai pu mettre la main sur l'ouvrage *De fluctibus mysticæ navis*. Je sais de plus que d'autres personnes ont tenté les mêmes recherches sans arriver à un meilleur résultat.

Je sais que j'aurais pu m'adresser à Augsbourg où il semble qu'on aurait dû conserver trace des volumes de cet auteur à la bibliothèque de la ville qui certainement a dû concentrer les ouvrages sortis de ses presses. Je ne l'ai pas fait. Cette prophétie fut rééditée il y a une quinzaine ou vingtaine d'années par le *Pélerin* qui, du reste, reproduit exactement le texte de la *Revue des Deux-Mondes*. Aujourd'hui ce texte emprunte un regain de nouveauté, parce qu'il prédit la fin de l'empire de Mahomet.

Ce n'est point d'ailleurs la première fois que l'on prédit la chute de cet empire. L'abbé Rorbacher, dans son *Histoire universelle de l'église*, au livre XXVI, après avoir commenté à sa manière l'Apocalypse, complète ce qu'il vient de dire par l'examen d'une prophétie de Daniel (chapitre VII) où le prophète parle d'une petite corne (corne, d'après le sens biblique est ici synonyme de puissance), qui doit grandir rapidement, en détruire deux autres, et dominer un temps, deux temps et la moitié d'un temps. Or, dit Rorbacher, les interprètes voient dans cette petite corne l'empire mahométan ; les jours sont des années et par conséquent en 1260 ans, à compter de la puissance de Mahomet, l'ère de l'hégire en 622, nous arrivons à l'année 1882 qui doit être celle de la fin de l'empire du Croissant. Le bon abbé écrivait en 1840, ce qui est une circonstance atténuante, la prophétie était encore à longue échéance. De plus, le texte latin (le grec et l'hébreu sont identiques) ne dit pas tempus et duo tempora, mais simplement tempus, et tempora et dimidium temporis, ce qui ruine par la base toute l'argumentation de Rorbacher sur ce texte de Daniel.

Cela étant, pourrait-on retrouver l'ouvrage cité de Rodolphe Gerltier *De fluctibus mysticæ navis*, imprimé à Augsbourg en 1675 ; et, dans l'affirmative, contrôler le texte de ce passage que nous avons cité, et dire à quelle occasion, pourquoi et comment, cet auteur a été amené à citer dans son livre cette prophétie ?

Dr A. B.

—

Quelles langues parlait Charles Quint ? — Charles Quint, né à Gand, parla flamand dès son enfance. Mais il eut tour à tour à gouverner l'Espagne, l'Allemagne, le Milanais, le royaume de Naples, les Indes, etc. Quelle langue parlait-il dans

ses relations journalières avec son entourage ? Quelles langues connaissait il ?

H. L.

—

Lettres de Marie-Antoinette à Barnave. Qui était l'agent secret ? — M. O. G. de Heidenstam commence, dans la *Revue de Paris* (1er novembre 1912) la publication d'une étude sur un dossier appartenant à la comtesse Emilie Piper, conservé actuellement au château de Löfstad.

Ce dossier contient quarante-quatre lettres de Marie-Antoinette « non signées, mais dont l'écriture est facile à reconnaître et l'authenticité certaine », dit-il. Il contient autant de lettres, « également sans signatures, et d'un style élégant et correct. Ecriture et style font contraste avec l'écriture négligée et hâtive des lettres de la Reine ; celles-ci sont les réponses à celles-là ».

Des explications d'une note attribuée à la Reine, il ressort que c'est la copie exacte de ce que la Reine a écrit à Barnave et les réponses de celui-ci.

Cette correspondance a été établie après Varennes. Ce fut au cours de ce voyage que Barnave devint amoureux de Marie-Antoinette et qu'il employa à sauver la monarchie le zèle qu'il avait montré à la perdre.

On ne nous dit pas pourquoi ce dossier fut établi, mais vraisemblablement ce fut pour tenir Fersen au courant de ce qui avait été fait ; ce qui explique la présence de ce dossier aujourd'hui chez la comtesse Piper.

L'auteur de l'article parle du style « négligé et hâtif » de la reine, c'est le juger bien sévèrement. Ce qui frappe, au contraire, c'est l'excellente tenue de ces lettres, la fermeté des idées qu'on y rencontre, et leur remarquable et souple logique.

Il y a là une Marie-Antoinette si au-dessus de l'idée qu'on se fait ordinairement de sa culture politique et de son caractère, si mûrie et si réfléchie, si grave, si habile à se mouvoir au milieu des plus tragiques difficultés, qu'on en reste confondu.

Les lettres sont-elles matériellement de sa main ? M. de Heidenstam le dit, qui, sans doute, en publiera le fac-simile, pour en prendre les connaisseurs à témoin. Pour le texte, si remarquable à tout point de vue, sont elles spontanément de la Reine, ou lui ont-elles été dictées par l'agent mystérieux qu'on ne nomme point ?

Cet agent, la Reine le désigne par les chiffres « 1 : 0 ». C'était lui qui se chargeait de porter les messages de la Reine à Barnave et à Lameth et de rapporter leurs réponses.

Qui pouvait être « 0 : 1 ? »

V.

—

La fortune des généraux sous le Directoire. — Comment s'enrichissaient-ils ? Je lis dans Villiaumé, *L'esprit de la guerre*, 6me édition, page 305 :

Après la mort de Moreau, sa femme avait une fortune de 600.000 francs dont plus des trois quarts provenaient d'*économies* faites par Moreau, à l'instar de plusieurs de ses collègues du Directoire et du Consulat

P. M.

—

Les émigrés au château de Versailles. — Un confrère intermédiairiste aurait-il l'obligeance de m'indiquer où je pourrais trouver des documents sur la façon dont le château de Versailles était habité sous la Restauration ? Je n'ignore pas que de nombreux anciens émigrés furent autorisés à s'y loger, mais je voudrais savoir s'il y a une liste de leurs noms.

NEMO.

—

Troupe royale de Chambord. — Je me demande ce que peut bien être la troupe dont faisait partie un certain Valiot ainsi mentionné dans les registres de Dax (Landes) :

25 septembre 1684 mort de « Marie Agne de Valiot, fille légitime de M. Valiot comédien de la troppe royalle de Chambort ». Elle fut enterrée chez les Cordeliers de Dax.

(Archiv. de Dax GG. 8).

Qui renseignera sur l'existence, le personnel, la valeur, les avatars de cette troupe ?

AURIBAT.

—

Pourquoi Lesage et Beaumarchais ne furent pas de l'Académie française. — Une lettre inédite d'Alexandre Duval, datée du 12 novembre 1834 et publiée dans l'intéressant article de M. Paul Bonnefon sur cet auteur, que publie la *Revue d'histoire littéraire de la France* (juillet-sept. 1912), prétend que Lesage et

Beaumarchais « furent repoussés *indirectement* de l'Académie parce qu'ils n'avaient point écrit en vers ».

D'abord ces deux auteurs dramatiques avaient-ils jamais manifesté l'intention de se présenter à l'Académie ? Et puis, est-il exact que les Immortels ne voulussent pas admettre parmi eux des auteurs dramatiques qui n'eussent pas « écrit en vers ? » D'E.

—

La Calderona. — Où puis-je trouver des renseignements biographiques sur la Calderona, maîtresse de Philippe IV, roi d'Espagne, et mère de Don Juan d'Autriche (deuxième du nom) ?

H. L.

—

Hallays-Dabot et Galeron. — Qu'était-ce que l'*Institution Hallays-Dabot et Galeron* qui distribuait des prix à ses élèves à l'époque de la Restauration ? Une lyre qui figure sur les plats des volumes laisse supposer qu'il s'agissait d'une école de musique. Dans quelle ville existait-elle ? En sait-on quelque chose ?

NISIAR.

—

Abbé Emmanuel Lacrole. — L'abbé Lacrole ou de Crolle, curé constitutionnel de la paroisse Notre-Dame de Cholet (Maine-et-Loire), mort victime de son dévouement, en soignant les victimes du choléra de 1832, à Auteuil, dont il était curé depuis 1808 ? est né à Châtenay, près Paris. Il était fils du régisseur de la famille de Rougé, à Cholet. Sa mère était née Duquet ; sa sœur épousa un fournisseur des armées de la République, du même nom, son cousin, et devint l'aïeule du célèbre historien de la guerre franco-allemande, M. Alfred Duquet, que tout le monde connaît. L'abbé Lacrole fut élevé au collège Ste-Barbe, à Paris, puis au Grand Séminaire d'Angers. Il était vicaire à Vitry-sur-Seine, lorsqu'il prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et fut *élu* curé de N.-D. de Cholet. Quelques intermédiairistes pourraient-ils m'indiquer où je trouverais des documents sur ce prêtre ? Les archives du Grand Séminaire d'Angers sont perdues. J'ai 1° tout ce qu'on peut rencontrer à Cholet, Angers et Auteuil, y compris le *Bulletin de la Société historique d'Auteuil-Passy* qui s'est occupé de lui à plusieurs reprises ; 2° tout ce que possèdent sur lui MM. Alfred Duquet et les chanoines Pisani et Uzureau, auxquels je me permets d'adresser ici mes plus respectueux remerciements.

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

—

Le capitaine Lanoue. — Il existe à la Bibliothèque nationale, section des imprimés, une plaquette rarissime intitulée :

Discours au vray de la cruauté plus que barbare exercée par le capitaine La Noue, lequel tenoit logis entre Bayonne et Bourdeaux, et esgorgeoit misérablement les marchands qui y venoient loger, luy, sa femme, ses deux fils et sa fille et son valet, avec leur prinse et lamentable deffaite à Bourdeaux le 7 juin 1610.

Qui pourrait dire :

1° Quel était au juste ce capitaine Lanoue ?

2° Son ascendance et sa descendance au moins immédiates.

3° En quel endroit précis (qui n'est pas une seule fois mentionné dans le corps du récit) cet ogre exerçait sa cruelle hospitalité ?

4° Si on a jamais réimprimé cette plaquette ? AURIBAT.

—

Anne Le Veyrier, comtesse de Pardieu. — Que sait-on sur les parents et les grands-parents de cette richissime créole, que ruina la Révolution Française et qui mourut à Paris, chez un docteur qui s'appelait, je crois, Darzike ?

J. DE V.

—

Mme Loyer de Maromme. — M. Casimir-Périer en 1862, dans la *Revue des Deux-Mondes*, incompletement, et M. Pierre Calmettes en 1898 dans la *Revue hebdomadaire*, *in-extenso*, ont publié les *Souvenirs* intéressants, — parfois inexacts, — de Mme Loyer de Maromme, sur la jeunesse de Charlotte Corday.

Ces deux éditeurs n'ont pas renseigné sur l'identité de l'auteur du manuscrit par eux publié. Mais, s'il fallait croire Chéron de Villiers, — qui certainement se trompe — Mme Loyer de Maromme serait née Loyer. Il est acquis qu'elle mourut au début de l'hiver 1860, Casimir-Périer le dit. Tandis que Mme Loyer née Loyer mourut au Houlme seulement en janvier 1875, et son mari en 1880. De plus, son nom était Le Vaillant.

Peut-on savoir ses prénoms, le lieu et la date de sa naissance, de son mariage et de son décès ? X.

—

La maison natale de Mirabeau. — Dans quelle commune se trouve *Le Bignon*, propriété de l'*Ami des hommes*, où naquit Mirabeau ? Le château existe-t-il encore ?

NÉRAC.

—

Comte de Montlazeur. — Michel del Verms, chroniqueur de Gaston Phœbus, comte de Foix (1331-1391) écrit :

L'an mil tres cens sixante et dos,
Le comte de Foix talent et pios,
Ajustat am sa Baronnie
En décembre lo cinque die,
Prengue batailhe campal,
Armenhac, sou ennemic mortal
Et de Comenge, son cousin.
Le comte appelat Martin
Et après le comte de *Montlazeur*,
Que y ere per son malheur
Et le vicomte de Fesensaguet
Et de L'abril tout le troupet.

Ce passage est cité par l'abbé Duclos, *Histoire des Ariégeois*, page 228.

On identifie Montlazeur et Montlezun ; on voudrait les armes de l'un et de l'autre.

MOULIS.

—

Perier et Casimir Perier. — Beyle, l'écrivain, était, si mes souvenirs sont exacts, fils ou petit-fils d'une demoiselle Perier. Quel confrère pourrait me communiquer le tableau de la descendance de M. Perier, l'aïeul de Stendhal ?

Quelle parenté existait entre le dit Périer et Casimir Perier, le ministre de Louis-Philippe ? J. DE V.

—

Noblesse et Légion d'honneur. — Je retrouve les textes suivants :

I. — *Statut du 1er mars 1808* :

Art. 11 : Les membres de la Légion d'honneur et ceux qui, à l'avenir, obtiendront cette distinction, porteront le titre de chevalier.

Art. 12. — Ce titre sera transmissible à la descendance directe et légitime, etc.

II. *Ordonnance Royale du 8 octobre 1814*, déterminant le cas dans lequel la noblesse sera acquise héréditairement aux membres de la Légion d'honneur.

Art. 2. — Quand l'aïeul, le fils et le petit-fils auront été successivement membres de la Légion d'honneur et auront obtenu des lettres patentes conformément à l'article 1er (le dit article demande seulement que l'on justifie devant le garde des sceaux d'un revenu de 3.000 fr. en immeubles situés en France, cette justification comportant comme sanction l'envoi de lettres patentes), le fils et le petit-fils sera noble de droit et transmettra la noblesse à toute sa descendance.

Art. 3. — Les dispositions contraires sont abrogées.

Je demande 1°) : l'ordonnance Royale du 8 octobre 1814 peut-elle être considérée comme non abrogée ?

2° : Un légionnaire à la 3e génération, à qui des circonstances de force majeure, et notamment les Révolutions, n'ont pas permis d'obtenir les dites lettres patentes, mais qui est en mesure de justifier éventuellement que lui et sa famille n'ont cessé de remplir la condition relative aux immeubles, peut-il affirmer sa noblesse héréditaire ?

J. DE V.

—

Port des Grands-Croix d'Ordres. — Pourquoi le ruban de certaines Grand-Croix se portent-ils de gauche à droite et d'autres de droit à gauche ? Pourquoi, avec l'habit, cet usage bizarre, et même de mauvais goût, de les mettre sur la chemise ? Qu'ils ne soient pas par dessus l'habit, passe, mais pourquoi tout au moins ne pas les porter sur le gilet ? avec l'habit à la française de certains uniformes, quand on ne les met pas dessus ils sont en tout cas sur le gilet. — J'ajoute ceci : pour les ordres étrangers les plaques se mettent-elles indifféremment à droite ou à gauche de la poitrine ?

OROEL.

—

Armes à déterminer : deux écus accolés. — A gauche : *D'or au sautoir de sable.*

A droite : *De gueules aux huit besans (?) de... encerclant une coquille (?) de..*

Supports : 2 *lions.*

Le tout timbré d'une couronne de comte. L. DENIQUET.

—

Blason dont il ne reste que ce mot : Staomize. — La Bibliothèque de Mons (Belgique) possède un incunable dont la reliure, du XVIe siècle, porte sur l'un des plats un blason dont il ne reste de visible que la devise : STAOMIZE.

Je suis très désireux de savoir à quelle famille appartient cette devise et ce qu'elle signifie.

E. H. M.

—

Prévost-Paradol — Madame Farine. — Je crains bien qu'on ne réponde pas à ma question pourtant intéressante.

Connaitrait-on le pseudonyme que prit, en librairie, une Madame Farine qui publia (où ?) des contes pour les enfants ?

Cette charmante femme serait, me dit-on, l'héroïne du roman qu'a remarquablement conté récemment M. Faguet. Et le héros n'en serait-il point Prévost-Paradol ?

Cherchez. Cherchons. Ego.

—

Les œuvres galantes de Joseph Prudhomme. — Dans les journaux de 1856, je trouve la note suivante :

Du 7 Décembre. Outre les *Scènes populaires* que tout le monde connaît, Henri Monnier en avait en portefeuille d'autres dont les familiarités galantes n'avaient pas eu jusqu'ici les honneurs de la publicité.

Il vient d'être autorisé à les faire tirer à cent exemplaires.

Chaque exemplaire ne coûtera pas plus de cent francs.

Cette édition est-elle parue ?

Où ?

Quand ?

Connait-on quelques exemplaires ?

J...

—

Guy de Maupassant. Un conte perdu. — Dans la *Grande Revue*, « une amie » de Guy de Maupassant révèle le canevas d'un conte que Maupassant lui a lu, sur manuscrit, et qu'elle n'a retrouvé dans aucun des ouvrages publiés. C'est l'histoire d'un chemineau que le spectacle de l'amour de jeunes gens beaux et élégants exalte d'abord, puis irrite et rend presque fou furieux. L'aventure se termine au Dépôt. Et la narratrice demande : « Où peut-il être, ce petit-chef-d'œuvre du plus admirable de nos conteurs ? »

—

Talence. — C'est le nom d'un élégant quartier de Bordeaux. C'est le nom d'une rue et d'un pont d'Abbeville (Somme).

Y a-t-il une corrélation quelconque entre cette appellation gasconne et cette dénomination picarde ?

Le sait-on ? A. d'E.

—

Joachim (prononciation). — Comment faut-il prononcer Joachim ? La question n'est pas sans intérêt car nombre de gens plus ou moins illustres ont porté, portent ou porteront ce prénom qui était celui de la sainte Vierge et parmi les illustres, Joachim du Bellay, Joachim Murat, etc.

De plus, il y a une commune et un bourg de France dans la Loire-Inférieure dénommés Saint-Joachim.

Les habitants du bourg et en général ceux de l'arrondissement prononcent « Joachain », avec chuintement, si j'ai bonne mémoire. D. R.

—

Du Ferrier. — A-t-il été publié une étude spéciale sur du Ferrier, ancien ministre protestant de Nimes, puis conseiller de Louis XIII après son abjuration ? Plus complète comme biographie et bibliographie que les articles des *Dictionnaires* de Moreri et autres et de la *France protestante ?* Mandel.

Une traduction de l'ouvrage de Jacob Brucker : *Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nos tram usque ætatem deducta, Editio secunda Lipsiæ MDCCLVII ?* A. L.

—

Villemanzy. — Quelle est la véritable orthographe de ce nom propre : *Villemanzy* ou *Vilmanzy*, ce modèle d'intégrité parmi les commissaires des guerres si peu scrupuleux. Généralement on écrit Villemanzy. Pourtant Percy écrit à son collègue Larrey, le 27 thermidor, an 5e, de Strasbourg :

Pourquoi tous les commissaires des guerres ne ressemblent-ils pas au modèle de vertus, de probité, de bonté et de lumières que leur fournit leur ancien et incomparable chef, le commissaire *Vilmanzy* ?

On sait que l'ancien hôpital militaire des Colinettes à Lyon porte le nom de l'intègre administrateur de l'Armée du Rhin

Dr Bonnette.

Réponses

—

Les billets de Marie-Antoinette à Jarjayes (LXVI, 481, 537). — Le *Figaro* apporte dans un « écho » complémentaire (n° du 1er novembre 1912) les précisions que l'on pouvait souhaiter.

Complétons, en les précisant, les renseignements que nous avions donnés au sujet des billets de Marie-Antoinette à Jarjayes.

Il en existe encore quelques-uns de ces billets ; M. le marquis de l'Aigle en possède un ; les autres appartiennent à Mme Frédéric de Parseval. Ils avaient été laissés par Jarjayes à sa fille, Mme de Bourcet ; ils passèrent ensuite à la fille de celle-ci, Mme de Beaumont, laquelle épousa, en secondes noces, M. Frédéric de Parseval. Celui-ci se remaria avec Mlle de Pierreclos, et fit don, en mourant, de ces billets (et d'une lettre du comte de Provence à Jarjayes) à sa femme. Ce fut pour obéir aux intentions du défunt que le billet où la Reine déclare renoncer à « un beau rêve » fut donné au comte de Chambord.

Quant aux autres billets, qui appartenaient à M. Zangiacomi, ils furent détruits, non dans l'appartement de celui-ci, mais à l'Hôtel de Ville, où ils avaient été transportés, lors de l'incendie de mai 1871.

*
* *

Je puis ajouter quelques détails complémentaires de l'écho du *Figaro*. Les billets que possède Mme Frédéric de Parseval m'ont été communiqués, et je les ai reproduits en fac-simile dans le volume que j'ai consacré au récit de la tentative, faite en mars 1793, par Toulan et Jarjayes pour délivrer la famille royale, *Un complot sous la Terreur*.

Ces billets sont au nombre de trois.

Le premier présente cette singularité que le verso seul est écrit de la main de la Reine ; le recto est d'une autre écriture qu'il ne m'a pas été possible d'identifier ; certains mots ont été raturés ; de plus, le langage y est quelque peu sibyllin ; on y parle de *Roxane*, de *Lucius*, de *Mercinus*, etc. J'en ai proposé, dans mon livre, une explication que je ne garantis point, mais qui me semble fort acceptable.

Le second billet est celui qui commence par ces mots : « Votre billet m'a fait « bien du bien... »

Le troisième débute ainsi : « t... vous « remettra les choses convenues pour « ha... l'empreinte que je joins icy est « toute autre chose. Je désire que vous la « remettiez à la personne que vous savez « être venu me voir de Bruxelles l'hiver « dernier, et que vous lui disiez en même « tems que la devise n'a jamais été plus « vraye... »

T... désigne Toulan ; *ha*... veut dire Hamm, où résidait alors le comte de Provence. J'ai eu plus de peine à découvrir « la personne venue de Bruxelles », c'est Fersen. Cette découverte m'a donné l'idée d'étudier le rôle joué par le gentilhomme suédois près de Marie-Antoinette, et il en est résulté *Un ami de la Reine*.

Quant à la lettre du Comte de Provence à Jarjayes, également reproduite en fac-simile dans *Un complot sous la Terreur*, elle est datée de « Hamm, ce 19 mai 1793 ». La première partie en était inédite ; la fin avait été donnée par le baron de Goguelat dans son *Précis des tentatives qui ont été faites pour arracher la reine à la captivité du Temple*.

PAUL GAULOT.

*
* *

M. le marquis de l'Aigle conserve, si mes souvenirs sont exacts, un de ces billets dans sa belle collection d'autographes.

B. DE CH.

*
* *

L'un des billets écrits par Marie-Antoinette à Jarjayes appartient à M. le marquis de L'Aigle. Je crois qu'il lui a été vendu, il y a bien des années, par l'expert en écritures Charavay, lequel l'avait trouvé en explorant un fatras de vieux papiers.

Comte DE PIMODAN.

*
* *

Dans l'*Intermédiaire* du 30 octobre dernier, M le docteur L... me fait l'honneur de me mettre en cause au sujet de ces billets.

Si je n'avais pas dit jusqu'ici le peu que je sais de leur sort, c'est que la question posée dans l'*Intermédiaire* du 20 octobre me paraissait formulée d'une façon un peu imprécise. « Que sont devenus, y lisions-nous, les billets que la Reine avait pu faire passer à Jarjayes ? »

Faire passer est équivoque, et l'écho du *Figaro*, reproduit par le docteur L... continue la confusion.

Il y avait, en effet : 1° les billets destinés à Jarjayes lui-même ; 2° les billets

confiés à Jarjayes pour qu'il remît, l'un au comte de Provence, l'autre au comte d'Artois.

Les premiers, je ne sais pas où ils se trouvent. Mais c'est sans doute de ceux-là que le *Figaro*, dit :

Ils appartiennent à une personne qui les tient d'un descendant, par alliance, du chevalier de Jarjayes.

(Par alliance, entre parenthèses, est un lapsus, il faut lire : par les femmes). — Ce que je puis dire, en tout cas, c'est que, contrairement à l'opinion d'un érudit bien connu des lecteurs de l'*Intermédiaire*, ils n'appartiennent pas à la famille d'Allemagne (*aliàs* Dallemagne), M. le baron J. d'Allemagne ayant bien voulu m'écrire il y a quelques mois que ce bruit était légendaire.

Mais il faut encore distinguer, paraît-il.

Dans les lettres de ce premier groupe, c'est-à-dire dans les billets adressés par Marie-Antoinette à Jarjayes, le texte le plus important : « Nous avons fait un beau rêve... » aurait été remis au comte de Chambord en 1873. Si le rédacteur anonyme du *Figaro* peut faire connaître l'auteur du don, la vérification du fait sera, je pense, facile. « A la mort du comte de Chambord », ajoute le *Figaro*, ce document « n'a pas été retrouvé dans ses papiers ». — Pour ma part, je ne l'y ai pas vu davantage.

Je croyais d'ailleurs, que c'était ce billet qui avait été volé à M. le duc de Blacas.

Voici, en effet, où se trouvent actuellement les billets du second groupe, c'est-à-dire les lettres destinées aux frères de Louis XVI et confiées à Jarjayes :

L'un (« Ayant trouvé enfin un moyen, etc., etc. ») appartient à M. Victor Gille, — collection de M. Philippe Gille, son père, — et provient de Cléry. Papier vélin ultra-mince, encre noire, longueur en haut : 197 mm., hauteur à gauche : 31 mm. ; à droite : 30 mm. ; hauteur minima : 28 mm.

L'autre (« Ayant un être fidèle... ») appartient à M. le duc de Blacas. C'est le billet adressé au comte de Provence, Régent, et le seul texte connu que Louis XVII ait signé comme roi. Même papier, même encre que le précédent. Longueur au milieu : 192 mm. ; en haut : 191 mm. ; en bas : 190 mm. ; longueur maxima : 194 mm. ; hauteur au milieu : 51 mm.

Un volume sur Louis XVII que je vais faire incessamment paraître, avec illustrations d'Andre Marty, donnera ces deux textes en fac-similé d'après les originaux autographes.

Mais M. le duc de Blacas possédait un autre billet du Temple, et je croyais, — à tort (si le *Figaro* a raison), — que c'était le fameux billet : « Nous avons fait un beau rêve ».

François Laurentie.

—

Le second testament de Louis XVI (LXVI, 433. 489). — M. Henri Rochefort écrit dans la *Patrie* :

Plusieurs journaux ont, à propos de la découverte que j'ai faite en Savoie du testament olographe de Louis XVI, parlé de fac-similé, me supposant assez ignare pour confondre un fac-similé avec un original. Or, le document que j'ai entre les mains ne souffre pas de discussion. La rature qui se trouve à la 3e page et qui porte sur ces mots : *s'ils avaient le malheur de perdre leur mère* a sans doute paru une trop cruelle allusion au sort possible de Marie-Antoinette et le roi les a rayés sur les deux manuscrits. Celui que je possède contient d'ailleurs une faute d'orthographe qui, probablement, a été reproduite dans l'autre, à moins qu'elle n'ait été corrigée sur le fac-similé qu'a fait fabriquer Louis XVIII et que je ne connais pas. Louis XVI écrit : « Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchire l'Eglise de Jésus-Christ », mettant ainsi au singulier le mot déchire qui devrait être au pluriel.

Il est évident qu'il est difficile de confondre un fac-similé avec un original. C'est cependant arrivé déjà, et à des hommes avertis, quand il s'agit d'un fac-simile ancien, tiré sur papier ancien et bien gravé ; c'est le cas pour le fac-similé exécuté par ordre de Louis XVIII.

Possesseur d'un de ces fac-similé, qui porte dans le filigrane une coquille de Saint-Jacques — et non les armes de France, — je trouve à la troisième page, la même rature sur les mots *s'ils avaient le malheur de perdre leur mère* et la même faute d'orthographe « déchire » au singulier.

J'ajoute que ce fac-similé très fidèle, œuvre de Pierre Piquet, n'a pas manqué de faire figurer à la troisième page, sur le

mot « solide » la tache d'encre qui est sur l'original des Archives.

—

Santerre et la mort de Louis XVI (T. G.820; LXV ;LXVI;54,349,538).— La légende d'après laquelle Louis-Charles-Antoine de Beaufranchet d'Ayat serait fils de Louis XV, est éclose dans l'imagination de chroniqueurs avides de scandales. En effet, Marie-Louise O' Murphy de Boisfailly a épousé,le 25 novembre 1755, Jacques de Beaufranchet, chevalier, seigneur d'Ayat, de Grandmont et de Beaumont. Elle en a eu d'abord une fille, née au château d'Ayat le 30 octobre 1756 (onze mois après son mariage) et un fils, Louis-Charles-Antoine, celui dont s'occupe l'auteur de l'article du 30 octobre dernier, également né au château d'Ayat, le 22 novembre 1757, c'est-à dire deux ans après le mariage de ses parents. Personne n'a donc le droit de dire que Louis Charles-Antoine n'était pas fils de son père. Ceci bien établi, nous allons apporter notre contribution à la question du roulement de tambours.

Nous dirons d'abord, ou plutôt nous répèterons ce que nous avons écrit dans l'*Intermédiaire* du 20 juillet 1912, à savoir que le général de Beaufranchet remplissait, le 21 janvier 1793, les fonctions de chef d'Etat major général de l'armée commandée par le Général Berruyer. Aucun écrivain de bonne foi, et tant soit peu au courant des règlements militaires, ne pourra admettre que, ce Général étant présent, son subordonné ait pu donner un ordre quelconque. Si cet ordre a été réellement donné — ce qui reste encore à prouver — il n'a pu l'être que par un des chefs sous le commandement desquels Beaufranchet se trouvait, et celui-ci, en pareille circonstance, n'avait d'autre pouvoir que celui de le transmettre.

Il est un témoignage, qui nous paraît de la plus grande importance, et qui semble avoir échappé à l'auteur de l'article du 30 octobre, c'est celui du Général Berruyer lui-même.

On lit en effet dans les mémoires du *Conventionnel Choudieu*, page 277 : (Plon, éditeur, 1897) :

A la fin de Janvier 1793 je dînais chez le Général Berruyer. Le Général Valence et le Général Beurnonville y vinrent à dire dans la conversation qu'ils n'approuvaient pas la conduite de Santerre. Mais Berruyer les interrompit : on a assez calomnié ce pauvre Santerre, et je ne dois pas souffrir qu'on l'accuse de ce qu'il n'a pas fait. S'il y a quelqu'un de coupable dans cette circonstance, ce n'est pas lui, c'est moi, et c'est sur moi que doit porter la responsabilité. *Santerre, qui n'est que général de brigade, n'avait pas d'ordres à donner* LA OU COMMANDAIT UN GÉNÉRAL DE DIVISION, *et c'est moi qui ai ordonné le roulement*. J'ai cru bien faire, et je le crois encore. Telles furent les paroles de Berruyer. Je me fais un devoir de les rapporter.

Voici, ce nous semble, un document bien autrement probant que la note écrite par M. Châteauneuf au verso d'une lettre de Santerre, base bien fragile pour échafauder une supposition. Ce n'est rien d'affirmer, il faut encore et surtout prouver, et comme d'autre part Santerre a formulé la même revendication que Berruyer, nous sommes d'avis comme « *Un intermédiairiste* depuis 1867 » que la question est et demeurera insoluble.

F. ARVERNE.

*
* *

M. Léo Claretie parle, dans sa chronique, de l'*Evènement*, du *Journal de Liège* :

Louis XVI fut exécuté le 21 janvier. Le numéro du 23 janvier contient un compte rendu de sept ou huit colonnes ! Et voyez comme les courriers étaient rapides : deux jours après, l'article paraissait à Liège ! Il était donc arrivé le 22 au soir !

A-t-on consulté cet article qui contient peut-être quelque chose relativement au roulement de tambour ?

—

L'énigme de Valmy. Brunswick. Le vol des diamants en 1792 (LXVI, 386. 446, 489, 544). — Je crois avoir répondu à la question de la façon la plus nette dans : « *Histoire des joyaux de la couronne de France* » ;(Paris-Hachette in-4° 1889). Si l'un de nos collaborateurs désire quelques explications supplémentaires, je suis à sa disposition.

GERMAIN BAPST.

—

San Martino. La maison de Napoléon à l'Ile d'Elbe (LXVI, 282, 405, 491).—Je trouve le renseignement ci-après copié dans un volume intitulé (*Notes de Voyage*, par N. J. Colbert édité par Victor Havard, 1880.

Corse 13 octobre 1841.

Entrée à Porto-Ferrajo, Visite à la maison

de l'Empereur ; on y a conservé une partie de son ameublement ; elle est occupée par le gouverneur de l'Ile.

Pèlerinage à San Martino, maison de campagne qu'habitait quelquefois Napoléon, à une bonne lieue de Porto-Ferrajo ; un chemin de traverse mène à cette modeste maison où la vue s'étend sur la rade et la ville.

Dans la salle à manger, peintures à fresques, du reste assez médiocres, qui représentent quelques scènes de la Campagne d'Egypte ; Bustes d'Elisa Bacciochi et de son mari. La maison appartient à Marie-Louise qui la loue *1000 fr. par an*.

Que de pensées assaillent l'esprit en visitant cette modeste demeure ! et c'est là qu'on croyait enfermer celui dont la couronne de Charlemagne ceignait le front.

P. c. c. Madame VINCENT.

—

Qui a brûlé Moscou ? Est-ce Rostopchine ? (LXVI, 385, 447, 490, 545). — Peut-être notre honorable confrère M. trouvera-t-il quelque chose d'intéressant dans les pages 281 et suivantes du 3e volume de : *La Russie en 1839*, par le marquis de Custine, 2e éd. Paris, Amyot, 1843.

P. A. T.

—

Thiers et Gambetta : un prétendu mot de Thiers sur les Alsaciens (LXVI, 139, 201, 350, 493). — A propos de l'affirmation de M. de Chaudordy, (n° du 20 octobre 1912), je me permets de signaler le passage suivant, que je trouve dans *Graf Bismarck und seine Leute*, de Moritz Busch.

Dans un de ses propos de table (Versailles 1er novembre 1870), le Chancelier de fer s'exprima en ces termes :

Thiers avait, au cours de la conversation, voulu parler des provisions de vivres se trouvant alors à Paris. Je l'ai alors interompu en disant : « Pardon, nous sommes mieux informés que vous, qui n'avez passé qu'un seul jour dans la ville. Ils ont des vivres jusqu'à fin janvier » — Il fallait voir la figure étonnée qu'il fit ! Or, je n'avais essayé que de lui tirer les vers du nez (*auf den Zahn gefuhlt* = touché la dent sensible), et son étonnement me montra qu'il n'en était rien.

2 *Novembre*. « C'est un homme intelligent et aimable, spirituel, mais il n'a rien du diplomate, il est trop sentimental pour ce métier-là. » — « Il ne vaut rien comme négociateur, pas même comme maquignon ». — On le stupéfie facilement, il trahit ses sentiments et se livre. J'en ai appris bien des choses, et entre autres, qu'ils n'ont là-bas que pour trois ou quatre semaines d'approvisionnement complet ».

Dr VOGT.

—

Femmes à destination de Madagascar (LXVI, 235, 353). — L'hospice de la Salpêtrière fut, dès son origine, destiné spécialement aux pauvres femmes. Vers 1684, on construisit, au centre de l'hôpital, la prison de la Force où étaient détenues les incorrigibles.

Les filles envoyées en Amérique en 1680, n'étaient-elles donc pas plutôt des orphelines ou des pauvres, que des filles de mauvaise vie ?

La sœur St-Joseph (Mlle de Laferrière, dont il est question dans les notes de M. Tesson citées par notre collaborateur L. Capet), ne fit pas le voyage de Madagascar en 1666. C'est en 1673, qu'elle accompagna 16 filles à Madagascar. Plusieurs de ces malheureuses moururent peu de mois après leur arrivée ; d'autres périrent dans le massacre de Fort-Dauphin en 1674, et les survivantes cherchèrent un refuge sur la côte d'Afrique. La sœur Saint Joseph se retira à Chaul, côte de Malabar, d'où elle revint à Paris, comme l'indique l'ancien registre de la Salpêtrière, à la date du 30 septembre 1680.

L'expédition de 1666 se composait de 200 personnes, équipages compris. De ce nombre, 400 moururent durant la traversée, et 200 autres étaient *in-extremis* à leur arrivée. Des 32 femmes, 27 étaient mortes. Outre les célibataires, on avait ainsi embarqué plusieurs familles sur le vaisseau amiral, le « Saint-Jean ». Ceci explique, à mon avis, la présence d'un certain nombre de filles de 14 à 15 ans, qui n'avaient peut-être pas été tirées de l'Hôpital général. Ma question avait pour but de préciser les passagères de la flotte du marquis de Mondevergue. L'ancien registre de la Salpêtrière, à la date 1666 (février ou mars) pourrait nous renseigner sur ce point. Mais où se trouve ce registre actuellement ?

Les archives de la Compagnie des Indes Orientales révéleraient peut-être les noms des passagers des diverses flottes expédiées à Madagascar au XVIIe siècle. Où se trouvent-elles ? Dr P.

Rue des Malades (LXVI, 389, 494). — Il s'agit sans doute de la ville de Lille, où une rue des Malades a existé jusqu'à la Révolution, époque à laquelle elle prit le nom de Paris qu'elle porte encore. C'était alors la plus importante de la ville.

PIERRE T.

*
* *

La même question a été posée par moi, et probablement pour le même motif, dans la très intéressante *Chronique Médicale* que dirige notre collaborateur le docteur Cabanès (XVII, 372 1er Juin 1910). Un libraire de Roubaix m'avait envoyé un *ex-libris*, simple étiquette typographiée, portant ces quelques mots :

LE FEBVRE
Rue des Malades.

De nombreuses réponses parvinrent a la *Chronique*, signalant à Lille et dans plusieurs villes belges (Bruxelles, Tournai, Malines, Huy) des rues de ce nom existantes ou disparues, qui, toutes, *conduisaient à un hôpital, ou, le plus souvent, à une léproserie*.

Je reproduis une de ces réponses, celle du docteur G. Dutilleul :

Jadis la *rue de Paris*, la *porte de Paris* et le *faubourg de Paris*, à Lille, s'appelaient *rue des Malades*, *porte des Malades*, *faubourg des Malades*. J'ai connu, dans mon enfance, la *rue des Morts*, la *rue des Os rongés*....

Il subsiste encore une « courette » au cœur du vieux Lille, qui, bien que grouillante de vie, porte le nom peu engageant de *cour des Trépassés*.

Quant à l'origine de ces dénominations, elle est facilement explicable.

La *rue des Malades* conduisait à une maladrerie (maison des Lépreux), située au *faubourg des Malades*, et qui disparut en 1657.

La *rue des Morts* et celle des *Os rongés* occupaient l'emplacement d'un de ces cimetières qui jadis entouraient les églises.

Le nom de *Cour des Trépassés* a sans doute la même origine.

L'Ex-libris envoyé à M. B. doit provenir d'un Lillois et être antérieur à la Révolution. Le nom de Lefebvre est en effet très répandu à Lille, et la rue des Malades n'a perdu son nom qu'à la Révolution. »

Il me faut renoncer à reproduire d'autres réponses fort documentaires, dont une d'un savant lillois, M. L. Quarré-Prévost. On les trouvera dans les années 1910 et 1911 de la *Chronique Médicale*.

F. BARGALLO.

Château Villain (LXV ; LXVI, 59). — Ce chef-lieu de canton est situé sur la rivière l'Aujon, c'est pourquoi on l'a appelé Ville sur Aujon et non Ville sur Laujeon, comme l'orthographie le sergent Fricasse. La substitution du nom de Ville sur Aujon à celui de Châteauvillain se trouve aux actes de l'Etat civil de la commune, du 1er octobre 1793 au 11 juillet 1815. Aux registres des délibérations du Conseil municipal on ne paraît pas avoir observé aussi strictement qu'aux registres de l'Etat civil la dénomination nouvelle. Une délibération du Conseil municipal en date du 27 juillet 1793 se termine par la mention : « Fait et délibéré à la maison de Ville sur Aujon », mais une autre du 13 octobre de la même année commence par ces mots : « Le Conseil municipal de Chateauvillain ». Dans une délibération du Conseil municipal du 12 mai 1814 figure une adresse au Roi Louis XVIII et dans cet écrit on lui demande notamment de réintégrer la commune dans son ancien nom de Chateauvillain « qui était le nom d'un Duché ». Est-ce à la suite de cette adresse que le nom de Chateauvillain a prévalu ? En tout cas des recherches effectuées à Chateauvillain, il résulte que cette commune a été nommée Ville sur Aujon, de 1793 à 1815.

YSEM.

—

Famille Barade (LXVI, 284, 453). — Est-ce Barade ou Baratte ? Il existait dans les Landes une ancienne famille Baratte titrée et vivant noblement. S'il était question de cette dernière, nous pourrions fournir quelques données généalogiques intéressantes.

AURIBAT.

—

La mort du conventionnel Courtois (LVII ; LXVI, 484). — L'*Intermédiaire*, dans son numéro du 10 mars 1908, col. 381 à 384, nous donne un article très détaillé, signé Jacques de Bartier, dans lequel est reproduit le texte intégral de l'acte de décès de Courtois.

Il est aussi question, dans cet article, du fils de ce conventionnel, auquel il laissa ses suprêmes instructions, en lui remettant certains documents relatifs à de prétendus secrets d'Etat.

VICTOR DESÉGLISE.

—

Portrait par Guérin à identifie (LXVI, 439), — Il doit s'agir du portrai

de Jean-Georges Noverre, né à Paris le 29 août 1727, mort à Saint-Germain-en-Laye le 19 novembre 1810, d'après Tardieu (*Dictionnaire iconographique des Parisiens*, Herment 1885, col. 225), qui cite un portrait in-8 ovale de ce maître de ballets, signé B. Roger sc. Guérin del.

Dans ses lettres sur la danse, publiées en 1767, Noverre exposait de quelle extension prodigieuse était susceptible l'art chorégraphique en s'alliant à la pantomime et en exprimant d'une manière variée les passions et les affections de l'âme. Cette substitution de conceptions dramatiques aux ballets dénués d'invention et monotones dans leur symétrie qui plaisaient alors, fut rapidement appréciée ; Noverre eut le titre de maître des ballets en chef de l'Académie royale de musique et fut ordonnateur des fêtes du Petit Trianon (Voir Michaud, *Biographie universelle* t. XXXI p. 94). Ceci correspond assez bien aux vers qui figurent sous le portrait en question.

C. DEHAIS.

—

Lanes, seigneur huguenot (LXVI, 486) — Comme le pense le collaborateur Saint-Saud, la *France protestante* de Haag renferme un article sur la famille qui l'intéresse. XVI B.

[XVI B a eu l'amabilité de recopier cet article. Nous ne le publions pas, parce qu'il est facile à trouver dans un ouvrage de grande bibliothèque publique, qu'il est un peu long, et qu'il intéresse particulièrement l'auteur de la question, qui le recevra avec gratitude. Nous lui avons transmis le manuscrit].

* * *

La France protestante de Haag mentionne seulement Guy-Odet, dans l'intéressant article qu'elle consacre à Henri de Lanes, seigneur de Saint-Michel, fils dudit Guy-Odet et d'Anne de Gontaut-Biron ; lequel Henri s'est fait connaître par son dévouement au duc de Rohan, pendant la dernière guerre civile. LAB.

Mêmes réponses : V. A. T. ; C. N.

—

Famille Le Peletier de Saint-Fargeau (LXVI, 435). — Les Le Peletier et non Le Pelletier, des Forts, de Saint-Fargeau, de Rosinbo et d'Aunay sont tous de la même famille de parlementaires. Mais les documents sur eux sont rares et difficiles à obtenir ; pourtant ils sont encore représentés. Si on veut consulter La Chesnaye-Desbois à la Bibliothèque Nationale, on trouve toutes les pages consacrées aux Le Peletier, arrachées. Ce que je crois savoir sur la question, c'est que Louis Michel, le conventionnel, la victime du garde du corps Pâris, et Ferdinand-Louis-Félix, n'étaient que demi-frères. Leur père, Michel-Etienne, baron ou comte de Saint-Fargeau, avait été marié d'abord à Suzanne ou Louise de Beaupré et ensuite à Louise-Adélaïde Randon de Massane ; Louis-Michel était né du premier mariage et Félix du second.

Je serais très obligé à mes collègues de l'*Intermédiaire* s'ils pouvaient me dire de quel Saint-Fargeau les descendants de Le Peletier des Forts portaient le titre : il y en a un en Seine-et-Marne et un autre dans l'Yonne. E. GRAVE.

—

Famille Paynel en Normandie (LXVI, 436). — Philippe Paynel d'Hambye ou d'Hambuye fut abbesse de Maubuisson vers 1362. Elle était fille de Foulques et d'Agnès de Cantelou, nièce de Blanche d'Avaugour. Elle mourut le 28 janvier 1390, c'est-à-dire 1391. Je ne connais ni les armes de ces Cantelou, ni celles d'Avaugour. E. GRAVE.

—

Pinet, délégué aux armées (LXV, 355, 429). — Un essai de réhabilitation du féroce conventionnel Pinet a paru en 1907, sous le titre :

Le Conventionnel Pinet, d'après ses mémoires inédits, par Henri Labroue, in-8° de 122 pages. C'est d'ailleurs la reproduction de 5 articles insérés dans la *Révolution française*, année 1906.

Naturellement Pinet, dont on imprime un « Memorandum » manuscrit, se donne libéralement un blanc-seing à peu près complet. Il s'y exerce au rôle de barbier ; mais à vouloir blanchir un nègre un barbier perd son savon.

Rendons cependant justice à M. Labroue : il a voulu contrôler l'audacieux panégyrique de son grand parent en recourant à de nombreuses références. Heureusement pour son héros, il ne fait que les indiquer : car nous ne connaissons pas de réquisitoire plus sanglant contre Pinet, que la correspondance de Pinet lui-même avec le Comité de Salut Public,

correspondance tout au long imprimée dans le Recueil de M. Aulard. Il faut donc nécessairement recourir aux sources, c'est-à-dire au *Recueil des Actes du comité de Salut Public* pour juger l'homme et l'apprécier à sa juste valeur.

AURIBAT.

—

La reine Pomaré, de Mabille (LXV, 391). Henri Heine, dans son *Romancero* publié fin 1851, parle de la Reine Pomaré. Dans la quatrième et derniere p ésie qu'il consacre à la danseuse, il en décrit la mort, auprès de sa mère, dans une pauvre mansarde, et son enterrement. Le cercueil n'aurait été suivi que du coiffeur de la morte, et de son chien, recueilli dans la suite par Rose Pompon, la rivale de la Reine Pomaré.

Dans la *Kristische Gesammtausgabe* publiée par Karpeles à Berlin (1887) cette poésie se trouve t. II. p. 284.

NIMRAK.

*
* *

Le journal *La Liberté*, qui chaque jour reproduit les Nouvelles d'il y a quarante ans, publiait, dans son numéro du 14 juin 1909, les lignes suivantes :

Liberté du 14 juin 1869 :

La reine Pomaré, qui fut, vers 1845, une des célébrités des bals publics, vient de mourir misérablement, à l'âge de cinquante-huit ans, dans un garni de la rue Maubuée. qu'elle louait 15 francs par mois.

ALIMNO.

—

Une fabrique de fausses lettres de Mme de Pompadour (LXVI, 526). — Pour mettre en garde les amateurs novices d'autographes de Mme de Pompadour, voici une lettre authentique, qui donnera idée du style et de l'orthographe de la marquise. L'écriture est fine, assez régulière; l'orthographe est du temps. Dans une autre lettre elle dit que s'étant évanouie on l'a tirée derrière *un rido*. Il n'y a presque pas de majuscules, pas de ponctuation, et pas toujours d'apostrophes. Des lettres que je connais, pas une n'est signée. Sa correspondante est la comtesse de Lutzelbourg. La date doit être le 26 avril 1748, date de la mort de Marie-Thérèse de France.

Il y a vn siècle que je ne vous ay écrit grande
femme. Les spectacles milles choses differentes
m'en ont empèché, le malheur du pauvre Coigny
nous a mis au desespoir Le roy en a été a me taire
peur il a donné des marques de son bon cœur
dont jay craint les suittes pour sa santé heureu
sement la raison a pris le dessus, après avoir
attendu longtemps mr votre frère je lay vû
hier nous n'avions pu nous joindre il ma
donne vn beau Livre et ma promis de vous
retirer sa maison afin de vous forcer a
revenir icy vous juge aisément que je
lui en scais bon gré jay abandonné
Malou et ay acheptè a la place La Cede
petit chateau près dicy assez joly jay besoin
de mes basins mandés moy ce que je vous
dois car je n'en scais plus rien jay parle
à mr de revolle il ma dit que sil luy étoit
possible il vous oteroit le magasin
La petite madame vient de mourir des dents
mr le Dauphin s'en desole bonsoir
grand femme vous connaissés mon
amitie
ce 26

a madame
Madame La comtesse de Lusbourg
a Strasbourg.

P. c. c. E. GRAVE.

—

Le lieutenant-colonel Stoffel et l'histoire des Cent Jours (LXVI, 435). — Le colonel baron Eugène-Georges-Henri-Céleste Stoffel, commandeur de la Légion d'honneur, naquit à Paris le 14 mars 1821, entra à l'Ecole polytechnique en 1839, à l'Ecole d'application de Metz en 1841, fit la guerre de 1859 comme officier d'ordonnance du général Niel, fut fait chef d'escadron d'artillerie en 1862, et devint officier d'ordonnance de l'Empereur. Attaché militaire à Berlin, il adressa de 1866 à 1870 des rapports devenus célèbres sur la situation militaire en Prusse. Son rôle pendant la guerre de 1870-1871, sa déposition un peu confuse dans le procès du maréchal Bazaine ne sont point de mon sujet. Je rappellerai seulement qu'une instruction fut ouverte contre lui mais abandonnée comme on le put apprendre par le *Journal officiel* du 19 octobre 1871. Stoffel qui était colonel du 21 juin 1870 se présenta sans succès à la députation en 1871 et rentra dans la vie privée.

Son œuvre archéologique comprenant les travaux exécutés à Alesia, Alise Sainte-Reine, Côte d'Or, sa collaboration à la *Vie de César*, de Napoléon III, je me borne à la signaler ici. J'ajoute : Napoléon III lui légua tous les papiers, documents et matériaux accumulés par de nombreux érudits comme préparation à l'œuvre impériale et qui avaient une grande valeur.

L'auteur n'avait conduit son héros que jusqu'au passage du Rubicon, le colonel Stoffel ajouta deux derniers volumes : le premier va du Rubicon à Pharsale, le second se termine au drame des Ides de

Mars Ce complément est, paraît-il, une œuvre des plus considérables : publiée avec atlas par l'Imprimerie nationale en 1887, elle fut très appréciée en Allemagne. Mais en France elle est à peu près inconnue, Stoffel qui passait pour avoir le caractère assez difficile et fantasque, ayant conservé l'édition presque entière. Je n'ai appris l'existence de l'ouvrage que par un article de M Salomon Reinach, *Revue archéologique*, mars avril 1907. La mort de l'auteur survenue à Paris le 5 avril 1907, a-t-elle rendu libres les exemplaires retenus captifs ?

Pendant les dix dernières années de sa vie, le colonel Stoffel étudia la campagne de 1815, sur laquelle, selon lui, le dernier mot n'était pas dit. Il avait fait graver par M. Ehrard, quarante pierres lithographiques donnant les mouvements et positions des armées.

Comme le colonel est mort sans alliance et intestat, le manuscrit de 1815 joint à un volumineux dossier de notes et papiers, parmi lesquels se trouvait le journal intime de son père, le colonel Augustin-Antoine S. qui commandait un régiment d'infanterie dans le corps de Vandamme, armée de Grouchy, ensemble les quarante pierres lithographiques, fut mis en vente par les héritiers. Le tout a été adjugé le 12 juillet 1907, en l'étude de Me Saucier, notaire à Paris, à M. Choppin de Janvry. La bibliothèque avait été vendue dès le 13 juin. H. C M.

*
* *

Il y a peu de temps encore, le manuscrit visé ci-dessus était entre les mains de la famille Choppin de Janvry qui habite Versailles. J. L.

*
* *

Le colonel Stoffel avait passé de longues années à préparer un travail sur *Waterloo*. Le livre complètement achevé était encore manuscrit ; il a été vendu en adjudication publique par ministère de Me Albert Saucier, notaire, à Paris, le 12 juillet 1907.

*
* *

En réponse à la demande relative à « L'histoire militaire des Cent jours » par le lieutenant-colonel Stoffel, il est à ma connaissance que le manuscrit du colonel Stoffel relatif à la campagne de 1815 et plus particulièrement à la bataille de Waterloo, a été acquis par M. Choppin de Jauvry, aujourd'hui décédé et est entre les mains de ses héritiers qui habitent Versailles. J'ignore quelles peuvent être leurs intentions quant à la publication de cet ouvrage.

P. V.

—

Titres sous l'Ancien Régime (LXVI, 93, 361, 461, 514). — Les réflexions de notre confrère G. de la Véronne, sur les titres de noblesse, sont d'une justesse parfaite si l'on se place au point de vue des Français, qui s'obstinent à ne regarder les choses qu'à travers les souvenirs de l'Ancien Régime et de la Révolution. Mais, puisque la question revient fréquemment dans l'*Intermédiaire* et qu'elle est certainement en France pour un tiers, ou pour une moitié, le fonds de la politique actuelle, il serait peut-être utile de la montrer sous un aspect plus général. A la regarder de près, elle n'a pas l'importance qu'on lui attache et ne mérite pas l'animosité qu'elle soulève. Les titres sont peu significatifs : c'est le classement social qui seul offre de l'intérêt et qui demeure assez indépendant des privilèges de noblesse ou des droits de bourgeoisie.

Ecartons d'abord une erreur fréquente. Si l'on étudie l'organisation de l'Inde anglaise, on a la surprise de constater que les fameuses grandes castes du pays, — Brahmanes, Kchâtryas, Vaicyas et Soudras — auxquelles l'opinion compare, *exceptis excipiendis*, nos prétendues castes de l'Ancien Régime, — Clergé, Noblesse, Bourgeoisie, Peuple, — n'existent pas en réalité ; qu'elles représentent simplement l'idéal de la littérature sacerdotale ; que les vrales castes, étrangères en principe à la vie publique, infiniment nombreuses, sont les petits groupes de la vie privée, pour laquelle surtout ils se créent, unis par la possibilité du mariage et par l'intimité des repas, le *connubium* et le *convivium* ; et, finalement, que ces castes ont toujours été bien moins immuables qu'on ne l'imagine chez nous. M. Bouglé a voulu récemment traiter le sujet (*Essais sur le Régime des Castes*, Paris, Alcan, 1908) ; mais il ajoute à la caste, pour élément essentiel, l'hérédité du métier, parce que cette hérédité ayant disparu en Occident, il se propose de montrer que les castes n'y ont plus raison d'être. Le livre de M. Sénart (*Les Castes*

dans l'Inde, Paris, Leroux, 1896) et les travaux d'autres indianistes prouvent, au contraire, que le métier n'est qu'un motif de caste, comme parmi nous l'esprit de corps professionnel ; et les Hindous qui viennent en Europe n'hésitent pas à retrouver chez nous l'équivalent de leurs castes, en s'appuyant uniquement sur nos relations sociales. Yule et Burnell, dans leur Glossaire Anglo-Indien (Londres, Murray, 1re éd., 1886, v. « Caste ») font même remarquer que ce mot est entré couramment dans le langage politique de la France, sans établir à cet égard de distinction spéciale.

Quoi qu'il en soit, dans l'Inde, pour monter en grade, on prend un chapelain et un cuisinier brahmanes (Maine, *Ancien Droit et Coutume primitive*, Paris, Thorin, 1884, pp. 378-9), ainsi qu'en France on se donne un titre ou une particule, en Angleterre, un « crest » usurpé, (P. G. Hamerton, *French and English*, éd. Tauchnitz, t. II, p. 116). Si l'on est Musulman, on enferme les femmes, (*Quarterly Rev.*, avril 1899, p. 328) ; tout au moins chez les Arabes riches commencent-elles de se voiler la figure (*Tour du Monde*, 1882, t. I, p. 4) : coutume qui n'est point essentielle à l'Islam, comme chacun sait, mais qui, par les gynécées de Byzance, remonte à ceux de la vieille Athènes, sinon aux harems de Ninive et de Suse. Bref, nous apercevons ici comme une ouverture pour étudier ce que l'on a spirituellement appelé la « Capillarité sociale » ; mais il faudrait un volume pour la montrer sous toutes ses apparences, et nous devons nous borner à quelques courtes conclusions.

Prenons une de ces vastes maisons-caravansérails qui forment nos grandes villes modernes, peuplées de gens de toute provenance. La couleur des locataires indiquera sommairement la race ; leur nationalité désignera la classe, le groupe auquel ils doivent allégeance, toute opinion intellectuelle à part ; la religion, par contre, représentera le parti, auquel on se rattache par un lien d'esprit et de croyances ; l'étage correspondra d'assez près à la classe sociale ; et l'appartement renfermera la caste, l'intimité du petit groupe formé par les parents et les amis. Ces divisions pourront s'entremêler quelque peu, des rapprochements individuels pourront s'opérer, mais rarement. Si, par un coup du sort, toutes les différences extérieures, artificielles, d'Etat, de dénomination religieuse, de costume, étaient supprimées, les séparations fondamentales n'en subsisteraient pas moins, comme persistent en France les séparations provinciales, bien que les noms de nos anciennes provinces ne se rencontrent plus dans notre nomenclature administrative.

Il existe, donc, entre autres divisions, des classes sociales, — je ne dis pas supérieures l'une à l'autre en valeur absolue, mais en fait très réelles — marquées par une psychologie très distincte : même aux Etats-Unis, les sociologues en conviennent. C'est d'abord la classe où l'on vit surtout d'un travail manuel, d'ordinaire au jour le jour ; puis, celle où l'on subsiste d'un travail surtout intellectuel, mais plutôt sans revenu déterminé, c'est-à-dire la classe où l'on s'efforce d'édifier une fortune ; enfin, celle où la fortune est acquise où, si l'on travaille d'une profession définie, on considère moins le traitement que le prestige de la carrière. A ces trois classes sociales correspondaient assez exactement les trois classes laïques de notre Ancien Régime, lesquelles étaient, ne l'oublions pas, des « classes » et non des « castes », car elles se subdivisaient en un grand nombre de castes familiales, dont les dernières de chaque classe s'alliaient et faisaient caste avec les premières de la classe suivante.

Il est facile de comprendre que le changement de fortune et de situation, pour un citoyen, amène chez lui, ou dans sa famille au bout de quelques générations, — « il en faut trois », prétendent les Anglais, « pour former un *gentleman* », — une transformation d'idées et de sentiments qui le font passer d'une classe à l'autre « L'année dernière, j'étais un tisserand », dit une chanson du Pandjab ; « cette année, je suis un sheik ; l'année prochaine, si le grain est cher, je serai un suyud » (Sir John Strachey, *l'Inde*, trad. Harmand, p. 222) ; ainsi devient-on descendant du Prophète.

« Si l'archevêque de Cantorbéry était obligé de trimballer son baluchon sur l'épaule, comme je fais, » remarquait un *tramp* australien cité par le *Times*, « il deviendrait radical comme je suis. » Hayward raille doucement la duchesse de

Douglas qui invitait à sa table un tailleur de Londres, sous le prétexte qu'il appartenait lointainement à sa famille (« Vicissitudes of Families » *Selected Essays*, II, 189-190) ; l'humble artisan ne pouvait plus être de ce milieu ducal, à moins de refaire fortune. Sous l'Ancien Régime, les anoblissements étaient faciles et fréquents ; ils donnaient forme et valeur officielles à ce déplacement de situation. En Angleterre, on estimait aussi, — c'était l'avis de Robert Cotton, (le fondateur à Oxford de la Bibliothèque Cottonienne) de Robert Walpole, et de Pitt, — que tout citoyen ayant 10.000 livres sterling de revenu devait faire partie de la Chambre des Lords (Price Collier, *England and the English*, London, Duckworth, 1909, p. 67). En France, la Révolution a supprimé les anoblissements, mais elle n'a pas supprimé les changements de psychologie amenés par les changements d'intérêts. Ces transformations ont toujours assurément été moins rares que ne voulait l'admettre l'ancienne noblesse ; mais elles sont aussi sûrement moins rapides et nombreuses que ne le souhaiterait la démocratie.

L'erreur du Français est donc, tout en protestant contre les distinctions de naissance, de s'obstiner à les maintenir envers et contre tous : le noble d'origine, à ses yeux, doit être clérical et réactionnaire ; le bourgeois, libéral et incrédule ; le peuple, révolutionnaire et athée. Il se figure que si l'on pouvait démonétiser tel noble d'apparence et prouver sa bourgeoisie native, on l'obligerait à rentrer dans le rang et à marcher aux ordres des chefs, dans l'armée libérale, contre la droite ou la gauche, suivant les besoins de la stratégie politique. Rêve enfantin ! Ce bourgeois, classé comme tel d'après la stratification de l'Ancien Régime, arrêtée *ne varietur* à la date du 4 août 1789, ne fait plus partie de la classe moyenne. S'il cause avec un bourgeois appartenant encore manifestement à celle-ci, négociant ou industriel ordinaire, ils ne s'entendent plus. Le bourgeois actuel s'inquiète fort peu des principes ni de l'avenir ; il déclare — je l'ai entendu moi-même, et les lettres de M. Leyret dans le *Temps* confirment cet aveu, — que ses affaires marchent fort bien ; qu'on aura toujours besoin du drap qu'il vend pour tailler des culottes, ou des conserves qu'il fabrique pour s'approvisionner de vivres. On sait qu'aux Etats-Unis, partant de ce scepticisme, la classe mercantile verse des subsides électoraux aux deux partis, qui sont assez absurdes pour accepter cette impartiale et dès lors inutile offrande. L'ancien bourgeois, à l'inverse, devenu propriétaire ou rentier, qui plante ou bâtit en vue de sa descendance, est plus soucieux du lendemain. La différence est si foncière que déjà l'Ancien Régime avait l'idée — partout reprise aujourd'hui en France et ailleurs, — d'organiser la représentation provinciale suivant les intérêts et non d'après les « ordres » de naissance. D'autre part, j'ai plus d'une fois constaté que les républicains inclinent spontanément à décerner des titres nobiliaires au bourgeois indépendant, simplement parce qu'ils le sentent en dehors de la classe moyenne.

En tout cas, je n'ai jamais observé que les titres pour les conservateurs, ni les rubans décoratifs pour les démocrates, fissent un grand changement dans la situation sociale d'un citoyen, — quoique, dit-on, le ruban puisse devenir une bonne réclame pour développer la clientèle commerciale. Je ne crois pas qu'aux Etats-Unis les titres de juge, de général, ou de colonel, que l'on s'octroie sans avoir, du reste appartenu, à la magistrature ou à l'armée, ajoutent non plus sérieusement au prestige individuel. Mais je ne serai pas de la même indifférence pour les noms. L'idée du Français égalitaire, qu'exprimait naïvement une Parisienne à Nassau Senior, serait que tout le monde s'appelât d'un nom très ordinaire, — Leblanc Legris, ou Lenoir ; peut-être tolérerait-on Leroux, Lebrun, Lebleu ou Levert — pour que nul n'attirât l'attention plus qu'un autre en le présentant, pour la première fois, dans le monde. J'entendais, un jour, discuter ce problème des noms entre deux savants, tous les deux membres de notre Institut, mais dont l'un appartenait à une célèbre Université des Etats-Unis. L'Américain avait donné à ses fils des prénoms sonores, relatifs à l'histoire de sa famille. « Après tout, » disait-il, « on a un nom pour se distinguer d'autrui ». Absolument. Il y aurait de graves inconvénients à rencontrer trop de noms semblables. Au contraire, même

dans le monde, il est précieux de savoir à qui l'on s'adresse, pour éviter les impairs et ne parler ouvertement qu'entre gens de même sorte. Ici, la liberté de la causerie, du laisser-aller, chère à Montaigne, La Bruyère (*Caractères*, ch. V) et à tant d'autres, prime et primera toujours, heureusement, le désir d'égalité. Je comprends fort bien en conséquence cette nouvelle noblesse républicaine ou bourgeoise, critiquée ici même assez vertement, qui se forme dans les noms de famille par le trait d'union. Je n'en connais personnellement aucun titulaire ; mais j'accepte volontiers qu'il y ait des Ernest-Picard, des Jouineau-Gambetta, et des Jules-Simon. Je trouve fort plaisant de constater que tel républicain sous l'Empire, dont je possède un autographe antimilitariste à l'extrême, ait laissé des enfants qui, aujourd'hui, écrivent des livres d'un militarisme parfait.

Quant au rêve de placer tous les gens sur une même ligne de départ au début de la vie, c'est une chimère cornue. D'ailleurs, dit la *Revue d'Edimbourg* qui la rejette sans pitié, « ceux qui, partis d'en bas, arrivent au sommet ne valent guère mieux d'habitude que ceux qui pourraient s'y trouver naturellement (janvier 1912 ; p. 125). Et l'*eugénie* vient renchérir, en demandant que dorénavant toutes les familles, riches ou pauvres, nobles, bourgeoises, ouvrières ou paysannes, aient leurs annales ou leur dossier, ce que je ne saurais trop approuver pour ma part, (*Quarterly Rev.*, juillet 1912, pp. 65-66). Non, nous ne marchons pas dans le sens de la fusion démocratique et sociale.

En résumé, dites à un Français : « Nous ne pouvons frayer ensemble parce que nous ne sommes pas de la même caste », — il bondira de colère et d'indignation. Mais dites-lui posément : « Nous ne pouvons vivre dans l'intimité, parce que nous n'avons « ni les mêmes sentiments, « ni les mêmes idées, ni les mêmes be« soins, ni les mêmes croyances », il s'inclinera, d'autant plus qu'il s'isole de même quand il y trouve intérêt. Cependant ce sera la vraie cause des séparations sociales ; et je tire précisément la formule d'un livre sur l'Inde.

Une réformation des titres de noblesse, telle que sous Louis XIV, ne changerait absolument rien aux situations présentes. Il n'existe point de titres aux Etats-Unis ; pourtant, les relations y sont difficiles, distantes ; les politiciens y semblent en quelque sorte à l'index, « la politique et la société mondaine, au grand dommage de l'une et de l'autre, n'ayant, pour ainsi dire, aucun rapprochement » (Le *Times*, éd. hebd., 9 Août 1912 ; p. 622).

Un dernier mot. En Angleterre, la pairie est restée le monopole de l'aînesse dans les familles parce que le Royaume insulaire s'est trouvé devenir naturellement une monarchie plus parlementaire que militaire ; et, dans une assemblée délibérante, il suffit que la famille soit représentée, mais il ne convient pas qu'elle le soit par plus d'un membre : voyez nos conseils municipaux. La France au contraire, avec ses frontières vulnérables, n'eut jamais trop d'officiers : tous les nobles furent enrôlés au service ; et, depuis la disparition du régime féodal, tous, aînés et cadets, jouant à l'armée le même rôle, ont réclamé les mêmes titres qui les consolaient de prendre leur retraite avec une mince pension et une simple décoration sur leur « uniforme de capitaine d'infanterie : habit blanc, revers roses ou bleu de ciel, frisure à l'oiseau royal, » — ce qui fut advenu à ces deux contemporains illustres, Napoléon de Buonaparte et François de Châteaubriand, si l'ancienne Monarchie eût persisté. (*Mém. d'Outre-Tombe*, VI, 8). Les mœurs ont, en matière nobiliaire comme en bien d'autres, primé l'ancienne règle, ainsi que le langage du peuple finit par primer le *Dictionnaire de l'Académie*.

BRITANNICUS.

*
* *

En ce moment à la campagne, je n'ai pas sous la main les éléments nécessaires pour répondre à la question de M. de Rougé relative aux titres des fils de pairs de France.

G. DE LA VÉRONNE.

Armoiries à déterminer : 3 abeilles (LXVI, 437, 563). — Les Barberini, de Florence, portent : *D'azur a 3 abeilles d'argent*. La famille de Barberin a la même origine. Il est probable qu'elle porte les mêmes armoiries.

FAULTIMONT.

Ex-libris à déterminer : Trois têtes de paons (LXV, 392, 563). — Appartient à la famille Ponnat, en Dauphiné. Un autre ex-libris anonyme de cette famille, porte les armes de Ponnat écartelées de celles de Garcin de Larnage : *Ecartelé d'azur et d'or ; à la fasce d'argent, brochante sur l'écartelé et chargée de trois molettes de sable.* P. LE J.

*
* *

Cet ex-libris est aux armes de la famille Ponnat (*D or à 3 têtes de paons d'azur*) France. Je ne sais pas à quelle province appartenait son possesseur.

NISIAR.

René Gueuble. Armoiries (LXVI, 6, 117, 258, 465). — L'édition de 1847 de l'*Armorial du Nivernais* ayant été annulée par celle de 1879, il est très exact de dire que M. Nisiar s'est trompé en avançant que le nom de Gueuble n'existe pas dans l'*Armorial du Nivernais*, par le comte de Soultrait.

Mais cette erreur est on ne peut plus excusable, puisque M. Nisiar n'avait jamais entendu parler de l'édition de 1879.

Cette édition se compose de deux volumes grand in-octavo que l'on peut se procurer en s'adressant à M. le Secrétaire de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, à Nevers. S. G. L.

Puebla a Gaudino (LXVI, 236) — Sans en être certain, j'avance cette explication :

Puble, patois publo, égale peuplier.

Gaudin, famille de Nyon, de « gaudere » (porte dans ses armoiries un fol).

Conclusion :

Un lieu ou il y avait des peupliers appartenant à un membre de la famille Gaudin. A. D. E. S.

« Quo non ascendam » ou « ascendit » (LXVI, 283, 523, 564). — *L'Art Ornemental*, revue hebdomadaire illustrée, a publié en 1886 (livraison d'août, page 114) un dessin de Le Brun ayant pour titre : *Cartouche aux armes de Foucquet, avec sa devise.* Ce dessin paraît être un modèle de tapisserie.

Au dessus du cartouche ovale, contenant l'Écureuil des armoiries, se trouvent deux amours soutenant une couronne de marquis et une banderole portant la devise :

QUO NON ASCENDE

Il est probable que la devise adoptée par Foucquet se retrouve dans les anciennes décorations du château de Vaux. Une simple question au propriétaire actuel éluciderait la question. FAULTIMONT.

—

La curieuse épitaphe du chanoine Vital d'Ardengost (LXVI, 342. 466, 564). — Cette épitaphe n'est point dans l'église de Saint-Bertrand de Comminges (ville aussi près de St Gaudens que de Luchon), mais dans le cloître de cette curieuse cathédrale, dont l'église voisine de St-Just de Valcabrère, en partie mérovingienne et construite avec des pierres arrachées à des monuments gallo-romains, offre grand intérêt et mérite une visite sérieuse. (Elle n'est qu'à 1500 mètres).

Le sarcophage de Vital d'Ardengost est parmi ceux rangés le long du cloître, dans la muraille duquel sont enchâssées les inscriptions lapidaires relatant les sépultures des principaux personnages, inhumés autour de l'église de l'antique cité *Lugdunum Convenarum*. Dans la *Monographie de Saint-Bertrand de Comminges* par M. d'Agos, la plupart de ces inscriptions ont été relevées

Comme celle en question est « fréquemment citée par son originalité » dit Pierre Bedin, dans son *Guide du Touriste à St-Bertrand*, voici la traduction qu'en donne cet auteur :

L'an du Seigneur le 17 des calendes de janvier mourut Pierre de Ardengost, clerc et prébendier de cette église. Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il. — Là gît, dans sa tombe, cette rose du monde aujourd'hui souillée et flétrie. Elle ne répand plus sa bonne odeur, mais celle qui s'exhale de la pourriture des tombeaux.

M. Bedin ajoute que, pas plus que M. d'Agos, il ne voit là une intention satirique.

Ce Vital, dit-il, a dû mourir à la fleur de l'âge, dans le plein épanouissement de la vie, alors que rien ne faisait prévoir une fin si prématurée. Si jeu de mots il y a, c'est celui d'un moraliste chrétien.

UN PYRÉNÉISTE.

Jardins dessinés par Le Nôtre (LXV ; LXVI, 23, 68, 218).

« Le Saint Père après avoir quitté ses habits Pontificaux, revint au Palais Quirinal, autrement Monte Cavallo, séjour que les Papes habitent depuis longtemps, à raison de la salubrité de l'air, et où le fameux le Nôtre traça les plus magnifiques jardins, lorsqu'il fut envoyé à Clément XI par Louis le Grand. »

(*La Vie du pape Clément XIV* (Ganganelli), par Caraccioli ; à Paris, chez la veuve Desaint, libraire, rue du Foin-Saint-Jacques. Edition de 1775).

Je lis d'autre part, dans le *Baedeker* que le jardin du Quirinal a été dessiné par Ch. Maderna.

Quelle est la vérité à ce sujet ?

NAUTICUS.

—

Notes manuscrites de Rousselin (LXVI, 536). — (Et non Jousselin). Le collaborateur d'E. trouvera une partie du dossier Bégis chez M. Noël Charavay.

—

La « Tribune des départements » à retrouver (LXVI, 438). — A-t-on bien cherché à la Nationale ? D'après la façon dont Hatin cite le journal (*Bibliographie de la presse périodique française*, Paris, 1866, pages XXXVII et 368), les dix volumes de la collection — 1829 à 1835 — devraient s'y trouver.

Quant à la lettre écrite de Paris, le 24 août 1830, par Louis de Potter au roi des Pays-Bas et que voudrait retrouver l'auteur de la question, je ne suis pas du tout certain qu'elle ait paru dans la *Tribune*. De Potter, en ses *Souvenirs personnels* (tome Ier, Bruxelles, 1839), analyse, aux pages 127-131, les articles qu'il a donnés à ce journal : le premier, une « Adresse au peuple belge », est du 7 septembre 1830. D'autre part, ce n'était pas une « lettre ouverte » ; l'auteur, qui ne l'a point reproduite parmi les pièces justificatives de son livre, nous en parle ainsi (pages 110-111 ; conf. pages 124-125) :

Je me rappelai que c'était le 24 août la fête anniversaire du roi Guillaume. Voulant la célébrer à ma manière par un dernier avis bien franc et bien utile, je lui adressai ce jour-là même une lettre dans laquelle, comprenant mieux les circonstances de la révolution des trois journées, je lui prouvai, en les retraçant, que partout où l'on s'entêterait dans le système maladroit et perfide que peuvent seuls soutenir un ministère exécré et une cour inepte, ministère, cour et dynastie disparaîtraient devant la colère du peuple, et l'arbre de la liberté reverdirait sur les ruines d'un trône vermoulu. Puis, je comparai le ministère Van Maanen au ministère Polignac, le message du 11 décembre aux funestes ordonnances du 25 juillet, l'exploitation batave à la prépondérance des émigrés et des jésuites français Enfin, j'exhortai le roi à provoquer lui-même le rappel de l'union de la Belgique avec la Hollande, pour autant qu'elle confondait les deux peuples sous le malheur commun, les Belges d'être opprimés aujourd'hui par les Hollandais, les Hollandais de devoir être plus tard dominés par les Belges ; je lui signifiai qu'à ce prix il pouvait continuer à régner sur le royaume *entier*, mais qu'il ne le pouvait plus qu'à ce prix. Guillaume reçut ma lettre le 27, par le même courrier qui lui apporta la nouvelle de l'insurrection de Bruxelles du 25.

Il serait curieux qu'on retrouvât cette lettre en Hollande...

A. BOGHAERT-VACHÉ.

***

S'adresser à l'office international de Bibliographie annexé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, à Bruxelles, 1 rue du Musée. JOACHIM KÜHN.

—

Les premiers Guides (LXII ; LXIII). — Sir H. George Fordham, chairman of the Cambridgeshire County Council, vient de publier un opuscule, imprimé à Hertford, chez S. Austin intitulé : *Notes on British and Irish itineraries and roadbooks*, où il est aussi question de quelques anciens guides imprimés en français. L'auteur donne en fac-simile le titre : « *La Guide des Chemins d'Angleterre... A Paris chez Mallet* 1579. »

Il cite un livre imprimé en 1480, sous Louis XI, intitulé : « Le voyage de la Saincte Cité de Hierusalem. Avec la description des lieux, portz, Villes, citez et autres passiages Faict l'an mil quatre cents quatre vingtz... Regnant Loys onzeisme... imprimé à Paris. » Je m'arrête n'ayant pas à faire l'analyse de cette curieuse brochure, très intéressante au point de vue bibliographique. ST-SAUD.

—

Combien de mots français sont employés dans le langage usuel (LXIV ; LXV). — Grâce aux nombreux emprunts qu'elle a faits de tout temps aux langages des divers peuples, la langue anglaise semble posséder aujourd'hui le vocabu-

laire le plus étendu qui soit au monde ; ainsi, le *Stanard Dictionary*, publié aux Etats-Unis, donne la définition d'environ 350.000 mots anglais ou anglicisés

Il y a, à coup sûr, beaucoup de mots techniques dans le nombre. Il n'est pas besoin d'autant de termes pour se tirer d'affaire dans la vie quotidienne. Shakespeare, qui passe pour avoir eu le vocabulaire le plus étendu de tous les écrivains de langue anglaise, n'a fait usage que de 16.000 mots ; Milton n'en a employé que 8.000 ; et à l'heure présente, un homme très instruit ne se sert à l'ordinaire que de 3 à 4.000 mots.

Les gens sans grande culture n'ont besoin que de 500 mots habituellement, et, dans certains villages lointains on peut se tirer parfaitement d'affaires avec un petit bagage de 200 expressions.

Pour lire les journaux et les livres de littérature courante, il est suffisant de connaître 2 000 mots.

Le Tout Savoir universel, Paris, Rueff 1897, p.60 (et répété p. 297).

SGLPN.

—

Chère Madame (LXV, 206, 388,487; LXVI, 70). — N'exagérons ni le côté « intime », ni le côté « affectueux » de : Chère Madame. Dans beaucoup de cas, ce peut être une appellation de simple politesse : en affaires, par exemple, d'un médecin à une cliente, etc. Cher ne veut rien dire, apres tout. Voyez dans combien de cas on emploie : Cher Monsieur, ou même : Mon cher ami, vis-à-vis de gens presque indifférents ! En anglais, on a tendance aussi à exagérer le « dear ». Je me souviens d'avoir écrit à des hôteliers anglais pour leur demander leurs tarifs, et d'avoir reçu des réponses commençant, presque invariablement, par « Dear Sir » De même, lorsque les lecteurs d'un journal écrivent au Rédacteur en chef, par exemple. Et lorsque nous disons : Mon cher Confrère, ou : Madame et Chère Collègue, est-ce beaucoup moins familier que de dire : Chère Madame, ou : Cher Monsieur ?

MAURICE CHARPENTIER.

—

Un temps de demoiselle (LXVI, 440). — L'expression est très connue et tres employée, au moins autour de Paris. Pour être complete il faut : C'est un temps de demoiselle, ni pluie, ni vent, ni soleil. Ainsi citée, elle se comprend assez bien.

E. GRAVE.

*
* *

J'ai entendu plusieurs fois cette expression dans le Gâtinais Orléanais. Il s'agissait d'un temps doux, sans soleil, ni pluie, ni vent. Il est fort difficile d'expliquer le sens et l'origine de cette locution assez extraordinaire. Il est probable qu'elle est employée dans d'autres localités que le Gâtinais.

MARTELLIÈRE.

*
* *

L'expression n'est nullement un provincialisme ; elle figure dans tous les dictionnaires, qui l'expliquent en termes identiques : *Académie* (« Il ne fait ni poussière ni soleil ») ; *Littré* (« Ni pluie, ni vent, ni soleil ») ; *Hatzfeld et Darmetester* (« Ni pluie, ni vent, ni soleil »)... Le sens en est d'ailleurs évident, et il serait oiseux de vouloir rechercher, pour cette expression, de formation populaire certes, une « origine » littéraire ou historique. Elle est depuis très longtemps en usage dans la France entière et aussi en Belgique.

A. BOGHAERT-VACHÉ.

*
* *

C'est un temps clair et beau, ni trop chaud, ni trop frais, quand le soleil rayonne sans vive ardeur, un temps calme par lequel une demoiselle peut sortir sans parapluie ni ombrelle, sans risque pour sa toilette, sans crainte de voir le hâle gâter son teint. Cette expression est assez courante en champagne où je l'ai entendue maintes fois, notamment à Chaumont (Hte-Marne).

*
* *

On appelle temps de demoiselle, un temps doux, légèrement couvert et un peu brumeux. C'est par des temps semblables que les libellules appelées aussi « demoiselles » sortent en grand nombre. C'est de cette remarque qu'est venue l'expression « temps de demoiselle, de même que certaines personnes appellent un temps pluvieux « temps de canard », parce que, ces jours là les canards sortent et s'ébattent plus bruyamment que les autres jours.

TROISETTE-WHALE.

Réactif pour faire réapparaître l'écriture (LXVI, 194, 330, 471). — Pour raviver les écritures effacées sur les

vieux titres et les parchemins, on ramollit rapidement le parchemin dans l'eau froide sans l'agiter, ni le froisser ; on égoutte la feuille, puis on la plonge pendant cinq secondes dans une dissolution d'acide oxalique au 1/100 ; on lave alors rapidement le parchemin entre deux eaux pour le débarrasser de l'oxalate de chaux qui a pu se produire. Quand la feuille a subi cette manipulation, on l'introduit dans un vase contenant une solution de 10 grammes d'acide galique dans 300 grammes d'eau distillée ; dès que les caractères ont apparu, on lave à grande eau, on sèche entre des feuilles de papier Joseph et l'on soumet en dernier lieu le tout à la presse. S'il s'agit simplement de faire apparaître quelques mots sur un titre on se sert d'un pinceau en se conformant soigneusement au procédé qui vient d'être décrit. On applique alternativement une solution d'acide et du papier buvard, puis de l'eau et un papier qui l'absorbe. Il faut toutefois dans l'emploi de ce procédé agir avec délicatesse et promptitude, car les parchemins imprégnés d'acide gallique se colorent souvent en rose, et même en noir sous l'influence de la lumière du jour et l'écriture devient illisible si les feuilles sont froissées. Toutes les encres ne ressortent pas également bien par ce procédé ; quelquefois l'encre s'étale sur la surface du parchemin, et rend la lecture impossible.

Pour la manière de faire revivre l'encre effacée sur les parchemins, il suffit d'étendre au moyen d'un pinceau une légère couche d'hydrosulfure d'ammoniaque ; ce procédé est employé depuis fort longtemps à la la bibliothèque d'Oxford : M. Alcius Ledieu conservateur de la bibliothèque d'Abbeville, a toujours employé cette recette avec succès.

P. CORMAN.

Chasse aux renards (LXII ; LXIII ; LXIV ; LXV.

Du *Monde Economique* :

Un document trouvé aux Archives Nationales nous apprend qu'au XVIIe siècle, le mot « renard » était employé par certaines corporations ouvrières dans le sens même où il est usité aujourd'hui.

C'est le préambule de l'arrêt de la Cour du Parlement du 9 septembre 1760, portant règlement pour les compagnons charpentiers de la ville d'Etampes.

« Vu par la Chambre des vacations la requête du procureur général du roi, concernant que dans la Ville d'Etampes il s'est formé depuis plusieurs années une société parmi les compagnons charpentiers, laquelle ils appellent parmi eux compagnons du devoir ou bons drilles ; que ces compagnons s'assemblent chez le nommé Jacques Sauvet, cabaretier dans cette ville, lequel ils appellent leur mère ; que ledit Sauvet tient un registre dans lequel est inscrit le nom de tous les compagnons charpentiers du devoir ; que ceux qui ne sont point inscrits sur ledit registre sont appelés par les compagnons du devoir *renards* ; que les compagnons du devoir sollicitent lesdits compagnons *renards* à entrer dans la société du devoir ou bons drilles, et lorsqu'ils ne veulent pas, les compagnons du devoir les maltraitent et insultent les maîtres charpentiers chez qui ils demeurent, ce qui oblige les compagnons désignés sous le nom de *renards* de quitter le pays ; que le procureur général du roi est en outre informé que les compagnons forment journellement des attroupements et qu'ils sont armés de cannes et bâtons, qu'ils troublent le repos public, insultent et maltraitent les habitants de la Ville d'Etampes. »

Les petits vitriers (LXV, LXVI ,36, 130). — Du *Petit Parisien* :

On ne devrait jamais soulever des problèmes historiques, petits ou grands, parce que le dernier mot n'est jamais dit sur ces questions. Ce sont alors des controverses qui n'en finissent pas, et pendant lesquelles la clarté ne se fait guère, contrairement à l'adage connu : « De la discussion jaillit la lumière. »

C'est pourquoi j'aurais mieux fait de ne pas me mêler de l'affaire embrouillée des chasseurs de Vincennes, car je reçois de tous les côtés des lettres se contredisant avec énergie, chacun ayant sa petite histoire en poche sur l'origine du surnom de ces braves soldats.

Pour en terminer, voici ce que m'écrit un lecteur, dont le père fut incorporé au 8e bataillon de chasseurs, en formation à Saint-Omer, le 4 octobre 1840 :

« A cette époque, comme aujourd'hui, on cherchait à apporter des innovations dans la tenue et dans l'équipement de l'armée, et, comme il s'agissait d'une arme nouvelle, on créa quelque chose de nouveau. On remplaça le sac en peau de veau, revêtu encore du poil, que portait l'infanterie, par un havresac en *cuir bouilli*.

« Or, quand un bataillon de chasseurs de Vincennes défilait en tenue de campagne, sac au dos, le soleil, dardant ses rayons sur le cuir bouilli, faisait étinceler les sacs, comme autant de vitres. Le troupier a vite trouvé le mot juste dans de semblables circonstances. Les petits chasseurs nouvellement créés furent baptisés *vitriers* pour toujours.

« Donc, si on a crié en 1848, sur le passage des chasseurs : « Voilà les vitriers qui passent ! » c'est parce qu'on les désignait ainsi depuis longtemps.

« A l'appui de ce que je vous dis plus haut j'ajouterai qu'il n'était pas du goût des officiers de chasseurs de s'entendre qualifier de la sorte, et que le commandant du 8e bataillon, pendant la campagne d'Algérie, considérait comme une injure faite à tout le bataillon cette appellation de *vitrier* adressée même à un simple troupier. Tout homme du bataillon qui ne provoquait pas en duel le soi-disant insulteur avait la face rasée du côté droit. Les hommes portant la moustache et le bouc, personne ne laissait passer le mot. Mon père, de qui je tiens ces détails, *est allé deux fois sur le terrain pour avoir été traité de vitrier, et cela bien avant 1848.* »

Tenons pour définitive cette explication, et prenons congé des petits chasseurs, des alertes vitriers, qui, maintenant ne cassent pas les vitres pour si peu.

H. J.

—

Enseignes littéraires des coiffeurs (LXVI, 381). — Je m'étonne que le confrere V. A. T. n'ait pas relaté sous cette rubrique — l'enseigne d'un coiffeur de la rue de Tournon, n° 21, que maints parisiens doivent connaitre, car outre l'inscription grecque de Paris, boulevard Victor-Hugo et de Roch fort (Charente-Inférieure), j'en trouve plusieurs autres sur les panneaux de sa devanture que je crois intéressantes pour les lecteurs de l'*Intermédiaire*.

Au surplus, je les reproduis littéralement.

— Sur la porte vitrée se lit le nom du patron actuel :

JOUSSELIN
MAITRE BARBIER, PERRUQUIER DU SÉNAT
ET AUTRES.

et au-dessous le distique latin :

Hic fingit Solers hodierno more capillos,
Dextra noturaeque novos ars addit honores.

— Et sur le panneau de droite :

le Κείρω τάχιστα καὶ σιωπῶ (tant apprécié des clients taciturnes et pressés). Et ces vers français en vieux languaige :

Vous qui resvez d'avoir peau doulce blanche [et fine
Oignez-vous chacun soir de chresme floreine

(Dom Emilio d'Excideuil 1315-1385).

Icy Maistre Jousselin, barbier rase le Sénat, accomode la Sorbonne, frise l'Académie.

— Enfin on lit sur le panneau de gauche.

Sta, viator, crede caput auresqu mihi

DEHERMANN.

—

Le mai (T. G. 547 ; LXVI, 96, 229, 379). — A Cherbourg, il y a 20 ans environ, dans une petite rue aboutissant vers le terrain de Chantereyne, j'ai vu plusieurs fois des rondes de jeunes gens, garçons et filles, sous une couronne de fleurs suspendue au milieu de la rue. Je crois que c'était aussi au mois de mai ; de même qu'une traditionnelle promenade à Martinvast où l'on dansait sur l'herbe et buvait du lait.

SGLPN.

—

Origine du salut masculin (LXVI, 488). — Cette demande intéressante soulève deux questions connexes :

A. *Rôle social du chapeau.* — La mode nouvelle, citée par notre collègue, de se promener dans les rues nu-tête, mode sans doute éphémère introduite par hygiène ou plutôt par snobisme, implique une rupture avec d'anciennes traditions concernant la valeur sociale attribuée au port du chapeau. Sans qu'il soit nécessaire de remonter au légendaire chapitre d'Aristote sur les chapeaux, les exemples sont nombreux qui confirment l'importance attribuée au couvre-chef. Dans l'antiquité, comme aux temps modernes, il pouvait être :

1) *Emblème de classe sociale*, tout comme d'autres objets mobiliers ou immobiliers, canne, trône, etc. Les esclaves romains prenaient le pileus au moment de leur affranchissement (capere pileum, Saglio-Pottier, *Dict des ant.*, s. v. Pileus p. 481). Saint Louis avait imposé aux Juifs le port d'un chapeau pointu, et au temps de l'Inquisition, les hérétiques étaient conduits au bûcher la mitre distinctive en tête. Est-il nécessaire de rappeler le rôle du chapeau dans l'Eglise, où

la tradition se maintint avec plus de force que partout ailleurs, mitre d'évêque, chapeau de cardinal ? Enfin, aujourd'hui encore, malgré le nivellement des classes, le chapeau garde sa valeur sociale, puisque dans certaines régions, il est considéré comme l'emblème des classes bourgeoises, et que les femmes du peuple, coiffées de fichus, n'oseraient le porter, sans avoir l'air de vouloir s'élever à une condition supérieure à la leur. Les exemples analogues ne manquent pas à toutes les époques.

Aussi la prise de chapeau a donné lieu à maintes cérémonies, analogues à ces rites d'initiation par lesquels le jeune garçon passe encore aujourd'hui, chez les peuples demi-civilisés, du rang négligé de l'enfance, à celui de l'adolescence, et compte désormais parmi les membres de sa tribu. M. van Gennep a cité, dans ses « Rites de passage », la cérémonie qui confère aux gars de Savoie le droit de porter le chapeau (cf. *Rev. d'Hist. des Religions*, 1910, 61, p 45).

2) *Emblème politique.* — Le chapeau, par dérivation, a pu devenir emblème politique, signe de ralliement. Comme le pileus était réservé aux affranchis à Rome, tout le monde s'en revêtait lors de la fête des Saturnales, où régnait une licence générale, et c'est coiffée de ce symbole de la liberté que la plèbe se répandait dans les rues de Rome après la mort de Néron (*Dict. des ant.*, s. v. Pileus, p. 481). Faut-il rappeler la légende du bonnet autrichien, symbole de tyrannie, fiché au sommet d'un pieu, qui fut l'origine du soulevement des cantons primitifs de la Suisse ? Citer le bonnet phrygien de la Révolution, les chaperons blancs, noirs, au Moyen Age (Quicherat, *Histoire du Costume*, s v.) ?

En résumé, l'origine très ancienne du chapeau ne doit pas tant être cherchée dans le désir de protéger la tête contre les ardeurs du soleil et contre les intempéries, que dans les rites religieux et sociaux, tout comme celle des couronnes, des diadèmes.

B. *Pourquoi retirer son chapeau pour saluer ?* La forme du salut varie suivant les pays ; les Turcs saluent de la main ; quelques peuplades demi-civilisées se frottent réciproquement le nez.

Toutefois, l'Européen soulève son chapeau. Il semble que ce geste soit la continuation d'une forme de salut employée déjà dans l'Empire romain, où la coutume voulait qu'on se découvrît pour honorer une personne supérieure (*Dict. des ant.* s. v. Salutatio, p. 1060). Quelle en est la signification ? Il s'agit sans doute de l'atténuation d'un principe très ancien, celui de la nudité rituelle, par laquelle l'homme se présentait nu devant son supérieur, dieu ou vainqueur. Se découvrir la tête serait l'abréviation du dévoilement total.

L'inclinaison de la tête et du torse, qui accompagne le plus souvent le salut du chapeau, est également une survivance d'une forme ancienne de salut, qui consistait à incliner la tête ou le corps entier (*Dict. des ant.* s v. Adoratio, p. 80 sq), et qui elle-même n'était que l'abréviation de la prosternation du mortel devant la divinité, le roi, ou du vaincu devant son vainqueur.

Ainsi, le geste machinal que nous faisons pour honorer la personne que nous rencontrons, est une survivance de vieux rites oubliés, comme tant d'autres formules de notre vie journalière. Je serai heureux, pour ma part, de recevoir de plus amples renseignements sur les divers points que j'ai indiqués brièvement dans ces lignes. W. D.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Le violoniste Boucher, Sosie de Napoléon. — On sait que le violoniste Boucher que l'on nommait « l'Alexandre du violon » aurait pu en être le « Napoléon » tant il avait de ressemblance avec l'Empereur. Il ne dissimulait point qu'il le savait, et comme il n'était pas ennemi d'une certaine pose, il s'efforçait, par tous ses tics, d'être un Sosie irréprochable.

Cette attitude lui joua, sous la Restauration, un vilain tour. Il fut accusé de conspiration bonapartiste. N'évoquait-il pas l'image de « l'autre » pour donner l'idée de son retour ? Qui sait même, s'il ne se présentait pas aux populations comme le vrai Napoléon déguisé en musicien et poussant l'astuce jusqu'à jouer du violon en virtuose ?

Cette pensée traversa l'esprit fertile du procureur général de cour royale de Colmar qui, le 26 octobre 1820, adressait le rapport suivant — qui est inédit — au Garde des Sceaux :

Il est assez naturel que dès qu'on a pardevers soi la conviction que l'on trame, on devienne soupçonneux, méfiant, ombrageux si l'on veut ; or maintenant que les anciens émissaires bonapartistes tels que Caron, Fabvier, Brac, Michelet, Bourjoli, Roger et autres ou sont arrêtés ou n'osent plus circuler, l'apparition du musicien Boucher et sa direction sur Mulhausen et autres lieux nous a paru suspecte. Cet homme use et abuse de sa ressemblance avec Bonaparte, il en prend le costume et en singe les manières à s'y méprendre, cela lui a valu des applaudissements au théâtre de Strasbourg et des vers intitulés « Les trois Alexandre », où on met par dessus tout le bonheur de le voir et de l'entendre.

Il est arrivé à Colmar il y a plus de 15 jours sans que l'autorité l'y ait trop engagé : il a dit ne venir que parce que sa voiture était cassée à Strasbourg ; parlant au Maire, il a dit que c'était sa ressemblance avec Bonaparte qui l'obligeait à quitter Paris, qu'il avait le malheur de déplaire aux entours du Roi, mais que Monsieur avait pour lui les plus grandes bontés et lui avait promis un jour de le faire son maître de Chapelle; si ce fait n'est pas vrai, et il est facile à vérifier, il peut démasquer son imposture.

Il a donné ici un concert fort applaudi, en partie pour la ressemblance, la culotte blanche, l'habit noir, les bras croisés sur le théâtre, les gestes, la prise de tabac, toute la singerie y était ; il a exécuté des variations sur l'air de la *Sentinelle*, ce qui peut être l'effet du hasard, mais cet air est celui sur lequel on a chanté une chanson allemande qui appelle les militaires à la sédition et à combattre pour la liberté de leur patrie, à la conquérir etc., etc. Sans doute, il répétera ces variations en Allemagne où elles seront plus généralement comprises. Boucher n'est suivi d'aucun instrument, il doit les avoir laissés avec ses effets et sa voiture à Strasbourg ; il est parti environ le 9 pour Mulhausen, il devait revenir sous peu, il n'a pas encore repassé, et je tiens à savoir s'il n'a pas été en Suisse et jusqu'à Constance, s'il n'en rapportera pas des papiers, s'il n'est pas un émissaire de la faction libérale ; c'est à quoi une bonne brigade à St-Louis pourrait aider beaucoup. Mais déjà à Paris on peut avoir des données sur cet homme, savoir quelles sont ses liaisons intimes ; il peut même être entré dans les projets des malintentionnés d'en faire, de toutes les manières, un mannequin libéral à l'usage de l'Allemande, ou en le montrant mystérieusement laisser entendre que c'est Bonaparte lui-même déguisé en musicien et devenu musicien. Il n'y a pas de sottises dont, dans certaines circonstances, on ne puisse abreuver certaines gens : peut-être serait-il très bon que les papiers publics continssent un article sur Boucher, sur sa ressemblance, son talent et ses succès et sur ses voyages sur lesquels il est même extraordinaire que les papiers aient gardé le silence.

J'instruirai V. E. de ce que je pourrai apprendre à son sujet.

Je suis, etc. MILLET DE CHAVRES.

Cette lettre terminée, j'apprends que le Sr Boucher est de retour à Colmar, où il donnera un nouveau concert : il dit avoir été dans le vignoble et avoir donné un concert à Basle et à Fribourg en Brisgaw ; je vérifierai toujours ces circonstances. Il débite du reste des anecdotes sur sa ressemblance qui doit avoir trompé Las-Cazes.

Le ministre de la Justice dénonça immédiatement le fait au ministère de l'Intérieur, qui mit en mouvement la Préfecture de police.

Par chance, ses limiers ne firent point de zèle inutile. Ils représentèrent le fameux violoniste (qui, entre parenthèses, se donnait pour l'auteur de la *Marseillaise*), sous les traits d'un artiste uniquement occupé de musique et ne fréquentant que les premiers artistes de Paris. Il était bien le Sosie de Napoléon : il n'en était point le Warwick.

LÉONCE GRASILIER.

Nécrologie

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort subite, à Montpellier, de M. Léon Pélissier, doyen de la faculté des lettres.

Historien consciencieux et littérateur distingué, M. Léon Pélissier était une des physionomies les plus sympathiques de l'université montpelliéraine. L'affection et l'estime de ses collègues l'avaient unanimement désigné au ministre pour les fonctions du décannat. Il meurt, à peine âgé de cinquante ans, douloureusement frappé par des deuils de famille, laissant au cœur de ceux qui le connurent et qui l'aimèrent, de profonds regrets.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Novembre 1912

48e Année — N° 1346

31 bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

31 bis, r. Victor-Mass PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

625 626

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Les funérailles de Charles-Quint. — La légende est tenace qui veut que Charles Quint ait assisté, vivant, à ses funérailles. Sur quoi s'appuie-t-elle ?

ALEX. G.

[Cette question a été posée (XVII) : il ne lui a été fait que des réponses qui n'ont rien de définitif].

—

Pétrarque était-il épileptique et boiteux ? — Dans la *Revue des Deux-Mondes*, le 15 novembre 1886, M. J. Guardia, dans un article sur la langue et la littérature catalanes, écrit :

L'amant transi de Laure était boiteux et épileptique.

Ce serait pour expliquer tant de choses — et notamment la vertu de Laure — qu'il est permis de demander des précisions.

Le savant docteur Guardia, s'il est encore de ce monde, pourrait peut-être les donner. On n'avance pas à la légère de pareilles affirmations dans la *Revue des Deux-Mondes*.

ALEX. G.

—

Les papiers de M. de Sartines. — Le lieutenant de police avait laissé des papiers : ce fait est-il exact ?

Et s'il est exact : que sont devenus les papiers de M. de Sartines ?

D^r L.

—

Qu'est devenu Denis Papin ? — L'inventeur de la machine à vapeur qui était allé en Allemagne, écrivit à Leibnitz. Cette lettre est la dernière manifestation que nous possédions de l'admirable génie qui nous a doté de l'invention qui devait révolutionner le monde. Que lui advint-il ? Fut-il tué ? Mourut-il dans son lit ? Où ? Quand ? Mystère.

De ce mystère, la clef est en Allemagne selon toutes probabilités. Les Allemands n'ont-ils jamais rien trouvé sur notre glorieux compatriote ? Les archives de Cassel sont-elles muettes à ce sujet ?

V.

—

Ange, peintre flamand, XVIIIe siècle. — Dans une lettre au baron de Joursanvault, du 22 décembre 1766, il donne A. de W. comme les initiales de son nom véritable.

Quel est ce nom ?

Avant cette date, Ange a habité quatre ans Paris, puis Auxerre et Semur.

L. MORAND.

Mémoires du Cardinal de Bernis. — On lit dans les *Célébrités d'autrefois*, par Lefèvre Deumier, 1853 :

Il avait écrit, dans les heures perdues de sa magnificence, trois volumes de Mémoires, qu'il légua par codicile à ses neveux, en leur recommandant de ne pas les imprimer. On lui obéit ponctuellement, et je me permets de penser qu'on eut tort.

Qui détient aujourd'hui ces Mémoires manuscrits ?

SIMON.

Des châteaux de Champrel. — Je serais reconnaissant au confrère qui voudrait bien me donner une généalogie de cette famille depuis 1750, en m'indiquant si possible les lieux de naissance ?

J. DE V.

César Franck. — On sait que le grand musicien est né à Liège en 1822. Mais sa famille est-elle originaire de cette ville ?

Son père, son grand-père étaient-ils belges ?

ALBINONI.

Léonard Limosin, émailleur, deuxième du nom. — Je trouve parmi des vieux papiers qui m'ont été confiés pour les classer, une obligation pour prêt de la somme de quatre cents livres tournois, consentie par X... à « Léonard Limousin le jeune, maître émailleur de la ville de Limoges » : Acte reçu par Me Desvignes notaire à Limoges, le 5 janvier Mil six cent vingt-quatre. Expédition signée Desvignes

D'après le *Dictionnaire de Larousse*, seul ouvrage que je sois à même de consulter pour l'instant, il y eut dans la dynastie des Limosin, deux Léonard : et ce fut Léonard Ier qui, sous François Ier et Henri II, acquit la plus glorieuse renommée à ce nom des Limosin émailleurs.

Mais puisque après avoir consacré une courte notice à Léonard Ier, le *Larousse* ne donne de Léonard II que son nom sans plus s'étendre, quelques uns de nos confrères intermédiairistes ne pourraient-ils pas suppléer à cette lacune ?

Que sait-on de ce Léonard Limosin qui vivait sous Louis XIII, même, je crois, sous Louis XIV ?

Il ne me paraît pas possible qu'il ait été fils de Léonard Ier. Etait-il son petit-fils ?

Je désirerais aussi savoir avec qu'il fut marié, et s'il eut des enfants continuateurs des traditions artistiques des Limosin.

M. A. B.

Le général Pierre d'Ollone. — Quel fut le rôle du général d'Ollone dans la guerre pour l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique ?

Où pourrais-je me documenter sur la vie et les services de cet officier ?

N'avait-il pas des frères, officiers généraux, eux aussi, l'un au service du Portugal, l'autre au service de la Russie ?

J. DE V.

De Montchanin. — Je désire connaître la date exacte de la mort de Jacques-Pierre-Héliodore de Montchanin, décédé à Paris entre 1820 et 1830.

Je recevrais avec reconnaissance des renseignements généalogiques sur cette famille encore représentée, je crois.

MAC-IVOR.

Familles d'Estavayer et de Mollondins. — J'ai sous les yeux un exemplaire de l'édition originale du discours sur l'*Histoire Universelle* de Bossuet publiée à Paris chez Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du roi, rue Saint-Jacques-aux-Cigognes, 1681.

Cet ouvrage relié en veau porte sur le plat les armoiries de la famille d'Estavayer et à l'intérieur un ex-libris de cette famille.

En outre, la page du titre porte écrit à la main : Le Cherdemollondin 1700 : lire le chevalier de Mollondins.

Je désire avoir quelques renseignements :

1° sur la famille d'Estavayer et la bibliothèque dont faisait partie cet exemplaire de l'*Histoire Universelle*.

2° sur la famille de Mollondins.

P. N.

Famille de Robillard-Champagné. — Existe-t-il encore, en France, des membres de la famille de Robillard, seigneur de Champagné, dont un membre, Josias, marié à Marie de la Rochefoucauld, passa en Angleterre au moment de la révocation de l'édit de Nantes ?

C. N.

—

Madame Rostand descend-elle de Madame de Genlis ? Est-il vrai que Mme Edmond Rostand descende de Mme de Genlis ?

P. L. C.

—

Bibliographie de toute la littérature héraldique. — Qui pourrait m'indiquer s'il y a une bibliographie concernant toute la littérature héraldique ?

C. A. D.

—

Armoiries de Pingre ou Pingrez. — Quelles étaient les armes de Marguerite Pingre ou Pingrez, mariée, 1691, à Vincent Le Gillon, conseiller au Présidial d'Amiens, fille de Nicolas Pingre ou Pingrez, lieutenant général criminel audit siège, — et de Marguerite Du Fresne ?

La Chesnaye des Bois donne deux versions différentes des armes, sans détailler les filiations, ni même indiquer si ce sont des familles différentes.

BENEDICTE.

—

Armoiries d'Angélique Nacquart. — Quelles sont les armes d'Angélique Nacquart, fille de François, écuyer, seigneur de Pétigny, né 1652, mort 1718, maire d'Epernay et lieutenant-général du Bailliage, — laquelle Angélique épousa, 1711, Louis Guillaume, alias Louis François, seigneur de Saint Eulien, lieutenant des Maréchaux de France en Champagne ?

BENEDICTE.

—

Cachets de collection : HL et I. P. Z. — Pourrait-on me dire à quelles collections ont appartenu deux cachets que je relève sur un petit dessin italien.

1° HL, inscrit dans un cercle.

2° I. P. Z., inscrit sur une petite banderole ?

+.

—

Croix en ivoire à un collier du Saint Esprit. — Par qui pouvait être porté un collier du Saint Esprit, formé d'une grande croix en ivoire (ayant la même grandeur et forme que celle du même ordre en or) suspendue à un collier de boules d'ivoire d'égale grosseur.

Sur le revers de la croix cassée, on lit en caractères gothiques, les lettres suivantes : MPEN. Quel peut être ce mot et sa signification ?

OMER.

—

Epitaphes contenant un jeu de mots. — Courval-Sonnet, le rude satirique, composa cette épitaphe qu'on peut lire dans le IIIe volume de l'Edition Blanchemain.

Dialogus

Viatoris et Lapidis, super tumulum M Guil-[lermi
Savarii, doctissimi et officiossimi pharmaco-[polæ.
V. Quis jacet hic ? L. Nullus ! V. Quis [saxo hoc clauditur. L. Omnis.
V. Clarius ista rogo, dic, age, vera, lapis !
L. Guillermus parva situs est Savarius urna,
Qui sibi Nullus erat, omnibus Omnis erat.

Il en donne à la suite la traduction française.

Quel corps gît en ce lieu ? Nul ce tombeau n'enserre, etc.

+.

—

Un mot de Virgile. — Tous les auteurs de Dictionnaires attribuent à Virgile le mot, devenu proverbial « E (ou De Stercore Ennii. » Il m'a été impossible de le trouver dans les œuvres de Virgile, même avec l'aide d'un « Index vocabulorum omnium ». Un lettré de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire où se trouve ce mot ?

Dr CORDES.

—

Capétiens. — Qui employa le premier le mot *capétiens* pour désigner les rois de la troisième dynastie ? V.

Réponses

—

Lettres de Marie-Antoinette à Barnave (LXVI, 581). — Je ne puis que me répéter : il serait bien que M. O. G. de Heidenstam publiât le fac-simile de quelques pages des manuscrits qu'il consulte. Il n'est pas douteux qu'ils soient authentiques. Son dernier article dans la *Revue de Paris* (15 novembre) en apporte une nouvelle démonstration.

Marie-Antoinette avait dit à Fersen, en parlant de sa correspondance avec Barnave et ses amis :

« Vous en jugerez vous-même, car je garde tout cela pour vous ».

Elle lui communiqua donc les lettres échangées, et le pria de les emporter et de les conserver soigneusement. On ne pouvait savoir en quelles mains elles tomberaient si elle les conservait après d'elles. Et Fersen emporta la correspondance. Il la confia à la garde de sa sœur Sophie Piper, dépositaire de tous ses secrets. Voilà comment elle se trouve aujourd'hui au château de Lofstad.

Louis XVI ne fut pas aussi prudent que Marie-Antoinette. Il laissa traîner dans un tiroir, un écrit qui révélait les rapports de Barnave et ses amis avec la cour. Après le 10 août, ce paquet fut retrouvé ; et le 15 août 1792 le député Rivière dénonçait à la tribune un écrit trouvé dans le secrétaire du Roi et intitulé *Projet du comité des ministres concerté entre MM Barnave et Lameth.*

Et Barnave et Alexandre Lameth furent décrétés d'accusation ainsi que les ministres.

Lameth fut sauvé par La Fayette qui l'emmena avec lui à l'armée du Nord. Mais Barnave fut arrêté à Grenoble, et après y avoir passé un an en prison, il comparaissait le 18 novembre 1893, devant le tribunal révolutionnaire, en même temps, que Duport-Dutertre, un des ministres. Ils furent condamnés à mort et exécutés le lendemain.

La correspondance échangée entre la Reine et Barnave, et qui vient seulement de nous être révélée, prouve que, contrairement à une opinion perfide, Marie-Antoinette ne joua pas une comédie pour cacher les intrigues de la cour ; qu'elle fut sincère et loyale envers le parti constitutionnel et qu'elle fit tout ce qu'il était possible de faire pour conjurer le désastre et ramener la paix.

Quelle part avait le Roi dans ces pourparlers ? Y était-il étranger ? Ne dictait-il pas ces lettres qui, si elles sont de l'écriture de la reine, ne sont peut-être ni complètement de son style, ni complètement de sa pensée ?

Il nous reste toujours à percer le mystère du messager secret, celui que la Reine nomme « O : 1 ».

Enfin — et ceci est moins difficile à obtenir : on aimerait voir un fac-simile de l'écriture que M. O.-G de Heidenstam attribue à Barnave — avec raison nous n'en doutons pas. Mais l'identification n'est ici qu'une affaire d'expertise et un Charavay y est plus compétent qu'un historien. V.

—

La promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII (LXV, 530). — Le préfet de Maine-et-Loire, le citoyen Pierre Montault des Isles, installé le 29 mars 1800, avait reçu des instructions modérées en ce qui concernait la promesse de fidélité. De plus, dans une lettre du 14 mai suivant, le ministre de la police générale de la République manda aux préfets des départements de l'Ouest qu'il s'en rapportait à leur prudence personnelle sur la conduite à tenir à l'égard des prêtres. D'accord avec l'autorité militaire, le citoyen Montault n'exigea la promesse d'aucun ecclésiastique. Voici la circulaire de Fouché, d'après l'original conservé aux Archives de Maine-et-Loire (*Série V*).

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

Parmi les mesures adoptées pour pacifier les départements de l'Ouest, il en est quelques-unes qui se trouvent en contradiction avec des lois, qui ne sont point abolies. Telle est l'autorisation donnée par les généraux aux ministres du culte d'exercer leurs fonctions sans faire la promesse de soumission à la République.

Il ne fallait rien moins que la nécessité des événements, que le désir de terminer une guerre déplorable, en détruisant toutes ses causes et tous ses prétextes, pour déterminer cet acte de l'autorité militaire.

La nécessité de maintenir la paix commande aujourd'hui de respecter tous les moyens qui ont concouru à l'établir.

Vouloir assurer l'empire de certaines lois par des mesures brusques et indiscrètes, ce serait risquer de perdre les fruits que le Gouvernement commence à recueillir de sa sagesse et de sa modération.

Dans l'état actuel des choses, vous vous

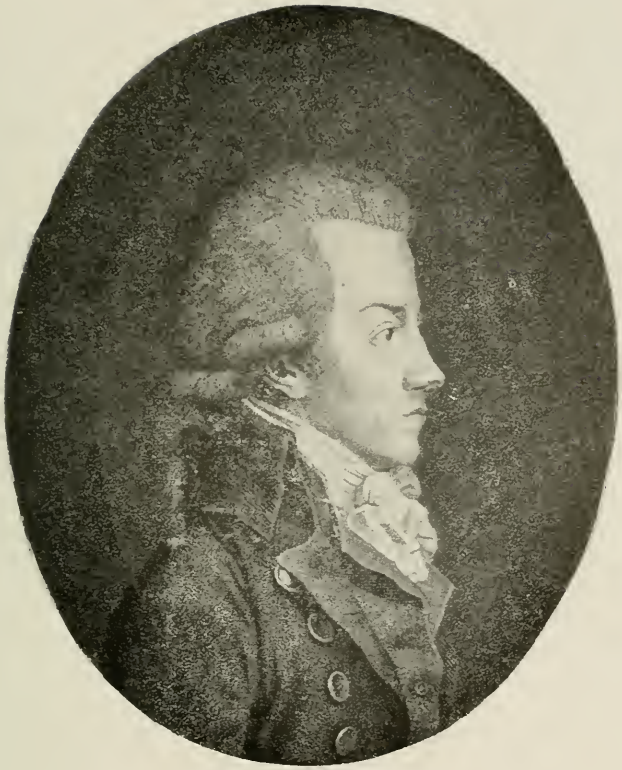

BARNAVE

Portrait contemporain

abstiendrez de toute mesure directe et positive relativement aux ministres du culte. Vous tolérerez qu'ils exercent leurs fonctions sans avoir fait la déclaration de fidélité à la République, toutes les fois que vous aurez la certitude morale qu'on l'exigerait vainement.

Cette tolérance applicable aux conditions du libre exercice des cultes ne doit néanmoins pas l'être à l'abus de cet exercice, et rien ne devra, même dans les circonstances actuelles, absoudre le délit d'un ministre du culte qui aurait provoqué des troubles.

Que les prêtres insoumis sachent que vous les surveillez ; qu'ils s'en aperçoivent même ; mais gardez-vous, dans l'état présent des choses, de leur fournir un prétexte contre le Gouvernement.

Rendez-moi un compte assidu et détaillé de leur conduite Observez avec attention de quelle manière leur influence sur l'opinion populaire sera graduellement modifiée par l'habitude du repos domestique et par l'esprit de l'administration générale.

Ne dites rien d'absolu et de positif sur les intentions du gouvernement à leur égard, mais seulement ce qu'il est nécessaire qu'ils sachent et qu'ils croient, pour n'être pas inquiets sur eux-mêmes. Ne manquez pas surtout de leur faire envisager la tolérance dont ils sont l'objet, comme la condition essentielle du bon usage qu'ils feront de leur influence.

Ne vous entretenez d'eux et avec eux que le moins souvent possible. Il faut mieux les observer qu'en parler ; et cela est même plus aisé.

Au reste, mon intention n'est pas de vous tracer ici des règles invariables et détaillées de conduite. Dans des cas pareils à celui dont il s'agit, l'autorité ne se détermine bien qu'autant qu'elle se détermine d'après le calcul de toutes les circonstances de moment et de lieu, circonstances trop variables et trop diverses pour être comprises dans des règles générales et absolues.

Vos moyens de faire le bien, de réparer le mal, sont assez étendus ; vous avez assez de latitude dans l'exercice de vos fonctions pour que le Gouvernement ait droit de compter sur l'efficacité de votre zèle.

Quoi qu'il arrive, vous aurez rempli votre tâche, et vous aurez concilié le plus possible les intérêts généraux de la République avec les intérêts locaux des contrées de l'Ouest, si vous y avez maintenu et consolidé la paix et disposé les esprits à l'empire absolu des lois.

—

L'énigme de Valmy. Brunswick. Le vol des diamants en 1792 (LXVI, 386, 446, 489, 544). — Charles de Brunswick, le général commandant à Valmy, auteur du manifeste n'était pas plus étranger que les deux autres Brunswick (Ferdinand et Frédéric) à la franc-maçonnerie allemande. Il avait été nommé en 1775 « protecteur de toutes les loges. »

A. G.

—

Qui a brûlé Moscou ? Est-ce Rostopchine ? (LXVI, 385, 447, 490, 545, 595). — Au sujet de l'incendie de Moscou et du rôle de Rostopchine, M. le Marquis de Ségur, petit-fils de la célèbre comtesse de Ségur, née Sophie Rostopchine, et l'arrière-petit-neveu du général de Ségur, auteur de l'*Histoire de la Retraite de Russie*, a donné une très intéressante conférence à Mulhouse en 1911. Publiée dans la *Revue Napoléonienne* de mars et d'avril 1911, cette conférence a donné lieu à deux articles d'un écrivain anonyme, mais fort bien renseigné, signant Philinte. Ils ont paru dans l'*Express* de Mulhouse, nos du 20 mars et du 3 avril 1911. On les retrouvera dans la *Revue Napoléonienne* précitée, avril et mai 1911. Voir en outre le Baron de Baye, *Voronovo, le château de Rostopchine*, Paris 1909 : le Comte Rostopchine, *La vérité sur l'incendie de Moscou*, Paris 1823 ; *Bagatelles traduites librement du russe en français par Simon Thomas*, Strasbourg 1830 et 1835 ; la Comtesse A. L. Rostopchine, *Les Rostopchine*, Paris s. d.

JOACHIM KÜHN.

*
* *

La réponse à cette question se trouve dans les *Mémoires* laissés par le général baron de Jomini : mémoires, hélas ! restés *inédits*. Je vous ai fait part cette année-ci de l'existence de ces *Mémoires*, qui sont demeurés dix ans par prudence (?) en Belgique, chez mon ami le conseiller de cassassion Corbisier de Méaultsart. Ces *Mémoires* doivent se trouver entre les mains des héritiers du général qui a laissé un fils et deux filles : la comtesse de Courville et Madame Petit de Barancourt.

Le général jugeait que ses Mémoires pouvaient paraître trente ans après sa mort.

Le général de Jomini en savait plus long que les autres : il avait été en plein au milieu de la débâcle de Moscou dans le camp français. Plus tard il avait passé au service russe comme aide de-camp de l'empereur Alexandre.

D'après ces Mémoires on saura si l'incendiaire fut Rostopchine par ordre ou de son propre mouvement, ou si le feu a pris par accident. Wellington préférait croire à un accident plutôt qu'à un acte d'égarement (sublime du reste).

Je m'empresse de déclarer (pour l'avoir entendu dire par le Général Jomini *lui-même*) qu'il n'imposerait pas de date pour la publication de ses *Mémoires*. Il écrivait pour l'Histoire, en historien, et non comme pamphlétaire.

NOLLÉE DE NODUWEZ.

*
*

Les *Annales* ont publié les mémoires de la comtesse Rostopchine dont voici un passage intéressant qui répond bien à la question :

J'ai entrepris, actuellement, d'écrire la biographie de mon grand-père, le comte Théodore Rostoptchine, gouverneur général de Moscou en 1812, et d'établir définitivement cette vérité, discutée si passionnément jusqu'ici : à savoir que c'est bien lui qui a brûlé Moscou, portant ainsi un coup décisif au prestige de Napoléon et délivrant l'Europe du joug de cet insatiable conquérant dont j'admire le génie et la gloire militaire, non la soif de victoires toujours nouvelles. J'ai, depuis plusieurs années, travaillé dans la Bibliothèque Impériale de Saint-Pétersbourg et, avec l'autorisation spéciale de S. M. Nicolas II, dans les Archives les plus secrètes du ministère des affaires étrangères, dans celles de l'état-major général des archives moscovites du palais Lefort ; j'ai compulsé les documents les plus précieux de l'admirable et unique collection de M. de Volodégoff (qui a réuni dans sa terre, située sur la Bérézina, près du passage historique, plus de huit mille volumes concernant notre guerre nationale) ; j'ai lu, annoté et copié en partie les innombrables articles concernant mon grand-père dans le *Messager Russe*, les *Archives de Barténeff*, les *Annales Historiques*, etc., etc. Je suis donc documentée et, malgré que je ne sois pas encore arrivée à la moitié de ma formidable tâche, ma conviction est faite. Elle corrobore toutes mes traditions de famille, tous mes souvenirs d'enfance et de jeunesse, ceux des amis de mes parents : c'est le comte Théodore Rostoptchine qui a mis le feu à Moscou et en a donné l'ordre immédiatement après avoir reçu le 13 septembre, à onze heures du soir, la lettre de Koutousoff lui annonçant sa retraite sans combat. Pourquoi donc, alors, a-t-il réfuté cet acte héroïque dans son opuscule célèbre : la *Vérité sur l'Incendie de Moscou*, publié par lui à Paris en 1823 ? Pourquoi a-t-il délibérément arraché de sa tête la couronne que la Renommée y avait déposée ? Pourquoi, hélas ! n'a-t-il pas dit la vérité dans cette prétendue *Vérité* ?

C'est que l'influence de sa femme avait lentement sapé en lui les principes éternels de la vérité ; il avait adoré, passionnément admiré la comtesse Catherine ; elle était, pour lui, l'incarnation vivante de la perfection et de la vertu (on était encore sous l'impression de Rousseau). Il lui écrivait ainsi :

« Je baise tes pieds, ma bienfaitrice. Prie Dieu pour moi : les prières des Justes parviennent jusqu'à Lui. Je t'embrasse le cœur plein de tes vertus et l'esprit occupé du bonheur dont nous jouirons un jour ».

Puis, le 16 septembre 1812 (il avait quitté Moscou le 14 et sa famille était partie pour une province éloignée) :

« Serge (son fils aîné, alors officier) me précède de deux jours. Je n'ai pas voulu retarder le moment de son entrevue avec la plus digne mère et la plus respectable femme au monde ».

Et encore, le 30 octobre 1812, soir :

« Reviens dans une ville qui est détruite, dans une maison qui est pillée, auprès d'un mari qui t'adore et te respecte au delà de toute expression ».

Qu'on n'oublie pas que ces expressions passionnées étaient adressées par un homme de quarante-sept ans à une femme de trente-cinq ans, qui lui avait donné déjà six enfants (dont trois morts en bas âge).

Par son testament, daté de 1811, le comte laissait à sa femme toute sa fortune. Le dernier, signé la veille de sa mort (18 janvier 1826), ne lui accordait que sa légitime. Pourquoi ce changement ?

Pourquoi cet amour et cette adoration respectueuse avaient-ils disparu ? Quel drame de famille avait exercé une action si dissolvante sur des sentiments professés pendant tant d'années ?

Voici les raisons cachées : la comtesse Catherine avait abjuré la religion orthodoxe et embrassé le catholicisme à l'insu de son mari. Elle avait, pendant plusieurs années, professé et pratiqué sa nouvelle religion aux côtés d'un époux sans méfiance, qui ne se doutait pas que le cœur de sa femme lui était désormais fermé, que son âme lui échappait et qu'au fond de cette âme exaltée elle traitait son mari de schismatique damné...

On peut juger du désenchantement amer qui envahit l'âme de cet homme, du désarroi de toutes ses croyances, lorsqu'il vit ainsi sombrer tout ce qui avait été sa religion intime pendant plus de la moitié de son existence ! Plus il avait aimé et estimé sa femme, plus grande fut sa désillusion.

La découverte de ce secret, si bien dissimulé par les intéressés, fut un coup si terrible

Pour le comte Théodore qu'il en garda le silence jusqu'à sa mort ; mais il en garda aussi l'amertume éternelle. Quelques phrases obscures, dans ses lettres à ses amis, quelques paroles échappées à sa faiblesse pendant sa dernière maladie, mais principalement le testament révélateur et sa lettre auprès du jeune empereur Nicolas, auquel il confiait la garde de son fils cadet, André (mon père, né en 1813 ; mort en 1892), alors âgé de douze ans : voilà les seuls témoignages de ce que sa fierté emporta au tombeau avec elle. J'aurais voulu la respecter. Je l'aurais certes fait sans l'obligation où je me trouve, comme historien, d'analyser les origines de cette néfaste brochure : la *Vérité sur l'Incendie de Moscou*.

Fatigué, vieilli avant l'âge par des maux opiniâtres, devenu atrabilaire et morose, aigri par les plaintes et les doléances des Moscovites ruinés par l'incendie et qui ne lui ménageaient pas les lettres anonymes les plus menaçantes, l'ex-général gouverneur voulut expliquer, un jour, ce qu'avait été, en réalité, cet incendie qui donnait matière à tant de controverses. Il saisit une plume... Mais, hélas ! subissant les influences qui l'enveloppaient, il écrivit sa brochure.

Ce fut la seule défaillance de cette noble et grande existence, qui se résume en deux mots : dévouement absolu au souverain, abnégation complète de ses propres intérêts devant ceux de la patrie. Napoléon a dit que « l'Histoire n'était que la peinture du cœur humain ». Pour moi, c'est la conscience de l'humanité. Fidèle à cette maxime, je dirai loyalement tout ce que je sais, et le lecteur en tirera ses conclusions.

*
* *

On discute, ici même, en ce moment, la question : qui a brûlé Moscou ?

A ce propos pourrait-on me dire pourquoi le célèbre tableau de Meissonier porte-t-il le titre : 1814, alors que, de l'avis général, il représente la Retraite de Moscou ?

L'édition Nelson de « la Campagne de Russie » par le général comte de Ségur en fournit une nouvelle preuve : on y trouve la reproduction en gravure de l'œuvre de Meissonier avec ce titre : « La Retraite de Napoléon de Moscou. »

ROAN.

—

La voiture de Napoléon à Waterloo (LXVI, 435, 546). — La question était résolue avant d'être posée. Dans son petit livre sur *Le Quartier Général de Napoléon à Waterloo* (publié pour la société « Les Amis de Waterloo », 56, rue Michel-Ange, à Paris), M. Hector Fleischmann a longuement étudié tous les documents concernant la berline de l'Empereur prise à Waterloo. On y trouvera, au surplus, une curieuse photo de la célèbre voiture.

JOACHIM KÜHN.

—

Louis-Philippe le 24 février 1848 était-il en fiacre ? (LXVI, 185, 294, 350, 482). — **Le général Atthalin.** — L'*Alsace noble* de M. Ernest Lehr dit, dans la notice Atthalin, que le général baron Atthalin était cloué sur un lit de douleur le 24 février 1848. Cette notice a été vraisemblablement rédigée sur les indications de la famille. Le cocher qui conduisit le roi fugitif n'était donc pas le général Atthalin.

La Révolution de 1848 (bulletin de septembre octobre 1912) publie des notes très intéressantes de Villemain sur les journées de février 1848. L'illustre académicien, qui se trouvait au Château, a suivi les événements minute par minute ; il les décrit consciencieusement, il montre le roi comme *assommé*, le duc de Nemours, régent légal, *passif et stérile*, le duc de Mnotpensier *actif de peur*, M. Thiers *sous un accablement de stupéfaction*, le maréchal Soult, *vieux lion grondant, mais désarmé, indigné de la conduite ingrate et étourdie de Nemours* ; etc, etc. Il raconte, page 258, la fuite du roi dans trois modestes voitures de service, avec les siens et quelques personnes affidées ou accidentelles. Il ne mentionne à aucun moment le général Atthalin.

Rectifions ce qui concerne l'origine de M. Laurent-Atthalin, le distingué magistrat récemment décédé. Il était le petit-neveu, et non le petit-fils du général. Son père, fils de M. Laurent, officier du génie, et de Mlle Atthalin, sœur du général, avait sollicité et obtenu, sous la Monarchie de Juillet, l'autorisation de s'appeler Laurent-Atthalin ; mais le général, marié en 1836, sans enfants, ne lui fit pas transmettre son titre de baron. Ces faits sont très connus à Colmar, où le général, fils d'un membre du Conseil souverain d'Alsace, était né et où il est mort en 1856, et où M. Laurent-Atthalin, son neveu, a résidé depuis 1848 jusqu'à l'annexion.

PAUL MULLER.

Le Prince Impérial « Roi d'Alger » (LXVI, 388). — Des journaux allemands et italiens du temps, il résulte que ce titre a été employé du 16 au 20 mars 1856 Le 16 mars, la *Gazette Universelle d'Augsbourg* (n° du 18 mars 1856, supplément) affirme que l'héritier de Napoléon III portera sans doute (bestimmt) le titre de roi d'Alger.

JOACHIM KÜHN.

*
* *

De M. J. Mantenay, dans l'*Univers* :

Les Mémoires dont il s'agit sont remplis de commérages. Il n'a jamais été question de donner ce titre au fils de Napoléon III. Ce qui est vrai, c'est qu'une deputation de Corses demanda à l'Empereur d'appeler le prince impérial : « duc de Corse ». La requête, au moins indiscrète, et qui n'aurait pu être accueillie sans inconvénients, fut rejetée. Mais, à ce moment, se produisit un incident peu connu ; une députation de Biscaye, presentée par le maréchal Serrano, vint apporter à l'Empereur un document d'après lequel la junte de cette province « reconnaissait au jeune prince les titres et privilèges attachés à la qualité de seigneur de Biscaye ».

Il va sans dire qu'il s'agissait là d'un titre de pure courtoisie, et que le prince impérial ne le porta jamais.

Quant au titre de « prince d'Alger », c'est à un fils de France qu'il avait été question, seize ans plus tôt, de le donner.

En partant, au printemps de 1840, pour l'expédition qui devait se terminer par la prise de Médeah, le fils aîné de Louis-Philippe avait écrit son testament : « Je demande respectueusement au Roi, disait-il dans ce document, de vouloir bien, si l'enfant que porte Hélène est un fils, lui donner le titre de « prince d'Alger », pour rappeler les hauts faits accomplis en Algérie par les princes de notre Maison.

Peut-être Louis-Philippe n'eut-il point connaissance de ce vœu. En effet, le duc d'Orléans revint sain et sauf de son expédition et son second fils naquit quelques semaines après son retour. C'est seulement vingt mois plus tard, c'est-à-dire au lendemain de la catastrophe de la route de la Révolte, que le testament du prince fut ouvert. Il se peut donc que le duc d'Orléans n'ait pas soumis verbalement son désir au Roi.

—

Thiers à Berlin (LXVI, 387). — Il va sans dire que Thiers n'a pas été à Berlin en 1870 La conversation avec Léopold de Ranke, citée par M. Chuquet, a eu lieu à Vienne. Ranke en a rédigé un compte rendu ; on le trouvera dans un des derniers volumes des *Œuvres complètes* du grand historien allemand.

JOACHIM KÜHN.

—

Les drapeaux de Metz en 1870 (LXVI, 233, 395, 492). —

28/10/12

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi tout d'abord de remercier votre abonné des sentiments de sympathie qu'il veut bien m'exprimer avec une si haute courtoisie.

La lettre du général de Cissey, à laquelle je faisais allusion dans la réponse, que l'*Intermédiaire des Chercheurs* a insérée dans son numéro du 30 septembre 1912, a été lue par Lachaud dans sa plaidoirie devant le conseil de guerre du Trianon. Elle est du 3 decembre 1872 ; la voici, en entier :

Tours, le 3 décembre 1872,

Le général de Cissey n'a pas été appelé en témoignage par le ministère public parce qu'il était ministre de la guerre lors de l'instruction du procès. Depuis, ni le ministère public, ni la défense n'ont jugé à propos de le faire citer.

S'il l'avait été, il aurait, en ce qui concerne la question des drapeaux, déclaré sous la foi du serment, que le 25 octobre dans son entrevue au château de Frescaty, avec le chef d'état-major général de l'armée allemande, celui-ci lui ayant posé, entre autres conditions si dures pour l'armée française l'obligation de remettre ses drapeaux au prince Frédéric-Charles, il repondit catégoriquement : « Que les drapeaux étant des aigles, insignes « politiques au premier chef, ils avaient dû « être remis à l'artillerie, après la connais- « sance des événements du 4 septembre et « que l'artillerie avait dû les incinérer, ainsi « que cela s'est toujours pratiqué après cha- « cun de nos changements de gouverne- « ment. »

Le général *se regarde comme certain* d'avoir rendu compte de cet incident au Conseil réuni le 26 octobre au matin chez M. le maréchal Bazaine. S'il se trompait sur ce dernier point (*ce qu'il considère comme impossible*) c'est qu'il en aurait rendu compte le 25 au soir à Monsieur le maréchal, en lui faisant le récit de sa douloureuse mission et en lui remettant la copie du protocole de Sedan, qu'il s'était fait donner par M. le général de Stiehle, tant il avait trouvé exorbitantes les prétentions du quartier général allemand.

Le général *tient pour certain* que l'ordre *de brûler les drapeaux* a été donné par M.

le maréchal Bazaine ; sans cela il eût prescrit à ses quatre colonels de les détruire en présence de leurs corps d'officiers et se fût bien gardé de les remettre à l'artillerie pour les transporter à l'arsenal de Metz, bien que l'ordre lui en eût été donné.

Signé : Général de Cissey.

Quant à la lettre du colonel de Melchior, elle a été reproduite très exactement par le comte d'Hérisson dans *La Légende de Metz*. Elle avait été donnée in-extenso par le maréchal Bazaine dans son livre *Episodes de la guerre de 1870 et le Blocus de Metz*, paru en 1883, bien avant la légende de Metz. Cette lettre, non datée, n'*est d'ailleurs que le résumé de la déposition du colonel Melchior devant le Conseil de guerre*, déposition confirmée par celle du général Desvaux, commandant la garde, son chef.

Celui-ci, après avoir *affirmé* que le maréchal Bazaine, à l'issue du conseil de guerre du 26 octobre, où tous les commandants de corps ont été réunis, « donna l'ordre à *haute voix* de porter les drapeaux à l'arsenal, *où ils seraient brûlés* » ; apres avoir reconnu, [moins affirmativement, il est vrai, mais comme le général Soleille dut l'avouer lui-même] que l'ordre fut donné devant lui à ce dernier de faire brûler les drapeaux ; ajoute plus loin : « le « lendemain 28 octobre le colonel Mel- « chior, chef d'état-major de l'artillerie de « la garde, se rendit à l'arsenal de Metz, « où il fit brûler devant lui les drapeaux « des voltigeurs et des chasseurs à pied ; « en rentrant à son bivouac, il activa la « destruction des hampes et des aigles des « drapeaux des grenadiers, ainsi que des « parties flottantes de ces drapeaux, qui, « au lieu d'avoir été détruites, avaient été « déchirées et partagées entre les soldats. »

Veuillez recevoir, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

G. Bazaine.

—

Iles de Paris (LXV ; LXVI, 546). — Les Iles de Paris ont fait l'objet d'un travail de Tisserand, publié dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris* et même dans les *Livres verts*.

L'auteur n'a rien compris aux notes qu'il avait réunies et qu'il n'a pas su interpréter parce que ce n'était pas son métier. Quant à Dulaure, il a inventé — par suite d'une mauvaise lecture, — l'île aux Ourmetiaux, qui n'a jamais existé. Il ne mérite confiance que pour les événements contemporains qu'il a vus ; quant aux autres, il ne les a interprétés que comme un sectaire aveuglé par l'esprit de parti, et ne mérite pas d'être cité par les historiens soucieux de la vérité.

Voici la liste des îles de Paris à la fin du xve siècle, telle que nous l'établissons avec preuves à l'appui, et telle qu'on ne la trouve nulle part.

Les îles sont de plus en plus nombreuses à mesure qu'on remonte plus haut dans l'histoire et disparaissent forcément avec le temps. Actuellement, il n'y en a plus que deux L'île des Cygnes n'est pas une île naturelle et son nom même ne remonte qu'à Louis XIV. Notre énumération suit le cours du fleuve. Ile de Bercy, île Louviers, île Saint-Louis, la Cité, île aux Bureau, île à la Gourdaine, île Maquerelle, île aux Treilles, île de Seine ou île aux Vaches, île Merdeuse, île de Longchamp ou île aux Dames, île de Jérusalem, île des Garennes, île de Chaillot, île du Gravier, île Furnel ou Nybeuf, île du Bras ou île de Javel, île de Bussy. Total : 19 îles ou ilots.

L'ignorance des vulgarisateurs au sujet des îles est telle que tous placent l'île de Bussy à l'extrémité de la Cité, malgré les textes !

Nous nous tenons à la disposition de MM. les intermédiairistes que la question intéresse, et notre dossier est ouvert à tous les chercheurs et les curieux.

Piton.

—

Contrôle sous l'ancien régime (LXVI, 435, 495). — Pour étudier l'organisation et le fonctionnement du Contrôle sous l'ancien régime, on ne peut mieux faire que de consulter le *Répertoire de Jurisprudence* de Guyot, au mot *Contrôle* (T. IV). L'article ne comprend pas moins de 37 pages in 4°.

Les curés étaient simplement tenus de remettre, six semaines après chaque année expirée, la grosse et la minute de leurs registres au greffe du juge royal qui les avait cotés et paraphés. (Cf. LXI, 609, 794 et 846).

De Mortagne.

*
* *

Les contrôleurs des actes étaient invités à relever exactement les extraits mortuaires parce que ces fonctionnaires étaient les percepteurs des droits de mutation à cause de décès comme nos modernes enregistreurs sont encore les percepteurs des droits de succession. Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que le contrôle ne s'exerçait que sur les actes notariés ; il portait aussi sur les sous-seings privés. BIBL. MAC.

*
* *

Le contrôle sous l'ancien régime, représentait à peu de choses près l'administration actuelle de l'enregistrement, mais une foule de droits échappaient au fisc ; Nous avons fait justice de ces abus ; aujourd'hui sous peine d'une forte amende, la moindre convention, le moindre bout de papier est soumis à l'enregistrement ; ne voit-on pas tous les jours des tribunaux ordonner l'enregistrement même des lettres missives ! Mais une des ressources les plus importantes du fisc consiste dans les droits de succession. Il en était de même sous l'ancien régime, et les agents cherchaient par tous les moyens possibles à connaître le moindre héritage. C'est pour cela que les contrôleurs se faisaient représenter dans les paroisses les registres mortuaires : ils étaient ainsi renseignés sur les décès pouvant donner ouverture à des droits de mutations, même les plus minimes. Mais ces registres étaient la plupart du temps fort mal tenus. Les rédacteurs souvent se bornaient à constater qu'ils avaient procédé à l'inhumation de N .. décédé en cette paroisse, paraissant âgé de... mais nulle indication de la parenté, ni de l'identité du défunt. Quand il s'agissait de grands enterrements, on y mettait toutes les herbes de la Saint-Jean, nous avons vu des registres où ces mentions tenaient une grande page, mais à côté les enterrements des pauvres étaient relatés en trois lignes, ce qui était bien insuffisant pour les agens du fisc ; c'était comme le dit la circulaire de Bordeaux de 1755 préjudiciable à la ferme. Aussi recommandait-on aux contrôleurs de surveiller le « relevé des extraits mortuaires ».

Aujourd'hui que les registres des décès sont très bien tenus, rien ne peut plus échapper au trésor, pas même une succession de cent francs. C'est la loi du progrès ! UN ANCIEN MAGISTRAT.

*
* *

Le contrôle, précurseur de l'Administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, ne portait pas uniquement sur les actes notariés. Au début, il est vrai, l'édit de création du mois de juin 1581 ne prévoyait que les « actes et contracts ». Cette formalité avait surtout pour objet de constater la date des actes et de leur donner plus de force et d'authenticité. L'acte non contrôlé ne conférait ni privilège, ni hypothèque, ni propriété ; en un mot, il était radicalement nul (Edit de mars 1693).

Etabli à l'origine dans un but d'utilité, le contrôle devint plus tard un véritable impôt qui fut étendu successivement à tous les actes notariés sans exception, aux exploits, aux actes judiciaires et aux actes sous seing privé (Edits d'août 1669, mars 1693 et octobre 1705). Quant au centième denier, il fut créé par un édit de décembre 1703.

On peut trouver tous les renseignements sur la question dans l'ouvrage qui porte le titre suivant :

« Dictionnaire raisonné des Domaines « et Droits Domaniaux, des droits « d'échange, et de ceux de contrôle des « actes des Notaires et sous signatures « privées, Insinuations-Laïques, Centième « Denier, Petit-Scel, Contrôle des ex- « ploits, Formules, Grèfes, Droits-Réser- « vés, Francs Fiefs, amortissement et « nouvel-acquêts ». A Rouen de l'imprimerie de Jacques-Joseph Le Boullenger, 1763, en deux volumes.

Avant l'année 1780, tous les droits dont l'énumération précède étaient recouvrés par des Fermes Générales.

Le centième denier, remplacé, avec des majorations sensibles, par le droit de mutation par décès actuel, en faisait donc partie.

Dans les obituaires paroissiaux tenus par les curés, les commis de contrôle étaient chargés de prendre toutes les indications donnant naissance à l'exigibilité du droit. Car, si la taxe frappait toute mutation de propriété, d'usufruit d'immeubles, de rentes foncières et de tout autre droit réel, opéré à titre gratuit ou onéreux, avec ou sans titre, les successions en ligne directe, de même que les

donations, également en ligne directe, ou faites, par contrats de mariage, aux futurs époux, en étaient exonérées.

Toute omission ou fausse mention dans le relevé des extraits mortuaires pouvait donc être préjudiciable à la Ferme. Il est probable que ces commis s'acquittaient mal de leur besogne, et que, sans doute, la circulaire de 1755 était destinée à combattre ce défaut de zèle.

GEO FILH.

—

Dizy-le-Gros. Prieuré (LXVI, 531). — Si M. La Sangliette n'a pas encore consulté le *Dictionnaire topographique* de l'Aisne de A. Matton, il y trouvera des données intéressantes au point de vue de recherches à faire sur le prieuré en question.

DE MORTAGNE.

—

Henri Archereau et l'Eclairage électrique (LXVI, 532). — Depuis ma publication sur mon compatriote Henri Archereau [Henri-Adolphe Archereau, physicien (1819-1893). Extrait de la *Revue du Bas-Poitou*, 1894], j'ai peu appris sur sa vie ; mais j'ai agi. J'ai réussi à faire élever, dans sa commune natale, à St-Hilaire-des Vouhis, un modeste *Monument* à ce Vendéen de génie. Il s'agit d'un *buste*, placé sur un piédestal, érigé sur la place de l'Eglise. J'ai fait placer aussi une *plaque commémorative* sur la maison où il est né, à la ferme de La Roulière.

J'ai pu obtenir que la ville des Sables d'Olonne, où florit désormais l'industrie des agglomérés de houille, donnât le nom d'Archereau à l'un des quais où abordent les grands charbonniers arrivant d'Angleterre. Je possède des photographies de La Roulière, du monument de St-Hilaire-le-Vouhis, etc., que je tiens à la disposition de mon confrère.

D'ailleurs Buste et Médaillon sont publiés (*Revue du Bas-Poitou*, 1896, p. 354) et le neveu d'Archereau vit toujours à Fontenay-le-Comte. Il n'y a qu'à lui écrire, pour avoir la confirmation des faits ci-dessus.

Depuis 1894, j'ai retrouvé un nouveau brevet d'Archereau [(16 nov. 1891. *Parfectionnement à la fabrication des carreaux mosaïques et autres produits en ciment*, n° 217-471 Brevet de 15 ans)].

On trouvera dans l'*Ouest artistique et littéraire* (Paris, 1894, V, p. 180-182, n° 56, 15 déc. 1895 ; VI, 15 février, n° 58, p. 228-230) la reproduction de notre article de la *Revue du Bas-Poitou* [1894, p. 305-308, 1re partie]

Les listes de souscription pour le monument ont paru dans l'*Ouest artistique*, en 1894 (Voir p. 197 et 251) et 1895), (Voir p. 23), organe de la société qui a pris l'initiative de l'érection du Buste et de la Plaque. L'inauguration officielle du Buste et du Médaillon a eu lieu plus tard (Voir Marcel Baudouin. *Le Médaillon d'Archereau à St-Hilaire de Vouhis. Libér. de la Vendée*, La Roche-sur-Yon, 1875, 8 février), comme en fait foi l'article suivant [*Inauguration du Monument Archereau en Vendée* (27 7bre 1896). *Ouest artistique et littéraire*, VII, n° 78, 15 oct. 1896].

Le buste est dû au sculpteur Dolivet et le médaillon à J. Robuchon ; les discours au Préfet de la Vendée, au Sénateur, au Député, au représentant du Conseil général, au Pr Grimaud, membre de l'Institut, L. Bonnemière, président du Comité, etc. etc (1).

Malgré les sonnets du regretté Dr Bourgeois, député de la Vendée, à son confrère le Dr M. Baudouin, tout cela est bien oublié aujourd'hui ! Mais le Monument reste : *Verba volant, petræ manent* !

Puissent nos deux petits Bronzes durer autant que l'*Airain préhistorique* de France, qui, — bizarre coincidence, — est précisément *né* dans cette Haute-Vendée !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Crottus (LXVI, 484, 550). — La *Biographie Didot* consacre une courte notice à ce poète latin moderne, originaire de Crémone, qui vivait au XVIe siècle. On y renvoie à Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. XXV.

DE MORTAGNE.

---

(1) Voici encore quelques indications bibliographiques récentes : Marcel Baudouin, H. A. Archereau, *Rev. scient.*, Paris, 1895, n° 23, 8 juin, 718-722, — Archereau. *Discours prononcé sur sa tombe*, Font.-le-Comte, 1894, in-8°, Libr Gouraud. — Archereau. *Publ. de la Vendée* 1894, 21 déc. — Thomas Grimm. — *Un martyr de la science. Le Petit Journal*, 1895, 28 juin, 3 col., 1 fig., p. 1. — Archereau. *Le Vendéen de Paris*, 1908, XII, n° 10, nov., p. 2-3.

La descendance actuelle de Fouché (LXVI, 391, 501). — En 1894, je crois, pendant le cours de mon service militaire à Versailles, j'ai rencontré un jeune homme qui faisait une période de réserviste comme maréchal des logis aux sapeurs conducteurs du 5e régiment du génie et l'ai vu signer « Fouché d'Otrante ». Il semble donc qu'une partie de la descendance masculine de Fouché doit être redevenue française. C. N.

—

Le pupitre de Madame de Genlis (LXVI, 485, 556). — Ma mère décédée en 1888 à 89 ans, écrivait toujours sur une planchette placée sur ses genoux, ayant près d'elle sa table de travail sur laquelle était posé l'encrier.

Je pourrais citer d'autres personnes de la même génération qui écrivaient ainsi.

G. O. B.

*
* *

Tous les vieillards se rappelleront comme moi, avoir vu leurs mères et leurs ayeules écrire sur leurs genoux, comme l'indique le portrait de la comtesse de Genlis publié par l'*Intermédiaire*. Les petits pupitres, étroits, incommodes, quelquefois recouverts de toiles peintes ou d'étoffes, mais le plus souvent d'un cuir léger, servaient uniquement à cet usage. Ceux qui étaient destinés à être posés sur des tables étaient beaucoup plus grands et plus confortables. Ils étaient, d'ailleurs, moins nombreux et on en trouve maintenant fort peu, tandis qu'il y a bien peu de maisons ayant conservé d'anciens mobiliers de famille, où l'on ne rencontre des petits pupitres *à genoux*, lesquels ne servent plus à rien, d'ailleurs, l'usage auquel ils étaient destinés étant tout à fait tombé en désuétude.

Comte de Caix de Saint Aymour

—

Le chevalier de Guer (LXV; LXVI, 553). — A mon avis, ce chevalier de Guer était, non l'ancien Président à mortier au Parlement de Bretagne, qui était et signait « Marquis de Guer », mais son fils, Armand-Constant de Marnière de Guer, né à Rennes le 31 mai 1769, officier à l'armée des Princes et l'un des agents des insurrections royalistes. Il épousa, vers 1804, Angélique-Marie-Emilie de Gourden de Locmaria ; fut nommé préfet à la Restauration, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur et mourut à Paris le 27 juin 1816, ayant eu : un fils, Julien-Ange de Marnière, marquis de Guer, né le 14 juin 1806, qui a laissé postérité de ses deux mariages ; l'un en 1832, avec Charlotte de Montesson, l'autre en 1842 avec Charlotte du Couédic de Kergoaler ; et une fille, Louise Angélique-Camille de Marnière de Guer, qui épousa en 1832 (ou 1836) Charles, comte de Viton de Peyriais, dont elle a eu postérité

Marquis de Bellevüe.

—

Miss Howard (LII ; LV ; LIX ; LXV, 353. — Connaît-on des portraits de Miss Howard ? Ces portraits ont-ils été publiés?

X. X.

—

Philippe-Charles de la Fare (LXV; LXVI, 92, 209, 310).

3 novembre 1912.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un de vos précédents numéros (LXVI 210) et à propos du maréchal de la Fare, vous avez publié une note dans laquelle on disait que les chercheurs pouvaient s'adresser au *Dr Lucas*, beau-frère de la comtesse de la Fare.

Il y a là une erreur.

Le comte Eugène de la Fare a eu cinq enfants dont :

1° Mlle Bérengère de la Fare qui a épousé M. Félix Lucas, Ingénieur des Ponts et chaussées.

Je suis le fils de M. Félix Lucas et de Madame Lucas, née de la Fare.

2° Le comte Regis de la Fare qui a épousé Mlle Logeard.

C'est donc M. Félix Lucas, mon père qui, est le beau-frère de la comtesse de la Fare, 8 rue Vineuse, dont je suis le neveu

Les autres enfants du comte E. de La Fare sont :

Mlle Christine de la Fare, qui a épousé M. Dangiers de Montaigu ; Mlle Edmée de la Fare qui a épousé le Dr Fort. Enfin le vicomte Christian de la Fare

Recevez, je vous prie, l'expression de mes salutations empressées,

Docteur Lucas.

Médecin consultant à Monte Carlo.

—

Le Peletier d'Aunay (LXVI, 288, 458). — Si M. Nisiar qui vise l'édition de 1847 avait consulté l'édition de 1879, il aurait vu qu'elle rectifie l'erreur de celle de 1847, en ce qui est de l'émail de la rose qui accompagne en pointe le chevron de gueules des armes des le Peletier

d'Aunay. Quoi qu'en disent Poplimont et M. Nisiar, cette rose de gueules accompagne bien en pointe le chevron, aussi de gueules, dont la croix est chargée.

Je ne crois pas pouvoir en donner une meilleure preuve qu'en disant que tel est l'avis des le Peletier d'Aunay à qui ce blason appartient.

J'ai eu la bonne fortune de connaître très particulièrement, la regrettée comtesse Anatole de Vibraye née le Peletier d'Aunay. La science du blason n'avait pas de mystères pour son esprit, très averti, du reste, en toute espèce de connaissances. Sa mère était une Colbert et par celle-ci, elle descendait des Quengo de Crenolle qui la rattachaient aux Rohan, aux du Guesclin et autres grandes maisons de Bretagne.

Elle avait un tableau généalogique armorié de ces Quengo de Crenolle, et de leurs alliances, datant d'avant la Révolution et qui avait un peu subi les injures du temps. Ayant, à son grand plaisir, identifié les blasons de ce tableau, je lui procurai encore la satisfaction de faire continuer ce même tableau jusqu'à ses petits-enfants. Or, à cette occasion, elle me donna les armes de sa maison qui sont bien telles que M de Soultrait les a données et représentées :

Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules accompagné en chef de deux molettes de sable et en pointe d'une rose du 3e émail qui est le Peletier, *et aux 2 et 3, d'argent* qui est Mesgrigny.

S. G. L.

—

Famille le Pelletier de Saint-Fargeau (LXVI, 435, 599). — Félix Le Pelletier de Saint-Fargeau est mort à Neuilly, ainsi que le prouve l'acte suivant qui est extrait des registres de l'Etat-civil de notre commune.

L'an mil huit cent trente sept, le cinq janvier neuf heures du matin, acte de décès de Ferdinand Louis Félix Michel le Peletier de Saint Fargeau, propriétaire âgé de soixante neuf ans, décédé hier à onze heures du matin, en son domicile à Neuilly, rue de Clichy n° 5, célibataire, né à Paris et fils de Michel-Etienne Le Peletier de Saint Fargeau et de Louise-Adélaïde Marsanne, sa femme décédés.

La fiche administrative du cimetière ancien réservée à la concession Félix le Peletier est ainsi conçue :

Division 3e série 70 n° 3.

Il a été concédé, à M. Duplan aîné, un terrain à perpétuité de 2 mètres centièmes superficiels pour la sépulture de Ferdinand-Louis-Michel Le Peletier de St-Fargeau, décédé le 4 janvier 1837.

Neuilly, le 23 octobre 1841.

M. Maindron, dans la notice qu'il a fait paraître sur Félix le Pelletier de St-Fargeau, nous apprend, en outre, que la maison qu'occupa, jusqu'à sa mort, Félix le Pelletier, se trouvait très près du château de Villiers.

La maison en question existe encore, mais elle a subi des modifications importantes. Elle forme le coin de la rue de Villiers et de la rue Greffuhle, à Levallois-Perret.

Chose singulière : cette maison formait autrefois l'ancien presbytère de Villiers qui subsista alors que l'église St-Martin de Villiers disparut en 1797.

HENRI CORBEL.

—

Portrait de Pascal, par Philippe de Champagne (LXVI, 287, 357). — M. Ambroise Tardieu, dans son *Dictionnaire iconographique de l'ancienne Auvergne*. Clermont-Ferrand, impr. Raclot, gr. in-4°, 1904, page 155, donne ce renseignement :

« Philippe de Champagne a peint Pascal, d'après nature, tableau de *la Cène*, au Musée de Lyon. Pascal est sous la figure d'un apôtre des solitaires du Port-Royal, dans les apôtres, et le P. Lachaise a posé pour Judas ».

Puis, à l'article suivant, concernant Mme Florin Perier - Françoise - Gilberte Pascal, sœur aînée de B. Pascal (Auteur d'une *Vie de Pascal*, 1684, in-12, dont nous avons ici même, récemment parlé, au sujet d'un exemplaire de ce petit livre relié aux Armes du grand Bossuet), M Tardieu dit, également, qu'il existe de celle-ci, « un portrait sur toile à l'Hôpital général de Clermont-Ferrand, peint par Philippe de Champagne, et aussi, au Musée de Riom, une copie de ce même portrait ».

Ce qui serait intéressant et ce que ne dit point M. Tardieu, ce serait de savoir s'il existe, de ces deux portraits de B. Pascal et de sa sœur Mme Perier, l'un et l'autre peints par Philippe de Champa-

gne, des reproductions, gravées ou lithographiées, qui soient véritablement artistiques et dignes, tout à la fois, par leur exécution, du grand renom de ce peintre et de la célébrité de ses modèles.

P. S. — J'y pense ! si ces reproductions existent réellement, elles doivent se trouver dans la collection spéciale des Portraits de personnages de l'Auvergne, de feu François Boyer, de Volvic, à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand. Cette collection fut achetée, en bloc, en 1904, par la ville de Clermont, lors du décès de cet érudit et regretté iconophile. — Si, par comparaison, je puis en juger par la série de beaux portraits de Desaix, que, vers les derniers temps de sa vie, m'envoya à choisir, François Boyer, cette collection doit contenir encore de merveilleuses raretés. Je dis, encore, car par malheur et précédemment à son acquisition finale par la ville de Clermont, elle fut, du vivant même de son possesseur, quelque peu « écrémée », dans son ensemble, par les amateurs de la région.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

La reine Pomaré, de Mabille (LXVI, 391, 601). — Je ne sais pas si la date donnée par Mogador est exacte ; toujours est-il que Zola a rêvé en esquissant Pomaré, vieille femme balayant le boulevard. Sans doute elle est morte avant 1851, date où parut le *Romansero* de Henri Heine. Je n'ai peut-être pas besoin de rappeler que ce recueil de poésies renferme quatre chansons consacrées par Heine à Pomaré ; or la quatrième de ces chansons relate la mort et les funérailles de Lise Sergent qui, selon Heine, furent assez tristes (etwas kahl und ärmlich). L'auteur des *Reisebilder* ne dit rien de Celeste Mogador ; il note que son cercueil fut suivi seulement de son coiffeur et de son chien. Si je me souviens bien, M. Léon Séché, dans son livre sur *La Jeunesse dorée sous Louis-Philippe*, ignore la date du décès de la reine Pomaré ; peut-être qu'on se renseignerait mieux dans *Le voyage autour de la reine Pomaré*, par Gustave Bourdin ; le titre est séduisant.

JOACHIM KÜHN.

—

Jean Pupil de Craponne (LXVI, 287, 459). — N'étant pas à même de consulter La Chesnaye des Bois, je serais très reconnaissant à M. Ballofet qui a si obligeamment répondu à ma question sur Pupil de Craponne, de me prêter encore le concours de son érudition pour me renseigner sur Louise Charlotte de Loras, épouse de Barthélemy Léonard Pupil.

Je serais désireux de connaître les noms et prénoms de ses père et mère et l'origine des Pupil, comme celui d'entre eux qui le premier acquit la noblesse.

MONTMOREL.

***

N'est-ce point par erreur que notre confrère le fait seigneur de la Cour en Garez?

Il y a dans le Lyonnais, en pays de *Jarez*, la Tour-en-Jarez. On peut trouver d'utiles renseignements dans l'histoire du Jarez de l'abbé Condamin, Saint-Etienne, chez Théolier, libraire

MOULIS.

—

La Taglioni (LXVI, 191, 317). — On a répondu en citant les descendants ; l'auteur de la question demandait qu'on l'informât sur les mâles, et en outre il sollicitait des renseignements inédits ou des sources permettant d'en rencontrer.

La famille n'est pas seule dépositaire de tous les détails qui permettraient d'éclairer cette admirable figure.

—

Où est enterré le maréchal de Villars (LXVI, 42, 158, 247, 417, 557). — J'ai toujours cru Mme la comtesse d'Egmont la fille du maréchal de Richelieu, qui avait épousé en 1750 le comte d'Egmont, elle est morte en 1773. Comment expliquer cette seconde comtesse d'Egmont, femme du dernier comte de ce nom, fille illégitime de la duchesse de Villars et du chevalier d'Orléans?

Dr KOCH Jr.

Waldteufel (LXVI, 487). — Ce compositeur de valses célèbres est mon aimable collègue au conseil d'administration de la société des *Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique*, il est né le 9 du mois de décembre 1837, à Strasbourg ; il a fait son devoir militaire en 1870, et a opté pour la France au moment de l'annexion. Son père était aussi compositeur.

A. PATAY.

Plaques commémoratives — Goya (LXVI, 483). — Il est certain qu'on ne peut appliquer une plaque commémorative sur le mur d'une maison sans l'assentiment du propriétaire. Mais, une fois l'autorisation donnée et la plaque installée, le propriétaire qui enlève ou laisse enlever cette plaque, manque à sa parole et viole le dépôt dont il avait accepté la garde. Malheureusement, ce n'est qu'une question de conscience. Le propriétaire qui passe outre et ne fait, en cela, que faire cesser un acte de pure tolérance de sa part, n'encourt aucune sanction et ne peut être obligé à remettre les choses en état.

M. H. L., en sera donc pour ses regrets — du reste fort légitimes — d'avoir vu disparaître sous une enseigne « tapageuse » la plaque consacrée à la mémoire de Goya. A moins que propriétaire et locataire se laissent convaincre par les admirateurs du grand peintre... Mais peut-on l'espérer ? L'art et les souvenirs du passé importent si peu, à côté de la spéculation et de la réclame, ou seulement de l'indifférence !

QUÆRENS.

*
* *

Le *Nouvelliste de Bordeaux* du 22 octobre a publié, au sujet de l'article de l'*Intermédiaire* du 20 octobre sur les plaques commémoratives, la note suivante qui peut lui servir de réponse :

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 20 de ce mois publie un article relatif à la plaque commémorative de la mort de Goya qui avait été placée, il y a quelques années, sur la maison qui fait le coin du cours de l'Intendance et de la rue Voltaire à Bordeaux « plaque qu'un industriel vient de faire enlever pour mieux étaler son enseigne tapageuse. N'y a-t-il pas dans ce fait une profanation historique ? »

Ce que l'auteur de cet article ignore, c'est que la plaque, une fois scellée dans le mur, on s'est aperçu que ce n'est pas dans cette maison qu'était mort le célèbre peintre espagnol. Qui avait fait placer là cette plaque ? Etait-ce la municipalité, ou le consulat d'Espagne ou quelque archéologue ? On n'a jamais pu le savoir, tout le monde s'est dérobé. Goya est décédé dans la maison du cours de l'Intendance qui porte le numéro 57, en face de la rue Vital Carles. On en a depuis acquis la certitude.

Mais le marbre en question n'est certainement pas perdu, il a dû être conservé par l'entrepreneur des travaux et il serait des plus faciles de le faire placer sur la maison où le grand peintre a réellement rendu le dernier soupir.

Un autre grand peintre, français celui-là et tout aussi illustre que Goya, Carle Vernet, est né dans notre ville le 14 août 1758, pendant que son père, Joseph Vernet, y était occupé à peindre les deux belles vues de notre port que tout le monde connaît bien.

Un érudit bordelais a publié, il a quelques années, une notice sur les deux vues de Bordeaux de Joseph Vernet, et il a pu découvrir la maison qu'habitait ce dernier pendant le séjour de deux années qu'il fit dans la cité bordelaise (1) Il a relevé dans les registres d'enregistrement des baux à loyer que Vernet avait loué à un monsieur Pitard « une maison située fossés du Chapeau Rouge, ayant accès sur la rue du Port-de-la-Mousque ». Mais l'auteur de cette notice n'a pu, faute de numéro sur ces registres d'enregistrement, désigner exactement l'immeuble en question ; il croit cependant que c'est celui qui porte actuellement le numéro 22, presque en face de l'hôtel de la Préfecture, et il ajoutait : « L'administration compétente pourrait facilement s'en assurer et faire placer une plaque commémorative sur la maison où est né ce grand artiste français ».

Mais, selon sa noble habitude, l'administration compétente n'a pas bougé pour une affaire d'aussi peu d'importance pour elle.

X.

*
* *

De *La Liberté du Sud-Ouest*, 25 octobre 1912 :

Pauvre Goya ! quelle destinée ! La malchance qui troubla sa vie, si agitée, le contraignit d'habiter Bordeaux pendant quatorze ans et y finir ses jours, semble le poursuivre jusque dans la tombe.

Il fallut l'insistance de plusieurs de nos concitoyens pour que l'Espagne comprît qu'elle devait donner aux cendres du célèbre peintre, l'une de ses plus belles gloires artistiques, un dernier asile sur le sol de sa patrie. Le modeste monument qui, au cimetière de la Chartreuse, recouvrait les dépouilles mortelles de Goya y Lucientes n'était digne ni de lui ni de l'Espagne.

Le gouvernement espagnol se décida, enfin, en 1888, à réclamer les restes confiés à la terre bordelaise.

En prévision d'une translation au-delà des

(1) Ern. Labadie, *Les Deux vues du port de Bordeaux au XVIIIe siècle* de Joseph Vernet, gravées par Cochin et Lebas... 1907, in-8°, avec le portrait de Vernet et les deux vues du port de Bordeaux.

Pyrénées, on voulut identifier le corps du grand peintre ; mais son cercueil tombait de vétusté et les ossements de Goya se mêlèrent à ceux de son beau-père.

Nous ne nous rappelons pas au juste pour quelles raisons les précieux restes furent encore laissés à Bordeaux, dans le même caveau de la famille Goicœchea.

De temps en temps la presse bordelaise constatait l'état de délabrement dans lequel se trouvait l'humble cénotaphe surmontant le tombeau. Nous l'avons nous même décrit il y a quelque vingt ans ; nous nous souvenons avoir demandé que puisque l'Espagne semblait se désintéresser de la dernière demeure de l'un de ses plus célèbres enfants, la ville de Bordeaux fît restaurer la grille et replacer les plaques de marbre qui s'étaient détachées du cippe et gisaient entre les herbes poussées dans les interstices des pierres.

Bien des années s'écoulèrent encore et les ossements de Goya et de son beau-père prirent la route de Madrid. Là, nouveau déboire : le tombeau définitif du grand peintre n'était pas prêt.

Nous osons croire que les dépouilles mortelles de l'ancien hôte des bordelais sont depuis longtemps déposées dans leur asile définitif.

A la Chartreuse, l'administration municipale a conservé le cénotaphe qui constitue un petit monument historique

Et voilà que maintenant, on apprend que la plaque de marbre posée sur l'ancienne maison habitée par Goya vient de disparaître !

Ne pouvait-on pas simplement la déplacer si elle gênait l'installation d'une nouvelle devanture?

Nous laisserons aux lecteurs de l'*Intermédiaire des Chercheurs* le soin de répondre à sa question ; mais nous demanderons à MM. les adjoints délégués aux services des beaux-arts et de l'instruction publique de vouloir bien intervenir auprès du propriétaire de l'immeuble qu'habita Goya y Lucientes afin que l'inscription commemorative y soit replacée.

Si la plaque avait été perdue ou brisée pendant les travaux récents, si le propriétaire refusait de faire une dépense qui conserverait à sa maison un titre historique, la Ville est encore assez riche pour payer un peu de marbre et quelques lettres dorées.

A moins que la colonie espagnole, si nombreuse à Bordeaux, n'en prît à sa charge les frais relativement minimes et ne revendiquât l'honneur de contribuer à perpétuer parmi nous le souvenir d'un de leurs plus illustres compatriotes.

J. O.

***

Pour l'amour de la vérité je suis heureux de déclarer que la plaque commémorative qui figurait sur la maison mortuaire de Goya y a été replacée (simple coïncidence, sans doute) quatre jours après que ma réclamation eut paru ici. La question n'en reste pas moins posée pour les autres. H. L.

—

Armoiries de Paris en écartelé (LXVI. 437, 563). — Les armes écartelées avec celles de la ville de Paris, appartiennent à l'Université de cette ville.

P. LE J.

—

Armoiries à identifier : corps de lion ; trois quintefeuilles (LXVI, 534). — Vergy, en Bourgogne, portait : *de gueules a trois quintefeuilles d'or*, avec, pour supports, *deux griffons d'or*.

Baron A.-H.

***

Les armes de cette plaque de cheminée, trouvée aux environs d'Auxonne, peuvent avoir appartenu à Clériadus de Vergy, dernier représentant de cette illustre famille, mort sous le règne de Louis XIII. Les Vergy blasonnaient : *De gueules a trois quintefeuilles d'or*. Cimier : *un griffon issant d'or*. Je n'ai pas rencontré leurs armes ornées de griffons pour supports. P. LE J.

***

La maison de Vergy porte :

De gueules à trois quintefeuilles d'or.

Les branches cadettes de cette maison portent les mêmes armes avec des brisures variées. HENRY PRIOR.

—

Armoiries sur un livre de 1671 (LXVI, 437, 562). — En répondant de mémoire, j'ai commis une erreur qu'il importe de réparer immédiatement. Les armes de la principauté d'Henrichemont ne comportent pas de tour et doivent se lire : *D'azur semé de fleurs de lis d'or. Sur le tout* de Béthune qui est *d'argent a la face de gueules*. P. LE J.

—

Fer de reliure à identifier en pointe d'un rocher (LXVI, 535) — L'*Armorial du Bibliophile*, de Guigard, attribue ce fer à Gaspard Fieubet de Nauiac, conseiller au parlement de Toulouse, mort en 1694, âgé de 67 ans. Armes :

D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un rocher du même. P. LE J.

—

Armoiries à identifier : trois roses (LXVI, 534). — Dans le *Traité du blason* de M. Pautet, faisant partie de l'*Encyclopédie* Roret, on trouve, page 282, la description d'un écusson écartelé, intitulé : de Riquetti Mirabeau et de Riquet de Caraman : au premier et quatrieme : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une demi-fleur de lis du même, défaillante à dextre, et florencée d'argent, et en pointe de trois roses du même*, qui est de Riquet de Caraman. V. A. T.

*
* *

Si ces armes ont une provenance analogue à la précédente, on peut les attribuer à la famille Rémond, du Châtillonnais, qui fut titrée marquis de Montmort. Elle portait : *De gueules à trois roses d'argent*, mais dans toutes les provinces on trouve des familles portant des armes identiques. P. LE J.

*
* *

La famille des comtes d'Antras (Gascogne) porte :

D'argent à trois roses de gueules boutonnées d'or. HENRY PRIOR.

—

Villemanzy (LXVI, 588). — Une lettre circulaire autographe de ce commissaire des guerres, qui devint sénateur en 1809 et pair de France en 1814, adressée de Lille le 13 janvier 1814 au baron Soult, préfet du département de la Lys à Bruges, est signée : Le sénateur : de Villemanzy. C'est donc la véritable orthographe de ce nom. G. LANTZ.

—

La curieuse épitaphe du chanoine Vital d'Ardengost (LXVI, 342, 466, 564, 612). — On cite ordinairement ces vers comme épitaphe de la « fair Rosamond » fille de Walter Lord Clifford. Polydore Vergile, par exemple, *Anglica historia*, lib. XIII, nous dit que

Hoc iacet in tumulo Rosa mundi, non rosa [munda,
Non redolet, sed olet, quæ redolere solet
[Sous ce tombeau repose la Rose du monde, une rose immonde ; elle ne sent pas bon, elle sent, elle qui sentait toujours bon].

fut inscrit à Godstow, près d'Oxford, sur la tombe de Rosamonde, maîtresse du roi Henri II d'Angleterre, qui « non contentus uxore multas dilexit feminas, et in primis puellam quandam succi plenam quam ipse Rosamundam, vulgus vero Rosam mundi appellabat » Mais W. L. Hertslet, dans son œuvre *Der Treppenwitz der Weltgeschichte*, affirme que par les vers on désignait anciennement une autre « Rose du monde, » Rosamonde, reine des Lombards. Toutefois il ne donne pas d'autorité. EDWARD BENSLY.

—

Vir fugiens denuo pugnabit (LXVI, 488). — La source de cette sentence est le proverbe grec

ἀνὴρ ὁ φεύγων καὶ πάλιν μαχήσεται

qui se trouve parmi les *monosticha Menandri* (45). Erasme, *Adagia*, donne ces vers grec avec l'équivalent latin *vir fugiens et denuo pugnabit*.

Selon Aulu Gelle (XVII, xxi), c'est par ce vers grec qu'aurait riposté Démosthène à ses ennemis quand on lui reprochait sa fuite dans la débâcle de Chaeronea. Mais si le vers existait déjà au temps de Démosthène, ce n'est pas Ménandre qui l'a conçu.

E. BENSLY.

—

Jeux de l'arquebuse (LXV ; LXVI, 178, 380). — A la fin de l'article LXV, 149, on lit : « il conviendrait de lire le savant et si agréable ouvrage du comte Albert de Bertier : *Le tir à l'arc*. Hachette 1900. » Ce renseignement n'est pas tout à fait exact, le livre, très estimable, de M. de Bertier ne traitant que de l'arc dans tous les temps et dans tous les pays ; la véritable source de renseignements pour les jeux de l'arquebuse et les sociétés qui les pratiquaient est le grand ouvrage de L. A. Delaunay : *Etudes sur les anciennes compagnies d'Archers, d'Arbalétriers et d'Arquebusiers*. Paris, Champion, 1879, in 4°, riches illustrations

JEAN COQUATRIX.

—

Donjon, étymologie (LXV, 359, 574, 674, 820, 870 ; LXVI. 74, 168, 329, 422). — M. E. L. E. A. proteste contre une phrase, dans le numéro LXV, 870. Puis sans s'inquiéter de ce que je dis au sujet de *dûni*, il y va de sa petite étymologie nécessairement sans valeur d'après mes observations. Il aboutit à ce résultat extraordinaire que donjon signifierait : petite forteresse.

C'est à croire que M. E. L. E. A. n'a jamais vu un castel du moyen âge dominé par son donjon.

M. E. L. E. A. confond le suffixe celtique *on*,-*ton* avec le suffixe latin *ôn*,-*iôn* ; le premier a toujours l'o bref, le second l'o long ; ce qui amène dans la dérivation des différences capitales. M. E. L. E. A. semble ignorer qu'en français toute voyelle brève placée entre consonne et n final a tendance à disparaître, le n final devenant un r. Exemple : *Londinium* Londres, *cophinus* coffre, *diaconus* diacre, etc. Par consequent le celte imaginaire *dûno* ne pourra donner qu'un français tel que par exemple dungre, cela s'éloigne joliment de donjon.

Tout cela vient évidemment que M. E. L. E. A. ne se rend pas compte de ce qu'était un *dûnon*. C'etait un lieu fortifié dressé sur un plateau et en ayant les dimensions. Il n'y avait pas de petit, de grand *dûnon*. D'autre part, le *dûnon* était un abri où les seigneurs celtes déposaient leurs dieux, leur famille, leur bien, leur clientèle, leurs soldats et le petit peuple industriel. En cas de guerre, on recevait tout le menu peuple qui pouvait y trouver place, le surplus était réduit à aller se cacher dans les bois où il mourait de misère.

On conçoit que le peuple gaulois était peu satisfait de cette situation et que lorsqu'après Auguste, le peuple étant remis à la gestion de la cité, on adopta bien vite les usages romains, où les villes, au lieu d'être bâties dans les hauteurs, s'étendirent dans la plaine avec un meilleur bien-être pour tout le monde.

Le *dûnum* se dépeupla, tomba en ruines et le nom prit avec le temps une signification géographique, tel que : *Chateaudun*, *Dun le Roi*, etc.

Pour un linguiste, un radical *din* avec i bref n'aura jamais la même racine que *dûn*. Du reste on semble d'accord pour trouver que *Londinium* n'est pas celte et a une origine préceltique.

Depuis quelques années, le français *dune* a été rapproché du hollandais *duin*, les deux remontant à un germain *dûnô* participe passif féminin du verbe *dû* agiter, mettre en mouvement. La *dûnô* est l'amas de sable que le vent soulève et met en mouvement.

Il est étrange de dire que *dûnum* qui a cessé d'être en France au 1er siècle, a pu donner le gallois *din*, mot du moyen âge en Angleterre. Du reste on est porté à admettre que *din* provient du vieil irlandais.

M. E. L. E. A. fait bien d'être prudent au sujet de *town*. Il peut avoir confiance dans ce que je dis LXV. 871.

H. La.

—

Soubs la corde des saincts (LXIV ; LXV ; LXVI, 75, 126, 169, 224). — Je lis dans l'*Intermédiaire des Chercheurs*, LXVIe vol. 225, un document relatif à l'expression ancienne « Soubs la corde des Saincts ». Le texte cité est clair et précis, et il n'y a aucune obscurité ni aucun doute pour le sens du passage « soulx le cruxefis et soulx les sains d'icelle chapelle ». Il signifie sous le jubé, à l'entrée du jubé, clôture transversale ajourée qui divisait les églises du Moyen-Age en deux compartiments, la nef et le chœur. Au-dessus de cette clôture s'étendait une tribune d'où se faisaient les sermons, les annonces et toutes les proclamations aux fidèles. Le jubé était orné et surmonté, du côté de la nef, c'est-à-dire face au peuple, d'une croix avec les statues de la Vierge et de saint Jean l'Evangéliste « le cruxefis et les sains » dont parle le texte cité.

On peut consulter sur cette question Camille Enlart, *Manuel d'archéologie française*, 1re partie, *Architecture religieuse* page 752 et suivantes, et aussi avec avantage un article paru dans la *Revue Morbihannaise* (Vannes, Lafolye) année 1908, et qui a pour titre l'*Ancienne Paroisse*, l'*Acte Prônal*.

X.

—

Vombrissement ou Vrombissement (LXVI, 439). — Je pose la même question que M. A d'E en ajoutant toutefois que je l'ai trouvé plusieurs fois écrit *Vrombissement*. Est-ce une erreur typographique bien excusable du reste pour un mot aussi nouveau et étrange ?

J'ai même trouvé *Vrombir* et divers temps de ce verbe, au cours de mes lectures, mais toujours dans des romans très modernes et non dans des ouvrages scientifiques (à part peut-être Fabre — *Souvenirs entomologiques*). En tous cas, quelle est l'origine du mot qui se distin-

gue par une harmonie imitative très appréciable ? DEHERMANN.

***

C'est *vrombissement* et non vombrissement. Ce terme ne s'applique pas au « chant » des feuilles, mais recorde la vibration du vol des abeilles, guêpes et bourdons.

B. — F.

***

Vrombissement — et non *vombrissement* qui n'est que bizarre et nullement imitatif, est un des néologismes les plus heureux du XIXe siècle. Certes, il s'applique tout d'abord au bourdonnement impétueux d'un insecte qui vole sur place, en tournoyant — mais peut-être en fera t-on mieux sentir la valeur exacte en disant qu'il exprime à la fois le mouvement giratoire de la toupie et son ronflement joyeux.

Il se peut que Rollinat ait été l'un des premiers acquéreurs de ce mot si bien fait pour lui plaire, mais c'est Richepin qui l'a créé et lancé, soit dans la *Chanson des Gueux* soit dans *la Gu*.

L'infinitif *vrombir* est si parlant qu'il semble devoir être compris du premier coup par tout esprit un peu observateur.

GEORGE AURIOL.

***

Je ne connais pas *vombrissement*, mais le verbe *vrombir*.

M. Argeliès (*Intermédiaire*, 10 nov. 1898) voit dans vrombir l'anagramme de l'allemand *brummen*, bourdonner. M Joret indique le latin *funda*, fronde ; pour moi, je suis porté à voir là un verbe onomatopéïque, *vi*, *vri*, *vron* rappelant le bruit strident de quelque chose qui fend, déchire l'air.

Comparez avec le Bessin *vionder*, *vronder*, bourdonner ; le Champenois *brondiner* qui se dit du bruit produit quand le tablier d'une cheminée est baissé ; *brondir* en parlant du bruit que fait une toupie d'Allemagne fortement lancée ; le Bourguignon, *vrombi*, *frombi*, action d'un corps qui en s'agitant ou après avoir été lancé, détermine le frémissement de l'air ; Mignard tire *vrombi* et *frombi* du latin *fremere* ; le Charollais *vionner*, bourdonner, faire entendre le ronflement de la toupie ; dans la Côte d'Or, *frombin* en parlant du bruit d'une toupie et aussi d'un cheval emballé. Le Jurassien a *brondener*, produire un bourdonnement ; dans le Maine, *vioder*, c'est faire du bruit à la manière d'une toupie ; dans le Morbihan, les enfants nomment le hanneton, un *vronvron*. En Normandie la *vronde* est une fronde ; *vronder*, *vronner*, c'est faire résonner une fronde ; *vrouste* se dit d'un cours rapide ; *vionner*, *viondir*, c'est vibrer sourdement et *brondir* signifie bourdonner ; toujours en Normandie *vrondre* c'est bruire et une femme bruyante est une *vredi-vreda* ou encore une *vron vron*. A Rennes *brondir*, bourdonner ; en Saintonge, le verbe *brondir* est synonyme de gronder sourdement comme une pierre lancée avec une fronde ; on dit *brondener* en Saône-et-Loire. En Savoie, *ebrondella*, vertige produit par un coup sur la tête et encore bruit du canon ou du tonnerre. Le parler de Thaon (Calvados) a le verbe *vioder*, bourdonner. Voici quelques exemples de ce verbe vrombir :

Les gamins sortent de l'école en vrombissant comme un tourbillon d'abeilles.

(Richepin *Pavé*, 1884).

Ralph qui voltigeait et vrombissait ça et là par les groupes.

(Daudet : *Pays des Parlementaires* 1900).

L'élément médical domina, de sorte que vrombissent dans la gargote, en un bourdonnement ininterrompu, des vocables d'un hellénisme effrayant.

Willy : *Môme Picrate*, 1904).

La sirène vrombit des sifflements déchirants.

(Randon : *Les Explorateurs*, 1909).

GUSTAVE FUSTIER.

Mêmes réponses : NAUTICUS ; Dr A. CORDES ; PAUL HELF. BIBL. MAC.

—

Gorenflot (LXVI, 240). — A Dijon, pour exprimer qu'il a bien mangé, qu'il est rassasié, le peuple dit : Je suis *bourrenflé*, c'est-à dire je suis *bourré*, comme dit le parler vulgaire. Dans certaines provinces italiennes, *borenfio*, repu.

GUSTAVE FUSTIER.

—

Cubisme et futurisme (LXVI, 97, 270, 474). — Je viens de lire l'article sur le cubisme et le futurisme. Je n'y ai rien compris. J'ai saisi seulement une chose, c'est que les cubistes ont le génie, les futuristes l'argent, mais je me demande si les uns et les autres ont le bon sens.

A. B.

Prévoyable (LXVI, 195, 330, 522). — Dans ma dernière note LXVI, 522, j'ai voulu opposer, à la prononciation régulière *aéro*plane, la prononciation populaire *aréo*plane. Ce qu'une faute d'impression empêche d'apercevoir. +

—

Brucker. — Y a-t-il une traduction de l'ouvrage de Jacob Brucker : *Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nos trous cesque œtateus deducta. Editio seconda Lipsiæ MDCCLVII ?*

A. L.

[Question déjà posée, mais sans titre.]

—

Les titres au dos des plaquettes (LXV). — Nous lisons dans le *Courrier du Livre* 16 août 1912) :

Sur la question posée par M. A Guébhard dans l'*Intermédiaire des Chercheurs* et relevée par notre sagace confrère Louis Morin (*Courrier du Livre*, n° 317, p 037), je ne prétends apporter aucune « justification ». Quant à une explication, je vais essayer.

Un jour, quelqu'un me soutenait que la lumière sélénitesse était plus utile que celle de Phebus. Mis au pied du mur (ce n'était pas un maçon), il accoucha de ceci : le soleil n'éclaire jamais que le jour, tandis que la lune, si son éclairage est intermittent, du moins elle le fournit la nuit.

Celui qui, tout de go, a qualifié d'*absurde* l'usage des typos et des relieurs de faire lire de bas en haut le titre imprimé sur le dos des plaquettes est au moins de la force du facétieux qui trouva cette défaite, qui vaut, ma foi, exactement ce que valait celle d'Esope pour que son maître ne fût pas obligé de boire la mer.

Mais parlons sérieusement.

Les langues d'origine latine ou grecque s'écrivent de gauche à droite ; celles d'origine orientale, de droite à gauche ; le bous trophédon (?) (1) alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, comme les sillons que trace la charrue dans un champ, ce qui fait que le même parchemin était renversé de tête à pied et de pied à tête à chaque ligne, enfin, le chinois, de haut en bas et de droite à gauche.

Faute d'en connaître davantage, le sens des mots « au lieu de haut en bas, *suivant le sens normal de la lecture* », m'échappe totalement.

Sans doute, la première ligne est en haut de la page, la dernière à son pied, et cela d'une façon générale, mais « le sens de la lecture » est de gauche à droite. Je ne vois et ne veux voir que cela.

Dans un prospectus flanqué de deux lignes verticales, l'une au commencement, l'autre à la fin des lignes, la ligne de gauche qui partirait d'en haut risquerait de ne pas être lue. C'est d'instinct, cela, ce n'est pas du domaine du raisonnement ni de celui de la discussion.

Ce qui est vraisemblable sur un prospectus l'est également sur les rayons d'une bibliothèque. Si, pour les rayons inférieurs, il y a atténuation à la gêne de lire de haut en bas, pour ceux supérieurs, il ne me semble pas discutable qu'il est plus facile de lire de bas en haut,

A celui qui me démontrera que six mille ans d'histoire écrite ont appris au troupeau humain à distinguer sa dextre de sa sénestre, je dirai : Je m'incline ! Je n'ai rien dit ! Mais l'humanité n'en est pas là encore.

MORALITÉ : L'auteur eût dû écrire « discutable » au lieu de « ridicule ».

LAZARE CASSIGNEUL.

* *

A M. A. Guébhard, qui s'étonne de la façon dont on dispose le titre des plaquettes et trouve *absurde* cet usage, on pourrait répondre qu'il est facile d'en dire autant de presque tous les usages. Il n'y avait que deux manières de disposer le titre en question : la lecture pouvant se faire de bas en haut ou de haut en bas On a adopté la première manière, probablement par analogie avec le placement des pages, tableaux ou gravures en largeur dans le cours d'un ouvrage Tous les manuels sont d'accord à ce sujet : même en page paire, les tableaux et gravures débordant par trop de la justification se placent de façon que le côté droit soit dans le blanc de tête lors de l'imposition.

La raison de cet usage est difficile à trouver ; peut-être est-ce celle qu'en donne le Dr Marcel Baudouin : il est plus facile d'incliner la tête à gauche qu'à droite. En tout cas, ce ne serait qu'affaire d'habitude, et l'on pourrait tout aussi bien critiquer l'autre disposition si on l'adoptait. Le sens normal de toute lecture est évidemment de haut en bas ; mais, lorsqu'il s'agit d'un texte autrement disposé qu'une page courante le sens habituel n'a plus aucune raison d'être, puisqu'il s'agit alors d'incliner la tête soit à gauche, soit à droite, afin de pouvoir lire le titre, le-

(1) Lorsqu'aura paru — j'estime à 3 ou 4 000 heures le travail qu'il me reste à faire, aux loisirs que me laisse le souci de la matérielle, avant de remettre la copie à l'imprimeur, — lorsqu'aura paru mon *Aide-mémoire procédant du simple au recherché, du vulgaire au savant, du moderne à l'ancien et à l'archaïque*, il sera plus facile de trouver ce mot et son orthographe réelle que de dire bonjour.

quel doit être le plus succinct possible dans ce cas... Un imprimé recto verso, dont les deux pages ne sont pas dans le même sens (l'une en hauteur, l'autre en largeur), se dispose habituellement suivant le même procédé : la tête de la partie en hauteur tombant en retiration sur le coté droit de la partie en largeur, ce qui oblige le lecteur à tourner l'imprimé sur la *gauche* pour passer du recto au verso, ou *vice versâ*.

Toutefois, afin de ne pas avoir deux façons de procéder, on pourrait adopter uniformément l'usage des titres se lisant de haut en bas pour toutes les plaquettes, puisqu'il est admis qu'on doit les disposer ainsi pour les opuscules destinés à rester *à plat* sur les rayons de bibliothèque, les partitions de musique par exemple. Ce serait peut-être le moyen le plus simple de concilier les deux parties et d'unifier deux usages pouvant se soutenir chacun isolément, l'un n'étant pas plus absurde que l'autre. J. DERNY.

—

Noms des habitants des Etats-Unis (LXV, 170, 317, 367, 467, 559, 706, 756; LXVI, 18). — Si le mot Yankee a une signification plutôt défavorable, je crois que c'est surtout en France. Cependant, à en croire l'origine, il ne devrait jamais être agréable aux oreilles américaines, auxquelles il rappelle le nom des envahisseurs du territoire des Etats-Unis. Il paraîtrait que Yankee ne serait qu'une déformation du mot English, transformé en Yangui par les Indiens habitant l'Amérique du Nord. Au moment de l'invasion anglaise, les gens qui vinrent s'établir dans cette région furent, par les indigènes, désignés indistinctement comme English, d'où yangui et yankee Il vaut donc peut-être mieux faire chorus avec notre correspondante Lillie Laulor, et demander l'adoption du mot : Etats-Uniens.

Seulement, le problème se pose, de savoir comment l'on dira en anglais. On ne peut songer à faire avec man (homme), employé comme sufffixe, un mot analogue à Englishman ou Frenchman. On devrait, en effet, dire : United Statesman, ce qui prêterait à confusion avec le nom composé : Statesman (homme d'état) déjà existant. L'expression : Northern American (Américain du Nord), que je me permets de préconiser, serait déjà meilleure, puisqu'il n'y aurait plus confusion qu'entre les habitants des Etats-Unis, ceux du Mexique et ceux du Canada, les Amériques Centrale et du Sud étant, par principe, écartées de la pensée de l'auditeur. A moins qu'on n'arrive à dire couramment : He is a man, she is a man, she is a woman, a girl, from the States, c'est-à-dire : c'est un homme, une femme, une jeune fille, des Etats... Est-ce très pratique ? Et n'en faut il pas revenir plutôt à la coutume, chère aux Anglais, des abréviations par lettres, qui amènerait à dire : He is from U. S. A. ?

Je me résume en unissant mon vote à celui de Lillie Laulor pour le mot : Etats-Uniens, et j'offre, en anglais, l'expression : Northern American, qui, si elle ne tranche pas absolument la question, diminue au moins les chances d'erreur.

MAURICE CHARPENTIER.

Origine du salut masculin (LXVI, 488, 620). — Voici l'origine que donne M. Abel Hermant dans un de ses plus célèbre romans :

Musigny. — ..... Tenez vous la Morvandière, vous êtes un jeune homme bien élevé ? Votre hérédité et votre éducation sont telles que vous souffririez véritablement si, en prenant place dans un wagon de chemin de fer, vous ne souleviez pas votre chapeau avec une légère inclination de la tête. Eh bien : savez-vous quelle est l'origine de cette cérémonie ?

la Morvandière — Je ne m'en doute même pas.

Musigny. — En vous inclinant, au seuil du wagon, devant une personne inconnue, vous reproduisez, par habitude, le geste propitiatoire de votre plus primitif ancêtre, lorsque, se trouvant tout à coup en présence d'un ennemi plus fort que lui-même, pour le désarmer, il faisait mine de lui offrir sa tête nue à trancher.

Charlet. — Est-il possible ?

Musigny — Je vous demande, après cela, si vous trouvez la cérémonie du salut, et, en général, toutes les manifestations de politesse beaucoup mieux fondées, en raison, que le Mardi des Français ou que le Vendredi de l'Hippodrome ?

[*La Carrière*, ch. III, Propos de table].

Et je pense que Musigny a raison : enlever son couvre-chef, c'est se désarmer ; incliner la tête, c'est s'humilier... en remontant aux origines !

GEORGES MARESCHAL.

***

On lit dans BOURDEAU, *Histoire de l'habillement et de la parure*, p. 250 :

Une fois l'usage des coiffures établi, les

maîtres voulurent seuls en être parés, et les esclaves restèrent dans leur denûment antérieur. Par suite, le droit d'avoir la tête couverte devint le privilège des hommes libres. L'accorder à un esclave équivalait à le libérer de la servitude. La formule latine de l'affranchissement était en effet « appeler l'esclave au bonnet ». De là dérivent la signification symbolique des bonnets de liberté, dont la Révolution française a popularisé l'image, et, d'une manière plus générale la tradition des bonnets de médecine, de maître ésarts, etc., indiquant la condition nouvelle d'élèves affranchis de la dépendance des maîtres et devenus maîtres à leur tour. On peut encore rattacher au même usage les toques honorifiques de la magistrature ou du barreau, et le droit conféré à la grandesse espagnole de rester couverte en présence du souverain. Peut être même faut-il expliquer ainsi la coutume, maintenant commune à tous les peuples de civilisation européenne, de se découvrir pour saluer. Dans le principe, cet acte devait être un signe d'humilité, la reconnaissance polie d'une sorte de servage à l'égard de la personne qu'on voulait honorer, de même que, par une formule obséquieuse, on dit ou l'on écrit : « votre serviteur ». Pline témoigne que, chez les Romains, on devait avoir la tête découverte devant les images des dieux ou en présence du magistrat.

P. c. c. MEDEIROS.

—

Du port de l'alliance en Allemagne (LXVI, 96, 229, 273, 331, 473). — Je me souviens d'avoir toujours vu, pendant mon long séjour en Allemagne, l'alliance dans l'annulaire de la main gauche des fiancés et à celui de droite des mariés. La raison je ne la connais pas, et les nombreux Allemands auxquels je viens de poser la question n'ont pas su me donner une explication satisfaisante. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'Allemagne semble le seul pays où on rencontre cet usage. AMERICA.

—

Les petits vitriers (LXV; LXVI, 36, 618). — Du *Petit Parisien* :

Quand on voit combien il est difficile de savoir la vérité sur de petites questions contemporaines, on se prend à sourire à l'idée que certaines gens prétendent raconter, sans erreur, l'histoire des siècles écoulés.

J'ai parlé récemment des chasseurs, et de leur surnom de « vitriers », à propos duquel l'*Intermédiaire des Chercheurs* a ouvert une enquête. Or, d'après un de mes lecteurs, les origines indiquées par les collaborateurs de ce précieux recueil ne seraient pas exactes.

« Le 23 février 1848, me dit-il, j'habitais le n° 10 de la rue du Cygne, lorsque tous les commerçants de notre quartier apprirent que le banquet de la Réforme n'aurait pas lieu. Tout le monde se mit à faire des barricades dans les rues du Cygne et du Cloître-Saint-Jacques. La rue Saint-Denis et la rue Saint-Martin étaient également barricadées.

« Dans la journée du 24, on envoya les soldats du régiment de ligne caserné à la Nouvelle-France pour enlever ces barricades, mais quand ils virent qu'ils se trouvaient en face de tous les commerçants du quartier, ils levèrent la crosse en l'air et reprirent le chemin de leur caserne.

« On fit alors venir de Vincennes, au pas de course, les petits chasseurs d'Orléans, qui furent reçus par des coups de fusils tirés des barricades, et aussi à travers les barreaux des persiennes fermées. Ces chasseurs d'Orléans se mirent à crier : « Ouvrez les persiennes « Fermez les croisées ! » Ceux qui n'obéissaient pas à cet ordre étaient sûrs qu'il ne restait pas un carreau à leur fenêtre. Le 25, le peuple étant victorieux, les chasseurs d'Orléans reprirent le chemin de Vincennes. On leur criait : « Voilà les vitriers qui passent ! »

« Dès ce moment, à la vue d'un de ces petits soldats, on s'amusait à dire : « Au vitrier ! Au vitrier ! » Les journaux s'emparèrent du mot. C'était fini. Les chasseurs d'Orléans, devenus les chasseurs de Vincennes, étaient baptisés. Je vous affirme, monsieur, que le nom de « vitriers », donné aux chasseurs, leur vient d'avoir cassé les carreaux aux croisées des rues Saint-Denis et Saint-Martin à la révolution des 24 et 25 février 1848.

« Comme vous le dites dans votre article, il n'y a pas trente-six vérités. Les hommes de mon temps qui, comme moi, habitaient le quartier en question, peuvent vous certifier que mon récit est vrai ».

Il ne me reste qu'à remercier le témoin de ces événements de sa communication, dont l'intérêt est très vif, et qui fixe peut-être un petit point d'histoire. H. J.

*
* *

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Vous avez dans votre journal du mois de juin dernier inséré la question suivante : D'où vient le surnom de *Vitriers* que l'on a donné aux chasseurs à pied ?

J'ai lu les réponses de vos lecteurs, et à mon avis il n'y en a aucune de vraie.

Je crois connaître la véritable origine de ce surnom, elle m'a été donnée par un Capitaine retraité, qui était bien placé pour la connaître, il était en Afrique à l'époque de la création de ce corps d'élite, il a pu ainsi assister au baptême.

Ce capitaine a repris du service en 1870 ; il était Capitaine Adjudant Major au 16e Régiment de Paris, qui était le Régiment d'Henri Regnault et aussi le mien, c'est lui qui a vu Henri Regnault le 19 janvier 1871, c'était le soir vers 4 heures nous battions en retraite, notre Régiment était au parc de Buzenval. Henri Regnault ne reculait pas, le Capitaine lui dit : Allons Regnault, nous sommes en retraite il faut rallier le bataillon. Il répondit : Capitaine il me reste encore des cartouches je veux les user avant de partir, le Capitaine partit seul.

Les Allemands étaient revenus au mur crénelé du parc d'où nous les avions délogés le matin. Vous savez le reste. Henri Regnault a été tué d'une balle dans l'œil, son corps a été retrouvé le lendemain par les brancardiers ; a l'intérieur de sa capote était cousu une carte d'identité, H. Regnault, fils de Regnault de l'institut.

Le Capitaine a été fait officier de la légion d'honneur il avait été fait chevalier en 1842, alors qu'il servait en Afrique comme simple soldat.

L'explication que j'ai fournie peut difficilement s'imprimer dans un journal. Si la personne qui a posé la question en juin s'intéresse encore à cela, qu'elle m'écrive, je lui répondrai. Je puis aussi vous la fournir de vive voix si elle vous intéresse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

A. Arnoux.

—

Un symbole politique : le collier de barbe (LXVI, 240). — Le collier de barbe fut en effet adopté comme symbole politique par les » Unitarios » pendant la tyrannie de Rozas 1835-1853. Rozas fut, comme on sait, le champion du fédéralisme dans la Confédération Argentine.

Seulement je ferai l'observation, que tous les unitaires ne portaient pas la barbe en forme d'U, il fallait même être bien courageux pour le faire, car les « Mazorqueros » de Rozas égorgeaient non seulement qui en avait le courage, mais aussi ceux qui avaient la fantaisie de porter une barbe avec une ressemblance plus ou moins grande avec un U ; car ils ne regardaient pas de si près America.

—

Trouvailles et Curiosités

M. Guillounet-Merville et Scribe. — M. Guillounet)-Merville, avoué à Paris, frère du conseiller à la Cour de Cassation, défenseur de Louis XVI, avait eu, presque en même temps que Balzac, Scribe comme clerc dans son étude. Ce dernier, paraît-il, beaucoup plus raffiné que son collègue, était possédé de l'amour du théâtre, ce qui désolait son patron.

M. Guillounet disait : « Ce jeune homme finira mal, c'est dommage, car il est intelligent». Et, fort de cette pensée, il espérait le dégoûter du théâtre — Un soir, de concert avec son frère, il usa du stratagème suivant — Scribe faisait représenter sur un théâtre de Paris une petite saynette, M. Guillounet et son frère s'y rendirent, non sans avoir pris leurs précautions pour faire échouer la pièce, et de fait, les rires ironiques de la salle, les quolibets, les sifflets firent tant et si bien que ce fut un four noir.

Scribe était dans la salle et voyant au premier rang des spectateurs les deux Guillounet-Merville, ne doute pas qu'ils sont pour quelque chose dans son insuccès ; il en eut la certitude le lendemain.

En effet, les deux frères appelèrent Scribe dans leur cabinet et après l'avoir beaucoup plaint du mécompte qu'il avait éprouvé la veille, lui conseillèrent une bonne fois à renoncer au théâtre, car, disaient-ils, il n'y réussirait jamais, tandis qu'il était bien mieux doué pour la procédure qui le conduirait aux plus hautes destinées.

Scribe ne fut pas dupe et leur demanda s'ils n'étaient pas pour quelque chose dans l'échec de la veille, car, disait il, il les avait vus se réjouir et être parmi les siffleurs. Ils avouèrent sans peine, ne voulant en somme que le bien du jeune homme.

— Mais voyons, Monsieur le conseiller, dit Scribe, pourquoi me décourager et manifester une telle horreur pour les choses de théâtre ? Il me semblait, ajouta-t-il, que vous-même, jadis, vous vous étiez essayé dans le vaudeville et que vous y aviez réussi.

— Hélas ! en effet, répondit M. Guillounet, je l'avoue, ce fut un péché de jeunesse, mais je ne fus pas joué ; j'ai bien écrit une petite scène, mais c'est tout ; je n'ai pas voulu persister, car je sais que cela ne conduit à rien de bon dans la vie.

— Je vous en prie, daignez me la confier, cela m'intéresserait tellement de la lire ! »

Le conseiller ne se fait pas davantage prier, et au fond, peut-être flatté de tant d'insistance, va chercher dans un tiroir son manuscrit qu'il remet au jeune homme.

Quelques jours après, Scribe rapporta l'œuvre en question, et, affectant un air quelque peu penaud : « J'ai lu votre œuvre, dit-il, et l'ai trouvée parfaite, mais il faut m'excuser encore et solliciter votre indulgence. Mon penchant irrésistible pour les choses de théâtre, m'a encore conduit à écrire, ce sera je vous le promets, la dernière fois, mais j'aime mieux vous le dire de suite, ma pièce est acceptée et va être jouée, et je viens vous offrir deux places en vous demandant d'assister à la représentation. L'accueil du public décidera de mon avenir ».

Le soir de la représentation arrive, MM. Guillounet Merville sont au premier rang des spectateurs. L'œuvre commence, la salle composée en grande partie d'amis de Scribe fait à la pièce un succès. Le conseiller, dès le début de l'audition, semble bien trouver à cette œuvre un air de connaissance. A mesure que la pièce se poursuit il n'y a plus de doute, c'est son œuvre que l'on joue, ce « péché de jeunesse » qu'il s'accusait d'avoir commis, mais dont le titre a été changé, dont les personnages sont modifiés. La soirée s'achève dans un véritable triomphe, et lorsqu'il s'agit de nommer l'auteur on se borne à annoncer au public que celui-ci est un jeune homme qui désire conserver l'anonymat et dont ce sont les débuts au théâtre.

Le lendemain, MM. Guillounet complimentaient Scribe sur la façon spirituelle dont il s'était vengé et lui conseillaient de ne plus résister à sa vocation en ajoutant qu'il était sûr de trouver en eux aide et protection dans la vie. Et de fait, les meilleurs rapports s'établirent entre le jeune clerc devenu auteur dramatique et ses anciens patrons dont il devint et resta toujours l'ami.

EUG. ROGÉE FROMY.

—

L'épitaphe du maréchal de camp, baron de Gauville. — Le jour des morts a vu défiler dans les journaux le cortège des épitaphes, la plupart connues. En voici une curieuse et inédite, celle que de son vivant, composa pour lui même, le baron de Gauville, né le 17 juillet 1750 à Orléans, décédé en 1823, maréchal de camp, 1er lieutenant des gardes du corps de Monsieur, compagnie Puységur.

Elle est relatée dans une lettre que ce militaire original adressa au ministre de la guerre et qui est conservée dans les archives du ministère.

L. G.

*
* *

Châlons-sur-Marne, 12 janvier 1822.
A S. Ex. le Ministre de la Guerre
Monseigneur,

L'arrêté aussi sage que juste et bienfaisant pris par Votre Excellence à l'égard des bureaux de son ministère, m'autorise à m'adresser directement à elle pour lui recommander le mémoire appuyé de toutes les pièces exigées, qui a été déposé dans le mois d'août dernier, aux fins d'obtenir sur l'ordre de Saint-Louis la pension de mon grade.

J'espère de la justice de Monseigneur, qu'il voudra bien s'en faire rendre compte, le prendre en considération et supplier Sa Majesté d'y avoir égard.

Mon âge et mes infirmités rendent ce bienfait d'autant plus urgent, étant sur le bord de ma tombe, déjà mon épitaphe m'y précède ; ainsi qu'il suit :

D'après un mandat spécial,
Ici repose un trépassé,
Qui fut toujours un libéral,
Comme on l'était au temps passé ;
De camp, il était maréchal,
Sans en être plus engraissé !
Passait-il pour original ?
Ceci peut vous en dire assez ;
Et mériter l'acte banal
D'un *Requiescat in pace*.

En attendant, je suis avec une haute et respectueuse considération
Monseigneur,
de Votre Excellence
Le très humble, très dévoué et
très caduque serviteur
Le baron DE GAUVILLE.

Maréchal de camp, retiré à Châlons sur-Marne.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Novembre 1912

48e Année — N° 1347

31bis, r. Victor-Massé — 31bis, r. Victor-Massé

PARIS (IXe) — PARIS (IXe)

Cherchez et vous trouverez — *Il se faut entr'aider*

Bureau : de 3 à 6 heures — Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

673 — 674

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

—

Guerres de Vendée. Les prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil. — Est il *historiquement* certain que les Vendéens ont épargné cinq mille prisonniers lors du passage de la Loire à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire) le 18 octobre 1793 ? UN VENDÉEN.

—

Le compas de Napoléon Ier et le cadet Louis de Cuny. — (De M. Frédéric Masson, *Gaulois* 13 novembre 1912) :

En 1898, un prince ami de la France, le plus instruit de l'Histoire napoléonienne, collectionneur émérite aussi bien qu'écrivain remarquable, — le grand-duc Nicolas Mikhaïlovich de Russie — se trouvait à Cannes. Le hasard d'une rencontre l'amena à déjeuner sur le yacht du baron Nathaniel de Rothschild, de Vienne. On était en pleine Affaire ; le second procès était commencé ; et, après déjeuner, on en parla ; M. de Rothschild soutint que le procès se terminerait par un acquittement ; le grand-duc ne fut point de cet avis ; on paria pour ou contre. Et l'enjeu fut un objet sans autre valeur que de souvenir, d'histoire ou de curiosité.

Le baron Nathaniel mourut et depuis longtemps le Grand-Duc ne pensait plus à ce pari, lorsqu'il reçut à Borjom, au Caucase, une petite boîte qu'accompagnait cette note :

Vienne, 20 avril 1898.

Règle en ivoire avec ornements en argent prise à la Malmaison par le cadet Louis de Cuny et léguée à sa petite-fille Mme Philippe Sichel.

Cette règle m'a été donnée par le mari de Mme Sichel demeurant, 23 rue Blanche, à Paris.

Signé : Baron NATHANIEL DE ROTHSCHILD.

Rien de plus. Dans cette boîte cette règle. Elle est de la dimension d'un demi-pied et porte sur deux faces une échelle en pouces et lignes ; sur la troisième, en centimètres et millimètres ; à l'une des extrémités est une olive en argent qui sert de tête vissée à un crayon épais qui semble un Conté de la première espèce ; à l'autre extrémité est la tête en argent contrôlé d'un compas en acier qui se visse également. La règle est comme usée et certaines divisions en sont presque effacées à force que le compas se soit promené sur elles, allant de la carte à la règle et de la règle à la carte.

Voilà tout. C'est cette règle que le grand-duc Nicolas restitue à Malmaison. Ce sera affaire au conservateur du musée de rechercher qui

fut Louis de Cuny, mais l'objet porte en soi un caractère d'authenticité indéniable.

Qui était le cadet Louis de Cuny ?

ALEX. G.

—

Shakespeare est-il l'auteur de ses œuvres ? (T. G, 836). — **Lord Rutland.** — Nous devons signaler l'étude que vient de publier (premier volume) M. Célestin Damblon, député de Liège, professeur à la Faculté de Bruxelles : *Lord Rutland ou Shakespeare.*

C'est à lord Rutland que M. Damblon attribue les œuvres de Shakespeare.

Ce qui l'a mis sur la piste, c'est un reçu de 44 shellings, en or, pour service semi-professionnel, payé par le noble lord à Shakespeare. Shakespeare n'avait pas l'éducation nécessaire, dit-il, pour écrire les œuvres qu'on lui prête ; il les signait simplement. Lord Rutland, qui était un esprit très cultivé, le pouvait, au contraire. Et il montre quelle analogie se rencontre entre la biographie de lord Rutland et la chronologie de l'œuvre dite de Shakespeare.

A peine si M. Damblon s'embarrasse de ce détail que Rutland avait treize ans quand parut *Henri VI*.

Henri VI n'est pas le chef-d'œuvre des chefs d'œuvre ; tout de même, cela semble au dessus d'un gamin de treize ans.

Qu'en pense t-on ? V.

—

Maison d'Artois. — D'après certains auteurs, Robert III d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, épouse, 1318, Jeanne de Valois.

Leur fille (?) Catherine d'Artois épouse, 1320, Jean II de Ponthieu, comte d'Aumale, dont la fille aînée Blanche de Ponthieu, comtesse d'Aumale, épouse, en 1340, Jean V, comte d'Harcourt, vicomte de Châtellerault.

Il semble qu'il y a erreur manifeste : ou Catherine d'Artois n'est pas la fille de Jeanne de Valois, ou Blanche de Ponthieu n'est pas la fille de Catherine d'Artois ?

La Chesnaye des Bois dit, en effet, que Blanche de Ponthieu était fille d'Anne d'Artois : de qui était fille cette Anne d'Artois ? E. BAUDOIN.

Cagny-Boufflers-Crillon. — On lit dans la *Nouvelle description de la France*, tome 1er (Ile de France), p. 329 (Il s'agit des environs de Beauvais).

Cagny ou Boufflers est une duché pairie où le maréchal duc de Boufflers a fait commencer un magnifique château, mais dont les ouvrages sont arrêtés depuis longtemps.

Cagny-Boufflers s'appelle aujourd'hui Crillon ; dans le voisinage, un bois porte encore le nom de Cagny ; quant à Boufflers il n'en est plus question (le château existe toujours).

Je voudrais savoir si le nom de Crillon vient de la famille noble de ce nom, qui était, ce me semble, d'origine provençale.

Je voudrais savoir de plus s'il existe d'autres exemples de village ayant changé deux fois de nom dans l'espace d'un siècle ou deux. C'est le seul que je connaisse jusqu'à présent, alors que les changements simples sont assez fréquents (Broglie, ancien Chambrais ; Noailles, ancien Longvilliers ; Carignan, ancien Ivry ; Chaleroi, ancien Charnoy ; Philippeville, ancien, Corbigny). PIERRE T.

—

Portrait de Casanova de Seingalt. — Où trouver un portrait de Casanova (Giovanni Jacopo) de Seingalt ?

Rien au cabinet des Estampes. Rien non plus en tête des diverses éditions des fameux *Mémoires*. D. R.

—

Correspondance de Chateaubriand. — Dans la *Correspondance générale de Chateaubriand* que publie M. Louis Thomas, chez H. et E. Champion, éditeurs, et dont les tomes 1 et 2 ont paru cette année, je ne vois pas la lettre de Chateaubriand partant pour Jérusalem, en 1806, adressée à Joseph Michaud, auteur de l'*Histoire des Croisades*, où il dit :

Si je laisse mes os en Orient, je vous recommande ma mémoire.

Je ne connais que ce seul passage de ladite lettre dont il est parlé par Poujoulat, dans sa *Vie de Michaud*, tome 1er de l'*Histoire des Croisades* (Furne et Cie, éditeurs, 1841, 6e édition).

Je serais aussi très désireux de connaître la lettre de Chateaubriand au maire de Saint-Malo, M. de Bizien, du (?) 1828,

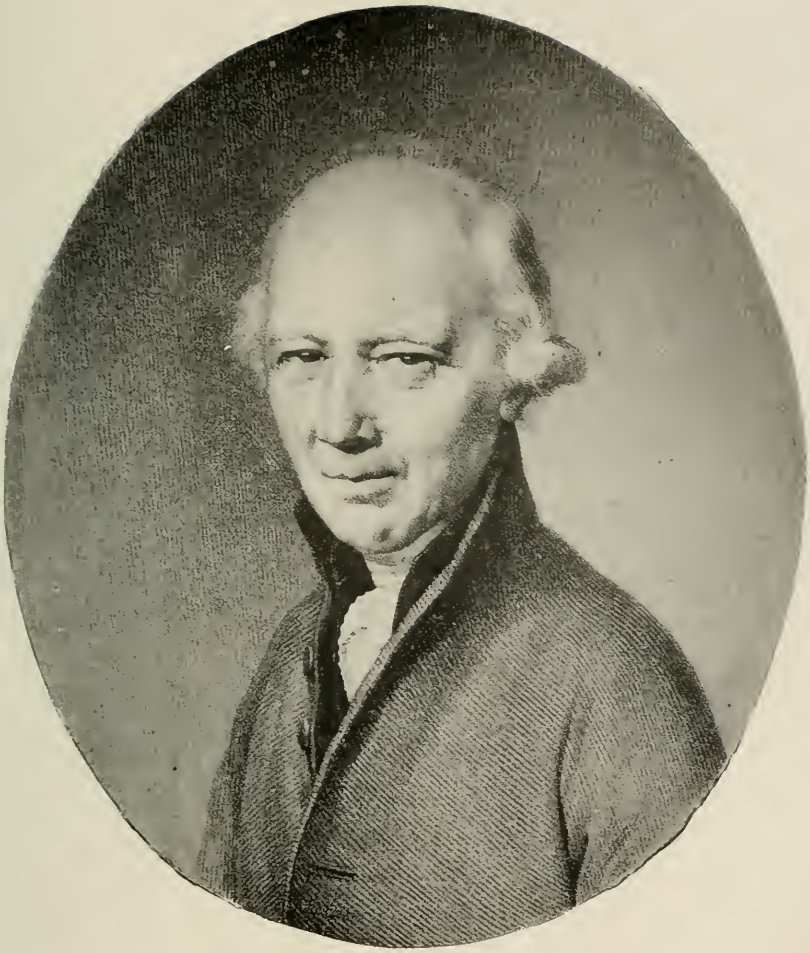

Jean-Charles-François DUMÉRIL,

Portrait par Boilly

par laquelle l'illustre Malouin sollicite un petit espace sur le rocher du Grand Bé, pour son tombeau. Cette lettre a été reproduite en partie, en fac-simile, dans le numéro du *Monde illustré* du 13 août 1898.

Si quelques lecteurs pouvaient et voulaient donner *in extenso*, dans l'*Intermédiaire*, les deux lettres énumérées ci-dessus, je leur en serais très reconnaissant. JULES LESCHE.

—

Chodruc-Duclos, pseudo-pourfendeur d'un La Roche-jaquelein. — Je ne connais ni ne puis consulter les ouvrages suivants : L'*Homme à la longue barbe, Vie et Aventures de Chodruc-Duclos*. Paris 1829. — *Nouvelle Histoire de Chodruc-Duclos*. Paris 1830, — *Mémoires de Chodruc-Duclos* publiés par Arago et Gouin en 1842. Surnommé le *Diogène Moderne*, car il se promenait presque nu dans Paris, après avoir été *Duclos le superbe*, favori des dames à Bordeaux sous la première République et sous l'Empire, emprisonné comme royaliste, Chodruc-Duclos est une figure bizarre, semble-t-il, digne de tenter la plume de Lenôtre. Mais le plus étrange, c'est qu'on lit ceci dans la *Statistique générale de la Gironde*, volume *Biographie* (1889) à l'article le concernant :

Pendant les Cent-Jours, il retourna en Vendée ; là, traité de roturier par un jeune officier, le marquis de la Rochejacquelein, il le provoqua et le tua en duel ; il s'enfuit en Italie, poursuivi par la puissante famille qu'il venait de mettre en deuil.

C'est le cas de dire : qui trompe t-on ici ? En fait de la Rochejaquelein, il n'y avait sous l'Empire qu'Auguste, fait général sous la Restauration, mort en 1867 ; son frère aîné, Louis, tué au combat des Mathes, en 1815, à la tête des contingents vendéens. Ce dernier eut un fils, sénateur, mort en 1868, et un autre tué devant Lisbonne, en 1832. — Chodruc-Duclos a-t-il vraiment inséré une pareille chose dans ses *Mémoires*, ou bien le rédacteur de l'article du *Larousse*, dont la notice ci-dessus est un résumé, a-t-il mal copié le nom du pourfendu, ou bien encore a-t-il voulu parler d'un officier des troupes de M. de La Rochejaquelein ? Mais alors pourquoi ajouter que les La Rochejaquelein l'obligèrent à s'expatrier et prêter à Louis XVIII une réponse tout au moins bizarre ? SAINT-SAUD.

Desmousseaux. — Dans les *Actes de la Commune de Paris* de S. Lacroix, à l'Index (Bibl. Nat. casier N, 355, page 302), je lis :

Desmousseaux.., président du district de Sainte-Opportune... membre du comité de la Confédération Nationale...

Je demande :

1° Quelle est la signification exacte de chacune de ces deux expressions ?

2° Quelles étaient les limites exactes du district Sainte-Opportune ?

3° Où se trouvait exactement la maison occupée par ledit Desmousseaux, rue du Chevalier-Du-Guet ?

(Il est bien entendu que je connais déjà Rochegude). J. DE V.

—

François Duméril et Boilly. — Un des plus jolis portraits de Boilly est celui de Jean-Charles François Duméril, ancien magistrat à Amiens. Ce Duméril a eu pour fils le savant Duméril de l'Académie de médecine, qu'on a nommé le « Père de l'erpétologie ».

Le portrait du magistrat, peint en 1816, — il était alors âgé de 83 ans — a été dessiné par Jacob « dessinateur du prince Eugène ».

Ne pourrait-on savoir par suite de quelles circonstances Boilly est devenu le portraitiste du magistrat ? V.

—

Gennes (de). — Sur cette famille, établie en Ille-et-Vilaine, pourrait-on donner quelques renseignements (armoiries, alliances etc... ?). Plusieurs de ses membres furent religieux bénédictins. L'un d'eux fut le dernier bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Sait-on quelque chose de leur vie ? L. C.

—

J. S., dessinateur romantique — Au risque de passer auprès de mes confrères pour un ignorant ou même pour un « philistin », je me permets de demander à plus compétent que moi le nom du dessinateur qui signait, aux environs de 1830, des initiales J. S. ou I. S. Je possède plusieurs petits tableaux coloriés de ce temps signés de ces initiales.

A droite, imprimés, les mots : « Lithog. de Villain. » Puis, à gauche, ceux-ci manuscrits et à l'encre : « Chez Martinet ».

Ces lithographies portent, en outre, des légendes.

Celle-ci, par exemple, sous laquelle on lit : « 8 heures du soir », représente un galant « dandy », étriqué dans un habit marron le serrant à la taille, avec le large pantalon blanc à sous-pieds, et le chef couvert d'un énorme chapeau gris en tromblon. Ce dandy offre le bras à une gentille brunette, les cheveux en papillottes recouverts d'une sorte de bonnet tuyauté dont les fanfreluches sont nouées sur sa gorge haut corsetée, et qui refuse l'avance tentatrice avec un geste de protestation et en baissant modestement les yeux. Le grand tablier auquel des ciseaux sont suspendus par un long cordonnet indique assez la profession de la vertueuse jeune personne que j'appellerais une « midinette » si la scène ne se passait à « 8 heures du soir. »

Un autre de mes tableautins reproduit une seconde modiste ou couturière — comme nous le vôyons encore par le tablier et les ciseaux — à laquelle une jeune femme de la même classe, mais celle-là la tête, les bras et le cou nus, raconte ses chagrins d'amour, si nous en croyons la légende : « Il m'a fait des traits, ma chère !... » Toute la série est, d'ailleurs, exclusivement formée de sujets analogues, que j'ose à peine qualifier de galants, tellement ils sont décents et réservés, tout en demeurant spirituels, en comparaison de ce que l'on fait aujourd'hui.

Je serais donc très reconnaissant à celui de mes confrères qui pourrait me dire le nom du dessinateur qui signe J. S.

Le Besacier.

—

Un fils de Le Franc de Pompignan. — On sait de quel ridicule Voltaire couvrait Le Franc de Pompignan, qui l'avait si malencontreusement attaqué et qui cependant connut l'inspiration, le jour où il écrivit, dans son ode à la mémoire de J. B. Rousseau, la fameuse strophe :

Le Nil a vu sur ses rivages...

En 1793-1794, son fils, dit le baron de Bonglon dans les *Archives de Toulouse* (3e fascicule 1912) fit jouer, sous le nom de Lefranc, une comédie en vers, intitulée le *Patriote Généreux* ou le *Factionnaire*, d'où nous détachons ces quatre vers :

La cocarde, je crois, vaut mieux qu'une cou-
[ronne
Mon sceptre est mon fusil, ma guérite est
[mon trône.
Tout soldat citoyen et défendant la Loi,
Lorsqu'il est à son poste est au dessus d'un
[roi.

On ne pouvait lui appliquer le dicton *Tel père, tel fils*. Mais, au fait, ce Lefranc était il bien le fils de Le Franc de Pompignan ?

Sir Graph.

—

Le Gras de Demuyn (François-Anne). — Je désirerais savoir quelles campagnes a fait ce personnage, frère du marquis Aimé-Jean Le Gras du Luart, et qui, sur un autre, est qualifié de « ancien capitaine de vaisseau ». Ne fut-il point engagé dans les guerres de la Révolution et de l'Empire et notamment dans l'Expédition d'Egypte ? Je n'ai besoin d'aucunes références sur sa famille qui m'est connue.

L. C.

—

Le peintre Le Maître. — En quelle année et où mourut le peintre décorateur et portraitiste Le Maître qui vivait à Paris en 1780 ?

N'existerait-il plus de ses œuvres ?

Fre V.

—

La bibliothèque personnelle du président Le Pelletier de Saint-Fargeau. — Grâce à la libéralité de Louis Arnauldet, député des Deux-Sèvres en 1839, président du tribunal civil de Niort, † en 1873, la bibliothèque de cette ville possède, depuis plus d'un demi-siècle, l'une des plus anciennes coutumes du Poitou.

Ce beau manuscrit est orné de fort curieuses miniatures, elles ont été l'objet d'une note restée inédite, d'Antoine Baugier, représentant du peuple en 1848, qui fut, pendant peu d'années, bibliothécaire de Niort, † en 1863.

Baugier nous apprend que la « coutume » avait appartenu à Jacques Suzanne Moriceau, notaire à Niort, époux de Marie Stéphanie Arnauldet, sœur du président, et mentionne, avant Moriceau, L. Michel Le Pelletier de St-Fargeau, avocat général, président à mortier du parlement de Paris. Je viens de retrouver la note dans les papiers de Baugier confiés par la famille,

j'ajoute qu'il y a tout lieu de croire à son assertion.

St-Fargeau ne laissa qu'une fille âgée de 8 ans, adoptée par la Convention.

Y eut-il vente de la bibliothèque du président au parlement, après son assassinat ! (20 janvier 1793) ?

On s'expliquerait mieux ainsi comment le manuscrit de la coutume vint à Niort et passa au notaire Moriceau.

La bibliothèque de la ville de Paris a pris le nom du président assassiné, ce qui me porterait à croire qu'il se fit un nom comme bibliophile. J'eus le tort de ne pas m'en informer au temps où je la fréquentais.

Redevenu modeste provincial, j'ai la seule ressource de l'*Intermédiaire* pour savoir quelle fut la destinée de la bibliothèque du malheureux président à mortier. LÉDA

—

Lettre de Taine sur le « Disciple ». — Quelque aimable confrère pourrait-il me rendre le service de m'indiquer où je pourrais trouver la lettre de Taine sur « le Disciple » à laquelle font allusion plusieurs commentateurs du célèbre roman de Paul Bourget.

HUMANUS.

—

Henry Otte. — Que sait-on de certain sur Henry Otte, qui fut, au 18e siècle, conseiller à la Cour Impériale de Luxembourg ? J. DE V.

—

La commanderie de Saint-André de Colmesnil. — Un membre de ma famille chevalier de Saint-Lazare en 1726, est dit commandeur de Saint-André-de-Colmesnil en Normandie.

Existait-il donc des commanderies territoriales attachées à l'ordre de Saint-Lazare ?

Quelqu'un pourrait-il me fixer sur ce point et me donner quelques renseignements sur la commanderie de Saint-André-de-Colmesnil

Vicomte DE NOUËL.

—

Noms et armes de la femme de Maximilien de Wignacourt. — Qui était la femme de François Maximilien de Wignacourt, baron d'Humbercourt, vivant dans la deuxième moitié du XVIIe siècle ? La Chesnaye des Bois la nomme N... de Roussy de Lille, sans plus ; un autre document que l'on me signale l'appelle Catherine de Rossilie de Lille, fille du Gouverneur de Casal en Piémont.

Quels étaient exactement les nom, prénoms et armes ?

BENÉDICTE.

—

Armoiries sur un tableau à déterminer. — Parti : 1° *à dextre échiqueté d'or d'azur*, 2° *à senestre de gueules 6 étoiles à la fasce d'argent, accompagné en chef de 3 étoiles d'or à 6 rais mis en fasce et en pointe de 3 étoiles d'or à 6 rais posées 2 et 1.*

Cette question qui s'adresse particulièrement aux héraldistes des Pays-Bas et de la Belgique, a été posée déja, LXVI, 5, mais il est apporté quelques modifications dans sa rédaction.

C. T.

—

Armoiries à identifier : Sur des vitraux du XVIe siècle. — A quelle famille appartenaient les armoiries suivantes :

Sur des restes de vitraux du XVIe siècle (?) qui existent dans l'eglise d'Ormoy (Yonne) se trouve une verrière qui représente des anges portant les instruments de la Passion avec un *écusson d'or à deux chevrons de gueules.* Je désire aussi les renseignements concernant la famille.

R. DURAND.

—

Maine de Biran. — Quels sont les portraits de Maine de Biran, gravures ou tableaux ?

HIRAM.

—

Peut-on faire disparaître l'écriture sans détériorer le papier ? — D'excellentes réponses ont été apportées à la question : réactif pour faire réapparaitre l'écriture. Qu'il me soit permis de retourner la question. Y a-t-il moyen de faire disparaître l'écriture sans diminuer l'épaisseur du papier ?

Pour effacer une rature, une tache d'encre, en serons-nous toujours réduits au procédé primitif du grattoir ou de la gomme ? N... N...

Réponses

—

Tribut annuel du roi de Naples au Pape (LXVI, 529). — Nauticus trouvera tous les renseignements relatifs au tribut de la « Chinea » dans Moroni *Dizionario di Erudizione atorico-ecclesiastica* Venise, 1842, vol. XIII, p. 88 à 99. Ils y sont un peu confusément ordonnés selon la coutume de ce bon Moroni, mais Nauticus saura se diriger dans ce *Mare magnum.*

CURIOSUS.

*
* *

Ce tribut s'appelait en italien *Chinea* ou *Ghinea*, qui est le nom d'un cheval ordinairement blanc ou bai. C'est de ce mot qu'est probablement venu le vieux mot français Haquenée. Ce tribut annuel date du XIe siècle, époque à laquelle les Papes donnèrent aux ducs et princes de Naples l'investiture de ces terres, exigeant d'eux en retour un acte de vasselage très caractérisé pour montrer à tous qu'ils tenaient leur principauté du Saint-Siège et lui en rendaient hommage à titre de vassaux. Dans la suite des temps, les rois de Naples ont cherché à faire dévier la signification de cet acte, en voulant faire considérer ce tribut annuel comme une aumône, un témoignage de dévotion envers le Siège apostolique, mais les Papes se sont toujours énergiquement opposés à telle déviation de l'acte de vasselage, et ont toujours rappelé les rois de Naples à son observation. Quand les Papes élevèrent le duché de Naples (autrement dit des Deux-Siciles) à la dignité de royaume, celle-ci ne changea aucunement la modalité de cette offrande de vasselage, et les premiers rois de Naples suivirent l'exemple des ducs et princes leurs prédécesseurs dans ces terres. Clément IV codifia, en 1265, les règles de cette investiture et vasselage quand il donna à Charles Ier d'Anjou, frère de saint-Louis, le royaume de Naples, à l'exception de Bénévent qui était réservé au Saint-Siège. Le tribut devait être annuellement de 8000 onces d'or. Ces 8000 onces d'or faisaient 228 kilogrammes d'or qui devaient valoir 424.000 francs de notre monnaie. Ils furent dans la suite évalués à 40,000 écus d'or, ce qui revenait à peu près, vu l'incertitude sur la valeur exacte de l'écu d'or, à la même somme De plus, le roi devait donner tous les trois ans un cheval blanc à la personne du Pape avec obligation de le présenter partout où serait le Pape.

Jules II, ayant égard à des circonstances spéciales, exempta, le 17 août 1510, le roi de Naples du payement du tribut annuel, mais ne transigea point sur l'acte de vasselage, exigeant que chaque année la veille de la fête des saints apôtres, le roi de Naples fît présenter par un ambassadeur extraordinaire la haquenée blanche devant la confession de Saint-Pierre *unum palafrenum, album et pulcrum et bonum et decenter ornatum.*

Je passe sur la manière solennelle dont se faisait cette présentation, le cérémonial particulier y était observé et indiquait clairement l'acte de vasselage. Celui qui serait curieux de ces renseignements les trouvera dans l'ouvrage de Borgia, *Breve storia del dominio temporale della Sede apostolica nelle Due Sicile*, Rome 1788-1789.

En 1777, le prince Colonna, chargé de par le roi de Naples de présenter la *Chinea* à Saint-Pierre au pape Pie VI, varia à l'improviste, et sans avertir personne, l'ancienne formule de vasselage, déclarant la présenter en signe de dévotion de son Souverain aux Saints apôtres. Pie IV, surpris, se ressaisit aussitôt et déclara. « Nous acceptons, dit-il, cette *Chinea* en signe d'hommage pour les deux royaumes qui sont au-delà du Faro » (rivière qui formait la limite entre les terres pontificales et celles du royaume de Naples). Des représentations furent faites, et les années suivantes, grâce aux bons offices de Charles III, roi d'Espagne, les rois de Naples reprirent l'ancienne formule de vasselage telle qu'elle existait avant cet incident.

En 1788, le gouvernement de Ferdinand IV roi de Naples, prit la résolution de ne plus faire cet hommage, et Pie VI ne manqua point, après la fête de la Saint-Pierre, de protester solennellement en consistoire contre l'absence de l'hommage lige de la part du roi, et chaque année, il renouvela cette protestation. Le roi de Naples, qui avait alors pour ambassadeur à Rome le chevalier Ricciardelli, le chargea de présenter cette même année

au cardinal Boncompagny, secrétaire d'Etat, une somme de 7.000 ducats d'or *di Camera* (près de 80.000 francs) et autre 300 ducats d'or en remplacement de la haquenée ; mais le cardinal refusa de recevoir l'un et l'autre, disant que c'était dans la cérémonie solennelle, dans la nomination d'un ambassadeur extraordinaire pour l'accomplir que consistait précisément l'hommage que le roi de Naples devait au Pape. Ricciardelli répliqua que Sa Majesté était prête à continuer cette offrande, non comme un acte de vasselage ou d'hommage, mais par dévotion pour les Saints-Apôtres, et qu'en conséquence, il ferait déposer cette somme au Mont-de Piété de Rome. De fait, il continua pendant plusieurs années à déposer au Mont de piété la somme de 11.830 écus et 75 baioques, qui équivalaient aux sept mille ducats d'or *di Camera*. Le Saint-Siège ne toucha point à ces sommes, qui furent plus tard retirées par le roi de Naples.

Pour terminer cette question, car l'offrande à titre d'aumône ou de dévotion n'était point ce qu'avait droit d'exiger le Saint Siège, le roi de Naples fit des propositions pour convertir ce tribut annuel en une somme de 500.000 ducats, soit cinq millions, mais à la condition que la remise solennelle de la haquenée blanche ou *chinea* n'aurait plus lieu. De pareilles conditions ne furent jamais acceptées, puisque Pie VI continua toujours à protester solennellement à Saint-Pierre contre l'absence de l'hommage traditionnel du roi de Naples.

Survint la Révolution, emportant dans son tourbillon tous ces souvenirs du passé, et le Souverain pontife lui-même qui allait mourir prisonnier à Valence le 29 août 1799.

Ce qui ne se fit pas alors a eu lieu sous Pie IX. Le roi de Naples François II, entre 1850 et 1860, donna au Souverain pontife Pie IX une forte somme d'argent dont je ne connais pas le chiffre. Le pape de l'avis des cardinaux, renonça pour toujours à toute revendication de vasselage sur le royaume de Naples. Celui-ci d'ailleurs, devint peu après la proie de Garibaldi, et fut incorporé dans le nouveau royaume d'Italie.

Dr A. B.

Les billets de Marie-Antoinette à Jarjayes (LXVI, 481, 537, 589). — Le billet de Marie-Antoinette à Jarjayes : « Nous avons fait un beau rêve... » a été envoyé au comte de Chambord, en 1873 (ou 1875) (je ne me rappelle pas exactement la date, mais cela a peu d'importance), par Mme Frédéric de Parseval, qui obéisssait ainsi à la volonté dernière de son mari. M. de Blacas lui accusa réception de l'envoi, et lui transmit les remerciements du comte de Chambord, remerciements accompagnés d'une photographie du prince.

En 1896, lorsque M. Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt publièrent, pour la Société d'Histoire contemporaine, *le Recueil des lettres authentiques de la Reine*, je priai le marquis de Beaucourt de s'informer si le billet en question avait été trouvé dans les papiers du comte de Chambord. Il voulut bien se charger de la chose ; quelque temps après il me dit qu'il avait fait faire la démarche par M. de Saint-Victor, et que le résultat des recherches avait été négatif ; on n'avait trouvé nulle trace du billet.

PAUL GAULOT.

—

La Manufacture de Réveillon au faubourg Saint-Antoine (LXV, 589, 695, 745 ; LXVI, 11, 105). — S'il n'est pas trop tard pour ajouter un mot aux copieuses réponses qui ont été si bien faites à cette question, je signale un article du dernier catalogue de M. Dumont :

625. Réveillon, fabricant de papiers peints dont la maison (ancien hôtel de Titon du Tillet, rue de Montreuil) fut pillée le 28 avril 1789. Lettre signée. Paris, 15 novembre 1778. 3 p. in-4°.

Il remercie son correspondant d'avoir fait parvenir ses réclamations et celles de ses confrères, au lieutenant-général de police. Il s'agit d'une demande des fabricants de papiers peints, pour la réglementation des dessins.

P. c. c. E. GRAVE.

—

L'émigration en Angleterre sous la Révolution (LXVI, 337, 445. — Je retrouve dans mes fiches la note qui complète le renseignement trop vague donné par moi, le 10 octobre.

Le 28 octobre 1796, a été baptisé en la chapelle du roi de Bavière Warwick Street, à Londres, Charles-Philippe-Louis-Joseph Alfred de Rigaud, comte de Vaudreuil.

Il me semble que les registres de cette chapelle catholique fréquentée par les émigrés sont certainement conservés aux archives et peuvent être très instructifs pour le moine Théophile du 20 septembre.

R. S.

—

La condamnation de Louis XVI et la franc-maçonnerie (LXII à LXVI 11, 56, 249, 348). — J'attendais, pour adresser ma réponse à l'article de M. Bord, que le père Abel m'eût envoyé la sienne, sauf à passer outre, s'il ne m'avait pas répondu. Je viens de recevoir, en effet, quelques notes de l'éminent Religieux qui ne paraît pas d'ailleurs bien ému des objections élevées contre son témoignage.

Je réponds point par point, selon ma coutume, à mon savant contradicteur.

Si quatre années successives ont pu être assignées au vote de Francfort, cette variation, d'ailleurs peu étendue, est assez explicable, non seulement par une légère erreur de date, mais encore par cette considération qu'il ne s'agit pas nécessairement ici d'une réunion exceptionnelle et unique, d'une seule assemblée à date fixe, mais qu'il doit y avoir eu à Francfort, au cours des années 1782-1786, une série de réunions de la grande Loge éclectique dans lesquelles la fameuse sentence de mort contre Louis XVI, une fois prononcée, a pu être plusieurs fois reprise et confirmée. Chaque témoin viserait ainsi une réunion différente et les divers témoignages, loin de se contredire, pourraient, au contraire, se coordonner et se compléter.

Mais il ne s'agit, dans l'espèce, que de la réunion de 1784. Que cette réunion soit qualifiée de « grand Congrès », ces expressions ne semblent pas trop démesurées, si l'on considère qu'il s'agit effectivement, comme le remarque le père Abel, d'une réunion très importante des membres de la grande Loge éclectique, c'est-à-dire, des Illuminés réunis aux francs-maçons depuis le convent de Villemsbad, et des Rose-Croix. Au surplus, cette manière de s'exprimer peut être plus ou moins heureuse, plus ou moins exacte, (et ici le père Abel s'excuse de l'inexpérience, d'ailleurs très visible, de son traducteur,) mais elle n'en constitue pas pour cela une erreur historique, comme si, par exemple, le texte eût porté les mots de « grand-Convent ».

Il y aurait eu, dans ce cas, une véritable méconnaissance, ou de l'histoire, ou du vocabulaire maçonnique, car il n'y eut pas, en effet, de grand Convent à Francfort, en 1784, ainsi que M. Bord l'a très bien observé au cours de cette polémique. Mais rien n'empêche l'auteur ou plutôt le traducteur de qualifier la réunion de Francfort de « grand Congrès, » comme il aurait pu la qualifier de « grande Assemblée » ou de « grande Séance », toutes expressions d'un caractère général et qui n'ont rien, dans tous les cas, d'exclusivement maçonnique. Il a tout au plus péché contre la langue française, (ce qui est bien pardonnable pour un Allemand) mais aucunement, je le répète, contre la science maçonnique ou contre l'histoire.

M. Bord prétend encore que la loge de Wetzlar ne pouvait pas avoir de Grand maître. Pas de Grand maître ! Pas de grand Congrès ! Décidément, M. Bord fait la guerre à cette épithète de « grand » que le traducteur du père Abel accole un peu trop généreusement peut-être à tous les subtantifs, comme s'il subissait la disposition contagieuse de la langue maçonnique à agrandir tout ce qu'elle nomme (1)

Quoi qu'il en soit de cette mégalomanie phraséologique, il n'est pas sans exemple en maçonnerie de rencontrer cette qualification de Grand maître appliquée aux fonctions de simple vénérable ou de maître de loge, et je ne suppose pas que, dans ces conditions, les prérogatives qui s'y réfèrent offrent beaucoup de ressemblance avec les attributions souveraines d'un comte de Clermont ou d'un duc de Brunswick.

Quant à la loge « Joseph de l'Aigle impérial de Wetzlar », ce n'était pas la première venue des loges allemandes. Elle était unie à la grande loge de Francfort par un rapport tellement étroit qu'elle ne formait, pour ainsi dire, avec elle qu'un seul et même établissement maçonnique ; ces

(1) Il n'est pas rare, par exemple, de trouver dans un texte maçonnique des phrases comme celle-ci : Le *grand* orateur du *grand* collège des rites du *Grand* Orient de France !

deux loges avaient adressé un appel commun à tous les maçons ; elles avaient un Directoire commun et un orient intérieur au sein de ce Directoire (établi en 1784) Enfin, c'est dans cette même loge de Wetzlar que le baron de Dirfurth, personnalité maçonnique de première marque, avait été décoré du grade, non pas, il est vrai, de Grand maître, mais de Maître écossais

Au surplus, le vocabulaire maçonnique n'a jamais eu une unité, une précision telles qu'on puisse faire état et tirer argument de l'emploi ou de l'omission d'une simple épithète.

Mais laissons-là cette discussion presque grammaticale, et voyons si l'objection suivante a plus de consistance. M. Bord nomme plusieurs souverains conservateurs en Europe, autres que Louis XVI et Gustave III. Le père Abel aussi en avait fait une énumération que rien ne nous autorise à déclarer limitative et à laquelle il aurait peut-être pu ajouter, en tout ou en partie, celle de M. Bord, d'autant qu'on trouve au moins un nom, celui de Joseph II, porté sur les deux listes ; mais il avait pris soin d'expliquer pourquoi ces souverains, quoique conservateurs, n'avaient pas été compris dans la sentence de mort qui frappait leurs frères en souveraineté. Qui nous dit que la franc-maçonnerie n'avait pas, par rapport aux monarques cités par M. Bord, des motifs d'abstention semblables ou plus ou moins analogues à ceux indiqués par le père Abel, eu égard aux souverains qu'il mentionne lui-même ? Si M. Bord trouve que Joseph II, par exemple, père du joséphisme, était un souverain conservateur, je renonce à pénétrer l'idée qu'il se fait du véritable esprit de conservation. Comment les francs-maçons auraient-ils cherché à se débarrasser d'un prince qui faisait si bien leurs affaires contre le catholicisme romain ?

Une seule exception, mais elle est radicale, en ce qui concerne Pie VI, au sujet duquel la question ne peut même pas se poser, puisqu'il a été, lui aussi, comme Louis XVI, un vrai martyr de la Révolution et que sa mort, d'après plusieurs historiens, a été précisément, quoique survenue plus tard, le résultat d'une condamnation prononcée par les Loges, dont le Directoire, si fortement *latomisé*, se fit l'exécuteur. Seulement, au lieu d'avoir été voué à une exécution par l'échafaud ou par le poignard, il a été condamné à ce qu'on pourrait appeler une exécution *par déplacement*, exécution plus hypocrite et non moins criminelle que celle de Louis XVI et de Gustave III. Après avoir parcouru, de Rome à Valence, paralytique et plus qu'octogénaire, au milieu de l'hiver, quinze citations diversement et on peut dire progressivement douloureuses, Pie VI expira, de fatigue et d'épuisement, dans cette dernière ville, et il ne fallut rien moins que l'opposition indignée de ses médecins et la constatation brutale de son agonie pour faire contremander le dernier *déplacement* qui devait le conduire, mort ou vivant, jusqu'à Dijon !

Nous arrivons à l'objection la plus sérieuse, la seule qui serait décisive, si elle prévalait dans le sens absolu où elle est posée. « Bode et Busche vinrent à Paris, objecte M Bord, en 1781 : leur voyage (sous-entendu et c'est le seul qu'ils y firent) ne peut donc avoir aucun rapport avec des décisions prises en 1784. » Mais de ce que Bode et Busche vinrent à Paris en 1781 faudrait-il conclure que cette capitale ne les revit jamais plus dans ses murs après cette date ? Ces commis voyageurs en franc-maçonnerie n'étaient-ils pas tout désignés, au contraire, pour reprendre utilement, après 1784, un chemin et un rôle qu'ils connaissaient déjà si bien dès 1781 ?

Ces va-et-vient plus ou moins mystérieux n'auraient-ils pas laissé de traces, qu'il n'en résulterait nullement qu'ils n'aient pas eu lieu. Les loges n'étalent jamais leur action au grand jour et se préoccupent plutôt d'effacer leurs empreintes. Le tort de M Bord, malgré son incontestable expérience des choses maçonniques, est de vouloir appliquer à l'histoire occulte les méthodes à ciel ouvert qui ne peuvent convenir qu'à l'histoire au grand jour.

Mais nous n'en sommes pas tout à fait réduits, sur ce chapitre, aux simples hypothèses, si logiques soient elles, et les biographes de Bode nous apprennent qu'en 1787, député par les loges d'Allemagne, il vint (ou revint) à Paris, visiter celle de Philalèthes dont les *Amis réunis* étaient le titre distinctif. Son nom figure

de même parmi ceux des délégués allemands au convent de 1785. Il est vrai que cette même loge des *Amis réunis*, qui ne s'occupait ostensiblement, à cette époque, que de questions générales concernant l'origine et le but de la franc-maçonnerie, n'a pas pris la précaution de nous laisser un procès-verbal authentique, pour nous découvrir le véritable objet de la visite de Bode !

Pour ce qui est de la loge des *Amis réunis*, si elle ne se transforma pas matériellement en Club des Jacobins, il est historiquement indéniable qu'elle n'en eut pas moins par ses doctrines et ses menées, (ce n'est pas l'auteur de la *Franc-maçonnerie en France* qui me contredira sur ce point,) l'influence la plus considérable, la plus directe, la plus persévérante sur la naissance et le développement du parti jacobin, et, par là, sur la condamnation de Louis XVI, sa plus illustre victime. Les *Amis réunis* n'ont donc rien à envier, sous ce rapport, au *Club breton*.

Remarquons en outre que cette mise en parallèle des *Amis réunis* avec le *club breton*, considérés respectivement comme point de départ du *club des Jacobins*, ne saurait être entièrement précise, car il n'y a pas à comparer rigoureusement la transformation d'un club en un autre club avec la transformation d'une loge en club, opération nécessairement plus clandestine et plus occulte, la seule qui mérite effectivement le nom de transformation. Du *club breton*, en effet, au *club des Jacobins*, en passant par le *club des Amis de la Constitution*, comme plus tard du *club des Jacobins au club de 89* (et je raccourcis l'énumération,) il y eut moins changement de forme que simple changement de nom. Ce qui est acquis, en tout cas, et suffisant pour notre thèse, à défaut de transformation respective de telle loge en tel club déterminé, c'est que, d'une façon générale, le club ne fut que la transformation de la loge et que les excitations de la loge préparèrent les violences du club. Le mot d'ordre régicide, après être passé de la loge allemande à la loge parisienne, passa ainsi de la loge parisienne au club révolutionnaire et du club révolutionnaire, à la Convention.

Enfin, je dois faire connaitre à M. Bord, après avoir « puisé aux sources », que le père Abel a reçu le témoignage, non de Charles, mais de Joseph d'Abel, son frère puiné, qui, en 1870, avait, non pas 82, mais seulement 70 ans. Ce Joseph d'Abel était officier de la finance bavaroise et rose-Croix. Il y a donc lieu de rectifier dans ce sens l'annotation tendancieuse par laquelle M. Bord a cru pouvoir résumer son article.

Que dire maintenant de cette annotation ? Habile peut-être, mais peu bienveillante et par trop compliquée, elle semble vraiment rédigée de façon à mettre en relief la sénilité des témoins et à faire perdre au lecteur le compte des témoignages. C'est pourquoi, revenant à mon article de l'*Intermédiaire* du 30 décembre 1911, dont il n'a pas été, ce semble, tenu assez compte, je proposerai à mon tour cette annotation plus simple :

Aveu de culpabilité d'un père à son fils, qui le transmet lui-même au petit-fils, lequel en fait d'abord l'objet d'une confession publique et, en second lieu, d'une déclaration authentique et signée.

Et, pour ce qui est de l'âge des témoins et de l'ancienneté des témoignages, j'ajouterai ces courtes réflexions qui seront, je l'espère, mon dernier mot dans ce débat. Le témoignage des vieillards, surtout lorsqu'il intervient dans le sein de la famille et sur des affaires intéressant son honneur, est tout ce qu'il y a de plus autorisé et de moins récusable. Il est d'autant plus grave qu'il se produit plus près de la tombe. Il est d'autant plus pondéré qu'il échappe davantage à l'empire des passions. Il est d'autant plus lucide qu'il se rapporte à des faits plus éloignés. Henri Heine n'a t-il pas dit : La mémoire est presbyte et c'est de loin qu'elle voit le mieux ?

GALL.

Le Directoire a-t-il été payé par l'Espagne (LXVI, 530) -- D'autres diront peut-être si le Directoire fut payé par l'Espagne ; mais il semble que cette Puissance avait déjà versé de l'or secret, en France, au début de la Révolution. Dès le mois d'août 1790, les relations étaient tendues avec l'Angleterre. On hésitait à Paris entre le maintien du Pacte de famille et l'alliance anglaise. Il était à croire que certains députés de la Constituante subissaient l'influence de l'or espa-

gnol. Aussi l'Angleterre engagea-t-elle, de son côté, des négociations particulières, et sans doute rémunérées, avec les principaux chefs de l'Assemblée, par l'intermédiaire de Hugh Elliot, l'ami de Mirabeau. Le fait positif est que sa cause l'emporta, mais dans des conditions fort suspectes, de l'aveu des historiens anglais d'aujourd'hui.

(Voir les Dépêches de l'ambassadeur Anglais, à Paris, Lord Gower, publiées par Oscar Browning, en 1885, à l'Université de Cambridge ; pp. xvii-xviii, et 38-39).

BRITANNICUS.

—

Louis-Philippe le 24 février 1848 était-il en fiacre ? (LXVI, 185, 294, 350, 482, 638). — Dans le dossier iconographique assez important que je possède sur les événements de Février 1848, se trouve une lithographie d'assez bonne facture, représentant le départ de Louis Philippe et de sa famille du château des Tuileries.

Les fugitifs sortent par une petite porte donnant sur la place de la Concorde et la voiture qui les attend paraît bien être un fiacre.

LOUIS TESSON.

—

Le nom de l'officier d'ordonnance de Wimpffen : le Comte d'Ollone (LXVI, 399, 449). — M. Paul G. pourrait-il me dire si le comte d'Ollone, capitaine au 12me chasseurs, qu'il indique comme aide de camp de M. de Wimpffen, était ce même comte d'Ollone, aujourd'hui décédé, qui épousa Mlle d'Amandre et eut, entre autres enfants, Henri d'Ollone, explorateur, et Max d'Ollone, le grand prix de Rome de musique ?

J. DE V.

—

Condamnations pour participation à la Commune (LXVI, 483). — Dans sa publication intitulée : *Le fond de la Société sous la Commune*, C. A. Dauban nous fait savoir qu'il a pris connaissance de pièces d'Archives pour son travail, grâce au bon vouloir du général de Cissey, alors Ministre de la guerre, des officiers chargés du classement des dossiers et, plus particulièrement, de M. le Lieutenant colonel Carré placé à la tête de ce service.

Ces documents furent saisis dans les localités occupées par les autorités communalistes, notamment à la Mairie du XIe arrondissement. Il en ressort que le gouvernement insurrectionnel était avant tout un gouvernement de Police. En deux mois, la Commune s'était outillée, à cet égard, aussi complètement que peut l'être une vieille monarchie despotique.

Je ne sache pas qu'il ait été édité un recueil des condamnations ou jugements pour faits insurrectionnels de 1871.

Dauban n'est pas précisément tendre pour la Commune qui n'a été qu'un gâchis de socialisme, de jacobinisme et de destructivisme : Les documents les plus curieux abondent sous sa plume. Il cite, entr'autres, un ordre donné par Dacosta pour assurer le service des mœurs. On réquisitionnait jusqu'à des filles publiques. Un citoyen dénonce Assi comme un déserteur et... un inverti, le défiant de prouver le contraire. On voit le commandant des « Vengeurs de Paris » Maurice Delovy, porter plainte contre H. Filleau de Saint-Hilaire, forçat libéré, lâche avant tout, voleur, sous le coup d'une poursuite comme vol avec effraction à Auteuil et au château de la Boissière, et néanmoins capitaine adjudant major aux « Enfants perdus de Paris ».

Evidemment, c'est un autre son de cloche que donne M. Dacosta qui, lui, fut orfèvre. Quoi qu'il en soit, les communistes, les *communeux*, comme disait le Populo, au temps du siège, ne donnaient point sur la bête puante, en l'espèce, le prussien, mais ils se réservaient pour un gibier de choix, évêque, archevêque, généraux, voire un président dont ils oubliaient les hauts faits de juillet 1830.

Les Archives de la guerre doivent renfermer encore les jugements rendus par les conseils de guerre de 1871. Notre confrère Remus pourrait s'adresser à M. Hennet, chef des Archives du Ministère de la Guerre qui lui donnerait fort aimablement tous les renseignements qu'il pourrait désirer.

Y. DU RUSQUEC.

*
* *

Remus trouvera les renseignements qu'il demande, dans les deux rapports à l'Assemblée nationale de la Commission des grâces insérés au *Journal Officiel* de l'année 1876, p. 481 et suiv. et page 2587 et suiv.

Par la suite, de nombreux décrets ac-

cordèrent des grâces, des commutations et des réductions de peines à des condamnés pour faits relatifs à l'insurrection de 1871. NAUTICUS.

—

Contrats de mariage signés par le roi (LXV ; LXVI, 99, 198, 300).— J'ai lu avec un vif intérêt l'article de Britannicus et suis en mesure de confirmer ce qu'il dit sur l'admiration de Gambetta pour Louis XIV, autocrate.

Mon oncle Allain-Targé, qui fut député et ministre radical (cabinets Tirard et J. Ferry) était très lié avec Gambetta dont il partageait les préjugés et les passions politiques ; comme Gambetta et comme Louis XIV, il était atteint d'intolérance religieuse et considérait l'établissement d'un monopole comme un progrès.

Cet étrange état d'esprit lui faisait admirer également Louis XIV et Gambetta, et il avait installé de part et d'autre de la cheminée de sa bibliothèque à Targé, près Saumur, le portrait de ces deux autocrates.

J. DE V.

—

Le Cor ou le Cornet de Roland (LXV, 783 ; LXVI, 82, 145, 253, 301, 450). — Il est impossible d'admettre l'opinion de Gaston Paris (*Rev. de Paris*, 15 septembre 1901), soutenant que les lieux-dits, appelés en France « Pas de Roland (1) » etc., n'ont pris ces dénominations qu'à une époque récente, puisque, dit-il, « on n'a trace d'aucune avant le XVIIIe siècle ! »

Or cet argument n'est qu'un argument « négatif » et par conséquent n'a aucune valeur scientifique, du moins « s'il est isolé » de toute autre preuve « négative » et surtout « positive ! » Il y a longtemps que j'ai dit qu'un « homme de science », ne doit tenir compte que des « faits » (positifs, bien entendu) ! Certes, une « série de faits négatifs » a de la valeur ; mais, si importante soit-elle, elle ne vaut pas un seul fait, positif.

Or les lieux-dits, où le mot « Roland » figure, sont innombrables en France ; et il n'est pas douteux qu'il y en ait beaucoup qui soient antérieurs au XVIIIe siècle (malgré Gaston Paris), quoiqu'une « preuve, matérielle », soit difficile à trouver.

Je crois pourtant en avoir découvert une en Vendée, où nous avons : le « Pont Rolland » près Le Bernard (fameuse nécropole gallo-romaine) ; et surtout « La Mothe du-Rullan », à Fontenay-le-Comte.

« Rullan » (1) est ici pour « Rolland » (Benjamin Fillon, *Poitou et Vendée*, Fontenay, p. 9, note 1) ; et la « Motte-du-Rullan » est citée « dans les documents « écrits » des XIVe et XVe siècles » ! *Ab uno disce omnes...*

Voici une autre preuve, celle-ci encore plus irréfutable ! A Pouzauges (Vendée) existait jadis une abbaye, appelée « Abbaye du Bois-Rolland ». Or ce nom est cité dans des documents du XIIIe siècle !

Ce nom doit s'écrire « Roland », et non Rolland. Il est très probable qu'il a remplacé du VIIIe au Xe siècle un autre nom, celui d'un héros plus ancien que le célèbre « préfet des Marches de Bretagne ! » On trouve surtout les lieux-dits à « Roland » dans l'Ouest de la France (de Bretagne aux Pyrénées) :

« Bretagne : Pied du Cheval de Roland ».

« Charente : Combe à Roland », avec « fontaine » [célèbre station préhistorique].

« Charente-Inf. : Puy-Rolland ; Puy-Rollit ; »

« Corrèze : Grave de Rolland » (Menhir).

« Lozère : Pas de Roland ».

« Allier : Corne de Rollet » (à rapprocher de « Rollit », ci-dessus) (2).

Sans parler du « Pas de Roland » (Passage), du « Salto de Rolando » (Espagne), et la de « Brèche de Rolland, » si connue !

MARCEL BAUDOUIN.

(1) Marcel Baudouin, *La Nécropole de Troussepoil au Bernard*, Paris, 1909 (Voir p. 89).

(1) En Vendée, nous avons aussi plusieurs *Rullan*.

(2) Les termes *Rollet*, *Rollit*, *Rullon*, *Rullan* font, en effet, songer à un héros (gaulois ou plus ancien), du nom de *Rull* ou de *Roll*, que *Roland* a remplacé plus tard.

En patois vendéen nous avons encore le mot *Roller* comme en vieux français, pour « rouler Alienor : de Poictiers, signifiant spécialement *border le lit* (action de faire rentrer le drap supérieur sous le matelas).

J'ignore l'étymologie de ce terme, sans doute vieux celtique (*Roll*, rouleau ; *rolled*, ce qui est plié en long). Le terme français est *rouler*.

La Juno et Félicien David (LXVI, 285, 410, 498). — Les minutes notariales prouvent que ma petite propriété a bien été acquise par Félicien David, en juillet 1855, janvier et février 1856. Il y construisit un châlet.

En 1860, il rétrocéda le tout à M. Tyrtée Tastet, homme de Lettres, et à sa femme, née de Laboulaye, demeurant 7, rue de la Verrerie (actuellement rue Louis IX) à St-Germain-en-Laye.

Le compositeur y revint chaque année, jusqu'à sa mort.

Le jardinet renferme d'assez beaux rosiers. On peut croire que c'est en respirant le parfum de ses fleurs préférées que Félicien David composa « Lalla Roukh », où elles sont délicieusement chantées.

C'est un vénérable correspondant, qui n'est malheureusement plus là pour les compléter, qui m'avait fourni quelques renseignements sur la famille de Félicien David, sur sa parenté éloignée avec le statuaire David d'Angers. L'un et l'autre sortaient d'une ancienne famille angevine ; braves terriens qui auraient encore des descendants dans la région.

Tous ces David n'ont certes pas une goutte de sang hébreu, et il serait tout à fait injuste de s'en prendre à eux des vilenies dont furent victimes les généraux Goliath et Uri.

Mais pourquoi, diable, ma maisonnette se nomme-t-elle « La Juno » ?

L. V. P.

—

Le crâne de Descartes (III, IV, LXVI, 410, 499). — Peisse, *La Médecine et les Médecins*, tome 2, page 69,) s'exprime ainsi :

En 1831, le docteur Spurzheim nous montra le moule en plâtre d'un crâne qu'il venait, disait-il, de recevoir de Suède et qui était celui de Descartes. Je pourrais, au besoin, citer quelques-unes des personnes qui assistaient à cette communication, entre autres M. Mignet. J'ignore si ce crâne existe dans quelque collection ; je ne me fais pas garant de son authenticité ; je ne garantis que le témoignage de Spurzheim.

Les dépouilles mortelles de Bichat ont éprouvé de singulières vicissitudes. La tête était restée, comme précieuse relique entre les mains de M. Baen, tandis que le corps était obscurément enfoncé dans le cimetière abandonné de Sainte-Catherine, à Clamart, où il aurait bien pu n'être pas retrouvé, si des soins pieux n'avaient de temps en temps renouvelé les signes qui marquaient cette sépulture. Enfin, après quarante deux ans, le 16 novembre 1845, les ossements furent inhumés ; on y joignit la tête, et on les transporta au cimetière de l'Est.

Aujourd'hui qu'on parle beaucoup des voyages du squelette de Descartes, il me semble opportun de rappeler que les ossements de Bichat ont aussi été promenés.

P. M.

—

Le peintre Galard (LXVI, 485). — Voir : Gustave Labat. — *Gustave de Galard, sa vie et son œuvre (1779-1841)*. Bordeaux et Paris, 1896. gr. in-8°, — *Un artiste provincial sous la Restauration. Gustave de Galard*, par Paul Bonnefon. *L'Artiste*, 1899 pp. 17-32.

L. MORAND.

*
* *

Il existe un ouvrage de M. Labat sur les œuvres de G. de Galard. Je le tiens à la disposition de M. Walterus.

A. G.

*
* *

Le comte de Galard (Philippe), né en 1777, dédédé près de Bordeaux en 1841, fut ruiné par la Révolution, ayant émigré en Angleterre. De retour en France il chercha par la peinture et par le dessin des moyens d'existence. Il exerça son talent dans tous les genres. Ses lithographies, ses *Albums* du Bordelais, si variés, ses recueils de types et de costumes, ses dessins gravés, tout donne de son esprit observateur et de son crayon infatigable et spirituel la meilleure idée. Il *commit* des caricatures piquantes contre Louis Philippe et certaines notabilités de l'époque. Ajoutons que plusieurs de ses dessins n'ont jamais été reproduits.

GARUMNUS

*
* *

Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le collègue Waltérus à l'excellent ouvrage de M. Gustave Labat : *Gustave de Galard (1779 1841) Sa vie et son œuvre*. Bordeaux, Féret, 1896. Il y trouvera tous les renseignements désirés.

QUÆRENS.

*
* *

Il s'agit de Gustave de Galard, né dans le Gers, au château de Magnas. Il vécut à Bordeaux, laissant de très nombreux

portraits et sujets bordelais reproduits par la gravure. Il mourut sans postérité.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à son petit-neveu, le marquis de Galard, au château de Captan, Audignon (Landes). L. LÉON-DUFOUR.

*
* *

M. Guédy, dans son *Dictionnaire des peintres*, le cite ainsi :

Comte Gustave de Galard, peintre et dessinateur, né au château de Lille, près Lectoure, vers 1777. Mort à Bordeaux en 1840.

Il a laissé un fils, Georges de Galard, né à Bordeaux, florissait en 1830.

Le musée de Bordeaux possède quelques toiles de ces deux peintres.

VICTOR DÉSÉGLISE.

*
* *

Philippe-Gustave, comte de Galard, naquit le 18 mai 1779, au château de l'Isle-Bozon (Gers). Il fut élevé au collège de Sorèze. Après la mort de son père sur l'échafaud à Auch, le 15 avril 1793, il échappa aux gendarmes sous un déguisement féminin, réussit à passer en Espagne et de là gagna avec son frère les îles Sainte-Croix et Saint-Thomas (Antilles) y vivant de son art et de ses pinceaux.

Rentré en France lors de l'amnistie des émigrés, il s'établit à Bordeaux qui devint sa ville d'adoption qu'il ne quitta plus que pour aller faire quelques séjours dans le Gers, chez le marquis de Galard, son frère, où il a laissé quantité d'études, d'aquarelles et de sépias.

Formé sans maître, l'œuvre de G. de Galard est considérable, se rapportant surtout aux usages, coutumes et costumes bordelais : trois toiles de lui sont au musée de Bordeaux, une autre au musée de Montpellier.

M. G. Labat a publié : *Gustave de Galard, sa vie, son œuvre*, grand in-8° Bordeaux, librairie Féret, 1896 (ouvrage très complet). MM. Pierre Lacour et Jules Delpit lui ont consacré une longue notice dans le catalogue du musée de Bordeaux (Bordeaux, Vve Duviella, rue Porte Dijeaux-1855).

Gustave de Galard mourut à Bordeaux le 7 mai 1841.

La ville de Bordeaux a donné le nom de cet artiste à une rue du quartier sud.

Marquis DE GALARD.

Mêmes réponses : L. SAGET ; H. DE B. ; DE MORTAGNE.

Famille de Goret. — (LXVI, 341, 502). — Le collègue La Coussière signale, d'après Jouffray d'Eschevanne, une famille Goret à Paris.

Les percements de la rue Dante et de la rue Lagrange ont fait disparaître, il y a quelques années, le curieux domicile d'une famille de ce nom, les Goret de Saint-Martin.

C'était un logis du commencement du XVIIe siècle. Il était situé rue de l'Hôtel Colbert et gardait encore une pittoresque allure sous la lèpre qui le recouvrait.

Une rampe d'escalier en fer forgé, d'un beau travail, subsistait encore dans l'aile gauche au fond de la cour.

Mais la partie la plus intéressante était cette cour elle-même décorée de bas-reliefs en plâtre dus au sculpteur Thibaud Poissant.

Cet artiste avait obtenu, grâce à Goret de St-Martin, une commande pour la grande salle de la chambre des comptes dont il reste deux bas-reliefs replacés au Palais de justice et attribués longtemps par erreur à Germain Pilon.

CHAMPVOLANT.

*
* *

A ce qui a été dit par MM. la Coussière et le marquis de Bellevue, j'ajoute qu'à cette famille appartenait certain abbé Goret des Martinais, né à Fougères en 1753, très digne et vertueux prêtre, d'ailleurs, fondateur à la suite de la Révolution, d'une secte anticoncordataire, dite des *Louisets*, (soit à cause de leur fidélité à la mémoire de Louis XVI, soit parce qu'ils commencèrent à exercer leur culte dans la chapelle de l'hôpital Saint-Louis de Fougères), secte ayant plus ou moins de rapports avec celle de la Petite Eglise, et qui ne disparut tout à fait qu'après 1830. P. DU GUÉ.

—

Le chevalier de Guer (LXV, 333, 513, 666 ; LXVI, 553, 647). — **Contrats de mariage signés par le roi avant la Révolution** (LXV ; LXVI, 99, 198, 300). — Dans l'intéressante note de l'*Intermédiaire* sur le chevalier de Guer (30 octobre), on raconte comment il défendit, contre les gardes nationaux, le chevalier de Silans et sa femme, une bretonne, Yvonne du Botdéru. Ce n'était pas seulement à titre de compatriote, vis-à-vis de Mme de Silans, qu'il dut incliner à inter-

venir. Il existait entre eux un lien de parenté Ils étaient probablement cousins au 10e degré, suivant notre mode de calcul. Le marquis de Pontcallec se trouvait, en effet, cousin au 8e degré de Jacques René du Botdéru, père de Mme de Silans, lui-même fils de Claude, petit-fils de Paul, arrière-petit-fils de Hyérosme, qui avait épousé Anne de Guer, du Pontcallec, l'arrière-grand' tante du marquis, lequel remontait par Charles, son père, et Alain son grand-père, à Olivier, frère d'Anne de Guer, Dame du Botdéru.

Je profite de la circonstance pour compléter ma notice sur les Botdéru, au sujet du contrat de mariage dont il a été ici question. Victor du Botdéru fut admis aux honneurs de la cour, le 7 juin 1787 ; son contrat de mariage fut signé par le roi et la famille royale, à Versailles, le 29 juin 1788, et le lendemain seulement, 30 juin, par les futurs époux en leurs hôtels, à Paris. — La signature ne se donnait donc pas en cérémonie, ainsi que l'on pourrait l'imaginer de nos jours.

BRITANNICUS.

—

Hallays-Dabot et Galeron (LXVI, 583). — L'Institution Hallay-Dabot existait à Paris en 1831 : mon père y était élève : elle n'avait sûrement rien de particulièrement musical. Je crois qu'elle était située rue de la Pépinière à peu près à l'endroit où se trouve actuellement la rue Roy : (la rue de la Pépinière se prolongeait alors par la rue actuelle de La Boëtie). A. BY.

***

On trouvera dans l'*Intermédiaire* du 7 mai 1900 (volume XLI, col. 801) réponse à la question. L'institution Hallays-Dabot établie, sous le règne de Louis XVI, à Paris, place de l'Estrapade, distribuait des prix dont les plats de la reliure étaient ornés d'un fer à lyre. La lyre n'était placée là que comme ornement et emblème de la poésie. G. P. L.

—

Un portrait inédit de Mme Hanska, par Waldmüller (LXVI, 485). — Sur Waldmüller (1793-1865) on trouvera des renseignements dans les chroniques d'Autriche-Hongrie publiées dans L'*Art et les artistes* par William Ritter (Le mouvement artistique à l'étranger) notamment en avril et mai 1911. Cet auteur indique un ouvrage consacré à Waldmüller par M. Arthur Rœssler.

PIERRE T.

***

L'impression, un peu hâtive, de cette question, m'a laissé commettre, au sujet de la liaison de Mme de Hanska avec son futur époux, H. de Balzac, une petite erreur de date, qui mérite d'être relevée.

Ce n'est point en 1835, mais en 1833, (et même, pour être plus précis, en 1832), que commença cette longue liaison.

La première des Lettres de H. de Balzac à Mme de Hanska qui soit imprimée dans les *Lettres à l'Etrangère*, est datée de « Paris. Janvier 1833 ». (Vid. Paris, Calm. Lévy, Let. de 1833 à 1844, 2 vol. in-8°, 1879 et 1896).

Mme de Balzac ne l'oubliait pas, cette date, elle en parlait même et fort gentiment, dans une lettre autographe, que j'ai là, sous les yeux, (datée de Dresde, je crois le nom de lieu n'y étant pas indiqué) « le 9 mai 1850 » et qui fut par elle adressée à sa fille, Mme Anna de Mmniszech, née de Hanska, lors du retour des nouveaux époux de Volhynie à Paris, deux mois après leur union, célébrée comme on sait à Berditchew, en Russie, le 14 mars 1850

Qu'il me soit permis de citer, et même, un peu longuement, quelques passages de cette jolie lettre. Elle est vraiment charmante quoique, par endroits, bien triste. Sous les larmes qu'on y voit poindre, elle peint bien les qualités de cœur et d'esprit de son auteur, envers son infortuné mari, déjà si gravement atteint dans sa santé que, trois mois après, s'ouvrait pour lui la tombe finale (18 août 1850).

... « Je suis à l'*Hôtel de Russie*... Notre cher excellent B., malgré son état de souffrance, court de tous les côtés. Notre Consul Russe est charmant pour lui, il l'accompagne partout, il lui facilite toutes les affaires. Rien, ni de nos caisses, ni de nos bagages de la voiture ne sera ouvert ! Juge de quelle affreuse perte de temps cela nous sauve et combien d'embarras cela nous épargne. — Sois tranquille, mon cher Ange, pour les chemins de la Gallicie, ils sont excellents et parfaitement sûrs, aussi voyagerons nous, jours et nuits...

« Mon mari revient, dans ce moment,

il a fait toutes ses affaires avec une activité admirable, nous partons aujourd'hui. Je ne me faisais pas l'idée de ce que c'est que cet adorable être, je le connais depuis 17 ans, et, tous les jours, je m'aperçois qu'il y a une qualité nouvelle que je ne lui connaissais pas.

« Si seulement il pouvait avoir de la santé ! Parles-en, je t'en prie, à M. Knothé [?] Tu n'as pas d'idée comme il a souffert, cette nuit ! J'espère que l'air natal lui fera du bien, mais si cette espérance me manque, je serai bien à plaindre, je t'assure. C'est si bon d'être ainsi, aimée, protégée. Ses pauvres yeux vont aussi très mal, je ne sais pas tout ce que cela veut dire et je suis, par moments, bien triste et bien inquiète. J'espère te donner de meilleures nouvelles demain, d'où je t'écrirai...

« ... Notre bon B. baise tes menottes et te supplie de ne pas t'inquiéter, qu'il sera bien dès qu'il aura touché le sol de la France... Etc. »

Et, à trois mois de là, hélas ! survenait le fatal 18 Août 1850 !

Voyez-vous bien ici comme moi ? Je trouve qu'elle repose cette honnête petite page des insanités sans nom, que se laissa aller à publier, sur cette aimable femme, il y a quelques années, un grand journal, d'habitudes bien autrement puritaines, à l'ordinaire. ULRIC-RICHARD-DESAIX.

*
* *

Georges-Ferdinand Waldmüller, né à Vienne en 1793, décédé en 1865, fut élève de Lampi, commença comme peintre de portraits parmi lesquels un des plus fameux est celui de l'Empereur François 1er, fut imitateur de Lawrence, copia avec grande habileté les anciens maitres à Vienne et à Dresde. Il existe de lui aussi de nombreux paysages très finement exécutés, mais il excellait surtout dans les tableaux de genre. Ses peintures représentant des scènes de la vie de campagne sont d'une fraicheur et d'une finesse exquises. Waldmüller ayant été remis à la mode ces dernières années par plusieurs expositions rétrospectives, ses tableaux se payaient des prix exorbitants. AUSTRIACUS.

—

M. de La Vaulx (LXV, 97). — Monsieur Roland de la Vaulx, étudiant en Sorbonne, 2, avenue de Villars, possède une généalogie fort bien faite de la famille de La Vaulx.

—

Le Peletier d'Aunay (LXVI, 288, 458, 648). — Une omission a été commise à propos des armes de Mesgrigny dans le dernier article publié. Il aurait fallu imprimer : et aux 2 et 3 d'argent *au lion de sable* qui est Mesgrigny

Puisque je parle de ces derniers, j'ajouterai que le Comté d'Aunay leur était arrivé par le mariage de l'un d'eux avec une Regnier de Guerchy. Jacques-Louis de Mesgrigny, comte d'Aunay, épousa en 1679 Charlotte le Prestre, fille aînée du maréchal de Vauban. Ils eurent deux fils Pierre-Antoine, abbé de Cervon, et Jean Charles, comte d'Aunay, dont la fille unique, Marie Claire Aimée de Mesgrigny, épousa Louis Le Peletier de Rosambo, président à mortier au Parlement de Paris qui eut deux fils, Louis Le Peletier de Rosambo, aussi président au Parlement de Paris, dont la descendance existe toujours, et Louis Le Peletier qui hérita du Comté d'Aunay et en prit le nom que continuent à porter ses descendants qui écartèlent les armes des Le Peletier avec celles des Mesgrigny.

D'après un ex-libris fort bien gravé que j'ai eu le plaisir d'offrir à la regrettée comtesse de Vibraye née Le Peletier d'Aunay, Jean-Charles de Mesgrigny, comte d'Aunay, avait un écu beaucoup plus compliqué. Il portait en effet écartelé : au 1e. contr'écartelé de France et de Courtenayi Armes des Courtenay Biéneau ; au 2 parti d'Etampes et de du Chesnay ; au 3 part de Giverlay et de Regnier de Guerchy ; au 4 parti de Spitame et de Le Prestre de Vauban et sur le tout Mesgrigny.

S. G. L.

—

Le capitaine Lanoue (LXVI, 584). — Le scélérat dont il est question dans la plaquette citée par M. Auribat, bien qu'homonyme du célèbre Lanoue dit Bras de fer, l'un des capitaines huguenots les plus connus au temps des guerres de religion, ne paraît avoir aucune parenté avec lui ni avec aucun de ses descendants, ainsi que je viens de m'en assurer en consultant *La France Protestante* au nom de La Noue.

V. A. T.

Marquis de Mondran (LXVI, 533). — Je rappellerai que le célèbre fermier général Le Riche de la Poupinière épousa en secondes noces une Mlle de Mondran originaire du Languedoc.

SIR GRAPH.

—

Portrait de Pascal (LXVI 287, 357, 504, 650). — D'après M. Ojardias, *Divers portraits de Pascal et des siens*, p. 10 (Paris, Champion, 1910), il y a au Cabinet des Estampes un Pascal, « from the original picture by Philippe de Champaigne ».

Le portrait de Gilberte Perier est reproduit dans cette brochure de M. Ojardias, p. 15, et dans l'édition des *Pensées* de Pascal donnée par M. Gazier d'après le manuscrit de Port Royal, p. 20 (Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1907).

GEORGES GOYAU.

—

Perier et Casimir Perier (LXVI, 585). — Chérubin-Joseph Beyle, père d'Henri Beyle (Stendhal), épousa, le 20 février 1781, Caroline-Adélaïde-Henriette Gagnon, fille du docteur en médecine, Henri Gagnon, qui devint par suite l'aïeul maternel de l'auteur du *Rouge et Noir*, D'autre part, Pauline-Eléonore, sœur de Stendhal, épousa, le 25 mai 1808, François Daniel Perier-Lagrange, propriétaire à Grenoble, fils de François et de Marie-Louise Lagier. (Edmond Maignien. *La famille de Beyle-Stendhal*, Grenoble, 1889). A l'époque où vivait Stendhal, les Perier étaient très nombreux à Grenoble. Sa *Correspondance* (édition Bosse, 1908) mentionne neuf Perier différents, y compris Casimir, sans que leurs liens de parenté apparaissent clairement Dans la *Vie de Henri Brulard*, publiée par Stryienski, Beyle cite « Mlle Marine Perier, sœur du Ministre Casimir » et c'est tout. Ce dernier était peut-être cousin du beau-frère (d'Henri), Beyle ? Ce qu'il y a de certain, c'est que « M. Perier » n'était pas « l'aïeul de Stendhal ».

AD. PAUPE.

—

Aigle au vol éployé, question héraldique (LXVI, 289, 462, 561). — Vraiment, mon étonnement est profond quant au sujet de l'expression, aigle au vol éployé. On vient prétendre qu'il s'agit non des ailes mais de la tête. Où a-t-on vu qu'une aigle peut voler avec sa tête et non avec ses ailes ? Du reste qu'est-ce qu'un vol en blason ? Deux ailes étendues nous disent les maitres de cette science. Aussi quand le P. Menestrier (qui, quoi qu'on en dise, est une grave autorité en fait de blason) nous explique en ces termes la signification du mot esployé : « Esployé se dit des oiseaux dont les aisles sont étendues » il a parfaitement raison.

Gheusi, avec lequel je ne suis pas toujours d'accord, mais, qui s'honore, très justement, d'avoir eu pour maître M. Augustin Tailhade, bien que ce dernier ne soit pas toujours infaillible, dit de son côté : « Eployé. De face et ouvrant ses ailes de toute leur envergure ascendante, a été pris quelquefois mais à tort pour ; « à deux têtes ». C'est pourquoi l'explication de ce mot donnée par Paillot n'est pas admissible : elle va, du reste, à l'encontre des règles de la grammaire.

Vulson de la Colombière dont on invoque l'autorité, me paraît au contraire considérer comme une nouveauté le sens donné au mot éployé pour dire à deux têtes. « Quelques auteurs modernes » dit-il, non sans un certain dédain ; mais, pour lui, l'aigle à deux têtes, est tout simplement l'aigle à deux têtes, de même que pour le P. Menestrier et beaucoup d'autres. On comprendrait encore l'expression, « au chef parti », mais le mot éployé en parlant d'une aigle à deux têtes, franchement cela n'a pas de sens.

Il est bien vrai que l'aigle, qu'il aît une ou deux têtes a, le plus souvent, le vol éployé : cependant, quoi qu'en pense M. Nisiar, il y a de nombreuses exceptions.

Aussi, je ne condamnerais point, comme le fait M. Palliot le Jeune, ceux qui pour plus de précision croient devoir dire au vol éployé.

M. du Roure de Paulin ne me plonge pas dans un moins profond étonnement quand il vient nous dire que s'il y a trois pièces dans un écu, elles doivent être placées, d'après les règles du blason, 1 et 2, et que dès lors il est inutile dans une lecture d'en indiquer la position et de dire : posées 1 et 2 ; mais que si elles sont placées 2 et 1 il faut le spécifier. Je lui avouerai que jusqu'ici j'avais cru tout

le contraire. Je croyais même que quand elles étaient placées 1 et 2, il fallait tout en indiquant leur position, y ajouter l'expression mal ordonnées. S. G L.

*
* *

Je remercie MM. Nisiar et Palliot le Jeune d'avoir aimablement signalé le lapsus calami que j'ai commis page 462. Je suis tout à fait de l'avis de ces savants héraldistes. Trois pièces ou meubles dans un écu doivent être rangées deux et un : quand elles sont mises un et deux, c'est anormal, elles sont dites alors mal ordonnées et il faut le signaler.

Je pourrais dire, suivant l'habitude de certains auteurs, que si on voit le contraire dans la colonne 462 de l'*Intermédiaire*, c'est parce que le prote a mal composé mon texte. Mais comme l'interversion des chiffres est répétée deux fois, il est probable que c'est moi qui ai eu une distraction en rédigeant ma note et je m'en excuse auprès de tous mes collègues. Baron du Roure de Paulin.

—

La plume. Secrétaires de la main (LXVI, 342, 478). — A une époque où les tampons à encre humide n'étaient pas inventés, et où la paperasserie chère à nos administrations régnait déjà, le nombre des pièces à signer par le Roi était considérable. Aussi nos monarques, pour éviter cette corvée, possédaient des *Secrétaires de la main*, c'est-à-dire des gens qui avaient la main ou la plume du Roi et étaient chargés de signer pour lui et d'écrire des lettres à sa place ; le plus souvent toutes les lettres de politesse émanaient d'eux.

En comparant à différentes dates les signatures de Louis XI et de Charles VIII, on voit que les secrétaires de la main existaient déjà. Aux Archives Nationales, sur un millier de pièces comptables signées « Françoys », il n'y en a peut-être pas une qui soit réellement de la main de François Ier.

Les lettres d'Henri IV, qui ne sont que des lettres de politesse ou des lettres de pure formalité, sont presque toutes de deux secrétaires de la main.

On raconte que le président Rose contrefaisait si bien l'écriture de Louis XIV, que ce Souverain s'y trompait lui-même.

Baron du Roure de Paulin.

Titres sous l'Ancien Régime (LXVI, 93, 361, 461, 514, 604). — Une légère faute d'impression rend incompréhensible un passage de ma dernière notice. P. 605, ligne 11 (en commençant par le bas), il faut lire : « leur nationalité désignera le clan [et non la classe], le groupe auquel ils doivent allégeance, toute opinion intellectuelle à part. »

Il est facile de se rappeler ici, par exemple, les anciens clans d'Ecosse et les clans politiques de la Corse actuelle. Pour les Ecossais, notamment, au lendemain de la terrible répression de 1745, Pitt sut gagner plusieurs chefs de clan, et leurs hommes les suivirent sans discuter au Canada, pour se battre contre nous, en faveur de l'Angleterre.

La Démocratie tend aussi à s'organiser en clans. Un sous-préfet, cité par un journal républicain, présente des électeurs à son préfet. « Quelles sont les opinions de ces Messieurs ? » demande le haut fonctionnaire. — « Ces messieurs sont avec nous. » Britannicus.

—

Noms des habitants des Etats-Unis. — LXV, 150, 317, 367, 467, 559, 706, 756, 849 ; LXVI, 18, 665).

Comme les lecteurs de l'*Intermédiaire* ont dû le penser, je sais trop bien l'anglais pour avoir écrit dans mon article paru vol. LXVI, 665 : *The is a man*. J'avais mis, naturellement : *a woman*. Il y a eu une erreur typographique M. des P.

—

Distique latin à identifier (LXVI, 7, 162, 224, 321, 466). — Assurément Jean Owen n'est pas l'auteur de ces vers qui ne se trouvent pas dans ses *Epigrammes*. D'ailleurs le premier livre d'Owen, « Epigrammatum libri tres », ne parut qu'en 1606 (à Londres), et le distique « Quid facies .. » est dans l' « Aenigmatographia », de Nicolaus Reusnerus, Pars II, imprimé à Francfort en 1601, comme je l'ai déjà indiqué à la p. 224. Edward Bensly.

—

Une poésie pittoresque de Georges Bussière (LXV, 343, 518). — J'ai connu M. Georges Bussière. Il assistait, en 1905, au banquet du Congrès préhistorique de France, qui eut lieu à Brantôme le 29 septembre 1905.

A ce déjeûner, où il y avait près de cent personnes, M. G. Bussière lut quel-

ques vers d'une belle poésie sur le *Dolmen de Brantôme*. Cette pièce de vers a d'ailleurs été publiée sous le titre de *Pierre Levée* (Poème). Elle est dédiée à M. Jules Claretie et cette dédicace déclare qu'auteur et directeur de la Comédie-Française ont un même ancêtre : « Le Troglodyte de la Vézère » !

J'ai, à l'heure présente, sous les yeux cette plaquette, qui débute ainsi :

Assez des vieux donjons, assez des cathé-
[drales...

M. G. Bussière (sans *s* final) était un excellent homme, des plus érudits, et poète fort délicat. Il connaissait admirablement son pays. C'est d'ailleurs lui qui pilota dans sa ville le Congrès, lors de notre passage. Il nous retraça avec feu l'histoire des fameuses grottes ornées de curieux bas-reliefs, datant du XVIe siècle et sculptés dans le rocher même ; on sait qu'ils représentent le Jugement dernier !

Quelle foi, quel artiste, et quel brave homme !

MARCEL BAUDOUIN.

—

Mont Pagnotte (LXVI, 187, 324, 423, 567). — Nous sommes loin de prétendre dire le dernier mot sur le Mont Pagnotte, mais nous tenons à dire : 1° que nous avons longtemps cherché la plus ancienne carte mentionnant le Mont Pagnotte et que c'est la carte de M. de la Vigne faite en 1724, qui le porte la première. Cela coïncide avec le percement des nouvelles « route, de chasse » du commencement du règne de Louis XV. Cette élévation de terrain portait simplement le nom de Haut Merdun antérieurement sur les cartes plus anciennes.

2° qu'aucune charte avant 1572 ne le mentionne, même sous un nom latin déguisé ;les « mons pugnœ ou pugnatoria » etc, ne sont que des suppositions sans l'ombre de documents.

3° que diverses personnalités du pays ont cru que l'ancien nom du Haut Merdun était « L'homme Mort » ; erreur, et cette erreur vient du fait que le chemin de la Montagne qui part du pont Saint-Maxence et arrive à Yvillers après avoir changé deux fois de nom en route(chemin du Belvédère et chemin de l'Homme mort) passe au planier du Mont Pagnotte. Dès avant 1724, L'Homme Mort était le nom donné à l'enceinte face à Yvillers et contenant le piton d'Yvillers, moins élevé que le planier du Haut Merdun.

4° que nous avons omis de citer un ouvrage intéressant à ce sujet, *Les Causeries du Besacier*, par le vicomte de Caix de St-Amour, 1re série, où un chapitre spécial est intitulé « Autour du Mont Pagnotte » (p. 199). Le passage du duc de Broglie y est cité et celui du marquis d'Argenson.

Une seule chose nous étonne dans cette étude, c'est que M. de Caix n'ait envisagé le terme « pagnotte » que comme qualificatif au lieu d'envisager le sens ordinaire donné à l'expression « mont pagnotte » ; ce sens de « lieu dominant », nous paraît avoir été donné officiellement au nom propre en 1724 ; il n'était sans doute qu'une traduction de la dénomination populaire, puisque M. de la Vigne l'orthographie à tort « Monpagnotte » ; il est vrai que la faute en est peut-être à son graveur, mais La Vigne n'en est pas moins responsable.

Cette élévation était bien connue de la Cour, non seulement parce qu'on la voit de tout le pays au loin, mais encore parce que la Cour passait deux fois par an en vue de cette hauteur, lorsqu'elle suivait la route de Flandre en allant séjourner à Compiègne ou en revenant.

G. DE MAROLLES.

—

Joachim (Prononciation) (LXVI, 588). — Cette question a été traitée dans l'*Intermédiaire*.

Voir XXVII, 522, 703, XXVIII, 64.

Il résulte des réponses faites que la prononciation kime est latine, italienne, espagnole et que la prononciation chin est française. G. LANTZ.

***

Col. 588, ligne 10, on a imprimé « ce prénom était celui de la sainte Vierge » au lieu de « celui du *père* de la sainte Vierge ». D. R.

—

Origine du nom de Mistinguett (LXVI, 194, 471, 567). — Il reste maintenant à chercher quelle est la signification du mot « Mistinguette », refrain, a-t-elle dit elle même, d'une chanson, et qu'elle a pris comme pseudonyme ? J'ai déjà dit que je crois le mot ancien ; mais quelle est son origine ?

MAURICE CHARPENTIER.

*
* *

Mlle Mistinguett, l'artiste bien connue de nos musics-halls, et des théâtres parisiens, est née Jeanne Bourgeois. A. PATAY.

—

Les usuriers de Cahors. — La question a été traitée dans l'*Intermédiaire* en 1906 ; si nous y revenons, c'est que le hasard, cette providence des chercheurs, à laquelle les intermédiairistes doivent « de fières chandelles », nous a fait rencontrer une dissertation historique sur les *usuriers de Cahors* qui a ceci de particulièrement curieux qu'elle émane d'un cadurcien nommé Lacoste-Glandière, victime d'un de ses compatriotes, le sieur B...,qui perpétuait, en 1809, la profession, avec une âpreté digne des vieux ancêtres.

Lacoste-Glandière, ruiné, battu en justice et pas content, adressa lettres sur lettres aux ministres de la Justice et de la Police qui ne l'écoutèrent point, lança factum sur factum contre B... et les magistrats, toujours en pure perte.

C'est d'un appendice à son dernier mémoire, imprimé en juillet 1809, que nous extrayons le passage suivant.

Nous devons faire remarquer que l'auteur, au début de son factum, prévient le lecteur qu'il « ne vise point au style académique » ; remarque et précaution qu'on jugera assurément superflues

LÉONCE GRASILIER.

Juillet 1809,

Les habitants de Cahors ont toujours été très misérables. On trouve dans les anciennes Géographies, Cahors, ville très-pauvre. De là vient que les usuriers qui s'engendrent et croissent dans la misère, comme les insectes dans la corruption, étaient acclimatés dans cette ville, longtemps avant le 12e siècle. Quoique depuis cette époque on ait abattu les arbres qui couvraient les montagnes qui dominent la ville de Cahors, et qu'on les ait défrichées, le climat n'a pas changé, les usuriers sont toujours très nombreux dans cette ville, et y jouissent, grâces à Dieu, d'une parfaite santé. En 1177 un habitant de Cahors nommé Jean Latuca, dont les ancêtres qui avaient eu le banc rompu, (bancorotto), étaient venus s'établir d'Italie dans cette ville, pour y faire la banque, ou, pour mieux s'expliquer, le métier d'usurier ; Jean Latuca, pour soutenir l'honneur de sa famille, fut, comme sosie, marqué par derriere, pour avoir été trop homme de bien. Après avoir fait amende honorable, demandé pardon à Dieu, au roi et à la justice, il fut se réfugier à Florence, avec quelques autres habitants de Cahors, qui, comme lui, s'étaient brouillés avec la justice. Les uns et les autres devinrent bientôt fameux par leur usure, et furent appelés à Florence les Cahorcins ou Cahourcins, comme on appelait avant la Révolution Française, Champagne, Saintonge, Languedoc, des marchands qui venaient s'établir d'une province dans une autre. Les Cahorcins se répandirent de Florence dans toute l'Italie ; et quelques-uns de leurs descendants revinrent dans la ville de Cahors, au commencement du 13e siècle, et furent partout connus sous le nom de Cahorcins ou Cahourcins.

Les Cahorcins, fameux par leur usure, devinrent si nombreux, que, ne trouvant plus de victimes à immoler dans les endroits qu'ils habitaient, un grand nombre se répandit comme un torrent, en 1237, dans le reste de la France, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Sicile. Henri III les chassa d'Angleterre en 1240. Le pape Grégoire VIII ayant intercedé pour eux, dix ans après ils y revinrent, et furent chassés une seconde fois en 1251, l'année après leur rétablissement. En 1260 Henri III, duc de Brabant, ordonna par son testament, qu'on les chassât aussi de ses Etats. En 1268, St-Louis fit contre les Cahorcins un Edit sévère, au point qu'on les enlevait dans les rues, à proportion qu'ils paraissaient. De là est venu cette manière de parler proverbiale :

« Enlevé comme un Cahorcin » ; et par corruption, comme un corps saint. Les cahorcins, ne pouvant plus se produire nulle part sans être arrêtés ou chassés, revinrent dans la ville de Cahors, et y continuèrent leur infâme trafic. Le cardinal Valentin, pour mettre un frein à leurs brigandages, préleva sur eux tant de grosses amendes, qu'il fit bâtir à Cahors sur le Lot, et à leurs dépens, le pont de Valentres, qui existe encore aujourd'hui, c'est pourquoi le vulgaire dit que ce pont a été bâti par le diable.

Le pape Jean XXII, qui aimait passablement l'argent, touché de compassion sur le sort des Cahorcins, ses compatriotes, qui étaient poursuivis partout, à cause de leur excessive usure, les envoya à Rome en 1317, l'année après son élection. Les Cahorcins soutenus par le pape, ne mirent aucun frein à leurs brigandages. Voilà pourquoi le Dante, poète italien, qui, en 1321, mourut de misère à Ravenne, place dans son enfer les usuriers de la ville de Cahors. En attendant que ceux qui existent encore aujourd'hui dans cette ville, aillent occuper la place que le Dante leur a assignée dans l'autre monde, il faut espérer que S. M. Impériale et Royale, qui ne veut que le bonheur de ses sujets, en peuplera les bagnes de Brest, Toulon et Rochefort.

Topographie française par Claude Chastillon (LXV, 778 ; LXVI, 35, 161). — Il est fâcheux que M. Alex n'indique pas les régions où se trouvent les localités qu'il cherche à identifier ; en compulsant les cartes de l'époque, dont l'orthographe est souvent fort éloignée de l'orthographe actuelle, on pourrait peut-être retrouver quelques noms.

En tous cas, les Evelles sur la rivière de Meuse s'appelle aujourd'hui les Ayvelles (entre Mézières et Sedan) ; il y avait même en ce point, il y a une vingtaine d'années un fort ; j'ignore si ce fort a été déclassé.

PIERRE T.

—

Quel est l'auteur de la brochure : « Comme quoi Napoléon n'a jamais existé » (T. G., 629). — C'est en mai 1836 que *Le Cabinet de lecture* et *Le Voleur* ont publié chacun le même extrait de cette brochure, mais dans aucune de ces Revues l'auteur est nommé.

Bien au contraire *Le Cabinet de Lecture* a fait précéder son article de la note ci-après :

Nous avons sous les yeux une petite brochure fort originale, imprimée à Agen, où l'auteur qui ne se fait pas connaître prétend prouver par les plus bizarres et en même temps les plus spirituels raisonnemens que Napoléon n'est qu'une allégorie.

C'était bien M. Balathier de Bragelonne qui était le directeur littéraire du *Cabinet de Lecture* qui paraissait concurremment avec *Le Voleur*. Quand ces deux Revues fusionnèrent pour n'en former qu'une seule : *Le Voleur* ; M. Balathier de Bragelonne en devint le directeur peu après cette fusion.

G. LANTZ.

—

Brenet (LXVI, 344). — Brenet, Brénier et Brénot sont : 1° les formes de Bernet, Bernier et Bernot. 2° les formes de Brunet, Brunier et Brunot. Ainsi, Brénot signifie « Bœuf brun ». Roquefort dit « Bœuf d'un rouge brun ». 3° Les dérivés de « bren » qui fait « embrener ».

« Les Brenets ». Domaine de Brunet nom de lieu (Jura).

« Brunetière » Domaine de Brunet nom de lieu (Ouest).

AIMÉ THOUVENIN.

Siffler au disque rouge (LXV, 692 ; LXVI, 29). — La couleur blanche ne joue aucun rôle dans les signaux de chemins de fer, contrairement à ce qu'a dit C. R. dans sa réponse (LXVI, 29)

L'article 12 du « code des Signaux » dit : Le disque ou signal rond peut prendre deux positions par rapport à la voie qu'il commande : « perpendiculaire » ou « parallèle ». Le disque fermé, c'est-à-dire présentant au train sa face rouge « perpendiculaire » à la voie, le jour, ou un feu rouge la nuit, commande l'arrêt.

Le disque effacé, c'est-à-dire disposé « parallèlement » à la voie, le jour, ou présentant un feu blanc la nuit, indique que la voie est libre.

(On entend ici, par feu blanc, une lumière vue à travers un verre incoloce). Par suite, le mécanicien ne peut aperrevoir la face blanche du disque.

AIMÉ THOUVENIN.

—

Kerr (LXV, 646; LXVI, 73). — La définition de ce mot donnée par M. Corman, ne répond pas à ma demande (LXV, 646).

Je signale que dans ma demande précitée on doit lire : « Cayolar » et non Cagolan ; « Habert » et non Hubert.

AIMÉ THOUVENIN.

—

La chevelure des musiciens (LXVI, 440). — D'un articule de M. Henri de Parville, j'extrais ces passages plutôt humoristiques qui répondent à la question posée :

La musique exerce une action manifeste sur le système nerveux, et le système nerveux peut lui-même agir sur la nutrition de nos tissus ; on peut donc en conclure que d'une façon générale la musique possède une influence sur l'individu physiologique.

La proportion des individus chauves est de 11 p.c pour les professions libérales, avec aggravation pour les docteurs anglais qui semblent détenir le record de la calvitie, avec le chiffre élevé de 30 p.c.

Ce sont les musiciens qui ont été surtout passés en revue ; ceux là sont chauves aussi dans la proportion de 11 p. c ; seulement chez les instrumentistes l'influence des vibrations musicales se fait sentir dans deux directions opposées selon l'instrument, ainsi tandis que les instruments à corde préviennent, et arrêtent la chute des cheveux, les instruments de cuivre excercent la plus fatale action sur le cuir chevelu.

Le piano et le violon, le [illegible] principalement ont une action [illegible] indéniable ; les hommes pianistes [illegible] une chevelure [illegible].

Le violoncelle, la [illegible] ; participent des effets philosophes du piano, le hautbois est inférieur à la contrebasse, la clarinette, la flûte ne possèdent plus qu'une action atténuée ; et vers la cinquantaine les cheveux s'éclaircissent très sensiblement.

Réciproquement les cuivres sont déplorables, le cornet à pistons, le cor d'harmonie détériorent l'homme le plus chevelu avec une sûreté et une rapidité surprenante, le trombone est l'instrument le plus [illegible] excellence ; en cinq ou six années l'instrumentiste le plus chevelu a perdu au moins 60 p. c. de ses cheveux ; on donne à ce résultat désagréable le nom de calvitie des fanfares ; parce que le mal sévit surtout parmi les musiciens de régiment.

Pour quelle raison le trombone [illegible] la chute de ces cheveux et le piano l'arrête-t-il ? on n'en sait rien. Action des vibrations et influence du timbre musical, c'est certain : peu importe la cause exacte si le fait est réel : pour se convaincre il n'y a qu'à examiner le crâne des musiciens d'un orchestre, c'est facile ; et dans un orchestre il y a beaucoup d'exécutants ; parmi ceux-ci il n'y a pas beaucoup de trombones, il sera donc facile de contrôler.

Il n'y a pas seulement que les musiciens ayant une abondante chevelure : l'on peut même observer chez la plupart des passionnés de musique, ne manquant aucun des concerts en été comme en hiver, sans oublier des représentations d'opéra et d'opéra-comique, même à leurs répétitions ; et ce sont donc des [illegible] !

P. CORMAN.

Enseignes littéraires des coiffeurs (LXVI, 381, 619). — Je me rappelle fort bien que dans mes jeunes années, à une époque où la Porte Saint-Denis n'était pas dégagée comme aujourd'hui, et où elle était en quelque sorte encaissée entre un groupe de maisons qui terminaient la rue du faubourg Saint-Denis, il y avait à gauche de la Porte (en venant du boulevard), une boutique de perruquier-coiffeur, dont la porte vitrée était garnie d'un store représentant Absalon arrêté dans sa fuite par un arbre auquel ses longs cheveux l'avaient accroché. Au-dessous de l'image, le perruquier jovial avait placé ce quatrain :

Passant, contemple la douleur
D'Absalon pendu par la nuque ;
Il eût évité ce malheur
S'il eût porté perruque.

Je suis peut-être le seul Parisien qui ait conservé ce souvenir ; mais il est encore très précis dans ma mémoire, et je crois bon de le rappeler, parce que ce sont là les petits côtés de l'histoire pittoresque de Paris.

A. P.

Les enseignes de la rue de Rivoli (LXVI, 89, 272, 302). — Cette question a été, dès le début des constructions de la rue de Rivoli et de la rue Castiglione, l'objet de nombreuses réclamations, soit de la part des commerçants, soit de la part du public ; elle a donné lieu à une volumineuse correspondance échangée entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Maison du Roi, la Préfecture de la Seine et la Préfecture de Police.

L'*Intermédiaire* a publié une petite partie de cette correspondance et un extrait du cahier des charges imposées aux adjudicataires des terrains, mais, pour éclairer définitivement les débats, il me paraît utile d'y verser d'autres documents.

Je ferai observer, tout d'abord, que le § 6 du cahier des charges doit être complété comme suit :

L'adjudicataire du présent lot ne pourra mettre aucune peinture, écriteau ou enseignes indicatives de la profession de celui qui occupera, sur les portiques ou façades qui décoreront les maisons sur les rues de Castiglione et de Rivoli ; *il sera tenu de laisser libre et publique, dans tous les temps de l'année, et à perpétuité, la galerie, sans pouvoir, sous aucun prétexte que ce soit, en interrompre la libre circulation, ni ériger de planchers à la hauteur de ceux de l'entresol.*

Cette clause fut immédiatement violée par les premiers propriétaires qui fermèrent les arcades par des grilles et qui laissèrent les boutiquiers installer des tableaux, des enseignes, etc.

Les plaintes et les réclamations affluèrent aussitôt, et les grilles, furent supprimées. Il n'en fut pas de même des enseignes qui se multiplièrent, et le préfet de police dut saisir l'autorité supérieure. Celle-ci pencha d'abord pour la tolérance et invita le préfet de police à étudier la

question avec bienveillance. Le Préfet consulta l'inspecteur de la voirie qui lui adressa le rapport ci-après :

Lorsqu'on a construit la rue de Rivoli, on a voulu avoir une suite de bâtiments qui accompagnât le Palais des Tuileries. Il ne fallait pour cela, aucune tache sur ces bâtiments, aucun petit détail ; la décoration de toute la rue devait être uniforme, et c'est pour cela qu'on a imposé comme condition à la vente des terrains qu'on ne mettrait aucune peinture, écriteau ou enseignes sur les façades ou portiques.

Tolérer ce que le cahier des charges a formellement défendu, c'est introduire les abus ; et la réforme des abus lorsqu'ils sont devenus intolérables est une résolution qui froisse les intérêts d'un grand nombre d'individus.

Je ne peux donc pas partager l'opinion de M. le baron Mounier qui voudrait que, pour accélérer la construction des bâtiments de la rue de Rivoli, on autorisât des tableaux ou enseignes, à condition, toutefois, qu'ils n'auraient aucune saillie.

Un tableau en saillie ne sera pas une tache plus sensible sur les bâtiments qu'une peinture rouge, verte ou jaune et, à cet égard, la décoration de la rue des Colonnes qui n'a pas d'enseignes saillantes n'en est pas moins détruite par les couleurs dont on a bariolé les colonnes.

Si on tolère les enseignes, tant qu'on ait encore le projet de faire revivre un jour les clauses du contrat de vente des terrains, n'est-ce pas tromper les propriétaires et les locataires qui auront fait des frais ou loué dans la persuasion qu'on leur permettrait de faire ce qu'ils voudraient.

Je dis plus. Si on tolère les enseignes ou tableaux, on ne pourra plus les faire détruire. A une enseigne modeste succèdera un tableau en saillie ; cette saillie augmentera à chaque mutation, et bientôt les arcades, les piliers et les murs seront couverts d'inscriptions et d'enseignes qui en cacheront toutes les proportions.

Il est certain que si on laisse subsister les enseignes qui déparent les maisons construites et qu'on défende d'en placer d'autres, les boutiques frappées de cette défense ne pourront plus se louer. Une marchande de modes s'est établie rue de Rivoli, elle a fait placer une enseigne ; à peu de distance, une autre marchande de modes a loué, mais ayant demandé la permission de faire placer son enseigne on la lui a refusée ; elle veut se retirer parce qu'elle craint que les personnes qui voudraient venir chez elle ne soient trompées par les tableaux de sa voisine. On ne peut donc pas refuser de nouvelles enseignes si on laisse subsister les anciennes et si on ne veut pas que cette rue devienne aussi bigarrée que le Palais-Royal, il faut, pour éviter les plaintes des gens qui s'établiront, faire supprimer tout ce qui est contraire aux clauses du cahier des charges. Alors, les marchands n'ayant aucune raison de craindre leurs voisins se contenteront d'écrire sur les carreaux de leurs boutiques, et les hôtels garnis sur les panneaux de leurs portes.

Sans doute, si on laissait subsister les anciennes enseignes et qu'on défendît d'en établir à l'avenir, cette difficulté nuirait à la location des boutiques nouvelles, et, par conséquent, à la construction de nouvelles maisons, mais si on ne voit aucune enseigne, je ne puis croire que l'impossibilité d'en établir empêche les capitalistes de faire une spéculation ni les marchands de s'établir parce que je suis persuadé d'après tout ce que disent les gens en boutique, qu'ils ne font autant de frais que pour ne pas rester en arrière de leurs confrères, et qu'ils auront encore assez de moyens de se faire distinguer, soit par l'arrangement de leurs montres, soit par une enseigne intérieure ou peinte sur leurs vitres.

Sous le rapport de la police, il me semble qu'il y a un grand avantage à se renfermer dans la stricte observation des lois, réglements et ordonnances. Pour peu qu'on s'en écarte, les abus croissent sous les pas avec une promptitude qui met dans l'impossibilité d'en arrêter le cours.

Ainsi, au Palais-Royal il faut transiger avec les marchands. Dans les rues, l'abus est devenu si intolérable qu'on est obligé d'avoir recours à une ordonnance du Roi, et que depuis six ans on attend le moment de la solliciter s'on ose en venir à cette extrémité.

Ne pouvant pas croire qu'on ait l'intention de renoncer pour jamais à la régularité de la rue de Rivoli, bien convaincu que, si on laisse faire les marchands, cette rue ne présentera bientôt que le spectacle de la rue St-Honoré, spectacle indigne du palais des Tuileries et du jardin dont elle fait pour ainsi dire partie, je pense que, pour empêcher les marchands de dénaturer les décorations de cette rue, pour conserver aux bâtiments le caractère qu'on leur a donné pour en faire un accessoire des Tuileries, il est indispensable de refuser toute demande contraire aux conditions du cahier des charges, et de faire retirer sur le champ toutes les enseignes qu'on y a placées malgré ces conditions.

Signé :
RAHAULT.

28 mai 1818.

M. Rahaut et le Préfet de Police ne devaient obtenir satisfaction que 5 ans plus tard. En effet, pendant ces cinq années, le

Préfet de Police fut assez embarrassé, car d'un côté le Ministère de la Maison du Roi l'invitait à laisser les choses en l'état, et de l'autre le Ministère de l'Intérieur lui reprochait son inertie.

C'est en 1823 seulement, que le Ministère de la Maison du Roi se décida à ne plus s'occuper de cette affaire en se déclarant incompétent.

A la suite de la lettre du 12 février 1823, découverte par M. Léonce Grasilier aux Archives, le baron Mounier fit connaître au Préfet de Police qu'il adoptait son opinion, et le pria de lui communiquer un projet d'ordonnance qui fut approuvé.

M. Delavau rendit donc, le 15 octobre 1823, une ordonnance qui régla définitivement la question, et qui est encore en vigueur aujourd'hui.

Nous la reproduisons à titre de conclusion.

Paris le 15 octobre 1823.

Nous, Conseiller d'Etat, Préfet de Police ;

Considérant 1° que les galeries des rues Castiglione et de Rivoli sont un passage livré au public ;

Que cette destination est établie par les termes exprès des contrats de vente des terrains sur lesquelles on a construit les maisons riveraines desdites rues ;

Qu'en conséquence, les propriétaires et locataires de ces maisons sont, de droit, assujettis aux lois et règlements relatifs à la sûreté et à la liberté de la voie publique ;

Qu'indépendamment de ces lois et règlements, ils sont assujettis par leurs contrats, à deux conditions particulières qui tendent au même but ;

Que, notamment, il leur est interdit de mettre aucune peinture, écriteau ou enseigne sur les façades ou portiques des maisons, et qu'ils sont tenus de laisser libre et publique; dans tous les temps de l'année, et à perpétuité, la galerie, sans pouvoir, sous aucun prétexte, en interrompre la circulation, ni ériger le plancher à la hauteur de ceux de l'entresol ;

2° Qu'au mépris des règlements généraux de police concernant la liberté et la sûreté de la voie publique, et des conditions énoncées aux contrats de vente, des propriétaires ou locataires des boutiques situées dans les galeries, se sont permis et se permettent d'établir des étalages, montres, tableaux et autres objets en saillie, et que d'autres, occupant les logements supérieurs, ont également établi des tableaux ou autres objets en saillie des murs de face donnant immédiatement sur les rues Castiglione et de Rivoli.

Vu la loi des 16-24 août 1790, titre XI, art. 1er ;

L'art. 471 § 3, 4, 5 et 6 du Code pénal ;

Les ordonnances de police des 16 août 1819 et 20 août 1811, concernant les galeries du Palais-Royal et les passages livrés au public sur propriétés particulières ;

En vertu de l'arrêté du Gouvernement du 12 messidor an VIII ;

Ordonnons ce qui suit :

1. Il est défendu d'établir sous les galeries des rues Castiglione et de Rivoli, des devantures de boutiques, tableaux, montres, enseignes, étalages ou autres objets en saillie du nu des murs de face intérieurs desdites galeries, et d'appliquer contre les murs de face des galeries, opposées aux boutiques, aucun objet quelconque pouvant gêner ou restreindre la circulation et occasionner des accidents ;

Il est pareillement défendu d'établir aucun objet en saillie du nu des murs de face extérieurs donnant immédiatement sur les rues Castiglione et de Rivoli.

2. Dans huit jours, à compter de la promulgation de la présente ordonnance, seront supprimés et enlevés toute espèce d'ojets en saillie établis contrairement aux dispositions de l'article précédent ;

3 Il est défendu de faire dans les galeries dont il s'agit, aucun dépôt de marchandises, d'y faire travailler si ce n'est aux réparations des bâtiments, d'y placer des tables, chaises ou autres objets qui pourraient gêner la circulation.

4. Il est défendu de déposer sur les croisées et entablements donnant sur la rue, des caisses, pots à fleurs, et autres objets pouvant nuire par leur chute.

5. Les propriétaires, principaux locataires et sous-locataires des maisons et boutiques dépendant des galeries, seront tenus de balayer ou faire balayer tous les jours, chacun au droit de soi, et aux heures prescrites par les règlements, le sol desdites galeries, et de porter ou faire porter dans la rue adjacente, les ordures provenant du balayage.

6. Les propriétaires de ces maisons seront également tenus, chacun pour ce qui le concerne, de faire réparer avec soin les enfoncements et autres dégradations qui surviendront au sol des galeries, à l'effet de prévenir les accidents.

. . . . . .

Le Conseiller d'État, Préfet de Police,
DELAVAU.

EUGÈNE GRÉCOURT.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 10 Décembre 1912

48e Année

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1348

31bis, r. Victor-Mass
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

—

Questions

Qu'est-ce qu'un Turc? — « Voilà, on peut le dire, une question d'actualité brûlante. Tout sujet de Mahomet V est-il un Turc ? Il s'en faut de beaucoup. Tout sujet de Mahomet V est Ottoman. Mais ne peuvent prétendre au nom de Turcs que les conquérants venus de l'Asie qui envahirent l'ancien empire d'Orient et prirent, en 1453, Constantinople. Dans la partie européenne de l'empire ottoman, pour 100 Turcs authentiques, l'on rencontre 120 Grecs, 153 Albanais, 60 Bulgares, 18 Serbes, 36 Arméniens, 24 Zingares, 13 Juifs et 12 Tziganes. En d'autres termes, sur 536 habitants de la « Turquie » d'Europe, les Turcs ne comptent que

pour 100 unités, ce qui représente un peu plus de 18 pour 100 ».

La presse fait ainsi une distinction : qu'en pensent nos collaborateurs ?

—

Le masque de Charette. — On lit dans la *Liberté* du 28 novembre 1872 :

Le docteur Hess a fait don au musée Dupuytren du moule en plâtre de la tête de Charette le général vendéen. Des pièces constatent l'authenticité de l'objet.

Que sait-on de l'histoire de ce masque ? V.

—

Bernard Palissy, pendu. — Je croyais que Bernard Palissy était mort en prison, en 1590. D'où vient la version qui veut qu'il ait été pendu? Ch. L.

*
* *

La question a été posée XVII.

Dans une note sur l'*Introduction de la chymie* de Diderot, manuscrit inédit, publié par M. Charles Henry (*Revue scientifique*, 26 juillet 1884) on lit :

On apprend par un registre de la Chambre des comptes que le malheureux Bernard Palissy s'était trouvé lié dans une société de gens qui faisaient de la fausse monnoye subit le sort qu'ils méritaient c'est-à-dire qu'il fut pendu.

—

Au moment où nous corrigeons cette épreuve en page, les Débats *(9 décembre) nous apportent un article qui est l'analyse du récent travail de M. Weis dans le* Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, *qui apporte sur ce*

point de curieux éclaircissements. Nous les reportons au prochain numéro.

—

Foire sur la place de la Concorde. — Le 14 floréal an X, le citoyen Francy législateur rappelle au Premier consul le projet d'une foire sur la place de la Concorde présenté par le citoyen Auvray, et lui présente la soumission du citoyen Tremouilles pour les constructions que cette foire exigeait.

Le projet fut renvoyé par Bonaparte à l'examen du Ministre de l'Intérieur.

Cette foire a-t elle jamais existé ?

G. L.

—

Etats militaires de France. — Existe-t-il des éditions différentes des Etats militaires de France d'avant 1791 ? Les unes portent comme auteur M. de Roussel, d'autres MM. de Roussel et de Montandre. Ces éditions doivent-elles se confondre ou bien y en a-t-il de plus complètes les unes que les autres ?

P. L. C.

—

Gardes du corps. — Dans l'ouvrage : *Etat de la Compagnie Ecossaise des Gardes-du-Corps du Roi à Coblentz en 1791 et 1792*, il est fait allusion à un « Etat des quatre Compagnies des gardes du Corps au 1er juillet 1791, imprimé en 1792 par ordre de l'Assemblée Nationale, in 8°, de 34 pages ». J'ai vainement demandé en communication à la Bibliothèque nationale ce dernier ouvrage. Un intermédiariste pourrait-il me dire où je pourrais le consulter ?

P. L. C.

—

Saint Irénée, évêque de Lyon. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* serait-il en mesure de me communiquer les titres des ouvrages, récemment découverts, de saint Irénée, évêque de Lyon ? S'ils sont publiés, où les trouve-t-on ?

La Colline.

—

Marcellus, évêque d'Ancyre. — Je voudrais savoir si le traité *De subjectione Domini Christi* écrit en grec, pour combattre l'hérétique arien Asterius, par Marcellus, évêque d'Ancyre, en Asie Mineure, a été découvert.

Marcellus, né en 274 environ, mort en 374, occupa le siège épiscopal d'Ancyre depuis 314.

Son traité fut attaqué par Eusèbe Césaréen, dans l'ouvrage de ce dernier intitulé : *Libri duo contra Marcellum*, ainsi que dans ses *Libri tres de ecclesiastica theologia*.

Le traité de Marcellus a-t-il été publié ? A-t-il été traduit du grec ? Dans quelles langues ? Par qui il aurait été édité ?

La Colline.

—

L'abbé Barnave. — Dans la même promotion de l'Ecole normale figuraient Taine, About, Weiss, Challemel-Lacour, Perraud et Barnave.

Ce dernier était neveu du célèbre conventionnel ; il entra dans les ordres et mourut prêtre. Un confrère pourrait-il donner quelques détails sur sa carrière ecclésiastique ?

J...

—

Maréchale Bazaine. — Il me serait très agréable d'avoir quelques renseignements biographiques sur la maréchale Bazaine, une mexicaine de distinction que le maréchal épousa au Mexique. Il n'entre pas dans mon intention de prier mes confrères de me fournir de longs détails, mais seulement de me renseigner sur les noms, prénoms, qualités de la famille, dates de la naissance et, s'il y a lieu, du décès, union nouvelle.

Emile Blondet.

—

Famille de Binos. — Je désire avoir quelques renseignements sur cette famille.

Prière aux honorables correspondants qui possèdent des ouvrages héraldiques de vouloir bien les compulser à ce sujet.

G. de B. de G.

—

Chauvet ou Chauvette du Breuil. — En annonçant récemment la mort de la comtesse Quivogne de Luna, fille du Dr Chartroule de Montifaud, et décédée au mois de septembre 1912, à Neuilly-sur-Marne, un journal ajoutait qu'elle était la petite-fille de Messire Chauvet du Breuil, chevalier de St-Louis et préfet maritime (?) de Rochefort en 1780. Je serais très reconnaissant à celui de nos confrères qui pourrait me dire à quelle province appartenait cette famille Chauvet ou Chauvette, de quel Breuil elle tirait son surnom et quelles relations de parenté existaient entre le Chauvet du Breuil vivant à Rochefort en 1780 et le personnage du

VAUCANSON

même nom qui, presqu'à la même époque, commandait, si je suis bien renseigné, le fort de St-Louis en Haute-Louisiane. Le fort est devenu l'embryon de la grande ville du même nom, aujourd'hui la capitale de l'Etat du Missouri. Le Chauvet du Breuil dont il s'agit est resté en Amérique où il a laissé une nombreuse postérité féminine. Mais je désirerais savoir s'il y a encore, soit en Europe, soit aux Etats-Unis, des représentants mâles de la famille Chauvet ou Chauvette du Breuil. LE BESACIER.

—

Cora Pearl. — Connait-on le véritable auteur des *Mémoires* de Cora Pearl ? Existe t-il, en dehors de ces mémoires, une biographie sérieuse et documentaire de cette fameuse demi-mondaine ?

XXX.

—

Emery, chirurgien du 1er Empire. — On sait que Napoléon 1er coucha sur son testament le nom de trois chirurgiens militaires : celui de *Larrey* « L'homme le plus vertueux, que j'aie connu », avec une dotation de 100.000 francs, celui du baron *Percy*, chirurgien en chef des armées impériales, avec une dotation de 50.000 francs, et celui du chirurgien *Emery* — nom bien obscur, — avec une dotation de 50.000 francs.

Un intermédiairiste pourrait-il nous fournir quelques renseignements biographiques sur Emery et nous expliquer les causes de ce choix inexpliqué, tandis que l'illustre Des Genettes est complètement oublié dans le testament de l'Empereur ?

Dr BONNETTE.

—

Princesse Ghica. — Je possède un portrait-carte d'une princessse Ghica fait par Disdéri, boulevard des Italiens, n° 8, vers 1860 La princesse est, je crois, la veuve de Grégoire Ghica, mort en 1858, mais j'ai cherché vainement son nom de famille. Un confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il venir à mon aide ?

EMILE BLONDET.

—

Herz. — Où trouver une biographie complète du pianiste Herz ? XXX.

—

Les Droits d'auteur théâtraux de Victor Hugo, exilé, supprimés sous l'Empire. — Dans une intéressante correspondance de Mme Adèle Victor Hugo écrite, de Jersey, à sa sœur Julie Foucher (Mme Paul Chenay) et qu'a publiée M. Léon Sèché dans le *Supplément littéraire du Figaro* du Sam. 3 août 1912, je lis ce passage : (*Lettre du 22 Mai 1855*). « ... Nous dépensons douze à quinze mille francs par an, c'est trop pour nous qui avons le marché de la France fermé. Tu sais qu'on joue les pièces de mon mari, et que les tribunaux ont décidé qu'il ne devait prélever aucuns droits. C'est tout comme si un tribunal décidait qu'un individu ayant pris ton mouchoir dans ta poche, avait le droit de le prendre. Voilà la justice. »

En admettant que le fait, ici rapporté, ait bien réellement été authentique, — a-t-il pu se continuer, de même pendant toute la durée du second Empire ?

TRUTH.

—

Lenoncourt. — Quelle fut la date exacte du mariage de Barbe de Barrois de Morhaigne (famille luxembourgeoise) avec Charles de Lenoncourt de Sernemart ? De qui était fils ce Charles de Lenoncourt ? et dans son contrat de mariage comment était-il qualifié ? R. DE R.

—

Vaucanson. — Où est le flûteur de Vaucanson ? dont parle Gœthe.

On le disait au musée de Vienne : il ne s'y trouve pas ; on le disait au cabinet du célèbre Beireis à Helmstadt, en Allemagne : il ne s'y trouve pas. (T. G. 775).

M. Monval (T. G. 201,) a demandé ce qu'est devenu le célèbre « aspic mécanique sifflant » que Vaucanson fabriqua pour la Cléopâtre de Marmontel, tragédie représentée pour la première fois sur le Théâtre français (salle de l'Ancienne comédie) le 20 mai 1750. Pas de réponse.

En somme, combien nous reste-t-il d'œuvres du célèbre mécanicien et où sont-elles ? Dr L.

—

Famille Thirion. — Un de nos obligeants confrères pourrait-il me donner des renseignements sur cette famille :

François Thirion, procureur, marié à Anne Martin, à la paroisse Saint-Honoré, à Blois, le 1er août 1643, † le 2 octobre 1676, duquel mariage :

1° François, procureur, né le 27 mai 1644.

2° Jacques, avocat au parlement, président en l'élection du Grenier à sel, marié à Charlotte Humblot, duquel mariage : N*** Thirion, conseiller du Roy, président en l'élection de Blois.

3° Anne-Elisabeth, née le 13 janvier 1653.

4° Etienne, né le 6 janvier 1658, capitaine au régiment de Piémont.

Peut-on retrouver trace de la descendance ? THIX.

—

Walton a-t-il existé ? — En 1821, M. C. d'Orbigny, ancien médecin militaire, « esquissait succinctement l'origine et les usages des bouchots à moules », c'est-à-dire l'historique de la mytiliculture, dans le *Journal de Physique* de l'abbé Rozier, continué par Ducrotay de Blainville (t. 93, p. 194-200, Paris 1821). Il y disait notamment que :

Le premier bouchot fut établi à l'embouchure de la Sèvre Niortaise en 1246, par un Irlandais nommé Walton, et il prétendait avoir tiré ce fait d'un livre intitulé : *Théâtre des merveilles de l'industrie humaine*, par D...t V...t, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Rouen 1598, chez Jacques Caillove, cour du Palais.

Vingt-six ans plus tard, il publiait une brochure, dont voici le titre *in-extenso : Histoire des parcs ou bouchots à moules des côtes de l'arrondissement de La Rochelle*, lue à la Société d'Agriculture et à celle des Sciences Naturelles de cette ville, les 26 décembre 1846 et 11 janvier 1847, par M. C.-M.-D. d'Orbigny père, médecin militaire en retraite, naturaliste correspondant du Muséum Royal, membre de diverses Académies et Sociétés savantes françaises et étrangères (in-8 de 11-14 pages).

Dans cette brochure, d'Orbigny fait de nouveau l'historique de la mytiliculture, mais avec plus de détails, toujours d'après le fameux livre de 1598, dont il indique le titre de la façon suivante : *Théâtre des merveilles de l'industrie humaine*, par D T. V. T., gentilhomme ordinaire du Roi, chez Caillon, cour du Palais, Rouen.

Son historique débute ainsi :

Origine des Bouchots. Vers la fin de 1035 (*sic*), une barque chassée des côtes d'Irlande par un violent coup de vent du nord-ouest, après avoir franchi une assez grande étendue de mer, évité plusieurs écueils et traversé le Perthuis Breton, fut jetée sur les rochers de la Pointe de l'Escale à l'ouest et à demi-lieue du port d'Esnandes. Les pêcheurs du pays s'empressèrent de porter secours aux naufragés ; mais malgré leurs efforts, ils ne purent sauver qu'un des trois hommes qui composaient l'équipage. Cet homme en était le patron, se nommait Walton, et fut, par la suite, le fondatenr du premier bouchot.

Intrigué par la discordance de ces deux historiques, j'ai essayé de me procurer le livre cité par d'Orbigny : j'ai même, à ce sujet, envoyé à l'*Intermédiaire* (1909, 1er semestre, col. 170) une question, à laquelle il a été répondu (col. 425) que « l'auteur de cet ouvrage est peut-être le cosmographe Davity » ; mais, Pierre Davity, seigneur de Montmartin, dont j'ai parcouru les nombreuses publications, a ignoré Walton. Après avoir cherché en vain le *Théâtre des merveilles de l'industrie humaine* dans les diverses bibliothèques de Paris, je l'ai demandé par le canal du *Bulletin de l'Association des bibliothécaires*. Personne n'ayant pu me signaler l'existence de ce livre, faut-il en conclure qu'il n'a jamais existé ?

L'histoire de Walton, développée dans le *Magasin pittoresque* (1843, p. 242,254, 257, 265) par madame Belloc, qui a donné à cet hypothétique Irlandais le prénom de Patrice, a été reproduite par les auteurs les plus graves : A. de Quatrefages dans ses *Souvenirs d'un naturaliste* (*Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1853, et tirage à part en 2 vol.) ; Coste dans son *Voyage d'exploration sur le littoral de la France* (Paris, 1855 ; 2e édition, Paris, 1861) ; Alfred Frédol (pseudonyme de Moquin-Tandon), dans *le Monde de la mer* (p.253, Paris, 1864) ; Louis Figuier dans *la Vie et les mœurs des animaux. Zoophytes et Mollusques* (p. 325, Paris, 1865) ; C. Millet, dans *la Culture de l'eau* (p. 83, Tours, 1869) ; Georges Roché, dans *la Culture des mers en Europe* (p. 277, Paris, 1898) ; Albert Granger, dans l'*Histoire naturelle de la France* (7e Partie : *Mollusques*, p. 57, Paris, 1891) ; etc...

Aucun de ces auteurs ne met en doute la véracité de D'Orbigny. Cependant, si le *Théâtre des merveilles de l'industrie humaine* est un livre imaginaire, que devient l'histoire de Walton ? Une supercherie littéraire, ni plus ni moins.

Je suis d'autant plus porté à le croire qu'il n'est fait aucune mention de cet Irlandais ni dans le *Mémoire sur les bou-*

chots à moules, lu par Mercier du Paty dans l'Assemblée publique de l'Académie de la Rochelle, le 5 mai 1750, ni dans l'*Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aulnis*, par le P. Arcère (La Rochelle, 1756). Qu'en pensent les savants archéologues de la Charente-Inférieure ?

Dr MAXIME.

—

Comtesse du Saint-Empire. — Que signifie ce titre ? Quelle en est l'origine ? Quels honneurs particuliers confère-t-il ? Est-il héréditaire ou personnel ?

J. B.

—

Armoiries de Quentine de La Pierre. — Quelles étaient les armes de Ernestine Françoise Quentine de La Pierre chanoinesse à Denain ? On me signale deux familles de ce nom, l'une en Flandre, l'autre en Hainaut, portant des armes différentes : je voudrais savoir à laquelle appartenait cette Dame, mariée à Joseph Ignace comte de Sainte-Aldegonde.

BENEDICTE.

—

Armoiries de Mme de Belleforrière. — Quelles étaient les armes de M. Jos Ant. de Belleforrière, femme en 1706, de Phil.-Alb.-Jos. de Landas, comte de Louvignies, ou, pour préciser, appartenait-elle à la famille de Seiglières-Boisfranc, substitués au nom de Belleforrière, et qui écartelait de ces deux familles, ou bien à la branche cadette, devenue la seule, qui portait les armes de Belleforrière pleines ?

BENEDICTE.

—

Armoiries à identifier : croix ancrée. — *D'or à la croix ancrée de sable, cantonnée de quatre molettes du même.* Couronne de marquis, amoiries sur la reliure d'un ouvrage français imprimé en Hollande en 1671.

O. G. M.

—

Armoiries à déterminer sur un plat Louis XV. — A qui peuvent appartenir les armoiries gravées dans des plats d'argent Louis XV, et que je lis ainsi :

D'argent à deux chevrons de gueule, l'écusson accolé est d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses (?) d'argent (?)

Couronne de marquis.

Vicomte DE S.

Famille de Sansac. Armoiries. — En 1584, haut et puissant seigneur M. Jehan de Sansac, seigneur et baron du dit lieu, seigneur de Cellefrouin et Monturoreau, gouverneur de Bordeaux et du pays Bordelais, était un personnage renommé.

Quelles étaient ses armoiries ?

En outre, je voudrais savoir s'il eut des enfants de Jeanne de Maillé son épouse, et quels étaient ses ascendants et ses frères.

HUSSSON.

—

Ex-libris à déterminer. — D'or à trois palmes de sinople liées d'argent. — Couronne de comte. Ecu ovale dans un cartouche de style Louis XIV.

GEO FILH.

—

Ex-libris à déterminer : D'argent au chevron d'azur. — *D'argent au chevron d'azur chargé au sommet d'un croissant du premier, accompagné de trois roses au naturel.*

Heaume taré de trois quarts. Cimier : un lévrier issant. Supports : deux lévriers.

GEO. FILH.

—

Livres d'heure A. J. — Le *Journal de Rouen* reçoit la lettre suivante :

Paris 22 novembre 1912.

Monsieur le directeur,

Vous avez annoncé dans le numéro du 22 novembre 1912 la vente à New-York, pour la somme de 32.000 francs, d'un livre d'Heures manuscrit du xve siècle, orné de seize belles miniatures et de nombreux encadrements, et très probablement exécuté à Rouen.

Il est peut-être intéressant, pour connaître — sinon l'auteur — tout au moins le premier possesseur de ce livre d'Heures, d'ajouter quelques renseignements complémentaires. Le livre porte, en effet, une armoirie, une devise et des initiales.

L'armoirie est la suivante : *de sable, à la bande d'argent accompagnée de trois besants d'or, posés deux en chefs à senestre et un en pointe à dextre.*

La devise se lit ainsi : « A mal vouloir petit pover » (pover, pouvoir). Les initiales sont : A. J. Ce livre d'Heures, à l'usage de Rouen, appartenait à la seconde moitié du xve siècle, de 1430 à 1510 environ.

Peut-être quelque érudit normand pourrait-il fournir quelques renseignements sur ces armoiries, cette devise et ces iniales, et retrouver le nom de celui qui, le premier, a fait composer pour son usage et à ses frais

le manuscrit qui vient d'obtenir un prix si élevé à New-York ?

UN BIBLIOPHILE.

—

Jetons dans leur boîte. — J'ai acquis dernièrement, chez un bijoutier-antiquaire, une petit boîte en argent, cylindrique, mesurant un centimètre et demi de hauteur et deux centimètres de diamètre. Sur le couvercle de cette boîte, qui est en réalité un étui, sont gravés grossièrement deux cœurs flamboyants, accolés et percés d'une flèche. Au-dessous, deux petites palmettes croisées ; en exergue se trouvent les mots suivants : *Des 2 un*.

Cette boîte contient encore (elle pourrait en contenir une quinzaine) treize médailles ou jetons de la taille d'une pièce de cinquante centimes, portant d'un côté : au centre deux mains s'étreignant et surmontées d'une couronne vaguement ducale et au-dessous, entre trois étoiles, une tête d'ange En exergue ces mots : *La Foy nous unit*.

Sur l'autre face : deux cœurs flamboyants surmontés d'une couronne du même genre que la première et aux deux cœurs, est suspendue une sorte de croix étoilée. En exergue, ces mots : *Elle nous est due*.

Je serais très reconnaissant qu'un intermédiariste avisé pût me dire quelle est la provenance de cet objet et à quel usage il était destiné. L. L.

—

Sacerdos, sacerdoti lupissimus. — Dans *Le Testament d'un antisémite*, de M. Drumont, au livre IV, intitulé le *Clergé fin de siècle*, on trouvera ce triple proverbe :

Homo homini lupus
Mulier mulieri lupior
Sacerdos sacerdoti lupissimus

La première partie est connue depuis longtemps, mais de qui est-elle ? Et de qui sont les deux autres ? Ont-elles paru antérieurement ? V. A. T.

—

La Société Polysophique et sa bibliothèque. — Sur un ouvrage en 2 vol. intitulé : *Anecdotes littéraires ou histoire de ce qui est arrivé aux écrivains français*, etc., à la Haye, chez Pierre Gosse Junior 1746 : je trouve un ex-libris étiquette 64 × 54 typo, avec l'inscription en trois lignes : *Bibliothèque de la Société Polysophique*. Je serais très reconnaissant à qui pourrait me donner des renseignements sur cette Société et sur sa bibliothèque ? HENRY-ANDRÉ.

—

Acteur et comédien. — La Société de l'Histoire du Théâtre se met à la rédaction du *Dictionnaire du théâtre*. L'une des premières questions étudiées, et dont M. Paul Ginisty a été le rapporteur, est celle-ci : Quelle différence y a-t-il, au point de vue théâtral, entre le mot *acteur* et le mot *comédien*.

C'est une question curieuse : la Société de l'Histoire du Théâtre nous permettra bien de la reprendre très modestement.

—

Protagoniste — Dans ses *Mémoires* qu'il a écrits en français, Carlo Goldoni s'exprime ainsi :

Les disputes s'échauffèrent davantage à l'égard de ma dernière pièce Mes athlètes soutenaient que l'*Honnête Fille* était une comédie sans défauts, et les rigoristes trouvaient que j'avais mal choisi le *protagoniste*.

Je demande pardon à mes lecteurs si j'ose me servir ici d'un mot grec, qui doit être connu, mais qui n'est guère usité : ce mot ne se trouve ni dans les dictionnaires français ni dans les dictionnaires italiens. Cependant des auteurs célèbres de ma nation s'en sont servi et s'en servent communément. Castelvetro, Crescimbeni, Gravina, Quadrio, Muratori, Maffei, Métastase, et tant d'autres, ont employé le terme de *protagoniste*, pour dire le sujet principal de la pièce. Vous voyez l'utilité de ce grécisme qui renferme la valeur de six mots, et je demande la permission d'en faire usage pour éviter la monotonie d'une phrase qui, dans le cours de mon ouvrage, pourrait devenir ennuyeuse

Littré ne cite qu'un exemple de l'emploi du mot en question :

« ..... Ce qui mettrait le gouvernement français, s'il pouvait être de mauvaise foi, dans la situation d'un protagoniste de théâtre qui voudrait commencer tout seul une pièce, où nul ne consentirait à lui donner la réplique ». (*L'Indépendance Belge* du 11 août 1868).

Je demande à l'*Intermédiaire* si l'introduction dans notre langue du mot protagoniste, doit être réellement attribué à l'auteur du *Bourru bienfaisant*. Peut-on citer des auteurs l'ayant employé après Goldoni et avant l'*Indépendance Belge* ?

NAUTICUS.

Réponses

—

Les funérailles de Charles-Quint (LXVI, 625). — Tous les historiens parlent de ces funérailles anticipées de Charles-Quint. Je viens de lire l'article que lui a consacré Bayle : il est copieux et sur le point spécial, précisé par la question de M. Alex. G. Le fait est attesté par Framien Strada, *De Bello Belgico*, livre premier, décade 13, page 14 :

Quelques jours avant sa mort, il fit célébrer ses funérailles et y assista en personne.

Il mourut le 21 septembre 1558.

E. Grave.

***

Charles Quint a-t-il assisté vivant à ses obsèques ?

1° *Le Manuscrit hiéronymite* analysé par M. Bakhuisen C. XXXIII, l'affirme.

2° Sandoval qui rend compte des derniers moments de l'Empereur *Vida del emperador Carlos V en Yuste* t. II, p. 826) n'en parle pas.

3° Les serviteurs de Charles Quint qui l'avaient accompagné au Monastère de Yuste, tels que le majordome Quijada, le secrétaire Gaztelù, le médecin Mathys, qui, dans leur correspondance privée rendaient compte des actes religieux de l'Empereur, ne font nulle part mention de cette cérémonie.

4° Robertson, dans son *Histoire de Charles Quint*, tombe dans le roman. Non seulement il fait assister l'empereur à ses propres funérailles, mais il le couche comme un mort dans sa bière, d'où il mêle sa voix à celles des moines qui chantent les prières des trépassés. Cette version, qui ne repose sur rien, fut celle qui, naturellement, eut le plus de succès.

5° M. Gachard, qui écrivit, vers 1854-55 ses deux volumes *Retraite et mort de Charles Quint*, penche en faveur du récit des moines : l'Empereur assistant à la messe de ses funérailles, et allant faire l'offrande de son cierge entre les mains du prêtre.

6° Mignet, dans son *Charles Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, s'élève formellement contre cette légende. Il invoque les règles religieuses qui s'opposent à de telles cérémonies ; il rappelle la santé de l'Empereur qui, sortant à peine d'une violente atta-que de goutte n'avait pu assister à d'autres services funèbres en l'honneur de ses parents et de sa femme ; il insiste sur le silence gardé par tous ses serviteurs et par son médecin sur un acte aussi peu ordinaire. Il cherche à démontrer que la plupart des circonstance racontées par les moines sont invraisemblables ou fausses, et que le 31 août, jour assigné par ceux-ci aux obsèques, l'Empereur était depuis 24 heures retenu dans sa chambre par sa maladie. Il cite la lettre du médecin Mathys à Vasquez en date du 1 septembre, racontant tous les petits faits de la vie de l'empereur, ainsi que le nom de la maladie.

Tel était à peu près l'état de la question il y a quarante ans. Nous ignorons absolument si quelques découvertes plus récentes ont précisé ce fait resté bien obscur, qui n'avait pour base que le récit des moines, et que des romanciers — en admettant même la célébration possible d'une messe — avaient dramatisé à plaisir.

Henry Lyonnet.

—

L'émigration en Angleterre sous la Révolution (LXVI, 337, 445, 686). — Lanote, trouvée dans ses fiches, par M. *R. S.* repose sur une erreur. Il n'y eut point, en 1796, de chapelle du roi de Bavière dans Warwick Street de Londres, pour la bonne raison qu'il n'y avait pas de roi de Bavière à cette époque

Par contre, l'électeur Charles Théodore de Bavière et du Palatinat, décédé le 16 février 1799, et le duc Max Joseph des Deux Ponts, lequel a succédé sur le trône électoral de Bavière et du Palatinat, ont pu avoir une chapelle au siège de leur Légation respective.

Fromm, de l'*Univers*.

—

Les blessures de Napoléon Ier (LXIV ; LXV ; 110, 557 ; LXVI, 57). — Le major général sir George Ribout Bingham, un des officiers anglais qui voyagèrent sur le « Northumberland » en compagnie de Napoléon Ier, a laissé un « Journal » de la traversée de Berryhead à Sainte-Hélène, qui a été publié par le capitaine C. W. Thompson dans le *Blackwood's Magazine* d'octobre 1896. Une traduction française de tout ce qui avait trait à l'illustre captif en fut donnée le

mois suivant dans la *Revue des Revues* où on peut lire :

Samedi 19 août (1815). — Au dîner Napoléon a parlé de Toulon avec animation. Il dit que la seule blessure qu'il eût jamais reçue était un coup de pique à la main, que lui avait porté un matelot anglais à l'assaut du fort Mulgrave, dont la possession avait conduit à l'évacuation de la ville.

Il en ressortirait, si ce témoignage pouvait être pris à la lettre de préférence à tous les autres :

1° que Napoléon aurait reçu une *unique* blessure de guerre et que ce fut à *Toulon* ;

2° que la blessure de Toulon avait son siège, non pas à la tête, ni à la cuisse gauche, ni au mollet, comme on l'a dit, mais bien à la *main* ; et que cette blessure très connue, « à l'annuaire de la main gauche », n'avait pas, par conséquent, la cause qu'on lui attribue généralement : un coup de boutoir de sanglier au cours d'une chasse à Marly.

Mais je crains bien que ma réponse, au lieu de solutionner la question, aboutisse à l'embrouiller encore davantage !

PIERRE.

—

Le compas de Napoléon Ier et le cadet Louis de Cuny (LXVI, 673). — M. Alex. G demande qui était le cadet Louis de Cuny. On désignait dans le saint Empire, et on désigne encore dans l'Allemagne moderne, sous le nom de *cadets*, les élèves des écoles de guerre des divers Etats confédérés.

Les Cuny paraissent être originaires de la Champagne ; c'était une famille de religionnaires français, réfugiée dans les Etats des princes protestants allemands. Le nom de Cuny est porté dans l'armée et dans les fonctions administratives, mais la noblesse de la famille n'est fondée que sur un brevet, puisqu'elle ne possède point de domaines de noblesse.

FROMM, de l'*Univers*.

*
* *

M. Frédéric Masson, disent les *Annales*, nous communique une copie de la lettre de Mlle Sichel :

La règle de l'Empereur fut léguée à ma mère par le cadet Louis de Cuny, son grand-père. Louis de Cuny, Belge de naissance, mais apparenté à d'illustres familles françaises, servit dans les armées alliées. A leur suite il entra dans Paris et à Malmaison, où Napoléon, après le désastre de Waterloo, venait de passer cinq jours avant son départ pour Rochefort. Il emporta la règle comme souvenir. Dans la suite, il épousa Mlle de Noydans et vécut à Paris où il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Il repose au Père Lachaise. Ma mère, sa petite fille, s'est remariée au baron de Richter, le collectionneur connu, petit-fils du général de l'Empire et de la Restauration.

—

Une parole de Guillaume Ier (LXIV; LXV ; LXVI, 406, 492). — La thèse soutenue par deux collaborateurs de l'*Intermédiaire* est celle qu'ont essayé d'accréditer les journaux allemands dès le lendemain du 4 septembre 1870.

Elle a été réfutée à cette époque par des organes de la presse européenne. Elle est à la fois spécieuse et fausse. Les documents produits à l'appui de cette thèse sont des documents à côté. Ce que nous venons de voir dans la guerre des Balkans éclaire d'un jour éclatant les événements de la guerre de 1870-1871. A la veille des hostilités, les Etats balkaniques protestaient à l'envi de leurs sentiments modérés. Au lendemain de leurs victoires, ils proclament hautement le dessein de se partager l'empire Ottoman. Ainsi en a-t-il été en 1870.

Les documents qu'il faut interroger pour répondre à la question posée, sont les documents contemporains de la déclaration de guerre ou immédiatement postérieurs. Le discours adressé par le roi Guillaume au Parlement allemand le 19 juillet 1870, discours visé par Frédéric Godet dans une lettre à son ancien élève le prince royal Frédéric Guillaume de Prusse, lettre récemment publiée par le *Journal de Genève*, est le premier de ces documents. L'Adresse du Parlement en réponse à ce discours est le second. Il suffit de les lire pour constater que le roi et le Parlement ont fait une expresse distinction entre la France et le gouvernement de Napoléon III. Le Parlement allemand prend texte des discours de MM. Thiers, Jules Favre, Gambetta, le 15 juillet, pour dire que « la partie sérieuse du peuple français n'a pu empêcher le forfait » de la déclaration de guerre.

Ce n'est pas tout. Après Wissembourg, après Freschwiller, après Forbach, le prince royal de Prusse entrant en vain-

queur dans les départements de la Lorraine, a adressé aux populations envahies une proclamation dans laquelle il a écrit textuellement ceci : « L'Allemagne fait la guerre à l'empereur des Français et non aux Français » (G. Valfrey, *Histoire de la diplomatie du Gouvernement de la défense nationale*, t. III, p. 157) C'est le mot contesté et nié par les deux collaborateurs de l'*Intermédiaire*. La démonstration est complète. A. T.

*
* *

Le *Journal des Débats*, 16 octobre 1912, dans un article consacré à Frédéric Godet, pasteur suisse, qui fut le précepteur français du prince Frédéric de Prusse, le futur empereur éphémère Frédéric III, reproduit une lettre adressée le 3 novembre 1870 par M. Godet au prince royal à Versailles. L'ancien précepteur entretenait son élève de l'opinion publique en Suisse :

On aurait voulu, disait M. Godet, que la Prusse, une fois l'empereur prisonnier, fît la paix avec la France, conformément à la fameuse parole royale à l'ouverture du Parlement.

Il répétait l'erreur qui s'était propagée par la publication des circulaires de Jules Favre ; il mettait ce qu'il appelait la « fameuse parole royale, » non pas comme le ministre des affaires étrangeres du Gouvernement de la Défense nationale, dans la proclamation du roi de Prusse au Peuple français, mais dans le discours du Trône. Or le propos se trouve aussi peu dans ce discours que dans la proclamation.

Le Reichstag de la Confédération du Nord se réunit le 19 juillet. Le roi de Prusse, président de la Confédération, la tête couverte du casque, lut le discours. Nous ne traduirons pas ce discours ; il prendrait une page entière de l'*Intermédiaire*. La langue officielle allemande est longue, enchevêtrée ; on peut la comparer à un écheveau de fils, et la langue française à un tissu serré. La première phrase du discours du 19 juillet a sept lignes, la seconde dix, la troisième quinze. Nous ne voulons pas nous risquer à mettre ces fils allemands sur le métier français ; nous n'arriverions pas à fixer la trame sur la chaîne. Nous nous contenterons d'un court résumé. Le roi de Prusse déclare que les peuples allemand et français, jouissant des bienfaits de la civilisation chrétienne, vivant dans une prospérité croissante, étaient faits pour la concurrence pacifique et non pour la lutte sanglante des armes ; que cependant les chefs (machthaber) de la France par des manœuvres préméditées, et dans un but personnel, ont su exploiter l'amour-propre, légitime mais susceptible, du grand peuple français ; que l'Allemagne est obligée de tirer l'épée pour défendre son honneur et son indépendance, qu'elle luttera contre l'oppression d'un conquérant étranger, sans autre bu que d'assurer à l'Europe une paix durable. En dehors de ce qui vise les « machthaber », rien ne concerne Napoléon III. Nous défions l'argumentateur le plus subtil de trouver dans ce discours que Guillaume Ier a séparé la France de son souverain. Si après trois mois un homme aussi loyal que le vénérable pasteur Godet a été victime d'une défaillance de mémoire dans une lettre adressée au fils du Roi lui même, faut-il s'étonner de voir répéter par des écrivains passionnés une erreur affirmée à diverses reprises par un ministre des affaires étrangères ? Dès 1872, cependant, Dussieux, le professeur de Saint-Cyr, dans sa très remarquable *Histoire générale de la guerre de 1870-1871*, avait proclamé la vérité. « Il ne s'agit pas d'isoler, comme on l'a dit, l'Empereur et les Bonaparte de la nation, mais de séparer la nation de l'armée », et il ajoutait judicieusement : « pour réussir, le roi de Prusse faisait appel à l'égoïsme, à l'intérêt personnel, et malheureusement son appel trouva trop d'écho dans le pays. »

Comme nous voulons vider la question, nous allons examiner les proclamations successives du roi de Prusse ; dans aucune nous n'apercevons la moindre trace de la parole que le pasteur Godet attribue au père de son élève.

Le 25 juillet, le roi adresse une proclamation au Peuple allemand où il dit qu'il espère que la guerre amenera une paix durable, et que le sang répandu fera sortir de terre une moisson bénie de liberté et d'unité.

Le 31 juillet, avant de quitter Berlin, il accorde une amnistie politique et termine : « Provoqués, nous sommes résolus, pareils à nos pères, fermement confiants en Dieu à entreprendre la lutte pour le salut de la Patrie. »

Le 2 août, de Mayence, il lance une proclamation à l'armée :

« Toute l'Allemagne se dresse unanimement en armes contre un Etat voisin qui nous a déclaré la guerre à l'improviste et sans motif. Il s'agit de la défense de la Patrie menacée, de notre honneur, de notre foyer. Je prends aujourd'hui le commandement des armées, et commence avec confiance une lutte analogue à celle que nos pères ont glorieusement soutenue.

La Patrie entière vous contemple avec espoir. Dieu soutiendra notre juste cause ».

Le 8 août, nouvelle proclamation à l'armée, où il indique à ses soldats la conduite à tenir, comme il le fera quelques jours plus tard dans sa proclamation au Peuple français :

« Nous ne faisons pas la guerre aux citoyens pacifiques. C'est le devoir de tout soldat, soucieux de l'honneur, de respecter la propriété privée et de ne pas permettre que le bon renom de l'armée soit souillé par des actes isolés d'indiscipline. Je compte sur le bon esprit qui anime l'armée, sur la sévérité et la prévoyance des chefs. »

Le même jour, Steinmetz, commandant de la 1re armée, qui avait acquis dans sa longue carrière une réputation de dureté, dit dans un ordre : « Le pacifique citoyen est sous la protection de l'humanité, sous la discipline prussienne ».

Le 9 août, le général de Beyer, chargé des opérations en Alsace, adressa un appel aux populations. « Les soldats se battent contre les soldats loyalement, ouvertement. Nous voulons ménager les citoyens désarmés, citadins et villageois. Mais nous exigeons impérieusement que les citoyens s'abstiennent de toute hostilité ouverte ou secrète. Des violences, des cruautés, nous ont forcés à de sévères représailles. J'espère que les autorités, les prêtres, les instituteurs, les chefs de famille empêcheront toute hostilité contre mes soldats ».

Enfin arriva la célèbre proclamation du Roi au Peuple français, si souvent citée, presque toujoure dénaturée, que nos lecteurs connaissent. Elle fut suivie de l'ordre draçonien des chefs d'armée, son vrai commentaire, que nous avons reproduit (30 septembre 1912).

La seule pièce qui prête à l'amphibologie est la proclamation du Prince royal à Nancy qui débute par ces mots : « L'Allemagne fait la guerre à l'Empereur des Français ». Ces mots n'ont jamais abusé personne en Lorraine. Le Prince royal poursuivait mollement les débris de l'armée de Mac-Mahon. S'il avait déployé la fougue de Napoléon après Iéna et du vieux Blucher après Waterloo, il serait arrivé avant la fin du mois d'août devant Paris dont la mise en état de défense était à peine commencée. La prudence de Moltke l'arrêta à Nancy pour qu'il restât à portée des deux armées de Steinmetz et de Frédéric-Charles. Il ne fut remis en marche que le 21 août. Il séjourna à Nancy du 16 au 21. La municipalité de Nancy était affolée ; on ne savait comment nourrir les habitants d'une ville complètement isolée par le fait de la guerre, et les soldats qui l'occupaient. Pour calmer les esprits, le Prince royal publia la proclamation que nous avons reproduite (30 septembre 1912). Cette pièce est la seule où Napoléon III est séparé de la nation.

Le 14 août le roi nomma le comte de Bismarck-Bohlen gouverneur général de l'Alsace, et le 21 il assigna à ce gouvernement le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, et le nouveau département de la Moselle formé par les arrondissements de Metz, Thionville, Sarreguemines, Château-Salins et Sarrebourg. Bientôt parut la carte officielle représentant ce pays. C'est cette carte, où la frontière était marquée par un liseré vert, qui servit en 1871 à la délimitation. Assurément la Prusse dès le début des hostilités voulait le démembrement, et savait ce qu'elle désirait annexer.

Le 30 août M. de Bismarck-Bohlen lança une proclamation dans le sens de celle du Roi au Peuple français : « Les institutions, la sécurité des personnes et des propriétés seront assurées ; nous ferons tout pour amoindrir les charges lourdes mais inévitables de la guerre. Ce but ne sera atteint que si les habitants répondent à la confiance de la nouvelle administration, etc., etc. »

Le 31 août, le comte Henckel-Donnersmarck, préfet de la Moselle, publia à Sarreguemines une proclamation analogue : « Je défendrai ardemment les intérêts de la population, j'assurerai la sécurité des personnes et des propriétés ; je compte

sur la coopération des administrés pour remplir ma tâche ; le préfet, si les affaires le lui permettent, sera tous les jours prêt à recevoir les habitants. »

Voilà les pièces officielles. Assurément on ne détruit dans un champ le chiendent qu'avec une extrême difficulté. Je pense cependant être arrivé à extirper un chiendent historique, l'erreur relative à la parole de Guillaume Ier. PAUL MULLER.

—

Famille Barade (LXVI, 284. 483, 598). — Je lis dans le livre *La Noblesse de France*, par Jean de Bonnefon, que « la fantaisie orthographique des noms propres fut infinie jusqu'à la Révolution » ; moi aussi, j'ai trouvé dans les papiers de cette famille Barade, et dans un même acte le nom écrit : Barade, et aussi Barada. Peut-être cela peut-donner raison à M. Auribat ?

M. DE LA S.

—

Mémoires du cardinal de Bernis (XVI, 627). — Les Mémoires du cardinal de Bernis ont été publiés chez Plon, en 1878, par M. Frédéric Masson. G. G.

*
* *

Ces *Mémoires* ont été publiées par M. Frédéric Masson, avec l'autorisation de la famille du cardinal en 1878, chez Plon. Ils sont fort intéressants. HENY PRIOR.

Même réponse : H. C. M.

—

Gustave Charpentier. L'origine de « Louise » (XLII). — La *Grande France*, à Bordeaux, publie un article intitulé *A propos de l'entrée de Gustave Charpentier à l'Institut*. Nous avons adressé au journal la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

L'attribution faite -- sous réserves, je le reconnais, — à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, du récit que publie M. André du Thil est inexacte.

—

Famille de Chaumont (LXVI, 140, 307, 497). — M. A. B. aurait-il l'extrême obligeance de me renseigner sur Charles Le Coigneux, chevalier, seigneur de Beuzonville, conseiller au Châtelet, qui épousa, à une date non indiquée, Marie-Louise de Courtenay, dame de Changy, dont il eut plusieurs enfants d'après le père Anselme? Marie-Louise de Courtenay mourut à Montargis à 91 ans et fut inhumée à Ste-Marie Madeleine le 17 septembre 1744. La Chesnaie-Desbois ne le cite pas. Je désirerais savoir si quelqu'un de ses enfants lui succéda dans la seigneurie de Chanzy, en vue d'établir la suite des seigneurs de ce fief.

C. N.

*
* *

En réponse à l'article famille de Chaumont, paru dans l'*Intermédiaire* du 20 octobre dernier, c. 497, demandant des renseignements sur les seigneurs de Bélabre, et en particulier sur les prédécesseurs des Le Coigneux, je dirai que pour bien faire, il faudrait donner les généalogies de certaines familles, généalogies qui n'ont jamais été publiées, que je sache, comme celles des Pocquières et des Chazerat. Beauché-Filleau consacre un article vraiment trop succinct aux Chazerat dans sa réédition des familles du Poitou.

Je possède des notes sur ces deux familles, mais elles ne sont pas suffisantes pour dresser une généalogie convenable, de sorte que j'avancerai simplement ceci :

Pierre de Pocquières 2e du nom, ch. seign. de Bélâbre et de la Renonsière (Prissac), dont on trouve des actes en 1516-1524-1533-1536 ne semble pas avoir eu de postérité et avoir laissé ses biens à Jacques de Pocquières fils de Prégent et de Madeleine de Leffe, puisque ce dernier fit aveu de Bélâbre le 8 mars 1539.

Le même Jacques de Pocquières, déjà par son père, seigneur du Châtelier Guillebaud (Chalais) reçoit un acte de foy et hommage du lieu seigneurial de la Grand Roche de Philippe Couraud Ec. seigneur dudit lieu et de la Rochechevreux, Le 11 décembre 1542.

Titres de la Rochechevreux (Prissac).

J'ignore son alliance, mais il eut une fille du nom d'Anne et probablement, une autre nommée Bonaventure qui devait être l'aînée, à en juger par la date de son mariage.

Bonaventure de Pocquières, issue des barons de Bélabre, dame de Migré, Parençay et Machecoul en Saintonge mariée, en 1515, à Bonaventure de Polignac, fils de Pierre, chevalier seigneur d'Escoyeux et d'Amice de St-Gelais,

(La Chesnaye-des-Bois, article Polignac)

dont Christophe de Polignac, chevalier, seigneur d'Escoyeux marié le 6 janvier 1544, à

Marie Gillier, fille de Pierre et de Marie de Roye,

En qualité de seigneur du Chatelier Guillebaud, il recevait d'Aimon Couraud Ecuyer Seigneur de la Rochechevreux, un aveu de la seigneurie de la Grand-Roche le 18 juin 1562.

(*Titres de la Rochechevreux*)

Christophe de Polignac et Marie Gillier eurent entr'autres C Louise de Polignac mariée le 4 avril 1574 à Jean de Durfort Lieutenant général de l'artillerie de France, seigneur de Born. (La Chenaye Desbois le cite mais ne donne pas son alliance). Lesquels eurent un fils unique Armand Léon de Durfort, marié à Lucresse de Béthune, fille de Florestan de Béthune, chevalier seigneur de Cangis et de Lucresse de Coste, par contrat du 21 décembre 1605.

(*Titres de la Rochechevreux.*)

D. Renée de Polignac mariée en 1571, à Joachim de Chaumont, seigneur de Ribemont. (La Chenaye-Desbois Beauché Filleau) dont

Aimery de Chaumont, seigneur de Ribemont marié à Françoise du Grenier dont

Eléonore de Chaumont mariée le 12 juillet 1640 à Jacques Le Coigneux dont elle fut la troisième femme.

Anne de Pocquières épousa en 1530 Loys de Chazerat. 2e du nom, seigneur du Riz, Courtenvault, Bélabre, Grandeffe. Vernéol etc. Bailly de Berry, chevalier des ordres du Roy — fils de Florent, seigneur de la Jarrige et de Marguerite de Bressoles, sa première femme.

Loys de Chazerat habitait parfois le château de Bélabre. Il y fit vente à Jehan Ponte, écuyer, seigneur du Château Dompierre de diverses redevances en la paroisse de Chaillac le 13 décembre 1565.

(*Titres de la Rochechevreux.*)

Mais il demeurait le plus souvent, je crois, à Bourges, ou à Vernéol, près Sancergues. C'est là en tout cas où il fit son testament le 15 mars 1578.

(Archives du Cher, chapitre de Sancergues, carton 29).

Il mourut peu après et sans laisser de postérité, que je sache Anne de Pocquières, veuve, en qualité de dame de Bélabre et du Chatelier, reçut un acte de foy et hommage d'Aymon Couraud, chevalier, seigneur de la Rochechevreux, le 7 juillet 1593, mais elle était déjà sous la curatelle de Jean de Durfort, chevalier, seigneur de Born.

Le fils de ce dernier, Armand Léon de Durfort, chevalier seigneur, de Born, aussi lieutenant-général de l'artillerie de France, recevait un dénombrement de la Rochechevreux, le 4 novembre 1606, en qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire d'Anne de Pocquières, dame de Bélabre. Bélabre fut vendu par décret en 1648 sur Léon de Durfort, fils d'Armand Léon et retiré par retrait Lignager, par Eléonore de Chaumont, femme de Jacques Le Coigneux, président du Parlement de Paris, en faveur duquel la Châtellenie de Belabre unie à celle du châtelier Guillebaud et à d'autres terres, fut érigée en marquisat en considération de ses services par lettres de février 1653.

(Voir la suite du seigneur de Bélâbre dans Beauché Filleau. *Généalogie Le Coigneux*). C. DE BOISMARMIN.

—

Douglas Home (LXIV). — M. Delanne a communiqué à M. G. de Fontenay qui nous les transmet les intéressants renseignements suivants :

Home a été marié deux fois. La première avec Mlle Alexandrine de Kroll, en 1858 ; elle mourut en 1858. La seconde fois, en 1871, avec la seconde femme qui publia les deux volumes *D.-D. Home his life and mission* et *The gift of D.-D. Home*, tous deux édités par la librairie Galignani, de Paris, le premier en 1888, le second en 1890. Ce sont des apologies du célebre médecin avec preuves à l'appui.

En sa qualité de reporter pour un journal anglais, Home suivit les péripéties de la guerre de 1870, et du siège de Paris. Depuis cette époque il séjourna presque tout le temps en France, passant ses hivers à Nice. Il mourut à Saint-Germain, le 21 juin 1886.

Son tombeau se trouve dans le cimetière de cette ville avec cette inscription :

Daniel Dunglas Home, né à la vie terrestre près d'Edimbourg (Ecosse) le 20 mars 1833, né la vie spirituelle... « A un autre de discerner les Esprits. » (Corinthiens, chap. 12, v. 10) : le 21 juin 1866.

Au sujet de la fable du pied de Home que l'Impératrice aurait pris pour une main d'enfant, rééditée dernièrement par le jeune Becquerel, il suffit de dire que toutes les séances des Tuileries avaient lieu en *lumière*, ce qui rend absurde cette invention des incrédules.

En résumé, le médium Home apparaît non seulement comme un honnête homme aux yeux de la critique impartiale, mais aussi comme un véritable gentleman très

délicat, très bienfaisant. Il eut pendant sa vie l'estime de gens haut placés et bien en mesure de le connaître, après de longues années de fréquentation tels que lord Adare, lord Lindsay, Crookes, etc. Il fut totalement désintéressé, n'ayant *jamais* accepté de rémunération pour les séances qu'il donnait.

—

Du Ferrier (LXVI, 588). — Du Ferrier, ou plutôt Jérémie Ferrier, était le père de la femme du lieutenant criminel Jacques Tardieu, celle dont Boileau a parlé longuement dans sa satire X, et que son mari avait, par cupidité, prise « dans une avare et sordide famille », quoiqu'elle fût « un monstre affreux » Elle fut assassinée avec son mari, comme le dit Boileau dans cette satire, et comme Boursault le raconte dans une pièce qui commence ainsi :

Hier, près du cheval de bronze
Entre l'heure de dix et d'onze
On assassina, grâce à Dieu
Feu messire Jacques Tardieu, etc., etc..

Quant à Jérémie Ferrier, qui n'avait abjuré le protestantisme qu'après avoir été excommunié par ses coreligionnaires, *La France protestante* lui consacre 4 pages de 2 colonnes. J'ai consulté *Le Dictionnaire historique* de l'abbé Ladvocat, bibliothécaire de la Sorbonne (2 vol. 1760, chez la veuve Didot) qui est beaucoup plus sommaire sur la biographie de Ferrier, et qui lui attribue *Le Catholique d'État*, ouvrage estimé, dit Ladvocat.

—

Familles d'Estavayer et de Mollondins (LXVI, 628). — Le château remarquable d'Estavayer se trouve dans le canton de Neufchâtel, en Suisse, non loin du lac.

La famille qui en a porté le nom a été une des plus illustres du canton de Fribourg. C'est donc de ce côté qu'on devra diriger les recherches pour répondre à la question, sur laquelle je n'en sais pas davantage. E. GRAVE.

*

Estavayer et *Mollondin* (et non *Mollondins*) ne font qu'une même famille.

Cette famille d'Estavayer appartenait à l'ancienne noblesse féodale. Elle possédait la ville de ce nom (*aliàs Stavayé*, du latin *Staviacum*), au bord du lac de Neufchâtel, dont elle fut amenée à partager la seigneurie avec la maison de Savoye, et qui passa dans la suite sous la domination de Fribourg

C'est à un des seigneurs de ce nom que la ville d'Estavayer doit d'avoir conservé la foi catholique : apprenant que le venin de l'hérésie commençait à se répandre sur sa terre, il y accourut à franc étrier, de la cour de France, et, trouvant un prédicant pérorant dans le saint lieu, il le fit descendre de chaire d'un coup de pistolet, qui tint lieu de sermon pour cette fois.

Les Estavayer se sont aussi illustrés au service de France où ils comptèrent plusieurs officiers généraux et où il y eut un régiment du nom de Mollondin.

Un Estavayer-Mollondin fut gouverneur de la principauté de Neufchâtel pour la fameuse duchesse de Nemours, dernière héritière de la maison de Longueville.

H. DE L.

—

La descendance actuelle de Fouché (LXVI, 391, 501, 647). — Un fils de Fouché, marié en Suède, et père de famille, est venu à Paris après la guerre. Il s'y est marié à nouveau avec une danseuse de l'Opéra. Il vivait à Saint-Germain où il est mort très âgé, vers 1880. Sa femme qui se faisait appeler duchesse d'Otrante n'a pu, dit-on, survivre au chagrin d'avoir perdu son mari.

La famille de Fouché, de France, s'est éteinte dans la descendance mâle.

—

César Franck (LXVI, 627) — L'auteur de *Ruth* et des *Béatitudes* était bien de souche wallonne. Lorsqu'il naquit à Liège le 10 décembre 1822, son père faisait de la banque en cette ville. La famille Franck rattache, dit-on, ses origines à une dynastie de peintres wallons de ce nom qui étaient loin d'être sans talent et dont le plus ancien serait un Jérôme Franck, qui, né en 1540, serait venu se fixer à Paris, où il obtint le titre de peintre du roi Henri III. Cet ancêtre présumé de César Franck mourut à Paris en 1610. C'est tout ce que l'on peut dire, à l'heure présente, des origines et de l'ascendance du grand artiste.

A. P.

—

Gabrielle de La Perrine (IX; XIII; LXVI, 341, 413. — Aux renseignements très intéressants donnés dans le numéro

du 30 septembre 1912, j'ajouterai ceux qui sont fournis dans une lettre de Gabrielle Laperrine, non datée, lettre adressée à un artiste.

J'extrais de cette lettre ce qui suit :

Je ne suis pas très heureuse : ayant perdu ma voix et malheureusement je suis restée veuve avec deux petites filles très jeunes encore et je n'ai pour vivre qu'une matinée que je donne par an, je place mes billets parmi les professeurs que je connais, mais vous n'ignorez pas combien c'est difficile ; mais il faudrait faire quelques entrées en plus le jour de la représentation, j'aurais désiré vous avoir pour ma représentation du 12 janvier si vous voulez bien me faire des imitations de Coquelin cadet, Sarah Bernardt (*sic*) et autres, etc.

Cette lettre signée Gabrielle Laperrine donne son adresse 7, rue Leriche, XVe arrondissement. G. LANTZ.

—

Pourquoi Lesage et Beaumarchais ne furent pas de l'Académie Française (LXXI, 582). — Si Beaumarchais ne fut pas de l'Académie Française, n'est-ce pas à cause de ses attaques contre la noblesse ?

En effet, nous lisons dans les *Chroniques des élections à l'Académie française*, par Albert Rouxel, Paris, Firmin-Didot, 1886 :

Peu importent aux Quarante les jugements de l'opinion pourvu qu'ils se ménagent les faveurs de la cour. Ne connait-on pas ce qu'ils ont déclaré dans une assemblée particulière ? « Attendu la médiocrité des auteurs dramatiques du siècle, l'Académie n'en recevra aucun au nombre de ses membres ». Ce jugement erroné vise Beaumarchais. La comédie du « Mariage de Figaro » qui est une satire contre la société, a eu un succès retentissant. Seule l'Académie n'applaudit pas ; Suard est chargé de le faire connaître lors de la réception du comte de Montesquiou : « Le goût de la vraie comédie, dit-il, semble s'éloigner tous les jours davantage du Théâtre Français. Moliere composait ses comédies en observant le monde, la plupart des poètes modernes peignent le monde d'après les comédies. » En professant une telle hérésie, l'Académie flatte la politique du Roi et se fait le champion de la noblesse dont on attaque les privilèges.

Quant à Lesage, Emile Gassier, dans *Les Cinq Cents Immortels*, Paris, Jouve, 1906, suppose que ce fut sa surdité qui l'éloigna de l'Académie : « Scarron, perclus, gardait la chambre et Lesage était affligé d'une surdité complète ; leurs infirmités les détournèrent sans doute de l'Académie ». P. TAFFIN.

—

La maison natale de Mirabeau (LXVI, 585). [Extrait du registre des actes de baptême de la paroisse du Bignon, aujourd'hui commune du Bignon-Mirabeau, canton de Ferrières, arrondissement de Montargis, département du Loiret].

Le 16e jour de mars fut baptisé messire Gabriel-Honoré de Riqueti, né le 9 de ce mois et ondoyé le 10, fils de haut et puissant seigneur messire Victor de Riqueti, marquis de Mirabeau, comte de Beaumont, seigneur de Bignon et autres lieux et de haute et puissante dame Marie Geneviève de Vassan.

Cf. Jal *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2e édition *Addition* p. 1320 et P. Le Vayer. *Recueil des Inscriptions parisiennes* p. 170).

Y. DU RUSQUEC.

*
* *

Le château « Le Bignon Mirabeau » se trouve dans le canton de Ferrières en Gâtinais, département du Loiret. Il y a peu d'années, il appartenait à M. et Mme O'Connor. NEMO.

*
* *

Le Bignon-Mirabeau est une commune du département du Loiret arrondissement de Montargis, canton de Ferrières. Le village se trouve à 25 km. de Montargis. La gare est à Egreville (Seine-et-Marne) à 6 km. La poste à Ferrières. Le château natal de Mirabeau existe encore et appartient à Mme O'Connor.

La fête de Mirabeau est célébrée tous les ans le dernier dimanche de septembre.

A l'état civil du Bignon-Mirabeau, ainsi que dans les archives du château, on trouvera de précieux renseignements sur les Riquetti et leurs prédécesseurs

DANIEL DE GELOUX.

*
* *

Le château du Bignon est dans la commune de ce nom, à 25 kilomètres de Montargis, à 6 kilomètres de la gare d'Egreville. Le village est donc proche du bourg où Massenet avait son habitation. Le château du Bignon est encore habité.

ARM. D.

***

La maison natale de Mirabeau est située dans la commune du Bignon Mirabeau, canton de Ferrières en Gâtinais, arrondissement de Montargis (Loiret).

La maison a été jetée bas il y a quelques années, pour faire place à une construction nouvelle édifiée par le dernier propriétaire M. O'Connor, descendant de Condorcet.

—

Petitot de Boispréau (LXVI 533). — A propos précisément de Petitot (Jean) qui était religionnaire, un lecteur de l'*Intermédiaire* m'a demandé s'il était vrai que cet illustre peintre eût été enfermé, ainsi qu'on l'a écrit, au For Levêque. Je n'ai trouvé nulle part la confirmation du fait. En tout cas, s'il subit jamais sa peine de la détention comme religionnaire, ce ne put être qu'à la Bastille ; et ce qui reste des Archives de cette prison d'Etat ne fait aucune mention de Jean Petitot. Je n'ai entrepris aucune recherche pour Petitot de Boispréau ; mais mon correspondant n'aurait-il pas confondu le peintre en émail avec ce personnage ?

D'E.

—

Pétrarque était-il épileptique et boiteux (LXVI, 625). — Boiteux, cela est possible, mais épileptique, paraît plus douteux. Le grand poète italien est né le 20 juillet 1304, comme il l'a dit lui-même; il est mort le 18 juillet 1374. Il était donc âgé de 70 ans. J'en appelle à nos confrères de l'*Intermédiaire* qui sont médecins, car il me semble que les épileptiques ne vivent jamais si vieux. Quant à son amour pour Laure de Nove, il ne faut pas toujours croire au feu violent qui fait si bien dans les vers. N'a-t-on pas dit que Pétrarque ne brûlait que littérairement et que Laure mariée, ne pensait guère à lui ?

E. Grave.

***

Voir *Chronique médicale*, année 1908, page 293, l'article du docteur Cabanès.

—

Henri Plessis (LXVI, 533). — Henri-Louis Plessis naquit vers 1839. J'ignore où. Tour à tour soldat, tambour, envoyé aux bataillons d'Afrique, Plessis était tambour-major d'un bataillon de la garde nationale pendant la guerre. Il ne fut vraiment connu à Paris que vers cette époque. Doué d'un aplomb phénoménal d'un bagoût de charlatan, Plessis s'exhibait alors dans les cafés-concerts, faisait des tours d'adresse, battait la caisse, jouait de la canne, puis imitait Napoléon et tous ses généraux au moyen de perruques, de postiches et de coiffures diverses C'est lui qui lançait au public, après chaque exercice, son fameux : « Et c'est pas fini ! » Ce gavroche, doublé d'un chauvin, amassa à ce jeu une petite aisance, et se retira à Vincennes, 138, rue de Paris. En 1906, il obtint la pension de 500 fr. de la Société des Artistes dramatiques.

Cependant, malgré son insouciance apparente, ce grand bohème était doublé d'un bon cœur.

Lorsque son camarade Paulus, le roi du café-concert, tomba dans la misère, ce fut lui qui lui vint en aide, discrètement. Plus tard, ce fut dans les bras de Paulus reconnaissant qu'il rendit le dernier soupir. Petits drames de derrière le rideau ! Henri Plessis dont la mort fut annoncée au Rapport 1908 de la Société des artistes, avait épousé Marie Poirrier, décédée également à Vincennes, dans sa 53e année, le 11 novembre 1904.

Henry Lyonnet.

—

Randon de Boisset (LXVI, 5). — Si le renseignement suivant ne répond pas tout à fait à la question, il n'en a pas moins son intérêt Il montre au moins la haute situation que ces Randon occupaient. C'est l'annonce d'une vente que je trouve dans le dernier catalogue de MM. Le Bodo, de Tours :

Catalogue des tableaux et dessins précieux des maîtres célèbres des trois écoles, estampes en feuilles et autres objets du Cabinet de feu M. Randon de Boisset, par Pierre Rémy. La vente se fera le 27 février 1777 et jours suivants Paris 1778, in-12 broché.

Le catalogue contient la description de 887 numéros.

E. Grave.

***

Dans le très remarquable *Armorial des Fermiers généraux* donné par le duc de Caraman au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, où il est conservé sous la cote Na. Fr. 20.533-4-5, nous avons relevé les renseignements suivants :

La famille Randon est originaire d'Anduze en Languedoc, elle devait sa noblesse à des charges de secrétaire du Roi et de capitouls. Sa filiation remonte à Jean-Antoine Randon, époux de Suzanne Tessier, vivant en 1648. René-Louis-Paul Randon de Boisset naquit en 1708, de Louis Randon de la Randonnière, receveur des Aides et des Tailles, et de Jeanne Juillet. D'abord receveur des aides à Epernay, il fut fermier-général de 1757 à 1758. Il abandonna sa place à M. d'Arnay, pour celle de receveur-général à Lyon qu'il occupa jusqu'à sa mort avec son neveu Jean-Louis Millon d'Ainval en survivance depuis 1769

Randon de Boisset était un grand collectionneur, sa fort belle bibliothèque fut vendue le 3 février 1777.

Baron du Roure de Paulin.

—

Le lieutenant-colonel Stoffel et l'histoire des Cent jours (LXVI, 435, 602). — Voici la *désignation* de l'œuvre intitulée « Waterloo » :

1° Un manuscrit paraissant à peu près complet sur la guerre de 1815, dans la préface duquel l'auteur écrit notamment:

Persuadé de la justesse des idées de Napoléon et de Gœthe sur les difficultés de l'histoire, nous n'avons pas eu, en écrivant le présent livre, la prétention d'atteindre à cette vérité historique que chacun invoque, mais nous croyons possible d'en approcher beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. .

2° Une liasse de documents relatifs aux recherches faites par l'auteur sur les ordres, dépêches, rapports envoyés et reçus pendant la guerre, copies de pièces officielles et privées, journal intime du colonel Stoffel, commandant un régiment d'infanterie dans le corps d'armée du général Vandamme, etc.

3° Quarante planches gravées par MM. Erhard frères pour intercaler dans le texte et, en outre, former un atlas. Ces planches représentent, avec des détails précis, les mouvements des armées pendant la campagne, et, dans certains cas, à divers moments d'une même journée.

Il est bien regrettable que le colonel Stoffel n'ait pas achevé son ouvrage ni rien écrit sur Sedan mais 1870 l'avait brisé Il fallait entendre le général Thoumas parler de son désespoir lors de la déclaration de la guerre. L. R.

Lettre de Taine sur le « Disciple » (LXVI, 681). — La lettre datée de Menthon Saint-Bernard, 29 septembre 1889, est publiée dans H. Taine, *Sa vie, sa correspondance*, tome IV, pp. 287-293. (Paris, Hachette, 1907.)

G. G.

Même réponse : Ad. Paupe. Ibère.

—

Titres sous l'Ancien Régime (LXVI, 93, 361, 461, 514, 604, 708). — Je commence par remercier le collaborateur S. G. L. de la façon aimable dont il apprécie ma réponse du 20 septembre, puis j'ajoute que je sais fort bien que sous la Restauration le fils pouvait prendre le titre d'un rang inférieur à celui de son père, oui, mais seulement quand il s'agissait d'un pair de France. Et comme cette dérogation avait été organisée par une ordonnance royale, nous rentrons ici dans la légalité. Je ne me suis élevé que contre l'illégalité.

Depuis la suppression des pairs de France l'ordonnance en question n'a-t-elle pas perdu toute valeur?

S. G. L. me trouve bien sévère, car il ne voit pas qu' « il y ait grand abus à ce que les frères prennent le même titre en le faisant suivre de leur prénom ». Si S. G. L. avait parlé d'inconvénient, je pourrais être de son avis et lui dire que moi non plus je n'en vois pas, mais il y a certes abus et abus parfaitement illégal, les titres étant seulement transmissibles de mâle en mâle par ordre de primogéniture, sauf exception spécifiée lors de leur création ou résultant de coutumes spéciales à une province. Mais, je le répète, je me plaçais seulement au point de vue de la régularité et de la légalité, répondant au collabo « Bellechasse » qui avait demandé si sous l'Ancien Régime les titres étaient l'objet d'une concession régulière. Je n'avais pas d'ailleurs manqué de signaler que les règles relatives aux titres avaient été méconnues depuis longtemps.

Mais ces règles ne sont pas abrogées. N'est-ce pas au printemps 1908 ou 1909 que le fils du marquis de X... ayant voulu, en se mariant, prendre le titre de comte, a vu ses prétentions repoussées par les Mairies du XVIe et du VIIe arrondissement ? En 1899, n'est ce pas dans un département du nord de la France que M. de Z... fut poursuivi pour avoir pris indument le titre de baron ?

En droit, les titres nobiliaires doivent être inscrits au bureau du Sceau, au Ministère de la justice, pour passer dans les actes de l'état-civil.

Combien peu de gens se soumettent à cette formalité !

G DE LA VÉRONNE.

*
* *

Les considérations, fort justes d'ailleurs, de notre confrère Britannicus, me paraissent étrangères à la question posée. Celles de M de la Véronne y répondent bien plus directement.

Un jurisconsulte, M. Lévèque, a prétendu que les titres de noblesse, étant sous l'ancien régime attachés à la possession d'un fief, sous certaines conditions qu'a fait disparaître la Révolution, leur possession appartient à tous les descendants, dans la ligne masculine, du premier bénéficiaire.

Cette thèse n'est guère juridique, les concessions de titres ayant toutes été accordées, sauf quelques cas spéciaux, avec transmission dans la ligne masculine par ordre de primogéniture.

Il ne faut pas confondre la possession d'un titre régulier avec la noblesse : celle-ci peut exister sans celui-là, mais il faut avouer que l'inverse n'est pas admissible.

Il est incontestable que la grande majorité des titres de noblesse portés actuellement en France n'est pas régulière. En droit strict, la transmission d'un titre devrait être enregistré par la chancellerie moyennant le paiement de droits fort élevés. Il en est rarement ainsi et je ne conteste pas la régularité de titres auxquels il ne manque que cette sanction.

Mais je trouve irrégulier, à moins qu'il ne s'agisse de descendants des pairs de France de la Restauration, qu'un fils cadet porte un titre parce que son père en a un et surtout qu'il porte le même titre que ce dernier. A fortiori l'extinction d'un titre n'autorise pas un cadet ou un descendant par les femmes de le relever sans concession régulière.

Sous le second Empire, un grand nombre de titres d'origine irrégulière ont été confirmés par décret. Cela ne se fait plus, mais c'était une manière élégante de régulariser une situation qu'aucun texte ne permettait de solutionner en invoquant la prescription. A. E.

Port des grands croix d'Ordres (LXVI, 386). — J'ai assisté, le 16 octobre 1852, à la rentrée à Paris du prince Président, après son voyage dans les départements. Il arriva par la gare d'Orléans (la gare actuelle d'Austerlitz) et « à sa sortie » je fus frappé de ce fait que lui et plusieurs des personnages de son entourage immédiat portaient les larges rubans rouges de la Légion d'honneur en sautoir *sur* leurs habits, qui étaient des habits civils (la gravure de la page 393 du tome VI de l'*Histoire de France populaire* d'Henri Martin les représente en uniforme militaire, mais c'est inexact, du moins d'après mes souvenirs). V. A. T.

—

Bibliographie de toute la littérature héraldique (LXVI, 629). — Nous nous servons de *Bibliothèque héraldique de France* par Joannis Guigard, Paris, Dentu, 1861. C'est incomplet ; mais y a-t-il mieux ? S...Y.

—

Armoiries à identifier : trois roses (LXVI, 534, 657). — Les armes des Mayor des Planches, originaires de Montreux (canton de Vaud, Suisse), se blasonnent comme il suit :

De gueules a trois roses d'argent sortant d'une même tige de sinople « (de la pointe de l'écu) » ; ou autrement :

« *De gueules à trois branches de rosier au naturel, sortant d'une même tige de la pointe de l'écu, et à chaque branche, une rose d'argent.* »

A consulter :

Mandrot (le colonel-fédéral de), *Armorial historique du Vaud ;* Martignier (D.) *Vevey et ses environs dans le Moyen-Age ;* Joffrey (nob. André de), *Le Bailliage de Vevey et de Chillon du* XIVe *au* XVIIIe *siècle* avec armorial tel qu'il était en 1660 ; *Notice historique et généalogique sur la famille des nobles Mayor des Planches, de Montreux*, etc.

Baron E. MAYOR DES PLANCHES.

—

Armoiries à déterminer. Vitrail de Villequier (LVI, 443, 578). — Je viens d'étudier à nouveau sur place ce vitrail de l'an 1523 et, pour répondre à la question relative aux émaux, je crois devoir faire remarquer que la vérité héraldique a été sacrifiée aux effets de lumière, la fenêtre étant au nord.

Ainsi les trois boucliers, qui forment le centre de la composition, avec les pièces héraldiques dexte à senestre : ancre fleurs de lys et léopards, sont restés *d'argent*, parce que les teintes *gueules* et *azur*, en venant au point central, auraient nui à toute la composition. Le verrier a bien étudié ses effets de couleur ; on le voit par les nuances *de sable*, si bien placées comme repoussoirs dans les compartiments latéraux, à l'arrière de la *carabella*, et sur la jupe de la tunique du commandant de la nef *la Salamandre*, car c'est bien de ce navire d'Ango qu'il s'agit ici. (Voyez le *Magasin Pittoresque* du 1er novembre dernier).

La croix d'*argent* de St-Georges sur le pavillon triangulaire *de gueules* est certainement le drapeau anglais du XVIe siècle. Reconnaissable sur les pavois des carravelles et au sommet du mât d'arrière, cette croix nous a fait admettre, à plusieurs, l'hypothèse d'un équipage de nationalité mixte. Il y a quelque chose ; mais une seconde hypothèse vient de m'être suggérée par l'examen d'anciennes médailles, probablement des villes hanséatiques. Les invocations à saint Georges, patron des navigateurs — à une époque où les conventions de l'Oléron étaient encore respectées dans les contrées maritimes du nord-ouest — donnent à réfléchir. En adoptant la croix de Saint-Georges, la royauté anglaise illustrait les lois du XVe siècle qui punissaient impitoyablement en droit commun la piraterie des nationaux ; c'était dans l'intérêt bien compris d'une grande nation maritime. Mais, comme bannière de Saint-Georges, même les pirates de la petite Chine, comme on appelait ceux d'Honfleur, Fleury et autres, pouvaient l'arborer. Il faut remarquer que les *léopards* représentés sur le vitrail sont toujours au nombre de *deux*, comme sur les armes du duché de Normandie. Sous François Ier, ces armes n'avaient encore rien d'insolite. Par contre, les léopards britanniques sont au nombre de trois, comme nous le voyons encore sur les pièces de *one florin* d'aujourd'hui.

C. R.

—

Armes à déterminer : trois abeilles (LXVI, 437, 563, 610). Une famille de Tarascon sur Rhône du nom de Barbarin, portait *d'azur à trois abeilles d'or*, évidemment par analogie avec les Princes Barberini, de Rome. Du reste, cette famille prit plus tard le nom de Barberin de Barberini.

S. P.

—

Armoiries de Pingré ou Pingrez (LXVI, 629), — D'après un ex-libris de Jean Baptiste Pingré, chanoine de l'église cathédrale d'Amiens, au XVIIIe siècle, les armes sont : *D'azur au chêne d'argent. Les Archives de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris* année 1894, disent que les armes primitives des Pingré étaient : *D'argent au pin de sinople, sommé d'un gré* (grive) *de sable*, armes tout à fait parlantes : PIN-GRÉ

P. LE J.

*
* *

Ma famille est alliée aux Pingrez ou plutôt Pingré, qui formèrent trois branches : Pingré de Chiepval, Pingré de Fricamps, Pingré de Guirnicourt. Voici, comment, dans notre généalogie, mon père, actuellement décédé et qui était un savant réputé et un spécialiste en fait de généalogies, a blasonné leurs armoiries : *D'argent au pin arraché de sinople fruité d'or et surmonté d'une gré ou grive de sable.*

A. V.

—

Armoiries à déterminer : deux écus accolés (LXVI, 586) — Du Laurent, comte Romain, porte *d'or au sautoir de sable* Allié à la famille de Kerpezdron, dont les armes sont approchantes de celles données dans le second écu.

L. DE C.

*
* *

La maison du Laurens de la Barre (Normandie) porte *d'or au sautoir de sable.*

—

Armoiries d'Angélique Nacquart (LXVI, 629). Rietstap dit : NACQUART (Lorraine) : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée de deux lévriers d'argent.*

P. LE J.

—

Armoiries des Montlezun (LXVI, 585). — D'après le *Nouveau traité du Blason* de Trudon (Paris, Estienne Chardon, 1689) les Montlezun, de Besmaux, portent *d'argent à neuf corneilles de sable, membrées et becquées de gueules, posées en orle, quatre, deux et trois ; au lion de même mis en cœur* ; supports : deux lions léopardés.

L. DENIQUET.

La coquille (?) indiquée par M. L. Deniquet n'est-elle pas plutôt un lion effacé ?

R. DE R.

—

Armoiries à identifier : trois quintefeuilles (LXVI, 534, 656). — Beaucoup de familles portent : *de gueules à trois quintefeuilles ou à trois roses*, il est difficile d'arriver à une précision quand on ignore le métal.

Les maisons : Calouin de Tréville (Normandie) du Merle (Normandie Martinique). Le Mesre de Pas (Artois) portent *de gueules à trois quintefeuilles d'argent.*

La maison de Vergy (Bourgogne) porte *de gueules à trois quintefeuilles d'or.*

Les maisons de Hillerin (Touraine) Rémy de Montenort (Limousin) portent *de gueules à trois roses d'argent.*

La maison Le Harivel du Rocher (Normandie) porte : *de gueules à trois roses d'or.*

— La maison Gautier de Breuvand porte : *d'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux abeilles de sable et en pointe d'une du même*, mais elle ne porte pas le chef d'azur au soleil d'or.

— J'ignore la descendance de la famille de Sabatier de l'Armeillère, mais une famille de Sabatier de Provence existe encore aujourd'hui et possède des représentants à Paris et dans le Gard.

Cette maison porte *d'azur à trois coquilles d'or 2 et 1, au croissant d'argent en cœur*, alias : *d'azur à la fasce d'or surmontée d'un soleil d'or, accompagnée en pointe de trois roses de même.*

R. DE R.

*
* *

De gueules à trois quintefeuilles de (métal invisible).

Il s'agit sans doute des armoiries de l'illustre famille de Vergy qui portaient : *de gueules à 3 quintefeuilles perlées d'or, 2 et 1.*

Cette maison s'éteignit vers la fin du XVIIe siècle.

Beatrix de Vergy, dernière héritière du nom, épousa Simon de Cusance.

M. B.

—

Cachets de collection (LXVI, 629). — H L inscrits dans un petit cercle est la marque du distingué et savant collectionneur His de Lasalle.

I P Z dans une banderole, marque du collectionneur hollandais Ian Pieter Zommer.

JEAN PAUL HEFF.

—

Tableau de Czermak (LXVI, 535). — Au Musée Municipal d'Amsterdam se trouve (depuis 1877, si j'ai bonne mémoire) un tableau de Czermak. Un groupe de Monténégrins, femme debout avec son enfant sur le bras, un vieillard, etc., un canon démonté, dans leur village mis à sac par les Turcs.

La photographie de la Maison Goupil et Cie ne m'est pas connue, de la sorte, je ne peux pas constater si c'est le tableau cherché.

A. P. F.

—

Quel est l'auteur de la brochure : « Comme quoi Napoléon n'a pas existé » ? (T G. 629 : LXVI, 517, 713). — D'après un de mes professeurs qui me fit lire, en 1849, cette ingénieuse fantaisie, sa publication serait beaucoup plus ancienne et remonterait à l'époque de la Restauration. L'auteur serait l'Abbé Aoust, professeur dans un collège du Midi. Il était en relations avec une Société savante locale où les idées exposées en 1795 par Dupuis, dans son fameux traité de *l'Origine des Cultes*, étaient très en faveur. L'abbé Aoust, imbu de la foi que son état comporte, et n'arrivant pas à convaincre ses contradicteurs, essaya de les confondre en les raillant, et en appliquant à un fait moderne et certain, des arguments dubitatifs qu'il jugeait analogues à ceux de Dupuis.

PHILIPPE LEROY.

—

Voltaire. La Henriade. Remarques signées K (LXVI, 7). — Que M. Bellechasse se rassure. Ces Remarques du Chant II, qu'il veut bien nous signaler, sont assurément, tout autant que celles des autres chants du poème, de la main même de Voltaire. La causticité de leur rédaction porte trop nettement l'empreinte de la griffe du Maître, pour qu'il puisse subsister, là dessus, le moindre doute.

Et d'ailleurs, elles se trouvaient déjà, tout au long, imprimées, ces Remarques, dans la rarissime première édition originale de *la Henriade : La Ligue ou Henry le Grand*. Poème épique, par M. de Voltaire. A Genève, chez Jean Mokpap [Rouen, chez Viret], 1723, VIII-231 pages in-8°.

M. Georges Bengesco, dans son érudite *Bibliographie des Œuvres de Voltaire*, in-8°, 1882, tome I, page 100, dit très bien que ces Remarques sont de Voltaire. Beaumarchais, d'autre part, intégralement, les a reproduites, avec des annexes qui les complètent, dans sa grande édition des *Œuvres de Voltaire*, en 70 volumes in-8°, imprimés à Kehl, sous sa direction. Voyez tome X, 1784, *La Henriade*.

Ce sont, bien sûrement, aussi ces Remarques et leur vivacité de style qui attirèrent sur leur auteur les foudres de la censure, qui lui firent refuser l'autorisation d'imprimer en France son poème et l'obligèrent, après qu'il eut eu tout d'abord la pensée de l'éditer à La Haye, à le faire, furtivement, imprimer, avec l'aide de Thieriot, qui en fut l'éditeur, chez Viret, à Rouen, sous la fallacieuse rubrique de « Jean Mokpap, à Genève ».

Cent ans après, — autres temps, autres mœurs ! — le roi Louis XVIII qui, comme toute la haute bourgeoisie de son époque se piquait de Voltairianisme, quand il fit ériger sur le Pont-Neuf, la statue équestre de son aïeul Henry IV, de Lemot, mit à exécution cette idée, quelque peu falote, d'y faire placer, à l'intérieur du bronze, avec divers autres livres précieux, un exemplaire de choix de *La Henriade*, en deux volumes grand in-8°, et, suivant leur description officielle : « imprimés sur peau de vélin, édition de Beaumarchais, reliés par Simier, relieur du Roi, en maroquin bleu, avec dentelles, compartiments, et frappés en or aux Armes de France ». Toute la lyre !

Je vous donne à penser, chers Bibliophiles, mes amis, combien, sous ce métal, surchauffé par les rayons du soleil d'été des jours caniculaires, doivent se racornir et se rissoler les tomes fleur delysés de cette *Henriade*, en velin, du malheureux monarque.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Bolivar Noms de vêtements (LXVI, 8, 120). — L'ouvrage de M. A. Robida, *Mesdames nos aïeules*, va nous aider à compléter les recherches faites par notre confrère Nisiar, et par moi-même, dans des articles précédents, sur les noms de personnes appliqués à des vêtements ou coiffures (A ce propos, n'oublions pas de mentionner le « gibus », qui était du reste primitivement, si je ne me trompe, un chapeau « claque »).

Voici ce que dit M. A. Robida, dans l'ouvrage dont je viens de parler, sur la coiffure à la Fontanges, et sur les « palatines » :

En 1680, révolution dans la coiffure. Le vent décoiffe pendant une chasse royale la duchesse de Fontanges qui a pris le cœur de Louis après la Montespan. Pour rétablir l'harmonie de sa coiffure, la belle ébouriffée prend le ruban de sa jarretière et rattache ses cheveux avec une jolie rosette par-devant. Tout ce que font les favorites n'est-il pas toujours exquis et délicieux ? Les nobles seigneurs se pâment devant la gracieuse inspiration, les dames s'extasient, et dès le lendemain se décoiffent à la Fontanges.

(Suit la description de la coiffure en question, pour laquelle, du reste, M. A. Robida conseille de consulter d'autre part Saint-Simon).

La princesse Palatine, la princesse Charlotte de Baviere, fille de l'Electeur palatin qui vint en France en 1671 pour épouser Monsieur frère du roi, ayant adopté une sorte de petit mantelet court pour couvrir un peu ses épaules trop découvertes par la mode des corsages très décolletés, ces petites mantes adoptées bien vite par toutes les dames, furent appelées palatines comme la princesse.

(Même ouvrage).

P. c. c. MAURICE CHARPENTIER.

—

Ouvrages sérieux mis en vers (T. G. 665 ; XXXV à XL ; XLII ; XLIV à XLIX ; LI à LX ; LXI ; LXII ; LXV, 382, 721 ; LXVI, 124,218). — Relevé dans un catalogue de la librairie Lucien Dorbon (juillet-août 1912) :

[Garnier des Chesnes]. *La coutume de Paris, mise en vers, avec le texte à côté.* — Saugrain 1768, in-12.

« Curieux ouvrage peu commun » fait observer le catalogue FRAVAL.

—

Joachim (LXVI,588,710). — M. Crouslé, qui enseigna la littérature française au Lycée Henri IV, à l'Ecole Normale et à la Sorbonne, affectait de prononcer Joaquime quand il avait à parler de l'auteur de la *Deffense et illustration de la langue française*. Je ne crois pas que beaucoup de ses disciples aient été tentés de l'imiter.

P. J.

*
* *

Littré figure avec chuintement la prononciation de « joachisme » et « joachimite », l'un et l'autre dérivés de « Joachim ». NAUTICUS.

—

Faire le Jacques (LXVI, 144, 374). — En Lorraine, le geai est désigné sous le nom de Jacques, qui est l'onomatopée du chant de cet oiseau. On dit, en parlant des habitants de Neufchâteau (Vosges) « Les Jacques de Neufchâteau ». Florentin le Thierriat (XVIIe siècle), avocat à la cour de Lorraine, nous apprend l'origine de ce surnom : « Advint, dit-il, que ceux de Neufchâteau eurent le nom de Jacques, de ce que iceux apprivoisent chez eux de ces oysels ». De Jacques est venu notre verbe « jacasser ». En argot, on dit encore « jacter », pour crier. Jacquot est également le nom du perroquet.

Le geai est un oiseau grand tapageur et vaniteux (voir La Fontaine) qui prend, quand on l'observe, des poses comiques et des airs vainqueurs, qui rappellent certains individus au verbe haut, parlant à tort et à travers, avec « jactance », en prenant des attitudes ridicules. C'est à ces individus, qu'en Lorraine, on applique le dicton : « Faire le Jacques ».

AIMÉ THOUVENIN.

*
* *

En 1869, j'ai entendu plusieurs fois cette épithète dans la bouche de mon hôtesse à Savenay (Loire-Inférieure) artisane native de Guimené-Penfao, même département, et je le retrouve dans l'article de M. Fustier citant un passage de *Petit Cady* de M. C. Fert.

Point ne l'ai rencontré ailleurs.

Dans le langage pittoresque et très *vieille france* de mon hôtesse, ce qualificatif s'appliquait toujours à un grand dadais répondant très bien au signalement donné du *Jacques*, par les nombreux auteurs cités par M. Fustier. DEHERMANN.

—

Femmes. Conquête des diplômes masculins. (LXV ; LXVI, 81, 176). — Décidément, on va supposer, à l'*Intermédiaire*, que j'ai une toquade pour cette question. C'est en effet la quatrième note que j'envoie sur ce sujet.

M'est avis, cependant, que cette dernière peut, honorablement, être classée sous cette rubrique.

Donc, je lis dans l'*Echo de Paris* du 16 août 1912 :

La première agrégée de grammaire.

Les jurys d'agrégation, qui fonctionnent très activement actuellement à la Sorbonne, viennent de nous donner une jeune agrégée de grammaire, Mlle Jeanne Raison, étudiante à l'Université de Lille. C'est, croyons-nous, la première jeune Française — elle n'a que 23 ans — qui obtient ce haut diplôme.

Il faut remarquer d'ailleurs que la nouvelle agrégée a été classée première dans cette épreuve, où ont été admis ensuite seize concurrents, professeurs ou chargés de cours dans les lycées et collèges, anciens élèves de Normale supérieure et étudiants des Facultés de lettres.

Le jury d'agrégation, que présidait M. Bompard, inspecteur général de l'instruction publique, a félicité vivement la jeune étudiante.

Le titre d'agrégé dans un concours « masculin » donnait à Mlle Raison le droit de professer dans un lycée de garçons ; mais elle a demandé à professer dans un lycée de jeunes filles.

L. CAPET.

*
* *

Pour les intermédiairistes qui s'intéressent au féminisme, voici une liste de quelques articles parus, à ce sujet, au cours de ces dernières semaines :

La doyenne des suffragettes anglaises expose ses revendications (photographie, et légende).

Femina, numéro du 1er septembre 1912.

Une compagnie du corps féminin de sapeurs-pompiers qu'on vient d'organiser à Vienne (photographie).

Femina, même numéro.

« Les Conquérantes de l'air » (article d'Armand Rio, illustré de 14 photographies de Mlles Marvingt, Anna Ittier, Nelly Beese, Jane Herveu, Hélène Dutrieu, Miss Quimby, Mme de Laroche). *Lecture pour tous*, numéro de septembre 1912.

« Les cités étranges. Une ville de femmes » (article de Maxence, illustré de deux dessins). *Mon Dimanche*, numéro du 8 septembre 1912.

« Une femme garde-chasse » (article, illustré de trois photographies) *Nos Loisirs*, numéro du 1er septembre 1912. « Une amazone intrépide » (article, illustré d'une photographie). *Nos Loisirs*, même numéro.

Et, si l'on veut, la photographie d'une

« gommeuse en culotte incisant un pin », parue dans un des derniers numéros du *Journal*. MAURICE CHARPENTIER.

—

Enseignes littéraires de coiffeurs (LXVI, 381, 619, 715). — Je me rappelle très-bien la boutique du perruquier de la Porte St-Denis, à l'enseigne « Absalonesque », citée par mon confrère A P. Mais, si mes souvenirs sont exacts, il existait un peu plus bas, à droite, un autre coiffeur qui, jaloux des succès de son rival, avait imaginé la contre-partie de son enseigne. Cette dernière, grossière peinture sur bois, représentait un homme en train de se noyer, saisi aux cheveux par un nageur intrépide, et coulant à pic, laissant, aux mains de son sauveur, sa perruque, hélas !

Le quatrain suivant, en vers capillaires, accompagnait cette scène aquatique :

Passant, contemple le malheur
Que te vaudrait une perruque !
Crois-moi, il est encor meilleur
D'avoir des cheveux sur la nuque.

P. A.

—

Les maisons historiques (LIII ; LIV ; LVIII ; XLI). — Des *Débats* :

Nous avons annoncé hier que le roi d'Espagne vient d'acquérir la maison que Cervantès habita à Valladolid et dans laquelle il composa son *Don Quichotte*. Il menait là, une existence précaire, le duc de Lerma lui ayant refusé sa protection et le duc de Béjar à qui il dédia son œuvre, lui ayant bientôt retiré la sienne. L'auteur du *Don Quichotte* y fut en outre victime d'un fâcheux incident : Un gentilhomme, Gaspard de Espeleta, ayant été blessé une nuit au cours d'une rixe, devant la maison de Cervantès, celui-ci, accouru, le transporta chez une voisine où il mourut peu après. Mais comme les vêtements du défunt avaient été déposés chez Cervantès lui-même, la justice, soupçonneuse, l'arrêta avec toute sa famille et ne les relâcha qu'au bout de quelques jours, non sans que la malignité publique fût allée pour expliquer ce drame, jusqu'à imputer à l'immortel écrivain certaine industrie honteuse !

Cervantès quitta Valladolid pour rentrer à Madrid à la suite de la cour en 1606 Depuis, sa maison de Valladolid, humble bâtiment à deux étages, avec deux portes et quatre fenêtres, servait de gîte à des familles besoigneuses, et rien, dans son délabrement, qu'une modeste plaque commémorative, ne rappelait le passage de son illustre occupant. Il y a quelques années, la Société cervantiste locale y avait transporté son siège, en même temps qu'elle érigeait un monument à Cervantès sur la place de l'Université ; mais elle ne tarda pas à se dissoudre et le logis de Cervantès était redevenu celui de pauvres artisans.

—

La jument Mascotte (LVI). — Dans l'*Intermédiaire* a paru, il y a quelques années, un compte rendu du raid fourni par la jument Mascotte du 7e dragons en 1882.

Les chiffres donnés sont : 168 kilomètres en 15 heures, 251 kilomètres en 21 heures et 350 kilomètres en 72 heures.

Les quatre premiers chiffres se comprennent, ils donnent une moyenne de 11 kilomètres à l'heure environ ; mais les 5e et 6e chiffres ne se comprennent pas, car ils ne donnent plus qu'une moyenne de 2 kilomètres à l'heure, à peine, pendant 51 heures, ce qui est inadmissible, la jument étant morte sur la route.

Y a-t-il eu erreur de rédaction ou erreur typographique ? J.

—

Muré vif (LXI ; LXII ; LXIV). — Le 30 janvier 1910, M. le Dr Max Billard racontait dans les « Trouvailles et Curiosités » que le P. de Ravignan avait été mené une nuit en un lieu inconnu pour y confesser un homme emmuré vivant.

D'une communication de M. P. Darbly (LXI, 439) il résulte que le P. de Ravignan ne fut mêlé à aucune affaire de cette sorte.

« Il y a là une simple légende dont l'origine est obscure et ne sera peut-être jamais éclaircie ». Ainsi s'exprimait (LXI, 379) notre confrère T., qui montrait les variations de ce conte depuis le XVIIIe siècle.

Aux intermédiairistes intéressés par cette question, je signale ceci : Dans la troisième livraison de 1912 des *Documents d'histoire* sont publiées des lettres du président Dugas et de son ami Bottu de Saint-Fonds relatives à un jésuite, le P. de Vertilhac. L'une de ces lettres datée du 9 novembre 1719 contient le récit de deux aventures semblables à celle du P. de Ravignan qui seraient arrivées au P. de Vertilhac, l'une dans un bourg du Périgord et l'autre dans la ville même de Bordeaux. La longueur de cette lettre ne

permet pas de la reproduire ici ; mais les intermédiairistes qui voudraient la lire la trouveront facilement (*Documents d'histoire*, t. 3, 1912, p. 449).

MAURICE ROUSSET-CROISET.

—

Les lettres de Mme Cornu (T. G. 250 ; XL ; XLIX ; L ; LI). — Voici quelques détails supplémentaires qui s'ajoutent aux notes déjà publiées.

Ces lettres, au nombre de 297, sont réunies dans deux gros volumes modestement habillés de vert ; la testatrice ne permettait de les lire que dix ans après sa mort. Renan les remit en son nom à la Nationale, et par scrupule, prit l'avis de plusieurs personnes sur leur communication, même après les dix ans révolus. A plusieurs reprises, des pourparlers furent engagés sur l'opportunité de la mise à la disposition du public. Ce ne fut que sur les instances de M. Germain Bapst, que le ministre de l'instruction publique autorisa la communication du dépôt.

Les amateurs de révélations sensationnelles ont vu qu'il n'y a point là de fruit pour eux. Cette correspondance honore à la fois et celui qui l'a écrite et celle qui l'a reçue. Elle montre, dans ce Napoléon intime et qui se confie, un être sensible et reconnaissant, aux idées larges. Il se souvient des services rendus, les récompense d'une amitié sincère, et tolère avec sérénité les opinions qu'il ne partage pas. Bonaparte, même sur le trône, permet à Mme Cornu de n'être pas bonapartiste.

Cette correspondance si longue n'est pas très régulière ; elle présente des lacunes : c'est que la vie de celui qui tient la plume est singulièrement accidentée. La première lettre, en français, est une lettre d'enfant, naïve en son gentil tutoiement.

Arenenberg, 25 août 1820.

Je te remercie bien des vœux que tu formes pour moi et de ton joli rond. Maman l'a trouvé bien joli. Tu remercieras aussi Eugène du beau dessin et de sa belle lettre. Maman a trouvé très bien ta lettre en italien et en a été très contente.

Elle te rapportera quelque chose, quand elle reviendra à Augsbourg.

Adieu, Hortense, je t'embrasse.

LOUIS NAPOLÉON.

Plus tard, c'est le jeune homme qui écrit à la jeune fille : il quitte ce ton puéril et lui dit ses impressions dans des lettres très longues, où ne perce que confusément la vision de sa destinée. Il la supplie de lui écrire souvent. Il définit l'attrait qu'il trouve dans ce commeree, en ce passage d'une grande délicatesse :

Ma chère Hortense. — Il faudrait que vous fussiez un homme, vous comprenez si bien les choses, et sauf quelques détails, je pense comme vous. Cependant, je crois que vous êtes très bien telle que vous êtes, ce serait dommage de changer. Nos relations y perdraient de leur charme, car le sentiment que j'ai pour vous vaut mieux que l'amour ; il est plus durable ; il vaut mieux que l'amitié : il est plus tendre.

Prisonnier à Ham, il fera de sa sœur de lait, son intermédiaire intelligent et dévoué. Studieux, penché sur des livres, travaillant avec un acharnement inouï les questions techniques, ce sera elle qui courra les libraires pour lui procurer les ouvrages qui le documentent, qui aura la tâche ingrate de relire ses épreuves et d'analyser ses articles. Il l'en remercie avec effusion et, un certain jour de l'an, lui envoie des présents qui disent leur bonne camaraderie.

Je vous envoie pour le jour de l'an un souvenir bien modeste, mais qui vous est offert d'un grand cœur : c'est une plume pour m'écrire, un couteau sans tranchant pour lire mes œuvres, un cachet pour sceller en dehors, dans la cire, ce que le contenu scelle dans le cœur, et enfin un canif pour trancher tous les petits nœuds gordiens de la vie.

Elle le revoit à Paris en 1848 ; elle le suit dans son ascension, un peu inquiète de découvrir qu'il est, et le sait, le neveu de César. Elle le boude. Pas tant cependant qu'on veut bien le dire. Elle est mariée, son mari a décoré une chapelle ; elle ne serait point fâchée que le prince-président la vît. Il se rend avec bonne grâce à son désir.

Ma chère Hortense, voilà bien longtemps que je ne vous ai écrit, mais aussi pourquoi vous êtes-vous mise à me bouder ? J'irai avec grand plaisir voir la chapelle peinte par votre mari et je l'ai annoncé tout à l'heure au curé de Saint-Merri. Maintenant, permettez-moi de vous souhaiter une bonne année et de vous renouveler l'expression de ma très vive amitié.

LOUIS NAPOLÉON.

Elle ne le traite pas tant en tyran qu'on a bien voulu le croire ; même au lendemain du coup d'Etat, elle intercède. Mais

ses clients sont un peu trop compromis.

Papier au chiffre impérial :

30 août 1852.

Ma chère Hortense, avec la meilleure volonté possible, je n'ai pu vous remercier du joli portrait que votre mari a fait.

Cette aimable attention m'a fait grand plaisir. Je ne puis ce que vous désirez pour vos protégés. M. Cernuschi est signalé comme dangereux. Ecrivez-moi ce que je puis faire pour Tribalza.

NAPOLÉON.

Cette correspondance établit que les rapports n'ont jamais cessé entre Mme Cornu et Napoléon III ; elle a pu désapprouver le coup d'Etat, mais n'a pas rompu avec celui qui l'avait accompli. Ce qui est vrai, c'est qu'elle ne se montra jamais aux Tuileries que le jour où, à la suite de la lettre suivante, elle alla embrasser le Prince impérial :

25 mars 1862.

Ma chère Hortense, j'ai été si occupé, que je n'ai pas eu le temps de vous remercier de l'aimable lettre que vous m'avez écrite à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de mon fils. Les témoignages de votre amitié me sont toujours très précieux et je désire que vous puissiez venir voir ce cher enfant sur lequel j'ai concentré toutes mes affections. En vous exprimant tous mes remerciements, je vous renouvelle l'assurance de ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

Pendant les dix-huit ans de règne, la correspondance a gardé ce ton affectueux et familier. Si elle s'est faite plus rare avec le temps, c'est que les soucis du trône absorbent le monarque. Elle s'adresse à lui en solliciteuse, et c'est toujours en personne, que pour les moindres requêtes, il s'interpose, la tenant au courant de ce qu'il fait, heureux lorsqu'il a pu contenter ses désirs.

M. Cornu meurt en décembre 1870, Napoléon III l'apprend à Chislehurst Il fait trêve à sa propre douleur, pour prendre sa part de celle de la veuve :

Ma chère madame Cornu,

Vous ne pouvez douter de la peine que j'ai ressentie, en apprenant la mort de votre mari. Vous savez combien, depuis longtemps, avais d'amitié pour lui. Je partage vos émotions et me demande souvent comment vous vous trouvez au milieu de la guerre qui vous environne.

Je ne vous parlerai pas de nos malheurs, ce sont ceux de la France qui m'accablent le plus. L'impératrice et le prince vont bien, c'est une grande consolation pour moi. Espérons de meilleurs jours et croyez toujours, ma chère Hortense, à ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

Telle est cette correspondance précieuse pour l'histoire de l'homme et du règne, en raison des infinis détails qu'on y rencontre, année par année. Elle ne nous apporte toutefois aucune révélation, même simplement piquante. Ce n'est qu'un commerce loyal, honnête et tout uni entre gens que l'on aurait supposé capables d'avoir bien autre chose à se dire.

Trouvailles et Curiosités

Hommage des Marseillais à Hudson Lowe. — On écrivait de Marseille le 25 janvier 1817 au *Journal des Débats* ?

Les curieux se portent en foule à l'Hôtel de ville pour y admirer les deux belles urnes en argent dont le conseil Municipal, par sa délibération du 26 juillet 1815, arrêta qu'il serait fait hommage, au nom de la ville de Marseille, en témoignage de sa gratitude, au très honorable baron Exmouth, chevalier de l'ordre du Bain, amiral du pavillon bleu et commandant en chef les escadres de S. M. britannique dans la Méditerrannée ; et au Major sir Hudson Low commandant une division des forces de S. M. B. à Marseille et en Provence et actuellement gouverneur de Sainte-Hélène. Les deux urnes sont richement exécutées ; on y voit gravées les armes de la ville, et l'inscription suivante en langue anglaise et française apposée sur chacune des urnes, selon leur destination respective.

A l'Amiral le très honorable baron Exmouth
Au major Général sir Hudson Lowe
Marseille reconnaissante
le 26 juillet 1815

L'orfèvre de Paris qui a été chargé de l'exécution de ces belles urnes est M. Charles Cahier, orfèvre du Roi et de S. A. R. Monsieur.

(*Journal des Débats* du lundi 3 février 1817, page 4).

1817 !... La conduite que tenait à cette époque le geôlier de Sainte-Hélène était loin de mériter un tel hommage de la part des Français. L. G.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 20 Décembre 1912

48e Année

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1349

31bis, r. Victor-Massé
PARIS (IXe)

Bureaux : de 3 à 6 heures

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

769

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

770

Questions

—

Thomas, qui crut en Delacroix. Qu'était-ce que ce Thomas qui croyait en Delacroix et qui a acheté les premières œuvres de Delacroix ? Nous avons de lui le reçu ci-dessous.

Le *Saint-Sébastien*, payé trois cents francs le jour du terme, en 1852 à la vente Laurent Richard, en 1873 a été payé 31.500 frs.

Le même Thomas avait acquis en décembre 1848, pour 100 frs, le *Christ au Jardin des Oliviers.*

J'ai reçu de Monsieur
Thomas la somme de trois cents
francs pour un petit tableau rep.t
St Sébastien

Ce 15 janvier 1852

Eug. Delacroix

Les greniers du Louvre. — On parle souvent de ces greniers. Evidemment c'est la réserve, ce sont les débarras de notre musée. Mais rien n'est entré au Louvre sans mérite L'inventaire de ces greniers existe-t-il ? se communique-t-il ? Il n'est pas utile d'encombrer les colonnes de l'*Intermédiaire*, et c'est pourquoi je ne demande pas : que contiennent-ils ? V.

—

Les productions épiques et poétiques de Lucien Bonaparte. — Je serais reconnaissant aux intermédiairistes qui voudraient bien me renseigner sur l'accueil reçu à l'époque par les productions épiques et poétiques de Lucien Bonaparte et m'aider à établir une liste des personnes ayant été en relation avec le prince de Canino et dont les descendants pourraient posséder dans leurs archives des lettres du plus intéressant des frères de Napoléon. S. Fl.

—

Un prétendu fils de Charles IX. — Je trouve dans un livre anglais récemment publié, *The Later years of Catherine de Medici*, par Miss Edith Sichel, que Charles IX aurait eu de sa femme Elisabeth d'Autriche, un enfant qui mourut en bas âge. Les historiens ne font aucune mention de cet enfant.

Sur quoi s'appuie l'auteur des « Dernières années de Catherine de Médicis » pour produire cette assertion ?

Ecossaise.

—

Benvenuto Cellini a-t-il tué le cardinal de Bourbon ? — Benvenuto Cellini prétend avoir tué, au siège de Rome, le cardinal de Bourbon. Il visa dans un groupe, et atteignit d'un coup d'arquebuse, l'un des plus grands : c'était le cardinal (voyez le livre II, des Mémoires).

Mais cette prétention a été fortement mise en doute. Benvenuto s'avantage volontiers. Les archives du Vatican recèlent peut-être le secret de cette histoire. Jamais furent-elles consultées pour cet objet ?

Dr L.

—

Le premier notaire. — Selon quelques historiens, Valentinien est le premier que l'on connaisse pour avoir fait les fonctions de notaire et de secrétaire du roi, sous Childebert, roi de Paris. Cependant, l'édit royal de Charles V créant, pour le couvent des Célestins, la charge de 60e secrétaire du roi, (il y en avait auparavant 59), a l'air d'indiquer, pour la création des notaires-secrétaires du roi, une époque bien postérieure. Qui a raison ?

A. M.

(Question (XXIII) restée sans réponse).

—

Nom d'un personnage de Constantinople. — Cette personne se servait d'un papier à lettre timbré d'un E et d'un J, surmontés d'une couronne de vicomte. Elle paraît connaître assez bien les dessous de la politique turque et internationale ; je doute qu'elle fût attachée à l'ambassade de France à Constantinople, car dans une lettre d'elle, que j'ai sous les yeux, elle est assez dure pour notre ambassadeur, M. de Lacour.

Cette lettre, non datée, écrite de Constantinople, est vraisemblablement de 1855. Elle est si curieuse, révélant de tels dessous diplomatiques, que le sénateur de l'Empire, auquel elle est adressée, en barbouilla avec soin la signature. Elle s'y moque du prince Menchikoff et dit que « les Anglais sont d'habiles gens et de fiers coquins ; que la France a la main malheureuse en fait de diplomates. »

La Coussière.

—

Isabel d'Angoulême. — Qui étaient les parents d'Isabel d'Angoulême mariée à Hugh X, comte de la Marche ?

Dright.

—

Boucher, miniaturiste. — Je possède une miniature ancienne, « Portrait de la marquise de Pompadour vue à mi-corps, vêtue d'une robe bleue avec agréments roses. » La favorite est assise dans un parc et tient un livre sur ses genoux.

Cette miniature est signée Boucher 1767 (?)

Je ne crois pas que ce soit une œuvre du fameux peintre ; mais ce pourrait être une copie réduite, due au pinceau d'une dame Boucher (Marie Jeanne) dont Maze-Sencier cite le nom dans son *Livre des Collectionneurs*, page 492.

D'un autre côté, l'*Illustration*, dans son récent numéro de Noël, reproduit en couleurs un petit médaillon miniature catalogué sous le nom de M. J. Boucher.

Ni Bellier de la Chavignerie, ni Siret,

ni les de Goncourt, pourtant si avisés des choses du XVIIIe siècle, ni même le regretté Henri Bouchot dans son volume : *La Miniature Française de 1750 à 1825*, ne parlent de cette artiste.

Un des lecteurs de l'*Intermédiaire* serait-il assez obligeant pour me fournir quelques indications? Plus d'un collectionneur les accueillerait avec plaisir

JEAN PAUL HEFF.

—

Mme de C... — Dans le volume intitulé *Napoléon à Paris*, paru en 1842, in-8, une Mme de C... est dénoncée comme étant le mauvais génie du prince Louis-Napoléon (page 240). Sait-on quelle est cette Mme de C... ? XXX.

—

Hommage à Salomon de Caus. — D'un rapport de Baltard (22 juillet 1864), il résulte que, prenant en considération une proposition de M. Charles Read, la ville de Paris devait faire placer, sur une des faces de la maison sise rue Palestro, à l'angle du passage Basfour, sur l'emplacement de l'ancien cimetière protestant de la Trinité, où Salomon de Caus avait été inhumé, une inscription commémorative avec l'effigie en buste ou en grisaille de cet ancien ingénieur de la Ville de Paris. Le propriétaire avait consenti, le travail avait été commencé. Le projet est resté en suspens : que s'est-il passé ? La guerre, évidemment, a culbuté bien d'autres choses.

V.

—

Crevin. — Domaine et hameau de la commune de Bossey, arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie).

On cherche à recueillir tous les documents historiques et iconographiques relatifs à cette localité, de même que des titres de propriété et les mentions intéressantes des chroniqueurs et des voyageurs dont les relations sont publiées ou inédites.

L'indication des collections publiques ou privées où se trouvent des documents de ce genre, serait particulièrement utile.

ROMOND.

—

Félix Desportes, quand est-il mort ? — Dans mon ouvrage : *La Révolution de 1848 en Alsace* qui se termine par la biographie des parlementaires alsaciens de 1789 à 1871, je consacre quelques lignes à ce membre de la Chambre des représentants de 1815 pour le Haut-Rhin. Né en 1763, après avoir passé par la diplomatie, il devint préfet du Haut-Rhin en l'an X, baron de l'Empire en 1809. Il fut l'un des premiers à se prononcer contre Napoléon, après Waterloo, à la Chambre des représentants. A la séance du 21 juin il demanda la nomination d'une commission de cinq membres chargée de prendre les soins pour la sûreté de la représentation nationale. Il fut banni en 1816 et quitta la France. Il avait alors 55 ans. Je ne retrouve plus sa trace depuis cette époque.

PAUL MULLER.

—

Pierre de Grenus. — Né à Genève le 10 octobre 1658, mort au même lieu le 5 mars 1749; officier au service de France brigadier, 1704, gouverneur de Wissembourg, retiré à Genève à partir de 1711.

On désirerait connaître les dépôts publics et privés qui possèdent des lettres de cet officier général, et des documents de toute nature relatifs à ses propriétés dans le voisinage de Genève.

ROMOND.

—

Le sieur Lagarrigue et le Microscope solaire. — En classant de vieux papiers je trouve le prospectus de séances que devait donner à Rome le sieur Lagarrigue, de la Faculté des Sciences de Paris, à l'aide du *Microscope solaire*, grossissant huit millions de fois les objets. Imprimés pour une tournée en Italie, les prospectus ne portent point de date ; on devait l'ajouter à la main, comme le prix du billet d'entrée.

Ce sieur Lagarrigue, lauréat en plusieurs expositions industrielles, doit être connu. Sait-on à quelle époque il fit cette tournée en Italie ?

Si ce prospectus intéressait quelque lecteur de l'*Intermédiaire*, je me ferais un plaisir de le lui offrir.

ARCH. CAP.

—

Lombard, auteur dramatique. — Nous lisons dans *45 ans de ma vie*, page 197, de la princesse Louise de Prusse, le passage suivant :

1806. - On rédigea un mémoire pour remettre au roi et le supplier d'éloigner de son cabinet MM. de Haugwitz, Beyme et

Lombard, tous trois généralement accusés de tenir au parti français.

Je crois qu'on faisait tort à Begme et que M. Lombard désirait surtout ne pas se brouiller avec la France dans l'espoir de faire accepter ses tragédies au Théâtre-Français. Il espérait un grand succès dramatique, qui lui tenait plus à cœur que le bonheur de la Prusse.

Pourrait-on nous dire si ce Lombard est arrivé à faire jouer quelques pièces au Théâtre-Français? Dans l'affirmative, quel a été leur sort ? J.

—

Agnès de Montbéliard. — Qui étaient les parents et grands-parents d'Agnès de Montbéliard mariée à Edward II, comte de Brienne ? DRIGHT.

—

De Monthresor. — Un aimable confrère peut-il me renseigner sur un Monsieur de Monthresor dont je trouve une relation manuscrite intitulée : « Relation et discours de M. de Monthresor sur la sortie de M. le duc d'Orléans hors de France après la mort de M. de Montmorency ; sa retraite et sa réception en Flandre, les Intrigues de la Cour pendant son séjour et son retour en France (1634).»

COMTE E. DE ROUGÉ.

—

Blaise Moulinier. — Le 15 avril 1833 et jours suivants, on vendait des livres rares et des manuscrits précieux parmi lesquels se trouvait sous le n° 442 du Catalogue :

Le théâtre de l'inconstance où sont les amours d'Amydor et de Lysis par Blaise Moulinier sieur de Beauregard Xainetongeais, Paris 1610: Ecriture noire rouge, in-18, reliure du temps.

Sait-on ce qu'est devenu ce manuscrit ? Pourrait-on me fournir des renseignements sur Blaise Moulinier, sieur de Beauregard ? CHAMPVOLANT.

—

Préfontaine. — Un membre de cette famille a-t-il réellement pris part aux guerres de l'Emigration et de Vendée ? Ce nom est bien cité dans quelques ouvrages spéciaux relatifs à ces guerres, notamment dans celui du marquis d'Ecquevilly : *Campagne du corps sous les ordres du Prince de Condé*. Dans le *Chartrier Français*, année 1870 « liste des présents à Quiberon : de Préfontaine disparu le 21 ». Mais aucun des ouvrages ayant trait à l'expédition de Quiberon ne cite ce nom dans la liste des émigrés tués ou arrêtés et exécutés, ou qui ont pu s'échapper. Il en est de même des ouvrages sur les guerres de Vendée. On ne trouve ce nom ni dans Tercier, ni dans Chassin, Crétineau-Joly, Deniau, de Nouhes, Duchemin des Scepeaux, etc., etc.

Je me demande s'il n'y aurait pas eu erreur d'impression ou confusion de nom et s'il n'aurait pas été mis de Préfontaine pour de Guéfontaine.

Un de Guéfontaine fut, en effet, garde du corps des princes ; il prit part aux guerres d'Emigration, à l'expédition de Quiberon ; arrête avec tous les émigrés sous les ordres du comte de Sombreuil, il put s'échapper, reprit les armes en Vendée et fut tué à Ballée en octobre 1799.

Tous les ouvrages cités plus haut, auxquels on pourrait ajouter celui de R. Bittard des Portes *Les Emigrés à cocarde noire* en font mention. P. C. L.

—

Janne de Seilhans. — J'ai sous les yeux deux lettres qui portent comme signature le nom place en tête de ces lignes. Elles furent écrites en 1627 et 1628, au Cardinal Borghèse, par une religieuse ainsi nommée, qui avait fondé à Assise le monastère des Servantes de Jésus, Marie et Joseph En 1639 Anne d'Autriche écrivant aux magistrats d'Assise, pour les remercier des félicitations qu'ils lui avaient adressées à l'occasion de la naissance du Dauphin, le futur Louis XIV, leur faisait remettre ses lettres par l'intermédiaire de la « bonne Mère de Seillans. » C'est la dernière trace que l'on trouve d'elle à Assise et le savant chanoine Tini, aujourd'hui vicaire général, dans une courte note, qu'il lui a jadis consacrée dans un bulletin publié en 1899, à l'occasion du cinquantenaire de l'invention du corps de sainte Claire (*Santa Chiara di Assisi nel cinquantesimo dall'invenzione del corpo*, Assise, 1899 1900) assure qu'elle transporta son monastère en France.

Dans les quelques documents contemporains, Janne de Seilhans est dite de Marseille. Seillians est une commune du Var, et le nom d'une famille de ce nom est connu. Je l'ai relevé, sans en prendre note, dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Aix, je crois, sous la plume d'un certain correspondant de Peiresc.

Connaît-on quelque chose de plus sur Janne de Seilhans et sa communauté des Servantes de Jésus, Marie et Joseph, qui portaient comme costume religieux une robe de laine de couleur cendrée ; sur la poitrine trois croix superposées, rouge, verte et blanche. J'ai inutilement cherché, dans Hélyot et les auteurs que j'avais sous la main, quelque renseignement sur cette famille religieuse qui n'eut, peut-être, qu'une durée éphémère.

Arch. CAP.

—

Vitapey de Beranger et de H. Macaire. — Qui étaient les parents de Vitapey de Beranger et de H. Macaire marié à Guillaume III comte d'Angoulême ?

DRIGHT.

—

Trensbourge de Beaugency. — Qui étaient les parents de Trensbourge de Beaugency marié à Fulgue V, comte d'Anjou ? DRIGHT.

—

Décoration du Mérite Militaire. — Existe-t-il pour cette décoration, réservée aux protestants sous l'ancien régime, des tables ou des répertoires comme pour la croix de Chevalier de Saint-Louis ?

GALD.

—

Ordre religieux-militaire-nobiliaire de Saint-Jean-d'Acre. — Je serais heureux d'obtenir des renseignements historiques au sujet de l'Ordre de Saint-Jean-d'Acre, ainsi que à l'égard de son existence actuelle.

L'Ordre de Saint-Thomas, institué par Richard, roi d'Angleterre, apres la prise d'Acre, aurait-il quelque rapport avec l'Ordre de Saint-Jean-d'Acre? J'ai entendu dire que ce dernier existerait encore en Espagne. Pourrait-on me renseigner à ce sujet ? Est-ce que le cartulaire de cet Ordre serait conservé au British Museum, de Londres ? UN HISTORIOPHILE.

—

Armes à identifier : Trois falots d'or. — *D'azur, à trois falots d'or posés 2 et 1 en bande.* Ces armoiries sont accolées à celles de Etienne Montanier « intéressé aux fermes du roi » en Languedoc (Lodeve) vers 1730. Montanier porte : *d'azur à 2 montagnes d'argent surmontées d'un soleil d'or accompagné de 3 étoiles de même en chef, les deux autres aux côtés.*

Elles sont peintes sur une chaise à porteur du XVIIIe siècle.

En 1730, une dame veuve Montanier paraît dans un acte de foi et hommage. elle est née Madeleine Arnoux, son défunt mari y est qualifié Trésorier de France

Est-ce le même Montanier ? Ces armoiries sont elles celles des Arnoux ?

R. DE R.

—

Vente Joursanvault. — Parmi les livres mis à la disposition des lecteurs dans la salle des manuscrits, à la Bibliothèque Nationale, se trouve, sous le numéro 298, le *Catalogue analytique des Archives de M. le baron de Joursanvault* ; Paris, Techener, 1838, 2 vol. in-8.

En tête du second volume, on a relié cet avis :

La vente aux enchères des archives de M. le baron de Joursanvault aura lieu par le ministère de Me Bataillard, commissaire priseur, rue de Choiseul, n° 5, assisté de M. Techener, libraire, place du Louvre, n° 12, le 15 octobre 1838 et jours suivans, aux lieu et heure et dans l'ordre qui seront indiqués par une feuille de vacation qui se distribuera à compter du 1er octobre, chez MM. Bataillard et Techener.

La collection sera vendue en totalité à l'amiable s'il est fait des offres suffisantes avant le 1er octobre.

On m'a dit à la Bibliothèque Nationale, que le fonds « Bourgogne et Franche Comté » avait été acheté par cette bibliothèque

Je désire savoir ce qu'est devenu le manuscrit signalé dans le tome II sous la division « Anjou, à la page 84 et numéroté 2.578. « Dix-sept pièces : titres concernant la seigneurie de Longué. Contrat de Mariage de Charles de Chatillon et de Catherine Chabot. Pièces relatives aux divers officiers du roi et du duc d'Orléans en Anjou. Titres relatifs à la châtellenie de Passavant. Le vicomte de Thouars donne quittance des deniers reçus pour son mariage avec Collette Chabot. Pièces concernant le château de la Bourgognière. Pièces relatives à l'abbaye de Fontevrault et à la prise d'habit par la duchesse d'Orléans. 1440-1480 ».

CLAUDE ROBIN.

« Epatant » (LXV) — Un Souvenir de Pasteur. — Pour exprimer l'étonnement extrême, on a coutume de dire : « Les bras m'en tombent ! » ou « Cela me coupe bras et jambes ».

Or, les gens qui sentent leurs membres se détacher ainsi, sont *épatés*, au sens populaire et littéral du terme.

Serait-il excessif de voir là l'étymologie du mot *épatant*, que l'Académie vient de naturaliser français ?

En accueillant ce mot jusqu'alors déconsidéré, l'Académie n'a d'ailleurs fait que suivre, de très loin, l'exemple d'un de ses membres, et pas des moindres, qui ne dédaigna pas de s'en servir dans une circonstance mémorable.

Cela se passait il y a vingt-cinq ou trente ans, peut-être plus. Pasteur, dans son laboratoire d'Arbois, où il poursuivait ses recherches sur l'infection charbonneuse chez les animaux, venait d'obtenir des résultats merveilleux. Sous l'empire de la joie qu'il en éprouvait, il adressa à sa femme, restée à Paris, ce télégramme concis : « *Succès épatant* ! »

Si les parrains du parent pauvre qu'on vient d'admettre dans la famille académique, avaient eu connaissance de ce glorieux précédent, ils n'auraient pas manqué d'en faire état pour les besoins de leur cause. Mais c'est un fait peu connu, que je crois tenir de bonne source.

Je ne l'ai vu citer nulle part. Est-il historique ou légendaire ? C'est un petit point d'histoire que la famille Pasteur pourrait peut-être fixer, et il est, actuellement, assez intéressant pour en valoir la peine.

EMILE DESHAYS.

—

Sous Louis XIV mangeait-on la tête couverte ? — Qui ne connait ces deux vers de la 3e Satire de Boileau (Description d'un repas ridicule).

Quand un des campagnards relevant sa mous-
[tache
Et son feutre à grands poils ombragé d'un
[panache.

Doit-on en conclure que sous Louis XIV on mangeait quelquefois ou toujours la tête couverte, même dans les repas de cérémonie, ou que le campagnard était ignorant des usages des honnêtes gens ?

DEHERMANN.

Réponses

—

Les Guise, descendants des Carolingiens (XVII ; LXVI, 33, 355). — Dans son *Manuel de diplomatique* (Paris, 1894, page 880) M. A. Giry répond entièrement à la question posée :

L'un des plus fameux faussaires en ce genre (faux généalogiques) fut François de Rosieres, de Bar-le Duc, attaché au cardinal de Lorraine, qui le pourvut de nombreux bénéfices et notamment de l'archidiaconné de Toul. Il fut chargé par les princes lorrains d'écrire une histoire de leur maison, accréditant la généalogie qui rattachait les Guise en ligne directe à la famille de Charlemagne, voire même à la dynastie mérovingienne Ce n'était point chose de petite conséquence puisqu'elle plaçait les Guise sur les marches du trône et leur créait des droits éventuels, au cas de la disparition, qu'on pouvait dès lors prévoir de la maison de Valois. Pour justifier cette filiation, Rosières fabriqua nombre de fausses pièces qu'il prétendit avoir trouvées dans les archives des monastères. Son procédé était le le plus souvent des plus simples ; il consistait à introduire dans la teneur de documents anciens et parfaitement authentiques les noms et les mentions dont il avait besoin. Il ne paraît pas s'être jamais hasardé à contrefaire des originaux, mais s'être contenté d'insérer les textes acommodés à sa façon dans la longue et fastidieuse histoire en latin de la maison de Lorraine qu'il publia en 1580 à Toul, avec privilège du roi et qui est intitulée : *Stemmata Lotharingia ac Barri ducum* (in-fol.). Dénoncé par du Plessis-Mornay (*Discours du droit, prétendu pour ceux de la maison de Guise à la couronne de France*, Paris, 1583, in-8°), comme un manifeste des princes lorrains, l'ouvrage fut saisi et son auteur jeté à la Bastille, d'où le crédit des Guise réussit à le faire bientôt sortir ; il put se retirer à Toul, où il employa sa vieillesse à composer des œuvres édifiantes.

Voir aussi : Bréquigny, *Sur le faussaire François de Rosières*, pp. 315-317 des *Prolégomènes* du tome I, des *Diplomata Chartae*.

P. c. c. Baron DU ROURE DE PAULIN.

—

Guerres de Vendée. Les Prisonniers de Saint-Florent le Viel (LXVI, 673). — La question des prisonniers de Saint-Florent a été amplement traitée dans l'*Intermédiaire* (Voir XXXII, 556 ;

XXXIII, 104, 269, 380, 620, XXXIV, 101, 500, 587).

Il est résulté de cette enquête que les prisonniers de l'Eglise de Saint-Florent étaient des *Républicains* qui durent la vie à la générosité du général Vendéen de Bonchamp.

Comme témoignage on a cité :

Les Mémoires de Kléber, et Savary, témoin oculaire.

Une lettre de Merlin (de Thionville) écrite de Saint-Florent au Comité de Salut Public (19 octobre 1793).

Une lettre de Guichet et Chaigneau, commissaires à la suite de l'Armée de l'Ouest, écrite de Saint Florent le 24 octobre 1793.

Le décret de « sursis à l'exécution du jugement de la Commission militaire établie au Mans qui condamne à mort la veuve Bonchamp» (23 Vendémiaire an III) et le décret de « sa mise en liberté » (29 Nivose an III).

La lettre adressée le 5 Brumaire an III au conventionnel Lofficial, l'un des pacificateurs de la Vendée par « les républicains qui ont été prisonniers dans la Vendée, délivrés à Saint-Florent le 18 octobre 1793 (vieux stile) » (*sic*).

Les déclarations de P. J. David d'Angers, qui sculpta le monument élevé à Bonchamp dans l'Eglise de Saint-Florent, attestant que son père Pierre Louis David, volontaire de l'armée de Kléber, était un des 5000 prisonniers dans l'Eglise de Saint-Florent dont Bonchamp a demandé la grâce avant de mourir, et qu'en exécutant le dit monument, il a voulu acquitter la dette de reconnaissance de son père.

Je crois donc qu'appuyée sur tous ces documents la preuve a été *historiquement* faite et que l'enquête peut être définitivement close.

G. Lantz.

*
* *

Sauf le nombre des prisonniers, le fait est rapporté dans l'*Histoire de la Révolution* de Thiers, au commencement du livre XVIII, tel que le relate notre confrère «Un Vendéen». Voici le passage de Thiers :

Le lendemain 18 (octobre 1793), l'armée (républicaine) entière marche de Cholet vers Beaupréau. Les avant-gardes de Beaupuy, placées sur la route de Saint-Florent, voient un grand nombre d'individus arriver en criant : *Vive la République! Vive Bonchamp.* On les interroge, et ils répondent en proclamant Bonchamp comme leur libérateur. En effet, ce jeune héros, étendu sur un matelas, et près d'expirer d'un coup de feu dans le bas ventre, avait demandé et obtenu la grâce de quatre mille prisonniers que les Vendéens traînaient à leur suite et qu'ils voulaient fusiller ; les prisonniers rejoignaient l'armée républicaine.

V. A. T.

*
* *

Dans le n° 117 du *Mercure Français*, 26 octobre 1793, Page 400 :

Barrère a annoncé que la Vendée n'est plus. Voici la lettre des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest.

L. A. P.

*
* *

Le 18 octobre 1793, l'armée Vendéenne fit grâce à 5.000 prisonniers, qui étaient réunis à Saint-Florent-le-Viel (Maine-et Loire), lors du passage de la Loire. Les témoignages abondent, et du côté des *blancs* et du côté des *bleus*.

Je me contente de donner deux documents empruntés à ces derniers.

Le 19 octobre, lendemain du passage de la Loire, Merlin (de Thionville) écrivait, de Saint-Florent-le-Viel, au Comité de Salut Public :

J'arrive avec Boursault et quelques troupes mais j'arrive trop tard pour noyer les débris des brigands. Cette armée du Pape, qui nous fait tant de mal et que l'on n'a pas poursuivie avec une activité assez révolutionnaire, nous échappe encore ; mais elle n'a plus de chefs ! Lescure agonise, D'Elbée est blessé à mort, Bonchamps n'a plus que quelques heures à vivre. Ces lâches ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre mille des nôtres, qu'ils tenaient prisonniers. *Le fait est vrai*, car je le tiens de la bouche de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher par ce fait d'*incroyable hypocrisie*. Je les ai pérorés et ils ont bientôt compris qu'ils ne devaient aucune reconnaissance aux brigands. *Mais, comme la Nation n'est pas encore à la hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez sagement en ne soufflant pas mot sur une pareille indignité.* Des hommes libres accepter la vie de la main des esclaves ! Ce n'est pas révolutionnaire *Il faut donc ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action. N'en parlez pas même à la Convention. Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ou de faire des journaux ; cela s'oubliera comme tant d'autres choses.*

Jean-Julien-Michel Savary, président du tribunal du district de Cholet jusqu'à l'insurrection de mars 1793, était commissaire civil à l'état-major de Kléber lors du passage de la Loire par l'armée catholique et royale. Il était à Beaupréau le 18 octobre 1793. Voici ce qu'il écrivait, en 1824, dans ses *Guerres des Vendéens et des Chouans* (tome II, page 278) :

Le 18 octobre, vers les onze heures du matin, les avant-postes sur la route de Beaupréau à Saint-Florent signalèrent un grand nombre d'individus qui se dirigeaient vers eux ; Beaupuy s'y porta de suite. C'étaient les prisonniers républicains, au nombre de quatre ou cinq mille, qui tous proclamèrent, pour leur libérateur, Boncbamps prêt à rendre le dernier soupir. — Il faut avoir vu ce spectacle attendrissant et terrible, il faut avoir entendu le récit de leurs peines, de leurs espérances, enfin l'expression de leur reconnaissance, pour s'en faire une idée. Ils furent dirigés le jour même sur Cholet.

F. Uzureau,
Directeur de l'*Anjou Historique*.

—

Santerre et la mort de Louis XVI (T. G. 820 ; LXV ; LXVI, 54, 349, 538, 593).—L'article de « F. Arverne » me force à revenir sur une question dont j'ai dit que je la traiterais ailleurs *selon la méthode historique* et avec toute l'ampleur qu'elle nécessite. Je demanderai seulement que, dans l'intervalle, on veuille bien ne pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. « L'auteur de l'article du 30 octobre », en renvoyant, en effet, à Chassin (*Un bâtard de Louis XV, général républicain en Vendée.* [*Revue Bleue* du 13 sept. 1890, p. 335-339]) a eu soin d'ajouter que l'erreur de cet historien, relative au « bâtard », avait été rectifiée par M. E. Welwert au n° du 1er novembre 1890 des *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. II, dans une lettre ouverte au Directeur de la *Revue bleue* (1) Ceci posé, il importe de ne laisser subsister aucune équivoque sur l'origine *authentique* de Charles-Antoine de Beaufranchet. Je vais donc l'exposer avec toute la précision documentaire, en même temps que la brièveté voulues.

Celle que l'on nous désigne comme ayant été « Marie-Louise O'Murphy de Boisfailly » — nom altisonant, en vérité ! n'était autre que la belle « Morphise » maîtresse de Louis XV, la jolie fille que le *Journal* de Barbier et surtout les *Mémoires* de d'Argenson ont suffisamment caractérisée, et que les papiers de l'inspecteur de police Meusnier (bibl. de l'Arsenal, *Archives de la Bastille*, manuscrit n° 10251) ainsi que le *Journal* de Hardy (*Bibliothèque Nationale*, manuscrits ; t. II : *Mes loisirs*) ne permettent pas de confondre avec qui elle ne fut pas. Cette enfant, « tirée de la lie du peuple », et « presque ramassée sur le trottoir » — — ce n'est point moi qui parle —, dont Casanova de Seingalt, au t. II de ses *Mémoires* (1). soutient l'origine grecque, dont d'Argenson fait le rejeton d'un savetier et d'une revendeuse à la toilette, tandis que d'autres contemporains veulent qu'elle ait été de souche irlandaise, avait quatre sœurs, de condition précaire selon Meusnier — dont le manuscrit est malheureusement lacéré au début — et de vertu moins que farouche. Je n'insisterai pas sur leur histoire, qui, cependant, aurait l'avantage de nous montrer dans quel milieu fut élevée la mère de Beaufranchet. Je ne narrerai pas non plus,

(1) M. E. Welwert avait donné déjà, en 1887, au t. XXXV de la *Revue historique*, p. 292-303, une *Etude critique de quelques textes relatifs à la vie secrète de Louis XV*, où l'on trouvera, p. 294-290, d'intéressants détails sur la Morphy. — Notons qu'une omission typographique, dans l'article du 30 octobre dernier, *col.* 339, *note* 1, me fait commencer l'article de M Monin au n° de janvier-mars de la *Revue historique de la Révolution française*. C'est au n° de *janvier-mars 1910* qu'il faut lire. Notons enfin que le *Recueil La Bédoyère*, à la *Bibliothèque Nationale*, contient des lettres encore non publiées de Santerre et que signale M, Pierre Caron, p. 142 de son *Manuel Pratique pour l'étude de la Révolution française* (Paris, Picard, 1912). Sur Beaufranchet faux « oncle de Louis XVIII », j'engage l'amateur à se reporter au journal *Le Temps* du 21 janvier 1893. Voyez, enfin, la défense de Beaufranchet dans l'*Intermédiaire* du 10 avril 1898, par « T Pavot » : *Autour de Louis XV*.

(1) Qui l'appelle *Hélène* et prétend à la note poétique, visiblement. D'après Vatel. *Madame du Barry*, I. *Introduction*, la Morphise aurait été peinte par Boucher, à l'église Saint-Louis à Versailles, dans son tableau : *Saint-Jean-Baptiste prêchant dans le désert*.

après les garants cités et encore les *Mémoires* du duc de Croy et Soulavie (éd. de 1802), ainsi que du marquis de Valfons, comment, à 14 ans, Louison nubile depuis 3 ou 4 mois, fut destinée par la fortune aux amusements d'un demi-dieu, qui, on le sait, avait déjà pris goût à présider des éducations de ce genre. Bref, la Morphise, logée dès l'hiver de 1753 au Parc-aux-Cerfs et, au printemps, au château même (Cf. d'Argenson, sous le 2 mai 1753), amusait le Roi — difficile problème ! — Tant et si bien qu'après une fausse couche, elle mit, entre mai et juillet 1754, à Versailles, au monde une fille et vit sa faveur s'accroître, au point que les calculateurs de la Cour commencèrent à adorer cet astre nouveau.

Malheureusement, Louison se laissa enjôler par Mme la maréchale d'Estrées, ennemie de la Pompadour, et dut à cette imprudence sa perte. On lui chercha donc un mari, qui fut trouvé, grâce au prince de Soubise et par l'intermédiaire du marquis de Lugeac (*cf.* les *Souvenirs d'un homme de cour*, *etc.* de la Gorse, 1805, t. II), en la personne du brave gentilhomme auvergnat et aide-major Jacques de Beaufranchet d'Ayat. La Morphise recevait du roi 200.000 mille livres de dot, ainsi qu'un magnifique trousseau — sans compter les diamants qu'il lui avait offerts naguère — et le mari 50.000 livres pour prix de sa loyale complaisance. L'acte de mariage, qui subsiste, est daté du 25 novembre 1755 (*cf.* les *Mémoires* du duc de Luynes, XIII, 431 ; les *Souvenirs* du marquis de Valfons ; le *Journal* de Barbier, VI, février 1756 ; les *Mémoires* de d'Argenson, VII (note de Chérin) et Nauroy dans *Le Curieux* de janvier 1887). La mère de Louison y est qualifiée de dame Marguerite Igny. Le père était mort : on jugea à propos de l'anoblir et d'allonger le nom de la famille, sans souci de la vie équivoque des sœurs et de l'existence problématique de tous. On en fit un Messire Daniel Morphy de Boisfailly, gentilhomme irlandais, consacrant, de la sorte, par le registre des baptêmes, la légende de cette origine dont parle Meusnier ! Beaufranchet, mineur, acceptait tout sans mot dire et son colonel — le marquis de Lugeac, susmentionné, du régiment de Beauvoisis — signait au mariage. Naturellement, l'aide-major peu scrupuleux fut chansonné. On lit dans le recueil du marquis de Paulmy :

SUR L'AIR : *Cela ne me surprend pas.*
Qu'un Egrefin pour avoir des ducats
Du maistre épouse une maîtresse
Cela ne me surprend pas...(1)

Désormais, la vie de très haute et noble dame Morphise change de direction. Elle donne à Beaufranchet d'Ayat, le 30 octobre 1756, une fille — dont on n'a pas de traces —, puis, le 22 novembre 1757, dix-sept jours après Rosbach — où son mari, devenu colonel et aide-major de l'armée de Soubise, s'est fait tuer (2) — accouche de notre héros. Il faut, pour être complet, ajouter que sa carrière est loin d'être terminée. Après deux ans de veuvage, elle épouse, dans des circonstances bizarres relatées par Valfons, Le Normant, receveur des tailles à Riom, qui, en 1765, après en avoir acheté la terre, prendra le titre comtal de Flaghac. Le *Livre rouge* de 1790 nous apprend que « *Le Normand (demoiselle Murphi) 52 ans, veuve du sieur Le Normand, trésorier du marc d'Or, touche depuis 1783 une pension de 12,000 fr.* » Arrêtée sous la Terreur, le 20 ventôse an II, elle convole, libérée de Sainte-Pélagie, en très justes noces, avec Louis-Philippe Dumont, député du Calvados, qui — ayant trouvé, sans doute, que ses 30 ans s'alliaient mal avec les 60 hivers de sa femme — divorce peu après, le 26 frimaire an VII. Elle ne mourra que le 17 janvier 1815, et le registre des actes de décès de la mairie du IIIe arrondissement à Paris — *Cf.* Nauroy et Dussieux, *Généalogie des Bourbons* (Notes de Parent du Rosan) — énumèrera les 3 maris de Marie-Louise Morphy (*sic*) de Boisfailly, âgée de 77 ans. (3)

(1) Les notes indiquent qu'il s'agit d'un officier au régiment de Beauvoisis et de la demoiselle Moréfie (*sic*). La chanson courait en 1756.

(2) Cf., outre Nauroy, Valfons et La Gorse, la *Biographie des personnages historiques de la ville de Riom*, 1886

(3) Parmi ses témoins figurait le mari de sa belle-fille, François Le Normant, baron de Tournehem. Ce personnage, fils du second lit de Mme de Pompadour, mériterait à lui seul une longue biographie. Il rattachait la morphise à celle qu'elle avait rêvé de détrôner !

Telle est la carrière de celle que des « chroniqueurs avides de scandales » ont souillée à plaisir. Au demeurant, je répète que je traiterai en son temps la question Santerre, sans parti-pris ni préjugés d'aucune sorte. « F. Arverne » me renvoie aux « mémoires du *Conventionnel Choudieu*, page 277, (Plon, éditeur, 1897) ». Il ignore apparemment que Chassin citait — bien avant que Victor Barrucand publiât son édition, — le passage, qu'il reproduit, t. III, p. 211-212 de *La Préparation de la Guerre de Vendée*! Dans une question comme celle-ci, c'est de la précision bibliographique seule que dépend le succès d'une enquête. Il ne faudrait pas l'oublier. — Et, pour finir, je dirai que Beaufranchet — dont le chevalier de Courcelles fait un subordonné occasionnel de Santerre (1) — a laissé, aux Archives de la Guerre, des lettres — était-ce à elles que songeait Bertrand de Molleville, lorsque, au t. X, p. 430, *note*, de son *Histoire de la Révolution de France*, il écrivait que « dans une pétition au Directoire, il se faisait lui-même un mérite d'avoir conduit à l'échafaud le dernier des tyrans ? » — qui sont la plus précieuse justification de son état d'âme. S'il fallait que la Convention fût sûre de son dévouement pour laisser à Paris, dans un commandement si important et si délicat, un ci-devant, qui, directement ou indirectement — on ne l'ignorait guère et c'est ainsi qu'il faudrait expliquer le mot « monstre » employé par Montjoie au passage cité par moi, n° du 30 octobre, col. 541 — touchait à la famille royale, n'est-il pas certain qu'un Biron, un Custine, un Beauharnais, un Grouchy, un Menou, un Canclaux se fussent récusés de prendre une part active à l'exécution de Louis XVI ? Et, en effet, voici ce que Beaufranchet écrivait, de Niort, 11 août 1793, au ministre de la guerre, Bouchotte : « Ce n'est pas ma faute si je suis né d'une classe qui, à juste titre, n'a pas mérité du peuple français ! » Ce témoignage, il l'accentuera encore, quand il prendra sa retraite — après avoir, officier gentilhomme, contribué à écraser les mouvements de Vendée, cf. Chassin, *La Vendée patriote*, t. I et II et le *Moniteur* du 31 mai 1793 — en se définissant « l'âme fière d'un républicain » sur la feuille de renseignements qu'il fournit alors (1795) au département de la guerre ! Au demeurant, je ne nierai pas que le vicomte de Beaufranchet de la Chapelle n'ait eu raison de déclarer que sa généalogie remontait, par filiation directe, jusqu'à Saint-Louis.

Camille Pitollet.

(1) *Dictionnaire historique et biographique des généraux français* (Paris, Bertrand, 1820) t. I, p. 461 : « Etant venu [*après Valmy*] à Paris, on l'y fit chef de l'état-major-général du camp sous les murs de cette ville, commandé par le général Berruyer. *Il servit pendant quelque temps dans la capitale, sous les ordres du général Santerre*, et fut présent au supplice du roi-martyr. » Le même auteur, à l'article *Berruyer*, t. II (1821) p. 185 *seq*, ne dit pas un mot de son attitude lors de l'exécution du roi. La *Biographie Nouvelle des Contemporains* d'Arnault, Jay, Jouy, de Norvins, etc. dit, à l'article *Beaufranchet*, t. 2 (Paris, 1827), p. 243 : « En 1793 il commandait en cette qualité (*général de brigade*), sous les ordres de Santerre ». Edouard Fournier, *l'Esprit dans l'Histoire*, 2e éd. (Paris, 1860), p. 330, *note* 3, est, d'ailleurs, d'avis que l'attribution du roulement à Beaufranchet « est peut-être l'opinion la plus probable.

* * *

M. Eugène Welvert a publié dans la *Revue bleue* la lettre suivante que notre ami le docteur Cabanès veut bien nous communiquer :

A Monsieur le Directeur de la Revue bleue

Monsieur le directeur, dans son n° du 13 septembre dernier, la *Revue bleue* a publié, sous le titre de : *Un bâtard de Louis XV, général républicain en Vendée*, un article de M. Ch.-L. Chassin qui atteste en son auteur une connaissance étendue des personnes et des choses de la Révolution. Mais il semblerait que l'époque précédente lui soit moins familière, car, en attribuant à Louis XV la paternité du général Beaufranchet d'Ayat, il a commis une erreur qui déplace l'intérêt de son travail. M. Chassin ayant bien voulu rappeler une courte étude dans laquelle j'ai eu à m'occuper de Mlle Morphy, mère de Beaufranchet, permettez-moi, — sans attendre le vote de la proposition Rivet, — de prendre occasion de cette citation pour restituer au personnage dont il s'agit son véritable père. Que M. Chassin me pardonne cette petite rectification ; je suis le premier à reconnaître que sa méprise était facile à

commettre et que, pour ignorer quelques-uns des mystères de la vie secrète de Louis XV, on peut n'en pas moins rester un estimable historien.

M. Chassin identifie Louis-Charles-Antoine de Beaufranchet d'Ayat, avec l'enfant dont Mlle Morphy, alors maîtresse de Louis XV, accoucha en 1754. Cependant l'enfant de Mlle Morphy, auquel les contemporains donnent le roi pour père et qui naquit entre la fin de mai et le début de juillet 1754, était... une fille. Le duc de Luynes (1), l'avocat Barbier (2), le libraire Hardy (3), Soulavie enfin (4), l'affirment très nettement contredisant le seul marquis d'Argenson (5) qui n'était pas mieux renseigné qu'eux sur ce point. Cette fille du roi et de Mlle Morphy, on la connaît bien : c'est Agathe-Louise de Saint-André, qui mourut à vingt ans, en septembre 1774, quelques mois après avoir épousé le marquis de La Tour du Pin de la Charce. Les dates sont concluantes.

Délaissée par le roi, Mlle Morphy épousa Jacques de Beaufranchet d'Ayat, en novembre 1755, c'est-à-dire environ dix-huit mois après la naissance de l'enfant qu'elle avait de Louis XV. Cela résulte d'une note du généalogiste Chérin (6) et de son acte de mariage publié par M. Nauroy (7). De ce premier mari, — il paraît qu'elle fut mariée trois fois, — elle eut deux enfants : d'abord une fille, née à Ayat le 30 octobre 1756, puis Louis-Charles-Antoine, le futur général républicain, dont M. Chassin a fait le sujet de son article. Il était né pareillement à Ayat, en Auvergne, le 22 novembre 1757, deux ans après le mariage de Mlle Morphy. Cette date est encore établie par M. Nauroy qui se réfère à diverses biographies d'Auvergne. Pour admettre que Louis XV fût le père de cet enfant, il faudrait démontrer que Mlle Morphy a été infidèle à son mari. En attendant qu'on le prouve, ceux de ses enfants qui portent le nom d'Ayat, sont protégés par la maxime *Pater is est*...

De ces faits et de cette discussion il résulte donc : 1° que l'enfant né en 1754 n'est pas le général Beaufranchet d'Ayat, et 2° que celui-ci, né en 1757, n'est pas fils de Louis XV.

M. Chassin s'étonne que Beaufranchet qui, dans sa correspondance, se montre tendre et respectueux envers sa mère, n'y fasse pas la plus petite allusion à son père. On pourrait répondre que ce silence, dans des lettres écrites en pleine révolution, s'explique aisément par la crainte du fils républicain de compromettre son père royaliste. Mais on n'a même pas besoin de cette justification, si bonne qu'elle soit. Il en est une meilleure et sans réplique : Beaufranchet n'a jamais connu son père, tué à Rosbach, le 5 novembre 1757, dix-sept jours avant sa naissance.

Bien que le général Beaufranchet ne puisse plus maintenant être pris pour un fils de Louis XV, son adhésion à la République n'en demeure pas moins digne d'attention. Comme les Biron, les Custine, les Beauharnais, c'est un aristocrate qui mit son épée au service du nouveau régime. Le point de vue n'est plus le même, et, je le répète, l'intérêt se déplace. Les documents publiés par M. Chassin taisent les griefs de ce transfuge ; mais il en avait un qui sied aux cœurs bien placés : il aimait sa mère, et la royauté l'avait déshonorée.

Agréez, etc...

EUG. VELVERT.

(1) *Mémoires*, XIII, 435.
(2) *Journal* (édit. in-12), VI, 246.
(3) *Journal ms.* (*Bibl. nat.*, ms. fr. 6681) II, 269 et 415.
(4) *Anecdotes de la cour de France*, p. 235.
(5) *Journal et Mémoires* (édition Rathery), VII, 297.
(6) *Ibid.*, IX, 169, note.
(7) *Le Curieux*, janvier 1887, p. 178.

—

Les drapeaux de Metz (LXVI, 233, 395, 492, 640). — Sans entrer dans la discussion relative aux drapeaux de Metz, qu'a rouverte si brillamment M. Georges Bazaine, le probe et courageux petit-neveu de l'ex-maréchal, veut-on me permettre de rappeler deux ou trois faits, qui correspondent à cet intéressant et émouvant débat ?

Au moment de la capitulation de Strasbourg, que fut-il décidé au sujet des drapeaux ? On trouve dans l'ouvrage de Lucien Delabrousse : *Valentin et les derniers jours de Strasbourg*, à la page 231, le texte de la capitulation : on n'y découvre aucune allusion aux drapeaux. Le Conseil d'enquête sur les capitulations, dans son « avis motivé », inséré au *Journal officiel* du 22 mai 1872, a consigné ce qui suit : « Considérant qu'avant de se rendre, il (le commandant supérieur, général Uhrich) n'a pas donné l'ordre d'incinérer les drapeaux et s'en est rapporté sur ce point aux sentiments des chefs de corps. » M. le général Uhrich a tenté de répondre à cet avis motivé, qui contenait un blâme à son encontre. Dans son livre, analysé par M. Delabrousse, il écrit : « Quant à la non-incinération des drapeaux, nous n'avions à Strasbourg que deux drapeaux

qui, tous les deux, ont été lacérés et partagés. »

Comme M. Uhrich n'a pas imité l'exemple du maréchal Bazaine et demandé des juges, son procès n'a pas été instruit et l'on est ici en présence de deux affirmations difficilement conciliables entre elles.

Autre point d'histoire : la capitulation de l'armée de Châlons. *La correspondance militaire du maréchal de Moltke* (guerre de 1870-71, 1er volume) contient, page 341, le texte des clauses de la capitulation de Sedan. L'article 3 en est ainsi conçu : « Toutes les autres armes (autres que les épées des officiers) ainsi que le matériel de l'armée, consistant en *drapeaux* (aigles et étendards...) seront remis à Sedan à une commission militaire, instituée par le commandant en chef français, pour être livrés immédiatement au commissaire allemand. »

Troisième point : Capitulation de Paris. La convention du 28 janvier 1871, signée par Jules Favre et Bismarck, est reproduite dans le très éloquent ouvrage du grand patriote que fut Jules Favre : *Le Gouvernement de la Défense nationale*. A la page 495 du tome II, on lit ce qui suit : « Article 3. — Il sera fait immédiatement remise à l'armée allemande, par l'autorité militaire française, de tous les forts formant le périmètre de la défense extérieure de Paris, ainsi que de leur matériel de guerre. »

« Article 6 (p. 496) : Les garnisons (armée de ligne, garde mobile et marins) des forts et de Paris seront prisonnières de guerre... Les troupes prisonnières de guerre déposeront leurs armes, qui seront remises dans les lieux désignés et livrées suivant règlement par commissions, suivant l'usage. »

Il n'y est pas question de drapeaux. En fait, nos glorieuses troupes les conservèrent.

Que s'est-il exactement passé à cet égard ? Nous soumettons le problème aux investigations des chercheurs de vérité historique. Voici ce que nous avons lu dans deux ouvrages qui sont dans toutes les mains.

Dans *Le Comte de Bismarck et sa suite*, du docteur Moritz Busch (livre couramment désigné sous le vocable de « Propos de Table »), on trouve, p. 459, le passage que voici :

« Dimanche 29 janvier. — Ciel couvert. Nos troupes avancent pour occuper les forts. De bonne heure, lu des dépêches sur la conférence de Londres et autres sujets, ainsi que l'armistice et la capitulation signés hier. Cette dernière, dans notre exemplaire occupe dix pages in-folio ; elle est cousue avec du fil aux couleurs françaises, au bout duquel Favre a apposé son sceau. »

Nous posons la question suivante : ce document, dont parle le secrétaire de Bismarck, qui contenait — à côté des clauses de l'armistice — celles de la capitulation de Paris proprement dite, ne portait il pas que l'armée de Paris remettrait ses armes et ses *drapeaux* ? — S'il le portait, nous devons en conclure que le gouvernement de la Défense Nationale n'a pas cru forfaire à l'honneur et manquer au devoir, en s'engageant à livrer nos drapeaux à l'ennemi et qu'il a simplement et honorablement subi la loi du vainqueur.

Cette pièce est entre les mains de l'Allemagne et nous n'avons aucun moyen d'en obtenir la reproduction. Le double en a été laissé, il est vrai, entre les mains du gouvernement français ; et les personnages, pour qui nos archives nationales n'ont pas de secret, pourraient témoigner du contenu exact de la convention de capitulation, au sujet de la question que nous soulevons. Mais le voudraient-ils, si cela leur était demandé ?... Et puis, ce double, que la France possédait, n'aurait-il pas été remplacé par un nouvel exemplaire, concordant avec la situation meilleure obtenue par l'initiative qui va être précisée ?

A la page 333 du *Journal d'un officier d'ordonnance* (édition de 1885, Paul Ollendorff, éditeur), le comte d'Hérisson indique que, dans « le plan d'un projet de convention » qu'avait remis le chancelier de l'Allemagne du Nord à Jules Favre, le 24 janvier 1871, figurait ceci : « L'armée remettrait ses armes et ses *drapeaux*. »

Dans les pages suivantes, il raconte, avec sa grâce et son éclat coutumiers, qu'il assista Jules Favre dans les négociations qui se déroulèrent au quartier-général allemand et que, le 28 janvier, il fut chargé de rapporter au comte de Bismarck l'instrument diplomatique, qui, la veille, avait été revêtu de la signature de Jules

Favre, plénipotentiaire du gouvernement de Paris. (C'est évidemment cet exemplaire que vise le docteur Busch, — et dont les feuillets étaient cousus aux couleurs françaises).

« Lorsque, écrit-il, p. 368, le gouvernement eut délibéré à l'Hôtel de Ville, Jules Favre rapporta la convention signée dans sa serviette et me chargea de la porter le lendemain à la première heure à M. de Bismarck. Je n'ai pas besoin de dire que, quoique le pli dont j'étais chargé fût cacheté, j'en connaissais le contenu par cœur, mot à mot, puisque ce contenu m'avait été dicté, puisque j'avais assisté à l'enfantement laborieux de chacune des phrases de la convention. »

Et alors, pendant qu'il s'en va, tout seul, à Versailles, dans un coupé qui avait appartenu à Napoléon III et auquel étaient attelées deux juments postières des écuries impériales, il lui vient une « idée folle ». Mis en présence du comte de Bismarck, il est décidé « à risquer le paquet, comme dit le gamin de Paris » ; il a le front de déclarer au chancelier, avant de rien lui remettre, que, comme condition *sine qua non* de son adhésion aux clauses de la convention, « le gouvernement (français) désire que, contrairement à ce qui a été convenu, l'armée de Paris conserve ses drapeaux »

On juge de la fureur du comte de Bismarck. Puis, quand celui-ci eut exhalé sa colère, « se coiffant de sa casquette blanche à turban jaune », il se rendit chez Guillaume. *udac s fortuna juvat*. Le souverain acquiesce à ce qu'il croyait être le desideratum formulé par le gouvernement français. Nos étendards étaient sauvés, grâce à la présence d'esprit du vaillant capitaine. On comprend quelle fut la joie du général Trochu et de ses collègues ! Il est, d'ailleurs, vraisemblable que si la convention de capitulation n'avait pas été enveloppée dans la convention d'armistice et protégée par elle, ni Guillaume, ni Bismarck, ni surtout de Moltke (notre plus implacable ennemi) ne se seraient laissé séduire par le spirituel officier d'ordonnance du chef de l'État-Major général.

ÉLIE PEYRON.

—

Troupe royale de Chambord (LXVI, 582). — Je ne connais pas pour ma part de *Troupe royale de Chambord*. Les comédiens allaient donner des représentations à Chambord pendant les séjours du roi, comme ils allaient à Versailles ou à Fontainebleau, mais je n'ai trouvé nulle part la trace d'une troupe affectée spécialement à cette résidence royale. On se rappelle que c'est à Chambord que furent données les premières représentations de *M. de Pourceaugnac* (1669) et du *Bourgeois gentilhomme* (1670) par la troupe du théâtre du Palais Royal, dont Molière était le chef.

Je serais donc tenté de croire que ce Valiot, comédien fort obscur dont je n'ai pu retrouver la trace, avait tout simplement joué dans une représentation à Chambord, ce qui faisait dire dans son entourage qu'il avait appartenu à la « troupe royale de Chambord. »

Notre confrère Auribat a découvert dans les Archives de Dax que la fille de ce Valiot était morte en cette ville en 1684. Il ne serait pas impossible qu'elle eût eu pour mère Mlle Valliot ou de la Valliote, comédienne de l'Hôtel de Bourgogne, que Gougenot fait figurer, en 1633, dans la *Comédie des Comédiens*. « La Valiote », dit Tallemant, était une des plus jolies actrices de son temps. Les *Chansons* de Gaultier-Garguille et l'*Apologie* de Guillot-Gorju l'attestent. Elle mourut avant 1673. Quant à Valiot, ni Chapuzeau, ni Jal, ni la *Chronologie moliéresque* de G. Monval n'en font mention.

HENRY LYONNET.

—

Henri Archereau (LXVI, 531, 645). — M. le docteur Baudouin me permettra bien de compléter sa note sur *Henri Archereau* publiée par l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* du 20 novembre 1912, et disant que c'est en effet, la *Revue du Bas-Poitou* qui de concert avec la *Société historique et littéraire de l'Ouest*, conçut la pensée de rendre un hommage public à la Mémoire du grand génie malheureux que fut Archereau.

Grâce aux relations que j'avais alors avec son neveu, architecte à Fontenay, je pus réunir tout un dossier de renseignements sur notre savant compatriote. Et c'est à l'aide de ce dossier, confié par moi à M. le docteur Baudouin, que ce dernier put consacrer à Archereau l'article paru dans la *Revue du Bas-Poitou* de 1894. Au discours cité par M. le docteur Baudoin

comme ayant été prononcé à la cérémonie d'inauguration du Buste d'Archereau, je demanderai également d'ajouter une toute petite mention pour les quelques paroles que j'y ai dites au nom de la Presse Vendéenne que j'avais su intéresser à cette manifestation de reconnaissance patriotique, et qui sont du reste reproduites dans le compte rendu publié par la *Revue du Bas-Poitou* et quelques autres journaux de l'époque.

René Vallette.

—

Clésinger : la femme piquée par un serpent (LXV, 14, 131, 222 ; LXVI, 309). — Dans les réponses parues jusqu'à présent, une sorte de confusion, d'assimilation même, semble s'être produite entre le *Rêve d'amour* et la *Femme piquée par un serpent*, voire la *Cléopâtre mourante*, la *Femme au serpent* et la statue de *Cléopâtre*. Et cependant faut-il reconnaître sous ces différents titres une seule et même œuvre ?

Voici ce que je trouve à ce propos dans une étude de M. Estignard : *Clésinger, 1814-1883*, imprimée à Besançon en 1885 :

1° « Nous sommes arrivés à 1844... *Rêve d'amour* qui fut terminé à cette époque, est une de ses œuvres les plus remarquables. Clésinger ne s'y trompait point :

L'on moule aujourd'hui, écrivait-il à son père, le modèle de la statue que j'intitule *Rêve d'amour* ; je ne pense pas, je vous le dis franchement, que l'antiquité et les temps modernes aient jamais traité un sujet aussi difficile ; je crois que je m'en suis bien tiré, je reçois des compliments de tous les côtés. . j'espère que par la suite non seulement j'aurai beaucoup d'argent, mais encore une haute position dans les arts. Tout dépend de l'achat de cette statue pour laquelle j'ai tout sacrifié et qui fait parler d'elle dans les journaux, etc.

(*Rêve d'amour* est, dit-on, conservé à la galerie Georges Petit).

2° « C'est au Salon de 1847 que s'établit d'une manière éclatante la réputation de Clésinger. La *Femme piquée par un serpent* le rendit célèbre. Le naturalisme audacieux de ce morceau fit à la fois sensation et scandale. La critique mena grand bruit autour de l'œuvre de l'artiste. Gustave Planche se montra sévère et l'accusa d'avoir moulé sa statue sur nature. Mais les éloges, les dithyrambes l'emporterent. Théophile Thoré consacra à Clésinger tout un feuilleton, où il disait :

Je ne crois pas que depuis les Coustou on ait mieux fait palpiter le marbre... Il est de la famille de Coysevox l'infatigable et allié de loin — par les femmes — à Rubens.

(On a indiqué que ce marbre appartenait au duc de Grammont).

3° « Clésinger partit pour Rome (1854). En 1861, il exposa une *Cléopâtre mourante* qui n'est qu'une nouvelle variante, plus décente, de la *Femme piquée par un serpent* ».

4° « En 1864, il revient en France... et il achève la *Femme au serpent* que lui achète l'empereur ».

5° « Clésinger excelle à rendre la grâce dans ce qu'elle a de plus délicat, de plus mondain et de plus charmant. Toutes ces qualités exquises se trouvent dans cette idylle de marbre qui se nomme *Rêve d'amour*... dans la statue de *Cléopâtre* qui fut exposée au salon de 1869 et que M. Paul Dalloz paya 30.000 francs. »

De ce qui précède il semble ressortir que les cinq œuvres décrites, s'inspirant évidemment les unes des autres en raison de leur vogue successive, ne doivent pas pour cela se confondre.

Pierre.

—

La Dame aux Camélias. Marie Duplessis (T.G.239 ; LVII ; LXII ; LXIV ; LXVI, 344). — D'une des chroniques de M. Jules Claretie dans le *Temps* :

De ces collectionneurs, j'en sais un qui est présentement fort malheureux. C'est M. Pasteur, l'ami de la Comédie-Française, celui qui réunit depuis des années tout ce qui peut intéresser la Maison de Molière. On sait qu'il veut léguer sa précieuse collection à l'Etat. Il possédait un véritable joyau bibliographique, une étude sur la *Dame aux Camélias*, reliée magnifiquement, avec sur le plat une miniature de Marie Duplessis, délicieuse avec ses longues anglaises brunes encadrant un fin et doux visage, et dans le volume des autographes de la *Dame*, comme on dit au théâtre, des lettres d'Alexandre Dumas fils, les ordonnances des médecins qui soignaient la pauvre fille poitrinaire, reliés à côté des billets amoureux de la courtisane. De cet exemplaire infiniment précieux M. Pasteur était si fier qu'il ne s'en séparait guère, qu'il le portait comme un bréviaire et le montrait à tout le monde. Les amateurs ont de ces coquetteries.

Et voilà que l'autre jour M. Pasteur va

se promener au Palais-Royal. Il faisait beau. Un moment le collectionneur s'assied sur un banc du jardin. Il pose à son côté le beau et cher volume Quand il se lève (il n'avait pas fait cinquante pas loin du banc), il s'aperçoit que le livre est oublié, laissé là-bas. Il revient en hâte sur ses pas. Il court Il regarde. Le volume unique n'est plus sur le banc. Il y a un ignorant ou un amateur qui a emporté le portrait exquis de la Dame aux Camélias et les lettres d'amour et les ordonnances des médecins à la mourante ! Où retrouver ce trésor d'art et de curiosité ?

Notes aux journaux, affiches promettant une récompense : cinq cents francs à qui rapportera à M. Pasteur la miniature et la biographie de la Dame aux Camélias. Ainsi finissent les portraits et les lettres. Mais entre les mains du collectionneur, le tout était conservé avec piété. La miniature magistrale de Marie Duplessis a-t-elle, on ne sait où, rejoint Monna Lisa ? Le chef-d'œuvre volé et la curiosité perdue ne donnent-ils pas lieu a un dialogue entre la Dame aux Camélias et la Joconde ?

Qui rendra à M. Pasteur son exemplaire oublié ?

—

Le crâne de Descartes (III ; IV ; LXVI, 410, 499, 697). — Dans les journaux de novembre :

M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a entretenu l'Académie des Beaux-Arts du crâne de Descartes dont on n'a pas oublié les aventures. Il a demandé aux membres de cette Compagnie si au point de vue de l'anatomie artistique, on ne pourrait pas s'assurer de l'authenticité si discutée du crâne, déposé au Muséum, en confrontant le portrait que l'on a de lui et le crâne susdit.

Le docteur Richer, membre de l'Académie et professeur d'anatomie à l'Ecole des Beaux-Arts, a déclaré que le rapprochement est facile des points de repère qui le permettent : largeur de la tête, hauteur des yeux, les cavités des orbites, les pommettes, etc., et il a fait à ce sujet une intéressante communication.

Les sculpteurs Marqueste et Coutan, M. Cormon, le peintre, donnent un avis conforme à celui du docteur Richer qui conclut en disant que cette confrontation permettrait très probablement d'affirmer si le crâne est authentique.

—

Le pupitre de Madame de Genlis (LXVI, 485, 556, 647). — Ce genre de petits pupitres devait être fort à la mode, parmi les dames élégantes et lettrées du Premier Empire et de la Restauration. Ce qui me le prouve, c'est que j'en ai justement un, très soigné d'exécution et superbe de conservation, qui me vient de ma grand'mère [1796 + 1821].

Par un jour, de vrai bonheur, je l'ai trouvé, jadis, conservé comme une relique, avec une dizaine de beaux livres, reliés en maroquin au chiffre de cette même grand'mère, morte si jeune, bien rangé, qu'il était, dans un petit meuble, ancien, lui ayant appartenu.

Ce pupitre mesure exactement, 323 millimètres de largeur sur 254 de longueur et 46 et 60 millimètres, à ses deux différentes hauteurs. Il est entièrement recouvert de maroquin rouge, à grains longs, orné d'un double encadrement de filets à froid. Son encrier, au lieu d'être placé, comme celui de Mme de Genlis, extérieurement, l'est, de même, mais plus bas, intérieurement, dans un compartiment, tendu de maroquin vert, à grains longs, toujours, lequel, s'ouvre et se referme à l'aide d'une porte et d'une clef, et contient en longueur : l'encrier, le plumier, la boite à pains à cacheter et le flacon à poudre. Ce dernier, tout comme l'encrier, est en cuivre poli, argenté. La tablette du pupitre se relève et se referme, avec une clef, également, et recouvre une petite boite divisée en deux compartiments superposés, l'un destiné à recevoir, je le suppose, le papier blanc, l'autre, le papier écrit. L'entrée des deux serrures est protégée par de petites plaques, en saillie, en métal poli, ovales de forme, unies et argentées.

Ce gentil petit meuble, si féminin d'aspect, porte encore, collée à l'intérieur, l'étiquette imprimée de son marchand : « Susse, papetier de S. A. R. le Duc de Berry. Passage des Panoramas, n° 7, à Paris. » Ce qui lui fixe une date, sûre.

Ulric Richard-Desaix.

—

Famille de Goret (LXVI, 341, 502, 700). — Ce nom se rencontre également en Picardie, à Framerville notamment. J'ignore si les Goret picards se rattachent à ceux que mentionnent MM. La Coussière et le marquis de Bellevue. J'ai connu également, sur les bancs du collège à Paris, un Goret actuellement officier et originaire de l'Oise, je crois.

Comte Emmanuel de Rougé.

Hallays-Dabot et Galeron (LXVI, 583,701). — C'était une pension de Paris dont il est parlé dans une brochure de M. Henri Dabot : *Registres, lettres et notes d'une famille péronnaise.* (Péronne, E. Quentin, VI-84 p., petit in-8°, 1892) M. Dabot avocat à la cour d'appel de Paris, membre de la Société de l'histoire de Paris, a publié en outre, de 1892 à 1905, plusieurs autres ouvrages imprimés chez Eug Quentin à Péronne et non mis dans le commerce. En voici les titres :

1. *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant de 1847 à 1854.*
2. *Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin de 1854 à 1869.*
3. *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du Quartier-latin de 1869 à 1871.*
4. *Calendriers d'un bourgeois du Quartier latin, de 1872 à 1888 ; de 1888 à 1900.* 2 vol.

J'emprunte à la page 35 des *Registres, lettres et notes* les lignes suivantes :

... Cette pension Dabot, où mon grand-père avait mis son fils (en 1818), était sans contredit la première de Paris. M. Dabot avait un talent des plus remarquables pour rendre ses élèves les premiers de l'Université et leur faire remporter au concours les plus grands succès dont l'honneur revenait à Henri IV, puisque ses élèves étaient conduits à Henri IV. C'était aussi un homme d'une rare énergie. Pendant les plus mauvais jours de la Terreur, la pension resta toujours ouverte. Sa bonté était égale à son énergie ; il aimait ses élèves comme ses propres enfants. Mon père, qui portait le même nom que lui sans être cependant son parent, eut beaucoup à se louer de lui. M. Dabot avait épousé une dame veuve Hallays qui avait un fils ; la pension revint à ce fils après la mort de son beau-père. M. Hallays eut soin d'ajouter à son nom celui de son beau-père, à cause de l'estime et de la vénération dont ce dernier était entouré ; il continua la tradition d'honneur de la pension et resta l'ami de tous les élèves que son beau-père ou lui-même, avait formés, notamment Victor Leclerc ; Saint-Marc Girardin ; Caboche, notre compatriote ; Emile Augier, etc., etc. ; Emile Augier avait la plus vive affection pour M. Hallays-Dabot, et le jour où ce dernier fut enterré, il était sur le bord de la tombe entr'ouverte, sur le même rang que les deux fils. Quant à M. Victor Leclerc, il était aux heures de repos continuellement à se promener avec M. Hallays-Dabot ; il ne pouvait se passer de lui, tant son esprit était digne du sien ; son affection pour lui était si grande que, mourant sans enfant, il voulut lui laisser sa splendide bibliothèque au lieu de la léguer à la Sorbonne dont il était cependant le doyen. Connaissant la délicatesse des sentiments de son vieil ami, peut-être voulut-il lui procurer le plaisir d'offrir lui-même à la Sorbonne cette belle collection de livres d'un très grand prix ; c'est ce que s'empressa de faire M. Hallays-Dabot. Si bien qu'aujourd'hui dans la bibliothèque si hospitalière de l'Université, où les bibliothécaires sont si aimables, se trouve une grande salle avec le buste de M. Victor Leclerc. Sous ce buste se lit la mention suivante : *Bibliothèque de M. Victor Leclerc donnée par la famille Hallays-Dabot* Les deux noms de Victor Leclerc et de M. Hallays-Dabot sont unis après la mort comme leurs cœurs l'avaient été pendant la vie.

J. Lt.

—

Famille le Peletier de St-Fargeau (LXVI, 435, 599, 649). — Le Saint-Fargeau dont il est question est du département de l'Yonne. Propriété de Jacques Cœur, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, l'acheta lors de la chute du célèbre financier. Jean de Chabannes son fils en hérita. La fille de ce dernier, Antoinette, l'apporta en mariage à René d'Anjou. Avec Renée d'Anjou, leur petite fille, femme de François de Bourbon-Montpensier, St-Fargeau arriva aux ancêtres de la grande Mademoiselle qui en fit don à Lauzun. Celui-ci le vendit en 1714, au financier Crozat qui le revendit en 1715 à Michel Robert le Peletier des Forts (1675-1740) fils de Michel le Peletier de Soucy. Saint-Fargeau passa ensuite aux Mortefontaine et est aujourd'hui la propriété des Boisgelin.

S. G. L.

*
* *

Les descendants de Le Peletier des Forts portaient le titre de Saint-Fargeau, dans l'*Yonne*, d'après Bouillet dans son *Dictionnaire d'histoire et de géographie* qui dit au mot Saint-Fargeau (Yonne) « Domaine de Lepelletier, dit de Saint-Fargeau ».

Saint-Fargeau est cette même ville de Puisaye, érigée en duché-pairie avril 1575, enregistré le 28 mars 1576 en faveur de François de Bourbon, duc-pair de Montpensier qui avait épousé Renée d'Anjou, marquise de Mézières, comtesse de Saint-Fargeau, fille et héritière de Nicolas d'Anjou, premier comte de Saint-Fargeau, février 1541.

Leur arrière petite-fille Anne-Marie-

Louise d'Orléans, connue sous le nom de Mademoiselle de Montpensier, par son testament en date du 27 février 1685, donna le duché de Saint-Fargeau devenu simple baronnie ou comté à Antoine Nompar de Caumont, duc de Lauzun

Celui-ci, mort sans postérité, avait vendu Saint-Fargeau à Michel Robert Le Peletier des Forts, ministre d'Etat, bisaïeul du conventionnel.

N.-B. L'*Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive, si je ne me trompe, a dû donner autrefois une notice sur les différentes branches de cette famille Le Peletier.

E. Baudoin.

—

La bibliothèque personnelle du président Le Pelletier de Saint-Fargeau (LXVI, 680). — Guigard cite un catalogue du restant des livres de feu le C. Louis-Michel Le Pelletier de Saint-Fargeau... Paris, G. Debure aîné, an IX, 1801, in-8°.

—

Mme Loyer de Maromme (LXVI, 536). — L'Article de M. Casimir Perier, sur *La Jeunesse de Charlotte Corday*, publié dans la *Revue des Deux Mondes*, livraison du 1er avril 1862, et dont parle M. X., a été tiré à part, à petit nombre, sur le papier même de la *Revue*, et forme ainsi une élégante plaquette de 24 pages, in 8 raisin, avec titre et couverture, imprimés avec soin par J. Claye, 1862.

L'exemplaire que j'en ai sous les yeux, porte, sur son titre, cette Dédicace, autographe, signée : « *Offert par le Dépositaire des Souvenirs de Madame de Maromme. Casimir Perier.* » De plus, l'auteur a, sur le titre, modestement ajouté de sa main, cette mention : *publié par*, au-dessus de son nom imprimé.

L'Auteur-éditeur de cette intéressante petite plaquette, était-il le père ou l'oncle de l'ancien Président de la République, Casimir-Perier ?

Ulric Richard-Desaix.

—

Henry Otte (LXVI, 681). — Il n'y eut jamais de Cour Impériale à Luxembourg, au XVIIIe siècle, mais une cour de justice pour la partie autrichienne du Duché de Luxembourg, lequel fut une des 17 provinces des Pays-Bas.

Le nom Ott et Otte est fort répandu dans ces contrées ; il y a quelques années mourut *ab intestat*, à Vienne, un sieur Ott, multimillionnaire, dont la succession fut disputée par diverses familles du nom d'Ott.

Fromm, de l'*Univers*.

—

Qu'est devenu Denis Papin? (LXVI, 626). — M. Auguste Dide, dans son livre *Hérétiques et révolutionnaires*, Paris, Charavay, 1883, parle, (p. 114) de la dernière lettre connue de Papin comme étant datée de Londres, du 31 septembre 1711.

Cette lettre est-elle postérieure à celle adressée à Leibniz ?

Nimrak.

—

Portrait de Pascal (LXVI, 287, 357, 504, 650, 705). — Pour les portraits gravés de Pascal, consulter le catalogue Drugulin. A. G.

***

A propos de ce portrait voici ce que je trouve dans les Avis divers du 19 avril 1777, pp. 476 et 477 ;

On trouve chez Lattré, graveur ordinaire du roi... les portraits suivants format in-8 Prix 1 liv, 4 sols chaque .

1°.....

4° Isaac. Newton.....

5° Edmond Hallei.....

6° Blaise Pascal, né le 19 juin 1623 et mort le 14 août 1662.

Ces trois-ci sont gravés par Ch. Gaucher, le premier d'après l'original du chevalier, Kneller le second sur un tableau de R. Philip, et le troisième d'après *J. B. de Champagne*.

Je n'ai pas à ma disposition l'ouvrage de M. Gazier, sur les deux Champagne aussi ne puis-je contrôler s'il y est parlé de ce portrait exécuté par le neveu de Philippe de Champagne. C. Dehais.

—

Jean Pupil de Craponne (LXVI, 287, 459, 651). — N'est-ce point par erreur que notre confrère le fait seigneur de la Cour en Garez ?

Il y a dans le Lyonnais, en pays de *Jarez*, la Tour-en-Jarez. On peut trouver d'utiles renseignements dans l'histoire du Jarez de l'abbé Condamin, Saint-Etienne, chez Théolier, libraire.

Moulis.

***

Louise Charlotte de Loras était fille de Pierre Gaspard, baron de Pollionay, sei-

gneur de Chamagnieu, la Tour, etc., capitaine de cavalerie au régiment de Villeroy et de Marguerite du Palais de la Merlée, (mariés à la Merlée en 1726).

Les Pupil sont originaires de Saint-Etienne : leurs armes primitives étaient : *D'azur à trois larmes d'argent accompagnées en chef d'une croix pattée et en pointe d'un croissant de même, au chef d'argent chargé de 3 étoiles d'azur.* Ces armes furent simplifiées lorsque les Pupil occupèrent de plus hautes situations.

Des membres de cette famille vinrent à Lyon au milieu du XVIIe siècle. Cochard (*Origines des familles lyonnaises*) cite *Jean*, natif de Saint-Etienne établi à Lyon le 20 mai 1660. *Jean*, natif de Saint-Etienne, établi à Lyon, du côté de la Platière après avoir demeuré 25 ans à Rennes, 16 avril 1669. *Jacques*, né à Saint-Etienne, à Lyon depuis deux ans.

Un Pupil fut secrétaire du Roi au grand Collège en 1678 (Steyert). Est ce le premier qui ait acquis sa noblesse ?

La Chesnaye donne la généalogie des Pupil à partir de Jean, seigneur de Craponne, seulement. Ce fief leur vint d'une alliance avec une famille de ce nom.

Je complète, d'après La Chesnaye, la généalogie donnée précédemment :

1. — Jean Pupil de Craponne, seigneur de la Tour en Jarez, St Jean de Bonnefond et la Fay, marié : 1° à N... de Bothéon, d'où :

1° Bonne, mariée à Louis Ravat.

remarié : 2° à Catherine Thomé, d'où :

2° Barthélemy Jean Claude, qui suit :

3° Anne, mariée à Barthélemy Denis Gabriel Dervieu de Villieu (1711)

4° Bonne, mariée à Léonard Bathéon de Vertrieu (1713).

5° Jeanne, mariée à Barthélemy Joseph Hesseler de Bagnols.

Les Pupil acquirent de grandes richesses. Le testament de Barthélemy Jean Claude (1771) en donne la preuve. Celui-ci lègue : aux hôpitaux généraux de Lyon : 40.000 fr. ; à Marguerite Seve, son épouse : 16000 fr. de rentes ; le testateur rappelle sa feue fille Anne, mariée au marquis d'Ornacieux et qui eut 275000 fr. de dot ; son autre fille Françoise, mariée au marquis de Sarron qui eut 280.000 fr. Il fait héritier Barthélemy Léonard, son fils. — Perrodon, not. (W. Poidebard, *Notes héraldiques*).

JOSEPH BALLOFFET.

La Taglioni (LXVI, 191, 317, 652). — Je n'ai aucun renseignement à donner sur cette célèbre danseuse, ou sa famille. Mais je possède deux portraits d'elle, dont l'un figure en hors texte dans ce présent numéro.

L'autre qui est un peu plus grand, est une lithographie d'après Chalou. Elle est teintée et représente la gracieuse ballerine debout sur la pointe des pieds ; et comme inscription au-dessous : *Marie Taglioni, rôle de la Bayadère*

P. TAFFIN.

***

Je citerai, parce qu'il est rare, à M. P. A. T., un portrait dessiné et lithographié par Jean Gigoux de « Mlle Taglioni, de l'Académie royale de musique ».

[Hauteur 38 centimètres, sur largeur 28 centimètres] Buste allongé, vu de face, riche toilette de soirée, robe décolletée à grosses manches bouffantes « à gigots », grosse rose épanouie, au corsage, tête nue, ornée, sur le côté, d'une énorme aigrette de plumes de Paradis, partant d'un médaillon piqué dans la chevelure.

Mon épreuve, sur grand papier de chine, monté sur papier vélin blanc, et très veloutée de ton, me vient de l'artiste lui-même.

Par exception, ce portrait de J. Gigoux existe au Cabinet des Estampes où, bien malheureusement, l'œuvre lithographié de cet artiste est, plus que pauvrement, représenté car, disons-le, cet œuvre, dans son entier, comprend des pièces célèbres, ou tout à fait remarquables, tant par leur exécution propre, que par la grande notoriété des personnages dont elles reproduisent les traits, pris sur nature. Je citerai, au hasard de mon souvenir, et que ne possède pas la Bibliothèque nationale, celles-ci entre autres :

Les Portraits, réunis, des deux frères Tony et Alfred Johannot, — du baron Gérard, — de Paul Delaroche, — de Barye, — de Préault, — de Eugène Delacroix (deux différents, dont un dessiné et gravé à l'eau-forte par J. Gigoux), — de Arsène Houssaye, — de Charles Nodier, de Paul Lacroix, — de A. de Vigny, — de la reine Caroline Murat, en pied, assis gr. in-folio (vendu 95 francs à la vente des Estampes de Victorien Sardou, ce qui, pour une simple lithographie, est un chiffre assez coquet), — de Mme Gigoux,

Mlle TAGLIONI

mère de l'artiste (un pur chef-d'œuvre), — de Elisa Mercœur (trois différents, dont un petit, gravé sur acier), — de Mme Tourneux (grand-mère du fin lettré Maurice Tourneux), — de Eugène Renduel (le célèbre éditeur des Romantiques, — de Miss Fanny Kemble, l'actrice anglaise (un adorable portrait de jolie femme), — de Mme Dorval, — de Mme Mennessier-Nodier, etc.

Cette liste n'existe pas imprimée, que je sache. ULRIC RICHARD-DESAIX.

—

Noblesse et Légion d'honneur (LXVI, 585). — 1°) Le Comte de Sémainville, dans son *Code de la Noblesse Française* (2e édition, Hyères, 1860, imprimerie Cruvès), indique aux pages 552-554 les ordonnances impériale et royale sur « la noblesse conférée par la Légion d'honneur ».

Il les mentionne sans commentaire, dans un intitulé : « *Chevaliers héréditaires par lettres ou par succession* » il passe au § suivant en commençant ainsi : « Pour compléter ce chapitre, faisons observer que : *ont encore droit au titre et à la qualité* de chevalier etc .. »

On peut donc conclure, qu'en 1860, ces ordonnances n'étaient pas abrogées et que l'auteur leur reconnaissait leur valeur. J'ignore si, depuis, une loi la leur a fait perdre.

2°) L'auteur ne se prononce pas sur le cas soumis, mais il indique que :

« Le droit de transmissibilité du titre continuait dans la descendance de celui qui en avait été revêtu, bien que, pendant une ou plusieurs générations, ces personnes appelées n'eussent pu exercer ce droit à mesure qu'il avait passé sur leur tête, faute de pouvoir remplir la condition prescrite. »

Il semble que l'obtention des lettres patentes par l'ascendant légionnaire est donc indispensable, que seul le descendant d'un légionnaire, qui, après avoir fourni la preuve de la condition remplie, avait obtenu ces lettres, est en droit de faire valoir sa noblesse et que dans le cas contraire aucun droit n'est acquis.

R DE R.

—

Port des Grands Croix d'Ordres (LXVI, 586, 754). — Je trouve, comme mon confrère Oroel, fort peu gracieuse la façon dont les hommes en habit noir portent les grands cordons : non seulement sous l'habit, ce qui s'explique, mais même sous le gilet. J'ai pourtant vu récemment, à une réception à la Cour d'un pays où l'étiquette est fort en honneur, un autre mode de faire que celui qui consiste à porter le grand cordon sous le gilet, mais du moins en écharpe, c'est-à-dire passé sur l'une des deux épaules : tous les grands-croix en costume civil en avaient roulé le cordon en façon de ceinture autour du torse et sous les bras, de sorte qu'il ne dépassait que de quelques centimètres l'échancrure du gilet ; la croix pendait, bien entendu, sur le côté, à sa place ordinaire. Il y a une raison péremptoire pour ne pas porter un grand-cordon sur un habit noir, qui a un col rabattu et des revers et qu'on ne boutonne pas ; il serait impossible de le faire tenir sur l'épaule, et il boufferait sur la poitrine de la façon la moins séante. C'est pourquoi l'usage constant est, dans ce cas, de le placer sous l'habit ou sous le gilet.

La question de savoir si un grand cordon doit se porter de droite à gauche ou de gauche à droite est généralement fixée pour les statuts de l'ordre, et il en est de même pour les plaques. Pour les grands cordons, la règle la plus générale est de les porter de droite à gauche. Mais, dans les Etats plus particulièrement militaires et où l'on est toujours en uniforme dans les circonstances où l'on porte ses décorations, la règle inverse est souvent en vigueur, afin d'éviter que la poignée de l'épée s'embarrasse dans la grande rosette de la croix ; c'est le cas, par exemple, pour plusieurs ordres russes et prussiens.

Pour les plaques, la règle la plus générale est de les porter à gauche, surtout quand le cordon se porte de droite à gauche, parce que, en les piquant à droite, elles seraient recouvertes par le cordon. M. Oroel sait, d'ailleurs, aussi bien que moi, que, dans notre Légion d'honneur, les grands-croix portent la plaque à gauche, précisément pour la raison que je viens d'indiquer, tandis que les grands officiers la portent à droite afin de laisser à gauche une place libre pour la croix d'officier, les médailles, etc. Dans certains pays qui ont plusieurs ordres avec des plaques assez similaires, il est prescrit de porter à droite la plaque de

tel ordre et à gauche celle de tel autre. Au reste, les grands dignitaires qui possèdent un grand nombre de plaques, les mettent, sauf erreur, à droite ou à gauche, suivant la place dont ils disposent sur leur uniforme ou leur costume officiel.

PAUL.

—

Boscard (XLII ; XVIII ; LXV, 621 ; LXVI, 219,323). — Mes confrères ont remarqué sans doute que M. de Fontenay s'est occupé de moi, dans le n° du 10 septembre de notre revue ; qu'il y a fait de l'esprit, a mes frais, et conté des choses qu'il savait mal ; mais cela n'a pas d'importance. Il est cependant un point où il me plait de le désabuser. Il dit et répète que je perds mon temps à dériver le français du grec ; que je lasse, parce que personne n'est de mon avis. Je crois que M. de Fontenay se trompe : mais lors même que ses dires seraient vrais, prouveraient-ils que ma thèse est fausse ? A-t-on jamais établi une vérité, à la pluralité des suffrages ? J'ai déjà dit ailleurs, que Galilée et Chystophe Colomb avaient eu raison contre tout le monde. La vérité n'a pas besoin d'appui : elle finit toujours par triompher. D'ailleurs est-on seul dans une question de linguistique, quand on est avec Henry Estienne et les autres grands hellénistes du XVIe siècle ? Cette illustre société me dédommage un peu de l'opposition de M. de Fontenay. Pourtant, notre confrère satisferait ma curiosité, en m'apprenant comment il a su que les articles que j'envoie a l'*Intermédiaire* impatientaient et qu'on était fatigue de me lire. N'aurait-il pas pris ses désirs pour des réalités ? Ce serait tres humain.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que M. de Fontenay a une dent contre moi ; et j'en devine la cause. Il y a huit ou neuf ans, il publia quelques étymologies, secundum Menagium, qui ne sollicitèrent l'attention de personne ; et comme je fis paraitre, moi aussi, à cette époque, les origines de ces mêmes mots, et qu'elles parurent, seules, raisonnables et vraies notre confrère devint aussitôt mon adversaire. J'ai encore, depuis peu, remué de nouveau sa bile, sans m'en douter, en citant dans un article, le mot boscard, vocable grec, qui signifie pigeon, et, au figuré, parasite, et dont notre confrère avait fait un bossu, comme s'il y avait quelque rapport entre un pigeon et un bossu ! Mais les néo latins, les yeux sur Littré, ne doutent de rien. Celui-ci (Voyez son *Dictionnaire*) ne dérive-t-il pas panser de penser ; « parce que pour panser quelqu'un ou quelque chose, il faut d'abord y penser. » Comme ce grand homme a raison ! Un vétérinaire panserait-il jamais un cheval, s'il ne pensait qu'il doit le panser ?

Laissons le patron pour revenir au disciple, c'est-à-dire à M. de Fontenay On a vu les flots d'ironie qu'il a versés sur moi. Presque à chaque mot, il me rappelait le rival d'Horace, et le vers du célèbre poète :

Crispinus minimo me provocat...

Voilà Crispin qui du petit doigt m'appelle au combat. Car notre confrère n'enfle sa prose que de termes guerriers. Ce n'est que cheval de bataille, épées fourbies, première et seconde croisade, etc., et puis, ce qui est renversant, qu'on me pardonne ce verbe populaire, il s'écrie que c'est moi qui sonne la charge, que le grec échauffe trop ma tête ; et, s'il osait, il me conseillerait d'acheter la *Phonétique française* de Bourciez, pour rafraîchir mes idées et assainir mon jugement.

DARON.

*
* *

Nous avons communiqué l'article ci-dessus à M. G. de Fontenay, afin qu'il puisse y répondre dans ce même numéro et clore la polémique en ce qu'elle a de personnel.

En ce commencement du mois de novembre consacré aux disparus, M. Daron, pour mieux m'écraser, veut bien se comparer à Horace, à Galilée et à Christophe Colomb. C'est une manière comme une autre d'honorer les morts, et ce n'est pas la plus mauvaise.. pour le vivant.

Mes collègues me permettront sans doute de ne pas répondre aux aménités de M Daron, puisque, parait il, c'est moi, le lapin, qui ai commencé. Je demande seulement que l'on compare le ton de ma note du 10 septembre à celui que prend M. Daron. J'ajouterai que je n'ai ni *dent* ni *bile* contre notre collègue et que je ne le connais aucunement. Ses articles, il est vrai, m'agacent un peu, comme ils agaçaient M. Paul Argelès (voir sa note du

7 juin 1901) mais c'est un agacement tout intellectuel et dont je prie que l'on m'excuse s'il est coupable, et si je suis vraiment seul (avec M. Paul Argelès) à le ressentir.

Je ne sais pourquoi notre collègue me reproche d'avoir « enflé ma prose de termes guerriers » et parlé de croisades, d'épées fourbies et de cheval de bataille. Il n'y avait là rien d'offensant pour lui. J'ai dit qu'il était remonté sur son cheval de bataille. C'était noble, pompeux et courtois. Pouvais je dire tout à trac : M. Daron a réenfourché son dada ?

Mais à côté des personnalités, qui ont peu d'intérêt pour le lecteur, reste la question étymologique. Faut-il répéter encore que je ne suis ni un étymologiste ni un philologue ? Je suis (et je l'ai toujours dit) un profane ; et comme tel je ne saurais avoir le ridicule amour-propre dont on veut me gratifier.

Cependant j'ouvre les yeux quelquefois et j'assiste à la naissance, à l'éclosion d'une foule de mots qui n'ont — et pour cause — aucune racine dans le grec ni dans le latin. Ce sont les mots *à origine anecdotique*.

Or, pas un étymologiste de métier n'a l'air de soupçonner cette source de formation ou d'y attachar la moindre importance. Il me semble que c'est un tort grave. Veut-on un exemple concret ? Toute ma génération à Saint-Cyr — et sans doute plusieurs générations de Saint Cyriens après nous — ont appelé la topographie : le *tapir*. On avait à 9 heures un cours de *tapir* ; à 3 heures un exercice de *tapir*, etc., etc. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'un des professeurs de topographie avait un grand nez. C'est bête comme chou, mais c'est ainsi. Et nous nous comprenons encore entre nous quand nous parlons de *tapir*. Je regrette un peu de n'avoir pas posé aux premières pages de l'*Intermédiaire* la question suivante : Pourquoi, dans l'armé française, la *Topographie* est-elle souvent appelé le *Tapir* ? En aurait-on trouvé, des origines doriennes et de bonnes raisons dans Hésychius !

Mais, disent les étymologistes professionnels, de telles formations sont promptement caduques parce qu'elles n'ont pas de fondement linguistique. Cette caducité est-elle bien certaine ? Et beaucoup de mots sur lesquels pâlissent les philologues, beaucoup de vocables auxquels ils attribuent les origines les plus extraodinaires ne seraient-ils pas tout simplement des mots de formation anecdotique ayant survécu au souvenir de l'anecdote ?

C'est précisément ce qui paraît s'être produit pour *boscard* M Paul Bourget, quand il l'a employé dans son roman (*Un homme d'affaires*) en 1900, n'en connaissait pas l'origine. M. Gustave Fustier qui a relevé ce qu'il croyait être un néologisme, l'ignorait aussi. De fait, ce n'était pas proprement un néologisme, mais plutôt un mot d'origine anecdotique parvenu à cette période de déclin qui peut suivre l'oubli de l'anecdote.

Le hasard m'ayant fait trouver dans un ouvrage mondain (*Paris en voiture*, par Croqueville) l'historiette même qui avait originé le mot, je l'ai citée à l'*Intermédiaire* (30 novembre 1900) et c'est alors qu'est intervenu Hésychius, à mon plus vif étonnement. L'inventeur du mot (comte Henry Greffulhe) aurait, je suppose, été encore plus .. estomaqué de ce parrainage imprévu. J'ajouterai que, sur le seul mot *boscard*, on a imprimé, en 1900 et 1901, dans notre *Intermédiaire*, la matière à peu près d'un fascicule entier de la Revue. Je me permets d'inviter cordialement nos collègues amateurs d'étymologies à consulter cette abondante *littérature*. Ensuite ils me pardonneront, j'en suis certain, le petit sentiment d'ennui que j'ai éprouvé en voyant recommencer sur nouveaux frais, après douze années, une discussion qui, en vérité, pouvait paraître épuisée, et qui d'ailleurs, il est facile de s'en convaincre, n'a pas été pour M. Daron l'occasion d'un triomphe.

G DE FONTENAY.

—

Trouvailles et Curiosités

—

« Le journal des monuments de Paris ». Publication d'un « Complément ». — Depuis longtemps nous avions le devoir de signaler une de ces publications qui sont chez leurs éditeurs la plus haute marque du désintéressement. Il s'agit du *Complément* apporté au *Journal des monuments de Paris*, envoyé à l'empereur de Russie dans les années 1809, 1810, 1811,

1814 et 1815 par P. F. L. Fontaine, architecte (Librairie Damascene Morgand).

Le *Journal des monuments de Paris* a été publié en 1892 par l'un des descendants du célèbre architecte. Dans l'introduction il avertissait le lecteur — écrit M. Vuaflart, — que la publication n'était pas intégrale «. Nous sommes parvenus à réunir un grand nombre de dessins originaux... désespérant de retrouver les quelques planches qui nous manquent encore, nous nous résignons à publier cet ouvrage qui, bien qu'incomplet, ne sera pas sans intérêt ».

Le nouveau recueil — tiré comme le premier à cinquante exemplaires — comble la lacune que déplorait le premier éditeur. Il est dû à l'initiative et à la piété filiale d'un autre descendant de Fontaine.

Nous ne ferons pas violence à sa modestie en désignant plus clairement ce bibliophile, ami des arts et des lettres, qui est parmi nos plus anciens et nos plus chers collaborateurs. Mais nous nous devons de signaler pour les chercheurs futurs ce très important Complément. Il n'a pu être réalisé que grâce à la haute bienveillance de l'Empereur de Russie qui a donné l'autorisation de publier ces documents qui appartiennent au Musée de la couronne.

Parmi les dessins de ce Complément, il faut citer ceux consacrés aux palais du Louvre et des Tuileries, « l'un transformé, l'autre anéanti, qui s'offrent aux historiens soucieux d'éclairer les textes d'images véridiques. Le trône de l'Empereur, le meuble à bijoux de l'Impératrice, de nombreux motifs d'ornementation, sont des documents de grande importance pour l'étude de l'art décoratif français ».

Parmi les vues, il faut citer des compositions délicieuses : la Place de la Concorde, la Fontaine des Innocents avec, autour, le grouillement du marché.

—

L'auteur de l'épitaphe dite de Cromwell. — On lit, dans le *Dictionnaire Philosophique* de Voltaire, *s. v.* ANA :

Plus occupé de penser que de citer juste, l'auteur du livre de l'Esprit (Discours 3°, ch. 8) prétend qu'on fit pour Cromwell cette épitaphe : (1)

Ci-gît le destructeur d'un pouvoir légitime,
Jusqu'à son dernier jour favorisé des cieux,
Dont les vertus méritaient mieux
Que le sceptre acquis par un crime.
Par quel destin faut-il, par quelle étrange loi,
Qu'à tous ceux qui sont nés pour porter la [couronne
Ce soit l'usurpateur qui donne
L'exemple des vertus que doit donner un roi ?

« Ces vers — ajoute Voltaire — ne furent jamais faits pour Cromwell, mais pour le roi Guillaume ; ce n'est point une épitaphe, ce sont des vers pour mettre au bas du portrait de ce monarque ; il n'y a point « Ci-gît, » il y a « Tel fut le destructeur d'un pouvoir légitime ». Jamais personne en France ne fut assez sot pour dire que Cromwell avait donné l'exemple de toutes les vertus. On pouvait lui accorder de la valeur et du génie, mais le nom de vertueux n'était pas fait pour lui ».

Voltaire n'ayant pas jugé à propos de dire où se trouvait la pièce portant *Tel fut*, il est probable qu'il l'avait trouvée dans sa féconde imagination. En effet, au t. II des *Œuvres* de Regnier Desmarais, publication posthume (La Haye, 1716), nous la trouvons, avec *Ci-gît*, sous le titre : *Epitaphe de Guillaume*. Quatre ans plus tard, elle réapparaît, mais, cette fois, comme *Epitaphe de Cromwell*, au t. I du *Nouveau recueil des Epigrammatistes français* de Bruzen de la Martinière, attribuée à Pavillon. Cependant, dans l'intervalle, elle avait déjà été attribuée à Pavillon, puisque le luthérien Werenfels (Samuel) en donne, dans ses *Opuscula* (Bâle, 1718) l'imitation latine suivante :

Invasor regni jacet hic, quo dignior unquam
Nemo fuit sceptrum jure tenere suo.
Regni cui fuit raptor, cur fata tulerunt,
Perfecti exemplar regis, ut ille foret ?

Werenfels, d'ailleurs, craignant que ceux de sa secte ne crussent qu'il approuvait, par cette interprétation, l'esprit de

(1) Voltaire, qui a tant prôné Helvétius, avait de Cromwell une opinion fort différente de celle de l'auteur de l'*Esprit*. En 1717, voici ce que, dans son *Epître au duc d'Orléans*, il en disait, par exemple :

Cromwell, d'un joug terrible accablant sa [patrie
Fit bientôt à ses pieds ramper la flatterie ;
Ce monstre politique au Parnasse adoré,
Teint du sang de son roi, fut aux dieux com- [paré ;
Mais, malgré le succès de sa prudente au- [dace,
L'univers indigné démentait le Parnasse ;
Et de Waller enfin les écrits les plus beaux
D'un illustre tyran n'ont pu faire un héros...

la pièce qu'il disait être de Pavillon, avait eu soin de joindre à son imitation une épigramme où il disait que les éloges donnés dans l'épitaphe était dûs à la vertu du roi Guillaume et que le poète français devait à son pays ce qu'il avait ajouté contre la mémoire du prince. Le *Journal des Sçavans* du 20 novembre 1719 prit soin de faire remarquer ce *distinguo* et nous ajouterons qu'on avait, plus d'une fois, appliqué au monarque ce vers du *Xerxès* de Crébillon, IV, 2 :

Le sceptre absout toujours la main la plus [coupable.

Or, il est notable que ni l'édition de 1720, ni celle de 1750 des *Œuvres* de Pavillon ne contient l'épitaphe en question, qui aurait, aussi bien, tout l'air d'être en contradiction formelle avec l'opinion de Pavillon sur Guillaume, telle qu'il l'a formulée dans ses *Stances* à Mme de R..., composées en 1696 :

Tantôt en nous jouant, et sans tirer l'épée,
Nous foudroyons la Ligue et par terre et par [mer ;
Nous ôtons à Nassau sa couronne usurpée ;
Heureux si l'on le souffre être encor Stathou- [der...

D'autre part, Regnier Desmarais ne semble guère avoir eu meilleure opinion de Guillaume, à en juger par ces premiers vers d'un rondeau qu'il composa en 1692 :

Sans coup férir, l'usurpateur Guillaume
S'est par cabale emparé d'un royaume ;
Il en mettrait bien d'autres sous ses loix
S'il ne falloit que tromper les Anglois,
Sans se servir de lance ni de heaume...

Qui nous aidera à résoudre le petit problème de la paternité de cette *Epitaphe* et qui nous dira si vraiment elle doit être appliquée à Cromwell ? Il semble que ce dernier point soit difficile à admettre, car, si Guillaume fut un *usurpateur*, il n'avait, du moins, pas les *vertus* de Cromwell, n'ayant jamais été *teint du sang de son roi*, pour parler Voltaire.

Et, puisque nous en sommes à Voltaire sur Cromwell, nous remarquerons qu'à l'article *Cromwell* de ce même *Dictionnaire Philosophique*, il est dit que les six (*sic*) vers latins qui illustraient le portrait que le Protecteur de la République anglicane fit peindre pour l'offrir à Christine de Suède, étaient d'André Marvell, « fameux poëte anglais ». Voltaire n'en cite que les deux derniers, soi-disant retouchés par Cromwell :

En tibi submittit frontem reverentior umbra
Non sunt hi vultus regibus usque truces.

« Le sens hardi de ces six (*sic*) vers, ajoute Voltaire, peut se rendre ainsi :

Les armes à la main, j'ai défendu les lois ;
D'un peuple audacieux j'ai vengé la querelle.
Regardez sans frémir cette image fidelle ;
Mon front n'est pas toujours l'épouvante des [rois. »

Il est curieux que ces derniers vers, dont l'original latin est de Milton et non de Marvell, aient été attribués à Delille par l'auteur de l'article *Cromwell* dans une *Biographie Universelle*, mais qui n'est pas la *Biographie Universelle* Michaud. Voici cet original, tel qu'il se lit p.516 de

The Poetical Works of John Milton, edited with critical notes by *W. Aldis Wright*, M. A. etc.

(Cambridge, at the University Press, 1903) et que Voltaire a défiguré à sa façon cavalière :

Ad Christinam, Suecorum Reginam,
Nomine Cromwelli

Bellipotens Virgo, Septem Regina Trionum,
Christina, Arctoi lucida stella poli !
Cernis quas merui durâ sub casside rugas,
Utque senex armis impiger ora tero,
Invia fatorum dum per vestigia nitor,
Exequor et populi fortia jussa manu.
Ast tibi submittit frontem reverentior umbra;
Nec sunt hi vultus Regibus usque truces.

Ce qui est bien de Delille, c'est une imitation paraphrasée, qui se termine — on ne nous en voudra pas d'écourter Delille — ainsi :

Un peuple entier remit ses droits entre mes [mains ;
Jaloux d'exécuter ses ordres souverains,
C'est pour lui que j'ai pris, que je garde les [armes ;
Cromwell, dans ce tableau, se soumit à tes [lois ;
Ce front n'est pas toujours l'épouvante des [rois.

Camille Pitollet.

—

Mme Lafarge : lettre inédite. — L'affaire Lafarge est redevenue d'actualité. Un Comité s'est contitué pour la révision, — pour l'impossible révision. Comment arriver aujourd'hui à une certitude si on n'a pas pu y arriver quand on avait encore le cadavre et les témoignages directs ? Ce ne sera jamais qu'une parodie judiciaire ; mais puisqu'il y a en-

core des gens pour s'intéresser à Marie Cappelle et à la vouloir innocenter après 65 ans !

On ne peut s'expliquer le charme qui opère encore, que par le caractère particulier de cette accusée. Ses lettres donnent le secret de cette grâce conquérante qui enchaîne les cœurs et fait céder la raison devant le sentiment.

En voici une, — inédite — que veut bien nous communiquer Mme W. Serieyx, et qui est, à ce point de vue, très significative.

A une famille qui lui montre de la compassion, Mme Lafarge répond dans les termes les plus gracieux et dans le plus heureux style.

Mes nobles amis, que vous êtes bons et que je vous remercie ! Pour la première fois depuis longtemps je me suis levée aujourd'hui, je me suis parée de vos dons, votre petite croix est à mon cou, près de l'anneau de ma mère ; j'en ai fait un talisman. Oh ! mes grands et chers cœurs, en la regardant, j'ose rêver liberté, je suis fière de vos sympathies, je vais me mêler à la réunion de votre mansarde, je serre vos mains, je vous bénis pour cette partie de votre travail, de votre nécessaire que vous envoyez à la pauvre captive, et qui lui donne une heure d'oubli et d'espérance ! Je vous en prie, comptez sur moi, si vous étiez malheureux, j'oublierais d'essuyer mes larmes pour sécher les vôtres ; si vous étiez malades, sans ouvrage, sans soins, je saurais travailler pour essayer de vous rendre du bien-être. Ils ont pu flétrir, agoniser ma vie, mais ils ont laissé à mon cœur ses saintes affections ; un dévouement sans bornes pour ses chers croyants. Leur amitié est mon existence, leur souvenir mon culte Mon coussin avance, j'espère bientôt vous l'envoyer.

Adieu, mes bons amis, que le travail vous soit doux et facile et que l'heure du repos ramène mon souvenir dans vos réunions. Il y a bien de la reconnaissance dans le cœur de votre pauvre amie,

Marie Cappelle.

Ce vendredi.

Qu'on nous permette, par cette même occasion, de demander où se procurer un véridique portrait de Mme Lafarge.

—

Le maréchal Sébastiani et les Turcs. — M. Saffroy veut bien nous communiquer la lettre historique suivante, dont il possède l'original.

Constantinople, 16 décembre 1806,

Monsieur le Général,

La guerre entre la Sublime Porte et la Russie est décidée. Sous peu de jours les formalités voulues par les usages de ce Gouvernement pour les déclarations de guerre seront remplies et M. d'Italinski aura quitté Constantinople. Les Turcs marcheront contre les Russes avec toutes leurs forces. Ceux ci se sont emparés de la Moldavie et de la Valachie, de Chœzim et probablement de Bender ; ainsi c'est le Danube que les armées turques se prépareront à défendre. Il est vraisemblable que les Russes tenteront un coup do main sur Belgrade, qui les mettrait en contact avec les Serviens et les Monténégrins. Cette place est d'autant plus exposée qu'elle est sans approvisonnements, et qu'étant entre les mains d'un rebelle la Sub. Porte ne peut prendre aucune mesure efficace pour la mettre en état de défense.

Il est absolument nécessaire que je sois informé de votre marche, afin que je puisse y coordonner les mouvements de l'armée ottomane. Veuillez bien multiplier les courriers pour me tenir au courant de vos dispositions. Mais ce que je vous demande avec plus d'insistance que jamais, c'est de m'envoyer incessamment des officiers d'artillerie et du Génie. Je ne saurais trop insister sur cet objet qui est de la plus haute importance.

Mes communications avec la Pologne devenant tous les jours plus difficiles, je vous prie de faire savoir à S. M. les nouvelles que je vous transmets.

Veuillez bien, Monsieur le Général, recevoir l'assurance de ma haute considération.

Vous voilà, mon Général, sur un beau théâtre : je prends bien part à votre gloire et j'espère que vous me donnerez au moins un bataillon. Vous savez que mon attachement pour vous est inaltérable et mon dévouement absolu.

Horace Sébastiani.

S. E. Monsieur le Général Marmont.

Cette lettre ne fait que remettre en lumière une page d'histoire bien connue.

Les relations personnelles du maréchal Sébastiani avec Solim — dont les idées et le caractère faisaient une exception — ne l'empêchait pas de n'éprouver aucune sympathie pour les Turcs et aucune confiance dans l'avenir de leur nation. Il ne cessait de défendre les chrétiens d'Orient, et de plaider constamment, auprès de son gouvernement, la cause de leurs nationalités opprimés, dont il désira et espéra la délivrance toute sa vie.

Le Directeur-gerant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. Daniel-Chambon, St-Amand-Mont-Rond

LXVIe Volume *Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois* 30 Décembre 1912

48e Année — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureau : de 3 à 6 heures

Cherchez et vous trouverez

QUÆSQUE SINGULA LEGENDO

Il se faut entr'aider

N° 1350 — 31bis, r. Victor-Massé PARIS (IXe) — Bureaux : de 3 à 6 heures.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

Fondé en 1864

QUESTIONS ET RÉPONSES LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES
TROUVAILLES ET CURIOSITÉS

Nous prions nos correspondants de vouloir bien répéter leur nom au-dessous de leur pseudonyme, et de n'écrire que d'un côté de la feuille. Les articles anonymes ou signés de pseudonymes inconnus ne seront pas insérés.

Pour la précision des rubriques, toute question ne peut viser qu'un seul nom ou un seul objet.

Indiquer les rubriques et leurs cotes.

Quand la question sollicite la connaissance d'une liste, la liste, sauf exception, n'est pas insérée, mais envoyée directement à l'auteur de la question.

L'Intermédiaire des chercheurs et curieux *s'interdit toute question ou réponse tendant à mettre en discussion le nom ou le titre d'une famille non éteinte.*

Questions

Où fut célébré le mariage de François Ier avec la sœur de Charles Quint ? — On a parlé de Captieux dans la Gironde; de Villeneuve, Bougues, Mont-de-Marsan, dans les Landes. Quelles sont les circonstances qui emmenèrent la célébration de ce mariage dans ces contrées, et avec si peu d'éclat que le souvenir s'en est presque perdu ? E. L.

Vainqueurs de la Bastille et vainqueurs du 10 août. — Dans la *Gazette de France* du 16 décembre 1912, sous la signature de M. George Malet, je relève les deux affirmations suivantes :

La plupart des Vainqueurs de la Bastille étaient des Allemands (d'après l'Ami du peuple n° 50).

Le bataillon marseillais des Vainqueurs du 10 août était composé de malfaiteurs gênois, piémontais, suisses, levantins et espagnols.

Ne pourrait-on pas se mettre d'accord une fois pour toutes sur des faits matériels contrôlables et ne plus leur opposer des affirmations puisées dans des mémoires ? Il faut pourtant finir par faire bon ménage avec la vérité.

Les vainqueurs de la Bastille étaient-ils oui ou non allemands ?

Le Bataillon des Marseillais du 10 août était-il, oui ou non, composé de malfaiteurs étrangers ?

F. Comtois.

Napoléon III et le lavabo de Louis XIV (T G. 532). — Lettre du prisonnier de Ham à Mme Cornu :

Fort de Ham, 11 mai 1844.

Ma chère Hortense,

Je vous écris un mot pour vous dire que je demande du lavabo de Louis XIV quatre mille francs. Je dois ajouter que je n'ai aucune preuve authentique que ce meuble ait appartenu au *grand roi*, mais je sais que l'empereur l'a donné comme tel à l'impératrice, et que c'est à ce titre que ma mère l'a toujours conservé précieusement.

Recevez, de nouveau, l'assurance de ma sincère amitié,

Napoléon-Louis B.

Qu'est-il advenu de ce lavabo de Louis XIV ? V.

Un prétendu manuscrit de Saint-Mars sur l'Homme au masque de fer. — Dans la plaidoirie de Jules Favre en faveur des héritiers Naundorff, on

trouve cette phrase (compte rendu sténografié, p. 332) :

Le grand roi ne pouvait deviner que cent trente ans après sa ténébreuse exécution (*soit en* 1835) on trouverait aux archives du ministère des affaires étrangères un mémoire rédigé par son complice Saint-Mars, qui avait été le bourreau et le gardien du premier fils d'Anne d'Autriche. Il ne pouvait deviner que dans ce mémoire, cédant aux remords de sa conscience, Saint-Mars ferait les révélations les plus complètes qui assurent la condamnation à jamais méritée, de celui qui n'a été qu'un usurpateur.

Qu'est-ce que cette histoire abracadabrante ? Qu'est ce que ce manuscrit révélateur ? Qui l'a jamais vu ?

A. M.

[Cette question déjà posée est restée sans réponse].

—

La Franche-Comté espagnole — Est-ce vraiment « une ridicule légende accréditée par V. Hugo », ainsi qu'on l'affirmait récemment dans l'*Intermédiaire* ?

Je lis cependant dans la *Petite histoire de la Franche-Comté* d'André Lanier, p. 40 :

Retour à l'Espagne. Trois mois après, les Comtois apprenaient avec une joie sans mélange que le traité d'Aix-la-Chapelle les rendait à l'Espagne ; l'administration française, trop autoritaire, n'avait pas su se faire aimer...

Parler de Franche-Comté espagnole, est-ce dire autre chose que rappeler la domination, l'influence espagnole ? Et faut-il donc une imagination à la Hugo pour songer à cette domination en contemplant telle ou telle architecture bisontine.

Que les historiens comtois donnent leur avis et que cette question soit élucidée.

L.

—

Les pages du prince de Condé. — Je serais bien reconnaissant à qui pourrait m'indiquer où trouver : Un état des pages du prince de Condé de 1755 à 1780.

Vicomte de Nouel.

—

Les dames d'honneur de la duchesse douairière d'Orleans. — Je serais bien reconnaissant à qui pourrait m'indiquer où trouver : Un état des dames d'honneur de la duchesse douairière d'Orléans de 1740 à 1748.

Vicomte de Nouel.

Fremont. — Une gravure d'Israël porte comme légende : *Veue et perspective de la cascade de Fremont à quatre lieues de Paris sur le chemin de Fontainebleau.* Pourrait-on me dire où se trouvait cette cascade de Fremont ?

Albert Catel.

—

Famille de Mgr de Beauteville. — On voudrait des renseignements sur la famille de Mgr de Beauteville, évêque d'Alais 1755-1776.

Cette famille, originaire du Rouergue, existe-t elle encore ? A qui s'adresser ?

—

Madame la Présidente Brisson, Lauréate de l'Académie de Marseille (1777). — On doit à cette dame, un excellent *Eloge de Madame la Marquise de Sévigné*, qui remporta le prix d'éloquence à l'Académie de Marseille, en l'année 1777.

Cet éloge fut modestement imprimé (sans aucun nom d'auteur), en 1778, « à Amsterdam et se trouve à Paris, chez la veuve Méquignon et Fils, libraires », vol. grand in-12, de deux feuillets préliminaires non chiffrés et 60 pages chiffrées. Puis, fut réimprimé en 1781 (aux mêmes adresses et toujours sans *nom d'auteur*), in-8°, 49 pages chiffrées.

La *Biographie Michaud* dernière Edit. Thoiniers Desplaces, la *Nouvelle Biographie Universelle*, Didot, le *Manuel* de Brunet, les *Siècles Littéraires* de Dessessarts, 7 in-8°, 1800-1803, sont muets sur l'auteur de cet *Eloge*. L'excellent petit *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises* de Mme Fortunée Briquet, Paris, in-8° 1805, et le *Catalogue Rochebilière*, tom. I, 1882, n° 696, mentionnent seulement le nom de cet auteur, avec l'indication des deux éditions précitées de son *Eloge*, mais n'offrent rien de plus.

Pourrait-on me donner, sur cette érudite Présidente Marseillaise, quelques mots de biographie ?

Ce ne doit pas être une inconnue, elle doit certainement être l'auteur d'autres ouvrages, car dans l'Approbation qui fut donnée à son imprimeur, en date, à Paris, du 22 mars 1778, le Professeur Royal Lourdet, s'exprime ainsi, sur l'auteur et sur son œuvre : «... dans cette production d'une plume féconde et aisée, je

n'ai rien vu qui ne fût guidé par les lumières d'une critique judicieuse, et qui ne justifiât aux yeux des lecteurs éclairés, les titres qui lui ont récemment mérité la palme de l'Eloquence dans une célèbre Académie. »

C'est égal ! pour avoir obtenu une Approbation qui fleure autant le madrigal, il est permis de croire que cette bonne Présidente était, pour le moins, une Dame de haut parage, ou que... (soyons dix huitième siècle !), les coquets printemps qu'elle pouvait alors posséder, ne comptaient pas encore pour des hivers.

ULRIC R.-D.

—

Papiers du général Eblé. — Que sont devenus les papiers du général Eblé ?

N. R.

—

Le poète Fredet. — A t-on quelques renseignements littéraires, biographiques, etc. ., sur un poète, du nom de Fredet, qui fit partie de la cour de Charles d'Orléans, et dont plusieurs rondeaux accompagnent les poésies du prince dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale ?

Charles d'Orléans le nomme assez fréquemment, en particulier dans ce rondeau (nº CLXXXVIII de l'édition publiée par Champollion-Figeac, Paris, Belin, Leprieur, 1842) :

Crié soit à la clochette
Par les rues sus et jus :
Fredet, on ne le voit plus,
Est-il mis en oubliette ?

Jadis il tenait bien conte
De visiter ses amis :
Est-il roy ou duc ou conte
Quand en oubly les a mis ?

etc...

Ou bien peut-on indiquer des ouvrages auxquels se référer pour avoir de plus précises indications ? G. F. D.

—

Les Jacob, ébénistes. — Existe-t il une bonne étude sur ces ébénistes dont l'un acquit une si grande célébrité sous l'Empire. D'où venaient-ils ? Ont ils tous signé leurs œuvres ? V.

—

Famille de Liganet. — A-t on quelques renseignements (généalogie, degré de noblesse, etc...) sur la famille de Liganet, propriétaire au début du XIXe siècle, du château de Maillargue, près d'Allanche (Cantal), et qui semble s'être éteinte, vers 1820, par le mariage d'une demoiselle de Liganet, avec un sieur Chomette, de Brioude (Haute-Loire) ?

G. F. D.

—

Jean Petitot, peintre en émail. — Je n'ai pas confondu Jean Petitot et Petitot de Boispréau, comme me le reproche amicalement notre confrère d'E ; mais de nouvelles recherches me font maintenant douter que Petitot ait été emprisonné au Fort l'Evêque. Une lettre du Conseil de Genève à Colbert de Croissy, datée du 2 mai 1686, parle d' « un couvent », et le 31 mai suivant, une lettre de Mme Petitot au même Conseil excuse son mari d'avoir signé l'abjuration, par la contrainte des « accès de fièvre qu'il a eus dans le couvent. » Dès lors, je pose la question. Pourrait-on me dire dans quel couvent Jean Petitot a été enfermé en avril-mai 1686 ?

HENRI CLOUZOT.

—

Sceau à déterminer : XVIIIe siècle. — A qui attribuer un sceau ovale, du XVIIIe siècle, qui porte comme inscription CAROLVS - BELLISOMI - ARCHIEP - TYANET - NVNTIVS - APOSTOLICVS, et dans le champ un écu fascé *d'argent et de gueules de quatre pièces ?* DRIGHT.

—

Sceau à déterminer : XVIe siècle. — Sceau rond, probablement du XVIe siècle, qui porte comme inscription STCIL-LVM CIVITATIS - WECH..., et dans le champ un écu chargé d'une patte de griffon ? DRIGHT.

—

Sceau à déterminer : XVIIe siècle. — A qui attribuer un sceau rond, probablement du commencement du XVIIe siècle, qui porte comme inscription S. PAP. CI... SEGVN-LEO-D-AD-CAVSAS, et dans le champ un chandelier d'église à sept branches ? DRIGHT.

—

Armoiries à déterminer : trois lions d'argent. — *Ecu fascé d'argent et de sable de six pièces, chargé en abîme de sable à trois lions d'argent rampants, couronnés et lampassés.* E. R.

Armes à identifier : trois rocs. *Ecartelé au 1 et 4 de gueules aux trois rocs d'échiquier d'argent, au 2 et 3 d'azur aux trois bandes d'argent.*

Elles figurent sur une tapisserie provenant des de Puybusque-Saint-Padou.

R. DE R.

—

Numismatique. — Quels sont les ouvrages de numismatique permettant de reconnaître facilement, sans connaissances spéciales, les monnaies royales et seigneuriales, les médailles et les jetons ?

SINED.

—

« La Henriade » du duc de Bordeaux. — La ville de Paris a offert au duc de Bordeaux, à l'occasion de son baptême en 1821, un exemplaire unique de la *Henriade* sur velin, illustré de dessins originaux par Drolling, Heim Thomas, Couder, etc., relié par Simier, qui revint à 8000 fr.

Sait-on ce qu'est devenu ce magnifique joyau bibliographique ?

Dr L.

—

Ariette de La Piété filiale. — Je lis, dans un mémoire manuscrit daté de 1793, la citation suivante de l'ariette de *La Piété filiale* (2e couplet) :

En accourant à son réveil
Vous tremblez... que va-t-elle dire
En sortant des bras du sommeil ?
Mon père, tu vas me sourire.
Vous lui ravissez quelquefois
Un baiser qu'ignore sa mère,
Moi, chaque matin, je reçois
Le premier baiser de mon père.

J'avoue très humblement ne pas connaître l'auteur de cette ariette. Un correspondant de l'*Intermédiaire* serait-il assez obligeant pour éclairer mon ignorance ?

G. T.

—

Plaisanteries sur les marseillais. Depuis longtemps on plaisante les marseillais comme d'ailleurs les gascons et les Juifs. Ces amusettes n'ont-elles pas été réunies en volume ?

FLACDAL.

—

« Coiffé d'un vilain bonnet gras ». — Sous ce titre, qui est la copie du premier vers d'un rondeau de Mme Deshoulières, j'avais reproduit, dans l'*Intermédiaire*, le dit rondeau, dont le ton diffère beaucoup du souvenir idyllique qui s'attache au nom de l'auteur, et je demandais si le personnage que Mme Deshoulières appelle « Martin » était Voiture ou Benserade. A-t-il été répondu à ma question, et même, a-t-elle été insérée ? Je n'ai pas à cet égard de souvenirs précis.

V. A. T.

—

Tirelifiche. — Que veut dire le mot souligné dans cette phrase, tirée d'une petite comédie, intitulée : *La Demoiselle de Compagnie*, que contient un volume, édité chez Hachette et Cie 1876, *Fêtes de Jeunes filles* ?

« Des ouvrages de tapisserie, du filet, de la frivolité, du *tirelifiche* ; et pour les bourses au crochet, elle s'y entend comme celle qui les a inventées ».

E. L.

—

Protagoniste — Dans ses *Mémoires*, qu'il a écrits en français, Carlo Goldoni s'exprime ainsi :

Les disputes s'échauffèrent davantage à l'égard de ma dernière pièce. Mes athlètes soutenaient que l'*Honnête Fille* était une comédie sans défauts, et les rigoristes trouvaient que j'avais mal choisi le *protagoniste*.

Je demande pardon à mes lecteurs si j'ose me servir ici d'un mot grec, qui doit être connu, mais qui n'est guère usité : ce mot ne se trouve ni dans les dictionnaires français ni dans les dictionnaires italiens. Cependant des auteurs célèbres de ma nation s'en sont servis et s'en servent communément. Castelvetro, Crescimbeni, Gravina, Quadrio, Muratori, Maffei, Métastase, et tant d'autres, ont employé le terme de *protagoniste*, pour dire le sujet principal de la pièce. Vous voyez l'utilité de ce grécisme qui renferme la valeur de six mots, et je demande la permission d'en faire usage pour éviter la monotonie d'une phrase qui, dans le cours de mon ouvrage, pourrait devenir ennuyeuse.

Littré ne cite qu'un exemple de l'emploi du mot en question :

« ..... Ce qui mettrait le gouvernement français, s'il pouvait être de mauvaise foi, dans la situation d'un protagoniste de théâtre qui voudrait commencer tout seul une pièce, où nul ne consentirait à lui donner la réplique ». (*L'Indépendance Belge* du 11 août 1868).

Je demande à l'*Intermédiaire* si l'introduction dans notre langue du mot protagoniste doit être réellement attribuée à l'auteur du *Bourru bienfaisant*. Peut-on

citer des auteurs l'ayant employé après Goldoni et avant l'*Indépendance Belge* ?

NAUTICUS.

—

La machine à chiffrer de Frédéric II. — Dans les *Mémoires du Maréchal de Richelieu*, fabriqués, en partie, par l'ex-abbé Soulavie (1790-1792), ce compilateur dont Robespierre allait faire un diplomate, écrit (tome X p. 199) la note suivante :

L'auteur de ces *Mémoires* vient d'envoyer au Comité diplomatique et à Le Brun, le 10 de ce mois d'octobre, la machine infernale à chiffrer de l'invention de Frédéric avec laquelle il correspondait avec Richelieu. . La correspondance du roi de Prusse et du général était si bien chiffrée qu'on pouvait la remettre sans conséquence à un déchiffreur autrichien. Frédéric avait trouvé une machine avec laquelle les chiffres changeaient à chaque lettre, à chaque page, à chaque phrase, et même à chaque ligne à volonté. Il fallait avoir la machine pour déchiffrer ; et avec cette machine, les chiffres avaient la mobilité des caractères d'imprimerie.

Il est certain que Soulavie avait eu à sa disposition — comme d'ailleurs Faur, un ancien secrétaire de Fronsac — tous les papiers, notes et documents contenus dans les portefeuilles du Maréchal. Mais quelle pouvait bien être cette machine à chiffrer envoyée, sans nul doute, par Soulavie au secrétariat des affaires étrangères ? Qu'est-elle devenue ? Vainement, j'ai consulté le *Moniteur* du temps qui n'en fait nullement mention. Il aimait cependant entretenir ses lecteurs de ce genre de curiosités Et si, réellement, la machine en question était de l'invention de Frédéric, il n'était pas indifférent que la presse d'alors en parlât.

D'E.

—

La prononciation du mot orgueilleux. — Dans son rôle des *Flambeaux*, tenu avec une si magistrale et si émouvante sobriété, Mme Suzanne Després prononce le terme orgueilleux : orguèyeux ; ne faut-il pas dire orgueuyeux ? Car on n'a jamais prononcé orguèye, mais orgueuye pour le mot orgueil. Et, à ce propos, j'estime que le théâtre, et tout d'abord la *Comédie Française*, devrait être, pour notre langue, non seulement une Ecole de diction et d'articulation, mais encore comme le Conservatoire de la véritable prononciation.

D'E.

Courgain. — A Boulogne, à Calais, à Dunkerque et dans quelques petits ports du Nord, on donne au quartier spécialement habité par les marins le nom de « Courgain ». Quelle est l'origine de ce mot ? Viendrait-il de « Court-gain » (gagne-petit) ? J'en doute et je fais appel, pour m'éclairer, à l'un de nos excellents intermédiairistes du Littoral.

A. d'E.

—

Les Souvenirs de M. le comte Regnauld de Saint-Jean d'Angély. — J'ai trouvé, sous ce titre, dans une boîte de bouquinistes, deux petits volumes in-12, qui portaient, en sous-titre « suivis d'une table alphabétique des personnages cités dans le recueil » par M *** et qui furent édités à Paris en 1817.

Je n'ai trouvé, en fait de table à la fin du 2e volume de mon exemplaire, que ce *Nota bene* : Deux nouvelles parties devant suivre bientôt les précédentes, l'éditeur a cru convenable de ne placer qu'à la fin de la quatrième la Table alphabétique des personnages mentionnés dans ces *Souvenirs* ». Et ce nota est suivi de cette phrase écrite au crayon :

Ces deux nouvelles parties n'ont jamais paru.

A vrai dire, ces *Souvenirs* n'ont rien de bien intéressant. C'est une espèce de salmigondis où le roman et l'histoire se trouvent fort inégalement dosés. Napoléon n'y est pas trop maltraité : quant à Regnauld de Saint-Jean d'Angély, son autobiographie est d'une fantaisie déconcertante.

J'ai vainement demandé ce livre à la Bibliothèque Nationale ; on parut même s'étonner qu'il existât. D'ailleurs je ne l'ai pas trouvé indiqué dans le *Dictionnaire* de Barbier.

Sait-on quel en est l'auteur ?

H. QUINNET.

—

Conjugalisme diplomatique. — Dans la séance parlementaire du 4 décembre dernier, M. de Bethmann-Hollweg a rappelé aux diplomates allemands qu'il leur était interdit d'épouser des étrangères, s'ils ne voulaient être considérés comme démissionnaires.

Depuis quand cette interdiction a-t-elle été adoptée en Allemagne et sait-on si elle existe dans d'autres pays ?

H. QUINNET.

Réponses

—

Les funérailles de Charles-Quint (LXVI, 625, 733). — Le docteur Paul R. Mersey vient de publier à la librairie Ollier-Henry une curieuse thèse intitulée : *L'amour de la mort chez les Habsbourg, contribution à la pathologie historique.* Constatant chez Jeanne la Folle, puis chez presque tous les descendants de Charles-Quint, la hantise du tombeau et des cérémonies funèbres, il admet comme un trait certain de la mentalité de Charles-Quint une sorte de « thanatophilie », par laquelle s'expliquerait, tout naturellement, la curieuse scène des funérailles anticipées. G. G.

—

Un prétendu fils de Charles IX (LXVI, 771). — Miss Edit Sichel, l'auteur du livre anglais *The later years of Catherine de Medicis* a parfaitement raison d'affirmer que Charles IX a eu un enfant de son mariage avec l'archiduchesse Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Max II.

Cette enfant était Marie-Elisabeth, appelée madame Ysabelle de France, née en 1572 et morte en 1578.

On raconte même que celle-ci, étant encore dans le sein de sa mère, sauva la vie au prince de Condé. Le 9 septembre, Charles IX, dans un accès de colère, dit au prince de Condé de choisir entre la messe, la mort ou la Bastille. Condé répondit que le Roi était libre de décider entre la mort et la Bastille, mais que lui, Condé, n'acceptait pas la messe. La reine Elisabeth était présente à cet accès de fureur, car le Roi avait saisi ses armes pour tuer son parent. Le moment qui devait donner naissance au rejeton royal était proche, la Reine se traina aux pieds de son mari pour implorer sa clémence. Agrippa d'Aubigné donne, dans son *Histoire universelle*, tome II, pages 29 et suivantes, des détails précis sur cette scène, relatée aussi par Louis de Beauriez dans son curieux ouvrage *Elisabeth d'Autriche, reine de France.* Condé dut, ce jour-là, la vie à l'intervention de la pieuse archiduchesse, intervention sans laquelle le vainqueur de Rocroi eût manqué aux gloires de la France.

Le *Journal de l'Estoile* dit que « le mercredi 2 août 1578, mourut à l'hostel d'Anjou, à Paris, madame Marie Ysabelle de France, fille unique du feu Roi qui fut pleurée et regrettée à cause de son gentil esprit et de sa bonté et douceur qu'elle retenait de madame Ysabelle d'Autriche, sa mère ».

Madame, fille du roi Charles IX, était alors âgée de cinq ans et demi.

FROMM, de l'*Univers.*

—

Bernard Palissy pendu (XVII ; LXVI, 722). — Voici l'article des *Débats* (9 décembre 1912) que nous avons annoncé :

Le plus complet historien de Bernard Palissy, M. Ernest Dupuy, ne nous avait pas dissimulé que si « la plupart des biographes de Palissy indiquent sans hésiter le lieu et la date de sa naissance, quant à la date, aucun document ne nous l'a révélée » et que « la même obscurité qui nous dérobe les origines de Palissy, nous cache la plupart des circonstances qui ont amené ou entouré sa mort ».

Mais voici que M. N. Weiss, dans un intéressant mémoire du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* (septembre-octobre 1912), nous révèle l'origine et les derniers jours de Bernard Palissy, d'après deux textes inédits retrouvés par lui aux Archives de la Préfecture de police, dans les Registres d'écrou de la Conciergerie du Palais de Justice (n° 10 du 13 novembre 1586 au 16 septembre 1589).

Le 30e jour de décembre 1586, le greffier avait inscrit sur le registre d'écrou les nom, lieu d'origine et profession déclinés par le prisonnier qu'on lui avait amené pour crime d'hérésie : « Bernard Palissy, architecte en œuvre de terre, natif de *Agen en Agenoys*, demeurant es faulxbourgs Saint-Germain des prez. » Désormais, il ne sera plus nécessaire, comme l'a fait M. Momméja, d'accumuler inductions sur déductions pour départager ceux qui prétendent que Palissy est Gascon et ceux qui le disent Saintongeais.

Un second texte retrouvé est venu confirmer l'exactitude de la phrase demeurée jusqu'ici obscure de Pierre de l'Estoile, qui écrivait le 23 juin 1589 qu'il y avait environ un an que Palissy était à la Bastille. Une deuxième inscription au registre d'écrou de la Conciergerie nous explique ce deuxième emprisonnement pour n'avoir pas obtempéré à l'arrêt du 12 janvier 1587 lui enjoignant sous peine de mort de quitter le royaume — : « Du lundi 4e jour de juillet mil cinq cent quatre vingt huit, — Bénard Palissy, soy disant inventeur des rusticques de la Royne mère du Roy, natif du pays dage-

netz, demeurant faulxbourg Saint-Germain des Prez, rue de Vaugirard .. et X... d'estre pendu et estranglez et leurs corps mis en cendres — Pour heresye à eulx imposé. » — Cette fois, c'est bien la condamnation au feu dont a parlé Pierre de l'Estoile.

Mais le greffier a laissé en blanc l'espace destiné au résumé de l'arrêt du Parlement. Et sans doute n'y eut-il pas d'arrêt rendu, le capitaine Bussy Leclerc, gouverneur de la Bastille, ayant fait préclamer les prisonniers, le Parlement les lui ayant livrés sans statuer sur leur cas. Et le journal de l'Estoile mentionnait assez exactement « les trois ou quatre pauvres femmes qui sont mortes à la Bastille depuis, aussi bien que lui (Palissy) »

Ainsi apparaît vraisemblable la scène qui au témoignage d'Agrippa d'Aubigné se serait passée « entre le vieux Bernard et Henri III » qui devait le connaître de vieille date, et avait du converser familièrement avec l'architecte et le décorateur de la grotte des Tuileries : « Encore ne puis-je laisser aller ce personnage sans vous dire comment le roi dernier mort lui ayant dit en prison : « Mon bonhomme, si vous ne vous accommodez pour le fait de la Religion, je suis contraint de vous laisser entre les mains de mes ennemis » la réponse fut : « Sire j'estois bien prest de donner ma vie pour la gloire de Dieu ; si c'eust été avec quelque regret, certes il seroit esteint en ayant ouï prononcer à mon grand roi ; « Je suis contraint. » C'est ce que vous et ceux qui nous contraignent ne pourrez jamais sur moi, pour ce que je sai mourir. »

GASTON MIGEON.

—

Benvenuto Cellini a-t-il tué le connétable de Bourbon (LXVI, 771). — Nous prions de corriger ce qui est une coquille répétée deux fois. C'est connétable qu'il faut lire et non cardinal.

M. André Lebey a fait un très remarquable travail sur *Le connétable de Bourbon*. (Chez Perrin, 1904.)

Il s'efforce de déterminer qui a porté le coup d'arquebuse mortel.

Au sujet du tireur adroit qui eut l'honneur de le tuer, Beaucaire insinue que ce fut un de ses propres soldats qui tira sur Bourbon à bout portant, peut-être même sur l'instigation de Lannoy. C'est peu admissible. On sait que Benvenuto Cellini revendique cette gloire ; et c'est également improbable. Brantôme prétend que ce fut un prêtre : « J'ai ouy dire à Rome qu'on tenoit que celuy qui tira ceste malheureuse arquebusade estoit prebstre. Ces prebstres quand ils se mettent à mal, font tousjours quelque coup, comme à faire du bien. » Ce coup d'arquebuse a également été attribué a un orfèvre, Bernardina Fosseri (p. 431).

*
* *

Pas du tout. C'est le Connétable et non le Cardinal que Benvenuto se vante d'avoir arquebusé au siège de Rome. Mais je crois fermement, avec le docteur L..., que le maître ciseleur a voulu, suivant son habitude, en imposer à l'histoire.

D'E.

*
* *

Il ne s'agit pas du cardinal de Bourbon, dit généralement cardinal d'Aix, mais du connétable duc de Bourbon. Benvenuto n'a pu le tuer. Il tenait garnison dans le château Saint-Ange et le connétable fut tué d'une blessure au bas ventre au moment où il mettait le pied sur une échelle près de la porte S. Spirito, c'est-à-dire de l'autre côté du quartier du Borgo. Benvenuto ne pouvait donc même pas le voir. Le récit de cette mort a été fait par nombre de témoins.

Orano, *Il Sacco di Roma*, vol. I en donne la nomenclature. Voir aussi Rodocanachi, *Rome au temps de Jules II*.

CURIOSUS.

—

La condamnation de Louis XVI. (LXII ; LXVI, 156, 249, 348, 687. — Pour le fonds de la question ne voulant pas encombrer l'*Intermédiaire* d'une réponse nécessairement fort longue, je renvoie les lecteurs à mon étude « Autour du Temple » (I. 427 à 441) qui vient de paraître chez MM. Emile-Paul.

Je ne puis, pour les détails, faire ici un cours d'histoire de la Franc-maçonnerie.

Au début du débat, il s'agissait de Convents, tenus tantôt à Willemsbad, tantôt à Francfort, tantôt à Lyon, à des dates variées : 1782-1784, 1786, 1792, Il paraît maintenant que la date, le lieu et le Convent importent peu, qu'il s'agit d'un « grand congrès » tenu à Francfort entre 1782 et 1786 !

Il paraît, d'après M. Gall, qu'après le Convent de Willemsbad (1782) les f.·. m.·. de ce congrès [c'est-à-dire la Stricte Observance] se sont réunis aux Illuminés et aux Rose-Croix ! Cette affirmation jetée ainsi sans preuves, est une erreur colossale, attendu que, si quelques maçons (une dizaine environ) firent partie de ces diverses sectes simultanément ou succes-

sivement, par tactique hostile, ces rites maçonniques étaient dans leur ensemble, composés de frères ennemis.

L'expression Grand-Maître de Loge, je le répète, ne veut rien dire ; aussi M. Gall bat-il en retraite de ce côté : c'est d'un Maître écossais qu'il s'agit maintenant ! Dans ce cas, il s'agit d'un membre de la Stricte Observance et non d'un illuminé. Puis, Maître écossais est un grade symbolique et n'implique nullement un Vénérablat ou une maitrise de loge (je dis Maîtrise et non Grande-maîtrise pour ceux qui ne connaissent pas la terminologie maçonnique).

D'après M. Gall, les loges de Wetzlar et de Francfort « avaient un Directoire commun et un Orient intérieur au sein de ce Directoire. » Je le regrette, mais cette phrase ne veut rien dire de réel : Les divisions régionales de la Stricte Observance s'appelaient Provinces, elles étaient dirigées par des Directoires qui gouvernaient des loges aux Orients des villes où elles avaient été constituées. C'est donc une hérésie de prétendre que des loges de villes diverses étaient d'un même Orient intérieur au sein d'un Directoire.

M Gall avance, sans preuves, un certain nombre de faits, et m'invite à prouver l'erreur de ses affirmations ? Pardon, je n'ai rien à prouver, c'est à M. Gall de fournir ses preuves.

J'avais demandé à M. Gall si les intermédiaires n'étaient pas Jacques Frédéric et Charles d'Abel, il réplique qu'ils furent Jacques Frédéric et Joseph, frère puîné de Charles et de 12 ans plus jeune que lui. Je le remercie du renseignement dont je prends bonne note, mais cela ne change rien à mon raisonnement. Si, cependant :

Nous sommes toujours en présence d'un témoignage au 3e degré recueilli par le Père Abel de la bouche de son père qui était Rose-Croix. Je signale aux lecteurs ce fait nouveau et fort grave : Comment expliquer que le grand-père ait eu des remords au sujet de son ancienne action maçonnique et que son fils (Joseph) ait été Rose-Croix ? Décidément...

J. G. Bord.

*
* *

Notre collègue Gall aurait peut-être pu faire remarquer que M. G. Bord discute beaucoup plus les à-côtés de la question que la question elle-même.

Lorsque l'on cite les lettres de Monseigneur Besson ou du cardinal Mathieu, il répond, c'est de 3e ou 4e main, donc témoignage nul.

Le fait dont parlent ces deux membres éminents de notre épiscopat, on ne l'examine même pas.

Cite-t-on la déclaration du P. Abel ? non seulement ce n'est pas encore un témoin direct, mais ceux dont il tient le fait qu'il raconte étaient des vieillards, donc... Comme s'il suffisait d'atteindre certain âge pour tomber en gâtisme ou en enfance.

Parle t on de Grand Congrès ? On affirme qu'il n'y en eut point à Francfort, Mais y eut-il une réunion, convent ou autre ? la question n'est même pas posée.

Gall fait remarquer, à propos du titre de Grand Maître donné au président de l'Assemblée, l'inexpérience du traducteur et que par conséquent il n'y avait pas lieu d'attacher grande importance aux qualificatifs employés. Un non initié peut, en effet, se tromper facilement, nos maçons ayant un vocabulaire aussi riche que varié.

Si, en effet, le président d'une loge s'appelle « Vénérable », dès que la Loge travaille en tenue de maître, il devient « Très Respectable ».

Si d'une simple Loge nous passons à un chapitre de Rose-Croix, ce n'est pas moins que le « Très-Sage », et quand il s'agit d'un Aéropage de chevaliers Kadochs, le président de l'Assemblée devient le « Très Illustre Grand-Maître ».

Ce qui fait que le titre de « Grand-Maître » est encore plus commun que ne le pense M. G. Bord.

G. Bord faisait remarquer dans sa réponse qu'il y avait d'autres souverains « conservateurs que Louis XVI et Gus- « tave III de 1782 à 1793 ». Gall aurait pu noter, dans sa réponse, que Cadet-Gassicourt, dans son ouvrage *Le tombeau de Jacques Molai ou histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, des Templiers, Franc-Maçons, Illuminés*, était du même avis.

On lit en en effet à la page 73, de sa 2e édition (*L'an V de l'ère française*) :

On ne sera plus surpris, si bientôt on voit tomber sous le glaive le roi d'Angleterre, le roi de Suède, le Pape et l'Empereur.

Quant à ce que dit M. G. Bord des voyages à Paris de Bode et de Busche, M. Gall a tort d'y attacher beaucoup d'importance, car il n'est pas vraisemblable qu'ils aient laissé une relation exacte de leurs pas et démarches et l'aient envoyée à notre honorable contradicteur.

Dans toute cette question M. G. Bord a le tort de partir d'une hypothèse *a priori*, celle qu'il dénomme « la latomisation », de se refuser à voir autre chose et de ne pas se donner la peine d'examiner sérieusement les documents qui vont à l'encontre de son hypothèse. Il me semble que dans une question de cette importance, où les documents sont si rares, les moindres indices sont à examiner et à retenir et qu'il y mieux à faire que de les jeter au panier.

G. La Brèche.

*
* *

Colonne 690, ligne 10 : Au lieu de : *Citations*, lire *Stations*.

—

Le cor ou cornet de Roland (LXV, 783 ; LXVI, 82, 145, 253, 301, 449, 695). — Un homme de science ne doit tenir compte que des faits positifs, M. Marcel Baudouin a parfaitement raison. Mais ce qu'il traite de faits négatifs, c'est tout simplement, ce me semble, l'absence de faits positifs. G. Paris a cherché des faits positifs prouvant que les lieux-dits qui l'occupaient avaient porté le nom de Roland avant le XVIIIe siècle, il n'en a pas trouvé, il devait conclure comme il a conclu. Pour la question qui l'intéressait, du reste, celle de savoir quelles marques conservaient les lieux, qui pussent prouver la réalité des événements sur lesquels est fondée la légende, il lui eût fallu pouvoir faire remonter les noms de ces lieux-dits jusqu'à une époque au moins très voisine de l'époque carlovingienne. Une fois la légende créée et répandue, n'eût-elle pas le moindre fondement historique, il est naturel que l'imagination populaire en ait attaché le souvenir à des lieux très divers. Ce qui serait intéressant, ce serait de rechercher si ces lieux, ou un grand nombre d'entre eux, ne marqueraient pas certaines des routes suivies par les pèlerins de St-Jacques de Compostelle, qui ont dû surtout connaître et répandre les traditions entretenues à l'abbaye de Roncevaux. J'ajoute qu'il faudrait aussi — M. Marcel Baudouin le suggère, semble-t-il, en note — faire un tri entre les noms de lieux-dits qui se rattachent réellement au Roland de la chanson, et ceux qui conservent simplement le souvenir d'une personnalité locale ayant porté le même nom ou un nom plus ou moins voisin. Le « héros gaulois ou plus ancien » est peut-être très hypothétique. Quant à « roller », identique à rouler, il n'a certainement rien de commun avec Roland, Hruodlandus ; il n'est autre que le latin *rotulare*, de *rotula*, diminutif de *rota* roue, lequel se rattache à une racine Indo-européenne *rot* ou *rat* qu'on retrouve dans les langues celtiques et germaniques.

Ibère.

*
* *

Aux diverses localités énumérées par M. Marcel Baudouin, il y a lieu d'ajouter Mont Roland, Jura, ham de Jouhe, près Dôle (une rue de Dôle porte le nom de rue du Mont-Roland).

D'après Briand de Verzé [*Nouveau dictionnaire géographique de la France*, 1852] la montagne sur laquelle ce village est situé a servi de point de station au célèbre Cassini dans le lever de la carte de France.

Son nom lui vient du fameux paladin Roland, qui y fit bâtir un monastère de moines noirs, dont il reste des ruines pittoresques de l'Eglise.

Ces ruines existent-elles encore, et ont elles été reproduites par le dessin, la photographie, ou par des cartes postales ?

V. A. T.

—

Femmes à destination de Madagascar (LXVI, 235, 353, 596). — Lire : « L'expédition de 1666 se composait de 2.000 personnes » et non 200.

—

La Maréchale Bazaine (LXVI, 724). — Dans l'*Intermédiaire* du 10 décembre, M. Emile Blondet demande si on pourrait fournir quelques renseignements sur la maréchale Bazaine. Je me suis empressé d'envoyer la note de M. Blondet au fils de l'ex-maréchal, mon ami, M. le capitaine espagnol Alphonse Bazaine qui est actuellement en congé au Mexique ; dès qu'il m'aura répondu, je communiquerai sa lettre à Monsieur le directeur de l'*Intermédiaire*.

Quant à nous, voici ce que nous sa-

vons au sujet de Mme Bazaine. Nous trouvons dans le « procès de Trianon » qu'a édité le *Moniteur Universel* en 1873, que le maréchal épousa, le 26 juin 1864, Mlle Josepha de Pena y Barragan. La jeune fille avait 17 ans et celui qui allait devenir son époux, 54 ans. De cette union sont nés François (dit Paco), Eugénie et Alphonse Bazaine. Leur fils aîné mourut pendant la guerre urbaine au service de l'Espagne. La jeune maréchale mit au monde son fils Alphonse à Cassel, où elle avait été bravement rejoindre son mari prisonnier de guerre, en novembre 1870. Alphonse Bazaine m'a raconté que, pendant la délivrance de sa mère, Napoléon III, qui était accouru de Wilhelmschoë, se tenait dans une pièce voisine de la chambre de l'accouchée. L'ex-empereur avait tenu à apporter à son vieil ami, le maréchal Bazaine, l'expression de sa sympathie dans cette émouvante circonstance.

Nous croyons que Madame Bazaine est morte en 1901, sans s'être remariée.

Dans le tome II de « La Vérité sur l'expédition du Mexique », p. 229, Paul Gaulot dénomma la fiancée du maréchal « Mlle Josefa de Pena y Azcarate ». Il dit que l'empereur Maximilien donna en dot à la jeune mexicaine le palais de Buena Vistar. Ce palais fit retour à l'Etat, lorsque les Etats-Unis nous obligèrent, sous menace de nous déclarer la guerre, à revenir en France et à abandonner notre protégé à lui-même. M. Gaulot aurait pu ajouter que lorsque Bazaine fut rentré à Paris, Napoléon III offrit aux époux une somme de 500.000 francs pour les dédommager de cette éviction. Le maréchal et sa femme refusèrent courtoisement.

M. Gaulot écrit que « dans ce mariage, beaucoup ont cru voir des intentions qui n'y étaient guère ».

Il faut préciser. Dans la seconde visite que nous a faite à Nimes le fils de Bazaine, au printemps dernier, celui-ci nous a révélé que les promoteurs du mariage de Mlle de Pena avec le chef du corps expéditionnaire français avaient certainement des vues politiques. On sait qu'à cette époque, trois partis se partageaient l'influence et se disputaient le pouvoir au Mexique : le parti libéral qui avait Juarez à sa tête ; le parti ultra-clérical ; enfin un parti intermédiaire composé de catholiques libéraux. C'est ce dernier parti, qui avait préparé cette alliance du maréchal français avec une jeune fille, presque une enfant, appartenant à une des meilleures familles du pays et comptant un Président de la République parmi ses aïeux rapprochés. Dans un bal, on plaça la gracieuse et jolie senorita sur le passage du vieux soldat.

« Elle avait une robe bleue, ce soir-là, me disait son fils. Le lendemain, à l'église, elle portait une robe blanche ; et, sans vanité familiale on peut croire qu'elle devait être aussi aimable, un éventail à la main qu'un livre d'heures à la main.

« Mlle de la Pena fut-elle dans le complot ? nous ne le savons pas. Mais, quant au maréchal, il l'ignora totalement ; et lorsqu'après son mariage des offres fermes lui furent faites en vue de son élévation à la présidence de la république mexicaine, il les repoussa avec énergie. »

ELIE PEYRON.

Portrait de Casanova de Seingalt (LXVI, 676). — Deux portraits de Casanova, l'un en médaillon, l'autre en buste, sont reproduits dans l'ouvrage suivant :

Histoire de ma fuite des prisons de la République de Venise, qu'on appelle les Plombs, écrite à Dux, en Bohême, l'année 1787, par Jacques Casanova de Seingalt. Réimpression textuelle de la rarissime édition originale de Leipsick 1788, accompagnée d'une notice et d'un *Essai de Bibliographie Casanovienne*, par L. B. de F. Bordeaux veuve Moquet 1884. In-8°, 2 portraits et 2 gravures, (tiré, à 350 exemplaires : 20 sur Wathman ; 330 sur vergé de Hollande).

H. Cd.

* * *

En 1884, il a été publié à Bordeaux, chez Vve Moquet, une édition, tirée à 350 exemplaires, de l'ouvrage de Casanova de Seingalt, intitulé *Histoire de ma fuite des Prisons de la république de Venise qu'on appelle les Plombs*. D'après les catalogues où je trouve mention de cette édition, celle-ci comporte gravures et portraits ; elle est accompagnée de notes et d'un essai de bibliographie casanovienne.

Dans un des catalogues publiés en 1912 par la librairie Lehec, 37 rue Saint-André des Arts à Paris, je relève ceci, après la description de l'édition dont il

s'agit : « Avec 2 beaux portraits de Casanova et 2 gravures. »

C. Dehais.

*
* *

La réimpression publiée en 1884, à Bordeaux, chez la Vve Moguet, de l'*Histoire de ma fuite des prisons de la république de Venise qu'on appelle les Plombs* contient la reproduction 1° d'un médaillon de Casanova à l'âge de soixante trois ans : JACOB, HIERON, CHASSANÆUS, VENETUS ANNO. ÆT, SUÆ, LXIII ;

2° d'un très beau buste de Casanova, découvert au château du comte de Waldstein, à Dux, en Bohême.

Pierre Dufay.

*
* *

La première édition d'une partie des mémoires de Casanova relatant son arrestation, son emprisonnement aux Plombs et sa fuite a été publiée anonymement sous le titre : *Histoire de ma fuite des Prisons de la république de Venise qu'on appelle les Plombs* « à Dux en Bohême l'année 1787 », à Leipzig « chez le noble de Shonfeld » 1788

Cette édition est rarissime ; l'exemplaire que je possède contient deux gravures : la première représente Casanova conduit par devant le secrétaire de l'Inquisition : il *circospetto Domenico Cavalli*. La seconde montre Casanova dans sa fuite sur les toits des Plombs lorsqu'il se cramponne à la gouttière. La première peut-elle être considérée comme un portrait ? Probablement car la figure s'accorde assez avec les descriptions des traits de Casanova. Je me ferai un plaisir de donner communication de cet ouvrage à mon confrère si cela pouvait lui être utile.

André Sardou.

—

Le masque de Charette (LXVI, 722). — Le marquis de Grange de Surgères, si j'ai bonne mémoire, a publié, dans une brochure, le fac-simile et l'histoire de ce masque.

J.

—

Portrait par Guérin à identifier (LXVI, 439, 598). — C'est bien le portrait de Noverre. L'épreuve que je possède porte, après les vers, le nom de B. Imbert. Aux angles du bas il y a deux instruments de musique.

J'offre de communiquer au demandeur le livre du regretté Alex. Vitalis sur l'œuvre du graveur B. Roger.

A. Geoffroy.

—

J. S. dessinateur romantique (LXVI, 678). — Il doit s'agir de Jean-Gabriel Scheffer, peintre d'histoire, genre, portraits, et dessinateur lithographe, né à Genève en 1797 et élève de Regnault. On lui doit plus de cent compositions lithographiées, signées J. S et formant plusieurs recueils différents, tels que *Ce qu'on dit et ce qu'on pense* ; *Le diable boiteux à Paris* ; *Tableaux de marine* ; *les Grisettes, etc...* C'est probablement à cette dernière série qu'appartiennent les lithographies de notre confrère. Cf. Gabet, *Dictionnaire des artistes de l'école française*, (Paris, Vergne 1831 p. 626). Guyot de Fère, *Statistique des Beaux-Arts* Paris (1835, p. 204.)

C. Dehais.

—

Famille Le Peletier de Saint-Fargeau (LXVI, 435, 599, 649, 800). — Etienne-Ferdinand Michel Le Peletier des Forts était le frère consanguin du conventionnel Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau et le frère germain de Félix.

Le conventionnel était fils de Michel-Etienne Le Peletier de Saint-Fargeau et de sa première femme Louise-Suzanne Le Peletier de Beaupré.

Etienne et Félix étaient nés de la seconde femme Louise-Adelaïde Randon de Massanne.

De son mariage avec Pauline Terray, Etienne-Ferdinand-Michel Le Peletier des Forts eut deux enfants :

I. — Madeleine Zoé, 10 août 1792 † 24 janvier 1877, qui épouse, le 15 juin 1812 Léo-Guy-Antoine, marquis de Lévis, pair le 24 juin 1829, dont un fils unique mort à 18 ans.

II. — Adolphe-Nicolas Michel Le Peletier des Forts, 17 juin 1795-18 août 1860 qui épouse, le 11 mai 1822, Léonille-Henriette-Caroline-Pauline de Baert dont la fille unique Léonie-Henriette épouse, le 22 mai 1843, Antoine-Eugène-Arthur-Conrad de Tardieu, vicomte de Maleissye.

De ce mariage est née la comtesse de Virel, issue de la famille de Jeanne d'Arc et descendante directe de Saint-Louis, roi de France.

E. Baudouin.

*
* *

Le tome X de l'édition de 1842 (chez Delloye, éditeur) des *Souvenirs de la marquise de Créquy* est constitué par un état général de la noblesse de France, avant la Révolution de 1789, dans lequel les pages 128 à 130 donnent la liste des « Principales familles annoblies (*sic*) dans les fonctions judiciaires à partir du xve siècle jusqu'à nos jours, et parmi elles, celle des Le Pelletier (*sic*) de Rosambo, d'Aulnay, de Saint-Fargeau, des Forts, etc., etc. (Je copie textuellement).

V. A. T.

—

Souvenirs de Massenet (LXVI, 536). — Ce qui a été dit et répété partout, c'est que Massenet entendait qu'en citant son nom, on écrivit *Monsieur* Massenet. Et — particularité curieuse - il était d'accord, probablement sans le savoir, sur la question du terme *Monsieur* précédant le nom propre, avec... Voltaire, quand celui-ci écrivait en juin 1741 « aux auteurs du *Nouvelliste du Parnasse* » :

Je trouve toujours indigne de la politesse française et du respect que les hommes se doivent les uns aux autres, de dire Fontenelle, Chaulieu, Crébillon, La Motte, Rousseau, etc., et j'ose dire que j'ai corrigé quelques personnes de ces manières indécentes de parler, qui sont toujours insultantes pour les vivants, et dont on ne doit se servir que pour les morts, quand ils commencent à devenir anciens pour nous. Le peu de curieux qui pourront jeter les yeux sur les préfaces de quelques pièces de théâtre que j'ai hasardées, verront que je dis toujours le Grand Corneille, qui a pour nous le mérite de l'antiquité, et que je dis M. Racine et M. Despréaux, parce qu'ils sont presque mes contemporains.

d'E.

—

Maine de Biran (LXVI, 682). — Voir le précieux Catalogue de MM. Geoffroy frères (n° 23, septembre 1903), où deux portraits de ce nom sont indiqués (244 et 245).

SIMON.

*
* *

Un très joli portrait, sans doute fait au physionotrace, a été reproduit dans la *Généalogie des Gontier du Soulas et de Biran*, publiée en 1900, à Bergerac, par M. Adalbert Gontier du Soulas. Pour plus amples renseignements, Hiram pourrait s'adresser à l'auteur, a Bergerac.

Sous le n° 1705 bis du catalogue n° 29, de Godefroy Mayer, (41, rue Blanche, Paris), paru ces jours derniers, on voit un *charmant portrait au physionotrace, 1811, de M de Maine de Biran*. Il s'agit bien probablement du portrait dont nous avons parlé dans notre précédente réponse.

QUÆRENS.

*
* *

L'érudit M. Elie Maine de Biran, à Bergerac (Dordogne), se fera sans nul doute un véritable plaisir de répondre à la question de M. Hiram.

PETRACORENSIS.

*
* *

Monsieur Hiram s'occupe de *Maine de Biran*. Je chargerai Georges Dumesnil (*Amitié de France*, 4e année n° 4) de lui répondre.

Je tiens en effet l'article du plus biranien des philosophes actuels à l'entière disposition de mon confrère qui me permettra de joindre à mon envoi une reproduction du portrait de Biran.

Cette épreuve a été tirée, il y a quelque temps déjà, sur les ordres de Madame de Z.. pour ceux de ses amis qui plaçaient le « Journal Intime de Maine de Biran » au niveau du Journal d'Amiel pour ne citer que ce dernier auquel il s'oppose résolument par la conquête qu'il fait de soi.

NOEL RAMÈRE.

—

La maison natale de Mirabeau (LXVI, 58., 704, 748.). — Château du Bignon, appartenant aujourd'hui à M. O'Connor et situé dans la commune du Bignon-Mirabeau, canton de Ferrières, arrondissement de Montargis, Loiret.

MADEL.

—

Le général Pierre d'Ollone (LXVI, 628). — En 1798, le comte d'Ollone, qui avait épousé une des filles du comte de Vioménil, se trouvait en Russie avec elle. M. de Vioménil ayant reçu le commandement d'un régiment en Sibérie, au fort de Saint-Pierre (qui est devenu la ville de Pétropawlowsk), M. et Mme d'Ollone, ainsi que Mme de Vioménil, l'y accompagnèrent et y passèrent avec lui quelques mois.

(Récit inédit d'émigration de l'abbé de Fabry).

ENREST D'HAUTERIVE.

HENRY BEYLE (STENDHAL)

Médaillon de David d'Angers gravé par le procédé Collas

De Gennes (LXVI, 678). — De Gennes, en Poitou, porte : *d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux roses et d'une étoile du même, et, en pointe, d'une coquille de sable.*

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à M. de Gennes château de Cantelauze par Saint-Lys (Haute-Garonne). R. DE R.

—

Famille Paynel en Normandie (LXVI, 436, 600). — M. Grave pourrait sans doute trouver des documents à la Bibliothèque nationale sur la question qui l'intéresse. En effet, aux mss. cabinets des Titres 121, *Trésor généalogique de dom Villevieille*, t. 24, folio 27, il est fait mention d'un acte par lequel Jacques de Chabannes, veuf de Anne de Launay donne et assure à noble et honorée damoiselle Jeanne Paynel, dame de Harnbye, (Manche) et de Briquebec, sa femme future, la moitié de toutes ses terres (acte du 25 juin 1430). Au nombre des témoins se trouve Jean de Chanteloup, écuyer sans doute de la même famille qu'Agnès de Cantelou.

Le mariage n'eut pas lieu d'ailleurs.

Avaugour porte *d'argent au chef de gueules.* S. G. L.

—

Pupil de Craponne (LXVI, 287, 459, 651, 802). — L'auteur de la branche Lyonnaise des Pupil de Mions est Claude Pupil, marchand ferratier, écuyer, secrétaire du roi, fils de Mathieu Pupil, (*Armorial des Bibliophiles du Lyonnais*, p. 536).

J. B.

Rampeau (LXVI, 95, 226). — Voir Rampot (XXXIX, 218, 465).

AIMÉ THOUVENIN.

—

Famille de Robillard-Champagné (LXVI, 629). — Il existe actuellement à l'Ile Maurice, une famille de Robillard.

—

Où est le portrait de M. Scitivaux par Fabre (LXV, 585, 858). — M. Habec pourrait peut être obtenir le renseignement qu'il désire, en s'adressant à M. de Scitivaux de Greische, qui habite Villers-les-Nancy.

AIMÉ THOUVENIN.

Chapitres de l'ordre de St-Lazare de Jérusalem et de N. D. du Mont-Carmel (LXV, 534). — La famille de Nérestang depuis longtemps, était bienfaitrice de l'ordre des Carmes.

Philibert de Nérestang, mort des blessures reçues à l'attaque de Pont de Cé, fut inhumé à Lyon aux Carmes-Déchaussés dont il était fondateur.

Son fils Claude, reçut des chevaliers dans l'église des Carmes Réformés, à Lyon, en 1624.

Le marquis Charles-Achille de Nérestang avait négligé l'ordre de St-Lazare dont il était le grand maître depuis de longues années.

Il fit, vers 1663, la connaissance d'un religieux érudit, le père Toussaint de St-Luc (1), appartenant aux Carmes du St-Sacrement des Billettes (2). Celui-ci fit comprendre au marquis l'avantage qu'on pouvait tirer d'une rénovation de l'ordre de St-Lazare de Jérusalem, et Nérestang convoqua, le 3 janvier 1664, un chapitre dans la maison conventuelle des Carmes-Billettes à Paris.

Le 5 avril de la même année, il tint un chapitre extraordinaire dans le même lieu.

Il y tint également des chapitres en 1665 et en 1666 ; il y faisait célébrer cette même année avec le plus de solennité possible, dans l'église des Carmes Billettes la fête de N.-D. du Mont-Carmel, où l'évêque de Césarée, grand Prieur au spirituel de l'Ordre, officiait pontificalement ; on y célébra aussi la fête de St-Lazare.

Le 9 mai 1667, fut passé un acte d'association (sur parchemin scellé du sceau de l'Ordre de St-Lazare) entre l'ordre de St-Lazare de Jérusalem et celui des Carmes. Notre confrère en pourra trouver le texte aux *Archives nationales*. Ce traité fut complété le 8 février 1668, et moyennant une rétribution et certaines réparations payées par l'ordre de St-Lazare, les Carmes mirent à sa disposition une partie de leur édifice. Ce traité fut autorisé par un arrêt du Conseil d'Etat qui permit à l'ordre de St-Lazare de prendre les Billettes pour maison conventuelle.

RENÉ PÉTIET.

(1) De son vrai nom Le Bigot.

(2) Maison des Carmes réformés de Bretagne.

Armoiries à identifier : sur des vitraux du XVIe siècle (LXVI, 682). — L'*Armorial de l'Yonne*, par Aristide Dey, ne donne qu'une seule famille portant : *D'or à deux chevrons de gueules*. Ces armes furent déclarées à l'*Armorial général de 1696* (*Paris*), par Françoise de la Coudre, veuve d'Olivier Beurdelot, seigneur de Fontenilles (commune de Brosses, canton de Vézelay). P. LE J.

—

Jetons dans une boîte (LXVI, 731). — Je possède une très vieille bourse à glands, brodée argent et soie, dans laquelle est enfermée une petite boîte cylindrique de 13 mm. de hauteur sur 25 de diamètre

Sur le couvercle sont gravés deux cœurs entrelacés. A gauche et à droite, des initiales. Tout autour, ces mots :

VNY. A. IAMAIS. VN. SEVL. ME. SVFFIT.

Dans la boîte, sont douze jetons — le treizième fut malheureusement perdu — qui portent à l'avers l'effigie du roi Louis XV et comme légende :

LUP. XV. D. G. FR. ET. NAV. REX ; et au revers, les armes de France avec ces mots : SIT. NOMEN DOMINI. BENEDICTUM. 1721.

Cette bourse a été offerte, *selon l'usage*, à une de mes quadrisaïeules le jour de ses noces, par son fiancé ; et ce sont leurs initiales respectives qui figurent sur le couvercle.

Je me souviens d'avoir lu dans Balzac — mais je ne sais plus où — que la coutume était, autrefois, dans quelques provinces, de donner à sa femme une bourse contenant quelques pièces d'or. Parmi ces provinces, il faut ranger la Saintonge d'où vient l'objet que je possède.

Voilà, je pense, de quoi satisfaire M. L. L. sur la destination des jetons qu'il a acquis. Du reste, les cœurs et la légende ne peuvent laisser, il me semble, aucun doute.

A. CH. DU CH.

*
* *

L'usage de faire bénir *treize* pièces d'argent, d'argent doré, et même d'or, lors de la célébration du mariage, a été très répandu en Poitou, Anjou et Vendée, pour ne parler que de ces trois provinces. Le musée archéologique de Nantes, n° 302, possède les *treizains* du mariage de René Cruzeron, gentilhomme verrier de la Chataigneraye, XVIIe siècle, en argent doré, provenant de la coll. Parenteau. J'ai vu autrefois de très jolis étuis et modèles de pièces dans la collection de feu Paul Frappier, à Niort.

JEF.

—

Cachets de collection : HL et I. P. Z. (LXVI, 629, 757). — Le cachet HL inscrit dans un cercle doit être celui de la collection His de la Salle, qui fut donnée au Louvre en 1878. Il est reproduit dans l'*Inventaire Général des dessins du Musée du Louvre et du Musée de Versailles* par J. Guiffrey et P. Marcel, T. I. p. 139 (Paris, Librairie centrale d'art et d'architecture 1907). C. DEHAIS.

—

Un mot de Virgile (LXVI, 630). — Ce mot se trouve dans la *Vie de Virgile* autrefois attribuée à Aelius Donatus mais qui peut bien être de Suétone.

« Cum is aliquando Ennium in manu haberet, rogareturque quidnam faceret, respondit se aurum colligere de stercore Ennii, »

E. BENSLY.

*
* *

Il est inutile de chercher ce mot de littérature dans les œuvres de Virgile ; c'est un mot de conversation rapporté par son ami Horace, *Ode*. IV, 8.

H. C. M.

*
* *

Le *De Stercore Ennii* pas plus que d'autres qui lui sont faussement attribués ne se trouve pas dans les œuvres de Virgile, mais bien dans Tiberius Claudius Donat. *Vie de Virgile*, XVIII-71 faisant partie des Œuvres complètes publiées par Lemaire en 1822, il est à la page 287 du tome 7 et en voici le texte :

« Quum is aliquando Ennium in manu haberet, rogareturque quodnam faceret, respondit se aurum colligere de *stercore Ennii* ».

Ce Tiberius Claudius Donatus, d'une époque inconnue, disent les biographes, et dont la *Vie de Virgile* est universellement qualifiée de « tissu de fables » met ces paroles dans la bouche du poète peu après le célèbre « Sic vos non vobis » toujours attribué à ce dernier et qu'on chercherait vainement dans ses œuvres.

Il en est ainsi de l'épitaphe bien connue que Virgile aurait composée pour lui-même.

« Mantua me genuit etc » et qu'on ne trouve aussi que dans le même Donat.

DEHERMANN.

*
* *

Le mot *de stercore Ennii* n'appartient pas à Virgile. Ennius († 169 avant J.-C.) était un poète un peu rude, c'était le défaut de son époque, mais où l'on trouvait parfois de beaux vers, et Virgile, qui s'y connaissait bien, en a inséré quelques-uns dans ses œuvres. C'est ce qui a fait dire à un grammairien du bas-empire que Virgile avait trouvé des perles précieuses dans le fumier d'Ennius : *De stercore Ennii*. Telle est au moins l'étymologie que donnent *Les fleurs Latines*, édition Larousse, pag. 99.

Mais alors je demanderais quel est ce grammairien, et où se trouve la citation virgilienne, car l'ouvrage consulté est muet sur ce point. La question reste donc entière, quoique cette fois, ce semble, mise sur ses véritables bases.

Notons toutefois qu'une autre source attribue ces paroles à Virgile lui-même, disant plaisamment avoir pris des perles du fumier d'Ennius. Cette phrase, car on ne la trouve pas dans ses œuvres, aurait été recueillie plus tard et serait devenue un mot à la mode.

Dr A. B.

—

Shakespeare est-il l'auteur de ses œuvres ? (T. G., 836; LXVI, 675). — C'est une question qui, semble-t-il, n'est pas encore tranchée définitivement. On peut consulter avec intérêt l'ouvrage suivant, orné d'un grand nombre d'illustrations : portraits, fac-similés reproduction de manuscrits, etc. : *Bacon is Shakespeare*, by sir Edwin Durning-Lawrence. London, Gay et Hancock, 1910, in-8°.

La conclusion de l'auteur est-elle admise par l'Angleterre ? J. LT.

*
* *

Il sera peut-être bon, avant toute autre controverse — et l'on sait que la controverse s'est engagée, déjà, et qu'à l'*Université des Annales*, M. Jean Richepin a, déjà, confondu M. Célestin Demblon, qui doit faire se mouvoir les ciseaux du *Courrier* et de l'*Argus de la Presse* ! — de reproduire la propre défense de l'intéressé, en réponse à l'un des nombreux articles de journaux parus sur son livre. Cette lettre mérite, à ce titre, la réimpression dans l'*Intermédiaire*, puisque ce dernier a jugé à propos d'ouvrir dans ses colonnes la polémique « Shaxper », ou « Shakspur », ou « Shakyspar » ou « Shakberg », ou « Shagsbere », mais non, par les Dieux immortels, « Shakespeare ». Ecoutons, donc, parler le député de Liège et professeur d'histoire de la littérature française à l'Université nouvelle de Bruxelles, déclaré « honorable » par les *Annales* elles-mêmes, qui, d'ailleurs, l'arrangent de la belle manière dans leur numéro du 1er décembre, sous la plume du *Bonhomme Chrysale*.

Monsieur,

Je vous remercie de votre article, dont quelques réserves n'altèrent point la bienveillance.

Puis-je attirer votre attention sur un détail qui vous a échappé, parmi la multitude de faits, de dates, de preuves et de références qui remplissent les 580 pages de mon livre. Il vous étonne, monsieur, qu'on ait gardé le secret de la paternité véritable de l'œuvre, dite shakespearienne qu'aucun membre de la famille de Lord Rutland, ni aucun rival, n'ait parlé. Mais, comme je l'expose dans « Lord Rutland est Shakespeare » et aussi dans un second volume spécial, qui va paraître, sous le titre de : « l'Auteur d'Hamlet et son Monde », c'est le contraire qui serait étonnant et inexplicable ! En effet, comme le prouvent les lettres récemment découvertes au château de Belvoir, au village de Potlesford (Leicestershire) et publiées par la commission des manuscrits d'Angleterre, la famille du comte de Rutland, dévouée à la reine Elisabeth, vit avec un véritable désespoir le jeune Roger prendre part à la conspiration du comte d'Essex, son beau-père, qui monta sur l'échafaud avec d'autres seigneurs. Lord Roger Manners de Rutland, fut aussi condamné à mort, mais grâcié en raison de sa jeunesse et moyennant une amende énorme. Ces faits sont de l'histoire.

Loin de parler, sa famille, après sa mort (survenue en voyage), prit les multiples et ingénieuses précautions que j'ai exposées pour détourner les soupçons éventuels ! Prête-nom, homme de paille, le clown illettré et l'ex-boucher Shaxper, de Stratfort, reçut quelques milliers de francs, fut caché jusqu'à la mort de la reine et, plus tard même, si l'on eût découvert la vérité, de par la loi, il eût perdu son petit avoir, et les deux oreilles !

Les rivaux? Mais nul ne pouvait soupçonner Rutland!

Veuillez considérer, en outre, Monsieur, qu'on n'a, pour ainsi dire, représenté en public aucune des trente-six pièces du théâtre dit « shakespearien ». Ce sont-là des suppositions en l'air et des légendes. . de 1830.

Le grand secret dormit près de deux siècles jusqu'au temps de Rousseau, d'Ossian Macpherson, de la Révolution française et du romantisme naissant, où l'Irlandais Edmond Malone, fixé à Londres, fonda la critique « shakespearienne ». La dernière édition (posthume) de ses œuvres est de 1821. Et des continuateurs : Boswell, Drake, Coleridge, Lamb, Knight, Dyce, Staunton, Collied, etc., accumulèrent les travaux que l'on sait.

En 1857, naquit, aux Etats-Unis, l'école baconienne qui, depuis cinquante-cinq ans, avec ses sociétés et ses deux Revues, a écrit trois cents livres, brochures et articles contre William Shaxper, de Stratford-sur-Avon. Quant à l'ensemble de la bibliographie « shakespearienne », elle compte plus de quatre mille documents!

Les arguments des baconiens, parfois séduisants à première vue, ne sont que spécieux. Mais ils prouvaient, du moins, l'existence d'une anguille sous roche et frôlaient souvent la vérité, qu'ils m'ont aidé à découvrir enfin.

En effet, si le grand philosophe et chancelier d'Angleterre, le vicomte Francis Bacon de Saint-Albans, n'est pas l'auteur du Théâtre Immortel et des 154 sonnets, il fut d'abord l'intime des quatre chefs de la conspiration du 8 février 1601 qu'unissaient les liens de la parenté. Les comtes d'Essex, de Southampton, de Rutland et de Pembrike tentèrent de soulever Londres et (de seize ans plus âgé) il fut quelque peu le professeur de Rutland.

Dans tout ceci, Monsieur, pas l'ombre d'une hypothèse, mais des faits, au sujet desquels nul doute n'est posssible. Il ne s'agit point d'une de ces fausses découvertes, prétendues sensationnelles, dont le public est lassé et presque aussi condamnables que les ignobles ouvrages pornographiques qui nous inondent. On sait que je n'ai jamais publié, en Belgique, un livre, ni une page, dont j'aie à rougir, ni spéculé de ma plume. Mes recherches sur la question « shakespearienne » sont le résultat de vingt années d'un travail désintéressé, poursuivi à travers les grandes bibliothèques de l'Europe occidentale. Avant de commencer mon livre, je n'ai pas seulement étudié les quatre mille documents précités, j'ai encore rassemblé 3.500 pages de notes, dix volumes format Charpentier.

Ce n'est pas dans le pays de Corneille, de Molière, de Voltaire, de Chateaubriand, d'Hugo, d'Alfred de Musset et de Flaubert qu'il faut insister sur l'importance capitale de la question Il s'agit, en effet, du poète incomparable qui garde dans tous les pays des Deux-Mondes une popularité sans pareille et sur la fausse tombe de qui cinquante mille pèlerins s'égarent, chaque année, à Stratford. C'est à Bottesford qu'ils iront désormais!

Au moment où l'on traduit mon livre en anglais, je voudrais qu'une découverte pareille fût propagée par la France, qui en a naturellement la primeur, car je suis fils de la Wallonie, cette moitié méridionale et latine de la Belgique.

Vous aurez, Monsieur, un nouveau titre à ma gratitude, en me faisant l'honneur de publier cette lettre dans votre journal si répandu, et j'ose espérer que la presse française, soucieuse de littérature et d'art, voudra bien la reproduire.

Une grande bataille va s'engager, dont l'issue n'est point douteuse et ceux qui ont la claire conscience de son enjeu savent qu'elle restera un peu plus mémorable que les horribles massacres des Balkans.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes vifs remerciements et mes civilités cordiales.

Célestin Demblon,
Député de Liège, professeur d'histoire de la littérature à l'Université nouvelle de Bruxelles.

Dirons-nous, pour paraître avisés, nous aussi, que la thèse de M. Demblon « se tient », qu'elle est « plausible », mais qu'il faut, néanmoins, se garder de s'y rallier, par peur d'être « dupe de l'illusion? » Assimilerons-nous, pour paraître érudit, son ouvrage — lequel, d'ailleurs, ne coûte que 3 fr. 50 — à d'autres ouvrages, de « gens artificieux et machiavéliques », qui — tel l'industrieux auteur de l'identification de Molière avec le Masque de fer — excellent « à mettre de leur côté les apparences de la logique et de la vérité? » En vérité, est-ce la peine? Nous préférons répéter l'absurde *Credo quia absurdum*, qui, pour n'être pas de saint Augustin, est de la foule, faiseuse d'opinion, faiseuse de gloire et « shakespearienne » à jamais, ô Monsieur Célestin Demblon! Au demeurant, que nous importe, au point du vue de l'art, « Shaxper » ou « Shakespeare? »

Camille Pitollet.

*
* *

Il paraît bien difficile de discuter dans l'*Intermédiaire* les centaines de faits, d'hy-

pothèses et d'appréciations sur lesquels repose le système de M. Demblon, ou celui des Baconiens. Dans le *Temps* du 1er décembre, M. Remy de Gourmont, ce sceptique foncier qui est aussi un artiste délicat et un critique subtil, faisait bien ressortir, à propos de l'hypothèse Rutland, ce qu'il y a d'artificiel et de faux à méconnaître que chez l'artiste créateur la vie intérieure est de beaucoup le principal, que les contingences de la vie extérieure restent souvent sur elle à peu près sans prises, que dans la vie de bon nombre d'écrivains les points de contact entre cette vie extérieure et l'œuvre font à peu près défaut. Si Corneille était mort aux environs de 1650, et qu'il nous manquât quelques documents, combien il serait aisé de soutenir que ce petit bourgeois de province à la vie mesquine, que ce Rouennais sédentaire absorbé, en son double office d'avocat du roi, par les dossiers de mille affaires du service des eaux et forêts, de la marine de commerce, ou des pêcheurs de la côte normande, n'a fait que prêter son nom à quelque grand seigneur, à quelque homme d'Etat à l'âme ardente, à la volonté forte, qui sait ? à un Richelieu, pour signer ces œuvres où une poésie si haute, une conception de la vie si héroïque, s'unissent à une connaissance pour le temps si profonde de l'histoire, à un tel goût, à une telle intelligence des grandes vues de la politique et de son machiavélisme pratique ! L'histoire littéraire, comme l'histoire tout court, a ses romans séduisants, inspirés par la mode scientifique d'une époque, qui passent parfois un temps pour science certaine et tombent ensuite dans le discrédit, comme est en train de faire l'hypothèse de la multiplicité originelle des poèmes homériques. En cette matière, comme en d'autres, il est prudent de se méfier des systèmes trop complètement satisfaisants, au premier abord, pour l'esprit. Les choses réelles coïncident rarement avec les constructions que prétend y adapter la raison, ou plutôt l'imagination raisonnante.

IBÈRE.

—

Quel est l'auteur de la brochure : « Comme quoi Napoléon n'a jamais existé » (T. G., 629; LXVI, 517, 713, 758). — Il est assez singulier que, en France, on cite toujours J.-B. Pérès comme l'auteur de cette brochure, et que l'on ignore le Dr Whately, archevêque de Dublin, qui paraît en avoir eu la première idée, en 1819. Je n'ai pas le moyen de vérifier ; mais le lecteur pourrait consulter l'*Athenæum*, de Londres, du 23 mai 1885, et aussi un article de M. Gaidoz, dans *Mélusine*, du 5 juillet 1888, qui, je crois, traite la question tout au long.

Le plus curieux est que — toujours d'après mes notes, et sans que je puisse vérifier, — un Portugais plagiaire aurait repris, ou réédité, sous son nom, cette mystification amusante. Elle fut analysée dans le *Saint-James Budget* (édition hebdomadaire de la *Saint-James Gazette*) du 23 novembre 1883 ; et le critique anglais paraissait ignorer complètement le nom de Whately, son compatriote.

Outre les plagiats, il y eut des imitations.

En 1870, un petit recueil de l'Université de Dublin, le *Kottabos*, publia sous ce titre : « Le mythe solaire d'Oxford, con« tribution à la mythologie comparée, « dédiée (sans permission) à M. G. W. Cox « [le mythographe bien connu] », — un pastiche fort spirituel : « Comme quoi Max Müller n'a jamais existé ». *Mélusine*, de juillet 1884, en a donné la traduction.

Finalement, le *Macmillan's Magazine*, de février 1886, a publié pareillement *Le grand Mythe Gladstonien*, analysé dans *Le Temps*, du 22 février suivant.

En tout cas, pour la brochure de Pérès on pourrait consulter encore, si je ne me trompe, le *Figaro*, des 3 et 5 décembre 1884 ; *Le Temps*, du 20 mars 1887, et le *Figaro* du 22 ou 23 de ce même mois.

BRITANNICUS.

*
* *

Comme quoi Napoléon n'a jamais existé. Où l'on prouve *Le symbolisme*, par M. Marcadé, avocat, auteur de l'*Explication méthodique du Code Civil*, Bruxelles, imprimerie de J. Vandereydt, rue de Flandre, 104, 1853.

Une brochure in-16, 23 pages.

P. T.

*
* *

Bordeaux, 9 décembre 1912.

Monsieur l'Administrateur de l'*Intermédiaire* des Chercheurs et Curieux.
Paris

Votre numéro du 30 novembre répond à

la question : Quel est l'auteur de la brochure « Comme quoi Napoléon n'a jamais existé ? » Je crois pouvoir le faire plus complètement.

Je possède en effet un petit volume intitulé :

Histoires drôlatiques de l'empereur Napoléon racontées par H. de Balzac, A. Tousez et P. Soulié, suivies de « Comme quoi Napoléon n'a jamais existé », recueillie par Arthur Delanoué, Paris, Panard, libraire-éditeur, 1854

Cette dernière partie est précédée de ce titre :

Comme quoi Napoléon n'a jamais existé au grand erratum source d'un nombre infini d'erreurs à noter dans l'histoire du XIXe *siècle*, par feu M. J. N. Peres, A. O. A. M. bibliothécaire de la ville d'Agen.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. F. GIRARD.

L'éditeur ajoute que l'auteur a voulu faire la critique de l'ouvrage éminemment paradoxal qui a pour titre « Origine de tous les cultes » de Dupuis.

—

Soubs la corde des Saincts (LXIV; LXV; LXVI, 75, 126, 169 224, 660, 851). — Dans sa réponse (LXVI, 169) au sujet du mot « sainctier », M. Piton dit, que pour lui, Dom Jean-François n'a aucune autorité. C'est aller un peu vite, car cet auteur passe et avec raison pour un érudit. Ses ouvrages sont fort estimés (Voir *Dictionnaire des littératures*). Son *Dictionnaire Roman-Walon, tudesque* etc. est surtout « très-recherché » (Voir Brunet).

Dans ma note (LXV, 847) j'ai rappelé la citation d'un « Mémoire E de la chambre des comptes de Paris, (année 1391). (Voir « Ducange, Sanctuarius), » qui ne laisse aucun doute sur l'existence des « Sainctiers », hommes d'église. M. Piton n'a pas relevé cette citation dans sa réponse précitée.

Il y avait des femmes dites « Saintières ». « Julianna dicta « La Saintière » (1276, chart. eccl. cenoman., CCXV, Le Mans 1869). »

Dans le *Dictionnaire de diplomatique* de l'abbé Montignot on trouve : « Sanctuarii », habitués, attachés à une église, hommes « Sainctiers. »

Roquefort, dans son « Glossaire de la langue romane », donne « sainctier », homme libre qui se fait serviteur d'un saint, etc.

On trouve également dans le *Dictionnaire des noms*, de Lorédan Larchey, « saintier », homme libre, se faisant serf d'église (oil). Tous trois sont muets sur « sainctiers ». fondeur de cloches. Comme je l'ai dit dans un numéro précédent, s'il y a eu des « Sainctiers » fondeurs de cloches, il y a eu également des « Sainctiers », hommes d'église. Cela ne fait aucun doute.

Dans la même réponse, M. Piton ajoute qu'un « boutier », n'était pas un échanson à proprement parler, que l'office de « boutier » n'existait qu'à la cour du roi et que cet officier effectuait le mélange de la boisson dans un bassin où puisait l'échanson. Roquefort déjà cité, dit : « boutier », échanson qui a soin de la cave, en bas latin, « buticularius ». De ce qui précède, il y a lieu de conclure qu'un boutier ou un échanson, c'était absolument la même chose.

Dans dom Jean-François, on trouve aussi « Pocillateur », échanson.

AIMÉ THOUVENIN.

—

Epatant (LXIII, LXVI). — Des *Débats* :

Depuis que l'Académie, dans son dictionnaire, a daigné octroyer à ce vocable familier ses lettres de naturalisation, on se perd en conjectures sur l'origine du mot et son sens véritable. Nous en avons déjà indiqué quelques-unes. Un lecteur nous écrit : « A propos du mot *épatant*, on se livre à toutes sortes de fantaisies étymologiques autour du mot *patte* auquel on en suprime une de patte), un des *t* en l'espèce. Or il est évident que le mot *épatant* est de formation analogue à celle du mot *évident* : « *E videns, E patens.* Cela est *ouvert* aux yeux de tous : donc éclatant, éblouissant, par conséquence étonnant, surprenant et même renversant. » Les pattes n'ont rien à voir là-dedans Il n'y a que l'orthographe qui a transformé l'*é* de *patent* en *a* comme participe présent du verbe *épater* — *e-patere*, verbe d'un sens primitivement et étymologiquement *neutre*, *épater* : être ouvert à tous, être clair, évident que l'usage a rendu actif — « épater quelqu'un », de même éblouir quelqu'un. — *E* a ici le sens de *ex* dans exposition, le même sens que le *aus* allemand dans *ausstellen* et non pas le sens privatif qui serait un non sens, s'il devait s'appliquer à des humains. »

—

Vrombissement (LXVI, 349, 660). — Notice extraite de *Larousse Mensuel Illustré*, novembre 1912.

P. R., *Paris*. — Dans le dernier numéro de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (10 octobre 1912), un des correspondants de cette utile et intéressante revue dit

que le mot *vrombissement* n'est pas dans le *Larousse*. Il n'a pas suffisamment cherché. Vous trouverez dans le *Supplément* du *Nouveau Larousse* les mots *vrombir*, *vrombissant*, *vrombissement*. Nous remarquons, du reste en lisant certaines questions posées à l'*Intermédiaire*, que ceux qui les ont faites auraient pu, sans déranger leurs obligeants correspondants, en trouver la solution dans nos dictionnaires ; et ceux qui leur répondent les y renvoient justement. C'est ainsi que, dans ce même numéro que nous mentionnons plus haut, l'un d'eux, répondant à une interrogation relative au mot *læss*, cite la définition que donne le *Nouveau Larousse*.

—

Cubisme (LXVI, 97, 270, 474, 662, 853). — M. Ugo Oietti, un des meilleurs critiques d'art italien a écrit dans le *Corriere della Sera* de Milan, 8 nov. 1902, un article sur le Cubisme. J'en extrais le passage suivant qui donnera une idée assez exacte de ce genre de peinture.

Les cubistes sont allés plus loin, en courant, attirés, comme tant d'écrivains et de poètes contemporains, par le gouffre de la métaphysique ; et avec ces formes abstraites du vrai, avec ces morceaux de réalité taillés à coups de hache, ils ont voulu composer finalement, ce sont leurs paroles, la peinture de concept remplaçant la peinture de vision. Cette peinture pure ne doit être ni descriptive, ni anecdotique, ni psychologique, ni morale, ni sentimentale, ni pédagogique, ni décorative, dit un de leurs héraults, Maurice Raynald. M. Roger Fray, le plus vivace défenseur des Cubistes en Angleterre, peintre lui-même, mais non encore cubiste, explique que, voulant en finir avec toutes ces vieilles peintures esclaves de la nature, les Cubistes ne veulent plus imiter les formes, mais créer les formes. Ils ne veulent pas imiter la vie, mais trouver un équivalent à la vie. Il s'agit en un mot d'abandonner toute ressemblance avec les formes naturelles, et de créer un langage de la forme purement abstraite, une musique visuelle. Avez-vous compris ? Il suffit que vous ayez compris pourquoi et comment, étant données ces intentions, une peinture vraiment cubiste ne se peut comprendre que par qui l'a peinte, et encore s'il a bonne mémoire.

Tout le reste de l'article serait à citer, mais j'arrête la citation, car ce serait trop long, bien que fort intéressant à lire.

Dr A. B.

Noms des habitants des Etats-Unis (LXV ; LXVI, 18, 665, 708). — Il me semble que cette question pourrait être tranchée par les Américains eux-mêmes. Les Espagnols les appellent « los Norte Americanos », expression qui se traduit en anglais par « North American » et non « Northern American ».

*
* *

Il paraît que c'est tomber de Charybde en Scylla que de vouloir faire rectifier une erreur typographique. J'avais protesté contre le *She is a man* qu'on m'avait prêté dans un précédent numéro ; on a corrigé en imprimant : *The is man*, ce qui est au moins aussi ridicule. J'avais écrit : *She is a woman*. Et je n'ai jamais signé et pour cause, « M. des P. », mais bien

MAURICE CHARPENTIER.

—

Noms français donnés à des rues à l'étranger (LXIV ; LXV ; LXVI, 30, 260). — Lors d'un récent voyage en Italie. J'ai noté : 1° à Rome, la rue Napoléon III et la rue Bixio, toutes deux dans le voisinage de la place Victor-Emmanuel ; 2° à Livourne, la rue Emile Zola (ancienne rue des Aqueducs).

QUISETTI.

—

Dandys sous Louis-Philippe (LXVI, 389). — Une exposition sur le dandysme vient d'avoir un succès parisien très vif. Dans ses « notes et souvenirs » au *Temps*, M. Georges Cain en parle ainsi :

Qu'elle était donc amusante cette exposition des dandys, que l'adroite inspiration de MM. Jacques Boulenger et Clouzot avait su, dernièrement, rassembler boulevard Malesherbes, à la galerie Devambez ! J'y ai pris pour ma part un plaisir extrême.

En effet, ce choix pittoresque de documents groupés dans des vitrines ou accrochés aux murs nous semblait l'illustration vivante des trente albums de Gavarni, si amoureusement feuilletés, des romans de Frédéric Soulié, de Ch. de Bernard, d'Eugène Sue, de Mme de Girardin, et de toute la *Comédie humaine* de Balzac.

Ces costumes — que Mardoche a portés et sous lesquels Lucien de Rubempré remporta ses plus éclatants triomphes féminins, — ces couvre-chefs qui ne sauraient être plus ridicules que les boisseaux à huit reflets dont nous nous parons aujourd'hui, ces redingotes ajustées, ces robes de chambre en soie jaune brochée, ces pantalons à sous-pied, ces bottes à cœur, ces trompes à la Dampierre,

ces chaînes en « cheveux et or », ces cachets romantiques, ces bretelles brodées, ces chemises à jabot, ces cravaches, ces monocles constituaient l'élégante défroque de nos grands-pères !

Et c'est ainsi que pendant quelques minutes il nous fut donné de vivre de leur vie, de respirer l'air qu'ils respiraient... Aussi, reconnaissants d'avoir été admis dans cette intimité, éprouvions-nous le désir, quelques amis et moi, de joindre notre carte cornée à celles des Parisiens notoires dont les noms figuraient dans cette pittoresque réunion. Alexandre Dumas, le comte d'Orsay, Charles Nodier, Isabey, Arvers (l'homme au sonnet), Lautour-Mézeray (l'homme au camélia).

—

Membre de trois Académies (LXVI, 94, 224). — Dans ma salle à manger, à Paris, se trouve le portrait de l'oncle de mon père, le comte Daru.

Derrière ce tableau, je lis cette inscription, vieille d'au moins cinquante ans :

Pierre-Antoine-Noël-Bruno Daru
Né à Montpellier le 12 janvier 1767.
Tribun. Conseiller d'Etat
Intendant Général de la Maison de l'Empereur
Intendant Général de la Grande Armée
et des Pays Conquis
Membre de l'Institut, comte de l'Empire
Ministre, secrétaire d'Etat le 17 avril 1811
Grand Aigle de la Légion d'honneur
Grand Croix de l'Ordre Impérial de la Réunion
Ministre de l'Administration de la Guerre, le 20 octobre 1819
Chevalier de Saint-Louis
Pair de France, le 5 mars 1810
Membre de l'Académie des Sciences.

Cet oncle de mon père, qui traduisit Horace avec élégance et conta une histoire de Venise et une autre de Bretagne, était aussi *membre de l'Académie française.*

J. DE V.

—

Fête des Innocents (LXVI, 142, 523). — Envis les indications de correction, les typos se sont obstinés à bouter Français au lieu de *François*, pour les ouvrages de Le Gendre, La Chesnaye des Bois, Le Grand d'Aussy. C'est dans le tome IV des *Mémoires* de l'abbé Antoine Gachet d'Artigny que se trouve un chapitre intitulé *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Foux*. Ceci est le titre même de l'ouvrage publié en 1741, à Lausanne, par du Tilliot, duquel rend compte l'abbé d'Artigny et auquel il appoind quelques détails. *Les Triomphes de l'Abbaye des Conards, avec une Notice sur la Fête des Fous*, par Marc de Montifaud (Paris, Librairie des Bibliophiles 1874. 2e édition, A. Lacroix et Cie, in-18, XXXVI-118 p.) B.—F.

—

Mots allemands dérivés du français (LXV ; LXVI, 123, 167). — Poulet-Delsalle a publié, vers 1855, chez Vanackère, éditeur à Lille, un ouvrage d'environ trois cents pages, intitulé :

« Vocabulaire raisonné des principaux éléments créateurs de la langue française puisés dans le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'arabe, l'allemand, l'hébreu le sanscrit, le syriaque, l'éolique, le vieux français et dans tous les idiomes connus. »

ALBÉRO.

—

Le mai (T. G., 547 ; LXVI, 96, 229, 379, 620). — A Royan, on danse encore « à la couronne ». La veille du 1er mai, jeunes gens et jeunes filles se réunissent pour confectionner des couronnes de feuillage et de fleurs. A la tombée du jour, le gracieux diadème, lesté d'une lanterne allumée, monte en l'air sur une corde tendue au travers de la rue ou entre deux arbres des promenades. Gamins et fillettes, jeunes gens et jeunes filles, viennent former la ronde sous la couronne et dansent en s'accompagnant de la voix « à la note ». Le 1er juin on décroche le feuillage desséché et l'on met fin à la fête. JEF.

—

Trouvailles et Curiosités

—

Souvenirs inédits de Mme la marquise de Saint-Chamans, douairière.

Les souvenirs que nous publions sont inédits. Ils ont été écrits sous la dictée de la marquise de Saint-Chamans. Ils remplissent en partie un petit registre.

La marquise de Saint-Chamans, née d'un maître de poste en Pologne, avait été adoptée à l'époque de l'émigration, par la princesse Louise, fille du prince de Condé, qui avait pris l'habit religieux. L'adoptée dut, à cette circonstance, de vivre dans son intimité au cloître puis d'être mêlée ainsi au monde de la cour.

C'est ce qui donne à ses souvenirs, un peu sommaires, un caractère intéressant. On y trouvera quelques passages qui peuvent ten-

ter un historien, et qui lui sont personnels : la prise de voile de Louise de Condé, son voyage en Angleterre, son retour à Paris après la Restauration, l'installation de sa communauté des Bénédictines du très Saint-Sacrement au Temple ; une curieuse visite au prince de Condé, la veille de sa mort tragique.

La petite polonaise épousa un M. de Gouvello ; devenue veuve elle se remaria avec le comte, plus tard marquis de Saint-Chamans. Cette union ne fut pas heureuse.

Nous arrêterons la publication de ces souvenirs alors que la marquise de Saint-Chamans, en lutte avec toute sa famille, exhale son mécontentement sans mesure.

Elle ne mourut qu'après la guerre. Ses souvenirs s'arrêtent à la date du 30 avril 1874, date de la première communion à Saint-Chamans, de sa petite, fille.

Nous devons à M. de Baioncelli la communication de ce manuscrit, dont nous commençons la publication. Nous lui en exprimons notre très vive gratitude.

CHAPITRE I

Je suis née en 1793 dans un petit village de la Pologne russe, dépendant de la province de Lithuanie. Mon père y était maître de poste. Un jour une berline de voyage s'arrêta à la porte de notre modeste demeure où régnait la plus grande désolation. Mon père et ma mère se lamentaient du surcroît de misère que la naissance d'un dixième enfant allait apporter au pauvre ménage. C'est alors que la princesse Louise de Condé qui se trouvait dans la berline, émue de ce cruel désespoir, promit de m'adopter pour sa fille le jour où j'aurais atteint ma quatrième année. Le moment de la séparation arriva et ma pauvre mère me dit, à travers ses larmes, un adieu qui devait être, hélas ! le dernier.

Elle me recommanda, en sanglotant, à ma nouvelle mère et le moment du départ arriva. Une fois à Varsovie, je fus admise comme pensionnaire dans un couvent où la princesse de Condé occupait elle-même un appartement.

Parmi les religieuses au milieu desquelles s'écoulaient mes jeunes années, il y en avait une pour laquelle je ressentais un penchant plus vif, tant elle était bonne et gracieuse. Elle se nommait sœur Sainte-Thècle Tous les matins, en m'éveillant, je trouvais sous mon oreiller de [illegible]es pommes d'api où je mordais à belles [illegible].

Ma chère princesse me disait, avec son charmant sourire, que je devais ces surprises au petit Jésus. Après cela, ma mère adoptive se chargeait elle-même de me faire réciter ma prière. Il en était de même pour le catéchisme qu'elle seule voulait me faire apprendre, après me l'avoir clairement expliqué. Le jour de Noël, c'est elle encore, qui, de ses mains de fée, me construisait une crèche en y groupant tous les personnages qui entouraient l'Enfant Jésus qu'elle me faisait adorer. Quelquefois les plus jeunes pensionnaires venaient lui demander la permission de se joindre à moi pour chanter un cantique composé par elle et dont les paroles naïves étaient en rapport avec mon âge. Je me rappelle le jour où la princesse Galitzin vint rendre visite à la princesse Louise. Je n'avais pourtant alors que cinq ans. Je vois encore la belle poupée qu'elle m'offrit et qui était bien aussi grande que moi. Eh ! bien, je lui préférais encore celles que ma bonne marraine me faisait elle-même. Elles avaient de jolis yeux bleus, des joues satinées et des lèvres roses, ouvrage de son magique pinceau.

Un jour, c'était le temps où ma marraine n'était encore que postulante, elle reçut la visite de madame la Dauphine, depuis duchesse d'Angoulême. Ce jour-là je fus présentée à Son Altesse pour la première fois. En arrivant devant elle, je fis les trois révérences d'usage, ainsi que cela se pratiquait à la Cour, lors d'une première présentation. Madame la Dauphine m'accueillit avec la bonté la plus touchante, me plaça sur ses genoux, puis m'embrassa affectueusement. Elle aimait passionnément les enfants, et plus tard un de ses plus cruels chagrins, fut de ne pas connaître le bonheur d'être mère. Elle portait, ce jour-là, un ravissant costume d'amazone et venait de franchir à cheval la distance qui séparait le palais de Varsovie du couvent où nous étions alors. Comme je m'extasiais à la vue de son élégante toilette et que je regardais en ouvrant de grands yeux les boutons dorés qui garnissaient son corsage, je ne pus m'empêcher de m'écrier : « Oh le bel habit ! Vous avez des boutons comme Paul. — Mais, de quel Paul voulez-vous parler, me dit la princesse ? — Mais, de Paul le jardinier, quand il met son bel habit des dimanches... » Cette réponse fit beau-

coup rire la Dauphine, ce qui n'empêcha pas ma marraine de me gronder un peu en me reprochant mon excès de liberté envers sa cousine. Madame la Dauphine lui dit en souriant qu'elle aimait beaucoup mon petit babil. Plus tard, chaque fois qu'elle venait au couvent, elle avait soin d'apporter de jolis joujoux et de grands cornets de bonbons pour sa petite Eléonore.

A quelque temps de là, eut lieu ma présentation à Sa Majesté Louis XVIII. J'éprouvai en le voyant une profonde impression, tant à cause de l'air de majesté suprême empreint sur son auguste visage, que de la force et de l'éclat de sa voix. Il m'embrassa avec bonté et parut charmé de ma gentillesse. Toute la famille royale était réunie en ce moment au palais de Varsovie. Monsieur le duc d'Avré attaché à la maison du Roi m'apportait souvent d'appétissantes brioches que je trouvais exquises ; aussi, ma joie était grande quand je le voyais arriver lui et ses friandises. Plusieurs fois il me proposa de me ramener avec lui au palais de Varsovie auprès de la famille royale, mais ma marraine n'aurait jamais consenti à me laisser partir sans être accompagnée d'elle. Elle passait ses heures de récréation à jouer avec moi et m'apprenait tous les jeux possibles Ce qui amusait beaucoup la princesse, c'était de me voir pleurer quand j'avais perdu la partie. Elle aimait à observer mon caractère dans ces heures d'abandon où le naturel se découvre le mieux et s'attachait à le réformer avec la plus ferme et la plus douce persévérance.

En septembre 1801 eut lieu la cérémonie de la prise d'habit de la Princesse. Elle reçut les noms de sœur Marie Joseph de la Miséricorde. La toilette mondaine qu'elle revêtit ce jour-là était d'une richesse et d'une élégance extraordinaire, quoique très simple. Sa robe de satin blanc à longue traîne faisait ressortir la noblesse de son port et la beauté de sa taille. Un diadème de perles fines couronnait ses admirables cheveux blonds, tandis qu'un collier pareil faisait plusieurs fois le tour de son cou. Au milieu brillait une agrafe de diamants magnifiques. Cette parure lui avait été offerte par madame la Dauphine. C'est moi qui remplissais les fonctions de page et qui portais la longue queue de sa robe. J'étais vêtue de blanc comme ma marraine, avec une couronne de roses blanches sur la tête.

A côté de moi une des demoiselles pensionnaires, mademoiselle Viszoska, remarquable par sa distinction et sa beauté, portait le cierge du sacrifice. La cérémonie fut splendide. La belle et grande grille du chœur était ouverte. Les évêques, la Cour, toute la ville y assistaient. C'est le roi Louis XVIII qui posa le voile blanc sur la tête de la princesse ; il représentait le prince de Condé, son père et le duc de Bourbon son frère, en ce moment en Angleterre. Pour le repas qui suivit on m'habilla en novice comme ma marraine et un instant je me vis comme elle vouée à la vie religieuse.

Pendant toute la durée de son noviciat, la princesse de Bourbon édifia la communauté par sa piété exemplaire, sa douceur, son insistance à solliciter les emplois les plus humbles, suppliant ses compagnes de n'avoir pour elle aucune déférence particulière. Après un an et un jour de noviciat, eut lieu la cérémonie de la profession. La veille de ce bienheureux jour, il survint à la princesse, à la suite d'un refroidissement, un malaise si grand, qu'une de ses joues enfla démesurément et que l'on fut obligé de lui apporter la sainte communion dans sa cellule. Heureusement dans l'après-midi du même jour elle se trouva entièrement guérie. Je venais d'atteindre ma neuvième année. Le voile noir lui fut présenté par Louis XVIII et l'évêque de Varsovie prononça à cette occasion une allocution touchante. La princesse Louise venait de commencer son 3e noviciat et comme les deux premiers, il s'accomplit dans l'observance la plus rigoureuse de la règle. Enfin, le 21 septembre 1802, elle prononça solennellement ses vœux et voulut les écrire elle-même au pied du Saint-Sacrement. Dans l'acte de la Profession, la Princesse, suivant l'usage, une fois revêtue de l'habit religieux qu'elle ne devait plus quitter, se tourna successivement en s'inclinant vers les quatre points cardinaux, voulant montrer par là qu'elle faisait ses adieux au monde entier. Ensuite, elle se coucha par terre pendant qu'on chantait le *De Profundis*, et que quatre religieuses tenaient le drap mortuaire étendu au-dessus de l'auguste religieuse. Quant à moi, revê-

tue du même costume, je me couchai à ses pieds sous le drap mortuaire, dans une immobilité complète. La cérémonie terminée, un grand repas réunit au réfectoire toute la famille royale, la princesse Louise, sa fille adoptive et toute la communauté. Je fus caressée, choyée par tout le monde, si bien que mon goût pour les gourmandises qu'on me prodigua, me porta malheur. On fut obligé de me mettre au lit et pendant plusieurs jours, ce fut une procession incessante auprès de la petite polonaise, depuis le roi et ma marraine, jusqu'aux plus petites pensionnaires.

Un jour que, suivant son habitude, la princesse de Bourbon s'exerçait à traduire en français le journal anglais qu'elle tenait à la main, son attention fut frappée à la lecture d'un passage qui parut lui causer bientôt le plus violent chagrin. Il y était question de l'arrestation d'un personnage important que, par ordre de l'Empereur, on avait conduit à Vincennes dans une voiture dont les portières avaient été solidement cadenassées pour rendre toute évasion impossible, Elle se demandait avec angoisse quelle pouvait être cette nouvelle victime de Bonaparte qui commençait déjà à ne plus mettre de bornes à ses cruels caprices de despote parvenu. La terrible vérité ne tarda pas a lui apparaître dans toute son horreur.

L'abbé Edgeworth qui avait assisté l'infortuné Louis XVI à ses derniers moments vint apprendre quelques jours après à ma marraine en pleurs, à Madame la Dauphine et au roi que le duc d'Enghien venait d'être fusillé dans les fossés de Vincennes par ordre de Bonaparte. La princesse, que cette affreuse nouvelle avait frappée au cœur, se rendit dans la chapelle où le Saint Sacrement était exposé, et là, prosternée devant Celui qui console toutes les douleurs,elle pria pour le prince innocent qu'un jugement inique venait de ravir à la tendre affection des siens.Quand elle voulut se relever, ses forces la trahirent et elle tomba évanouie. Il fallut l'emporter dans sa cellule où bientôt une maladie aiguë mit ses jours en danger.

Au milieu de ses souffrances, imitant en cela l'exemple de l'Homme-Dieu priant pour ses bourreaux, elle trouva dans son cœur assez de mansuétude pour demander à Dieu de pardonner à l'assassin de son neveu.

Plus tard, quand elle apprit la mort de l'Empereur, elle récita tous les jours un *de profundis* pour le repos de son âme.

La crise terrible par où venait de passer ma chère et bien aimée marraine devait réagir sur mon organisation impressionnable et délicate. Je tombai malade à mon tour, et, outre les soins maternels de la Princesse qui ne me quittait pas une minute, ni le jour, ni la nuit, je recevais tous les jours la visite des médecins de la famille royale, les docteurs Lefèvre et Collignon. Cependant, le mal faisait des progrès rapides. Une fièvre ardente me dévorait. Les médecins, désespérés, finirent par déclarer à ma marraine qu'ils n'avaient plus d'espoir, et que le lendemain, au point du jour, j'aurais cessé de souffrir. La fièvre me donnait une soif si violente que, pour la calmer, à chaque instant, je demandais à boire. La princesse, qui venait d'entendre mon arrêt de mort, persuadée qu'il n'y avait plus rien à espérer, me donnait à boire avec une douceur angélique aussi souvent que je le demandais. Pour être plus à portée de me prodiguer ses soins, elle couchait dans ma chambre, à côté de mon lit, se levant à chaque minute, malgré la douleur que lui causait une fracture récente du genou, à peine guérie.

A cinq heures du matin, les médecins arrivèrent au couvent et furent fort étonnés de me trouver encore de ce monde. Ils dirent à la princesse que ses soins maternels et ses prières m'avaient sauvée. Ils s'empressèrent d'informer de cette guérison en quelque sorte miraculeuse le roi et madame la Dauphine qui envoyèrent le duc d'Avré pour apporter à leur cousine les félicitations de la famille royale.

Quelques jours avant le dénouement inespéré, ma marraine avait demandé à monseigneur l'évêque de Varsovie de me faire faire ma première communion en viatique, ce qui lui fut facilement accordé. Ce fut le père Valle, de la Compagnie de Jésus, directeur de la princesse Louise de Condé, qui voulut bien me donner la sainte communion. Le Roi, madame la Dauphine, ainsi que ses dames d'honneur assistèrent à cette cérémonie touchante. Ma marraine avait voulu que, pour cette circonstance, ma chambre fût entièrement tendue de blanc et ornée de guirlandes de

roses blanches. Toutes les religieuses étaient là, la corde au cou et le cierge à la main, ainsi que cela se pratique dans cet ordre, quand on apporte le saint viatique à un malade. Les demoiselles pensionnaires de la maison avaient voulu de leur côté se joindre aux religieuses. Je n'ai jamais douté depuis ce jour que mon rétablissement n'ait été le fruit des neuvaines organisées à mon intention et surtout le résultat des prières de ma sainte marraine.

(*à suivre*).

—

Inhumation de la mère de Junot. — La mère de Junot, duc d'Abrantès, mourut en 1806. Son fils, qui était alors gouverneur de Paris, demanda la permission de faire inhumer ses restes dans une chapelle attenant à l'église paroissiale de Livry, dont il était propriétaire. Portalis se chargea de présenter favorablement sa requête à l'empereur, par la lettre suivante :

19 novembre 1806.

Sire,

M. le général Junot, gouverneur de Paris, réclame de S. M. la permission de faire inhumer sa mère qu'il vient de perdre, dans une chapelle dont il est propriétaire et qui est attenante à l'Eglise paroissiale de la commune de Livry. Dans mon travail d'aujourd'hui, je présente à S. M. un rapport et un projet de décret favorable à cette demande.

La règle générale est contre l'inhumation dans les églises ; jusqu'ici V. M. n'a fait exception que pour les restes de Mme de Montesson.

Un ancien seigneur de Terre, dans le diocèse de Versailles, sollicitait dernièrement la permission de faire inhumer sa femme dans une chapelle attenante à l'Eglise paroissiale de sa commune. V. M. refusa. Elle permit seulement à ce pétitionnaire de faire construire dans le cimetière commun une petite chapelle ou un monument pour y recevoir les restes de son épouse, mais dans ce dernier cas, le pétitionnaire ne présentait personnellement aucun titre de faveur que pût lui faire obtenir l'exception réclamée. Ce pétitionnaire était dans la classe des simples particuliers ; il n'était point consacré au service de l'Etat.

M. le général Junot est connu par son dévouement à l'Auguste personne de V. M. Ses services ont fixé l'attention et la bienveillance Impériale. Il a été nommé gouverneur de Paris. Il a pour titres aux bontés de V. M. les bontés même dont V. M. l'a déjà honoré.

Ce général attache un grand prix à la grâce qu'il sollicite je ne lui ai point dissimulé les difficultés et les objections ; mais il m'a conjuré de porter aux pieds du Trône ses représentations et sa prière. Il m'a paru que son cœur serait bien touché si V. M. voulait bien accueillir sa demande.

Je suis etc.

PORTALIS.

(AFIV 1045 n° 90.)

Quelle suite fut donnée à cette lettre ? Il est assez difficile de le déterminer. L'abbé Genty, dans son livre *Livry et son abbaye* (chez Mouillot 1898) s'exprime ainsi, en parlant du cimetière (p. 172).

Ce cimetière existe encore aujourd'hui (1898) dans un état complet d'abandon.

. . . . . .

C'est au fond de ce cimetière, dans l'angle à gauche, près de la ruelle, qu'avait été placé, dans un caveau, le corps de la mère de Junot, duc d'Abrantès. Son cercueil de plomb reposait sur des barres de fer. Lorsqu'on cessa d'inhumer en cet endroit, on transféra les restes de cette dame dans le cimetière nouveau. Ce quatrième cimetière, établi sur le chemin de Vaujours, auprès des carrières, fut bénit en l'année 1854.

Il semblerait résulter de cette note que la mère de Junot fut inhumée dans le cimetière et non dans la chapelle.

LÉONCE GRASILIER.

—

Les débuts de Mélingue. — Ce billet sans date — inédit — est adressé à « Léon Gozlan, 26 rue du Ponceau » par le directeur de la Porte St-Martin.

Mon cher Gozlan,

Je ne sais si vous étiez à la représentation d'hier, mais tout en vous laissant votre libre arbitre quant au mérite de l'ouvrage qui a presque réussi, je crois que vous penserez comme moi que Mélingue nous a révélé un talent vrai et original — ces *sortes de choses* sont si rares de nos jours qu'un artiste comme vous l'êtes ne peut les passer sous silence. Je crois donc me rencontrer avec votre opinion en vous priant de soigner la réputation du *jeune homme*.

Vous savez ce que je vous suis,

DELANGLE.

Le Directeur-gérant :
GEORGES MONTORGUEIL

Imp. DANIEL-CHAMBON, St-Amand-Mont-Rond

TABLE

DU

2e Semestre 1912

VOLUME LXVI

Table des Matières

N.-B. — * Ce signe indique des réponses à des questions posées dans les volumes précédents.

A

* Abbés nullius. 70, 108, 149.
Abrantès (duchesse d'). V. Lettre de Victor Hugo.
Académies (Membres de trois) à l'Institut. 94, 224, 855.
Académie (Pourquoi Lesage et Beaumarchais ne furent pas de l'). 582, 747.
Acteur et comédien. 732.
* Affre (Par qui fut tué Mgr). 13, 107.
Agnès de Montbéliard. 775.
Alaquage (Un mot nouveau) 291.
Albany, oiseau héraldique. 238, 516.
* Alezan dans le sens d'agile. 329.
Alexandroff (La comtesse) aventure romanesque d'un trottin de Paris. 37.
Alliance. Du port de l'alliance en Allemagne. 96, 229, 273, 331, 473. 667.
* Almanachs troyens. 27.
*Ame (L') de la femme au concile de Mâcon. 138, 241, 299, 547.
Ange, poète flamand du XVIIIe siècle. 626.
Angel Thouin. 5, 111.
Arabes. Expressions arabes courantes. 344, 519.
Arbon (D'). 389.
Arc (Tir à l') (Projet d'en faire des sociétés de préparation militaire en l'an XIII. 178.
Archereau (Henri) et l'éclairage électrique. 531, 645.
Arène (Paul). Lettres à Mistral. 1870. 382.
Argental (Lettre de Mme d') sur Voltaire. 38.
Argenture. Etamage préhistorique. 23.
Ariette de la Piété filiale. 823.
* Armoire des cœurs à Saint-Denis. Cœur de Henri IV. 199.
ARMOIRIES :
Archiépiscopales : sept épées et tour d'argent. 49.
* Arnold de Ville. 22.
Bec de lièvre, (Fer aux armes des). 49, 160.
Belleforière. 729.
Breuil de la Roche Pot. 6.
Chevron de gueules. 392.
Chevron d'or, chargé d'une étoile. 142.
Corp de lion, trois quintefeuilles. 534, 656, 757.
Croix ancrée. 729.
D'azur à la croix d'argent. 392.
De Paris en écartelé. 437, 563, 656.
Des archevêques de Rhodes 437, 561.
Des Cars. 289, 417, 515.
Deux écus accolés. 142, 257.
Deux écus accolés. 237.
Deux écus accolés. 586. 756.
D'or à la bande de vair. 391, 516.
D'un conseiller d'Etat sous l'Empire. 289.
Evêque étranger : arbre et 2 moutons. 149.
Gueuble (René). 6, 117, 258, 465, 611.
Montlezun. 585, 756.
Nocquart (Angélique). 629, 756.
Octroyées par Premier Empire. 93, 217.
Pingré ou Pingrez. 629, 756.
Plaque de garde-chasse du XVIIIe. 438, 564.
Quentine de la Pierre. 729.
Sansac. 730.
Soleil d'or. 534.
Sur un livre de 1671. 437, 562, 656.
Sur un plat Louis XV. 729.
Sur un tableau 5.
Sur un tableau. 682.
Trois abeilles. 437, 563, 610, 755.
Trois fasces échiquetées. 49, 159.
Trois filets d'or. 777.
Trois lions d'argent. 822.
Trois roses. 534, 657, 754.
Trois rocs. 823.
Trois têtes de lion. 6, 117, 160.
Trois trèfles. 237, 418.
Vitraux du XVIe siècle. 682, 843.
Vitrail à Villequier. 754.
Wignoncourt. 681.

* Arquebuse (Les chevaliers de l'). 178, 380, 658.
Artois (Maison d'). 675.
Atthalhin (Généra). V. Louis-Philipe.
« Aujourd'hui Dieu s'est montré bien français ». 193.
Austerlitz. (V. Pont d').

B

Babord-tribord. 264, 322.
* Bace. 170.
Bacot (Portrait de). 7.
Bagnolet. V. Ermitage.
Bague avec portrait. 94, 160.
* Balzac (Mme de). 255.
Barade. (Famille). 284, 453, 598, 741.
Barbe (Collier de) symbole politique. 240, 669.
Barbès. Son différend avec Blanqui. V. Proudhon.
Barnave. V. Marie-Antoinette.
Barnave (L'abbé). 724.

Bastille (Vainqueurs de la) et vainqueurs du 10 août. 817.
* Bauer (Mgr) 206.
Bazaine (Maréchale) 724, 834.
Beaumarchais. V. Académie.
Beauteville (Famille de Mgr). 820.
* Belgicismes. 34, 373.
Bellevue (Comte de). 46, 154.
Berlouche (Famille de la) ou de la Bertouche. 189
Bernis (Mémoires du cardinal de). 627, 741.
* Bidon (de Bordeaux) (Famille). 18.
* Billets de confiance dits patriotiques. 199, 448.
Binos (Famille de) 724.
Blanqui. V. Barbés.
Blason dont-il ne reste que le mot Stéomize. 586.
Blois et ses habitants. 7, 223, 376.
Boctei, seigneur de Moyaux, aventurier breton 284.
Bailly et Dumeril. 678.
Boisjourdan. 285.
Bolivar, Chapeau. 8, 120, 759.
Bonaparte le 18 brumaire. 230.
Bonaparte (Les productions épiques et poétiques de Lucien). 771.
* Boscar. V. aussi (Grec dans la langue française). 219, 323, 807.
Bossuet (Un mot de) Deux bras levés au ciel. 483.
Bouchard Fr. de Besançon. 390, 496.
Boucher (Le violoniste). Sosie de Napoléon Ier. 622.
Boucher, miniaturiste. 772.
* Bougainville. (Supplément au voyage de). 31.
Bourbel. 189.
Bourbon (Benvenuto Cellini a-t-il tué le cardinal de). 771, 829.
Bourras (Confrérie des). 144, 273, 331.
* Boussenard. V. Manchots (généraux).
Boyer de Fonscolombe : gravures qui lui sont dédiées. 392.
Brenet. 344, 711, 829.
Brisson (Mme la Présidente). 820
Brucker. 663.
Brunswick. V. Valmy.
Bruno (La défense héroïque du fort de). 97.
Bussière (Une poésie pittoresque de Georges). 343, 518, 708.
Bypobie (Le peintre). 484,

C

C (Lady). Lady Stuart. 3.
C (Comte de C.) envoyé de Perse à la cour de France. 44
C (Mme de). 773.
* Cabajoutis. 123, 167.
* Cabane. 171, 224, 261.
Cachets de collections. 6, 29, 757.
Cafés (Les) sont les salons de la démocratie. 290.
Cagny-Boufflers-Crillon. 676.
Capétiens. 630.
* Carimara. 27.
* Carré de mots (Le plus ancien). 175.
Carte (Le marquis de la). 140.
Casanova et Mme d'Urfé. 335.
Casanova de Seingalt. 676, 836.
* Cavaignac (Les) sous-préfets de Lesparre. 18, 60.
Cellini (Benvenuto) a-t-il tué le connétable de Bourbon. V. Bourbon.
* Certain (Famille). 19, 109, 306.
Chaléons (Comte de). 47.
Chambord (Troupe royale de). 582, 793.
Champfleury : Plaquette sur H. de Balzac. 439, 517.
Champignons (Poème de Corneille sur les). 394, 517.
Champmartin. 285.
Chanson bretonne : les « Gars de Locminé ». 290, 419, 566.
Chapeau (Aventure d'un petit) de Napoléon. 334.
Chappe (Les adieux au télégraphe). 231.
Charette (Le masque de). 722, 837.
Charles IX (Un prétendu fils de). 771, 827.
Charles Quint (Les funérailles de). 625, 733, 827.
Charles Quint (Quelles langues parlait). 580.
Charles Quint. V. François Ier.
* Chastillon (Topographie française par Claude). 25. 160.
Château des Coques. (Le). V. Coques.
* Château Villain. 59, 598.
Château de Saint-Loup 238, 305.
* Chateaubriand (Les jambes de). 109.
Chateaubriand (Un portrait de). 190.
Chateaubriand. (Correspondance de). 676.
Chaumont (Famille). 140, 307, 497, 741.
Chauvet ou Chauvette du Breuil. 724.
Chenier (André) et Rheinhald Dezermeries. 390.
* « Cher ami qu'à demi » Voir Pièce de vers à compléter.
* Chère madame. 70, 615.
Cheveux d'une morte (La couleur des). 292, 427.
Chien Berganza (Le). 193, 322.
Chodruc-Duclos, pseudo-pourfendeur d'un Larochejacquelein. 677.
* Cinéma : Origine du mot. 84.
* Clesinger. La femme piquée par un serpent. 309, 795.
Cloches des Tuileries. 527.
« Coiffé d'un vilain bonnet gras ». 823.
* Colbert de Beaulieu. 109.
Calderona (La). 583.
* Colonel (Mon). 74, 126, 167, 223.
Comédien. V. Acteur.
Commune (Condamnation pour participation à la). 483, 693.

Concile de Mâcon. V. Ame de la femme au.
Concorde (Foire sur la place de la). 723.
Condamnés. Leur nombre sous l'ancienne monarchie. 137, 295, 376.
* Condé Folie. 17, 59.
Condé (Les pages du prince de). 819.
Conjugalisme diplomatique. 826.
Constantinople (Nom d'un personnage de). 772.
Constitution de l'an VIII. (La promesse de fidélité à la). 530, 632.
Contribution de Bourgogne. 481.
* Contrats de mariage signés par le roi avant la Révolution. 99, 108, 300, 695.
Contrôle sous l'ancien régime. 435, 495, 642.
* Conversation des Thuileries. 24.
Coques (Château des). 139, 255, 494.
Cora Pearl. V. Pearl.
Cornu (Lettres de Mme). 665.
Corps (Le) d'un ennemi mort sent toujours bon. V. Ennemi.
Courbon de Blénac et Laroche Courbon. 532.
Courgain. 826.
Courtois (Les papiers de) et le duc Decazes. 281, 444, 545.
Courtois (Mort du conventionnel). 484, 598.
Crevin 773.
Crochart (Antoine). 484.
Croix en ivoire à un collier du Saint Esprit. 630.
Cromwell (L'auteur de l'épitaphe dite de). 811.
Crottus. 484, 550, 646.
Cubisme (Le). 97, 270, 474, 662, 853
Cunig. V. Napoléon.
Czermak (Tableau de). 535, 758.

D

« Dame aux Camélias » Marie Duplessis. 344, 796.
* Damiens. 153.
Dandys sous Louis-Philippe. (Les). 389, 854.
Danquetil. 484.
* Darance-Navarrot. 60.
Darval-Carrouges. (Marguerite de). 340, 454.
Date en lettres et chiffres à déterminer. 342.
David (La Juno et Félicien). 285, 410, 498, 697.
Debrou (Rosine). 339, 454, 550.
Decazes (Duc). V. Courtois, (papiers de.)
Delacroix. Qui est Thomas qui crut en Delacroix. 770.
Député ou députée. 89, 261.
Denain (Documents touchant la bataille de). 135.
* Descartes. (Le crâne de). 410, 499, 697, 797.
Deschanel. (Un discours de Paul) Mot de Vauvenargues appliqué à Laguerre. 143, 206.
Deschateaux de Champrel. 627.
Des Estangs. V. Rousseau J.-J.
Desmousseaux. 678.
Desportes Félix. Quand est-il mort? 773.
Diamants du garde-meuble (Vol. des). V. Valmy.
Des Raisins, marquis de Saint-Marc. 285.
Diderot et Mme Roland, 140, 256.
Diplomates (mariage des). V. Conjugalisme.
Directoire (Le) a-t-il été payé par l'Espagne. 530, 692.
Directoire (La fortune des généraux sous le). 582.
Distique latin à identifier « Quid facies ». 7, 162, 224, 321, 466.
Dizy-le-Gros. (Prieuré). 531, 645.
* Domestiques célèbres, et domestiques d'hommes célèbres 35.
* Donjon (son étymologie). 74, 168, 329, 422, 658.
Dracy. (Famille de). 484
Drapeaux. V. Metz.
Drouet. (Mme) V. Pradier.
* Dubois : famille du cardinal. 20.
* Du Bois de Fiennes. (Famille). 59, 111, 309, 501.
Du Ferrier. 588, 745.
Dumas père : « Les fripons ne savent pas rire ». 50.
* Dumas (Alexandre) père. L'*Elixir de vie*. 173.
Dumont (Le sculpteur). 92.
Dnplessis (Marie). V. Dame aux Camélias.
Dupré (Le premier tableau médaillé de Jules). 193, 309.

E

Eblé (Papiers du général). 821.
Ecriture (Réactif pour faire réapparaître). (L') 194, 330, 471, 616.
Ecriture. Peut-on faire disparaître l'écriture sans détériorer le papier ? 682.
Elbe (Ile d'). La maison de Napoléon (San Martino à l'). 282, 495, 491, 594.
Electricité, Eclairage électrique. V. Archereau.
Emery, chirurgien du Ier Empire. 725.
Emigration en Angleterre sous la Révolution (L'). 337, 445, 686, 734.
Emigrés au château de Versailles (Les). 582.
Encre rouge des vérifications (L'). 52.
Encriers célèbres (Les). 193, 332, 472.
Ennemi (Le corps d'un ennemi sent toujours bon). 290.
Enseignes. V. Rivoli (rue).
Enseignes littéraires des coiffeurs. 381, 619, 715, 763.
* Epatant (Le mot). 779, 852.
Epitaphe du maréchal de camp, baron de Gainville. 671.
Epitaphes contenant un jeu de mots. 630.
Ermitage (L'). 96, 151, 204.

Estangs (Des). V. Rousseau.
Estavayer et Mollondins. (Familles d'). 628, 745.
* Etats-Unis (Noms des habitants des). 18, 665, 708, 854.
Etat civil parisien. (Reconstitution des actes de l'). 51, 152.
Etats militaires de la France. 723.
Eugénique (L'). 89, 267.
Ex-libris :
* Ex-libris inconnu. 563.
D'argent au chevron d'azur. 730.
D'azur à la croix d'argent. 94, 217, 259, 516.
D'azur à trois glands d'or. 392, 516.
D'or à trois palmes de sinople, liées d'argent. 730.
Trois têtes de paon. 392, 563, 611.
Callery (Famille). 289, 367.

F

Faire le Jacques. 144, 374.
* Falots (Bureau général des). 495.
* Favart (L'Epitaphe de Mme). 60.
* Femmes. (Les premières femmes conquérantes des diplômes masculins. La première femme députée en Autriche. 82; dans les ministères. 176, 761.
Femme (La) a-t-elle une âme. V. Ame.
Fer de reliure à identifier en pointe d'un rocher. 535, 656.
Fer de reliure à identifier. Hure de sanglier. 94, 218.
Flaubert. (La carrière médicale de). 358.
Fonctionnaires toujours mécontents. (Les) déclaration en l'an quatre. 232.
* Fossé (Ce qui tombe dans le)... 30, 167.
Fouché (Descendance actuelle de). 391, 501, 647, 746.
Fouquet, sa devise : Que non ascendam ou « ascendet ». 283, 523, 564, 611.
Franche-Comté espagnole (La). 819.
Franck (César). 627, 746.
François Ier (Où fut célébré le mariage de Charles Quint avec la sœur de). 817.
* Fratin (Marque). 20, 160.
Fredet (Le poète) 821.
Fromont. 820.
* Frotel ou Footel. 30, 120, 373, 520.
Futurisme (Le). 97, 228, 268, 329, 377, 477.

G

Galard (Le peintre). 485, 698.
Galéjade. 240.
Galtier (Robert). V. Mahomet.
Gambetta. (Un prétendu mot de Thiers sur les Alsaciens. V. Thiers.
Gardes du corps. 723.
Genlis (Le pupitre de Madame de). 485, 556, 647, 797.
Gennes (de). 678, 841.
Ghika (Princesse). 725.
Gilet séditieux (Un) 230.
Gorenflot, 240, 662.
Goret (Famille de). 341, 502, 700, 798.
Goulard (Eugène de). 47, 154, 207.
Gourmont (Rémy de). V. La Fontaine.
Goya. Sa plaque commémorative à Bordeaux. 483, 653.
Grands-Croix d'Ordres. (Port des). 586, 754, 805.
* Grandesse d'Espagne. 23.
Grandville. (Médecins modèles de). 392.
* Gravure énigmatique dédiée aux victimes de la Révolution française. 25.
* Grec dans la langue française. 171, 224, 261, 328, 368. V. Bace. V. Cabane, Babord, Tric-tric.
Grenadiers de la marine. 388.
Grenus (Pierre de). 774.
Greuze : Une réplique de la « Simplicité ». 238, 319.
* Grilles des cabarets et des boulangeries. 174.
Grognards (La résignation philosophique des vieux). 527.
* Guer (Le chevalier de). 553, 647, 700.
Guérin (Portrait par) à identifier. 439, 598, 837.
* Guides (Les premiers). 214.
Guillen : étymologie. 95, 225, 373, 566.
* Guillaume Ier. (Une parole de) « Je fais la guerre non à la France, mais à la dynastie impériale ». 406, 492, 736.
Guillotin (L'emprisonnement de). 43.
Guise (Les) descendants des Carlovingiens. 233, 355, 780.

H

Hallays-Dabot et Galeron. 583, 701, 799.
« Hanche » (La) du lièvre et du perdreau. 439, 566.
Hanska (Un portrait en pied de Mme de). 485, 701.
* Harcourt (D'). 60.
Harcourt (Comte et comté d'). 141, 458.
* Hautle ou Hautel. 29, 73.
* Henri IV. V. Armoire des cœurs.
« Henriade » (La) du duc de Bordeaux. 823.
Héraldique (Bibliographie de toute la littérature). 629, 754.
* Herauts d'armes sous Louis XIII. 117.
Herz. 725,
Hettfleisch von Ehrenhelm. 340.
* Histoire de la duchesse de C. par elle-même. 118.
* Home (Douglas). 744.
Hôpital militaire du Roule. 531.
* Horloge (Le pavillon de l'). 34.
Houdan (Poste aux chevaux de). 236, 354.
Houlbec. (Bibliotheque de). 239.
* Howard (Miss). 648.

Hudson Lowe (Hommage des Marseillais à). 768.
Hüe de Miromesnil 92, 207.
Hugo. Les droits d'auteur théâtraux de Victor Hugo, exilé, supprimés sous l'Empire. 725.
Hugo (Victor) maire de Paris. 185.
* Hugo (Armoiries) Généalogie écrite par lui-même. 215.
Hugo. V. Abrantès.
* Huque ou Hugne. « Le Huque des faux-nobles. 73, 267.
* Humbert (Le général baron) Jean Nicolas. 61, 208.

I

« Ile de Pasques. V. Voyage.
* Illiers (Capitaine d'). 412.
Image d'Epinal séditieuse. (Incendie de Moscou). 383.
* Imitation de Jésus-Christ (L') (L'auteur de). 70, 118.
Indiculus universalis. 440, 564.
Innocents (Fête des). 142, 524, 855
Irénée (Saint), évêque de Lyon. 723
Isabelle d'Angoulême. 772.

J

Jacob (Les) ébénistes. 821.
Jacques (Faire le). 144, 374, 761.
Janvier (L'anniversaire du 21). 530.
Jésuites (Bibliothèque des Pères). 239.
Jetons dans leurs boites. 731, 843.
* Jetons de présence (Singuliers). 36.
* Jeux aux XVIe et XVIIe siècles 781.
Joachim (Prononciation). 588, 710, 760.
Joconde (Le parti) à l'Académie française en 1841. 383, 503.
« Journal des monuments de Paris ». Publication du Complément. 810.
Jourvensault (Vente). 778.
J.-S. dessinateur romantique. 678, 838.
Junot (Inhumation de la mère de). 863.
* Juré de l'œuvre de Cahouet. 468.
Jurons en langue portugaise. 393.

K

* Kerr. 73, 714.
Kuss (Les mémoires de). 95, 155, 356.

L

La Bruyère (Les portraits de). 90.
Lacrole (Abbé Emmanuel.) 583.
Lacrosse (L'amiral de). 190, 309.
La Fare (Philippe-Charles). 92, 309, 310, 648.
Lafarge (Mme). Lettre inédite. 814.
Lafayette. Chanson bretonne « Les gars de Locminé ». V. Chanson bretonne.
La Fontaine et M. de Gourmont. 419.
Lagarrigue et le microscope solaire. 774.
* Lamartine : où fut composé le « Lac ». 311.
Lamartine. Son portrait après décès. 133.
* La Motte (Le comte et la comtesse de). Note de police sur le comte de La Motte. 345.
Lanes. Seigneur huguenot. 486, 599.
* Lannes (Mort de). 149. 251.
Lanoue (Le capitaine). 584, 704.
La Périne (Mlle Gabrielle de). 341, 413, 746.
Larrey (Dominique) en 1812, à Borodino et à Moscou. Lettres inédites. 275.
Larrey (Dominique). Lettre inédite que lui adresse sa femme après Moscou. 478.
* La Toison de Rocheblanche. (de) 111.
* La Vaux (M. de) 703.
Le Boilteux (Famille). 532.
Le Franc de Pompignan. 679.
Leger du Legeay. 47.
Le Gras de Demuyn. 680.
Le Maître. (Le peintre). 680.
Lenoncourt. 726.
* Lenôtre (Jardins dessinés par). 23, 68, 218, 612.
Léonard Limosin, émailleur, deuxième du nom. 627.
Le Pelletier d'Aunay. 288, 458, 648, 704.
Le Pelletier de Saint-Fargeau (Famille). 435, 599, 649, 800, 838.
Le Pelletier de Saint-Fargeau (La bibliothèque personnelle de). 680.
Lesage et Beaumarchais. Pourquoi ne furent-ils pas de l'académie. V. Académie.
Lesurques : un innocent réhabilité. 283, 448.
Letellier. 532.
* Lettre de marque signée Louis XVI en 1793. 2, 105.
Leuss 239, 469.
Le Veyrier (Anne) comtesse de Pardieu. 584.
* « Liaisons dangereuses. » (Une clef des) 72.
Liganet (Famille de). 821.
Livres d'heures A. J. 730.
Locminé (Les gars de). V. Chanson Bretonne.
Lombard, auteur dramatique. 774.
* Lonchamp de Montendre (de). 126.
Louis XIV (Napoléon III et le lavabo de). 818.
Louis XIV. V. Repas.
* Louis XV. (Maladie de) à Metz. 9.
* Louis XVI. (La condamnation de) et la franc-maçonnerie. 11, 56, 249, 348. 687, 830.
Louis XVI. (Lettre de marque signée) en 1793. V Lettre.
* Louis XVI. Voir Santerre.
Louis XVI (Le second testament de) 433, 489. 592.
Louis XVI (Les gants de) à Varennes. 528.
* Louis XVII. Sa mort au Temple. Documents inédits. Le récit de Bergoeing, 441.
Louis XVII. (Portraits de). 43, 145.

Louis-Philippe surnommé « L'Ordre de chose » et « La Pensée immuable ». 338.
Louis-Philippe le 24 février 1848 a-t-il fui en fiacre ? 185, 294, 350, 482, 638, 693.
Louvre (Les greniers du). 771.
Loyer de Marromme (Mme). 584.
Lundi (La Saint). V. Ouvriers et patrons.

M

Machine à chiffrer (La). de Frédéric II. 825.
Madagascar (Femmes à destination de) en 1666. 235, 353, 596, 834.
Madame (Rue). 187, 305, 409.
Mahomet (Une prophétie sur la chute de l'empire de). 577.
Maine de Biran. 682, 839.
* Maisons historiques. 793.
Malades (Rue des). 389, 494, 597.
Malherbe (Famille de). 190, 312.
* Manchots (Généraux). 131, 200, 452.
Marcadé. (Maréchal). 535.
Marcellus, évêque d'Ancyre. 723.
* Marcelly. 21.
* Marie-Antoinette. S n protégé Armand, était-ce le pauvre Jacques. 53.
Marie-Antoinette (Diamants et bijoux de). 90, 197.
Marie-Antoinette (Les billets de) à Jarjayes. 481, 537, 589, 686.
Marie-Antoinette (Lettres à Barnave). 581, 631.
Maroc (Un livre sur le). 381.
Marseillais (Plaisanteries sur les). 823.
Masque de fer. (Un prétendu manuscrit de Saint-Mars sur l'homme au). 818.
Massenet (Les Souvenirs de). 536, 839.
Maupassant (Guy de). Un conte perdu. 587.
Maury, académicien. (L'abbé). 286.
Médecins (Mariage des) 50, 177
Megret (Petrus) 240.
Mélingue (Les débuts de). 864.
Mérite militaire (Décoration du). 777.
Mestayer (Famille). 533.
Metz en 1870 (Les Drapeaux de). 233, 395, 492, 640, 790.
Metz (Un officier condamné à mort à). 338.
Microscope solaire. V. Lagarrigue.
* Midi et demie. 78.
Milady Didl... 236.
Ministres de l'ancienne monarchie appartenant à des familles d'ancienne noblesse. 98.
Mirabeau (Le rire de). 488.
Mirabeau (La maison natale de). 585, 704, 748, 840.
Miss. 221. V. Grec dans la langue française.
Mistinguett (Origine du nom de). 194, 471, 567, 714.
* Moabit 73, 123.
* Mocos (Les) et la Mocotie. 566.
* Molière. V. Monsieur de Pourceaugnac.
* Momigny (Gaspard Joseph de). 61, 256, 502.
Mondran (Marquis de). 533, 705.
Monnier (H.) Les œuvres galantes de Joseph
* Prudhomme. 587.
Monsieur de Pourceaugnac. (La course des apothicaires dans). 25, 319.
Montchanin (de). 628.
Montlazeur (comte de). 585.
Mont-Pagnotte (Le). 187, 324, 423, 567, 709.
Montsaulnin (Famille de). 190, 313, 359, 415, 503.
Morvan (Origine des noms de villages). 393.
Moscou (Qui a brûlé). Est-ce Rostopchine ? 385, 447, 490, 545, 595, 034.
* Mots. Combien de mots français sont employés dans le langage usuel. 614.
* Mots allemands dérivés du français. 123, 167, 856
Moulinier (Blaise). 775.
* Mousse. 222. V. aussi Grec dans la langue française.
Moyaux (Seigneur de). V. Boctei.
Muets. 393, 525.
Murat (Armorial du roi). 192.
* Muré vif. 764.
Musiciens (La chevelure des). 440, 714.

N

Nantes (Voir Noyades de).
Naples (Tribut annuel du roi de) au pape. 529, 683.
* Napoléon (Les blessures de). 57, 734.
* Napoléon poète. 58.
* Napoléon a-t-il été à Londres ? 56.
Napoléon. V. Elbe (Maison de San Martino).
Napoléon à Waterloo (La voiture de). 435, 546, 637.
Napoléon Ier (Le compas de) et Louis de Cuny. 673. 735
* Napoléon (Quel est l'auteur de la brochure « Comme quoi Napoléon n'a jamais existé. » 517, 713, 758., 849.
* Napoléon III (L'accent allemand de) à Arenenberg. 14.
Neuilly (Parc de) 137, 547.
Nicée (Concile de). Sources à consulter. 344, 466.
*Noailles (Les) rentrant d'émigration. On les dépouille de leurs insignes. 569.
Noblesse (Preuves de). 288, 406, 462.
Noblesse et Légion d'honneur. 585, 805.
* Noms français donnés à des rues à l'étranger. 30, 260, 854.
* Normands et termes marins. 225.
Notaire (Le premier). 771.
Noyades de Nantes. 185, 250, 294
Numismatique. 823.

O

Ollone (Le général Pierre d'). 628, 840.
* Orange (Prince d'). V. Philibert.
Ordre de Saint-Lazare et de N. D. du Mont-Carmel. (Chapitres de). 534, 842.
Orgue des saveurs. 81, 130, 523.
Orgueilleux (La prononciation du mot). 825.
* Orlan de Polignac. 63.
Orléans (Mort du duc d'). 1842. 40.
Orléans (Les dames d'honneur de la duchesse douairière d'). 819.
Otte (Henry). 681, 801.
* Ouvrages sérieux mis en vers. 124, 218, 760.
Ouvriers et patrons. La Saint Lundi. 84, 133.

P

* Paër (Le compositeur), le 20 mars 1815. 503.
Pagnotte. V. Mont Pagnotte.
Palissy (Bernard) pendu. 722, 828.
Papin (Qu'est devenu Denis). 62, 802.
Parc de Neuilly. V. Neuilly.
Pardieu (Famille) 533.
* Parfums. V. Orgue des saveurs.
* Paris (Iles de). 546, 641.
Paris. Le siège de Paris en 886 : la plaque du Petit Pont 4, 53.
* Parme (Les affaires de). 59.
Parti « Je n'ai d'autre parti que celui de mon cœur ». 393
Pascal « La vie de M. Pascal ». Exemplaire de Bossuet. 6.
Pascal (Blaise), conseiller du roi (Rue). 91, 210.
Pascal (Portrait de) par Philippe de Champaigne. 287, 357, 504, 650, 705, 802.
Pastoret (Le salon du marquis de) de 1802 à 1807. 341.
* Patagon. 73.
Paynel en Normandie (Famille). 436, 600, 841.
Pearl (Cora). 725.
* Pélican (Le bien qui a été dit du). 81.
Pélissier. Nécrologie. 624.
Périer et Casimir Périer. 585, 705.
Périer (J. F.), évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme, (1791) 48.
Péron, naturaliste voyageur. 287.
Perse (Envoyé de Perse à la cour de France. M. de C.) 44.
Petitot (Jean). Peintre en émail 822.
Petitot de Boispréau. 533, 749.
* Petraquadrata. 70.
Pétrarque était-il épileptique ? 625, 749.
* Philibert de Chalon, prince d'Orange. 63, 155, 314.
Philibert de Nérestan à Angers. 438.
Philippe-Egalité (La cour de). 98, 197.
* Pic (Ulysse). 156, 757.
* Pièce de vers à compléter : « Cher am qu'à demi ». 175.
Pillavoyne (Famille). 486.
* Pinet, délégué aux armées. 600.
Plaques commémoratives. A-t-on le droit de les enlever. 483, 653.
Plaque d'un garde-chasse du XVIIIe siècle. Armoiries à identifier : 438, 564.
Plessis (Henri). 533, 749.
Pleurre (Jean de) et son manuscrit. 141.
Plume (Secrétaire de la). 342., 478, 707.
Poème héroï-comique d'un magistrat. 343.
* Poésies monosyllabiques. 124, 223, 468, 564.
Pomaré (La reine) à Mabille. 391, 601, 651.
Pomme verte (Ordre de la). 194.
Pompadour (Une fabrique de fausses lettres de Mme de). 526, 601.
Pontillaud (Seigneurie de). 284.
* Portement (Demander le). 27.
Port Royal (abbaye). 16.
* Pradier (Descendance de). 21. Mme Drouet. 357.
Préaux (Seigneurie des). 48, 152.
Préfontaine. 775.
Prénoms. V. Sables d'Olonne.
Prevost-Paradol : « Le roman d'un homme politique ». 487. V. Madame Farine.
Prévost Paradol. Madame Farine. 587.
Prévoyable. 95, 330, 521, 663.
Prince Impérial (Le) roi d'Alger. 388, 639.
* Prince Impérial (Dessins du). 15, 107.
Protagoniste. 732.
Proudhon (Lettre à Adolphe Blanqui). Le Différend Blanqui-Barbès. 86.
Puebla a gaudino. 236.
Pupil de Craponne (Jean). 287, 459, 651, 802, 841.

S

Sabatier en Provence. (Famille de). 534.
* Sables d'Olonne. (Prénoms aux). 306.
Sacerdos, sacerdoti lupissimus. 731.
* Saincts (Soubs la corde des). 75, 126, 169, 224, 660.
Saint-André de Colmesnil (La commanderie) 681.
Saint-Aulaire. 191, 316.
Saint-Chamans. (Souvenirs inédits de Mme la marquise de). 856.
* Saint Christophe. 108.
Saint-Cloud. (La bibliothèque de). 482.
* Saint Elme (Ida de). Son origine. 65.
Saint-Empire (Comtesse du). 729.
Saint-Germain (Séjour de la cour à) en 1586. 1.
Saint-Jean d'Acre. (Ordre militaire, nobiliaire de). 777.
Saint-Louis. (Ruban d'une croix de Saint-Louis avec nœud. 93, 218, 258.
Saint-Marc. V. Des Raisins.

Saint-Maurice. (Le marquis de), ambassadeur. 281, 356.
Saint-Michel (Ordre de). 342, 465.
* Saint-Sorre. 111.
Salomon de Caus. (Hommage à). 773.
Salut masculin (Origine du). 488, 620, 666.
Sanguin. 240.
* Santerre et la mort de Louis XVI. 54, 349, 538, 593, 783.
Sartines ; Les papiers de M.). 620.
Savoya-Wad-Ras (Régiments). 45.
* Scarron. V. Pièce de vers à compléter.
Sceau à identifier : J. Petri Prioris de Bries. 49.
Sceau à déterminer. 237.
Sceau à déterminer : XVIIIe siècle. 822.
Sceau à déterminer : XVIe siècle 822.
Sceau à déterminer : XVIIe siècle. 822.
Shakespeare est-il l'auteur de ses œuvres. Lord Rutland. 675
* Scitivaux (Où est le portrait de) par Fabre. 841.
Scribe et Guillounet-Merville. 669.
Sébastiani (Le maréchal) et les Turcs. 815.
Secrétaire de la Plume. V. Plume.
Seilhans (Jeanne de). 776.
* Seine (Vitesse du cours de la). 494.
Seurre (Le compagnon de). 342.
Standhal, portrait hors texte. n° 1350.
Sévérac (Château de) Gironde. 4, 107, 152, 253.
* Shakespeare est-il l'auteur de ses œuvres ? 675, 845.
Sicard (Famille). 288, 415.
Sieyès (Famille et papiers de l'abbé). 92.
* Siffler au disque rouge. 29, 714.
Société (La) Polysophique et sa bibliothèque. 731.
Sœurs associées (Les). 8, 177, 230, 380.
Sosie de Napoléon Ier. V. Boucher.
Staël (Maison natale de Mme de). 436.
Staël (Mme de). L'hydropisie de Mme de Staël en 1812. 133.
Standesherren allemands. 192, 453.
* Stendhal et les Lyonnais. 189, 214, 356, 505.
Stendhal. V. Téjé.
Stoffel (Le colonel) et l'histoire des Cent jours. 435, 602, 751.
Stuart (Lady). V. Lady C. 3.
Sublet (Michel). 237, 356.
* Sudrie (Famille de la). 66, 157, 215.
Suffolk. 142.

T

Taglioni (La). 191, 317, 052, 804.
Taine (Lettre de) sur le « Disciple ». 681, 752.
Taine (Le duc Albert de Broglie et la Révolution de). 139.
Talence. 587.
Tallye (Baronne de). 284.
* Tatien. 26, 120.
Te Deum (Les) des rois sont le De Profundis des peuples. 50, 162.
Téjé. 394, 518, 567.
Temps de demoiselle (Un). 440, 615.
Thieffries 342, 461.
Thiers et Gambetta. (Un prétendu mot de Thiers sur les Alsaciens. 139, 201, 350, 493, 595.
Thiers à Berlin. 387, 639.
Thirion. (Famille). 726.
* Thomas (Clément). Son rôle en juin 1848. 105, 201, 251.
Thomas, évêque d'Archadia et de Hieropetra en Crète. 237.
Thomas Illyricus. 389.
Thomas. V. Delacroix.
* Timbaliers (Le costume des). 17, 452.
Tirelefiche. 824.
* Titres au dos des plaquettes. 663.
Titres d'ouvrages. (Propriété littéraire des). 290 418.
Titres sous l'ancien régime. 93, 361, 461, 514, 604, 708, 752.
* Topographie française par Claude Chastillon. 35, 161, 713.
Tournemire. 487.
* Tousard. (Chevalier). 67.
Traités franco-espagnols. (Textes de). 91, 203.
Trensbourg de Beaugency. 777.
« Tribune des départements ». (La). 438, 613.
Tric-tric, 266.
Trois pour cent. Quiroga, nom de vêtement. 50.
Trottin (Aventure romanesque d'un). V. Alexandroff.
Tugdual de Larmoisie. Ses armoiries. 192, 318.
Turc ? (Qu'est-ce qu'un). 721.

U

* Usuriers de Cahors. 711.

V

* Va. 374, 523.
* Valdruche. A. J. H. 116.
Valmy (L'énigme de). Brunswick. Le vol des diamants du Garde-meuble. 386, 446, 489, 544, 594, 633.
Vassé (Le marquis de) et la marquise, née Broglie, 288, 415.
Vaucanson. 726.
Vendée (Pacification de la) articles secrets. 337, 445.
Vendée (Guerres de). Les prisonniers de Saint-Florent-le-Viel. 673, 780.
* Vénus de Milo (La). 535.
Véron. (Luthiers à Paris), 5, 116.
Vertpré (Jenny) à Marseille. 273, 416.

* Vers grec palindrome. 26.
Victoire (Rue de la). Son nom. 46, 145, 203.
Vienne-le-Château. 46.
Villain. V. Château Villain.
Villars (Où est enterré le maréchal de). 42, 158, 247, 417, 557, 652.
Villemanzy. 588, 657.
Villeneuve (Le général) à Beaumont. 339.
Villoteau (André). 142, 358, 508, 559.
Vir fugiens denuo pugnabit. 488, 658.
Virgile (Un mot de) Stercore Ennii. 630, 844.
Vital d'Ardengost. (La curieuse épitaphe du chanoine d'). 342, 466, 564, 612, 657.
Vitahey de Béranger et de Macaire. 777.
* Vitriers (Les petits). 36, 130, 618, 667.
Voltaire (Le sourire de l'âme). 50.
Voltaire « Henriade ». Notes signées K). 7, 758.
* Voyage à l'Ile de Pâques. 143, 260, 321, 523.
Vrombissement. 439, 660, 852.

W

Waldteufel. 488, 652
Wallon (Famille de Marie-Angélique de). 191, 359.
Walton a-t-il existé ? 727.
Waterloo (Le géant de). 531.
Watteau (Estampe d'après). Tobie faisant enterrer les morts. 50.
Wimpfen. (L'officier d'ordonnance de). 339, 449, 693.

Z

Zola. La genèse du « Rêve ». 193, 359.

AG
309
I56
v.66

L'Intermédiaire des chercheurs
et curieux

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
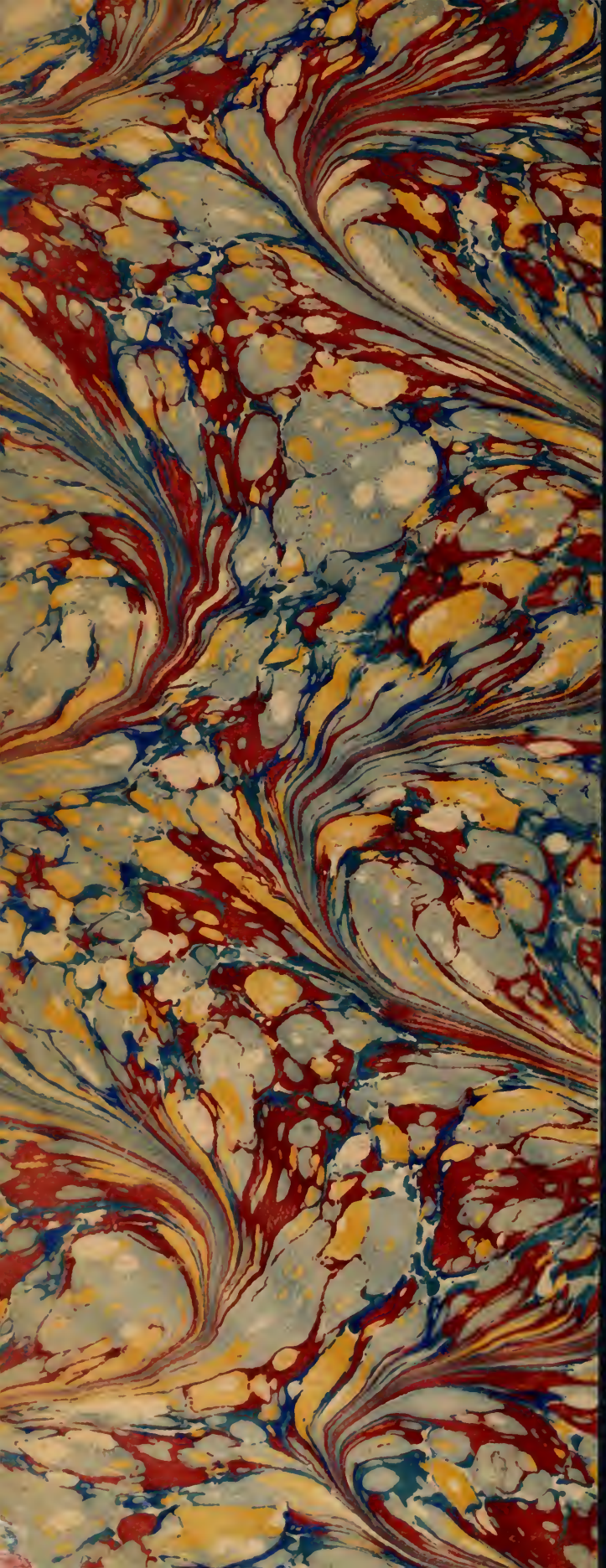
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY